



LA

REVUE SOCIALISTE

XVI

LA

REVUE SOCIALISTE

RÉDACTEUR EN CHEF :

BENOIT MALON

TOME XVI

(Juillet-Décembre 1892)

PARIS

LIBRAIRIE DE LA « REVUE SOCIALISTE »

10 — Rue Chabanais — 10

1892

LE NOUVEAU MYSTICISME

D'APRÈS UN LIVRE RÉCENT (1).

M. Paulhan, déjà connu par une Physiologie de l'esprit, une étude originale sur les phénomènes affectifs et une œuvre plus considérable sur l'activité mentale et les éléments de l'esprit, vient de faire paraître un nouvel ouvrage, le *Nouveau Mysticisme*, dont la lecture nous a suggéré quelques réflexions.

« Nous assistons, dit-il, à la formation d'un esprit nouveau, j'entends d'une nouvelle manière générale de considérer l'homme et le monde, d'un ensemble logique d'idées, de croyances et de sentiments, et cet esprit, qui est loin d'avoir encore sa forme définitive, paraît devoir différer notamment de celui qui l'a précédé, et même lui être, à certains égards, exactement opposé. » La mentalité présente est-elle chose si nouvelle qu'on le dit ? Elle est, à nos yeux, une forme développée de l'évolution qui s'accomplit depuis environ cent ans. Ce désarroi des intelligences, des cœurs et des volontés est la résultante fatale de mouvements politiques, sociaux, économiques, philosophiques, religieux, etc., où la génération contemporaine est en apparence sans orientation, parce que, le plus souvent, elle n'en saisit pas ou ne veut pas en saisir la portée. L'anarchie intellectuelle et morale du jour, conséquence logique de bouleversements de toutes sortes dans le domaine de l'action et de la pensée, fille légitime de révolutions diverses qui ont tout renversé ou ébranlé, sans assurer de rénovation définitive, dure depuis un siècle. Elle était aussi grande après la Révolution et l'Empire. Mais il y avait encore alors un enthousiasme que la critique, l'analyse et la science ont singulièrement calmé. Ce qu'a été cette génération qui a brillé pendant la première moitié du siècle, on le sait. Elle a été en proie aux mêmes douleurs, aux mêmes ten-

(1) *Le Nouveau Mysticisme*, par P. PAULHAN. — Paris, ALCAN, 2 fr. 50.

dances mystiques, aux mêmes désirs de revenir aux anciennes croyances, si fortement atteintes par le rire de Voltaire et la tourmente de 93. Quelques-uns ont été animés du même amour du mal, avec moins de cynisme peut-être, mais avec plus de souffrance. Si l'on a été pénétré d'un moins vaste sentiment de pitié pour la détresse universelle, on a eu une impression singulièrement vive et sincère de la misère individuelle, qui se traduit par « le sanglot désespéré du désir impuissant. » (G. SAND. — *Lelia*).

Le XVIIIe siècle a fortement ébranlé l'ancien régime. La Révolution balaye ce qu'elle peut du vieux monde, entreprend une réorganisation politique et sociale. La guerre étrangère, la guerre civile, les divisions intestines qui dévorent les partis, les égoïsmes en lutte ne permettent pas d'accomplir la tâche. La Bourgeoisie fait banqueroute à la mission qu'elle s'est imposée de fonder la Société nouvelle sur les bases du droit et de la justice. Mission délicate, dont la révolution industrielle et économique augmente la difficulté. Dans l'énervement moral du Directoire, on oublie la tradition de 89 et de 92. Les quelques rares survivants des grands hommes de cette époque soni impitoyablement sacrifiés. Le despotisme militaire du premier Empire arrête encore la réorganisation politique et sociale. Il plie la France à un régime qu'elle accepte, parce que la victoire l'enivre. Il épouvante au dehors bien des couronnes, éveille chez les peuples de l'Europe les idées d'indépendance, mais en France opprime la pensée. Dans cette littérature de convention, écho du byzantisme le plus plat, parmi tant d'écrivains, Delille, Fontanes, Castel, Esménard, Aimé Martin, Luce de Lancival, Parseval de Grandmaison, Campenon, Baour Lormian, Jouy, Raynouard, Ducis, Ecouchard Lebrun, Picard, Collin d'Harleville, Andrieux, Duval, Etienne, Lemercier (j'en passe, et des pires !), Beaumarchais, Diderot, Rousseau, Voltaire, ne trouvent pas un successeur. M. J. Chénier est à peu près le seul qui ose dénoncer les abus du pouvoir absolu. Encore son *Tibère* ne fut-il joué qu'après sa mort. La résistance des idéologues est à peu près sans effet ; celle de De Bonald, De Maistre, Châteaubriand, Mme de Staël, trop favorable à une réaction. L'art et la science semblent aussi disciplinés dans quelques-uns de leurs plus illustres représentants.

Le Tiers, satisfait, avait, disons-nous, abdiqué son rôle de rédempteur du monde. La chute de cet empire, qui avait comme étourdi la France, par l'éclat de ses victoires, amène un terrible réveil. Maintenant que la catastrophe a plongé dans un repos forcé, on peut compter ses blessures. De tant d'efforts, de tant de maux, de tant de grandeur et de tant de gloire, que reste-t-il ? Où est la terre promise à la conquête de laquelle on était parti à travers les ruines ? Alfred de Musset, dans sa *Confession d'un enfant du siècle,* caractérise très bien l'état des esprits à cette époque : « Trois éléments partageaient alors la vie qui s'offrait aux jeunes gens : derrière eux, un passé à jamais détruit,

s'agitant encore sous ses ruines, avec tous les fossiles de l'absolutisme; devant eux, l'œuvre d'un immense horizon, les premières clartés de l'avenir ; et entre ces deux mondes quelque chose de semblable à l'Océan qui sépare le vieux continent de la jeune Amérique, je ne sais quoi de vague et de flottant, une mer houleuse et pleine de naufrages, traversée de temps en temps par quelque blanche voile ou par quelque navire soufflant une lourde vapeur, le siècle présent, en un mot, qui sépare le passé de l'avenir, qui n'est ni l'un ni l'autre, et qui ressemble à tous les deux à la fois, et où l'on ne sait, à chaque pas que l'on fait, si l'on marche sur une semence ou sur un débris. » Alors apparait ce qu'on a appelé la maladie du siècle, un dégoût, une inquiétude semblable à celle qui agita les hommes, il y a dix-huit siècles, au moment où s'écroulait le bas-empire romain, quand la révolution chrétienne ne faisait que commencer. Du passé, malgré de mélancoliques regrets, on n'en veut plus. Tout effort pour le rétablir provoque, chez la plupart, des cris de révolte. Aussi bien la foi des adorateurs des vieux autels n'est-elle pas bien profonde et leur reliogiosité factice cache-t-elle mal la plaie. Le présent mécontente. On aspire douloureusement vers un avenir de bonheur et d'amour qu'on n'entrevoit que vaguement comme dans un rêve. Alors, dans leur désespoir, « les uns déclarent la guerre à cette société qu'ils détestent ou la violentent pour en devenir les maîtres, les autres se laissent emporter dans le tourbillon des satisfactions sensuelles, les plus nombreux, énervés, malades, sans énergie, se nourrissent de leur supplice. » (TAINE). Les penseurs étrangers qui, assistant à cet écroulement d'un monde, avaient, par avance, ressenti toutes les angoisses qui allaient bientôt remplir l'univers, Burns, Shalley, Byron, Coleridge, Gœthe, Schiller, Foscolo, Monti, etc., exprimaient déjà cet état de révolte niveleuse et d'anarchie intellectuelle et morale, qui bafoue parfois toutes les croyances, toutes les aspirations, et qui va revivre dans notre littérature, assombrie même jusqu'au délire de Mathurin et d'Hoffmann, jusqu'à la folie de Musans. Même pessimisme railleur, insurgé, attendri, seulement moins actif. Même compâtissance sur l'homme, parfois sur l'humanité. Mais de ce dernier point de vue, l'amertume est moins vaste, parce qu'on parait ne pas être encore descendu jusque dans les derniers cercles de l'enfer social. Même recherche des problèmes obscurs et troublants qui déconcertent la connaissance. Mêmes tendances religieuses, même besoin moral de chercher quelque part un appui.

Dites-moi, s'écrie Michelet, où s'est-il élevé un nouvel autel ? Mais de nos jours l'esprit scientifique a modifié la nature de l'effusion sentimentale. D'autre part la pitié et le sentiment de la justice ont grandi. Notre littérature porte alors « le signe de deux destinées, d'un monde qui s'est englouti et d'un monde qui ne surgit pas encore. » (Pierre Leroux). Mais, après être montés jusqu'à la région des nuages, on croit qu'il n'y a pas de route parce qu'on n'en a pas trouvé. Les uns

alors s'en vont par delà l'Océan chercher la terre nouvelle. Les autres, saisis d'un malaise inexprimable, lisent avec fièvre Gœthe et Byron et continuent le chant douloureux que la mort de l'un et de l'autre avait interrompue. C'est que ces sentiments répondent à merveille au vide de leur âme, à leur désespérance. Le concert de leur lamentation remplit toute la première moitié du siècle. « Ils disent le bonheur impossible, la vérité inaccessible, la société mal faite et l'homme avorté ou gâté..... Blessés tous par la grandeur de leurs facultés et l'intempérance de leurs désirs, ceux-ci s'éteignent dans la stupeur ou l'ivresse, ceux-là usés par le plaisir ou le travail, d'autres finissent par la folie ou le suicide, quelques rares portént leur plaie saignante jusqu'à la vieillesse. » (Taine). Et pourtant aucune génération n'a vu naître tant de théories sociales, politiques et religieuses, tant d'apôtres entourés de disciples si nombreux, si enthousiastes, si fanatiques ! Mais tous ces éléments, d'où surgira le monde nouveau, trop confus alors ne peuvent satisfaire l'ardente soif de repos et de bonheur dont cette époque est avide. René avait cru voir les mondes emportés par la fatalité et avait conclu en sceptique un douloureux Essais de révolutions. Il était allé vivre de sa grande mélancolie dans les solitudes de l'Amérique et à son retour avait écrit *Atala*, René, où il est plus question de la désolation du siècle, du vide de l'âme que des sauvages du Nouveau-Continent. Lamartine élève la voix vers une puissance vague et inexpliquée, met la main à l'œuvre politique et meurt dans une tristesse bien voisine du dégoût. Les livres s'accumulent. Tous, à part quelques exceptions, ont cette couleur sombre. Benjamin Constant dans *Adolphe*, Sénancour dans *Obermann*, Sainte-Beuve dans *Joseph Delorme*, G. Sand dans *Lélia*, *Jacques*, etc. Brizeux, Laprade, Antony Deschamps, Moreau, Gauthier, tant d'autres dépeignent les souffrances du présent. Tous sont des désespérés, dont les éclairs de gaieté ne font qu'illuminer une âme sombre, montrer plus à nu la blessure qu'ils voudraient parfois en vain cacher. Rares sont ceux qui ont su se résoudre à cette résignation scientifique qui est devenue propre à quelques, penseurs actuels. Rares aussi ceux qui ont gardé dans l'avenir une foi inébranlable. Encore ont-ils été plus d'une fois visités par l'esprit qui anime cette littérature malade. S'ils ont chanté, comme Delavigne, Béranger, Pierre Dupont, Victor Hugo, etc., l'espérânce et le progrès, raillé l'esprit de réaction et d'intolérance, la douleur a par instant fait gémir les cordes de leur lyre. Le Vagabond de Béranger est l'ancêtre de Jean Misère. Le plus grand de tous a sondé bien des abimes de misères, dénoncé bien des fatalités, écrit le *Dernier jour d'un condamné*, *Notre-Dame*, les *Misérables*, *Mélancholia*, etc. Barbier chante la plainte poignante du Lazare anglais. Le Frank d'Alfred de Musset parle comme le Karl Moor de Schiller. L'instinct de révolte qui animera les plus belles œuvres de Leconte de Lisle, le sentiment pénétrant de la « peine universelle » qui est au fond de toute la poésie de Sully Prudhomme,

toutes ces émotions ne sont pas nouvelles. Une femme, Mme Achkermann, lancera aussi des anathèmes qui ne seront pas nouveaux. Ils se traduiront chez Richepin en Blasphèmes déjà entendus, mais dans une langue qui n'était pas consciemment violente jusqu'à la brutalité. L'amour du mal n'est même pas un fruit de culture nouvelle. Baudelaire l'avait analysé avec force. Le XVIIIe siècle avait élevé des autels à la nature. Et de Vigny dit à Eva :

Ne me laisse jamais seul avec la nature,
Car je la connais trop pour n'en avoir pas peur.

Et la nature parle au poète :

On me dit une mère ct je suis une tombe.

Le culte de la grande consolatrice que Guyau appellera une grande indifférente, une nourrice mercenaire, n'a pas été de longue durée. Darwin bientôt nous fera l'histoire de ce « monstre toujours dévorant et toujours affamé. » (Gœthe, Werther). — Les esprits les plus positifs finissent même par être dévoyés. Comte et de Biron, par exemple, aboutissent au mysticisme ; Ampère éprouve parfois les angoisses d'un Pascal ; Jouffroy est obsédé par la mélancolie. L'anarchie économique, entrevue par Stliman, Fourier, Sismondi, Burat, etc., l'anarchie politique constamment entretenue par la lutte des partis font déjà surgir ces révoltés qui, dans ces dernières années du siècle, s'acharne à hâter cette agonie d'une société, cette fin d'un monde.

« Ce qui manque surtout à ce siècle, disait Mme de Staël, il y a plus de cinquante ans, c'est le respect. Le mot n'a jamais été plus vrai que de nos jours. L'audace de l'analyse scientifique, relieuse, morale, sociale, etc., a eu ce résultat de battre en brèche la tradition dans tous les domaines, de déterminer cette anarchie intellectuelle et morale qu'analyse M. Paulhan, où sombrent toutes les croyances et tous les sentiments qui jusqu'ici avaient donné à l'humanité l'orientation de sa conduite. Mensonges conventionnels, dit-on. M. Paulhan montre très bien l'influence exercée par la philosophie naturelle de Darwin, l'exégèse de Renan, la critique de Taine, de Sainte-Beuve et de Littré. Cette influence se traduit soit dans le roman par une tentative réaliste de représenter la vie telle qu'elle est avec ou sans colère contre sa platitude écœurante, soit au théâtre par des thèses brutales, ou un scepticisme railleur, un cynisme froid qui se dégage des admirations imposées, attaque de front toutes les idées, tous les sentiments qui inspirent la civilisation contemporaine. Dans ces derniers temps, et c'est un point que M. Paulhan a oublié de signaler, il a pris à partie sur le terrain de l'action et de la pensée les deux idoles auxquelles on n'avait point encore trop touché jusqu'à ce jour, la Justice et la Patrie et ses incarnations, le Juge et le Soldat. Ces deux autres souverains d'un empire qui s'écroule voient le prestige séculaire de leur royauté profondément amoindri. Le pessimisme métaphysique des Schopenhauer

et des Hartmann, la nouvelle philosophie médicale n'ont pas peu contribué à activer la dissolution sociale. Les terribles désastres accumulés par les compétitions meurtrières des égoïsmes en lutte, l'inertie de pouvoirs qui n'ont point su ou point voulu prévenir l'anarchie régnante ont d'autre part suscité, à côté de plaintes poignantes, ces revendications écrites ou armées contre lesquelles la société contemporaine se sent de plus en plus impuissante. La révolte est partout. Elle éclate jusque dans cet amour du mal, qui est si finement analysé par M. Paulhan et qui est la négation radicale de toute entrave, l'affirmation absolue de l'indépendance pleine et entière. Nous ne soutenons pas l'excellence de toutes ces manifestations platoniques ou réelles de la révolte. Mais elles sont un symptôme significatif; elles démontrent éloquemment qu'il y a quelque chose de vicié dans l'organisme social. N'oublions pas non plus que ce sont les révoltés de tout ordre (et l'esprit de révolte est multiforme) qui ont fait évoluer le monde. Tout progrès, disait Bakounine, est une négation. Cette négation ne se réalise que par l'action de la révolte contre les idées, les mœurs, les institutions existantes. Laisser faire aurait été éterniser le *statu quo*. Nous ne serions point encore sortis de la sauvagerie propre nos à ancêtres des temps tertiaires. La critique, dont l'esprit de révolte n'est qu'une expression plus énergique, n'entame sérieusement que les œuvres qui ne sont pas viables. Si donc l'anarchie actuelle pénètre si profondément toute la civilisation contemporaine, c'est que cette civilisation est avortée ou gâtée.

Au reste la mentalité contemporaine n'est pas toute négative. Le fait de se révolter contre une situation donnée implique une tendance vers un état qu'on juge meilleur. Cet état est une représentation qui donne l'impulsion à l'esprit nouveau. Quelle est la tendance de l'esprit nouveau ? M. Paulhan parle de l'empire exercé par le spiritisme, la théosophie et conclut à la renaissance du mysticisme. Il cite des œuvres qui en portent l'empreinte. Mais il y a, et M. Paulhan le constate d'ailleurs, chez les plus grands de ceux qui représentent cette manifestation nouvelle de la pensée humaine une idée qui, à notre avis, domine l'élan mystique et qui s'imprime par la religion de la douleur, le sentiment de la liberté, du droit, de la justice, de la solidarité humaine à tous les degrés, scientifiquement fondée ou non, qu'elle se réclame de la fatalité des lois historiques ou qu'elle sorte du cœur, cette vision faite du réel et d'idéal. d'une humanité à tous égards heureuse inspire la génération contemporaine au moins dans la personne de ses initiateurs. Elle explique aussi les rapides progrès que fait le socialisme dans toutes les classes d'une société, en quête d'un monde nouveau, où la liberté ne soit plus un mot, l'égalité une illusion, la fraternité un mensonge.

Un Professeur.

LES

ORIGINES DU SOCIALISME ALLEMAND

(*Suite*)

De l'Etat chez Kant et Fichte (1).

Les philosophes allemands, comme Kant, Fichte, qui ont vécu et écrit à la fin du XVIIIe siècle se sont efforcés de concilier deux cités idéales pour ainsi dire contradictoires, dont l'une dérivait de la philosophie française, et l'autre de la monarchie prussienne elle-même. En effet presque tous les Français en ce siècle, exaltaient et défendaient les droits et la liberté de chaque homme contre la puissance et la tyrannie de l'Etat. Pas de société légitime et équitable qui ne soit formée par la libre volonté de chaque individu, et dans laquelle cette liberté ne resterait pas intacte et intégrale, même après le pacte social. La Révolution française voulut réintégrer chaque citoyen, chaque homme dans sa liberté propre et personnelle. A la vérité J.-J. Rousseau constitue bien par le libre consentement des volontés libres un nouvel ordre civil très vigoureux. Mais l'Etat n'y trouve pas sa force en lui-même ; il la puise dans les volontés libres qui se sont réunies et qui ont communiqué et délégué une certaine part de leur puissance.

En parcourant l'Histoire de France, l'on est étonné de cette éternelle suspicion contre l'Etat. En effet dès l'origine, en France, l'Etat et la monarchie eurent un fondement quasi mysti-

---

(1) Dans ce chapitre M. Jaurès a principalement commenté le septième volume de l'édition des œuvres complètes d'Emmanuel Kant : *La Science du Droit* — et les *Considérations* de Fichte sur la Révolution française.

que. Lors de l'établissement de la dernière race royale, lorsque le premier Capet monta sur le trône, l'autorité de la religion chrétienne était encore pleine et entière ; toutes les intelligences étaient tournées du côté de l'Eglise, toutes les espérances du côté du ciel. Tous croyaient sincèrement et fermement aux choses extra-naturelles. Aussi les rois apparaissaient-ils comme des délégués, des instruments de Dieu. C'est de Dieu qu'ils avaient reçu le pouvoir royal ; c'est pour Dieu qu'ils devaient l'exercer. Et comme les rois empruntaient au Ciel, pour se l'approprier, cette énorme autorité presque divine, ils se conciliaient l'affectueuse vénération des hommes par de grands égards pour les faibles et les humbles. De là cette dévotion envers le roi Louis IX à la fois pieux et juste. De là, même au XVIIe siècle, lorsque déjà le poids de la monarchie absolue commençait à paraître plus lourd au peuple et que les splendeurs de la gloire de Louis-le-Grand ne masquaient plus suffisamment les misères populaires, l'évêque Bossuet définissait encore le roi comme Dieu lui-même sur cette terre.

Cependant, de temps à autre, dès le XVe siècle, des idées nouvelles étaient venues saper les fondements mystiques de la monarchie. Ce fut d'abord la résurrection des lettres latines et grecques, c'est-à-dire l'antiquité elle-même se réveillant d'un long sommeil. Comme cette antiquité avait voulu expliquer le monde par la raison et fonder les états sur la liberté, le supra-naturel se dissipait sous un souffle plus libéral, plus humain, de même que les nuages se dispersent sous un vent vif. Ensuite la Réforme ébranlant l'Eglise elle-même frappait et troublait du même coup la monarchie de droit divin qui s'appuyait sur l'Eglise. Et comme tout chrétien était désormais aussi près de la Divinité que le prêtre ou le roi et même plus proche s'il cherchait à plaire à Dieu, il n'existait plus dans la société égalitaire des chrétiens de région élevée pour les rois où la majesté de Dieu se complaisait de préférence.

Enfin, lorsque la philosophie française du XVIIIe siècle commença ses analyses et ses investigations et entreprit de remonter jusqu'aux éléments et origines de toutes choses, lorsque la figure elle-même du Christ décrut et disparut dans la médiocrité humaine, la base mystique de la monarchie et de l'Etat fut arrachée jusqu'aux racines. Et parce que l'Etat et la monarchie avaient paru mêlés aux superstitions abolies, la monarchie elle-même s'évanouissait comme une superstition.

En même temps la royauté, qui parfois avait protégé les humbles et les faibles contre la violence et les rapines des nobles, opprimait à présent et blessait de toutes façons ces misé-

rables pour la satisfaction de ses appétits et de ses dérèglements ; de la sorte elle semblait n'avoir abattu les petits brigands et tyranneaux de la noblesse qu'afin de demeurer le seul grand brigand, le seul grand tyran. Ainsi la monarchie absolue offusquat concurremment la raison, la liberté et les intérêts des citoyens. De là surtout les revendications des philosophes, en faveur de la liberté individuelle de chaque citoyen, à la fois contre la monarchie et contre l'Etat si longtemps confondu avec la royauté ; de là leur résolution à briser indistinctement toutes les entraves apportées par l'Etat à la liberté de l'homme et du citoyen.

En Allemagne, au contraire, l'origine récente de la royauté lui permettait de se conformer aux exigences des temps nouveaux, de se plier pour ainsi dire à la nouvelle mentalité des hommes. L'électeur de Prusse étant devenu roi dans les premières années du XVIIIe siècle, les rois de Prusse ne pouvaient, comme ceux de France, invoquer l'autorité presque éternelle des siècles et se forger d'après d'obscures et antiques origines une puissance mystique et surnaturelle. Le roi de Prusse était un roi nouveau, dans le même sens que l'on dit un homme nouveau. Et, après avoir embrassé la Réforme, il ne pouvait plus recevoir de l'Eglise une autorité divine ; c'était un roi nouveau et entièrement laïque.

Frédéric II était assez philosophe, non seulement pour convenir de sa royauté nouvelle, mais encore pour s'en enorgueillir. Souvent dans ses écrits il vante les hommes nouveaux et ne reconnait d'autre différence entre les hommes que celles du talent et de la vertu. Et lorsqu'il décrit toutes les cours royales de l'Europe de son temps et leurs souverains vaniteux et orgueilleux et comme étouffés par les prêtres et les moines, « laissons, s'écrie-t-il, tous ces histrions, ces bouffons, tantôt vêtus de pourpre, tantôt portant la mitre. »

Quel est donc le fondement, quel est le titre légal de la nouvelle monarchie prussienne? Un seul, à savoir qu'elle rapporte tout au bien public, qu'elle rassemble et concentre les forces dispersées et disséminées des citoyens. — Le droit de l'Etat consiste en ceci : de plusieurs volontés faibles faire une volonté forte ; le droit de la monarchie repose sur la confusion d'un roi avec l'Etat. — L'anarchie est ce que Frédéric déteste et méprise le plus. Or l'anarchie se découvre même sous des apparences monarchistes, lorsqu'en France Louis XV ne gouverne pas par lui-même, et ne réunit même pas tous ses ministres en conseil directorial, lorsque chaque ministre est livré à ses propres inspirations, — lorsque la légèreté ou le hasard pré-

sident seuls au choix des ministres, lesquels ne sont souvent pas plus compétents dans leurs services qu'un avocat qui serait chargé de la gestion des choses militaires.

Quant aux discours et aux assemblées de délégués représentant plus ou moins réellement la volonté des citoyens, qu'était-ce autre chose que l'organisation d'une anarchique et imbécile comédie ? A quoi servaient à l'Allemagne ses diètes ? A la vérité les députés parlaient mais ils ne faisaient rien et ressemblaient à des « chiens aboyant vers la lune ».

En France, depuis l'année 1611, le peuple n'avait plus été appelé dans ses comices, et, en présence de la domination royale, du luxe de la cour, et des dilapidations des finances publiques, toute la nation n'attendait plus le rétablissement normal des affaires et de la liberté que de la convocation des délégués du peuple tout entier. De là chez les Français ce respect du parlementarisme. Dans l'Allemagne, au contraire, arbitrairement émiettée en d'innombrables petits états appartenant parfois à des rois étrangers, que pouvaient représenter les diètes, si ce n'est cette funeste division, cette anarchique dérision d'une patrie commune? Le salut n'était donc pas espéré d'une nation aux sentiments si épars, si dispersés, mais bien d'une monarchie qui adjoindrait les autres principautés à son unité fortement constituée.

Cette opposition de la France et de l'Allemagne au sujet de l'Etat apparait lumineusement dans un excellent livre sur la monarchie prussienne écrit par Mirabeau et livré à la publicité l'année qui précéda la Révolution française. Sous le roi Frédéric l'Etat s'ingérait dans toutes les affaires aussi bien économiques que politiques ; le roi lui-même était un grand propriétaire, et ses domaines étaient affermés pour six ans. N'était-ce pas là une première image du collectivisme agraire ? Le roi ne se contentait pas de proposer ; il imposait souvent aux autres propriétaires certains modes de culture, de labourage et d'ensemencement ; il ne conférait ni terres ni bénéfices, sans faire promettre l'adoption du mode des cultures royales.

L'Etat était industriel, administrateur des mines, et même filateur dans un grand édifice appelé « Lagerhaus ». — Lorsqu'une industrie privée périclitait, le roi la nationalisait aussitôt, et, comme le dit Mirabeau, les entrepreneurs devenaient des employés.

Le monopole de plusieurs commerces, de grains, de poissons, était concédé à des sociétés qui en partageaient le bénéfice avec le roi, c'est-à-dire avec l'Etat. Ainsi Frédéric a pour ainsi dire tracé le premier une esquisse du collectivisme agraire et

industriel. Mirabeau au contraire, en digne partisan de la liberté économique aussi bien que politique, signale les écarts de l'Etat prussien en dehors de ses bornes légitimes. L'Etat a seulement deux devoirs : il doit protéger les citoyens contre toute violence étrangère et maintenir au-dedans la justice et la sécurité. Quant à ce qui touche l'agriculture, le commerce, l'industrie, bien mieux l'instruction civique cela est uniquement du ressort individuel de chaque citoyen, et non pas de l'Etat.

Chaque citoyen est plus à même de connaître ses intérêts que l'Etat qui voit et dirige tout de loin d'une façon générale et confuse. Lorsque l'Etat s'efforce de favoriser les intérêts particuliers, il opprime et étouffe, comme un hercule qui de son bras puissant voudrait retirer un grain de poussière d'une fleur.

Cependant, après que ce souffle de liberté politique et économique eût imprégné les premières années de la Révolution française et comme rempli les poumons des philosophes allemands Kant et Fichte, ceux-ci, en présence des exemples contraires donnés par l'illustre Frédéric, s'éprirent à la fois de la liberté des citoyens et des droits de l'Etat, et s'efforcèrent de les concilier.

Kant semble d'abord poser la liberté individuelle comme fondement du droit. Est libre l'homme qui doit et peut remplir son devoir et obéir aux commandements de la loi morale. C'est par la liberté que tous les hommes sont égaux entr'eux. C'est la liberté et le devoir qui différencient les hommes des choses et constituent leur personnalité ; donc personne ne doit pouvoir se servir de son prochain comme d'une chose ; l'homme n'est pas un instrument, mais sa propre fin. — Même dans la société civile, cela seulement sera conforme au droit et à l'équité, qui laissera intacte la liberté de chacun. Mais lorsque plusieurs hommes forment une société, il n'est pas permis à tous de tout faire ; il est nécessaire de règlementer la liberté de tous, mais rien ne peut rétrécir la liberté d'un citoyen, si ce n'est le droit équivalent à la même liberté des autres citoyens. « Est donc juste l'action qui laisse subsister toutes les libertés dans une règle universelle. » Telle est l'origine ou plutôt l'essence même du droit. Pour tout ce qui regarde le droit public et le droit de l'Etat, aucune loi ne peut être imposée à un citoyen, si ce n'est avec son propre consentement. Tout le peuple légiférant sur tout le peuple, fait seul une loi juste. « Le pacte est social », « originel est le contrat », desquels émanent les lois légitimes.

Puisque la République est cette forme de gouvernement qui appelle sans cesse tous les citoyens à la confection des lois par l'intermédiaire de délégués, la République est le droit entier et

absolu. En elle le contrat primitif et le pacte social acquièrent leur maximum de force et de puissance effective. Par elle « l'état de nature » disparaît absolument ; il est déraciné. Par elle seulement les nations pourront, comme tous les citoyens, sortir de l'état de nature dans lequel elles sont encore plongées, même en temps de paix, parce qu'en faveur de cette paix il n'existe ni règle, ni sanction universellement acceptées. Lorsque toutes les nations seront parvenues à la forme républicaine et que ces républiques se seront fédérées entr'elles par une alliance éternelle, alors seulement luira la paix universelle.

En lisant et en méditant Kant, on le prendrait presque pour un philosophe français plein de l'esprit révolutionnaire et se fiant uniquement à la liberté.

Mais voilà que réapparaît le type de l'Etat qui répugne le plus à la philosophie française. Le contrat constitutif de l'Etat existe dans la raison, mois non dans le temps. Ils se méprennent ceux qui se moquent du contrat primitif, dont a disserté Rousseau,comme si Rousseau avait dit qu'il fut un époque où les hommes abandonnant l'état de nature élaborèrent et conclurent un pacte social. Théoriquement mais non historiquement le contrat est à l'origine de l'Etat. En effet aucun homme n'a pu aliéner une parcelle de sa liberté naturelle, si ce n'est par un quasi assentiment tacite. D'où résulte la conséquence que tous les pouvoirs, par cela même qu'ils existent, s'appuient sur la base dissimulée du contrat. — Lorsque les Français mettent volontiers en regard le droit et le fait, et qu'ils s'efforcent, même au prix de changements violents, de conformer les faits et les choses à un certain idéal de droit parfait, Kant reconnaît dans le fait lui-même, parce qu'il est un fait, une certaine forme de droit.

Il n'est aucun pouvoir sur terre, quel qu'il soit, qui ne découle du peuple comme de sa source naturelle ; par conséquent tout pouvoir, quel qu'il soit, est légitime par certains côtés. Quand plus tard Hegel dira : Tout ce qui est réel est rationnel, tout ce qui est rationnel est réel ; il ne diffère pas autant du grand et noble Kant, que pourraient le faire croire les premières apparences. C'est pourquoi la rébellion contre les pouvoirs existants est toujours et partout un crime. Puisque matériellement et moralement la puissance dirigeante tire en quelque sorte son origine du peuple, c'est-à-dire du pouvoir législatif, cette puissance dirigeante est le peuple lui-même ; donc lorsque le peuple s'insurge contr'elle, il s'attaque et se détruit lui-même par une horrible contradiction ; toute rébellion est comparable à un suicide. Quand les peuples mettent à mort leur roi, qu'il

s'appelle Charles ou Louis, l'intelligence est frappée d'un certain effroi sacré, comme par un crime contre-nature. De tels crimes peuvent seulement s'expliquer d'une façon : Les hommes de désordre craignent d'être eux-mêmes livrés au supplice par le roi qu'ils n'auraient pas tué. La conscience frémirait moins d'horreur, si ces scélérats massacraient le roi, comme un chien, sans aucun jugement. Mais l'institution d'un tribunal où le peuple juge le roi, c'est-à-dire où la volonté du peuple juge la volonté du peuple, cela est en vérité une monstruosité. Tel est cet abîme de crimes et de contradictions qu'il apparaît à ses scrutateurs de plus en plus profond et insondable. Par ces propositions (l'auteur leur applique le déterminatif méprisant « istis »), l'on a maintenant une suffisante aperception de la majesté et de la force accordée par Kant à l'Etat lui-même, en tant qu'Etat. La vraie puissance supérieure réside moins dans l'addition, l'assemblage, la juxtaposition des volontés inviduelles que dans une certaine volonté populaire intime et rationnelle.

La recherche de freins et de précautions contre le pouvoir souverain est ridicule. En effet, le peuple ne peut être scindé en deux puissances suprêmes, dont l'une tienne l'autre en bride. Une et unique est la volonté du peuple : au reste, si le roi le veut, il franchira tout les obstacles qui lui auront été opposés : quant aux délégués, chargés de contenir le roi, comme ils en attendront toutes sortes d'avantages honorifiques ou matériels, soit pour eux-mêmes, soit pour leurs parents, ils deviendront les serviteurs de sa cour, et non ses gardiens. Quel que soit le suprême pouvoir dirigeant, il n'a pas reçu son droit à l'existence de lui-même, mais de l'Etat. Or, celui qui tire son origine rationnelle et non historique du peuple, n'est pas soumis au peuple.

Cependant l'Etat n'est pas éternellement enchaîné à ses institutions qui doivent être fondées sur le soulagement des pauvres ou sur la liberté des harangues. En effet, aucune institution n'a pu fonctionner sans le consentement tacite de l'Etat. Lorsque l'Etat estime surannée, telle ou telle façon de comprendre le gouvernement ou la constitution, et juge possible l'accomplissement de son but par d'autres institutions, il peut les changer ou en adopter de nouvelles. — Puisque tel est, d'après Kant, le pouvoir et le droit de l'Etat, il n'est pas besoin qu'il soit expressément d'accord avec le socialisme ; il l'a certainement favorisé. En effet, si l'Etat estime que les conditions et les modes d'acquisition des richesses ne conviennent plus ou ne sont plus en harmonie avec la nouvelle mentalité, avec la nouvelle situation économique, les richesses ne seront pas plus éternelles que les institutions. L'Etat ne spoliera pas les propriétaires, mais ce qu'il avait

donné pour quelque temps, il le réclamera de nouveau comme sa propriété.

Pour ce qui regarde directement la répartition des propriétés et des richesses, Kant semble tantôt s'éloigner, tantôt se rapprocher du socialisme. Il affirme que la liberté et l'égalité politique des hommes ne peuvent co-exister sans l'égalité économique. Si aucune loi n'empêche l'homme dénué de toute propriété d'acquérir et de posséder, l'égalité est absolue entre tous. Au contraire, le socialisme déclare qu'à défaut de la loi civile, la loi naturelle des choses empêchera les pauvres de parvenir à la moindre propriété, même par le plus rude labeur. Ici Kant parait en désaccord avec le socialisme. Bien mieux, Kant accepte et reprend la distinction d'abord décrétée par les législateurs de la Révolution entre les citoyens actifs et les citoyens passifs. Celui qui n'a pas de « selbstandigkeit », c'est-à-dire qui ne possède pas lui-même de suffisants moyens d'existence ou ne les reçoit pas d'un autre homme, celui-là n'aura pas le droit de suffrage. Et par cela l'égalité n'est pas blessée, puisque la loi qui n'est pas faite par tous est la même pour tous, et aucun obstacle n'empêche le pauvre de pouvoir arriver un jour à se suffire à lui-même.

Cette distinction entre citoyens actifs et passifs, bien qu'elle nous semble contraire à l'égalité, est en quelque façon conforme au socialisme. Car celui-ci proclame le néant de l'égalité politique et philosophique ; celle-ci n'est qu'une dérision, à moins qu'une suffisante quantité de biens ne soit à la disposition de tous les citoyens. De plus, les citoyens les plus pauvres, même en possession du droit de suffrage, sont passifs tant que leur existence est subordonnée à une volonté étrangère.

Kant enseigne que celui-là seulement est véritablement citoyen qui possède la liberté et l'égalité avec des moyens d'existence suffisants, de sorte que la devise de l'Etat ne devrait pas être comme chez nous : « Liberté, Egalité, Fraternité, » mais « Liberté, Egalité, Propriété ». Comme les salariés d'aujourd'hui ne sont pas complètement citoyens parce qu'ils nepossèdent ni un fond de terre ni une industrie qui leur soit propre, comme aujourd'hui d'innombrables ouvriers vivent sous la dépendance d'une volonté étrangère, si l'on veut rouvrir les portes de l'Etat à ces hommes, il faut les faire participer à la propriété, il faut leur assurer d'une façon quelconque l'existence indépendante. N'est-ce pas là du socialisme ?

Au surplus, la propriété elle-même d'après Kant, ne provient pas de la propre volonté particulière de chaque individu. Tout homme peut sans aide aucune occuper une part de terre. Mais

occupation ne veut pas dire propriété. L'occupation peut être l'indice ou la condition physique de la propriété, mais elle n'est pas la propriété. — En effet, de quelle façon un homme peut-il posséder? Il n'y a aucun lien de droit entre un homme et une chose; donc il n'existe aucun droit individuel d'un homme déterminé sur une chose déterminé. « Quand même un homme serait seul sur la terre, il l'habiterait mais ne la possèderait pas.» Même l'objet que l'homme a façonné par son travail, il ne le possède pas légitimement. En effet, qui lui a concédé la substance de la chose travaillée par lui? Il n'existe d'autre droit que celui qui relie les hommes les uns aux autres ; le contrat originel qui est le fondement de l'Etat, est au même titre celui de la propriété.

Une habitation terrestre a été assignée à tous les hommes, et, comme il est impossible de vivre sans la terre, la communauté des terres a existé dès l'origine entre tous les hommes. Par là il ne faut pas entendre la communauté des premiers âges chantée par les poètes, car celle-ci a réellement existé dans le temps ; elle fut un fait, non un idéal. Il ne s'agit pas de la primitive communauté historique et temporaire, mais de la racine originelle de la communauté rationnelle. — La naissance de la propriété individuelle est due à la cession faite par tous les hommes d'une part de terre à un individu, à la condition qu'en retour il abandonnât son droit sur les autres choses. Ainsi l'occupation et la mise en œuvre d'un fond de terre sont les conditions de l'octroi de sa possession juridique par l'ensemble des hommes. Mais le droit de propriété en lui-même, comme l'Etat, procède du contrat social.

Combien nous sommes loin de cette vulgaire théorie économique qui fonde le droit de propriété sur le travail. Si la propriété emprunte uniquement sa légitimité au pacte originel, au contrat social, l'Etat, en qui vit éternellement et se retrempe le contrat social, n'aura-t-il pas le droit de prendre de nouvelles mesures modifiant les conditions de la propriété ? Ainsi, d'après Kant, le chef de l'Etat a la propriété souveraine des fonds de terre (obereingethümer des Bodens) ; il est le maitre du territoire, non pas pour s'en arroger la propriété privée, mais parce qu'il est lui-même la loi et qu'il représente le pacte d'après lequel sont réglées la division et la distribution de la terre. Cependant tous les hommes ont un droit égal de participation à la possession de la terre, c'est-à-dire de la source et de la cause de toutes richesses. Et comme ce droit n'est pas un droit prescriptible, mais rationnel, originel, et pour ainsi dire éternel, est-ce que chacun ne s'efforcera pas de convertir ce droit théorique et éven-

tuel en une participation réelle et immédiate ? Par conséquent, malgré son explication de l'homme tout entier par la liberté, malgré ses répugnances politiques à l'égard du socialisme, Kant converge vers le socialisme dans ses théories philosophiques sur l'Etat et la propriété. Et il n'y a pas lieu de s'en étonner si l'on n'a pas oublié qu'il a défini la liberté, non pas comme un libre arbitre désordonné, mais comme la raison même, le devoir lui-même. De même que la liberté de conscience de chaque individu repose uniquement sur le devoir et la raison, et que la liberté elle-même ne se distingue pas de la règle de la liberté, de même les droits politiques et économiques de chaque citoyen ne se discernent pas en dehors de l'Etat et du contrat social, qui est la loi normale. Donc l'individualisme et le socialisme ne s'opposent pas comme étant d'essence contradictoire, mais s'unissent et se concilient.

Fichte m'apparait comme l'image agrandie, amplifiée de Kant. En effet, ce qui chez Kant se nomme « individualisme », peut se nommer « anarchie » chez Fichte ; et ce qui chez Kant peut s'appeler socialisme ou plutôt germe de socialisme, est explicitement nommé collectivisme chez Fichte. Enfin Kant a seulement concilié l'individualisme et le socialisme ; Fichte concilia l'anarchie et le socialisme.

Avec les mêmes sympathies que Kant pour la Révolution française, Fichte de plus ne condamne pas comme lui la révolte contre les pouvoirs existants ; bien au contraire il écrit un livre pour justifier la Révolution française du crime de rébellion. Aucun pouvoir n'est légitime en dehors du contrat originel. Or, un contrat ne peut livrer un homme à un autre homme ; donc il faut détruire les gouvernements et les pouvoirs qui asservissent l'homme. Enfin l'on ne peut concéder des privilèges pour l'éternité. Si un jour il a été fait don à la noblesse de quelques droits extraordinaires, ce contrat n'a de valeur qu'à l'égard des contractants eux-mêmes ; il ne peut être rejeté comme une chaine sur leurs descendants, il ne peut enchaîner leur volonté.

Fichte dédaigne presque l'histoire. Celle-ci n'est pas, comme on l'a dit, la maîtresse, l'éducatrice de la vie. Elle apprend ce qui est ou a été, jamais ce qui doit être. Si les peuples consultaient et suivaient les leçons de l'histoire, ils s'asserviraient aux faits et aux choses, et n'obéiraient plus à la raison. Par cette appréciation de l'histoire Fichte se rapproche plus des philosophes français que des allemands. Non seulement l'histoire ne peut enseigner de conduite, mais elle ne peut même pas donner des conseils utiles. En effet, lorsque la raison a bien pénétré un peuple ou un homme de ses devoirs, il suffit qu'il les accomplisse

de n'importe quelle façon, pouvu que la justice ne soit pas blessée.

Il se produit des événements nouveaux et presque sans exemples. Aussi ne pouvons-nous pratiquement tirer du passé aucune connaissance expérimentale pour le présent. La lumière est une, c'est-à-dire que la raison et la conscience ne manquent jamais de révéler clairement le devoir et la façon de l'accomplir. — La seule utilité de l'histoire est de nous montrer à quels degrès de vertu et de généreux courage, à quels généreux sommets lumineux peut parvenir l'esprit humain. Alors elle nous révèle l'humanité non pas dans sa médiocrité quotidienne, mais pour ainsi dire revêtue de ses habits de fête.

L'homme n'est donc attaché à l'Etat par aucun lien moral ou juridique qu'il n'ait lui-même stipulé et incorporé dans le contrat social. Bien mieux, chaque homme peut ne se rattacher à aucun Etat et demeurer isolé dans sa propre liberté, ou tout au moins fonder de nouveaux Etats par un nouveau traité avec des hommes nouveaux. L'homme n'a pas accepté les lois du sol sur lequel il est né. Il peut co-exister dans l'Etat autant d'Etats que les hommes auront formé de contrats distincts. Ainsi chaque citoyen choisira librement l'Etat qui lui conviendra ou en fondera un nouveau. Voilà l'anarchie absolue dans toute sa pureté.

Fichte prétend que toutes ces diverses sociétés politiques pourront se juxtaposer sur le même territoire sans aucun trouble. Car aujourd'hui déjà, sous l'aspect d'un seul Etat, d'une seule Société n'existe-t-il pas plusieurs états, plusieurs sociétés? — Qu'est la noblesse avec ses privilèges et son droit particulier si ce n'est un état distinct séparé dans l'Etat? Et dans les Etats militaires, si le militarisme n'est pas un détestable état ou plutôt une citadelle dans l'Etat, quel est-il donc avec ces sourcils, éternellement menaçants, avec cette arrogance de langage, cette résonnance d'épée, ces impertinences et ces insolences à l'égard des bourgeois? — Qu'est-ce encore que ces Juifs, étroitement alliés entre eux, qui sont séparés des autres hommes comme d'ennemis, et qui s'en écartent effectivement par le sang, la religion, la profession lucrative, et par une haine commune du reste de l'humanité, qui accaparent toutes les affaires, toutes les richesses, qui courbent tous les hommes libres sous le joug de l'argent? Qu'est-ce donc la juiverie si ce n'est un dangereux état dans un Etat? Voilà une malfaisante et injuste anarchie que celle qui permet à l'une de ces sociétés d'opprimer et de spolier les autres. Mais si le fondement de chaque Etat était la liberté individuelle pleine et entière, la liberté de tous les hommes, quel que soit l'Etat auquel ils appartiendraient, demeure-

rait inviolée ; et grâce à de libres traités plusieurs états pourraient co-exister sur le même territoire sans heurt ni choc.

Cependant, après avoir poussé jusqu'à l'anarchie le droit à la liberté individuelle, Fichte fait apparaître dans l'Etat une fois constitué un socialisme plus fermé, plus étroit. — Fichte ne sépare pas l'économie de la politique ; il soutient l'impossibilité de toute vraie liberté d'action sans un certain avoir. Aussi est-ce le même Etat, qui protège la liberté du citoyen, qui doit également lui assurer une part déterminée de propriété. Puis, comme l'Etat ne peut garantir à chacun une certaine propriété sans administrer et règlementer de quelque manière le travail et le commerce, — le socialisme et le collectivisme découlent nécessairement du contrat social lui-même et de l'urgence à défendre la liberté de chaque citoyen.

III. — Le Collectivisme chez Fichte.

(der handelnde geschlossene Staat)

Pour bien comprendre la nature du collectivisme de Fichte, il convient de le rapprocher des dernières définitions allemandes du collectivisme. Fichte a développé ses théories gouvernementales dans un livre édité en 1800 à Tübingen et qui n'a pas encore été traduit en français. (1). — Schæffle a esquissé la *Quintessence du Socialisme* dans un opuscule, extrait d'un grand ouvrage, et qui a été traduit en langue française par Benoît Malon.

Voici les déclarations de Fichte : le droit de propriété ne s'applique pas aux choses elles-mêmes ; la propriété des choses est inexistante ; lorsque l'on dit d'un homme, parce qu'il est à même de cueillir les fruits d'un arbre, qu'il possède l'arbre, cela signifie simplement, au sens large, qu'il peut en cueillir les fruits. A la vérité, nous possédons une activité libre qui peut s'appliquer à un objet quelconque, où à une question donnée. La terre est à Dieu, et le cultivateur possède seulement le droit.

(1). Le titre de ce livre est aussi intraduisible en bon français qu'en latin limpide : *der handelnde geschlossene Staat.* M. Jaurès a donné dans son texte ce que j'appellerai le sens juxtalinéaire : *De livitate negotiante clausâ.* En voici littéralement le mot à mot français : « L'Etat commerçant fermé. » — C'est, légérement teinté de patriotisme, un mélange de prohibitionnisme extrême et de collectivisme national.

d'appliquer librement et exclusivement ses forces à la culture d'une certaine portion de terre. De même le cordonnier a un certain travail, c'est-à-dire un champ d'action fixe et déterminé. Puisque les choses n'appartiennent à personne, d'où l'homme tirera-t-il le droit exclusif d'appliquer son activité à tel ou tel objet ? Tous les hommes étant égaux, le droit d'un individu est fondé sur l'abandon consenti des autres hommes. — Chaque homme peut conclure un traité avec ses voisins ; mais il ne peut lui-même en stipuler directement les clauses avec tous les hommes enfermés dans la même société historique et géographique. Ceux-ci peuvent seulement traiter par l'intermédiaire de cette puissance commune, basée sur la liberté de tous, et appelée Etat. Par conséquent le contrat, par lequel se légitime la possession, est un traité émanant de l'Etat qui stipule avec tel ou tel citoyen pour tous les autres citoyens. — L'Etat est comme la substance, en laquelle le droit de propriété vient prendre sa force ; son devoir ne consiste pas uniquement dans la protection de la propriété ; mais, puisque c'est de lui-même que dérivent la propriété et le droit de possession, il doit préserver la légitimité et garder la pureté et l'essence même de la propriété ; et si elle perd ces qualités, il doit la rappeler à son origine et à son droit.

La propriété naît du droit que possède tout homme d'exercer son activité dans une certaine zône de travail, et pour ainsi dire dans une sphère déterminée. Ainsi tous doivent, par une sorte de renoncement tacite, s'abandonner et se concéder réciproquement leur sphère d'action. Mais pour que la renonciation soit réciproque et que le contrat se fasse, il est nécessaire que chaque citoyen, en s'interdisant la sphère des autres, possède une sphère propre que les autres s'interdisent à leur tour. Un tel promet de ne pas toucher à la propriété d'autrui ; il faut qu'autrui promette de ne pas toucher à la sienne. Si ce citoyen ne possède rien, le contrat est inexistant et sans force obligatoire. La société n'a pas d'obligations à son égard, il n'en a pas envers elle. Alors l'homme n'est plus une parcelle de la société, c'est presqu'une bête, errant à travers de vains droits apparents, toute préparée et même excitée à de légitimes déprédations.

Il est pourtant impossible de réserver à chaque citoyen une part de terre ou d'industrie. Mais comme la propriété est l'activité libre appliquée à tel ou tel objet, à tel ou tel dessein, chaque homme aura un travail fixe et assuré, sera propriétaire ; le droit au travail, voilà la véritable propriété ! « Il faut que tout homme ait du travail et du pain ». Pour que tous aient du travail, il est nécessaire qu'il y ait un certain équilibre entre la produc

tion et la consommation ; donc entre la société des agriculteurs et la société des artisans il faut qu'il existe un certain commerce des choses produites. Comme l'Etat seul peut donner une mesure et une règle à ce commerce, aucun citoyen ne pourra être agriculteur ou artisan sans la permission de l'Etat. Entre les agriculteurs et les artisans la société des marchands servira de lien ; elle aussi, sera délimitée et déterminée par l'Etat lui-même. Et il ne suffit pas que la quantité des divers produits naturels ou ouvrés soit fixe et assurée ; leur valeur respective et leur prix relatif doivent eux-mêmes être fixés. Car en cas d'élévation subite du coût des frais de la terre, les ouvriers ne pourraient acheter le nécessaire malgré tout leur travail ; cela en serait fait de la sécurité de l'existence, sans laquelle le droit au travail est vain. Les variations de prix et de quantité troubleraient le juste commerce des citoyens et l'équilibre économique.

Quelle sera donc la mesure de la valeur à choisir ? Fichte en indique deux distinctes, sans montrer clairement comment il les concilie et les harmonise ; l'une est « la valeur d'utilité », l'autre « la valeur de travail ». Tout d'abord il faut vivre ; par conséquent nous commencerons par mesurer la valeur des choses à leur efficacité alimentaire ; d'autre part, comme de nos jours les hommes se nourrissent surtout de pain de froment, le froment sera pour ainsi dire la valeur type, « l'unité de valeur. »

Ainsi telle quantité d'aliments vaudra plus ou moins que la même quantité de froment selon qu'elle renfermera une plus ou moins grande puissance nutritive. Des savants expérimenteront et publieront cette relation. Telle est la valeur d'utilité. — Mais pour produire cette quantité de blé, un temps déterminé est nécessaire ; pendant ce temps le cultivateur se sert d'une maison, de nourriture et de vêtements. D'où la nécessité de certaines dépenses qui peuvent être évaluées selon les mœurs d'une nation et d'une époque. L'estimation de ces dépenses se fait d'après la valeur relative du froment et de toutes les choses consommées pour sa production.

Dans la société, les besoins varient avec les conditions. Ainsi le cultivateur, qui travaille dans un air vivifiant, peut prendre et digérer des aliments qui, comme la plupart des fruits de la terre, ont sous un gros volume une faible puissance nutritive, par exemple les choux. De même pour son travail rude et pénible il n'a pas besoin de vêtements fins. Mais les jours de repos il est nécessaire qu'il puisse manger de la viande et que sa nourriture se différencie de celle des animaux qu'il mène paître. Il est même nécessaire qu'un vêtement plus décent et pour ainsi dire plus humain lui manifeste sa dignité d'homme

et l'élève à son insu à de nobles et généreuses préoccupations. — Quant aux littérateurs, aux peintres, aux sculpteurs, et à ceux qui s'adonnent à un travail sédentaire et intellectuel, tous ils ont besoin d'une nourriture délicate facilement cuite et très digestible qui contienne sous un petit volume de forts principes nutritifs. Il est aussi nécessaire que tout ce qui les entoure, leur demeure, leur mobilier entretiennent et excitent sans cesse en eux l'image de la beauté. Ainsi la valeur de chaque chose dépend et des dépenses et du temps nécessaires à sa production : voilà la valeur de travail.

Fichte, et la plupart des socialistes postérieurs, ont d'abord tenté de définir la valeur. Proudhon l'a dit, la théorie de la valeur est pour ainsi dire la pierre angulaire du socialisme. Fichte, le premier, a esquissé la théorie de la valeur, développée ensuite par Marx. D'après ce dernier, chaque chose contient et renferme une certaine quantité de travail humain, et la valeur relative de toutes choses est déterminée par la quantité relative de travail incluse en elles.— Le travail nécessaire à la production d'un objet n'est pas laissé au jugement arbitraire de chaque homme. En effet, selon que l'ouvrier sera prompt et habile, ou lourd de main et d'esprit, le temps nécessaire à la production de cet objet sera plus court ou plus long. Par suite la mesure de la valeur n'est pas le temps nécessaire à un ouvrier quelconque, mais ce temps moyen généralement et, comme le dit Marx, « socialement » nécessaire.

Le temps pendant lequel la chose est produite, n'est pas la seule mesure de la valeur, car dans le même temps, en une heure par exemple, tel travail difficile aura une plus grande valeur qu'un autre plus facile. Mais la qualité du travail se réduit en quantité. Qu'est-ce, en effet, qu'un travail difficile, sinon celui qu'un artisan ne peut effectuer sans une longue éducation préparatoire ? Le temps dépensé pour l'éducation nécessaire doit être ajouté au temps pendant lequel la chose est produite. Tel ouvrage qui paraît exécuté en une heure l'est réellement en une année, et renferme une quantité de travail qui ne se manifeste pas au premier abord. Ainsi la quantité de travail, c'est-à-dire le temps, est la commune mesure des valeurs. Au reste aucune mesure de l'infinie diversité des choses ne peut exister si ce n'est dans une quantité de travail ramenée à une quantité de temps continu éternellement semblable à lui-même.

Fichte ouvrit la voie en démontrant que la quantité de travail renfermée en chaque ouvrage est la mesure de la valeur, et que les travaux très divers des diverses conditions se ramènent à l'unité de valeur par les dépenses nécessaires à chaque tra-

vail. Mais il a brouillé et obscurci toute son argumentation en adoptant d'abord la valeur d'utilité, puis la valeur de travail. Schæffle aussi, bien des années après, déclare nécessaire d'associer a la valeur du travail une certaine valeur d'usage ou d'utilité.

Fichte est assurément excusable, si, par son premier jet de lumière, il n'a pas dissipé les obscurités qui enveloppent l'idée de la valeur. Cependant, à moins que je ne m'abuse, Marx les a complèment dissipées. Sans doute, pour qu'un objet ait de la valeur, il ne suffit pas qu'il représente un certain travail humain, il faut encore qu'il ait une certaine utilité. Si un homme, à grand renfort de travaux pénibles, produit des choses qui ne sont ni utiles ni agréables, la valeur de celles-ci sera nulle. Il semble donc qu'il existe une certaine valeur d'utilité. Mais cette utilité ne suffit pas pour constituer la valeur, car les choses les plus utiles, les plus nécessaires, comme l'air, n'ont aucune valeur, puisqu'elles ne renferment aucun travail de l'homme; l'eau, malgré sa très grande utilité, ne vaut rien ou presque rien, puisqu'un travail insignifiant suffit à la mettre en très grande abondance, à la portée de tous les hommes. — En chaque chose les économistes découvrent la combinaison et l'alliance de la valeur d'utilité et de la valeur de travail. Mais où ils errent et se trompent gravement, c'est en confondant deux idées complètement distinctes : à savoir la *condition* de la valeur et la *mesure* de la valeur. L'utilité n'est pas la *mesure* de la valeur, mais sa *condition*. Si une chose est utile, elle n'a pas de valeur; mais une chose utile ne tire pas sa valeur de son degré d'utilité, mais de la quantité de travail qu'elle a exigée.— Dans quelques cas, je l'avoue, dans certaines circonstances extraordinaires la valeur n'est pas déterminée par la quantité de travail. Par exemple si l'on offre de l'eau à des hommes altérés dans le désert, si l'on offre du pain à des hommes affamés dans une île, ils achèteront ce pain très rare, cette eau très rare à un prix énorme. Mais ces hasards que quelques sots opposent orgueillement au socialisme, n'ont aucune signification, comme étant en dehors de toute règle et de l'ordre normal de la société. En effet, c'est le principal devoir de la société que par un commerce toujours en mouvement les choses nécessaires à l'existence soient facilement mises a la portée de quiconque veut les acheter. Et il ne subsiste plus aucune règle, lorsque la vie elle-même de l'homme dépend non pas de la société mais d'un seul homme, de telle sorte que celui-ci peut exiger, en échange d'une bouchée de pain, non seulement un prix exorbitant, mais encore la servitude du corps. Dans la société ordinaire la vraie

mesure de la valeur est la quantité de travail, non pas subordonnée mais conditionnée par son utilité.

Fichte s'est trompé en admettant deux mesures distinctes de la valeur difficilement conciliables. Il a pourtant cette très grande gloire d'avoir posé le premier, avant Ricardo lui-même, la quantité de travail comme mesure de la valeur, et d'avoir ramené la qualité à la quantité. Puis, lorsqu'il a déclaré que les relations économiques des hommes seraient abandonnées au hasard et à la violence tant que l'on n'aura pas découvert une base certaine de la valeur, il a presque fondé le socialisme. Et en cela il a complètement approché du tableau tracé par Schæffle, comme du point vital du socialisme contemporain.

En instituant une mesure de la valeur, une réglementation de la production et des prix, Fichte devait nécessairement fermer l'Etat de façon à ce que ses habitants ne vendent ni n'achètent rien aux citoyens des autres Etats. En effet à quoi bon déterminer pour un Etat la quantité suffisante de produits, si le commerce peut livrer ses produits à l'étranger? A quoi bon instituer une mesure de la valeur et réserver à chaque citoyen un travail certain, si des produits étrangers achetés à meilleur compte viennent troubler la règle normale de la valeur, viennent avilir et stériliser le travail invendu de nombreux citoyens?

Tout Etat devra se suffire à lui-même, et être comme une sphère limitée, un monde dans le monde. Cela paraît en violente opposition avec le socialisme qui s'efforce d'abolir toutes les frontières et d'établir une certaine façon de vivre « internationale ». Mais, en y regardant de plus près, c'est de la même volonté, du même esprit que procèdent et l'Etat fermé proposé par Fichte, et l'Etat du socialisme international. En effet les socialistes comprennent, comme Fichte, qu'il est absolument inutile d'établir dans un seul Etat une mesure de la valeur, du travail et de la justice, si cette mesure est détruite par le commerce avec d'autres Etats où ne serait en vigueur aucune mesure

Un seul Etat ne peut humainement dresser la juste mesure ni de la récompense quotidienne de ses ouvriers, ni du temps de travail quotidien si en même temps les autres Etats n'adoptent pas les mêmes proportions pour fixer le salaire quotidien et diminuer le temps de travail. Le socialisme veut réunir tous les Etats de l'Europe ou plutôt de l'Univers en une seule société économique, qui imposerait à tous la même réglementation des prix et du travail. Et il adviendrait ce qu'a précisement proposé Fichte : l'Etat serait comme fermé. — Cet Etat économique

international, instauré par le socialisme, serait un Etat fermé, parce qu'il ne ferait le commerce avec aucun Etat étranger ; il serait fermé, puisqu'étant adéquat à la terre elle-même il engloberait l'humanité tout entière.

Chez Schæffle aucun citoyen n'a de relations commerciales avec les Etats étrangers. L'Etat seul achète aux étrangers ou leur vend. Il vend uniquement le superflu, et, ce qu'il achète aux étrangers il le cède aux citoyens au juste prix, c'est-à-dire d'après la mesure de la valeur établie dans l'Etat. Chez Schæffle comme chez Fichte, l'Etat est fermé et délivré de l'ordre économique extérieur, comme de tout ronflement étranger des prix ou de la production.

Chez Fichte le collectivisme n'a pas encore atteint sa forme parfaite. Ce n'est pas l'Etat lui-même, ce n'est pas la collectivité elle-même qui produit les choses, les achète et les vend. L'Etat fixe seulement le nombre des agriculteurs, des artisans, des marchands, et la mesure de la valeur et le prix de chaque objet. Chaque citoyen produit librement, pourvu qu'il obéisse à la réglementation légale. Il n'est le préposé d'aucune admiuistration ; il reste son propre maître. Chez Schæffle au contraire et les socialistes contemporains, tout est converti en services publics. Cependant avec un examen plus attentif, l'on s'aperçoit du peu de différence qui sépare Fichte et Schæffle. En effet, d'après Fichte, l'Etat déterminant la quantité et le prix des produits, il s'en suit que l'Etat surveille constamment la production, et que les citoyens, s'ils sont en partie patrons, ils sont également en partie les préposés des administrations publiques. D'autre part Schæffle déclare que ces administrations publiques de la production et du commerce s'engourdiraient bientôt dans une sorte d'indolente torpeur, si l'activité propre de chaque producteur n'était excitée et récompensée. Si Fichte avait vu cette puissance des machines qui opprime en notre siècle la petite industrie et donne à l'industrie privée elle-même des formes d'administration publique, il eût proposé la même constitution économique de l'Etat que Schæffle. Et même en cela Fichte se rapproche plus de Schæffle que les premières apparences ne semblent l'indiquer. — De nos jours le collectivisme supprime la monnaie d'or ou d'argent; comme moyen de rémunération du travail de chaque citoyen, il propose des morceaux de papier où l'on inscrirait certaines heures de travail, soit dix, soit cent ; et, comme le prix de chaque chose serait estimé d'après les heures du travail nécessaires à sa production, il y aurait pour ainsi dire parfaite concordance entre la mesure elle-même de la valeur et l'instrument d'achat. Ainsi les variations de valeur du

métallisme lui-même, soit de l'or, soit de l'argent, qui ont une valeur propre, ne troubleraient plus la loi normale de la valeur.

Fichte, au contraire, laisse subsister la monnaie métallique. Mais il veut que ces pièces n'aient plus de valeur intrinsèque, mais soient uniquement le signe de la valeur. Il refond toutes les pièces ayant cours dans l'Etat, et sur des pièces nouvelles il inscrit une valeur fictive, qui ne répondra en aucune façon à la valeur incluse dans les pièces métalliques elles-mêmes. Par conséquent, malgré sa substance métallique, la monnaie serait en réalité du papier. Donc, même dans la question monétaire, Fichte est le précurseur du collectivisme tel que l'a défini et résumé Schæffle.

Cependant le socialisme de Fichte n'est pas animé du même souffle intérieur que le collectivisme et le socialisme qui procède de Karl Marx. Fichte dédaigne l'histoire, recherchant moins ce qui est ou a été que ce qui doit être. Au contraire Marx et ses disciples recherchent avec soin la signification de l'histoire et de la marche des évènements ; ils veulent découvrir sa voie, ses tendances, ses causes originelles et finales.

Fichte néglige les origines de l'argent, et s'explique seulement sur les exigences actuelles de la justice. Son socialisme est moral, non pas historique. Marx justifie moins la nécessité du collectivisme par la légitimité de sa justice que par la fatalité historique de l'évolution sociale. Il se moque volontiers de ceux qui, comme Fichte, invoquent sans cesse la dignité humaine et la justice éternelle, adorant presque ces vaines idoles inoffensives. Un certain sentiment mystique anime le socialisme de Fichte : l'homme est intérieurement libre, pleinement et divinement libre ; et ses regards ne s'abaisseraient pas sur la société humaine, s'il n'y retrouvait pas l'entière liberté de sa divine solitude ; mais comme l'homme ne peut être libre, et reste l'esclave de la nature, à moins d'avoir une certaine propriété, c'est-à-dire un certain champ d'action, le socialisme seul est conforme à la dignité humaine. Donc les pauvres et les plus misérables des hommes réclament leur part de biens et de prospérité, c'est en dépit de leurs apparences envieuses la dignité humaine qu'ils réveillent et surexcitent.

Cependant Fichte ne pousse pas les hommes à des mouvements inconsidérés, à d'aveugles bouleversements ; car, il méprise l'histoire, il ne nie pas que pour opérer des changements efficaces il faille du temps et des délais. Seuls se précipitent dans les nouveautés les amants de la vérité et de la justice qui ne se sont pas pénétrés de la vérité dans de longues méditations. Ils sont frappés par elle comme par une foudre exté-

rieure, tandis que la vérité est dans l'esprit comme une douce lumière intime, qui se répand graduellement et prudemment sur l'extérieur. Mais lenteur et temporisation ne veut pas dire inaction et apathie. Chaque jour l'on doit continuer à s'acheminer vers la justice, afin que le monde soit déjà plus près de la justice le soir qu'il ne l'était le matin.

Les socialistes allemands de l'heure présente, loin de mépriser l'histoire comme Fichte, l'invoquent au contraire et proclament volontiers la vanité de la justice tant que le procès historique ne lui aura pas communiqué consistance et force. Fichte, et par son ardent amour de la justice pure et par les généreuses impulsions de son âme, se rapproche bien plus des Français, qui en 1789 et en 1848, ont proclamé pour ainsi dire un nouvel Evangile de la justice, que de ces Allemands qui ont accepté la sévère dialectique historique de Karl Marx. Au surplus en Allemagne le socialisme ne peut pénétrer le peuple et sortir des écoles pour se répandre sur la place publique, à moins de faire également appel aux passions, et d'invoquer non seulement les nécessités présentes de l'histoire, mais encore « la justice éternelle ». Le vulgarisateur du socialisme, celui qui l'a répandu et propagé dans les masses, Ferdinand Lassalle est un disciple de Fichte ; dans l'*arbeiterprogramm*, il le proclame unique parmi les plus grands philosophes de toutes les nations et de tous les temps. Par l'émotion de l'âme, par l'ardeur du verbe, la force de l'expression, Lassalle procède de Fichte autant que par la doctrine. Comme Fichte, il attend de l'Etat la fixation de la mesure de la valeur et des prix ; comme Fichte, il ne préconise pas le socialisme international, mais le socialisme national, afin que la justice soit instaurée dans l'Allemagne devenue « Etat fermé ». Mais Lassalle a fait des emprunts à Karl Marx, et, comme Marx procède de Hegel, ni Marx ni Lassalle ne peuvent être compris sans l'examen attentif des théories hégéliennes sur le droit, les sociétés humaines, le cours de l'histoire, et l'Etat.

Jean Jaurès.

(Traduit du latin, par A. Veber.)

(*A suivre*)

DE LA DIVERSITÉ DES TENDANCES

DANS LE MOUVEMENT SOCIALISTE

(Suite et fin)

III.

Si la mise en pratique du collectivisme entrainait la tyrannie despotique d'un absolutisme trop unitaire, il semble hors de doute que la société collective éclaterait sous la pression des diversités et des variétés comprimées. La société collective n'a pas en effet la prétention de supprimer les instincts les plus naturels de l'homme, mais elle doit les utiliser à leur avantage et au sien. Et ce n'est pas seulement la fantaisie des idées, des sentiments, l'originalité des caractères, dont il sera dorénavant impossible de serrer le frein surtout dans une société où un certain bien-être assuré permettra l'éclosion d'un nombre considérable de distractions fantaisistes. Mais même en dehors de cette liberté accordée à des attributs intimes de l'homme, l'organisme de la société, la constitution politique et les attributions économiques de l'Etat devront posséder suffisamment de souplesse pour que les particularités sociales et la diversité des productions s'y trouvent à l'aise.

En ce qui concerne la constitution politique, un échelonnement de fédérations, ayant comme sommet la grande Fédération internationale, offre tous les moyens de satisfaire les besoins sociaux variés, inhérents aux tempéraments particuliers des races, ainsi qu'aux positions géographiques et climatériques différentes.

Quant à l'organisation économique, il est plus difficile de ne pas la centraliser d'une façon très unitaire dans une société

collective. Cependant n'oublions pas que l'unité administrative principale représentée par l'Etat, peut être subdivisée dans la direction de nombreuses branches de la production, en unités diverses représentées par les communes. Grâce à cette subdivision, une foule de nécessités particulières ne se trouveront pas méconnues au dépens de nécessités plus générales.

Mais à l'intérieur même de ces cadres administratifs, la production, ainsi que l'organisation qui en dérive, ne peuvent être prises ni dirigées en un seul bloc ; c'est la nature de la production qui le veut ainsi.

César De Paepe, qui avait admirablement compris cette nécessité, s'était trouvé amené à diviser en trois genres principaux la production générale d'une société. Il s'était basé pour un tel classement, sur le développement historique de la production dont il distinguait trois phases : — petite industrie (travail de l'artisan) ; — moyenne industrie (travail collectif encore réduit) ; — grande industrie (travail collectif).

Parmi les différentes branches de la production, toutes n'ont pas traversé ces trois phases ; un certain nombre semble plutôt destiné à demeurer dans la première, d'autres dans la seconde, etc. ; ainsi les industries du tailleur, du cordonnier, particulièrement dans les petites villes, sont restées dans la première catégorie ; la boucherie, la boulangerie, le charronnage, sont en général, passés dans la seconde : les grandes mines font naturellement partie de la troisième.

On comprend que toute organisation productive doit respecter des particularités élémentaires aussi vitales. Il est impossible de soumettre ces éléments divers à des lois semblables. Aussi, les mesures nécessaires à prendre pour organiser la production dans une société collective, sont-elles variées, et non pas arbitrairement unitaires ; mais laissons ici la parole au collectiviste belge ; nous verrons qu'il admet la nécessité de tenir compte de bien de diversités :

« Examinons à présent, dit-il, quelles sont les mesures que prendrait probablement le Prolétariat ou Quatrième Etat, vis-à-vis des établissements industriels appartenant à ces diverses périodes de la production moderne, dans l'éventualité d'une liquidation dont on peut fixer le moment, mais qu'on peut prévoir avec la même certitude qui, dès le milieu du siècle dernier, fit prévoir à plus d'un penseur la révolution alors prochaine du Tiers-Etat.

« Les trois périodes de la production moderne, correspondent, avons-nous dit, à trois degrés de développement industriel ; la petite industre, la moyenne industrie, la grande industrie qui se rapporte à des entreprises sociales, à des tra-

vaux devenus services publics. Certaines industries sont restées au premier degré de développement, et, parmi celles-là, il en est même qui, par leur nature, paraissent destinées à ne pas aller au-delà. D'autres, en très grand nombre, sont parvenues ou sont en voie de parvenir au second degré de développement, et parmi celles-ci il en est qui, peut-être, resteront à ce deuxième degré de développement, et d'autres qui n'y sont pas encore parvenues y tendent visiblement déjà, ou pourraient fort bien y parvenir un jour, exemple : l'Agriculture (comme nous l'avons dit plus haut).

« Les industries du premier degré peuvent rester les industries individuelles, si le travailleur y est, à lui seul producteur d'un produit complet ; ou si, pour des raisons d'économie ou pour toute autre considération, le travailleur de la petite industrie veut s'associer avec des collègues, c'est en vertu d'une convention qui peut se rompre au gré des parties ; il ne s'agit là que d'une association qui peut se dissoudre ou se reformer suivant les circonstances, d'une simple société coopérative ou de quelque chose d'analogue de la société en nom collectif du code de Commerce. Il n'en est pas de même pour les industries du second degré. Ici le travail collectif étant inévitable, nécessaire, la société collective des instruments de travail est absolument indispensable. Et ici, il s'agit de faire de ces instruments, non la propriété de quelques travailleurs du métier, mais du corps de métier dans son ensemble. Il faudrait donc réaliser une combinaison dont la formule est loin d'être définitivement fixée, une forme d'association encore indéterminée aujourd'hui, mais en vertu de laquelle les instruments de travail, l'outillage, les matériaux, les machines, en un mot les capitaux de toute sorte, nécessaires au fonctionnement des chantiers, des usines et des manufactures, seraient la propriété collective, indivise, anonyme et impersonnelle du groupe industriel lui-même, quel que soit le va-et-vient des travailleurs entrant dans ce groupe au moment de la liquidation sociale, ou à tout autre moment donné. Nous trouvons aujourd'hui quelque chose d'analogue pour les biens appartenant aux communes et pour ceux qui appartiennent aux corporations ou institutions quelconques auxquelles la loi confère la *personnification civile*. La personnification civile accordée aux syndicats ouvriers ou union de métier, dont on parle beaucoup, sera un acheminement vers cette forme de collectivité.

« Enfin quant aux industries du troisième degré, vu qu'elles sont revêtues du caractère d'entreprises sociales, de services publics, soit par leur nature même (comme les chemins de fer,

Compagnies de paquebots, les Compagnies pour le percement d'isthmes ou de montagnes, pour les irrigations ou les dessèchements, etc.), soit par suite du développement économique (comme les charbonnages, les mines et les carrières, les grands établissements métallurgiques, les grands chantiers de marine, etc.) il faut que leur gestion rentre dans l'administration des affaires publiques du pays, et leur matériel dans le domaine public de l'Etat.

« Mais nous dira-t-on peut-être, pourquoi cette profonde différence entre les groupes industriels faisant fonctionner les autres industries que vous appelez entreprises sociales et services publics, et ceux faisant fonctionner les autres industries ? Cette différence, si elle existe, ce n'est pas nous qui la faisons, ni la désirons : ce sont les faits eux-mêmes qui la créent et l'imposent. Les premiers de ces groupes ont en main un monopole et pour être remis entre les mains de travailleurs, au lieu de se trouver entre les mains de capitalistes, ce monopole n'en serait pas moins dangereux. L'Etat et la Commune, chacun dans son ressort, peuvent seuls monopoliser, parce que l'Etat et la Commune, c'est tout le monde, et que le monopole de tout le monde n'est plus le monopole (1). »

Comme nous le voyons, César De Paepe, trace les grandes lignes de la production, qui laisseraient à celle-ci une liberté suffisante, tout en la maintenant dans des cadres déterminés. En ce qui concerne le détail proprement dit, ce sont les circonstances particulières, l'état du machinisme, des corps de métier, de la population ouvrière, qui doivent fournir les éléments de la réglementation à établir. Ces circonstances joueraient un grand rôle dans la recherche « d'une combinaison, dont la formule, comme dit De Paepe, est loin d'être définitivement fixée, une sorte d'association encore indéterminée ».

Les difficultés que l'on rencontrera dans la formation de semblables associations consisteront à éviter les conflits entre les producteurs, la domination des uns par les autres. Quel nombre de producteurs les besoins de la consommation défendront-ils de dépasser, dans chaque corps de métier devenant sans doute la fédération de tous les groupes du même métier ? — Comment les travailleurs qui n'auront pas trouvé place dans cette fédération, se dédommageront-ils d'un travail où les poussait leur préférence particulière ? La pratique devra répondre à ces questions qu'on ne peut envisager maintenant, que d'une façon hypothétique et imparfaite. Nous voulions simplement

---

(1) *De l'organisation des services publics dans la société future*, p. 93.

montrer, par les considérations qui précèdent, la diversité naturelle des éléments composant l'organisme producteur d'une société et partant l'obligation qu'aura la société collective de les respecter. Cette société collective, même dans l'organisation de la production, ne peut donc être une unité faisant abstraction de variétés vivantes. Suivant que les organes de la production remplissent une fonction plus ou moins restreinte, qu'ils ont une dépendance sociale plus ou moins marquée, et qu'ils sont d'une nature plus ou moins complexe, ils doivent être soumis à tel ou à tel mode producteur.

Ainsi le cordonnier de village travaillant seul, exerce un métier qui se trouve naturellement être individuel ; il en est de même d'une foule d'autres producteurs de villages ou de petites villes. On comprend que si la société collective allait enlever à ces producteurs individuels la propriété de leur métier, elle commettrait de graves abus, car en dehors des nombreux ennemis qu'elle se créerait, elle empêcherait la masse des consommateurs de villages ou de petites villes, de se munir d'objets ayant une valeur et d'un usage approprié à leurs besoins. Ces consommateurs ne trouveraient ni pour le même prix, ni pour le même usage, des objets analogues dans les grands magasins des grandes villes.

Il peut se faire que la population des villages s'accroisse, ou que de nouvelles causes agissant, l'individualité (si je puis m'exprimer ainsi) de semblables métiers disparaisse, et que ceux-ci suivant l'évolution indiquée par De Paepe, passent de la petite industrie dans la moyenne, et de là peut-être dans la grande. Mais, s'il en est ainsi pour ces anciennes industries, de nouvelles industries ou de nouvelles formes d'anciennes industries apparaitront, qui pour se développer auront besoin d'être traitées suivant leur caractère, soit individuel, soit plus ou moins collectif. Un inventeur, par exemple, dont la découverte serait encore trop minime pour devenir un service social, a besoin, afin de développer et de rendre applicable son invention, de pouvoir la traiter individuellement. Ce cas est général, mais il s'en produirait naturellement d'autres, plus particuliers, par rapport au travail individuel ou au travail collectif moyen.

On conçoit qu'au cours d'une révolution violente, il n'est pas commode de fonder une organisation collective de la production, tenant compte de tant de particularités diverses. Il faut de même une durée prolongée et relativement calmé pour établir les corps de métier, dont parle De Paepe. — Aussi celui-ci, envisageant le caractère subit et imprévu d'une révolution, cherche un remède au désordre qui s'ensuivrait et empêcherait toute

fondation sociale. « N'oublions pas, dit-il, que les révolutions ne se commandent pas, qu'elles ne se font pas à point nommé, au moment où l'on voudrait les voir surgir, que les circonstances les font ordinairement éclater. Nous sommes donc amenés à vous demander si, avant que le groupement de la classe ouvrière par corps de métier, ne soit suffisamment développé, les circonstances ne pourraient pas conduire le prolétariat des grandes villes à se constituer en dictature vis-à-vis du reste de la population, et ce, durant une période révolutionnaire assez longue, pour balayer tous les obstacles qui s'opposeraient à l'émancipation de la classe ouvrière. Dans cette occurence, il nous paraît évident qu'une première mesure que prendrait cette dictature collective, ce serait de s'emparer de tous les grands services publics, d'exproprier, pour cause d'utilité publique, les compagnies des chemins de fer, des mines, des canaux, des paquebots, des grandes usines métallurgiques, et de déclarer tout leur matériel, outillage, machines, bâtiments, terrains, etc., biens de l'Etat, partie du domaine public. »

Une semblable dictature représentant les principales industries, arriverait sans doute à diriger la production collective, conformément aux nécessités existantes. Elle comprendrait les éléments nécessaires pour établir l'ordre économique des tâches à remplir, des modes à employer pour les remplir, de leur valeur sociale, et tout cela sur un plan où figureraient les diversités de la production et de l'échange, mais l'industrie formant seule ce pouvoir dictatorial, ne doit-on pas craindre que les campagnes ou une partie des campagnes ne se soulèvent, dérangées dans leurs habitudes si lentes à ramener, et ne s'insurgent en une jacquerie qui empêcherait longtemps l'ordre de renaître.

Il est vrai que quand les circonstances ont mis en mouvement le courant révolutionnaire, celui-ci n'a pas l'habitude de se laisser diriger suivant le plus grand bien de tous les hommes sans exception. En période révolutionnaire, la domination violente d'une fraction sur une autre est inévitable, ce qui est encore un des inconvénients de la révolution violente.

Le moyen le plus efficace d'obvier à ces inconvénients, y compris la réaction, consisterait à obtenir dès maintenant des réformes, à entrer dans la voie des changements partiels, qui de mouvements en mouvements, pourraient préparer la société à la secousse finale. Ce moyen, il est vrai, exige que la société actuelle se suicide à petits coups, mais cela n'a rien d'impossible : les sociétés qui finissent se suicident tout autant qu'elles sont renversées.

IV.

Nous devons donc rechercher maintenant comment l'unité du mouvement socialiste serait maintenue, s'il suivait sa marche au moyen de conquêtes partielles.

Ici encore, il est nécessaire de diviser notre sujet, car le prolétariat peut remporter des avantages partiels sur la bourgeoisie de deux manières absolument différentes et ayant des résultats opposés : ou bien c'est l'Etat qui donne à tous les travailleurs en général quelque protection et transforme en services publics certaines branches de la production, en accordant aux ouvriers qui y sont employés certains avantages ; ou bien ce sont les ouvriers particuliers de certaines industries qui arrivent eux-mêmes à supplanter leurs patrons dans l'exploitation de ces industries et qui en deviennent les possesseurs en même temps que les producteurs. Etudions d'abord ce dernier cas et la manière dont il agirait sur la communauté des tendances ouvrières. Il se rapporte à des industries servies par des ouvriers spécialement organisés, soit en syndicats, soit en sociétés et dont le travail répondant à un besoin incessant de la société, rend les grèves particulièrement efficaces. De tels ouvriers possèdent vis-à-vis de leurs patrons une force réelle. S'ils possèdent aussi un esprit de corps assez distinct des autres corporations, on conçoit qu'une lutte engagée spécialement par eux-mêmes contre leurs patrons, arriverait à les rendre les seuls maîtres des industries dont ils sont les producteurs. La « mine aux mineurs » passant à l'état de fait général rentrerait dans ce cas particulier de conquêtes partielles du prolétariat sur la bourgeoisie. Mais la « mine aux mineurs » constituerait ceux-ci, en une société particulière aux intérêts très individualistes, et détachés des intérêts de la communauté ouvrière. Elle aurait donc de réels inconvénients pour l'ensemble du mouvement ouvrier. En outre le précédent créé par la « mine aux mineurs » serait d'autant plus fâcheux que d'autres industries pourraient suivre la même voie, et qu'en face de la « mine aux mineurs » s'élèveraient la « métallurgie aux métallurgistes » la « filature aux filateurs », etc., etc..., toutes avec des intérêts antagonistes. La mine n'est pas en effet, la seule branche d'industrie capable de prendre la direction individualiste ; car dans notre société où les crises industrielles abondent, il est possible que le possesseur d'une industrie quelconque, forcé par de mauvaises affaires de liquider sa situation, ait ses ouvriers pour successeurs dans

la propriété de l'industrie. Cela peut se faire soit par un marché particulier passé entre patrons et ouvriers, soit par une vente aux enchères. Et les ouvriers seront plus d'une fois capables de se rendre de la sorte acquéreurs, car dès maintenant ils trouvent moyen d'avoir à leur disposition, comme aide ou comme secours, des fonds assez considérables. Ainsi les mineurs qui ont acheté la mine de Monthieux au prix de dix mille francs, reçurent d'importantes sommes de plusieurs conseils municipaux, et un ancien ministre, bourgeois s'il en fut, M. Constans leur fit voter par la Chambre, une somme de cinquante mille francs, destinés à couvrir leurs premiers frais d'exploitation.

Il va sans dire que des acquisitions faites par des ouvriers, conclues sous les lois actuelles, ne peuvent se produire que pour des établissements particuliers assez restreints, tels qu'une métallurgie, une usine particulière, une mine isolée. Il n'est pas à supposer que tout un corps de métier, les mineurs, par exemple, ou la fédération des métallurgistes trouve jamais des sommes assez fortes, ou des conditions de ventes assez avantageuses pour pouvoir acquérir à la fois tout le sous-sol minier ou toutes les métallurgies. C'est la grève générale d'une industrie éclatant au moment propice, qui seule pourra dans des circonstances spéciales, faire passer la propriété totale de l'industrie de la main des patrons dans celle des ouvriers. Il suffit pour cela, d'une part, qu'il se trouve au pouvoir un gouvernement à concessions, sans principes définis de socialisme d'Etat, et d'autre part, que les ouvriers de cette partie de la production possèdent une forte organisation syndicale et fédérative.

Quant aux résultats sociaux qu'entraîneraient ces victoires d'un certain nombre de prolétaires sur un certain nombre de possesseurs bourgeois, on a pu déjà apercevoir leur faiblesse. Le développement général de la société capitaliste ne serait nullement modifié. En fait des associations d'ouvriers capitalistes auraient été créées, c'est-à-dire un plus grand nombre de capitalistes, mais entre ces associations subsisteraient les antagonismes existant aujourd'hui entre capitalistes, et avec de tels éléments de division pour la classe ouvrière, le désordre actuel de l'offre et de la demande, la détermination anarchique de la valeur, l'instabilité du travail n'en règneraient pas moins dans l'organisme économique. Aucun principe nouveau n'aurait donc été introduit dans la société ; la seule conséquence obtenue par cette propriété passant aux mains de certaines catégories d'ouvriers, serait de détourner le mouvement ouvrier de sa manifestation commune et collective, ou tout au moins de la retarder indéfiniment.

Aussi doit-on énergiquement lutter contre ces tendances de la classe ouvrière à acquérir la propriété privée des instruments de production. C'est un des points sur lesquels doit insister le plus vivement la propagande collectiviste dont nous avons souhaité l'extension. Il est indispensable qu'elle imprime une marque vraiment collectiviste aux aspirations des prolétaires. Combien parmi ceux-ci entendent encore sous le nom de socialisme, simplement ce qui leur rapporterait quelque bien individuel !

A côté de la propagande, il est un moyen matériel d'empêcher que l'intérêt général de la classe ouvrière ne se disperse dans la diversité des intérêts d'associations propriétaires ; c'est que l'Etat prenne en possession et administre en services publics le plus grand nombre possible d'industries privées actuelles. Ce moyen, nous allons le montrer, peut agir pour le plus grand profit de la communauté ouvrière et du collectivisme, mais les services publics constituent justement le cas des conquêtes partielles du prolétariat sur la bourgeoisie, qu'il nous restait à examiner. Nous verrons donc que si ces conquêtes s'accomplissent par les services publics et les réformes, la cohésion et l'union se trouveraient plus facilement maintenues dans la classe ouvrière, que cela ne serait possible dans les autres cas.

V.

Un grand danger pour le collectivisme et la communauté des aspirations ouvrières résidant dans les tendances propriétaires de l'ouvrier, ce danger est écarté si l'Etat se fait possesseur des moyens de production, pour les transformer en services publics. La propriété de l'Etat étant indivise et impersonnelle, personne ne peut, en effet, avoir l'idée de la lui enlever. L'ouvrier ne pensant plus à acquérir cette propriété, reporte forcément ses désirs sur une administration de celle-ci avantageuse pour lui, en d'autres termes sur une organisation sociale de la production satisfaisant tous ses droits de production. La société collective, avec sa répartition de la richesse suivant le travail, apparait naturellement alors au terme de ses aspirations, et à mesure que l'on cherchera à satisfaire davantage par des réformes la classe ouvrière, celle-ci tendra à se rapprocher de plus en plus du but commun : le collectivisme. Il ne faut pas croire, en effet, que les avantages remportés au moyen des services publics et des réformes qui en dérivent, rompront l'unité des

aspirations ouvrières en les lançant dans la lutte des intérêts capitalistes ; car le service public interdisant à l'ouvrier de devenir propriétaire des moyens de production, ce n'est pas son salaire, quelqu'augmenté qu'il soit, et les assurances contre la maladie et la vieillesse, qui le rendront jamais un capitaliste possédant des capitaux mobiliers.

Tant que l'Etat bourgeois et capitaliste restera à la tête des services publics, l'ouvrier trouvera d'amples sujets de plaintes, dans le fait qu'une trop grande quantité de produits créés par son travail ira au capital, au lieu de rémunérer le travail, et les nombreuses conséquences de ce fait laisseront subsister un état de choses que l'ouvrier voudra nécessairement renverser. Ainsi il n'aura instinctivement aucune raison pour appuyer l'Etat bourgeois.

Nous voyons que si d'un côté cet Etat reçoit un accroissement d'importance en devenant propriétaire des moyens de la production sociale, d'un autre côté ayant affaire directement aux ouvriers, il introduisit dans son fonctionnement même de nombreux germes de mécontentement et de révolution. Ce n'est donc pas travailler à la consolidation du pouvoir de la bourgeoisie, et partant méconnaître les intérêts de la classe ouvrière, que de réclamer, comme le fait le socialisme possibiliste et réformiste, la création des services publics.

Les Marxistes semblent croire que les ouvriers d'Etat ont nécessairement pieds et poings liés. Cela peut être vrai tant que ces ouvriers-là restent en nombre très minime et doivent craindre la concurrence de tous les ouvriers moins avantagés de l'industrie privée. Mais quand la majeure partie de celle-ci sera transformée en services publics, les ouvriers de l'Etat formeront aussi la majorité ouvrière et, par cela même, pourront agir sans précaution particulière. Et l'ouvrier étant chose dont on ne pourra pas plus se passer alors que maintenant, il sera tout aussi impossible au patron social de ne pas subir ses réclamations, qu'il l'est actuellement au patron individuel. Comme les producteurs de l'Etat feront eux-mêmes partie de l'engrenage administratif, les ouvriers seront parfaitement placés pour distinguer le mal que l'administration gouvernementale devra corriger en vue de leur bien. Dans de pareilles conditions les porte-voix ne manquent jamais. Une foule de candidats aux élections se décideront à inaugurer une voie véritablement réformiste.

Des études ont déjà été faites qui peuvent servir de base à l'élaboration d'un programme de réformes. Le second volume du *Socialisme Intégral* de M. Benoît Malon, constituent sur ce sujet une œuvre de grande importance. Après y avoir exposé

les conditions économiques de la production et de la richesse actuelles, l'écrivain réformiste en déduit les moyens pratiques de les transformer pour l'amélioration du sort des prolétaires.

L'Etat et la Commune, suivant qu'il y a intérêt général ou local, se partagent les attributions productives et distributives ; le Ministère du travail a la charge de répartir l'offre et la demande, l'assurance est obligatoire, etc. (1).

En deux mots, l'ensemble des réformes a pour but : « organiser la production et la répartition des richesses de façon que le droit à une suffisante vie soit assuré à tous les êtres humains, aux valides par le travail, aux invalides, par la solidarité sociale. ». Ce qui fait la valeur réelle d'une semblable profession de foi, c'est que sans viser à retourner d'un coup la société, chose qui malgré la violence des révolutions reste toujours lente à atteindre, cette profession de foi étant réformiste s'attaque directement à la misère et présente, à ceux dont les souffrances sont accablantes, une planche de salut tendue vers un abri prochain. La perspective au contraire de la fin complète du régime capitaliste ne soulage que l'avenir : « Ce serait un peu long, dit encore B. Malon, et les victimes des iniquités sociales ont peut-être le droit de se retourner sur le gril de leurs tourments et de se demander si l'intervention sociale, sans préjudices des intégrales transformations futures, ne pourrait pas hâter quelque peu la marche trop lente des maturations historiques et des fatalités économiques ». (2).

Les réformes proposées par l'auteur du *Socialisme intégral* ont d'autres avantages : elles ménagent une transition au passage d'une société à une autre, ce qui rend la réaction de moins en moins possible, elles font peu à peu l'éducation politique et économique de la classe ouvrière, et, habituant celle-ci à jouir d'avantages communs, elles scellent de plus en plus la communauté ouvrière. Quant à leur exécution, peut-être objectera-t-on que de semblables réformes, sont ou trop radicales pour la société capitaliste, ou trop peu pour les combattants socialistes. Je crois que l'objection ne repose pas sur la réalité, car indépendamment de toute préférence théorique, il y a dans le mouvement ouvrier, un fait absolument réel. C'est que les forces ouvrières sont poussées par leur développement, soit intime, soit industriel et social, à pénétrer dans le bien-être général de la société ; et ce développement étant devenu pour ainsi dire une loi naturelle, ou tout au moins une loi sociale, aucun effort humain ne réussira

(1). *Secialisme Intégral*, t, II, p. 117.
(2). *Socialisme Intégral*, t, II, p. 19.

à en empêcher les effets. Si la société bourgeoise résiste, elle sera renversée ; si elle fait des concessions, personne ne peut prétendre que les réformes qu'on lui imposera, s'arrêteront à tel ou tel point, à tel ou tel autre. Les circonstances seules, la forme capitaliste particulière à chaque pays, les forces spéciales des éléments sociaux en présence, etc., peuvent rendre la possibilité des réformes plus ou moins grande ; mais une fois qu'un mouvement de réformes a pris, dans la société, une direction fortement accentuée, une foule de circonstances se présentent comme par enchantement, pour l'aider dans sa marche. Ainsi donc, suivant les contrées, suivant les évènements, le système réformiste du directeur de la *Revue Socialiste*, peut parfaitement être adopté plus ou moins complètement, sans que le principe en soit altéré.

Dès maintenant les socialistes réformistes ont raison de demander des réformes, quoiqu'ils n'en obtiennent qne de bien médiocres. Sans leurs revendications continuelles, on ne possèderait même pas les petites lois récentes sur la protection du travail. Si ces lois n'ont, par elles-mêmes, aucune influence sur la situation des travailleurs, elles n'en consacrent pas moins un principe pouvant devenir fertile en conséquence : c'est que la classe ouvrière possède des droits à faire reconnaître par la loi. Déjà les gouvernements bourgeois, en acceptant l'invitation de Guillaume II, à la conférence de Berlin, avaient ouvert une carrière légale aux revendications des prolétaires. Et il est à remarquer que les lois ouvrières qui suivirent, allant à l'encontre du principe libertaire de l'aide-toi ont commencé à faire battre en brêche, par la bourgeoisie elle-même, le système économique, sous lequel elle s'était développée et avait atteint son apogée. Une société qu'on oblige à des concessions n'à déjà plus toute sa force ; celle qui en outre se traite contrairement à sa nature, affaiblit grandement son pouvoir de résistance ; sans doute d'autres concessions suivront. Aussi tout en s'élevant ouvertement contre l'insuffisance des concessions bourgeoises, le parti socialiste ne doit-il pas les regarder au fond, d'un mauvais œil : elles ont trop de rapport avec le loup introduit dans la bergerie. Même les minimes lois de protection ouvrière qu'on est en passe de promulguer dans plusieurs Etats, pour limiter le travail des femmes et des enfants, lèsent les intérêts de plus d'un capitaliste. Et, en effet, bien des petits industriels ou commerçants ne fasaient leurs affaires qu'en ayant recours à des salaires qui peuvent s'appeler salaires de faiblesse, c'est-à-dire qui s'appliquent à des femmes ou à des enfant. Les femmes et les enfants fournissant dans certaines besognes, autant de travail que les hommes, quoique à des prix bien moindres, donnaient à leurs

petits employeurs, par cette modicité de salaire, un moyen de réaliser des bénéfices qu'affaibliront les restrictions de la loi. Pour peu que les lois protectrices s'accentuent, tous ces petits capitalistes n'auront plus intérêt à poursuivre leurs affaires et devront, malgré tout, se résigner à grossir l'armée des non possesseurs. Ce sera autant de recrues pour le socialisme.

A mesure qu'on obtiendra des réformes portant de plus en plus atteinte aux intérêts du capital et protégeant de moins en moins fictivement le travail, le nombre des capitalistes pouvant trouver leur compte à faire travailler les prolétaires, ira en diminuant. Il arrivera un moment où les profits ne seront plus possibles que pour un petit nombre de capitalistes très importants, disposant des ressources les plus considérables. L'industrie privée se trouvera ainsi, comme par la marche qu'indique Marx, centralisée en quelquels mains. De cette propriété privée de quelques jouisseurs, à sa transformation pour cause d'utilité publique, en propriété collective, le passage ne sera pas long. On voit donc que l'application de réformes, conduit comme résultat final, au collectivisme, tout autant que la théorie Marxiste du développement de la misère de plus en plus grande de l'ouvrier, seulement les réformes y conduisent plus sûrement, en ce sens que par cette voie, la classe ouvrière, n'aura pas à faire d'une façon subite, son apprentissage du pouvoir ; elle y sera parvenue peu à peu. Pour hâter le résultat, il sera nécessaire que parallèlement à l'accomplissement des réformes protectrices, une partie de l'industrie privée soit transformée, comme il l'a été dit, en service public. C'est surtout nécessaire pour les industries basées sur un important fond immobilier, capable de tenter,en quelque sorte de la façon dont la terre tente le paysan, tout un corps de métier, à revendiquer la propriété particulière des industries.

Par les services publics, les ouvriers s'habitueront à considé-dérer la propriété des moyens de production, terre ou capital, comme une attribution purement sociale. La masse ouvrière se disperserait moins facilement en divisions particularistes, tandis que l'union des prolétaires serait de plus en plus scellée par un besoin commun de réformes sans cesse grandissantes. La collectivité en un mot, deviendrait une aspiration de plus en plus marquée.

De son côté en entrant dans la voie des réformes et des services publics, la société capitaliste minerait elle-même sa base. Tous les matériaux peu à peu enlevés à son édifice, accroitraient la puissance de la classe ouvrière, en même temps que de grandes misères se trouveraient secourues. Et si, au terme de ce

mouvement ouvrier, il fallait le choc d'une révolution pour faire crouler les restes de l'édifice capitaliste, cette révolution, du moins, serait tellement préparée et possèderait une tâche si peu compliquée, que la réaction n'aurait guère de chances de s'ensuivre.

Ainsi donc, si les prolétaires gagnent des avantages partiels sur la bourgeoisie, en obtenant des services publics et des réformes, les risques de la réaction et des divisions sont bien moins à craindre que si ces prolétaires, tout d'un coup exaspérés, renverse la société bourgeoise par une victoire complète, mais subite. Cette victoire subite remettrait tout en question, aussi bien la nouvelle société que la société ancienne, à cause de la difficulté d'improviser une organisation toute nouvelle et à cause de la force des anciennes traditions. Les services publics et les réformes, au contraire, imposant une abstinence sans cesse croissante à l'exploitation capitaliste, rendront de plus en plus effectifs la liberté et le triomphe de la classe productive. Que les socialistes proclament donc avec l'auteur du *Socialisme Intégral* : « Soyons révolutionnaires quand les circonstances l'exigent et réformistes toujours. »

Georges GHISLER.

LUNDIS SOCIALISTES

(Suite) (1)

XIX. — Le Communisme en France de 1820 a 1851.

Buonarotti et son action sur les chefs des sociétés secrètes. — Le Communisme matérialiste et libertaire. — La donnée de Dezamy. — Cabet et le Communisme icarien. — Résumé de la doctrine. — La fondation de l'Icarie et la fin du Communisme politique et militant en France.

Par le caractère terroriste de ses procédés et par le simplisme de ses buts, le babouvisme avait dépouillé le Communisme du manteau lumineux d'idéalisme humanitaire dont l'avaient revêtu Thomas More, Jean Meslier et les grands utopistes du XVIIIe siècle.

Il en résulta pour cette théorie une défaveur marquée, et malgré tout son prestige et tous ses mérites ; malgré le succès de sa courageuse *Histoire de la Conjuration des Egaux ;* malgré son habileté politique et sa merveilleuse activité, l'héroïque et infatigable Buonarotti ne passionna en somme que quelques ardents.

S'il put avoir pour disciples des conspirateurs révolutionnaires comme Barbès, Blanqui, Charles Teste, Voyer d'Argençon, Martin Bernard, Lagrange, Caussidière, Meilland, Nettré, etc., qui, d'ailleurs, amendèrent la doctrine, il ne put jamais créer un courant d'opinion.

Après lui la propagande communiste changea de caractère. Elle fut à la fois plus matérialiste et moins autoritaire ; surtout elle quitta le terrain stérile des sociétés secrètes.

C'est dans ce nouvel esprit, qu'en 1838, un an seulement après la mort de Buonarotti, parurent le *Moniteur Républicain* et l'*Homme Libre*, où l'on préconisa un socialisme matérialiste, à la façon de d'Holbach

(1) Publication commencée le 15 février 1892.

et d'Helvétius. Puis vinrent, fondés successivement par Laponneraie, Lahautière et Choron, l'*Intelligence*, l'*Égalité* et la *Fraternité*, auxquels succédèrent l'*Humanitaire* de J. J. May et Charavey, et l'*Égalitaire*, de Th. Dezamy, Budin, Pillot (qui fut membre de la Commune de 1871).

Tous ces journaux n'eurent qu'une existence très éphémère ; ils étaient pourtant rédigés par des hommes de conviction et de talent, mais les théories inflexiblement négatrices, tranchaient trop sur le fond mouvant de l'éclectisme spiritualiste et néo-chrétien, alors en honneur.

Abstraction faite de quelques divergences, tous les théoriciens du communisme matérialiste et libertaire reconnaissaient pour chef Th. Dezamy, l'auteur d'un livre remarquable : *Le Code de la Communauté*.

D'après Dezamy, la communauté et le mode naturel et parfait de l'association, mais elle doit prendre la forme fédérative. Le cités communistes formeront la Nation et les nations fédérées l'Humanité libre, solidarisée et heureuse.

Le pouvoir, plus consultatif que coërcitif, des magistrats électifs sera limité à l'exécution des lois.

Voilà pour l'organisation politique. L'organisation économique basée sur la mise en commun des propriétés, aura un grand souci de la liberté et du bonheur des individus. Dans cette vue. par la science appliquée, par l'emploi de toutes les forces naturelles, par le respect de la liberté des vocations, le travail (devoir de tous en retour d'une abondante aisance) sera abrégé, varié et rendu attrayant le plus possible. Les travailleurs auront pour excitants la considération publique et l'amour de l'Humanité, « cette magie de la raison ». La science souveraine éclairera tous les esprits.. Plus de superstitions religieuses. Plus de préjugés aussi ; plus de domination maritale, plus d'égoïsme domestique ; mais la liberté des unions, l'égalité de droits pour l'homme et pour la femme, l'éducation commune des enfants. En un mot, le Communisme scientifique et libéral dans sa plénitude.

Encore une fois, le temps n'était pas à ce radicalisme doctrinal. Peu nombreux furent les adhérents de Dezamy. Les prolétaires voulaient plus de sentimentalisme et les plus altruistes d'entre eux vinrent par milliers au communisme mitigé que Cabet exposa, en 1840, dans son livre célèbre : *Le Voyage en Icarie*, et qu'il développa, à partir de 1841, dans le *Populaire*, fondé par lui, avec le concours des frères Watripont, de Vausy et de Krolikowski.

Cabet fut résolument pacifique. Selon lui, l'ordre icarien devait résulter d'une série de réformes légales réalisées dans le cours de cinquante années. Mais la tendance à l'égalité absolue devait être affirmée de suite par une meilleure répartition des charges et des avantages sociaux et par un impôt progressif sur les propriétés et sur les héritages, sans préjudice d'autres réformes analogues.

En Icarie le peuple est souverain, et non seulement il fait sa constitution et ses lois, mais encore par ses représentants élus, il règle tout ce qui a trait à son organisation économique, à son administration, à son bien-être. Les travaux sont exécutés en commun et la répartition a lieu selon les besoins, dans la mesure des ressources communes. Les repas sont pris en famille, hors les cas nombreux de banquets communs. Les Icariens croient en Dieu ; ils conservent la famille actuelle telle quelle, la femme restant mineure ; ils proscrivent le tabac et les alcools.

Ce communisme était assez édulcoré et les apeurés qui, en 1848, firent de Cabet un épouvantail ne connaissaient guère le réformateur. Il était si peu révolutionnaire et si peu habile politique qu'au lieu de se servir de ses cent mille adhérents, pour créer dans le prolétariat un courant d'opinions sociales assez puissant pour arracher au gouvernement quelques-unes des réformes préparatoires qu'il avait inscrites sur son programme de transition, il détourna de l'action socialiste toutes les forces vives dont il disposait, pour les épuiser à la fondation d'une colonie communiste, en Amérique. Le fondateur y mourut en 1856, la *Communauté icarienne*, non sans épreuves et sans vicissitudes, non sans gloire aussi, subsista trente années encore ; mais sans rayonner et sans essaimer. Il ne reste plus traces de tant de dévouements, de tant de sacrifices et d'une foi sociale si ardente !...

Si de cette entreprise l'actif est nul le passif est considérable. Le répréhensible départ de Cabet et de ses plus actifs adhérents en 1848 porta en France un coup mortel à l'idée communiste, qui dans l'ordre théorique ne fut plus guère représentée que par des contemplatifs. Tel Villegardelle, l'estimable auteur de l'*Histoire des idées sociales depuis l'avènement du Christianisme*, le traducteur de More, de Campanella et le commentateur de Morelly ; tel encore Robert (du Var) l'auteur de l'*Histoire des classes ouvrières*.

Le communisme eut encore quelques sectateurs individuels mais, si l'on excepte le groupe révolutionnaire de Blanqui, il n'y eut plus de parti communiste. Après avoir passé sans s'y arrêter par le mutuellisme proudhonnien, le socialisme prolétarien allait trouver son expression définitive dans le *collectivisme*, où sont combinés le concours dans la production, la justice dans la répartition et la liberté dans la consommation des richesses.

Ainsi a été remplacé par une plus scientifique et plus progressive doctrine la glorieuse utopie communiste qui, jusqu'à la Révolution française fut la seule expression économique de toutes les protestations sociales. Mais ses *desiderata* demeurent ; Auguste Comte l'a dit : *Le communisme ne comporte d'autre réfutation que la solution du problème qu'il pose*.

Ce n'est pas en ce moment où des millions de prolétaires crient

justice et solidarité et se préparent aux réalisations directes, que les conservateurs peuvent l'ignorer ou l'oublier.

XX. — La propagande socialiste française dans les Deux Mondes de 1830 a 1850.

Le proselytisme français d'après Joseph de Maïstre, Dupont White et Sully Prudhomme. — Expansion du socialisme français. — Parole de Karl Grün. — Groupes socialistes de Belgique, d'Italie, de Suisse, d'Espagne et Weitling.— Le fouriérisme aux Etats-Unis. — William Godwin et le socialisme anglais.— La réaction de 1848-1851 et ses suites. — Caractère européen du nouveau socialisme.

Joseph de Maïstre disait de la France révolutionnée : « Ce peuple est une conjuration », et il ajoutait en forme d'admonestation adressée aux Français, alors en armes contre les monarchies européennes coalisées :

> Au moins, si vous n'agissiez que sur vous-mêmes, on vous laisserait faire : mais le penchant, le besoin, la fureur d'agir sur les autres est le trait le plus saillant de votre caractère. — On pourrait dire que ce trait est vous-mêmes. Chaque peuple a sa mission, telle est la vôtre. La moindre opinion que vous lancez sur le monde est un bélier poussé par trente millions d'hommes !

Un esprit très pondéré, M. Dupont White, le beau-père du président de la République, a constaté lui aussi le caractère prosélytique de toutes les grandes initiatives françaises :

> Certes, dit l'auteur de la *Liberté politique*, les révolutions n'ont manqué nulle part au monde moderne : mais il est bien connu que celles qui naissent entre le Rhin, les Alpes et les Pyrénés franchissent les fleuves et les monts. La France fait sur elle-même des expériences politiques à l'usage du monde entier.

Plus près de nous, le poète de la Justice a écrit :

> Je compte avec horreur, France, dans ton histoire
> Tous les avortements que t'a coûtés ta gloire
> Mais je sais l'avenir qui tressaille en ton flanc.
> Comme est sorti le blé des broussailles épaisses
> Comme l'homme est sorti du combat des espèces
> La suprême Cite se pétrit dans ton sang.

La *suprême Cité* c'est la cité socialiste où, dans le bien-être universel et dans l'excellente morale de tous les citoyens éclairés, égaux en droits et libres, s'épanouiront la liberté, la justice et la solidarité. A la réalisation de ce splendide avenir, Sully Prudhomme a raison de le proclamer, la France, malgré ses trop fréquentes défaillances, aura contribué plus que toute autre nation.

C'est elle qui, au sortir de la fournaise révolutionnaire et des

hécatombes impériales a couvé, poétisé, armé le socialisme par les livres de ses penseurs et de ses poètes, par les héroïques insurrections de ses prolétaires et l'a ensuite projeté sur le monde plein de puissance et de vie.

Dans le livre si intéressant et si vivant : qui a pour titre : *Die Soziale Bewegung in Frankreich und Belgien* et qui traite en effet du mouvement social en France et en Belgique, Karl Grün écrivit en 1843 :

« La noble France qui a donné le socialisme au monde ne peut plus périr. » Au moins elle ne périra pas sans avoir accompli une grande et bienfaisante mission.

A l'époque dont parle le socialiste allemand tous ou presque tous les groupements socialistes d'Europe et d'Amérique étaient, le fait saute aux yeux, d'inspiration française.

Buonarotti avait semé le communisme révolutionnaire en Belgique et dans tous les pays latins ; le saint-simonisme était puissant en Italie, où il avait été introduit par l'éminent patriote livournais Montanelli ; à Bruxelles, où il avait pour principal représentant Mme Gatti de Gamont.

Quant au fourièrisme il avait essaimé dans la plupart des grandes villes européennes ; il avait des groupes agissants à Lausanne, à Genève, à Zürich, à Florence, à Gênes, à Barcelone, à Madrid, à Porto...

Presque tous les écrivains, presque tous les vulgarisateurs socialistes du temps et notamment les belges Demeur, Adelson Castiau, Prosper Eslens, Gérard, Mathieu Spilthoorn, les suisses Griess-Traut et Karl Bürckli, les espagnols Joachim Abreu et Mamiel Sagracio de Bellay, l'italien Daniel Lévy et le danois Frédéric Dreyer se recommandaient de l'une quelconque des écoles française ou d'un composé éclectique de plusieurs d'entre elles, comme ce fut le cas de Weitling.

L'ouvrier tailleur Weitling, qui fut le véritable précurseur du socialisme en Allemagne, était devenu socialiste à Paris, et son œuvre capitale *Garantien der Harmonie und Freiheit* (*Garanties de l'harmonie et de la liberté*) n'est qu'une combinaison, plus ou moins utopique, mais remarquable à coup sûr, de la solidarité communiste et des affinités fouriéristes. C'est au nom de ces idées *communistes phalanstériennes* que se groupèrent et se fédérèrent d'abord les prolétaires allemands réfugiés à l'étranger, et cela avec tant d'ardeur et de dévouement à la cause socialiste que le gouvernement suisse, pris de peur, persécuta rigoureusement, et que les gouvernements français et belges expulsèrent impitoyablement les socialistes allemands.

Là ne s'arrête pas la propagande française. De l'autre côté de l'Atlantique, dans l'Amérique du Nord, où déjà le celte Robert Owen avait importé des coopérations communistes, le fouriérisme s'affirma bientôt avec Brisbane et Horace Gresley par la fondation successive de trente-sept phalanstères d'essais.

L'Angleterre, patrie de Robert Owen, semblait faire exception, mais le communisme radical d'Owen émanait évidemment de celui de William Godwin, l'illustre auteur de *Caleb William* et de la *Justice politique*, publié en 1793 et où est développé ce thème :

Dieu n'est qu'une entité malfaisante dont il faut chasser l'idée de son cerveau. La règle universelle de conduite est dans la justice abstraite et le but commun est dans le bien abstrait. *Le jour où chaque être humain, faisant ce qui lui semble bon, fera en même temps le bien de la communauté, le grand secret de la politique sera trouvé.* En attendant, la raison doit être la régulatrice du monde. L'interêt individuel ne doit jamais hesiter devant l'intérêt collectif. En un mot, il faut substituer la communauté à la propriété individuelle. Le mariage aussi est une propriété, et la pire de toutes, il est en outre une institution absurde et immorale : l'abolition du mariage, loin d'ouvrir les portes à la dépréciation n'entraînerait avec elle que des conséquences heureuses et consacrerait l'égalité de l'homme et de la femme.

Tous les maux sociaux viennent des mauvaises institutions. Ce n'est pas la loi de la nature, ce n'est que la loi d'un état social très factice qui entasse sur une poignée d'individus une si énorme surabondance, tandis que d'autres manquent de tout. L'Humanité s'est trompée, il faut qu'elle change de route ; ce n'est que par la communauté des biens et l'entière liberté morale de l'être individuel qu'elle peut être sauvée dans la justice.

Ne trouve-t-on pas là, sous une forme violente, les idées principales que le réformateur gallois devait développer plus tard dans son *Système rationnel ?*

Or, Godwin était un fils intellectuel du XVIIIe siècle français, et l'un des plus fervents adeptes de la Révolution française dont il parle avec un enthousiasme indicible.

« C'était l'année de la République française, dit-il, un grand sentiment de liberté gonflait mon cœur et le faisait battre plus fort. Depuis neuf ans j'étais républicain en principe. J'avais lu avec satisfaction, Rousseau, Helvétius et autres auteurs français. Je fus introduit par Holcraft dans le cercle des amis exaltés de la Révolution française où se trouvaient entre autres : Thomas Hardy, Horne, Toche, Payne, le grand chimiste Priestley, Fox, Séridan, Mackintosch, etc. »

C'est dans ce milieu que ses idées s'accentuèrent et qu'il conçut le plan de la *Justice politique*.

Pendant la période de 1830 à 1848 le socialisme anglais eut, outre Robert Owen, trois représentants influents : Bray, Bronterre O'Brien, Ernest Jones ; le premier, penseur original, peut être considéré comme le père du mutuellisme qu'il exposa, en 1839, c'est-à-dire avant Proudhon. Les deux derniers, Bronterre surtout, relevaient du communisme continental.

Mais voilà assez d'exemples pour permettre au lecteur de conclure.

Ainsi, sous le souffle chaud et fécond de l'idéalisme et de l'optimisme français avait levé vigoureusement et s'épanouissait rapidement dans les Deux Mondes le socialisme, tout fleuri de splendeurs espérées et de félicités promises.

Il y a loin des aspirations au fait ; trop tôt l'idée nouvelle dut affronter la bataille. Vaincue à Paris en juin 1848, elle le fut par ricochet en Angleterre avec les Chartistes, elle fut enrayée en Italie, en Allemagne, en Hongrie, en Autriche avec les patriotes révolutionnaires, et dans toutes les nations un vent glacial de réaction souffla sur toutes les espérances et emportant toutes les libertés récemment conquises, desséchant tous les germes d'avenir.

Entre temps la dictature bonapartiste tuait l'initiative française, et le socialisme français, riche de tant de gloire, de tant d'idées et de tant d'œuvres, n'eut, après 1851, que des survivants, tandis que l'Allemagne produisait des Marx, des Lassalle, des Karl Grün, des Rittinghausen, des J.-Ph. Becker, des Engels, des Rodbertus, des Carlo Marlo ; la Belgique, des Louis de Potter, des Dékeiser, des Jacob Kats, des Joseph Charlier ; la Russie, des Herzen, des Bakounine, des Tchernichewsky, des Ogareff ; l'Angleterre, des Travis, des Ernest Jones ; la Suisse, des A. Clément, des Hugentobler ; l'Italie, des Pisacane, des Daniel Lévy, et l'Espagne, des Ramon de la Sagra, des Ferdinand Garrido.

Cette incomplète énumération comparative suffit à marquer qu'une révolution s'est faite dans le socialisme qui est devenu européen, a dégagé une pensée générale : le collectivisme, et va subir l'empreinte réaliste et fataliste de l'intellect allemand.

En attendant, il prend une nouvelle forme d'organisation. Aux anciennes écoles rivales, succède l'organisation fédérative du prolétariat : l'*Association Internationale des Travailleurs* est née.

XXI. — L'Association Internationale des Travailleurs.

*Modération méconnue des ouvriers lyonnais victorieux. — Juin 1848. — Fondation de l'*Internationale*, son programme, ses théories. — César de Paepe. — Dislocation de l'*Internationale *à la suite de la défaite de la Commune de Paris. — Les Partis ouvriers.*

Les prolétaires ont commencé par demander chapeau bas quelques réformes aux classes dominantes. Cette attitude déférente ils la gardaient même pendant la bataille, même dans l'énivrement de la victoire.

Nous vous prions au nom de la justice et de l'humanité, disaient après les mémorables journées de novembre 1831, aux ministres de Louis-Philippe, les travailleurs de Lyon maîtres par la force des armes de l'Hôtel-de-Ville, nous vous prions de vouloir bien présenter au Parlement un plan d'organisation du travail tel que le fruit de notre labeur ne devienne pas le partage exclusif de quelques privilégiés.

Cela dit les vainqueurs retournèrent dans leur faubourg, sous leurs taudis où les attendaient leurs familles éplorées devant la huche sans pain et le foyer sans feu,

La monarchie orléaniste répondit à la touchante doléance par l'envoi d'une armée menaçante, sous le commandement de Soult flanqué du duc d'Orléans et par un système de sévère compression.

De nouvelles insurrections prolétariennes toutes vaincues, hélas! répondirent à ce déni de justice. Les vainqueurs de Février mirent trois mois de misère au service de la République. On y répondit par des provocations, si bien qu'à l'ancien cri des canuts lyonnais de 1831: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant*, les prolétaires parisiens durent se résigner à la terrible insurrection de Juin. Elle fut aussi vaincue et réprimée avec une cruauté telle qu'à côté du général Cavaignac, le maréchal Soult peut passer pour un modèle d'humanité et de bonté.

Sans aller encore jusqu'à la théorie de la lutte des classes que Marx et Engels venaient justement de formuler, les travailleurs virent qu'ils ne pouvaient compter que sur eux-mêmes et ils se préparèrent à porter le combat sur un autre terrain.

La réaction, partout triomphante, étouffant toute initiative, ce n'est que seize ans après, le 28 septembre 1864, à Saint-Martin's Hall, à Londres, que dans une réunion de socialistes et de délégués ouvriers de France, d'Allemagne, d'Angleterre, de Belgique, de Suisse et de Pologne, put être fondée l'*Association Internationale des Travailleurs* qui annonça son existence par l'impérissable déclaration suivante :

« Que l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer des nouveaux privilèges, mais à établir pour tous des droits et des devoirs egaux, à anéantir la domination de toute classe ;

« Que l'assujettissement économique du travailleur aux détenteurs des moyens de travail, c'est-à-dire des sources de la vie, est la cause première de sa servitude politique, morale et matérielle ;

« Que l'émancipation économique des travailleurs est conséquemment le grand but auquel tout mouvement politique doit être subordonné comme moyen ;

« Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers des diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les ouvriers de diverses contrées ;

« Que l'émancipation du travail n'étant un problème ni local, ni national, mais social, embrasse tous les pays dans lesquels la vie moderne existe, et nécessite pour sa solution leur concours theorique et pratique ;

« Que le mouvement qui reparaît parmi les ouvriers des pays les plus industrieux de l'Europe, en faisant naître de nouvelles espérances, donne un solennel avertissement de ne pas retomber dans les vieilles erreurs et les pousse à combiner immédiatement leurs efforts encore isolés ;

« Par ces raisons :

« Les soussignés, membres du conseil élu par l'Assemblée tenue le 28 septembre 1864, à Saint-Martin's Hall, à Londres, ont pris les mesures nécessaires pour fonder

l'*Association Internationale des Travailleurs*. Ils déclarent que cette association internationale, ainsi que toutes les sociétés ou individus y adhérant, reconnaîtront comme devant être la base de leur conduite envers les hommes : la vérité, la morale, la justice, sans distinction de couleur, de croyance ou de nationalité.

« Ils considèrent comme un devoir de réclamer pour tous les droits d'homme et de citoyen : *Pas de devoirs sans droits, pas de droits sans devoirs.*

« Article Premier. — Une association est établie pour trouver un point central de communication et coopération entre les ouvriers de différents pays aspirant au même but, savoir : le concours mutuel, le progrès et le complet affranchissement de la classe ouvrière... »

Le principal rédacteur des *Considérants* fut Karl Marx qui pourtant avait dû subir la collaboration des mutuellistes parisiens ; de là l'invocation à la *Vérité*, à la *Morale*, à la *Justice*, toutes réminiscences du socialisme idéaliste français, et de là aussi le fait à remarquer que ce n'est pas la théorie de Marx qui prédomina dans l'*Internationale*.

Dans les premier et deuxième Congrès (Genève 1866, et Lausanne 1867), ce fut le mutuellisme français qui l'emporta et le jeune et éminent prolétaire qui, dans les troisième et quatrième Congrès (Bruxelles 1868, et Bâle 1869), fit triompher le collectivisme, n'était pas un adepte de l'école socialiste allemande. César De Paepe avait passé par le mutuellisme de Proudhon et un peu par le positivisme de Comte. Les écrits de Colins contribuèrent beaucoup aussi à l'amener au collectivisme, et c'est pourquoi il préconisa tout d'abord la socialisation de la terre.

C'est dans ce sens que votèrent les congrès de Bruxelles et de Bâle dont les décisions constituent (en y ajoutant une décision ultérieure sur les *Services publics*) le testament doctrinal de l'*Internationale*.

Nous devons les reproduire malgré leur longueur !

« Considérant que les nécessités de la production et l'application des connaissances agronomiques réclament une culture faite en grand par l'Etat régénéré et soumis lui-même à la loi de justice ; que les carrières, houillères, chemins de fer, soient concédés par la société, non à des compagnies ouvrières, et ce moyennant un double contrat : l'un donnant l'investiture à la compagnie ouvrière et garantissant à la société l'exploitation scientifique et rationnelle de la concession, les services au plus proche du prix de revient, les droits de vérifier les comptes de la compagnie, et, par conséquent, l'impossibilité de la reconstitution du monopole ; l'autre garantissant les droits mutuels de chaque membre de l'association ouvrière vis-à-vis de ses collègues.

1° La propriété foncière est abolie ; le sol appartient à la collectivité ; il est inaliénable ;

2° Les cultivateurs fermiers payeront à l'Etat la rente qu'ils payaient aux propriétaires ; cette rente tiendra lieu d'intérêts et servira au payement des services publics, tels qu'instruction, assurances, etc.

3° Comme mesure transitoire, il est convenu que les petits propriétaires qui exploitent leur terre par leur travail personnel pourront rester leur vie durant possesseurs de cette terre sans payer de fermage ; à leur décès, l'impôt foncier de leurs terres sera majoré au prorata de la vente des autres terres de même valeur, et sera par conséquent transformé en rente foncière. Dès lors, l'impôt foncier sera aboli pour ses terres, comme il l'est déjà pour celles qui paient la rente :

4° Les baux seront à vie pour les cultivateurs individuels ; ils seront du terme de... pour les associations agricoles (un terme plus élevé que la moyenne de la vie) ;

5° Les baux seront néanmoins résiliables par les individus ou par les associations agricoles pour des causes déterminées, d'utilité particulière ;

6° Les baux seront personnels ; la sous-location est interdite ;

7° Le sol est évalué au commencement et à la fin de chaque bail. Si, à la fin du bail, il y a plus-value, la Société le rembourse ; s'il y a moins-value, la Société peut se rembourser par les objets meubles que l'occupant ou l'association aurait laissés :

8° Afin de pousser à l'association dans l'agriculture, les associations agricoles auront la préférence pour la location de la terre. Après les associations, cette préférence existera encore pour les enfants de l'occupant décédé qui auraient travaillé avec leur père ;

9° Afin de simplifier la question du domaine foncier, l'administration en sera confiée, dans chaque commune, au conseil communal, par tous les habitants majeurs de la commune. Ce conseil pourvoira en particulier à la réunion des parcelles et à la délimitation des possessions, de façon à arrêter le nivellement. Les communes pourront même ne constituer qu'une seule association agricole, si telle est la volonté des habitants.

10° L'Etat, de concert avec les commissions agricoles nommées par les agriculteurs, s'occupera des grands travaux de reboisement, de défrichement, de dessèchement, d'irrigation ; il s'entendra avec les compagnies des travaux ruraux qui pourraient se constituer, pour exécuter ces travaux d'ensemble.

L'Internationale mourut de la défaite de la Commune de Paris ; mais l'idée ne périt pas. Elle a été reprise (et avec quel accroissement de force !) par les *Partis Ouvriers* actuels qui, à la mongolique répression versaillaise de M. Thiers, le *sinistre vieillard*, ont répondu par l'acceptation de la théorie de la lutte des classes et du matérialisme économique de Marx, dont nous allons tenter une impartiale et claire analyse.

XXII. — Le Socialisme Réaliste de Marx.

Conditions favorables pour l'éclosion du socialisme réaliste après 1871. — Le Manifeste des communistes de Marx et Engels. — La lutte des classes, le processus capitaliste. — La transformation sociale devant fatalement résulter de l'évolution historique et du développement économique. — Observation critique.

Après les massacres de *Juin*, après la défaite des *Chartistes*, après l'écrasement de la Commune de Paris, en face de la continuelle intensification et extension de l'exploitation capitaliste, il ne pouvait plus s'agir de suivre les voies fleuries de l'utopie sentimentale tracées par l'idéalisme des précurseurs socialistes français ; mais bien de constater l'acuité des antagonismes des classes et de se familiariser avec les lois qui régissent les phénomènes historiques et économiques, lois qu'il faut connaître, pour agir efficacement dans la lutte cruelle et longue pour l'émancipation des salariés.

Karl Marx a attaché son nom à cette formulation réaliste du socialisme qui repose sur la théorie de la *lutte des classes* et sur l'adaptation aux buts socialistes de l'évolution économique ou plus strictement du

processus capitaliste. Exposée une première fois en 1847 par Marx et Engels dans le célèbre *Manifeste des Communistes*, cette donnée resta inaperçue pendant un quart de siècle; son jour, nous l'avons vu plus haut, ne vint que lorsque les répressions bourgeoises eurent exaspéré le prolétariat. Elle a été depuis souvent résumée.

Voici pour la *lutte des classes :*

Le fond tragique de l'histoire est rempli par les mouvements manifestes ou latents, mais incessants, de la lutte des classes.

Les organisations politiques n'étant que le reflet des organisations économiques, c'est toujours pour la modification de ces dernières, sous la poussée des besoins matériels et des nécessités nouvelles de la production qu'éclatent les conflits. Il en résulte que les vicissitudes des classes en lutte, pour la conquête du pouvoir et des privilèges économiques, sont les mobiles internes et dominants de tous les conflits, de toutes les réalisations du passé, l'intérêt étant le point de départ réel de toutes les actions humaines.

La guerre des classes n'a pas pris fin à la Révolution française, elle n'a fait que se simplifier ; depuis ce grand évènement, la Bourgeoisie, traitre au Prolétariat qui lui avait donné la victoire, s'est tournée contre lui, est devenue conservatrice à son tour et a pris l'hégémonie des forces rétrogrades (noblesse, clergé, privilégiés de tous genres). C'est donc entre cette bourgeoisie et l'immense peuple des salariés, que se creusent en ce moment les antagonismes et que se livrera le grand combat pour la direction économique et politique. Le résultat final ne saurait être douteux ; le Prolétariat, classe ascendante est poussé à la victoire par toutes les forces de l'histoire et par les nécessités économiques de la production moderne.

Les unes et les autres exigent la socialisation des forces productives et l'organisation communiste de la production et de la circulation des richesses.

Or, tels sont justement les *desiderata* du Prolétariat. Il ne poursuit pas la conquête de quelques droits abstraits, sous l'impulsion d'une idée préconçue et vaine de justice, mais il va, conscient de sa force et de ses intérêts de classe, à la conquête d'une nouvelle organisation économique.

Quant au *processus capitaliste*, il est ainsi caractérisé dans la donnée marxiste :

L'évolution générale est déterminée par les conditions économiques, la société politique elle-même n'est que le reflet de la solution économique. C'est ainsi que dans l'état actuel de la lutte des classes ce sont les excès du capitalisme qui poussent à la transformation sociale désirée par les prolétaires.

En effet, du fait absurde que la machine, au lieu de fonctionner au profit des travailleurs fonctionne au profit des capitalistes, « il arrive

qu'elle devient l'arme la plus puissante du capital, dans la lutte contre la classe ouvrière, que le moyen de travail arrache à l'ouvrier les moyens d'existence, que le moyen de travail est la lésinerie la plus éhontée des conditions de son perfectionnement, que la machine, ce plus puissant moyen d'abréger le travail, devient le plus sûr moyen de transformer la vie entière du travailleur et de sa famille en temps de travail exploité pour la mise en valeur du capital : il arrive que le surtravail des uns engendre le chômage des autres et que la grande industrie qui parcourt le globe en quête de nouveaux consommateurs, limite chez elle les masses à un minimum de famine et détruit de ses propres mains son marché intérieur. (Marx : *Le Capital*). »

De la sorte « il existe une corrélation fatale entre l'accumulation du capital et l'accumulation de la misère, de telle façon que l'accumulation de richesse à un pôle, c'est une égale accumulation de pauvreté, de souffrance, d'ignorance, d'abrutissement, de dégradation du côté de la classe qui produit.» (Engels : *Socialisme Utopique et Socialisme Scientifique.)*

En telle occurence, le mécanisme capitaliste accélère son action dévoratrice des petits capitaux : petits patrons, petits commerçants, petits propriétaires, sont annuellement dépossédés par millions dans le rayonnement Européo-américain. Le monstre les saisit par l'usure ou par la concurrence, dans ses griffes de fer, les dépouille, les ruine et les jette désespérés dans les rangs du prolétariat, de la sorte continuellement grossi et rendu toujours plus formidable et plus mécontent. (1).

Il est donc constaté qu'au terme de son évolution, la production capitaliste est malfaisante, homicide pour la masse des producteurs, spoliatrice de la moyenne et petite bourgeoisie, et incapable de diriger les forces productives qu'elle a créées.

Le salut viendra ainsi, non pas du sentiment croissant du droit et de la justice, mais des conditions même de la production capitaliste moderne, qui ont pour fatal aboutissant, (à moins de chute en servage ploutocratique) le triomphe du grandissant prolétariat et la socialisation des forces productives.

Dans cette situation, le devoir des prolétaires militants et des

---

(1). Rudolf Meyer avance, avec force documents à l'appui, dans son *Emancipation Kampf der vierten standes* (La lutte pour l'émancipation du quatrième état), que les premiers écrits de Rodbertus contiennent toutes les idées que Marx et Lassalle ont développées depuis avec tant de retentissement. Ceci est vrai, surtout d'après Meyer, pour la définition de l'accumulation capitaliste, qualifiée par Rodbertus, dès 1840, de *plus-value* du travail ou « *travail non payé*, et pour cette *observation que, en société capitaliste, la part du travail diminue en raison de sa productivité* ».

A cette prétention, Engels a répondu, dans l'édition allemande de la *Misère de la philosophie*, que Marx se rencontra simplement avec Rodbertus qu'il n'avait jamais lu.

socialistes, qui sont les uns et les autres à l'avant-garde de la grande armée des salariés, est tout tracé : faire appel à l'intérêt matériel immédiat, aux colères des exploités, aux antagonismes des situations, puis s'organiser en partis de classes, en partis ouvriers socialistes distincts, d'abord pour le combat au jour le jour contre l'exploitation capitaliste ; ensuite pour la conquête des pouvoirs publics, soit graduelle, par une série de réformes imposées, soit violente, par une révolution victorieuse.

Il est impossible de ne pas admirer la puissance de cette conception qui nous montre la transformation sociale comme l'aboutissant fatal de toute l'évolution historique ; mais il y a des réserves à faire.

Si la lutte des classes est un des plus grands facteurs de l'histoire ; elle ne la domine pas toujours. Il n'est pas davantage exact que les sociétés politiques ne soient que le reflet de la société économique. Le développement humain est plus complexe et les facteurs religieux, philosophiques et politiques y ont une grandissante part qui souvent est prépondérante.

Enfin, au point de vue tactique, il est insuffisant de ne faire appel qu'aux intérêts des classes et de dédaigner le concours de forces sentimentales et morales, les plus puissantes de toutes.

Nous allons nous expliquer, avec quelques faits à l'appui sur ces divergences doctrinales.

XXIII. — Le Matérialisme Economique de Marx. Observations et Objections.

Deux précurseurs du socialisme historique. — " Le Manifeste des Communistes" par Marx et Engels, son peu d'action tout d'abord. — Entrée en scène du socialisme réaliste en Allemagne, après la propagande de Lassalle ; dans le prolétariat des Deux-Mondes après la Semaine sanglante. — La conception économique de Marx, ses bons côtés, son exclusivisme. — Objections avec faits historiques à l'appui.

Considérable, et, par ses résultats, décisive a été la contribution de Marx au socialisme moderne.

Quand parut le célèbre socialiste allemand, Saint-Simon avait dans une vue géniale, formulé que la grande loi de l'évolution se manifestait par une perpétuelle alternance de périodes *critiques* et de périodes *organiques* (Herbert Spencer a traduit périodes de *dissociation* et d'*intégration*, c'est exactement la même chose).

S'il ne s'était pas élevé aussi haut dans la philosophie de l'histoire, Fourier s'était montré un sagace observateur de la vie économique, de ses virtualités et de ses tendances. Avec une prescience impeccable,

il avait délimité d'avance l'orbite qu'allait parcourir le capitalisme naissant et il avait montré la future féodalité industrielle condamnée à périr de ses propres excès.

C'était bien là les fondements du socialisme scientifique ; mais si peu avaient compris. Les maîtres eux-mêmes n'étaient pas restés fidèles à leurs propres enseignements.

Dans la plupart des cas, on s'en tenait au simpliste raisonnement des anciens utopistes : « L'individualisme est fauteur de servitude, de misère, d'iniquités, de maux de tout genre, il faut le remplacer par un ordre social plus égalitaire, plus solidariste, plus conforme à la justice ; de nature enfin à faire une réalité de ce but suprême de tous les efforts progressistes : le bonheur universel. »

On trouve une toute autre note dans le *Manifeste des Communistes* que Marx et Engels publièrent peu de semaines avant la Révolution de Février. Les deux écrivains socialistes réagirent vigoureusement contre ce sentimentalisme généreux, mais trop dédaigneux des fatalités historiques et des nécessités économiques qui pèsent si fortement sur la vie sociale des peuples, et ils tentèrent méritoirement de faire prévaloir dans les milieux socialistes l'observation sur l'imagination, la science historique sur les aspirations sentimentales.

Seulement, nous l'avons dit, les temps n'étaient pas encore au matérialisme historique et économique ; le *Manifeste* passa absolument inaperçu. Toutefois la semence germa ; seize ans plus tard, elle levait en Allemagne, grâce à la merveilleuse propagande de Ferdinand Lassalle (1). Enfin, vingt-trois ans après, en 1871, à la suite de la *Semaine*

---

(1) Après une courte et ardente activité socialiste en 1848-1849 avec Marx, Engels, J.-Ph. Becker, Freiligrath, Schapper, Wolf, Liebknecht, Lassalle s'était voué tout entier au retentissant procès qu'il gagna pour Mme de Hatzelfd.

Mais il revint avec éclat aux dieux de sa jeunesse, en 1861, par la publication de son important ouvrage : *System der erworbenen Rechte* (Système des droits acquis), suivi de deux brochures : *Ueber verfassungswesen* (Essence d'une Constitution) et *Macht und Recht* (Force et Droit).

Enfin, en 1862, il jugea le moment d'intervenir et il entra en ligne par le *Programme des Travailleurs*. « Dès lors, dit Emile de Laveleye, il se livra avec une activité « dévorante à la propagande des idées socialistes. Pendant les trois dernières années « que dura son apostolat actif, il consacra ses jours et ses nuits à organiser des *meetings*, « à prononcer des discours, à écrire des brochures. En ce temps si court, il parvint à « faire du socialisme, vaguement répandu dans les masses, un parti politique militant, « ayant sa place marquée dans l'arène electorale. *Il fit en Allemagne, à lui seul, ce que « la Révolution de Février avait fait en France.* » (Emile de Laveleye : *Le Socialisme contemporain*).

Il convient d'ajouter que Lassalle, tout en s'inspirant des données fondamentales de Marx, d'une part, atténua singulièrement au point de vue tactique, ce que Marx lui a vivement reproché et d'autre part idéalisa sur plus d'un point les enseignements du maître.

Dans tout le *Programme des Travailleurs*, par exemple, coule une sève généreuse

Sanglante et de la répression versaillaise, les idées marxistes trouvèrent plein accès dans le prolétariat des Deux-Mondes, car les réactions impitoyables sont de puissantes tueuses d'idéalisme et de sentimentalisme populaires ; d'intrépides fautrices de lutte des classes.

Nous connaissons les principes généraux du socialisme réaliste. On insiste particulièrement sur ce point que les transformations ne sont pas arbitraires, mais qu'elles dépendent des conditions du travail, qu'en d'autres termes, l'organisation sociale de la production est déterminée par son organisation technique (1).

Appliquant ce principe à la situation actuelle, Marx donne au socialisme une base d'airain en établissant que la concentration des capitaux, les agglomérations de prolétaires, les croissantes applications scientifiques et mécaniques, la division du travail, tout cet ensemble qui constitue la grande industrie ou production capitaliste, a pour aboutissant fatal la socialisation des forces productives et une organisation solidariste du travail.

Seulement toute systématisation a son excès. Ici l'excès se manifeste par l'affirmation que l'évolution humaine n'est déterminée que par des causes économiques.

Eh, bien non ! le *processus* social est plus complexe ; les facteurs sont de tout genre, ils sont religieux, philosophiques, politiques, économiques, esthétiques même, ils agissent les uns sur les autres, se heurtent ou se combinent, se croisent ou se parallélisent, pour déterminer la nature et le mouvement des civilisations.

Veut-on quelques exemples de faits non économiques qui ont bouleversé des nations ?

La conquête musulmane eut des origines purement religieuses ; cependant par elle, des montagnes d'Altaï aux rivages de l'Océan Atlantique, du centre de l'Asie aux confins de l'Afrique Occidentale des populations innombrables et qui remplissaient les deux tiers du

---

d'humanisme enthousiaste et d'optimisme vaillant. Ces réminiscences idéalistes ne furent pas sans influence sur les résultats merveilleux de la mémorable campagne à laquelle mit malheureusement fin, en mai 1864, un duel mortel amené par des motifs futiles, sinon blâmables.

(1) Un adversaire théorique de Marx, l'économiste Lujo Brentano, affirme, dans la *Revue d'économie politique* de 1889, que cette idée de la prédominance de la technique de la production sur son organisation a été formulée pour la première fois par un médecin de Manchester dans un livre dont le titre est un peu long : *The manufacturing population of England, its moral social, and physical condition, and the charges with have arisen from the use of Steam machinery with an examination of infant labour.*

Ce livre aurait été connu des deux auteurs du *Manifeste*. Le fait n'a pas grande importance, Gaskell, économiste réactionnaire ne prétendait que justifier au nom des fameuses lois naturelles l'exploitation capitaliste. Qu'est-ce que cela peut avoir de commun avec la profonde conception de Marx, évolutionniste et progressiste au premier chef ?

monde connu ou furent détruites ou dûrent changer brusquement d'état, de lois et de mœurs.

Que si maintenant de ce fait mondial nous descendons à des faits simplement nationaux, leur signification ne sera pas moins probante :

La ruine matérielle et le déclin de l'Espagne sont dûs initialement à l'expulsion des Maures, *fait religieux et politique*, l'annexion passagère du Portugal à l'Espagne par Philippe II, évènement *exclusivement politique*, fait perdre à la noble nation lusitanienne la plus grande part de ses colonies, au profit de l'Angleterre et de la Hollande, dont commence ainsi la puissance coloniale.

La Révocation de l'Edit de Nantes (1683) fut, sans conteste, un *fait religieux* ; elle eut pour effet de tuer la naissante industrie française, de fortifier la Hollande et l'Angleterre et de commencer la grandeur de la Prusse. C'est la participation de la France à la guerre de Sept Ans, une participation due à des influences purement dynastiques, c'est-à-dire *politiques*, qui fit perdre à la France son magnifique empire colonial.

Un autre *fait* purement *politique*, l'annexion passagère de la Hollande à la France, fit perdre à la première ses plus belles colonies. De cette série de faits *politiques* ou *religieux* est issu l'immense empire colonial de l'Angleterre qui influe si puissamment sur la direction économique du monde moderne

Que d'autres exemples nous pourrions citer ! Terminons en rappelant que les périls que fait courir à l'Europe actuelle la perpétuelle menace d'une guerre effroyable ne proviennent pas de causes économique, mais de certains antagonismes de race et d'un chauvinisme anormalement surexcité par des intérêts dynastiques et par d'incompressibles aspirations nationalistes.

Tout le monde sait que des faits d'ordre purement mental ont quelquefois une influence décisive sur les destinées humaines.

Qui, par exemple, déterminera la part qui revient aux trois découvertes, de la boussole, de l'imprimerie, de la poudre à canon dans la constitution de la société moderne.

Sans aller jusqu'à dire avec Auguste Comte que l'évolution intellectuelle a toujours été le principe dirigeant de l'ensemble de l'évolution humaine, il est permis de trouver qu'il y a du vrai dans cette observation de l'un des philosophes qui honorent le plus la pensée française :

> Toute volonté forte tend à créer une volonté de même direction chez les autres individus ; toute adaptation de la conscience à un phénomène supposé, par exemple à un évènement futur ou un idéal lointain, tend à se propager dans les autres consciences, et les conditions sociales favorables à l'apparition du phénomène tendant ainsi d'elles-mêmes à se réunir, par le seul fait qu'une seule conscience les *a perçues* en elle-même comme réunies. (Guyau : *De l'hérédité et de l'éducation*).

Non, la vie sociale n'a pas que des organes économiques. Pas plus

que la vertu n'est dans les extrêmes, qu'ils soient matérialistes ou spiritualistes, la vérité n'est dans les systématisations exclusives.

Le matérialisme économique de Marx a pour pendant une politique dont le principe et le but peut être ainsi formulé : Donner conscience aux prolétaires de leurs intérêts de classe, et faire de ces intérêts le mobile de tous leurs efforts dans la lutte pour l'émancipation.

Examinons cette politique dans son principe et dans ses résultats.

XXIV. — Les intérêts de classe et les forces morales.

L'appel au nom des intérêts de classe. — Objections et réserves. — Exemples historiques de la puissance prédominante des mobiles sentimentaux et moraux dans les révolutions. — Humanitaire dans ses buts, le socialisme doit faire appel à tous les souffrants et à tous les espérants.

Fidèles traducteurs de la pensée du maître, les disciples de Marx disent aux prolétaires militants :

« Laissez là vos aspirations humanitaires et vos illusions fraternitaires. La stérilité des Parlements bourgeois et les féroces répressions gouvernementales qui suivent chacune de vos insurrections de la faim, vous montrent assez ce qu'en vaut l'aune. C'est l'intérêt qui mène le monde. Votre intérêt à vous. — c'est là votre supériorité sur les bourgeois qui n'ont que des intérêts individuels, opposés au bien général, — Votre intérêt à vous est un intérêt de classe. Vous ne pouvez vous affranchir que collectivement et votre émancipation profitera à l'Humanité tout entière. Cette haute situation révolutionnaire vous trace votre devoir : *Prolétaires de tous les pays, unissez-vous!* Unissez-vous pour défendre vos salaires, pour améliorer vos conditions de travail, dès à présent, pour combattre pied à pied l'exploitation capitaliste et pour, dès que vous aurez acquis la conscience de votre force, vous emparer des pouvoirs publics, exproprier, au nom du peuple et pour l'avantage de tous, les expropriateurs du peuple et finalement procéder à la socialisation des forces productives.

« Vous ne devez pas avoir d'autres mobiles que vos intérêts de classe : Justice, Droit, Liberté, Egalité, Fraternité, blagues bourgeoises que tout cela. Vous êtes exploités, vous ne voulez plus l'être, voilà votre Droit et votre Justice. »

Nous ne méconnaissons pas la force de ce raisonnement. Cependant nous objectons tout d'abord que la question sociale y est rétrécie. L'iniquité économique est la plus criante mais elle n'est pas la seule iniquité à combattre. Or le socialisme doit attaquer tous les maux sociaux et moraux et mettre fin non seulement à l'exploitation de l'hom-

me par l'homme, à toutes les oppressions et iniquités religieuses, familiales et politiques, mais encore à tous les égoïsmes, toutes les duretés nuisibles, par suite à toutes les souffrances évitables.

Tel étant son but, pour s'élever à des réalisations si hautes le socialisme doit se plonger dans la douleur universelle, s'inspirer de toutes les aspirations vers le mieux, s'abreuver à toutes les sources d'enthousiasme et de dévouements ; en un mot, se recommander de tous les progrès intellectuels et moraux, de toutes les maturations de l'histoire, en même temps que des nécessités économiques résultant du révolutionnement des conditions de la production moderne.

D'après cela, il va de soi que le socialisme doit rallier sous ses drapeaux non seulement les prolétaires industriels en particulier et les salariés en général ; mais tous les souffrants et tous les espérants. A cette armée innombrable, il ne doit pas parler que d'avantages matériels, que d'intérêts de classe ; l'intérêt de classe n'est pas un motif suffisant pour pousser les masses à l'assaut des vieilles oppressions, des vieilles injustices. Mon ami Rouanet a très bien dit :

« L'intérêt de classe, seul invoqué par le socialisme de Marx, repose sur un fait social, mais relatif, et qu'on ne saurait transporter rigoureusement du domaine de la théorie dans celui des faits, où il est subordonné, chez les individus, à une foule de circonstances secondaires capables de le neutraliser. La solidarité économique, à laquelle on ne donne pas d'autre base, vient se heurter dans la vie ouvrière, à des rapports plus directs, d'un intérêt plus immédiat que l'ouvrier ne saurait sacrifier à l'intérêt de sa classe, s'il n'est pas mû par un mobile supérieur de devoir que le marxisme méprise en théorie, parce que ce mobile ne puise pas exclusivement, comme le prétendent les marxistes, sa source dans « l'intérêt du ventre ».

« Le dévouement, l'esprit d'abnégation et de sacrifice, les hautes vertus morales, facteurs indéniables du progrès humain que le socialisme est appelé à faire entrer dans un cycle nouveau, telle est donc la lacune du socialisme marxiste contemporain » (Gustave Rouanet : *Le Matérialisme économique de Marx, Revue Socialiste*, 15 décembre 1887).

De cette vérité les faits témoignent.

Jusqu'ici les révolutions le plus généralement victorieuses et le plus profondément modificatrices ont été les révolutions religieuses. Quelle révolution par l'énergie et l'étendue de son action peut être comparée à la révolution chrétienne qui pulvérisa le monde antique, à la révolution mahométane qui changea les destinées de près de la moitié des habitants du globe ?

Viennent ensuite les révolutions politiques dont une, la Révolution française, a eu presque l'importance d'une révolution religieuse dont elle a eu un peu le caractère par l'enthousiasme idéaliste et, disons-le, par le fanatisme de ses partisans.

Mais où sont les grandes révolutions économiques ? Nous ne pourrions énumérer que d'héroïques insurrections sociales toujours vaincues. Les paysans français et anglais du XIV[e] siècle, les paysans allemands du XVI[e], les niveleurs anglais du XVII[e], les insurgés prolétaires lyonnais de 1831, les Chartistes de 1840, les insurgés de Juin 1848, les communalistes français de 1871, les cantonalistes espagnols de 1873 ne manquaient ni de résolution ni de courage et leur cause était juste entre toutes ; ils n'en furent pas moins vaincus.

Pourquoi ?

Parce qu'ils n'avaient pas avec eux la masse du peuple qui ne se passionne jamais pour des intérêts purement économiques ; les forces morales seules ont ce pouvoir et plus encore les forces sentimentales. Ne les dédaignons donc pas, ne repoussons pas ce qu'il y a de plus incompressible et de meilleur dans l'âme humaine : le sentimentalisme, j'ose lui donner son nom. Eclairons-le, car il est souvent aveugle, humanisons-le, car il est souvent cruel, mais faisons-en notre soldat, car il est la force révolutionnaire la plus irrésistible qui soit au monde. L'histoire nous enseigne, avons-nous dit déjà, que rien ne prévaut contre lui, que les causes, justes ou injustes qu'il embrasse sont les seules qui triomphent.

Pour le gagner à la cause du socialisme il convient donc de considérer que nos buts étant élargis, nous devons participer à tous les combats moraux et sociaux pour l'amélioration des conditions et des rapports humains : réformes familiales, réformes éducatives, revendications civiles et politiques, émancipation graduelle de la femme, élaborations philosophiques, progrès scientifiques, refonte des consciences, humanisation de l'art, adoucissement des mœurs, etc., etc.

Ainsi le socialisme devenu *question humaine* de question exclusivement économique qu'il semblait être, verra s'accroître rapidement ses éléments de victoire. Devenu le centre absorbant et rayonnant de toutes les forces vives, en ce tournant de civilisation où tant de choses se meurent, où tant d'inconnus germent, où un monde de justice veut naitre, il sera l'âme de ce nouveau monde social, ce qui veut dire la réalité salvatrice et splendide de demain. (1).

B. MALON.

---

(1). C'est dans cet ordre d'idée que mes amis et moi avons combattu sur plusieurs points la doctrine marxiste. L'ensemble de nos objections que l'on peut trouver dans le *Socialisme Intégral* a été heureusement resumé, dès 1887, par mon ami Georges

Renard dans le livre si limpide et si bien informé, si attachant, qu'il a publié chez Savine, sous ce titre : *Etudes sur la France contemporaine*.

Nous en reproduisons un passage :

« D'abord au *fatalisme* ils — les rédacteurs de la *Revue Socialiste*, — substituent le *déterminisme*. Ils reconnaissent que toute action est déterminée par des motifs ou des mobiles, qu'ainsi la volonté humaine est toujours une résultante ; mais ils ajoutent que cette volonté, qui est un effet des causes multiples, devient à son tour une cause d'effets tout aussi divers dont il faut tenir compte. Ils savent que si le milieu où les gens se trouvent placés modifie leur état mental, l'état mental des gens peut également modifier le milieu où ils vivent, et que par suite il est possible et utile d'agir directement sur les esprits. Ils reprochent aux Marxistes de transporter la méthode historique hors du passé, qui est son domaine, jusque dans l'avenir, qui dépasse sa portée. Ils admettent que le présent contient les eléments de ce qui sera un jour, mais ils n'en concluent pas témérairement : Tel fait se produit de toute nécessité. Car ils savent que la prévision d'un fait peut suffire à l'empêcher. Ils prétendent que ce n'est pas assez de prouver à la société actuelle qu'elle tend au collectivisme ; car si on ne lui prouve pas, en même temps, que le collectivisme est une bonne chose pour elle, on ne fait que la pousser à marcher dans une direction contraire. Ils disent encore qu'à présenter ce même collectivisme comme l'aboutissant inevitable de l'évolution sociale semble inviter ceux qui en sont partisans à se croiser les bras, à laisser faire, à s'épargner la peine de toute propagande.

« En même temps ils corrigent et relèvent le *matérialisme* par trop terre à terre des disciples de Karl Marx. Ils se proclament eux-mêmes matérialistes, en ce sens qu'ils n'admettent pas dans l'homme la coexistence de deux substances différentes, l'âme et le corps ; qu'ils ne comptent pas sur le lendemain de la vie pour compenser les iniquités du monde actuel ; qu'ils n'attendent pas de quelque puissance supérieure un paradis terrestre ou celeste. Mais ils ajoutent que les soucis matériels ne sont pas les seuls moteurs de notre conduite et que, pour ne pas tomber sous le témoignage direct des sens, l'*idée* et le *sentiment* n'en sont pas moins des forces impossibles à négliger.

« Ils accusent le matérialisme outré de fausser l'histoire, en ne voyant qu'une lutte économique au fond de toutes les guerres intérieures ou extérieures ; ils demandent comment les guerres religieuses peuvent entrer dans une conception si étroite ; ils ne sont pas embarrassés de trouver dans le passé de l'humanité des luttes d'idées qui ont precédé ou accompagné les autres.

« Ils osent donc faire briller de nouveau devant les yeux de la foule un *idéal de justice* qui puisse l'attirer et la guider... cet idéal n'a rien de surnaturel ni de divin ; c'est un foyer de lumière purement humain ; c'est un phare, allumé par l'élite des générations disparues, éclipsé quelquefois, mais qui reparait toujours et qui, de siècle en siècle, jette de plus en plus de clarté !

« Ils soutiennent que montrer aux hommes un avenir meilleur c'est bien inspirer la volonté de le réaliser. Ils disent qu'appuyer sur le droit les revendications socialistes c'est leur donner une double force, car d'un côté c'est affaiblir la résistance, c'est inspirer des droits à leurs adversaires, préparer parmi eux des défections et rendre ainsi comme il arrive dans toute révolution qui réussit, les futurs vaincus complices de leurs futurs vainqueurs, d'autre part, convaincre les assaillants qui sont les soldats de la bonne cause, c'est bien mettre au cœur cette énergie virile qui fait les héros et les martyrs...

« Les rédacteurs de la *Revue Socialiste* ne réhabilitent pas seulement l'idée du droit, ils rendent hommage au sentiment si cruellement honni et bafoue. Ils n'ont pas honte d'avouer qu'ils ont un cœur, ils ne comprennent pas pourquoi la science étoufferait la compassion, ils n'affectent pas d'être insensible à la souffrance humaine. Ils croient bien de ranimer l'ardeur du prosélytisme au contact de la misère et de mettre la passion au service de la logique. Ils pensent qu'il y a de par le monde plus encore d'insouciants et d'ignorants que d'égoïstes implacables ; que le

sort des pauvres serait plaint davantage s'il était mieux connu, que la classe bourgeoise contient bon nombre d'hommes généreux qu'on peut convaincre et rallier aux idées nouvelles.

« Ils se gardent donc bien de laisser la *question sociale* dégénérer en pure *question du ventre*, comme on l'a nommée en Allemagne, et comme on a proposé de l'appeler en France. Ils ne consentent pas qu'elle puisse être résolue par un simple accroissement des jouissances et du bien-être corporels, pas même par une diffusion plus égale du savoir ; ils entendent que les consciences soient aussi élevées et ennoblies. Ils n'oublient pas qu'une grande transformation sociale ne peut s'accomplir sans avoir pour pendant une grande transformation morale, et ils estiment qu'il faut mettre la seconde au premier plan dans les projets de réforme. Aussi, arrière l'égoïsme, l'intérêt personnel ! Le socialisme ne peut accepter pour base ce principe anti-moral et bassement individualiste ; il doit reposer sur le sentiment social par excellence, sur celui qui relie l'homme à l'homme, qui a créé la société et que la société renforce chaque jour, c'est-à-dire sur la sympathie pour tout ce qui vit. — « O sainte et trois fois sainte pitié, s'écrie Malon ! Vertu mère, vertu régénératrice et reparatrice, sois notre déesse, reçois notre culte ? » (Georges Renard : *Etudes sur la France contemporaine.*)

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE DE FRANCE

La *Revue Socialiste* n'a jamais varié dans sa réprobation de l'aliénation, par l'Etat, du privilège de la Banque de France. A plusieurs reprises nos collaborateurs Malon, Rouanet, Chirac, Pinaud, Delon sont revenus sur la grave question et toujours ils se sont prononcés pour la nationalisation de la Banque de France.

Encore dans le précédent numéro, Delon faisait justice du *Rapport* de M. Burdeau, ce fils de prolétaires qui aurait pu être une des gloires et l'un des plus compétents défenseurs de ses frères d'origine et qui a préféré consacrer son intelligence à faire l'apologie des plus onéreux privilèges.

Rouanet devait, dans ce numéro, exposer à nouveau les doctrines socialistes de la *Revue* en matière de crédit. Mais, comme notre collaborateur nous l'a dit lui-même, le discours d'Alexandre Millerand — un des meilleurs qui, dans ces dernières années, ait retenti à la tribune française — contient le principal de ce que nous avions à dire.

Dans ces conditions, le plus simple était de publier dans la *Revue Socialiste* le compte-rendu analytique de l'éloquent et substantiel discours du jeune et brillant député de la Seine.

Nous faisons suivre cette reproduction des principaux passages du beau discours que Camille Pelletan a prononcé à la séance suivante en réponse à des drôleries plus ou moins spirituelles de M. Léon Say contre le crédit gratuit, cette utopie prudhonnienne qui n'était pas et ne pouvait pas être en cause.

Ceci dit, nous cédons la place aux orateurs de la démocratie en regrettant de ne pouvoir reproduire en entier le magnifique discours de Camille Pelletan qui a occupé deux séances et n'a rien laissé debout des singulières affirmations des Burdeau, des Rouvier et des Léon Say, tous mandataires de M. de Rothschild.

M. Millerand. — Le gouvernement et votre commission vous demandent de proroger le privilège de la Banque de France qui, concédé en 1803, renouvelé en 1806 par le premier empire, en 1840 par la monarchie de juillet et en 1857 par le second empire vient à expiration seulement le 31 décembre 1897.

Je me propose de combattre le principe même du renouvellement du privilège et d'établir qu'à tout le moins la durée qu'on propose est inacceptable, que les conditions qu'on vous demande de fixer à la Banque sont absolument insuffisantes, et que ce serait un trop riche cadeau que celui qu'on vous propose de faire aux actionnaires de la Banque.

La question est si grave, la solution qu'on vous propose aurait des conséquences si importantes et si lointaines, que personne ne peut se plaindre qu'on projette sur la question une trop vive lumière. Assurément les divers problèmes que soulève le projet ont été sérieusement étudiés, mais ils demeurent encore obscurs pour la grande majorité du public. (Très bien ! très bien !)

Notre devoir est donc de profiter de ce débat pour mettre l'opinion publique en mesure d'apprécier la question et de se prononcer en connaissance de cause. (Très bien ! très bien !)

Le privilège d'émettre du papier-monnaie est par définition un droit régalien, mais l'Etat peut ou le mettre dans le domaine public, c'est le système de la liberté des banques, ou le concéder à un établissement, c'est le système actuel, ou s'en réserver l'exercice, c'est le système que je défends.

Je doute que personne ici songe sérieusement à défendre la liberté des banques.

Dans l'enquête de 1865, M. Thiers s'exprimait nettement à cet égard, et je ne crois pas qu'il y ait rien à ajouter ni à opposer à son langage.

Comment fonctionne le système actuel, vous le savez tous ; un négociant se présente à la Banque avec un billet payable à terme, en échange duquel la Banque lui remet un billet à vue, en recevant l'escompte pour son bénéfice.

En apparence, c'est la Banque qui fait crédit au commerce, en réalité, c'est le commerce qui fait crédit à la Banque. (Applaudissements).

Pourquoi ? Parce qu'il accepte comme monnaie un morceau de papier garanti par l'encaisse métallique de la Banque et par son portefeuille d'effets commerciaux.

C'est donc le commerce qui fait crédit au commerce et la Banque ne joue que le rôle modeste de courroie de transmission. (Très bien ! très bien !)

Que fait la Banque ?

Elle apporte son capital. Sur le rôle de ce capital il ne peut y avoir de controverses. Depuis M. Thiers jusqu'à M. Rothschild, en passant par notre collègue, M. de Soubeyran, tout le monde reconnaît que ce capital fait l'office de garantie et non pas de fonds de roulement.

C'est ce que reconnaissait encore récemment un ancien gouverneur, M. Denormandie. Ce capital est un capital de garantie. C'est, d'ailleurs, la désignation que lui donnait M. Mollien, l'un des créateurs de la Banque de France.

Il suffit d'ailleurs de jeter les yeux sur le bilan de la Banque pour s'en convaincre. Prenons celui de 1891. Pour une circulation d'effets de 10 milliards 18 millions 70 mille francs, il a suffi d'une capital initial de 182 millions.

C'est d'ailleurs bien largement assez, puisqu'en 1891 le débit du compte des effets en souffrance n'était que de 1 million 634,982 fr., 5 pour 1,000 des produits de l'escompte.

M. Burdeau a quelque mauvaise grâce, après avoir cité ces chiffres significatifs, à parler des risques révolutionnaires. Loin de moi toute déclamation ; mais quand on considère la vie de la Banque, n'a-t-on pas le droit de répéter cette parole célèbre :

« C'est toujours quand la fortune de la France baisse que les produits de la Banque montent ! »

En 1864, le pays traverse une crise monétaire et commerciale, les profits de la Banque montent à 200 francs.

En 1871 ils montent à 300 francs, et en même temps qu'elle distribue à ses actionnaires cette grosse prébende prélevée sur les malheurs publics, la Banque se constitue une réserve de 14 millions.

J'entends d'ici les avocats du privilège se rappeler les services rendus alors au pays par la Banque de France : aussi bien n'aurais-je rien à dire si les bénéfices dont il s'agit étaient rentrés dans la poche du public ; mais ils ont été versés et ils sont restés dans la poche des actionnaires. (Très bien ! très bien ! à gauche).

Voulez-vous prendre la moyenne des bénéfices de la Banque ? Elle excitait déjà en 1865, l'indignation de M. Decuing. Le chiffre que M. Burdeau nous donne constate une moyenne de 19 33 0[0.

Il est évident que si l'on juge — et avec raison — le capital de garantie nécessaire, il n'est pas difficile de le remplacer à bon marché. Vous trouverez aisement, dans les fonds de la dette flottante et dans ceux des caisses d'épargne ces quelques millions et ils vous coûteront 3 au lieu de 19 0[0.

Un simple calcul démontrera l'intérêt de cette transformation. Depuis le 7 février 1889, le taux de l'escompte est, à la Banque de France 3 0[0. Je me trompe : on vient de baisser ces jours-ci à 2 1[2 0[0. C'est un artifice familier à la Banque de France.

Dès le 16 février 1888, c'est-à-dire à la veille probable d'une discussion pareille à celle d'aujourd'hui, elle abaissa ainsi son escompte ; mais, quelques jours après, quand il y eut certitude que la discussion serait renvoyée à la législature suivante, le taux de l'escompte remonta comme par miracle de 2 1[2 à 3 0[0.

Je suis donc fondé à dire que, depuis 1889, le taux de l'escompte est de 3 0[0.

Prenons maintenant le bilan de 1891, et déduisons des dépenses que fait la Banque les gros dividendes servis par elle à ses actionnaires. C'est une simple règle de trois que ferait un élève d'école primaire.

Le résultat est celui-ci : le taux de l'escompte tomberait de 3 0[0 à 1 0[0. C'est le crédit gratuit à brève échéance ! (Applaudissements à gauche).

Je sais très bien à quelle objection je vais d'abord me heurter. « Vous comptez, me dira-t-on, sans vos hôtes, les actionnaires actuels. »

Mais cette objection, un ancien révolutionnaire, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, le réfutait déjà en 1806.

« Il ne faut pas, disait-il, se laisser aller à cette erreur qui a fait regarder les actionnaires comme ayant la propriété de la Banque de France...

« La Banque de France est une administration publique... Sa propriété est à l'Etat et au Gouvernement autant qu'aux actionnaires. »

Ce sont là des principes qu'il ne faut pas se lasser de rappeler, que nous n'avons pas le droit de laisser tomber dans l'oubli. (Applaudissements à gauche).

On va sans doute me rappeler des principes à la pratique. On me dira que, parmi les 26,517 actionnaires, il y en a qui ont acheté leurs actions non à l'origine, quand elles valaient de 1,000 à 1,100 francs, mais 4,000, mais 5,000, mais 6,000.

A quoi je répondrai que c'est la spéculation qui lui a fait atteindre ce chiffre.

Nous avons le devoir de reprendre un établissement qui est le nôtre, à la date où nous avons le droit de le reprendre, c'est-à-dire le 31 décembre 1897. (Très bien, très bien à gauche).

« Prenez garde, me dira-t-on encore ; le crédit est chose fragile ; tout changement peut ébranler sa confiance. » Mais cet argument on le faisait valoir en ces termes contre Rossi en 1840 : « L'institution d'une banque officielle serait inopportune et prématurée. »

M. PELLETAN. — Prématurée en 1840.

M. le baron de SOUBEYRAN. — N'oubliez pas l'exemple de la République argentine.

M. CLÉMENCEAU. — Vous n'êtes pas aimable pour votre pays.

M. CAMILLE PELLETAN. — Vous assimilez la France à la République Argentine ? (Bruit).

M. le baron de SOUBEYRAN. — Je dis qu'avec des administrateurs qui n'auront pas l'expérience et l'indépendance de ceux d'aujourd'hui, vous risquerez d'aboutir au même résultat que dans la République Argentine. (Bruit).

M. MILLERAND. — L'intérêt des 26,517 actionnaires de la Banque de France ne peut pas faire échec à celui de 36 millions de Français.

Et dire qu'on ne peut pas reprendre ce privilège en 1897, parce que certains de ses actionnaires ont acheté leurs actions à un prix supérieur à celui de l'émission, cela équivaut à dire que toute société qui a contracté avec l'Etat ou avec une commune, jouira indéfiniment d'un privilège même obtenu pour un temps déterminé. (Très bien ! très bien !)

On pourra d'ailleurs réserver une part aux actionnaires intéressants, par exemple, en convertissant les actions, dont le prix serait calculé suivant le taux des dix dernières années, en obligations amortissables dans un délai à fixer.

Il y a une autre objection :

« Si vous abaissez trop vite le taux de l'escompte, les effets étrangers vont affluer sur la place pour en profiter, les métaux précieux sortiront de France, et nous aurons à la fois une crise commerciale et une crise monétaire. »

A entendre ceux qui nous font cette objection, il faudrait que le commerce fût reconnaissant à la Banque de France de maintenir élevé le taux de son escompte, pour éviter cette double catastrophe.

Mais nous ne demandons pas qu'on abaisse trop rapidement le taux de l'escompte ; je me borne à demander qu'on puisse le faire sans avoir toujours devant soi l'objection du gros dividende à conserver aux actionnaires. (Très bien ! très bien à gauche).

J'arrive enfin à l'objection capitale. On nous dit : « Mais ces ménagements que vous désirez observer sont impossibles, du jour où vous supprimez les actionnaires qui assurent le contrôle le plus parfait de l'institution. »

Je suis tout disposé, pour ma part, à maintenir au billet de banque son crédit, qui est un des éléments de la fortune du pays. Mais la question est de savoir si la confiance dont jouit la Banque de France est liée indissolublement à la présence des actionnaires et à l'existence du capital-actions.

Ecartons d'abord une question. Le jour où vous aurez repris la Banque de France, qui empêchera de conserver à la Banque son titre et aux billets leur forme et leur valeur ?

Personne ne croira que le crédit, que la puissance de la Banque de France résident dans les 182 millions 500 mille francs versés par les actionnaires.

On nous dit aussi : « En créant cette banque nationale, dont la direction ne serait plus aux mains des actionnaires, ne craignez-vous pas de signer à nouveau la planche aux assignats ? »

Je réponds s'il existe une relation de cause à effet entre l'intervention du gouvernement dans une banque et la forme de cette banque ?

Est-ce parce qu'une banque est une banque privée que le gouvernement n'intervient pas dans son fonctionnement ?

Mais M. Burdeau dans son rapport nous montre l'ingérence des gouvernements, et dans la Banque d'Espagne qui est une institution privée ayant son capital propre, et dans la banque d'Allemagne qui est une institution indépendante, bien que placée sous la direction du chancelier de l'empire.

Mais, l'ingérence du gouvernement, elle existe en vertu des statuts de la Banque de France.

Et ces statuts, qui donc les fera si ce n'est vous ? et pourquoi ne prendriez-vous pas, en les faisant, toutes les mesures nécessaires pour éviter ce danger ?

On a déjà demandé, au cours des enquêtes précédentes, et au nom même des actionnaires de la Banque, que le cercle des actionnaires fût étendu. Que répond M. Burdeau à cette demande ?...

Il ne voit que des inconvénients à cette extension, qui tendrait, selon lui, à retirer aux actionnaires le gouvernement de la Banque.

Cependant rien ne serait plus facile que de substituer au conseil de régence actuel un conseil élu. Dans ce conseil, à côté des représentants autorisés du commerce et de l'industrie régulièrement élus, pourraient figurer les représentants de l'Etat et même de l'élément financier.

Y a-t-il un danger primordial qui arrête la discussion de cette solution ? Je vois au contraire un danger certain à confier aux mains qui le détiennent aujourd'hui le gouvernement de la Banque.

Plus vous mettez en relief la puissance de la Banque, plus m'apparaît à moi, le danger de remettre notre plus puissant instrument de crédit, notre trésor de guerre, aux mains toutes-puissantes de quelques financiers internationaux. (Applaudissements répétés).

Proudhon a écrit : « Nous avons chassé le dernier de nos rois ; nous avons crié : A bas la monarchie ! et : Vive la République ! mais il n'y a en France et en Europe que quelques princes de moins. La royauté subsistera tant que nous n'aurons pas aboli cette royauté suprême : la royauté de l'or. »

La royauté de l'or a aujourd'hui son palais à la Banque de France, d'où elle traite d'égal à égal avec le gouvernement de la République. (Très bien ! très bien !)

La durée pour laquelle on nous propose de renouveler le privilège est exhorbitante.

Et ce n'est pas seulement mon avis, c'est aussi l'avis d'une revue orthodoxe, la *Revue des Sciences Economiques*.

« La Banque de France, dit l'auteur de l'article, telle que l'ont constituée les décrets de Napoléon, pourra-t-elle pendant trente années subvenir à des besoins qui vont toujours croissants ? »

Je demande à mon tour : Pourra-t-on laisser à quinze régents la responsabilité d'une circulation s'elevant à 4, peut-être à 5 milliards ?

Est-ce qu'en Angleterre, la Banque n'est pas toujours sous le coup de la révocation de son privilège, à condition d'être avertie un an à l'avance ?

En France même, est-ce que les longues rénovations n'ont pas toujours été accordées par les pouvoirs monarchiques ?

En 1840, le Gouvernement avait demandé la prorogation du privilège de

la Banque de France jusqu'en 1867, et voici l'amendement que la commission faisait adopter :

« Néanmoins, il (le privilège) pourra prendre fin ou être modifié le 13 décembre 1885, s'il en est ainsi ordonné par l'une des deux législatures qui précèdent cette époque.

Pendant la période de vingt-huit ans que durera la loi, ajoutait le rapporteur, M. Dufaure, nous croyons imprudent d'engager le pays.

Et M. Thiers se ralliait à cet amendement.

Et savez-vous pourquoi, malgré cette clause, le privilège n'a pas été discuté avant 1855 ?

La haute finance n'a, vous le savez, jamais laissé passer un de nos désastres nationaux sans prélever un courtage, c'est ce qui est arrivé le 2 décembre. (Très bien ! très bien ! à gauche).

L'Elysée avait besoin de considération et d'argent. Le 3 décembre, M. d'Argoult, gouverneur de la Banque de France, était nommé membre de la commission supérieure consultative. Voilà pour la considération.

Pour l'argent, une convention intervenait avec la Banque de France, qui donnait à l'Etat, c'est-à-dire au prince-président, les 60 millions dus à la Banque et abaissait l'intérêt de 4 à 3 0[0.

De son côté, la Banque se faisait accorder le droit de faire des avances sur les valeurs de chemins de fer, ce qui devait être pour elle une nouvelle source de bénéfices.

Dans le décret du 3 mars, perdu dans un coin du *Moniteur officiel*, on lisait : « Le § 2 de l'article 1er de la loi de 1840 est abrogé ». C'est-à-dire on ne discutera plus le privilège de la Banque de France, avant 1867.

M. le Comte De Douville-Maillefeu. — C'est le deuxième vol de l'aigle. (On rit.)

M. Camille Pelletan. — Vous pouvez ajouter que cela payait les 25 millions prêtés sans droit à l'auteur du coup d'Etat par la Banque de France.

M. Millerand. — Bref, la Banque obtenait ainsi pour trente ans la prorogation de son privilège.

Le principe de la courte durée que je défends est si juste que, dans l'assemblé de 1867, composée exclusivement de candidats officiels, sauf les cinq, l'un d'eux, M. Devinck, rapporteur, faisait entendre des plaintes.

Il déclare que la commission regrette qu'un amendement tendant à modifier la convention au bout de vingt-cinq ans ait été repoussé par le conseil d'Etat.

La majorité resta convaincue que le Gouvernement a eu tort de ne pas se réserver cette mesure de prévoyance ; mais, en présence des améliorations consenties par la Banque, elle propose l'adoption du projet.

C'est le prétexte qu'on invoquait en 1852 pour repousser l'amendement Dufaure, et par une coïncidence que je regrette pour le gouvernement et pour la commission, c'est derrière ce même sophisme qu'on s'abrite aujourd'hui pour accorder cette prorogation exorbitante de vingt-trois ans. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

A. M. Hubbard, qui demandait que l'on adoptât la date de 1907, à M. Mège qui demandait qu'il fût au moins permis de jeter les yeux sur la convention en 1906 ou en 1907, que répond la commission ?

Elle répond que la Banque donne des satisfactions si inattendues, s'impose de tels sacrifices que ce serait se montrer injuste et ingrat de lui refuser la pleine jouissance de son privilège jusqu'en 1920.

Ce sophisme vaut ce qu'il valait en 1852 et en 1867.

Quels sont donc ces sacrifices que s'impose la Banque de France ?

Remarquez tout d'abord qu'il ne s'agit pas ici de modifier la direction de la Banque, de l'enlever à la haute finance pour la remettre au commerce.

On laisse subsister l'organisme qui fonctionne depuis quatre-vingt-dix ans. Dans ces conditions il n'y a donc aucune bonne raison pour ne pas imposer à la Banque toutes les améliorations que le pays réclame.

M. Burdeau divise les concessions en deux catégories : concessions à l'Etat et au public.

Eh bien, il suffit d'écouter les petits commerçants pour se convaincre que les services rendus par la Banque au commerce sont peu considérables si on les compare, par exemple, à ceux que rend l'administration des postes et télégraphes, si peu dotée jusqu'à ces derniers temps.

Prenez, par exemple, le commerce de Paris, qui représente 4 milliards d'affaires sur les 5 que fait la Banque dans toute la France, et comparez ce que fait pour lui la Banque de France. C'est peu si on examine ce que font le Crédit Lyonnais ou la Société générale, par exemple.

Ainsi j'ai demandé, par un amendement, la transformation de huit bureaux de quartier en bureaux de recette.

La Banque a répondu : impossible. Elle a déclaré qu'elle était arrivée à la dernière limite de ses concessions. (Rires sur divers bancs.)

Le petit commerce trouve un obstacle des plus sérieux dans les statuts de la Banque qui prohibent l'escompte à plus de quatre-vingt-dix jours et à moins de trois signatures.

Ces dispositions surannées sont l'objet d'amendements. Je me bornerai à rappeler que, dans la grande discussion de 1840, Garnier-Pagès attaquait déjà l'obligation des trois signatures en montrant qu'elle mettait le petit commerce dans la dépendance de ces petits donneurs de crédit que, dès 1806, Regnault de Saint-Jean d'Angely appelait des fripiers de banque.

M. Thiers répondait à Garnier-Pagès que, si on permettait à la Banque d'admettre des effets à deux signatures, elle se laisserait peut-être entraîner trop facilement à les recevoir, qu'il fallait la mettre en garde contre sa générosité.

Je ne sais pas ce que valait cette raison en 1840, mais cinquante-deux ans plus tard les traditions de la Banque sont assez bien établies, ses comités d'escompte connaissent le maniement de leurs services, pour que la Banque soit à l'abri des entraînements de sa générosité. (Rires.)

A côté de l'escompte il y a un certain nombre de services qui appelent des améliorations. En ce qui concerne l'encaissement, il y a un cri unanime dans le petit commerce contre le peu de facilités qu'offre la Banque.

Je laisse de côté les grandes questions qui seront discutées ici, celles du crédit populaire et du crédit agricole, dont la Banque devrait être le premier instrument (Très bien ! très bien ! sur divers bancs) ; je ne parle que des services que fait aujourd'hui la Banque et dont je demande l'extension dans l'intérêt du commerce.

Le service des compte courants fait l'objet d'un amendement de M. Naquet ; il propose, d'une part, que la Banque accepte comme titulaire de compte courant quiconque lui fera un dépôt supérieur au maximun qu'accepte la caisse d'épargne, et, d'autre part, que la Banque serve un intérêt à ces dépôts.

Si j'accepte la première proposition, je suis opposé à la seconde, parce que la Banque ne peut pas servir un intérêt à ces dépôts sans en user, et que lui permettre d'en user serait ouvrir la porte à des dangers.

M. Camille Pelletan.— Elle s'en sert puisqu'ils tombent dans l'encaisse, représentés par des billets.

M. Millerand. — J'appelle encore l'attention sur une réforme considérable que je m'étonne de ne voir figurer dans le rapport qu'à l'état de vœu, c'est l'institution d'une chambre de virements ou de compensation. Il existe à Londres un *Clearing House*.

M. le Ministre des Finances. — A Paris aussi.

M. Millerand. — Oui, mais vous savez dans quelle petite proportion.

A Londres, le *Clearing House* a fait pour 200 milliards d'affaires ; si vous comparez ce chiffre avec les 55 milliards de virements que fait la Banque, vous vous étonnerez que la commission n'ait pas jugé à propos d'obliger la Banque à constituer ce mécanisme appelé à rendre de grands services.

Déjà en 1865 l'enquête était close par le vœu de voir la banque créer cet organisme ; la banque n'a nullement déféré à ce vœu, et je crains bien qu'il en soit de même du vœu de la commission actuelle.

Suivre votre commission, c'est donner pour vingt-trois ans à la banque la liberté de ne faire aucun progrès. M. Burdeau dit dans son rapport : « Que réclamez-vous ? Dans deux ans, la banque va créer cent trente-trois succursales ou bureaux auxiliaires. » Je réponds à M. Burdeau : « Et pendant les vingt-huit ans qui suivront, que fera-t-elle ? Rien, s'il lui plaît, et vous serez désarmés. »

Si ces créations de succursales sont utiles au public, ne profiteront-elles pas aussi à la banque ? Est-ce que toutes les concessions qu'elle vous fait ne sont pas des sources de bénéfice pour elle ?

Je prends une des concessions qu'elle fait au Trésor. La banque payera à ses guichets les coupons de rentes et capitalisera les arrérages. C'est là un avantage pour le public, mais aussi pour la banque, car vous encouragez ainsi tous les porteurs à déposer leurs titres à la banque, qui percevra le droit de garde.

Derrière chacune des concessions il y a un bénéfice pour la banque.

Quelles sont donc les concessions de la banque ?

Passons d'abord sur la prorogation du prêt de 140 millions et sur la renonciation aux intérêts. Je ne pense pas que l'on considère qu'il y a là une concession sérieuse.

Parlera-t-on de la subvention de 40 millions que devait fournir la banque ? La loi y a renoncé.

M. le Rapporteur. — Il faudrait prouver que c'était une charge.

M. Millerand. — Je suis heureux de vous voir appuyer de votre autorité ma prétention qui consiste à affirmer que les concessions prétendues de la banque ne sont pas des concessions (Très bien ! très bien !)

Il y a la somme de 2.500.000 fr. que devra nous donner la banque : M. le ministre n'a pas voulu d'un partage de bénéfices pour ne pas faire figurer au budget un élément variable. N'est-ce pas de tels éléments qu'est composé le budget ?

M. le Ministre. — Ce n'est pas à cause de cette variabilité que j'ai préféré le système de l'abonnement à celui du partage de bénéfices ; c'est pour mieux délimiter la banque et l'Etat, et ne pas introduire dans le Parlement des discussions sur les opérations de la banque.

M. Camille Pelletan. — C'est pour cela que vous demandez 2 millions et demi au lieu de 8 millions.

M. Millerand. — Voyons maintenant les concesions que vous faites aux actionnaires. Vous autorisez la banque à augmenter d'un septième son émission de billets, ce qui aura pour effet de lui donner une augmentation de bénéfices équivalente sinon supérieure à ces 2.500.000 fr.

J'admets qu'elle ne soit pas supérieure, et je vais résumer en deux chiffres la balance. La cadeau que vous faites aux actionnaires est de 160 fr. par actions, M. le ministre l'a dit lui-même, ce qui pour 182,500 actions représente 2.920.000 fr., et pour vingt-huit ans 817 millions 600.000 fr.

Voilà ce que vous donnez à la banque, et elle vous donne à vous, dans le même laps de temps, 140.717.000 fr. Voilà le contrat résumé en chiffres connus. (Applaudissements à gauche.)

Je dis qu'un tel cadeau n'est pas admissible, je dis que vous ne pouvez pas lier pour trente ans le pays à de telles conditions. (Applaudissements.)

Que les défenseurs du privilège me permettent un dernier mot.

La commission a placé à sa tête un homme qui représente avec une autorité et une ampleur particulières cette bourgeoisie cossue de la finance et de l'industrie, dont les membres ont été les bénéficiaires de la Révolution de 1789. (Très bien ! très bien !)

Ils voient aujourd'hui se presser les revendications des classes laborieuses. La foule travailleuse s'est mise en marche.

Elle estime, suivant l'expression de M. de Laveleye, que le suffrage universel (Très bien ! très bien !), qu'un peuple ne peut être à la fois misérable et souverain. Vous n'arrêterez ni sa marche ni ses conquêtes.

Il faut savoir faire à temps les sacrifices nécessaires. (Très bien ! très bien !) J'entends déjà les défenseurs du privilège dire que c'est à l'Etat que ces sacrifices seront imposés.

Mais quand, il y a cent ans, la noblesse et le clergé défendaient leurs privilèges contre les prétentions du tiers-état qu'ils jugeaient insolentes, ils n'étaient pas mus seulement par une pensée personnelle et égoïste ; quelques-uns pensaient, eux aussi, au pays ; ils jetaient en arrière un regard de tristesse ; ils évoquaient les pages glorieuses qu'avait vécues le pays ; ils n'admettaient pas la folle prétention du Tiers de se substituer à eux ! (Très bien ! très bien !)

Aujourd'hui la bourgeoisie, à son tour, invoque les services qu'elle a rendus. Loin de moi la pensée de les nier, mais si elle croit pouvoir s'en autoriser pour maintenir dans l'ombre et dans la nuit la foule des déshérités qui demandent leur part de lumière, de vie et de bonheur, elle est condamnée à une irrémédiable défaite. (Applaudissements.)

Je voudrais au moins que sa résistance obstinée ne coutât pas trop cher au pays.

Le progrès est toujours brutal, faisons tout ce que nous pourrons pour faciliter sa marche, pour applanir la voie, et épargnons à ce pays une de ces crises douloureuses qui ont marqué jusqu'ici comme d'une rançon de larmes et de sang chacune des étapes de l'histoire et de l'évolution humaine. (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

Voici maintenant quelques extraits du beau discours de Camille Pelletan. Après avoir fait justice en quelques mots des sophismes intéressés de M. Léon Say, le vaillant député des Bouches-du-Rhône compare la question du renouvellement du privilège avec les conventions conclues en 1883 avec les grandes compagnies. Il constate que des regrets ont suivi le vote de ces conventions, et souhaite qu'on ne retombe pas dans la même erreur, à propos du privilège.

Les routes et le crédit, dit-il, en poursuivant son argumentation, voilà les deux éléments essentiels du commerce et de l'industrie :

Un groupe restreint d'intérêts financiers qui possède ces deux éléments et qui les règle, les taxe, non avec le frein de la concurrence, mais avec la puissance des grands monopoles d'Etat n'exerce-t-il pas un véritable gouvernement économique dans ce pays ? (Très bien ! très bien ! à gauche).

Je ne craindrais pas ce Gouvernement économique si la manière dont

sont rédigées les chartes de concession ne le rendait dangereux pour notre démocratie.

En effet, de par les lois d'égalité de la Révolution, et grâce au génie propre de notre race, il n'y a pas de fortune de milliardaire qui ne soit comme perdue dans la masse énorme de richesse répandue dans notre pays. (Très bien ! très bien ! à gauche). Je ne craindrais donc pas la ploutocratie en France, si vous ne l'organisiez pas.

Mais que faites-vous ? Les chemins de fer sont un merveilleux outil national qui a coûté 14 ou 15 milliards, on les a pris dans la masse de l'épargne disséminée, et cependant, qui est-ce qui gouverne l'emploi de ces 15 milliards ? (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs).

Je ne parle pas des trois milliards et demi de subvention des contribuables, lesquels n'ont pas voix au chapitre ; des huit ou neuf milliards provenant des emprunts dont les prêteurs n'ont pas voix au chapitre, et les quatre cinquièmes des actionnaires sont dans le même cas.

En effet, le droit de faire partie des assemblées n'est accordé qu'aux gros porteurs d'actions ; ce sont les élus de 250 millions qui, en vertu des chartes concédées par l'Etat, ont le droit de gouverner 14 milliards 500 millions pris dans la poche de la nation entière.

La Banque de France a une circulation de plus de 3 milliards qui est garantie par un capital-actions de 182 millions. Il n'y a nulle part d'exemple pareil, et les possessenrs de ces 182 millions ont-ils le droit d'assister aux assemblées générales ? Non ; seuls y sont admis les deux cents plus gros actionnaires, qui représentent 30 millions.

Il n'en coûte vraiment pas cher d'acheter le gouvernement économique de la France : 250 millions d'un côté, 30 millions de l'autre, soit 280 millions ; voilà ce qui permet de gouverner un chiffre innombrable de milliards démocratiques.

Ajoutez qu'à ces 250 millions on a attaché un intérêt de 10 0[0, et à ces 30 millions un dividende de 18 0[0. On aurait cherché à constituer un gouvernement privilégié entre les mains de quelques manieurs d'argent qu'on n'aurait pas trouvé aussi bien. (Très bien ! très bien ! à gauche).

Ce sont les mêmes personnes, tenant en vertu du monopole vos routes et votre crédit, qui sont, par leur profession, les intermédiaires entre la magnifique épargne française et l'Europe ; *ce sont ces mêmes personnes, ayant comme des demies-patries dans les pays amis et ennemis, qui peuvent jeter, à travers nos intérêts, nos sympathies, nos inimitiés, leur politique étrangère, forte de leur grosse influence.*

Ce sont les mêmes qui préparent le plus redoutable de tous les jeux, ce terrible jeu de bourse peut emporter même les enjeux qu'on n'y a pas mis. (Vifs applaudissements à gauche).

Ce sont les mêmes enfin qui, concentrant tous les moyens de gouvernements appartenant aux millions, gardent le pouvoir redoutable de fausser ou d'étouffer la grande voix de l'opinion publique. Ce sont les mêmes qui, dans notre pays de démocratie, constituent la plus redoutable des oligarchies. (Applaudissements).

Je n'ai, quant à moi, ni haine contre les personnes, ni préjugés contre ce que les fonctions exercées peuvent avoir laissé de trace ; mais, je vous le dis, il serait sage de porter attention à ce mouvement d'opinion qui grandit dans le pays.

Oui, cette énorme démocratie de négociants, d'industriels, de patrons, d'ouvriers, qui après leur rude journée de travail reste exposée à se voir arracher le salaire le plus mérité, cette démocratie commence à s'inquiéter des gains rapides réalisés dans le maniement des capitaux et de la part de

plus en plus grande prélevée par ceux qui se consacrent au développement de la richesse.

Je ne veux pas me demander si la démocratie romaine n'a pas cherché un refuge dans le césarisme contre les exactions de ces manieurs d'argent qui s'appelaient les chevaliers, si celles des fermiers généraux n'ont pas contribué au grand mouvement de 1789 ; je ne veux pas invoquer des préjugés monstrueux que je réprouve plus que personne. (Applaudissements).

Mais je ne puis m'abstenir de signaler une inquiétude générale. Le pays se préoccupe de voir la République et la patrie menacées par une poignée de financiers. (Applaudissements).

Et après une étude savante sur le billet de banque, M. Pelletan montre que la Banque de France, dirigée par cette poignée de financiers internationaux, fut toujours prête aux besognes louches :

M. Pelletan. — Il y a cinquante ans, il y avait à la tête de la République un homme qui conspirait contre elle. Il lui fallait 25 millions pour faire son coup d'Etat. Où les a-t-il pris ? Au Trésor ? Non, il est trop sévèrement gardé. Qui les lui a donnés ? La Banque de France.

Quelques jours après avoir proclamé qu'elle ne devait plus rien à l'Etat, le 25 novembre 1851, la Banque lui accordait 25 millions ; et cinq jours après une partie de cette somme était distribuée sous forme de rouleaux d'or aux soldats qui inondaient de sang le boulevard Montmartre. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Burdeau, *rapporteur*. — Le fait n'est pas exact ; vous applaudissez sans savoir si le fait est vrai. (Bruits et interruptions à l'extrême gruche.) Je le répète : vous applaudissez, et vous le regretterez.

M. Camille Pelletan. — J'ai pris le fait dans les comptes-rendus de la Banque elle-même. (Bruit sur divers bancs.)

M. Gustave Rivet. — Depuis quarante-cinq ans, il n'y a pas une histoire du coup d'Etat qui ne l'ait affirmé.

M. Camille Pelletan. — Je vous répète que j'ai pris le fait dans les comptes rendus de la Banque elle-même. (Bruit.)

On a remarqué que rien n'égale l'impudence des rénégats ; le fait cité par Camille Pelletan est au-dessus de toute contestation et il fallait, pour oser le mettre en doute, l'effronterie de M. Burdeau qui avec M. Léon Say représente à la Chambre contre la France elle-même, les bas intérêts du clan Rothschild.

Mais passons.

Aussi bien ce qu'ajoute Pelletan est fort instructif. Nous en empruntons le résumé et le commentaire au journal *La Justice*.

Donc parce qu'en 1851 il y avait eu un crime à commettre, la Banque de France avait avancé 25 millions au malfaiteur du Deux Décembre.

En 1851, il y avait un crime à commettre, contre la volonté nationale. Le malfaiteur avait besoin d'argent. A qui s'est-il adressé? A la Banque de France, qui lui a consenti, pour son crime, une avance de vingt-cinq millions.

Vingt ans après, le même malfaiteur laissait la France envahie. Un gouvernement de Défense nationale fut improvisé pour défendre le territoire. Il avait lui aussi besoin d'argent. Il s'adressa à la Banque de France : visage de bois. Il fallut s'adresser à l'Angleterre ; négocier l'emprunt Morgan à un taux quasi-usuraire. On a appris depuis, par la publication des dépêches du gouvernement de Tours, que Gambetta voulait briser la Banque, et que M. de Freycinet lui répondait : Bravo, voilà du bon Gambetta !

Gambetta est mort. Mais M. de Freycinet, aujourd'hui ministre de la guerre, pourrait nous dire par quelles angoisses passa le gouvernement de Tours, et je crois savoir qu'il n'a pas changé d'avis ; il dirait encore : Bravo, voilà du bon Gambetta !

Le rapace monopole ne desserra les cordons de la Bourse que lorsque tout fut fini. Il y a même, à ce sujet, une histoire assez curieuse, si elle est vraie. C'est M. de Freycinet proposant à Gambetta d'arrêter M. Thiers. Et c'est Gambetta répondant :

— C'est vrai. Vous avez mille fois raison. Mais si nous arrêtons cet homme, où trouverons-nous la planche pour faire les billets de Banque ?

Et c'est ainsi que la Défense nationale fut paralysée par une véritable trahison. La Banque, pour qui on demande aujourd'hui un renouvellement de privilège, refusait de marcher.

Ne doutez pas, elle refuserait encore. C'est le propre de l'argent ; il n'a pas de patrie. Il n'a que de demi-patries, comme à dit Pelletan.

Pelletan aurait pu ajouter que les chemins de fer firent, en 1870, comme la Banque. Le P.-L.-M. avait, au premier cri de guerre, remisé son meilleur matériel roulant sur son réseau suisse.

Voilà les services qu'il faut attendre des monopoles.

Si encore le billet de banque avait une valeur par lui-même. Il tire tout ce qu'il vaut de la confiance qu'a la nation en elle-même. Aux heures des plus grandes crises nationales, les valeurs de la Banque n'ont point baissé. C'était parce que la confiance de la nation dans sa prospérité ne fléchissait pas En sorte que la nation assure 18 % de dividende à un goupe de capitalistes, uniquement parce qu'elle ne désespère jamais d'elle-même. C'est le fait d'une héroïque ingénuité.

Encore une fois, c'est le discours tout entier qu'il eut fallu analyser. Malheureusement l'espace nous manque. Disons au moins qu'en ayant contre eux des hommes comme Millerand et Pelletan, les monopoleurs n'ont pas cause gagnée. Leurs sous-ordres ne les sauveront pas. On fait la lumière.

Il est donc permis d'espérer qu'après les révélations faites par l'orateur de la démocratie, l'onéreux privilège de la Banque de France aura vécu et que les Say, les Rouvier et les Burdeau en seront pour leur courte honte.

La morale publique et le peuple français y gagneront.

Voici maintenant la conclusion de Camille Pelletan :

Nous sommes à une époque où l'activité de production économique, les miracles scientifiqnes, les efforts rivaux des peuples modifient plus en quelques années les conditions matérielles du monde qu'autrefois dans des siècles.

Savez-vous ce que seront d'ici vingt ou trente ans ces conditions du crédit qui font aujourd'hui voyager les millions par un simple jeu d'écritures ou par une étincelle électrique ?

Savez-vous ce que seront alors ces cultures qui, il y a dix ans, ont jeté à la porte de nos fermes des sacs de blé produits à un prix inouï de bon marché ?

Est-ce que vous pouvez savoir ce que sera dans cinq ans, dans dix ans, ce mouvement si profond de revendication des déshérités de la vie qui, armés du bulletin de vote, peuvent vous imposer des obligations imprévues à l'heure actuelle ? (Très bien ! très bien !)

Ne liez pas les enfants qui naissent à la minute où je parle ; vous n'en avez pas le droit. (Très bien ! très bien !

Qui donc sommes-nous pour disposer ainsi de l'avenir, nous hôtes passagers d'un monde en travail de révolution économique (Applaudissements), cherchant à tâtons, à la lueur vacillante d'une science économique incertaine, les symptômes douteux qui permettent à peine d'entrevoir ce que peut être demain ? (Nouveaux applaudissements.)

Si vous livriez aujourd'hui l'inconnu à une poignée de financiers, c'en serait fait de l'avenir de la France, car le jour où se poserait une question capitale pour le pays, où vous auriez besoin de l'instrument de crédit que vous aliénez aujourd'hui, on serait en droit de répondre, non pas même à vous qui ne serez pas là, mais à ceux qui viendront après vous :

« Voilà votre charte, nous ne voulons pas en sortir, nous sommes vos créanciers, exécutez-vous ! » Et je ne sais, en vérité, s'il faudrait nous accabler ou nous plaindre, si nous vendions dans de pareilles conditions l'avenir économique du pays ! (Applaudissements répétés à gauche.)

UNE PRÉFACE

Le sympathique et estimé *Magalhaès Lima* l'un des chefs du parti républicain portugais et l'éditeur-directeur du *O Seculo*, grand journal républicain de Lisbonne, vient de publier sur le Socialisme en Europe (1) un livre plein de faits qui ne pourra que contribuer grandement à la vulgarisation du socialisme moderne en Portugal et dans le Brésil.

Magalhaès Lima, que tous les amis de la *Revue Socialiste* connaissent bien pour l'avoir vu tous les étés assister assiduement à nos réunions amicales, est un esprit ouvert et une âme généreuse, c'est en même temps un écrivain consciencieux. Il a parcouru l'Europe : il a voulu voir de près les principaux représentants du socialisme théorique et du socialisme militant et il parle d'eux en connaissance de cause, et avec une sympathie marquée pour tous les champions de l'émancipation humaine.

Nous reviendrons sur cet excellent livre, nous contentant pour cette fois de reproduire la lettre-préface qui le précède, de notre rédacteur en chef.

A Magalhaès Limá, *Lisbonne*.

Vous me demandez, mon cher ami, pour votre livre *Le Socialisme en Europe*, de répondre à ces trois questions :

Quelle est la donnée générale du socialisme européen ?

Quelle est et quelle devrait être la tactique socialiste dans les différents pays ?

Quelle aussi doit être l'attitude des républicains devant le mouvement socialiste actuel ?

En voilà beaucoup trop pour une simple lettre et ma réponse sera forcément incomplète.

Assuré que vous et vos lecteurs voudrez bien m'en excuser je commence sans autre préambule, en suivant l'ordre tracé par votre questionnaire.

Magalhaes Lima : *O Socialismo na Europa, cum un prefacio de* Benoit Malon. — Lisbonne, typ. da *Companha Nacional* editoria ; prix 600 reis.

I. — Dominantes théoriques du Socialisme Européen.

Le socialisme moderne a trouvé son assise scientifique dont il est redevable, en grande partie, à la puissante critique anti-capitaliste de Karl Marx.

On est arrivé à considérer qu'au point où nous en sommes de l'évolution économique, une transformation sociale s'impose amenée par les conditions nouvelles de la production moderne qui s'opposent à l'appropriation individuelle des forces productives, en nécessitant la concentration des capitaux, la division du travail et les applications scientifiques et mécaniques sur une large échelle.

Dans cette situation l'ancien travail libre des producteurs directs ne saurait plus subsister ; la production dite capitaliste s'intensifie sans cesse, et sans cesse étend son action. Le jour prochain où elle battra son plein, il faudra choisir entre ces deux alternatives :

Ou servage économique sous le joug de fer et sous la main avide d'une ploutocratie impitoyable,

Ou organisation sociale du travail dans le sens de ce qu'on est convenu d'appeler le collectivisme.

Le collectivisme, qu'il faut bien se garder de confondre avec l'ancien communisme, puisqu'il combine les justes exigences de la liberté individuelle avec les nécessités du concours pour la production et la distribution des richesses, a pour expressions positives :

1° La socialisation des forces productives ;

2° L'équitable répartition, entre les travailleurs associés, des produits du travail, les charges sociales étant remplies ;

3° La liberté de consommation.

Le choix des prolétaires (le mémorable Congrès de Bruxelles en est une nouvelle preuve) ne saurait être douteux. Ils veulent éviter par le socialisme le servage industriel qui les menace. Il n'en pouvait être autrement ; l'histoire nous apprend que c'est toujours la classe qui doit bénéficier d'un nouvel ordre social qui en est le principal facteur. De même que la libération politique dont la Révolution française a été la consécration, fut l'œuvre presque exclusive des bourgeoisies éclairées, ainsi la trans-

formation économique qui se prépare sera surtout l'œuvre des prolétariats conscients de leurs intérêts de classe.

Telle est l'idée générale à laquelle se rallient presque tous les socialistes contemporains et tous les groupements ouvriers militants.

Mais il y a naturellement des divergences dans le développement de l'idée première.

Pour les marxistes orthodoxes, l'histoire n'étant qu'une perpétuelle manifestation de la guerre des classes, et l'évolution sociale étant exclusivement déterminée par les phénomènes économiques, le socialisme contemporain est contenu tout entier dans les revendications du prolétariat moderne.

En revanche, beaucoup d'autres, et leur nombre va croissant, pensent que si la lutte des classes domine l'histoire, elle ne la remplit pas tout entière, par suite ils se refusent à enfermer toute la vie sociale dans la coquille du processus économique. Selon ces socialistes intégralistes, au degré de civilisation où nous sommes parvenus, les phénomènes moraux, politiques et économiques agissent les uns sur les autres, s'entrecroisent pour entraver ou favoriser le développement progressif des nations civilisées. Il convient donc, pour hâter l'avènement de la civilisation socialiste, de ne pas s'en fier aux seuls intérêts de classe du prolétariat, il faut aussi faire appel à toutes les forces sentimentales, esthétiques et morales de l'âme humaine.

Les socialistes qui admettent ainsi la corrélation entre l'évolution économique et l'évolution morale, ont logiquement à cœur de participer à toutes les œuvres, à tous les bons combats qui ont pour but l'amélioration morale et sociale des conditions humaines.

Au reste, je me suis suffisamment expliqué sur ce point dans un livre récent (1) et je vous demande la permission de me citer :

« Les socialistes que, faute d'un nom mieux approprié, nous appellerons *intégralistes*, acceptent les données générales du socialisme réaliste ; mais pour eux il n'est pas exact que la société politique ne soit que le reflet de la société économique ; les phénomènes religieux, politiques, économiques agissent les uns sur les autres avec une complexité croissante et de tous il faut tenir compte dans une explication rationnelle de l'évolution humaine (2). La prédominance acquise aux phénomènes écono-

---

(1) *Le Socialisme Intégral*, 1er volume.

(2) Il suffirait d'un rapide coup d'œil sur l'histoire, pour se convaincre que les grandes guerres qui ont révolutionné l'Orient et l'Occident et influé si

miques qui furent, au début des civilisations, les uniques propulseurs, est manifestement décroissante, comme l'a constaté Buckle, l'auteur pourtant si matérialiste de l'*Histoire de la civilisation en Angleterre*, lorsqu'il a noté l'influence croissante des lois mentales comme un signe caractéristique de la marche de la civilisation.

Fouillée a ouvert de ce chef une voie féconde aux sociologues avec sa théorie des *idées forces* qui peuvent pourtant avoir pris naissance dans un cerveau rebelle aux courants de son époque, c'est-à-dire avoir une origine toute subjective (1). S'il en

---

considérablement sur son développement, n'eurent pas toujours, fait important, des causes économiques.

Pour nous en tenir à un exemple unique, la conquête musulmane n'eût-elle pas des origines purement religieuses ? Pourtant, quelle guerre eut plus d'influence sur les destinées de l'humanité ? Des montagnes d'Altaï aux rivages de l'Océan Atlantique, du centre de l'Asie aux confins de l'Afrique occidentale tout tomba sous le terrible cimeterre, tout fut livré à une subversion totale. Pour des causes religieuses, les deux tiers du monde connu changèrent brusquement d'état, de lois et de mœurs. Nous pourrions aussi faire ressortir l'influence, sur le développement politique et économique, des croisades, également d'inspiration exclusivement religieuse.

Mais l'espace nous presse et nous nous contenterons de rappeler quelques faits politiques et religieux d'ordre secondaire qui ont considérablement pesé sur le développement économique de l'Europe moderne.

La ruine et le déclin de l'Espagne sont dûs initialement à l'expulsion des Maures, *fait religieux et politique*. L'annexion passagère du Portugal à l'Espagne par Philippe II, évènement *exclusivement politique*, fait perdre à la nation lusitanienne la plus grande partie de ses colonies, au profit de la noble Angleterre et de la Hollande, dont fut ainsi commencée la puissance coloniale.

La Révocation de l'édit de Nantes (1683) fut, sans conteste un fait *religieux*, elle eut pour effet de tuer la naissance de l'industrie française, de fortifier la Hollande et l'Angleterre et de commencer la grandeur de la Prusse. C'est la participation de la France à la guerre de Sept Ans, une participation due à des influences purement dynastiques, c'est-à-dire *politiques*, qui fit perdre à la France son magnifique empire colonial.

Un autre *fait* purement *politique*, l'annexion passagère de la Hollande à la France, fit perdre à la première ses plus belles colonies. De cette série de faits *politiques* ou *religieux* est issu en quelque sorte l'immense empire colonial de l'Angleterre.

Souvent la politique commande l'économie ; les proscriptions politiques des Médécis aboutissent à la création de la fabrique lyonnaise, par les républicains florentins exilés. De même, les exilés bernois de 1793 fondent l'industrie horlogère de Besançon, et les exilés lyonnais de 1834 instaurent, à Zurich, l'industrie de la soie, etc., etc.

Enfin, les périls que fait courir à l'Europe actuelle la perpétuelle menace d'une guerre effroyable ne proviennent pas de causes économiques, mais de certains antagonismes de race et d'un chauvinisme anormalement surexcité par des intérêts dynastiques et par d'incompressibles aspirations nationalistes.

(1) « Toute volonté forte tend à créer une volonté de même direction chez les autres individus ; toute adaptation de la conscience à un phénomène sup-

est ainsi des idées ou théories abstraites, à plus forte raison il en est de même des sentiments proprement dits qui sont autrement profonds, autrement contagieux, autrement agissants que les idées pures.

Tenant compte de ces forces impondérables et désireux de s'emparer des meilleures, les novateurs ne doivent pas se contenter de faire appel aux intérêts de classe du prolétariat, ils doivent aussi invoquer toutes les forces sentimentales et morales résidant en l'âme humaine. Admettant avec Berthelot (1) que « les forces morales sont le principal ressort qui maintient les hommes et les nations » ; avec Proudhon, que « pour changer la constitution d'un peuple il faut agir à la fois sur l'ensemble et sur chaque partie du corps politique » (2), et avec Hector Denis, « qu'il y a corrélation entre l'évolution économique et l'évolution morale » ; ils considèrent qu'ils doivent participer en conséquence, à tous les combats pour l'amélioration des conditions et des rapports sociaux ; réforme familiale, réforme éducative, revendications politiques et civiles, émancipation des femmes, élaboration philosophique, adoucissement des mœurs, etc.; car pour eux la question contemporaine n'est pas seulement sociale, elle est aussi morale.

Aux beaux jours de l'efflorescence idéaliste, les adhésions étaient surtout littéraires ; aujourd'hui où l'observation et la classification des phénomènes sociaux sont la base de la propagande socialiste, c'est aussi parmi les studieux que l'idée nouvelle fait des recrues précieuses. Ainsi se constitue ce que l'on pourrait appeler le socialisme professoral riche déjà de noms et d'œuvres. Le socialisme, dit dans son magnifique langage E. de Laveleye, le plus célèbre représentant du *socialisme professoral*, « le socialisme s'est propagé sous des formes diverses, d'une façon prodigieuse. Sous sa forme violente, il s'empare de l'esprit de presque tous les ouvriers engagés dans l'industrie ; en ce moment même, il envahit la campagne... Sous une forme scientifique, il transforme l'économie politique sous la forme de socialisme d'Etat, il siège dans les cabinets des pasteurs de l'église catholique et plus encore dans ceux des ministres des

---

posé, par exemple à un évènement futur ou un idéal lointain, tend à se propager dans les autres consciences, et les conditions sociales favorables à l'apparition du phénomène tendent ainsi d'elles-même à se réunir par le seul fait qu'une seule conscience *les a perçues* en elle-même comme réunies. » (Guyau : *De l'Hérédité et de l'Education*).

(1) Berthelot : *La Philosophie de la Science*.

(2) Proudhon : *De la capacité politique des classes ouvrières*.

divers cultes protestant (1) ». Sève nouvelle d'une humanité en crise de transformation, il vivifie toutes les branches du savoir humain.

La théorie ainsi comprise, le but est élargi, sans que pour cela cesse de rester au premier plan la lutte à outrance contre l'exploitation capitaliste, fautrice de tant d'iniquités, de tant de servitudes, de si nombreuses et si lamentables misères.

II. — De la tactique socialiste dans les différents pays.

Si vaste maintenant est le monde socialiste, si innombrables sont les masses ouvrières qu'il éveille à l'espérance ; si diverses les conditions qu'il doit améliorer ou transformer que,la variété des manifestations était inévitable.

Cependant, abstraction faite de quelques tendances particulières, sans importance, la divergence ne porte que sur un point.

Les marxistes pensent qu'en attendant la révolution sociale, les prolétaires n'ont qu'à s'organiser pour la conquête du pouvoir politique, et ne doivent pas s'attarder à la poursuite de réformes partielles ; les collectivistes réformistes, au contraire, ne dédaignent aucune réforme, jugeant que tout succès partiel favorise la victoire finale. Ils croient notamment que la transformation graduelle des monopoles en services publics (nationaux ou communaux, selon les catégories), aurait le double avantage d'améliorer immédiatement les conditions ouvrières et hâter l'avènement de l'ordre collectiviste pour lequel les socialistes de toutes nuances combattent avec une égale ardeur et un égal dévouement.

Cette manière de voir prédomine dans les faits. Elle est la règle d'action du puissant parti socialiste belge, du socialisme suisse et de la majorité des socialistes français. Les socialistes anglais (sauf les adhérents de la *Socialistic League*) n'en connaissent point d'autres et elle s'imposera de plus en plus, se fortifiant à chaque nouvelle victoire électorale socialiste. On le verra bien après les élections municipales françaises du premier mai prochain (2).

---

(1) Emile de Laveleye : *Le Socialisme contemporain.*

(2) Ces lignes furent écrites en novembre 1891. La conquête, par les socialistes, de la municipalité à Marseille, à Roubaix, à Narbonne, à Montluçon et dans diverses villes de moindre importance, a confirmé les prévisions qui y sont exprimées.

III. — De l'Attitude que devraient avoir les Partis Républicains devant le Socialisme

A cette question les républicains portugais ont déjà répondu.

J'ai sous les yeux un petit volume intitulé : *Projecto de un programma federalista radical para o partito republicano portugez, por* Teixera Bastos, *con un prologo por* J. Carrilho Videira. Dans l'introduction il est dit que *la question sociale est la question capitale du siècle*, on ne saurait s'exprimer plus clairement. Quant au programme lui-même il est, on peut le dire, nettement socialiste ; les articles 16-26 réclament :

L'inaliénabilité de la propriété publique.

La supression de tous les monopoles.

La nationalisation immédiate des Banques, chemins de fer, mines. etc.

L'abolition graduelle de la dette publique.

Le remplacement des impôts actuels par un impôt progressif sur le capital et sur les successions, avec abolition totale de l'hérédité en ligne collatérale.

Les travaux d'utilité publique confiés aux associations ouvrières.

La garantie du droit au travail pour les valides, et du droit à l'existence pour les invalides temporaires ou permanents, considérée comme une tâche incombant, selon les circonstances à la Commune, à la Province ou à l'Etat.

La révision des lois sur les sociétés financières.

La règlementation du travail en faveur de la classe ouvrière et surtout des femmes et des enfants.

Le Crédit de l'Etat aux corporations agricoles et industrielles dans le but d'arriver à l'abolition du salariat, à l'extension du machinisme et à la culture ou production en commun, etc., etc.

Mais voilà, si je ne me trompe, du socialisme réformiste de bon aloi.

Qu'au jour prochain de sa victoire le parti républicain portugais ne recule pas devant l'application de ce programme et pour la deuxième fois la noble nation lusitanienne prendra la tête de l'évolution humaine. Le vaillant peuple qui disputa à l'Espagne la découverte et la domination des nouvelles terres,

qui, avec ses Vasco de Gama, ses Magellan, ses Albuquerque, réalisa la magnifique épopée nationale que le Camoëns a chanté en son immortelle *Lusiade* ; le peuple qui, le premier, au XVIII[e] siècle, avec son grand ministre Pombal, donna le signal de la guerre au cléricalisme obscurantiste et oppresseur ; le peuple portugais ne serait pas indigne de la gloire la plus grande d'être l'un des pionniers de l'émancipation humaine.

Je termine sur cette espérance, mon cher Magalhaès Lima, en vous serrant cordialement la main.

Votre concitoyen d'Europe et votre coreligionnaire en socialisme républicain,

Benoît Malon.

UNE LETTRE D'EDISON

Au moment de mettre sous presse nous recevons communication d'une importante lettre d'Edison.

En voici l'origine :

La plupart des journaux de Paris, publiaient,il y a quelques mois,une interwiew du célèbre Edison, annonçant que l'illustre inventeur préparait, pour l'empereur d'Allemagne, une machine de guerre formidable, capable de détruire en quelques heures, la plus grande ville à cinquante kilomètres de distance, et des corps d'armée entiers.

Profondément ému dans son patriotisme républicain, un de nos amis, professeur de l'Université de France, écrivit à l'inventeur pour lui demander s'il était vrai, que le plus glorieux enfant de la grande République américaine voulut mettre son génie scientifique au service du despotisme contre la liberté.

Nous croyons devoir soumettre à nos lecteurs la réponse d'Edison, qui fait honneur à son caractère, et pourra rassurer en Europe les amis de la France républicaine que la fameuse interwiew du journaliste Bigelow avait pu inquiéter.

Adresse télégraphique : EDISON, New York.

Laboratoire de THOMAS A. EDISON

Orange, N. I, 22 juin 1892.

PHONOGRAPH DICTATION

A. M. P... M...

à... rue... (Seine) France

Cher monsieur,

Veuillez me pardonner le retard que j'ai mis à répondre à votre lettre du 21 avril dernier. Ce retard serait inexcusable, si je n'eusse été absent de chez moi.

Toutes les assertions que vous me citez concernant les articles que vous m'indiquez SONT ABSOLUMENT FAUSSES. *Je serais certainement la dernière personne au monde qui voulut prêter le moindre secours aux ennemis de la République française.*

Votre bien affectionné

THOMAS A. EDISON.

CORRESPONDANCE

Montpellier, le 25 juin 1892.

Monsieur le Directeur,

J'ai lu avec un certain sentiment de surprise l'article que M. le Dr Delon a consacré au Congrès de l'*Association Protestante pour l'étude des questions sociales*, dans le dernier numéro de la *Revue Socialiste*.

Tout en déclarant que le compte-rendu de ce Congrès, en particulier en ce qui concerne la Coopération et le Travail des femmes, est assez intéressant, votre collaborateur estime que l'Association Protestante donne des signes visibles de décadence, qu'elle perd l'inspiration socialiste des premiers jours et tourne à la « Jules-Simonerie ».

Et pour quelle raison? — Parce qu'elle a consacré une de ses séances à discuter la question de la presse pornographique et a formulé une série de vœux tendant à sa répression. M. Delon veut bien nous reconnaître « le droit même d'être austère et pudibond », mais il nous conseille de ne pas poursuivre une campagne qui ne saurait être, à son avis, qu'inutile et même funeste.

« Nous voulons la liberté absolue de l'Art ; nous aimons les beaux corps d'hommes et de femmes... nous ne rougissons pas devant les seins de la Vénus de Milo ». Vraiment, nous ne rougissons pas non plus de la Vénus de Milo ; nous éprouvons, devant le marbre attribué à Praxitèle, un ravissement d'une nature un peu différente peut-être de celui que ressent M. Delon, mais non moins vif ; nous saluons en elle non pas seulement un beau corps de femme, mais l'expression la plus noble et la plus pure de l'art antique. Plût au ciel que l'art de ce temps créât encore des Vénus de Milo ! Mais la liberté de l'art n'a rien à voir dans les productions de la *Lanterne illustrée* ou du *Courrier Français*, pas plus que dans ces cartes transparentes que des camelots vous glissent le soir sur les boulevards. Et en admettant même que l'Art

véritable puisse être impudique et ait le droit de l'être, encore ne serait-ce pas une raison suffisante pour lui laisser courir les rues,

M. Delon nous jette dédaigneusement à la face les vers de Théophile Gauthier :

> L'art n'est pas fait pour les petites filles
> Dont on coupe le pain en tartines,

sans s'apercevoir que cette sentence du poëte nous donne précisement raison. En effet, ce dont nous nous plaignons.c'est qu'on vienne aujourd'hui débiter par tranches *Mademoiselle de Maupin*, ou l'équivalent, à des petites filles ou à des petits garçons qui mangent encore des tartines, ou peu s'en faut.

Oui, nous avons la nausée quand nous voyons des hommes qui se donnent comme les représentants de l'art et de la littérature, faire métier de chatouiller une fois par jour, dans certains journaux, les sens des jeunes gens et des lycéens, gagner à cette honteuse besogne beaucoup plus d'or que les filles publiques qui, elles, y sont vouées par la misère, et bien loin de tomber sous le coup des articles du Code Pénal qui punissent l'excitation des mineurs à la débauche. recevoir encore quelquefois la décoration qu'on appelle de la Légion d'Honneur.

C'est contre cela seulement que le Congrès de notre Association a protesté. Ses vœux ont été renfermés dans des limites très précises, comme M. Delon a pu s'en assurer lui-même puisqu'il a lu le compte-rendu. Il ne s'est agi que de réprimer l'étalage, l'affichage et la vente sur la voie publique des publications obscènes. J'aurais cru que des socialistes, comme les rédacteurs de cette Revue, auraient pu se rencontrer dans un semblable vœu même avec « le rigorisme protestant ».

Mais il ne suffit pas d'avoir justifié l'Association de l'accusation dirigée contre elle par M. Delon. Il vaut la peine de suivre votre collaborateur dans la thèse plus générale qu'il développe et cela dans des termes que je me ferais scrupule de changer : « L'hygiène réclame le fonctionnement harmonieux de tous les organes, même des organes génitaux. Conseillez à nos jeunes gens l'usage modéré, afin d'éviter l'affaiblissement qui résulte des excès, mais ne prêchez pas l'abstention, d'abord parce qu'on ne vous écouterait pas et ensuite parce que si par malheur on écoutait vos malsaines excitations à la vertu, certains vices solitaires se développeraient à proportion..... Si j'en crois l'expérience que me donnent huit années passées au milieu de la jeunesse des écoles, il est rare de rencontrer un étudiant vertueux et continent qui ne soit généralement ou un imbécile, ou un égoïste renforcé, ou un hypocrite dangereux, ou tout à la fois. *Cette observation a été faite par tous ceux qui ont vu les choses de près.* (C'est l'auteur qui souligne). Jeunes gens, continuez à dédaigner la vieille morale d'abstinence antiphysiologique et gardez-vous bien de tomber au rang de ceux qui n'ont

> Jamais eu de maîtresse et jamais eu d'idées.»

Ainsi, voilà qui est clair. Nous, en nous rendant coupables « d'excitations malsaines à la vertu », nous mériterions d'être punis comme provoquant les jeunes gens aux vices contre nature. Le Dr Delon, au contraire, leur donne de bons conseils, auxquels son titre ajoute encore plus de poids ; il leur dit : Prenez des maîtresses ou vous deviendrez des imbéciles. — Au risque d'être indiscret, je voudrais bien que votre honorable correspondant poussât ses confidences jusqu'au bout et nous dit où il conseille aux jeunes gens de prendre une maîtresse et quelles sont celles qu'il leur recommande. — Sera-ce parmi les filles honnêtes ? Des filles d'ouvriers alors, sans doute, car dans les familles bourgeoises les clients du Dr Delon trouveraient moins facilement l'occasion de se livrer à ces exercices hygiéniques. Et quand il en sera résulté des enfants, leur conseille-t-il d'épouser la mère ? — Sera-ce parmi les filles entretenues ? Alors on estime bon et nécessaire d'entretenir dans tout pays une population de filles, à seule fin de satisfaire aux besoins hygiéniques de la jeunesse mâle, et qui d'ailleurs sera recrutée naturellement dans la classe pauvre. — Peut-être est-ce parmi les femmes mariées qu'on leur conseillera de prendre une maîtresse ? En dehors de cette troisième alternative, il n'en reste plus d'autre possible. J'ai ouï parler d'un père de famille qui conseillait, en effet, à ses fils ce dernier parti comme le plus prudent à tout prendre et le moins embarrassant au point de vue des suites... Vraiment, ce n'est pas ici question de rire. Quand on conseille aux jeunes gens de prendre des maîtresses, il faut, pour être logique, approuver ou la séduction, ou l'adultère, ou laprostitution. Il n'y a pas à sortir de là.

J'ai vécu aussi au milieu de la jeunesse des écoles ; j'y ai eu des camarades et j'ai reçu leurs confidences. J'en ai vu beaucoup suivre les conseils du docteur ; j'en ai vu cependant d'autres, plus nombreux que ne le croient les sceptiques, résister victorieusement. Je n'ai pas remarqué que ceux-là fûssent ni onanistes, ni égoïstes renforcés, ni hypocrites dédaigneux, et j'ai encore moins remarqué que les autres, — ceux qui faisaient fonctionner harmonieusement leurs organes, — eûssent beaucoup plus d'idées. Il est à remarquer, du reste, que cette fonction-là est tout à fait à la portée des imbéciles et ne les empêche pas de le rester.

Nous n'aurions pas abusé si longuement de l'hospitalité de cette Revue, si nous ne pensions que dans cette question l'idée même du socialisme se trouve engagée. Nous pensons, pour employer les expressions même du directeur de cette Revue dans le *Socialisme Intégral*, « que la revendication économique du prolétaire n'aboutira qu'en s'appuyant sur les forces morales ». Nous ne pouvons espérer réaliser jamais un régime vraiment socialiste qu'à la condition d'obtenir des hommes un certain sacrifice de leurs appétits individuels à l'intérêt général. Or, la satisfaction de l'instinct sexuel chez l'homme, quand elle est abandonnée

à elle-même, entraînant nécessairement des conséquences déplorables pour les personnes de l'autre sexe, nous conseillons aux jeunes gens, précisément à l'inverse du Dr Delon, de s'exercer à la contrainte morale, de lutter contre cet instinct auquel la nature a attaché de si graves conséquences et de si solennelles responsabilités, en tout cas de n'en pas faire un sujet de gaudriole. Ennemis résolus de toute institution qui, dans nos sociétés, tend à faire de l'homme un instrumeut pour l'homme, — dans le salariat notamment, — nous ne saurions voir sans indignation une théorie galante qui tend à faire de la femme un instrument nécessaire aux plaisirs ou aux besoins de l'homme. Partisans convaincus, comme tous les socialistes, du droit de la femme, nous ne voyons pas au nom de quelle loi morale ou de quelle loi naturelle les jeunes hommes seraient affranchis de la chasteté alors que les jeunes filles y seraient vouées ?

Il est vrai que votre honorable correspondant pourrait nous répondre peut-être que pour rétablir l'égalité, il donne aux jeunes filles exactement les mêmes conseils qu'aux jeunes gens... En ce cas, nous n'avons plus rien à dire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments bien dévoués.

Ch. Gide.

Notre ami et collaborateur Delon répondra, dans le prochain numéro de la *Revue*, aux critiques de M. Ch. Gide.

La Rédaction.

ÉCHOS DRAMATIQUES

VAUDEVILLE en matinée : *Thérèse Raquin*, de Zola, drame en 4 actes.

FRANÇAIS : *Frou-Frou*, de Meilhac.

VAUDEVILLE : *Le Prince d'Aurec*, par Henri Lavedan.

Thérèse Raquin, accueillie plus que froidement en 1873, vient d'avoir au Vaudeville, une représentation unique. Cette curieuse reprise met dans un vif relief, les qualités puissantes et un peu brutales, qui caractérisent le maître.

Un jour cru, éclaire les personnages, et les montre en pleine hideur morale, Zola ne plaide pas comme Ibsen, les circonstances atténuantes, en s'appuyant sur le milieu social ; il expose le *fait* (du moins dans le drame qui est tiré d'un roman plus complet), et livre l'homme à ses passions, et aux remords qui sont une conséquence de son éducation.

L'homme de Zola ne réfléchit pas, ne cherche pas ; il éprouve. C'est bien là, au moins dans les deux premiers actes, une *tranche de la vie*, un document humain. Une sauvage grandeur se dégage pourtant de l'œuvre entière ; mais une grandeur pesante, qui opprime le spectateur et le laisse sous une impression pénible ; semblable à cette impression d'indéfinissable malaise, que l'on éprouve à voir souffrir les bêtes inconscientes. Or, au point de vue du spectateur, une souffrance trop réaliste, ou trop peu préparée supprime le plaisir théâtral.

Thérèse, une fille belle, pauvre, et de tempérament ardent, est élevée par charité, avec un de ses cousins ; garçon maladif, et de médiocre intelligence. Quand elle atteint ses vingt ans, sa tante sans s'occuper de l'abîme physique qui sépare ces deux êtres ; sans comprendre peut-être (avec l'aveuglement des mères, et leur égoïsme féroce) la monstruosité de cet accouplement, les unit pour *la vie*. Le divorce n'existait pas en 1873. Et la vie reprend son cours, simple,

coulante en apparence, dans ce milieu de petites mercières et de petits employés. Mais l'orage gronde au fond des cœurs ; la nature ignorante des conventions sociales pousse Thérèse dans les bras d'un homme robuste ; et cette femme sous l'empire de ses ardentes amours, se débat éperdue au milieu des liens misérables qui l'attachent à la vie conjugale. L'idée du crime surgit : l'amant et la maîtresse suppriment le mari, dans une partie de canot ; comme souvent, dans les sérails, les femmes tuent l'eunuque qui les opprime, comme la bête, martyrisée par un enfant méchant, l'écrase en un jour de fureur. Le temps passe, sollicitée par la mère du mort elle-même (ce qui est une trouvaille), Thérèse épouse son complice. Ou plutôt ils épousent tous deux la misérable créature, qu'ils ont cru faire disparaître à tout jamais. Le *mort* vient prendre sa part de la nuit de noces, évoqué par l'esprit affolé des meurtriers ; son portrait les épouvante. Ils clament leur crime, et le jettent à la face de cette image passive, qui va pourtant les livrer. Car la mère a tout entendu. Terrifiée, elle tombe paralysée ; mais son œil brillant, lance des éclairs, et annonce que la vie intellectuelle survit à la mort des membres. Elle assiste, morte-vivante à l'agonie des deux misérables, qui n'ont pas assez de force morale pour triompher de leurs remords ; remords qui seraient bien adoucis s'ils rejetaient sur *la mère* la part légitime qui lui revient dans le drame pour avoir accompli le premier mariage et le second ! Pour finir, empoisonnement des deux complices avec forces contorsions, sous les *yeux* ravis de la mercière féroce, et c'est tout.

La simplicité de la mise en scène est une heureuse innovation, d'autant plus qu'elle *s'accorde* avec la *situation* des *personnages* ; cette simplicité forme un contraste frappant avec le terrible drame qui bouleverse les âmes, l'esprit du spectateur n'est point distrait par les yeux.

Mais c'est justement parce que Zola nous livre tout vifs aux bêtes (les passions déchaînées de ses héros) que nous voulons les pénétrer pleinement, nous en repaître. Or, la lutte passionnelle dont nous voyons les effets n'est pas en harmonie avec ce nous savons des personnages ; beaucoup de faits demeurent inexpliqués, à commencer par le meurtre du mari ; les amants ne paraissent pas avoir cette excessive délicatesse qui les ferait souffrir de sa présence. Du moins, ces raffinements demeurent cachés au fond de leur conscience. Leurs remords mêmes, qui les livrent sans coup férir, sont exagérés ; surtout en face de cette mère, dont la stupidité a amené le drame. Cette vérité si simple, à lui jeter pour leur défense, ils la négligent. Il est encore difficile de comprendre la scène du portrait attendu qu'en général, on ne fait assister le premier mari à la nuit de noces du second ; même en peinture. Or, si nous supprimons le portrait qui ne devrait pas être où il est, la grande scène de la paralytique et des yeux magnétiques, n'existeraient plus, ce qui serait vraiment malheureux, car cette scène est superbe,

et Mlle Marie Laurent la joue admirablement ; mais dame quand on est naturaliste il faut l'être dans tous les actes, et non pas dans les premiers seulement. Sauf les causes un peu obscures, qui provoquent le meurtre du mari, le premier et le second acte sont faits de mains de maîtres. Tous les personnages sont biens posés, se meuvent dans le milieu qui leur convient et disent ce qu'ils doivent dire.

Ces deux actes s'ouvrent sur une petite scène bourgeoise. On joue aux cartes autour d'une table très simple. Au deuxième acte, même jeu, même décor, mais, les femmes sont en noir, une place est vide à la table familiale. Le meurtre est accompli. Ceci est du plus grand et du plus puissant effet. Telle aussi restera frappée au bon coin, cette autre scène où la mère du mort voyant dépérir la jeune femme l'engage elle-même à épouser le meurtrier. Un frisson à couru à travers la salle justement parce que la logique de la situation, entraînait ce mariage.

Les violences de la nuit de noce, les suicides de la fin, s'expliquent beaucoup moins ; c'est du mélo sur sang, n'en déplaise au roi du naturalisme. Le remords dans la vie n'étouffe pas tant que cela, les criminels. Le noyé leur aurait peut-être donné le cauchemard et encore ! et la vie aurait continué terne et insipide pour les deux amants, dont l'amour aurait fini par sombrer, dans un mauvais souvenir. Quand un mari assassine son rival par jalousie, il n'en meurt pas mais il vit mal avec sa femme ordinairement.

Thérèse Raquin est une sœur d'Hedda Gablee (première partie) on trouve dans cette œuvre quelques ressemblances de situation mais seulement de situation, et non de tendances, avec Rosmershalm du même Ibsen. Thérèse Raquin et son amant sont des forces naturelles qui brisent les obstacles ; le tort de l'auteur peut-être, est d'avoir mis ces forces au service du drame ordinaire de l'adultère,et d'avoir donné par conséquent des remords aux coupables. La nature n'est pas coupable de suivre sa ligne ni la bête féroce de dévorer la proie.

De deux choses l'une : Ou Thérèse est la fille banale de bons bourgeois, que son éducation mal dirigée, prédispose à toutes les petites lâchetés de l'adultère. Dans ce cas, elle trompera paisiblement son mari et ne le tuera pas. Ou elle est une force inconsciente, poussée par l'amant, qui brise tous les obstacles ; et elle ne connaît pas le remords puisqu'elle ne voit plus le crime. C'est ce qu'a bien compris Ibsen dans *Romershalm* ; ses amants ne tuent pas la femme légitime, mais l'amante lui suggère de mourir, ce qui est une façon de tuer très raffinée. Chez ces derniers amants, les remords sont à peine indiqués parce qu'on se repent peu d'une fatalité qui est la conséquence d'un ordre social mal établi. Il se résolvent pourtant à quitter la vie, de plein gré, sans convulsions bestiales, et la main dans la main ; parce qu'ils veulent garder intact leur trésor d'amour, et que cet amant, ils le sentent bien, sera éternellement assombri par le souvenir de la femme qui est morte pour

eux. Doux fantôme qui a mieux aimé s'évanouir que de devenir un obstacle au bonheur de celui qu'elle aimait !

Encore une reprise aux Français : *Frou-Frou*, de Meilhac ; cette charmante et touchante *Frou-Frou*, qui a été jadis le triomphe de la pauvre Desclée, est tombée aux belles, mais fortes mains de Mlle Marty.

Ce rôle d'une exquise délicatesse, onduleux et changeant comme les pensées de la femme-enfant, qu'il met en lumière, revenait par droit de grâce touchante, de vivacité, de dramatiques élans, à Bartet. Il est à remarquer cependant, que Marsy s'est tirée honorablement de la partie dramatique du rôle.

Cette Frou-Frou, est une enfant gâtée, que le mariage laisse dans toute sa légèreté frivole. Tête d'oiseau, mais femme de cœur, qu'un mot sérieux du mari, du père ou de la sœur, sauverait des irrémédiables coups de tête. Ce mot ne vient pas, tout le monde aime Frou-Frou à la façon dont on aime une jolie poupée ; pour s'en parer, et *la* parer. Ainsi abandonnée, la femme-enfant, dans un accès de jalousie contre sa sœur, qui soigne le mari et l'enfant, fuit avec un amant. Le mari tue l'amant, et notre Frou-Frou, pauvre oiseau blessée, revient au nid conjugal, agenouillée, implorante, avilie, et touchante dans son agonie comme la faiblesse dont elle est l'image. Ce retour auprès du mari qui a tué l'amant, ne laisse pas que de faire rêver.

Cette pièce ne paraît pas avoir de tendance bien marquée. Cependant la question sociale, de la situation des femmes, se trouve posée à propos de *Frou-Frou*. L'auteur néglige de la résoudre. On peut en tirer la conclusion : l'absence d'éducation faite, de responsabilité réelle dans la vie, entraîne ceux qui vivent à côté des femmes, pères ou maris, à les traiter comme de simples choses ; à les adorer souvent ; rarement à les aimer assez pour en faire des êtres heureux, réfléchis et respectueux de leur dignité et de celle des autres.

Cette question sociale a été traitée avec un rare bonheur dans *Maison de Poupée*, par Ibsen. Narak, la Frou-Frou norwégienne, adore son mari et ses enfants. Une catastrophe intime lui ouvre les yeux sur la place qu'elle tient dans la maison conjugale et dans la vie. Douloureusement frappée des contradictions qui existent entre le bien absolu et la Loi écrite ; comprenant que la dignité humaine est amoindrie chez les femmes par cette Loi, elle quitte sa maison pour avoir le temps de comprendre ce que personne n'a pris la peine de lui expliquer : *la Vie et la Société*. Ce dénouement austère laisse bien loin derrière lui la pauvre Frou-Frou française qui, elle, meurt presqu'inconsciente des fautes des autres à son égard.

M. Henri Lavedan nous présente, dans *Le Prince d'Aurec*, une comédie à tendances socialistes. Il tombe la Noblesse et les Israëlites, et glorifie, jusqu'à un certain point, une bonne bourgeoise, devenue du-

chesse par vanité. M. Lavedan se bat contre des moulins à vent ; le vrai symptôme social n'est pas l'écrasement de la noblesse par les banquiers juifs, dont on fait, à tort, des boucs émissaires ; il est dans l'accaparement de l'*argent*, de l'instruction, des places, par une *seule* classe de la société, qui est la *bourgeoisie*. Quant aux Israëlites, les bourgeois s'en servent pour détourner l'attention de leurs propres agissements ; la cupidité de ceux qui ne sont pas juifs de *nom* mais de *fait*, s'éveille ardente et coasse autour d'une riche proie, s'unissant momentanément pour dépouiller le juif, l'antique parias. Les nobles, au moins, ne dissimulent pas leurs visées ; ils ont une étiquette : leurs préjugés, leur inutilité est flagrante. Former une caste à part d'où le mouvement, c'est-à-dire la vie, est bannie, reste leur unique prétention. Or, jamais un musée de momies Egyptiennes (fussent des momies royales) n'a fait peur à personne ; le sot engouement que le bourgeois professe pour les gens titrés, fait seul la force des nobles. L'Eglise, de son côté, en conserve l'espèce par tradition, pour l'édification des fidèles. C'est un genre de reliques particulier.

GERVAISE.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ELUS

I.

Le Sénat et la Chambre des députés ont discuté, durant les mois de mai et de juin 1892, un certain nombre de matières très importantes qui touchent de près ou de loin à la question sociale.

Le Sénat, durant tout le mois de juin, a délibéré sur un projet de loi adopté par la Chambre des députés relatif aux sociétés coopératices de production et de consommation et au contrat de participation aux bénéfices.

Nous ne saurions entrer dans la discussion de tous les détails complexes d'une telle loi. Cependant un résumé général du discours de M. Lourties, rapporteur, qui expose les inconvénients de l'ancienne législation et les avantages de celle qui est proposée, nous paraît devoir intéresser nos lecteurs.

Un enquête extra-parlementaire fut ordonnée en 1883 par M. Weldeck-Rousseau. C'est cette enquête qui a mis en évidence les défauts auxquels on cherche à remédier.

La constitution des sociétés coopératives est entravée par la quasi-nécessité d'un acte notarié pour l'acte constitutif. La loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés à capital variable, ne rend pas strictement obligatoire l'intervention du notaire ; mais, en pratique, il est à peu près indispensable d'avoir recours aux bons soins généralement un peu chers de ces officiers ministériels.

Ces frais de premier établissement ont certainement empêché beaucoup d'ouvriers de recourir à la coopération pour l'amélioration de leur sort.

Ces associations ne jouissent pas, de nos jours, d'une existence *légale*, indiscutable. Elles ont préféré, devant l'ambiguité et l'obscurité des lois qui leur sont applicables, se constituer en sociétés anonymes malgré les charges de constitution assez élevées (400 à 500 francs) ; car, sous la forme civile, la responsabilité des membres n'est pas limitée au montant de leurs actions ou apports : Tous sont tenus aux dettes de la société pour une somme ou part égale. De plus, certains tribunaux leur refusent la personnalité civile et exigent la présence de tous les membres pour pouvoir ester en justice.

Au point de vue fiscal, ces sociétés ont été soumises par trois arrêts successifs de la cour de cassation à l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières. En ce qui concerne l'impôt sur les boissons, leur situation est peu avantageuse. En effet, un arrêté de la Cour de cassation du 20 juin 1873 les assimile aux débitants ordinaires et les soumet aux prescriptions de la loi du 28 avril 1816. « Or, il n'est vraiment pas admissible d'assimiler à des marchands de vins des gens « qui, n'ayant pas le moyen d'acheter une pièce de vin, réunissent « leurs ressources pour l'acheter en commun et se la partager ensuite « suivant leurs besoins. »

Dernière difficulté pour ne citer que les principales : La limitation du capital initial à 200,000 francs ; c'est une grande gêne pour certaines entreprises coopératives notamment dans l'industrie du bâtiment. Cette limitation est aussi fort gênante quand des établissements de participation veulent se transformer en association coopérative, comme cela est arrivé récemment pour la maison Leclaire qui a dû employer des combinaisons ingénieuses et compliquées pour tourner les lois existantes.

Le nouveau projet est combiné de façon à faire disparaître tous ces obstacles. Il admet, contrairement à la décision de la Chambre des députés (qui élevait le capital initial à 300,000 au lieu 200,000 francs), l'illimitation du capital, conformément à l'exemple donné par les législation étrangères (anglaise, allemande, italienne, suisse, belge, autrichienne, etc.).

Cette limitation avait été établie pour fermer la porte à la spéculation. Le projet du Sénat (différent sur ce point de celui de la Chambre des députés) cherche à obtenir le même résultat par les modifications suivantes : « La première consiste dans la fixation du minimnm « et du maximum des actions ou parts sociales à 20 francs et à 100 fr.; « la seconde. dans la limitation de l'apport de chaque sociétaire à « 5,000 francs au maximum, comme dans les législations italienne « et anglaise ; la troisième, dans l'attribution d'une seule voix à cha- « que sociétaire, quel que soit le chiffre de son apport social ; et enfin « la quatrième, est la condition de n'accorder au capital à titre d'inté- « rêt, que le taux légal, sous peine de faire perdre à la société son

« caractère de société coopérative avec tous les avantages fiscaux « qu'elle comporte. »

Citons quelques passages du discours de M. Lourties qui contiennent des renseignements intéressants :

Reste la question de la participation. La commission a été frappée de ce fait que la participation, qui est une idée éminemment français, a perdu beaucoup de terrain dans ces dernières années en France, à telles enseignes que certaines nations qui occupaient le dernier rang se rapprochent de nous et menacent de nous dépasser dans cette voie.

Voici par exemple les statistiques comparées de 1886, 1890 et 1891.

La France comptait, en 1886, 50 établissements où la participation était établie ; il en possédait 81 en 1890 et 92 en 1891.

L'Angleterre possédait 8 établissements de participation en 1886, 49 en 1890, 62 en 1891. Le nombre de ces établissements pour les mêmes années s'élevait : pour la Belgique à 1, 5, 5 ; pour la Hollande à 2, 4. 5 : pour l'Italie 1, 4, 4 ; pour les Etats-Unis 3, 40, 35.

Or il est reconnu — l'enquête l'a surabondamment établi, et tout le monde est d'accord à ce sujet — que la participation aurait eu un essor beaucoup plus rapide chez nous si elle n'avait été retardée dans sa marche pacifique par les obstacles légaux qu'elle a rencontrés sur son chemin. Beaucoup des patrons des mieux disposés, se sont arrêtés dans cette voie dans la crainte de s'exposer, de la part de leurs ouvriers admis à la participation, à une demande d'ingérence dans les comptes sous prétexte de contrôle.

Il etait donc de toute nécessité de consacrer par une disposition légale, claire et indiscutable, la validité de la clause de renonciation au contrôle des comptes.

Il fallait en d'autres termes, que la clause de renonciation fût inscrite dans la loi de façon qu'il ne subsistât aucun doute sur sa légalité.

Enfin, lorsqu'il n'y a rien de prévu, ni réglementation, ni renonciation, nous admettons l'arbitre expert amiablement choisi, ou désigné, en cas de désaccord, par le president du tribunal civil ou par le président du tribunal de commerce, suivant les cas.

Nous ne devons pas perdre de vue, messieurs, que nous n'en sommes, à l'heure présente, qu'à 1,200 sociétés coopératives de consommation, à une soixantaine de sociétés coopératives de production et à quelques unités seulement en matière de banques populaires et de sociétés coopératives de construction de maisons ouvrières.

Cela parait beaucoup au premier abord : c'est très pen en réalité.

Si nous regardons ce qui se passe en Angleterre, par exemple, nous trouvons que nos voisins ont, en ce moment, plus de 100 societes coopératives de production et plus de 1,600 sociétés coopératives de consommation.

La société des équitables pionniers de Roschdale compte à elle seule plus de vingt magasins coopératifs et plus de 12,000 sociétaires ; elle a réalisé en 1889 près de 1,243,775 fr. de bénéfices.

Toutefois, il est juste de reconnaître que ce n'est pas une société coopérative dans le genre de celles que nous vous proposons en ce moment, car elle *vend au public*. Enfin, les sociétes de construction de maisons ouvrières s'élevaient à 1,940, en 1890, pour l'Angleterre et le pays de Galles seulement.

Nous constatons le même progrès en Allemagne. Le rapport de 1890 sur les opérations des sociétes cooperatives de l'empire d'Allemagne accuse 5,950 societés de diverses natures, qui sont réparties de la façon suivante : 760 sociétés de consommation, 28 de construction, 2,714 associations pour diverses branches d'industrie, 2,988 associations de crédit, les unes fondées sur le principe de Schultze-Deliztsch, les autres, un millier environ, d'après le système de Raiffeisen, c'est-à-dire avec la solidarité illimitée : ce sont les banques populaires agricoles.

Cet essor a été beaucoup plus rapide encore, dans ces dernières années, grâce aux dispositions liberales de la loi du 1er Mai 1889, qui a eu les plus heureuses conséquences, au point de vue de la coopération, en Allemagne. Les progrès sont tout aussi importants dans d'autres pays, relativement au chiffre de la population, notamment en Belgique, en Suisse, en Italie, en Hollande, en Autriche, aux Etats-Unis.

Que certains esprits aient cherché à la detourner de son véritable but, nous n'en disconvenons pas ; mais ce qu'il y a de certain — et l'experience l'a démontré — c'est que la coopération n'a rien de commun en fait ni avec le communisme ni avec les doctrines socialistes révolutionnaires d'aucune sorte. Ce qui est non moins certain, c'est que, de tous de les systèmes qu'on a imaginés pour l'amélioration pacifique de la situation des ouvriers, aucun n'a transformé aussi sensiblement les conditions économiques du travail moderne ; aucun n'est susceptible de rendre d'aussi réels services que la coopération conduite avec zèle, avec prudence, avec intelligence. (*Très bien ! très bien ! à gauche).*

Elle contribue, comme le dit M. Léon d'Andrimont, dans son remarquable ouvrage sur la coopération ouvrière en Belgique, à ramener les classes laborieuses au sentiment de la responsabilité, à l'amour de la famille, au respect de la propriété.

Elle est, comme le disait, il y a bientôt cinquante ans, Casimir-Perier, *un des plus sûrs et des plus généreux remèdes contre les erreurs et les périls du socialisme...*

Nous espérons bien au contraire qu'une loi libérale sur la coopération fournira au socialisme un moyen nouveau pour attaquer et pour détruire la société capitaliste, conformément au bel exemple donné à Gand par cet admirable organisateur et ce dévoué socialiste qui a nom Anseele. La plupart des bourgeois qui vantent ces associations sont guidés par le secret espoir d'en faire un antidote du collectivisme et du communisme. Pour nous, les coopératives socialistes mettront aux mains de la classe ouvrière un instrument puissant d'émancipation en faisant l'éducation administrative des prolétaires les plus intelligents, et en procurant au parti socialiste ce qui lui manque le plus : l'*Argent.*

Dans le cours de la discussion que nous ne pouvons qu'effleurer, on a parlé longuement de la concurrence déloyale faite au petit commerce par les sociétés de consommation. — M. Lacombe a parfaitement refuté cette objection.

Mais d'abord nous allons, nous reproche-t-on, créer une concurrence au petit commerce. Il est incontestable que toute société coopérative est destinée à faire concurrence au commerce ; sans cela elle n'aurait pas de raison d'être. Sans doute, ceux qui gagnent leur vie en exerçant le commerce sont dignes de tout intérêt ; mais on ne peut pas, leur sacrifier toute économie et tout progrès. Si le petit commerce continue à rendre des services, il subsistera ; *s'il devient inutile, par suite de l'extension très grande des sociétés coopératives et par suite de l'économie que ces sociétés apporteront aux consommateurs, il devra disparaître en tout ou partie. Ce serait sans doute une conséquence très regrettable pour ceux qui auraient à en souffrir, mais telle est la marche nécessaire du progrès ; on ne pourra pas plus regretter cette disparition, que celle des maîtres de poste, entraînée par le développement du réseau des chemins de fer.*

Ajoutons que la ruine du petit commerce essentiellement individualiste et opposé à toute organisation sociale de la production et de la distribution des marchandises, amènera la disparition d'une de

ces classes intermédiaires qui, ne voyant que leur intérêt le plus immédiat, soutiennent de toutes leurs forces l'ordre économique actuel. Ruinés ou menacés d'une prochaine ruine, les petits commerçants *comprendront enfin* et viendront grossir l'armée révolutionnaire.

Allons ! messieurs les sénateurs, continuez à nous faire de la Révolution sous prétexte de conservation.

M. Marcel Barthe, défenseur dévoué de la petite bourgeoisie, a présenté un amendement, d'après lequel les ouvriers seuls pourraient être membres des coopératives de consommation. Car on a signalé que des rentiers, des propriétaires, des fonctionnaires, des officiers ont constitué de petites sociétés de ce genre à leur profit ou ont adhéré aux sociétés ouvrières déjà créées. Cet amendement a été repoussé, mais le Sénat a adopté une modification au texte proposé. D'après cette modification, il sera impossible à des commerçants en gros de profiter, dans un intérêt purement commercial, des avantages fiscaux très considérables qui seront concédés par la présente loi et qui leur permettraient d'éviter la plupart des impôts prélevés sur le commerce.

Voici le texte adopté :

« Les sociétés coopératives de consommation qui ont pour but « l'acquisition par la société de toutes denrées, marchandises et autres « objets destinés aux besoins personnels des sociétaires ou aux besoins « d'une profession ou industrie non sujette à patente... » (paragraphe 1er de l'article 1er).

II.

La Chambre des députés a consacré de nombreuses séances à une discussion un peu confuse sur les Caisses d'épargne. Nous renonçons à regret de traiter cette épineuse question qui nous entraînerait à de trop longs développements.

Mais il s'est produit deux questions ou interpellations qui touchent directement aux intérêts les plus directs de la classe ouvrière et du parti socialiste.

Notre ami Millerand, dont la parole virile et honnête est toujours prompte à servir les bonnes causes, a adressé à M. le Ministre des travaux publics une question au sujet du refus des grandes Compagnies de Chemin de fer d'accorder des congés aux ouvriers et employés de ces Compagnies, chargés par leurs camarades de les représenter au Congrès de Paris — dans lequel devaient être examinées les questions qui touchent au sort des employés de la voie ferrée. Les grandes Compagnies se sont entendues pour refuser toutes les permissions pour

Paris, sous prétexte qu'il était impossible de les accorder sans nuire au service. Or, à la même date, dix employés de Dijon obtenaient des permissions pour d'autres villes que Paris ; à Rennes, trente employés partaient en congé ; à Toulouse, un agent ayant le même emploi que le délégué au Congrès, pouvait quitter son service ; à Orléans, même fait.

Les Compagnies continuent à mener la guerre contre les Syndicats par tous les moyens.

Les syndiqués de P.-L.-M. sont persécutés. On les envoie à l'autre bout du réseau dès que leur qualité est connue. Ils n'osent pas s'abonner au journal du Syndicat.

De plus, on persécute les ouvriers révoqués lors de la dernière grève. On interdit aux entrepreneurs qui travaillent pour les Compagnies, d'occuper ces hommes-là. Millerand cite à ce sujet un ordre typique enjoignant à un entrepreneur de se débarrasser d'un ouvrier, dont on donne le nom, coupable d'avoir participé à la grève.

Tant il est vrai que dans notre société il n'y a pas de liberté pour les salariés et un pouvoir presque royal pour les détenteurs des moyens de production et de la fortune publique.

M. le Ministre des travaux publics a répondu, comme toujours, par de bonnes paroles, et l'incident a été clos jusqu'au jour où les exploités le rouvriront un *peu brutalement* peut-être.

M. Moreau, député du Nord, a appelé l'attention sur une autre forme d'oppression patronale, l'oppression religieuse. Il a montré lui aussi que la liberté de conscience est un vain mot, dans les pays de grande industrie et que si cette liberté si précieuse existe pour les possesseurs du capital, elle est nulle pour les humbles travailleurs, obligés de subir la volonté despotique de leurs maîtres.

Au moyen-âge, pendant la féodalité, la propriété du sol conférait aux seigneurs la souveraineté. Il en est un peu de même aujourd'hui, malgré les fières devises qui sont inscrites sur nos monuments. Ceux qui possèdent les *fiefs capitalistes*, sont, malgré les lois et par la force même des choses, de vrais souverains. Ils réunissent en leurs mains le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel.

M, Moreau a montré les patrons catholiques du Nord constituant un syndicat *non poursuivi mais illégal*, puisqu'il contient des jésuites, des curés, des prêtres étrangers, un colonel en retraite, un instituteur retraité. Voilà certainement des gens qui ne sont pas unis pour la défense d'intérêts professionnels communs. Les parquets n'ont cependant pas exigé la dissolution de cette association illégale, parcequ'elle est formée de patrons ; ils réservaient sans doute toute l'ardeur de leur zèle pour le Syndicat ouvrier de Ronchamp, que l'on a forcé à se dissoudre sous prétexte d'illégalité, parce qu'il comprenait un certain nombre d'anciens ouvriers, ayant cessé depuis peu l'exercice de leur profession. Une interpellation sur ce sujet a été portée à la tribune.

Cet étrange syndicat emploie toute son autorité à imposer aux ouvriers les plus répugnantes pratiques cléricales. On les force sous peine de renvoi, à s'abonner à une petite feuille de sacristie, appelée : *La Croix*.

On contraint un certain nombre d'entre eux à faire partie des pélerinages d'ouvriers qui vont dans les villes voisines et même jusqu'à Rome pour se prosterner aux pieds du Saint-Père.

Le dimanche, tous doivent se trouver à la messe, comme à une revue, sous peine de renvoi. A l'atelier, prières, génuflexions devant l'oratoire, confessionnal, catéchisme. Le vendredi, les petites gamelles dans lesquelles les ouvriers font leur soupe sont inspectées par les bonnes sœurs. Si on y trouve quelques traces de graisse, l'ouvrier sensuel qui a mis un peu de lard dans sa soupe le vendredi, est sévèrement réprimandé.

Et puis il y a les retraites obligatoires à Notre-Dame du Hautmont. On y passe trois jours en prières, méditations. On y est endoctriné par un excellent père jésuite.

M. Moreau cite une multitude de faits très-curieux, presque incroyables. Son collègue, M. Dron, également député du Nord, vient affirmer que ces faits sont exacts et que l'oppressiou religieuse dans le Nord va croissant.

A ces discours très longs et très documentés, M. Ricard, ministre de la justice, a répondu. Il s'est taillé un véritable succès en promettant de faire respecter la loi et la liberté de conscience.

Nous doutons que malgré sa bonne volonté, M. Ricard arrive à un résultat pratique. Tant que les patrons resteront les maîtres dans les usines, il sera bien difficile de remédier à ces abus.

Nous connaissons un moyen efficace d'arriver au but : ce serait l'*expropriation*. Les usines deviendraient propriété nationale et seraient exploitées par des associations ouvrières sous le contrôle de l'Etat. Alors chaque ouvrier se trouverait, pour ainsi dire, chez lui à l'atelier et n'aurait à subir d'autres règlements que ceux que nécessiterait la bonne organisation du travail.

A part cela, liberté pour tous de croire ou de ne pas croire.

A. DELON.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE : *France* : La manifestation électorale du 1er Mai. — La premiére anti-socialiste.— Le congrés des ouvriers et employés des chemins de fer. — *Angleterre* : Le congrés international des mineurs. — *Belgique :* Le congrés de Namur.— Congrès international sur la législation douanière et la réglementation du travail.— *Allemagne* : Les mineurs. — La libre-pensée et le socialisme.— *Suisse* : Le minimum de salaire. — *Autriche* : Le congrès socialiste. — *Espagne :* Le manifeste de M. Ruiz Zorilla. — *Italie* : Une interwiew socialiste.

FRANCE

La manifestation électorale du 1er Mai.—Après les dernières élections municipales, les journaux du gouvernement semblaient avoir reçu l'ordre de masquer en public les victoires communales des socialistes, et de les mettre simplement au compte des Républicains sans indiquer de nuance.

En effet, la plupart des statistiques officielles ont signalé l'augmentation des voix républicaines, mais ont omis d'indiquer l'accroissement des suffrages socialistes.

Il est donc utile de mettre les points sur les i et de prouver que les dernières élections municipales ont été un véritable triomphe pour le parti socialiste.

Voici tout d'abord la communication que nous devons à l'obligeance du citoyen Jules Guesde :

Le Parti Ouvrier a engagé la lutte dans 82 communes et recueilli 107.279 suffrages, se répartissant comme suit : Roubaix, 6125. — Caudry, 1042. — Calais, 3761.— Lille, 7651.— Armentières, 1490.— Tourcoing, 810.— Fourmies,

912.— Wignehies, 398.— Beauvois, 414. — Sains-du-Nord, 460. — Loos, 500. Commentry, 1870.— Montluçon, 3203,— Montvicq, 413.— Bezenet, 595.— Desertines, 341. — Marseille, 11539. — La Ciotat, 1186. — Lyon, 11421. — Cours, 1178. — Thizy, 602. — L'Arbresle, 380. — Roanne, 1400. — Jarnosse, 210. — St-Etienne, 3150.— Tarare, 850.— Carmaux, 1750.— Narbonne, 2444. — Toulouse, 507. — Figeac, 434. — St-Girons, 670. — Bordeaux, 4791. — Lormont, 369.— Marmande, 1322.— Nantes, 1228.— St-Nazaire, 1271.— Amiens, 4093. — St-Quentin, 2788. — Fresnoy-le Grand, 460. — St-Eloy-les-Mines, 541. — Reims, 1717.— Troyes, 799. Beziers, 900.— Beaucaire, 1060.— Montpellier, 4153. — Cette 1996. — Soissons, 300. — Givors, 337. — Caudebec-lès-Elbeuf, 466. — Deville-lès-Rouen, 207. — Doyet, 250. — Le Bouscat, 319. — Villers-Bretonneux, 670.— St-Macaire, 58.— Charlieu, 409.— Rozières, 115.— Blaye-de Carmaux, 300.— St-Benoît-de-Carmaux, 350.— Lurcy-Levy, 350.— Darnetal, 827. — Bondeville, 127. — Maromme, 129. — Croix, 438. — Castres, 337. — Lesquin, 256.— Sailly, 180. — Toufflers, 150. — Grenoble, 3173.— Le Houlme, 185. — Wattrelos, 650. — Houplines, 389. — Belmont, 300. — Ecoche, 250. — Lagresle, 200.

NOS ÉLUS — toujours du premier tour — SONT AU NOMBRE DE QUATRE CENT TRENTE-CINQ, dont 11 à Montluçon, 1 à Calais, 1 à Beauvois, 27 à Narbonne, 11 à Thizy, 3 à St-Nazaire, 26 à Carmaux, 4 à Desertines, 5 à l'Arbresle, 2 à Lormont, 3 à Fresnoy-le-Grand, 22 à St-Girons, 14 à Loos, 2 à Villers-Bretonneux, 23 à Beaucaire, 27 à la Ciotat, 3 à Fourmies, 22 à Bezenet, 23 à St-Eloy-les-Mines, 21 à Montvicq, 23 à Cours, 10 à Bozières, 6 à Darnetal, 27 à Commentry, 5 à Sains-du-Nord, 22 à Caudry, 1 à Marmande, 10 à Ronnet, 12 à la Celle, 1 à Charlieu, 1 à Lesquin, 1 à Sailly, 12 à Fontaine-au-Pire, 12 à Blaye-de-Carmaux, 12 à St-Benoît-de-Carmaux, 2 à Wattrelos, 3 à Houplines, 7 à Bevillers, 3 à Caluire, etc.

Dans DIX-HUIT CONSEILS MUNICIPAUX enfin — Narbonne, Commentry, Caudry, La Ciotat, Carmaux, St-Eloy-les Mines, Montvicq, Beaucaire, Bezenet, Cours, St-Girons, Larequille, La Celle, Blaye-de-Carmaux, St-Benoît-de-Carmaux, Arpheuilles, Rozières — NOUS DISPOSONS, SOIT DE LA MAJORITÉ, SOIT MÊME DE L'UNANIMITÉ.

C'est le plus grand succès qui ait jamais été remporté en France par le socialisme constitué en parti politique, opérant méthodiquement et unitairement d'un bout à l'autre du territoire.

Et, ce qui en augmente encore la valeur, ce sont les conditions dans lesquelles il a été obtenu, ce sont les manœuvres de tous genres à travers lesquelles il nous a fallu passer.

Pour ne rien dire de la pression patronale portée à son maximum, c'est en pleines dynamitades anarchico-policières — c'est-à-dire en pleine terreur gouvernementalement entretenue et exploitée — que le Parti Ouvrier a dû aller au scrutin.

Il a eu d'autre part contre lui, contre son avènement au pouvoir municipal, non plus déguisée et par endroit, mais ouverte et généralisée, la coalition des diverses fractions républicaines bourgeoises avec la pire des réactions, faisant, pour nous barrer la route, votes communs quand ils ne faisaient pas liste unique.

Le Parti Ouvrier peut donc doublement triompher. Avec les cent et quelques mille soldats de première ligne qu'il a groupés le 1er mai autour de son drapeau. Il a été à la hauteur de son devoir international.

Et c'est en victorieux qu'il pourra se présenter l'année prochaine devant le prolétariat des deux mondes réuni en Congrès à Zurich, en lui disant : Voici mon œuvre.

Au deuxième tour de scrutin, dans 31 communes seulement où le Parti

Ouvrier poursuivait la lutte, il a réuni 96.447 voix, gagnant plus de 30.000 voix d'un tour à l'autre.

Les nouveaux élus sont au nombre de 215.

Le Parti Ouvrier a, de la sorte, conquis encore la majorité ou l'unanimité dans les conseils municipaux de Roubaix, Montluçon, Marseille, Tarare, Desertines, Thizy, Croche, Belmont, Sotteville, Jarnosse, etc.

A cette liste des succès électoraux remportés par la fraction socialiste dénommée « Parti ouvrier », il convient d'ajouter les succès remportés çà et là, soit isolément, soit grâce à l'union socialiste, par les autres fractions du socialisme français.

A Châtellerault, la fédération des travailleurs socialistes a réussi à faire passer quelques-uns des leurs.

A Saint-Denis, à Saint-Ouen, comme à Marseille et à Toulon, et dans l'Est à Saint-Privé, à Fraisans, à Lamarche, à Blanzy, etc... c'est encore la liste socialiste qui a passé.

De plus, il faut tout particulièrement féliciter les citoyens J.-B. Clément et Baudin, à qui nous devons en grande partie les magnifiques résultats obtenus dans les Ardennes et dans le Cher.

Les municipalités sont socialistes dans les Ardennes à Revin, Nouzon, Etion, Vivier-au-Court, Lumes, Escombres, Braux, Château-Regnault, Auchamp, Foisches, Vrigne-aux-Bois, Neumanil, Saint-Menges, Haraucourt, Saint-Laurent. — A Rethel, à Sedan, et surtout à Charleville le nombre des suffrages remportés par la liste ouvrière a été très fort.

Voici les communes socialistes du Cher : Saint-Armand, Dun-sur-Auron, La Guerche, Jouet-sur-l'Aubois, Mennetou-Couture, Mornay-Berry, Saint-Hilaire de Jondilly, La Chapelle Hugon, Meillant, Grossouvre, Uzay-la-Venon, Chalivoy-Milan, Saint-Loup, Bigny-Vallenay, Charost, Mareuil, Plou.

En face de l'anarchie économique actuelle, en face du mensonge bourgeois et du mensonge religieux, se dresse le grand parti réparateur, le parti de l'émancipation humaine, le parti socialiste. L'avenir est à lui.

La « première » anti-socialiste. — L'on se souvient d'un récent fait-divers qui a fait le tour de la presse, c'est-à-dire de l'infructueux essai de formation par M. Edmond Demolins, ex-secrétaire de Louis Veuillot, d'une vaste « alliance anti-socialiste ». Son échec fut piteux, mais comme elle ne devait être que l'extension, dans un esprit plus agressif, de l'association existante pour le développement de l'initiative privée et la vulgarisation de la science sociale, nous pourrons dire que le samedi soir, 21 mai, en l'Hôtel de la Société de Géographie, nous

avons assisté à une sorte de première anti-socialiste, sous les espèces d'une très courtoise joûte oratoire entre MM. Paul Lafargue et Edmond Demolins, directeur de la revue *La Science sociale.*

A peine une trentaine de socialistes avaient pu pénétrer dans la salle, les cartes d'entrées ayant été réservées à un public « économiste » exclusivement masculin. Beaucoup de membres du jeune barreau, des messieurs, des magistrats, des universitaires, des jeunes gens surtout des facultés catholiques : quelques habits noirs, beaucoup de redingotes, et ça et là quelques robes de prêtres.

Ce public « select » était nouveau pour M. Lafargue, et cependant l'on peut dire que s'il n'y a pas conquis les intelligences, il y a du moins recueilli des applaudissements qui n'étaient pas de pure politesse, tandis que les bravos récoltés par M. Demolins étaient moins dûs au talent de l'orateur qu'à l'énonciation de lieux communs très flatteurs pour les opinions préconçues de l'auditoire. L'on sentait même dans l'assistance une sorte de gène en face de l'organisation insuffisante de son conférencier.

Car M. Demolins n'a pas précisément répondu à M. Lafargue, qui avait parlé le premier. Tout le discours de M. Lafargue roulait sur l'illogique antinomie existant entre le mode actuel de production et d'échange qui est tendanciellement communiste, et le mode particulariste d'appropriation et de répartition qui est demeuré individualiste, tout en profitant seulement à un nombre de plus en plus restreint de bénéficiaires, aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie, le commerce et la finance. Tout se vend aujourd'hui, l'homme lui-même ; le monde est un vaste bazar. Or, selon le mot de Cicéron, que peut-il sortir d'honorable d'une boutique?...

Après un très heureux parallèle entre les guerres féodales entre barons et la guerre civile actuelle permanente entre industriels et commerçants,— entre l'ancien régime qui a pris fin lorsque la noblesse a quitté ses châteaux et ses devoirs économiques pour s'agglomérer à la cour, et la société capitaliste qui court à sa perte par la centralisation financière, industrielle, commerciale et agricole, M. Lafargue a terminé en faisant allusion au triomphe partiel des socialistes dans les dernières élections municipales, et en annonçant que ce serait dans les conseils communaux qu'allait se former la pépinière d'hommes qui sauraient supprimer progressivement les antinomies de notre moule économique et préparer un milieu social plus juste et plus moral.

A toute cette argumentation dont nous ne donnons forcément qu'une idée très succincte et dont nous passons les nombreux exemples historiques et économiques qui sont venus l'étayer, M. Demolins, dont nous ne pouvons relever les contradictions, n'a pas répondu directement. Il a répliqué à côté, et en donnant souvent l'effet pour la cause. Son discours se résume en quelques lignes : Les sociétés communautaires du passé n'ont pas réussi ; celles de l'Orient ont maintenu leurs habitants dans un désolant immobilisme ; — l'empire romain a dû sa force à la propriété quiritaire ; — les races anglo-saxonnes doivent leurs succès coloniaux à leurs qualités de self-help, à l'intervention très restreinte de leurs pouvoirs publics ; — les races latines doivent leurs échecs coloniaux et leurs tendances socialistes à la manie de tout fonctionnariser ; le socialisme a pour unique cause ce goût particulier de vouloir vivre en sécurité aux frais de l'Etat et aux dépens de la collectivité..... Finalement la conférence de M. Demolins a tourné en admonestations professorales contre les emplois administratifs, en conseils aux jeunes gens de la bourgeoisie sur le choix d'une carrière.

Après une courte réplique de M. Lafargue, où approbation était donnée aux sorties de M. Demolins contre l'Etat bourgeois et son armée de fonctionnaires, mais où était rappelé la véritable question, à savoir la fatalité économique de l'avènement du collectivisme réparateur, — un nouveau dithyrambe de M. Demolins en faveur de l'initiative privée, que M. Lafargue prétend justement être de plus en plus étouffée par la société capitaliste. Et les quatre cents auditeurs se sont séparés vers minuit. L'on nous avait annoncé l'exposé contradictoire des doctrines de Karl Marx et de Le Play. M. Lafargue nous a donné du Karl Marx, mais M. Demolins a oublié ou négligé Le Play.

Le Congrès des ouvriers et employés des chemins de fer. — La Chambre Syndicale des ouvriers et employés des chemins de fer qu'il ne faut pas confondre avec la fictive « union des chemins de fer », création des Compagnies, s'est reconstituée dernièrement sous le titre « Fédération Générale des Travailleurs de la voie ferrée ». Dans notre bulletin d'avril nous avons annoncé l'apparition de son organe spécial. A présent elle vient de tenir à la Bourse du Travail un Congrès, dont les séances ont été presque entièrement consacrées à l'organisation administrative de la Chambre Syndicale et à divers changements aux Statuts.

Cependant les dispositions du projet de loi de M. Maurice Faure, député de la Drôme, ont été adoptées sauf quelques mo-

difications de peu d'importance. D'après les congressistes un règlement d'administration publique devra déterminer :

1° Le temps de stage après lequel les employés des Compagnies seront commissionnés. Ce temps ne devra en aucun cas excéder un an ;

2° Les causes en vertu desquelles pourront être prononcées contre les agents commissionnés les peines de la révocation ou de la descente de classe.

L'homologation des caisses de retraites des Compagnies ne pourra être donnée qu'aux conditions suivantes :

1° Tout agent quittant la Compagnie (congédié ou non) aura droit à une retraite proportionnelle à ses années de service ;

2° La retraite sera due après 20 ans de service ;

3° La retraite intégrale sera due aux employés obligés de quitter la Compagnie pour cause d'incapacité de travail constatée.

Enfin la gestion des caisses de retraites sera confiée à un conseil composé mi-partie des administrateurs des Compagnies, mi-partie des ouvriers et employés.

Voici maintenant quel était le programme des autres revendications qui toutes n'ont pas eu le temps d'être discutées :

1° La retraite obligatoire, après vingt ans de travail pour les services actifs et vingt-cinq ans pour les services sédentaires, sans limite d'âge et sans retenues sur les appointements ;

2° Tout agent quittant sa Compagnie (congédié ou non) aura droit à une retraite proportionnelle à ses années de service. Cette retraite sera servie à l'époque fixée par le règlement de retraite ;

3° En cas d'incapacité de travail constatée, la retraite sera intégrale et immédiate, sans préjudice de l'indemnité qui pourra être due pour blessures, infirmités, etc., etc.

4° La fixation par région d'un minimum de salaire basé sur les besoins nécessaires de la vie. Le salaire des femmes payé, à travail égal, au même tarif que le travail des hommes ;

5° La journée travail sera fixée à huit heures ; les heures supplémentaires seront payées un franc au minimum ;

6° Un jour de repos par semaine dans les services ;

7° Suppression totale du marchandage, des amendes et des mises à pied ; suppression des primes des mécaniciens, des chauffeurs et agents des trains et augmentation de leurs traitements en proportion ;

8° La gestion des caisses de retraites sera confiée à une commission dans laquelle trouveront place des administrateurs désignés par les Compagnies et des employés et ouvriers nommés par leurs camarades. Les fonds de ces caisses seront contrôlés et garantis par l'Etat.

Finalement ont été adoptés par acclamation les deux ordres du jour suivants :

Au moment de clore les débats, l'assemblée des délégués des sections françaises de la voie ferrée, croit de son devoir d'en appeler à l'opinion publique et d'attirer l'attention du gouvernement de la République sur les agissements des grandes Compagnies qui, malgré l'exemple donné par l'administration de l'Etat, et sans respect pour la loi du 21 mars 1884 et du suffrage

universel de leurs salariés, ont opposé leur omnipotence administrative aux décisions de notre syndicat, en empêchant arbitrairement le départ des délégués ouvriers.

Le Congrès croit de sa dignité, du droit appartenant à tout citoyen se croyant lésé, d'inviter les pouvoirs publics à prendre les mesures que réclament des révocations injustes, et l'inqualifiable conduite de gens dont la situation matérielle est garantie par l'ensemble des contribuables français.

Le Congrès des ouvriers et employés des chemins de fer en appelle, en un mot, aux pouvoirs publics des injustices dont les membres du syndicat ont souffert, et les met en demeure d'inviter les compagnies à ne pas dépasser les bornes de la légalité.

Le troisième Congrès de la Chambre Syndicale des ouvriers et employés de chemins de fer français ;

Après avoir par l'importance de ses travaux donné une impulsion nouvelle à son organisation ;

Confiant dans la marche ferme, vigilante du conseil d'administration, à poursuivre la réalisation de nos revendications, clôture ses travaux avec l'espoir d'une réussite prochaine et complète.

Le Congrès s'est ensuite séparé aux cris de « Vive la République ! Vive le Syndicat ! Vive la loi Bovier-Lapierre ! »

ANGLETERRE

Le Congrès international des mineurs. — Le but du congrès était d'organiser en une seule fédération les mineurs d'Europe et d'Amérique, et de décider si la grève générale ne serait pas le meilleur moyen d'obliger les gouvernements à accepter le principe de la réduction légale de la journée de travail à huit heures.

Le premier congrès international des mineurs a eu lieu à Jolimont (Belgique) en 1890, et le second à Paris en 1891. A ce dernier 909,167 mineurs étaient représentés, dont la moitié 448,636 étaient anglais, mais appartenaient uniquement à la « Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne ». En effet les mineurs du Durham ne font pas partie de la grande Fédération, car jusqu'à ce jour ils ont repoussé l'intervention de l'Etat pour la réglementation de la journée de travail.

La misère des récentes grèves va sans doute changer cette opinion et être la cause de la fusion de « l'Union nationale des mineurs du Durham dans la grande Fédération des mineurs de la Grande-Bretagne, dont elle a d'ailleurs reçu pendant les grèves un secours de 725,000 francs.

Cette fusion renforcerait encore la puissance considérable des mineurs anglais, et ne serait pas de nature à diminuer leur prépondérance dans la fédération universelle projetée.

Le congrès s'est ouvert le 7 juin à dix heures et demie à l'Hôtel-de-Ville de Westminster. Les quatre délégués français sont MM. Lamendin (Pas-de-Calais), Moché (Nord), Philibert (centre), Calvinhac (midi). Les Belges ont huit délégués dont MM. Calwaert et Defnet.

Après le discours obligatoire de bienvenue prononcé par M. Burns, M. Lamendin est élu président pour la langue française. M. Ashton est élu secrétaire-général.

Une adresse de sympathie a été votée à l'unanimité des cents délégués présents, à Pickart, qui n'a pas pu se rendre au congrès.

A midi, la première séance du congrès était terminée. L'on s'était borné à échanger des vues.

M. Defnet, délégué belge, a déclaré qu'il avait reçu le mandat de voter la grève générale, comme étant le seul moyen d'obtenir pour les mineurs la législation internationale des huit heures.

Schrœder, délégué allemand, croit au contraire que la grève générale serait une maladresse et que les mineurs arriveront à leurs fins par l'organisation et que bientôt ils auront tout le peuple derrière eux.

Les pouvoirs ont été contrôlés. Il y a 62 délégués anglais, représentant 500,000 mineurs, dont 300,000 au moins appartiennent à la Fédération de la Grande-Bretagne et 90,000 au groupe de l'Union du Durham.

Dans le but d'arriver à l'accord de ces deux groupes, ont été élus présidents pour l'Angleterre, chacun leur tour, M. Woods, de la Fédération et M. Burt de l'Union.

Les quatre délégués français : Calvinac, Lamendin, Moché, Philibert, représentent 53,000 mineurs ; les huit délégués belges 97,000, les quatre délégués de langue allemande 247,000 hommes, dont 100,000 au moins n'ont qu'une organisation rudimentaire, En tout 900,000 hommes.

Tout d'abord l'on a élu un comité international permanent d'organisation et de rédaction, et, comme en Angleterre, les mineurs, d'Ecosse et des Galles ne font partie ni de l'Union ni de la Fédération, on leur a octroyé un délégué spécial.

Après un discours de M. Burt mettant sur le compte de la police de leur pays le petit nombre de délégués allemands, on a commencé la discussion du projet de fédération internationale des mineurs tel qu'il a été élaboré à Cologne par MM. Defnet et Cavrot pour la Belgique, Lamendin pour la France, Burt et Pickart pour l'Angleterre, Schrœder et Struntz pour l'Allemagne.

Le premier article passe sans encombre : « La Fédération internationale groupe les mineurs du monde entier ».

L'article 2 comporte deux paragraphes : « Le but de la Fédération est d'obtenir : 1° la limitation du travail *souterrain*, en comprenant la montée et la descente, à huit heures par jour. »

Sur le deuxième paragraphe de l'article 2 (travail de surface), les délégués français et allemands demandaient l'égalité pour tous les ouvriers. Les délégués anglais répondaient que l'égalité est actuellement impraticable entre les ouvriers du fond et ceux de la surface. MM. Defnet et Cavrot disaient que faire une distinction serait diviser les mineurs et créer une aristocratie dans la mine. Comme ils se plaignaient à ce propos de l'hostilité anglaise, l'interprète Smith expliqua que les anglais n'avaient reçu aucun mandat sur le point en litige et qu'ils ne pouvaient que s'inspirer de la décision du dernier congrès de Newcastle, demandant le plébiscite. Ce à quoi M. Defnet répliqua en proposant l'ajournement du vote sur la question après la discussion de l'article 8, relatif au mode de votation. Cette résolution a été adoptée.

A été discutée la question de savoir si la fédération réclamerait l'établissement dans tous les pays d'inspecteurs des mines nommés par les ouvriers et payés par l'Etat, comme en France où, pour parler plus justement, ils sont plutôt payés par le Trésor, lequel reçoit à cet effet une contribution spéciale des compagnies.

Presque tout le monde applaudit aux discours de MM. Murray et Lamendin expliquant les services rendus par ces délégués qui ont obvié à la connivence des ingénieurs des mines et des compagnies et diminue de beaucoup le nombre des accidents.

Afin de hâter les discussions, MM. Defnet et Schrœder ont proposé, avec succès, de n'accorder que cinq minutes à chaque orateur et deux orateurs, seulement pour chaque question à chaque nationalité. Mais les Anglais ayant déclaré qu'appartenant à trois groupes distincts, très divisés d'opinion : Fédération, Union nationale, Mineurs d'Ecosse, il leur fallait trois orateurs ; l'on a exceptionnellement fait droit à cette requête. Puis l'on s'est mis à abattre la véritable besogne de ce congrès, à savoir l'organisation de rapports internationaux aussi étroits que possible entre les mineurs de tous les pays.

La création d'une fédération universelle a été votée à l'unanimité. Son but est de parvenir à une action commune pour les questions internationales et d'assurer un travail et des salaires équitables à tous les ouvriers employés dans les mines.

L'âme de cette union internationale, celle qui concentrera les renseignements sur les salaires et le prix du charbon dans les différents pays et qui décidera de la paix ou de la guerre, sera composé de délégués élus avec le mandat impératif. Ce comité organisateur sera composé d'au moins deux délégués par nationalité, ayant un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier. Il sera chargé d'étudier toutes les questions intéressant les mineurs, d'élaborer des rapports et de préparer ainsi les discussions des congrès *annuels* internationaux.

Voici maintenant le seul article mis en discussion qui n'ait pas été voté à l'unanimité. C'est celui qui décidait que le mode de votation se ferait suivant le nombre de milliers d'ouvriers représentés et non plus par tête de délégué. Et par ouvriers représentés, l'on entendait les ouvriers syndiqués, payant une cotisation. Cette disposition donne une majorité absolue aux Anglais, dont l'organisation est la seule à peu près irréprochable.

M. Defnet, au nom de ses co-délégués belges, a fait la déclaration suivante : « Je sais que les mineurs anglais pourraient écraser ceux du continent, mais j'ai confiance dans leur esprit de solidarité. » La délégation française s'est refusée à suivre le mouvement de conversion des délégations belge et allemande : « Approuver ce système de votation serait pour nous un suicide, a dit M. Lamendin. Les mineurs syndiqués feront taire la voix des non-syndiqués. Cette disposition est un bâillon mis sur la bouche des mineurs que la misère, les prohibitions législatives, ont empêché de s'organiser solidement. »

Sur la question de la grève générale, la motion Defnet est votée par 61 voix contre 9 : « Le congrès de Londres estime que la grève générale des mineurs doit figurer partout à l'ordre du jour et qu'il y a lieu d'en poursuivre la réalisation ; si les moyens parlementaires n'aboutissent pas à faire obtenir aux mineurs les huit heures de travail. »

Un autre ordre du jour, déposé par le citoyen Defnet, est soumis à l'assemblée. Il est ainsi conçu :

La Fédération déclare sympathiser avec les ouvriers de tous les métiers et de toutes les nationalités qui veulent obtenir la journée de huit heures de travail.

Un délégué anglais l'appuie par un très ferme discours et la motion est agréée sous forme de vœu.

Un assez long débat s'engage sur les revendications des travailleurs à la surface qu'il faut comprendre dans les statuts, ainsi que le veulent les Belges, Allemands et Français, mais les

Anglais disent que pour eux cela est impossible, que ces travailleurs appartiennent en Angleterre à d'autres associations complètement distinctes de celles des mineurs et qu'en outre ils n'ont pas mandat de discuter cette question à présent.

Finalement, les délégués concluent par le renvoi à un prochain congrès qui aura lieu à Bruxelles.

Chaque nationalité choisit ensuite ses secrétaires correspondants dont les noms doivent être connus du Congrès et ratifiés par celui-ci.

Sont élus : France, Lamendin ; Belgique, Defnet ; Allemagne, Schrœder ; Angleterre, Pickard.

BELGIQUE

Le Congrès Ouvrier Socialiste de Namur.— Voici le texte des principales motions votées :

Le Congrès de Namur,

Considérant que le programme du Parti Ouvrier adopté au Congrès d'Anvers en 1885 a besoin d'être revu et complété, décide de charger le Conseil général de présenter au prochain Congres annuel un projet de programme qui sera envoyé aux groupes affiliés, au moins deux mois avant le Congrès.

Considérant que la question agricole s'impose à l'examen du parti ouvrier belge ;

Considérant que pour créer un mouvement socialiste dans les campagnes, il importe d'aborder l'étude des questions relatives à l'agriculture et de rédiger un programme de réformes agraires ;

Décide que le Conseil général s'occupera de cette question dans le plus bref délai et passe à l'ordre de jour.

Le Congrès du Parti Ouvrier tenu à Namur,

Considérant qu'il est juste que les minorités aient un droit de contrôle et et de représentation dans les corps constitués ;

Déclare se rallier au principe de la représentation proportionnelle qui sera désormais inscrit au programme du Parti Ouvrier.

Le Congrès repousse toute idée de Sénat ou d'assemblée équivalente basée sur le privilège et affirme le principe de la souveraineté d'une Chambre unique ;

Reconnaît que dans la période d'évolution actuelle les différents intérêts sociaux peuvent avoir leur expression et intervenir dans l'élaboration des lois ;

Décide qu'indépendamment de la Chambre législative souveraine élue par le suffrage universel, il serait utile d'avoir des organisations spéciales à consulter sur l'élaboration des lois et composées des représentants des grandes fonctions sociales.

Un Congrès international. — La ville d'Anvers a été choisie pour la réunion du congrès international sur la législation douanière et la règlementation du travail. Le congrès se réu-

nira du 8 au 12 août prochain ; il sera ouvert à toutes les opinions. — Economistes et socialistes, libre-échangistes et protectionnistes, industriels, patrons et ouvriers sont invités à collaborer à la même œuvre. La commission est composée de membres appartenant au Sénat, à la Chambre des représentants, à l'Université, à la finance, au commerce et à l'industrie de la Belgique.

Les comités de patronage ont été constitués dans les principaux pays de l'Europe, en France, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Italie, en Angleterre et aux Pays-Bas.

Le ministre des finances aura la présidence d'honneur.

Le programme du congrès sur la législation douanière et la règlementation du travail se compose des questions suivantes :

1re section. — Législation douanière, traités de commerce.

2e section. — Réglementation du travail, et plus spécialement :

A. Limitation des heures de travail ;
B. Minimum des salaires ;
C. Travail aux pièces et à l'entreprise.

Seront membres effectifs du congrès les personnes qui auront adressé leurs demandes d'adhésion à la commission d'organisation avant le 10 juillet.

Les membres effectifs auront le droit aux publications du congrès.

ALLEMAGNE

Les mineurs. — A peine revenus de Londres, les délégués des mineurs allemands prennent des mesures pour faire entrer dans la pratique les décisions votées au congrès international. Devant une assemblée très nombreuse. Schrœder a annoncé qu'il adresserait incessamment au ministre de l'intérieur et du commerce, un mémoire pour demander la création d'inspecteurs des mines, nommés et contrôlés par les ouvriers et payés par l'Etat.

La libre pensée et le socialisme. — La Fédération des libres-penseurs allemands a tenu sa dixième assemblée nationale à Hambourg. Après une discussion très vive, le congrès a reconnu que la libre-pensée ne peut plus rester étrangère aux questions économiques et sociales. Il a été décidé que le journal *Menschenthum* cesserait d'être l'organe de la Fédération et qu'il serait créé un nouveau journal dans lequel les études sociales prendraient une large place. — Le docteur Büchner a été réélu président de la Fédération.

SUISSE

Le minimum de salaire. — Le conseil communal de Ven-Zürich a adopté pour les ouvriers adultes utilisés aux services communaux, un minimum de salaire de 4 fr. 50 pour une journée de dix heures de travail. — Une clause analogue sera introduite dans les cahiers des entreprises et des travaux effectués pour le compte de la commune.

AUTRICHE

Le Congrès socialiste. — Le congrès socialiste autrichien a tenu sa première séance le dimanche de la Pentecôte, à Vienne. 128 délégués et 200 invités, parmi lesquels le député autrichien Pernerstorfer et le député allemand Auer. Seuls, les socialistes tchèques, qui n'ont pas voulu fraterniser avec les Allemands, étaient absents.

Néanmoins d'après le rapport de M. Neumann, le nombre des associations socialistes serait de 361 au lieu de 279 au dernier congrès.

Le lendemain 6 juin, à l'ouverture de la deuxième séance, on a procédé à la nomination d'une commission de 24 membres, chargée de discuter la question des scissions existant au sein du parti et de rédiger un rapport au sujet de l'exclusion éventuelle de M. Hanner, chef de l'opposition.

Conformément à la conclusion du discours de M. Adler, l'assemblée a adopté une résolution suivant laquelle le parti s'en tiendra au programme élaboré, il y a quatre ans, à Hainfeld.

Le congrès a cependant voté la proposition de M. Pokorni tendant à organiser le parti dans un sens fédéraliste. — Les communes éliront des délégués qui formeront les conseils d'arrondissement. Ceux-ci réunis nommeront les conseils provinciaux qui, à leur tour, éliront les délégués en congrès. Ce dernier choisira le comité directeur du parti, qui sera placé sous la surveillance d'une commission également désignée par le congrès.

Provisoirement, le congrès a élu un comité-directeur de neuf membres et décidé que le siège de la direction sera à Vienne.

ESPAGNE

Le Manifeste de M. Ruiz Zorilla. — M. Ruiz Zorilla a adressé au président du comité central du parti républicain progressiste espagnol, un manifeste qui a eu un grand retentissement et dont nous extrayons le passage ayant trait à la question sociale :

La question ouvrière est universelle; elle existe chez tous les peuples, affecte toutes les classes, préoccupe tous les gouvernements et tous les penseurs, et il n'est pas de pays civilisé où, depuis le pape jusqu'au dernier ouvrier, l'on ne cherche ou ne réclame une solution au problème, parce que il s'agit de la forme de la production, de la distribution de cette même production, et, comme conséquence, de la grande lutte entre ceux qui pensent que tout ce qui existe aujourd'hui sous l'égide de la loi est sacré et qu'on doit employer la force pour le défendre.

Nous ne prétendons pas résoudre un problème aussi complet dès le premier jour ; mais nous avouons solennellement que la seule chose qui rendrait impossible la solution, ce serait d'employer la force, les canons et l'échafaud contre les revendications de cette énorme masse d'ouvriers qui travaillent et qui sont malheureux. Nous ne tomberons pas dans cette absurdité de confondre la défense des opinions, même les plus exagérées, avec des actes criminels, que nous punirons avec sévérité, quelles que soient les raisons qu'on allègue pour les commettre, non seulement pour le grand bien de la République, mais aussi pour celui de ceux-là même qui, dans une période d'ample liberté, usent de leurs droits pour soutenir leurs idées dans la forme qu'ils estiment la plus convenable.

Nous ferons entendre à l'ouvrier qu'il doit prendre une part active à la vie politique. Renoncer à l'usage des droits qu'on a pu arracher aux pouvoirs personnels et héréditaires après des sacrifices sans nombre, ce serait rétrograder vers la même situation où ils se trouvaient placés par la force, avant d'être appelés par la loi à la vie publique.

Nous voulons faire savoir à celui qu'on appelle le *Quatrième État*, avec la même injustice que l'on dit le *bas clergé*, (ce sont des phrases conservatrices) que nous tâcherons de résoudre les problèmes sociaux en nous inspirant de la raison et de la justice, sans avoir besoin que des commissions, que j'appelais jadis *difficultatives*, se chargent de l'étude de ce que tout le monde connaît, comme si ceux qui les nomment voulaient exaspérer la classe ouvrière jusqu'à lui faire croire que tous les partis politiques sont les mêmes et qu'il n'y a plus d'autres remèdes à ses malheurs que les grèves et la dynamite.

ITALIE

Une interview socialiste. — A propos du congrès républicain ouvrier de Palerme et des progrès faits par le Socialisme notamment dans l'Italie centrale et dans la Haute Italie, et sur-

tout à Milan, M. Auguste Clérissy, rédacteur au *Petit Provençal*, a eu un entretien que nous reproduisons, avec notre ami le citoyen Cesare Parra, un des représentants du parti mazzinien socialiste en France.

« — Tout d'abord, nous dit le citoyen Parra, il convient d'établir que l'école sociale italienne subit l'influence directe des principes mazziniens qui se synthétisent en deux mots : Liberté et Association. Mais là-bas comme chez vous, le Parti Ouvrier devait nécessairement prendre le caractère d'un parti politique d'action et réunir dans un même programme la transformation économique des modes de production. Il donne donc à son œuvre le même but que le Parti socialiste marxiste.

« — Il existe pourtant une légère divergence théorique entre le collectivisme italien et le collectivisme allemand ?

« — C'est purement une question de race, comme en Espagne. Tandis que les marxistes suppriment les antagonismes de classe par une systématisation uniforme et autoritaire de la production économique, les socialistes italiens concilient les nécessités de la production moderne avec les droits de liberté et d'autonomie de la personnalité humaine. Et en cela, nous nous trouvons entièrement d'accord avec le *Socialisme Intégral* de l'illustre penseur Benoît Malon et les études économiques du célèbre collectiviste belge César De Paepe.

« — Quant au Congrès, quelle action croyez-vous qu'il aura sur l'attitude du Parti ?

« — Une action considérable, n'en doutez pas. En fédérant les organisations ouvrières italiennes, le Congrès de Palerme vient de jeter les bases d'une puissante machine de guerre, qui ne tardera pas à se signaler par de prochaines victoires politiques. Le moment est grave, d'ailleurs, en Italie. La dernière crise en est une preuve et ce n'est pas Crispi — dont le nom est plus abhorré en Italie qu'en France — qui pourra sauver la monarchie par je ne sais quelles monstrueuses alliances. Le mouvement ouvrier grandit journellement et approche du dénoûment si redouté par nos ennemis, car la concrétation dans les faits de nos théories sera la République sociale. »

En Italie, comme en France, surtout lorsque la République aura été proclamée, les socialistes formeront nécessairement la base de la future distinction des partis.

Adrien Veber.

REVUE DES LIVRES

Traits de Lumière. — *Recherches psychiques dédiées aux incrédules et aux égoïstes. Preuves Matérielles de l'existence de la vie future. Spiritisme expérimental au point de vue scientifique*, par Constantin Alexandrowitch Bodisco, préface de Papus. 1 vol. Chamuel, éditeur.

Certainement, il ne faut pas nier *a priori* l'existence de certains phénomènes, se désintéresser de leur observation, sous le fallacieux prétexte qu'ils ne peuvent être, étant donné leur singularité, que purement imaginaires et produits par des hallucinations. Des savants comme William Crookes et Aksakoff ont apporté d'ailleurs des preuves matérielles.

Mais de cette constatation, il n'est pas absolument urgent de tirer des conclusions spiritualistes — et M. Bodisco, ne nous persuade nullement par le récit de ses observations si curieuses qu'elles soient.

M. Bodisco, qui occupe une assez haute situation à la cour du tzar et dont le parfait état d'esprit nous est affirmé par le certificat d'un docteur, est évidemment sûr de ce qu'il nous communique même de ses inspirations sur les questions économiques — mais est-il aussi certain de la solidité de ses déductions.

Certes quand il affirme l'évolution de l'homme vers l'amour universel, nous ne pouvons que l'applaudir. Mais nous ne pensons pas comme lui que l'humanité atteindra ce but glorieux par la religion, mais simplement par la pratique d'une morale sociale, dont la raison a formulé les bases et que la philosophie développera.

Nobles et noblesses, par M. de Nimal. — 1 vol., chez Savine.

Cette histoire très piquante et très documentée de la noblesse depuis la féodalité jusqu'au premier empire, est des plus instructives. Je souhaite qu'elle soit lue ; elle détruira peut-être plus d'un sot préjugé encore trop profondément enraciné dans l'esprit populaire. La noblesse est un sentiment que possèdent rarement les nobles, et pour cause, et si les reporters étaient en général moins ignares qu'ils ne le sont, ils s'étonneraient peu de ce qu'ils appellent parfois la décadence d'une grande famille. Mais combien rares ! parmi la gent journalistique ceux qui ont lu le duc, de Saint-Simon, — qui lui-même n'était pas de très haute lignée malgré ses grands airs dédaigneux.

Marmitons, cuisiniers, domestiques, fournisseurs, mignons, maîtresses des rois, dresseurs d'oiseaux, danseurs, proxénètes, financiers plus ou moins malpropres, toute la racaille courtisanesque, voilà ce qui a donné naissance à ces illustres familles dont les représentants actuels essaient en vain de dissimuler les honteuses origines.

Et comme par l'atavisme s'explique bien à notre esprit de récentes alliances. Si quelques naïfs ont pu s'étonner de voir affiliés a de scandaleuses bandes, tel duc et tel comte, au nom ronflant, combien ont souri en pensant qu'il n'y avait là après tout qu'une question d'hérédité.

Vue de loin, à travers la brume des temps et aussi à travers les mensonges des historiens à la Marchangy, la noblesse apparaît comme quelque chose de grand ; de près, c'est une ignominie.

Faveurs, femmes et deniers
Font de vachers chevaliers,

dit un vieux distique très exact.

Ils sont bien venus vraiment tous les sots qui tirent encore quelque vanité de leur race à vouloir le prendre de haut avec les vilains que nous sommes. A un tel prix nous n'avons pas besoin d'aïeux, et nous sommes plus sûrs d'être des fils de vachers restés propres que d'être les descendants d'une duchesse d'Aiguillon, d'un Sabran ou d'un Luynes.

La vérité sur la retraite de Lang-Son. — *Mémoires d'un combattant*, par Jacques Harmant. — 1 vol., Alb. Savine, éditeur.

Ce livre entièrement vécu, puisque l'auteur a pris part aux évènements qu'il raconte, jette un jour nouveau sur une page récente de notre histoire.

La passion politique dénature toujours les faits, M. Jacques Harmant a tenté d'exposer les évènements auxquels il a pris part dans leur intégralité.

Il nous fait tour à tour le récit des combats de Bac-Lé, Kep, Ha-Ho, Noui-Bop, Lang-Son, Dong-dang et Bang-To et celui de la retraite de Lang-Son.

Ce que j'ai retenu de ce livre, c'est que si nos soldats sont toujours pleins de réelle vaillance, leurs officiers (et cela confirme ce qui fut dit il y a quelques mois) agissent toujours avec la même inconséquence, la même infatuation, la même ignorance que naguère. Il y a des exceptions, soit ; il n'a jamais été dit le contraire ; mais vraiment était-ce la peine de protester avec tant de colère contre tels et tels auteurs, qu'on accusait volontiers de calomnie et de diffamation !

Et que nous importe qu'ils soient braves personnellement ces officiers — ceux de 1870, aussi étaient braves ! — Il faut bien qu'ils aient au moins cette qualité, si c'en est une que de se jeter, sans penser, au devant des balles, et des obus ! Les fous sont capables de ces héroïsmes.

Quest-ce que cela donne? Des hommes conduits par un inconscient comme Herbinger, sacrifient leur vie sans aucun profit pour l'humanité ! Et quand on songe à ce que ces vaillants petits troupiers dépensent d'énergie en des luttes impies, peut-on ne pas regretter qu'on ne sache pas mieux utiliser pour la civilisation et le progrès tant de bonne volonté et de courage ?

Coloniser, oui ; c'est bien. Mais est-ce coloniser cela, ces expéditions militaires, où les plus beaux sabreurs se font les renoms les plus illustres ? Pourquoi ne pas lâcher sur l'Asie et l'Afrique tous les pensionnaires de Charenton ou de Bedlam.

De l'aveu même de M. Jacques Harmant, un soldat qui me paraît avoir le cœur mieux placé que celui d'un soudard quelconque, les Chinois d'ailleurs ont plus d'une fois prouvé aux nôtres — notamment à Bac-Lé — qu'ils avaient à un haut degré le respect du Droit et de la Justice.

Avec d'autres envoyés que des sabreurs, avec des missionnaires laïques vrais apôtres de fraternité, Chinois et Français se seraient compris.

Qand donc en aurons-nous fini avec ces faux républicains qui prêchent la liberté ici, et tentent l'esclavage par ailleurs, bande infâme de gens véreux qui ne vivent que d'agio et de mercantilisme et contre qui certes l'emploi des fusils serait plus excusable que contre les célestials !

Robert Bernier.

Nouvelle organisation de la République, par E. Leverdays (1).

Pour tout esprit ne s'arrêtant pas à la surface et ne s'en laissant point imposer par le décor des mots, il s'agit de savoir si la République ne peut durer en France qu'avec les organes administratifs et politiques qui ont précisément servi aux régimes monarchiques pour empêcher son avènement... Le publiciste qui vit au jour le jour, s'en remettant tout à la fois au petit honheur des évènements et à la puissance du pouvoir central pour la fonder, nous paraît, quelle que soit la sincérité de ses vue, un bien piètre soutien pour elle.

Tel n'était pas ce très éminent Leverdays, mort il y a deux ans, connu de quelques-uns seulement comme auteur d'un des livres de critique politique les plus remarquables ayant paru depuis la chute de l'Empire, les *Assemblées parlantes*. Comment la République pourrait durer, s'instituer en France — paraît avoir été l'obsession de sa pensée. Proscrit à la suite des événements de Mars 1871, il avait suivi d'un œil attentif les vicissitudes du parlementarisme tour à tour pratiqué par l'Assemblée de Versailles et les Chambres que menaient Gambetta, Jules Ferry et autres politiciens de moindre envergure, et il avait justement reconnu, au cours de ces troublantes années, que les hommes publics les plus divers d'étiquette n'avaient point sur l'organisme constitutionnel même du gouvernement une conception sensiblement divergente.

Les lois sur l'obligation et la laïcité de l'enseignement, sur la réduction du service militaire que certains font sonner si haut à leur gloire, ne l'étourdissaient pas au point de lui faire croire la République inébranlablement constituée grâce à elles ; en fait, à l'heure présente, il est à la rigueur facile de concevoir le fonctionnement d'une monarchie césarienne ou autre coexistence avec ces lois.

Leverdays allait plus loin. Les *Assemblées parlantes* avaient fait justice de tout le bruit, que bourdonnent dans l'histoire de notre pays, près de quatre-vingts ans de paroles enfilées sans intervalle depuis 1815 par les représentations de la bourgeoisie censitaire et du suffrage universel ; dans cette nouvelle œuvre, il arrive à l'exposition de sa pensée propre et il propose l'organisation de la République en France par le Fédéralisme. Le remède à l'anarchie dans laquelle le pays se débat pourra paraître gros à ceux mêmes que l'anarchie présente effraie le plus, mais l'auteur le justifie en montrant qu'il n'importe en rien la destruction de notre unité nationale et qu'il est complètement distinct du système d'une confédération américaine ou suisse.

La constitution fédérale dont les grands contours sont tracés par Leverdays, comporte l'agglomération de nos petites communes actuelles en communes cantonales, l'agglomération de ces communes cantonales en grands arrondissements, celle de ces arrondissements en grands départements, celle enfin de ces départements en provinces.

Ces agglomérations départementales ou provinciales n'ont rien de commun avec les départements actuels ou les provinces antérieures a 1789 ;

---

(1). Ouvrage posthume, 1 vol. in-18°. Chez Carré, 58, rue Saint-André-des-Arts.

elles sont cimentées sans doute par la communauté historique des traditions, de la race, du langage, mais surtout pas la communauté géographique, le rapprochement des idées et des intérêts économiques. Une délégation représentative existe pour chaque groupe ; la délégation nationale y recrute ses membres désormais compétents, passés au tamis par des élections successives, n'ayant rien qui rappelle la foule inconsciente et en majorité vénale des députations actuelles.

Ce n'est pas seulement la conscience et la compétence que gagne le suffrage universel dans le nouveau mode d'exercice imposé par l'ordre fédéral, mais c'est aussi un sentiment profond de l'ordre économique nouveau sans lequel la République fédérale resterait elle-même en place sur un seul pied, attaché au sol, incapable de marcher en avant.

Leverdays étaye tout cet exposé hardi de raisons historiques puisées dans la philosophie même des actes de la nation en état de crise révolutionnaire ou guerrière, et les plus prévenus contre la réforme organique qu'il propose conviendront que la centralisation n'a pas plus sauvé la patrie des invasions étrangères que fondé des mœurs de liberté démocratique dans la masse électorale parfois étiquetée significativement sous l'appellation « les administrés ».

« Tout ce qu'on a écrit depuis Montesquieu sur le despotisme et ses effets, dit Leverdays avec raison, est proprement applicable à ce que nous appelons aujourd'hui la centralisation. »

Nous appelons l'attention des républicains soucieux du lendemain sur cette œuvre posthume d'un vigoureux esprit et nous croyons qu'ils remercieront comme nous de leur zèle pieux la mère de Leverdays et son ami M. Chatelain qui, rompant le silence fait par la mort, n'ont pas voulu laisser perdre pour la République l'œuvre d'un homme dont le cœur et la pensée était tout à elle.

L. Fiaux.

Toute Licence sauf contre l'amour, par Maurice Barrès.
Perrin, Editeur.

Toute licence sauf contre l'amour, une délicieuse et aristocratique plaquette publiée il y a deux mois, à laquelle volontiers je donne la préférence sur nombre d'ouvrages parus en ces derniers temps.

Du style je ne dirai rien ; les qualités qui font de Barrès un écrivain si personnel, si justement recherché, sont suffisamment connues pour que je les puisse passer sous silence.

Dans le premier chapitre, avec son ordinaire ironie spirituelle et fine, Barrès fait le procès de *l'association des Etudiants* ou plutôt de son asservissement par les Ferry, Voguë et autres Lavisse. Certaines phrases de sa protestation contre « cette mainmise sur l'initiative de la jeunesse » donnent assez fidèlement l'illusion d'une énergique sincérité. Après avoir nettement mis en relief les nuisances de l'enrégimentement de la jeunesse, dit avec complaisance les avantages de la solitude, fait l'éloge du scepticisme — le sien — Maurice Barrès se préoccupera de concilier les antinomies de la pensée et de l'action. Ces antinomies sont d'autant plus nombreuses et plus despotiques que l'individu sera d'un plus complet déve-

loppement intellectuel ; elles s'intensifient en l'analyste, en l'être « organisé pour la pensée pure. » Aussi est-ce en faveur de ce dernier que Barrès cherche à résoudre le problème aussi délicat que complexe.

Par ses investigations en physiologie sociale, Barrès a été conduit à un merveilleux résultat. Il a pu faire cette constatation — par laquelle se trouve attestée sa clairvoyance — que « c'est le socialisme qui s'organise et semble à la veille d'utiliser les forces considérables qu'il a amassées. » Ses réserves exprimées en deux petites phrases dubitatives, perles de renanisme, Barrès proposera à son intellectuel compliqué « de collaborer aux longs efforts de la solidarité humaine pour les déshérités. Voilà, s'écrie-t-il, une tâche non viagère, une communion avec l'âme des masses, un élan dans le sens même où marche l'humanité. » Et ce puissant mobile devant qui s'évanouiront les légitimes hésitations, les scrupules anciens, il faut, dit Barrès « le chercher à la même source où nous avons pris notre besoin d'agir, et comme c'est l'amour seul qui nous pousse à sortir de notre individualité, c'est l'amour aussi qui présidera à notre action sociale. Comme il fut notre mobile qu'il soit notre loi. »

Toute licence sauf contre l'amour s'adresse, ainsi que les précédentes œuvres de Maurice Barrès, à une élite de la pensée ; elle est émaillée de sous-entendus, de nuancés détails psychologiques ; une pensée admirable — d'ailleurs point neuve y est insérée, énoncée, regrettons-nous — avec l'accoutumée ambiguité, susceptible par suite, d'interprétations multiples, dont la plupart sont par nous assez peu estimées.

Barrès laisse au vulgaire l'usage des faciles conclusions ; avec quelques esprits qu'il est convenu d'appeler éminents, il monopolise le talent de concilier les extrêmes, de résoudre les questions graves dans un doute prudent; le point d'interrogation est la quintessence de cette philosophie. J'estime si sincèrement que tout n'est pas à rejeter dans cette manière d'envisager les idées, que j'en userai aujourd'hui avec Barrès, mais discrètement, seulement dans la mesure nécessaire pour que n'éclate pas trop la faiblesse de ma culture philosophique, et aussi, pour me garder d'offrir au subtil psychologue de *L'Homme libre* ou du *Jardin de Bérénice* la jouissance de ma naïve crédulité, que décèlerait trop d'empressement à louer ce que j'ai pu trouver d'éloquemment généreux dans *Toute licence sauf contre l'amour*.

J'aime à espérer qu'abandonnant le subjectivisme de son entraînement idéologique, Maurice Barrès voudra bien, en ce qui concerne les actuels problèmes qui requièrent l'attention des uns, l'activité des autres, condescendre à nous donner une précise traduction de la loi d'amour. Je serai alors de ceux qui l'applaudiront — peut-être?

M. Barrès ne devra voir en cette sage réserve qu'un hommage rendu à la méthode qui lui est chère.

Maxence Roldes.

La Conversion d'André Savenay, par Georges Renard.
Paris, Dentu, éditeur. — Prix : 3 fr. 50.

L'auteur dit lui-même et noblement dans sa préface :

« On sera peut-être étonné de voir fraterniser ainsi dans un roman la politique à la littérature, deux rivales habituées ces années dernières à se

jalouser et à se décrier mutuellement. Mais j'estime que l'art, au lieu de s'isoler dans une olympienne sérénité, peut toujours et doit parfois se mêler à la lutte féconde d'où sortira l'avenir ; que le Beau est plus beau encore, s'il réussit à être en même temps le Bien ; qu'un écrivain, pour être un assembleur de phrases et de fictions qui veulent plaire, n'abdique pas son titre d'homme et de citoyen ; que même, à certains moments crépusculaires, il serait presque coupable de ne pas dire franchement son avis sur les grands problèmes qui troublent la conscience et la société contemporaines. »

Cela, certes, est bien dit. Il ne faut pas oublier cependant que les partisans de la théorie adverse, les protagonistes de « l'art pour l'art » ont aussi des arguments qui valent à soutenir leur cause ; c'est à dessein qu'ils s'isolent et s'écartent des préoccupations parfois rabaissantes de la vie. Leur art, ils le veulent pur, indépendant, superbement désintéressé, magnifiquement inutile, uniquement obsédé de réaliser la Beauté souveraine qui par sa seule vertu est, assurent-ils, hautement moralisatrice.

Mais cet art-là, il faut bien le dire, stationnant trop loin de la foule, est sans action sur elle : et malheur à ce qui n'est pas compris ! Quand l'Art n'est plus avec elle, il est contre lui-même, car sans elle il ne peut vivre, la foule étant à l'artiste ce qu'est l'humus à la fleur. C'est en elle qu'il trouve sa répercussion, répercussion qui centuple la puissance de la vibration initiale émanée de lui, la propage et l'éternise.

Aujourd'hui surtout il importe que l'art, sous menace de disparition irrémédiable et prochaine, sous peine de choir dans les subtilités séniles du byzantinisme, se soucie de ce qui passionne les masses. Les problèmes sont là qui se dressent gigantesques et terribles devant lui et l'interpellent, le somment de prendre rang dans la mêlée qui s'agglomère formidable à l'horizon. Déjà la science plus avisée entreprend de débrouiller les redoutables questions. Elle poursuit l'homme dans ses origines obscures, elle le saisit dans la gangue primitive, nous le montre nu, énorme, vagissant, ébauchant une organisation rudimentaire, se massant en temps de guerre autour d'un vieux môle, comme le font les sociétés sinsiennes, passant successivement de la horde à la tribu, de la tribu à la cité, de la cité à la nation, en attendant l'ultime et l'inévitable transformation. Elle nous promet et nous prépare cet Age d'Or que les anciens plaçaient dans le passé et qu'elle installe audacieusement dans l'avenir. Voici que son antique et marmoréenne impassibilité s'inquiète des volitions grondantes de la foule ; et, songeant à les satisfaire, elle s'avance avec ses méthodes sûres, ses procédés certains. Elle sait où elle va, et où elle veut aller elle ira, car elle est robuste, tenace et clairvoyante.

Il est bon que l'Art sorte enfin de son orgueilleuse tour d'ivoire et marche avec la Science vers cette ère lumineuse, cette Terre Promise vers qui l'humanité chemine depuis des millénaires. Car c'est Lui, par son verbe magique, qui échauffe les enthousiasmes, galvanise les volontés, propulse la force irrésistible des peuples.

La donnée de ce livre tient en quelques lignes « c'est, nous apprend M. Renard, l'histoire d'une âme jeune et généreuse amenée peu à peu par le malheur, par l'amour, par la révolte de son honnêteté native à sortir

d'une élégante indifférence et à embrasser la cause de l'humanité souffrante.»

« Par le malheur, par l'Amour. » Ce sont là, en effet, les deux facteurs principaux de cette conversion.

J'eusse préféré, je l'avoue — puisqu'André Savenay est un penseur — que cette prépondérance accordée aux faits — et deux faits banals, trop stimulants des conversions vulgaires — fut donnée aux idées, à la puissance réelle des arguments que le socialisme détient. Un homme de tête n'obéit guère à la suggestion de faits sentimentaux pour changer d'idées, car il sait bien que les évènements de ce genre, n'étant que de purs accidents, ne consacrent aucune théorie.

Ce n'est pas que l'argumentation manque, au cours de ce volume. Dès la première visite que Savenay rend aux Deschamps, le vieux socialiste — avec une hâte un peu étrange — bombarde le jeune homme d'un long discours qui l'estomaque. Celui-ci subit cette attaque d'estoc et de taille sans se défendre — et cela est encore bien étrange. On s'attend, en effet, et d'autant plus à le voir protester que l'auteur nous avertit « qu'il adorait la discussion, la bataille des idées, le cliquetis des théories heurtées l'une contre l'autre. » N'a-t-il donc rien à dire et nulle objection à poser ? Tout doit-il lui paraître parfaitement élucidé et rassurant dans le programme socialiste ? Ne peut-il soutenir la cause des sociétés individualistes qui, comme nous l'apprend l'enquête des sociologues, ont marqué un progrès manifeste dans l'évolution de l'humanité ? Ne devrait-il pas au moins déclarer que l'individualisme a été un stimulant énergique de l'activité nominale, une cause puissante de progrès ?

Cette protestation, il nous la devait parce qu'elle est naturelle : il y a aussi avantage scénique à la faire parce qu'elle instaure la lutte, d'où l'intérêt. En intérêt dramatique comme en vérité d'analyse, l'œuvre gagnerait donc à ce que cette inféodation fut plus difficultueuse, plus lente, plus graduée surtout.

Au reste, toute la psychologie de ce personnage est vague, indécise. Il ne donne pas assez l'illusion de la vie ambulante et coudoyée, mais semble conçu *à priori* et sorti tout équipé du cerveau de l'auteur. C'est là d'ailleurs le grand dommage des romans à thèse. Les personnages y sont trop au service des « points de vue », qu'il s'agit d'établir. Cette subordination a des idées démonstratives, atténue leur relief,leur communique une raideur, une allure géométrique de fantoche. Or, en bonne analyse, la vie est complexe, hétérogène, amorphe, et ne prouve absolument rien, ou si non peu de chose !

En vérité, ce Savenay a des suprises naïves. Il profère quelque part :

« Quelle est donc cette loi sociale qui donne en partage aux uns les habits élégants, les bons dîners, les fauteuils moëlleux, aux autres les haillons, la faim, les taudis ?

Pourquoi s'en étonne-t-il? Ne les a-t-il pas déjà maintes fois constatées, ces misères, et ne peut-il les expliquer, sinon les justifier, par ceci : que l'égalité absolue dans la jouissance constituerait la pire inégalité puisque les hommes dégagent des énergies inéquivalentes ?

Je voudrais aussi lorsque le père Deschamps tonne contre sa Majesté

l'Argent et l'accuse d'être l'insigne malfaiteur, qu'André nous indiquât la vraie cause. Le règne de l'Argent n'est qu'un des modes dont les sociétés déclinantes affirment leur déchéance : le mal est organique, il est humain ; il est au bout des civilisations qui ont fourni de longues étapes. Ce n'est pas le Veau d'Or qu'il faut briser ; c'est la société entière qu'il faut régénérer.

Je me suis à dessein étendu sur ce personnage, car il est un peu tout le volume. Je passerais brièvement sur les autres, bien qu'ils m'agréent davantage. Ils paraissent vus, ceux-la, extraits de la réalité même. Les Dusaule père et fils, l'oncle d'André, Alfred et Gontran — ces derniers un peu conventionnels peut-être — sont troussés d'une main experte. Mais les femmes surtout ont cet air de vérité qui tant plait dans les œuvres de ce genre. La petite Madeleine, quoique résolument poétique, est adorable ; Jeanne est troublante et singulièrement attractive, malgré son hiératisme : Quant à Germaine, à Mme Savenay elles sont achevées, et ces deux créations charmantes, éclairées de demi-teintes, font le plus grand honneur au talent de M. Renard.

L'écriture est sobre, énergique, parfaitement limpide, sagement moderne — avec parfois des mots qui fleurissent comme des églantines, et des comparaisons d'une fraîcheur rustique, d'une douceur sonore, qui font songer à celles d'Homère.

En somme voilà un très remarquable livre, qui a ses défauts et plus encore ses qualités : mais certains livres ne sont-ils pas comme certains êtres qui charment autant par leurs défauts que par leurs qualités ? L'important c'est de ne pas faire banal : et certes voilà un crime dont je n'accuserai pas M. Renard.

Jacques Le Lorrain.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Foule criminelle, essai de psychologie collective par Scipio Sighele, traduit de l'italien par Paul Vigny. (1 vol. in-18 de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*.— 2 fr.50. Félix Alcan.)

Le Passé et l'Avenir des Trades-Unions.— *Trade Unionin new and old*, par G. Hovel, membre de la chambre des communes, traduction par Le Cour Grand Maison, Député.— Paris, Guillaumin.— Prix : 7. fr. 50.

Autour des Alpes.— *Contes roses et noirs*, par M. et Mme Georges Renard.— Lausanne, F. Payot, libraire éditeur.— Prix : 3 fr. 50.

Spiritisme et Occultisme, par Rouxel. — Paris, librairie des *Sciences psychologiques*, 1, rue Chabanais.— Prix : 1 fr.

Die Direkte Gesetzgebung, *durch das Volh*, von M. Rittinghausen. — Imprimerie de F. Mermet à Cologne.— Prix : 3 fr.

Tiradentes.— Esquisse biographique, par Monténégro Cordeiro.— Paris. 1, Place de l'Estrapade.— Prix : 0 fr. 50.

Le Monopole du Gaz.— *Les Grands Juifs modernes*, par un électeur parisien, avec un commentaire de Benoit Malon.— Paris, Librairie de la *Revue Socialiste*, 10, rue Chabanais.— Prix : 1 fr.

Projet de Congrès National des Sociétés de patronage Françaises, par G. Bogelot, avocat à la cour d'appel.— Melun, imprimerie administrative.— Prix : 0 fr. 30.

La conquête du Pain, par F. Kropotkine.— Tresse et Stock, éditeurs, Galerie du Théâtre Français, Paris.— Prix : 3 fr. 50.

La Parlographie, par J. M. Chappaz. — à Contamine sur Arve (Haute Savoie).— Prix : 2 fr.

Anarchistes, par John Henry Mackay, traduction de M. Louis de Hessen.— Paris, Tresse et Stock, Galerie du Théâtre Français.— Prix : 3 fr. 50.

Un Salutiste, par Albin Peyron. — Nîmes, typographie F. Castanier, 12, rue Pradier.— Prix : 0 fr. 30.

La France de Demain. par un patriote. — Paris, A. Savine, éditeur, 12, rue des Pyramides. — Prix : 1 fr. 25.

Samedi 9 Juillet a paru à Montpellier un journal socialiste hebdomadaire: Le **Quatrième Etat**, organe du Parti ouvrier et des groupes corporatifs. Ce journal, rédigé exclusivement par des travailleurs sera l'avocat né de la classe ouvrière, le défenseur des droits du peuple. Nous lui souhaitons un rapide et durable succès.

Le Quatrième Banquet de la « Revue »

La Rédaction et l'Administration de la « Revue Socialiste » ont fixé au SAMEDI 23 JUILLET, le quatrième banquet des amis de la « Revue »

Cette agape fraternelle aura lieu chez Vautier, 8, avenue de Clichy. Le banquet commencera à 7 h. ½ très précises ; il sera suivi du bal qui commencera à 10 heures et demi et durera jusqu'à 2 h. du matin.

Le prix des cartes est de 4 fr. 50, service compris.

Nos amis et lecteurs sont priés d'envoyer leur adhésion ou de faire prendre leur carte avant le 21 courant, dans nos bureaux, 10, rue Chabanais. Sur présentation d'assistants au banquet on sera admis gratuitement au bal. Les dames et les demoiselles sont particulièrement invitées à cette fête amicale.

Pour la commission d'organisation :
Rodolphe SIMON.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer au prochain numéro *La Guerre tuera la Guerre*, par E. de Pompéry ; *les Grands fiefs modernes*, par A. Serf ; *Cabet et les Icariens*, par A. Holynski ; *De la Justice dans l'ordre économique*, par Frablan, et enfin une partie de la *Revue des livres* et notamment l'article sur le *Journal d'un vaincu* par Robert Bernier.

A la demande d'un grand nombre de nos lecteurs, à partir du prochain numéro, la « Revue Socialiste » publiera chaque fois, en tête de ses colonnes, un BULLETIN POLITIQUE ET SOCIAL, de notre rédacteur en chef.

Le Directeur-Gérant : BENOÎT MALON.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

BULLETIN

(Juillet 1892)

Le triomphe des libéraux en Angleterre et le parti parlementaire du travail. — Le procès de Notre-Dame de l'Usine. — *Les assassinats passionnels à propos d'un acquitement récent. — La dépopulation de la France. — La grève sanglante d'Homestead. — La mort de Léon Cladel.*

Le fait dominant et obsédant de la politique contemporaine c'est toujours l'Europe ployant sous le poids des armes et dans la continuelle crainte d'une conflagration effroyable qui dévorerait des millions d'hommes, ruinerait et désolerait des nations entières, et ramènerait, pour un demi siècle, peut-être, l'Occident civilisé au despotisme monarchique et à l'obscurantisme clérical, tout en aggravant la condition des travailleurs. Ce serait une répétition foudroyante des funèbres destructions du Ve siècle.

Cependant l'horrifiante perspective n'effraye pas les chefs de la Triple Alliance qui est, par intermittence, la quadruple alliance. En effet, tout récemment, pendant que l'officialité militaire italienne tentait d'intimider la Suisse républicaine qui a fièrement répondu : J'ai des armes pour faire respecter mon territoire et s'il me faut des amis je les choisirai moi-même ; pendant ce temps n'a-t-on pas vu Salisbury, sans cesser d'encourager l'horrible Stambouloff dans son œuvre sanglante de provocation, s'efforcer à Constantinople et à Tanger de mettre le feu aux poudres ? Le peu scrupuleux politicien aura maintenant d'autres soucis. Les attaques les plus déloyales, l'emploi de tous les moyens contre le *Grand vieillard* ont échoué, et, au grand soulagement de la conscience publique, le parti libéral l'emporte ; Gladstone

aura, à la prochaine Chambre des Communes, une majorité de plus de 40 voix (1).

Sans doute la politique extérieure anglaise ne sera pas sensiblement modifiée ; mais au moins l'orientation sera plus pacifique, peut-être même la rapacité moindre. En tous cas Gladstone ne se fera pas, comme trop de fois le fut sournoisement Salisbury, l'excitateur des *Triplistes*.

Maintenant le parti libéral entrera-t-il, comme tout semble l'y pousser, dans la voie des réformes sociales ? Quelque chose devra être fait, car dans la majorité gladstonienne un nouvel élément s'est introduit : le *Parti du travail*, dont Charles Dilke sera, dit-on, le *leader*. Ce parti composé surtout de néo-trade-unionnistes (2) entend bien, lit-on dans le journal le *Temps*, ne pas marcher aveuglément sous la bannière des libéraux gladstoniens. Ce sera une armée alliée, soit, mais non pas une armée dont le concours soit très sûr. Aux deux congrès de Newcastle et de Leicester, en 1891 et 1892, les délégués trade-unionnistes ont décidé que les membres ouvriers à la Chambre des communes formeraient un groupe distinct et indépendant. Un des meilleurs indices de l'esprit très particulariste que garderont les députés trade-unionnistes est la décision prise par le parti du travail dans un meeting tenu vendredi à Newcastle ; si M. John Morley, acceptant une place dans le cabinet Gladstone, est obligé de solliciter à nouveau les suffrages des électeurs à Newcastle, a dit M. Keir Hardie, les trade-unionnistes devront faire tous leurs efforts pour empêcher de faire réussir un homme qui est l'adversaire décidé de la réduction légale de la journée de travail à huit heures. On lui opposera M. Cuningham Graham, qui a échoué à Glasgow, en faisant échouer le candidat libéral qui s'était également opposé à la journée de huit heures.

---

(1) La Chambre des communes du 13e Parlement du règne de Victoria sera donc composée de 358 *home rulers* et de 314 unionnistes ; le tableau suivant fera voir comment ils se repartissent, et les gains ou les pertes de chaque parti :

Gladstoniens	266	206	*plus* 60
Représentants du travail	9	9	
Nationalistes	72	56	*plus* 16
Parnellistes	9	30	*moins* 21
	356	301	*plus* 55
Conservateurs	270	303	*moins* 33
Libéraux-unionnistes	44	66	*moins* 22
	314	369	*moins* 55

Majorité actuelle pour le *home rule* : 42.

La majorite unionniste était dans l'ancien Parlement : 68.

(2) Le socialisme collectiviste y compte trois élus qui sont : John Burns, à Battersea, Keir Hardie à West Ham (Sud), J. Wilson à Middlesbrough ; un fait digne de remarque, dit le *Peuple* de Lyon, c'est que les élus socialistes sont écossais.

Gladstone a déjà commis la faute de mal accueillir les délégués du *Bill* pour la journée de huit heures, ce qui lui a valu de violentes hostilités dans le parti socialiste anglais (1) ; il fera bien de tenir compte des revendications ouvrières pour ne pas s'exposer à des surprises désagréables. Il ne sera vraiment maître de sa majorité que s'il peut inscrire à côté du *home rule*, pour l'Irlande, la noble et séculaire victime de la rapacité anglo-saxonne, des réformes sociales pour le prolétariat militant qui vient pour la première fois d'affirmer sa force électorale en jetant plus de 75.000 suffrages dans l'urne et en en introduisant huit ouvriers dans la Chambre des Communes (2).

Ce n'est pas sur la France républicaine qu'il pourra prendre de bons exemples en ce sens.

Le Sénat vient de repousser la loi Bovier-Lapierre et il a fallu une forte pression de l'opinion publique pour empêcher la Chambre de proroger hâtivement le privilège de la Banque de France et le Conseil municipal de Paris de prolonger et d'aggraver le monopole de la Compagnie du Gaz.

Quant au Conseil d'Etat dont les membres n'ont pas la peur salutaire des électeurs trompés et mécontents, il ne perd pas une occasion de sacrifier les intérêts de la collectivité nationale ou des collectivités communales aux compagnies financières et monopoleuses qu'il favorise en faussant l'esprit de la loi et en outrageant la conscience publique.

Naturellement les tribunaux ne veulent pas être en reste de coquetterie avec le capitalisme. C'est ainsi que les patrons du Nord qui abusent de leur situation industrielle pour violenter indignement la conscience de leurs ouvriers, en livrant ces derniers et leurs familles aux jésuites de la fameuse *Notre-Dame de l'Usine* et aux inquisitions à domicile « des bonnes sœurs », en ont été quitte pour vingt-cinq francs d'amende. Ce n'est pas cher et le *Temps*, trouvant que c'est encore trop, oppose à l'obscurantisme systématique de quelques syndicats patronaux le socialisme accentué des syndicats ouvriers.

Le sophisme saute pourtant aux yeux. Les socialistes des syndicats ouvriers n'ont jamais, que je sache, enjoint aux patrons, sous peine de mise en interdit de leurs maisons, de se proclamer libre-penseurs, d'arborer le drapeau rouge et de participer à l'action socialiste.

---

(1) « Nous comprenons, si nous n'excusons pas, la conduite de Champion et de quelques autres qui ne reculent devant aucun moyen, même de s'allier avec les tories, pour combattre M. Gladstone, « l'ennemi héréditaire » de la classe ouvrière. Ils n'auront pas été inutiles, en démontrant aux ouvriers qu'ils n'avaient rien à attendre de M. Gladstone, que « le libéral, c'était l'ennemi », et que la question irlandaise ne pouvait trouver sa solution qu'avec la révolution sociale ». (*Le Socialiste* de Paris).

(2) Les élus ouvriers sont, outre John Burns, Keir Hardie et Wilson, déjà nommés, Woods, Pickard, Arch, Fenwich et Burt.

Tous les goûts sont dans la nature ; s'il plaît aux capitalistes de passer leurs jours et leurs nuits en momeries religieuses, et en serviles prosternements, grand bien leur fasse.

On peut aller même à la messe,
Ainsi le veut la liberté.

Mais ils deviennent coupables, quand ils disent à ceux qui dépendent d'eux pour le travail : « Crois à ce que ta raison trouve absurde et agenouille-toi pour marmotter des paroles qui pour toi n'ont pas de sens ; renie tes sympathies, fais litière de tes convictions et de tes aspirations, ainsi le veulent les hommes noirs qui me dirigent, et qui veulent empêcher la réalisation de tout ce que tu espères ; ainsi je t'ordonne, et si tu refuses de me vendre ta conscience, je t'exclus du travail, mes confrères en feront autant et tu mourras de faim, car il n'y a pas de liberté de croyance pour qui doit travailler pour vivre. C'est à prendre ou à laisser, je suis chrétien, j'exige que tu le sois ; mes ateliers sont en même temps des maisons de piété. Soumets-toi ou pars. »

Voilà ce qu'en France (et il en est de même dans les autres pays) quelques centaines d'industriels disent à des centaines de milliers de prolétaires, ainsi broyés dans le plus intime de leur être, et pour les économistes, dits libéraux, cette odieuse main mise sur les consciences s'appelle le légitime exercice de la liberté du travail.

Si les tenants de l'ancienne forme religieuse devenue incompatible avec la mentalité moderne, se font oppresseurs pour résister aux injonctions du progrès, les fanatiques de l'ancienne forme familiale, qui n'est pas moins condamnée par les progrès moraux et sociaux, tentent de rajeunir par le sang. le vieux dogme de l'indissolubilité matrimoniale et de l'asservissement de la femme. Il en est du moins ainsi en France, où l'assassinat passionnel est devenu un objet de glorification. Non seulement tous les assassins qui prennent la jalousie pour prétexte sont acquittés par les jurys bourgeois ; mais encore ils sont loués par une certaine presse et ovationnés par l'ignoble foule des cours d'assises. On vient encore d'en voir un triste exemple avec cette femme Reymond, née Defly, qui, non contente de tuer sa rivale, s'acharna sur elle avec une férocité de scalpeuse, jusqu'à ce que le poignard se brisât dans les chairs palpitantes de l'infortunée jeune femme assassinée que par surcroît, l'avocat Decori traîna moralement sur la claie pendant toute une audience. N'importe. Au lieu de s'indigner de cette aggravation de l'assassinat la foule applaudit le peu scrupuleux Decori et se précipita autour de la voiture de la meurtrière pour la féliciter et lui serrer la main, cette main rouge encore du sang d'une toute jeune femme. Se voyant ainsi approuvés, les jurés ont pu se croire justes. Qu'ils ne gardent pas cette illusion.

Il semble que « jamais la préméditation n'avait été mieux établie.
« La jalousie a fait lentement son chemin et l'incubation a duré des
« mois. Quant aux détails même du crime ils complètent l'évidence,
« le revolver et le poignard emportés, le mot glissé sous la porte, le
« mensonge débité à M. Reymond indiquent que la meurtrière avait
« conservé tout son sang-froid.

« Encore un coup, tout cela n'a servi de rien. On a de nouveau
« répété au jury que la vie humaine était sacrée, et que les époux trahis
« avaient d'autant moins le droit à l'assassinat qu'ils étaient libres de
« rompre une chaîne devenue odieuse. La préméditation a été établie,
« comme nous venons de le faire, et la défense n'avait pas la ressource
« de dire que les balles n'avaient pas été à leur adresse et que le poignard
« avait frappé dans le vide. Ça n'a pas empêché les douze jurés d'acquit-
« ter comme un seul homme. Vous pourrez donc, Parisiens, mes frères,
« larder tant qu'il vous plaira de coups de couteaux l'épouse infidèle, et
« vous, mes sœurs, jouer du revolver dans la poitrine du mari volage.
« Allez-y sans crainte, ça ne coûte rien, demandez au jury de la Seine.
« A qui le tour ? ». (Léon Millot : la *Justice* du 13 juillet.)

A qui le tour, en effet, et les nouveaux crimes ne se sont pas fai attendre. Une femme Féral, de Toulouse, soupçonnant, et même à tort, paraît-il, sa jeune servante d'être la maîtresse de son mari, s'en alla tout tranquillement égorger dans sa cuisine l'infortunée que le mari de cette autre furie conjugale s'était pourtant offert de renvoyer pour faire tomber tout soupçon. Mais la femme Féral s'est dit que pour ce que cela coutait, elle pouvait bien tuer cette fille de vingt ans.

Excité par le même motif : l'impunité assurée, un nommé Waumencen, de Lille, a tenté aussi d'assassiner sa maîtresse sous un prétexte futile. Ainsi de deux ou trois autres dont le nom m'échappe.

Mais voici qui est plus significatif : Une femme Gadel avait, en août 1890. lardé un malheureux dont elle était jalouse, de 20 coups de couteaux pendant qu'il dormait. Puis elle s'était recouchée près de lui, suivant, avec intérêt, l'agonie *qui dura trois heures*. Malgré l'atrocité du crime, le Jury parisien avait acquitté, comme toujours. Et l'horrible gueuse se sentant si bien approuvée, a recommencé. Elle vient de vitrioler férocement un autre infortuné, nommé Joge, qui voulait se soustraire à ses obsessions de tigresse. Tranquillement et sûre de l'impunité, elle le regardait agoniser dans d'horribles douleurs au bas de sa fenêtre, quand des passants emportèrent le mourant dans une pharmacie.

Ah ! les acquitteurs, qui font si bon marché de la vie humaine, ne se doutent pas de la démoralisation qu'ils jettent dans les âmes faibles, et ils ne savent pas à quels points ils contribuent à l'ensauvagissement des mœurs !

Je sais qu'il en est de bien intentionnés, preuve nouvelle qu'il est plus difficile de connaître son devoir que de le faire ; mais, toutes

choses égales. ils n'erreraient pas ainsi s'ils se pénétraient bien de ce principe que hors le cas de légitime défense, la vie humaine doit être sacrée.

C'est la propriété qui, seule, est sacrée pour eux. Ces mêmes jurés qui ont acquitté la meurtrière de la malheureuse Yvonne Delaporte ont condamné une pauvre fille dans les circonstances suivantes.

J'emprunte le récit d'Henri Fouquier, qui n'est pas suspect de socialisme :

Françoise Misère a été séduite, dans son village, par un gars quelconque qui, lui ayant fait un enfant, l'a plantée là. Françoise n'a pu rester au village, où elle était « déshonorée », nos mœurs étant telles qu'on se plaint de la dépopulation de la France, mais qu'on traite comme les dernières des dernières les belles filles qui ne demanderaient pas mieux que de s'opposer au mal. Elle est donc venue à Paris, en service. Mais il se trouve que cette « fille perdue », comme on dit, est une très bonne mère. Elle n'a pas voulu abandonner son enfant. Sur les quarante-cinq francs qu'elle gagne (ce n'est pas *gras*, quarante-cinq francs par mois !) elle en donne trente pour son enfant. Il lui reste quinze francs par mois pour s'habiller, et faire face aux menues dépenses.

« Il n'est pas étonnant que ce maigre budget ne soit pas en équilibre. Françoise, pressée par le besoin, demande une petite avance, un mois, un demi-mois peut-être de ses gages, à sa « bourgeoise ». Celle-ci refuse. Et tandis que ce maigre service lui est dénié, la bonne voit sa maîtresse serrer dans son armoire un nombre respectable de louis d'or. Bêtement, sans précaution, avec la naïveté d'un être instinctif, elle en prend quelques-uns. Sur quoi, plainte de la bourgeoise. La justice, terriblement lente en d'autres cas, entre en danse, sans tarder. Commissaire, gendarmes; prison, Françoise Misère passe en cour d'assises et on la condamne à *cinq* ans de réclusion. Sa vie est perdue. Quant à l'enfant qu'elle a, il deviendra ce qu'il pourra. La loi Béranger ? on ne l'applique pas. Officiellement, Françoise Misère est une façon de criminelle, étant fille-mère ! C'est ce que les dames adultères et les jeunes personnes qui ont couché pour de l'argent avec des maris qui leur déplaisent appellent : « une créature ».

Laissez passez la justice des jurés français. Mais ce n'est pas impunément qu'on blesse à ce point la justice. Les défaillances sociales, de même que les défaillances individuelles, ont leur Némésis qui les suit comme l'ombre suit le corps. La France est le seul pays civilisé où l'assassinat, dit passionnel (entre parenthèse c'est le plus odieux de tous, puisqu'il part du principe, qu'un être humain peut être considéré par un autre comme sa propriété) soit si fréquent, le seul pays où le nombre des mariages aille toujours en décroissant et où, en pleine paix, en pleine prospérité, la dépopulation (cette agonie des nations) se dresse comme un de ces funèbres fantômes shakespéariens, annonciateurs de mortels désastres.

Un député, M. Leroy, a porté à la tribune cette grave question du dépeuplement de la France. Mais si nos législateur ont fini par voir le mal, ils n'ont pas la moindre idée de la cause, et ils parlent pour envoyer le fléau de mesures contre les célibataires ? Auguste a eu, sans succès, recours à ce moyen, il y a juste dix-neuf siècles. Peut-être aurait-on pu profiter de cette expérience quelque peu vieille, et être un peu plus de son temps.

Pour attaquer la dépopulation il faudrait combattre, d'une part, l'égoïsme propriétaire qui engendre le malthusianisme, cette plaie mortelle de la France moderne, et d'autre part, l'exploitation capitaliste et la misère, ces dévoratrices de générations ouvrières ; il faudrait tout d'abord mieux répartir les charges sociales, supprimer les parasitismes, favoriser le bien-être des producteurs, réformer la famille, réhabiliter la procréation naturelle, sauver l'enfance abandonnée, aider socialement à l'entretien et à l'éducation de tous les enfants pauvres, en un mot s'attaquer, comme le demandent les socialistes, à la solution graduelle de la question sociale, dont tout le reste découlera.

Il faudra bien qu'on y vienne. Dans tous les pays de la vieille Europe les iniquités deviennent plus intolérables parce que plus vivement ressenties ; les conflits s'enveniment. Les années de bagnes que les tribunaux octroient aux exaspérés de l'anarchisme au Hâvre, à Versailles et à Liège, les balles qui viennent de trouer les poitrines ouvrières à Santander, de l'autre côté des Pyrénées ; à Villarosa, de l'autre côté des Alpes, le transfert accompli dans des circonstances odieuses, de l'héroïque Amilcare Cipriani à Pérouse, jugé trop dangereux pour rester dans les prisons de Rome, n'y feront rien. Et le malaise n'est pas qu'en Europe. Si Messène pleure, Sparte ne rit pas ; l'Amérique du Nord, cette terre promise de la liberté capitaliste, semble avoir dépassé même la période des grèves colossales pour entrer dans celle des insurrections sociales.

Car c'est une véritable insurrection sociale qui vient d'éclater à Homestead, dans le district de Pittsburg (Pensylvanie).

Les directeurs des usines du fameux Carnegie avaient prétendu réduire le salaire de leurs ouvriers. Ceux-ci refusent de se laisser affamer, tandis que M. Carnegie, propriétaire des usines, promène son luxe à travers l'Europe. La direction répond en voulant remplacer par des ouvriers non syndiqués ceux qui, liés au syndicat, s'opposent à ses prétentions. La grève éclate, paisible d'abord. Mais voici que le plurimillionnaire Carnegie veut procéder carrément à l'américaine ; il s'adresse à l'Agence Pinkerton qui, comme l'on voit, a embauché quelques milliers de chenapans qu'elle arme jusqu'aux dents et dont elle vend les services aux capitalistes désireux de faire canarder leurs ouvriers en grève.

La dite agence, moyennant prix convenu, le prix du sang, envoya donc une bande de trois cents robustes gaillards armés de Winchester.

La bande crut habile de venir par voie d'eau ; elle arriva la nuit, comptant débarquer sans encombre. Mais les rives étaient couvertes de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants. Les bateaux furent repoussés. Un coup de feu partit de l'un d'eux. Ce fut le signal d'une fusillade générale qui dura dix minutes. Le combat fut acharné. Des redoutes furent construites, les collines furent armées. L'huile enflammée, versée sur le fleuve, enveloppa les agents d'une ceinture de feu. Des renforts vinrent de Pittsburg aux ouvriers. Les mercenaires de l'odieuse agence durent capituler et se rendre prisonniers, en laissant vingt morts sur le champ de bataille.

Cette victoire excita les grévistes et bientôt l'agitation s'étendit à d'autres points, au Minnesota, dans l'Idaho. Là aussi ce fut l'insurrection. Les fils télégraphiques furent coupés, les ponts détruits, les rails enlevés, les établissements et les puits minés à la dynamite, et les conflits sanglants se multiplièrent. Ils durent encore. Il se pourrait que cette fois encore les exploités à bout de patience soient vaincus par la force au service de l'iniquité et du privilège ; il n'en est pas moins vrai que de tels faits sont gros de révoltes futures et que l'Amérique du Nord vient, elle aussi, d'entrer tragiquement dans l'arène sanglante des guerres sociales et qu'à elle aussi les nouvelles conditions économiques font une obligation de choisir et de choisir vite, entre ces deux alternatives : *réformes sociales* ou *révolution violente*.

Mais en attendant que, pacifiquement ou violemment, aux gouvernants l'*ardua sentenza*, les justices réparatrices pénètrent dans nos institutions vieillies, les meilleurs s'en vont parmi les soldats de l'avenir.

Il y a peu de jours, nous conduisions à sa dernière demeure cette haute puissance de talent et de bonté qui fut Léon Cladel. Victor Hugo avait dit de lui : « C'est un grand caractère et un grand écrivain français ».L'éloge était mérité; c'etait un grand caractère,l'homme dont la vie a été si noble et si digne. C'est un grand écrivain celui qui, dans son glorieux bagage littéraire, laisse les *Va-nu-pieds*, l'*Homme de la Croix-aux-Bœufs*, *N'a-qu'un-Œil*, *Kèradec le garde-barrière*, la *Fête votive de Saint Bartholomée porte-glaive*, *Raca*, *Mi-Diable*, *Montauban, tu ne le sauras pas*, le *Bouscassié*, les *Martyrs ridicules*, *Pierre Patient*, *Ompdrailles*, le *Tombeau des Lutteurs*, *Une Maudite*, *Crête rouge*, *Gueux de marque*, etc., etc., toutes œuvres d'un puissant esprit et d'un merveilleux styliste, Léon Cladel fut plus que cela encore ; il fut l'un des meilleurs hommes de ce temps.

Ils le savent ces jeunes qui jamais en vain ne vinrent dans la petite maison de Sèvres chercher un conseil ou un appui ; ils le savent tous ceux qui l'ont approché, et c'est pourquoi c'est une foule amie qui se pressait au Père-Lachaise autour de l'admirable et si vénérée femme du grand écrivain et de ses filles éplorées.

Emile Zola a dignement dit, au nom de tous, le dernier adieu à Léon Cladel.

Ces paroles doivent être conservées :

« Pendant les trente années de son dur et glorieux labeur, il est resté fidèle à la terre d'où il était sorti, il a aimé les humbles et les souffrants qu'il avait coudoyé dans sa jeunesse. Ses héros préférés, ce sont les va-nu-pieds des champs et des villes, tous ceux que la vie sociale écrase ; ce sont aussi les simples, les grands et les tendres, dont chaque heure, dans la bataille de l'existence, est un héroïsme. Il les prenait parmi le peuple, il leur soufflait l'âme naïve et forte des foules, il les faisait à son image ; car, même sous l'usure de notre terrible Paris, il avait gardé la simplicité et une tranquille grandeur. Il s'était mis véritablement à part dans notre monde littéraire. On a parlé de sa petite maison de Sèvres, où il vivait au milieu des siens comme un patriarche, de cette maison si accueillante aux jeunes débutants, toute pleine de bonne affection et de travail. Les enfants poussaient là au grand air. Des bêtes domestiques, libres et caressées, l'envahissaient. N'était-ce pas le milieu naturel du poète puissant qui a dressé les fières figures du Bouscassié, d'Ompdrailles et de l'Homme de la Croix-aux-Bœufs ?

« Il était mon aîné à peine de quelques années ; je l'ai connu à l'époque de nos débuts, lorsqu'il venait de publier son premier livre : les *Martyrs ridicules*. Et, si j'évoque le Cladel de cette époque déjà lointaine, je revois un homme à la mise correcte, à la chevelure émondée et contenue. Je veux dire qu'il n'est point débarqué à Paris en paysan du Danube, mais que, plutôt, la libre insouciance, la bonhomie rurale l'y ont repris, à mesure qu'il y a vieilli. C'est là un phénomène typique et charmant, tout a son honneur. Il ne faut pas oublier qu'il a eu des amitiés illustres. Il tutoyait Gambetta, il aurait pu, comme tant d'autres, au lendemain de la conquête. réclamer sa part. Mais en maladroit qui tenait surtout à ses convictions, il choisit justement, pour se fâcher, le jour où sont tout-puissant ami fut le maître ».

Jamais Cladel ne voulut faire de concessions politiques ni littéraires :

« Et c'est pourquoi, lorsque nous en avons vu tant d'autres mettre des pans à leurs vareuses et changer leurs foulards rouges en cravates blanches, lui, doucement, avec son fin sourire, retournait au chapeau de feutre et à la grosse houppelande, qu'il trouvait commodes et qui lui tenaient chaud.

« Cela est très beau, une existence entière donnée à un idéal, dans le désintéressement de tout le reste. Cladel n'a voulu être et n'a été qu'un écrivain. Seulement, être un écrivain, pour lui, exigeait une foule d'efforts surhumains, demandait une vie de conscience et de travail acharné, car il s'était fait du style une idée de haute perfection, hérissée de telles difficultés à vaincre qu'il agonisait à la peine. On raconte qu'il a recommencé, qu'il a récrit des manuscrits jusqu'à trois fois. La poursuite du mot juste le jetait dans des angoisses infinies. Tout devenait un sujet de scrupules, la ponctuation, la rythme des phrases et des alinéas. J'ai connu chez Flaubert le tourment de la belle prose sonore, parfaite et définitive. Il n'en est pas de plus torturant ni de plus délicieux. Et cela devient d'un grand et superbe exemple, en nos temps de prose bâclée, de journalisme hâtif, d'articles fabriqués à la grosse sur des coins de table.

« Le pis est qu'un si noble labeur n'est presque jamais récompensé du vivant de l'écrivain. Ces œuvres si soignées, si voulues, ne se laissent point aisément pénétrer par la foule. Leur beauté a besoin d'une sorte d'initiation ; elles demeurent le culte d'une élite. C'est ce qui fait que Cladel n'a point rencontré les succès retentissants, les acclamations de ce Paris si prompt à s'engouer parfois. Je ne crois pas qu'il en ait souffert, car il avait le cœur solide et haut. Il devait se rendre compte de la vanité de certaines gloires fragiles. Mais nous en avons souffert pour lui, nous autres qui connaissions la rare valeur, qui savions aussi, hélas ! que le succès c'est l'aisance, parfois la santé, la maison heureuse, égayée de soleil.

« Oui, à chacune de ces belles œuvres impeccables qu'il lançait, ouvragées comme des joyaux de haut prix, nous aurions voulu les forts tirages qui hantent les impatients d'aujourd'hui, le fracas des journaux, le livre courant dans des milliers de mains. N'était-ce point un spectable fait pour étonner, ces œuvres où il ne glorifiait que les petits et les misérables, et qui n'allaient point à la foule, à l'immense peuple illettré ? Seuls les poètes, les artistes en sentaient le fin et puissant travail, les difficultés vaincues, la hautaine réussite. Il était un maître, il tenait tout un coin de notre littérature, il avait sa griffe de lion qui marquait chacune de ses pages. Dans cette petite maison de Sèvres, si simple, vivait à l'écart du grand public, adoré des seuls fidèles de la parfaite littérature, un des écrivains les plus personnels et les plus probes de la seconde moitié de ce siècle.

« Et,d'ailleurs,n'est-ce pas un destin heureux que d'avoir trouvé de son vivant le succès rétif, quand on a tout fait pour bâtir son œuvre sur des bases indestructibles ? Ce qui les dévore, ces ouvriers acharnés remettant sans cesse leurs phrases au feu de leur forge, c'est l'impérieux besoin de les forger si solides, si définitives, qu'elles vivent ensuite éternelles daus les siècles. Flaubert les voulait d'airain, toutes droites comme des tables de bronze, debout à jamais. Et leur récompense est là, à ces vaillants, dans la certitude qu'ils peuvent mourir, que leurs livres vivront. Le miracle de vie s'accomplit, ces livres résistent et grandissent de jour en jour, lorsque tant d'autres, acclamés à leur apparition, disparaissent rapidement dans la banalité même de leur succès. La solidité du style, la conscience, le désir de perfection, tout ce qui a rebuté d'abord travaille à la conquête de l'immortalité.

« Les lecteurs viennent,ne s'en vont plus,le roman se classe parmi les œuvres résumant une intelligence et une époque. C'est ainsi que les jours et les nuits passés sur une page par un écrivain original, soufflent à cette page une âme, une vie que rien n'étouffe, qui se développe à son heure et qui monte à la gloire.

« Cladel a été le bon et génial ouvrier qui, la journée finie, peut reposer en paix dans la tombe, satisfait et fier de son labeur. Il a laissé l'œuvre qui survit, l'œuvre vivante qui gagne en force, à chaque lever nouveau du soleil. Elle fait partie désormais de l'éternelle nature ; elle portera ses fleurs, aux printemps sans fin qui se succéderont» .

Il appartenait à 'lauteur de *Germinal* de glorifier ainsi l'auteur des *Va-nu-Pieds.*

B. Malon.

JOURNAL D'UN VAINCU (1)

Il y a quatre ans, nous écrivions ce qui suit au début d'un article intitulé : *La Commune et la Littérature* (*Revue Moderne* du 26 juin 1888) :

« L'épouvantable répression de l'insurrection communaliste, les flots de sang dans lesquels, les Gallifet, les Vinoy, les Boulanger et autres pandours noyèrent le réveil d'indépendance de la grande cité, semblaient, avec l'horreur mise au cerveau des témoins, avoir clos les bouches. Les infâmes massacreurs de 1871 pouvaient, il le paraissait, jouir impunément de leur vie, sans remords. Ils comptaient sur le silence des morts, des fusillés et des victimes de l'exil, ils comptaient sur la complicité des transfuges, ils avaient compté trop vite sur le mutisme éternel des survivants, trop vite aussi sur l'indifférence de ceux qui, sans avoir pris aucun parti, en haine d'une lutte fratricide ont néanmoins assisté jour par jour aux ignobles exécutions de mai. »

Léon Cladel et Richepin venaient de publier l'un *Raca* et l'autre *Césarine*, deux œuvres où se trouvait jugé, d'une façon vengeresse, ce que par une bien sanglante ironie on a dénommé le Triomphe de l'ordre.

Les pages que Léon Cladel consacrait à Rodolphe Bresdin, à Jules Hércau, à André Gill, dans un éloquent chapitre intitulé *Vœ Victis* ; et la fin de la *Césarine*, de Richepin, nous avaient paru être autre chose que de la littérature. Selon nous, c'était déjà la condamnation de l'Histoire ; nous en avions la conviction, d'autres témoignages surgiraient plus accablants encore.

Mon excellent ami, M. A. Gromier, le fondateur de l'*Union*

(1) *Journal d'un Vaincu*, recueilli et publié par Pierre de Lano. — Victor Havard, éditeur.

Méditerranéenne, après lecture de l'article me confia un manuscrit des plus curieux, c'était une suite de notes prises quotidiennement pendant la semaine sanglante, puis pendant un séjour aux Docks de Satory, et enfin pendant la durée d'une détention assez longue dans les prisons versaillaises, par Gromier lui-même.

Il y avait là, de quoi confirmer amplement les affirmations de Léon Cladel et de Richepin, dont pour notre compte nous ne doutions pas, mais qui pour quelques autres avaient pu paraître empreintes de quelque exagération littéraire. Ces notes écrites à la hâte, sans souci de la phrase et du mot, je devais les publier au moins en partie lorsque la *Revue Moderne* cessât de paraître.

C'est M. Pierre de Lano qui a eu l'honneur de recueillir et de faire connaître ce document. Il vient de publier le manuscrit de Gromier, sous le titre de *Journal d'un Vaincu.*

Tel que je l'ai lu, il y a quatre ans, il paraît, ce bloc-notes d'un prisonnier de Versailles. Il n'a pas été retouché en quoi que ce soit.

Dans la préface, M. Pierre de Lano dit avec raison : « Corriger les feuillets qui vont suivre, serait non seulement manquer de bravoure littéraire et politique mais amoindrir l'intérêt d'un récit conçu sans préoccupation littéraire, arraché, comme une chair palpitante d'un corps bien vivant, — au ventre même de la vérité ».

Et en sa sobriété, sa sécheresse même de style, en son laconisme, le manuscrit de Gromier est un accablant témoignage de plus contre les massacreurs.

Quand la vérité sera toute entière connue, quand on saura toute l'ignobilité des chefs de la réaction, on enlèvera sans doute de nos musées et de nos places publiques les apothéoses peintes ou sculptées, de la plus fangeuse et la plus déshonorante incarnation de la bourgeoisie. J'ai nommé Adolphe Thiers.

Le préfacier du *Journal d'un vaincu*, M. Pierre de Lano, qui n'est pourtant pas des nôtres, stigmatise tout le premier et de la plus vigoureuse manière, le bourreau de Satory et écrit cette phrase : — « La répression dirigée contre la Commune fut effroyable et M. Gromier, dans son journal, a raison de la flétrir. »

La biographie de Gromier est connue, mais il est peut-être bon de dire quelques mots de sa participation aux évènements de 1870-1871, pour mieux faire comprendre la portée de son témoignage.

Après avoir fait campagne avec les survivants des *mille*, sous les ordres de Garibaldi, après maintes condamnations poli-

tiques ; en 1870, Gromier se trouva de rechef condamné à cinq ans de prison pour avoir, dans un banquet, lu le *toast à la petite balle*, de Félix Pyat, dont il avait été le secrétaire.

« Le 4 septembre le trouva sous les verroux et le délivra. Chef de bataillon des gardes-nationaux pendant le siège de Paris, le 18 mars voulut en faire un membre de la Commune. Mais il refusa de siéger dans l'Assemblée Communaliste et ne voulut accepter avec Millière, durant la période insurrectionnelle,que les fonctions officieuses d'administrateur du IXe arrondissement. »

A vraiment parler, Gromier se tint donc en dehors du mouvement communaliste, mais il était gendre de Brunereau, il avait été secrétaire de Pyat, il n'en fallut pas davantage pour le désigner aux colères de la réaction.

Il venait de se marier, et il nous conte, dans son journal, — toutes les inquiétudes, toutes les douleurs de la séparation, aussi toute la vaillance de sa femme, une vraie citoyenne, digne fille de l'honnête Brunereau, et c'est là de bien tendres et bien humaines pages qui prouveraient toute la sincérité de l'auteur, s'il en était besoin — qui prouveraient en tout cas qu'il n'est pas un sectaire, un forcené, un buveur de sang.

Après ces quelques mots indispensables, il ne me reste plus qu'à copier le livre de Gromier.

Les troupes sont entrées dans Paris le 21 mai. On se bat partout. La ville brûle. Gromier au milieu de l'horreur de la cité prise d'assaut, a de personnelles inquiétudes sur le sort de Brunereau, son beau-père, qu'on croit fusillé.

Versailles triomphe. Les infâmies commencent. Toute l'immondicité bourgeoise se découvre une fois de plus. Ah ! les ignominieuses lâchetés. — Je cite :

« Les journaux reparaissent dans mon quartier ; je ne puis en interdire la lecture à ma femme et je tremble qu'elle ne découvre trop tôt la nouvelle affreuse à laquelle je cherche à la préparer.

« Ces journaux sont ignobles, il ne prêchent que represailles, vengeance, assassinats. — Pauvre Paris !

« On fusille toujours, et partout, sommairement, sans la moindre forme de procès, sur la simple dénonciation d'un étranger, sur le plus petit soupçon, par *passe-temps* même ! Et femmes, enfants, rien n'est épargné ! »

27 mai.

C'est fini dans Paris. A Belleville, au faubourg du Temple et au Père-Lachaise s'achève le massacre.

Les vengeances et les représailles se poursuivent. Je vois passer les bandes d'assassins, ruisselantes de boue et de sang mêlés.

Les journaux sont infâmes. Ils se résument tous dans ce cri exécrable : *Vœ victis !*

Paris à présent est un coupe gorge. On s'assassine mutuellement. On se dénonce à l'envi. Chaque dénonciation est un arrêt de mort.

Je veux aller aux nouvelles, mais ma femme s'y oppose.

28 mai.

..... Cinq heures du soir. On m'arrête.

Je suis jeté dans les caves de la Caserne de la Nouvelle-France au haut de la rue du Faubourg Poissonnière.

Hélas ! pauvre femme !

On nous permettra de citer maintenant in-extenso les chapitre II et III. Ils sont singulièrement d'une sobre éloquence.

28 mai.

De mon logis, 144, rue Lafayette, à la Caserne de la Nouvelle-France, le chemin est court. Sur ce parcours, environ deux mille mégères et agents de police me firent la haie. Des cris forcenés me saluaient au passage. On me jeta des pierres. Une... chienne habillée en fille publique, essaya de me frapper du bout de son ombrelle. Les fantassins qui m'escortaient avaient honte des infâmies de cette tourbe ignoble de gens pétris de sang corrompu et de boue. Quelques personnes du quartier me saluèrent ; on sauta sur elles et on les accabla de coups.

Un capitaine de gendarmerie, assisté d'un capitaine de la garde-nationale *brassardière*, ressemblant beaucoup à un nommé Habeneck, me reçut à la Caserne et me demanda :

— Comment vous appelez-vous ?

— Marc-Amédée Gromier, de Bourg-en-Bresse (Ain).

— N'avez-vous pas été le secrétaire de Félix Pyat ?

— Oui, durant l'hiver de 1869 à 1870.

— C'est bon. A surveiller. A un autre.

Et sans autre forme de procès, on me poussa dans les caves de la caserne en ayant la délicate attention d'écraser mon chapeau sur ma tête avec une crosse de fusil. Je roulai au bas des marches d'un escalier fangeux et fus recueilli par mes compagnons d'infortune réunis, femmes, vieillards, filles, enfants et hommes, au nombre de 492, dans les fossés boueux que l'on appelle les caves de la caserne. Les uns étaient morts, les autres se mouraient ; celui-ci n'avait qu'un bras, celle-là n'avait pas de jambes, là-bas une jeune fille consolait un groupe de petits garçons très proprement vêtus ; ici, un vieillard pérorait ; ailleurs, dix ou douze gardes nationaux, sans blessures, mais éreintés, attendaient stoïquement leur exécution. Au dehors, dans les cours, on entendait par intervalle des détonations significatives. Telle est la photographie du tableau que j'aperçus lorsque je repris mes sens. Il était six heures douze minutes du soir.

Jusqu'à minuit, il nous arriva des nouveaux venus, si bien qu'alors nous fûmes obligés de nous tenir tous debout, faute d'espace. Même pour satisfaire aux besoins les plus intimes, nous ne pouvions remuer. Bientôt l'infection fut horrible, insupportable. A minuit, les gardes nationaux et quatre femmes furent mandés au haut de l'escalier ; ils y arrivèrent après des difficultés inouies, sortirent et furent aussitôt fusillés. Cela augmenta un peu la place ; pourtant, onze blessés moururent de minuit à une heure, et leurs cadavres joints à ceux déjà amoncelés dans la dernière chambrée empoisonnaient l'atmosphère. Nous voulûmes avoir un peu d'eau ; celui qui la

demanda, à la première sentinelle, reçut un coup de baïonnette dans le ventre.

A quatre heures, on m'appela. — J'appréhendai la mort à mon tour et dis adieu à cinq ou six citoyens de ma connaissance qui m'avoisinaient, notamment à un chapelier de la rue de Châteaudun, M. Brequin, qui avait été pris pour mon beau-père. Mais, dans la cour on me fit simplement assister au supplice d'un jeune homme de quinze ans, attaché par les bras et les jambes à une fenêtre grillée. On me pria de bien examiner ce patient pour le nommer si je le connaissais. Je n'eus pas le temps de répondre. Le jeune homme s'écria :

— « Non, il ne me connaît pas. Je vous dis que je suis du quartier Clignancourt.

On le larda de coups de baïonnette et je fus à nouveau repoussé dans les caves, sans avoir rien compris à cet incident.

A cinq heures on nous ordonna de remonter. Deux cent soixante-quatre sortirent ; tout le reste était ou mort ou incapable de se mouvoir.

N'est-ce pas déjà épouvantablement horrible le récit de cette nuit de tortures et d'angoisses ? Il y a pis encore, on va le voir. C'est le récit du Calvaire des malheureux fédérés, entraînés de Paris à Versailles.

29 mai,

Dans la cour d'entrée de la caserne de la Nouvelle-France se trouvaient plusieurs escadrons de chasseurs et de dragons à cheval, ainsi que plusieurs compagnies de soldats de la ligne, le tout flanqué de gardes municipaux et de sergents de ville, tous le revolver au poing. On nous mit au milieu de cette armée ; les portes furent ouvertes et le Calvaire commença.

Nous traversâmes la rue Montholon, la rue Lafayette, le boulevard Haussmann et entrâmes dans le parc Monceaux, où nous fîmes halte. Durant ce trajet, Paris me sembla ville morte. Plus de foule comme la veille, pas de cris, à peine quelques passants ; il est vrai que l'heure était matinale. Toutefois près de la rue Pasquier, j'aperçus M. le docteur Gaillardet, ex-chirurgien de mon bataillon, lui aussi avait un *brassard.*

Nous avions grand'faim n'ayant pas mangé depuis la veille ; notre soif était intense ; surtout, nous étions désespérés de n'avoir pu faire un bout de toilette de simple propreté. Nous pensâmes donc un instant que notre halte dans le parc Monceaux allait nous permettre ce réconfort. Quelle erreur ! Il entrait dans les infâmes intentions de nos maîtres de nous promener de Paris à Versailles, comme des chiens enragés, tenus en laisse après carnage. Nous avions faim et soif ; nous étions maculés de sang, d'excréments ; nos habits étaient en lambeaux. Tant mieux ! Ce n'était même pas suffisant.

Après avoir fusillé sept d'entre nous qui s'etaient rendus coupables de quelque plainte, on nous enleva nos coiffures, on fit ôter leurs bottes à ceux qui se trouvaient en avoir, on arracha à la plupart tout ce qui, de près ou de loin, ressemblait à un uniforme, on ordonna aux femmes de dénouer leurs cheveux pour qu'ils tombassent sur leurs épaules, et c'est dans cet état que vers la dixième heure du matin, sous un soleil équatorial, nu tête, plusieurs nu pieds, tous affamés, tous haletants, tous déjà demi-morts de fatigue, d'indignation, de rage, c'est dans cet état qu'on nous fit prendre le chemin de Versailles, en passant par la petite ville de Boulogne.

Avant d'arriver au pont de Saint-Cloud, une femme tomba. Elle fut fusillée sur place.

Sur le pont cinq hommes se jettèrent à l'eau.

Dans Saint-Cloud, le long de la montée du Château, trois vieillards s'assirent et déclarèrent ne pouvoir aller plus loin, on les poussa derrière nous à coup de crosse de fusil, jusque dans la grande allée du parc qui traverse le chemin et ils furent fusillés.

Il y avait une ambulance dans le parc ; son directeur obtint la permission de faire distribuer du pain et de l'eau à notre troupe lamentable. J'ignore le nom de ce digne homme, il nous sauva la vie. Nous agonisions littéralement.

On découvrira sans doute à qui doit incomber la responsabilité des ordres donnés à l'armée pendant la répression car, tout ce que dit Gromier au sujet des infâmes intentions des victorieux est corroboré par d'autres dépositions et Richepin dans *Cesarine* a été très explicite à ce propos.

Il affirme avoir vu enlever les chaussures à des cadavres de communaux.

Je cite le passage :

A la barricade de la rue Vaugirard il y avait maintenant une demi-douzaine de curieux qui regardaient le cadavre du fédéré. Un homme portant le large brassard tricolore disait, à haute voix, en dévisageant tout le monde.

— Çà fait plaisir de les voir crever hein ?

Il avait une mine de mouchard, personne lui répondit. Il continua donnant au corps un coup de botte.

A-t-il les pieds sales ce cochon-là.

Et je remarquai non pas que les pieds étaient sales, mais qu'ils étaient nus. Tout à l'heure je les avais vus chaussés. On avait volé les souliers du mort.

A deux heures, nous traversâmes Ville-d'Avray ; les habitants nous témoignèrent trop de sympathie ; une vieille femme fut entraînée du seuil de sa porte jusque parmi notre bande et nos gardiens voulaient la conduire plus loin pour lui faire un mauvais parti. Heureusement, un capitaine de la ligne intervint et la malheureuse en fut quitte pour un coup de baïonnette dans le bras. Cette femme avait au moins soixante-dix ans.

De Ville-d'Avray à Versailles, à l'endroit où la route est traversée par un aqueduc, près d'un camp (Villeneuve-l'Etang, je crois), nous fîmes encore halte et une femme et cinq hommes furent fusillés. Je ne sais absolument pourquoi.

Enfin, à quatre heures, nous entrâmes à Versailles. Toute la population interlope de Paris était là, de chaque côté du chemin qui mène à Satory : banquiers, banquistes, boursicotiers, journalistes de lupanar et de sacristie, mouchards de tout rang, de tout sexe, hommes et femmes publics en un mot, même les séminaristes de Versailles assistaient à la fête, car c'était fête pour la ville des rois que ce Calvaire des Républicains. Raconterai-je les détails de notre trajet ? Non. Les expressions me feraient défaut. Nous mîmes deux heures pour traverser Versailles et arriver à Satory. Et notre escorte elle-même fut couverte de pierres a nous destinées. Que l'on juge par là de ce que nous avons souffert. Deux petits filles, trois femmes, un vieillard et deux gardes nationaux furent arrachés de nos rangs, malgré l'escorte qui, je dois le dire, fit tous ses efforts pour nous mieux protéger. J'ignore ce que sont devenues ces innocentes victimes de la police versaillaise.

Une pluie diluvienne survint qui diminua le nombre de nos insulteurs. A six heures nous arrivâmes au camp de Satory.

Tout cela est la preuve évidente que les soldats obéissaient à des ordres précis. Jamais dans le pillage d'une ville prise d'assaut dans le massacre de ses défenseurs, on n'a procédé avec autant de méthode et de sang-froid. Il y a là, on peut en convaincre, l'indice d'un calcul politique des plus monstrueux que Thiers était seul à pouvoir concevoir.

Il convient de rapprocher de ce chapitre des souvenirs de Gromier, quelques pages bien expressives de la préface de M. Pierre de Lano.

« Mais lorsque j'exhume mes souvenirs personnels (j'habitais Versailles en 1871) et lorsque je les place en regard de ceux que je publie, je ne puis me défendre d'un sentiment d'inénarrable tristesse en songeant à la joie barbare des vainqueurs ; d'une impression de violent effarement en songeant au long et suprême bêlement des troupeaux parisiens conduits au travers de la ville victorieuse, vers des abattoirs ignorés.

« Ce n'est point là une déclaration de partisan, la phrase d'un humanitaire, l'émotion factice d'un don Quichotte amateur, c'est le cri d'un homme qui, tout jeune, fut troublé par le calvaire de malheureux qui, eux aussi, étaient des hommes, qui étaient des compatriotes et qu'une plus juste application des lois, dans la répression même, eût dû protéger. Mais on oublia qu'ils étaient et des compatriotes et des hommes.

« Versailles, pendant et après la Commune eut une physionomie bien particulière, bien curieuse : dans le tourbillon incessant des soldats et des bourgeois qui se mêlaient, cette cité avait l'aspect d'une forteresse et d'une ville d'eaux tout ensemble.

« Les militaires y étaient les maîtres ; mais les femmes avec leurs toilettes, y semaient comme une note de gaîté, d'indépendance et d'insouciance que le canon, crachant à toute volée sur Paris semblait seul, à certaines heures, assombrir. Les règnes de Louis XIV et de Louis XV mirent la femme à la mode, à Versailles. La Commune, sans le vouloir, et par un bizarre retour des choses, rendit à la femme, dans Versailles, sa royauté.

« Comme si on eût vécu en des jours sereins,ce n'étaient que réunions,que réceptions, que dîners et soirées de tous côtés.

« En chaque maison, presque, chantaient des musiques et, quand la nuit était belle, on s'en allait en compagnie galante, sur les hauteurs de Clagny, voir, dans le ciel, passer, comme des étoiles filantes, les bombes et les obus qui couraient vers Paris dans un écrasement de flammes. On s'en revenait, un peu comme le conte Rabelais, « dodelinant de la tête... » avec des poussées de printemps tout plein soi, tandis que là-bas, dans la plaine et dans la grand'ville on mourait.

« Le jour apportait d'autres distractions,d'autres spectacles ; c'étaient,ainsi que le dit M. Gromier, de longs convois de prisonniers traversant la ville et l'on marchait au devant de ces convois, on faisait la haie, sur le passage lamentable des loqueteuses théories d'hommes, de femmes et d'enfants ; on criait, on injuriait, on frappait, on tuait même, sans pitié. J'ai vu, de mes yeux vu, pour employer le cliché traditionnel, une très élégante jeune fille s'acharner sur une pauvre vieille — une pétroleuse — affaissée, et maculer de boue son douloureux visage de moribonde — de morte vivante. On

ramassa la vieille, on l'attacha à la selle d'un cavalier et la foule battit des mains. Je n'ai point demandé à qui s'adressaient ces applaudissements : à ceux qui traînaient ce débris humain, ou à celle qui venait de la souiller. »

Et c'est toute cette tourbe lâche et vile d'insulteurs qui quelques semaines avant, avait adulé, flatté, encensé, l'Allemand vainqueur, pendant que les fils héroïques du grand Paris, les pâles faubouriens, mouraient aux avants postes.

Et ce sont ces misérables francs-fileurs, qui ont le plus clamé leur indignation et protesté de leur patriotisme quand récemment encore nos courageux amis Descaves et Darien dénonçaient flagellaient dans les *Chapons*, une si écœurante couardise.

Qu'on dise un peu quels sont les vrais *sans patrie*, de ceux-là qui n'ont pas défendu leurs propriétés et leurs biens et de ceux qui tout en proclamant la République universelle, défendaient d'abord contre un tyran la République Française.

Chaque rue était gardée et chaque angle formant carrefour avait son factionnaire. Il n'était point, alors, aisé de circuler dans Versailles. La voix peu aimable des sentinelles, sitôt la nuit venue, vous arrêtait et, pour continuer sa route, il était nécessaire de décliner son nom, son adresse, de dire où l'on se rendait.

L'un de mes amis, M. C de B..., fils d'un haut fonctionnaire de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, ayant été appréhendé aux portes de la ville, et ayant fourni sur sa promenade des explications qui ne parurent pas suffisantes, fut conduit par les rues, au milieu d'un peloton de chasseurs, et comme il était bien mis, la foule le prit pour un chef communaliste, exigeant qu'il enlevât son vêtement ainsi que son chapeau. On le jeta malgré ses protestations, malgré son identité criée à tous les vents, dans les caves des Petites Ecuries, et ce ne fut que quatre jours après cette aventure qu'il recouvra sa liberté, sur la demande formelle de M. Kern, ministre de Suisse en France et ami personnel de son père.

D'intervalle en intervalle un bruit, une sorte de crépitement, comme le roulement de billes lancées sur une lame de verre, montait dans l'air du côté de Satory. On savait, à Versailles, ce que ce bruit signifiait : on tuait, là-haut, des « communards » et c'était autant de besogne épargnée aux conseils de guerre qui siégeaient en permanence.

La société élégante réunie à Versailles s'aventurait volontiers vers Satory, pour assister aux exécutions sommaires.

L'autorité militaire offrait aux « belles madames » des cartes d'entrée et de faveur pour visiter l'arsenal (les Docks) où étaient parqués les prisonniers et on avait grand'chance en cet enclos, de rencontrer quelques malheureux dirigés vers une douzaine de fusils vengeurs toujours prêts.

La foule qui se pressait dans la cité du Roi Soleil se partageait, d'ailleurs, entre le spectacle des convois de prisonniers, celui des fusillades à Satory et celui, non moins suggestif, de l'Orangerie où l'on avait entassé, pêle-mêle, le trop plein des Petites Ecuries, de l'arsenal, des prisons et des entrepôts de la gare des Chantiers.

Du haut de la terrasse du château, on pouvait contempler les infortunés, détenus sous les voutes de l'Orangerie ou allant et venant, dans l'accomplissement de corvées, les fers aux pieds, au travers du jardin attenant aux bâtiments.

On hurlait, on vociférait, protégé par ce balcon improvisé, tout proche des trois marches de marbre rose chantées par Musset, et il arrivait, parfois, qu'on faisait pleuvoir sur les prisonniers des cailloux, des morceaux d'ardoise, des débris de plâtre ou des branches d'arbre.

La population versaillaise sortait de sa légendaire léthargie et s'en revenait vers les temps où, tapageuse, exubérante et parfumée, elle faisait les beaux jours de la Cour et de la ville.

Complétons cette déposition de M. Pierre de Lano, en reproduisant le chapitre IX du *Journal d'un vaincu.*

5 Septembre.

MM. de Cissey, de Gallifet, Garcin, Aubry, Maudhuy, Mareau, Coussiol, Crépatte, Fret et Fropo, chapeaux et képis bas, bien vite. Nous sommes à l'Orangerie, chez l'immortel *Céret de la Noze*, chez l'inventeur de la fosse aux lions où fut torturé Brissac, chez l'ordonnateur des supplices de Jaclard, Baüer, Fontaine, Pétiau, chez le soldat qui faisait battre, à coups de baguette de fusil, les communalistes parisiens, après les avoir préalablement dépouillés de leurs vêtements et les avoir attachés à un poteau. En 1871 !

Pour être consciencieusement sûr de ne point sortir des limites de la vérité, je n'ai jusqu'à présent raconté que ce que j'ai vu de mes yeux. J'aurais eu beau jeu, cependant, pour raconter tout ce que j'ai entendu.

On pourrait donc s'étonner des lignes qui précèdent, si je n'affirmais avoir vu, à l'Orangerie, sur le dos et les bras des patients, les traces ineffaçables des blessures et si je ne donnais Courbet, Maroteau, Epailly, Monteil, Reusse, et cent autres, au besoin, comme garants de la vérité de mes assertions ; enfin si je n'ajoutais que je pourrais aisément remplir quatre ou cinq volumes du récit des cruautés exercées contre mes camarades avant et après mon arrivée, par le bourreau Cérèt de la Noze, — cruautés dont je laisse à d'autres la charge de publier l'histoire n'en ayant été que le simple auditeur et, pour cela, ne voulant m'en faire l'écrivain.

D'ailleurs, ce qui va suivre suffira pour dépeindre l'individu.

A notre arrivée, à l'Orangerie, nous fûmes conduits, Courbet, Maroteau et moi, devant une sorte de sous-gouverneur qui buvait la goutte sur une table boiteuse, entouré d'argousins de toutes sortes, on prit nos noms, tant bien que mal, sur une feuille volante fort graisseuse et le sous-gouverneur cria : « n° 3 ! ». Ce qui signifiait: Catégorie des intéressants. Il y avait alors sous les voûtes de l'Orangerie, cinq catégories :

1° La fosse aux lions, sous l'escalier qui mène a la pièce d'eau des Suisses ; 2° les dangereux, travée suivante ; 3° les intéressants ; 4° l'ordinaire ; 5° l'infirmerie.

La travée des *Intéressants* contenait environ quatre cents citoyens, étendus sur autant de bottes de paille recouvertes d'une toile grise, et disposés en quatre rangs. Rien, absolument rien autre chose pour mobilier, pas même des cruches d'eau. Une malpropreté hideuse. Des hommes demi-nus et littéralement dévorés par la vermine. Ça et là, sur le nombre, des manchots, des boiteux, même un cul de jatte, les uns et les autres à peine convalescents des terribles amputations subies. De ma vie je n'avais contemplé si pitoyable spectacle.

A notre apparition, nous sommes bientôt reconnus, entourés, salués, embrassés, fêtés par nos amis, par nos connaissances, par divers citoyens inconnus, mais heureux de nous voir parce que, sans doute, nous allons leur communiquer des nouvelles fraîches.

Au brouhaha qu'occasionne ce remue ménage, la sentinelle approche : « Circulez, ou je fai feu.... »

Gromier nous conte ensuite la vie en cette vermineuse prison, sous la surveillance de ce Céret de la Noze qui fut le digne serviteur des Thiers et des Gallifet.

Nous l'espérons bien ceux dont notre ami invoque le témoignage Bauër, Jaclard et notre vaillant collaborateur Brissac, entre autres, diront à leur tour, bientôt, ce qu'ils ont souffert dans cette géole..

Il importe en effet que la vérité soit connue toute entière, il faut que ceux qui sont morts et qu'on a méconnus, et qu'on a calomniés soient réhabilités, vengés dans l'opinion des hommes.

6 Septembre.

A cinq heures du matin, réveil. Comment se laver ? Problème.

On se lave cependant avec un peu d'eau volée à la fontaine du jardin avoisinant notre fenêtre,

A sept heures, distribution de bouillons. Impossible de voir quelque chose de plus repoussant et pas de récipient, du reste.

A huit heures, viande froide bouillie et pain. Toujours ni couteaux, ni fourchettes, ni cuillères, ni gobelet.

A quatre heures, on fera semblable distribution sans fournir davantage de vaisselle.

L'Orangerie, depuis le 1er juin, à déjà abrité environ 2000 prisonniers de passage ; nous sommes au 6 septembre. Depuis trois mois et plus, l'administration des prisons militaires de Versailles n'a pas su encore trouver le temps d'établir des cuisines à l'Orangerie, et de fournir les détenus d'eau, d'ustensiles de ménage, de couvertures et d'habits.

Force est à ces misérables de faire tout apporter du dehors, quand ils ont de l'argent, de mourrir de faim et de vermine quand ils n'ont ni monnaie de poche, ni vêtement de rechange.

Deux fois par jour, matin et soir, les habitants de chaque travée ont une demi heure de promenade, dans la grande allée du jardin potager qui s'étend le long de l'Orangerie. Alors du haut de la terrasse supérieure, messieurs les membres de l'assemblée, dite nationale, viennent contempler leurs ennemis vaincus et les douces épithètes de : « Fripouilles, crapules, voleurs, pétroleurs, bandits, » sont prodiguées par messieurs les honorables versaillais, aux citoyens de Paris.

Puis, tous les étrangers arrivent attirés par le bruit de ces imprécations ; alors Jean Brunet, Tirard, Paul Cottin, Lucien Brun, Dutemple, Belcastel s'avancent et s'adressant à la foule des curieux : « Voyez-vous, disent-ils, comme ces communards ont des figures hideuses ! Peut-on trouver, ailleurs, plus sinistres types d'incendiaires et d'assassins ? » Badauds d'applaudir et de répéter, rendus au milieu de leur foyer : « Oh ! ces pétroleurs ! Quelles faces de coquins. » Ainsi se font les légendes.

Neuf heures. — *Ecce homo* : Céret de la Noze se présente escorté de son peloton d'exécution. On appelle : Courbet, Maroteau, Gromier. Nous approchons. Courbet tremble un peu, c'est à lui que l'inventeur de la fosse aux lions s'adresse.

— Chiens, cochons, coquins ! Vous voilà donc ? Faudra voir à marcher droit ici, ou gare la Fosse !.... Hein ? Qu'est-ce que vous dites ? Bougez donc un peu pour qu'on vous fouette !... Ah ! ah ! ces beaux messieurs ! Ils font de l'épate ! On va vous en donner de l'épate, à l'Orangerie.

S'adressant aux quatre cents de la travée :

— Eh ! bien, vous autres ! Pourquoi vous taire ? Criez donc comme hier : « Vive Courbet ! Vive Maroteau !

Aux sentinelles :

— Vous entendez ? Si le plus léger mouvement se produit, fusillez-moi d'abord ces trois drôles !

N'est-ce pas que ce tableau est d'une extraordinaire navrance ? Comme on le voit la répression communaliste ne fut pas bornée à la semaine fameuse. Le martyre a duré plus longtemps. C'est l'année sanglante qu'il faudrait dire pour être exact.

De quel opprobre l'évocation de ces douleurs marque les bourreaux ! Et c'est un chroniqueur qui n'est pourtant pas des nôtres, lui non plus, qui écrivait, ces temps passés,que Ravachol auprès de ces Torquemada paraissait aussi pur que l'hermine.

Et encore nous n'avons pas tout cité, et encore Gromier lui-même n'a pas tout dit.

Nous avons laissé sous silence, pour ne point dépasser le cadre d'une étude bibliographique, les chapitre sur Satory, la Maison de correction,l'Hôpital militaire qui sont cependant bien intéressants.

Eh ! bien, cette saignée dont vous porterez à jamais l'infamie, ô gens de la bourgeoisie, soutiens du pouvoir, qui n'avez point su appliquer la vraie loi d'amour et de justice, croyez-vous qu'elle ait bien servi vos intérêts ?

A peine libre, Gromier, criait comme tous les héros de la Commune, dont la vaillance est pour nous, les jeunes, un salutaire exemple :

« Il y a par bonheur, dans les vaincus, dans les ouvriers, l'avenir le prouvera, des forces incompressibles dont on n'aura satisfaction qu'en les dirigeant, au lieu de les poursuivre à outrance. Quoi qu'on fasse, à Satory ou dans les géoles, la sève prolétaire monte invinciblement dans l'arbre de la nation française ; 1793, lui aussi, l'avait ébranché ; les vieux rameaux ne reverdissent plus, mais les jeunes pousses ne sauraient toutes périr, et la sève prolétaire les grossira. »

Et cette quasi prophétie se réalise.

Ce dernier chapitre du *Journal d'un vaincu* intitulé *Après l'action*, est une des plus nettes et des plus éloquentes justifications de la Commune et on nous permettra d'en extraire une dernière citation.

Ces élections du 26 mars 1871, pourtant, sont loin d'avoir été un signe de décadence, et nous ne voyons pas où M. Thiers a pu trouver en elles la décrépitude physiologique et psychologique dont il s'est tant indigné alors.

Benoit Malon, Jourde, Theisz, Avrial, Verdure, Varlin, Dereure, J.-B. Clément, etc., représentaient très bien ce qu'ils devaient représenter. On l'a franchement avoué dans un ouvrage fort peu indulgent, cependant, pour les hommes du 18 mars : *la Commune devant la justice* :

« Ils représentaient les ouvriers, aussi bien qu'en 1830 Laffitte et Casimir-Périer représentaient la bourgeoisie, et ceux-ci sont certainement aussi supérieurs aux ouvriers que les hommes de Juillet étaient supérieurs aux bourgeois. Si le 18 mars avait réussi, il aurait bien fallu s'habituer au règne des cordonniers et des orfèvres, et à ce niveau de supériorité intellectuelle et morale. »

Pourquoi non?

Après le combat, le travail ; après le fusil, l'outil.

Après les sabreurs de l'Empire, après les avocats du Quatre Septembre, il fallait ouvrir l'accès des fonctions municipales à des ouvriers intelligents ; le 26 mars n'eut pas tort.

L'édifice national avait été détruit par les uns ; les autres auraient contribué à le rebâtir.

Mais les ouvriers ont été mitraillés ; l'édifice est resté en ruines.

Les ouvriers sont bien éloignés, cependant, d'être responsables des malheurs de notre patrie en mai-juin 1871.

Libre d'hier, nous osons dire, que toutes les calamités postérieures au 26 mars furent indépendantes de la volonté des ouvriers élus ce jour-là.

Et nous accusons formellement de ces désastres les bourgeois nommés, puis démissionnaires : MM. Adam, Barré, de Bouteiller, Brelay, Cheron, Desmaret, Emile Ferry, Frumneau, Lefèvre, Leroy, Loiseau, Pinson, Marmottan, Méline, Murat, Nost, Richard, Robinet, Tirard et Vautrain.

Oui ! vraiment la commune aurait pu donner au peuple la toute puissance, ce gouvernement du peuple par le peuple qui est la régénération et le salut.

On a pu dire avec raison que le socialisme d'aujourd'hui datait du 18 mars 1871.

La Commune a été vaincue, c'est au grand détriment de l'Humanité.

Pourtant l'œuvre des héroïques communaux n'est pas entièrement détruite, heureusement, et l'exemple des martyrs de 1871 n'est pas de ceux qu'on oublie.

Mais de tout ce que nous venons de résumer, nous pouvons encore tirer une conclusion consolante. C'est qu'après avoir tant noblement souffert, après avoir été si terriblement suppliciés, les vaincus de 1871 sont demeurés, sans haine et sans amertume, convaincus de leurs fraternelles doctrines, fidèles à l'espoir d'un avenir meilleur.

Ces prétendus pétroleurs ne sont pas encore misanthropes ! Le socialisme est donc une philosophie plus haute et plus réconfortante que toutes les religions révélées possibles. Pour notre part nous n'en avons jamais douté et nous savons que c'est lui qui versera sur la terre la rosée de justice.

Robert Bernier.

LES
ORIGINES DU SOCIALISME ALLEMAND

(Suite et fin)

HEGEL, MARX ET LASSALLE.

HEGEL, Philosophie du droit. — MARX, *Le Capital* ; Critique de l'Economie politique. — FERDINAND LASSALLE, Capital et Travail ; Programme des Travailleurs.

Karl Marx déclare souvent en termes exprès et formels qu'il est le disciple de la philosophie hégélienne et qu'il a transféré la dialectique hégélienne des régions mystiques de l'Idée dans le domaine économique. Examinons donc les points de ressemblance et de dissemblance de Marx et d'Hegel.

Dans la philosophie hégélienne du droit, le fondement du droit est la Liberté (Freiheit). Hegel ne définit pas une fois pour toutes la liberté d'une façon abstraite ; il montre la progression par laquelle elle se constitue graduellement pleine et parfaite. Tout d'abord la liberté de volonté (Freiheit des Willens) est posée comme une liberté abstraite et indéterminée. La volonté de l'homme peut se dégager de tout lien, de toute détermination. Quelle que soit la chose qui lui soit proposée, la volonté peut la rejeter et la refuser, de telle sorte qu'en ne désirant rien elle est pure et sans mélange. Ainsi la volonté est infinie, car, débarrassée de toute détermination, c'est-à-dire de toute négation, elle s'échappe hors de toutes limites ; mais l'absolu de cette volonté, on ne peut plus indéterminée, est vide et vain ; rien de solide en elle, rien de positif, et, comme ce n'est autre chose que la négation de la détermination, cet infini de volonté est négatif. Cette vaine et abstraite volonté absolue

donne naissance aux fanatiques politiques et religieux. En politique ils revendiquent une liberté pure et indéterminée, se suffisant pour ainsi dire à elle-même, et ils dressent une vaine idole de liberté vide. En religion ils suppriment leur volonté propre et déterminée, afin de s'abîmer eux-mêmes dans l'infini d'une volonté indéterminée ; d'où la stupide contemplation des Brahmanes qui désirent se perdre en Brahma et devenir Brahma.

Il est donc nécessaire que la volonté franchisse ce premier degré de la liberté indéterminée ; comme cette volonté indéterminée est négative, il faut qu'elle s'incorpore quelque chose de solide. Or, par la négation de la négation, c'est-à-dire de l'indétermination, elle deviendra positive. En chaque homme la volonté indéterminée se trouve déterminée vers un seul état, vers une seule nature de volonté. Mais cette détermination n'est pas la même que si la volonté indéterminée n'avait pas été posée et affirmée auparavant. Lorsque la volonté, considérée en principe et d'une façon abstraite, se renferme ensuite dans les limites de la détermination, elle garde cependant sa substance infinie et tend vers un absolu qui n'est déjà plus vide et vain, mais plein et déterminé. Elle ne s'arrêtera pas éternellement à ce degré de volonté individuelle. D'universalité indéterminée, la volonté a été transformée en individualité (Besonderheit) ; mais elle retransformera cette particularité individuelle en universalité. Enfin, à ce moment de liberté qui « est particularité », répond une certaine région définie de droit, une certaine sphère, comme dit Hegel. Car, avec l'individualité de la volonté commence ce que l'on appelle libre arbitre.

Le libre arbitre existe d'une certaine manière ; le fait que je puisse faire ce que bon me semble découle de l'indétermination première de la volonté. Mais ils se trompent lourdement ceux qui placent la véritable liberté dans le libre arbitre ; ils ignorent et la liberté, et le droit, et la moralité. Le libre arbitre qui ne suit pas la loi normale est le hasard ; alors ce qu'on appelle volonté libre dépend du sort et lui est asservi. Ainsi il y a une contradiction immanente dans le libre arbitre, car il reproduit l'indétermination première de la liberté jusque dans l'individualité et en cela il est dans la vérité, mais il livre cette liberté au hasard, et en cela il est dans l'erreur. Donc la volonté sera seulement libre, lorsqu'elle aura soumis son individualité à la loi universelle, de façon à ce que l'individualité elle-même fût universelle et véritablement infinie et libre.

Dans cette sphère de l'individualité, avec le libre arbitre se rencontre la propriété (Eigenthum). Les hommes possèdent et

acquièrent des biens et des richesses non par l'indétermination de la volonté humaine mais par l'individualité du caractère, des forces et du travail. La propriété elle-même est une particularité individualiste ; chacun a le sien et est exclu de ce qui appartient à autrui. L'homme ne possède pas comme volonté indéterminée, car l'indéterminé n'est pas possédé. Aussi ils se trompent lourdement ceux qui réclament l'égalité des biens entre les hommes comme convenant à l'égalité des hommes eux-mêmes. En effet, les hommes sont égaux en tant que volontés non pas individuelles mais indéterminées ; or l'indétermination n'aboutit pas à la propriété. Tout homme à le droit d'affirmer son individualité par la propriété. La propriété privée (privateigenthum), injustement condamnée par les cités antiques est un monument légitime du procès de la liberté. Mais de même que le libre arbitre doit être orienté sur la règle universelle de la raison, de même, par un pacte entre tous les hommes et l'acceptation universelle de la propriété, la propriété elle-même tend vers l'universalisation ; d'où le droit positif et les lois sur la propriété.

Hegel méprise et déteste les philosophes qui veulent maintenir la volonté humaine dans une sorte d'individualité appelée par eux liberté extrême et absolue. Ils n'admettent pas la raison, c'est-à-dire la règle universelle, mais seulement le caprice de l'inspiration individuelle. Dans le droit civil ils n'admettent pas d'autres lois que celles qui dérivent de la conscience intime de chacun. En politique, ils ne veulent pas d'autre ordre que celui qui nait selon la volonté libre de chaque citoyen. Et dans les arts libéraux, ils n'acceptent pas d'autre règle que celle que se forge chaque artiste d'après son talent et sa nature. Telle n'est pas, dit Hegel, la liberté vraie, mais une vaine image de la liberté. Est belle non pas l'œuvre dans laquelle apparait l'individualité de l'artiste, mais celle où resplendit la beauté universelle. Dans les statues de Phidias, ce que l'on retrouve, ce n'est pas Phidias lui-même, mais l'image des dieux ; comme la beauté, la liberté vraie réside dans l'universalité.

Les volontés individuelles des hommes sont reliées par des liens juridiques. D'après Kant l'essence même du droit consiste dans l'exercice d'une liberté parfaite qui ne nuit pas à la liberté d'autrui. Ce n'est pas là tout le droit, mais une partie du droit. D'où la naissance de contrats entre les hommes et de justes possessions ; de là aussi l'origine de la moralité, lorsque chaque homme s'abstient de nuire à son prochain.

Mais cette moralité est imparfaite et abstraite, si chaque volonté humaine demeure comme séparée et éloignée des autres volontés, ou se rattache seulement aux autres volontés par un

contrat reliant toutes les individualités sans enlever à chacun son individualisme. Il est donc nécessaire que chaque volonté soit renfermée dans un certain ordre concret et naturel, grâce auquel elle tende, non pas d'une façon abstraite, mais en réalité, vers l'universalité. Voilà l'origine de la famille, de la société civile, de l'Etat lui-même. Alors seulement commencent véritablement des mœurs concrètes et vivifiantes (ce n'est plus la « moralität » mais la « sittlichkeit ».)

De la famille nous dirons seulement qu'elle a soumis des volontés différentes à une unité vraie et vivante, c'est-à-dire à une véritable et vivifiante liberté.

Les nations une fois formées par l'extension et la multiplication des familles, les personnes de chaque famille, apparaissent de nouveau comme des volontés individuelles en présence des personnes des autres familles, et fatalement ces volontés doivent rechercher une nouvelle forme d'unité ; d'où la société civile (bürgerliche gesellschaft) qu'Hegel distingue nettement de l'Etat. En effet, c'est dans l'Etat, comme nous le constaterons bientôt, que la volonté de chaque citoyen trouve sa pleine liberté dans l'universalité de la loi et de la vie civique. C'est l'Etat qui donne à l'homme la plénitude de vie et de liberté. Chaque citoyen se rattache à l'Etat non pas par son caractère d'avidité personnelle et individuelle mais par son caractère d'humanité et d'universalité.

Chaque citoyen se retrouve d'autant plus dans l'Etat qu'il se sera, au préalable, davantage oublié lui-même. Dans la société civile, au contraire, chaque citoyen est relié aux autres plus par nécessité qu'en vertu d'un contrat comme dans les sphères du particularisme propriétaire. Chaque citoyen à besoin des autres citoyens afin de vivre en sécurité, voire même tout simplement pour vivre. Chacun doit acheter et vendre ; le travail est réparti entre divers artisans et ouvriers ; la division du travail réduit chacun à n'être qu'une part, une minime portion de l'homme. De cette nécessité réciproque qui assujettit tous les hommes les uns aux autres est née la société civile ; elle a pour base le système de la nécessité, du besoin « Bedürfnisse-system ». Ainsi chaque citoyen est strictement lié et attaché aux autres par un lien pour ainsi dire extérieur, puisque le propre avantage de chacun dépend des autres citoyens, et que là apparait non pas la véritable universalité, mais seulement, si l'on peut s'exprimer ainsi, la chaîne continue de toutes les individualités.

Cependant la société civile a elle-même des devoirs à l'égard de chaque citoyen ; son premier soin doit être d'empêcher le paupérisme, c'est-à-dire la formation d'une classe de misérables ne

pouvant ni se nourrir ni subvenir à leur entretien. Celle-ci se trouve rejetée hors de la société civile par le fait même qu'elle ne trouve pas dans cette société plus d'avantages que si elle errait à la manière des bêtes dans la solitude des forêts. Déraciner la pauvreté, voilà la première et pressante préoccupation de toutes les société civiles.

La question du paupérisme, telle est l'actualité qui trouble et tourmente les sociétés. Mais comment la société civile arrachera-t-elle le paupérisme? Elle ne peut imposer et fixer le travail de chaque citoyen, car elle opprimerait l'individualité des citoyens, laquelle ne doit pas être rabaissée mais relevée selon une loi universelle. Dans l'antiquité, c'est par la servitude du grand nombre, par le travail imposé de force, qu'ont été construites les Pyramides. « Cependant si la liberté individuelle proteste contre toute coërcition, il est pourtant nécessaire, en présence de la violence ou de l'aveuglement des appétits individuels, que la société civile les ramène à une certaine règle universelle, et qu'elle empêche l'éclosion ou tout au moins diminue la nocuité des inévitables heurts et blessures, des collisions fatales. — Même lorsque la société civile a accompli tout ce qu'il est actuellement convenu d'appeler des services publics, lorsqu'il a éclairé les villes et les chemins, lorsqu'il a construit des hôpitaux et des asiles pour les malades, lorsque, par une taxe, il a empêché le prix des objets et des aliments de première nécessité de dépasser leur juste valeur, il n'en reste pas moins beaucoup de citoyens plus ou moins soumis au caprice du hasard selon leur habileté, leur force physique ou leur fortune (capital). La famille ne devrait-elle pas veiller à ces accidents et venir en aide à tous ceux qui n'ont pas été favorisés par le sort? La famille est comme un tout substantiel « das substantielle ganze » dans lequel chaque citoyen retrouve, pour ainsi dire, une providence naturelle, lorsque lui-même n'est plus capable de travailler et de se soutenir (Unfæhigkeit). Mais la société dégage chaque homme du lien familial et détache chaque membre de la famille des autres pour en faire une individualité dépendant seulement d'elle-même. Donc la société civile se substitue pour ainsi dire à ce gouvernement paternel et familial où les hommes trouvaient une certaine subsistance, et les soumet à elle-même, c'est-à-dire aux hasards. Ainsi chaque homme devient « le fils de la société civile », et en elle il a autant de droits que de devoirs ». « En conséquence la société civile, en tant que famille universelle (allgemeine familie) a le droit de protéger les enfants contre les fantaisies ou les insouciances des parents et de diriger leur éducation ; elle a le droit d'élever les enfants

pour la République, et d'employer, pour les envoyer à l'école, la contrainte légale. A cette thèse se rattachent les controverses qui se sont élevées en France entre ceux qui défendent la liberté de l'enseignement, c'est-à-dire la fantaisie des parents, et ceux qui veulent l'institution de l'instruction publique ». Dans l'ordre économique la société civile doit d'autant mieux protéger chaque citoyen contre le sort, que l'insécurité matérielle s'est accrue. Autrefois les produits de la terre étaient consommés là où ils étaient produits ; dans les classes moyennes presque pas de commerce ; la vie humaine était étroite et bornée, mais sûre et presque sans inquiétude. Mais à partir du XVe siècle de nouveaux débouchés se créèrent de tous côtés dans l'ancien monde comme dans le nouveau, et au régime agricole succédèrent le commerce et l'industrie. Or, le fondement de l'agriculture est la terre, celui du commerce est la mer. Autrefois l'ordre économique fondé sur la terre était limité mais ferme, inébranlable ; aujourd'hui il est agité, secoué par tous les flots, les vents et tempêtes de la mer. Et puisque la société civile a, de gré ou de force, jeté les citoyens dans la tourmente économique, comme si elle les avait enlevés de la terre pour les lancer dans les incertitudes de la pleine mer, elle doit les protéger, soutenir les laborieux, diriger les égarés, recueillir et réconforter les naufragés.

Toutes ces déductions de Hegel aboutissent à ce qu'on appelle aujourd'hui Socialisme d'Etat. Presque tous les rescrits, préparés par Bismark, tous ses projets de loi contre l'invalidité et l'insécurité des travailleurs ont été manifestement inspirés par les propositions hégéliennes. En tous cas il faut se souvenir que le grand chancelier de l'Allemagne a institué pour chaque corporation de travailleurs des caisses contre la maladie ou les infirmités et que l'organisation corporative a été recommandée par Hegel, afin d'arracher les citoyens à leur particularisme individualiste et les inciter à vivre en pleine communion d'intérêts, d'âmes et de cœurs et préparer ainsi l'unité suprême de l'Etat. — Bismark ne déposait pas seulement les mêmes propositions qu'Hegel ; il les défendait encore à l'aide des mêmes arguments. Mais Hegel n'aurait pas laissé appeler ces propositions « Socialisme d'Etat » (Staats socialismus).

Dans la philosophie hegelienne du droit, l'Etat n'était pas constitué par les bons offices réciproques des citoyens ; et l'Etat, qui est par lui-même l'unité suprême, la liberté suprême, le droit suprême, il ne le ramenait pas à la société civile, qui était formée par le concours des appétits individuels trouvant seulement leur compte dans l'avantage des autres. Ce qui, de nos jours, est appelé Socialisme d'Etat, se trouve dans la phi-

losophie hégélienne très inférieur à l'Etat. Celui-ci est un autre moment de la liberté, et comme une sphère plus élevée. Ainsi même aujourd'hui, les vrais socialistes allemands, les violents adversaires du chancelier Bismarck, Bebel, Liebknecht et leurs amis, ne regardaient pas les projets du chancelier comme du socialisme véritable, mais comme un premier acheminement, comme une sorte de préparation extérieure au Socialisme. Bebel et Liebknecht n'attendent pas seulement de l'Etat cette fausse unité extérieure qui abandonne encore chaque citoyen à l'impulsion de ses caprices et se contente d'adoucir les heurts, les plaies et les blessures occasionnés par la concurrence ; ils en attendent cette véritable et suprême unité dans laquelle tout homme élèvera et déploiera en même temps et d'un commun accord sa propre nature et aussi toute la dignité,tout le bonheur du genre humain. Ainsi, quoique Hegel n'ait en aucune façon développé le collectivisme, la prédominance donnée par lui à l'Etat sur la société civile et le socialisme qui y correspond, le rapproche cependant moins de Bismark que de Bebel et Liebknecht, qui, bien au-dessus d'un médiocre et faible socialisme civil, proclament la véritable unité justicière de l'Etat.

Quel est donc l'Etat hégélien ? L'Etat est l'union solide et parfaite « de l'individualisme et de l'universalisme ». L'Etat ne doit rien imposer aux citoyens qui puisse blesser quelque individualité ; d'autre part les citoyens ne doivent rien exiger, rien attendre de l'Etat qui soit susceptible de les mettre en dehors de la norme universelle de la nature humaine. Dans l'Etat la volonté de chaque homme tend à l'universalité, c'est-à-dire vers l'infini ; en l'Etat et par l'Etat la liberté est enfin véritablement absolue. Dans l'antiquité l'Etat opprimait l'individu, et ainsi il n'était pas sincère, mais faux et menteur ; présentement, au contraire, il y a des philosophes qui abandonneraient chaque citoyen aux témérités de sa volonté et laisseraient l'Etat se former d'après le concours fortuit des volontés individuelles. Ceux-ci bouleversent également l'Etat par la confusion de l'individualisme parfait et de l'universalisme parfait. Donc quelle que soit l'origine historique des Etats, quelle que soit la façon dont les hommes se sont accordés dans l'Etat, elle est divine l'essence de l'Etat. En effet puisque dans l'Etat la liberté devient absolue et infinie, l'Etat est divin « der Staat ist gœttlicher Willer ». Le procès de Dieu, sa marche dans le monde est pour que l'Etat soit : « Es ist der Gang Gottes in der Welt, dass der Staat ist ». Il peut y avoir des Etats mauvais et injustes ; les Etats peuvent sortir de l'essence et du concept de l'Etat; néanmoins l'Etat, en tant qu'Etat, est divin. Puisque c'est en

Dieu seulement que se trouvent la substance et la vie complète de chaque personne, l'être qui, en dehors de l'Etat, était un individu pour ainsi dire détaché et abstrait, devient dans l'Etat une personne substantielle ; et cependant la personnalité ne s'évanouit pas ; chaque homme, autant comme « personne privée » que comme « personne substantielle » parvient à la pleine réalité, à l'entière perfection : « Sowohl als Privat wie als substantiell Personen wirklich sind ».

L'Etat est un organisme. « Der Staat ist organismus ». Chez les animaux, il y a deux moments : d'abord la sensation abstraite et pour ainsi dire renfermée en elle-même, comme les sensations occasionnées par l'absorption, la digestion des aliments, par la nutrition, la reproduction ; cela c'est la sensasibilité. Le second moment est lorsque l'animal se tourne vers les choses extérieures, se met en mouvent, et veut les saisir ; cela c'est l'excitabilité. Il y a des animaux qui n'ont que l'excitabilité. Cependant, si l'on compare ces déterminations de la nature avec les déterminations de l'esprit, la famille est pour ainsi dire une sensibilité renfermée en elle-même ; au contraire, la société civile est l'excitabilité qui se tourne vers l'extérieur. Dans l'Etat comme dans un système parfait de nerfs, la sensibilité et l'excitabilité sont tellement liées que chaque citoyen vit en même temps de sa vie propre et de la vie universelle.

Cette comparaison de l'Etat à un organisme, qui a été si souvent employé, se trouve, je crois, pour la première fois chez Hegel. Et, puisque chez Hegel l'Idée se distingue en moments et différences, il ne faut pas s'étonner si l'organisme n'est autre chose que l'Idée se répartissant dans ses diversités. — Comme dans un organisme il n'y a aucun organe qui ne puisse être dit le fondement des autres membres et organes ; cet organisme est estomac, bras ou cerveau, mais, pris dans son ensemble, il est la base de l'organisme tout entier ; de même l'Etat ne peut être ramené, comme à sa base fondamentale, à tel ou tel organe de l'Etat, pouvoir exécutif ou pouvoir législatif ; l'Etat est la base de l'Etat ; il est défini par sa propre essence. De même Dieu n'est pas défini par telle ou telle énonciation. Connaître Dieu, ce n'est pas dire : Dieu est ceci ou cela ; c'est saisir la vie elle-même de Dieu et pour ainsi dire le procès de Dieu.

L'Etat est donc quelque chose de divin. Partant l'on peut définir les rapports de la religion et de l'Etat. Ceux qui posent la religion comme la base nécessaire de l'Etat se trompent lourdement, car l'Etat tire de lui-même sa légitimité et sa divinité. D'ailleurs la religion peut dégénérer en superstition et devenir si bien un danger pour la liberté et la dignité de l'homme que

l'Etat soit forcé de la réprimer et de la contenir. Ainsi l'Etat peut être un frein à la religion ; la religion ne peut pas être la base fondamentale de l'Etat. Si la religion offrait une consolation aux hommes contre l'oppression des tyrans et favorisait ainsi cette servitude contraire à l'essence de l'Etat, non seulement elle ne serait pas le fondement de l'Etat, mais son dissolvant.

La religion est, par le sentiment et la foi, la relation subjective de l'homme avec l'absolu. Dans l'Etat, au contraire, l'absolu parvient à la réalité, Dieu à l'objectivité ; et celui qui soumettrait l'Etat à la religion soumettrait l'objectivité à la subjectivité. C'est là le fanatisme qui brûle de tout conformer à la subjectivité de chaque homme. Le sentiment religieux renferme pourtant une certaine vérité. En effet, lorsque l'âme de l'homme se tourne subjectivement vers Dieu et l'absolu, qu'il l'adore et l'implore, par cela même il avoue que Dieu n'est pas tout entier traduit dans l'objectivité du monde. C'est pourquoi la religion comprend combien est énorme la transition de l'intime à l'extérieur, combien est immense cette formation de la raison dans les choses, formation à laquelle coopère toute l'histoire du monde. Mais lorsque par la religion l'homme a constaté la grande difficulté et l'imperfection de la formation de la raison dans les choses, formation à laquelle tout le monde collabore cependant de toute éternité, si cet homme veut substituer sa vaine subjectivité à l'œuvre du monde tout entier et de l'histoire, si dans son isolement il espère par lui-même mieux disposer Dieu alors qu'il a lui-même été façonné par l'évolution universelle de Dieu, il est insensé et délire. Ainsi l'Etat est autant supérieur à la religion que l'objectivité de Dieu l'emporte sur la subjectivité particulière de chaque homme.

Bien qu'elle se suffise à elle-même, la science ne peut être séparée de l'Etat. En effet le rôle de l'Etat ne se borne pas à protéger l'ordre et à allumer des lampes aux coins des rues. L'Etat est une vérité divine ; donc l'Etat a sa doctrine, conforme à son essence : « der Staat hat seine Lehre ».

L'Etat a sa philosophie ; étant l'union de l'individualisme et de l'universalisme et la forme parfaite de la liberté extrême, il est conforme à Dieu qui est la liberté suprême se désirant elle-même et se manifestant dans les choses. Donc celui qui comprend pleinement l'Etat et vit véritablement dans l'Etat, celui-là comprend le monde et Dieu, et vit en Dieu : admirable doctrine qui ne retranche de la vie ni la religion, ni la science, mais embrasse à la fois toutes les facultés de l'homme, toute la nature humaine, et les divers aspects du vrai, pour n'en faire qu'une vérité une.

Comment le socialisme est-il issu de la philosophie hégélienne? A la vérité, Hegel a esquissé dans la société civile ce que l'on appelle socialisme d'Etat; et du même coup il a donné force et vie aux corporations qui, réunies entre elles, aboutiraient rapidement au collectivisme. Il n'a pas précisément recommandé le collectivisme en fixant la propriété dans la sphère du particularisme et de l'individualisme. Mais le premier il a comparé l'Etat à un organisme, ce qui a été pour le socialisme un puissant argument en faveur de l'adoption pour les biens d'une forme organique unitaire. Ensuite Hegel n'a placé la liberté vraie et complète, ni dans l'individualité de la personne, l'isolement de l'individu, ni dans le prétendu libre-arbitre, mais dans l'universalité et dans l'Etat de façon à ce que l'Etat seul soit la liberté parfaite; or cela est presque du socialisme. Puis, lorsqu'il a mis l'Etat au-dessus de la société civile et comme au-dessus de l'union extérieure apparente des citoyens, lorsqu'il a déclaré qu'en l'Etat étaient incluses la véritable religion. la véritable philosophie, il a poussé les hommes à soumettre toute leur vie. c'est-à-dire même leurs biens, à l'unité, à la loi, à la raison divine de l'Etat. Voilà les appuis que le socialisme allemand a empruntés à la philosophie hégélienne du Droit.

Pris dans son ensemble, l'hégélianisme a favorisé le socialisme allemand non seulement par sa philosophie du droit et de l'Etat, mais encore par toute sa dialectique. De la description hégélienne des différents aspects, des divers moments de la marche progressive de l'Idée et de l'Absolu, nous concluons aisément que dans le monde aucune forme de l'Idée, aucun moment de l'Absolu ne suffisent à eux-mêmes et ne valent pour l'éternité.

Les économistes officiels considèrent volontiers le capital, le travail, le salariat, comme des catégories économiques éternelles. Marx, au contraire, montre l'intime pénétration de la dialectique dans l'économie politique; la fatalité du progrès change nécessairement les rapports des choses et des idées; rien n'est éternel si ce n'est la loi de la dialectique elle-même. — La société contemporaine, bien loin qu'elle soit un solide et immuable cristal, est un organisme susceptible de toutes sortes de transformations et toujours avide de nouvelles formes. « Die iætzige Gesellschaft ist kein fester Krystall, sondern ein umwandlung begriffener organismus ». Aujourd'hui tous les hommes, même ceux qui bénéficient de l'ordre présent, commencent à sentir et à percevoir que la chose économique est soumise à l'inéluctable loi des transformations nécessaires, et que les fondements qui semblaient éternels s'écroulent peu à peu. Cette inquiétude générale est le signe précurseur de l'avè-

nement prochain du socialisme ; c'est là un signe des temps que ne peuvent masquer ni les manteaux de pourpre des rois ni les robes noires des prêtres. « Es sind die Zeicken der zeit die sich nicht verstecken lassen durch Purpurmæntel oder schwarze kutten. »

Comme Marx, Lassalle défend le socialisme par la fatalité du mouvement historique et économique. Lassalle qui a exposé la philosophie d'Héraclite, a plongé pour ainsi dire toutes les lois et catégories économiques dans le fleuve d'Héraclite, n'évaluant plus au hasard mais tendant à la justice et au bonheur universel.

Hegel montre la dialectique procédant par antithèse et synthèse, et les contradictions des moments précédents se résolvant dans un nouveau moment plus complet de l'Absolu et de l'Idée. En économie politique, Marx et Lassalle montrent l'histoire conciliant des moments d'abord opposés dans un ordre nouveau et meilleur.

Dans l'économie du moyen-âge, la production était sûre et certaine, mais petite ; chaque producteur était son maître, non celui des choses. Dans les temps modernes, à partir du quinzième siècle, la production s'accrut en importance et en insécurité. Ceux qui étaient pour ainsi dire les propriétaires de leur travail et des instruments de travail, tombèrent dans le travail servile : le salariat ; en même temps la domination de l'homme sur les choses et la nature s'étendit ; de telle sorte qu'à présent l'homme n'est plus son propre maitre, mais il l'est des choses. Grâce au socialisme, il éclora un nouvel ordre économiqne, dans lequel la production sera assurée comme au moyen-âge, étendue comme dans les temps modernes ; l'homme y sera le maitre et de lui-même et des choses. Ainsi cette dialectique allemande et hégélienne s'accorde et concourt avec la foi française au progrès.

Marx a lui-même indiqué les points où il diffère d'Hegel. Marx n'a pas défini et, pour ainsi dire, construit *à priori* le procès de l'histoire, comme Hegel a décrit *à priori* le procès de l'Idée et de l'Absolu. Marx commença par porter ses investigations et son minutieux examen sur les choses elles-mêmes, et ce n'est qu'après avoir accompli cette première partie de sa tâche, qu'il s'est permis d'exposer le véritable mouvement économique et historique. De la sorte la dialectique économique du socialisme, malgrè ses apparences d'expositions métaphysique et *à priori*, n'en est pas moins construite en réalité *à posteriori*, et a d'autant plus de valeur qu'elle est conforme aux choses elles-mêmes.

« Donc, ma méthode dialectique ne diffère pas seulement jusque dans ses fondements de la dialectique hégélienne, mais elle lui est même expressément contraire et opposée. D'après Hegel le procès de l'esprit et de la mentalité, qu'il personnifie sous le nom d'Idée, est le « démiurge » de la réalité, laquelle est seulement la forme phénomène de l'Idée. Selon moi, au contraire, le procès de l'esprit n'est que l'image, le reflet du procès des choses, lequel est comme transposé dans le cerveau de l'homme. »

« Alors qu'elle était encore en faveur, il y a trente ans, j'ai condamné le mysticisme de la dialectique hégélienne. Mais quoiqu'Hegel ait dénaturé la dialectique par le mysticisme, il est le premier qui ait intégralement exposé la marche et le mouvement de la dialectique. Chez Hegel, la dialectique marche sur la tête ; il suffit de la remettre sur pieds, pour qu'elle soit saine et vraie. »

« Sous son aspect mystique la dialectique a eu beaucoup de succès chez les Allemands parce qu'elle semblait glorifier et même déifier l'état de choses existant. Sous son aspect rationnel, la dialectique est un scandale et une abomination pour les bourgeois et leurs professeurs d'économie, parce que dans sa conception des choses existantes elle renferme en même temps leur négation et la fatalité d'un conflit, « Weil in dem positiven Verstandniss des Bestehenden zügleich auch das Verstandniss seiner Negation, seines nothwendigen Untergangs einschliesst, iene gewordne Form ein Flusse der Bewegung, also auch nach ihrer verganglichen Seite auffasst, sich durch nichts imponiren lasst, ihrem wesen nach kritisch und revolutionær ist. »

Ainsi Marx note clairement ce qu'il doit à la philosophie hégélienne et en quoi il en diffère. Il affirme toujours la survivance de la philosophie hégélienne, et il se garde d'appliquer à Hegel la plaisante boutade de Moïse Mendelsohn sur Spinoza : « C'est un chien mort ». Le chien vit encore ; il n'y a qu'à le réveiller de son sommeil mystique pour qu'il aboie et morde. — Marx oppose à l'idéalisme hégélien le matérialisme économique : les choses n'émanent pas des idées, mais les idées des choses ; l'histoire et l'économie politique ne dépendent pas de la philosophie, mais la philosophie dépend de l'histoire et de l'économie politique. Quels que soient les changements opérés dans les esprits et les caractères, ils ont été préparés par des modifications économiques.

En cela Lassalle et Marx sont d'accord. Tous deux ils ont affirmé la subordination de l'histoire et de la philosophie aux diverses formes de la propriété. Ainsi au moyen-âge la posses-

sion de la terre est la seule vraie forme de la propriété, le véritable fondement de toute l'économie. Toutes les conceptions des hommes sur le pouvoir, la vie, la religion étaient façonnées d'après cette forme économique; ils ne concevaient pas Dieu dans une évolution progressive, mais immuable et fixe comme la terre elle-même. Ensuite, grâce au mouvement économique de l'histoire, la véritable forme de la propriété est transférée des biens immobiliers aux biens mobiliers. De là pour l'humanité de nouvelles idées sur la vie, la puissance, le pouvoir dirigeant, le monde, le progrès, et Dieu lui-même.

A la domination de la noblesse qui possédait la terre, se substitua peu à peu la domination de la bourgeoisie, propriétaire des biens mobiliers. La Révolution française n'a fait que transporter et inscrire dans la loi les changements économiques qui s'étaient déjà traduits dans les faits. Les machines ont aidé et hâté ces transformations économiques ; la Révolution française est dûe à l'invention des machines en Angleterre : « la machine Arkwright à filer le coton, inventée en l'an 1771 est le premier événement de la Révolution française ». Lorsque les bourgeois français s'insurgèrent contre la noblesse, ils dissertaient sur les droits des hommes et invoquaient le droit humain comme le signe de la justice; cela était nécessaire pour la réussite de l'affaire. Au reste, quand les hommes travaillent avant tout pour eux-mêmes, ils estiment volontiers qu'ils travaillent pour tous les hommes. En réalité les bourgeois préparaient seulement un nouvel ordre de choses pour les bourgeois. Je ne veux pas discuter ces assertions de Lassalle ; il me suffit d'avoir défini ce que j'appellerai le matérialisme économique, la dialectique matérialiste.

Mais ici une ou plutôt deux questions nous pressent et nous sollicitent.

Que ce soit l'Idée elle-même, qui, par son procès change les choses, ou que les choses elles-mêmes soient animées et emportées par la fatalité d'un mouvement propre, comment les hommes pourront-ils agir et accomplir quelque chose? A quoi bon proclamer le socialisme et grouper en corps d'armée tous les soldats du socialisme, si par leur marche même les choses réalisent peu à peu le socialisme et que le socialisme ne peut être accompli par les hommes avant de passer de lui-même dans la réalité des faits? Les socialistes resteront-ils hypnotisés dans une stérile contemplation? Déjà Hegel disait que la vraie raison donnait naissance à une patience absolue : le christianisme a publié et proclamé contre l'oppression de la société antique la dignité et la liberté de chaque personne. Cependant la liberté individuelle ne s'est expressément traduite dans la sphère de la

propriété qu'après l'abolition de la féodalité ; et cet exemple, dit Hegel, doit nous prémunir contre toute impatience « meinens Ungeduld ». Marx aussi déclare que dans l'histoire il n'y a pas place pour la colère. « Certes, je n'ai pas toujours dépeint les hommes d'argent et les bourgeois sous des couleurs de rose et de miel ; mais je n'attaque pas leurs personnes, car dans le milieu économique actuel ils ne peuvent agir autrement qu'ils n'agissent ; ce ne sont pas des personnes, mais des personnifications, des catégories économiques. » Et il ajoute : « Lorsque la société découvre une loi naturelle du mouvement qui la meut, elle ne peut cependant pas dépasser d'un bond et abolir par des décrets un moment de son procès naturel ; elle peut seulement diminuer le temps de la gestation et adoucir les maux et les douleurs de l'enfantement ». — Hegel avait dit : La philosophie suit l'histoire d'un pied boiteux ; nous ne pouvons comprendre les événements qu'après leur accomplissement ; la véritable sagesse ressemble à l'oiseau de Minerve qui commence seulement à voler vers le déclin du jour.

Marx aussi refuse de donner la formule exacte, les lignes précises de la société future ; celle-ci se divisera elle-même : « Eh quoi ! dois-je à la manière d'Auguste Comte, indiquer des recettes de cuisine pour les marmites de la société future ? » — Lassalle écrit encore : « Les Révolutions se font ; on ne les fait pas. Personne ne fait la Révolution. » (Niemand macht eine Revolution). L'homme n'en a pas moins la possibilité et le devoir de l'action. N'est-ce rien que de diminuer le temps de la gestation et d'adoucir les maux de l'enfantement ? Ainsi l'on peut arracher plusieurs siècles à la douleur, aux larmes, à l'injustice. Si l'homme comprend le véritable cours des choses, il l'aide et le précipite, et il est vraiment révolutionnaire. Si, au contraire, il ne comprend pas le vrai procès des choses, il lui fait obstacle, et, même en vivant au milieu des séditions et des ardeurs de rénovation, il est réactionnaire. Ainsi, d'après Lassalle, en Allemagne, dans les premières années du XVIe siècle, la guerre des paysans a été réactionnaire. Alors, en effet, dans ce naissant ordre économique, la forme et la force de la propriété étaient transférées de la terre et des immeubles aux biens mobiliers, de l'agriculture au commerce et à l'industrie ; les paysans voulaient moins corriger que conserver et assurer l'ancienne forme de la propriété ; ils faisaient obstacle au nouvel ordre. Si ce dernier avait été entièrement compris par les Allemands, la Révolution française de la fin du XVIIIe siècle eût été faite au XVIe par les Allemands ; et trois siècles d'incertitudes et de misères eussent été supprimés. — L'action n'a de

valeur et de prix que par sa collaboration avec les choses elles-mêmes.

Lassalle s'appliquait plus que Marx à décrire l'édifice de la société future. Et il n'y a pas lieu de s'en étonner, si l'on se souvient qu'il n'a pas moins suivi la philosophie de Fichte que celle de Hegel. Chez Lassalle, Fichte et Hegel se sont mêlés et presque conciliés.

Mais une autre question nous presse : si tout arrive par le propre mouvement des choses et si l'humanité ne peut être dirigée par la volonté et la conscience de l'homme, la société nouvelle, en voie d'éclosion, ne sera pas la forme suprême et parfaite, mais une nouvelle forme amendable et transitoire. Donc le socialisme n'a pas une valeur éternelle. Bien mieux, en quoi est-il démontré qu'une nouvelle forme de société, produite par une nécessité quasi aveugle, sera meilleure et plus équitable ?

Enfin le fait seul ayant de la valeur, ce socialisme, qui apparait au peuple comme une adorable religion de justice, ne sera que l'adoration, le culte d'un fait. Nous voyons Karl Marx opposer cette conséquence à la dialectique mystique ; mais combien n'est-elle pas plus opposable à la dialectique matérialiste.

Tout d'abord il est une erreur enracinée qu'il convient avant tout de dissiper. Souvent l'on dit qu'Hegel a fondé la religion du fait et consacré le culte des choses existantes, et qu'il a asservi la philosophie à l'histoire, dont elle ne serait que la servante. Or il est loin d'en être ainsi. Lorsqu'Hegel a écrit : « Tout ce qui est rationnel est réel, et tout ce qui est réel est rationnel », il n'a pas voulu justifier les choses elles-mêmes par cela même qu'elles sont. Hegel a seulement fait entendre qu'historiquement tout évènement, toute institution était un moment de l'Idée, il est vrai, souvent altéré et corrompu. Par exemple, l'institution de l'esclavage procède de cette idée que les hommes peuvent être traités comme des choses ; partant les hommes sont ainsi constitués que les uns peuvent paraître aux autres comme des choses. Donc l'institution de l'esclavage fut en une certaine façon « rationnelle » puisqu'elle était un moment de l'Idée. L'esclavage n'en est pas moins inique et monstrueux, par cela qu'il s'arrête dans un moment de l'Idée et retarde la promotion dialectique d'un autre moment.

En effet, lorsque la volonté humaine réduit des hommes à l'état de choses, elle se nie elle-même et devient elle-même une chose ; de la sorte, c'est encore la dialectique qui rejette l'esclavage en dehors de l'humanité. Hegel peut tout ensemble expliquer rationnellement et condamner les évènements, les faits,

les choses. Et pour cela il ne soumet pas à l'histoire la philosophie, la dialectique et la conscience humaine.

Si en lui-même l'Etat est d'essence divine, il existe cependant plusieurs mauvais Etats parce qu'en eux l'essence et l'idée de l'Etat sont altérès. L'ordre de l'histoire n'est pas le même que celui de la dialectique. La société civile, qui réunit seulement les hommes par un lien d'utilité confortable prépare dans la dialectique l'Etat, c'est-à-dire l'union intime et parfaite de l'individualisme et de l'universalisme. Au contraire, dans l'histoire, comme dit Hegel, souvent l'Etat a existé avant la société civile, par exemple chez les peuples de l'antiquité quand une certaine règle uniforme était imposée à tous les individus (d'où l'Etat) et que cependant les individus n'avaient pas cette autonomie qui seule donne naissance à la société civile. De même, la propriété, qui est le signe de l'individualité humaine, précède en dialectique la famille où cette individualité revêt pourtant son premier aspect d'union. En histoire, au contraire, la préexistence de la famille par rapport à la propriété individuelle est possible. Hegel combat ceux qui veulent expliquer les institutions par des causes historiques ; après avoir démontré les origines de l'esclavage et les causes historiques de sa nécessité, ils ne voient pas que s'il n'y a pas d'autre règle que celle de l'histoire, qu'ils ont absous l'esclavage de toute faute.

Marx lui-même, bien qu'il se soit défendu de tout mysticisme et bien qu'il saisisse la dialectique dans l'histoire, Marx ne confond pourtant pas l'histoire avec la dialectique, car dans l'histoire les moments sont épars et disséminés ; la dialectique les conciliera et les unira dans une synthèse parfaite. Enfin la perfection intégrale sera rendue à la nature humaine qui aujourd'hui « se divise en paysans robustes mais inintelligents et en ouvriers avisés mais faibles. »

Lassalle, nous l'avons dit, concilie Fichte et Hegel et retrouve pour ainsi dire la justice éternelle dans l'extrême dialectique. Pourquoi jusqu'à ce jour l'histoire a-t-elle été inique ? Parce que l'économie politique a eu pour fondement non pas l'homme lui-même, mais la propriété. Toutes les transformations historiques ont uniquement été des changements dans la forme de la propriété. Or, voici que surgit le Quatrième Etat qui n'a rien, ne possède rien : la victoire du Quatrième Etat ne sera pas le triomphe d'une nouvelle forme propriétaire, mais la victoire de l'humanité elle-même; le socialisme ne sera pas autre chose que l'humanité. Lassalle n'eût pas tant enflammé les cœurs de foi et de ferventes espérances, si dans la dialectique de l'histoire, dans ses aboutissants, il n'avait montré l'efflorescence de la justice éternelle.

Le socialisme dialectique s'accorde donc avec le socialisme moral, le socialisme allemand avec le socialisme français ; et l'heure est proche où convergeront et se joindront de toutes parts en un seul et même socialisme toutes les âmes, tous les esprits, toutes les forces et facultés de la conscience, et aussi la fraternelle communion chrétienne, la dignité et la véritable liberté de la personne humaine et même l'immanente dialectique des choses, de l'histoire, du monde.

Bref, pour comprendre le socialisme allemand de nos jours, il ne suffit pas de le saisir dans la forme particulière et transitoire que lui donnent Bebel et autres ; il faut fouiller ses origines, c'est-à-dire toutes les sources de l'intelligence et de la conscience. Voilà pourquoi j'ai examiné le socialisme chrétien chez Luther, le socialisme moral chez Fichte, le socialisme dialectique chez Hegel et Marx. Et il ne m'a pas déplu de traiter en latin des questions contemporaines, parce que c'est en cette langue qu'a été formulé le droit humain de l'antique philosophie morale et qu'a soupiré et chanté la fraternité chrétienne. Au surplus la langue latine est encore aujourd'hui la seule langue universelle commune à tous les peuples ; elle convient donc au socialisme universel. Le latin convient encore à ce *Socialisme Intégral*, tracé par Benoit Malon, où le socialisme n'apparait pas comme une étroite faction, mais comme l'humanité elle-même ; où le socialisme semble être l'image de l'humanité, de l'éternité.

Jean Jaurès.

(Traduit du latin par Adrien Veber).

LA GUERRE TUERA LA GUERRE

En préparant scientifiquement la guerre, les nations civilisées vont à la paix. Elles y marchent inconsciemment et par l'absurde ; mais on sait qu'en mathématique le raisonnement par l'absurde est invincible (1).

En effet, en militarisant toute une nation, on la ramène à ses origines, où la guerre est à l'état endémique. L'homme n'est qu'un guerrier et n'est que cela.

Le sauvage et le barbare, chasseur, pasteur, sans industrie, sans culture, peuvent se prêter à cette situation violente, sans trop d'inconvénients.

Mais il en va tout autrement, lorsque les nations sont parvenues à la grande industrie, avec un outillage et des machines, représentant plus de millions de travailleurs qu'elles ne comptent de bêtes, une accumulation de produits et de richesses considérables, alors que le barbare enferme toute la sienne dans un coffre ou un paquet, porté à dos d'âne ou de chameau.

Toutes les conditions de la vie moderne sont incompatibles avec la guerre. Cela est sensible, puisque l'état civilisé est basé sur la production et l'état de guerre sur la destruction et la dévastation. Aussi, l'homme moderne répugne-t-il naturellement à la guerre. Il ne peut s'y résoudre que contraint, forcé, et sous l'empire des circonstances les plus impérieuses.

(1) Partisans outranciers de la paix, nous voudrions partager l'optimisme de notre éminent collaborateur de Pompery; mais nous craignons bien que les épouvantes de la guerre future ne soient pas un frein suffisant pour les monarques, leurs sicaires et pour les chauvins enragés.

La Rédaction

Voilà un premier et grave empêchement. En voici un second qui ne l'est pas moins.

Quand on se bat avec des flèches, des lances, ou de mauvais fusils et de mauvaise poudre, sans discipline et en confusion, cela peut durer longtemps et l'on peut recommencer le lendemain.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi. La science et l'industrie, appliquée à la guerre, ont complètement transformé l'outillage de la destruction.

Un seul *croiseur* de nos jours aurait facilement détruit à lui seul les flottes de Xercès, des Grecs et des Romains.

Par des fusils qui portent avec précision, à raison de plusieurs coups à la minute, à un kilomètre ; par des canons, dont le tir atteint avec la même sûreté à huit kilomètres avec des obus chargés de matières explosibles, avec des ballons captifs et d'autres qui sont libres et plus ou moins dirigeables, avec la télégraphie, la téléphonie, la vélocipédie militaire; avec les chemins de fer et les ressources dont disposent la science et l'industrie modernes, personne ne peut dire ce qui arriverait de l'affrontement de deux peuples, entrant en guerre, chacun avec un million de soldats, au bout de quinze jours de mobilisation. Ce million serait suivi trois mois après d'un autre million d'hommes, tous préparés et dressés. En outre, un autre million de soldats de réserve viendrait encore soutenir les deux premiers, entrés en ligne.

Et que serait-ce si la conflagration était générale ?

Je passe à une autre considération de haute importance.

Il y a entre les nations civilisées des rapports d'industrie, si multiples, si nécessaires, si étroits, qu'un conflit entre deux peuples toucherait forcément tous les autres et les atteindrait dans leur prospérité, même sans qu'ils participassent directement à la lutte.

Voyez-vous l'Europe, que dis-je, le monde tout entier, sur la terre et sur la mer, dévoué à ces savantes destructions, à ces gigantesques tueries. L'imagination peut-elle se représenter un spectacle aussi monstrueux ?

Certes, les guerres de la Révolution et de l'Empire ont mis l'Europe en face et lui ont bien coûté en vingt ans quinze millions d'hommes.

Mais il importe de remarquer que l'outillage destructif, dont on disposait alors, comparé à celui de nos jours était enfantin et misérable par son impuissance. Aussi, calculait-on qu'il fallait pour tuer un homme un poids de balles égal à son propre poids. En face du nôtre un tel armement est tout simplement pitoyable et ridicule.

Il fallait beaucoup de temps pour en finir, malgré l'acharnement frénétique des soldats qui ont combattu à Wagram, à la Moscowa, à Leipsick. Aujourd'hui le foudre de Bonaparte paraîtrait aussi enfantin que celui de Jupiter sur le Mont Olympe.

On ne pourrait comparer les effets produits par la lutte de deux millions d'hommes, pouvus de nos engins de destruction supérieurs qu'à un cataclysme de la planète, tel qu'a été le tremblement de terre et l'explosion volcanique de Krakatoa, dans l'île de Java, lequel déplaça un bras, de mer, fit périr en quelques minutes plus de cent mille personnes et porta ses cendres à une telle élévation qu'elles parvirent en Europe.

Nous avons déjà parlé du nombre et de l'étroitesse des rapports des nations civilisées. On l'a bien vu lors de la guerre de la sécession des Etats-Unis. Le coton, produit très considérable de ce pays, manqua tout-à-fait sur les places de l'Europe. Des centaines de mille ouvriers, en Angleterre, France, Allemagne, Hollande, Suisse, se trouvèrent tout à coup sans travail. De là, des protestations, des souffrances, des désastres financiers et des misères inflgées à longue distance à des populations inoffensives et nullement belligérantes, cela faisait pendant aux horreurs et aux désastres de la guerre. Quand elle touchai à sa fin, le Nord n'avait pas mois de douze cents mille hommes sous les armes.

On peut juger par ce chiffre de la beauté et de la grandeur de l'hécatombe offerte au dieu Mars non pas seulement en sanglantes victimes, mais en ruines et douleurs morales de tout genre.

Quand par les applications de la science et de l'industrie à l'art de la guerre, les hommes en arrivent à se trouver en présence, avec de telles forces destructives, ils y regardent à deux fois, ils y regardent si bien qu'ils demeurent en présence l'arme au pied.

Personne ne se soucie de commencer et de risquer le paquet. On se dit, attendons, voyons venir. En Europe nous en sommes là. On se regarde de travers, on se fait les gros yeux, on s'injurie, de loin, comme les gondoliers de Venise. On se calomnie, on se menace, seulement on demeure sous les armes : ce qui est très fatiguant et ruineux ; mais personne ne bouge. Certes, ce n'est pas à la raison, aux sentiments d'humanité et de justice que l'on doit attribuer cette situation de paix armée. Cela est regrettable sans doute ; mais au point de vue où en est encore la moralité de notre pauvre espèce, il est plus sûr que cet état de paix résulte de la force des choses et de l'impossibilité de se faire la guerre.

La guerre ne pourrait être anéantie que par la guerre elle-

même, puisqu'elle est la force et que la force prime le droit. La science et l'industrie y ont puissamment contribué ; ce sont elles qui rendent la guerre impossible et la forceront à se suicider.

En contraignant tous les hommes à pratiquer sérieusement le métier de la guerre, exercices répétés, marches forcées de jour et de nuit, grandes manœuvres, et, le tout sous la précision terrible et nécessaire de l'obéissance passive, de la discipline la plus rigoureuse, chacun sent, chacun comprend combien la guerre est contraire aux mœurs, aux besoins de la civilisation.

Tel n'est pas, on le sait, l'avis du parangon des guerriers modernes, de M. de Moltke, qui a prononcé ces paroles :

« La paix éternelle n'est qu'un rêve et encore ce n'est pas « un beau rêve.

« La guerre est une institution de Dieu, un principe d'ordre « dans le monde.

« Sans la guerre le monde tomberait en pourriture et se « perdrait dans le matérialisme. (1) »

On voit que M. de Moltke est de l'école de M. de Maistre, qui, lui aussi, a déclaré que la guerre est divine, que le bourreau est la clé de voûte de la société, l'exécuteur de l'expiation, laquelle doit durer jusqu'à la consommation des siècles, car le monde est un immense autel, destiné à être toujours imbibé de sang.

Le guerrier Prussien, en fait de philosophie, a des ancêtres et un maître.

Si M. de Moltke avait vécu au temps d'Aristote, qui était une plus forte tête que lui, aurait cru, avec Aristote et Platon, que l'esclavage était d'institution divine, et que jamais les sociétés ne pourraient s'en passer.

Si M. de Moltke avait coudoyé Jules César dans les Gaules et qu'un inconnu fut venu leur annoncer que dans deux mille ans on se parlerait à cent lieux, on s'écrirait à travers l'immense

---

(1) On ne pouvait attendre mieux du soudard sans conscience qui a débuté dans la vie militaire par le démembrement de sa patrie (le Danemark) par lui traitreusement reniée après n'en avoir reçu que des bienfaits. Mais ce qui est affligeant c'est de voir un Pierre Lafitte oser, en plein Collège de France, faire l'apologie de ces abominables paroles du Moltke que l'histoire exécrera, et oser qualifier de *culte du cochon idéal*, le souci de la paix entre les nations, le travail pour l'instauration de la justice parmi les hommes et pour le développement affectif, intellectuel et moral des êtres humains. Si les positivistes orthodoxes approuvent de telles monstruosités, ils n'ont plus le droit de parler au nom du progrès ; ils sont les pires rétrogrades.

La Rédaction.

Océan, on ferait faire son portrait en moins d'une seconde, et par le soleil encore, qu'on irait de Paris à Marseille en quinze heures, à Berlin en vingt-quatre, à Pétersbourg en quarante-huit, qu'il y aurait des machines merveilleuses, accomplissant avec rapidité et au centuple tous les travaux des faibles mortels, ces grands guerriers auraient fait jeter à la porte le mauvais plaisant et auraient couru passer une revue, pour se remettre dans leur bon sens.

Et cependant toutes ces choses sont arrivées, et bien d'autres arriveront encore.

Le plus étrange, (et le faux prophète de Moltke ne pouvait s'y attendre), c'est que lui-même, en militarisant les nations, en ayant été le plus grand promoteur des institutions guerrières modernes, se trouve être au premier rang de ceux qui ont, involontairement bien entendu, rendu la guerre impossible : c'est un effet de la loi du contact des extrêmes.

N'importe, il paraît que, déclarer la guerre, qui a pour but le meurtre, le pillage et la dévastation, est un principe d'ordre ; qu'Attila, surnommé le *fléau de Dieu*, est un homme d'ordre et accomplit l'œuvre de Dieu, tandis qu'Augute, en fermant le temple de Janus et en assurant au monde *la paix romaine*, pendant cinquante ans, fut un homme de désordre ; c'est fort, très fort, et il faut être un rude guerrier pour oser l'affirmer en plein soleil.

Edouard de Pompery.

LES GRANDS FIEFS MODERNES

2me PARTIE (1)

ENCORE LE MONOPOLE DU GAZ

PAR UN ELECTEUR PARISIEN

Cette question du gaz synthétise si bien en elle tous les méfaits de la gent financière commis à la suite d'impardonnables erreurs administratives, qu'on ne saurait trop y revenir. Elle est, du reste, toute d'actualité, et nous espérons arriver à démontrer, en l'exposant à fond, combien il est nécessaire que tout citoyen, quelle que soit sa situation sociale, s'intéresse à ces questions économiques d'ordre primordial de la solution desquelles dépendent la moralité et la prospérité publique.

L'extension des franchises municipales et la décentralisation administrative qui, dans un pays progressiste et composé d'éléments homogènes comme le nôtre, devraient être la caractéristique de nos institutions nationales, semblent enfin devoir se réaliser.

Mais ce n'est plus Paris qui tient la tête du mouvement, c'est la province.

Voilà qu'à la suite des succès obtenus par les socialistes aux dernières élections municipales, les départements s'agitent. Les contribuables, mis au courant de certains agissements par les discussions de la période électorale, recherchent le pourquoi des obligations ruineuses qui leur sont imposées au seul bénéfice

---

(1) LES GRANDS FIEFS MODERNES. — *Le Monopole du Gaz*, par un Electeur Parisien, avec un commentaire de Benoît Malon. — Librairie de la *Revue Socialiste*, 10, rue Chabanais, Paris. — Prix, UN franc.

de quelques privilégiés, les concessionnaires des monopoles d'exploitation des grands services publics. Ils en trouvent la raison dans les errements administratifs, s'insurgent et protestent. Des comités de résistance s'organisent. Les consommateurs, las d'être exploités, se mettent en grève. De tous les points du territoire, Var, Bouches-du-Rhône, Rhône; Nord, Meurthe-et-Moselle, etc., des délégations viennent objurguer le gouvernement et le Parlement de soustraire les populations à l'exploitation des puissantes coalitions de producteurs assez riches pour conquérir toutes les influences.

Ces électeurs, ces contribuables, protestent contre l'interprétation abusive faite de la loi en faveur de ces groupements capitalistes, par certaines municipalités, par les grands corps de l'Etat, voire même par les offices ministériels.

C'est bien le moins que des citoyens français puissent se placer sous l'égide des lois, correctement interprétées, alors que les Anglais ont obtenu, à diverses reprises et chaque fois que le besoin s'en est fait sentir, des lois spéciales pour les préserver de la rapacité des grandes compagnies gazières.

Dès 1820, la Chambre des Communes a mis un frein aux convoitises de ces compagnies. Elles demandaient que chacune d'elles fut autorisée à distribuer le gaz dans un quartier déterminé et, malgré l'avis favorable d'une Commission spéciale, cette autorisation leur fût refusée.

Lorsque quarante ans plus tard, vers 1860, les Compagnies londoniennes s'entendirent entr'elles pour se répartir d'un commun accord les différents quartiers de la Ville et se créer ainsi un monopole de fait, le Parlement vota des lois d'exception pour soustraire les consommateurs aux abus pouvant résulter de cette entente.

Le résultat en est que les Anglais paient trois fois moins cher un gaz qui est beaucoup plus éclairant, sans être assujettis à une foule d'obligations onéreuses comme le sont les Parisiens.

Et qu'on ne vienne point invoquer la différence de prix des charbons, attendu qu'à Paris la valeur de ces charbons est couverte par celle des sous-produits de la fabrication, tandis qu'à Londres elle ne l'est que pour les trois quarts.

La raison de cette situation privilégiée de nos voisins, est toute entière dans l'attitude des contribuables anglais. Trop fiers de leur liberté pour la laisser aliéner, ils ont résisté énergiquement à l'implantation des monopoles. Chaque fois que leurs intérêts ont été menacés par l'entente des producteurs, en 1820, 1847, 1860, 1876, 1883 et plus récemment encore, leurs protestations ont été bien accueillies par les pouvoirs publics.

Lorsque les lois existantes ont été reconnues insuffisantes, le Parlement n'a pas hésité à modifier la législation et à en voter de nouvelles.

En France, c'est tout le contraire. Les Conseils d'Etat de l'an VII et de 1854 ont bien essayé d'enrayer le mouvement envahissant des monopoles en se refusant à émettre des avis favorables à leurs empiétements. Mais ces bonnes traditions se sont perdues et les résistances du Conseil d'Etat ont été vaines : l'Empereur ne pouvant faire sanctionner par les Chambres les monopoles qu'il avait concédés, a passé outre, en tournant la loi, et les a consacrés par de simples décrets. Ce procédé les entache d'illégalité.

Actuellement, c'est pis encore, on leur donne une plus large extension par simple circulaire ministérielle ; le Conseil d'Etat, allant même plus loin dans cette voie et ne pouvant les interpréter à sa guise comme monopoles de droit, les interprète en dehors du texte écrit des concessions et les transforme en monopoles de fait.

*
* *

Ce réveil de la province que nous signalions en commençant, doit donc être salué avec joie par tous ceux qui ont à cœur l'espoir de voir la France s'affranchir de cette oligarchie financière qui l'opprime et l'exploite, corrompt les mœurs et crée les misères des travailleurs, celles des plus humbles surtout, car, si le commerçant est directement frappé, c'est en réalité l'ouvrier qui, par répercussion, ressent les plus mauvais effets de ce système abusif d'exploitation.

Paris, il faut bien le reconnaitre, reste inerte. La population militante a bien d'autres choses en tête. Toute occupée de politique pure, de conceptions transcendantes, elle flotte dans de trop hautes sphères pour arrêter sa vue sur de pareilles questions. Ces conflits d'intérêt sont trop terre-à-terre, leur positivisme se prête peu à des raisonnements quintessenciés, ils sont trop concrets pour être simplistes. Ce serait trop pour les amoureux de théories abstraites d'avoir à démontrer par des faits que si les revenus des milliardaires sont composés de gros sous prélevés un à un sur le prolétariat la faute en est à leur détachement des choses d'ici-bas qui laisse se perpétuer des abus faciles à supprimer.

Paris trompe toutes les espérances. La presse, comme ignorante des abus sans nom que nous signalons, garde un silence de plomb — ou d'or. Ne nous attardons pas à chercher l'intérêt qui la guide ou l'erreur qui l'égare.

Son conseil municipal à double incarnation — municipal et général tout à la fois — est impuissant.

Cette assemblée dont la majorité s'est fait élire en inscrivant sur son programme « Autonomie Communale », non-seulement n'est pas parvenue à conquérir les plus élémentaires des franchises auxquelles a droit une cité, mais elle en est même arrivée à faire redouter que ces franchises ne soient trop tôt obtenues par des municipalités dignes tout au plus de rester en tutelle.

Malgré la valeur des quelques membres qui l'honorent, elle a si largement sacrifié son indépendance à de mesquins intérêts de quartier, et s'est à un tel point rendue complice à cet effet des errements de l'Administration, qu'elle ne peut plus se libérer de son autorité.

Sa subordination se révèle à chacun de ses actes. Toutes ses délibérations empreintes de l'esprit routinier le plus étroit relèvent de la procédure bureaucratique la plus nébuleuse et sont dominées par les plus surannées et les plus fausses des vieilles traditions fiscales ; ses révoltes même accusent par leur impuissance sa complète abdication.

Il y aurait toutefois de l'injustice à méconnaître qu'elle a parfois réalisé certaines améliorations de détail dans les limites étroites qu'elle-même a tracées à son action. Mais combien féconde aurait été son œuvre, si elle était restée fidèle aux idées progressistes dont elle se réclamait et s'était consacrée à établir une répartition plus équitable des charges, une organisation plus rationnelle du travail.

Mais hélas ! il en est autrement. Et, comme si ce n'était assez de stériliser ainsi ses forces, cette assemblée qui compte en son sein plus d'un esprit clairvoyant, s'enlise à plaisir dans les marécages des opérations mercantiles et spéculatives. Elle associe la ville a des exploitations honteuses et perd ainsi son restant de prestige. Ce n'est plus un corps délibérant, c'est une réunion de trafiquants.

Qu'il s'agisse d'assurer l'hygiène de la cité par une plus grande adduction d'eau potable et par l'extension du réseau des égouts, ou bien, de faciliter la circulation en reliant au centre la périphérie de la Ville par des voies rapides, aussitôt la question de marchandage apparaît et domine. La salubrité est sacrifiée au produit à retirer de la vente de l'eau — Paris est empoisonné ; — les besoins de la circulation sont primés par les petits intérêts de clocher, un échange s'opère, troc pour troc, la suppression des passages à niveaux dans certains quartiers se paie avec la concession de l'Esplanade des Invalides.

Avec le gaz c'est bien autre chose. La compagnie, par son imprévoyance autant que par ses fastueuses distributions de dividendes, a créé une situation périlleuse pour les dernières années de son exploitation. Ses bénéfices vont être réduits par des charges accumulées à plaisir. Aussitôt l'on s'écrie que les revenus de la Ville vont de ce fait subir une atteinte. Et sans même vouloir observer que la Ville trouverait une large compensation dans l'augmentation de ses perceptions sur les autres systèmes d'éclairage, qu'on s'empresse de venir en aide à cette pauvre compagnie. Elle n'a encore distribué à ses actionnaires pour un capital, en actions réellement souscrites et libérées de quarante-quatre millions, rien que la malheureuse somme de six cent soixante-quatorze millions de francs, vite qu'on la mette en situation de leur distribuer à nouveau un bon petit Milliard, que sous le prétexte de fournir Un à la Ville on l'autorise à prélever Cinq et plus sur le contribuable parisien.

Que l'on ne nous taxe pas d'exagération. Les faits sont là, patents, indéniables, connus de tous ceux qui ont quelque peu étudié la question. Depuis treize ans la démonstration en a été faite cent fois au Conseil municipal. Nul, parmi nos édiles, ne peut arguer de son ignorance. Et, si à un moment donné il a pu être dit que les partisans des projets de convention avec cette compagnie étaient dupes ou complices, aujourd'hui des deux termes de ce dilemne il n'en reste plus qu'un.

*
* *

Ici, qu'il nous soit permis d'ouvrir une parenthèse. Un rapide exposé de cette question du gaz devient nécessaire. Dans la première partie Des Grands Fiefs Modernes. — *Le Monopole du Gaz*, — nous l'avons traitée au point de vue spéculatif et espérons avoir démontré combien le nouveau traité soumis aux délibérations du Conseil municipal serait funeste à tous les intérêts de la Cité. Dans un commentaire mis à la suite de cette étude, notre éminent ami Benoit Malon a stigmatisé ces monopoleurs. Mais cette question est si complexe qu'on ne pourrait trop en révéler les dessous.

La question du gaz synthétise en elle toutes celles qui se rattachent à l'exploitation des grands fiefs modernes, qui sont constitués par la concession, sous forme de monopole, du domaine national et communal qui de sa nature est inaliénable, savoir le sous-sol de la grande et de la petite voirie pour l'établissement des canalisations d'eau, de gaz, d'électricité, etc.

Ces monopoles ne sont prospères qu'en France ; le sol de la libre Angleterre, le pays du *Self-help*, est rebelle à sa culture.

Cela ne porte aucune atteinte que nous sachions, à sa prospérité industrielle.

Nous allons voir à grands traits comment ces monopoles se sont implantés à Paris et ont pris de l'extension en province.

Les débuts des compagnies gazières à Paris, qui remontent aux environs de 1816, ont subi la commune loi. Ils ont été quelque peu difficiles. Mais l'ère des difficultés avait été rapidement franchie et au moment où nous remontons pour apprécier leurs premiers agissements, leur exploitation était prospère. En 1821, 1824, 1835, l'exercice de leur industrie avait été réglé. Tout allait donc bien pour elles, sauf sur un point. Elles se faisaient concurrence. Ce qui, chacun le sait, est, dans l'application, une grande hérésie spéculative.

Aussi ces compagnies assez peu soucieuses de rester dans l'orthodoxie libérale lorsqu'elle les meurtrit, surent-elles prouver leur opportunisme économique en s'efforçant, à dater de 1839, de faire disparaître cette cause de perdition.

Fort ingénieusement elles avaient intéressé directement à leur entreprise de gros personnages, voire même des princes de sang royal, et non moins habilement, elles surent user de leurs relations pour obtenir de la Ville de Paris un bon petit privilège : le droit exclusif, durant dix-huit années, de canaliser le sous-sol de la Ville pour distribuer le gaz de houille destiné à l'éclairage, chacune dans un quartier déterminé et sans avoir à redouter la concurrence. Elles étaient six (1), la ville fut divisée en six périmètres.

Cela se passait en 1846.

Quelques années après, 1850-1853, ces mêmes compagnies enhardies par ce succès, se mirent à nouveau en instance. Elles commencèrent par fusionner entr'elles et à former ainsi une puissante coalition de producteurs, puis arguant de ce que les événements de 1848 ne leur avaient pas permis de réaliser d'assez gros bénéfices et invoquant les considérations les plus touchantes, celles du travail, de la famille, du sort des ouvriers, de la paix et de la prospérité nationale, elles sollicitèrent l'extension de leurs privilèges pour un demi-siècle.

L'édilité londonienne — non seulement avait refusé aux compagnies gazières en 1822 une concession à temps, mais elle

(1) Compagnies : L. Margueritte et Cie.— Française.— Parisienne.— De Belleville. — Lacarrière et Cie. — De l'Ouest.

Gerants : MM. L. Margueritte et Cie. — Brunton-Pilté et Cie. — Dubochet et Cie. — Payn et Cie. — Lacarrière et Cie. — Ch. Gosselin et Cie.

leur avait interdit le droit de se partager l'exploitation de la ville et de plus, avait obtenu du Parlement en 1847 une loi spéciale, *Le Gaz Works Clauses Act de 1847*, pour soustraire les intérêts de ses administrés aux convoitises de ces puissantes sociétés — l'Edilité parisienne ne fut pas dirigée par les mêmes scrupules, elle déclara qu'il y avait équité et opportunité a accueillir favorablement la demande des compagnies, et, malgré la résistance des membres indépendants, la commission municipale adopta le projet de convention soumis à ses délibérations par le préfet de police, M. Piétri.

Cette convention fut transmise au Ministre de l'Intérieur pour être légalement sanctionnée. Mais le Conseil d'Etat — celui de 1853 resté fidèle aux tradition de l'an VII — appelé à délibérer sur cette demande, la repoussa, en disant :

Qu'il n'y avait pas lieu de l'accueillir, attendu qu'il est même permis de prévoir qu'en s'abstenant de prendre d'avance un engagement nouveau, la Ville de Paris pourrait, en raison des progrès de l'industrie, obtenir plus tard, tant pour les particuliers que pour elle-même, des avantages supérieurs à ceux qui lui sont actuellement offerts. »

Et comme une loi était nécessaire pour sanctionner la concession de ce monopole et que cette loi ne pouvait être obtenue des Chambres qu'avec un avis favorable du Conseil d'Etat, la convention resta lettre morte.

Cette opposition en suscita de nouvelles. Les compagnies fixaient les prix de vente du gaz à 30 centimes le mètre cube pour les particuliers et à 15 centimes pour l'éclairage public. Des concurrents vinrent offrir de livrer le premier à 20 centimes et le deuxième gratuitement.

C'est pour vaincre toutes ces résistances que les compagnies dans la nouvelle instance qu'elles introduisirent modifièrent, dans un sens plus favorable, une clause qui déjà déclaraient-elles donnait toutes satisfactions au public. C'est aussi pour obtenir le monopole convoité qu'elles prirent les engagements que nous allons rappeler et que l'administration a impunément laissé violer.

Voici quelques-unes des nombreuses déclarations qu'elles firent à ce sujet :

M. le Prefet de police et votre Commission avaient été vivement preoccupés des avantages qui peuvent résulter des nouvelles découvertes qui arriveraient à produire le gaz à meilleur marché. *Ils ont pensé que les particuliers, comme la Ville, devaient profiter de ces nouvelles découvertes, et qu'alors un abaissement proportionnel devait avoir lieu dans les tarifs.* »

. . . .

Cette clause, répond aux préoccupations et donne pleine satisfaction aux sollicitudes de Sa Majesté, fait disparaître toute incertitude. *Dans l'avenir, les consommateurs seront*

assurés de jouir des économies qui pourront être réalisees, soit du chef de la science, soit du chef de l'industrie personnelle des Compagnies.

La Ville ne concède que du temps, elle fait des réserves expresses pour les progrès de la science. Les abonnés ne sont pas engagés ; l'introduction d'un éclairage nouveau, électrique ou autre, est complètement independant du traité. *En cas de réalisation d'économies résultant de procédés nouveaux, elles restent acquises à la Ville et aux particuliers.*

D'autre part le secrétaire-rapporteur de la commission municipale, M. Pelouze, qui, plus tard est devenu administrateur de cette société (1), concluait dans un rapport devenu célèbre (28 juin — 5 juillet 1854), contre les offres faites par les sociétés concurrentes, disant :

Les prix offerts par M. Laffitte sont des prix de concurrence et calculés de manière à l'emporter sur tout competiteur qui se présenterait pour obtenir en 1864 l'entreprise de l'éclairage de Paris.

M. Laffitte déclare que l'avenir et le succès de son entreprise reposent uniquement sur un développement considérable, qui doit se produire dans la consommation par suite de l'abaissement des tarifs.

D'après les documents publiés, les compagnies estiment que la moyenne de la consommation pourra être, pour la période de prorogation, d'environ 29 millions de mètres cubes, ce qui suppose une augmentation moyenne d'environ 50 % sur l'état actuel des choses, et ce qui suppose encore *que la consommation étant aujourd'hui de* **22** *ou* **23 millions**, elle atteindra en **1884** *le chiffre de* **38 millions.** (2).

Si l'on considère qu'il a fallu plus de trente années pour porter la consommation à 15 millions, l'on admettra que c'est faire la part de l'avenir très large, que de supposer que pendant la même periode de temps l'on obtiendra un developpement de consommation plus qu'égal, sur un périmètre, dejà exploite depuis 30 années.

Nous pensons donc que les estimations des compagnies sont PLUS RATIONNELLES que celles de M. Laffitte, et qu'il faut les admettre comme base de calculs.

La lettre qui suit, adressée par les Compagnies au Préfet, (27 février 1854) est à rapprocher du document qui précède. Alors, comme aujourd'hui l'administration municipale et les Compagnies étaient d'accord pour émettre des appréciations érronées. — Celles de 1854 ont été cruellement démenties par les faits, il en serait de même pour celles énoncées en 1892 pour les besoins de la cause, si la majorité du Conseil municipal n'avait pas la fermeté voulue pour s'arracher aux influences auxquelles on la soumet.

Monsieur le Préfet,

Les auteurs du factum publié contre nos compagnies disent que, pour que le chauffage au gaz se généralise, il faut qu'il satisfasse à deux conditions essentielles : *Fourniture constante et bon marché, et que c'est pour avoir méconnu ces conditions que nos compagnies l'ont rendu impossible en France.*

---

(1) Par une étrange coïncidence, le Secrétaire de la première Commission qui fut dans la suite appelée à connaître les agissements de la Compagnie du Gaz, M. Troost a été égalemenr nommé Administrateur de cette Compagnie.

(2) En 1884, la consommation a été de 287 millions. Elle atteint en 1891, 312 millions de mètres cubes, plus de huit fois le chiffre prévu.

Il faut que l'on nous suppose biens ennemis de nos intérêts et *bien ignorants des faits pratiques* pour avancer une semblable allégation. Pour faire cesser toute équivoque, nous dirons quelles sont les véritables causes qui s'opposent à ce que le chauffage au gaz soit autre chose qu'un moyen de produire et d'utiliser la chaleur dans des conditions tout à fait exceptionnelles qui seront indiquées plus loin.

Pour qu'un nouveau moyen d'utiliser la chaleur puisse prétendre remplacer ceux en usage, il doit, avant toute chose, réaliser le bon marché, la facilité d'emploi, et offrir des garanties de sécurité.

Examinons d'abord si le chauffage au gaz satisfait à la condition du bon marché.

. . . .

En résumé, lorsque l'on calcule avec des chiffres fournis par la science, on trouve que la dépense pour le chauffage au gaz d'éclairage est à la dépense du chauffage à la houille comme 0, 24 c. est à 0,05 c. 60 ;

Que le chauffage à l'hydrogène non carburé est au chauffage à la houille comme 0,50 est à 0,04 c.

En présence de semblables résultats, comment peut-on prétendre que le chauffage au gaz soit un chauffage économique ?

Si on examine la question au point de vue de la facilité de l'emploi, en admettant que le gaz soit à toute heure à la disposition du consommateur, on ne doit pas oublier que pour porter le gaz dans chaque foyer, en dehors des dépenses d'usines et de la grande canalisation à la charge de la compagnie, il faut encore établir des branchements extérieurs, des tuyaux de distribution intérieure, des robinets, des compteurs, des appareils de brûlage, etc., que tous ces agencements occasionnent des dépenses considérables à la charge du consommateur ; que d'un côté l'emploi rationnel du gaz est toujours très difficile ; que la moindre négligence produit des excédents de consommation assez considerables ; que si, déjà on n'arrive qu'avec peine à régler l'émission du gaz par un bec servant à l'éclairage, ce sera bien autre chose lorsqu'il s'agira de régler l'émission du gaz pour le chauffage, considéré au point de vue de la question ménagère.

Nous ne croyons pas utile d'énumérer ici toutes les autres raisons qui ne feraient que corroborer ce que nous avons déjà dit pour prouver que le gaz considéré comme moyen de chauffage, est loin d'être d'un emploi facile.

Il nous reste à examiner la question au point de vue de la sécurité pour le consommateur. A cet égard, l'usage du gaz, comme éclairage, a prouvé que plus il y aura de complication dans les appareils, plus on multipliera les brûleurs, plus on developpera le parcours des tuyaux, plus les chances d'accidents augmenteront.

Comme vous le voyez, Monsieur le Préfet, des raisons tout autres que celles résultant de notre égoïsme et de notre prétendue incurie s'opposent à l'emploi du gaz pour le chauffage, et c'est déterminé par ces considérations, que, jusqu'à présent, ni le producteur, ni le consommateur n'ont pu en naturaliser l'emploi.

. . . .

Alors, comme aujourd'hui, la tactique était la même : dénaturer les faits pour mieux arriver à ses fins.

Puis, voulant frapper un grand coup, les compagnies paraissent s'indigner contre le scepticisme que rencontrent leurs déclarations et adressent au Président de la Commission Municipale (mars 1854) la lettre suivante :

Pendant les longs débats auxquels a donné lieu devant l'autorité compétente la question du gaz, nous avons déjà eu à repousser des allegations calomnieuses qui avaient pour but d'affaiblir la confiance à laquelle nos compagnies croient avoir droit ; cependant nous pouvions espérer qu'elles ne se reproduiraient plus. Il n'en est pas

ainsi. En effet, nous sommes informés que l'on affirme *qu'une dame s'est présentée chez l'honorable M. Chaix-d'Est-Ange pour lui demander son concours en faveur des Compagnies, déclarant qu'elle pouvait disposer d'une somme importante,* dont M. Chaix-d'Est-Ange pouvait user lui-même à sa volonté.

Cette lettre est immédiatement suivie de celle-ci (20 mars 1854).

Monsieur le Préfet,

En presence de circonstances et de considérations dont vous apprécierez l'importance et l'opportunité, *nous croyons devoir retirer les propositions que nous vous avons adressées à la date du 3 mai 1853.* Nous avons en conséquence l'honneur de vous prier de vouloir bien les considérer comme nulles et non avenues.

Hélas, cette fière détermination n'était qu'une fausse sortie. Peu de temps après la demande était réintroduite.

Les Compagnies, redoutant les révélations pouvant résulter d'une plus longue discussion devant une Commission Municipale dans laquelle se trouvait une minorité presciente et ne voulant pas livrer les intérêts de plusieurs générations de contribuables à l'exploitation d'une coalition de producteurs, s'adressent directement à l'Empereur.

Sire,

C'est au nom de plus de 3,000 familles, représentant 60 millions de capitaux aujourd'hui engagés dans l'industrie de l'éclairage par le gaz, que nous prenons la liberté de prier humblement Votre Majesté de vouloir bien nous recevoir en audience particulière. Notre but, en sollicitant cette faveur, est de supplier respectueusement Votre Majesté d'user de son initiative pour donner force d'exécution à un traité intervenu entre la Ville de Paris et nos Compagnies.

Après une longue instruction, ce traité a été approuvé par deux délibérations de la Commission municipale. Cependant, la section de l'Intérieur au Conseil d'Etat a cru devoir émettre un ajournement.

C'est alors que Votre Majesté a ordonné un complément d'enquête. En conséquence, une Commission, composée de seize membres, a été nommée, et après examen, elle a reconnu exacts les travaux des Commissions antérieures.

Le traité intéresse à la fois les consommateurs de gaz, la Caisse municipale, le budget de la guerre, les grande et petite voiries, les propriétés avoisinant les usines, le bien-être des ouvriers.

Et tous ces résultats sont obtenus sans que Votre Majesté *ait à craindre de priver les consommateurs de gaz* DES AVANTAGES ÉVENTUELS A OBTENIR DES PROGRÈS DE LA SCIENCE : *ces avantages se trouvent* EXPRESSÉMENT SAUVEGARDÉS *par l'article 10 du traité ainsi conçu* :

« Si, par suite des progrès de la science ou de l'application du gaz à des usages nouveaux quels qu'ils soient, le Prefet de police, de l'avis du Conseil municipal, jugeait convenable d'imposer à la Société l'emploi de procédés étrangers au système actuel de la fabrication du gaz, celle-ci serait tenue de se conformer aux prescriptions d'Administration.

« Dans le cas où l'emploi de ces nouveaux procédés aurait pour résultat un abaissement notable dans le prix de revient du gaz, la Société serait obligée de faire profiter l'éclairage public et particulier de l'abaissement de prix dans les proportions determinées par l'autorité administrative, toujours de l'avis du Conseil municipal.

« Il en serait de même pour le cas où, sans attendre l'intervention administrative, la Société aurait pris l'initiative de l'application de procédés nouveaux.

« En cas de découverte d'un mode d'éclairage autre que l'éclairage par le gaz, l'Administration se réserve le droit de concéder toute autorisation nécessaire pour l'établissement du nouveau système d'éclairage, sans être tenue à aucune indemnité envers la Société actuelle. »

Cette courte analyse sera, pour Votre Majesté, la preuve que, dans l'étude du nouveau traité, l'*Administration s'est sérieusement et efficacement préoccupée des intérêts qu'elle avait à sauvegarder*, et que, sous ce rapport, le traité est digne des sympathies de Votre Majesté.

Cette requête avait été précédée de la note reproduite ci-après.

M. Pauton ayant déclaré qu'il produirait du gaz à 3 centimes le mètre cube et qu'il pourrait le livrer avec bénéfice à 20 centimes pour les particuliers et gratuitement pour l'éclairage de la Ville, les Compagnies de gaz déclarent, tout d'abord, que M. Pauton s'abuse et qu'il serait regrettable de perdre du temps à faire des expériences inutiles.

Elles renouvellent ensuite leur proposition d'abaisser le prix de vente du gaz dans la proportion de l'abaissement du prix de revient.

Les preoccupations de l'Empereur portent sur la question de savoir *si le prix de revient du gaz est bien réellement de 20 cent. (en plus 3 cent. 05 pour droits d'octroi et charges diverses), et sur les moyens pratiques de faire jouir les consommateurs des économies qui pourraient se réaliser en fabrication* SOUS L'INFLUENCE DE CIRCONSTANCES PRÉVUES ET IMPRÉVUES.

La question ainsi posée, l'article 11 du traité *prévoit* pour les progrès de la science et pour les inventions nouvelles.

Aux termes de l'article 6 du traité, la future Société anonyme est tenue de communiquer, tous les ans, aux Préfets de la Seine et de Police, ses comptes y compris ceux de fabrication.

Dans cette position, l'Empereur pourrait ordonner (ce qui serait accepté par les Compagnies) qu'il soit introduit au traité une stipulation que : *Lorsqu'il ressortira des comptes annuels que le prix de revient du gaz est descendu au-dessous de 18 centimes le Préfet de Police pourra ordonner que le prix de revient soit, pour l'année suivante, abaissé dans les mêmes proportions.*

De cette manière, il serait donné pleine satisfaction à la sollicitude, aux légitimes préoccupations de l'Empereur ; toute incertitude disparaîtrait, et DANS L'AVENIR LES CONSOMMATEURS SERAIENT ASSURÉS DE JOUIR DES ÉCONOMIES QUI POURRAIENT ÊTRE RÉALISÉES, SOIT DU CHEF DE LA SCIENCE, SOIT DU CHEF DE L'INDUSTRIE PERSONNELLE DES COMPAGNIES.

Puis les Compagnies complètent ces déclarations en invoquant dans un très long mémoire les témoignages des gaziers anglais et renouvellent leurs déclarations concernant le prix de revient du gaz.

Pour édifier plus encore Votre Excellence sur la question du prix de revient du gaz, nous avons cru utile d'établir par ce roulement de dix années des huit usines qui concourent à l'éclairage de Paris, quel serait, sous l'influence de la hausse qui s'est pro-

duite depuis une année sur la valeur des charbons, le prix de revient actuel du mètre cube de gaz. *Le tableau que nous plaçons sous les yeux de Votre Excellence fait ressortir un chiffre de* VINGT-TROIS *centimes 05,28 centimes en y ajoutant les intérêts du capital évalué à 4 cent. 95 (1).*

Il faudrait des in-folio pour reproduire tous les documents susceptibles de faire apprécier jusqu'à quel point des engagements aussi formellement pris pour déterminer la concession du privilège, ont été méconnus dans la suite et combien l'administration est coupable de s'être faite la complice des agissements de la compagnie parisienne.

Voici encore une de leurs déclarations :

LES COMPAGNIES D'ÉCLAIRAGE
A SON EXCELLENCE LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Il a été constaté qu'à ne considérer le capital des Sociétés que pour les sommes réellement versées par les actionnaires l'on pourrait trouver dans l'exploitation :

1° *Un intérêt de 5 o/o pour les actions ;*

2° *L'amortissement de la partie du fonds social qui ne se retrouvera pas au jour de la liquidation, et notamment celle représentant la valeur des tuyaux abandonnés à la Ville.*

Il a été également reconnu que si l'on admettait le capital social tel qu'il est représenté par le cours des actions, le capital recevrait à **peine 5 % sur amortissement.**

Ce capital, qui a déjà été remboursé plus de Quinze fois, reçoit aujourd'hui, en plus des annuités d'amortissement et des réserves, 75 francs, après avoir reçu 82.50, par action dédoublée de 250 francs.

Enfin pour terminer cet exposé des engagements qui après avoir été formellement souscrits sont devenus lettre morte, nous reproduisons un document qui précise bien les réserves faites en faveur du public. C'est un extrait d'une lettre adressée à l'Empereur par les frères Pereire (juillet 1855) dont l'intervention inattendue à la dernière heure a déterminé la conclusion de cette concession néfaste, digne précurseur des conventions scélérates de 1883.

En ce qui touche le progrès de la science, les perfectionnements imprévus, les inventions nouvelles, l'avenir serait sérieusement réservé par une stipulation qui admettrait les consommateurs et les Compagnies au partage des bénéfices lorsque, après une periode de temps, les bénéfices depasseraient 10 o/o du capital industriel.

Pour réserver d'une manière sérieuse les éventualités de l'avenir, il serait stipulé que :

« *Si, par suite des progrès de la science, l'Administration jugeant convenable d'imposer* « *à la Société l'emploi de procédés étrangers au système actuel de fabrication du gaz,* « *celle-ci serait tenue de se conformer aux prescriptions de l'Administration.*

« *A l'effet de constater les résultats obtenus par les progrès de la science ou la* « *valeur pratique des procédés nouveaux, une Commission nommée par M. le Ministre de*

---

(1) Ces prix sont descendus à 6 et à 12 centimes.

« l'Intérieur serait chargée de recevoir toutes les communications qui pourraient être faites « par les auteurs du perfectionnement et les inventeurs de procédés nouveaux.

« Pendant la durée du traité et dans les six derniers mois de chaque période de « cinq années, la Commission désignerait ceux des perfectionnements ou celles des inven- « tions qui lui paraîtraient pouvoir recevoir une application industrielle et manufacturière.

« M. le Ministre de l'Intérieur pourrait exiger alors que la Compagnie fît à ses frais « toutes expériences qui seraient jugées utiles.

« En cas de decouverte d'un mode d'éclairage autre que l'éclairage par le gaz, « l'Administration se réserverait le droit de concéder toute autorisation nécessaire pour « l'établissement du nouveau système d'éclairage, sans être tenue à aucune indemnité « envers la Société. »

Nous avons pensé, Sire, que, par la combinaison de cette convention avec celle qui assure un abaissement de tarif proportionnel à l'accroissement du bénéfice, les interêts de l'avenir, qui ont, à si juste titre, appelé la sollicitude de Votre Majesté, seront efficacement sauvegardés.

La netteté de ces déclarations et bien d'autres raisons que les curieux trouveront esquissées dans les papiers secrets trouvés en 1870 aux Tuileries hâtèrent la conclusion.

Quelques jours à peine après cette lettre, l'affaire était bâclée, le vote de la Commission municipale enlevé le 20 juillet 1855 et le traité conclu le 23 du même mois.

Ce n'était pas tout encore cependant. Il restait à faire sanctionner ce traité par une loi. Mais pour obtenir des Chambres cette loi, l'avis favorable du Conseil d'Etat était nécessaire ; or, le Conseil d'Etat, celui de 1853, l'avait refusé.

Qu'importe ! L'on tournera la difficulté. L'homme de Décembre n'en était plus à une illégalité près. Il voulait se créer une féodalité, et, trouvant un terrain admirablement préparé par le développement intensif de l'esprit de lucre sous la dernière monarchie dont Guizot avait formulé la devise en deux mots : « Enrichissez-vous », l'Empereur, spéculant sur la dégradation morale des classes dirigeantes, concédait pour fiefs à ses créatures les grands monopoles d'exploitation des grands services publics. Une formalité ne pouvait donc l'arrêter. A la loi nécessaire il substitua un simple décret. De par sa volonté le monopole fut.

*
* *

Nous allons voir comment cette concession du domaine national, entachée d'une double illégalité de fond et de forme — le sous-sol de la voie publique étant inaliénable et la loi ayant été violée — a pu se perpétuer grâce à la négation absolue des doctrines traditionnelles du droit français ; comment la même concession faite dans les départements qui tous ont suivi l'exemple donné par la Capitale, a pris à la suite de récentes détermi-

nations du Conseil d'Etat une extension, comme monopole de fait, de beaucoup supérieure à celle que pourrait avoir un monopole de droit.

Au préalable il nous reste à faire connaître comment la Compagnie parisienne de connivence avec une administration dont les agents sont tout à la fois chargés de rédiger les conventions, d'en diriger l'exécution et d'en exercer le contrôle — a eu l'habileté de se soustraire à des engagements librement et solennellement contractés et de réaliser ainsi des bénéfices fabuleux.

Tout d'abord et par simple arrêté préfectoral fut édicté un règlement et une police d'abonnement. Véritables instruments draconiens dénonçant bien l'état d'esprit de nos administrateurs jaloux avant tout de complaire aux riches concessionnaires du monopole en étendant leurs prérogatives.

Les conditions onéreuses autant que vexatoires imposées de la sorte aux abonnés chacun les connait : Obligations de fournir un cautionnement de sept francs par brûleur équivalent à un placement à fonds perdus ; de payer pour la location annuelle d'un compteur une somme égale à la moitié de la valeur de ce compteur en plus d'une foule de menues dépenses, timbres des polices, scellement du compteur, entretien de robinet et de branchement, etc., ce qui porte les frais du plus petit abonné au-dessus de 60 francs pour la première année et à 34 francs au moins les années suivantes, en plus du prix du gaz et cela qu'il en soit fait ou non usage. Ce qui explique pourquoi l'emploi du gaz est à Paris si peu répandu dans les petits ménages, chez l'ouvrier surtout, où comme propreté et économie de temps son emploi serait si précieux (1).

Après la réglementation, voyons l'exécution.

Ce serait trop long d'énumérer tous les abus de cette exploitation. Nous devons nous borner à en donner quelques-uns. Ils suffiront pour établir la responsabilité encourue par notre administration municipale qui, dans toute cette affaire, est la grande coupable. Les monopoleurs font leur métier ; organisés pour exploiter, ils forcent un peu trop la note, c'est dans leur rôle. Mais nos édiles, tuteurs légaux des administrés, sortent du leur, en favorisant, en s'associant à de pareils agissements.

Dès la première année de la nouvelle exploitation, les con-

---

(1) A Paris la consommation par tête d'habitant est inférieure de 40 o/o à celle de Londres où il y a cependant bien moins d'éclairage de luxe.

sommateurs constatèrent que pour un éclairage égal leur dépense était double. De vives récriminations se produisirent.

D'un autre côté, les agents subalternes de la Ville dressaient de nombreux procès-verbaux pour insuffisance du pouvoir éclairant du gaz.

Les agents supérieurs temporisaient.

Une Commission scientifique, choisie parmi les membres de l'Institut, fut nommée pour étudier la question.

Cette commission reconnut : « *Que les houilles employées ne réalisaient jamais le pouvoir éclairant prescrit et fournissaient environ* la moitié *seulement de la lumière à laquelle le cahier des charges obligeait la Compagnie.* »

Après une pareille constatation, la Compagnie, semblerait-il à tout esprit impartial, devait être mise en demeure d'augmenter le pouvoir éclairant du gaz, ou, d'en réduire le prix de vente.

Une autre solution prévalut.

Des perfectionnements furent cherchés et réalisés dans la construction des becs de gaz — on parvint à obtenir de la sorte jusqu'à quatre fois plus de lumière d'une même quantité de gaz — et alors, l'administration trancha le différend d'un commun accord avec la Compagnie, en décidant : *que les nouveaux becs perfectionnés seraient substitués aux anciens brûleurs en usage pour l'éclairage de la Ville.*

Les consommateurs reçurent pour toute satisfaction... une fort impérieuse invitation d'avoir à faire de même et un fort savant règlement détermina, pour l'avenir, le pouvoir éclairant du gaz, sur la base, bien entendu, *des essais faits avec le gaz reconnu* INSUFFISANT *et les nouveaux becs perfectionnés.*

Fort opportunément sur ces entrefaites, en 1860, intervint l'annexion des communes suburbaines. Le prétexte était excellent pour modifier l'acte de concession. Ce qui fut fait.

Dans le nouvel instrument le règlement sus-indiqué sur le pouvoir éclairant du gaz trouva sa place, et bien d'autres avantages pour la Compagnie furent introduits.

Un droit de 2 centimes par mètre cube de gaz avait été substitué pour la Compagnie au droit d'octroi sur les charbons. La Compagnie prétendait que ces 2 centimes lui donnaient la franchise sur tous les charbons qu'elle employait. La régie soutenait au contraire que la franchise ne s'étendait qu'aux charbons employés dans la fabrication et que les charbons, cokes et goudrons, servant au chauffage des appareils de distillation et autres devaient en être distraits. Toutes satisfactions sur ce point furent données à la compagnie.

En outre, la Compagnie, ayant fait observer que l'extension de sa canalisation pour le service des communes annexées allait l'astreindre à des dépenses pouvant réduire ses bénéfices, demandait deux choses : que ses bénéfices actuels lui fussent garantis par la Ville et que l'autorisation de porter son capital-action de 55 à 84 millions lui fut accordée.

Les..... naïfs négociateurs de la Ville acquiescèrent à cette demande.

Il est bon de rappeler, pour l'édification de notre génération, comment cela se fit : la Compagnie était tenue d'abandonner à la Ville à dater de 1872 la moitié des bénéfices de l'exploitation générale, nos édiles consentirent à ce qu'au préalable la Compagnie fit un prélèvement égal au 10 % de son capital en actions *réellement émises* et *libérées* (article 6, paragraphe 3, du traité du 25 janvier 1861.)

Nous soulignons ces derniers mots, car cette libéralité déjà difficile à justifier est devenue une chose sans nom par nous ne savons quelle puissance occulte.

Le capital primitif de la Compagnie était bien de 55 millions ; mais 40 millions se trouvaient représentés par une majoration — la valeur que les fondateurs avaient attribuée à l'apport qu'ils avaient fait de leurs traités avec la Ville de Paris — le capital en actions *réellement émises* et *libérées* n'était donc en réalité que de 15 millions, qui, joints aux 29 millions à émettre en portaient le total à 44 millions de francs.

A 10 %, le prélèvement devait donc être fixé à 4.400.000, il fut établi à 8.400.000 avec une majoration de 4.000.000 francs.

Pourquoi ces 45 annuités de 1860 à 1905 qui, capitalisées à 5 %, équivalent à 638.800.000 francs, ont-elles été consenties? — Les archives de la Ville sont muettes à ce sujet.

Pourquoi encore la Compagnie fut-elle autorisée à joindre à ce prélèvement celui des sommes nécessaires à l'amortissement du capital qui n'était pas prévu dans le traité originel ? — Nul ne le dit. — La Ville perd cependant, de ce chef, une somme égale à la moitié du capital qui est actuellement de 305.550.639 francs et doit encore progresser.

Cela ne s'arrêta pas là ! Quelques années après, en pleine période Hausmanienne, en 1870, la Ville engagée dans de grands travaux de voirie et ne voulant pas recourir à un emprunt public, s'entendit avec la Compagnie. Cette dernière consentit à avancer de trois années le moment de la participation de la Ville aux bénéfices et à ne pas réclamer une somme de 2.333.906 fr. que la ville lui devait pour parfaire les 10 % de bénéfice qu'elle lui avait garantis.

Cette somme jointe à celles que la Ville toucha du fait de cette anticipation du partage des bénéfices (ensemble pour les trois années 6.300.000 francs) et à une autre de 546.000 francs provenant de la prise en charge par la Ville de la moitié d'une somme en litige, porta la perception totale de la ville au total de 9.179.406 francs.

Le remboursement de cette somme, de 1872 à 1905, aurait donné lieu, au taux de 5 %, à 34 annuités de 556.874 fr. chacune.

Au lieu de cela, la très complaisante administration consentit à ce que le prélèvement de la Compagnie avant le partage des bénéfices fut élevé de 8.400.000 à 12.400.000 fr. pendant 18 années et à 11.200.000 fr. durant 18 autres années. — Cette plue-value équivaut à une majoration de 296.237.905 francs.

Toutes ces gracieuses majorations — consenties, on ne sait pour quelles raisons, ni pour quels intérêts — constitueront, en 1905, une perte sèche pour la Ville de beaucoup supérieure à Un milliard de francs.

Ces bénéfices fantastiques ne sont pas les seuls reconnus de cette société, qui, ainsi que nous l'avons vu ci-avant, jurait ses grands dieux : « qu'à ne considérer son capital que pour les sommes réellement versées par les actionnaires l'on ne pourrait trouverà peine que CINQ ET DEMI POUR CENT pour intérêts et amortissement ».

Cette compagnie, avec un capital de fondation réellement effectif de 15.000.000 francs, — dont 9.875.000 étaient représentés par la valeur attribuée à l'apport en nature (usines, terrains, matériels) fait par les fondateurs et 5.125.000 fr. par des espèces, — a déjà réalisé sur une vente de gaz de 1.600.000.000 fr. un bénéfice de 1.266.000.000 fr.

Elle a distribué à ses actionnaires, en plus du service d'amortissement des actions et des obligations et des intérêts servis aux obligations, un dividende de 674.000.000 fr.

Ces constatations ont une telle éloquence qu'elle dispensent d'entrer plus avant dans la démonstration en ce qui concerne Paris. Quant à la province, ce qui reste à dire va faire apparaitre comme broutilles les grands méfaits que nous venons de signaler.

A. SERF.

(*La fin au prochain numéro*)

LUNDIS SOCIALISTES

(Suite) (1)

XXV. — Fin de l'hégemonie socialiste française et triomphe du réalisme allemand.

1851. — Un manifeste de Mazzini; replique de Proudhon. — Irritation générale contre la France impérialisée qui perd sa puissance d'expansion. — Influence transitoire de l'éclectisme belge. — Triomphe de la doctrine marxiste. — Ses causes.

Un prétendant parjure venait d'assassiner traitreusement la République française et la France râlait souillée sous le talon ensanglanté de Louis Bonaparte, en passe de devenir le néfaste empereur de la compression à outrance, de la ploutocratie triomphante, de la démoralisation publique, avec, pour le tant promis « couronnement de l'édifice »: la défaite, le démembrement de la patrie. C'est à ce moment qu'aigri par ses propres défaites qu'aggravait un si irréparable désastre, une si lamentable faillite morale, Mazzini, dans un manifeste éloquent et injuste donna cours à son hostilité connue contre les démocrates socialistes français.

Je les accuse, écrit-il, d'avoir desseché les sources de la foi, analysé l'homme, poussé l'ouvrier vers l'égoïsme en concentrant presque exclusivement l'attention de tous, vers le problème des intérêts matériels, en donnant pour *but* au travail europeen ce qui ne devait en être que le *moyen*, en prenant comme *principe* l'amelioration physique ce qui ne peut être qu'une conséquence de l'amelioration morale.

Je les accuse d'avoir répété avec Bentham et Volney : *La vie est la recherche du bonheur*, au lieu de répéter avec tous ceux qui ont produit de grandes transformations dans le monde ; *La vie est une mission, c'est l'accomplissement d'un devoir.*

Sur ce thème Mazzini descendit jusqu'à l'injure.

Je les accuse d'avoir laissé croire qu'on régénère un peuple en l'engraissant, d'avoir fait de la question de l'humanité, une question de pot-au-feu de l'humanité ;

(1) Publication commencée le 15 février 1892.

d'avoir dit : *à chacun selon sa capacité, à chacun selon ses besoins*, au lieu de crier sur les toits : *à chacun selon son amour, à chacun selon son dévouement.*

Ils sont coupables, en outre, d'avoir dit : *Ce que la France doit à l'Europe c'est la solution du problème de l'organisation du travail.*

Tout le pamphlet mazzinien est dans ce ton, quant à la conclusion elle fut d'une précision parfaite :

Le progrès actuel des peuples est de s'émanciper de la France.

Le progrès actuel de la France est de s'émanciper du XVIII° siècle et de sa Révolution.

Ecrit en février 1852, le réquisitoire de Mazzini s'attaquait à un parti qui, décimé en Juin 1848, et frappé encore en Juin 1849, venait d'être écrasé par le coup d'Etat de Décembre et ne comptait plus que des morts, des déportés, des emprisonnés et des proscrits. L'heure était trop cruelle pour parler ainsi et la riposte de Proudhon,datée de Sainte-Pélagie, fut très applaudie, notamment ce passage :

C'est donc chez vous une idée fixe de féruler le socialisme, ce n'est pas assez de la clameur qui, depuis quatre mois, en France et par toute l'Europe appelle l'extermination contre les révolutionnaires du siècle. Il faut que vous y joigniez vos instructions pastorales et vos monitoires. Homme d'ordre, homme de gouvernement, homme de piété surtout, ex-dictateur, aspirant pontife, vous tenez à bien constater, à la face du monde, toute votre horreur pour les misérables qui ont osé tirer la Révolution dernière du mouvement philosophique et social commence depuis les croisades.

C'est sur les ruines du socialisme que vous posez la première pierre de votre restauration et vous choisissez le moment où, de l'avis de tout le monde, le socialisme est devenu le dernier mot de la Révolution, l'organe le plus véhément de la résistance, où des milliers de citoyens, qualifies, à tort ou à raison, de socialistes, sont arrêtés, expulsés, internes, déportés à Cayenne et à Lambessa!...

Néanmoins les progressistes européens qui avaient été vaincus, en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Hongrie, en Angleterre, partout enfin où ils avaient lutté et qui avaient tant compté sur les élections françaises de 1852 pour la réouverture des combats nationalistes et démocratiques, cherchèrent plus équitablement les coupables et ils s'en prirent à la France elle-même ; ils doutèrent, pour la première fois, de la *Grande Nation*. Elle avait été, surtout depuis un siècle, la formidable réveilleuse des nations et voilà qu'elle s'était abandonnée, au point de devenir le pivot de la réaction, de foyer révolutionnaire qu'elle était encore quelques mois auparavant. Pour ce motif les nouveaux protestataires acceptèrent des conclusions de Mazzini celle où il était dit que la démocratie européenne devait briser l'hégémonie séculaire de la démocratie française.

Et ainsi fut fait.

Pour s'être, par peur du socialisme, lâchement livrée à un aventurier politique, la France perdit en même temps que sa liberté, sa puissance de rayonnement moral et ce Verbe révolutionnaire qui, selon

l'expression de Heine, avait fait de Paris " la Ville sainte de la Démocratie, la nouvelle Sion des peuples modernes ".

Les expériences des peuples sont des catastrophes, a dit Lamennais, cela est plus vrai encore, quand il s'agit de défaillances à jamais déplorables.

Toutefois la puissance d'expansion révolutionnaire était restée à la France, on le vit, vingt ans plus tard, quand au grondement des canons de la Commune de 1871, le socialisme surgit, comme par enchantement, en Italie, en Portugal, en Danemark, en Russie, en Hongrie, en Serbie, en Pologne, en Roumanie, partout où la propagande de l'*Internationale* n'avait pu atteindre, et Marx, constatant ce fait, pouvait dire encore avec grande probabilité de vérité que c'est au chant du coq gaulois, sonnant, encore une fois, la diane insurrectionnelle, que se fera la prochaine révolution sociale.

En tout état de cause, ce n'est pas de la pensée française que s'inspirèrent les nouveaux venus au socialisme et c'était compréhensible. Depuis 1851, en face de la France terrorisée, muette et suspecte, de nouveaux foyers d'élaboration s'étaient formés.

La Russie socialiste qui s'était affirmée avec Herzen et Ogareff lesquels plutôt négateurs ne laissèrent pas de doctrine positive et préparèrent, à leur insu, le succès de la propagande de Michel Bakounine, le fondateur du parti anarchiste ; venait de produire, à côté des Nékrassof, des Mirhaïlof, des Pissaref, un théoricien érudit et profond en Tchernichewski (1857-1862) qui, en combinant Owen, Fourier, Helvétius, d'Holbach et la philosophie allemande, aboutit à un système non trop différent de l'école marxiste dont il devint ainsi un confluent. Ce n'est pas sans raison que les socialistes russes contemporains les plus en vue comme Lavroff et Plékanoff se recommandent à la fois de Tchernichewski et de Marx. Au moment où Tchernichewski, victime de l'étouffant tzarisme russe était jeté dans les bagnes sibériens, Ferdinand Lassalle, implantait, avec quelques amendements réformistes, la doctrine de Marx, avec une ardeur, un talent et une activité inoubliables.

Pendant les trois dernières années que dura son apostolat actif (1862-1864), il consacra ses jours et ses nuits à organiser des *meetings*, à prononcer des discours, à écrire des brochures. En ce temps si court, il parvint à faire du socialisme, vaguement répandu dans les masses, un parti politique militant, ayant sa place marquée dans l'arène électorale. « *Il fit en Allemagne, à lui seul, ce que la révolution de Février avait fait en France* ». (Emile de Laveleye : *Le Socialisme contemporain*).

L'année même de la mort tragique de Lassalle, était fondée l'*Internationale* dont le foyer théorique fut Bruxelles devenue, grâce à César De Paepe, la capitale morale du prolétariat socialiste. De cet éclectisme belge, combinaison heureuse de l'esprit celto-latin et de

l'esprit germanique naissait le collectivisme appelé à tant de gloire, mais qui allait subir quelques modifications.

En effet, quand après la Commune de Paris les prolétaires de toutes les nations industrielles se réveillèrent pour créer ces redoutables Fédérations nationales reliées entr'elles qui font aujourd'hui quelque bruit dans le monde, sous le nom de *Partis ouvriers*, c'est le matérialisme économique de Marx qui triompha, ayant pour philosophie historique la lutte des classes, que jusque-là les prolétaires n'avaient jamais voulu accepter. C'est que les impitoyables répressions comme celle qui suivit les hécatombes de la *Semaine sanglante* sont de rudes tueuses d'idéal et d'âpres fomentatrices de haines.

L'affranchissement des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes, avait déjà dit l'*Internationale*, en réponse aux massacres de Juin, qui ont à jamais souillé le nom de Cavaignac. *Prolétaires de tous les pays unissez-vous pour conquérir de haute lutte votre émancipation contre tous les partis bourgeois considérés comme une masse réactionnaire*, dirent les *Partis ouvriers* en réponse aux exécutions sommaires et aux déportations en masse dont M. Thiers porte la flétrissante responsabilité devant l'histoire.

Ainsi le réalisme allemand l'emporta dans les groupements ouvriers des Deux Mondes, sur l'idéalisme et le traditionnalisme celte.

XXVI. — Les Partis Ouvriers et leur programme.

Identité de principe démontré par des citations de différents programmes des partis ouvriers. — Uniformité correspondante du programme politique.

La pénétration de la doctrine marxiste dans toutes les organisations ouvrières des nations civilisées fut encore facilitée par la puissante organisation socialiste allemande qui sortie, en 1874, du congrès de Gotha, se basait sur les principes suivants :

« Considérant que le travail est la source de toute richesse et de toute civilisation, et attendu que le travail utile n'est possible que par la société, le produit du travail tout entier appartient à la société, c'est-à-dire à tous ses membres, sous la condition qu'à chacun incombe le devoir du travail. Dans la société actuelle, tous les moyens ou instruments de travail (Arbeitsmittel) ont été monopolisés par la classe capitaliste ; de là, la dépendance de la classe ouvrière, la cause de toute misère et de tout esclavage... Pour émanciper le travail, il faut que les moyens ou instruments de travail deviennent la propriété commune de la société.

« Le parti ouvrier socialiste de l'Allemagne demande comme de

réalisation immédiate et possible même au sein de la société actuelle. (suit l'énumération des revendications premières) ».

Ce fut une sorte de thème, que paraphrasèrent invariablement tous les partis ouvriers qui s'organisèrent dans la suite ;

« La terre est la mère, le travail le père de tous les produits matériels et intellectuels, disent les *Considérants* du parti ouvrier socialiste hongrois ; tous deux sont donc la source de toutes richesses, de toute production. Tant que le sol et les instruments appartiendront à une minorité, toute culture et toute augmentation de richesse ne profitera qu'à cette minorité qui restera maîtresse de l'autre partie de la Société, du peuple non possédant.

« Les propriétaires des instruments de travail, les possesseurs du sol et les capitalistes sont de plus, par leur situation économique. les détenteurs du pouvoir politique.

« La division de la Société en possédants et non-possédants, en riches et pauvres, en dominants et dominés, n'est pas dans la nature.

« C'est un résultat social. La nature n'a point mis les instruments de richesses entre les mains de quelques-uns et condamné les autres au rôle de machines destinées à procurer toutes les jouissances de la vie aux oisifs par sa force-travail. L'inégalité monstrueuse qui règne dans la société humaine est donc l'œuvre de l'homme et que tout ce qui est l'œuvre de l'homme peut être perfectionné ».

Les *Considérants* du parti ouvrier espagnol insistent plutôt sur la lutte des classes et sur la nécessité de la conquête du pouvoir politique par les Prolétariats ; mais le fond théorique est le même.

Moins orthodoxes de forme mais autant de fond, les *Considérants* du parti ouvrier suisse :

« *La Fédération des Travailleurs en Suisse*, s'efforcera, d'accord avec les ouvriers des autres pays, d'arriver à l'abolition de tous les privilèges et à la réalisation d'une existence humaine pour tous, à l'établissement d'un état où tous travaillent pour la collectivité. Ceci étant impossible aussi longtemps qu'une partie des hommes seulement dispose de toutes les propriétés et que l'autre partie est complètement privée de toute possession, par conséquent, maintenue dans l'esclavage. par la classe possédante.

« *La Fédération des Travailleurs en Suisse* visera à l'abolition de toute propriété individuelle et à la revendication de tous les moyens de travail pour tous ».

Remarquables par leur précision scientifique, qui n'en fait que mieux ressortir la parfaite orthodoxie marxiste, sont les considérants du parti ouvrier socialiste portugais dont voici le texte :

« Considérant :

« Que le développement de la production moderne, provenant de l'application des découvertes scientifiques dans les diverses branches de l'industrie, tend à socialiser le travail, annihile l'effort individuel sous l'effort collectif ;

« Que, en vertu des nécessités de la grande production, la plus

grande division du travail entre autres, tend également à transformer la capacité technique des travailleurs, cela au grand préjudice de ces derniers ;

« Que la socialisation de la production sous le régime actuel de propriété concentre toute la fortune sociale entre les mains de la classe capitaliste et livre les travailleurs à une exploitation morale et physique de plus en plus intense ;

« Que. par suite de ces conditions économiques de la société actuelle, la classe ouvrière ne pourra s'affranchir de la domination du capital qu'en s'emparant, pour les restituer à la collectivité, de la matière et des instruments de travail.

« Considérant aussi :

« Que l'émancipation economique de la classe ouvrière étant inséparable de son émancipation politique, les mouvements de cette classe doivent avoir pour but dans le moment actuel :

« 1° Obtenir par tous les moyens en son pouvoir, la plus grande somme possible de propriété collective, comme contre-poids à l'accumulation capitaliste.

« 2° Se faire représenter dans toutes les manifestations politiques et sociales, en s'organisant sociétairement dans le but de s'emparer du pouvoir politique, point de départ d'une organisation sociale dans laquelle chaque travailleur jouira du produit intégral de son travail...»

Après avoir reproduit presque textuellement le premier paragraphe du programme démocrate-socialiste allemand (qui a été récemment accentué au congrès d'Erfurth) le parti ouvrier belge ajoute :

« Dans la société, tout le pouvoir est conféré au monopole des capitaux ; les plus beaux fruits du travail reviennent au riche, qui cependant n'est pas producteur. La dépendance de la classe ouvrière, qui en résulte, est cause de toutes les formes de misère et de servitude.

« L'affranchissement du travail exige la conversion des instruments de travail conformément à l'utilité générale, ainsi que la distribuion équitable des produits du travail.

« L'affranchissement du travail doit être l'œuvre de la classe ouvrière elle-même, attendu que les autres classes ne sauraient concourir sérieusement à ce progrès... »

Même argumentation, mêmes tendances et souvent même terminologie dans les *Considérants* du parti ouvrier socialiste italien, du parti ouvrier socialiste hollandais, du parti ouvrier socialiste danois et du *Socialistic Labor Party*, de l'Amérique du Nord.

Les programmes des trois fractions du parti ouvrier français sont trop connus pour que j'aie à les analyser ici ; mais l'on s'accordera pour reconnaître qu'ils s'inspirent de principes identiques à ceux des programmes des autres partis ouvriers.

La politique suivie jusqu'à ces dernières années n'est pas moins uniforme, elle peut être ainsi résumée :

La lutte des classes, latente ou manifeste étant le fond de l'histoire, le Prolétariat ou *Quatrième Etat* doit s'organiser partout en parti de classe, en acceptant toutefois les transfuges de la bourgeoisie et les volontaires des classes libérales.

Il doit s'organiser à la fois au point de vue professionnel et au point de vue électoral, pour mener le combat au jour le jour contre l'exploitation capitaliste, en commençant par la diminution de la journée de travail et contre la domination politique de la classe possédante en commençant, sur le terrain électoral, par la conquête des municipalités et par l'introduction de représentants socialistes de la classe ouvrière dans les assemblées législatives. Il reste à voir quelle théorie synthétique et quelle action générale se dégage de cet ensemble.

XXVII. — Les diversités nationalistes du Socialisme contemporain.

En quoi consistent ces diversités. — Enumération sommaire. — Progrès croissant du Socialisme réformiste.

Les programmes uniformes ne suppriment pas les diversités nationales et tout en suivant la même orientation les divers partis ouvriers ne marchent pas du même pas, et si on a pu calquer en théorie tous les programmes ouvriers sur le programme allemand, dans la pratique chaque peuple l'applique d'après ses traditions, son développement et son tempérament.

Par exemple les ouvriers socialistes n'ont pas pu en fait rompre entièrement avec leur ancien idéalisme, avec leurs préoccupations purement politiques, avec leur besoin d'améliorations immédiates par des réformes sérieuses ou par des menaces, si non par des tentatives révolutionnaires.

Plus confiants en la liberté, à la fois pratiques et associationnistes à un degrés éminent, les prolétaires belges tiennent la tête du coopératisme socialiste en Europe et ils ont pris la direction du mouvement réformiste, politique et social, dans leur patrie.

Les prolétaires anglais sont les vétérans de l'association ouvrière, leurs formidables *Trade's Unions* sont le modèle, partout imité, des sociétés de résistance contre les abus du patronat. Ils ne sont venus au socialisme proprement dit que quand il leur a été bien démontré que l'organisation corporative n'était pas suffisante pour lutter efficacement contre l'exploitation capitaliste. A l'inverse de ce qui se passe sur le continent, le Prolétariat militant anglais est agricole autant qu'industriel, car l'agriculture aussi est industrialisée en Angleterre et comme les abus de ce chef sont les plus criants, le collectivisme anglais est en premier lieu un collectivisme agraire.

Encouragées par un gouvernement sincèrement démocrate, les associations ouvrières suisses, toutes fédérées, se sont placées résolument sur le terrain des réformes légales.

Dans la cosmopolite Amérique du Nord, le mouvement ouvrier suit trois grands courants, dont le plus vivace parait le courant celtique ou irlandais qu'illustrent les *Chevaliers du travail* et tous les groupements du socialisme catholique. Les anglo-américans s'organisent en *Trade's Unions*, tandis que le personnel déjà considérable et toujours grandissant de l'émigration allemande a jeté là-bas les fondements d'un parti ouvrier dont le programme est celui de la Démocratie sociale allemande.

En Espagne où la domination monarchico-cléricale prit des formes si terrifiantes avec l'Inquisition que put seule abattre la Révolution française, les préoccupations libertaires sont bien plus vives. On a la peur de l'Etat et les militants, sauf la très active minorité marxiste, s'intitulant volontiers collectivistes-anarchistes, mais leur anarchisme n'est guère qu'un communalisme fédératif très accentué.

Le parti socaliste italien dont les plus nombreux groupements sont formés d'éléments mazziniens venus récemment au collectivisme, enseigne déployée, ne suit pas une politique homogène. Les partisans de la lutte des classes y sont en minorité et ce qui domine c'est la mise sur le même plan du combat pour la conquête de la république démocratique et progressive et le combat pour l'abolition du salariat et son remplacement par une organisation socialiste du travail.

De même en Danemark, la majorité des socialistes a répudié l'intransigeance marxiste pour s'allier aux radicaux et former un parti réformiste.

En Serbie c'est le parti socialiste tout entier, le parti fondé par les deux Markowitch et leurs vaillants émules, qui s'est fait légaliste et réformiste et cela lui a si bien réussi qu'il a failli prendre le pouvoir, il y a quelques années, et que son influence sur les destinées de la Serbie est restée considérable.

Exemple trop peu suivi, une fraction importante du parti républicain portugais vient d'adhérer au collectivisme réformiste; la politique du parti ouvrier si orthodoxement marxiste en sera forcément modifiée.

Par contre, excédés par une bourgeoisie aveuglément réactionnaire les socialistes hollandais accentuent leur politique dans le sens révolutionnaire.

Mais ce qui, en thèse générale l'emporte après les intransigeances hautement proclamées de la période d'affirmation c'est, sauf en Allemagne, la tendance à suivre une politique plus soucieuse des améliorations de détail. Et il se dégage de cette tendance un collectivisme réformiste qui devient de plus en plus en faveur dans les milieux socialistes.

Dans cette donnée, que nous envisageons surtout ici au point de vue économique, on tient grand compte de l'évolution capitaliste : mais on ne croit pas qu'il faille attendre que le capitalisme ait achevé de *paupériser* le prolétariat et de *prolétariariser* la petite bourgeoisie industrielle, commerciale et agricole, avant d'agir socialement.

Ce qui s'impose tout d'abord, c'est l'action en vue du maintien de la paix internationale, de l'amélioration des conditions du travail, et du refoulement de l'exploitation capitaliste, de l'éducation administrative, du prolétariat socialiste (par les syndicats et les coopérations) et de la conquête graduelle par le vote des administrations communales, en attendant celle des pouvoirs publics.

Parmi les premiers buts à poursuivre, pour arriver à la réalisation de la société collectiviste il faut tout d'abord noter la reconnaissance effective par la société du droit au travail, du droit à l'existence et du droit à une éducation professionnelle et générale.

Viennent parallèlement au fur et à mesure des possibilités :

La reprise par l'Etat (forme d'indemnité restant à débattre) des institutions de crédit, des chemins de fer, des mines et canaux, des grands établissements sidérurgiques ; la reprise par la Commune de divers monopoles d'ordre communal, omnibus, petites voitures, gaz, électricité, service des eaux, grands magasins, etc. La fondation de minoteries régionales, de boulangeries et de boucheries communales, auraient, selon les collectivistes réformistes, la plus grande efficacité socialiste et pourraient amener une solution graduelle et pacifique, surtout si ces mesures étaient complétées par un fort impôt sur l'héritage, impôt progressif quant à la fortune, et gradué quand au degré de parenté.

De telles mesures permettraient, pensent-ils, de créditer puissamment les travailleurs associés, de multiplier dans les Communes les colonies agraires, de créer de toutes pièces un machinisme communal agricole et de commencer ainsi la socialisation des forces productives. Celle-ci pourrait ne pas d'ailleurs entraîner l'entreprise directe par l'Etat ; mais le simple octroi, par l'Etat ou par la Commune, selon les cas, de baux aux associations, contre redevance sociale et cahier des charges.

De ce vaste programme de réformes, nous voudrions pouvoir démontrer l'applicabilité pratique et l'incontestable efficacité. Nous donnerons au moins quelques indications générales, renvoyant pour le surplus nos lecteurs au deuxième volume du *Socialisme Intégral*, entièrement consacré à l'étude des pratiques.

XXVIII. — Socialisme réformiste et socialisme révolutionnaire.

La tradition révolutionnaire française. — Evolutionisme des méthodes politiques. — Circonstances favorisant la méthode réformiste. — Efficacité plus constante et plus immédiate de cette dernière. — Réponse à une objection des marxistes, sur la socialisation graduelle des monopoles.

Les questions de tactique politique relèvent chez chaque peuple, parmi d'autres circonstances, du degré de développement historique, du caractère et des traditions de la collectivité nationale. Nous ne devons pas l'oublier, en présentant au public français une apologie de la méthode réformiste, car malheur à qui méconnaîtrait la grandeur du passé révolutionnaire de la France !

C'est par là que le peuple français est notamment depuis un siècle et demi, l'ardent explorateur des forêts vierges de la politique et du socialisme. Quelle théorie sociale nouvelle n'a pas acceptée, n'a pas propagée, n'a pas voulu imposer la minorité révolutionnaire française ? Elle a quelquefois triomphé durablement comme en 1789, en 1830 ; passagèrement comme en 1793 et en février 1848. D'autres fois elle a été écrasée comme en 1795, en 1831-32-34-39, en juin 1848, et 1849 ; enfin en mai 1871. Elle a versé son sang à torrents et fourni à la prison, aux pontons, aux bagnes, à la déportation plus de cent mille martyrs, mais elle a doté l'Europe continentale du code civil (d'ailleurs bien incomplet et devenu malfaisant) de la liberté politique, du suffrage universel. Elle a fait tout cela et n'est-ce pas surtout elle qui dans le tonnerre de ces insurrections toujours vaincues, toujours férocement réprimées mais toujours renaissantes a posé si formidablement la question sociale que l'avènement du socialisme, c'est-à-dire d'un état social plus rationnel et plus juste est maintenant inévitable ?

Un tel passé enchaîne l'avenir et si la transformation sociale doit être précédée d'une révolution sanglante, il est à penser que, comme l'a dit Marx, c'est encore " au chant du coq gaulois " que se lèveront les vaillants de tous les peuples, pour se ruer aux batailles émancipatrices.

Tout cela nous ne le méconnaissons pas, et nous ne savons rien de l'éventualité de demain, mais nous nous garderions bien de faire nôtre cette parole malheureuse de Gambetta " Les temps héroïques sont passés". Il n'empêche qu'évolutionnistes et relativistes, nous ne devons pas oublier que, comme toutes choses, les méthodes politiques, abstraction faite de ce qu'elles sont bonnes ou mauvaises en soi, subissent les influences du temps et du milieu, c'est-à-dire des circonstan-

ces du moment. Et après avoir constaté que le traditionalisme révolutionnaire est particulier à la France tandis que le socialisme grandit dans tous les pays civilisés. Il nous faut ajouter que le perfectionnement des armements, le prodigieux accroissement des protestataires, le caractère international et plus exclusivement économique des revendications, espérances que peuvent faire concevoir les premières victoires électorales socialistes changent du tout au tout, en France comme ailleurs, la situation et la font propice aux tentatives réformistes.

Autrefois c'étaient des partis qui se disputaient le pouvoir ; ils devaient s'imposer par la violence ; aujourd'hui ce sont les prolétaires, la grande majorité de la population, qui réclament une plus juste organisation sociale et, en attendant, la diminution de leurs maux.

Etant le nombre, ils peuvent se passer de l'action révolutionnaire qui fait toujours tant de victimes et qui,en mettant les choses au mieux est toujours suivie d'une terrible crise de transition, période de misère générale, pendant laquelle tout le monde souffre et qui, par les découragements, les apeurements qu'elle suscite est favorable aux réactions inexorables.

L'action révolutionnaire a d'autres inconvénients ; elle n'est efficacement possible qu'à certains moments de crise assez rares dans l'histoire des peuples, tandis que l'intervention réformiste est toujours de saison. C'est pourquoi nous, qu'on a vu le fusil au poing en des jours tragiques, nous avons dit à plusieurs reprises dans la *Revue Socialiste : Sachons être révolutionnaires quand les circonstances l'exigent ; mais soyons réformistes toujours*. C'est le meilleur, le plus humain et le plus sûr, car pendant que nous discutons sur les bienfaits futurs de la révolution increéée, l'engrenage industriel broie ses victimes, sans autrement se soucier de ceux qui protestent par des malédictions impuissantes et par des menaces vaines.

En effet, devait-on en l'occurence attendre patiemment qu'une insurrection victorieuse ait pu se produire ou que le développement fatal du système capitaliste produise les excès qui en amèneront la destruction, en poussant à leurs dernières limites la spoliation de la bourgeoisie et l'affamement du prolétariat ?

Ce serait un peu long et les victimes des iniquités sociales ont peut-être le droit de se retourner sur le gril de leurs tourments et de réclamer des améliorations immédiates, sans préjudice des intégrales transformations futures qu'il serait par trop chanceux d'attendre d'une heureuse circonstance révolutionnaire qui peut fort bien ne jamais se présenter ; la crise actuelle n'a pas qu'une issue.

Les socialistes marxistes, tout en ne croyant pas plus que nous que l'on peut faire des révolutions à époque fixe et arrêtée d'avance, reprochent aux socialistes réformistes de vouloir, par la graduelle socialisation des monopoles, mettre une formidable puissance économique en-

tre les mains de la classe bourgeoise, qui déjà exerce le pouvoir politique, au détriment des intérêts populaires.

L'objection serait fondée si les directeurs actuels des compagnies financières et des grandes concentrations capitalistes étaient, contre l'État bourgeois, les champions de la liberté humaine et de la justice économique.

Il nous semble qu'il n'en est rien et qu'entre la bourgeoisie dirigeante et la bourgeoisie exploitante, il n'y a divergence que lorsque, sous la pression du suffrage universel, les gouvernants sont obligés de défendre la pensée moderne contre les empiètements d'un cléricalisme agressif ou de garantir aux travailleurs le droit d'association qu'on a pu introduire dans nos lois, mais que les capitalistes ne veulent pas laisser entrer dans les mœurs.

Dans ces cas seulement (et autres, analogues), l'opposition des exploitants contre l'État, selon eux trop démocratique, se manifeste ; l'on conviendra que ce n'est ni pour le progrès intellectuel ni pour le progrès social et que l'évincement par l'État démocratisé des parasites ploutocratiques, ne mettrait pas la civilisation en péril.

A quelque point de vue qu'on l'envisage, la main mise de l'État sur les monopoles (qui d'ailleurs ne signifie pas nécessairement exploitation directe par l'Etat ; il y a le système des fermages) serait profitable à la dignité, à l'indépendance, à la sécurité, au bien-être des travailleurs, et nulle liberté ne serait par là mise en péril.

L'organisation des actuels monopoles d'État est des plus défectueuse ; cependant il faut bien reconnaître que les travailleurs qui en dépendent sont moins maltraités que les salariés des grandes compagnies et patronats collectifs quelconques. C'est là une vérité de fait qui se passe de démonstration. Et combien serait améliorée la situation dans le système proposé ?

Tout d'abord, il saute aux yeux que, dans une nation, aux oppressifs et onéreux monopoles actuels seraient substitués une rationnelle organisation des services publics nationaux et communaux. l'état capitaliste aurait fait place à l'état socialiste et qu'à la nouvelle ordonnation économique correspondrait une ordonnation politique adequate. Ce serait la République fédérative, d'abord nationale puis internationale, s'étayant sur de puissantes communes sociales aux attributions étendues. Tous les citoyens seraient par l'organisation collectiviste du travail, délivrés des servitudes, des insécurités et des dénouements du salariat ; comment pourraient-ils dès lors être opprimés et exploités par leurs délégués professionnels dans l'atelier, administratifs dans la Commune, politiques ou économiques dans l'Etat ?

Nous pouvons hardiment dire que la socialisation graduelle des monopoles et des grandes concentrations capitalistes, au lieu de consolider la domination politique bourgeoise, comme le prétendent à tort

quelques socialistes, la frapperait au cœur et aiderait puissamment à l'édification de l'ordre socialiste qui sera fait de liberté éclairée de devoir consenti, de justice sociale, et de solidarité effective.

Le réformisme social et la graduelle réduction des monopoles en services publics ont dans les économistes libéraux des adversaires autrement acharnés que les socialistes révolutionnaires et comme nous allons le voir les motifs invoqués sont bien moins généreux.

XXIX. — L'Economie libérale et l'Interventionisme social

L'argument des économistes libéraux. — Ce qu'est réellement la liberté du travail en système capitaliste. — Critique de l'Administration actuelle. — Les économistes interventionistes.

Les économistes libéraux ne s'en prennent pas seulement au socialisme réformiste, ils s'élèvent, au nom de ce qu'ils appellent hasardeusement, *le respect de la liberté du travail*, contre toute amélioration légale de la condition des travailleurs.

La liberté du travail ? est-ce qu'elle existe dans le système de production capitaliste ou le prolétaire, sans garantie d'existence d'aucune sorte est livré par la faim à un patronat éperonné par la concurrence et qui n'a généralement à offrir au travailleur qu'un labeur exténuant, arbitrairement dirigé et mal payé ? Est-ce que même pour la classe moyenne, il y a la liberté ; dans ce régime capitaliste qui de plus en plus envahit tous les compartiments de la vie sociale, rejetant, toujours en plus grand nombre, le petit patron, le petit commerçant et le petit propriétaire dans un prolétariat toujours plus nombreux, toujours plus misérable.

Que de fois les socialistes l'ont démontré ! ce qui domine déjà aujourd'hui, ce qui sera le fait général demain, c'est l'asservissement de tous les travailleurs à des exploiteurs anonymes aussi puissants qu'irresponsables, et trop souvent impitoyables. Demandez aux employés des chemins de fer, aux ouvriers des mines, aux prolétaires des haut-fournaux et des grandes fabriques, aux salariés des deux sexes, à cette masse dolente si durement commandée dans l'atelier et qui s'exténue pour un salaire insuffisant et incertain, n'ayant en perspective que le lamentable dénuement d'une vieillesse abandonnée ; demandez à tous les exploités s'ils se sentent bien libres sous l'anonyme tyrannie ploutocratique qui les opprime, les pressure et les dévore.

Il ne s'agit plus de se payer de mots. Au point où nous en som-

mes de l'évolution économique, la liberté du travail n'est plus qu'une légende et le peuple travailleur doit choisir entre l'asservissement aux grandes compagnies (ou à des collectivités patronales quelconques) et le travail socialement organisé et s'effectuant sous le haut contrôle soit de l'Etat, soit de la Commune.

Par ce motif, il serait temps de se défaire de cette peur enfantine de l'Etat qu'affectent surtout, nous insistons sur ce fait, les bénéficiaires du système capitaliste.

Il est curieux d'observer comment dans certains cerveaux on raisonne toujours en se fondant sur des situations que l'on sait pourtant ne plus exister. Mais il y a si longtemps que le mot de liberté est opposé à toutes les revendications populaires. Comme toute amélioration, toute réforme, tout redressement dérange toujours la liberté d'opprimer et de spolier dont jouissaient quelques privilégiés ou quelque catégorie de parasites, ils se servent du mot liberté contre tous les progrès sociaux. En tous les temps, les sophistes du libéralisme ont eu matière à protestation : l'abolition de l'esclavage a été une négation de la liberté des maîtres, toutes les affirmations du droit populaire sont un attentat à la liberté des rois, toute justice démocratique nouvelle lèse quelques libertés et quelques intérêts des classes dominantes ou exploitantes. Il y a de la sorte « un certain nombre de prétendues *libertés* qui ont historiquement cette destinée étrange, de se voir refoulées à mesure que la *Liberté* tout court fait plus de progrès. Telle est la *liberté* de l'ignorance ; telle est la *liberté* de l'héritage ; telle est la *liberté* des conditions léonines imposées par le patron à l'ouvrier ; telle est aussi la *liberté* du jeu. Toutes se résument peut-être en une seule, la *liberté* de l'exploitation. »

En ces quelques lignes, Camille Pelletan a caractérisé exactement la situation. C'est bien de la liberté de l'exploitation industrielle que les économistes libéraux ont souci avant tout, et c'est pour la défendre qu'ils qualifient de *liberticides* toutes lois limitatrices de l'oppression et de la spoliation capitaliste ; toutes les mesures promotrices de probité commerciale ou défenderesses des intérêts, généraux contre quelques puissantes rapacités particulières ou collectives.

Pour les théoriciens du *laissez faire*, on attente à la liberté du travail, lorsqu'on s'attaque aux concentrations capitalistes les plus manifestement malfaisantes. Ils ne font pas d'exception, et pourtant, a remarqué J.-S. Mil, *il y a des choses qui ne peuvent devenir articles de commerce sans devenir nécessairement articles du monopole.*

En ce cas, le devoir de l'Etat est bien tracé ; intervenir au nom de l'intérêt commun et, au besoin, transformer en service public le monopole qui, entre les mains d'une compagnie financière. ne peut être et n'est qu'un instrument de profits particuliers et de profits d'autant plus considérables, que les travailleurs sont plus maltraités, plus exploités, que le public est plus mal servi et plus rançonné.

Il est difficile de contester ce principe, mais on veut échapper aux conséquences, en arguant de l'incapacité administrative de l'Etat; bien entendu cette incapacité administrative de l'Etat, est loin d'être aussi générale que le disent les libéraux, mais en serait-il ainsi que cela ne prouverait rien contre le principe que nous soutenons, car elle ne serait qu'un fait transitoire dont la cause est connue et peut être facilement supprimée.

En effet, par une incroyable aberration, c'est à des thuriféraires des grandes compagnies monopolisatrices que les pouvoirs publics confient l'enseignemeut de l'économie politique dans les écoles administratives, de sorte que l'Etat paye pour que l'on enseigne aux futurs titulaires de ces services que l'action sociale est contraire aux lois naturelles et que pour le délégué ou l'employé d'administration idéal, le devoir consiste à faire le moins et le plus mal possible.

De là les gaspillages et les fainéantises qui sont la honte des ministères, le fléau de certains services; de là ces complicités serviles des ingénieurs et inspecteurs de l'Etat au bénéfice des compagnies financières qu'ils devraient surveiller et qu'ils encouragent dans leurs malfaisances et dans leurs prévarications, au détriment de l'intérêt public dont ils ont la garde et qu'ils trahissent (1).

Quant à l'utilité de l'intervention croissante de l'Etat dans les rapports économiques, elle n'est pas reconnue seulement par les seuls socialistes; un économiste réformiste suédois M. Hamilton, la fonde sur les motifs suivants :

La nécessité de pourvoir toujours plus complètement aux besoins purement sociaux et d'y pourvoir d'une façon préventive.

Le developpement technique de l'industrie à l'aide de l'emploi d'instruments plus puissants (vapeur, électricité, etc.), d'où résulte une extension économiquement nécessaire de l'*échelle* sur laquelle elle doit être exercée ;

Le fait que, par suite de la plus grande extension des entreprises et de la nécessité qui s'impose aux particuliers eux-mêmes de les gérer en faisant appel à un personnel

---

(1) Dans toutes les branches administratives il en est de même ; la direction de l'Etat est livrée à ses pires ennemis : aux classes parasitaires et aux bourgeois libéraux. Pour ces gens-là, l'employé d'administration est pourvu d'un bénéfice obtenu par faveur, d'une sorte de privilége, non d'une sorte de privilège, non d'une fonction. De là, ce malhonnête parasitisme administratif que le député Charles Bauquier dénonce si notoirement en France et si vainement, helas !

Le premier article de notre programme comporte l'épuration de cette tourbe paresseuse et gaspilleuse, véritable stratification de sinécuraires laissés là pour tous les régimes, et à laquelle chaque ministère ajoute une couche nouvelle. Cette reforme de plus en plus nécessaire viendra : L'universalisation de l'instruction publique, la continuelle pratique de l'électorat, le développement des institutions libres, la complète liberté de réunions, de paroles et de presse sont autant de facteurs d'une prochaine et radicale transformation administrative.

Ainsi tombe la plus spécieuse des objections libérales contre le collectivisme réformiste. (*Socialisme Intégral*, deuxième volume).

d'administration salarié, on diminue relativement au moins, l'avantage spécifique de l'industrie privée, c'est-à-dire l'intensité du travail produit sous l'aiguillon de l'intérêt particulier ; car il faut admettre que le personnel employé dans un service public ne doit rester en arrière des employés des particuliers ni en fait de zèle, ni en fait de capacité, et les garanties relatives au bon service des employés sont augmentées dans une mesure importante par la liberté de la presse et autres moyens de contrôle.

Le danger, aussi en relation avec l'extension croissante des grandes entreprises, des monopoles de fait, par suite desquels l'individu en arrive à pouvoir dominer des branches entières d'industrie, cas auquel il est assurément préférable pour tous que le monopole soit dans les mains de l'Etat plutôt que dans celles d'un particulier.

Enfin, aussi, la nécessité toujours plus grande de procurer à *tous* les membres de la société les moyens de développement intellectuel et matériel, afin que, par l'élévation du niveau de civilisation de chacun d'eux, une vraie égalité humaine puisse, de plus en plus, être réalisée.

Nous avons tenu à opposer économiste à économiste, en rappelant que dans presque toute l'Europe occidentale, et notamment dans les pays anglo-saxons si soucieux de la liberté, les économistes réformistes sont trois fois plus nombreux que les économistes libéraux et ils leur sont incontestablement supérieurs par la science et par l'illustration acquise.

La France seule, qui autrefois opposait glorieusement ses Sismondi, ses Droz, ses Eugène Buret, ses Adolphe Blanqui, ses Michel Chevalier aux durs malthusiens de l'Ecole de Manchester, la France seule fait tristement exception. Mais elle se lavera de la tâche et bientôt la pléïade de jeunes professeurs que nous voyons se former autour des Ch. Gide et des Cauwès aura fait justice des redites inhumaines des derniers partisans de la vieille économie, improgressive et sans entrailles.

B. MALON.

(*à suivre*)

LE BANQUET DU LIEUTENANT MIZON

ET

LE GUET-APENS DE BAC-LÉ

En juillet dernier, le 9, je crois, dans les salons de l'Hôtel Continental, se donnait une brillante fête en l'honneur du lieutenant Mizon.

Sous le féérique étincellement des lustres, autour d'une table décorée avec une parfaite élégance, se pressait une compagnie nombreuse, disparate, seulement pour le vulgaire qui n'apprécie les évènements et les hommes qu'au travers des bruyantes criailleries de la politique et des commentaires plus ou moins intéressés de la presse bourgeoise et conservatrice. Il y avait là ministres, amiraux, généraux, académiciens ; les dolmans dorés, les tuniques chamarrées, faisaient ressortir le lamentable des habits que ne parvenaient pas à égayer les rubans, les croix et toute l'officielle ferblanterie solennellement exhibée pour la circonstance. Citer des noms serait inutile, on a pu les voir s'étaler le lendemain par les colonnes des journaux. Il suffit de rappeler que la longue guirlande des invités allait de M. Cavaignac au prince Henri d'Orléans en passant par Yves Guyot et Jules Ferry. On était, en un mot, entre gens de bonnes manières, entre gens très bien, comme dirait M. Constans lequel, nous ne savons pour quelle cause, n'assistait pas à ce banquet ; absence des plus regrettables, car M. Constans n'eut manqué, pour employer l'expression consacrée, de rehausser l'éclat de la fête, surtout s'il eut arboré la très précieuse et rutilante ceinture, souvenir d'Orient.

Avec les discours, Mizon, qui depuis quelques jours se voyait acclamé, chroniqué, interwievé, photographié, s'entendit décerner par tous les orateurs des éloges enthousiastes, que justifiaient d'ailleurs pleinement l'heureuse issue de sa mission et les admirables qualités qu'il a su montrer au cours de son accomplissement. Il était tard et d'aucuns chuchotaient déjà des mots de séparation, lorsque M. Jules

Ferry, comme en les feux d'artifice le bouquet, se leva pour déclarer que « la politique coloniale dont il se glorifiait d'avoir été l'instigateur, et qui lui avait valu tous les outrages et toutes les calomnies et sur l'autel de laquelle il avait immolé sa popularité était aujourd'hui universellement approuvée, comme le prouvent d'une manière éclatante les hommages rendus au lieutenant de vaisseau Mizon ».

Il fallait évidemment la maladresse et le cynisme dont M. Ferry est coutumier, pour confondre sa triste politique coloniale avec l'œuvre de pacifique expansion dont le lieutenant Mizon est l'un des plus distingués et des plus vaillants représentants.

Du discours de M. Ferry je ne sais que le succinct résumé précité. Les journaux à lui dévoués ont dû reproduire sa harangue in-extenso ; je n'ai pas eu la curiosité de le savoir. Attitude et phrases seraient du reste assez faciles à reconstituer. On se représente aisément M. Ferry, précocement voûté, comme sous le poids de son impopularité, faisant de voix désagréable, sans chaleur, l'apologie de sa propre politique, disant dans un grand geste, le bras orienté vers l'Indo-Chine, quelles splendides espérances la France pouvait placer en ce Tonkin qui lui avait valu tant d'attaques violentes, tant d'amères insultes.

*
* *

9 Juillet 1892. — Nous ne sommes plus rue de Rivoli, mais au Tonkin, sur la route d'Hanoï à Lang-Son. Sous un ciel gris, dans une atmosphère étouffante, la colonne militaire chargée du ravitaillement de cette dernière place s'avance péniblement au long de la route mandarine. Le détachement des troupes de France marche en tête avec ses éclaireurs, derrière, encadrée par des tirailleurs tonkinois, s'égrène la théorie des coulies, portant bagages et munitions. Depuis plusieurs jours l'on marche ainsi ; Phu-lang-Thuong est déjà loin, hier le gîte d'étape était le village de Kep ; Kep, encore plein des souvenirs tragiques de 1885. C'est là que la brigade de Négrier lutta pendant cinq heures contre les troupes chinoises, qui résistèrent héroïquement, disputant le terrain pied à pied, prenant parfois l'offensive et qui ne battirent en retraite, laissant par les chemins et les broussailles plus de 600 des leurs, qu'après un épouvantable combat corps à corps. Et des nôtres quelle hécatombe ! Pêle-mêle, les chefs, les galonnés et les simples qui n'avaient rien à conquérir, que grisaient les grands mots, héroïsme, patrie, et qu'électrisaient les « en avant ! », tombaient stoïquement sous les coups des soldats du Quang-Si. Plus de 30 tués et de 60 blessés, sans compter ceux, combien nombreux, qu'on releva plus tard dont le sang n'avait pas coulé et que seul le soleil de midi avait foudroyés.....

Kep franchi, la route devient de plus en plus accidentée, encaissée entre de hautes montagnes, que vêt une flore superbe. Aux sommets, majes-

tueux s'érigent des pins, sur les flancs, goyaviers, cotonniers, muriers alternent avec les bambous touffus et épineux, les grèles arèquiers ou les banians au feuillage sombre. Et ce sera jusqu'à Lang-Son le somptueux décor qu'aura la troupe en marche, dont l'immédiat objectif est Bac-Lé, encore un nom sinistre. Elle va lentement sous l'accablante chaleur, les visages bronzés, mouillés de sueur, reluisent au soleil, le sac martyrise les épaules, la fatigue physique a fait cesser les conversations et la silencieuse colonne prend ainsi des aspects de convoi mortuaire.

Soudain, à hauteur de la colonne, des deux côtés du défilé, les crêtes se couronnent de blancs flocons de fumée, pendant que le crépitement de la fusillade déchire l'air ; c'est l'ennemi ! une grêle de balles s'abat sur la colonne, on entend des cris de douleur, des hommes trébuchant, comme ivres, font quelques pas puis roulent lourdement sur le sol ; les coulies affolés, courent dans tous les sens,quelques-uns profitant du désordre, jettent leurs fardeaux et s'enfuient ; le premier, l'instinctif mouvement est de s'abriter au plus vite contre les coups de de cet ennemi invisible, cependant, cet instant de panique passé, on prend, sous le feu même de l'ennemi, la formation de combat ; à peine s'est affirmé ce mouvement offensif que se taisent les Winchester dont les coups allaient s'espaçant toujours davantage. Les Chinois ont disparu dans la brousse, sans coup périr, comme à l'ordinaire. Tout cela avec une rapidité telle qu'on pourrait se croire victime de quelque terrible cauchemar, si sur une longueur de plus de 50 mètres, les corps ensanglantés de nos malheureux soldats tués ou blessés, ne venaient attester le drame affreux qui vient de s'accomplir. Le surlendemain, émanant du gouverneur général de l'Indo-Chine, parvenait en France la suivante traduction télégraphique de cet évènement :

« Le convoi régulier à destination de Lang-Son est tombé dans une embuscade chinoise, près de Bac-Lé, premier territoire militaire, le 9 juillet. Le commandant Bonneau, de l'infanterie de marine, et le capitaine Charpentier, de l'artillerie de marine, ont été tués avec 10 hommes. Il y a eu dix-sept blessés. Les morts et les blessés ont tous été ramenés à Bac-Lé avec le convoi. »

*
* *

Dans son laconisme brutal cette dépêche n'inflige-t-elle pas le plus formel démenti aux précédentes affirmations du gouvernement de l'Indo-Chine, M. de Lanessan? Ne suffit-elle pas pour dessiller ceux qui, ignorant que depuis longtemps chaque courrier d'Extrême-Orient apportait des nouvelles décevantes, prenaient pour autant de vérités les mensonges de politiciens intéressés et, très-réellement croyaient aux progrès de l'œuvre colonisatrice au Tonkin ? Ne suffit-elle pas à condamner le dédain qu'affectaient quelques-uns pour ce qu'ils appelaient des actes isolés de piraterie ?

La vérité c'est que la piraterie est organisée systématiquement, c'est qu'elle se produit dans des conditions qu'il suffit d'énoncer, même rapidement, pour convaincre chacun de l'inefficacité des mesures répressives dont nous pouvons disposer là-bas à son égard. Il convient d'abord d'établir une distinction, car selon qu'elle est chinoise ou annamite, la piraterie change de caractère, d'organisation, de puissance.

Les pirates chinois sont groupés en bandes permanentes, armées de fusils à tir rapide, solidement équipées, aguerries — ce qui n'a rien de surprenant, l'étiquette de pirates désignant ordinairement dans ce cas des recrues chinoises qui passent continuellement la frontière. — Si l'on conservait le moindre doute à cet égard, il suffirait de considérer leur œuvre, qui est à peu près exclusivement militaire. Ces bandes résident dans les régions montagneuses, dans les défilés, d'où elles peuvent harceler nos colonnes, faire le coup de feu avec les avant-postes, tuer quelques hommes et s'enfuir dans la brousse pour se reformer un peu plus loin. C'est par l'une de ces bandes qu'a été surpris, le 9 juillet, le détachement en route pour Lang-Son.

Avec la piraterie annamite le groupement par bandes n'est plus permanent, il ne se produit que lorsque se présente une occasion favorable, il est plus fréquent lorsque la récolte est mauvaise. L'objectif est, le plus souvent, le pillage d'un village ou la capture des sampans chargés qui descendent les nombreux affluents du Song-Coï ou du Taï-Binh. Pour réprimer de telles exactions, les fonctionnaires qui ignorent généralement la langue et le pays, sont dans l'obligation d'avoir recours aux lettrés et aux fonctionnaires annamites. Or, ceux-ci nous détestent cordialement, aussi est-ce avec beaucoup d'empressement qu'ils interviennent, non pour faire aboutir les poursuites, mais pour les faire avorter. Ils savent fort bien qu'une telle attitude n'est pas pour déplaire à leur gouvernement.

La cour de Hué est, on le sait, plus que jamais hostile à notre établissement au Tonkin, elle encourage secrètement tout ce qui peut l'entraver et nous déconsidérer aux yeux des populations. Ajoutons que souvent les fonctionnaires annamites sont matériellement intéressés à ce que la piraterie s'effleurisse librement. Les pirates en usent avec les mandarins comme les pirates financiers européens avec certains journalistes et politiciens, et cela leur réussit admirablement. La discrétion des notables annamites est telle, que les pirates, leurs méfaits accomplis, n'ont pas même à s'éloigner du village où ils ont fixé leur résidence. Ils dissimulent simplement leurs armes et, tels des travailleurs rangés, prêts à fournir des renseignements aux Commissions d'enquête, ils assistent tranquillement aux recherches.

Il n'est sans doute point besoin d'insister davantage pour que se dégage écrasante, irréalisable, avec les moyens actuels, la tâche assumée par M. de Lanessan. Sans effort l'on comprendra que, même avec

des pouvoirs extraordinaires qui font de lui un véritable vice-roi, en dépit de son incontestable compétence en matière de colonisation, le gouverneur actuel de l'Indo-Chine n'ait encore réalisé aucune des promesses, qu'aux applaudissements enthousiastes des coloniaux, il formulait l'an dernier, avec sa belle exubérance de méridional.



Nous payons et nous payerons longtemps encore les conséquences de l'inqualifiable conduite de ceux qui, trompant l'opinion publique sur la marche de la conquête, sur les dispositions des indigènes à notre égard, entreprirent de légiférer, d'administrer, dans un pays qui était loin d'être nôtre. Il fallait, puisqu'on avait commis la lourde faute d'y aller et qu'on faisait un crime de lèse-patrie à ceux qui plus clairvoyants parlaient d'évacuation, il fallait — et sur ce point je suis certain que ne me démentiront aucun de ceux qui ont impartialement suivi cette malheureuse affaire — prolonger l'occupation militaire. Mais pour ne pas être convaincus de mensonge aux yeux du pays tout entier, ces méprisables gouvernants dont une faible minorité décréta la mise en accusation, ou leurs successeurs ordonnèrent le retrait partiel des troupes, et ce pays, où fermentait la guerre civile, où par conséquent il fallait des factionnaires, fut criblé de fonctionnaires grassement rétribués.

Depuis lors, chaque jour a vu diminuer notre influence et s'enhardir nos adversaires au point que des hommes, fermement partisans des aventures coloniales, ont dû, à plusieurs reprises, signaler le danger et prononcer la condamnation de la gestion française au Tonkin.

« La situation, je dois le dire, n'est pas aussi exagérée que le prétendent certains journaux ; *elle est grave, et même très grave* ». Telle était, l'an dernier, l'appréciation de M. Le Myre de Villers, député de la Cochinchine.

Vers la même époque, M. de Lanessan écrivait : « Les nouvelles du Tonkin publiées par les journaux et les renseignements personnels que nous en recevons, témoignent d'une situation à laquelle il est grand temps de remédier *si nous ne voulons pas nous trouver en face d'une insurrection redoutable* ». M. de Lanessan oserait-il prétendre, après Bac-Lé, que le mal a cessé d'empirer depuis un an qu'il préside aux destinées coloniales du Tonkin ?

Les pirates ou soldats chinois — que la Chine n'hésitera d'ailleurs pas à désavouer en temps opportun — terrorisent depuis longtemps les environs de Chu et de Bac-Lé, leur cercle d'opérations va se resserrant autour de la capitale : dans quelques semaines ils seront à Bac-Ninh et à Song-Tay, de là, aux portes d'Hanoï. Avant peu, la situation sera intenable.

Le moment n'est pas éloigné où, comme jadis, les Chambres, le

gouvernement, se trouveront en face du dilemme : évacuation partielle ou expédition.

Je ne crois pas qu'il se trouve, dans le Parlement, une majorité favorable à la limitation de notre occupation au delta, limitation que les fanatiques de l'exploitation coloniale traduiraient « honteuse reculade ». Tous ceux auxquels le gouvernement accorde ou a promis des faveurs, tous les chauvins, les ignorants, les panurgiens, voteront avec ensemble les crédits et les hommes nécessaires, beaucoup sans s'apercevoir que cette expédition n'a d'autre motif que la « honteuse reculade » que nous effectuons, que nous subissons quotidiennement depuis 7 ans. Pour que ne soient pas vains les sacrifices faits jusqu'à ce jour, le pays s'en imposera de nouveaux, plus considérables encore. Depuis 1885, nos adversaires qui n'ont cessé de compléter leurs armements, de perfectionner leurs connaissances militaires, et cela avec le concours de certaines puissances européennes, ménageront à nos infortunés soldats de douloureuses surprises, comme cela advint, en 1885, à Kep, à Bac-Vian, à Lang-Son et dans bien d'autres rencontres.

Pour ne pas être accusé de pessimisme, je passe sous silence l'hypothèse, cependant digne d'examen, d'une défaite. Lorsque, après avoir à nouveau semé par les rizières et les défilés plusieurs milliers d'hommes, nos troupes auront, par leur bravoure, réparé en partie le dommage causé par les agissements de quelques politiciens aussi ineptes que criminels, il faudra, pendant des années et des années, maintenir l'armée d'occupation, il faudra — pendant que se créeront les voies de communication, pendant que le capitalisme essaiera de mettre la main sur les richesses de ce pays, transformera en prolétaires, après les avoir spoliés, tout ce que le Tonkin renferme d'artisans et de petits propriétaires — surveiller attentivement la frontière chinoise, empêcher l'infiltration des pirates, avec chaque jour la menace de voir les forces chinoises accumulées dans le Kouang-Si, dévaller par milliers sur le Tonkin, culbuter nos avant-postes, nous refouler à l'intérieur, comme jadis à Lang-Son.

D'aucuns, je le sais, croient sincèrement à la possibilité pour la France, même au milieu des actuelles difficultés continentales, d'arrêter une invasion chinoise ; je me plierai un instant à leur opinion. En admettant que nos troupes d'occupation soient assez nombreuses pour comprimer à la frontière les forces ennemies, (on entrevoit de là la facture annuelle), qu'arrivera-t-il ?

La lutte sera simplement déplacée, de militaire elle deviendra économique, et sur ce terrain nous sommes appelés à être éternellement battus, sans la vaine satisfaction des forts et des drapeaux enlevés à l'ennemi. Quand je dis nous, c'est une manière de parler pour désigner la nationalité des vaincus de la future lutte économique.

Puisque le Tonkin est colonie d'exploitation — personne, que je

sache, n'ayant osé le présenter comme colonie de peuplement (l'audace des philindochinois s'est bornée à le donner, au moins un siècle trop tôt, comme centre important de débouchés pour nos produits) — il ne s'agit évidemment que des capitalistes français attirés là-bas par les mirobolants discours et les alléchantes promesses de gains fantastiques.

Les français détenteurs de capitaux auront à subir la concurrence des capitalistes anglais et allemands, solidement établis au Tonkin, contre lesquels — affirmation de leur défaite à bref délai — ils sollicitent déjà la protection gouvernementale. Quant aux vainqueurs anglais ou allemands, qu'ils ne crient pas bien haut leur victoire ; ils ont en face d'eux les chinois — fabricants, commerçants, intermédiaires, *compradores,* dont ils ne peuvent se passer. De cet adversaire-là ils ne triompheront pas, et cela pour des causes qu'il serait trop long d'énumérer ici. Depuis longtemps au Tonkin, la supériorité commerciale des chinois s'est manifestée dans les faits, elle a d'ailleurs été reconnue par des écrivains dont on ne saurait contester la compétencc.

S'il m'a fait l'honneur de me suivre attentivement dans cet exposé, forcément concis de la question tonkinoise, le lecteur pourra sans peine dégager la conclusion ; s'il étend son investigation à d'autres questions analogues, il ne viendra pas s'inscrire en faux, lorsque nous dirons qu'en ce qui concerne la solution des conflits économiques et sociaux nos gouvernants semblent avoir adopté le « tout finit par s'arranger » de je ne sais plus quel personnage d'*Illusions perdues.* Et comme pour nous affermir en cette opinion, absolument logiques, attendant que *tout s'arrange* au Tonkin, en Algérie, à Madagascar, ils se préparent actuellement à guerroyer au Dahomey contre Behanzin.

Maxence Roldes

RÉPONSE A M. GIDE

Une polémique quelque peu acerbe avec M. Gide serait presque une impiété de ma part. L'éminent professeur de Montpellier pour beaucoup de gens est un directeur intellectuel ; Je le considère, à l'égard de notre pauvre pays voué à la sainte routine, comme un initiateur, comme un agitateur d'idées fécondes. Aux esprits fatigués par cette vaine géométrie dans l'espace, pour ne pas dire dans le vide qu'est l'Economie politique orthodoxe, sorte de *Logique de Port-Royal* dénuée de substance, purement formelle et déductive, dédaigneuse de la banalité trop confuse des faits, quelqu'un est venu avec éclat apporter la bonne nouvelle qu'une autre science venait de naître, neuve, vivante, originale, complexe et variée comme la vie elle-même. Cette science venait de naître — hors de nos frontières naturellement. Nos grands mandarins d'Académie organisèrent contre elle « la conspiration du silence ». Et cela pour un très honorable motif : Ces puissants esprits d'Allemagne, d'Angleterre, d'Italie, ces rénovateurs des théories économiques s'ils ont un grand talent sont très suspects à une certaine orthodoxie qui craint la lumière et la contradiction. Dans leur enseignement, ils font peu de cas de Bastiat, les impiés !, ils professent même l'horreur du : *Laissez faire*, *Laissez passer* et ont créé une forme nouvelle de socialisme, *Le Socialisme de la Chaire*. Schmoller, Wagner, les illustres professeurs de Berlin, Lujo-Brentano, Thorold Rogers, Achille Loria qui prenant possession de sa chaire à l'Université de Padoue disait dans sa leçon inaugurale : « Le socialisme est une force bienfaisante et féconde dans l'évolution mentale et sociale de l'humanité. » (*Revue d'Economie politique*, 1892, p. 721), étaient naguère encore inconnus en France à cause même de la hardiesse généreuse de leurs idées. Le professeur de notre Université, qui, méprisant les ennemis de la libre recherche économique et leurs inimitiés, a, dans un *Traité*, chef-d'œuvre de lucidité et de loyauté scientifiques et dans l'excellente

Revue d'Economie politique, relégué à l'écart le squelette scolastique pour familiariser le lecteur Français avec les faits et gestes quotidiens de la science vivante et agissante ; le maître estimé qui, dans nombre de conférences et de brochures propage des doctrines franchement socialistes, qui, prévoyant sans grande tristesse une prochaine Révolution sociale y habitue par avance ses contemporains des classes privilégiées en écrivant : « J'ai toujours soupçonné que si un beau jour les « riches doivent être ruinés par une Révolution sociale, ils seront agréa- « blement surpris, — après un premier moment de saisissement bien « naturel — de se trouver beaucoup moins malheureux qu'ils ne l'avaient « craint. », un tel homme a des titres à la vive sympathie de tous les socialistes et à la reconnaissance de tous les amis de la libre étude et de la libre science.

Aussi est-ce du ton le plus sérieux et le plus respectueux, avec le plus sincère désir de discerner la vérité, en nous gardant des traits d'ironie ou d'esprit faciles en un tel sujet que nous essaierons de répondre.

Déblayons d'abord le terrain d'une question accessoire. Je n'ai ni écrit ni pensé que l'Association protestante tournât à la *Jules-Simonerie* uniquement ou principalement parce qu'elle a consacré une de ses séances à l'adoption de certains vœux inspirés par la Ligue pour le Relèvement de la Moralité publique. Ce sont deux questions qu'il faut séparer complètement.

Laissant de côté tout ce qui touche à cette Ligue, je remarque que l'Association protestante très socialiste à ses débuts, très hardie sous l'inspiration de MM. Fallot, de Boyve, etc., hostile résolument au salariat et à l'exploitation capitaliste, s'en tient aujourd'hui à une sorte de *philanthropie* doucereuse, ce mol oreiller sur lequel repose agréablement l'hypocrisie des privilégiés. Les ardents, les généreux du bébut sont presque débordés aujourd'hui par les *Anatole Dusaule* (1) qui pullulent dans toutes les religions.

---

(1) Vous dînez ce soir avec l'illustre *Anatole Dusaule*, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, President de la Société pour le relèvement de la famille et de la moralité publiques, Président de la Société pour la construction des logements ouvriers à bon marché, Président du Comité d'etudes pour la répression des abus de la mendicité, Président de je ne sais combien d'autres associations, institutions et administrations aussi humanitaires que baptisées de noms interminables ! Saluez ! C'est une Académie toute entière en une seule personne. Voulez-vous que je vous fasse son portrait ? Au Physique, une face ronde et rose de bébé sexagénaire ; des cheveux blancs élégamment éplorés ; un ventre paterne et bonhomme ; des mains grasses de prélat bénisseur... Au moral, il est bénin, bénin, bénin ! Le miel, l'orgeat, la tisane coulent de ses lèvres comme l'eau d'une fontaine intarissable... Il s'est installé dans la Philanthropie comme dans un fromage. Il en dejeune et il en dîne. — Le bonheur du peuple, messieurs. Le rôle social de la femme, mesdames. ... — Rien d'agréable comme de l'entendre disserter sur la triste conditions des ouvriers et des ouvrières ; et on l'entend

J'en appelle à la bonne foi de M. Gide. Qu'il relise, comme je viens de le faire, le volume du deuxième congrès et celui du quatrième congrès, et il sentira, comme moi, cette différence de ton, d'inspiration, d'allure.

Cette question secondaire écartée, il reste deux points à traiter : 1° Une thèse d'ordre législatif : Jusqu'où doit aller la liberté de l'Art ? Les productions artistiques ou littéraires (toute discussion relative à leur valeur intrinsèque étant écartée comme dénuée de criterium certain) peuvent-elles être étalées, affichées, vendues sur la voie publique ?

2° Une thèse d'ordre philosophique et sociologique très général : Le fonctionnement modéré des organes génitaux est-il nécessaire à l'équilibre parfait de l'être humain, à la santé du corps et de l'esprit ? Quelles sont les conséquences morales et surtout *sociales* qui résultent de ce principe, si on l'admet comme vrai.

Pour ce qui touche à l'Art, M. Gide résume son opinion en même temps, je crois, que le maximum des concessions auxquelles il puisse consentir, dans la phrase suivante : « En admettant même que l'Art « véritable puisse être impudique et ait le droit de l'être, encore ne « serait-ce pas une raison suffisante pour lui laisser courir les rues. »

Bien entendu, nous professons, comme notre contradicteur, un parfait mépris pour les entrepreneurs qui gagnent de l'argent en débitant, sans aucun souci d'Art, même d'Art pervers, de la basse littérature pornographique. Si le gouvernement le décore, tant pis pour le gouvernement ; cela montre l'état d'esprit de cette fraction de la bourgeoisie française qui nous gouverne sous le nom d'opportunisme et pour laquelle gagner de l'argent est la seule morale. Mais comme il est impossible qu'un pouvoir quelconque puisse distinguer entre les œuvres d'art et les autres, comme l'arbitraire est là, toujours menaçant, comme tout droit de saisie ou de suppression ne tarderait pas à s'exercer contre *Madame Bovary*, les *Fleurs du Mal,* ou *Germinal,* ou contre les socialistes, — il vaut mieux accorder la liberté la plus large d'écrire, afin de permettre à l'esprit de souffler librement ou il voudra. Roman, poëme, ou nouvelle, tout ce qui exprime une part de la réalité, tout ce qui note serait-ce un tic nerveux, serait-ce un sentiment malsain, serait-ce un détraquement morbide, ou un raffinement de débauche, tout cela vivra — chaque époque se décrit et se peint elle-même jusque dans

---

souvent, je vous garantis ! Il a une démangeaison perpétuelle de haranguer, à table, au salon, à Paris, en province, partout. Il a des discours émollients qu'il promène de ville en ville ; il prouve aux pauvres avec force soupirs que la misère doit être eternelle : il leur prêche avec onction la patience et le désespoir : il les engage à s'en remettre au temps et à la charité des riches. *Certes ! il aura bien mérité des classes dirigeantes une belle statue.* C'est le chloroformeur ambulant de la souffrance humaine. (*La Conversion d'André Savenay*, roman socialiste par Georges Renard).

ses verrues. C'est de la littérature pathologique évidemment, mais la Pathologie morale et sociale n'est-elle point digne d'intérêt ?

M. Gide semble d'accord avec moi jusqu'ici. Tout en tolérant, quoiqu'avec répugnance, l'art impudique ou vicieux, il refuse fermement de lui laisser courir les rues.

En ce qui concerne l'étalage ou l'affichage des dessins ou des gravures lincencieuses, je déclare nettement que je suis pour l'interdiction absolue. Non pas que ces gaietés d'une verve quelque peu Gauloise me choquent personnellement, non pas que je leur attribue une influence véritable sur la vie et la conduite des gens ; mais uniquement par respect pour l'opinion et pour les sentiments de pudeur à mon avis exagérée mais respectable que professent nos contradicteurs. Partisan résolu de la liberté pour tous, je n'admets pas que des étalages en plein vent, à la vue desquels il est difficile de se dérober, puissent aller au devant de certaines délicatesses intimes pour les heurter et les blesser. Respectons donc la liberté et les effarouchements des gens a vertu étroite, mais que ces derniers veuillent bien à leur tour ne point se montrer intolérants ; Et s'il plaît à un autre d'acheter au kiosque voisin tel journal illustré soit pour l'Art névrosé qu'on y trouve, soit tout bonnement pour s'amuser, s'il plaît à un autre de prendre tel supplément connu (*Gil Blas, Echo de Paris, Lanterne, journaux bourgeois*), laissez-les faire. A part les enfants, (1) dont la surveillance incombe aux parents et pour qui l'hygiène prescrit le sommeil de certains désirs, laissez les adultes agir à leur gré. S'ils veulent le livre ou le journal qui les distrait, ne les forcez pas à courir par toute une ville de libraire en libraire ou à prendre le train pour Bruxelles.

Liberté pour tous ; c'est bien là la solution, la sauvegarde de tous les intérêts, la garantie réciproque de chacun de nous contre la tyrannie possible des goûts et des passions d'autrui.

Quant aux abus de la liberté, si nuisibles qu'ils soient, je le préfère encore à l'oppression...

II.

Il reste à rsésoudre la seconde question, qui est la plus délicate : La santé morale et physique exige-t-elle le fonctionnement harmonieux de tous les organes, même des organes génitaux.

Il m'eût été loisible de monter en wagon, de me rendre à Mont-

---

(1) Si on interdisait certains livres ou certains journaux sous le prétexte qu'ils pourraient tomber entre les mains des enfants, on serait obligé, pour être consequent, de supprimer aussi les brasseries, cabarets, debits de tabac, cafés-concert et une foule d'autres institutions qui sont de nature à développer le goût de certains plaisirs peu délicats. Ce serait toute une révolution dans le genre de celle de Calvin à Genève.

pellier, d'y fouiller la Bibliothèque de la Faculté de médecine et d'en rapporter un volume de citations favorables à ma thèse. Mais il n'est pas nécessaire de prendre toute cette peine — J'ouvre simplement les ouvrages les plus répandus, les plus communs, ceux qui se trouvent entre les mains de tous les praticiens. Voyons d'abord une sorte de manuel très apprécié : c'est le Dictionnaire de Médecine et de Thérapeutique médicale et chirurgicale, par MM. Bouchut, médecin de l'hôpital des Enfants malades, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris, Chevalier des SS. Maurice et Lazare, d'Isabelle la *catholique* (M. Bouchut passait de son vivant pour un homme très religieux) et M. Armand Desprès, professeur agrégé, chirurgien de l'hôpital Cochin (Armand Desprès, actuellement député de Paris, est le fougueux défenseur des sœurs des hôpitaux).

Article Continence. — « L'abstention volontaire ou forcée des plai-
« sirs sexuels a reçu le nom de Continence. Si la continence chez les
« deux sexes n'a souvent pas d'inconvénients, quelquefois au contraire
« elle produit l'hystérie et l'hypochondrie avec toutes leurs conséquen-
« ces. Il y a dans la continence deux choses : Un besoin physique non
« satisfait et une souffrance morale d'isolement. Chez l'homme les
« besoins de l'amour physique sont plus impérieux que chez la femme
« et cela s'explique par la rétention de la semence et par le repos des
« organes dont la fonction exerce une action sympathique sur toute
« l'économie.

« Si chez la femme, il n'y a pas de rétention séminale qui puisse
« expliquer les inconvénients de la continence, il y a le sommeil des
« organes dont l'action est nécessaire à la stimulation de l'ensemble
« des autres fonctions, car il y a des femmes qui ne se portent bien
« qu'étant grosses ou nourrices. Cela est si réel qu'il y a des femmes
« mariées qui, tout en vivant avec leur mari, souffrent de la conti-
« nence parce que le mari ne voulant pas augmenter sa famille laisse
« volontiers sa femme dans la viduité.

« Thérapeutique : Beaucoup de dyspepsies et d'hypochondries ou
« d'hystéries et de névroses chez les deux sexes dépendent de la conti-
« nence et doivent se guérir par le mariage ayant ses effets absolus
« pour la prorogation de l'espèce. »

Dans le même ouvrage, à l'article *coït* :

« Acte instinctif du rapprochement des sexes pour l'accomplisse-
« ment de la loi de perpétuité des êtres. Le *coït* est nécessaire à l'homme
« qui n'est pas fait pour vivre seul.

« Dans quelques cas, c'est le meilleur remède des pertes sémina-
« les, de l'hypochondrie, de la chlorose et de l'hystérie. »

Je lis ensuite l'article *Satyriasis* dans le Nouveau Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques (Dictionnaire Jaccoud) Tome trente-deuxième. Cet article est signé de M. Motet, médecin aliéniste de Paris très connu : « Une influence bien autrement active est celle *de la conti-* « *nence imposée à des hommes vigoureux* et dont l'imagination s'exalte par « les efforts même qu'ils font pour repousser les images voluptueuses « qui la troublent ». Plus loin, le même auteur rapporte l'observation d'un malade guéri radicalement par le mariage.

M. Gide met en doute l'influence de la continence sur le développement de certains vices honteux. Je trouve, sous la signature de M. Mauriac médecin de l'hôpital du Midi à Paris, spécialiste fort distingué, les lignes suivantes extraites du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratique (Dictionnaire Jaccoud) Tome vingt-quatrième : « L'initiation aux pratiques de l'onanisme se fait sur une grande « échelle dans les collèges et dans les pensionnats de demoiselles... « La privation de femmes fait que, dans les prisons et sur les navires « pendant les voyages au long cours, prisonniers et marins s'adonnent « à la masturbation et à la pédérastie. »

Je n'insiste plus. Voilà sur quelles autorités je fonde mon opinion ; sur la Physiologie, sur l'Hygiène et sur la médecine surtout.

M. Gide nous donne-t-il les siennes ? Nous dit quel est le principe premier, fondemental sur lequel repose son apologie de la continence et la vertu ? Ce n'est pas cependant chez notre savant contradicteur une idée en l'air, non raisonnée, ou le reflet des préjugés, des conventions courantes, ou une de ces opinions banalement et fadement convenables dont un esprit comme le sien ne saurait se contenter. Pourquoi, dès que l'on aborde le chapitre de Physiologie, pourquoi rencontre-t-on chez tant de personnes cette sorte de crainte, d'effroi, cette réserve effarouchée ?

Tout cela cache un vieux préjugé théologique et religieux.

Les religions de l'antique Orient (Asie mineure, Chaldée, Assyrie, Inde, Phrygie, Egypte, etc...) professaient le culte de la génération, comptaient parmi leurs objets sacrés la représentation même des organes génitaux, ordonnaient à certaines fêtes de luxurieuses débauches, divinisaient la prostitution, enveloppaient leur symbolisme et leurs mythes d'une flamme voluptueuse, et sensuelle. Le monde gréco-latin lui aussi fut gagné peu à peu par l'infiltration des idées et des pratiques de l'Orient.

Le christianisme naquit en Orient et par une réaction bien naturelle contre les cultes dégradants qui avilissaient l'homme et détruisaient en lui toute noble activité intellectuelle et morale, il fit de la chasteté, de la virginité un des états les plus enviables, un des moyens offerts au fidèle pour arriver à la sainteté et à la perfection. Dès lors, on n'osa plus parler de tout ce qui touche aux actes de la génération ;

on dissimula cette fonction comme un assujetissement honteux de notre nature matérielle. Le mariage fut toléré pour les natures vulgaires, mais l'ascétisme monastique s'imposa à la spiritualité délicate des âmes d'élite.

L'homme livré à la religion, c'est-à-dire à l'aveuglement de ses impulsions instinctives, à la force obscure de sentiments profonds mais irrationnels et en désaccord avec la nature positive des choses, avait donc flotté, avec une égale exagération, de la débauche qui annihile le meilleur des hommes (le mental et le moral), à la mutilisation de son être, à l'inutile torture de sa sensibilité.

Entre ces deux extrêmes également funestes, la Physiologie, l'Hygiène, la Médecine, c'est-à-dire la science contemporaine, ont tranché la question et mis les choses au point.

Dans ce débat, M. Gide me paraît inspiré par les illusions chrétiennes. C'est le chrétien qui s'indigne en lui. La foi est son criterium. C'est là le principe fondamental, l'axiome premier quoique non exprimé sur lequel s'appuie toute son argumentation, écho (heureusement affaibli chez les protestants) de l'anathème jeté par le christianisme primitif à tous les plaisirs des sens.

Nous croyons avoir pénétré à la racine même du différend qui nous divise. L'un parle au nom des sciences de la nature, l'autre au nom de la théologie.

Nous revenons donc à notre loi générale. La santé morale et physique exige le fonctionnement harmonieux de tous les organes, même de ceux de la génération.

Il reste à résoudre quelques objections. On dit : l'abstinence est facile. Il y a, en effet, des exceptions à toutes les règles de ce genre. Nous n'avons jamais parlé de tous les hommes sans exception, mais des hommes en général et en majorité.

Rappelons-nous la maxime de Larochefoucauld : « Pendant que la « paresse et la timidité (ajoutons : une certaine faiblesse de com« plexion) nous retiennent dans notre devoir, notre vertu en a souvent « tout l'honneur ». Il existe, en effet, une espèce de pâles jeunes gens à constitution féminine, à nerfs souffreteux, aux veines décolorées, à la sève tarie, rejetons d'une race qui s'éteint. A ceux-là *la vertu est possible et facile*. Leur froide jeunesse n'a jamais éprouvé les bouillonnements irrésistibles d'un sang généreux.

Quand vous verrez, au contraire, un grand gaillard, sanguin, robuste et musclé, issu de quelque souche paysanne, méfiez-vous. Vos conseils les plus judicieux resteront sans effet.

Et aussi ne parlons pas trop de ces belles vertus, cravatées de blanc et qui font l'admiration du public. Les médecins en voient souvent les dessous et sont, par leur profession même, fortement portés en scepticisme.

Je concède néanmoins à M. Gide que des hommes vigoureux et sains, quand ils sont absorbés par une occupation ou une passion dominantes (travail d'esprit intense, mysticisme religieux) peuvent résister victorieusement.

Mais combien sont-ils ?

En ce qui concerne les étudiants vertueux et continents, j'avais affirmé que la plupart d'entre eux (non tous) sont ou inférieurs par intelligence ou hypocrites et dissimilés. Et M. Gide triomphe ironiquement en s'écriant : « Prenez des maîtresses et vous deviendrez des « imbéciles ».

Mon idée n'est pas si ridicule : Le jeune homme qui échappe à la loi naturelle et physiologique, est presque toujours un être *anormal*.

C'est en vertu de ce développement insuffisant ou mal venu que l'individu en question n'est pas comme tout le monde et se trouve souvent inférieur à la fois par l'intelligence, par le caractère et par la vigueur physique.

Mon expérience à ce sujet ne vise que les étudiants en médecine : J'ai fréquenté l'élite d'entre eux dans le corps de l'Internat des hôpitaux de Paris sans avoir constaté d'infraction notable à la règle posée.

Concluons donc encore une fois à la nécessité de ce *fonctionnement harmonieux des organes* signe et résultat d'une nature bien équilibrée.

Cette idée est du reste si vraie qu'elle est implicitement admise par tout le monde, même par M. le Pasteur Fallot président de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique. Voici, en effet, le texte d'un des vœux (ce vœu n'a pas été discuté par l'Association protestante, mais il est publié en signe de sympathie, dans le volume de l'Association (p. 83).

« On peut en général observer que les milieux les plus atteints « par le désordre pornographique sont ceux où prévaut une concep- « tion ascétique de la perfection.

« Lorsque la foule confond la pureté avec la mutilation de l'exis- « tence, ne pouvant faire l'ange, elle se croit autorisée à céder aux « appétits de la bête.

« Nous devons nous appliquer à dissiper ce malentendu et rem- « placer l'imagination malsaine d'une sainteté arbitraire et contre « nature, par la doctrine de la *sainteté-santé* que réalise le développe- « ment normal de la vie dans l'exercice harmonieux de toutes nos « facultés. »

Nous aussi nous désirons le développement harmonieux de toutes les facultés, y compris toutes les fonctions et facultés corporelles. Nous aussi nous protestons contre la mutilation de l'existence, et même contre la *pureté* si elle doit résulter d'une mutilation de l'existence.

Il reste un dernier pas à franchir, le plus difficile. Comment assu-

rer à tous ce développement de toutes les fonctions ? Comme me le demande M. Gide, où les jeunes gens pendront-ils leurs maîtresses ? — Je répondrai, ils continueront à les prendre où ils les trouvent actuellement.

En répondant ainsi je ne fais que constater la situation présente, dont le trait saillant est l'existence d'une classe de prostituées. Et on me dira : Vous approuvez donc la prostitution ?

Pardon, je ne l'approuve pas, je la considère comme un mal épouvantable mais fatal, comme un produit naturel des circonstances sociales. Je cherche, comme vous à la détruire. Pour arriver à supprimer un phénomène social aussi important, il faut tâcher d'en pénétrer la genèse, d'en connaître les causes. Je trouve deux séries bien distinctes de causes : Les unes physiologiques, les autres économiques.

Supprimez l'appétit sexuel, vous supprimerez la prostitution.

Le remède est radical. C'est celui de M. Gide. On réunit les jeunes hommes de toutes les conditions qui, pour une raison ou pour une autre, se trouvent dans l'impossibilité de satisfaire régulièrement aux exigeances de leur cœur et de leurs sens. M. Gide leur adresse un petit discours bien senti sur la « contrainte morale » et immédiatement le problème est résolu. S'il en était ainsi, je m'associerais immédiatement à la campagne morale de mes adversaires (bien que je n'en accepte point le principe philosophique). à cause du grand résultat à atteindre. Mais, conseils pour ou contre ne sont que paroles vaines. On n'arrête pas les torrents avec des phrases. S'imaginer que les exhortations à l'abstinence chargeront les instincts naturels, c'est pure utopie.

Pour supprimer cette cause essentielle de la prostitution, il n'y a pas d'autre méthode que celle qui consiste à rendre facile à tous l'accomplissement de la fonction sexuelle fondée sur la sympathie et l'amour. A la satisfaction anormale, dégradante, immorale substituer la satifaction normale, morale, résultant du libre choix et d'un libre sentiment. La solution du problème n'est point dans une continence douloureuse et anti-naturelle mais, au contraire, dans l'amour largement répandu, remplaçant le marché d'argent.

Mais les conditions économiques actuelles s'opposent de bien des façons à cette paix dans le bonheur réciproque des êtres humains. En refoulant des sentiments incompressibles, notre état économique les exaspère, les change en vices, en fait des agents de désordre et de malheur. C'est à l'état économique qu'il faut donc s'attaquer tant en ce qui touche les hommes qu'en ce qui concerne les femmes. Que chacun (homme ou femme) ait un avenir certain et stable, une condition aisée, un travail assuré et rémunérateur et on ne verra plus (à l'exception de quelques tempéraments anormaux) les femmes se livrer au premier venu, ni les hommes courir à l'abreuvoir public. Des associations inspirées par les plus doux sentiments s'établiront entre les

créatures que la fatalité d'un état social différent aurait jetées dans le bagne d'où l'on ne sort plus.

Le problème de la prostitution n'est qu'un cas particulier du grand problème social et n'a rien à faire avec la vertu, la contrainte morale, la pureté. Dans cette question, comme dans bien d'autres, il n'y a de solution possible que par la *Révolution* ou la *Transformation* sociales.

Arrivé à la fin de cette réponse déjà longue, ils nous semble bien sincèrement (nos lecteurs jugeront) qu'aucune objection sérieuse n'est restée debout et qu'à la méthode à-priorique et illusoire de la théologie, la méthode scientifique a péremptoirement répondu.

A. Delon.

LE QUATRIÈME BANQUET

DE LA

"REVUE SOCIALISTE"

Le quatrième banquet de la *Revue Socialiste* a eu un plein succès; malgré les nombreuses absences, qui étaient à prévoir en ces temps de vacances, près de 150 amis ou coreligionnaires ont pris part à notre agape fraternelle.

Gustave Rouanet présidait, ayant à ses côtés notre rédacteur en chef et notre administrateur.

Parmi les assistants notons Justin Allavail, Bariol du *Réveil des Paysans* ; Bedouch, Benon, M. et Mme Bernier, docteur Bertrand, Charles Bourget, directeur de la *Revue Moderne*, Mme Ch. Bourget, Briois, Camélinat, Maurice Charnay, Mme Chéliga-Lévy, Claine, Carvalho, Mme Dalloz de Lacoste, Degay de la *Marseillaise* ; Alphonse Delacour, Diamandy, socialiste roumain ; Landi, du *Secolo* de Milan ; Berri, du *Diritto*, de Rome ; Francolin, directeur du journal *Les Réformes* ; Henry Galiment, Georges Ghisler, Gromier, président de l'*Union Méditerranéenne*, Mme et Mlle Gromier, Hamon, Clovis Hugues, Jaclard du journal la *Justice* ; M. Le Coq, du journal *La Petite Presse* et du *Paris* ; Ernest Lesigne, du *Radical* ; Magalhaès Lima, directeur de *O Seculo*, de Lisbonne ;Mazzini, de l'*Isola*, de Palerme ; M. et Mme Martine, Mme de Martrain, de Méritens Parmentier, vénérable de la loge le *Lien des peuples et les bienfaiteurs réunis* ; M. et Mme Léon Ottin, docteur Pioger, Edouard de Pompery, Eugène Raiga, Raqueni, de l'*Union franco-italienne* ; Albert Regnard, M. et Mme Georges Renard, Mme Rouanet, M. Ruffet, de la *Petite République Française* ; M. Salabert, compositeur ; Mme Rodolphe Simon,

Mlles Jeanne et Julie Simon, M. Léon Simon, M. et Mme Serf, M. Stigler de l'*Echo de Paris*; Mme Stigler, M. Edmond Thiaudière du journal *La Paix*, Mme Valette, M. et Mme Véber, etc., etc.: l'*Agence Libre* et l'*Agence Dalziel*, avaient envoyé chacune un correspondant au banquet.

Parmi ceux qui se sont excusés, en quelques lignes sympathiques, de ne pouvoir assister au banquet, citons : Emile Zola, Millerand, Antide Boyer, Henry Aimel, Louis Bertrand, de Bruxelles ; Charles Fauvety, Eugène Chatelain, directeur de la *Revue Européenne* ; Gabriel Deville, Andrea Costa, Felice Cameroni, Borniol, Chauvière, Cerfbeer, Buffenoir. Nombreuses ont été les lettres contenant dés appréciations sur l'œuvre de la *Revue Socialiste*, en voici quelques-unes que nous donnons suivant l'ordre alphabétique des signatures.

Rome, le 19 Juillet 1892.

Cher et estimé ami R. Simon,

Je vous suis reconnaissant du bon souvenir que vous gardez de l'ami absent, votre courtoise invitation a fait vibrer en moi le lien qui nous unit dans le travail et la lutte pour le même but. Travail et lutte quelquefois bien âpres mais non pas entièrement vains ; et c'est là notre consolation ! C'est donc avec le cordial souvenir des bons et laborieux jours passés avec vous dans votre France à travailler pour le bien de tous les peuples, c'est-à-dire pour le triomphe de la fraternité et de la justice sociale. Je serai donc avec vous le 23 courant à votre fraternel banquet en regrettant les jours de 1889 où nous rompions ensemble le pain de la fraternité démocratique républicaine et socialiste.

Saluez bien pour moi les chers amis de la *Revue* à commencer par Benoît Malon dont le nom et la bienfaisante action furent rappelés si souvent et avec tant de sympathie et de considération au Congrès National que notre fédération de 600 sociétés ouvrières tenait à Palerme en Mai dernier.

Dans ce congrès, après une longue et profonde discussion, fut votée une motion de grave importance dont le résultat a été de nous mettre en pleine communion socialiste avec vous et à nous ranger dans l'armée du prolétariat international militant.

Et vous, mon cher Simon, qui, si modestement avec une activité, un dévouement infatigables faites tant pour la cause de la vérité et de la justice, recevez la bien affectueuse poignée de main que je vous envoie aussi au nom de nos amis d'Italie.

Votre affectionné,

Felice Albani,

Rédacteur de l'*Emancipazione*.

Cher citoyen R. Simon.

Vous m'apprenez par votre lettre du 13 juillet que les amis de la *Revue Socialiste* doivent tenir leur quatrième banquet le 23 courant.

C'est avec un véritable plaisir que j'aurais assisté à cette fête fraternelle, mais malheureusement des occupations quotidiennes me retiennent à Tours.

Soyez cependant persuadé que je suis de tout cœur avec les amis de la *Revue*, avec ceux qui comprennent qu'il y a une question sociale et qu'il est.

du devoir de toutes les bonnes volontés de se réunir et de travailler incessamment à en amener la solution.

Les efforts de la *Revue* et de ses amis ne sont d'ailleurs pas restés stériles. Le temps est loin aujourd'hui où le seul mot de socialisme était un épouvantail. Même dans la campagne, si réfractaire cependant et dominée encore par les propriétaires terriens, l'idée a fait son chemin.

La répulsion de beaucoup ne provenait la plupart du temps que de l'ignorance où l'on était, dans la masse, des véritables théories du socialisme. Benoît Malon par ses œuvres de vulgarisation et de propagande a été l'un des premiers à dissiper bien des malentendus et à faire comprendre à tous l'idée véritable du socialisme contemporain.

Croyez, cher citoyen, à tous mes regrets et veuillez vous faire mon interprète auprès de vos collaborateurs auxquels j'adresse l'assurance de ma parfaite communion intellectuelle avec leurs tendances et leurs espérances.

Maurice ALLARD,
Directeur du *Républicain* d'Indre-et-Loire.

Milan, 21 juillet 1892.

Mes chers compagnons,

Je vous suis reconnaissant de votre fraternelle invitation et — ne le pouvant autrement — je serai par la pensée avec vous au prochain banquet de la *Revue Socialiste*.

En discourant sur les problèmes qui agitent l'humanité et des moyens à employer pour les résoudre, vous vous occuperez certainement de la *Lutte des classes* ; aussi je fais des vœux pour qu'on répète bien haut en cette occasion, qu'elle est un moyen pour arriver à l'abolition de toutes les distinctions de classe, et qu'à l'avenir elle peut être acceptée aussi par ceux qui, comme nous, ne savent séparer le problème politique du problème économique, le premier compris dans son sens le plus élevé et le plus complet.

Egalement au nom de l'aimable amie, qui traduit en langue italienne les *Lundis socialistes* du très cher Malon, je vous salue au cri de *Vive la Révolution sociale !* qui, résolvant les problèmes de la famille, de la religion, de la propriété, instaurera une morale neuve par laquelle l'Humanité parviendra aux jours heureux — dans la justice, la liberté et le bien-être.

Votre
Enrico BIGNAMI.

18 juillet 1892.

Cher citoyen Rodolphe Simon.

Je ne pourrai, je le regrette vivement, prendre place au banquet du 23 juillet auquel me convie la Commission d'organisation. Mais j'y assisterai par la pensée en fraternisant avec tous ceux qui flétrissent la société actuelle, frappent à sa base les coups de marteaux démolisseurs, sèment les idées qui la transformeront.

Elle crie vainement : « Au secours ! » à tous les gangrenés d'égoïsme féroce et de routine idiote : la marée montante solvatrice du socialisme va l'engloutir.

Honneur à la *Revue Socialiste* qui travaille largement à cette œuvre, et vive la République sociale !

Votre dévoué,
Henri BRISSAC.

Nantes, le 22 juillet 1892.

Cher citoyen Rodolphe Simon,

Je vous remercie de votre fraternelle invitation ; j'ai espéré, jusqu'au dernier moment, pouvoir me rendre à Paris pour assister au banquet de la *Revue Socialiste*, mais, à mon grand regret, je suis obligé d'y renoncer.

Je n'en serai pas moins de cœur avec les socialistes qui, plus heureux que moi, vont s'entretenir dans cette agape fraternelle de leurs luttes et de leurs espérances.

La Société que nous combattons est basée sur l'injustice, la lutte entre les hommes, l'oppression des faibles par les forts et l'exploitation des travailleurs par les parasites ; elle ne produit que la misère et ses deux conséquences immédiates : la dénégérescence physique de l'homme et l'avilissement de sa personnalité ; elle ne se maintient que par la corruption, le mensonge et la violence. Grâce à nos idées, une transformation profonde va se produire qui fera disparaître les souffrances de l'humanité.

Seulement, pour hâter cette révolution bienfaisante, les socialistes doivent oublier leurs divisions qui sont un dernier vestige de l'esprit bourgeois dont ils n'ont pas encore su se dépouiller entièrement ; il faut qu'ils solidarisent leurs efforts et adoptent une action commune.

C'est, du reste, l'idée féconde que la *Revue Socialiste* et son vénéré directeur Benoît Malon ont toujours défendue.

Le Comité Socialiste de Nantes m'a chargé, de son côté, de vous transmettre, en même temps que l'expression de ses sentiments affectueux, ses vœux profonds pour que l'Union des forces socialistes se fasse définitivement ; s'il en était autrement, la marche en avant de l'humanité vers le socialisme serait entravée et nous assumerions, nous autres militants, une lourde responsabilité vis-à-vis des innombrables malheureux qui attendent leur émancipation et l'amélioration de leur sort.

Vive le socialisme !

A vous de cœur, Ch. BRUNELLIÈRE.

Nimes, le 21 juillet 1892.

Mon cher Malon,

J'ai reçu la convocation pour le banquet de la *Revue Socialiste*.

A mon grand regret, il m'est impossible de m'y rendre.

J'aurais bien aimé cependant connaître d'une façon plus intime ceux qui sont mes frères intellectuels, les collaborateurs de la *Revue*, que pour la plupart je n'ai jamais vus.

Comme une pensée de très large éclectisme, doit présider à l'organisation de cette fête, j'espère que les députés socialistes sans distinction d'école, que les chefs de groupe, tous ceux qui luttent pour la même cause, avec une tactique légèrement différente, seront réunis ce jour-là autour de la même table fraternelle et confondus dans un même sentiment d'estime et de confiance réciproques.

Il faut en finir, en effet, avec les vieilles distinctions surannées. Il faut créer le grand parti de la Démocratie socialiste française qui criera à la bourgeoisie : Ton rôle est fini. Cède la place à l'ordre nouveau de plein gré et par étapes successives. Sinon, ton aveuglement déchaînera les colères de la force.

Militants et penseurs vous êtes réunis. Prenez aujourd'hui les décisions qui doivent hâter l'avènement des temps nouveaux.

Je vous prie, mon cher Malon, de transmettre à tous l'expression de mes ardentes sympathies et d'agréer pour vous mes cordiales salutations.

A. DELON.

Rome (Chambre des Députés), le 19 juillet 1892.

Cher citoyen R. Simon,

Je participerai d'autant plus sincèrement par la pensée à votre fête, que je suis parmi les socialistes qui croient encore à l'utilité des organisations nationales et que je fais constamment des vœux pour que progresse et prospère celle de la France, qui a fait ma première éducation intellectuelle.

Je crois également indispensable à la cause de la civilisation et du progrès social que l'Italie et la France soient amies. A cette union je travaille infatigablement au Parlement, dans les réunions, dans les journaux, bien que je ne sois pas toujours aidé de l'autre côté des Alpes.

Saluez pour moi Malon et Rouanet qui sont parmi mes plus anciens et mes plus chers amis et recevez une cordiale poignée de main,

de votre

Dr Napoleone Colajanni.

Liège, 22 juillet-thermidor 1892.

Cher Citoyen Rodolphe Simon,

Vous voulez bien me faire part du quatrième banquet de la *Revue Socialiste.* Cette flatteuse attention m'embarrasse autant qu'elle me touche. Ma situation est celle de l'enfant de chœur qu'on pousserait au lutrin après lui avoir ôté l'encensoir. Si ma faible réputation littéraire a franchi les frontières pour quelques indulgents amis, je n'ai guère d'autre titre en socialisme, malgré tant d'années de propagande déjà, que celui d'enthousiaste disciple. Et il y a bien plus de jouissance encore que de mérite à s'approprier les sublimes et magiques idées qui satisfont avec tant de plénitude, la raison et l'amour et le rêve à la fois. Je n'ai pas la prétention d'avoir rien apporté de neuf.

C'est dans les larges livres chaudement imprégnés d'altruisme de Benoît Malon, comme dans les belles études de notre cher et regretté César De Paepe, que mes yeux éblouis, enivrés ont vu s'ouvrir immensément les portes d'un miséricordieux avenir plein de vertigineuses féeries : unissez pour moi ces deux noms impérissables, sans oublier tous les autres, dans vos acclamations de reconnaissance : je revois ma jeunesse entière à travers mes larmes en écrivant ces lignes, et je n'ai rien autre à vous dire.

Je n'ai rien d'autre à vous dire comme socialiste. Mais le belge ajoutera quelques mots. J'ai écrit plus haut le mot *frontières.* Il faut bien l'employer puisqu'elles existent encore, après avoir, depuis si longtemps déjà, disparu des cœurs généreux. Si j'avais le bonheur d'être au milieu de vous, comme l'année dernière à Bruxelles, où ce merveilleux Congrès international et nos exquises réunions intimes nous donnèrent le goût de la terre promise, je vous répèterais que la Belgique se ressaisit enfin. Comme la belle au bois dormant des légendes, elle se réveille, dans le bois capitaliste (fleuri de loups repus et toujours affamés !) entre les deux horribles duègnes préposées à sa garde, l'Eglise et la Doctrine, elle se réveille à l'éblouissante approche du socialisme, — je n'ose le qualifier de prince, il protesterait trop... On avait enveloppé son sommeil d'un affreux linceul gris, la couleur officielle, et les parasites pullulant dans son domaine enchanté, s'imaginaient que sa léthargie durerait bien des lustres encore. Elle est maintenant assise sur sa couche, empourprée et souriante. Et, je l'écrivais naguère, à l'heure où la *Marseillaise* se déploie de toutes parts sur l'univers comme une aurore où se lève le drapeau rouge, elle brandira plus ardente et plus haut que jamais une couleur qu'elle a toujours tant aimée ! Je suis certain, — et cette certitude pourrait être mathématiquement justifiée, — qu'une nouvelle période de gloire

politique va s'ouvrir pour la Belgique. Sans doute elle est petite et paraît peu puissante. Ne vous y fiez pas ! Sa pensée est si forte aujourd'hui ! et l'exemple aussi ! Avec le suffrage universel dont la Chambre est à l'heure présente en mal d'enfant, et que le parti ouvrier saura extraire au forceps, s'il le faut, elle proclamera, très légalement, une nouvelle république, les cours étant de pestilentiels égouts que dorent les crève-faim ; elle jettera, toujours très légalement, les bases nationales d'une société collectiviste ; et, comme elle est, en miniature, une France et une Allemangne étroitement unies, elle fera d'autant mieux resplendir aux regards du monde émerveillé, la féconde et glorieuse fraternité qui, bientôt étendue, doit assurer la paix et le bonheur universels.

Voilà l'espérance que j'ose envoyer s'asseoir à vos cordiales agapes. Je sais qu'il ne peut être de plus belle à vos yeux, de plus douce à vos cœurs ; et cette espérance est votre fille aussi, car ce sont les livres et les sacrifices français qui nous ont permis de lui donner le jour. Elle répètera avec vos amis, les nôtres, cher citoyen Simon, au nom de tous les socialistes belges : Vivent les partis ouvriers ! Vive l'Internationale des Travailleurs ! Vive la Commune de Paris ! Vive l'union intense, ardente, de la France et de l'Allemagne ! Vivent le progrès et la dignité du genre humain !

Affectueusement à vous.

Célestin Demblon.

A nos amis de la "Revue Socialiste" réunis chez Vanthier 8, Avenue de Clichy.

La Haye, le 20 juillet 1892.

Chers Citoyens,

Malheureusement nous ne sommes pas en état d'être au banquet de nos amis de la *Revue Socialiste.*

Autant il nous a été agréable de recevoir votre invitation, autant nous regrettons que l'éloignement et les occupations nous empêchent de communier avec vous autrement que d'une manière intellectuelle.

Nous saluons en vous des combattants, qui prennent éloquemment la défense des opprimés de la société, et nous espérons, nous sommes persuadés, que les articles des camarades, qui se sont unis dans la *Revue Socialiste* contribueront pour l'éclaircissement et l'émancipation de la classe ouvrière, pour la révolution du prolétariat, qui a tant souffert et qui est trompé tant de fois par des ambitieux. C'est votre action dans la *Revue Socialiste*, qui restera — comme nous croyons — le plus grand honneur de votre vie de révolutionnaires.

Acceptez la poignée de main que nous vous offrons en vous envoyant nos meilleurs souhaits et congratulations.

Vos dévoués,

Christ Cornélissen, F. Domela-Nieuwenhuis.
(Correspondant de la *Revue Socialiste.*)

Paris, 18 juillet 1892.

Cher Citoyen,

Obligé de m'absenter de Paris à la fin de cette semaine, je ne pourrai, à mon grand regret, être des vôtres samedi.

J'aurai cependant été très heureux de faire la connaissance des écrivains de votre vaillante *Revue* et de serrer la main à mon vieil ami Malon, mais il y a force majeure.

Salut fraternel à tous. J.-B. Dumay, député.

Reims, 21 juillet 1892.

Mon cher Confrère,

C'est avec le plus grand plaisir que je me serais joint à vous pour lever mon verre à la santé du puissant semeur de l'idée socialiste, à Benoît Malon. Malheureusement, nous sommes en pleine période électorale, et je ne puis m'absenter à l'heure où nous tentons un suprême effort pour enlever à l'opportunisme ses derniers retranchements.

Mais je serai de cœur avec vous, et à l'instant où vous porterez la santé du citoyen Malon, je me transporterai par la pensée au milieu des amis qui l'entoureront, et je m'associerai à leurs souhaits.

Au nom de la rédaction de l'*Eclaireur de l'Est*, buvez, citoyen Simon, à l'auteur du *Socialisme Intégral*, à mon éminent collaborateur.

Fraternellement à vous.

Ch. Foulon.
Rédacteur en chef de l'*Eclair*.

Montluçon, le 22 juillet 1892.

Mon cher Ami,

Veuille bien dire à nos collaborateurs et à tous les amis de la *Revue* mon regret de n'être pas des vôtres demain soir. J'aurais été heureux de constater l'accroissement continu de la grande famille intellectuelle que tu as su former et dont les efforts peu à peu convergents manifesteront le socialisme intégral dans toutes les branches de l'activité humaine et feront de l'Idée non la doctrine d'un parti mais celle de l'humanité en marche vers le mieux.

Affectueusement à toi et à tous.

Eugène Fournière.
Rédacteur en chef du *Petit Montluçonnais*.

Milan, 28 juillet 1892.

Mon cher Rodolphe Simon,

J'envoie mon cordial salut au fraternel banquet de la *Revue Socialiste* et au directeur de la *Revue* même, Benoît Malon, anquel je me sens doublement uni, par la communauté des sentiments et d'idées et par d'agréables souvenirs personnels.

Je suis entièrement avec vous, parce que comme vous, j'interprète le socialisme dans un sens large, intégral, humain.

Le socialisme, saura s'élever de nouveau majestueux, au-dessus de telle ou telle école et les fondre dans son haut et lumineux idéalisme humain et alors il vivra éclairant une civilisation supérieure. Sinon, il se traînera misérablement comme une secte, et comme une secte il s'éteindra sans gloire.

. . . .

A l'œuvre ! au-delà de la frontière française vous trouvez des échos fidèles, sincères, convaincus. Parmi ceux-ci — pour quelque peu qu'il puisse valoir — le mien.

Salut, dévouement et solidarité.

Votre compagnon, O. Gnocchi Viani.

Rome, 20 juillet 1892.

Chers Compagnons de lutte et d'espérance,

Au nom de la solidarité internationale, je m'associe à vous fraternellement.

Le socialisme a fait en France de grands progrès du Congrès de Lyon

(1878) aux récentes élections municipales du 1er Mai qui ont pratiquement affirmé le principe.

Le prolétariat, pour s'émanciper, doit procéder à la conquête des pouvoirs publics.

Et cela est commencé malgré les « Ravacholades » qu'a si bien su exploiter la bourgoisie lors des élections françaises du 1er Mai.

Le Congrés de Marseille, en septembre prochain, suivra l'époque de la définitive union des forces socialistes.

Les marxistes comme moi, sans fanatisme et sans intolérance écoutent attentivement les voix diverses qui s'élèvent des pages de la *Revue Socialiste*. La tendance éclectique qu'elle représente s'explique dans une période de transition elle démontre que la France compte toujours un grand nombre d'idéalistes qui tendent généreusement la main aux prolétaires qui veulent s'élever.

La France qui, avant 1848, fut précurseur de tout le socialisme moderne, la France qui a donné à la cause du socialisme les inoubliables journées de Juin et de la Commune, la France entre dans la période historique du prolétariat militant international et personne ne racontera la *Troisième défaite* du prolétariat international (1).

Salut et fraternité.

Antonio LABRIOLA.

Montpellier, le 20 juillet.

Cher Citoyen,

Je suis malheureusement de ceux que l'éloignement et les occupations quotidiennes empêcheront de prendre part à votre banquet du 23 juillet, Si j'avais pu être des vôtres, je vous aurais rappelé les liens de fraternelle sympathie qui unissent la *République du Midi* à la *Revue Socialiste* et je vous aurais exprimé un vif désir de continuer avec B. Malon et ses disciples des relations aussi cordiales.

Je vous renouvelle mon adhésion à l'œuvre sociale que nous poursuivons et vous prie de croire à mes sentiments respectueux.

G. LACHAPELLE,
Directeur de la *République du Midi*.

Toulouse, le 20 juillet 1892.

Cher Citoyen Simon,

Le quatrième banquet de la *Revue* doit avoir lieu samedi prochain ; il faut la distance considérable qui nous sépare et l'obligation de suffire à notre tâche quotidienne, pour justifier notre absence à cette réunion où tous nos amis, dans une pensée commune, fêteront les progrès incessants de la cause socialiste. C'est vous dire combien nous regrettons de ne pouvoir être au milieu de vous pour presser vos mains amicales ; mais la distance n'altère pas la force de nos

---

(1) Il est ici fait allusion au livre que notre rédacteur en chef, ancien membre de la Commune, publia au sortir de la terrible bataille des soixante-treize jours, sous ce titre : *La Troisième défaite du prolétariat français*. Les prolétaires s'étaient, en effet, levé en armes deux fois avant 1871, insurrection ouvrière lyonnaise de 1831 et insurrection de Juin ; deux fois ils avaient été vaincus, la défaite de la dernière semaine de mai 1871 était bien la troisième ; B. Malon aurait même pu dire la quatrième en comptant *Prairial* première insurrection de classe du prolétariat français, que les Thermidoriens refoulèrent et durement réprimèrent sans aller toutefois jusqu'aux sauvageries sanguinaires des Cavaignac et des Thiers.

sentiments, aussi nous nous associons de tout cœur à vos agapes fraternelles : nous vous envoyons nos meilleurs vœux pour le succès grandissant de l'œuvre à laquelle vous êtes attaché ; nous vous félicitons personnellement des soins que vous y apportez et nous vous sommes reconnaissants des sacrifices que vous vous imposez pour répandre la parole socialiste afin de faire partager aux masses les idées vraies de Justice et de Liberté.

Pouvons-nous, sous peine d'ingratitude noire, oublier le créateur et l'inspirateur de la *Revue* ? N'avons-nous pas le devoir, sans être taxé d'adulation, de profiter de l'occasion qui nous est offerte, pour exprimer tous les sentiments d'estime et d'admiration que nous inspire ce caractère si bon et si généreux ? Ce nom est déjà sur vos lèvres : c'est Benoît Malon.

Certes, s'il est un nom qui soit cher à la cause socialiste c'est bien le sien. Travailleur infatigable, esprit convaincu, il suffit de lire ses œuvres, pour être émerveillé de la droiture de son cœur, de la fermeté de ses convictions qu'il expose avec une lucidité remarquable pour la diffusion de l'idée socialiste. Sous sa plume brillante les idées les plus concrètes prennent une forme tangible aux lecteurs de la *Revue*. Aussi, au nom des socialistes toulousains nous vous prions d'adresser à notre cher maître l'expression de toute notre affection et nos souhaits nos plus ardents pour que sa santé soit bientôt rétablie. Il est trop nécessaire à l'œuvre et nous avons besoin de toutes ses forces pour qu'il puisse porter un dernier coup à la société capitaliste.

Remerciez aussi, cher citoyen Simon, tous les collaborateurs de la *Revue*, dites-leur combien nous apprécions leur dévouement et le talent qu'ils déploient tous les jours au service de la cause des travailleurs.

En terminant, soyez aussi notre interprète auprès des convives qui assisteront au banquet, dites-leur que notre cœur est avec eux et que nous leur adressons nos fraternelles salutations.

Recevez, cher citoyen Simon, une bonne poignée de main.

LARRUE.

Bordeaux, le 22 juillet 1892.

Mon cher Malon,

Jusqu'au dernier moment j'espérais pouvoir me donner la grande joie d'assister au quatrième banquet de la *Revue Socialiste* et fraterniser avec cette pléïade d'hommes de cœur et de penseurs que vous avez su réunir autour de votre œuvre d'élaboration philosophique et socialiste.

C'eût été pour moi, en même temps qu'une occasion de vous renouveler ma profonde amitié, une véritable excursion dans un milieu qui n'est pas tout à fait celui où les circonstances de la vie socialiste m'ont jeté.

Autre chose doit être, en effet, de pouvoir s'adonner, dans une tranquillité d'esprit relative, aux passionnantes recherches de perfectionnement individuel et social, dans tous les sens, auxquelles nous poussent invinciblement le dégoût des monstruosités qu'engendre le régime capitaliste et la pitié pour tant de misères sans cesse et de plus en plus accumulées ; autre chose est la vie agitée et surmenante dans laquelle se trouve entraînée, avec une rapidité vertigineuse, qui ne laisse presque aucune place à l'étude et aux plaisirs du goût, le militant du mouvement ouvrier socialiste, le soldat de la lutte de classe.

Certains ont pu souvent se demander quels étaient les plus utiles au développement et à l'avancement du socialisme, de ceux qui, comme vous, à l'écart des agitations de la vie militante, se confierait dans la propagande théorique à l'usage de l'élite de la société bourgeoisie, ou bien de ceux que leur tempérament ou que leur conscience des nécessités les plus urgentes pousse au milieu des masses populaires pour les enrôler dans les rangs d'un

vaste et puissant Parti du Travail aux mains duquel ils remettent *à priori* l'avenir social.

J'ai toujours pensé qu'il était absolument arbitraire, au point de vue du mérite réel, de faire un choix entre les uns et les autres. Je suis convaincu que tous également concourent à la marche vers le but commun : la transformation sociale dans le sens de la plus équitable répartition entre tous, sans exception, des produits du travail et du progrès humains.

Chacun de nous, une fois bien convaincu de la légitimité de ce but, cherche à se rendre aussi utile que possible dans la sphère de ses moyens, de ses aptitudes et de ses goûts.

Cette diversité dans les concours que reçoit l'œuvre socialiste est, à mon avis, la garantie de son plus complet succès ; car, ainsi, il arrive qu'aucune fraction de la population n'échappe à l'action incessante et envahissante de l'idée socialiste.

Grâce à votre *Revue*, construite en vue de sa pénétration dans des milieux spéciaux, plus particulièrement philosophiques, artistiques et scientifiques, disons le mot, dans des milieux bourgeois, il s'est détaché et il se détache chaque jour des classes privilégiées, des hommes d'élite, des esprits consciencieux qui viennent, timidement peut-être, apporter le concours de leur bonne volonté au lent édifice de l'avenir social. Qu'importent leurs hésitation et leurs prudences momentanées, derniers liens les rattachant au monde qu'ils sont en train de déserter. C'est le cas ou jamais de dire, pour eux : Il n'y a que le premier pas qui coûte, dans cette voie !

Vous devez, mon cher Malon, éprouver de grandes et nobles joies, au fur et à mesure que vous voyez venir à vous ces intelligences que vous savez si bien enlever aux classes bourgeoises, où on pleure leur perte.

Mais je vous l'avoue par contre, je ne crois pas que ces jouissances soient plus sensibles, plus complètes que celles ressenties dans la sphere des agitations populaires où je vis, et dont peut-être vous ne vous doutez pas.

Alors que vous, vous mettez vos efforts à repêcher, pour ainsi dire, quelques derniers débris d'une classe épuisée en train de disparaître, et que vous essayez de les animer d'une nouvelle énergie morale et intellectuelle, nous autres nous assistons, chaque jour, ravis, émerveillés, à la naissance, à l'épanouïssement d'un monde nouveau en qui sont toutes les vitalités, toutes les aptitudes latentes, toutes les puissances ignorées, toutes les aspirations au progrès. Cela nous donne l'illusion d'un magnifique et immense colosse que nous aiderions à sortir peu à peu d'une longue léthargie.

Quelques fatigues excessives, quelques sacrifices extrêmes que nécessite la vie militante au milieu du prolétariat ouvrier, je vous déclare, mon cher Malon, que je n'envie pas de l'échanger contre celle à laquelle doit vous réduire l'œuvre de la *Revue Socialiste*. (1).

---

(1) Notre cher et vaillant ami Lavigne se trompe peut-être en rangeant notre rédacteur en chef parmi les théoriciens contemplatifs. B. Malon a milité dans l'armée ouvrière et dans l'armee révolutionnaire pendant vingt années accomplies, de 1864 à 1884 ; il a été quatre fois chef de grève, a fondé huit sociétes ouvrières, a été, après Varlin, un des principaux fondateurs de l'*Internationale* en France, a été député socialiste et membre de la Commune de Paris, a connu onze fois la prison, a été neuf ans en exil et après avoir plus d'une fois combattu aux barricades, il a, conjointement avec Jaclard, dirigé en 1871, la résistance insurrectionnelle du 17me arrondissement dont il était maire, dans les terribles jours de la *Semaine sanglante* contre l'armée de Versailles.

Ce ne sont pas là les états de service d'un contemplatif ; il a fallu le mauvais état de sa santé pour *obliger* B. Malon à cantonner son dévouement socialiste dans la propagande théorique qui a bien aussi son utilité.

Je suis sûr que vous ne m'en voudrez pas si je me suis permis ces quelques réflexions comparatives. Trop heureux si je pouvais, par cet exemple, apaiser l'esprit de critique de ceux qui ne peuvent admettre qu'on puisse militer utilement dans le socialisme autrement qu'eux mêmes.

Avec le nouveau témoignage de mon affection, recevez, mon cher Malon, tous mes vœux de prospérité pour la *Revue Socialiste.*

Raymond Lavigne.

La Bouille (Seine-Inférieure).

Cher citoyen R. Simon,

Avec bien du plaisir, j'aurais accepté l'invitation au *Diner de la Revue*, que vous avez bien voulu me faire, mais je serai absent de Paris pour une quinzaine de jours encore.

Veuillez saluer bien cordialement pour moi B. Malon, que j'aurais été heureux de revoir et croire que je suis avec vous de cœur.

Ch. Letourneau.

Connewitz « Leipzig », 22 juillet 1892.

Cher citoyen,

Ce n'est que ce matin, que votre lettre m'est parvenue.

Je vous remercie de votre invitation. Et avec quel plaisir je l'aurais acceptée, s'il eût été possible ! Vous savez comme j'aime votre Paris. Soyez sûr, vous, Malon et tous les autres amis, que mes pensées seront avec vous demain, et que mes sympathies vous appartiendront toujours. C'est la même cause, pour laquelle nous luttons ; et sans la *Presse* point de victoire.

Bon succès à la *Revue Socialiste!*

Salut et fraternité.

Tout à vous, W. Liebknecht.

4, New Cross Road. — London S. E., 22 juillet 1892.

Cher citoyen Malon,

Si le banquet fraternel qui réunit ponr la quatrième fois les socialistes de toutes les écoles autour de votre sympathique personnalité avait eu lieu 15 jours plus tard, j'aurais, avec le plus grand plaisir, pris ma place parmi eux, car alors je serai à Paris.

Que vous dire de plus agréable à entendre, à vous et vos amis réunis autour de cette table, sinon que de ce côté-ci de la Manche le socialisme municipal fait de grands progrès dans les idées, grâce en grande partie à l'infatigable énergie et au sens éminemment pratique de la *Fabian Society* dont j'ai l'honneur d'être le plus humble adhérent. Aux dernières élections municipales, la société fabienne a réussi à faire élire six de ses membres en tête des listes, sur un programme franchement socialiste. Parmi ces membres se trouve Sidney Webb, un des piliers de la Société.

La majorité du Conseil municipal est maintenant sinon carrément socialiste du moins fortement teintée de socialisme et elle n'attend pour montrer de quel bois elle est faite que ses pouvoirs si restreints par le gouverment tory soient étendus par le gouvernement radical de Gladstone. Cette extension a été l'une des principales planches de la plateforme libéro-radicale-socialiste, dûment endossée par Gladstone et ses lieutenants pendant les élections générales législatives qui viennent d'avoir lieu et qui ont donné à Gladstone une majorité composite de 42 voix. Neuf députés ouvriers et socialistes ont été élus, parmi lesquels John Burns, Keir Hardie, Joseph Arch, Michael Davitt, etc.,

qui sauront au besoin rappeler énergiquement au gouvernement libéral les promesses qu'il a faites.

Le temps approche en Angleterre où les oiseuses discussions politiques n'occuperont plus exclusivement la Chambre des Communes et où les questions vitales concernant la classe ouvrière seront l'objet des délibérations sérieuses et fructueuses des députés et des Conseillers municipaux.

Au nom de la Société fabienne je salue cordialement la *Revue Socialiste* et ses rédacteurs, en souhaitant longue vie à l'une et succès aux autres.

Cordiale poignée de main,

Jules MAGNY.

Bucarest, le 17 juillet, 1892.

Cher citoyen R. Simon,

Il m'est matériellement impossible de répondre à votre gracieuse et amicale invitation.

Je m'associe de cœur avec les amis qui se sont groupés autour de la *Revue Socialiste* pour crier avec eux : *Vive le Socialisme International.*

Une bonne et fraternelle poignée de main à vous, au citoyen Malon et à tous les amis de Paris.

Bien à vous et à la Révolution.

Constant MILLE.

Aux Citoyens du banquet de la « Revue Socialiste ». Paris.

Montpellier, le 20 juillet, 1892.

Citoyens et amis,

Vous avez bien fait d'organiser une fête familiale pour célébrer ce nouvel anniversaire de la *Revue Socialiste*, c'est par des réjouissances populaires et familiales que nous devons saluer l'avènement du Socialisme qui triomphant s'avance.

Que de chemin parcouru depuis douze ans ! Lorsque nous revinmes d'exil et que nous parlâmes de nouveau socialisme aux masses populaires, décimées, écrasées par la terreur versaillaise, à peine si elles tressaillaient et s'éveillaient à nos paroles ; honnis, conspués par la classe bourgeoise, à peine compris et écoutés par le peuple travailleur pour lequel nous nous dévouions, nous voulûmes cependant par une ardente propagande et une sérieuse organisation créer ce *Parti Ouvrier* aujourd'hui si puissant et qui dans peu tiendra en échec la bourgeoisie possédante et dominatrice.

Dans ce travail de vulgarisation et de pénétration des idées socialistes dans les masses ouvrières chaque lutteur a eu sa part d'effort, chaque militant a été un apôtre, et il a pour récompense la magnifique éclosion socialiste qui se fait depuis deux ans surtout : c'est assez pour ceux qui savent aimer et se dévouer.

Mais ce qui donne au mouvement socialiste actuel une grande force, une certitude d'avenir, c'est l'entrée dans nos rangs d'hommes de la classe bourgeoise, de savants, de politiques sincères — ces derniers sont peu nombreux malheureusement.

La plupart de ces adhésions précieuses c'est la *Revue Socialiste* qui les a faites, c'est elle qui a fait pénétrer les idées de droit du peuple, de justice sociale dans des milieux réfractaires jusque-là à l'idée socialiste, c'est elle qui a agrandi les cœurs, élevé les esprits de bon nombre d'hom-

mes sincères et généreux, qui, repoussés par les lâchetés, les vilenies, les injustices, les infamies du régime bourgeois, cherchaient leur voie, cherchaient la vérité, cherchaient l'équité ; ils ont trouvé dans les principes socialistes la satisfaction de leur cœur assoiffé de noble et fier amour, de leur esprit altéré de justice.

La *Revue Socialiste* a rendu de grands services à la cause socialiste, à la cause du peuple opprimé dont elle a augmenté le nombre des défenseurs, et je suis heureux de l'en féliciter vivement et d'apporter à nos amis de chaudes étreintes fraternelles.

J'aurais voulu prendre part à votre banquet, j'aurais voulu assister à vos fêtes, mais je suis retenue encore loin de Paris; l'année prochaine, je l'espère, je serai parmi vous.

En attendant, recevez tous et toutes amis et amies, un bien affectueux serrement de main fraternel.

Paule Minck.

Milan, le 20 juillet 1892.

Estimables collègues de la *Revue Socialiste*,

Si de graves engagements ne me retenaient ici j'irai volontiers participé à vos agapes fraternelles. Votre gentille invitation dont je vous remercie vivement m'est très agréable parce qu'elle apporte une preuve nouvelle de la bienveillance de votre esprit et de la grandeur du programme que vous développez avec tant d'intelligence et de cœur sous la direction de l'éminent ami Malon.

Vous démontrez ainsi que l'étude sereine et persistante des difficultés qui environnent les problèmes sociaux n'a ni éteint, ni affaibli en vous les sentiments de bonté, les idées grandes et géniales, les féconds enthousiasmes qui, au début du socialisme florissaient dans l'esprit de ses premiers croyants.

Vous ouvrez vos rangs même à ceux qui diffèrent en quelque partie de vos idées, vous croyez devoir les accueillir parce qu'ils sont véritablement désireux du bien commun et vous leur accordez de travailler avec vous pour la régénération sociale à la place que leur attribue leurs qualités individuelles et la situation de chacun d'eux. Vous pensez qu'à la grande cause à laquelle vous avez consacré votre talent et vos fatigues il vaut beaucoup mieux attirer la plus grande quantité de sympathies et de concours et vous refusez de lui aliéner les coopérateurs de demain, vous ne vous renfermez pas dans un cercle étroit de sectaires.

Hélas ! les circonstances actuelles ne sont guère propices à vos généreux sentiments.

Au milieu de si grandes désillusions souffertes, tandis que les classes dirigeantes poursuivent leur chasse acharnée contre les réformes matérielles, ceux qui sont aujourd'hui le plus suivi par les ouvriers ce sont malheureusement ceux qui leur font croire la victoire facile et prochaine, ceux qui leur prêchent la haine des classes et l'extermination de toute la bourgeoisie.

Nous ne devons pas nous en étonner, dans tous les mouvements politiques, sociaux, religieux, même dans ceux qui triomphèrent, deux cou-

rants se sont toujours formés, l'instinctif et l'intellectuel. L'un est plein de haine implacable contre les institutions du passé et ceux qui les défendent, l'autre voudrait user de bonté pour convertir à l'ordre nouveau ses ennemis et ils n'ont recours à la violence que dans les cas de la plus extrême nécessité en faisant alors violence à ses propres instincts.

Je ne crois pas être un adulateur en disant que de ces deux courants, vous, chers collègues de la *Revue Socialiste*, vous représentez la meilleure partie, l'idéalisme, celle qui est noblement humaine, celle-là seule à laquelle sera réservée la direction de la société future.

Ce courant d'humanité éclairée existe un peu partout. Mais il était juste qu'il eut son drapeau, son école, sa meilleure garnison de nobles esprits dans le pays de la Grande Révolution, dans le pays de cette Révolution qui voulut être non moins cosmopolite que française, qui appela tous les hommes au banquet de la vie, de la lumière, de l'amour et qui remplaça les idoles antiques devenues des instruments de tyrannie par le culte de la vérité, de la justice et de la fraternité.

. . . .

A vous donc, vaillants défenseurs des plus nobles idées, et à votre maître mon cher ami Benoît Malon, j'envoie de tout cœur un salut fraternel.

Aujourd'hui et toujours, pour la liberté et pour le bien de la famille humaine par la pensée et du fond du cœur, je suis votre ami et confrère dévoué.

Théodore Moneta,
Rédacteur en chef du *Secolo* de Milan.

Au citoyen Rodolphe Simon, organisateur du Banquet de la « Revue Socialiste », Paris.

Nîmes, le 14 juillet 1892.

Cher citoyen R. Simon,

Je trouve votre aimable invitation au sortir d'un banquet d'amis dans lequel nous avons énuméré de notre mieux toutes les Bastilles qui restent encore à démolir.

Elles sont, hélas ! bien nombreuses ! Et il faut avoir la foi robuste dans l'avenir que Benoît Malon a communiquée à tous ceux qui s'honorent d'être ses élèves, pour ne pas se laisser écraser moralement par cette organisation politique, dont toutes les parties tendent au maintien d'un état de choses souvent si douloureux sous un hypocrite vernis de civilisation.

Votre maître et ami, dans le second volume de son *Socialisme Intégral*, les a pourtant développées, ces réformes si sages et si pratiques dont l'adoption procurerait un mieux-être au plus grand nombre. Pourquoi ne pas les essayer ? Pourquoi piétiner sur place ? Pourquoi rejeter deux fois de suite le projet de loi Bovier-Lapierre ? Pourquoi passer outre aux critiques si justes de M. Camille Pelletan sur le projet de renouvellement du privilège de la Banque de France ?

Pourquoi n'apprécier qu'au point de vue didactique et oratoire le très suggestif discours de votre ami le citoyen Millerand, sur le Banque Nationale ?

Mais il y aurait injustice à nier le progrès ; et le double fait qu'une *Revue*, comme la nôtre, peut paraître sans entraves et sans vexations et que des républicains socialistes comme ceux que possèdera votre réunion peuvent fraterniser dans une espérance commune, — ce double fait est plus qu'un gage de triomphe futur, c'est déjà un résultat acquis, dont l'importance ne saurait échapper aux esprits les moins réfléchis.

Croyez à tous mes regrets d'être retenu loin de vous et veuillez transmettre à tous vos convives mes salutations cordiales.

Elie PEYRON.
Avocat à la Cour d'appel.

De Cannes, nous avons reçu la depêche suivante :

Au vénéré directeur, aux vaillants citoyens réunis banquet de la *Revue Socialiste*, Salut fraternel.

F. Roussey-Dalon — Luigi Amedeo — A. Canepa — B. Dedominici — C. Perdisa — D. Solamito — Michel Boeri — A.Salvagni — F. Giordanengo – G. Colombo — N. Viano. — Isnardi. — Paul Sénéca.

Le Cannet, 21 juillet 1892.

Cher Directeur,

J'apprends avec plaisir que le banquet annuel de la *Revue Socialiste* aura lieu le 23 de ce mois. A cette occasion je vous adresse à vous et à vos collaborateurs un salut fraternel.

Me permettrez-vous de vous dire tout ce que je pense de l'œuvre que vous poursuivez, vous citoyen directeur, l'auteur érudit du *Socialisme Intégral*, et vous, citoyens, ses dévoués et intelligents collaborateurs.

Trois forces ont toujours présidé à l'évolution et aux grandes manifestations de l'humanité : la force physique, la force intellectuelle et la force morale.

Depuis que l'on philosophe tous les penseurs se sont efforcés, arguments et hypothèses à l'appui, d'accorder la souveraineté à l'une de ces forces à l'exclusion des deux autres. Il y a un demi siècle, les socialistes étaient des apôtres, le pouvoir appartenait au sentiment, et la célébrité s'attachait à l'écrivain qni, en faisant appel aux plus nobles passions, avait peint le tableau du plus bel idéal social mais aussi du plus utopique.

Vingt ans après, il ne restait plus rien de cette politique chevaleresque, de ces doctrines éthérées ; la question sociale était réduite aux satisfactions de l'estomac et le socialisme n'était plus qu'un simple problème d'arithmétique.

Mais de tout temps de grands philosophes n'ont voulu attribuer les progrès de la civilisation qu'aux forces intellectuelles.

Pour les socialistes sentimentaux, la grande accoucheuse des transformations humaines, c'est le cœur, c'est la foi, c'est l'enthousiasme ; pour les économistes, ce sont les nécessités de la vie, les satisfactions des besoins matériels ; ponr les philosophes, ce sont les inventions indus-

trielles, les découvertes scientifiques ; c'est le lent mais prodigieux développement de la pensée, c'est l'intelligence, le génie de l'humanité.

Le problème ainsi étudié sous toutes ses faces n'en serait pas moins resté insoluble sans les fortes et les fécondes études des socialistes de nos jours.

Nous leur devons de savoir que le monde actuel est le fruit des forces incessantes et combinées de la vie matérielle, de la vie intellectuelle et de la vie morale.

Vous êtes à leur tête ! C'est à vous que revient l'honneur d'avoir entrepris ce noble combat de la pensée qui fera l'union parmi nous et qui nous préparera le terrain d'études sur lequel nous devons édifier la conception d'un idéal socialiste, la seule que la justice et la science permettent d'avoir.

Un aussi grand résultat, cher directeur et chers collègues, sera compté par la philosophie sociale au rang de ses merveilleuses conquêtes.

Pour les socialistes c'est le point vers lequel ils viendront tous s'orienter avant de partir pour la recherche du nouveau monde, et avec plus de certitude que n'en avait Christophe-Colomb faisant voile vers l'Amérique ; car enfin, que manque-t-il pour l'avènement définitif du socialisme. Une seule chose dont toutes les puissances du monde ne peuvent retarder l'arrivée. Il faut qu'un certain temps (que personne ne peut préciser mathématiquement) s'écoule. C'est le temps nécessaire à la diffusion de nos idées, dont les plus grands propagateurs sont nos adversaires, messieurs les capitalistes ; c'est le temps indispensable au complet délabrement des mauvaises institutions de notre société.

En attendant, nous pourrons suffisamment, chacun dans notre spécialité, achever de rassembler les matériaux et de construire la portion de l'édifice qui doit faire partie du temple philosophique sous la coupole duquel les peuples n'auront plus besoin de la croyance au Paradis et à l'Enfer ni de celle d'un être supérieur quelconque pour vaquer tant à leurs travaux quotidiens qu'à la préparation de leurs destinées collectives.

C'est en communion de ces idées que nos amis républicains et socialistes de Nice, de Cannes, de Grasse, de Vallauris et du Cannet me chargent de vous envoyer leurs chaleureuses sympathies.

Particulièrement pour les cercles *Oberdanck* et *Mazzini* de Nice, et pour le groupe *Felice Orsini* de Cannes.

Joannès SAGNOL.

A M. Rodolphe Simon et aux intervenants au banquet de la "Revue Socialiste"

Milan, 14 juillet 1892.

Cher Ami et Citoyen,

Merci de votre bon souvenir ! Merci de votre pensée internationale !

Le 23 prochain je serai en Cour d'Assises, accusé pour crime d'organisation ouvrière. On me soupçonne d'être un vrai et vivant socialiste — ce dont j'ai terriblement à rougir, ainsi que vous comprenez.

J'ai donc, hélas ! un *bon* motif — quoique ce soit un motif très *méchant* — pour n'être pas personellemet parmi vous, ce jour-là.

En tout cas j'y serai avec mon cœur — avec tout mon cœur — en dépit du verdict, quel qu'il soit, du jury bourgeois qui doit me juger.

Et je vous serai reconnaissant si, au milieu de votre banquet, une pensée amicale fleurira pour l'Italie socialiste qui regarde vers la France socialiste — vers *votre* France — comme vers une sœur aînée et qui, quoique venant la dernière, fait maintenant *tout ce qu'elle peut*, je vous l'assure, pour hâter le pas et vous rejoindre dans le chemin glorieux de l'émancipation humaine.

A vous tous et en commun idéal.

Dévoué et reconnaissant.

Filippo TURATI,
Directeur de *La Critica Sociale*,
Secrétaire international du Travail pour l'Italie.

Après avoir, aux applaudissements de l'assistance, donné communication de ces adhésions, Rouanet a retracé, avec un rare bonheur d'expression, l'historique de la *Revue Socialiste*, depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis bientôt neuf ans. Il a établi une très heureuse corrélation entre le mouvement ascensionnel du socialisme et le progrès de la *Revue Socialiste*. Celle-ci a fini par conquérir une place des plus honorables aussi bien dans le monde savant que dans le monde politique, où son intervention, pour être modeste, n'en a pas moins eu une certaine efficacité.

Le passage où Rouanet a parlé de la tolérance et de la courtoisie réciproques que se doivent des contradicteurs et même des adversaires a été particulièrement applaudi. En effet, depuis sa fondation, la *Revue Socialiste*, dont l'importance économique et politique va sans cesse grandissant, n'a jamais manqué de donner l'exemple de la modération de ton et de l'impartialité la plus large.

Enfin, le toast que Rouanet a porté, en terminant, à Benoît Malon et à Rodolphe Simon a été souligné d'une façon très significative par les applaudissements unanimes et répétés de toute l'assistance.

Après lui, M. Georges Renard, l'auteur de l'*Influence de l'antiquité classique*, de *L'homme est-il libre ?* des *Princes de la jeune critique*, de *La France contemporaine*, de la *Conversion d'André Savenay*, était tout désigné pour rendre le suprême hommage à Léon Cladel, aussi bien par sa compétence littéraire que par les liens d'amitié et la communion de pensée et d'aspiration qui le rattachaient au grand mort que tous pleuraient. Et en écoutant les paroles émues de M. Georges Renard, je songeais que lui aussi n'avait jamais été du côté du manche, et qu'il avait payé de huit ans d'exil et d'une absence qui se prolonge à Lausanne ses sympathies pour la Commune et ses affirmations socialistes.

« Il sied, a-t-il dit, aux vivants de ne pas oublier les morts, sur-
« tout ceux qui ont lutté toute leur vie pour la même idée. Je n'ai
« d'autres titres pour vous parler de Léon Cladel que celui d'avoir
« beaucoup aimé cette longue chevelure, cette bonne figure de Christ
« souffrant. Je salue en lui l'artiste viril qui, au lieu de chercher à
« plaire à la clientèle qui rapporte et à décrocher la timbale dorée, est
« resté soldat de la justice et de la vérité, constamment fidèle au peu-
« ple crucifié en 1871... Honneur aux artistes désintéressés qui ne
« songent à être, pour leurs contemporains, qu'un réconfortant et un
« aiguillon... Envoyons nos chaleureuses et douloureuses sympathies
« à celles que Léon Cladel a laissées sans fortune mais non sans
« gloire. »

Ces simples paroles ont été au cœur de l'assistance qui les a couvertes de bravos, après s'être tout entière levée avec recueillement pour mieux s'associer au pieux et solennel hommage rendu par l'orateur au caractère de Léon Cladel.

Ensuite, Clovis Hugues a parlé de l'idéal dans le socialisme, et prédit l'avènement prochain de l'Idée nouvelle de justice sociale. — Notre résumé, d'ailleurs incomplet, paraîtra bien incolore à ceux qui ont entendu le sympathique poète. « Son improvisation écrivait le lendemain dans la *Justice*, notre ami Raiga, a été d'un lyrisme ensoleillé, d'une éloquence étourdissante d'images pittoresques, de métaphores coloriées, de mots jaillissants... »

« Mort, Cladel atteint toute ce qui vibre en nous.... De même
« que par une sorte d'évocation symbolique nous nous sommes levés
« tout à l'heure, de même les siècles se lèveront pour saluer celui qui
« aurait pu profiter de ses relations, et qui n'a même jamais daigné
« faire cesser le silence olympien des dieux de la presse... Ah ! que
« de fois nous avons mêlé nos cheveux, nos rêves et nos espérances !
« — Que de fois j'ai été le confident des sanglots qui débordaient de
« la conscience de Cladel, comme les laves débordent du Vésuve...

« Et pourquoi donc les faiseurs d'œuvres s'abaisseraient,-ils à
« des génuflexions ?

« Cladel, lui, en mentant à sa conscience, aurait cru mentir aux
« arbres des forêts, à tout ce qui s'épanouit, à tout ce qui sanglote
« dans la nature...

« L'on dit qu'il n'y aura bientôt plus de place pour les poètes et
« que le socialisme tuerait l'art... Mais qu'est-ce donc que la poésie,
« si ce n'est pas l'art allié à l'idée de justice ?

« Toute idée commence par un rêve... Au moment où nous avons
« rêvé, nous n'avons peut-être pas encore construit mais nous avons
« été les inspirateurs de ceux qui édifieront le temple...

« Rêver est déjà être bon...

« En 1848, tout était rêve. Le socialisme n'avait pas encore son
« algèbre. L'humanité vibrait avec tout les souffles de l'air. — Le
« socialisme en était encore à sa période romantique. Aujourd'hui, le
« voilà, pour ainsi dire, à sa période naturaliste. Nous nous familiari-

« sons avec les faits... Les rêves de 1848 sont devenus des idées
« compactes, concrètes de science et de justice...

« Quant à moi, dont le cœur mène toujours la tête, et qui ne « comprends pas grand'chose à la mathématique socialiste, j'attends « encore du temps et de la patience mon premier discours économi« que... Aussi est-ce surtout avec mon cœur, avec mes songes « d'artistes, avec mes rêves d'idéal que je salue en vous le drapeau de « lutte et de combat, que je porte un toast à la rédaction de la *Revue* « *Socialiste*, qui prépare si noblement les intelligences au vaste « épanouissement de la République universelle. »

Après la poésie la « mathématique », comme dit Clovis Hugues. Une fois calmés les applaudissements dont fut salué le poète orateur, le docteur Albert Régnard a réussi à faire applaudir à son tour un suggestif exposé de solides considérations philosophiques, dont nous empruntons le procès-verbal à un article de la *Justice* dû à notre ami Raiga :

« Je bois, a dit M. Regnard, à la Révolution, à la Révolution française, parce que j'estime qu'il est nécessaire de protester contre l'erreur capitale trop répandue aujourd'hui et qui consiste à qualifier notre grande Révolution de Révolution bourgeoise. Sans doute elle a profité surtout à la Bourgeoisie, mais si elle n'a pas résolu toutes les questions, elle les a posées toutes. Et d'ailleurs pouvait-elle résoudre le problème économique tel qu'il se présente de nos jours, alors que ni l'accroissement rapide de la grande industrie, ni la concentration des capitaux, n'avaient amené l'état de malaise, d'antagonismes, d'injustices dont nous souffrons aujourd'hui ?

« La vérité est que la Révolution a avorté en partie, et que notre tâche est de continuer son œuvre et de l'achever. Sans doute le problème économique vient en première ligne à cette heure, et il a été merveilleusement élucidé par Karl Marx et les socialistes contemporains : mais, en tout cas, la grande tradition du dernier siècle ne doit pas être négligée ; si nous voulons vaincre, il faut la renouer solidement. La solution de la question religieuse, autrement dit de la question intellectuelle, doit, sinon précéder celle de la question sociale, au moins marcher de pair avec elle.

« Le nombre n'est pas la force, il n'en constitue qu'un des éléments, comme on devrait pourtant s'en apercevoir, après tant de révolutions avortées. Il y faut de plus la claire intelligence des choses, je ne dis pas chez la majorité, mais au moins chez une notable partie de la population ; aussi longtemps que l'immense masse se laissera prendre aux jongleries des prêtres, elle voudra rester esclave.

« C'est pourquoi, en délaissant la Révolution, le socialisme ferait fausse route.....

« La Commune de 93, représentait le mouvement encyclopédiste, libre-penseur, et qui a le plus contribué à donner à la Révolution son caractère complet, sinon définitif. La Commune de 71 a tenté de marcher sur ses traces, et elle a sauvé la France de la forme monarchique et rendu ainsi la République possible, la République qui est la condi-

tion première et indispensable de la rénovation sociale et de la conquête du bonheur par l'amour et la justice. »

Après ce substantiel discours également fort applaudi, — Magalhaës Lima, au nom des Républicains et des socialistes portugais, a bu à l'union des races latines et insisté pour que le plus grand nombre possible de Français prennent part, le 12 Octobre, à Madrid, aux fêtes du centenaire de la découverte de l'Amérique et au Congrès international de Libre-Pensée. — « L'Europe latine doit être le noyau de la République « universelle. Ce sont des Latins, les Espagnols qui jadis ont agrandi « l'horizon géographique ; ce sont des Latins, les Italiens qui, à la « Renaissance, ont agrandi l'horizon philosophique, littéraire et artis- « tique ; ce sont des Latins, les Français qui, au dix-huitième siècle « et à la Révolution ont repris, agrandi et développé la tradition « humaine et païenne. Libre-Penseur, Républicain, Socialiste, telles « sont les trois qualités auxquelles se reconnaissent les hommes vrai- « ment émancipés. »

Mme Cheliga-Loœwi a clos la série des toast, en saluant le programme socialiste qui est le seul à proclamer l'égalité des sexes et à réclamer l'émancipation de la femme.

Enfin, voici l'allocution prononcée par MM. Charles Bourget, rédacteur de la *Revue Moderne* :

« Mesdames, messieurs et chers camarades, — Je suis heureux de « trouver ici, parmi vous, l'asile nécessaire au développement d'une « doctrine, à la diffusion de principes chers à plusieurs, à nous surtout « les jeunes que les idées de justice et d'humanité ont toujours pas- « sionné et que révoltent les conventions hypocrites et les stériles pro- « pos d'une génération qui s'en va finissant. L'ère que vous avez créé, « Messieurs les Socialistes, l'expansion généreuse des théories prati- « ques des améliorations sociales, le mouvement international d'intel- « lect, de progrès, de revendications raisonnées et nécessaire, a sus- « cité vis-à-vis de vous un courant de sympathie, de reconnaissance, « que les bénéficiaires de l'œuvre, dans vingt ou dans cinquante ans com- « prendront et béniront. J'aurais voulu m'étendre davantage, vous « dire combien nous sommes avec vous, nous les nouveaux, les épris « d'art, de littérature socialistes, vous dire combien nous vous som- « mes reconnaissants pour le devoir tracé, les résultats acquis, com- « bien nous nous sentons disposés à marcher sur vos trace, à parfaire « l'œuvre en train... J'aurais voulu vous dire tout cela en le dévelop- « pant, n'était-ce l'attristant et douloureux événement que vous con- « naissez tous, n'était-ce la disparition de ce pur artiste, de ce grand « apôtre, de cet affamé d'idéal, de justice et d'amour que fut Cladel... « Laissez-moi en passant saluer et glorifier sa mémoire et porter la « santé de son ami, si méritant, M. Benoît Malon, directeur de la « *Revue Socialiste*, et boire à ses zélés et vaillants collaborateurs. »

Finalement les autres orateurs inscrits ont renoncé à leur tour de parole pour entendre une pièce de vers inédite de Clovis Hugues sur les évènements de Fourmies. Puis tout le monde se lève de table, Benoît Malon, se trouve très entouré et très félicité, l'on cause quelques instants, et peu à peu chacun gagne le vestiaire, car le bal, qui devait terminer cette petite fête intime, n'a pas eu lieu en raison de la mort de Léon Cladel.

A. VEBER.

P. S. — Nos lecteurs liront avec satisfaction la superbe poésie mentionnée plus haut, dont Clovis Hugues a bien voulu donner la primeur à la *Revue Socialiste.*

Nous la publions ci-contre.

Le quatrième Banquet de la *Revue Socialiste* a reçu un bon accueil de la Presse et nous tenons à remercier particulièrement de leurs bienveillants comptes-rendus : *La Justice.* — *La Petite République Française.* — *La Marseillaise.* — *L'Echo de Paris.* — *Le Rappel.* — *Le Radical.* — *La Cocarde.* — *Le Patriote.* — *Le Petit National.* — *Le Parti National.* — *L'Estafette.* — *La Revue Moderne.* — *La République du Midi.* — *Le Républicain de Tours.* — *L'Eclaireur de l'Est.* — *Le Républicain du Midi.* — *Le Stéphanois.* — *Le Phare de la Loire.* — *Le Petit Phare*, et *L'Isola*, de Palerme.

CORRESPONDANCE

Lawrence Gronlund, le signataire de la lettre dont nous publions ci-dessous la traduction, est un des principaux théoriciens socialistes de l'Amérique du Nord ; peut-être est-il le plus connu après Henri George. Parmi ses divers ouvrages, l'un, le *Cooperative Commonwealth* (la *République Coopérative)* fait autorité parmi les militants socialistes des Etats-Unis. Après avoir été l'un des principaux propagateurs de la doctrine Marxiste dans la grande République, Gronlund se préoccupe fort de la question morale dans le Socialisme. Ce changement d'orientation a été surtout marqué dans son livre *Our Destiny*, qu'il publia l'année dernière. Au reste, dans un article à la *Revue Politique*, de Charles Gide, il a lui-même caractérisé sa nouvelle manière de voir, nous en extrayons ce passage :

« Le Socialisme a été jusqu'ici considéré exclusivement comme la cause « des pauvres, des faibles et des opprimés ; j'affirme que c'est au moins autant « la cause de tous les hommes animés de l'amour du bien public, de tous les « esprits qui ont de nobles aspirations, que dis-je ? C'est même la cause des « plus capables et des plus forts, des privilégiés et des puissants. Assez long-« temps le Socialisme a été une question d'intérêt ; il est temps qu'il devienne « une question de morale,

« Mais quelle morale ? non pas cette chose instintive et triviale qui « est connue sous ce nom — ennemie du progrès et arbitraire — non pas « davantage le pharisaïsme, mais quelque chose de substantiel, de vrai, de « bien lié, avec une perspective ouverte sur l'idéal, sur l'œuvre de vie. Nous « avons pour mission de travailler en commun, de faire une œuvre de vie : « notre lit de mort, en l'absence de toute autre preuve, vous convaincra de « cette vérité. »

Lawrence Gronlund est très préoccupé de saisir l'opinion européenne de sa tentative, c'est dans ce but qu'il a écrit dans la *Revue d'Economie Politique* et qu'il nous a adressé la lettre suivante que nous croyons devoir publier, elle intéressera ceux qui suivent avec tout l'intérêt qu'il mérite le mouvement socialiste américain.

Department of Labor. WASHINGTON, 20 juin 1892.

Mon cher ami Malon,

Je regrette énormément de n'avoir pas su, avant qu'une lettre récente de M. Gustave Belot, de Tours, me l'apprenne, que vous aviez cité mon nom « avec éloge » dans votre *Socialisme intégral.*

J'ai beaucoup lu sur ce qui a été écrit de ces volumes, mais malheureusement je n'ai pas été à même de meles procurer. Si j'avais connu plus tôt vos sentiments à mon égard, je vous aurais certainement demandé votre coopération à une œuvre des plus importantes que j'ai entreprise, ou plutôt que je vais entreprendre d'ici à quelques mois.

Cette œuvre, est, selon moi, digne d'exciter votre intérêt, bien que, à parler franchement, j'aie cru que le caractère religieux, qui en est une partie essentielle, lui aliénerait complètement vos sympathies, comme cela est déjà arrivé, je le crains avec notre ami commun Rouanet, pour ce qu'il connait de mes idées.

Laissez-moi d'abord vous dire que je suis convaincu et que je puis prouver que l'Amérique — j'entends les Etats-Unis — est, dès à présent, ou du moins peut être rendue, avant la fin de ce siècle, l'un des importants éléments, — sinon le plus important — de l'évolution sociale. Notre peuple est bien plus avancé que vous ne le croyez, et nous avons même sur l'Europe une immense supériorité en un point décisif, notre « *Mouvement des Fermiers* ».

Vous savez que nos *farmers* sont très différents des vôtres, ou des paysans européens en général. Ils forment une classe indépendante, — indépendante des riches, — et grâce à nos écoles publiques ont reçu une bonne éducation. Partout maintenant ils commencent à s'émanciper des deux anciens partis et à former leurs « *Farmers'Alliances* » dans lesquelles souvent, par absence de logique, ils demandent des choses irréalisables, mais où *toutes leurs demandes sont empreintes d'un caractère socialiste.*

En réalité. de même que nos associations ouvrières organisées, les « Chevaliers du Travail » (*Knights of Labor*) et la « Fédération du Travail » (*Federation of Labor*) ils sont socialistes au fond, mais ils en rejettent le nom parce que les classes éclairées pour lesquelles ils ont un grand respect, ignorent le socialisme et *veulent l'ignorer*.

Telle est la vérité pure. En d'autres termes nous avons l'armée, ils ne nous manquent que les chefs, et dans ce pays-ci il faut que la classe éclairée les fournisse.

Ce sont donc des hommes de cette classe que je veux « conquérir » d'ici à *1900* et particulièrement cette année-ci et la suivante, années de la célébration du Centenaire de Colomb, et j'espère réussir.

Je prétends qu'il y a dans nos grandes villes *un millier* de jeunes gens, que l'on peut rendre socialistes si l'on arrive à les convaincre *que le socialisme exige une Ethique supérieure.*

Je prétends en outre que ces mille hommes, tels que je les conçois, seront chez nous une *force irrésistible* et qu'ils pourront aisément — par exemple dans le cours de vingt-cinqans — persuader à la nation *d'adopter le socialisme en principe*.

Il me semble que vous et tous les socialistes d'Europe, devriez-vous intéresser à ce mouvement. Avez-vous réellement quelque espoir bien fondé de réaliser le Socialisme de votre côté de l'Atlantique dans les 25 années qui vont suivre ? Il nous paraît, à nous, que non et que vous devriez vous féliciter que les d'Américains fassent les premières expériences de Socialisme pratique.

Maintenant, voici la manière que je propose pour « conquérir » ces mille Américains d'élite.

Il y a quelques mois, j'ai fait dans un club, ici à Washington, une conférence sur la *Régénération morale de notre pays*, partant de ce principe que la seule manière de rendre les hommes socialistes c'est de les absorber du côté de la morale et de les convaincre qu'une *plus haute forme de moralité exige impérieusement l'avènement du Socialisme*.

Avant de vous esquisser cette conférence (dont je voudrais que vous eussiez un compte-rendu) il faut que je vous fasse bien comprendre la nature de l'œuvre que je me propose et sa praticabilité.

Je considère mon œuvre comme *supplémentaire* à celle des autres socialistes. Ceux-ci en appellent pratiquement aux classes ouvrières seules et parmi celles-ci aux salariés urbains seulement ; ils ne font valoir exclusivement que des raisons économiques C'est là une œuvre excellente, nécessaire et même primordiale.

Mais je prétends que mon œuvre est tout aussi nécessaire ; je crois qu'en vérité, dans ce pays-ci, il est d'une souveraine importance d'en appeler aux classes éclairées, et que la seule raison qui ait sur elles de la puissance, c'est la raison morale; les plus avancés ayant vu depuis longtemps, que si nous devons avoir quelque progrès, il nous faut impérativement une *Nouvelle Morale*.

Vous auriez dû voir sous quelle anxiété était attendue le « *Data of Ethics* » de Spencer, ouvrage qui, espérait-on, poserait au moins les *éléments* de la Morale nouvelle ; vous savez combien là-dessus on a été désappointé. Moi je crois avoir réussi a poser ces élements (tout en reconnaissant, bien entendu, que Pierre Leroux s'était déjà saisi du problème).

J'insiste *auprès de mes compatriotes américains* sur ce que toute haute morale doit avoir une *base religieuse*. La *solidarité humaine* EST *une base religieuse*...

Cette année et l'année prochaine nous aurons, comme je l'ai déjà dit, deux fêtes de Colomb et nous glorifierons nos progrès *matériels*. Je désire utiliser l'occasion pour montrer notre *régression morale*. Dans ce but j'essaierai, cet automne, de refaire ma conférence, cent fois si c'est possible, et je serai prêt à lire à ceux qui s'y intéressent spécialement, les discours que j'ai préparés sur la *vraie interprétation de la vie* par *les trois principes de la morale sociale* qui sont le *Drame historique, l'Idéal* et *le Sentiment*. C'est par eux que j'espère atteindre aux mille jeunes gens d'élite que je voudrais organiser en une corporation de novateurs.

Mais pour réussir il serait bon que l'attention de mes compatriotes d'Amérique soit attirée à mes idées par des appréciations venues d'Europe et montrant que ces idées valent la peine qu'on s'y arrête.

A cet effet ma conférence sera traduite et publiée, ce mois-ci ou le mois prochain, dans la *Revue sociale et politique*, à Bruxelles, et en allemand, sous les auspices de mon ami le docteur Plafter, de Zurich. Léon Tolstoï, m'a promis d'y appeler l'attention de ses amis.

Nous avons déjà l'armée dans nos « *Farmers'Alliances* » nos « Chevaliers du Travail » et notre « Fédération du travail » ; il ne nous manque que les jeunes apôtres dont j'ai parlé. Ils viendront et ils seront acceptés.

Bien sincèrement, votre

Lawrence Gronlund.

P.-S.— Voici l'idée sommaire de mes conférences :

La Régénération morale de notre pays.

SYNOPSIS

Il nous faut un réveil moral :

I.— Une nouvelle interprétation de la vie ;
II.— Une Ethique supérieure ;
III.— Des meilleures conditions sociales.

I.

Nous avons perdu le sens de l'*Unité organique de l'Humanité* qui était le principe vital de l'*esprit public* des anciens, et de la *déification* de l'humanité dans le Jésus des catholiques du

moyen-âge. Il *renaît maintenant* par le Socialisme et amènera une foi nouvelle, une interprètation nouvelle — une union des religions dans une synthèse supérieure.

II.

Nous aurons alors une *Nouvelle Morale*, une *loi* : « Vis librement pour toi-même et pour les autres, comme *parties intégrales de l'éternelle Humanité* ».

Elle sera l'alliance, les deux types de la morale payenne et de la morale chrétienne.

Elle sera faite de *véracité*, justifiant l'égoïsme en le moralisant ; mais son action *dominante* sera de développer l'*Altruisme* et l'esprit de *sacrifice* en les rendant rationnels.

Mais nous ne *pouvons pas*, maintenant mener une vie morale. De là, la *nécessité* d'un changement social, et ce changement est *imminent*.

III.

La société actuelle intervertit nos relations sociales. Elle exalte les *traitements*, les *bénéfices*, la *propriété* au lieu de la *fonction*.

Le socialisme exaltera ce qui doit être exalté. Nous serons *portés* à faire ce que nous *devons* faire.

Il abolira le « mal social » et le mal plus grand encore des mariages mercantiles, disciplinera notre jeunesse indisciplinée en prolongeant la période de l'enfance, régénérera les Arts et rendra l'homme *libre*. L'Idéal nouveau sera une Union de l'Idéal ancien et de l'Idéal chrétien,

Voici l'importante conclusion :

Un *millier* d'hommes unis par le lien de l'amour pour un même Idéal social *progressif*, peuvent réveiller notre peuple de sa vie instinctive, indifférente et quasi-animale et le lancer dans les voies fécondes de la régénération morale et des renovations sociales.

LE PEUPLE SOUVERAIN

Les patrons de Fourmies avaient prévenu les ouvriers, par des pancartes affichées dans les ateliers, qu'ils seraient renvoyés immédiatement, si leurs noms figuraient sur la liste des candidats socialistes.

(Nouvelles électorales).

I

— Bas les pattes, lion ! Peuple, trêve à la lutte !
Plus de sang sur tes beaux lauriers !
Le bulletin suffit à qui rêve la chute
Des privilèges meurtriers.
La révolte en haillons, hurlant de porte en porte,
Avec son chiffon rouge au poing,
Cela se comprenait, la justice était morte,
Au temps où tu ne votais point.
Décrocher les fusils, ébaucher en épée
Un acier que la rouille mord ;
Ecrire avec ton sang ta lugubre épopée,
Mourir en fécondant ta mort :
Tu n'avais que ce droit sinistre, quand le rêve
Etoilait ton crâne embrumé.
Tel un vaincu parfois garde un tronçon de glaive,
Même après qu'on l'a désarmé !
La haute barricade, effrayante d'histoire,
Dominant les cœurs et les fronts,
Jetait une fumée orageuse, où la Gloire
Embouchait ses vagues clairons ;
Tu t'y dressais pieds nus, bras nus, torse nu, l'âme
Toute vibrante de réveil,
Avec le grondement du fauve qui réclame
Sa part d'espace et de soleil.
Tu tenais à ton droit comme au pain de ta bouche,
Comme la gerbe à l'épi blond ;

Et ton suffrage altier saignait, et la cartouche
Etait ton bulletin de plomb !
Mais c'est fini, pourquoi te ruer, tête basse,
Dans la révolte et dans les pleurs ?
A quoi bon colleter le canon, lorsqu'il passe,
Enguirlandé d'aube et de fleurs ?
A quoi bon débrider ta colère et ta haine,
Devant le firmament sacré,
Maintenant que tu peux, de ta main souveraine,
Façonner l'Idée à ton gré ?

II

Là-dessus, les tambours s'emballent, les cymbales
Ne savent plus ce qu'elles font,
Pendant que les malins escamotent des balles,
Dans des urnes à double fond.
Harangue de vertus ! Boniment de vieux pitre,
Où s'effiloche un texte usé !
Eloquence de riche à trente francs le titre,
Après que le pauvre a moussé !
Approchez, venez voir le peuple-roi, Mesdames !
Veuiller soupeser en passant
Son manteau d'apparat constellé de programmes,
Qui traînait hier dans le sang.
Est-il assez musclé de la face et du torse !
Ont-ils des bras ces Souverains !
Ah ! s'il voulait, un jour, abuser de sa force,
Comme il nous casserait les reins !
Pour relever la foi qui s'ankylose et boîte,
Pour gouverner comme il le doit,
Il n'a qu'à mettre un bout de papier dans sa boîte,
Il n'a qu'à remuer le doigt !
Seulement le bâillon étant l'ami de l'ordre,
Les bourgeois gavés et prudents
Le musellent un peu, comme s'il allait mordre.
Chaque fois qu'il montre les dents.
Quoi ! tu votes, gaillard, pour ceux qu'on assassine ?
Quoi ! tu ne sais pas oublier ?
Eh bien ! tu crèveras de faim ! Hors de l'usine !
A la porte de l'atelier !
Plus de mine où planter ta lanterne et ta pioche !
Plus un astre dans ton ciel noir !

On te vide le ventre en te vidant la poche ;
Ramasse tes outils, bonsoir !
Ta royauté, chanson ! Ta pourpre, métaphore !
Si ta fille aînée a vécu,
Blanche comme les lis et toute belle encore,
Cours la vendre pour un écu ;
Si tu crois à l'honneur, figure empanachée,
Utile au jargon des partis,
Noue une bonne corde, étrangle ta nichée,
Pends la mère avec les petits !

III

Et c'est pourtant ainsi dans notre époque infâme,
Après tant de nobles trépas !
Le peuple est roi, c'est vrai ; mais le patron l'affame,
Quand il ne le fusille pas.
La mine dit : — Dansez sur les côteaux, bergères !
Dormez, innocents nouveaux-nés !
Car j'ai dans mes flancs, noirs de la mort des fougères,
Du travail pour tous les damnés.
La forge dit : — Passant, fais jaillir l'étincelle
Du rouge baiser des métaux !
J'ai dans ma braise ardente, où la fonte ruisselle,
Du travail pour tous les marteaux.
Le bois dit : Aiguisez la hache qui se rouille,
Venez à moi, tristes humains !
J'ai, dans mes rameaux verts où l'oiselet gazouille,
Du travail pour toutes les mains.
La plaine dit : Chantez ! Quand le printemps se lève,
Dressez-lui des arcs triomphaux !
J'ai, dans l'épi gonflé de lumière et de sève,
Du travail pour toutes les faux.
Et le Maître répond, blasphémant le mystère,
Rebelle à l'éternelle Loi :
Je ne fais travailler, sur terre et sous terre,
Que ceux qui votent comme moi !

IV

Ah ! debout, compagnons ! hardi, traîne-guenille !
Plus de beaux bourgeois triomphants,
Si la chair qu'on affame et celle qu'on fusille
Ressuscitent dans vos enfants !

Eh quoi donc ! sous leurs lois dures au pauvre hère,
Vous vous parquez en vil bétail,
Lorsque ce sont vos droits qui se font, ô misère !
Les voleurs de votre travail ?
Allons, réveillez-vous, relisez votre histoire.
Les brebis mangeront les loups.
Le pré, l'épi, le champ, la forêt verte et noire,
Toute la terre est avec vous.
De l'air ! plus de cachot ! plus de porte fermée !
Plus de justes rêves déçus !
Vos maîtres s'en iront comme un peu de fumée,
Quand vous aurez soufflé dessus.
Vous découdrez la bouche à leurs sphinx taciturnes,
Accroupis devant les magots ;
Et s'ils ne veulent plus que l'on bourre les urnes,
On rebourrera les flingots !

Clovis Hugues.

REVUE DES LIVRES

Agnosticisme. — *Essai sur quelques théories pessimistes de la connaissance*, par E. de Roberty. — 1 vol. in-18, de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*. — Paris, Félix Alcan, 1892.

M. de Roberty continue à faire le procès de la philosophie en général, et des principaux systèmes philosophiques de notre siècle en particulier.

Dans son dernier ouvrage il s'occupe plus spécialement du difficile et controversé problème de la connaissance. Il examine successivement les théories élaborées par les grands maîtres de la pensée philosophique moderne, Kant. Auguste Comte, Spencer. Non seulement il indique le vice des méthodes philosophiques, mais il en signale les multiples erreurs ; il donne aussi son opinion personnelle sur le remède, et certes, je me plais à dire qu'il voit juste, très juste même.

M. de Roberty commence son livre en disant que la contemplation de l'incognoscible occupa constamment le métaphysicien et tout d'abord le théologien, et que les dogmatismes religieux et philosophiques n'eurent jamais d'allié plus ferme que cette doctrine. Et il s'écrie : « Quel profit la philosophie contemporaine tire-t-elle de l'accroissement des matériaux et des moyens d'enquête dûs aux récents progrès en biologie et en psychologie... »

« Les penseurs modernes se complaisent même aux vieilles explications. Beaucoup suivent ouvertement l'ornière sensualiste. Subordonnant le monde des idées au milieu vivant déduit du milieu extérieur ils proclament la suprématie de l'expérience et l'origine objective de nos concepts ; ils affirment l'impossibilité de sortir du phénomène organique, hypothétiquement posé comme fait ultime, comme raison dernière des choses.

« D'autres demeurent attachés au culte des idoles idéalistes. Ceux-ci nous parlent de formes ou de moules dans lesquels l'expérience jette la matière brute du savoir ; ils défendent la suprématie de l'idée pure et l'origine subjective des concepts ; ils invoquent la vanité de toute science dépassant le pouvoir de l'idée et attestent l'impossibilité de sortir du phénomène idéologique, hypothétiquement posé comme fait ultime, comme explication dernière des évènements.

« D'aucuns, enfin, accordent leurs préférences aux théories simplistes des matérialistes et reculent ainsi la difficulté sans la résoudre. Pour eux, l'insondable énigme, ce n'est ni la vie, ni la pensée, mais la matière et le mouvement. »

M. de Roberty n'a pas de peine à démontrer que toutes ces philosophies ou plutôt tous ces systèmes philosophiques, lesquels peuvent se réduire aux trois grandes doctrines modernes, le criticisme, le positivisme et l'évolutionnisme ou le sensualisme, ont, tout en affirmant l'Inconnaissable, leur inconnaissable propre.

L'agnosticisme moderne est le véritable représentant spécial et général de tous ces incognoscibles. Il n'est pas autre chose.

L'idée est-elle l'exacte représentation des choses ? Le fondateur du criticisme, l'illustre Kant, affirme « que les choses que nous percevons ne sont pas en elles-mêmes telles que nous les percevons, et leurs rapports ne sont pas non plus réellement ce qu'ils nous apparaissent ».

La matière, la force, le mouvement constituent-ils les facteurs fondamentaux des choses? En vérité nous ne savons rien sur l'essence de la matière, sur le mécanisme de la force et sur le mouvement en lui-même. La sensation nous est une chose aussi inconnue que l'idée, que la matière et que la force. Hypothèses qui paraissent toutes également éloignées d'une certitude scientifique. « Notre ignorance en ce qui touche ces questions, dit M. de Roberty, est actuellement bio-psychique ou psychologique. On ne saurait les résoudre sans recourir à une théorie des illusions mentales plus élaborée et reposant à son tour sur une connaissance exacte des lois qui régissent la genèse et la tranformation des concepts abstraits. »

L'auteur continue en écrivant que les agnosticistes accueillent implicitement cette vérité: « Que l'homme ramène tous les faits physiques à des manifestations de la force dans l'espace et dans le temps, il demeurera aussi peu avancé, car il ne sait rien de la force, du temps ou de l'espace. Qu'il réduise tous les phénomènes psychiques aux seules sensations, il croupira dans la même incertitude, car il ignore ce qu'est la sensation. » M. de Roberty conclut ainsi: « Rien de plus juste. Assimiler les phénomènes de conscience appelés faits psychiques, à des phénomènes conscientiels appelés force mouvement, espace ou temps, cela équivaut de toute évidence à s'élever du concret à l'abstrait ou du moins abstrait au plus abstrait. Or, d'une telle transiction, on ne sait bien ni les lois, ni le mécanisme intime, et nous soupçonnons, tout au plus, à la suite d'expériences journalières, que,d'innombrables illusions lui font cortège.

En vertu même de ces défauts essentiellement passagers du progrès scientifique, la réduction des phénomènes concrets à leurs concepts abstraits nous semble vaine et futile. Elle nous apparaît maintes fois comme un effort de la pensée qu'on eût pu raisonnablement s'épargner.

Le matérialisme a tort, dit-on, d'accorder à la physique et à la chimie une foi aveugle, et de traiter tout le reste de rêveries. Les matérialistes, en effet, veulent ignorer les lois et les conditions spéciales de certains phénomènes très particuliers qu'ils confondent par suite avec des phénomènes infiniment moins compliqués (psychologiquement parlant).

Les idéalistes tombent dans l'excès opposé: loin de chercher à nier ce qu'ils ne connaissent pas ou ce qu'ils ne connaissent que d'une façon très imparfaite, ils s'efforcent de grossir outre mesure cet X, d'en faire l'équivalent et le substitut de l'univers sensible.

Les sensualistes, enfin, s'appliquent à équilibrer les deux excès, à tenir la distance égale entre l'un et l'autre. Mais ils ne parviennent jamais à conserver cette position instable. Aussi voyons-nous ces philosophes, représentés aujourd'hui par les partisans de l'évolution, osciller sans cesse, pencher tantôt vers le matérialisme, ou son meilleur représentant actuel, le positivisme, et tantôt vers l'idéalisme, ou son succédané moderne, le Kantisme critique. »

Voilà en substance, et résumés par l'auteur lui-même les défauts de nos grandes conceptions philosophiques modernes, l'état de la philosophie actuelle.

Le vice des méthodes, c'est l'excès dans lequel tombe chaque système philosophique par l'élaboration prématurée de synthèses formées d'hypothèses qui devaient nécessairement rester invérifiées, puisqu'elles n'étaient pas induites des principes directeurs de la science spéciale correspondante.

Cette tendance déplorable est cause que les problèmes agités par les philosophes n'ont pas avancé d'une ligne: « Tels, dit M. Cournot, ils se sont offerts confusément aux génies méditatifs dès les premiers âges, tels ils se présentent mais plus nettement exprimés, aux esprits éclairés des lumières de la science moderne, polis par la culture des lettres et des arts (1). »

J'ajoute que c'est certainement beaucoup à ce défaut de la méthode philosophique que nous devons la confusion qui règne dans les esprits, la division des savants et des philosophes, ainsi que les mauvaises conditions dans lesquelles on entreprend de résoudre les problèmes philosophiques.

Et c'est assurément à cette même cause que les philosophies les plus expérimentales, les plus matérialistes, doivent leur conclusion métaphysique.

Mais si nous lui attribuons l'inconnaissable de chaque philosophie, si nous la rendons responsable de l'agnosticisme moderne, nous lui sommes redevables de l'harmonie qui se fera bientôt entre les penseurs sur la thèse

---

(1) C. F. Cournot: *Essai sur les fondements de nos connaissances.*

de l'Incognoscibilité absolue de la Matière, du Mouvement, de la Sensation et de la Pensée en soi. d'après les moyens d'investigation de la science moderne.

Je ne sais pas si sur ces points je suis d'accord avec M. de Roberty, mais je puis dire que son opinion n'a pas été sans influence sur mon point de vue. Voici ce que dit M. de Roberty : « Que prouve, en effet, cette coïncidence remarquable des points culminants de la doctrine positive et de la doctrine critique ? Quel sens attribuer à l'identité des résultats où échoue l'esprit humain après avoir suivi des routes qui semblèrent toujours si divergentes ? Quel enseignement se dégage de la réduction inattendue des deux grandes fractions de l'ancienne philosophie à un seul et même dénominateur, réduction simultanément opérée par les principaux systèmes contemporains ?

« Sous chacune de ces formes (criticisme, positivisme, évolutionnisme), l'agnosticisme ou relativisme établit une manière de pont jeté entre le matérialisme et l'idéalisme, ou plutôt, car c'est là une image plus exacte et qui rend mieux notre pensée, un terre-plein comblant le vide entre les anciennes conceptions prétendues contradictoires. Il faut, en vérité, être un aveugle volontaire pour refuser de l'admettre, etc., etc. »

Par ces constatations, M. de Roberty semble rejeter toute théorie sur l'Inconnaissable : « Leur insolubilité actuelle, dit-il, en parlant des questions inaccessibles, ne serait-elle pas dès lors la conséquence nécessaire, d'une généralisation hâtive, d'une abstraction prématurée. » Et plus loin : « En réalité, l'univers que le penseur conçoit s'offre à nos regards comme un tout formé d'éléments connus et d'éléments inconnus. Ce n'est pourtant là encore qu'une façon de parler, et chaque fois qu'on emploie ce terme : l'*inconnu*, on s'expose à devenir la proie d'une étrange illusion. Car notre conception du monde comprend exclusivement ce que nous savons (sentons, apercevons, imaginons, analysons, comparons, etc.) et ne renferme pas la moindre parcelle de ce que nous *ignorons* réellement. Il ne peut donc jamais s'agir, *pour nous*, que de la relation entre deux sortes d'éléments *connus* : l'espèce constituant l'objet de l'investigation scientifique, et celle demeurant en dehors de la science. Cette dernière classe représente *notre* inconnu toujours relatif et purement humain.

Mais une fois agréé ce point de vue, le seul rationnel et fertile en résultats, on ne tarde pas à découvrir que la suprématie de l'inconnu se manifeste surtout au début de l'évolution sociale et intellectuelle. Plus tard, et le domaine du scientifiquement déterminé s'agrandisssant sans cesse aux dépens de celui de l'indéterminé, les anciens rapports se modifient en essence. Une nouvelle valeur échoit aux termes de l'équation : le monde $= A + X$ (où A figure le connu, et X l'inconnu, tous deux forcément subjectifs, sinon même personnels). Dans deux phases consécutives de notre évolution mentale, la période supranaturaliste et la période métaphysique, la quantité X domine visiblement la quantité A. Immédiatement après, X tend à devenir inférieur à A.

Je ne pense pas qu'on puisse sérieusement contester la réalité de ce phénomène historique. On ne saurait non plus méconnaître le sens général du mouvement intellectuel. Il pousse rapidement à la domination du nombre absolu des catégories où se classent les faits encore étrangers au domaine de la science pure ».

Le problème est ainsi rendu bien simple, et c'est assurément de cette façon qu'il doit être posé. Il est possible qu'une connaissance plus approfondie des propriétés de l'esprit humain nous oblige plus tard à reconnaître un Inconnaissable, à tracer des lignes frontières à la science et à la philosophie, à préciser le point *maxima* du développement intellectuel ; mais cela nous est impossible aujourd'hui, étant donné l'état embryonnaire dans lequel sont les sciences psychologiques.

L'union ou plutôt l'identification des contraires est la pensée dans laquelle viennent se résoudre tous les points qui séparent les diverses doctrines philosophiques : abstraction et négation sont les espèces d'un même genre.

C'est là certainement un court et forcément imparfait aperçu de l'ouvrage de M. de Roberty.

Malgré ma bonne volonté, je n'ai, certes, pas cité les meilleures pages de ce livre qui n'est, du commencement à la fin, qu'une critique solide, peut-être un peu sévère, des errements de la philosophie.

J'aurais voulu émettre quelques objections, surtout en ce qui concerne la valeur scientifique de l'hypothèse de l'identification des contraires, et aussi en ce qui a trait au rôle de l'hypothèse en philosophie, rôle dont M. de Roberty, me paraît, trop diminuer l'importance. Mais comme j'espère

revenir souvent à l'étude des ouvrages de M. de Roberty. (*Agnosticisme et ses aînés*, la *Sociologie*, l'*Ancienne et la Nouvelle Philosophie*, l'*Inconnaissable*, la *Philosophie du siècle)* j'aurai l'occasion de demander à l'auteur un éclaircissement sur les points de sa critique qui me semblent les plus faibles.

J. SAGNOL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

La Constitution et le Régime représentatif, par Guillaume De Greef. — Bruxelles, Office de publicité, 46, rue de la Madeleine. — Deux volumes, prix 6 fr. les deux.

Les Applications de l'Anthropologie criminelle, par Ch. Lombroso. — Paris, Félix Alcan, éditeur. — Prix, 2 fr. 50.

Le Monde physique, *essai de conception expérimentale*, par le Dr Julien Pioger. — Paris, Félix Alcan, éditeur. — Prix, 2 fr. 50.

Etude sur le rachat des Chemins de fer d'Orléans, de l'Ouest, de l'Est et du Midi, *Construction de 20,000 kilomètres de chemin de fer économique*, par M. E. Vickersheimer, ingénieur des mines, ancien député. — Préface de Camille Pelletan. — Paris, Imprimerie et librairie Chaix, 20, rue Bergère. — Prix, 3 francs.

Le Congrès ouvrier d'Olten. *Rapport du secrétariat ouvrier*. — Zurich, librairie de la Société suisse du Grutli.

Socialisme catholique. *son insuffisance, son complément nécessaire*, par P. F. Courtepée.— Nantes, librairie de la *Religion laïque*, 5, rue Mercœur. — Prix, 50 centimes.

El Evangelo del Hombre, par Ubaldo Romero Quignonès. — Madrid, imprenta de Dionisio de Los Rios, Calle del Norte, 21. — Prix, deux pesetas.

Le Baptême de Jésus, *ou les quatre degrés du Scepticisme*, par Th. de Witzewa. — Paris, Perrin et Cie. — Prix. 1 fr.

La Societa grecâ, *sino all'epoca delle guerre persiane, studiata dal punto di vista della sociologia, nella proprietà, nella famiglia, nelle instituzioni sacerdotali e nella civiltà*, per Enrico de Marinis. — Napoli. Tip. di Filinto Cosmo, vico Freddo alla Pignoseca, 3. — Prix, 1 fr.

Il Collectivismo nel Programma della Democrazia Italiana, per Enrico de Marinis. — Forli, Luigi Burdondini, éditeurs. — Prix, 10 centimes.

An Appeal to be Canadian Institute, on the Rectification of Parliament, by Sondford Fleming, C. M. G. L. L. D , etc.— Toronto, The Copp, Clark Company Limited.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner au prochain numéro, *De l'Enseignement*, par Claine ; *Cabet et les Icariens*, par Holinsky ; *La Justice économique*, par Frablant, et *Le Mouvement Social*, par Adrien Veber.

Le Directeur-Gérant : BENOÎT MALON.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

BULLETIN

La grève de Carmaux. — Les évènements de Roubaix. — Sens-Lievin. — Le jeune condamné de Rouen. — Les procès des tortionnaires de la Fouilleuse.

Avons-nous si tort de soutenir que les monopoleurs sont les plus puissants ennemis des travailleurs et les plus intraitables adversaires de la république progressiste ? Au Midi et au Nord les provocations succèdent aux provocations.

A Carmaux, c'est le suffrage universel que les enrichis de la haute finance ont voulu insulter et frapper.

On connait les faits, les ouvriers de ce district minier et verrier se sont lassés de voter pour un baron Reille et un marquis Solages et ils ont élu maire un de leurs compagnons de travail, le citoyen Calvignac.

Là-dessus grande colère du baron et du marquis son gendre, ensuite de quoi leur contre-maître le sieur Humblot, très justement détesté des ouvriers, a renvoyé le citoyen Calvignac.

Les ouvriers sont venus protester en masse, on a envahi le cabinet du dit Humblot qui, blême de peur, a signé sa démission exigée par les ouvriers.

Pendant que cela se passait, MM. Reille et de Solages atteints d'une frousse sans égale, que Gérault Richard, dans la *Marseillaise*, qualifie courageusement de *lâcheté*, filaient sur Paris et une fois là, prenant courage, ils accusèrent mensongèrement leurs ouvriers de vol, refusèrent d'accepter la démission de leur employé Humblot, comme de reprendre le citoyen Calvignac ; en revanche ils demandèrent au gouvernement de la République,qu'ils ont toujours combattu avec acharnement et déloyauté, des soldats et des gendarmes que l'on s'est bien gardé de leur refuser. Comme premier gage de répression on a même opéré déjà quelques arrestations.

Voyons si le baron Reille et ses co-actionnaires méritent que la République les protège jusqu'à l'injustice :

« Le baron Reille est d'origine plébéienne. J'ai connu dans la montagne, sur la limite du Tarn, de l'Aude et de l'Hérault, des vieux qui se rappelaient le temps où le grand'père du seigneur actuel allait ramasser du bois mort dans la forêt de Saint-Amand. La Révolution le libéra. L'Empire anoblit son fils, et aujourd'hui, le petit-fils est le représentant de cette aristocratie issue de la Révolution, qui a pour châteaux-forts des usines, des mines et des Compagnies de chemins de fer.

« Si je ne me trompe, le baron Reille possède tout cela,— sans compter les forêts du sommet de la montagne, versants enlevés par son beau-père, le maréchal Soult, sous le gouvernement de juillet, aux communes de Castans, d'Albine, de Lespinassière et de Saint-Amand.

« Devenu ainsi grand propriétaire, chef d'industrie, administrateur de Compagnies de chemins de fer, le baron Reille régnait en personne sur la circonscription de Castres et de Mazamet. Son fils tient l'arrondissement ; de Solages, son gendre, le canton de Carmaux. »

Ces renseignements que Gustave Rouanet donne aux lecteurs de la *République du Midi* et de l'*Eclaireur de l'Est*, ont leur prix ; nous allons les compléter par d'autres dont il a été question dans le *Peuple* de Lyon et qui sont corroborés par ces passages d'une très explicite lettre que nous recevons de notre collaborateur Auguste Chirac :

Le baron René *Reille*, qui préside le Conseil d'administration, est le député droitier qui au 16 mai disait en plein banquet de réactionnaires :

— Voyez-vous, messieurs, ce qui condamne la République, c'est que c'est « le régime des appétits. »

A côté de lui est *Pereire*, illustre de mille façons, mais notamment par la condamnation de deux membres de sa famille, Emile et Isaac, pour « actes « et manœuvres contraires à la bonne foi et à la vérité. » (Cour de Paris, 9 février 1877).

Puis vient *Cibiel*, illustre aussi, comme ayant été condamné *sous l'empire* pour « circulation fictive de billets », en compagnie de Rothschild et Decazes, administrateurs comme lui des *forges de Decazeville*.

Je passe sur J. Gautier (*de nom* Aubry Gautier) sur Solages (un marquis) sur Gaujac (un baron) sur Naurois (un autre baron) et enfin sur E. Dupont qui est là pour compléter la moitié du Conseil plus spécialement inféodée à Pereire, et vote discrètement mais *fidèlement*.

Voilà le personnel. Voici les capitaux :

En 1856, les mines de Carmaux étaient une commandite.

En 1860, elles devinrent anonymes pour pouvoir *anonymement* céder à la *première anonyme des chemins de fer du Midi*, la ligne de *Carmaux à Albi* qui était sa propriété, tout cela sans que *Pereire* en sut rien ? bien qu'il fut le grand maître des sus-dits chemins de fer, 1865.

En 1870, nouvel *avatar*, en grande partie causé par la dilapidation du célèbre *Lagrange* (le noble Lagrange impérial). Le capital, 11 millions 6, disparait. En 1882, amortissement en bloc d'un emprunt en obligations ; et aussi, par ci par là, ventes de « bois et d'immeubles ».

En 1883, les actions qui n'ont jamais existé comme versement de fonds

se cotent 2,500 ; ce qui met l'actif social à 18 millions ! avec une origine de *zéro franc.*

De 1873 à 1892 *seulement*, les actionnaires ont encaissé plus de 32 millions et demi de dividendes. Chaque administrateur doit posséder au moins cent actions ou parts.

Les profits représentent environ 25 0/0 des prix de vente.

Enfin ce qui est admirable c'est le bilan A L'ACTIF (31 décembre 1891), on lit :

Concession *perpétuelle* des mines de Carmaux................ Immeubles, objets mobiliers et immobiliers *composant le fonds social*..	mémoire
Etablissements créés depuis la constitution de la société et amortis..	mémoire
A) Etablissement à amortir..	729.374 34

Au PASSIF on lit :

Apport social : 23,200 actions..	*mémoire*
Roulement et réserves, etc..	3.479.768 82
A) Amortissement effectué...	729.374 34

Donc la Société marche *uniquement* sur *le travail des ouvriers* et elle n'a pas *un centime engagé.*

Le roulement et les réserves ont à l'actif une contre-partie abondante intitulée : Caisse et Portefeuille, contenant :

Rentes 4 1/2 0/0..	2.777.778 »
Bons du Trésor 4 0/0..	500.000 »
Autre compte...	1.162.235 »
Au total..	4.440.013 »

Donc, on ne peut révoquer immédiatement la concession sans que la société ait à réclamer quoi que ce soit.

Mais quel motif invoquer ? Les bourgeois hésiteront.

— Mais, si c'était nous !

Songez donc ! Une concession *perpétuelle* qui n'a rien coûté que la gracieuse signature du maître ! et des *premiers établissements* intégralement amortis (1) !

Selon moi, l'expropriation *pour cause d'utilité publique* est applicable en l'espèce, aucun souverain n'ayant le droit d'engager son peuple *in perpetuum* et l'histoire se chargeant de démontrer que plus les formules ont été *perpétuelles* plus elles ont été *provisoires* en fait.

Mais vous verrez que Reille réclamera une indemnité *pour privation des dividendes futurs* : « *car, ce qui condamne la république, messieurs,* « *c'est que c'est le régime des appétits !*

Le moindre commentaire affaiblirait, n'est-ce pas, ces écrasantes constatations de Chirac, et il semble que le baron Reille et ses cobénéficiaires, détenteurs d'une mine qui leur a été octroyée gratuitement par des gouvernants prévaricateurs et leur a déjà

(1) Pardon, j'oublie l'*énorme redevance* des mines payées en 1861, par la Compagnie de Carmaux, ci : 90,015 fr. 13 ; à côté de : bénéfices *nets*, en 1891 : 2.653.420 fr. 14.

valu plus de 32 millions de dividendes sont mal venus de combattre si haineusement le gouvernement républicain qui a le tort de respecter leurs iniques privilèges ?

Est-il bien sûr aussi qu'ils sont dans le droit et la justice, en disant aux ouvriers qui les ont enrichis : « Votez pour nous contre votre gueuse de République ou c'est la mort de faim, Humblot se charge de votre affaire ? »

De ces gens rien ne doit étonner, mais il est affligeant de penser que le gouvernement républicain ne sache pas rappeler à la pudeur les voleurs de la fortune publique et les sommer, sous peine de déchéance (1), de cesser de provoquer les ouvriers qui les enrichissent, d'avoir à respecter les décisions du suffrage universel.

Au lieu de cela, il se fait leur dupe et leur complice en inondant Carmaux de troupes pour protéger l'odieux Humblot et pour faire réussir la malfaisante compagnie monarchico-ploutocratique dans son infâme calcul de réduire les ouvriers par la faim.

Les ouvriers grévistes d'Homstead ne se sont pas contentés de faire signer une démission à un valet qui, d'ailleurs, s'est empressé, la peur cessée par l'arrivée des troupes, de renier lâchement la signature qu'il avait lâchement donnée. Les prolétaires américains ont fait parler la poudre et même la dynamite : le sang a coulé. En France, ce seraient l'affollement, l'état de siège, les répressions implacables, la réaction aveugle ; en Amérique on se demande où est le droit, et voici les paroles que, sans soulever de protestations, M. Palmer a pu faire entendre au Sénat des Etats-Unis :

> Les ouvriers ont le droit de ne pas quitter l'établissement (il s'agit des ateliers de M. Carnegie) et de vouloir y rester, et d'y être occupés. *Les établissements industriels sont des institutions d'intérêt public*, dans ce sens, que le public y a un grand intérêt et que leurs propriétaires doivent en conséquence, se conduire de manière à ne pas blesser les droits de ceux sans le travail desquels leur propriété n'aurait aucune valeur !
>
> Les ouvriers ayant été engagés pour y travailler, ayant consacré le meil-

---

(1) Etrange justice que celle de notre société ! Pendant que le baron Reille papillonne de conseil d'administration en conseil d'administration. et va, infatigable et souriant, de jeton de présence en jeton de présence, il y a, par son fait, des consciences généreuses et intrépides sous les verrous.

Mais, que les ouvriers restent calmes ; l'opinion, mieux informée, ne tardera pas à être avec eux. Deux choses sont à faire. Il faut que, dans un an, tous les républicains de la circonscription de Carmaux, quelle que soit leur nuance, aident les ouvriers à rendre à la vie privée les politiciens grimaçants et malfaisants, juchés sur le travail comme des singes sur un éléphant. Et il faut tout de suite que les hommes politiques de la région avertissent le gouvernement que, s'il laisse la compagnie commettre contre les ouvriers élus d'aussi monstrueux abus de pouvoirs, il se rend complice d'une violation du suffrage universel. C'est bien par la faute de la compagnie que le travail est suspendu, et, si elle ne cède pas, elle encourt, légalement, la déchéance. (Jean JAURES, dans la *Dépêche*.)

leur de leur vie au service de l'établissement où ils sont occupés ont parfaitement le droit d'y être maintenus contre une rémunération équitable.

Si dans les administrations publiques, un employé ne doit être renvoyé que dans le cas où il a manqué à ses devoirs, il doit en être de même dans les établissements industriels, dont le personnel ne pourrait être jeté sur le pavé par suite d'un caprice ou pour le bon plaisir du propriétaire.

Les beaux temps de l'individualisme sont passés ; on ne peut plus dire aujourd'hui à un ouvrier qui n'a pas démérité : allez travailler ailleurs : « nous ne voulons plus avoir à faire avec vous, nous entendons employer qui bon nous semble. »

« Si les employeurs pouvaient renvoyer à leur gré les ouvriers qu'ils occupent, la liberté ne serait plus qu'un vain mot, leur vote de travailleur n'aurait plus de valeur s'ils n'ont pas une situation indépendante ; les employeurs doivent pouvoir compter sur la bonne conduite, l'honnêteté de leur ouvrier, non pas de leur vote. S'il n'en était pas été ainsi, on verrait sous peu se former une aristocratie autrement puissante que la noblesse féodale. »

« Même si on pouvait exterminer les ouvriers de M. Carnegie, rien ne sera fait, il faudra toujours recommencer, car les travailleurs conscients de leurs droits et de leurs intérêts opposeront toujours une résistance acharnée, la guerre civile se continuera sans trêve, tant qu'on ne reconnaîtra pas les droits des travailleurs, ce qu'exige non seulement l'intérêt général, mais aussi la loi morale. »

A plus forte raison, l'argumentation du sénateur américain s'applique au cas de Carmaux. Les mines sont des propriétés nationales et les tristes individus qui ne les détiennent que par tolérance légale, devraient au moins être tenus à l'accomplissement de certains devoirs sociaux dont l'ingrat et féroce parvenu Reille, n'a pas la moindre idée. Si son loqueteux grand-père pouvait revenir ramasser le bois mort dans les bois que le beau-père du dit Reille a soustrait aux communes pour les lui passer, il ferait conduire le pauvre bonhomme aux prisons d'Albi.

Ainsi agissent les patrons miniers du Midi ; ceux du Nord n'ont pas voulu être en reste d'exploits.

Les progrès du socialisme les empêchent, eux aussi, de dormir, notamment la municipalité de Roubaix leur donne le cauchemard ? Pensez aussi que cette municipalité roubaisienne, dont les journaux conservateurs sont obligés de reconnaître la sagesse et la correction, s'est avisée, prenant au sérieux les principes internationalistes du socialisme moderne, a donné une fête socialiste dans laquelle 2,500 militants du *Vooruit*, de Gand, ont été, Anseele en tête, triomphalement accueillis et cordialement fêtés.

Il fallait montrer combien peu pèsent les bonnes intentions ouvrières contre les réalités capitalistes ; on l'a tenté et le moyen choisi dénote une infernale habileté.

Les patrons miniers, cléricaux émérites, du Borinage ont envoyé à leurs congénères de Lens et de Lievin non moins cléricaux qu'eux, les plus dociles de leurs ouvriers, ceux qui ne sont

pas socialistes et qui travaillent à tout prix. Les patrons miniers du Nord et du Pas-de-Calais, se sont empressés d'embaucher ces arrivants avec rabais de 20 % sur les salaires et de renvoyer des centaines d'ouvriers français pères de famille et réduits, du jour au lendemain, à la plus horrible misère.

Comme on s'y attendait il y a eu révolte et les journaux capitalistes ont aiguisé leurs plus fines ironies contre la prétendue fraternité internationale ouvrière. Toutefois les choses, grâce à Basly et à quelques autres, ont mieux tourné que ne le croyait le patronat clérical minier de France et de Belgique. Les intrus ont dû déguerpir.

Il est vrai que les réactionnaires belges ont profité de la circonstance pour faire crier : *Mort aux Français* ! Mais la démocratie sociale belge a fait son devoir. Le *Peuple* de Bruxelles, notamment, s'est prononcé dans les termes suivants que nous approuvons en tous points :

Quand il s'agit, comme c'est le cas actuellement, d'ouvriers étrangers, venant travailler pour un salaire réduit,les protestations sont logiques et l'indignation naturelle, car c'est mal faire que d'avilir le prix déjà insuffisant du travail. Dans ces conditions, les travailleurs français avaient le droit de s'indigner contre les mauvais frères qui venaient faciliter l'exploitation des administrations charbonnières, en fournissant de l'ouvrage à vil prix, et nuire ainsi aux revendications des salariés indigènes.

Tout le monde reconnaît donc que les prolétaires français ont raison dans leurs réclamations et il n'y a qu'une voix dans la Belgique ouvrière pour blâmer ceux qui par leur conduite nuisent aux intérêts d'autres travailleurs.

Mais si les ouvriers français — que les bourgeois de chez eux irritent contre les ouvriers de chez nous comme notre bourgeoisie excite les travailleurs de chez nous — ont le droit de protester, ce qu'ils ne peuvent ni laisser faire en leur nom, ni permettre par leur attitude de faire avec leur consentement, c'est l'adoption de mesures contre les travailleurs étrangers.

La France ou République — bourgeoise nous le voulons bien — se doit à elle-même et à l'idée qu'elle représente d'être plus hospitalière et plus généreuse que les autres nations ; fermer complètement ses frontières comme elle a une tendance à le vouloir, c'est amener l'isolement et l'étouffement, et c'est faiblir à son rôle.

Par le temps de cosmopolitisme qui court c'est un anachronisme que d'exclure de l'industrie des hommes, dont le seul tort est d'être, par hasard, venus au monde au-delà des limites fictives d'un pays.

On le voit, partout où les conservateurs disent *guerre et privilège*, les socialistes disent *paix et justice* (1) et ils ont fort à faire.

---

(1) Pendant que les bourgeoisies de France et d'Allemagne ne rêvent que conflagration, les socialistes des deux côtés des Vosges continuent à parler de droit des peuples et de fraternité.

C'est ainsi que le *Vorwærtz*, l'organe officiel du parti socialiste allemand, publiait ces jours derniers les lignes suivantes sur l'anniversaire de Sedan :

« Il y a aujourd'hui vingt-deux ans que l'empereur des Français a été

Le *Petit Rouennais* publiait récemment ce qui suit :

Au banc des prévenus, un petit garçon de onze ans, à la figure intelligente et douce, est assis parmi les voleurs de professions, les filles ignobles et les souteneurs.

Son crime : ayant faim, il a dérobé à un étalage en plein vent deux petits fromages et un sou de pommes de terre frites ; le marchand l'a fait arrêter. On l'a conduit en prison ; le père, prévenu, a dédaigné de le réclamer, et voilà le redoutable malfaiteur en présence des juges.

L'enquête a révélé les faits suivants.

Depuis de longues années, l'enfant n'a plus sa mère, qu'un divorce a rendue libre et qui est partie pour on ne sait où. Le père est ouvrier et n'a pu s'occuper de son fils, qui — abandonné à lui-même, a contracté des habitudes de vagabondage.

Nous ne rechercherons pas si ce père a su faire tout son devoir. Supposons-le ; les conséquences du jugement qui va intervenir n'en seront pas modifiées.

Le président interroge l'enfant, qui répond avec sincérité. Il avoue le larcin ; il n'avait pas mangé et n'a pu résister à la tentation ; sa main a saisi les fromages et la poignée de « frites ». Mais d'accusé, il devient à son tour accusateur, et reproche au plaignant de lui avoir donné des conseils n'ayant avec la probité que des rapports forts éloignés. Le président lui clôt la bouche, et le tribunal délibère.

Le cas est grave... Le tribunal ordonne que l'enfant sera enfermé jusqu'à l'âge de vingt ans dans une maison de correction.

Ce que sont les foyers de vices et de torture qu'on appelle maisons de correction, nous le savions déjà par ce qui s'était passé à Porquerolles, à Citeaux, notre mémoire vient d'être rafraîchie par la révolte des jeunes détenus de la prison Bonne Nouvelle à Rouen et surtout par le procès des criminels de la Fouilleuse.

---

fait prisonnier avec une grande partie de son armée. Si l'on avait tenu la promesse solennelle que l'Allemagne ne ferait la guerre qu'à l'empereur, qui nous l'avait déclarée, et non au peuple français ; s'il y avait eu, alors, à la tête du gouvernement en Allemagne des hommes aimant la paix et la liberté et se faisant une loi suprême de vouloir le bien du peuple, — la victoire de Sedan eût été la fin de l'effroyable et fratricide guerre qui mettait aux prises deux des plus grandes nations civilisées de l'Europe, et après la chute de l'empire français, une ère de bonheur pour les peuples aurait pu s'ouvrir. Alors le 2 septembre serait un anniversaire que nous pourrions fêter, *nous aussi*.

« Mais les événements ont pris un autre cours. Ce n'étaient pas la liberté et la paix qui étaient les étoiles conductrices des gouvernements allemands : c'était la force. La guerre a été poursuivie, bien que l'empereur fut prisonnier et l'empire renversé. La conquête de l'Alsace-Lorraine devint le but de la guerre; la guerre contre l'empereur devint une guerre contre le peuple français. Il en résulta qu'après Sedan la lutte se prolongea deux fois plus longtemps qu'avant ; que la victoire qui nous échut après des tueries en masse n'apporta à l'Allemagne et au monde, au lieu de la paix, qu'un perpétuel risque de guerre ; que le Moloch du militarisme prit un accroissement gigantesque. De sorte que Sedan, pour nous Allemands, a inauguré non pas une ère de bonheur, mais de servitude, de lois d'exception, d'éclosion artificielle de millionnaires et d'appauvrissement de la masse, d'oppression et d'exploitation sans limites et de corruption : en un mot, Sedan a produit l'ère Bismarck.

Pour balayer la fange et les suites fatales de cette ère, il faudra une génération. Que ceux qui en ont tiré profit ou satisfaction fêtent l'anniversaire de Sedan. *Nous ne le fêtons pas.* »

Les jeunes détenues de la Fouilleuse dont la plupart étaient des enfants moralement abandonnées étaient (et sont encore sans doute, hélas!) soumises aux traitements les plus barbares. On les frappait avec des clefs ; on les battait avec des cordes, on les fouettait avec des orties, on les mettait dans l'eau froide en plein hiver. Plusieurs enfants étalèrent les traces de leurs meurtrissures sous les yeux des enquêteurs.

Les bourreaux avaient d'autres raffinements, qui sont décrits dans le rapport. La camisole de force était par eux mise en usage ; elle ne chômait pas. Avec une recherche de cruauté inexplicable, ils croisaient les bras de l'enfant derrière le dos et, à coups de genou, les faisaient remonter de telle sorte que le bras gauche devait toucher l'épaule droite et le bras droit l'épaule gauche. Pour les enfants malingres, on les enveloppait d'un drap afin de permettre à la camisole d'être plus fortement sanglée.

Cette opération n'était pas confiée aux faibles mains des femmes, mais à la poignée solide du gardien-portier. « On me faisait tellement serrer, dit-il, que j'en avais des marques aux mains et que celles-ci me faisaient mal, si bien qu'un jour je dis à ma femme ; J'en ai assez, je ne veux plus de ce métier ; un beau jour, une enfant me passera dans les mains. Je n'ai pas envie d'aller en cours d'assises. »

Une fois emprisonnée dans l'instrument de torture, « l'enfant devait se mettre à genoux, puis se relever. Privée de l'usage de ses bras, elle ne pouvait reprendre son équilibre et se remettre sur ses pieds qu'au moyen d'un tour de reins dont il faudrait demander le secret à un gymnasiarque de profession. Aussi, l'enfant retombait-elle par terre. Alors, on la relevait à coups de pied et cet ignoble exercice durait autant que la pauvre fille avait un peu de force pour l'endurer. »

Si la patiente s'évanouissait, on lui jetait à la hâte, pour la faire revenir, des seaux d'eau, et si le moyen ne réussissait pas, on lui appliquait sur la chair de la cire brûlante.

Il y avait à la Fouilleuse une jeune fille « d'un caractère difficile, *mais qui, dans la maison où elle avait été précédemment, était cependant notée comme excellent sujet* ». La directrice que le *Conseiller d'Etat* Herbette avait infligé à l'établissement, la mégère Hubert, la prit, la pauvre enfant, à son service. Comme tout naturellement elles ne purent s'entendre, la jeune fille fut renvoyée à l'atelier. Un jour, pour une faute légère, on lui ordonna de demander grâce. Sur son refus, on lui mit la camisole de force. Puis *cent quarante* seaux d'eau lui furent lancés au visage. Après quoi on l'enferma pendant trois mois en cellule. « Quand elle en sortit, elle était méconnaissable. »

La camisole était si bien dans les habitude des la maison qu'on la mettait pour simple insuffisance de tâche. « Ce que l'on demandait surtout aux enfants, c'était du travail et encore du travail, afin de produire beaucoup. »

M. Grolier, l'inspecteur général, et Mme Dupuy, l'inspectrice qui lui a été adjointe ont relevé ces faits, ajoutent qu'il se passait d'autres faits de la plus haute gravité auprès desquels les sévices n'étaient que secondaires. Quels sont ces faits ?

Sans doute M. Grolier et Mme Dupuy les ont fait connaître, mais l'administration qui n'a pas permis l'impression de leur rapport a mis le boisseau sur la lumière. Et elle eut éclairé des actes peu édifiants cette lumière si nous en croyons l'*Intransigeant* (1).

---

(1) Voici parmi les allégations (qui n'ont pas été démenties que nous sachions) de l'*Intransigeant* celles qui ont trait à l'exploitation des enfants ; Nous négligeons celles qui ont un caractère plus personnel, quoi qu'elles aggravent singulièrement les premières :

« Les malheureuses jeunes filles étaient littéralement vendues à un entrepreneur qui les épuisait de travail, comme des bêtes de somme.

« Les révoltes de la Fouilleuse étaient toujours causées par les exigences de l'entrepreneur auquel les petites esclaves avaient été en quelque sorte affermées...

« Herbette, imposant constamment de nouvelles charges pécuniaires à cet entrepreneur, puisqu'il n'avait pas de crédit pour faire marcher la maison, et celui-ci, pour ne rien perdre, diminuait la nourriture des détenues et augmentait la somme de travail qu'elles devaient produire.

« La femme Hubert s'amusait fort des tours de forces de couture accomplies par les malheureuses placées sous sa coupe, et elle prêtait au féroce entrepreneur l'appui de son autorité.

« Toutes les ménagères savent combien il est pénible de coudre des cabochons. C'est un travail très long. La femme Hubert, qui n'a jamais travaillé, ne semble pas s'en être beaucoup rendu compte. Un jour, elle a fait mettre la camisole de force à une enfant, la petite Dupont, et l'a punie du cachot parce qu'elle n'avait pas attaché mille cabochons dans sa journée.

« On exigeait des enfants qu'elles fissent au minimum cent trente boutonnières par jour.

« On les forçait à travailler dix, douze et même treize heures par jour, pour l'entrepreneur. Ce travail s'ajoutait aux heures de classes. Il n'était dû que huit heures de travail par jour à l'entrepreneur. Mais il fallait bien payer ses complaisances. La plupart des enfants ont dépéri par ce surmenage.

« Une petite fille, la jeune Travers, douce enfant, d'un bon caractère, facilement dirigeable, a été soumise à un travail si pénible, à de longues veillées si souvent répétées, qu'elle est aujourd'hui presque entièrement aveugle.

« Et quand la tâche de l'entrepreneur était faite, la femme Hubert faisait encore souvent travailler les enfants pour son propre compte. Elle prolongeait leur veillées jusqu'à minuit, une heure du matin, pour les faire travailler à ses robes et à ses objets de lingerie pour son usage personnel.

« Un jour qu'elle devait paraître à une fête parisienne, elle fit venir de Paris une couturière et lui donna quinze enfants qui passèrent avec elle la plus grande partie de la nuit à confectionner son costume.

« Au matin, ces enfants durent se lever en même temps que les autres, car l'entrepreneur les guettait.

« Dans ces travaux supplémentaires, on n'oubliait pas le bon Herbette. Et l'ancien directeur des services pénitentiaires a sa lingerie remplie de chemises de soie que lui ont faites les enfants de la Fouilleuse. »

Il fallait donc aviser, car le principal coupable n'est autre que l'ex-directeur du service pénitentiaire, M. Herbette, qui a osé dire que ce qui se passait à la Fouilleuse, se passe dans toutes les maisons de correction. Et la calomnie, (nous voulons croire que c'est une calomnie, n'a pas été relevée).

Non seulement l'odieux tortionnaire n'a pas été inquiété, mais il a été bombardé membre du Conseil d'Etat ; quant à sa principale complice, cette femme Hubert, elle n'a pas été seulement inquiétée.

Pour avoir un semblant de procès on a pris deux surveillantes les femmes Pujo et Ruinard que le procureur de la République M. Chrétien à fort ménagées,en couvrant de fleurs le Conseiller d'Etat Herbette et sa digne protégée. Le tribunal de Versailles a jugé dans le même esprit : le fondateur et la directrice de la Fouilleuse ont été fort loués et les deux surveillantes ont été condamnées à quinze jours de prison, avec bénéfice de la loi Bérenger, c'est-à-dire *acquittées*.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de commenter tous ces faits : il s'en passe de pires que nous ne relèverons pas pour cette fois, car la tristesse nous fait tomber la plume des mains ; mais en nous fortifiant dans notre foi socialiste.

La société, prétendue civilisée, où de telles choses se passent doit faire place à une plus humaine et plus juste ordonnation des choses : c'est le but de nos efforts, et c'est notre espérance et notre consolation.

B. MALON.

LA RÉVOLUTION DE DEMAIN

I.

Il n'est plus personne aujourd'hui qui ne sente ou ne comprenne, et tout le monde convient que nous sommes à la veille de la Révolution.

Cette Révolution, elle est déjà commencée ; elle est en train. Les brusques sautes d'opinion qui se manifestent dans le suffrage universel ; les grèves qui éclatent de toutes parts, comme des coups de grisou dans la mine ; ce formidable remuement d'idées qui agite les philosophes, les écrivains, les politiciens, et les oriente tous vers le problème social ; ce mouvement profond qui fait tressaillir les masses laborieuses, pousse les ouvriers de toutes les professions, de tous les pays, à se rapprocher, à s'entendre, à s'unir dans un programme de revendications communes dont la redoutable précision s'accentue de jour en jour ; — et d'autre part, la débilité des classes dirigeantes, leur impuissance à résister à la pression de ce quatrième état international qui se constitue sous leurs yeux, en dépit des entraves artificielles, en dépit des persécutions, en dépit des lois coercitives ; la stérilité bavarde des assemblées électives, — tout cela indique bien que les sociétés modernes, surchargées sous le poids d'institutions vieillies, épuisées par les guerres politiques, ruinées par les guerres économiques, plus meurtrières encore, sont arrivées au fatal tournant de route au-delà duquel elles vont trouver ou le fossé béant pour la culbute ou la verdoyante et féconde plaine pour le repos et le renouvellement.

Cette Révolution, c'est un des épisodes périodiques qui marquent la lutte séculaire entre une minorité qui jouit et une majorité qui souffre, entre ceux qui sont en bas et ceux qui sont en haut ; entre les Riches et les Pauvres.

Car la question sociale est vieille comme le monde. Dans la haute antiquité, c'était l'esclave ; au moyen-âge, ce fut le serf ; aujourd'hui c'est le salarié.

C'est la question sociale qui, dans les petites républiques grecques, mettait aux prises une démocratie affamée avec une aristocratie repue. C'est la question sociale qui, dès les premiers temps de la République romaine, poussait le peuple sur le mont Aventin ; c'est elle qui provoqua la terrible révolte de Spartacus ; c'est elle qui, faisant déborder les peuples maigres sur les peuples gras, noya la civilisation sous des flots de barbares ; c'est elle qui allume ces sauvages insurrections de paysans, en France, en Allemagne, qui secouent et menacent de renverser l'ordre public ; c'est elle qui emplit le XVIIIe siècle, avec Molière, avec La Bruyère, avec Voltaire, avec J.-J. Rousseau, avec Diderot et les Encyclopédistes : c'est elle qui éclate en 1789, balayant ensemble Royauté, Clergé, Noblesse, privilèges de rang, droits de naissance, et fait du Tiers-Etat le maître du pouvoir moral, politique et économique ; c'est elle qui, en juin 1848, soulève le prolétariat parisien contre cette Bourgeoisie qui s'est mise dans la peau de la noblesse (comme jadis l'âne se mit dans la peau du lion). C'est elle qui, toujours en haine de cette Bourgeoisie accapareuse, vaniteuse et égoïste, acclame la dictature et applaudit au coup d'état de 1851 : c'est elle qui fait surgir la Commune de 1871 ; c'est elle enfin qui, depuis, méprisée, flétrie, excommuniée, objet d'épouvante ou de dégoût, elle que l'on croyait à jamais morte, submergée dans le sang de trente-cinq mille fédérés, c'est elle qui reparaît, plus vivace, plus forte, plus impérieuse que jamais, et — sphynx aux yeux fixes — dit à la Bourgeoisie hypnotisée : « Devine ou je te dévore. »

La question sociale ? elle nous envahit, elle nous entraîne, elle nous précipite tous dans la rapidité d'un courant vertigineux, vers des rives inconnues.

Quoi qu'il doive advenir, il n'est certainement pas un homme de bon cœur et de bonne foi, en présence des cruelles luttes politiques, économiques et morales qui, depuis si longtemps, nous mettent aux prises les uns contre les autres ; où, tour à tour, les vaincus d'hier redeviennent les vainqueurs de demain ; où l'existence sociale semble être une perpétuelle bataille dans laquelle on n'enterre pas les morts et l'on ne relève pas les blessés ; non, il n'est pas un homme de cœur et de raison qui, seul et en lui-même, ne se soit au moins une fois posé cette question redoutable :

Sommes-nous faits pour toujours, toujours nous déchirer, nous opprimer mutuellement, vivre les uns à l'égard des autres comme des concurrents jaloux, sinon comme des ennemis ? Le

sinistre adage de Hobbes : *Homo homini lupus*, est-il le dernier mot, comme il fut le premier, de notre race ?

S'il en était ainsi, je le dis bien haut : conscience, morale, vertu, honneur, devoir, progrès, seraient des mots vides de sens, de détestables chimères, toute société une duperie, le retour immédiat à l'état sauvage notre seule ressource ; et le vol et l'assassinat, la fainéantise et le vagabondage auraient bientôt replongé l'être civilisé dans les ténèbres de l'animalité primitive.

Mais qui ne voit, qui ne comprend que si nous demeurons les uns à côté des autres, *en société ;* si nous lions et mêlons nos existences, malgré les entraves et les gênes que cet état social oppose à notre liberté individuelle, c'est pour être plus tranquilles et plus heureux ?

Or la tranquillité, le bonheur, pour tous, sont-ils en ce que quelques hommes s'enrichissent démesurément, et jouissent de tous les agréments, de tous les luxes de la vie, au milieu d'une infinité d'autres hommes, dénués de tout, travaillant à l'excès, et pour lesquels la vie est une longue misère, une inguérissable souffrance ?

La justice qui, en somme, n'est que le suprême bon sens, ne crie-t-elle pas que si, au grand banquet terrestre, chacun n'occupait que sa place, il y aurait place pour tous ?

Si l'oisiveté, la rapacité, le vol, le dol d'une minorité d'individus possédant la plus grosse part du capital social, ne prélevaient pas les deux tiers ou les trois quarts des produits du travail, chaque travailleur ne pourrait-il pas obtenir une rémunération suffisante ?

Il est donc absolument légitime, éminemment moral, et essentiellement juste de rechercher les moyens de réaliser un ordre économique assis sur les bases d'une association, d'une coopération équitables entre tous les membres du corps social. Et ceux-là qui, pénétrés de cette nécessité, étudient les doctrines socialistes loyalement et sans arrière-pensée, pour en tirer les éléments d'une réorganisation des relations des hommes entr'eux, d'une codification nouvelle des lois qui doivent régler le travail humain et présider à la répartition de ses produits entre tous les ayant-droits, non plus d'après leurs privilèges de naissance ou leurs privilèges de propriété, mais d'après la contribution réelle qu'ils auront fournie par leur travail propre et personnel ; — ceux-là peuvent hautement revendiquer le titre de conservateurs, dans l'acception la plus élevée et la plus positive du mot (1).

(1) L'épithète de *révolutionnaires* dont les socialistes militants, plus particulièrement engagés dans la lutte politique, se décorent comme d'un titre d'honneur, prête à une équivoque qu'il convient de dissiper.

Les socialistes qui observent et étudient les phénomènes sociaux pour en

Sans doute, cette réorganisation totale ne peut être l'œuvre d'un jour, ni d'un mois, ni d'une année, ni peut-être de bien des années. Mais il suffit qe l'opinion publique ou tout au moins que l'élite militante des penseurs, écrivains, hommes d'état, hommes d'action, qui, en tout pays, est à la tête du mouvement des idées et du mouvement politique et économique, soit résolument orientée vers le but à atteindre, et décidée à y marcher sans précipitation, mais aussi sans arrêt.

Si, par exemple, il est démontré que le but à atteindre soit la transformation de la propriété individuelle en propriété collective, s'ensuit-il que, du jour au lendemain, il faille décréter et réaliser cette transformation en expropriant tous les possesseurs fonciers ou capitalistes ?

Personne ne le pense, et les collectivistes, moins que tous autres n'ont garde de tomber dans cette utopie.

C'est par degrès, c'est progressivement que cette tranformation s'accomplira, et beaucoup plus par l'action même des phénomènes économiques, tels qu'ils se développent déjà, avec une intensité remarquable, que par le fait de mesures révolutionnaires plus ou moins violentes.

Ces phénomènes économiques, ils agissent sous nos yeux, et nous constatons pour ainsi dire matériellement leurs effets.

« Le grand capital d'aujourd'hui — dit Karl Marx, à la fin de sa *Critique du Capital*, — tire son origine de la destruction des petites propriétés (des petits artisans et des paysans) dans lesquelles le travail et la propriété privée étaient réellement liés ensemble, et dans lesquelles le travailleur était aussi le véritable propriétaire de ses moyens de production et du produit de son travail. Cette forme intérieurement équitable de la propriété privée, où le travailleur était le libre propriétaire des moyens de travail par

---

prévoir les conséquences : ceux qui, convaincus de l'imminence fatale, inévitable du renversement plus ou moins violent du régime politico-économique actuel et de son remplacement par un régime nouveau, annoncent, prédisent, démontrent l'impossibilité d'éviter une révolution ; ceux-là ne sont pas plus des révolutionnaires, au sens positif du mot, que les météorologistes annonçant une bourrasque ne sont des faiseurs de tempêtes ; que les astronomes, déterminant, d'après leurs calculs, le jour, l'heure, la minute et la seconde d'une éclipse de lune ou de soleil, ne sont des provocateurs d'éclipses.

La Révolution prochaine — comme toutes les grandes révolutions historiques — est la résultante d'un ensemble de faits sociaux auxquels tous nous participons bon gré mal gré — comme les mille rouages d'une machine concourent à son mouvement général. A ce titre, toutes les classes sociales, engagées dans l'action politico-économique moderne, sont autant de facteurs de la Révolution. Les bourgeois, par leurs résistances soi-disant conservatrices, sont aussi révolutionnaires que les prolétaires, par leurs revendications socialistes.

lui maniés : le paysan du champ qu'il labourait, l'ouvrier de l'outil dont il se servait ingénieusement ; cette forme, disons-nous, heureuse pour son temps, comme juste dans le fond et identique avec le travail, avait le grand défaut d'éparpiller les moyens de production, d'où il résultait qu'elle souffrait de ce fractionnement dans sa productivité et dans ses moyens d'action. La petite propriété devait périr par ce défaut, et ce qui reste d'elle (petits artisans et petits propriétaires paysans) dépérit de jour en jour, forcée qu'elle est de céder à la puissance du grand capital agricole et industriel.

« La propriété privée acquise par le propre travail de son possesseur et basée, pour ainsi dire, sur l'union de l'individu indépendant et isolé avec les conditions de son travail particulier, a été supplantée par la propriété capitaliste, basée sur l'exploitation du travail d'autrui, formellement libre.

« Aussitôt que ce procédé de transformation, détruisant les petites propriétés artisanes et paysannes, eut suffisamment décomposé la vieille société ; aussitôt que les anciens travailleurs privés furent convertis en prolétaires, c'est-à-dire en travailleurs séparés de leurs propres moyens de production ; que leurs moyens de travail (ancienne petite propriété) furent convertis en grand capital moderne, la lutte du capital alla encore plus loin : le grand capital — à sa deuxième phase de développement, — combattit le petit capitaliste lui-même.

« Grâce à la concentration continue des moyens de production dans les grandes industries, un capitaliste en tue beaucoup d'autres ; mais en même temps, dans le domaine du grand capital privé, se développe également et simultanément la forme coopérative sociale du travail, sur une échelle toujours croissante : l'application consciente de la technologie, l'exploitation en grand et méthodique du globe, la transformation des moyens privés de travail en moyens de travail qui ne peuvent plus être appliqués que socialement, et l'économie dans les moyens de production par leur emploi comme moyens communs de travail social combiné.

« Mais avec la diminution du nombre des magnats du capital qui usurpent et monopolisent tous les avantages de ce procédé de transformation, s'accroissent aussi la misère, l'oppression, le servage, la dégradation et l'exploitation, et parallèlement la classe grossissante des prolétaires, unis et organisés par le mécanisme même de la production capitaliste, se montre plus exigeante et plus puissante dans ses révoltes.

« Le monopole du capital deviendra enfin lui-même une entrave au mode de production qui a fleuri sous lui et avec lui.

« Alors aura sonné l'heure de la propriété privée capitaliste : les expropriateurs seront expropriés.

« Le mode de production et d'appropriation capitaliste a été la première négation de la propriété privée, basée sur le propre travail de son possesseur. Maintenant, cette négation s'annihile elle-même, et elle pousse au rétablissement de la propriété *individuelle*, mais sur la base de l'acquisition de l'ère capitaliste, notamment sur la base de la coopération des travailleurs libres, possédant la terre et les moyens de production en commun.

« La transformation précédente de la propriété privée morcelée et reposant sur le travail de son possesseur, était infiniment plus longue et plus difficile que la transformation du capital privé, mais déjà basé, en fait, sur un mode social de travail, en propriété collective.

« Là, il s'agissait de l'expropriation des masses populaires par quelques usurpateurs ; il s'agit maintenant de l'expropriation de quelques usurpateurs par la masse du peuple. »

Il est assez piquant de constater que le pontife de l'économie bourgeoise, M. Paul Leroy-Beaulieu, décrit, lui aussi, presque de la même façon, le phénomène de l'absorption du petit commerce, de l'artisanat et de la petite industrie, par le capitalisme. (Il laisse de côté le paysannat, et nous verrons tout à l'heure pourquoi !)

« La petite industrie, le petit commerce supportent difficilement la concurrence de l'industrie et du commerce concentrés. Ce dernier fait est constant et général. Il tient à des conditions naturelles que l'on peut atténuer par des efforts intelligents, sans les faire entièrement disparaître : l'économie des frais généraux, quand ils sont distribués sur une grande production ou sur un grand nombre de ventes ; les progrès industriels, le perfectionnement des machines, qui exigent pour l'exercice de chaque industrie un plus grand outillage, par conséquent de plus fortes avances de capitaux : les moyens d'information, de propagande par la voie des annonces, des envois de prospectus ou d'échantillons, sont tous aussi à l'avantage du grand commerce : il en est de même des moyens de transport qui, d'abord, offrent des prix relativement plus faibles pour les grosses expéditions que pour les moindres, et qui, en outre, permettent à quelques vastes magasins, installés au centre du pays, de faire rayonner leurs produits sur tout le territoire et même à l'étranger. Ces puissantes maisons peuvent se passer des marchands en gros, des courtiers, des commis-voyageurs : elles parlent aux yeux par leurs magnifiques étalages d'objets variés, par leurs prospectus enluminés ou leurs échantillons, Les bazars renaissent ainsi au centre des villes, suivant la coutume orientale. Les progrès administratifs, tels que l'amélioration du service postal et du service télégraphique, la diminution du prix

de transport des petits colis, travaillent au bénéfice des grandes maisons et leur rendent plus facile l'écrasement des moindres. Cette concentration du commerce de détail porte un coup aux marchands en gros et en demi-gros, aux courtiers et à tous les intermédiaires : qu'est-il besoin d'eux avec le télégraphe et de gros capitaux ?

« C'est une singulière erreur de croire qu'on puisse arrêter ce mouvement de concentration. Tout conspire à le développer. Il n'est même encore qu'au début ; l'on peut affirmer qu'il ira beaucoup plus loin.

« Ce que doivent souhaiter les esprits éclairés, c'est que le système des grands magasins prenne plus d'extension. C'est surtout qu'il s'applique au commerce alimentaire. Le prix du pain et le prix de la viande, qui sont élevés relativement au prix du blé et au prix du bétail, diminueraient, au grand avantage des consommateurs et aussi des producteurs, s'il s'opérait une concentration du commerce de la boulangerie et de la boucherie. Beaucoup de professions individuelles disparaissent chaque jour et passent à l'état d'entreprises collectives.

« Toutes les tendances financières et économiques de ce temps nous conduisent à un état de plus en plus bureaucratique et administratif de la société moderne, par le développement des sociétés anonymes ».

Après avoir célébré leurs avantages et aussi raconté les désastres qu'elles ont provoqués, M. Leroy-Beaulieu conclut :

« Dans l'état actuel, les sociétés anonymes, tout en donnant un grand essor à l'esprit d'entreprise et en développant la production, ont certainement servi à créer une grande inégalité de richesse. Elles ont permis aux financiers de la capitale de s'approprier une très forte partie de l'épargne du public : elles ont été, beaucoup plus que l'industrie et le commerce, l'origine de fortunes colossales.....»

En résumé, M. Leroy-Beaulieu estime que « la civilisation multiplie les salariés au lieu d'en réduire le nombre. Depuis un demi-siècle, le chiffre des salariés a sans doute doublé. Sont devenus salariés tous les petits entrepreneurs auxquels la concentration industrielle (la concentration agricole ne fait que commencer) ne permet plus d'exercer isolément leur métier : les porteurs d'eau, les chiffonniers, les savetiers, sont tombés au rang des salariés. Il en est de même de tous les petits boutiquiers, de tous les petits entrepreneurs de voitures publiques et autres. (1).

(1). Dans une réunion provoquée par la Chambre syndicale des tailleurs d'habits, le tailleur Roussel, délégué à la Bourse du travail, a résumé ainsi la

« Tout ce monde-là devient salarié. La bourgeoisie, dans toutes ses couches, est en train de vivre de salaires ».

C'est-à-dire que la grande industrie, urbaine et rurale, le grand commerce, sont en train de détruire et dissoudre le petit commerce, la petite industrie ; que, de plus en plus, les capitaux, sous toutes leurs formes, tendent à se concentrer aux mains de vastes sociétés anonymes qui, elles-mêmes, tendent à se syndiquer entr'elles (1). En sorte que, encore quelques années, et l'on pourra voir, notamment, toute la circulation métallique et fiduciaire et tout le crédit européen, aux mains de quelques banquiers : toute la circulation des voyageurs et des marchandises, au pouvoir d'un petit nombre de compagnies (c'est déjà fait chez nous, grâce aux conventions de 1883) ; toute la vente des objets de consommation, d'utilité ou de luxe, absorbée par une douzaine de bazars.

Ainsi, ce qu'on appelle la petite bourgeoisie, boutiquiers, artisans, industriels ou commerçants de second ordre, est marquée au front du signe de mort. Elle est destinée à disparaître, et ses membres sont condamnés à aller grossir le nombre des salariés. C'est Karl Marx qui le constate ; et M. Paul Leroy-Beaulieu le confirme.

Or, la disparition des classes intermédiaires mettra directement en présence d'un côté un petit nombre, toujours de plus en plus réduit, de grands monopoleurs, de grands banquiers, de grands exploitants : de l'autre, le peuple des déshérités, des exploités, des expropriés.

« En Angleterre — dit M. de Laveleye — quand l'heure du péril aura sonné, une poignée de privilégiés se trouvera face à face avec une nation de prolétaires ».

C'est exactement ce qui se produira en France, comme ailleurs, du reste, car partout les mêmes causes doivent produire les mêmes effets.

Pourtant, ici, se rencontre une objection spéciale à notre pays. « Admettons — disent les économistes les plus conciliants — que la petite propriété industrielle et commerciale, essentiellement mobilière, tende, en effet, à disparaître, à se fondre dans la grande propriété capitaliste.

---

situation : « Il n'existe plus d'ateliers. Quand un patron a besoin d'un ouvrier, il en trouve quinze. J'ai vu, hier, payer 5 francs un ouvrage qui nous était payé 16 francs, il n'y a pas un an. *Du reste, nos patrons eux-mêmes, qui sont sous la dépendance des marchands de draps, vont bientôt disparaître, ruinés par de grandes sociétés anonymes...* » (*Temps*, 23 février 1892).

(1) Ainsi le syndicat des métaux, le *Consortium* qui, un moment, monopolisa tout le commerce des cuivres dans le monde. A l'heure actuelle, sept maisons, en France, concentrent en leurs mains, jointes en un syndicat, toute l'importation du blé étranger dans notre pays.

« Mais la petite propriété rurale, disséminée, éparpillée, entre les mains de plusieurs millions de paysans, est hors de portée de l'action de ce phénomène économique. Loin de se concentrer, la petite propriété rurale, sous l'influence notamment de nos lois successorales, se divise et se subdivise à l'infini. Grâce à elle, l'ordre économique actuel est garanti ; car si, par aventure, les doctrines socialistes parvenaient à prévaloir ; si le prolétariat ouvrier des villes s'insurgeait contres ses patrons, ceux-ci trouveraient derrière eux les masses profondes des petits propriétaires ruraux que la peur de se voir déposséder soulèverait de terre et précipiterait contre les *partageux* ».

L'objection est grave. Il la faut examiner avec soin.

Il est très vrai que, dans tous les pays, la question sociale se présente sous deux aspects bien distincts : la question agraire et la question industrielle.

En France, où la question agraire n'est pour ainsi dire pas née, et dans la plupart des pays d'Europe, la question industrielle semble contenir tout le problème social.

Cependant, il ne faut pas s'y tromper. Derrière les bataillons du prolétariat industriel, il y a les masses du prolétariat agricole, qui sont loin de partager *actuellement* les aspirations et les idées des socialistes de l'atelier, du chantier et de la mine.

La Révolution de 1789 ne fut réellement sociale que pour la classe possédante, bourgeois et paysans (1). A ceux-là, elle donna

---

(1). « Dans les cahiers des Etats-Généraux préparés dans les assemblées primaires, c'était toujours l'intérêt des maîtres qui tenait la plume. Des ouvriers, pas un mot, ou peu de mots.

« C'est que les assemblées préparatoires d'artisans s'étaient faites par communautés, et que dans les communautés l'ouvrier n avait pas droit de présence. A Paris même, où on adopta un mode différent, on ne songea pas à eux et on se contenta de convoquer aux réunions de quartiers les gradués, les titulaires de lettres de maîtrise, et les contribuables payant au moins 6 livres de capitation. Des pamphlétaires tirèrent parti de cette exclusion, et commencèrent déjà à aviver les rancunes populaires. — « Pourquoi, disait l'un d'eux, — faut-il que 150.000 individus utiles à leurs concitoyens soient repoussés de leurs bras ? Pourquoi nous oublier, nous, pauvres artisans, sans lesquels nos frères éprouveraient des besoins que nos corps infatigables satisfont et préviennent chaque jour ?

« Et un autre rédigeait d'office le *cahier du 4me Ordre.*

..... « Une ligne de démarcation profonde séparait les entrepreneurs des salariés. Ces derniers n'avaient pour ainsi dire pas de place dans la hiérarchie sociale. A une époque où tous les individus étaient presque tous groupés en communautés, ils ne jouissaient eux-mêmes des bénéfices d'aucun corps légalement reconnu. Ils restaient dans l'ombre, dépendant du corps de métier, protégés, il est vrai, contre la concurrence par les règles limitatives de l'apprentissage, mais n'ayant le droit de s'établir qu'en gravissant le difficile sentier de la maîtrise et poursuivis avec vigueur quand ils tentaient de se dérober au

le pouvoir politique, et les terres des nobles et du clergé (1). Au profit de ceux-ci, elle débarrassa la terre des servitudes et des privilèges qui en rendaient la possession ou précaire ou difficile.

Sans doute, la Révolution de 89 n'a pas conféré — comme on l'a cru communément — la propriété terrienne aux paysans. Avant 89, les paysans étaient propriétaires ; ou du moins, la portion du sol par eux possédée et exploitée était aussi grande — sinon davantage — qu'elle ne l'est aujourd'hui. (2).

Mais cette portion du sol, rien, au fond, ne l'assurait d'une façon certaine, absolue, entre les mains calleuses qui la travaillaient. Le Roi n'était-il pas le maître de la vie et des biens de ses sujets, et, sous le roi, les nobles ne gardaient-ils pas, sur les morceaux de terre détachés de leurs domaines et occupés par le *villain*, des droits réels et personnels qui, en somme, soit directement, soit indirectement (par la violence ou par la fraude, ou par les exactions et les charges arbitraires) pouvaient équivaloir ou aboutir à la confiscation ?

La Révolution de 89 n'a pas donné le droit de propriété aux

---

long et coûteux noviciat que les statuts imposaient. Annulés dans les communautés d'arts et de métiers, ils avaient cherché une protection particulière dans les associations secrètes. Le compagnonnage était toujours proscrit et toujours florissant ».(E. Levasseur : *Histoire des classes ouvrières en France*, depuis 1789. Tome I. p. 77 et suivantes.)

(1). Le roi, le clergé et la noblesse possédaient la majeure partie des terres, les trois quarts environ ; les roturiers un quart à peine. (E. Levasseur : *op. cit.* p. 27).

« Les petits propriétaires — dit Arthur Young au commencement de l'année 1792, — les petits propriétaires qui font valoir leurs propres terres sont dans une position très aisée et très améliorée ; les fermiers y participent en proportion de ce que leurs propriétaires n'ont pu convertir en accroissement de fermages les droits dont la terre s'est trouvée affranchie ».

« Tout autre — remarque M. Levasseur dans le livre plus haut cité — était la situation des villes. — « Vous voyez les manufactures anéanties, les ateliers déserts, les ouvriers sans travail, s'écriait Blancart des Salines dans l'Assemblée, à la veille des journées d'octobre 1789. — Les ouvriers étaient renvoyés et retombaient à la charge des municipalités.

— « Les terres confisquées et vendues (sous la Révolution) devinrent le lot de propriétaires bourgeois qui les achetèrent à vil prix, et se taillèrent des domaines sur les ruines des anciens possesseurs. Le peuple des campagnes n'y gagna rien, ou presque rien ». (A. Naquet : *Socialisme collectiviste, et Socialisme libéral).*

(2). — Selon M. de Foville (*Du Morcellement du sol en France*), avant 1789, il y avait au moins quatre millions de petits propriétaires (de un à six hectares).

« La Révolution mit aux enchères la 10e partie de la richesse foncière du pays. Elle a créé environ 500.000 propriétaires nouveaux, parmi lesquels les petits étaient en majorité ». — C'est-à-dire qu'elle a accru d'un 1/8 environ le nombre des petits propriétaires.

paysans. Mais elle l'a consolidé en leurs mains. Tout paysan a désormais le droit de devenir propriétaire ; et son lopin, si petit qu'il soit, jouit des mêmes immunités, est aussi inviolable et sacré, confère à son possesseur un titre aussi souverain que les châteaux, forêts et prairies des seigneurs de naissance ou de finance. Le manant qui n'a qu'un sillon se sent, et est véritablement, en droit, l'égal d'un Montmorency ou d'un Rothschild.

Ainsi, dans une certaine mesure, la Révolution de 89 a émancipé socialement le paysan. En somme, chaque paysan a le droit, l'espoir, la possibilité, la facilité même d'acquérir, non pas l'outil essentiel de son travail (car c'est une erreur économique, à mon sens, de considérer le terre comme un instrument de travail : — la terre, j'entends la terre agricole, celle qui sert spécialement à l'exploitation rurale — est la matière première sur laquelle s'opère le travail humain, la matrice éternelle de laquelle il tire des produits. Matière première immuable, intransformable : (le *fond*, en un mot), mais la substance essentielle sans laquelle il ne pourrait travailler.

Si l'on donnait aux mineurs la propriété de tous les puits qu'ils exploitent, pourrait-on dire qu'on leur a donné les instruments de leur travail ? Assurément non. Les instruments de leur travail, ce sont les engins mécaniques, les outils de toute sorte, depuis l'humble pioche qui sert à détacher le charbon jusqu'à la puissante locomotive qui le transporte.

L'instrument de travail de l'ouvrier industriel, c'est l'usine, le chantier, l'atelier ; l'instrument de travail du paysan, c'est son outillage encore si primitif et si insuffisant, que les progrès du machinisme moderne finiront par lui enlever des mains, comme ils ont enlevé des mains de l'ouvrier industriel ses outils personnels, jadis suffisants pour lui permettre d'exercer son métier.

L'inégalité profonde entre le paysan et l'ouvrier, elle est en ceci : que le paysan possède, ou du moins peut assez aisément acquérir le fond nécessaire à sa production. Il possède aussi les instruments nécessaires à son travail ; car, tant que la propriété agricole reste morcelée, divisée en petites exploitations individuelles — comme l'étaient autrefois les *métiers* — les instruments propres à l'exploitation sont facilement acquérables. Une charrue, une herse, un cheval ou un bœuf, quelques menus outils : voilà son matériel industriel au complet.

En fait, il n'est guère de paysan qui ne possède sa maison, et un bout de terre avec. Sans doute, beaucoup, la majorité peut-être, ne pourraient vivre du seul produit de leur propriété, et sont obligés de louer leurs services, comme fermiers, métayers, ou domestiques. Mais remarquons que dans les deux premiers cas, ils

ne sont pas dans la condition servile du salarié, puisque, en réalité, en tant que fermiers ils exploitent pour leur propre compte, et en tant que métayers ils sont associés au maître du fond.

Ajoutons que le paysan exproprié de toute possession foncière et réduit à vivre uniquement de salaires, ne reste guère au pays, et va grossir le prolétariat des villes (1).

L'ouvrier, lui, au contraire, ne possède et ne peut posséder, dans l'organisation économique actuelle, ni le fond, ni les instruments de de son travail.

Tandis, en effet, que l'industrie rurale est encore à l'état d'exploitation individualiste ou familiale, l'industrie proprement dite (usines, mines, chantiers, ateliers, etc.) est passée à l'état d'exploitation collective.

Il n'est pas possible qu'un ouvrier seul, ou une famille d'ouvrier, puisse exploiter une parcelle quelconque de mine, d'usine, de chantier ou d'atelier mécaniques. Il faut, pour chaque unité d'exploitation industrielle, le concours d'un plus ou moins grand nombre d'ouvriers.

Pareillement, un ouvrier seul ne peut acquérir les instruments de son travail : car l'achat, l'installation et la mise en train des machines qui y servent exigent, de plus en plus, des capitaux considérables.

C'est ainsi que, sous le régime industriel moderne, les ouvriers, incapables de posséder individuellement ni le fond ni les instruments de leur profession, sont irrévocablement condamnés à la servitude du salariat.

Mais il y a plus : tandis que le paysan, maître de son exploitation, peut espérer gagner au-delà de ce qui est strictement nécessoire à sa subsistance quotidienne, l'ouvrier, réduit, par l'infinie division des travaux dans une même exploitation, au rôle infime et quasi animal de manœuvre, n'est plus, au regard de l'exploitant capitaliste, qu'une force subalterne, à laquelle les progrès de la science tendent, du reste, à substituer de plus en plus les forces mécaniques (2).

En sorte que plus la production mécanique augmente, et moins le concours de l'ouvrier est nécessaire, et plus s'accroît ce personnel de bras inoccupés, qu'on a appelé l'armée de réserve du travail.

---

(1) De la statistique de 1891, il résulte que plus de 200,000 paysans ont, dans l'espace de cinq ans, abandonné la campagne et sont venus grossir le prolétariat urbain.

(2) M. de Foville a supputé qu'il y a en France 40,000 appareils à vapeur ayant une force totale de 1,500,000 chevaux, et formant l'équivalent de 60 millions de bras, soit 30 millions d'ouvriers.

Quand, là où il fallait dix ouvriers, il n'en faut plus que trois grâce à la mise en œuvre d'un engin nouveau, il est clair que derrière les trois ouvriers qui continuent à travailler, il y en a sept qui demandent de l'ouvrage, et qui sont disposés à accepter cet ouvrage au moindre salaire possible, c'est-à-dire en donnant le plus de travail pour le moins d'argent.

Telle est la loi dite d'airain, qui fait que le salaire industriel ne peut jamais s'élever, en règle générale, pour la masse des travailleurs, au-delà de ce qui est rigoureusement nécessaire à leur subsistance ; et au contraire, en fait, est souvent inférieur à ce minimum (1).

---

(1) Il n'est peut-être pas de vérité économique plus unanimement reconnue que cette loi des salaires.

Les physiocrates l'ont aperçue et signalée.

Turgot : En tout genre de travail, il doit arriver, et il arrive en effet, que le salaire de l'ouvrier se borne à ce qui lui est nécessaire pour se procurer sa subsistance.

Necker : S'il était possible que l'on vînt à découvrir une nourriture moins agréable que le pain, mais qui pût soutenir le corps de l'homme pendant 48 heures, le peuple serait bientôt réduit à ne manger que de deux jours l'un, lors même qu'il préférerait son ancienne habitude ; les propriétaires des subsistances usant de leur pouvoir et désirant multiplier le nombre de leurs serviteurs, forceront toujours les hommes qui n'ont ni propriété ni talent à se contenter du simple nécessaire.

J.-B. Say : Le salaire ne s'élève guère, dans chaque pays, en dehors de ce qui est rigoureusement nécessaire pour vivre, et le nombre des concurrents s'y élève toujours au niveau de la demande qui est faite et très souvent l'excède, car la difficulté n'est pas de naître, mais de subsister.

Ricardo : Dans la marche naturelle des sociétés, les salaires tendent à baisser, en tant qu'ils sont réglés sur la demande, car le nombre des ouvriers continuera à s'accroître dans une mesure plus rapide que celle de la demande.

Destutt de Tracy : Le pauvre ouvrier qui n'a que ses bras à offrir n'a pas l'espérance d'obtenir de forts salaires ; il sera toujours réduit au moindre prix.

E. Levasseur : Ce n'est pas par une libéralité bénévole que les patrons élèvent les salaires. Ils cherchent à produire au plus bas prix possible, et quand la rareté des bras ne les oblige pas à se montrer plus généreux, le prix de la journée pour le simple manœuvre tend toujours à se rapprocher de la somme strictement nécessaire à sa subsistance et à son entretien, limite au-dessous de laquelle le salaire ne peut descendre qu'accidentellement.

— Inutile d'allonger la liste.

Ainsi l'économie classique, bourgeoise, brevetée avec garantie des gouvernements, a constaté — bien avant Lassalle — cette loi fatale qui, en règle générale, maintient au strict nécessaire le salaire du travailleur.

Comment, de cette loi qui pèse sur le monde de travail, qui règle et commande toutes les relations entre le patron et l'ouvrier, interdisant à celui-ci toute possibilité d'obtenir un salaire supérieur à ses indispensables besoins d'existence ; comment les économistes dirigeants ont-ils pu déduire leur fameux principe de la liberté de l'offre et de la demande, et proclamer que dans le contrat de travail, l'employeur et l'employé stipulent à armes égales?

Et cependant c'est sur un tel sophisme, réfuté d'avance par ceux-là même

Ainsi, d'une part, pour le paysan, la question sociale serait résolue, puisque la propriété du fond et des instruments de son travail est dans ses mains ; et d'autre part, pour l'ouvrier, la question sociale est pendante, puisqu'il ne possède et ne peut posséder ni la matière, ni le fond, ni les instruments de sa profession.

Et dès lors, nous nous heurterions à cette grosse difficulté, d'ordre à la fois politique et économique : à savoir que le prolétariat industriel, ayant en même temps pour antagonistes la bourgeoisie capitaliste et le paysannat, verrait son émancipation à jamais arrêtée par la classe gouvernante, ayant derrière elle les masses rurales.

Mais est-il vrai que la propriété rurale se consolide aux mains du paysan ? Est-il vrai que, par une contradiction étrange, la grande révolution économique que nous voyons en train de transformer notre régime industriel et commercial, s'arrête aux frontières du régime agricole, où le système de possession et de travail individualistes se développe et s'affermit ?

S'il en est ainsi, que signifient donc les lamentations, de jour en jour plus aiguës, de tous les économistes classiques sur la décadence et le dépérissement croissants de l'industrie agricole ? Que signifient les plaintes, d'ailleurs justifiées, sur la dépopulation continue de nos campagnes, sur l'avilissement du prix de la propriété, sur la difficulté de plus en plus grande pour le propriétaire paysan de vivre du produit de sa terre ? Et qu'est-ce donc que ces lois de protection, qui vont frapper d'un milliard d'impôts nouveaux ou de surtaxes les commerçants et, derrière eux, les consommateurs, sinon des remèdes énergiques administrés à un malade en danger de mort ?

De toutes parts, dans les livres d'économie, aux tribunes officielles, dans les discours du gouvernement, dans les innombrables projets imaginés pour relever l'industrie agricole, la même phrase se retrouve, la même constatation est produite : — « L'agriculture est en péril ! »

Ecoutez un écrivain quasi officieux, un député de la majorité ministérielle, M. Aristide Rey, dans un rapport sur l'enseignement agricole (*numéro 828, 11 juillet 1890*).

« L'agriculteur se déclasse. La culture est de plus en plus difficile. Les capitaux s'éloignent d'elle. Les bras font défaut ; les grands propriétaires n'en obtiennent plus à louage. Les petits propriétaires eux-mêmes en manquent ; leur famille se limite (1) et

---

qui en sont les docteurs, que toute la théorie économique du régime moderne est bâti !

(1) V. mon étude sur la *Dépopulation de la France*. (*Revue Socialiste*, janvier et février 1892).

les enfants les plus intelligents, les plus actifs la quittent. L'agriculteur aisé, celui qui a les ressources nécessaires pour bien cultiver, a peine quelquefois à rencontrer une jeune fille de sa condition qui veuille l'épouser.

« L'argent est rare au village. L'industrie n'y a plus le même écoulement de ses produits, au moment où elle tend à perdre sa clientèle étrangère. Le petit commerce intermédiaire y végète dans un état proche de la ruine, et la campagne se dépeuple. En maintes régions, les fermes ne trouvent plus de locataires, les terres en vente n'ont souvent pas d'acquéreurs ; le paysan cesse d'acheter, lui qui, jadis, couvrait d'or le moindre lopin pour carrer son champ. Le fameux bas de laine est vide, ou plutôt il a été emporté à la ville. L'absence de concurrence amène des baisses soudaines et ruineuses, ou encore, malgré les sacrifices consentis, le coût reste en disproportion avec le revenu. Les terres labourables se transforment en bois et en prairie : la friche s'étend.

« La statistique est effrayante. Sur nos 50 millions d'hectares de terre cultivable, 4 millions et demi sont absolument sans culture ; ce sont des landes, des bruyères, des pâtis, des terrains marécageux. Plus de 3 millions et demi sont en jachère. Quatre millions sont couverts de prés naturels non irrigués, herbages, plaines, côteaux, alpes, livrés à la vaine pâture ou aux dévastations de toute sorte. Plus de la moitié de nos bois et de nos forêts, près de 5 millions d'hectares, sont privés de chemins, inexploités et abandonnés au hasard de la nature. Cela fait un total de plus de 17 millions d'hectares qui restent incultes, plus du tiers de notre sol cultivable (1).

« En 1861, la population agricole était de 19,873,493 habitants ; en 1881, elle n'est plus que de 18,249,209. Elle a diminué de

(1) Les chiffres de M. Rey sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, si l'on en croit le tableau suivant, dressé par M. Toubeau, dans son livre : *La répartition métrique des impôts.*

Pour les 52.857,199 hectares contenus dans le territoire français, M. Toubeau indique la distribution ci-après :

1· Petit faire-valoir direct, inférieur à 6 hectares.	4,000,000	hectares.
2· Grand faire-valoir direct......................	15,380,089	»
3· Terres occupées par des fermiers..............	8,953,118	»
4· Terres occupées par des métayers	4,539 323	»
5· Territoire non cultivé (forêts, landes et prés incultes)..................................	4,539,322	»
A l'Etat et aux communes... 6,020,716 hectares		
A la grande propriété privée. 12,153,099 »		
Au territoire non défini ..... 1,810,855 »		
Territoire non cultivé..........................	19,984,670	»

1,624,284 habitants en vingt années ! Et cette diminution énorme semble s'accélérer de plus en plus. M. Guiraud a établi, dans une étude démographique sur la région sud-ouest de la France, que la population rurale, qui avait perdu cinq pour mille par an, dans la période de 1861 à 1872, s'est affaiblie de 9.7, c'est-à-dire du double, dans la période qui s'étend de 1872 à 1886 (1).

« Si l'on compare les variations de la population urbaine avec celle de la population rurale, le mal apparaît plus grand encore. Pendant que les unes accusent une diminution, les autres marquent une augmentation, et l'on constate que le rapport entre les deux populations tend à devenir inverse. Dans la seule période de 1881 à 1886, en cinq ans, tandis que la population rurale perdait 123,000 habitants, la population urbaine en gagnait 670,000. Le nombre des habitants des villes de plus de 10,000 âmes s'est accru depuis 1861, de 39 %. Il était alors de 6 millions et représentait les 18 centièmes de la population de la France : il atteignait en 1886, 9 millions, et en constituait les 23 centièmes (2). Ces chiffres sont à méditer. Si le mouvement n'est pas enrayé, de ces variations, qui sont constantes, on peut induire que, vers 1920, c'est-à-dire dans une trentaine d'années, les habitants des villes seront plus nombreux que ceux des campagnes. Ce fait est gros des plus graves conséquences ; il prépare une révolution économique dont on ne saurait calculer toute la portée, et il nous menace d'une crise intense dont le malaise actuel n'est qu'un léger prodrôme.

« Donc, la campagne se dépeuple. Par contre, les chercheurs d'emplois abondent dans les villes ; les ouvriers s'y disputent le travail ; les carrières dites libérales, le commerce, l'industrie, les professions urbaines de toutes sortes sont encombrées. C'est par milliers que s'entassent les demandes dans les bureaux des administrations grandes et petites. La cherté de la vie va croissant, et le malaise des citadins devient chaque jour plus pénible à supporter. »

Le tableau est complet. Celui qui l'a tracé n'est pas un socialiste : c'est un modéré, un bourgeois qui, sans aucun doute, répudierait énergiquement toute sympathie envers les doctrines collectivistes. Il ne saurait donc être taxé d'exagération, et le mal qu'il décrit est, sous sa plume, plutôt atténué que grossi.

---

(1) Le dernier recensement constate que, dans la période de 1886 à 1891, la population rurale a encore diminué de plus de 200,000 habitants. Alors que dans la précédente période (1881 à 1886) il n'y avait que 29 départements dans lesquels la population se fût abaissée, d'après la dernière statistique, il y en a actuellement 55.

(2) En 1891, la population des villes de plus de plus de 30,000 âmes s'est accrue de 340,396 habitants, chiffre supérieur (de 216,177 habitants) à l'accroissement total de la population française depuis le rensement de 1886.

Ainsi, on le voit, la crise économique dont souffre le prolétariat industriel n'est pas spéciale à celui-ci. Elle est générale : elle embrasse toutes les classes sociales : commerçants, artisans, paysans, ouvriers, tous les producteurs et tous les intermédiaires. Elle sévit avec une intensité égale, sinon supérieure, sur l'industrie agricole comme sur l'industrie urbaine. Est-ce que, d'ailleurs, toutes les catégories de la production ne se tiennent pas dans un pays ? Ne sont-elles pas solidaires les unes des autres, et les phénomènes économiques qui affectent celles-là n'ont-ils pas leur répercussion sur celles-ci ?

Dépeuplement des campagnes ; dépérissement continu de l'industrie agricole ; abandon progressif du sol cultivable : — comment concilier ces trois phénomènes visibles avec la prétendue prospérité, la prétendue extension de la propriété rurale aux mains de paysans ?

Quoi ! la propriété rurale est en progrès, et le paysan la délaisse ? Etrange conséquence !

Quoi ! la propriété rurale, depuis la Révolution, n'a cessé, selon les économistes bien pensants, de se répandre et de s'accumuler au profit du *villain* ? Et les quatre cinquièmes environ de la propriété terrienne, du sol cultivable, appartiennent à des propriétaires qui n'exploitent pas eux-mêmes (1).

La vérité est que la terre fuit de plus en plus, et pour ainsi dire coule entre les doigts du cultivateur ; que, de plus en plus, le paysan (j'entends le paysan qui travaille) est exproprié de la terre ; et que, dans un avenir qui n'est peut-être pas éloigné, tout le sol cultivable sera en la possession d'une poignée de riches usuriers, banquiers, capitalistes oisifs ou spéculateurs. (2).

---

(1) D'après M. Tisserand (enquête décennale de 1882), cité au Sénat par M. Challemel-Lacour, « si le paysan propriétaire est très nombreux en France, il n'y possède qu'une faible, une très faible partie du sol. Quatre millions huit cent mille exploitations, représentant la très petite et la petite culture, celle où l'on ne fait presque pas de blé, si ce n'est pour le consommer, celle où on n'élève pas de bétail, si ce n'est un porc ou quelque vache laitière, comprenant en tout 12,450,000 hectares, moins du quart de la surface exploitée ; sept cent quarante-sept mille propriétaires, représentant la moyenne culture, y possède 14,845,000 hectares ; enfin, cent quarante-deux mille propriétaires, représentant la grande culture, la seule où l'on fait sur une vaste échelle le blé, le vin et le bétail, celle à qui profite le plus largement la protection, y possèdent 22,260,000 hectares.

(2). « Le déclin de la petite propriété est visible — dit B. Malon dans son bel et solide ouvrage : *Le Socialisme Intégral*. — L'accroissement même des cotes foncières, que d'aucuns représentent comme un progrès, en est une preuve. D'après les statistiques officielles de M. Gimel, la moyenne de la petite propriété, qui était en 1816 de 70 ares, n'est plus aujourd'hui que de 38 ares. La très petite propriété, cotée au-dessous de cinq francs, a pu augmenter en

Plus nous allons, en effet, et moins le petit propriétaire foncier peut lutter contre la spéculation des grands agioteurs capitalistes, faisant à leur gré la hausse ou la baisse sur les céréales, à leur gré provoquant la surabondance des produits, ou la disette.

Contre cette puissance formidable du capitalisme qui écrase le marché national sous la concurrence des marchés exotiques, le petit paysan propriétaire, malgré des prodiges d'ordre, d'économie et de travail, se voit irrésistiblement vaincu.

Ainsi que je l'ai déjà écrit ici même, dans une précédente étude (1) :

« Assurément, des lois empiriques peuvent ajourner son éviction définitive. Les syndicats de communes, par exemple, permettront peut-être à l'agriculture française d'employer les machines, les instruments nécessaires pour tirer de la terre, à moins de frais, plus de produits. L'organisation du crédit aidera peut-être le

---

nombre : elle s'est réduite en étendue, et c'est là le fait capital. Les cotes les plus élevées ont diminué ; elles se sont donc concentrées ».

— « Aujourd'hui, le nombre total des propriétaires a cessé de progresser, et semble même en voie de décroissance ». (*De Foville : Du Morcellement du sol en France*).

— « La grande propriété qui, pendant un instant, alors que les terres ne produisaient que 1/2 à 2 0/0 et que la rente produisait au-dessus de 5 0/0, s'était défaite d'une partie de ses terres pour acheter des rentes, aujourd'hui que les terres produisent et se vendent à vil prix (tandis que le taux de la rente tend à baisser même au-dessous de 3 0/0) en rachète et prend chaque jour un nouveau et grand développement.

« Si cela continue, ce sera avant peu la propriété foncière dans les mains de quelques-uns.

« L'honorable M. Challemel-Lacour le disait dernièrement à cette tribune ; combien y a-t-il de grands propriétaires ? 140.000, et ces 140.000 propriétaires — je parle en général — ne font plus depuis longtemps travailler. Que font-ils ? Ils cumulent ; ils s'agrandissent. Les petits propriétaires perdent dans les mêmes proportions ; de sorte que la moyenne propriété dévorera fatalement la petite et que la petite disparaîtra.

« Quant au travail, il sera de plus en plus misérable ». (Discours de M. Girault au Sénat : 29 Décembre 1891).

— « Il y a en France 10 à 12 millions de personnes environ, soit plus du 1/3 de la population, qui ont quelque propriété foncière ; mais cela ne veut pas dire qu'il y ait 10 à 12 millions de personnes qui vivent de leur propriété, même en la travaillant eux-mêmes. La grande partie de ces 10 à 12 millions sont des ouvriers ou des travailleurs à gages ; leur propriété ne leur fournit qu'un très mince appoint de revenu.

..... « Il n'est pas impossible qu'il se constitue à la longue dans notre pays un certain nombre de propriétés agricoles géantes, appartenant à des sociétés anonymes. La baisse de l'intérêt des capitaux pourra porter vers l'agriculture les financiers : la baisse de la rente de la terre contribuerait aussi à ce résultat ». (P. Leroy-Beaulieu : *Essai sur la répartition des richesses*).

(1). Op. cit. ; *De la Dépopulation de la France* (*Revue Socialiste*, janvier et février 1892).

paysan à se dégager, pour un temps, des griffes de l'hypothèque qui le dévore. (1).

« Mais ces remèdes sont bien précaires. Parce que le crédit sera fourni par des banques privilégiées au lieu de l'être par des banques particulières ou de simples capitalistes, ne faudra-t-il pas toujours que l'intérêt soit payé ? Et qui donc fixe le taux d'intérêt du capital, sinon le capital lui-même ? Au lieu de souscrire des obligations par devant notaire, le paysan souscrira des billets, par exemple. La facilité apparente du crédit le poussera davantage à emprunter, à s'endetter. Mais, pour les billets comme pour les contrats hypothécaires, l'échéance est fatale. Et au bout de cette échéance comme au bout de l'autre, il y a toujours l'expropriation par le prêteur, c'est-à-dire par le capitaliste.

« Quant aux associations de communes (2), sous la chape de plomb de notre système administratif, je ne crois guère à leur vitalité. Mais, d'ailleurs, comment ne voit-on pas que le jour où ces associations communales pourraient se constituer, où le travail agricole s'effectuerait à l'aide de machines et d'instruments appartenant à des propriétaires syndiqués, ce serait le premier pas — et décisif — vers la collectivisation des propriétés individuelles ?

« Ce n'est pas un socialiste qui a dit cette parole funèbre ; c'est un maître de l'économie politique officielle et dirigeante : M. de Molinari :

« Malgré l'énorme changement que cela suppose, les jours de l'agriculture individuelle sont comptés ».

Ainsi, avec une intensité qui atteint aujourd'hui son paroxysme, les phénomènes économiques provoqués et développés par le

---

(1). Les dettes hypothécaires ont plus que doublé depuis soixante ans, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-après :

Dette	hypothécaire de	1820	8	milliards
»	»	1840	12	»
»	»	1868	16	»
»	»	1887	20	»

En mettant seulement au tiers, dans ce dernier chiffre, la part de l'hypothèque rurale, il en résulterait qu'avant de rendre aucun produit à ceux qui la travaillent, la terre doit acquitter d'abord une prébende de 350 millions de rente aux capitalistes.

(2). — « La division du sol à l'infini empêche l'emploi des machines qui, en diminuant les frais de culture, fourniraient les moyens de lutter plus efficacement contre les importations de l'étranger. Mais, sous ce rapport, l'association complètera ce que le morcellement a commencé, et l'association se fera, malgré la répugnance extrême du paysan à se dessaisir de la propriété matérielle. Elle se fera, parce qu'elle devient une condition de vie ou de mort pour notre agriculture, et que rien ne prévaut contre les nécessités économiques ». (A. Naquet : *Socialisme collectiviste et Socialisme libéral*).

régime individualiste poussent à une transformation prochaine de l'organisation industrielle et commerciale.

Avec une intensité égale, mais moins visible peut-être, ces mêmes phénomènes apparaissent déjà comme devant transformer, dans un avenir plus ou moins lointain, l'organisation agricole, placée entre les deux cornes de ce dilemme, qui se resserrent de plus en plus : — ou continuer les procédés de la petite culture personnelle et divisée, — et dans un temps indéterminé, mais dont l'échéance est fatale, périr, ruinée par la concurrence des pays à grande culture industrialisée ; ou, par des associations de propriétaires, des syndicats de communes ou tout autre mode de groupement des terres, des forces et des capitaux, adopter les procédés de l'industrie agricole moderne, et dès lors employer en grand les machines et les capitaux. Or, machines et capitaux sont les agents certains de la concentration des produits et bénéfices aux mains de quelques-uns. Ces agents opèreront là comme ils ont opéré dans l'industrie et dans le commerce.

Et de tous ces petits propriétaires paysans, déjà, du reste, à moitié engagés dans le salariat, par le fermage, le métayage, le colonat, l'évolution économique fatale fera des salariés, des prolétaires au même titre que ceux des villes.

Voilà comment il est vrai de dire que les forces économiques travaillent elles-mêmes, que nous le voulions ou non, que nous le sachions ou non, dans le sens d'une concentration des terres et des richesses aux mains d'une minorité de ploutocrates qui administreront à leur profit tout le travail national, répartissant l'armée ouvrière, industrielle et rurale, dans des exploitations de plus en plus vastes, comme nous le voyons déjà pour l'industrie des mines, pour celle des transports, et pour la vente de tous les objets de consommation et d'usage ordinaires.

Mais alors, quand le travail humain se trouvera ainsi réglé et organisé pour la plupart des professions naguère individuelles — ou du moins pour celles de ces professions qui correspondent à des besoins généraux : — quand ces professions individuelles seront devenues collectives, puisque partout le chantier, l'usine, le bazar, tendent à remplacer le petit atelier, la boutique ; quand, grâce à cette concentration des machines et des capitaux, l'immense majorité des prolétaires, au lieu d'être isolés et éparpillés, se trouveront répartis en vastes groupements, formant par leurs associations syndicales, des corps parfaitement constitués, (comme nous voyons déjà les associations des mineurs, des employés de chemins de fer, etc.) ; quand toutes ces diverses associations professionnelles, apercevant qu'elles ont un fond commun d'intérêts identiques, se coaliseront (comme nous voyons qu'elles tendent à le faire) : —

..... alors, qu'y aura-t-il à changer pour que la révolution s'accomplisse, pour que le régime économique actuel soit transformé ?

Presque rien. A la place des compagnies ou sociétés exploitant pour le profit exclusif de leurs commanditaires ou actionnaires, mettez l'Etat pour les industries qui ont vraiment un caractère d'utilité nationale (ainsi pour les mines, les canaux, les chemins de fer, comme déjà cela existe pour les télégraphes, les téléphones, sans compter les tabacs et les allumettes) ; mettez la commune, la commune à laquelle on aura restitué son existence propre, administrative et économique ; mettez la commune pour une foule d'autres industries ou commerces, notamment pour les industries du bâtiment et pour les commerces relatifs à l'approvisionnement des matières alimentaires de première nécessité : le pain, le vin, la viande.

Et c'est fait. Le régime collectiviste est inauguré. (1).

Aussi, quand on affirme que le collectivisme veut tout détruire ; la propriété, les machines, les capitaux, avance-t-on une erreur grossière.

Le collectivisme n'abolit ni les capitaux, ni les machines, ni la propriété. Il en modifie simplement l'usage, la destination, et la manière de s'en servir.

Jusqu'ici, capitaux, machines, propriété, ont eu un caractère individuel, au point de vue de l'usage et de la destination, en ce sens que ceux qui en détiennent une part ne l'emploient qu'à leur profit personnel, sans se soucier de l'intérêt collectif.

Désormais, le sol, les capitaux et les machines auraient surtout un caractère social, en ce sens que ceux qui les exploitent, c'est-à-dire la généralité des travailleurs, n'auraient droit qu'à une portion dans la production qu'ils en tireraient, proportionnellement à la valeur, en temps et en qualité, et aussi, sans doute, à la valeur d'usage du produit réalisé.

Henri AIMEL.

(*A suivre*)

---

(1). « La civilisation moderne — dit M. Paul Leroy-Beaulieu — qui a été singulièrement individualiste (et c'était une nécessité, une condition du progrès pendant ces trois premiers quarts de siècle) tend à devenir plus socialiste, dans le sens que ce mot devrait avoir, ou plutôt plus altruiste ».

Et M. Paul Leroy-Beaulieu cite les œuvres d'utilité ou d'agrément collectifs (écoles, lavoirs, bains publics, fontaines, égouts, hôpitaux, hospices, asiles, refuges de nuit, squares, jardins, musées, bibliothèques, etc.) créées par les municipalités et l'Etat, et dont le nombre s'accroît prodigieusement.

Mais n'est-ce pas à la démonstration du phénomène de collectivisation sociale, qui tend à mettre là la disposition commune les produits du travail de chacun ?

LA THÉORIE DE LA VALEUR ET DE LA PLUS-VALUE DE MARX

ET

LES ÉCONOMISTES BOURGEOIS

Des économistes officiels, pour mériter leurs gages, en faisant semblant d'être utiles à quelque chose, ont cru devoir attaquer le *Capital*, je ne dis pas critiquer, ils en étaient incapables. Afin de se faciliter la tâche et de prédisposer en leur faveur le Philistin, routinier et ennemi né de toute idée nouvelle, ils ont posé, comme démontré, que les théories de Marx ne se rattachaient pas à celles de ses prédécesseurs dans la science économique. Il est vrai que Marx fut un analyste et un généralisateur d'une extraordinaire puissance et qu'on ne peut placer à côté de lui aucun autre économiste, mais il n'a jamais prétendu avoir inventé de toutes pièces une science nouvelle : il a, au contraire, commencé par se nourrir de la littérature économique de tous les pays et de toutes les époques et il a pris un soin extrême de citer les opinions des écrivains qui lui avaient tracé la voie.

Puisque pour la commodité de la polémique anti-socialiste, les économistes officiels suppriment les économistes, il est du devoir des socialistes marxistes de les rappeler et de montrer que les idées que l'on traite d'erreurs abominables et d'hérésies pendables chez Marx, ont eu cours dans la science économique, jusqu'à ce qu'il en eut déduit toutes les conséquences et qu'il les eut employées pour édifier les théories du socialisme scientifique.— Je citerai dans cet article principalement les opinions de Adam Smith et de Ricardo, qui sont considérés comme des maîtres de la Science économique et celles de J.-B. Say, qui lui aussi fut un maître, mais un maître de ce que Marx, appelait l'économie vulgaire. Les Beaulieu et Cie verront qu'un esprit de leur taille pouvait s'élever jusqu'à répéter, il est vrai mal, certaines vérités découvertes par Smith et Ricardo.

I.

La Substance de la Valeur.

M. de Laveleye a dit dans son étude sur *le Socialisme contemporain,* (p. 26 et 27) : « Si l'on admet la prémisse de Marx, que le travail est la source de la valeur, il vous prouvera avec une logique irréfutable, que le capital est le produit de la spoliation », du travail non payé, du travail volé. — Voyons quelle est l'opinion des économistes sur cette question, la plus importante de l'économie politique, celle dont la solution donne la clef des problèmes de la production et de l'échange capitaliste.

L'Economie du XVIIIe siècle avait deux opinions sur cette question.

Les Physiocrates remontaient à la terre, et par terre il faut entendre aussi l'eau, comme source primitive et unique de la valeur : ils n'accordaient le nom *d'industrie productive* qu'à l'industrie de l'agriculteur, du pêcheur et du mineur. — Le travail de l'artisan ne créait que des *faux produits*, disait Mercier de la Rivière ; car la valeur qu'il ajoutait à la matière première en la transformant était juste représentée par la valeur de ses moyens de subsistances durant l'acte de la production : ses besoins détruisant d'un côté ce que son travail produisait de l'autre, il ne résultait aucun accroissement de richesses pour la société.

Adam Smith et plus tard Ricardo, au contraire, regardaient le travail comme « la source et la mesure de la valeur » ; bien entendu le travail aidé par la terre et les autres forces naturelles, sans le concours desquelles rien ne peut être créé.

« La valeur d'une denrée, dit Smith, est égale à la quantité de travail que cette denrée met son possesseur en état d'acheter ou de commander. Le travail est donc la mesure réelle de la valeur échangeable de toute marchandise ». (*Richesse des Nations*. Liv. 1, ch. V).

« Je considère le travail, dit Ricardo, comme la source de toute valeur et sa quantité relative comme la mesure qui règle presque exclusivement la valeur relative des marchandises. » (*Principes de l'Economie politique et de l'impôt,* Ch. I, section II).

Avant même de formuler cette opinion, Ricardo répondait à ceux qui objecteraient qu'il existe « des objets dont la valeur ne dépend que de leur rareté... tels que tableaux précieux, statues, livres et médailles rares, vins de qualité exquise, qu'on ne peut

tirer que de certains terroirs et dont il n'y a qu'une quantité très limitée..... Ces objets ne forment cependant qu'une très petite partie des marchandises qu'on échange journellement sur le marché. De beaucoup le plus grand nombre des objets que l'on désire posséder étant le fruit de l'industrie, on peut les multiplier, non dans un pays seul, mais dans plusieurs, à un degré auquel il est presque impossible d'assigner des bornes, toutes les fois qu'on voudra y consacrer l'industrie nécessaire pour les créer. » (*loc. cit.,* Ch. I sect. I.)

« Puisqu'il est certain, dit Destutt de Tracy, que nos facultés physiques et morales, sont notre seule richesse originaire, que l'emploi de ces facultés, le travail quelconque, est notre seul trésor primitif et que c'est toujours de cet emploi que naissent toutes les choses que nous appelons des biens..... il est certain que tous ces biens ne font que représenter le travail qui leur a donné naissance et que s'ils ont une valeur, ou même deux distinctes, ils ne peuvent tirer ces valeurs que de celle du travail dont elles émanent. » (*Eléments d'idéologie.* Paris, 1826, p. 35-36.)

« Comme le commerce en général, dit Benjamin Franklin, n'est pas autre chose qu'un échange de travail, c'est par le travail qu'on estime le plus exactement la valeur de toutes choses. » (*The works of B. Franklin.* Boston, 1836. Tom. II, p. 267).

Maintenant passons à l'illustre Jean-Baptiste Say, le grand homme que l'Economie vulgaire opposait et oppose encore à Smith et à Ricardo : il a non pas une opinion, mais une richesse d'opinions sur la valeur : elles se contredisent un peu mais ça lui est bien égal, un économiste de sa force n'est pas tenu d'être logique.

Say, comme Smith, définit la valeur par sa puissance d'achat : « La valeur est la quantité de toute autre chose qu'on peut obtenir, en échange de la chose dont on veut se défaire. » (*Traité d'économie politique.* Liv. II, ch. IV).

Il a cru masquer son plagiat en remplaçant travail par chose.

Dans l'*épitome des principes fondamentaux de l'économie politique,* placé à la fin de son *Traité*, Say donne cette autre définition :

« Les deux fondements de la valeur sont : 1° L'*utilité* qui détruira la demande qu'on en fait. — 2° Les *frais* de sa *production* qui bornent l'étendue de cette demande, car on cesse de demander ce qui coûte trop de frais de production. »

Mais ailleurs il dit : « ce ne sont pas les frais de production seuls qui règlent la valeur échangeable d'une marchandise..... car la valeur échangeable ne peut monter comme les frais de production, de même : il faudrait que la demande augmentât aussi. »

(*Œuvres de D. Ricardo,* édit. française de 1847, note de Say). — Par conséquent ce ne sont plus l'utilité et les frais de production qui font la valeur d'une marchandise, mais la demande qu'on en fait.

Say trouve encore une autre source de la valeur. Il dit que Smith a commis une double erreur en faisant du travail la mesure de la valeur, car « tous les biens du monde n'ont pas été achetés par le travail de l'homme. La nature a une part dans certaines productions ; et son travail donne une valeur additionnelle à celle de l'homme. Cela est évident dans l'industrie agricole dont les produits paient outre le salaire de l'industrie de l'homme et les profits du capital, (qui peut à la rigueur représenter du *travail accumulé*) un revenu foncier.» (Ad. Smith: *Richesse des Nations*, édit. Blanqui, note de Say). Voilà donc Say, l'adversaire de la théorie des physiocrates, qui admet que la terre est source de la valeur.

Mais il y a mieux encore : on peut dégager de l'*Economie politique* de Say une autre opinion d'après laquelle le travail, qu'il appelle « l'industrie de l'homme » est l'unique source de la valeur.

Say contredisant sa contradiction de Smith dit : « La portion d'utilité que la nature a communiqué à la valeur sans l'intervention de l'homme, ni de ses instruments, ne fait point partie du produit, de la valeur du produit ; c'est une richesse naturelle qui n'a point coûté de frais de production. » (*loc. cit : Epitone* — au mot : *produit*).

Say distingue les agents naturels qui communiquent des utilités à la valeur en deux catégories : — ceux qui sont susceptibles d'être appropriés comme un champ, un cours d'eau et ceux qui ne pouvant être accaparés demeurent propriété commune, comme « la mer, les fleuves, le vent, l'action physique ou chimique des matières les unes sur les autres, etc. » (*loc. cit.* Liv. I, ch. IV.) — « La machine obligeant les forces naturelles, les diverses propriétés des agents naturels, à travailler pour l'utilité de l'homme, le gain est évident. Il y a toujours augmentation de produit ou diminution des frais de production. » (Liv. I, ch. VII). — « On peut, en généralisant davantage se représenter, si on veut, une terre comme une grande machine, au moyen de laquelle nous fabriquons du blé : machine que nous remontons en la cultivant ». (Liv. I ch. VII).

Tant qu'une machine, ainsi que la terre, demeure le monopole d'un manufacturier, l'économie produite ne bénéficie qu'à son accapareur. « En effet, quand un manufacturier, à l'aide d'un procédé qui lui est particulier, parvient à faire pour 15 francs un produit qui auparavant coûtait 20 francs de frais de production, il

gagne 5 francs aussi longtemps que son procédé demeure secret et qu'il profite seul du travail gratuit de la nature ; et quand le procédé devient public et que la concurrence oblige le producteur à baisser le prix de son produit de 20 à 15 francs, ce sont alors les consommateurs qui font ce gain de 5 francs ». (Liv. I, ch. IV).

Par conséquent les frais de production d'une marchandise ne sont représentés que par le travail de l'homme et l'usure des machines et des outils « que nous ajoutons à nos bras pour en augmenter la puissance, pour obtenir le concours des agents naturels. » (Liv. I, ch. VII). Si donc la terre, qui est une machine à fabriquer du blé, n'était pas accaparée, mais restait propriété commune comme les autres agents naturels, elle n'ajouterait pas au produit le « revenu foncier » ; mais sa simple usure, c'est-à-dire le prix des engrais et du travail mécanique, animal et humain nécessaire à remonter sa fertilité.

Quand Jean-Baptiste Say *économisait* ou pressentait les dangers qu'il y avait à reconnaître que le travail était la source de la valeur, ainsi que l'avaient fait Adam Smith et Ricardo, qui étaient des hommes de science et non des vulgaires apologistes de la société capitaliste, Say a essayé d'échapper à cette terrible constatation : il a tourné et retourné la question, pour finir par admettre que le travail est seule source de valeur. C'est partant de ce fait, clair comme le jour, même pour un économiste de la force de Say, que Marx arrive avec « sa logique d'acier » à la conclusion inéluctable que le capital est du travail non payé, du travail volé.

II.

La Plus-Value Capitaliste.

Bien que ce soit Marx qui ait démontré que le sur-travail, c'est-à-dire, le travail non payé du producteur manuel ou intellectuel, constituait la plus-value ou les profits capitalistes, cependant des économistes avaient vaguement indiqué le fait.

Ricardo dit : « La valeur entière des articles du fermier et du manufacturier se partage en deux seules portions, dont l'une constitue les profits du capital, tandis que l'autre est consacrée au salaire des ouvriers... Si un fabricant donnait toujours ses marchandises pour la même somme d'argent pour 1.000 livres sterling par exemple, ses profits dépendraient du prix du travail nécessaire pour leur fabrication. Ils seraient moindres avec des salaires de 800 livres qu'avec d'autres salaires de 600 livres.

A mesure donc que les salaires hausseraient, les profits diminueraient. » (*Principes d'écon. polit.* Ch. VI. *Des profits*).

Smith dit : « Dans cet état primitif qui précède l'appropriation des terres, et l'accumulation des capitaux, le produit entier du travail appartient à l'ouvrier. Il n'a ni propriétaire, ni maître avec qui il doive partager.

« Si cet état eut continué, le salaire ou la récompense du travail aurait augmenté à mesure que ses facultés productives auraient acquis toutes ces améliorations auxquelles donne lieu la division du travail. » (*Richesse des Nations.* Liv. I, ch. VIII).

« La valeur que les ouvriers ajoutent à la matière se résout en deux parties, dont l'une paie les salaires de l'ouvrier et l'autre paie les profits que fait l'entrepreneur sur la somme des fonds qui lui ont servi à avancer les salaires et la matière à travailler. Il n'aurait pas d'intérêt à employer ses ouvriers, s'il n'attendait pas de la vente de leur ouvrage quelque chose de plus que ce qu'il fallait pour lui remplacer ses fonds. » (*Smith*, *loc. cit.* Liv. I, ch. VI).

« Le maître partage dans le produit du travail des ouvriers ou dans la valeur que ce travail ajoute à la matière à laquelle il est appliqué et c'est cette part qui constitue son profit. » (*Smith*, *loc. cit.* Liv. I, ch. VIII).

Smith, ainsi que Turgot et les Physiocrates, affirmait que le travail libre permettait au capitaliste de prélever une plus grosse part de la valeur que lorsque le travail est accompli par des esclaves. D'abord le propriétaire est obligé de supporter les *déchets* de son esclave, c'est-à-dire son usure par l'âge et les maladies : puis « l'expérience de tous les temps et de tous les pays s'accor de à démontrer que l'ouvrage fait par des mains libres revient à la fin à meilleur compte que celui qui est fait par des esclaves. C'est ce qui se voit même à Boston, à New-York et à Philadelphie où les salaires du simple travail sont si fort élevés. » (*Smith*, Liv. I, ch. VIII). Or, comme « le travail d'un esclave bien constitué est estimé valoir le double de sa subsistance. » (*Ib.*) ; son maître prend par conséquent la moitié de la valeur produite ; donc la part du capitaliste employant des travailleurs libres doit être supérieure à la moitié de la valeur produite.

Ainsi donc pour Ricardo et Smith, il ne faisait pas le moindre doute que les profits du capital sont du travail non payé, du travail volé, comme le dit Marx. En 1848, pour ameuter les paysans et les petits bourgeois contre les communistes, les réactionnaires les accusaient d'être *partageux*, de vouloir le partage des biens : tandis qu'ils voulaient faire cesser l'inique partage des fruits du travail entre le producteur et le capitaliste oisif, inutile et nuisible.

Maintenant que nous avons l'opinion des hommes de science

sur la plus-value capitaliste, prenons celle de l'économie vulgaire que représente J.-B. Say d'une manière à faire envie aux Leroy-Beaulieu et aux Block de nos jours.

Les penseurs de cette économie ont courageusement tracassé leur pauvre cervelle pour légitimer la confiscation de la plus-value par le capitaliste. Leurs efforts ont été couronné par cette importante découverte : que le capitaliste est un homme vertueux, qui par son abstinence concourt à la production ; et c'est parce qu'il s'abstient vertueusement de tout travail qu'il a droit à la plus grosse part des fruits du travail. Say, lui-même ! a compris le peu de valeur de ce raisonnement ; aussi, de par l'autorité de son génie, il a fait du capitaliste un producteur. Et sait-on pourquoi il appelle le capitaliste et le propriétaire foncier des producteurs ? — « Parce que s'ils ne produisent pas par eux-mêmes, ils concourent à la production par le moyen de leur instrument. Ils ne sont pas producteurs, quand ils laissent leur instrument oisif. » Ces remarquables paroles se trouvent dans son *Epitome*, au mot *Producteur*.

Quand un penseur a fait une telle découverte, il a droit au repos, il a rempli sa tâche ; aussi, on se demande pourquoi Say a continué à bavarder sur l'économie politique à tort et à travers, pour finir par tomber d'accord avec Ricardo et Smith sur l'origine des profits capitalistes. Suivons-le dans les accidents de sa chute.

Say définit l'ouvrier « celui qui loue sa capacité industrielle, ou qui vend son travail et qui par conséquent renonce à ses *profits industriels* pour un salaire. » (*Epitome* au mot *ouvrier*). Ainsi, parce que le capitaliste a acheté à l'ouvrier son travail, il accapare les profits de ce travail, c'est-à-dire, ce qu'il produit au-delà de sa propre valeur. Say va nous le dire.

« Les économistes du XVIIIe siècle, dit-il, prétendaient que le travail ne produit aucune valeur sans consommer une valeur équivalente : que, par conséquent, il ne laisse aucun excédent, aucun *produit net* et que la terre seule, fournissant gratuitement une valeur, peut seule donner un produit net... Or, les faits démontrent que les valeurs produites sont dues à l'action de l'industrie de l'homme, des capitaux et des agents naturels et que nulle autre que ces trois sources ne produisent une valeur, une richesse nouvelle. » (*Traité d'écon. pol.* Liv. I, ch. IV).

Examinons, d'après Say lui-même. la part que chacune de ces trois sources de valeurs contribuent dans la création du produit net ou de la plus-value.

1° *Agents naturels* : « On objectera que les agents naturels non appropriés, comme la pression de l'atmosphère dans les machines à vapeur, ne sont pas productifs de valeur. Leur concours

étant gratuit, il n'en résulte aucun accroissement dans la valeur échangeable des produits, seule mesure des richesses. Mais on verra plus loin que toute utilité produite qui ne se fait pas payer au consommateur, équivaut à un don qu'on lui fait, à une augmentation de son revenu. » *loc. cit.* Liv. I, ch. IV).

2° *Capitaux.* — Toute machine dans laquelle on a « employé une valeur capitale » ne produit de bénéfices pour son propriétaire que tant qu'elle demeure un secret ; « mais il est sans exemple que le secret ait pu être gardé longtemps. Tout finit par être su, principalement ce que l'intérêt personnel excite à découvrir..... Dès lors la concurrence abaisse la valeur du produit de toute l'économie qui est faite sur les frais de production, c'est alors que commence le profit du consommateur. La mouture de blé ne rapporte probablement pas plus aux meuniers d'à présent, qu'à ceux d'autrefois ; mais la mouture coûte bien moins cher aux consommateurs. » *Loc. cit.* Liv. I, ch. VII). Ainsi donc la machine ne fait que reproduire sa valeur capitale, mais ne crée pas de plus-value.

3° Reste donc, pour produire les salaires et les profits capitalistes, l'industrie que Say définit « l'action des forces physiques et morales de l'homme appliquées à la production. »

Il n'y a pas moyen de faire autrement : ou il faut supprimer l'économie politique bourgeoise et les économistes, ou il faut avaler jusqu'à leurs dernières conclusions les théories du socialisme scientifique de Marx et d'Engels.

Paul LAFARGUE.

CABET ET LES ICARIENS

(Suite et fin)

VI.

Les Icariens chez eux.

L'édifice le plus saillant de la colonie était l'école construite toute entière en pierre de taille avec les débris du Temple Mormon. De loin elle faisait l'effet d'être en marbre blanc. Divisée en deux compartiments elle contenait 30 à 40 garçons et autant de filles. La salle des classes, suffisamment spacieuse, et les dortoirs, où les lits se trouvaient à leur aise, me frappèrent par leur irréprochable propreté.

Deux vastes cours ombragées par des acacias, permettaient aux enfants des deux sexes de passer les heures de récréation à des jeux variés, en plein air. La culture des fleurs dans de petits enclos les délassait de la culture de l'intelligence, et la gymnastique intervenait agréablement au milieu de leurs études. Petits garçons et petites filles prenaient ainsi l'habitude des travaux manuels. Les uns allaient chercher le chauffage, distribuer l'eau, apporter la nourriture. Les autres lavaient la vaisselle, nettoyaient les légumes ou les fruits, pliaient les feuilles imprimées. Il y avait en outre pour les petites filles un atelier de couture, où se confectionnaient les vêtements des pensionnaires.

Un seul maître d'école suffisait à l'enseignement, en exceptant la langue anglaise, pour laquelle il y avait un professeur spécial. Agé de trente à trente-un ans il s'acquittait avec un noble dévouement de sa besogne variée et renfermant, avec les éléments de l'écriture, de l'arithmétique et du dessin, l'histoire universelle et la géographie générale. Sa conversation me révéla un homme instruit, d'un caractère aimable et plein de confiance dans l'avenir de la communauté qu'il était cependant

sur le point d'être obligé de quitter pour une question de discipline. Il s'était permis de donner quelques tapes à un écolier récalcitrant. Or, le code Icarien repousse d'une manière absolue les châtiments corporels pour les enfants; ce que Lycurgue avait admis dans sa République militaire et ce que la libre Angleterre croit encore devoir employer pour inculquer la soumission au devoir dans les générations juvéniles. La seule punition qu'autorisait Cabet était de priver les jeunes coupables de la société de leurs pères et mères le jour unique de la semaine accordé à la réunion des familles.

Cabet, que ni sa femme ni ses enfants n'ont suivi dans son exode par delà l'Atlantique, s'était reconstitué en quelque sorte, une famille nouvelle beaucoup plus grande. Il veillait d'un œil paternel sur tous les petits de sa communauté comme si c'était les siens. Il badinait avec eux, leur distribuait des éloges ou des blâmes, participait à leurs jeux innocents. Aussi en était-il adoré et on les voyait, les moutards, se presser autour de lui, comme autrefois à Jérusalem sur le passage d'un autre nébi ou prophète, qu'il faisait revivre par un amour extrême pour les humbles et les petits. A ce spectable touchant, il m'a semblé plus d'une fois, assister à la reproduction de la plus douce idylle de la légende de Jésus de Nazareth. Il me disait alors cet homme, vraiment bon : « Voilà la graine d'où sortira la félicité sociale.»

Les enfants enjoués, propres et bien portants réjouissaient la vue. Leur vêtement consistait en une blouse de toile rayée sur un pantalon d'étoffe légère ou épaisse suivant la saison. Une ceinture de cuir noir leur dessinait la taille. Toujours bien chaussés, ils contrastaient d'une manière avantageuse avec les va-nu-pieds américains ou allemands des familles non icariennes de Nauvoo où la colonie sur son plateau élevé forme une population tout à fait séparée.

Le principal bâtiment, après l'école,contient la salle à manger ou le réfectoire qui a trente mètres de long sur dix de large avec douze portes et douze fenêtres. Là ce qui frappe d'abord sur des murs blancs et polis ce sont d'élégants encadrements ou cartouches : toute la doctrine communiste s'étale en aphorismes populaires dont voici les principaux :

« Aime avant tout Dieu et aime ton frère comme toi-même. »
« Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fît. »
« Fais aux autres ce que tu voudrais qu'ils te fassent. »
« De chacun suivant sa force ; à chacun suivant ses besoins. »
« Chacun pour tous ; tous pour chacun. »
« Tout à tous ; rien à personne. »
« Celui qui ne veut pas travailler ne doit pas manger. »
« Qui fait ce qu'il peut fait ce qu'il doit. »

« Il faut labourer et semer avant de récolter. »

« Ni Rome, ni Paris, ni Londres, ni New-York n'ont été l'ouvrage d'un jour. »

« D'abord le nécessaire, puis l'utile, enfin l'agréable. »

« Les Icariens disent : Guerre au tabac ! »

« Aide-toi, le ciel t'aidera, etc., etc... »

Toutes ces inscriptions, et j'en passe peut-être des meilleures, forment, comme on voit, un cours d'excellente morale. Tracées en caractères visibles à distance, elles sont dues au pinceau d'un artiste allemand, membre de la communauté.

Trois rangées de tables reçoivent toute la communauté aux trois repas du jour répartis de la manière suivante : déjeuner à huit heures, dîner à une heure, souper six heures. Cabet, sauf le cas d'indisposition ne manquait jamais de figurer à ces agapes. Confondu sur une banquette avec ses disciples des deux sexes moins les enfants qui mangent à l'école, il avait refusé le privilège d'un fauteuil qu'on lui offrait pour ne pas enfreindre la règle d'une égalité parfaite. Dès le premier jour de notre connaissance, il me fit l'honneur de m'inviter à souper. Nous eûmes un excellent pot-au-feu avec du bœuf et des pommes de terre. La Nymphe du Mississipi s'était chargée de subvenir toute seule à notre soif. Le pain, moitié froment, moitié maïs, était bien meilleur que le pain lourd et mal cuit de la veuve Joe Smith. Certes ce n'était pas là un banquet splendide, mais la nourriture, proprement servie, valait mieux sans doute que le brouet noir des Spartiates ou que la charcuterie de rencontre des ouvriers de France.

Le dîner était d'ailleurs plus abondant que le souper et présentait outre la viande de boucherie, le poisson succulent du fleuve, des légumes de toutes sortes, et les fruits de la saison. Au déjeuner on servait du café au lait, du thé et des œufs. La volaille et le gibier réservés, en temps ordinaire, seulement aux malades, étaient accordés à tous, les jours de grande fête, telle que l'anniversaire du départ de la première avant-garde Icarienne du Havre pour le Texas, événement mémorable qui s'accomplit le 3 février 1848.

C'est au réfectoire qu'a lieu tous les matins, à six heures moins dix minutes, la distribution du whiskey qui précède les dix heures de travail journalier qui incombent à chaque Icarien. Ce travail dans l'avenir devait être réduit progressivement et se limiter enfin à six heures seulement.

C'est dans le réfectoire que se tiennent les assemblées générales qui sont le parlement omnipotent du gouvernement. Là aussi se célèbrent les mariages légalisés par la présence d'un

magistrat Américain, sans autre prêtre, ou pontife que Cabet lui-même, qui en assume les fonctions, en adressant chaque fois aux conjoints une allocution édifiante.

Parfois le réfectoire se transforme en salle de bal ou de spectacle. Le théâtre est pourvu des décorations nécessaires et d'une grande variété de costumes. On y joue presque exclusivement les tragédies de Voltaire et les vaudevilles de Scribe : littérature dramatique que le brave Cabet met au-dessus de Shakspeare et de Molière, car il trouve l'un trop passionné et l'autre trop indécent. Les acteurs improvisés s'acquittent parfaitement de leur tâche. Celà ne m'étonne pas, tout Français est comédien de naissance, de même, qu'il vient au monde coiffeur ou cuisinier.

La cuisine attenante au réfectoire dessert à elle seule toute la communauté et subvient aux besoins de quatre cent cinquante-six Icariens et Icariennes avec une grande économie de travail. Cinq hommes et huit femmes,les uns et les autres choisis au sort en composent le personnel. J'assistai à la préparation d'un diner où je retrouvai le maître d'école transformé en excellent chef ; ce qui me fit regretter pour la colonie son départ et me demander si un emportement illégal, mais excusable, vis-à-vis d'un jeune polisson devait ne pas lui être pardonné.

— Comment, lui dis-je, hier je vous trouve enseignant l'histoire et aujourd'hui au milieu des casseroles.

— C'est dimanche, me répondit-il, et je me délasse de mon rôle de pédagogue du reste de la semaine, avec d'autant plus de plaisir qu'on admire beaucoup mon talent culinaire et je me rends ainsi agréable à tout le monde.

La vaisselle n'avait pas obtenu encore toutes les améliorations nécessaires. Les assiettes en grosse faïence étaient très convenables mais les cuillères, les fourchettes et les couteaux, en fer battu, n'avaient aucun éclat métallique. Les tables soigneusement lavées et frottées étaient dépourvues de nappes et de serviettes. A ce sujet la *Revue Icarienne*, janvier 1855 s'exprimait ainsi en parlant des préparatifs pour le 3 février, la fête de l'exode : « Nous aurions voulu des *nappes* pour toutes les tables ; et comme notre principe est *pour tous ou pour personne*, nous nous privons sans beaucoup de regret. J'ajouterai bien vite cependant que chacun possédait son verre et pouvait dire comme le poète :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Le *Voyage en Icarie* nous montre chaque famille vivant séparée dans une maison à quatre étages pourvue d'un bain,

d'une bibliothèque, d'une pharmacie, d'une terrasse garnie de fleurs. Rien n'y manque, pas même une *petite cour pour la volaille* et un jardin. En attendant ce confort, que le poétique roman permet de savourer par avance, je trouvai chaque couple marié dans la possession exclusive d'une chambre spacieuse. Les célibataires couchaient à deux dans la même pièce, mais non dans le même lit — hâtons-nous de le dire : mode en usage chez les fermiers aubergistes du Texas et d'autres états de l'Orient, où en voyageant à cheval, je fus souvent condamné à subir ainsi le voisinage trop intime de quelque compagnon peu ragoutant. Et quand un jour je suppliais mon hôte de me laisser seul dans mon lit.

— C'est impossible, me répondit-il, la consigne de ma maison est de coucher deux par deux, si cela ne vous convient pas allez dormir à la belle étoile.

Les enfants à la mamelle restaient avec leur père et mère. Les enfants sevrés, de 2 à 5 ans étaient casés dans une salle d'asile, lieu d'amusement pendant le jour, de repos pendant la nuit. Les enfants plus âgés avaient l'école pour gîte. Ainsi les ménages ne sont pas génés par la présence des marmots tapageurs qui empêcheraient le maintien de l'ordre et de la propreté dans les chambres à coucher. Celles des Icariens sous ce double rapport ne laissent rien à désirer. L'ameublement y est réduit au strict nécessaire, mais ce strict nécessaire la plupart des ouvriers des grandes villes pourraient l'envier dans leurs affreux taudis. Une porte s'ouvrant sur un balcon et une cheminée procurent aux habitations conjugales soit un air vivifiant en été, soit une douce chaleur en hiver. Tristes travailleurs, qui étouffez ou grelottez tour-à-tour dans vos mansardes, combien vous paraitrait confortable même à présent, le logement de vos frères d'Icarie ! Quoiqu'on puisse dire contre le communisme, il est incontestable que sous son régime les prolétaires cessent de l'être, car ils sont mieux abrités, mieux nourris, mieux vêtus que sous le régime de la libre concurrence et *ceci* au *prix d'une moindre fatigue musculaire*.

Plusieurs maisons en briques ou en bois, de diverses dimensions, étaient spécialement consacrées à l'habitation des Icariens.

Par son industrie la colonie se suffisait à elle-même. Elle possédait des tailleurs, des cordonniers, des sabotiers, des matelassiers, des charpentiers, des tonneliers, etc. Aucun métier nécessaire ne lui manquait. L'imprimerie y était active ; de ses presses sortaient en trois langues, française, anglaise, allemande, les écrits de l'inépuisable plume, du fondateur et diverses publications périodiques. La *Revue Icarienne*, qui paraissait tous les

mois, était soigneusement rédigée. Destinée surtout à faire de la propagande en France elle avait cessé d'exister à cause de sa prohibition par le gouvernement arbitraire de Napoléon III, qui, sans motif valable, lui avait interdit l'entrée du territoire de l'empire. Prohibition fâcheuse et sotte, car nulle part n'était mieux exposé un système d'association dont l'expérience ne peut être que profitable à l'humanité, soit qu'on l'approuve, soit qu'on la condamne.

Pendant ma visite à l'imprimerie, j'y trouvai un vieil Icarien occupé à relier des livres. — Vous étiez relieur de votre état, citoyen ? lui demandais-je. — Non, citoyen, j'étais seulement imprimeur, mais ici je cumule.— Comment réussissez-vous dans votre nouvel art ? — Pas mal, me répondit en souriant, l'interlocuteur au visage honnête. *On peut toujours ce qu'on veut.* — La maxime, je me rappelais l'avoir lue sur les murs du réfectoire et le hasard m'en fournissait l'heureuse application.

Une horlogerie confectionne les horloges publiques de la Communauté. Mais nous trouvant hors de leur portée, je demandai à mon aimable *cicerone*, M. Vogel, le secrétaire de la gérance : Quelle heure avez-vous ?

— Je n'ai pas de montre, citoyen, répondit-il, et personne n'en a, pas même le citoyen Cabet.

— Pourquoi cela ?

— Vous avez donc oublié notre principe fondamental : *Pour tous ou pour personne.* Or, nous ne sommes pas encore assez riches pour avoir chacun une montre. Cela viendra avec un peu de patience.

— Que deviennent les montres apportées dans la Communauté ?

— L'étudiant de Berlin me cita de mémoire les articles 12 et 13 *des conditions d'admission*. Je les copie dans la brochure imprimée sous ce titre (Nauvoo 1854).

Article 12. « Apporter ou céder à la Communauté tous ses biens quelconques : son argent, ses meubles, ses immeubles, ses créances, etc., même son trousseau, ses bijoux, ses outils, ses armes, ses livres ; en un mot, tous ses biens présents et à venir, même les donations et les successions futures parce que dans la Communauté personne ne peut être plus riche qu'un autre, ni avoir de propriété personnelle, parce que personne ne peut être mieux traité que ses frères. »

Article 13. « Ne rien cacher ni retenir. Celui qui cacherait ou retiendrait une partie de sa fortune serait plus riche que les autres. Il serait moins dévoué, moins constant, moins fidèle, plus disposé à quitter pour un rien et plus capable d'en entraîner

d'autres avec lui. Déclarer qu'on apporte tout quand on conserve quelque chose ce serait mentir, tromper, violer les principes, n'être pas Icarien, commettre même une espèce de vol. »

Voilà le communisme dans toute sa rigidité dure et implacable !

Un moine enterré dans un couvent, une religieuse enfouie vivante dans un monastère, n'ont jamais été astreints à une renonciation plus absolue de toute espèce de propriété individuelle que l'Icarien ou l'Icarienne. Mais un si grand sacrifice se comprend mieux en échange de la béatitude céleste qu'en vue d'un bien être terrestre, inférieur parfois à celui qu'on perd et toujours acquis par un travail incessant.

Aussi l'injonction si sévère de déposer tout son avoir sur l'autel de la fraternité n'est pas strictement observée en Icarie, comme le prouvent les plaintes du législateur contre les femmes dont plusieurs conservent leurs bijoux, et ne pouvant les étaler en public, se donnent la jouissance furtive de les contempler de temps en temps quand elles se croient seules. Mais la gérance est là qui les surveille comme un Dieu jaloux.

La bibliothèque confiée à la garde d'un vieillard se compose de plus de quatre mille volumes rangés en très bon ordre. Elle provient uniquement des livres dont chaque récipendiaire s'est dépouillé au profit de tous. Formée ainsi elle offre un mélange semblable à l'étalage d'un bouquiniste. Ce n'en est pas moins un remède contre l'ennui, ce cruel moustique qui n'épargne pas moins les sociétés fraternelles que les individus isolés du monde profane. Les ouvrages sont prêtés aux ateliers pour les lectures publiques et à qui veut en emporter chez soi. Pendant ma visite à ce sanctuaire naissant des connaissances nécessaires, utiles et agréables, une très jolie icarienne vint demander : *Martin* ou le *Valet de chambre* par Eugène Sue. Nous n'avons pas ce roman, chère citoyenne, dit avec regret le bon bibliothécaire. — Eh bien ! citoyen, donnez-moi ce que vous voudrez ; mais quelque chose de *gentil*.

Mes regards étaient justement fixés sur la collection complète des œuvres de Chateaubriand et j'offris Atala à ma chère citoyenne. — Est-ce au moins amusant? — C'est une histoire d'amour. — En ce cas j'emporte le volume, reprit-elle vivement avec un gracieux sourire des yeux et des lèvres, qui prouvait combien ce mot d'amour chatouillait agréablement sa pensée. En voilà une — me dis-je en contemplant cette femme aux formes luxuriantes comme celles de Mme Roland (d'après son portrait d'elle-même dans ses mémoires), — en voilà une que la nature a faite pour la voluptueuse papillonne de Fourier et non pour la nuptiale uniformité de Cabet !

Le bibliothécaire, esprit cultivé et littéraire, avait, lui, une fonction conforme à ses goûts et à ses aptitudes. Mais ce n'était pas la seule. Je le rencontrai le lendemain, lavant les assiettes. Ainsi, il n'y a pas de sinécure et les membres de la Communauté, sur l'ordre de la gérance, passent tous brusquement d'une occupation à l'autre.

L'organisation du travail, fixé pour chacun à dix heures par jour, avec trois intervalles de repos est tout à fait démocratique. Sous aucun prétexte, personne ne peut se dérober à la tâche requise et qui s'exécute dans les ateliers, jamais à domicile. Les hommes et les femmes sont répartis par groupes sous la surveillance des directeurs ou directrices, élus par eux ou par elles.

Aucun métier spécial n'affranchit de la domesticité qui est dévolue tour à tour à tous les Icariens des deux sexes, sans que personne y soit condamné d'une manière fixe et permanente.

Quand l'agriculture requiert un supplément de bras pour le labourage ou la récolte on les prend partout et chacun doit obéir à l'appel ; c'est la condition fondamentale de toute admission à l'Eden d'Icarie. Chaque néophyte doit s'engager de *travailler à la terre*, en cas de nécessité.

Dans la distribution du travail, les femmes sont exceptées des corvées pénibles dont les vieilles sociétés les accablent encore même en Angleterre et en France, sans égard pour leur conformation physique. Elles ne sont employées qu'aux occupations que la nature leur a spécialement assignées. Le blanchissage et la couture voilà leurs attributions principales en Icarie. Des ménagements délicats viennent encore adoucir leur ouvrage facile. Un omnibus conduit et ramène les lavandières qui vont au Mississipi purifier le linge de la communauté. La distance n'est que d'un kilomètre et demi, mais elle exposerait, surtout au retour, à une rude fatigue sur une route sans arbres et qui monte en plein soleil. Aprés avoir lavé leurs hardes, les nymphes icariennes se lavent elles-mêmes, mieux que dans le fleuve, dans une piscine exprès pour leur usage où l'eau est constamment chauffée et abritée du soleil.

Les femmes qui nourrissent leurs enfants, de même que les malades des deux sexes sont exemptés de l'atelier. Cette touchante sollicitude, les négresses ne la rencontrent guère sur les plantations, ni les ouvrières dans les manufactures.

Après plusieurs visites aux Icariens, leur colonie me prouva que leur communisme sur une petite échelle résout le problème de l'extinction de la misère. Pour commencer son expérience, Cabet, n'avait eu qu'une trentaine de mille francs et avec cette

faible somme, il était parvenu, au bout de sept ans, à donner un bien-être satisfaisant à plusieurs centaines d'individus en deux localités : à Nauvoo et dans l'état voisin de Jowa, où ne vivaient encore que quelques dizaines de colons, mais qui devait devenir le centre définitif de la société icarienne.

Je me résume :

Le travail des disciples de l'honnête réformateur dijonnais s'il n'est pas attrayant comme celui que promet Fourier aux phalanstériens, n'a rien de pénible. Il est exécuté avec entrain et ardeur. — Vous travaillez moins, observai-je à un colon sorti du rang des ouvriers de Paris, que vous ne le faisiez jadis ? — Oui, citoyen, s'empressa-t il de me répondre, mais je produis plus en dix heures qu'autrefois en quatorze.

La plaie de l'ignorance est complètement guérie. Tous les enfants apprennent à lire et à écrire. De bonne heure dégagés de toute superstition, ils apprennent au moyen d'une philosophie simple mais pratique une morale irréprochable, comme celle qu'offraient au monde les Esséniens de la Judée et qu'enseignait Jésus de Nazareth.

La femme si elle n'est pas tout à fait assimilée à l'homme par les droits politiques, n'est pas dégradée par la prostitution ou par des travaux contraires à son sexe. Le mariage est obligatoire et sa pureté vise à l'idéal.

Convenablement abrités, proprement vêtus, suffisamment nourris, tous les Icariens avaient déjà acquis le nécessaire ; ils marchaient vers l'utile et l'avenir leur promettait l'agréable.

Avec cela se considéraient-ils heureux ? Quelques-uns indubitablement, comme le secrétaire de la gérance qui, avec son exaltation d'étudiant allemand, me disait : — Où est le bonheur ? Dans le perfectionnement de l'individu qui est d'autant plus satisfait qu'il vit moins pour soi que pour les autres. Or, le progrès, qui est l'immolation journalière de l'égoïsme, s'accomplit surtout par le sentiment d'une fraternité sans cesse élargie. Etre convaincu qu'on contribue personnellement au bien de l'humanité entière n'est-ce pas déjà une immense satisfaction ? Cette satisfaction je l'éprouve au plus haut degré et je ne saurais l'avoir en dehors du Communisme dont le citoyen Cabet me paraît avoir trouvé la forme véritablement psychologique.

Un moine russe, ancien officier de marine que j'avais rencontré dans ma jeunesse au mont Sinaï ne m'avait pas parlé avec un moindre enthousiasme de la joie qu'il éprouvait de se consacrer tout entier à Dieu dans le désert. Le Jéhovah du jeune berlinois c'était l'Humanité. Aussi Cabet me caractérisait Vogel en me le donnant pour le meilleur des Icariens et semblait le préparer à devenir son successeur.

Un séjour d'une semaine au mont Sinaï me prouva que la béatitude du moine russe était toute exceptionnelle. Ses confrères grecs vivaient plutôt résignés que contents ; ils accomplissaient leurs momeries religieuses d'un air machinal et noyaient tous les soirs le monotone ennui de leur existence dans de copieuses libérations d'eau-de-vie de dattes, qu'ils savent admirablement fabriquer.

Un dimanche, jour de repos, passé avec les Icariens me les montra tout différents de ce qu'était mon étudiant allemand. Dispersés par petits groupes, les uns couchés, les autres en mouvement, se livraient peu à la conversation. Leur visage, en général, portait l'absence de toute gaité intérieure. Les femmes assises la plupart, à l'écart des hommes avaient perdu la loquacité habituelle de leur sexe. Même parmi les plus jeunes il n'y avait ni rires ni sourires sur des figures mélancoliques et étiolées. J'aurais cru me croire au milieu d'une congrégation de religieux et de religieuses, où le mélange des hommes et des femmes serait permis mais à condition de ne pas rendre les uns aimables, les autres coquettes.

Je me promenais de long en large sur la pelouse verte qui ne rappelait nullement celle du *Décaméron* de Boccace, accompagné de Cabet lui-même qui s'arrêtant brusquement me dit :

— Je vous demande de m'exprimer franchement votre opinion sur l'Icarie.

— La voici : Vous avez fondé un admirable couvent, moins la superstition.

— Et avec le mariage en plus.

— Je l'oubliais, répondis-je en me gardant d'ajouter combien ce mariage me paraissait avoir un caractère triste, monotone et claustral.

Tous se levaient à l'approche du vénérable Cabet et l'accostaient respectueusement. Tous en parlaient, à l'exception de quelques femmes peut-être, avec une piété filiale.

Son autorité semblait indiscutable et indiscutée : Qui aurait pu prévoir qu'elle serait renversée dans quelques mois ?

VII.

Dislocation de la Communauté.

Au mois d'août 1855, époque de ma visite en Icarie, la popularité de Cabet parmi ses disciples semblait établie sur des bases inébranlables. Tous vantaient à qui mieux mieux son intégrité, son activité, son habileté. Tous s'inclinaient devant le dévoûment de cet homme absorbé dans son œuvre, corps et âme com-

me un François d'Assise. Et six mois plus tard, le 3 février 1856, le dictateur si aimé, si vénéré, si sanctifié, qui avait exercé le pouvoir pendant sept ans, étant chaque fois réélu par acclamation ou par adoration, se trouvait brusquement en présence d'une majorité hostile et se voyait repoussé de la présidence de sa chère Icarie. Le cœur navré de tant d'ingratitude, il s'exilait de la communauté née de son souffle créateur et s'en allait tristement mourir à Saint-Louis au mois de septembre de la même année 1856.

Par quel revirement d'opinion ou par quelle ténébreuse intrigue s'accomplit un changement que rien ne faisait présager? Sans l'expliquer M. Nordhoff résume en quelques lignes la fatale catastrophe :

On m'a dit que Cabet avait déployé à Nauvoo un esprit dictatorial qui fut cause d'une scission dans la société. Le chef et ses adhérents partirent pour Saint-Louis... Les membres restés à Nauvoo après la désertion et la fuite de Cabet se dispersèrent, la propriété fut vendue et la colonie de l'Illinois termina son existence.

J'ai interrogé le sculpteur Cabet sur les derniers jours de son oncle, dont il respectait le noble caractère, tout en repoussant le communisme icarien. Il s'est borné à me répondre :

« C'est le chagrin qui a tué mon oncle et non une maladie quelconque. Quant à la communauté elle continue à vivre, sur une petite échelle dans l'Jowa où se trouvait la succursale de Nauvoo. »

M. Noyes, dans son indigeste *Histoire des socialimes américains* publiée en 1870, où il s'attache à faire prévaloir la supériorité de son système sur les autres communismes, parle en ces termes des disciples de Cabet et de leur dispersion.

« On a voulu se prévaloir de leur exemple pour prouver que le communisme pouvait exister sans religion et avec le mariage. Nous n'avons que de fort maigres renseignements sur l'état actuel de cette société. La première colonie icarienne fondée par Cabet à Nauvoo, non seulement tolérait mais imposait le mariage et comme elle est bientôt arrivée à sa fin, son sort plaide en faveur de la théorie anti-conjugale. La société survivante des Icariens n'est qu'un fragment de l'ancienne communauté et se réduit à une soixantaine de membres. Nous ignorons si elle a conservé son ancienne constitution, après s'être séparée de son fondateur, et jusqu'à quel point elle a droit d'être regardée comme une preuve de succès. Toutes les autres expériences nous font prévoir ou qu'elle sera obligée de subordonner les rapports sexuels à l'intérêt du communisme ou qu'elle cessera d'être communiste (1). »

(1) Noyes : *History of American Socialism's*, page 142. Philadelphie, 1870.

M. Nordhoff a visité les Icariens de l'Iowa en 1874. L'emplacement qu'ils occupent est à quatre milles de Corning (station sur le railroad de Burlington et Missouri-river) avait été destiné à devenir le siège définitif de l'Icarie, du vivant de son fondateur et contenait en 1855, trente et quelques habitants. A ceux-ci s'ajoutèrent une trentaine d'autres après l'abandon total de Nauvoo. Difficiles furent les commencements de ces pionniers : grévés d'une dette de vingt mille dollars hypothéqués sur un domaine de trois mille acres, ils en cédèrent un bon tiers à leurs créanciers. Ils se bornaient à cultiver trois cent cinquante acres sur les deux mille qui leur restaient et possédaient 120 têtes de bétail, 500 moutons, 250 porcs et 30 chevaux.

M. Nordhoff trouva dans la colonie une population totale de soixante-cinq habitants dont vingt enfants. Tous étaient français à l'exception de six membres répartis ainsi : deux allemands, un américain, un suédois et un espagnol.

Le voyageur raconte :

« Les enfants respiraient la santé. Ils étaient le dimanche où je les vis habillés avec beaucoup de goût. Notre existence, m'observa un Icarien — n'est pas luxueuse, mais nous ne sommes les serviteurs de personne et ce sentiment d'indépendance nous rends contents. — J'ajouterais qu'ils ont franchi la période la plus rude de la colonisation et qu'ils sont entrés dans la voie d'une prospérité modérée, que leur promet leur courage et leur persévérance. »

La constitution de Cabet était en pleine vigueur sauf quelques modifications qui nous semblent insignifiantes mais qui auraient horrifié le législateur. Les Néo-Icariens ont d'un commun accord abrogé l'interdit de la chasse, de la pêche et du tabac.

Jamais Cabet n'aurait souscrit à cette réforme. Il abhorrait surtout l'habitude de fumer et me disait avec conviction :

« Le tabac est une des grandes sources de la misère humaine. Les polonais verraient renaître plus tôt leur patrie s'ils n'avaient pas toujours la pipe ou le cigare à la bouche. Avec le tabac pas d'Icarie. »

Le président de la Communauté de l'Iowa, nous apprend encore M. Nordhoff, était un maître d'école. Je me demande si c'est le même que j'avais trouvé à Nauvoo sur le point d'en être banni pour avoir, contrairement au règlement, infligé une correction corporelle à un gamin récalcitrant. L'éloignement de ce pédagogue distingué était déploré par les Icariens et produisait un germe de mécontentement, qui en se développant a pu aboutir à l'ostracisme du dictateur : petite cause d'un fatal bouleversement.

A. HOLYNSKI.

COMMENT ON RECRUTE LE JURY ?

Qu'est-ce que le jury ?

La puissance de juger, dit Montesquieu dans l'*Esprit des lois*, ne doit pas être donnée à un sénat permanent, mais exercée par des hommes tirés du corps du peuple. Tel est le principe sur lequel, à l'imitation de l'Angleterre, la Constituante s'est appuyée pour introduire le jury dans notre organisation judiciaire.

Le peuple, c'est-à-dire tout le monde, avec certaines conditions de moralité, d'indépendance d'esprit, et sans autre capacité que du bons sens : par opposition aux juges ordinaires qui possèdent la science juridique, mais qui sont trop asservis par métier à la lettre de la loi pour apprécier justement les crimes et les délits où la passion est en jeu. Tout exercice développe l'organe chargé de l'accomplir, et tout acte répété un grand nombre de fois finit par s'exécuter machinalement. C'est ainsi que les juges deviennent en matière pénale des machines à condamner, qu'ils sont tentés de voir des criminels dans tous les accusés et de négliger les circonstances des crimes. « Les jurés doivent refléter l'esprit de tout le monde contre l'esprit de la magistrature de profession » (1).

Pour, être juré, il est inutile de connaître la loi ; le jury n'a pas, d'ailleurs, mission de l'appliquer. Il faut seulement être capables de dire si, telles circonstances étant données, il y a eu intention coupable ; car c'est dans les circonstance que se trouve le véritable fondement de la culpabilité au point de vue du code code pénal. Comme les crimes sont commis par des individus de toute classe, on prendra dans chacune des représentants, parce que, suivant qu'on est puissant ou misérable, on a de la vie un sens bien différent, parce qu'un bourgeois ne sait guère ce qui se passe dans

(1). Discours de M. Berthaud pendant la discussion de la loi de 1872 à l'Assemblée Nationale.

le cerveau d'un ouvrier, ni le patron dans le cerveau d'un salarié, et réciproquement. Le jury devrait être dans la mesure du possible la reproduction en petit de tous les éléments de la société.

Les lois relatives à la nomination des jurés se ressentent, commes toutes les autres, de l'époque où elles ont été faites. Sous un régime de réaction et de compression, il était naturel que le peuple fût écarté du jury, en dépit du principe même sur lequel est basée cette institution : sous un régime de liberté, au contraire, on devait tenter d'accorder au peuple la place qui lui revient de droit dans l'administration de la justice, aussi bien que dans les autres fonctions sociales.

Déjà deux systèmes opposés, qui sont caractérisés l'un par la loi du 4 juin 1853, l'autre par le décret du 7 août 1848, remis en vigueur par le gouvernement du 4 septembre, le 14 octobre 1870. Dans le premier, les listes annuelles sont établies par des fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire : dans le second, c'est le peuple lui-même, par la voix de ses représentants, qui désigne les jurés. En 1848, tous les citoyens âgés de trente ans étaient portés sur la liste préparatoire, et les jurés de chaque canton étaient choisis par des commissions où l'élément administratif ne figurait que pour la régularité des opérations et la tenue des registres. (1). Sous l'Empire, la liste préparatoire est le résultat d'une sélection opérée parmi les citoyens âgés de trente ans ; et, aux deux degrès, pour la liste préparatoire comme pour la liste définitive, les commissions se composent en grande majorité d'agents du pouvoir (2).

---

(1). *Décret du 7 août 1848. — Article Premier.* — Tous les Français âgés de trente ans, jouissant des droits civils et politiques, sont portés sur la liste générale du jury, sauf les cas d'incapacité ou de dispense prévus par les articles suivants.

Art. 11. — Les jurés de chaque canton qui devront faire partie de la liste annuelle seront désignés par une commission composée :
1· Du conseiller général du canton, qui en sera président ;
2· Du juge de paix, vice-président ;
3· Et de deux membres du conseil municipal de chaque commune du canton, désignés spécialement par ce conseil... ;

Art. 12. — Dans les cantons qui ne comprennent qu'une seule commune, la commission sera composée :
1· Du conseiller général, président ;
2· Du juge de paix, vice-président ;
3· De cinq membres de Conseil municipal...

(2). *Loi du 4 juin 1853. — Art.* 8. — Une commission, composée, dans chaque canton, du juge de paix, président, et de tous les maires, dressera les listes préparatoires de la liste annuelle.

Art. 11. — Une commission, composée du préfet ou du sous-préfet, président, et de tous les juges de paix de l'arrondissement, choisit sur les listes préparatoires, etc.

Néanmoins, elle peut élever ou abaisser, pour chaque canton, le contingent proportionnel fixé par le préfet.

De toutes les périodes de réaction que la France ait traversées depuis quatre-vingts ans, celle qui suivit la guerre et la Commune de Paris est certainement l'une des plus odieuses. L'assemblée nationale, ayant sans cesse devant les yeux le spectre rouge, avait pris en haine tout ce qui, de près ou de loin, rappelait la démocratie et s'appliquait à enlever au pays le peu de liberté qu'il possédait depuis la chute de l'Empire. Un des premiers actes de cette assemblée fut de rapporter le décret de 1848 sur le jury ; mais comme elle était cléricale, c'est-à-dire hypocrite en même temps que réactionnaire, elle ne voulut pas avouer franchement qu'elle faisait œuvre anti-libérale. C'est pourquoi la loi de 1872 paraît être un compromis entre les deux principes que nous avons montrés ; en réalité, elle est aussi mauvaise que celle de l'Empire.

Le ministre de la justice était M. Dufaure, ce maître sophiste, habile en l'art de dorer la pilule, qui, tout en passant pour un des chefs du parti libéral, employa sa vie à combattre la liberté. « Etre juré », disait-il dans l'exposé des motifs, « n'est pas un droit, mais l'exercice d'une haute et difficile fonction, et la condition *sine quâ non* pour en être investi est d'être réellement capable de la bien remplir ». Partant de là, il proposait toute une série de mesures tendant à rendre possible l'exclusion du plus grand nombre des citoyens reconnus capables.

L'article I[er] de la loi du 21 novembre 1872 est ainsi conçu :

« Nul ne peut remplir les fonctions de juré, à peine de nul-
« lité des déclarations de culpabilité auxquelles il aurait concouru,
« s'il n'est âgé de trente ans accomplis, s'il ne jouit des droits
« politiques, civils et de famille, ou s'il est dans un des cas d'inca-
« pacité ou d'incompatibilité établis par les deux articles sui-
« vants (1). »

Il n'est pas nécessaire d'être juriste pour comprendre la portée de l'art. 1[er]; sauf exception, tous les citoyens âgés de trente ans peuvent être jurés : si la loi de 1872 avait voulu dire autre chose, elle aurait procédé par énumération comme celle de 1808, qui faisait défendre la capacité de la fonction ou du chiffre d'impôts payés à l'Etat. D'après M. Dufaure, au contraire, parmi les citoyens âgés de trente ans, quelques-uns seulement pourront faire partie du jury. Toutefois, les considérations de l'exposé des motifs n'enlèvent pas à l'article 1[er] son caractère de généralité ; elles peuvent servir tout au plus dans l'appréciation des cas individuels. M. Dufaure et les

(1) Ces deux articles énumèrent certaines catégories d'incapables civilement et d'indignes, quelques fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, les domestiques et serviteurs à gage, enfin ceux qui ne savent ni lire ni écrire en français.

réactionnaires de l'assemblée nationale auraient voulu créer deux classes, dont une seule fournirait les jurés ; mais ils n'ont pas eu le courage de l'inscrire dans la loi, et légalement, strictement, tous les citoyens âgés de trente ans peuvent être choisis pour composer le jury.

Dans la pratique, il en est tout autrement. Pour éluder le principe, on combine l'élément administratif et judiciaire avec l'élément électif de manière à mettre les commissions dans la main du gouvernement. Il faut reconnaître cependant que l'élément électif forme la majorité dans les commissions chargées d'établir la liste préparatoire.

Voici d'ailleurs le texte de l'article 8 :

« Une commission composée, dans chaque canton, du juge de « paix président, des suppléants de juge de paix et des maires de « toutes les communes du canton, dresse une liste préparatoire de « la liste annuelle. Cette liste contient un nombre de noms double « de celui fixé pour le contingent du canton. Dans les cantons « formés d'une seule commune, la commission est composée, « indépendamment du juge de paix et de ses suppléants, du « maire de la commune et de deux conseillers désignés par le « Conseil municipal. — Dans les communes divisées en plusieurs « cantons, il y a autant de commissions que de cantons. Chacune « de ses commissions est composée, indépendamment du juge de « paix et de ses suppléants, du maire de la ville ou d'un adjoint « désigné par lui, de deux conseillers municipaux désignés par le « Conseil et des maires des communes rurales comprises dans le « canton. »

On voit que seules, les commissions des cantons ruraux ont une majorité de membres électifs. C'est à cette disposition qu'on doit de voir siéger dans quelques jurys des paysans à côté des gros propriétaires et des bourgeois de la ville. Mais, dans la plupart des cas, les maires abandonnent aux juges de paix le soin de désigner les personnes à porter sur la liste préparatoire : aisés, bien pensant et nullement accessibles aux idées subversives : à moins que la politique ne s'en mêle, ce qui est très rare, et qu'on exclue les républicains au profit des conservateurs, ou les conservateurs au profit des républicains.

La loi du 21 novembre 1872 soumet Paris à un régime d'exception (1).

---

(1) *Décret du 7 août 1855. — Article 14.* — Dans la ville de Paris, la commission sera composée, pour chaque arrondissement :

1° De trois membres du Conseil municipal, désignés par le Conseil municipal ;

2° Du maire et des adjoints de l'arrondissement (qui étaient élus au suffrage universel).

« *Art. 9.* — A Paris, les listes préparatoires sont dressées pour « chaque quartier par une commission composée du juge de paix « de l'arrondissement ou du suppléant du juge de paix, prési- « dent, du maire de l'arrondissement ou d'un adjoint, du con- « seiller municipal du quartier et, en outre, de quatre personnes « désignées par ces trois premiers membres parmi les jurés qui « ont été portés l'année précédente sur la liste de l'arrondisse- « ment et qui ont leur domicile dans le quartier. »

On comprend facilement ce qui doit se passer. Le conseiller municipal, qui est en minorité dès avant l'adjonction des quatre anciens jurés, se trouve ensuite seul contre six. Il se désintéresse fatalement des opérations préparatoires, bien qu'elles aient une très grande importance, puisque de la première liste dépend la seconde, plus réduite, et la composition finale du jury. Ce sont les fonctionnaires qui, à Paris et dans les grandes villes, désignent seuls les noms de la liste préparatoire.

Il est évident que de cette manière tous les ouvriers sont exclus, en bloc, ou, si quelques-uns sont portés par hasard, les commissions de second degré en font leur affaire. Les ouvriers n'ont pas le droit d'être jurés, aurait dit M. Dufaure. — D'accord, mais les autres citoyens pas davantage ; la loi ne fait aucune distinction. Les ouvriers ont la capacité, puisque tout le monde aujourd'hui sait lire et écrire. Alors que leur manque-t-il donc ? Sans doute la moralité, une moralité telle que peut la concevoir l'esprit des juges et des fonctionnaires.

En droit, les commissions peuvent choisir parmi tous les citoyens de 30 ans ; en fait, elles ne peuvent choisir que dans une catégorie très restreinte, car elles n'ont pas, en vertu de leur composition, la liberté morale nécessaire pour aller au-delà. La loi est donc violée, ou l'interprétation qui en est faite équivaut à sa violation.

Au second degré, afin d'éliminer plus sûrement les noms suspects qui se seraient glissés sur les listes préparatoires, on donne partout la majorité aux agents du pouvoir dans les commissions chargées de dresser la liste annuelle. Elles comprennent, dans les départements, le président du tribunal d'arrondissement, les juges de paix et les conseillers généraux ; à Paris, d'un juge du tribunal, du juge de paix et des suppléants, du maire de l'arrondissement et des quatre conseillers municipaux. L'élément judiciaire étant toujours en majorité, c'est comme s'il était seul représenté ; il a pour mission principale d'interdire l'accès des listes du jury aux personnes imbues de sentiments démocratiques, et tout conseiller général qui ferait une tentative dans ce sens, prendrait une peine superflue.

Enfin, comme dernière précaution, les commissions ont le

droit de porter sur la liste annuelle des noms de citoyens qui n'ont pas été inscrits sur les listes préparatoires par les commissions cantonales, jusqu'à concurrence du quart du chiffre fixé pour le canton : ce n'est assurément pas pour y inscrire des ouvriers. Cette faculté, combinée avec le droit d'élimination, assure la composition de liste absolument conformes au désir des autorités judiciaires et administratives. Le décret de 1848 fixait d'une manière précise le nombre de jurés de chaque canton, sans qu'il fût loisible à qui ce soit de désigner d'autres personnes que celles qu'avaient choisies les commissions.

En somme, depuis 1872, de même que sous l'Empire, les jurés ne sont que des agents du pouvoir avec une forme spéciale de nomination. Le jury est un tribunal recruté dans la même classe que les autres, et bien inférieur aux autres, car il juge avec moins de compétence et de sang-froid. Peut-on voir dans cette parodie la mise en œuvre de la puissance de juger qui, selon l'expression de Montesquieu, *doit être exercée par des hommes tirés du corps du peuple ?*

On a jugé dernièrement les anarchistes de Paris. Voici la composition de la liste de session : dix rentiers ou propriétaires ; vingt-trois négociants, fabricants, architectes ou entrepreneurs ; quatre appartenant aux professions qu'on est convenu d'appeler libérales ; un horticulteur, un boulanger, tous deux patrons, et un commis d'administration ; en tout, quarante. On aurait agité leurs noms dans une urne indéfiniment, sans pouvoir faire sortir une liste de douze jurés capables d'examiner sans faiblesse ou sans parti-pris les actes qui leur étaient soumis. Je ne voudrais pas prendre ici la défense des propagandistes par le fait ; mais, quelle que soit l'horreur qu'ils inspirent à tous, à des degrès divers, aucun socialiste n'oserait prétendre qu'ils dussent être jugés partialement, sommairement, suivant la procédure des cours martiales ou des tribunaux politiques. Or, tous les jurés sauf peut-être le commis d'administration, malgré son origine bourgeoise, avaient intérêt au maintien de l'état des choses actuel ; et les anarchistes qu'ils avaient à juger se vantaient précisément de vouloir le démolir.

Que devient alors le droit des justiciables ? La première condition qui s'impose aux pouvoirs publics, disait le rapporteur de la loi de 1872, paraphrasant l'exposé des motifs de M. Dufaure, « c'est de n'appeler aux fonctions de juges que ceux qui, par leur intelligence et leur fermeté, sont capables de les remplir. S'ils manquaient à cette commission par respect pour un droit prétendu, ils violeraient des droits bien plus certains, bien plus respectables, celui de la société, celui des justiciables.»

C'est bien, en effet, des justiciables qu'il s'agit, et de la société, autre forme de la même idée. C'est pour les justiciables qu'on a institué le jury qui doit être composé de leurs pairs ; et les droits des justiciables sont manifestement méconnus, puisqu'on les soustrait à leurs juges naturels pour les livrer à des fonctionnaires de la même catégorie sociale que les juges ordinaires qui, en principe, sont insuffisants.

On ne viole pas les droits des citoyens, en écartant systématiquement du jury les ouvriers qui comptent pour les trois quarts dans la population, mais on les empêche de remplir un devoir. Ce qu'on viole, c'est le droit des justiciables.

Pour tous les crimes ou délits commis par des individus issus de la classe populaire, pour tous les attentats contre la propriété, les accusés comparaissent devant les membres de la classe bourgeoise, leurs ennemis nés, qui deviennent ainsi juges et parties dans la même cause.

Nous allons en voir les conséquences.

On croit généralement à l'égalité devant la loi, parce qu'on a dans l'oreille les phrases sonores de la *Déclaration des droits de l'Homme*. Rien ne serait plus utile, cependant, que de revenir de cette illusion. La loi est une pour tous, mais il y a plusieurs manières de l'appliquer ; on l'applique aux pauvres d'une autre manière qu'aux riches. C'est un avocat général, un magistrat, qui va nous le démontrer. (1).

On remarque dans le compte général de l'administration de la justice criminelle en France, (année 1888, page 11), « que les « gens complètement illettrés ne sont acquittés que dans la pro- « portion du 24 %, tandis que ceux sachant lire et écrire le sont « dans celle de 30 %, et ceux ayant une instruction supérieure « dans celle de 34 %.

« Jusqu'en 1887, la proportion des acquittements pour cette « dernière catégorie a même été de 38 %..... Et parmi ceux qui sont « condamnés, les peines graves frappent surtout les illettrés, les « peines relativement légères les plus instruits ; en effet, les peines « afflictives et infamantes sont prononcées contre les illettrés dans « la proportion de 39 %, contre ceux sachant lire ou écrire, dans « celle de 35 %, et seulement dans celle de 24 % contre ceux « ayant une instruction supérieure, tandis que 32 % de ces der- « niers sont frappés seulement des peines correctionnelles, 35 % « des seconds et 37 % des premiers. »

Ainsi donc, les illettrés sont frappés beaucoup plus souvent

---

(1) *La répression en matière pénale. Nouvelle Revue* du 1er Avril 1892.

que les gens instruits, c'est-à-dire les prolétaires que les bourgeois ; ils sont frappés beaucoup plus sévèrement, et pour la même raison.

Cette raison, c'est que les jurés sont portés à l'indulgence pour les gens de leur classe, sentiment tout à fait naturel, tout à fait humain. Gardons-nous de leur en faire un crime, car cet instinct est la source de l'altruisme, vertu sociale par excellence. Il n'est pas d'usage que les loups se mangent entre eux. Dans le monde, tous les êtres rapprochés par certains points de ressemblance éprouvent de la sympathie les uns pour les autres, d'autant plus de sympathie que la ressemblance est plus complète. L'humanité n'échappe pas à cette règle, et, de classe à classe, de groupe à groupe, il y a moins de solidarité qu'entre membres du même groupe ou de la même classe.

On aura beau aligner les déclamations en faveur de l'impartialité des jurés, de leur conscience, de leur honnêteté *proverbiale* ; il est un fait indéniable : fatalement, un jury composé de bourgeois, — et il n'y en a pas d'autre, — sera moins sévère pour un membre de la classe bourgeoise que pour un ouvrier ; surtout lorsqu'il s'agit d'abus de confiance ou d'escroquerie, car l'un de ces actes, commis par un bourgeois, aurait eu pour effet, s'il eût réussi, d'enrichir la société bourgeoise, ou tout au moins ne l'aurait pas appauvrie, le produit de vol ne faisant que changer de main ; un attentat contre la propriété, de la part d'un ouvrier appauvrirait sûrement, au contraire, cette même société. Il y a solidarité d'intérêts, non seulement entre les jurés, mais aussi entre les jurés et l'accusé, qui, malgré la présomption qui pèsent contre lui, ne perd aucun de ses privilèges de caste.

Les jurés, en se montrant indulgents pour leurs semblables, sentent qu'ils se défendent eux-mêmes. Cela est si vrai que les crimes contre les propriétés, dus principalement à la misère, sont punis dans la proportion du 81 %, (statistique criminelle de 1887 à 1888) ; les crimes contre les personnes, qui sont le plus souvent le fait de la passion, dans la proportion de 72 % (1887) et 67 % (1888). La misère entraîne les ouvriers seulement, la passion entraîne tout le monde.

Ouvrons ici une parenthèse. Cette indulgence pour les crimes contre les personnes se manifeste surtout en faveur des assassins dit *passionnels*, qui sont, de tous, les plus odieux. Leur impunité est assurée, les scandaleux verdicts de ces quinze dernières années n'en témoignent que trop. Le juré bourgeois, quelquefois par hypocrisie, d'autres fois par calcul, toujours par un bas mobile, veut défendre la famille bourgeoise — cette prostitution légale,

puisque basée sur la convenance des fortunes, non sur celle des personnes — et pour cela il donne le droit de vie et de mort à tous les misérables qui tuent, sous prétexte de jalousie, parce qu'ils considèrent d'autres êtres humains comme leur propriété.

Ainsi le jury bourgeois sacrifie toujours la personne humaine à la propriété. Cependant il acquitte presque systématiquement les incendiaires, car presque toujours le feu est mis aux maisons par les propriétaires qui ont le désir de toucher le montant de leur assurance. C'est bien là un crime contre la propriété ; mais celui qui le commet sera enrichi : voilà l'excuse. La compagnie d'assurances, composée de bourgeois, mérite aussi d'être protégée : mais elle est moins intéressante, en tant qu'anonyme ; on ne saurait exactement sur qui faire porter la sympathie. Aux yeux du vulgaire, nuire à une collectivité est bien moins grave que de nuire à un individu ; un chasseur ne se ferait aucun scrupule d'introduire du gibier dans Paris sans payer les droits d'octrois, mais il ferait poursuivre impitoyablement le passant qui lui aurait volé une pomme par dessus le mur de son jardin .

On rencontre encore l'idée de caste dans les crimes d'infanticide, pour lesquels le jury se montre de jour en jour plus indulgent. Non que les relation hors mariage existent dans une classe plutôt que dans l'autre. Mais les ménages irréguliers d'ouvriers acceptent volontiers les enfants que le hasard leur envoie, leur misère n'en est guère augmentée. Au contraire, les prostituées de profession, qui servent surtout à la bourgeoisie, les jeunes ouvrières, les jeunes domestiques, dont elle fait son amusement, ont horreur de la maternité qui les oblige à interrompre leur travail, ou les déshonore, en supposant qu'elles aient pu jusque-là sauver les apparences. C'est bien dans ces catégories qu'on relève le plus grand nombre d'infanticides, si le jury condamnait secrètement ces femmes, qui, en somme, ne sont responsables du crime que pour moitié, le sentiment public se retournerait contre l'autre coupable, celui qu'on ne nomme pas, qu'on ne connaît pas la plupart du temps, mais qu'il faut à tout prix tenir en dehors de ces débats. L'acquittement des filles-mères est pour la bourgeoisie une mesure de précaution et de défense à un autre titre : des condamnations trop sévères ou trop fréquentes pousseraient à la recherche de la paternité, et on arriverait à faire payer aux complices masculins une forte indemnité pécuniaire. On donne une entorse au code pénal dans un intérêt bien entendu d'économie.

En résumé, riches et pauvres commettent des crimes ; mais les riches seuls entrent dans la composition du jury, et, par une loi fatale, ils sont aussi indulgents pour les uns qu'implacables pour les autres.

Parmi les pauvres, cependant, il y a de grandes inégalités de traitement, selon qu'ils habitent des régions agricoles ou industrielles. Dans les premières, on admet sur les listes du jury quelques ouvriers seulement et beaucoup de petits propriétaires ; mais les uns et les autres vivent presque de la même vie, ont les mêmes préjugés, presque les mêmes intérêts ; il n'y a pas des uns aux autres une séparation bien tranchée. Dans les régions industrielles, on écarte absolument les ouvriers des villes ; le jury ne comprend que des représentants de la classe capitaliste, auxquels on donne à juger des hommes qu'en temps ordinaire ils considèrent comme leurs ennemis, qu'ils rencontrent chaque jour sur le terrain de la lutte économique et qu'ils oppriment dans les relations de patron à salarié.

La conséquence, extrêmement importante, c'est que les condamnations sont plus fréquentes dans les régions industrielles que dans les régions agricoles. Dans le ressort de Paris, on en comptait 73.26 % en 1888, 71.57 à Douai, 74,24 à Bourges, 75.64 à Amiens : et seulement 66.31 % à Pau, 60.90 % à Toulouse, 56,66 à Montpellier, ces trois derniers ressorts formés de départements exclusivement agricoles. Entre Montpellier et Amiens, il y a une différence de 19 % ; sur 100 individus poursuivis, on en ocndamne 56 à Montpellier et 75 à Amiens. Pourquoi ? En relevant ces chiffres dans la statitisque criminelle, j'en ai vainement cherché l'explication.

Voilà l'égalité devant la loi ! Voilà la justice !

Mais on ne s'est guère préoccupé de ces vieilles guitares, comme on dit aujourd'hui, lorsqu'on a fait voter la loi de 1872 par une assemblée hypnotisée par le spectre rouge. C'était une œuvre de haine contre les grandes villes et contre Paris. C'était une loi politique au premier chef, les républicains purent le dire hautement à la tribune sans soulever aucune protestation.

M. Dufaure, ministre de la justice, demandait *en grâce* à l'assemblée nationale d'assurer le plus tôt possible le vote de cette loi, dont « le gouvernement et la société avaient besoin.

La discussion fut longue, les républicains mettant autant d'acharnement à défendre la liberté que les autres à l'étouffer. Les républicains furent vaincus ; mais, depuis quinze ans qu'ils sont les maîtres, il semble qu'ils auraient pu s'en souvenir. M. Dufaure avait trouvé un collaborateur précieux en la personne de M. Albert Desjardins, qui est actuellement professeur à la Faculté de droit de Paris. Son rapport est un monument d'hypocrisie et de mauvaise foi. D'un bout à l'autre, il cherche à tromper ses collègues par des équivoques et des sophismes habilement présentés. Un argument dans lequel il se complait est celui-ci. En

1827, on avait accordé à tous les électeurs le droit d'être jurés, et, au fur et à mesure que l'électorat s'était étendu, le nombre des citoyens portés sur les listes du jury avait augmenté les deux fonctions paraissant inséparables. Tout alla bien tant qu'on n'eût pas le suffrage universel. Mais l'électorat changea de caractère en 1848 et devint un droit accordé indistinctement à tous. Le même changement s'introduisit dans la législation sur le jury. « Voilà sur quel misérable mensonge est échafaudé tout le rapport. M. Desjardins feint d'ignorer qu'on était électeur à 21 ans et qu'on ne pouvait être juré qu'à 30 ans sous le régime du décret de 1848. Il l'avait dit lui-même quelques lignes plus haut ; mais ses collègues ne demandèrent qu'à être endoctrinés, ils n'eurent garde de vérifier ses allégations.

C'est lui encore qui, examinant les inconvénients du décret de 1848, disait : « Là où les passions politiques dominaient, on fut disposé à faire disparaître les noms de ses adversaires. » — Ses adversaires, à lui, étaient les neuf dizièmes des citoyens de trente ans, jouissant de leurs droits civils et politiques. — Et ailleurs : « Il est toujours regrettable d'établir des catégories. » — Il excluait tous les ouvriers, ce qui ne l'empêchait pas de dire : « N'est-il pas plus rassurant pour l'opinion publique que les jurés puissent être pris indistinctement dans tous les rangs de la société ? «

Il y a des lois qui ont chassé les jésuites. Quant à M. Albert Desjardins, il enseigne officiellement le droit à la Faculté de Paris, il est chargé de former l'esprit de nos futurs législateurs.

Encore un mot pour montrer à quel sentiment a obéi l'Assemblée nationale en faisant la loi de 1872. Le rapporteur, dans un moment de franchise, fut forcé de reconnaître que c'était une loi politique : « Nous croyons que, parmi ceux qui défendent ledécret du 7 août 1848, il y en a beaucoup qui n'ont d'autre raison pour le faire que la pensée qu'avec ce décret les délits de presse les plus manifestes et les plus coupables peuvent être commis impunément. Et ce qui est de leur part une raison de soutenir le décret nous paraît, à nous, un motif de l'abroger. » On commettait un délit de presse dans ce temps-là en écrivant dans un journal. « La lèpre dévorante du clergé », ou en prenant la défense de « ces doctrines abominables qui à la face du ciel, se font honneur de nier la divinité, la spiritualité et l'immortalité de l'âme. » (Discours de M. Lacombe, *Officiel* du 15 novembre 1872). Dans le même ordre d'idées, M. Jean Brunet proposait d'exclure de la liste des jurés tout électeur qui, par profession ou déclaration, refusera de croire en Dieu. La commission repoussa l'amendement comme inutile. « la procédure tout entière de la cour d'assises étant placée sous le patronage de la divinité. »

L'assemblée nationale avait atteint évidemment le comble de l'imbécilité : il ne lui restait plus qu'à consacrer la France au Sacré-Cœur. C'est dans ces conditions que la loi du 21 novembre 1872 a vu le jour. Tous les républicains d'alors la combattaient ; ils sont encore nombreux à la Chambre et au Sénat ; aucun d'eux cependant n'a jamais demandé le retour à un régime plus équitable. Ils ne savent pas que l'administration de la justice est la plus haute fonction de l'Etat.

Voici quelle est exactement la situation : sur 100,000 électeurs, on en choisit 4 ou 500 qui peuvent être portés indéfiniment sur la liste du jury et qui deviennent, malgré eux, les instruments d'une caste, d'une coterie et les défenseurs des préjugés les plus odieux tels que celui du droit de tuer dans les choses passionnelles, encouragement aux assassinats du genre le plus criminel. C'est ce qu'on appelle la justice populaire.

Maurice CHARNAY.

LES GRANDS FIEFS MODERNES

2me PARTIE (1)

Encore le Monopole du Gaz

par un Electeur Parisien

(Suite et fin) (2)

Il a été vu dans les précédents chapitres que pour obtenir sa concession la Compagnie Parisienne n'a reculé devant aucune promesse et qu'elle les a, dans la suite, impunément meconnues grâce à des négligences et à des complaisances administratives inqualifiables.

Elle ne devait recevoir, à l'en croire, que *Cinq pour cent* sur amortissement de son capital ; mais, certaine de l'impunité, elle a débuté en majorant l'apport de ses fondateurs de 40 millions de francs par l'attribution de pareille valeur à leurs traités avec la Ville de Paris. Puis, en interprètant à sa guise certaines clauses du traité et en considérant les autres comme lettres mortes — avec un capital en actions réellement émises de 29 millions — elle a réalisé un bénéfice global de Un milliard 266 millions, elle a distribué en dividendes 674 millions de francs.

Si l'administration avait seulement veillé à l'exécution intégrale de l'acte de concession, plus des trois-quarts de ces bénéfices seraient revenus à la Ville et aux Consommateurs. A la Ville sous forme de participation, aux consommateurs sous celle de réduction de prix.

(1) Les Grands Fiefs Modernes. — *Le Monopole du Gaz*, par un Electeur Parisien, avec un commentaire de Benoît Malon. — Librairie de la *Revue Socialiste*, 10, rue Chabanais, Paris. — Prix, Un franc.

(2) Voir la *Revue Socialiste* du 15 août dernier.

De l'aveu même du rapporteur de la 3me Commission du Conseil Municipal, les intérêts de la Ville et ceux des consommateurs ont été si insuffisamment sauvegardés que rien que sur deux chapitres la perte subie par la Ville s'élève à 417 millions ½ de francs.

Quant à la perte éprouvée par les Consommateurs du fait de cette... insuffisance administrative, en l'évaluant seulement au tiers des sommes qu'ils ont payées — elle serait encore supérieure à 500 millions de francs.

Ce que nous racontons n'est plus ignoré que par ceux de nos Ediles qui le veulent bien. Et cependant — signe des temps — la Compagnie du gaz ne cesse de manifester de nouvelles convoitises et toutes ses prétentions trouvent un appui jusque parmi les agents rétribués de la ville, jusque parmi nos Conseillers municipaux élus.

L'audace des exploiteurs n'a d'égale que l'indifférence des exploités, si ce n'est la complicité de quelques-uns d'entre eux.

Un projet modificatif des conventions existant et pour l'analyse duquel nous renvoyons à la première partie de cette étude, (1) est en ce moment soumis aux délibérations du Conseil municipal.

Ce projet semble fait pour favoriser les consommateurs, il est en réalité tout à l'avantage de la compagnie (2).

---

(1). Les Grands Fiefs Modernes. — *Le Monopole du Gaz*, par A. Serf. — *Monopoles et Monopoleurs*, par Benoît Malon. — Librairie de la *Revue Socialiste*, 10, rue Chabanais.

(2) Tout est étrange dans cette question. Voici comment le rapporteur de la troisième commission, M. Sauton, qui, aujourd'hui conclut à l'adoption de ce projet dont il est le père, appréciait l'année dernière un projet identique au fond à celui qu'il préconise.

« On peut donc dire que les arguments donnés à l'origine, par la Compagnie en « vue d'obtenir une prorogation sont avoués être complètement faux. »

« De l'etude à laquelle nous venons de nous livrer, il résulte que l'esprit du traité « de 1855 a eté méconnu dés sa mise en vigueur ; que les violations au traité original « ont ete consacrées successivement chaque fois que, pour des raisons d'ordre quelcon- « que, on a cru devoir procéder à quelques modifications de ce traité. »

« Dès l'origine, l'intérêt des consommateurs a été sacrifié au moyen de la rédaction « défectueuse de la clause relative à l'abaissement du prix du gaz. »

« Toute modification nouvelle serait appelée, dans un avenir plus ou moins long, à « donner lieu à de nouveaux mécomptes. »

. . . .

« Quand à l'intérêt de la Ville de Paris, il a été, lui aussi, sacrifié à celui des « actionnaires de la Compagnie du gaz. »

. . . .

« Il est une constatations assez curieuse à faire. Jamais aucune omission dans les

La moindre conséquence fâcheuse pour la ville serait de l'obliger à proroger en 1905 le monopole de la compagnie de vingt-cinq nouvelles années en faisant disparaître du traité actuel les quelques clauses favorables aux consommateurs, ce qui équivaudrait à une concession à perpétuité avec les circonstances aggravantes suivantes : le prix du gaz serait indéfiniment établi au double de sa valeur, les Consommateurs seraient privés du bénéfice des progrès à venir et la Ville perdrait tous ses droits à la reprise de cette exploitation.

Un autre effet de ce projet serait de consolider et de légaliser les bénéfices acquis par la Compagnie, nous avons vu comment, de donner une plus grande extension à ses privilèges, de la mettre en état de vaincre toutes concurrences et d'étouffer tous progrès qui viendraient à se manifester sur son domaine de

---

« traités antérieurs n'a été préjudiciable à la Compagnie du Gaz ; c'est toujours la Ville « qui a été lesée. »

. . . .

« La conclusion toute naturelle qui semble se dégager de l'étude à laquelle nous « venons de procéder, c'est que les traités avec la Compagnie du Gaz, qui ont donné « tant de mécomptes, reposent sur des bases telles qu'ils ne sont pas modifiables. »

. . . .

« Sans vouloir élever à vingt années de distance des récriminations inutiles, nous « croyons pouvoir dire que, dans toutes les negociations engagées à diverses époques « avec la Compagnie du gaz, les interêts de la Ville ont été insuffisamment sauvegar- « des, et que toutes les modifications apportées au traite original de 1855 ont tendu à « aggraver les conséquences du monopole de la Compagnie. »

. . . .

« Quand on dira au public que, sans vouloir tenir compte ni de la concurrence de « l'électricité, ni de celle du pétrole, la Compagnie veut prendre pretexte de l'abaisse- « ment du prix du gaz — abaissement payé par la Ville — pour consolider ses divi- « dendes les plus élevés, il comprendra très difficilement de telles pretentions. »

. . . .

Dans la séance du 21 fevrier 1883, M. Narcisse Leven lors de la discussion d'un projet analogue, disait encore aux applaudissements du Conseil municipal :

« Je demande au Conseil la permission de simplifier et de préciser ce débat, de le « dégager des digressions et des hypothèses dans lesquelles l'administration et les « defenseurs du traité se sont complus. »

. . . .

« Le traité soumis à notre examen avait eté l'objet de critiques très vives ; il avait « d'autre part eté defendu avec talent par l'administration. Pour nous, nous lui repro- « chions d'être une aggravation des traites anterieurs. Si je vous faisais l'histoire de « ces traité, vous verriez que chacun d'eux a, en effet, aggravé le precédent. (*Très bien !* « *très bien !*) »

« Vous verriez que le traité de 1870 vaut moins que le traité de 1855 et que « celui d'aujourd'hui vaut moins que celui de 1870. »

« Qu'avons nous reproche à la convention qu'on nous proposait il y a huit mois ? « Nous lui avons reproché de prolonger le monopole, de le consolider, de diminuer les « charges de la Compagnie et d'augmenter ses avantages. »

l'éclairage et du chauffage, domaine auxquel on ajoute subrepticement un fort beau lopin à peine exploité, celui de la force motrice.

Et, tout cela est considéré comme si bien acquis par la compagnie, que si, en 1905, fin de la concession actuelle, la Ville veut, en conformité avec le droit que lui confère le traité actuel, entrer en possession de la part d'actif de la compagnie lui revenant, (toute la canalisation et moitié de l'actif mobilier et immobilier) il lui faudra rembourser toutes les dépenses à résulter des charges dont la compagnie a l'habileté de se débarrasser aux dépens des bons contribuables Parisiens, remboursement qui ne sera pas moindre de onze cents millions de francs, plus d'Un milliard.

Oh ! mais, rassurons-nous, braves contribuables de 1892, cette carte n'est à payer quen 1905 — C'est à cette époque que se trouve renvoyée la liquidation de la petite opération — Nos Ediles laissent à leurs successeurs le soin d'opter entre les deux termes du dilemne : Rembourser à la compagnie plus de Un milliard de francs, ou lui abandonner à perpétuité le privilège de l'éclairage, du chauffage et de la force motrice.

Si les contribuables de cette époque récriminent, on leur fera la réponse déjà stéréotypée : « Nous sommes liés par nos prédécesseurs. »

*
* *

Le prétexte à cette jolie combinaison est une perle. On dit : Les consommateurs ont droit à une réduction de prix, nous allons l'opérer. Et on l'opère effectivement mais en la faisant payer par la Ville et en attribuant en échange à la compagnie les avantages énormes ci-avant énumérés.

Un moyen bien simple existe pourtant pour donner aux consommateurs la satisfaction qui leurs est dûe (voir la première partie *Des Grands fiefs modernes*). Puisque nos Ediles sont résolus à faire payer par la Ville le dégrèvement de prix du gaz, qu'ils l'opèrent directement sans faire intervenir la compagnie, sans lui rien concéder. Ils sont en droit de le faire et ils le peuvent, rien qu'en y a affectant la même part d'actif à revenir à la Ville en 1905 qu'ils affectent à l'opération faite de concert avec la Compagnie.

Le dégrèvement fait directement par la Ville ne lui coûterait pas un centime de plus et la soustrairait à l'obligation de racheter à la compagnie les nouveaux avantages qu'elle lui concède au prix de Onze cent millions de francs, alors que le dégrévement de prix ne coûtera, d'après l'évaluation officielle, que 183 millions.

Ce mode d'opérer aurait encore pour effet favorable à la ville d'augmenter considérablement la valeur de la part d'actif devant lui revenir en 1905 par suite de l'obligation où se trouverait la Compagnie d'augmenter sa puissance de fabrication pour satisfaire à l'accroissement de consommation que provoquerait la réduction de prix, ou bien, de déterminer la déchéance de la Compagnie qui, impuissante à satisfaire à cette obligation, tomberait sous le coup de la clause inscrite à cet effet dans ses traités.

La déchéance de la Compagnie serait le retour à la Ville de cette exploitation et sa transformation en un service public. Maîtres alors d'affermer cette entreprise à une association coopérative de travailleurs, nos édiles seraient en excellente situation de faire une démonstrative application de l'article fondemental de leur programme concernant la socialisation des grands services municipaux.

Le rendement de cette exploitation pourrait alors être affecté, partie à une notable réduction de prix du gaz et partie à un important dégrèvement des droits d'octroi.

Cette solution, toute à l'avantage des consommateurs et des contribuables, serait, au surplus, conforme au droit le plus strict, à l'équité la plus absolue et rien ne peut s'opposer à sa réalisation.

Pourquoi alors ne prévaut-elle pas ? C'est parce que, nous l'avons dit en commençant, notre municipalité sacrifie son indépendance à de mesquins intérêts de quartier, ne sait pas s'affranchir de la routine administrative et se complait à rester sous la dépendance de l'oligarchie financière moderne.

C'est surtout parce que le contribuable ayant le sentiment de sa faiblesse dans une action isolée et redoutant de prendre l'initiative d'une action collective, reste indifférent à ces questions économiques qui n'ont pas pour lui l'attrait des discussions abstraites sur la politique.

C'est aussi parce que restant confiné dans son égoïsme il est ignorant de ce qui se passe. Pour mieux l'exploiter on le trompe à plaisir. Le complot est si bien ourdi que rien n'en transpire. Toutes les influences sont mises en jeu, et le diable sait si une riche société en a de persuasives. Tout comme en 1855 on invoque de hautes considérations sociales; allant plus loin, on fait intervenir les ouvriers dans la question en les leurrant de promesses, on acquier la bienveillance des membres en vue des corporations et on rend la presse muette ou favorable par..... La *Revue Socialiste*, dirigée par l'intègre Benoît Malon, seule conserve son indépendance, seule proclame la vérité et dénonce

la monstrueuse alliance d'une coalition de monopoleurs avec les pouvoirs publics.

*
* *

Cet exposé serait incomplet s'il n'était rappelé comment cette omnipotente compagnie à su se dérober,de connivence avec une administration tutrice légale de ses administrés, aux obligations qu'elle avait solennellement contracté en introduisant dans son traité une clause spéciale « pour réserver d'une manière sérieuse les éventualités de l'avenir. »

Cette clause qui a été la cause déterminante du traité, stipulait « que le prix de vente serait abaissé proportionnellement aux réductions obtenues sur le prix de revient et qu'à l'effet de constater ces réductions et au besoin pour les provoquer une Commission serait nommée tous les cinq ans. ».

Or, 25 ans après, en 1880, alors que le prix de revient certifié véritable dans les déclarations faites par les Compagnies, de 23 cent. 05 et 28 centimes y compris les charges du capital, était descendu à 6 et à 12 centimes d'après les bilans de la Compagnie, jamais l'administration n'avait réclamé l'exécution de cette clause, jamais l'administration n'avait provoquée la réunion de la Commission.

Et lorsque sous le coup des revendications populaires cette Commission fut constituée, l'administration détermina si étrangement sa mission que du premier coup elle sortit de ses attributions. Commission scientifique, elle interpréta, suivant le désir de la Compagnie, les clauses du traité en juriste. Il advint même que son président, le très honorable M. Berthelot, donna sa démission et que, par contre, son secrétaire, M. Troost devint à la suite vice-président du Conseil d'Administration de la Compagnie du gaz.

Aussi, lorsque les consommateurs par voie de pétitionnement (1) objurguèrent le Conseil municipal de poursuivre l'exécution des engagements contractés, la Compagnie forte de l'appui de l'administration — qui ne pouvait se déjuger — résista en prétendant « que la réduction n'était pas à valoir sur le prix de 1855 mais sur celui de 1870 seulement attendu qu'à cette date il avait été apporté quelques modifications au traité ». (Les mo-

---

(1) 5 Février 1879 : Organisation d'un pétionnement réclamant la réduction du prix du gaz organisé par Le Comité des Chambres Syndicales Ouvrières et Patronales. — M. Vuillet, président ; M. A. Serf, secrétaire-rapporteur.

difications dont les conséquences si onéreuses pour la Ville, sont exposées ci-avant.)

Le Conseil de préfecture repoussa cette prétention *attendu que* RIEN *ne justifiait la renonciation de la Ville à cette clause et qu'*EN DROIT UNE RENONCIATION NE SE PRÉSUME PAS.

Mais le Conseil d'Etat fut d'un autre avis. Il admit les prétentions de la Compagnie et réforma le jugement du Conseil de Préfecture en invoquant des considérations qui devraient être inscrites, en lettres d'airain, dans toutes les salles de délibération de nos administrateurs. « *Attendu, que, si en droit une renonciation ne se présume pas et si en fait aucune preuve de la renonciation de la Ville au bénéfice de la clause invoquée ne peut être relevée, il est cependant à considérer, que la Ville, de 1855 à 1880, n'ayant jamais demandé l'exécution de la dite clause, a, ainsi, du fait de cette omission, renoncé à s'en prévaloir pour la période antérieure à 1870, date à laquelle le traité a été remanié.* »

Or, comme la réduction du prix de revient, fort importante de 1855 à 1870, était à peu près nulle de 1870 au jour du jugement, les consommateurs se trouvèrent privés de la réduction de prix à laquelle ils avaient droit.

Cette décision a été l'inauguration d'une doctrine nouvelle, bien différente de celle adoptée par les Conseils d'Etat de 1853, 1846, an VII, etc., et qui était traditionnelle en France.

Rapprochée d'une autre délibération plus récente du Conseil d'Etat (18 décembre 1891) concernant un litige entre les villes de Saint-Etienne et de Montluçon et les Compagnies de gaz de ces deux cités et qui a été prise en conformité avec les conclusions du Commissaire du Gouvernement, elle inspire les plus sérieuses méditations.

Il y avait à fixer la jurisprudence sur les deux points suivants :

1° Un Maire en autorisant une Compagnie à canaliser le sous-sol de la petite voirie, qui relève du domaine municipal, pour distribuer le gaz extrait de la houille et en concédant à la même Compagnie la fourniture du gaz pour les particuliers, a-t-il — du même coup et en l'absence de toute stipulation — concédé le monopole de la fourniture de tout éclairage pour les particuliers et complètement aliéné les droits de la Ville et ceux de l'Etat à autoriser la distribution de tout autre système d'éclairage que le gaz, voire même celle de l'électricité pour la production de la force motrice?

2° Le droit absolu de l'Etat à concéder, par simple décision

préfectorale, l'autorisation de canaliser le sous-sol de la grande voirie, qui relève absolument de son domaine, doit-il être désormais subordonné à une autorisation préalable faite par les Municipalités et engageant leurs responsabilités, alors que ces dernières n'ont d'autorité que sur la petite voirie, et qu'elles ne peuvent ou ne veulent, conformément aux précédents, que formuler officieusement un avis favorable ?

Le Conseil de Préfecture de la Loire a prépondu par la négative.

Mais le Conseil d'Etat s'est prononcé pour l'affirmative.

Rien de plus favorable aux monopoles actuel ne pouvait être fait.

On lit en effet dans les conclusions du Commissaire du Gouvernement un paragraphe qui nous semble porter au-delà de ses limites la faculté d'interprétation des conventions en faisant dérouler d'un texte ce qui n'y est pas inscrit et ne pouvait y être prévu et en donnant pour base à un monopole de fait un monopole de droit qui légalement ne peut subsister.

Voici ce paragraphe :

De cette jurisprudence constante, il résulte que les villes, en traitant pour leur éclairage public, peuvent constituer en faveur de la Compagnie concessionnaire un privilège exclusif pour la canalisation des voies publiques municipales, qu'elles peuvent s'interdire de faciliter ou de favoriser par de nouvelles permissions de voirie, accordées à des tiers, l'établissement d'une concurrence pour l'éclairage des particuliers. Ceux-ci restent libres de s'éclairer comme ils le jugent à propos et de recourir à tel fournisseur qu'il leur plaira de choisir, mais si, pour distribuer la lumière aux particuliers, il est nécessaire que ce fournisseur établisse une canalisation sur le domaine public municipal, l'autorité municipale ne pourra accorder les autorisations nécessaires à cet établissement ; elle en sera empêchée par les engagements qu'elle a constractés. *Par ces traités*, CE N'EST PAS UN MONOPOLE DE DROIT *qui est concédé pour l'éclairage privé, parce que l'autorité municipale* SERAIT IMPUISSANTE A LE CRÉER MÊME A SON PROFIT ; *mais en réalité, les conventions aboutissent à constituer en faveur des Compagnies contractantes* UN MONOPOLE DE FAIT.

Ce texte se passe de tout commentaire. Il met en pleine évidence les tendances de notre ploutocratie.

*
* *

A la fin d'un article déjà long nous ne pouvons étudier à fond ce côté fort intéressant de la question. Nous y reviendrons. En attendant, en voici une légère esquisse :

La nouvelle jurisprudence qui tend à s'établir en France — les pays étrangers y sont rebelles — paraît résulter de deux faits : L'agitation qui depuis 1879 s'est produite à la suite de nos premières révélations parmi les consommateurs de gaz jaloux

de revendiquer leurs droits méconnus ; la concurrence faite aux Compagnies gazières par d'autres systèmes d'éclairage ou de production de force motrice — Revendications et tendances qui troublent la quiétude des *beati possidentes*.

Ces faits ont provoqué :

1° La constitution d'une Caisse de résistance par les Sociétés gazières qui se sont coalisées à cet effet.

2° L'organisation de la grève des consommateurs dans diverses localités, Marseille, Toulon, Lyon, etc.

Dans cette lutte, le gouvernement intervient en faveur des détenteurs de monopoles :

Le ministre des travaux publics, par ces circulaires (22 juin 1882, 18 octobre 1889, étend leurs prérogatives.

Le Conseil d'Etat par ses décisions (5 avril 1884 et 18 décembre 1891) consacre leurs prétentions.

Les contribuables ainsi abandonnés par leur tuteurs naturels en appellent à l'opinion publique.

Dans un grand nombre de municipalités les dernières élections municipales se sont faites sur des programmes où figurait en tête cette question des monopoles du gaz et des eaux qui relèvent de la grande et de la petite voirie. Il en sera de même aux prochaines élections pour les Conseils généraux et à plus forte raison pour les futures élections législatives, le Parlement seul ayant qualité et pouvoir pour résoudre équitablement la question, telle, du reste, qu'elle a été résolue dans la libre Angleterre.

Ces revendications de droit absolu ont été formulées d'une manière magistrale dans la séance du 26 avril 1892 du Conseil général des Bouches-du-Rhône par son honorable vice-président M. Thourel.

Le vœu qui les résument, voté à l'unanimité par cette assemblée a été immédiatement soumis aux délibérations de tous les Conseils généraux dont la grande majorité l'a déjà adopté. Il a été transmis au ministre compétent par des délégations nommées en réunion publique par les Comités des départements, Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle, Nord, Rhône, Var, etc., et la réalisation en est poursuivie par les députés et les sénateurs de ces mêmes départements.

Voici un extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général des Bouches-du-Rhône, dans laquelle il a été adopté. A lui seul, cet extrait est suffisant pour faire apprécier l'importance de la question et inspirer à tous les esprits indépendants

le désir de participer à la campagne entreprise pour l'assainissement de nos mœurs.

M. Thourel. — Il n'est pas utile, mes chers collègues, que je refasse devant vous l'historique de cette question du gaz, vous la connaissez. En 1855, la ville de Marseille passait un traité aux termes duquel la Compagnie du Gaz s'engageait à fournir l'éclairage public et particulier à des prix assez élevés. Depuis lors bien des années se sont écoulées et les prix auraient pu être abaissés, étant donné les progrès accomplis, la diminution du prix des matières premières et la vente des sous-produits de la fabrication du gaz. A Marseille, comme presque partout en France, les consommateurs ont demandé un abaissement de prix et, devant les refus obstinés de la Compagnie, usant du droit que la loi leur confère, ils se sont concertés et finalement se sont mis en grève.

Nous n'avons pas, Messieurs, à intervenir dans la lutte ; mais, il doit nous être permis de prendre parti contre le monopole et d'être avec ceux qui s'adressent à nous et qui nous demandent de prendre une décision invitant l'administration à autoriser la canalisation de la grande voirie par une compagnie concurrente pour la distribution de de la lumière électrique et de la force motrice.

. . . .

Messieurs, votre deuxième Commission, en me chargeant de rapporter la proposition qui nous occupe, connaissait d'avance la réponse de M. le Préfet ; elle n'ignorait pas qu'il invoquerait les circulaires des 22 juin 1882 et 18 octobre 1889, circulaires illégales, véritables attentats contre notre droit administratif, surprise à la bonne foi du ministre par les grandes influences dont disposent les Compagnies du gaz. Aussi je vous adresserai un projet de vœu que nous adresserons à M. Viette, ministre républicain, le priant de revenir sur ces circulaires et de restituer aux Préfets la liberté d'accorder les autorisations de toute nature sur la grande voirie, les laissant libres d'apprécier les besoins des villes qu'ils administrent.

Avant l'application des dites circulaires, les Préfets seuls avaient le droit d'accorder les autorisations. J'ai sous les yeux l'opinion d'Aucoc ainsi qu'un arrêt de la Cour de Cassation qui l'attestent ; donc pas de doute possible.

Les Compagnies du gaz ayant obtenu par leurs traités des privilèges sur la petite voirie ont vu le danger qui les menaçait sur la grande voirie et ont obtenu cette incroyable circulaire de 1882. La loi dit bien que le domaine public appartient à tous, mais nous allons rayer cela : l'intérêt public, l'intérêt général nous en ferons litière et le Ministre seul accordera les autorisations, en s'inspirant uniquement de l'intérêt particulier des Compagnies concessionnaires.

En 1889, l'électricité ayant fait de nouveaux progrès, les Compagnies obtiennent une nouvelle circulaire plus etonnante encore qui indique que les canalisations aériennes ou souterraines pour les distributions électriques, ne pourront être accordees qu'aux villes mêmes qui ne pourront à leur tour les concéder qu'à des industriels déjà autorisés a exploiter des canalisations sur le domaine de la voirie urbaine.

Vous le voyez, Messieurs, ces deux circulaires foulent aux pieds notre droit publie, et n'ont été données que pour satisfaire les grandes Compagnies. C'est pourquoi votre deuxième Commission m'a chargé, à l'unanimité, de vous demander de voter le vœu ci-après :

« Considérant que la grande voirie est un domaine public commun à tous. Que tout particulier qui le demande a droit d'en obtenir la jouissance en se conformant aux réglements de travaux ;

« Considérant que le domaine public, national ou départemental, n'est susceptible d'aucun monopole et que les villes n'ont pu en accorder sur la grande voirie ;

« Attendu que le Préfet seul, d'après la loi, a qualité pour accorder les autorisations de grande voirie ;

« Que les Compagnies concessionnaires du gaz ont toujours dû s'adresser aux préfets pour obtenir les autorisations spéciales de canaliser la grande voirie ;

« Attendu que ces permissions qui ont un caractère toujours provisoire et révocable peuvent être, il est vrai, accordées, refusées ou modifiées, mais que l'interêt public seul peut être pris en consideration ;

« Que ces principes ne sauraient être méconnus et qu'ils sont de l'essence de notre droit public administratif.

« Attendu que le Ministre des Travaux publics les a méconnus et en a établi d'autres contraires à la loi par les circulaires des 22 juin 1882 et 18 octobre 1889 ;

« Attendu qu'il est incontestable que ces circulaires ont été inspirées et suggérées aux ministres qui les ont signées par les toutes puissantes compagnies de gaz en vue d'établir en leur faveur sur la grande voirie un monopole illégal pareil à celui à elles accordé sur les petites voiries par les municipalités avec lesquelles elles ont traité ;

« Attendu que la circulaire de 1882, en ce qui touche les canalisations pour le gaz enlève aux prefets, pour le donner au ministre, le droit de statuer sur les demandes en autorisation de canaliser la grand voirie ; qu'elle limite même le droit légal en décidant que les autorisations ne seront accordees que si les demandes sont accompagnées d'une délibération du conseil mnnicipal faisant connaître s'il consent à ce que l'autorisation soit accordée.

« Considérant que les municipalités, par leur traités, se sont interdit de faciliter la concurrence à leurs concessionnaires, et que si elles intervenaient ainsi pour orgauiser elles-mêmes cette concurrence, elles seraient évidemment condamnees sur la poursuite des compagnies de gaz. Que les circulaires précitées équivalent à la prohibition absolue d'accorder des autorisations sur la grande voirie, là où existent des compagnies du gaz.

« Considérant que la circulaire du 28 octobre 1889, plus exorbitante que la première, et visant seulement l'électricité, décide :

« 1° Quand il s'agit de canalisations souterraines, que l'autorisation ne pourra être accordée qu'à la ville elle-même qui aura la faculté de la rétrocéder uniquement au concessionnaire dejà autorise par elle à canaliser la petite voirie, soit la compagnie du gaz.

« 2° Quand il s'agit de fils aériens, que l'autorisation ne sera donnée qu'à une entreprise déjà pourvue d'autorisations analogues sur la petite voirie — soit encore la compagnie du gaz ; soit à personne puisque le conseil d'État a décidé que les villes ne pouvaient conceder ce mode d'eclairage sur la petite voirie, sans être condamnées comme ayant violé leurs engagements envers les compagnies de gaz concessionnaires.

« Considérant que de pareilles théories absolument contraires aux principes de notre droit public n'ont pour effet que d'établir un monopole exclusif sur le domaine départemental et national au profit des Compagnies de gaz. Qu'elles ont été inspirees par l'interêt particulier des dites Compagnies et non par l'interêt public.

« Considérant que les circulaires precitées qui lient les Préfets sont un obstacle permanent à ce qu'ils puissent s'inspirer de l'intérêt général pour user du droit qui leur est accordé par la loi de donner les autorisations de grande voirie.

« Le Conseil Général des Bouches-du-Rhône émet le vœu que M. le Ministre des Travaux publics confiant dans la sagesse des préfets de la République et respectueux de leurs prérogatives légales comme des droits de tous sur le domaine public, veuille bien rapporter les deux circulaires précitees et revenir à l'application stricte des lois, en matière de grande voirie. »

M. Jourde approuve le dispositif du vœu qui est proposé mais fait remarquer qu'il y a dans les considérants un passage qui trouble sa conscience. Celui dans lequel il est dit que les ministres ont obéi à l'influence de puissantes compagnies de gaz.

M. Thourel répond que s'il avait exprimé toute sa pensée il serait allé plus loin. Mais il consent à retrancher le considérant visé.

Le vœu est ensuite adopté à l'unanimité.

Ce réquisitoire complète nos révélations. Il achève de faire la preuve de l'influence acquise par les détenteurs des grands fiefs modernes, créés et entretenus au mépris du droit et des intérêts publics.

* * *

Pour terminer et permettre au lecteur qui a suivi cette étude d'en retirer la morale, nous rappelerons sommairement

comment nos voisins les Anglais ont fait respecter leurs intérêts et leurs droits de citoyens libres.

En Angleterre, les monopoles de droit ont toujours été refusés, et lorsque les sociétés gazières en se liguant ou par toute autre cause ont tenté d'établir des monopoles de fait, les contribuables ont protesté, et, constamment soutenus par les autorités locales, ils ont obtenu du Parlement des lois spéciales pour les protéger.

L'industrie du gaz n'y est pas moins prospère. A Londres, une égale répartition des charges des services publics est proportionnellement établie sur tous les habitants. Il n'y existe pas comme à Paris cette situation équivoque qui fait de la Municipalité l'associée des exploiteurs. Les communes exploitent franchement, et dans l'intérêt général de tous les contribuables, les usines à gaz (1). L'on n'y connait pas cet impôt déguisé sous forme de participation aux bénéfices du gaz et des eaux, impôt illégal et impartial, qui fait supporter aux seuls consommateurs, c'est-à-dire dans l'espèce à la classe productive de la cité composée des travailleurs de toutes catégories, la totalité des charges des services publics dont les rentiers et les oisifs bénéficient le plus.

A Londres, en 1810 comme en 1822, de simples autorisations de canaliser les sous-sols de la voirie publique ont été accordées aux Compagnies gazières.

---

(1) En Angleterre, il y a 173 exploitations communales contre 405 faites par des compagnies.

Ces exploitations communales (en 1889) possèdent un capital de fr. 627.372.382 et livrent à la consommation plus d'un tiers du gaz consommé : 867 millions contre 1.687 millions de mètres cubes livrés par les Compagnies.

Il en est qui ne font pas payer le gaz servant à l'éclairage public, et d'autres qui le livrent au prix de revient. Ce prix est inférieur à celui des Compagnies, en moyenne, 10 centimes, contre 10,8 centimes.

Leur prix de vente est également plus faible, en moyenne, centimes 13,9, contre centimes 15,3. L'année précédente ces prix étaient de centimes 13,2 contre cent. 15,7.

Enfin, les bénéfices ont été, en moyenne et par mètre cube, de centimes 4 pour les exploitations communales, et de centimes 6.5 pour celles des Compagnies.

Bruxelles, en exploitant elle-même son gaz, réalise des bénéfices de 34 %, n'a rien à payer pour l'éclairage public et livre le gaz aux particuliers à 14 centimes le mètre cube pour l'éclairage du soir et à 13 centimes pour celui du jour.

En Autriche et en Allemagne, il y a également des usines municipales exploitées avec succès. Berlin a la sienne.

Le gaz se vend 20 centimes dans cette dernière ville, 21 centimes à Vienne, 10,5 centimes à Londres avec un pouvoir éclairant supérieur de 25 % à celui de Paris, à Plymouth il est livré à 7,9 centimes.

En Allemagne, dans 35 villes, il est vendu de 19,7 à 14,7, et dans 53 villes de 14,7 à 9,7 centimes.

En 1829, lorsqu'elles se sont entendues pour ne plus se faire concurrence, cette entente a été neutralisée par l'autorisation de construire des usines donnée par le Parlement aux municipalités, la *Corporation of London* pour la Cité et au *Métropolitan Board of Work* pour la Métropole.

En 1847, lorsque les compagnies ont voulu se partager l'éclairage de la Ville, les habitants soutenus pas leurs édiles ont obtenu du Parlement une loi spéciale *le Gas Work Clauses Act.*

A la nouvelle tentative faite en 1857, par les Compagnies gazières, qui, fusionnant entr'elles formèrent les groupes du Nord et du Sud de la Ville, une nouvelle loi : Le *Métropolis gas Act de 1860*, fut encore votée pour soustraire les consommateurs à leurs convoitises.

Les Compagnies tentèrent de résister et de se soustraire aux obligations qui leur étaient imposées; mais elles furent obligées de se soumettre. Et lorsque la formidable hausse des charbons de 1873-75 motiva une révision des prix de vente, une loi établit les nouveaux prix à l'aide d'une échelle proportionnelle et le Parlement, par un nouvel Acte *Le Slading scale de 1876*, étendit à nouveau son égide tutélaire sur ses administrés.

La raison de cette différence de mœurs entre la France et l'Angleterre est facile à apprécier.

Le citoyen anglais ne se désintéresse jamais des questions d'intérêt général, il fait à de certaines heures de la politique pure, il fait toujours de la politique économique. Il ne subit pas la loi, il la dicte.

En France c'est... tout le contraire.

Le bourgeois se désintéresse des revendications ouvrières.

L'ouvrier ne veut pas connaître les questions économiques.

Résultat : L'un et l'autre sont rançonnés à merci par la moderne féodalité financière qui, puissamment organisée, tient sous sa dépendance la presse, l'administration et les pouvoirs publics.

A. SERF.

Au dernier moment, l'article qui précède étant sous presse et quelques épreuves en ayant été distribuées, le Conseil Municipal décide : « *l'ajournement de la discussion du rappert de M. Sauton sur l'abaissement du prix du gaz* » (Séance du 9 juillet 1892.)

Malgré la conspiration du silence si habilement organisée autour de la question, la lumière a été faite et les consommateurs mis au courant de ce qui se tramait en leur nom, ont

fait entendre leurs protestations. Cela a suffi pour faire avorter le complot.

Mais cette retraite des monopoleurs peut n'être qu'une feinte. Nous y veillerons. Que nos amis de Paris et des Départements ne cessent de s'organiser pour la bataille. D'une extrémité de la France à l'autre et au-delà des frontières, les Compagnies gazières se solidarisent ; leur Caisse de résistance est constituée, la presse est muette, l'appui des pouvoirs publics leur est acquis. A cette coalition des producteurs il faut opposer la ligue des consommateurs. *Caveant Cives.*

La *Revue Socialiste* **reste l'arme au pied prête à répondre à toute agression, prête à joindre son action à toute revendication d'intérêt public.**

*
* *

L'on nous informe que le Bureau du Syndicat de l'Alimentation *vient de prendre une résolution favorable au projet de Convention.*

La raison en serait, nous dit un membre influent du Syndicat, que le projet devant procurer une satisfaction immédiate aux gros Consommateurs, les bénéficiaires n'ont pas à se préoccuper des autres conséquences de ce projet.

Nous nous refusons à croire à un pareil excès d'égoïsme étroit et à courte vue, qui ferait sacrifier à quelques intérêts particuliers les intérêts généraux dont les Syndicats, même les plus bourgeois, s'érigent en défenseurs.

Pour l'honneur de la Corporation dont relève ce Bureau Syndical, nous nous plaisons à croire que cette nouvelle est controuvée.

LUNDIS SOCIALISTES

(Suite) (1)

XXX. — La Législation Internationnale du Travail.

La revendication probable d'une législation internationale du travail domine tous les programmes ouvriers socialistes. — Historique de la question. — L'initiative du gouvernement suisse. — La conférence de Berlin. — Probabilité de victoire prochaine. — Importance de la question. — Ce que donnerait la réduction de la journée.

Maintenant que nous avons répondu sommairement aux objections et aux critiques faites par les révolutionnaires et par les économistes libéraux au collectivisme réformiste, il ne nous reste qu'à passer à la sériation des voies et moyens préconisés par ce dernier.

Pour cela, nous n'avons qu'à commenter, dans leur ordre le plus habituel les programmes des *Partis Ouvriers*.

La première revendication qu'ils formulent est celle qu'avec *le maintien de la paix internationale*, ils ont inscrite sur les bannières déjà glorieuses du *Premier Mai : la Législation internationale du Travail.*

Déjà longue est l'histoire de cette réforme non encore réalisée.

Revendiquée, nous l'avons vu, par Robert Owen depuis 1811, elle devint ensuite pendant de longues années. la plate forme du patronat philanthropique alsacien, et à partir de 1830 elle fut notamment réclamée par Daniel Legrand, Burkhardt et Dolfus.

Un ami de ces derniers, le philanthrope bavarois Hahn, porta la question devant les congrès internationaux de Bienfaisance publique (Francfort 18855, et Bruxelles 1856), où sa proposition vivement appuyée par les français Audiganne, Wolowski, Jules Duval, par les belges Ducpétiaux, l'ancien ministre Rogiers, Ahrens, Ackerdyrk Verschers et par l'Allemand Landmann, fut votée à une forte majorité.

---

(1) Publication commencée le 15 février 1892.

A partir de 1866, ce sont les membres de l'*Internationale* (congrès de Genève, et congrès de Baltimore, septembre 1866) qui, en demandant la journée de huit heures, se firent les champions d'une législation internationale ouvrière. Ardemment préconisée de 1877 à 1880 par les allemands Karl Hirsch et Karl Hœchberg, par l'autrichien Kautsky et surtout par le belge César De Paepe, l'idée nouvelle devint bientôt l'article premier du programme des partis ouvriers des Deux Mondes.

En 1881, elle fait un pas de plus, et, sur la proposition du colonel Frey, fut acceptée, par le gouvernement suisse qui tenta de réunir un congrès internationnal de délégués gouvernementaux du travail et, ayant en vue l'élaboration des lois protectrices des travailleurs.

Ce fut sans succès d'abord ; mais si active et si constante devint la propagande des Partis ouvriers que, quelques années après, les gouvernements ne purent repousser la proposition renouvelée du gouvernement suisse. Une conférence devait dans les premiers mois de 1889, se tenir à Berne ; elle se tint à Berlin de par la volonté perturbatrice du jeune empereur allemand.

Déjà acceptée par la Suisse, et en principe par l'Allemagne, par l'Autriche-Hongrie, et ayant été l'objet d'une prise en considération à la Chambre française (proposition Camélinat) et au Conseil municipal de Paris (proposition Vaillant), la législation internationale semblait devoir être adoptée en principe par la Conférence de Berlin. Il n'en fut rien ; le mauvais vouloir des délégués français, anglais, belges, espagnols, italiens stérilisa tout, et la question est encore pendante. Au moins elle est constamment posée avec une énergie croissante par les Partis ouvriers et socialistes qui finiront bien par l'emporter. Ce sera leur première grande victoire.

Marx, que l'on n'accusera pas de trop se complaire aux étapes réformistes échelonnées sur la longue et pénible route au terme de laquelle verdoie, fleurit et fructifie la terre promise des futures justices socialistes, Marx ne s'y est pas trompé, et il a consacré le tiers de son monumental *Capital* à un récit à la Tacite de la longue et tragique lutte finalement victorieuse, qu'ont soutenue pour l'obtention des lois de fabrique le prolétariat anglais et ses alliés les progressistes, contre la sophistique économiste et l'avidité patronale.

Et c'est bien vu.

Exténuation et révolte, privations et force, incertitude du lendemain et fermeté ne vont guère ensemble. Le mauvais et dur Guizot l'avait bien compris, d'où son cruel et trop véridique aphorisme : « Le travail est un frein. »

Il est un frein surtout avec les journées de douze, quatorze, seize, dix-huit heures, qui, torturantes pour tous, affaiblissent les forts et tuent les faibles.

Comment voulez-vous qu'un homme épuisé de fatigues, et cons-

tamment menacé dans ses moyens d'existence, s'il se départ de la résignation douloureuse à laquelle sa pauvreté le condamne, se sente fort pour revendiquer ses droits méconnus ?

Il est impossible, a écrit avec raison un inspecteur de fabriques, l'anglais Sounders, « il est imposible de faire un pas vers la réforme de la société, avec quelque espoir de réussite, si la journée de travail n'est pas d'abord limitée. »

Cet inspecteur a raison, il faut d'abord humaniser le travail, et pas d'autre moyen que la limitation de la journée complétée par l'édiction de prescriptions hygiéniques et ce par voie législative.

Nous ne prétendons pas qu'une bonne législation internationale du travail mettrait fin à la misère ouvrière et aux conflits sociaux, nous disons seulement qu'en adoucissant le travail dans son hygiène générale, dans son intensité, dans sa durée, elle améliorerait considérablement la destinée de ceux qui vivent de salaires et hâterait les émancipations futures.

Le seul fait de la diminution des heures de travail entraînerait les avantages suivants :

1° Diminution immédiate de la misère ouvrière par l'admission au moins temporaire dans les ateliers ou fabriques de centaines, de milliers de sans-travail ;

2° Abolition du supplice des longues séances de travail, si douloureux et si meurtrier pour tant de millions d'êtres humains ;

3° Développement intellectuel et moral de la classe ouvrière fait, dont la portée révolutionnaire n'a pas besoin d'être démontrée, depuis que dans sa très incisive *Critique sociale*, Auguste Blanqui a magistralement fait ressortir l'incompressibilite d'un peuple intelligent et instruit ; ce qui est vrai d'un peuple l'est d'une classe, à plus forte raison : tant sait l'homme, tant il vaut, car nous ne valons que par nos actes, et pour bien agir il faut savoir.

Supposez donc que les perfectionnements mécaniques aient en dix ou quinze ans rétabli l'ancien état de choses sur les marchés du travail, la situation resterait autre, par ce fait que les individualités ouvrières ne seraient plus les mêmes ; et en dépit des meurtrières balances de l'*offre* et de la *demande*, les capitalistes seraient quand même moins puissants devant un prolétariat plus conscient, plus instruit, et qui, en outre, aurait profité des bonnes années pour introduire des garnisons socialistes dans les forteresses des pouvoirs publics et des administrations communales.

A tous les points de vue donc, la législation internationale du travail ne présente que des avantages, et il n'est pas étonnant qu'elle soit à la fois réclamée par les socialistes de toutes nuances et par les ouvriers de tous les groupements professionnels.

Bien entendu, nous parlons d'une législation internationale du travail s'appliquant aussi à la petite industrie, voire même à l'industrie domestique, et se préoccupant aussi des travaux agricoles ; il n'y a

pas que l'exploité de grande industrie qui souffre. Je sais bien qu'ainsi élargies les lois du travail sont d'élaboration et d'application autrement difficiles ; mais comme il s'agit, en somme, d'un peu plus de justice et du mieux être de tous, on peut bien y prendre un peu de peine.

Que si maintenant un tel bienfait légal est véritablement impossible, ce sera une nouvelle condamnation immédiate et irrémissible du salariat et l'avertissement aux prolétaires d'aviser par d'autres moyens, à la conquête d'une plus juste et plus humaine organisation du travail.

XXXI. — Coopération et Socialisme.

Du véritable rôle de la coopération. — D'où proviennent les anciennes divisions entre coopérateurs et socialistes. — Le terrain de conciliation. — Ce que peut la coopération sous chacune de ses formes. — Le terrain de conciliation.

Parmi les adversaires de l'intervention des pouvoirs publics, on rencontre de vaillants et généreux optimistes qui croient que par l'association et sans le concours de l'Etat ni de la Commune, il est possible aux prolétaires de lever la pierre sépulcrale qui les enferme, dans les enfers du salariat.

Nous pensons que les coopérateurs — car c'est d'eux qu'il s'agit — se trompent grandement.

Est-ce à dire cependant qu'il faille tout attendre de l'Etat et que fatalement stériles soient les tentatives de coopération ? Rien n'est si loin de notre pensée, car le prétendre, serait manquer aussi gravement à la vérité et à la justice que le font les partisans outranciers de l'exclusif *Aide-toi*. L'un et l'autre de ces exclusivismes sont condamnables, mais ils s'expliquent par l'âpreté des luttes politiques et la multiplicité des intérêts en cause.

En écartant les extrêmes, on échappe à l'écueil. Entre le *Tout par les pouvoirs publics* et l'exclusif *Aide-toi*, il y a place pour une politique dont cet arrangement d'un vieux proverbe : *Aide-toi, les pouvoirs publics t'aideront,* donnerait la formule assez exacte.

Dans cet ordre d'idée, la coopération devrait tout en poursuivant des améliorations immédiates, avoir aussi pour objectif l'éducation administrative et l'organisation du prolétariat, dans le but d'arriver à l'abolition du salariat, avec le concours des pouvoirs publics, d'abord influencés, puis conquis.

Tel était bien le programme du père de la coopération, l'illustre Robert Owen ; mais telle ne fut pas la politique des successeurs, surtout anglais. Ils mutilèrent l'idée du maître, en faisant un *but* de la

coopération, qui ne saurait être qu'un *moyen*, selon la juste expression du fécond et populaire écrivain socialiste belge, Louis Bertrand.

De cette déviation vinrent les divergences qui ont si longtemps tenu à l'état d'hostilité déclarée socialistes et coopérateurs.

Des deux côtés on en revient. Les coopérateurs admettent généralement que leur action ne peut-être que très limitée. Ils comprennent que les restreintes solidarités de ceux qui n'ont rien ou presque rien, sont impuissantes contre l'organisation patronale et commerciale qui remue des milliards, commande le travail, fait la loi sur le marché et détient, en même temps que la presque totalité des forces productives, la masse des richesses produites et les grands voies de communication, avec leur immense outillage.

Pour leur part, les socialistes voient dans la coopération, la possibilité de conquérir des améliorations immédiates et surtout un puissant instrument de discipline et d'éducation économique pour les prolétaires.

Sur ce terrain on devait s'entendre et de fait, depuis surtout que le parti ouvrier belge a édifié de puissants établissements coopératifs, en les considérant surtout comme un moyen de hâter l'avènement des transformations futures, coopérateurs et socialistes, se regardent comme les soldats, d'une armée qui, tout en étant divisée en théories d'ordre différent, tout en marchant d'un pas inégal, n'en vont pas moins au même but.

Dans la *Revue Socialiste* et dans le deuxième volume du *Socialisme Intégral* nous avons exquissé un historique sommaire de la coopération; ici, nous devons nous borner à caractériser l'action coopérative et à délimiter les possibilités auxquelles elle peut prétendre. Les innombrables expériences de plus de soixante années d'efforts, en Angleterre, en France, en Allemagne, en Belgique, en Italie, aux Etats-Unis, en première ligne, nous permettent d'affimer tout d'abord que la coopération n'est véritablement efficace que sous la forme de société de consommation. Mais même dans ce cas, elle n'atteint encore que très partiellement le parasitisme commercial et elle laisse intact le parasitisme capitaliste autrement oppressif, autrement onéreux. Il n'apparaît pas non plus, quoi que prétende dans son généreux optimisme un coopérateur éminent, M. Charles Gide, que les *sociétés de consommation* puissent se multiplier et s'entendre au point de pouvoir réorganiser la production, dans le sens de la justice.

Dans la plupart des cas, la coopération est forcément impuissante sous la forme de *société de production*, les conditions de la production moderne nécessitant pour toute entreprise importante une quantité de capitaux bien supérieure à la totalisation des épargnes que peuvent réaliser les coopérateurs.

Il y aurait plus d'élément de succès dans les *sociétés en participation*;

mais ces sociétés ne reposent que sur l'arbitraire patronal ; on ne peut rien fonder sur le bon vouloir des privilégiés, toute l'histoire en témoigne, et le peu d'empressement du patronat contemporain à faire la part du feu le confirme irréfragablement.

Pas plus que la prévoyance individuelle, la *prévoyance coopérative* ne dépasse le rayon de quelques intérêts particuliers. L'assurance universelle, c'est là une trop lourde tâche pour l'initiative individuelle dans une société hérissée de tant d'inégalités, obscurée de tant d'ignorance : où l'influence du pain quotidien et l'insécurité du lendemain est le triste lot du plus grand nombre : *l'assurance est un service d'ordre social, il n'y peut être pourvu que socialement.*

Quant aux *coalitions*, seule arme du prolétariat, elles sont, en somme avantageuses ; mais elles gagneraient à être organisées intercorporativement pour être toujours conformes à la justice et aux intérêts bien entendus de la classe ouvrière. En tous cas, elles ne sont qu'un phénomène du salariat, et le but — auquel elles ne peuvent contribuer directement — doit être l'abolition du salariat.

En résumé un des grands torts des coopérateurs avait été de s'enfermer dans le cercle étroit de l'*Aide-toi* exclusif, qui ne saurait à à lui seul avoir raison de l'ignorance, des iniquités et de la misère ; mais non moins répréhensibles avaient été les socialistes en rabaissant, en combattant même quelquefois les tentatives coopératives. De même, encore une fois, que seule l'initiative individuelle serait impuissante, l'action plus puissante des pouvoirs publics ne pourra être véritablement bienfaisante que si elle est secondée par les libres efforts collectifs d'un prolétariat familiarisé avec les difficultés administratives des organisations politiques et économiques.

A ce titre, véritable école de pratique industrielle et commerciale, la coopération, est une excellente préparation aux réformes sociales qu'il s'agit d'arracher aux pouvoirs publics.

En un mot, coopérateurs et socialistes sont des militants de la même œuvre novatrice et justicière ; les travaux des uns, les luttes des autres se complètent mutuellement, et leur union hâterait le jour, désiré par tous, de l'émancipation humaine.

Au congrès coopératif international de Paris en 1889 ont été, par le coopérateur socialiste belge Demblon, prononcées les paroles suivantes :

Les vastes élucidations d'une sociologie strictement déduite de toutes les sciences ne permettent plus de croire perfectibles en elles-mêmes les institutions sociales existantes. Une transformation, qui s'esquisse déja, sortira graduellement du stade actuel, avec une rigoureuse logique, comme du bouton la fleur.

C'est bien cela ; il ne s'agit pas seulement, comme l'ont cru trop de coopérateurs, de tâcher d'améliorer les conditions présentes par

petites places et sans toucher à l'ensemble. Le devoir est plus haut et la tâche plus vaste ; il faut aussi apporter sa pierre au futur édifice de justice et de solidarité.

Est-il, en effet, œuvre plus haute que, tout en poursuivant des avantages immédiats, de contribuer à l'amoncellement des matériaux d'une société qui extirpera le despotisme et la guerre, l'exploitation capitaliste et la misère, l'ignorance et le mal moral ?

XXXII. — Le droit a l'existence

Le droit à l'existence pour chacun. — Premier devoir social. — Ses précédents. — Nécessité de changer de système d'existence. — L'assurance sociale, sa possibilité et ses avantages.

En attendant la transformation collectiviste qui mettra fin à l'exploitation capitaliste et à son succédané la misère ouvrière, les socialistes modernes ont sagement agi en concentrant leurs premiers efforts en vue de l'obtention de lois protectrices du travail et des travailleurs ; c'est de première urgence.

Mais si l'amélioration des conditions du travail, s'impose, la protection de l'existence humaine n'est pas de nécessité sociale moindre et il est permis de dire que pour qui sait faire abstraction des termes d'école, le but économique des sociétés progressives est certainement contenu dans cette proposition :

« Organiser la production et la répartition des richesses de façon que le droit à une suffisante vie, soit assuré à tous les êtres humains, aux valides par le travail aux malades par la solidarité sociale. »

Si cette formule n'est pas la plus scientifique, elle a peut-être le mérite d'être la plus large, la plus pratique et de parer au plus pressé. Pas besoin ici de dissertation à perte de vue : le capitalisme a plus que quadruplé la production des richesses, mais par le développement même de son principe, il s'oppose à leur équitable répartition, et pendant que les entrepôts regorgent des millions et des millions d'êtres humains souffrent de la fin et meurent lentement de privations. Voilà le fait brutal.

En présence d'une anomalie si contraire à la justice et si douloureuse dans ses conséquences, le devoir social est clair, même pour ceux qui admettent la légitimité intrinsèque de la forme propriétaire actuelle. Dans une société riche au point d'avoir à supporter périodiquement les crises de surproduction et où quelques-uns peuvent se livrer à toutes les folies de luxe, il y a crime lorsque dans la mesure

des ressources communes, le pain quotidien n'est pas assuré aux plus déshérités.

D'une façon plus ou moins imparfaite le droit à l'existence pour chaque membre de la société dans la mesure des ressources communes, a toujours été reconnu comme un principe de désirable application ; les embryons d'assistance publique, les devoirs de charité envers leurs semblables qui se reconnaissent les meilleurs des possédants n'ont pas d'autre signification. Dès qu'après avoir brisé les anciennes dominations cléricales et militaires le peuple put élire ses représentants, le droit pour tous à l'existence fut proclamé le premier devoir social. Ainsi prononcèrent l'*Assemblée Nationale* en 1789, la *Législative* de 1792, la *Convention* en 1793.

Ce qui, vu l'exéguité des ressources sociales d'alors était d'impossible réalisation et d'application facile depuis que le révolutionnement des moyens de production a déçuplé les richesses.

Mais pour cela il faudrait changer de système d'assistance publique en substituant la justice solidariste à l'humiliante charité.

Dans notre société moderne basée sur le travail, le droit à l'existence ne saurait être valablement assuré par les procédés actuels d'assistance publique et d'assistance privée même étendus et améliorés. En serait-il autrement d'ailleurs qu'il ne faudrait plus s'y arrêter ; le droit à l'existence dans la société actuelle et en attendant le triomphe du socialisme qui fera de la solidarité humaine une vérité. doit être fondée, non pas sur l'aumône et la philanthropie mais sur un système général d'assurance sociale ayant pour adjuvant, la garantie du droit au travail supposant une organisation de travaux publics, pouvant parer aux chômages involontaires.

Par ce procédé, la moitié des causes de dénûment étant supprimée on resterait toujours en présence des charges résultant du service des enfants assistés, du service hospitalier, des dénûments causés par les maladies ou infirmités, par la vieillesse et enfin par la mort des chefs de famille.

On pourrait y pourvoir pour les cas spéciaux par la réorganisation des établissements hospitaliers actuels et par la fondation de maisons d'éducation et de refuge pour les cas généraux, par la création d'un *Ministère de l'assurance sociale* qui assurerait la direction de deux grands services :

1° *Les assurances concernant les personnes ;*

2° *Les assurances concernant les animaux et les biens.*

Pour la deuxième catégorie qui comprendrait les branches *incendies*, *sinistres maritimes* (celle-ci mixte) intempéries (grêle, gelée, inondation) épizooties, etc., l'application serait facile (l'Etat prendrait après rachats préalables des titres aux taux l'émission réelle), la succession des com-

pagnies existantes il n'y aurait ensuite qu'à rendre l'assurance obligatoire pour tous, ce qui serait d'autant plus facile que l'économie résultant de l'emploi de l'outillage administratif et l'extension des opérations permettait de réduire les primes à la moitié peut-être au tiers des taux actuels.

Le service des assurances concernant les personnes serait plus compliqué ; d'abord il se subdiviserait en assurances :

Contre la maladie, contre les accidents provenant du travail, contre les accidents quelconques, contre la mort des soutiens de famille, contre l'invalidité résultant d'infirmité et de vieillesse.

Ici encore on devrait débuter par l'obligation de l'assurance pour toute personne jouissant par son travail ou autrement d'un minimum de ressources qui serait fixé en tenant compte de la diversité des prix.

Le total des primes ainsi payées devrait suffire au quart des charges de l'assurance générale que l'on peut évaluer pour la France à 3 milliards soit pour le quart en chiffres ronds 750 millions, 300 seraient payés par les gens à revenu, resteraient à la charge des travailleurs de tout ordre 450 millions, soit environ 4 ½ % des salaires évalués au chiffre total de 10 milliards par an.

Un milliard serait fourni par les employés de toute catégorie ayant à payer une contribution de... qui serait un peu plus élevée pour les industries dangereuses. Cettte cote-part paraîtra modérée si l'on se rappelle que le seul produit net des chemins de fer livrés aux compagnies financières est de 650 millions par an.

De quelle nature seront ces ressources spéciales.

Divers projets ont été présentés. Nous relevons celui d'André Godin le fondateur du Familistère de Guise. Dans ce projet, par la simple attribution à l'Etat de l'hérédité collatérale, combinée avec un impôt progressif sur l'héritage, on arrive à une entrée naturelle annuelle de 2 milliards et demi ce qui permettrait de supprimer si on voulait, les taux imposés aux salariés.

De la sorte le budget de l'*assurance sociale* serait assuré sans qu'il soit besoin de recourir à d'autres sources de revenus. Cependant nous nous sommes placés dans la situation la plus défavorable laissant le capitalisme dans son plein et meurtrier fonctionnement (1).

Autre serait en effet la situation si nous faisions entrer en ligne de compte la reprise par l'Etat ou les communes, suivant le cas, de tous les monopoles concédés à des particuliers (chemins de fer, canaux et établissements de crédit, traction, éclairage urbain, etc., etc.

---

(1) Le professeur Vagner de Berlin a donné une théorie complète de l'intervention absolue et nécessaire de l'Etat en matière d'assurance :

« L'assurance, dit-il, est un de ces grands intérêts publics à l'égard desquels l'administration a le devoir d'intervenir pour en faire une institution de droit public.

Les avantages résultant de pareilles mesures permettraient de parer aux charges nouvelles, et tous auraient le pain et l'abri dans la société acheminée vers de plus complètes justices.

XXXIII. — Le Ministère du Travail.

Nécessité de cette institution réclamée par les socialistes depuis 1840. — Historique. — Les premières tâches du Ministère du Travail.

En affirmant dans le précédent chapitre que dans la société actuelle, *le droit à l'existence* doit avoir pour *substratum, le droit au travail,* nous étions, pensons-nous, dans la vérité. En effet, dans la *cité antique* on prenait au-dessous des citoyens toute une population à esclaves, exploités sans merci ; le droit à l'existence pour la minorité libre, pouvait être garanti par de simples procédés d'assistance sociale.

Il en va autrement dans notre société moderne, où il s'agit de stipuler pour tous les êtres humains. Ici le droit à l'existence entraîne de soi le droit au travail qui en est la dignification en même temps que le principal moyen.

Les socialistes l'ont toujours entendu de la sorte, en indiquant pour premier but social à atteindre la garantie d'un minimum de suffisante vie pour tous. Fourier se hâte de proclamer le droit au travail *le premier des droits natuels,* et il ajoute que si ce droit primordial n'est pas tout d'abord consacré, tous les autres droits reconnus par les constitutions sont sans effet.

Pour Victor Considerant le droit au travail pouvait seul légitimer le droit de propriété, et dans un esprit de modération que nous ne saurions admettre Proudhon disait : « Accordez-moi le droit au travail et je vous accorde le droit à la propriété. Ce serait sacrifier le droit d'aînesse pour un plat de lentille.

Lours Blanc a eu un sens plus juste des possibilités et des répercussions économiques, quand il a démontré que le droit au travail

---

donnant lieu à l'organisation d'un service public comme ceux de la monnaie des postes et des télégraphes, des routes. Ces services sont faits soit par la régie directe de l'Etat, soit par des compagnies concessionnaires sous le contrôle de l'Etat. M. Vagner se prononce nettement pour la première méthode.

« Selon lui, l'Etat pris comme l'intermédiaire des citoyens entre eux est tout désigné pour monopoliser les assurances. Seul il peut donner une sécurité absolue et conserver à l'institution son caractère philanthropique en protegeant le faible par une complète égalisation des risques.» (Nouveau Dictionnaire d'Economie politique).

entraînerait son organisation qu'il voyait dans l'*Association des travailleurs*, facilités et commandités par l'Etat.

Quant au principe, Louis Blanc le justifie en ces termes qui ne laissent rien à reprendre « Admettre le droit à l'existence et nier le droit au travail, c'est reconnaître à l'homme le droit de vivre improductivement, c'est consacrer son existence comme charge, quand on refuse de la consacrer comme emploi, ce qui est de la plus remarquable absurdité.

Tous les socialistes de la première moitié du siècle ont pensé de même et dans le parti républicain proprement dit, le droit au travail a souvent été considéré comme la grande conquête sociale de la Révolution ainsi que cela ressort de ces paroles de Ledru-Rollin en 1848 :

« Quand nous demandons le droit au travail, nous ne faisons que réglementer les déclarations qui avaient été faites par nos pères et qui ont été emportées par les réactions. »

Ledru Rollin avait bien raison ; le droit au travail reconnu par l'*Assemblée Nationale* de 1789, et par des hommes aussi modérés que Malouet, était tout naturellement passé dans le droit révolutionnaire, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent. Malheureusement la Révolution, sauf les expédients des ateliers de secours, n'avait pas eu le temps d'appliquer le nouveau droit et la réaction Bonapartiste de l'an VIII qui mutila la Révolution en ce qu'elle avait de plus généreux, emporta, avec bien d'autres éléments d'avenir le droit à l'assistance et le droit au travail.

Mais à quoi bon insister sur la tradition historique dont peut se recommander le droit au travail. Il va sans dire qu'en démocratie, même en démocratie bourgeoise, le droit de vivre en travaillant est le premier et le plus précieux des avantages sociaux et que cette garantie est la dette sacrée ou, si l'on veut, la trop insuffisante rançon de l'aliénation individuelle du sol et des instruments de travail.

En attendant le retour de la société à la justice par la socialisation des forces productives on n'exige pas trop en demandant que les spoliés aient au moins la ressource assurée d'un travail suffisant à les faire vivre.

Le droit au travail est donc, en se plaçant sur le terrain de la société actuelle, le plus indispensable des droits sociaux.

Mais comment arriver à la réalisation de ce droit. C'est encore aux socialistes français de la première moitié du siècle que nous pouvons le demander. Depuis 1840 ils n'avaient cessé de réclamer la constitution d'un ministère du travail et du progrès, et ils avaient tellement fait accepter ce *desideratum* par l'opinion publique que le 26 février 1848, quand les barricades des Parisiens victorieux fumaient encore, le gouvernement provisoire faisait afficher la proclamation suivante :

Le gouvernement provisoire de la République Française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

La promesse ne fut pas tenue et juin s'ensuivit, mais les socialistes même les plus modérés, n'ont jamais cessé de réclamer la mesure salvatrice. Nous n'en voulons pour preuve que les récentes propositions de Camille Raspail, de Millerand et de Mesureur à la Chambre française. En repoussant ces propositions la majorité parlementaire a voulu accorder un semblant de satisfaction par le *Conseil Supérieur du travail* et par l'*Office du Travail* qui ne sont qu'un dérivatif illusoire et la question reste pendante.

Les Etats-Unis ont créé un *Ministère du Travail* qui n'est, à vrai dire, qu'un office de renseignement et de statistique. Nous voulons plus et selon nous le *Ministère du Travail* devrait avoir une tâche autrement vaste.

C'est d'abord Office de législation industrielle et de statistique, il devrait être en même temps le Ministère de l'organisation du travail.

Comme *Office de législation industrielle* le Ministère du Travail aurait pour tâche en premier lieu de dresser un tableau comparatif de cette législation dans les différents pays, proposer une amélioration des lois actuelles et travailler à l'établissement d'une législation internationale de travail à laquelle sont déjà favorables les gouvernements Suisses, Allemands et Autrichiens.

En second lieu le *Ministère du Travail* devrait veiller et pourvoir à la rigoureuse application des lois actuelles en s'employant sans cesse à les internationaliser et à les compléter.

Le Ministère ne devrait pas s'en tenir à la lettre sur cette matière, il devrait instamment s'efforcer de remplir le rôle d'arbitre dans les différents centres travailleurs et capitalistes et prévenir ainsi la plupart des conflits.

Viendraient ensuite diverses intromissions de détail, comme par exemple la réorganisation du travail dans les prisons, question poignante s'il en fut et pour l'industrie libre indignement concurrencée et pour les condamnés, affamés, exténués, pressurés par des adjudicataires sans conscience.

Le *Ministère du Travail* mettrait fin à ce triste état de chose, en prenant de concert avec le Ministre de la Justice, des mesures du genre de celles-ci :

Création de nombreux pénitenciers agricoles ou coloniaux devant absorber au moins les trois quarts des condamnés ;

Reprise par l'administration de la direction directe du travail ;

S'astreindre à ne fabriquer que des objets d'une consommation et d'une fabrication générales et qui seraient surtout consommés dans les établissements de l'Etat ;

Observance dans les prisons des prescriptions limitant la durée du travail ;

Taux de salaire fixé au minimum reconnu dont la moitié devrait faire retour aux prisonniers.

L'œuvre *statistique* du *Ministère du Travail* ne serait pas moins importante et moins bienfaisante, car là encore tout est à réorganiser sinon à créer. Aussi le service de statistique du Ministère du Travail aurait-il des tâches multiples, nous ne pouvons mentionner que les principales :

Dresser au moins deux fois l'an un tableau comparé de la production agricole et industrielle dans les différents pays, cette production envisagée dans les divers éléments qui la constituent, richesse naturelle, outillage, procédés, salaires, etc. Insister sur la condition des travailleurs tant au point de vue moral qu'au point de vue économique.

Signaler les progrès de la concentration capitaliste et ceux des sociétés ouvrières sous leurs diverses formes, sociétés de participation aux bénéfices, de consommation, de prévoyance, de crédit mutuel, de production, de résistance, d'instruction mutuelle, etc.

Analyser les conditions du marché, trop plein ou pénurie, soit des bras, soit des produits, mouvements d'émigration, activité ou ralentissement de la production, les grèves, les accidents, action de la législation industrielle, marche des salaires et des prix prodromes de crises, (d'inflation et de dépression), moyen de les atténuer ou prévenir, situation commerciale, importation, exportation, différence de prix, fausses manœuvres des producteurs et des échangistes, action subversive de la spéculation sous toutes ses formes, mais notamment sous celle des marchés à terre.

De pareilles données seraient utiles aux états et aux industriels, elles le seraient surtout aux ouvriers qui seraient toujours renseignés à la Bourse du Travail de leur ressort des conditions générales des marches du travail et aussi sur la tendance au développement ou à la dépression des professions diverses, sur les inégalités de salaire que rien ne justifie, etc.

Ainsi éclairées les fédérations régionales ou nationales des sociétés de résistance dirigeraient plus fructueusement leur action régionale ou nationale, voire même internationale pour l'élévation raisonnable ou l'égalisation relative des salaires et aussi pour l'amélioration constante des conditions générales du travail.

Voilà déjà beaucoup ; pourtant, autrement importante serait, comme nous allons le voir, l'œuvre positive du *Ministère du Travail*.

Benoît MALON.

(*à suivre*)

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE MODERNE

ET

L'ÉCONOMIE POLITIQUE (1)

Les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire moderne font une large place aux principes du Droit et à l'Economie politique. Quoique le programme dise : « Le professeur évitera de donner à l'enseignement un caractère trop abstrait » la tendance philosophique de cet enseignement est nettement marquée par ce qui suit : « En économie politique, il initiera « les élèves, dans la mesure que leur âge comporte, à la con- « naissance des faits économiques et sociaux, en insistant sur « les lois générales qui s'en dégagent. »

Les répertoires pratiques de droit politique et de droit civil, les dictionnaires de législation et d'économie politique usuelles ne manquent pas. C'est autre chose que visent les programmes. Il ne s'agit pas seulement de faire apprendre aux milliers de jeunes gens qui vont bientôt peupler l'enseignement nouveau, les textes les plus utiles à connaître de notre constitution et de nos codes. Il n'est pas question d'un catéchisme, mais d'un enseignemént critique. D'où la gravité de la question. Elle n'échappe à personne.

Les *Instructions* sur l'enseignement de la philosophie s'appliquent à l'enseignement du droit et de l'économie politique. Elles portent « en même temps que l'Etat élève les esprits, « il doit élever les âmes. Telle est la pensée fondamentale que « l'Etat doit maintenir, ou il n'a plus qu'à abdiquer. Or cette « pensée, c'est ce que l'on appelle... la loi du devoir. Il ne peut

(1) Sur les grandes lignes des programmes pour l'Enseignement secondaire moderne (voir la *Revue Socialiste* de décembre 1892). L'*Enseignement secondaire moderne.*

« donc y avoir pour l'Etat d'autre morale que la morale du « devoir, ni d'autre philosophie que celle qui rend possible une « morale du devoir » (1).

Appliquées à l'enseignement de l'économie politique, ces instructions soulèvent immédiatement un problème de pédagogie qui est loin d'être résolu. Car l'économie politique elle-même est l'objet d'un débat qui n'est pas près de cesser. Il se résume en ces deux mot : économie politique pure — économie et morale sociale ; plus simplement : individualisme — socialisme.

Un des caractères permanents et des moins contestés de la tendance socialiste est de faire rentrer l'économie politique pure dans la science sociale,et de subordonner la science sociale elle-même à la morale sociale, aux idées supérieures de justice et d'humanité.

Il semble donc bien que les *Instructions* portent : orientation de l'économie politique et de son enseignement « vers une idée de plus en plus ample de la vie sociale », vers le socialisme; puisque la tendance socialiste est la seule qui introduise dans l'économie politique le devoir social, plus simplement le devoir.

C'est ce que reconnait M. Espinas,(2) dans la conclusion d'une *Histoire des doctrines économiques* destinée aux jeunes gens « de nos école. « De plus en plus les relations des diverses fonc- « tions économiques avec l'ensemble de la vie sociale, avec les « beaux arts, avec la religion, avec la politique, avec la morale « se manifestent. Bref, l'art économique obéit dans sa marche « aux lois de l'évolution, comme la conscience sociale dont il « n'est qu'un aspect. Dès lors, pour nous, le seul moyen de le « pousser plus avant sera de l'orienter vers une extension de « plus en plus ample de la vie sociale ; l'économiste doit être « pénétré du sentiment des harmonies qui unissent les classes « entre elles et les nations entre elles; il faut qu'il prenne pour « guide dans les débats souvents obscurs où interviennent des « éléments si divers, intérêts, rivalités, croyances, crainte et « passion de la nouveauté, rêves généreux et destructeurs, le « seul sentiment qui,par sa largeur et sa permanence,soit capa- « ble de dominer tous les autres, l'amour de la justice et de « l'humanité. »

---

(1) Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Enseignement secondaire. Instructions, programmes et règlements. Paris, Imprimerie Nationale, 1890.

(2) *Histoire des doctrines économiques*, par A. Espinas, professeur à la faculté des lettres de Bordeaux, 1892 (Armand Colin).

Tout programme d'économie politique, comme de physique ou d'histoire naturelle, ne peut être qu'une énumération de têtes de chapitre. C'est pourquoi les programmes proprement dits sont accompagnés *d'instructions*. Les amis de l'enseignement philosophique et économique dans nos établissements publics d'instruction secondaire voient avec espoir succéder (non pour les remplacer, car ils renferment au point de vue de l'enseignement d'excellentes choses, mais pour les compléter et les rectifier) : aux livres classiques ridiculement clairs, dans la partie d'exposition, tristement haineux dans la partie de réfutation, de nouveaux livres, classiques aussi, où la profondeur métaphysique n'exclut pas la belle limpidité, où la réfutation, mot qui n'a pas de sens en philosophie, est remplacé par l'examen critique consciencieux. (1).

Paul BUQUET.

---

(1) En première ligne il faut citer (on ne parle ici que des livres scolaires) Charles Gides : *Principes d'économie politique, 1889.* — Espinas : *Histoire des doctrines économiques, 1892.*

CORRESPONDANCE

Monsieur le Directeur,

Je suis heureux de me trouver d'accord avec M. le docteur Delon contre l'exhibition des images obcènes. Mais je ne puis rester sous l'inculpation par laquelle votre honorable collaborateur termine sa lettre et clôture la discussion. — à savoir que ma thèse est celle de la théologie contre la science.

Ceux de vos lecteurs qui voudront bien se référer à ma lettre pourront me rendre cette justice que je n'ai employé aucun argument théologique ni religieux. Je me suis placé, au contraire, uniquement sur le terrain social.

J'ai dit qu'étant donné notre organisation sociale, il est impossible aux jeunes hommes de donner libre cours à l'instinct sexuel, sans vouer à la dégradation physique et morale toute une classe de personnes de l'autre sexe : par cette raison, ils doivent s'en abstenir. C'est là ce que j'appelle une thèse *socialiste*.

Que répond M. Delon ? Il reconnaît que la prostitution est la conséquence fatale du genre de vie qu'il conseille aux jeunes gens. Il reconnaît que la prostitution est « un mal épouvantable ». Mais il l'accepte néanmoins parce que la satisfaction de l'instinct sexuel est indispensable, dit-il, à la santé physique et morale d'un jeune homme. Eh bien ! c'est là ce que j'appelle une thèse *individualiste,* au premier chef.

Quant à ce régime social à venir dans lequel pourront se former entre les deux sexes « des associations inspirées par les plus doux sentiments », nous n'avons pas à nous en occuper pour le moment. Il s'agit, dans la discussion, des conseils à donner non point aux jeunes gens de l'an 2,000, mais à ceux d'aujourd'hui.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Ch. Gide.

Il est vrai que M. Gide n'a employé dans sa discussion aucun argument théologique et religieux. J'ai cru avoir le droit de chercher derrière le rideau, à mon avis bien insuffisant, des raisons mises en avant par notre éminent contradicteur, les prémisses non formulées et

peut-être inconscientes de ces raisonnements. En admettant ces prémisses la thèse est logique, bien enchaînée et se comprend. Supprimez-les, et on ne saisit plus, on aboutit à un trou, à un vide, à un chaînon absent.

Je nie (et j'ai avec moi dans cette négation tous les hommes d'opinions politiques ou religieuses très diverses que j'ai consultés) que la chasteté soit possible à l'immense majorité des hommes, sains de corps et d'esprit. Ce n'est pas une hardiesse que j'exprime là, mais bien la vérité la plus banale.

Je nie (et j'ai avec moi l'opinion de tout le monde à part quelques mystiques exaltés) que les exhortations les plus pathétiques à la continence puissent changer quelque chose à des instincts aussi puissants et aussi essentiels. La faculté de reproduction est la qualité fondamentale, caractéristique de toute matière vivante, depuis la plus humble parcelle de protophasma jusqu'à l'homme.

Et c'est cela, c'est cette loi naturelle que vous voulez modifier avec des phrases !

Si un conseil ou un sermon devait avoir quelque efficacité, on serait tenté d'établir une sorte de balance entre les inconvénients et les avantages. Malgré les très graves atteintes qu'une telle privation apporterait au sain équilibre et au bonheur des individus, on pourrait conseiller l'abstinence pour détruire la prostitution : Entre deux maux, on choisirait le moindre.

C'est là le principal remède de M. Gide contre cette honteuse plaie sociale. Mais, de toute évidence, le remède proposé n'est-il point d'un optimisme presque puéril ?

On l'emploie depuis longtemps contre tous les vices, tous les crimes, toutes les folies de l'humanité. Autant en emporte le vent !

Est-ce là une thèse socialiste ? Pas du tout : c'est encore une thèse théologique, celle de la *vertu pour* la *vertu* de la *privation pour* la *privation*.

La thèse socialiste serait : l'*abstinence pour le plus grand bien social*, à la condition d'avoir préalablement démontré que cette abstinence est possible et facile. Or, c'est ce que M. Gide n'a pas encore démontré. Si ce conseil est fatalement vouée à une complète inefficacité, pourquoi le donner ? Pourquoi lui attribuer tant d'importance ? Philosophiquement et physiologiquement, il n'est pas défendable. Il ne peut être *rationnellement fondé que sur une seule notion, celle de son efficacité probable. Si cette efficacité même n'est pas admissible, tout croule.*

La causse essentielle de l'extrême, de l'inquiétant développement de la prostitution contemporaine, c'est la situation économique et sociale.

Que de pays où les mœurs sont très libres, et la prostitution nulle ! Ainsi bien des villages en France où beaucoup de familles ne

se marient qu'après..... Ainsi la plupart des petites villes d'Italie, dont parlait Henri Fouquier (*Figaro* 2 novembre 1891) où la prostitution n'existe pas quoique les mœurs y soient très amoureuses.

Et dans notre histoire, la Renaissance, cette merveilleuse époque de saine gaillardise, de vigueur physique et morale, de puissance créatrice et rénovatrice, ne traînait pas après elle, malgré l'éveil de de tous les sens, l'armée de prostituées et de souteneurs qui déshonore la société capitaliste.

La Renaissance en Angleterre, ce que Taine a appelé la Renaissance *païenne* (Histoire de la Littérature Anglaise, tome II) période de fermentation intellectuelle, de joie débordante (Merry England) et d'emportement sensuel, n'a pas été émue, comme nous le sommes, par l'accroissement continu de la prostitution.

Depuis cette époque, les hommes moins vigoureux ont des besoins probablement moins impérieux, et cependant les carrefours des grandes villes pullulent de troupes toujours plus nombreuses de ces tristes filles de joie. On a poussé le cri d'alarme et vanté bien des remèdes. Malgré tout, le flot augmente et menace. Et pourquoi ? Parce qu'un grand fait nouveau s'est produit, parce que la société *capitaliste* s'est établie.

Et maintenant prêchez toutes les morales du monde. Tant que l'iniquité économique persistera, tant que le capitalisme n'aura pas péri, vos morales ne seront que rhétorique creuse. Comme me l'écrit notre vénéré directeur Benoît Malon, sachons bien « que la morale ne « peut être greffée que sur la justice économique, que la grande « recruteuse de l'armée de la prostitution et de tout ce qui s'ensuit, « c'est l'exploitation capitaliste avec son cortège de servitudes et de « misères. »

A. DELON.

L'auteur de la lettre qui va suivre ne partage pas les idées qui sont le plus habituellement défendues dans la *Revue Socialiste* ; nous insérons néanmoins les observations qu'il a bien voulu nous envoyer parce qu'elles constituent, en somme, un appel à la justice et à la bonté.

Ils sont malheureusement trop rares les hommes de la situation sociale de notre honorable correspondant qui pensent comme lui, autrement la base d'entente serait vite trouvée et nous nous acheminerions pacifiquement vers la justice économique, préface de l'intégrale rénovation humaine qne poursuivent les socialistes.

A Monsieur BENOIT MALON, *directeur de la "Revue Socialiste" à Paris.*

Mon cher Directeur,

J'examinais ces jours les rapports annuels de quelques sociétés anonymes françaises et en pensant au personnel qui avait contribué au gain des bénéfices, j'étais frappé de l'idée qu'il n'avait, — sauf les chefs peut-être, — aucune part à ce *Pactole*, roulant tout entier dans la poche des actionnaires c'est-à-dire du capital.

Les bénéfices ont été produits cependant à l'aide de deux choses :

le capital et le travail ; l'un ne pouvait rien sans l'autre, c'est de l'association de ces deux forces qu'est sorti le produit, pourquoi ne va-t-il en récompenser qu'une ? Est-ce équitable ?

Le commis et l'ouvrier donnent leur travail en échange de leur salaire et les adversaires de la participation aux bénéfices disent que cela est suffisant, que le salarié ne risque rien ; qu'il y ait des bénéfices ou qu'il n'y en ait pas, il touche toujours sa paye au bout du mois, et il ne travaille pas plus quand les affaires sont bonnes que quand elles vont mal ; les employés du Comptoir d'Escompte n'ont pas plus peiné en 1889 quand l'exercice soldait par quelques millions de bénéfices que l'année de la débâcle, et les ouvriers du Canal de Suez n'ont pas été mieux payés, pour être tombés dans les sables d'Egypte, en préparant les dividendes des actionnaires qu'en mourant dans les rochers de Panama en faisant une œuvre stérile. Chacun a donné huit, dix ou douze heures de travail pour un salaire convenu, il n'a rien à demander de plus. Le capital, lui, court tous les risques.

L'argument est aussi clair que brutal et il ne peut être entamé que par une raison de sentiment, c'est-à-dire par une pensée de justice supérieure à celle inscrite dans une loi et un code.

Il y aura toujours, je le crains, sur notre pauvre terre la fatale inégalité inhérente à la nature humaine. Il faudrait remonter aux causes premières pour juger des raisons qui ont amené l'état des choses actuel.

Le mal et le désordre sont sortis du cœur même de l'homme, la haine et l'envie ont paru avec les premiers habitants de la terre, l'égoïsme et le désir de satisfaire ses passions ont amené la guerre et l'oppression du faible par le fort — il y a dix-neuf siècles que l'homme qui a le plus contribué à la défense de la cause de la justice dans ce monde — qui a pratiqué, sans faiblir, les plus hautes vertus et qui a donné sa vie dans un élan de compassion pour l'humanité misérable, il y a dix-neuf siècles, que cet homme qui avait sondé de son œil de prophète les replis les plus secrets du cœur et de la conscience a dit ces paroles qui devraient être la devise du parti socialiste parce que, pratiquées dans toutes leurs conséquences elles seraient le remède à tous les maux : « Aimez-vous les uns les autres ».

Donner à ceux qui doivent travailler, pour gagner leur pain quotidien, le salaire qui pourra le leur assurer ceci est bien — et dans l'état actuel de notre société les tribunaux n'ont pas le pouvoir de leur faire accorder davantage — mais ce n'est pas assez — et si on juge la question au point de vue de la justice supérieure en se plaçant si haut que l'on soit hors des atteintes, d'aucun des intérêts égoïstes et misérables de ce bas monde, l'on concluera qu'il n'est pas juste d'exclure des bénéfices ceux qui ont aidé à les obtenir. Oh ! la question touche aux fibres les plus intimes de l'âme humaine ; il est évident

qu'il n'a pas de cœur dans la haute acception de ce mot, celui qui peut gagner de l'argent avec l'aide du travail des autres sans avoir la pensée de faire participer ses collaborateurs à une portion de ses bénéfices.

Avoir du cœur, c'est non seulement ne pas faire souffrir, mais c'est ne pouvoir connaître une souffrance sans vouloir la soulager. c'est non seulement payer son dû, mais c'est ne pas pouvoir jouir d'un succès ou d'une fortune sans vouloir y faire participer tous ceux qui ont aidé à l'obtenir — avoir du cœur c'est mettre toute sa force et tout son orgueil à procurer aux autres une part de bonheur.

Vous êtes le grand apôtre de l'idée communiste en France. — je ne suis pas certain que sa réalisation ramène l'âge d'or sur la terre — je crois que l'égalité qu'on aurait réussi à établir pour quelque temps serait vite détruite par ceux mêmes que l'on aurait voulu faire bénéficier du nouveau système.

L'homme est désespérément mâlin et si, le père, au déclin de sa vie consentira peut-être à jouir des nouvelles lois que vous aurez établies à son profit, l'égoïsme, l'envie et toutes les mauvaises passions des fils auront bientôt fait de les détruire — on ne régénèrera pas le monde par des institutions — il faudrait d'abord changer les cœurs et l'on ne prendra pas ceux-ci par l'intérêt.

Je prêche pour la participation aux bénéfices parce que c'est une mesure généreuse et juste, dictée par les meilleurs sentiments qui peuvent sortir du cœur de l'homme.

Je ne crois pas encore au communisme parce que j'ai peur qu'il ne tende à détruire l'initiative individuelle et à stériliser les bonnes volontés.

Je crois que cette grande bataille de l'humanité pour la vie et ce désir de possession sous toutes ses formes, sont choses saines et bonnes — je ne crois pas à l'âge d'or sur notre planète — les loups y mangeront toujours les brebis, mais je crois que l'on doit améliorer les lois en ce sens qu'elles ont été faites jusqu'à ce jour pour les forts contre les faibles et que l'on doit maintenant penser à les faire pour les faibles contre les forts ; ce sera, j'espère, le travail définitif et la gloire du vingtième siècle. Un Quatrième État s'avance, puissant par le nombre et bientôt par le savoir, et il vaut mieux s'associer à lui pour réviser les lois que de le pousser à faire des barricades.

J'appelle de tous mes vœux la loi des huit heures, comme une loi de délivrance pour des millions de travailleurs, je crois aussi que l'on pourrait faire une *obligation* de la participation aux bénéfices.

La fameuse loi de juillet 1867 sur les sociétés annonymes oblige les administrateurs à prélever une part des bénéfices annuels pour constituer une réserve légale, dans quel but? pour sauvegarder les intérêts des actionnaires c'est-à-dire du capital ; la loi ne peut-elle pas s'occuper des intérêts de la main-d'œuvre ? ceux-ci ne sont-ils pas aussi précieux que

ceux-là ? pourquoi la loi n'obligerait-elle pas toutes les sociétés anonymes à mettre aussi de côté chaque année un tant pour cent des bénéfices annuels pour être répartis entre les ouvriers,commis et employés, comme leur part légitime du gain à l'obtention duquel leur travail a coopéré ? beaucoup d'industriels et de commerçants le font déjà — des directeurs de sociétés annonymes l'ont établi et s'en louent — mais pourquoi la loi ne l'imposerait-elle pas ?

Quel baume sur le cœur de ces millions d'employés !

Telle société anonyme qui accuse des millions de bénéfices en aurait donné une petite part à son personnel, les actionnaires auraient encaissé quelques francs de moins — mais n'auraient-ils pas été payés amplement par le sentiment d'avoir fait tant d'heureux ?

Il est certain qu'une loi accordant une participation de bénéfices à tout le personnel employé dans les sociétés anonymes françaises aurait un effet énorme sur cette masse de salariés... j'allais dire d'électeurs !

C'est par centaines de mille que l'on peut chiffrer les employés à un titre quelconque, commis ou ouvriers des compagnies de chemins de fer, de transports sur terre ou sur eau, des banques, des grandes industries, des sociétés de mines et de construction, des forges, des filatures, sucreries etc., etc.

Je ne crois pas que la participation aux bénéfices soit la solution de la question sociale, mais enfin une telle loi ferait du bien, non pas seulement parce qu'elle apporterait quelqu'adoucissement matériel au sort du salarié, mais surtout parce qu'elle serait une loi de justice et de fraternité qui aurait un effet moral plus grand qu'on ne le pense.

Cette participation pourrait servir à constituer une réserve à l'employé ou lui serait payée à titre de prime — peu importe le mode de répartition — c'est le principe qui est important.

Une grande société industrielle de Suisse répartit le 20 % à son personnel de commis et d'ouvriers, elle leur en paie la moitié en espèces et capitalise l'autre moitié au profit du titulaire qui devient ainsi intéressé à double titre dans l'industrie où il travaille.

En attendant les grandes révolutions dans les institutions,ne serait-il pas d'un grand intérêt pratique de faire voter par le parlement à la rentrée ce que j'appellerai la participation *obligatoire* aux bénéfices dans les sociétés anonymes ou autres ?

Ne méprisons pas les améliorations partielles en attendant les grandes réformes ; la journée de huit heures, la participation aux bénéfices, les caisses de secours et de retraite, la coopération — voilà les premières pierres sur lesquelles un nouvel état social pourrait s'élever pacifiquement.

Votre très dévoué, G. DE M.

Paris, le 20 août 1892.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER (1)

France : Discours de prix. — Le Congrès des Communes Socialistes. — Le Congrès Socialiste de Marseille. — *Belgique :* Manifeste du Parti Ouvrier Belge. — *Italie* : Un discours d'Andrea Costa. — Le Congrès de Gènes. Le programme du Parti Ouvrier Italien. — *Espagne* : Le Congrès universel de la libre pensée à Madrid.

FRANCE

Discours de prix.— Cette année les discours des distributions de prix ont un peu varié, et la plupart des présidents de marque sont sortis de la banalité ordinaire de ces sortes de harangues. Relisez plutôt les discours de MM. Bourgeois et Ribot. Mais, ne serait-ce qu'à cause du défaut de place, nous n'avons pas à commenter les sermons ministériels. Au surplus leur éloquente sobriété les garantit contre toute malveillance hostile. Il n'en est pas de même de certaines allures « fin de siècle » prises par quelques présidents, allures contre lesquelles se sont bien gardés de protester le *Journal des Débats* et le *Temps*, réservant toute leur acrimonie non pas contre les leçons de scepticisme débitées à une jeunesse déjà trop disposée à la blague poseuse, mais contre l'un de ceux qui ont essayé de réagir contre la funeste tendance des jeunes esprits à un grossier et dessèchant ricanement, en leur proposant un objectif moralisateur et humanitaire, objectif qui nous semblerait cependant devoir être la conclusion toute naturelle des classes d'humanités de nos lycées. — Le *Temps* et les *Débats* sont indi-

(1) Ce « Mouvement Social » est, en partie, celui qui, composé pour le mois d'août, a dû être ajourné faute de place. Le bulletin d'octobre complètera les nombreuses lacunes et renfermera, entre autres, les résolutions votées dans les divers Congrès socialistes de France.

gnés de ce qu'un maire socialiste n'ait pas renoncé à la coutume qui lui donne le droit de présider la distribution des prix du lycée de sa ville, de ce que M. le docteur Flaissière, maire de Marseille, ait osé parler « dans un établissement public sous le patronage de l'administration, à côté des autorités en grand costume, près d'une musique militaire, chargée de ponctuer, par ses fanfares, les sonorités de sa péroraison. »

Nous donnons ci-dessous la péroraison du discours socialiste prononcé par le Maire de Marseille. Mais auparavant nous tenons à reproduire un passage du discours prononcé par M. de Vogüé à la distribution des prix du collège Stanislas. C'est devant de jeunes adolescents une fort saisissante évocation de l'Humanité :

« Enfant, je t'ai fait avec de longues souffrances ; depuis des siècles mes meilleurs fils ont peiné pour te préparer les voies. Tu vas poursuivre ta fin particulière ; rien de plus légitime. Mais distrais pour moi quelque chose de ton effort. Je ne te demande pas seulement l'offre de ton sang dans les grands périls ; je te demande le sacrifice quotidien d'une paresse, d'un préjugé, d'une part de tes goûts et de tes convoitises individuelles ; je te les demande au nom de mes blessures mal fermées, par la voix de tous mes morts dans le passé, par la voix de mes enfants les plus faibles et les plus malheureux dans le présent, de ces humbles que je te confie, puisque le sort t'a désigné pour leur service, en te plaçant au-dessus d'eux. »

Aux termes près, le langage tenu par le maire de Marseille n'avait pas une autre signification. Seulement M. Flaissière a été plus précis, moins vaguement social, plus nettement socialiste. Enfin M. de Vogüé recommandait aux jeunes gens de se poser chaque soir la question suivante : « qu'ai-je fait aujourd'hui pour la grandeur de la France ? » M. Flaissière aurait dit : « pour la grandeur de l'Humanité. »

Voici la fin du discours de Prix prononcé par le maire de Marseille :

La société actuelle est mal faite, elle impose des souffrances et des privations à des milliers d'hommes ; elle réserve à certains le bien-être et l'aisance, elle accorde, enfin, à quelques-uns, un luxe fastueux.

Le superflu d'une classe est fait tout entier du labeur et de la misère de l'autre. Et si, inconscients des causes, nous demeurons indifférents dans une quiétude béate ; si dans la torpeur des besoins satisfaits, si par une paresse d'esprit inexplicable, mais réelle, nous considérons, comme nous appartenant légitimement, les choses qui sont le fruit du labeur des autres, nous sommes blâmables, et notre ignorance ne saurait être excusée, parce qu'elle peut être dissipée.

Nous serions de grands coupables, si, méconnaissant les sentiments de justice et d'égalité, nous ne commencions dès aujourd'hui, dans un vaste élan général, l'œuvre de réparation qui régénérera l'humanité.

La société actuelle est mal faite ; dure au peuple, elle n'a pour nous, bourgeois, que des faveurs, et je vous le dis, moi qui répudie la violence :

brisons nous-même de nos propres mains cette société dont nous aurions à rougir.

Ce sont ces jeunes gens qui sont là. ce sont nos fils qui la reconstitueront, apportant dans cette réédification toute la générosité que leur donne la jeunesse et l'esprit de justice que vous aurez dû faire pénétrer dans ces cœurs que vous façonnez avec cette tendresse qui n'a point d'égale dans les affections humaines.

Ils entreront dans la vie avec le sentiment de la dignité personnelle et de l'indépendance ; ils éviteront avec mépris, dans leur existence politique, les compromissions dégradantes qui font oublier le but et obscurcissent le sens moral.

Ils seront dignes de l'enseignement qu'ils ont reçu ; ils seront notre gloire, à nous, et nous aurons contribué à créer une société dans laquelle chacun sera à l'abri de l'incertitude du lendemain, et nous aurons fondé la République universelle.

Le Congrès des Communes socialistes.— Le Conseil municipal de Saint-Ouen a adressé la convocation suivante à tous les conseils municipaux où siègent des élus du parti socialiste :

Citoyen maire,
Citoyens conseillers municipaux,

Les conseillers municipaux de St-Ouen ayant décidé d'organiser un congrès des communes socialistes de France, les 11, 12, 13 septembre prochain, vous prient de vouloir bien leur faire savoir si vous désirez adhérer à ce congrès et, dans l'affirmative, le nombre de délégués que vous pourrez y envoyer et les questions que vous désirez voir porter à l'ordre du jour.

L'importance de cette œuvre ne saurait échapper aux municipalités socialistes qui savent que les revendications formulées dans les différents congrès ouvriers devront, pour aboutir, être présentées dans un faisceau compact formé par toutes les fractions socialistes, sans distinction d'école.

Nous vous prions donc citoyens, de biens vouloir nous adresser votre réponse avant le 31 courant afin que nous puissions fixer notre ordre du jour que nous vous ferons parvenir dans la première quinzaine d'août.

Veuillez agréer, citoyen maire et citoyens conseillers municipaux, nos saluts socialistes et révolutionnaires.

L'on a prêté au gouvernement l'intention d'interdire ce congrès. Sans doute M. Loubet finira par s'apercevoir que la redingote de M. Guizot est trop grande pour lui.

N'étant pas des amis du gouvernement, nous n'avons pas à lui donner des conseils, ni à lui énumérer les raisons de sage politique qui lui recommandent la pratique de la liberté. Et, comme nous aurons l'occassion de revenir sur ce congrès, nous resterons aujourd'hui sur le terrain de la stricte légalité. L'article de la loi de 1884 qui interdit aux conseils municipaux de se mettre en communication avec d'autres conseils municipaux, ne peut être applicable aux organisateurs de St-Ouen, le Congrès de septembre devant être une conférence, non pas de municipalités ou de con-

seils, mais de membres des divers conseils communaux. — Le cachet qui figure sur la lettre de convocation porte simplement : Congrès des conseil*lers* municipaux socialistes de France.

Les Congrès « socialiste » et « corporatif » de Marseille. — Voici le manifeste adressé par les organisateurs du 10me congrès national du Parti Ouvrier aux fédérations, groupes ou syndicats du Parti et à tous les Travailleurs de France.

Camarades,

Le dixième Congrès national du Parti Ouvrier s'ouvrira à Marseille le 24 septembre prochain.

A Marseille c'est-à-dire dans la ville même qui, il y a treize ans, voyait le Prolétariat français jeter les premières bases de son organisation en parti de classe.

C'est à Marseille qu'en 1879, les délégués de quelques milliers de travailleurs, réunis en Congrès, appelèrent pour la première fois leur classe à se séparer de tous les partis bourgeois et à marcher à la conquête du pouvoir politique, pour l'appropriation collective des moyens de production qui, « seule, répond à la fois aux nécessités économiques et aux conditions de Justice et d'Egalité que doit remplir la société nouvelle. »

Cet appel, qui était une véritable révolution et faisait entrer la France ouvrière dans le grand courant collectiviste — ou communiste — qui emporte les travailleurs du monde entier, n'est pas resté sans écho.

Malgré des manœuvres de tous genres et des divisions déplorables, dans tous les centres industriels la voix du Congrès de Marseille a été entendue ; les prolétaires se sont levés, se groupant pour la lutte corporative et politique ; et, les manifestations du 1er Mai aidant, il y quelques semaines à peine ils entraient dans la période des réalisations en s'emparant dans maints endroits du pouvoir municipal.

C'est ainsi que Marseille, deux fois initiatrice, en théorie et en pratique, que Roubaix, Montluçon, Caudry, Commentry, La Ciotat, Beaucaire, Narbonne, Toulon, Cours et cinquante autres communes ont installé le Parti Ouvrier à l'Hôtel de Ville, devenu réellement la Maison du Peuple et où s'élaborent les réformes immédiates décidées par notre dernier Congrès de Lyon.

Il s'agit de continuer et de compléter l'œuvre si bien commencée et par laquelle nous nous adressons en toute confiance, non seulement aux groupes du Parti proprement dit, mais à toutes les organisations syndicales ou politiques qui, sans avoir encore adhéré officiellement au Conseil National, tendent avec nous au même but par les mêmes moyens c'est-à-dire l'*expropriation politique et économique de la bourgeoisie capitaliste.*

Pour cela, le Congrès auquel vous êtes invités à vous faire représenter, aura à centraliser l'action des élus municipaux et législatifs du Parti, de façon à la multiplier et à la rendre plus féconde.

Il aura à porter notre propagande dans un milieu qu'il nous a fallu négliger jusqu'à présent, nous avons nommé les campagnes, où de plus en plus, par la dépossession continue et fatale des propriétaires-cultivateurs, se constitue un prolétariat agricole aussi misérable que le prolétariat industriel et condamné pour s'affranchir à la même transformation sociale.

Il aura encore à envisager les deux grandes échéances de l'année prochaine : le 1er Mai et les Elections législatives, pour que, dans la manifesta-

tion annuelle de la solidarité internationale, les travailleurs de France maintiennent leur place d'avant-garde, et pour que, faisant un pas en avant, le Parti Ouvrier pénètre, drapeau déployé, dans le Parlement bourgeois, comme il a déjà pénétré dans les municipalités, arrachées à l'opportunisme et à la réaction.

Citoyens,

A vous de prouver par l'étude approfondie des questions à l'ordre du jour, par vos adhésions nombreuses et votre présence à ces Assises du Travail organisé, que vous êtes pénétrés de la grande tâche émancipatrice que l'évolution historique des sociétés impose au prolétariat moderne, et que les évènements peuvent se précipiter, ils vous trouveront prêts, par votre union et votre discipline, à en faire surgir, avec l'ordre nouveau, le bien-être et la liberté pour chacun et pour tous.

Le Conseil National : Crépin ; S. Dereure ; Ferroul, député ; Jules Guesde ; Paul Lafargue, député ; Prévost et Quesnel.

La Commission Marseillaise d'organisation : Noël, sécrétaire ; Celle, trésorier ; Bertholini ; A. Clérissy ; Paul Edouard ; Paul Géraud ; Louis Michel ; Picon ; Vallès ; Vallat et Vaulbert.

ORDRE DU JOUR :

1° *Rapport du Conseil National sur la situation du Parti et son action pendant l'année écoulée (grèves, élections, presse, etc.)*

2° *Rapport des délégués sur l'état corporatif et politique de leurs communes.*

3° *Le Premier Mai 1893.*

4° *Le Congrès internatinal de Zurich ;*

5° *Les prochaines élections législatives ;*

6° *Les Municipalités socialistes et le programme de Lyon.*

7° *Propagande et organisation du Parti dans les campagnes.*

La séance d'ouverture et de vérification des mandats aura lieu le Samedi 24 septembre au matin.

Le Congrès durera jusqu'au Mardi 27 et sera clôturé par une grande réunion publique pour la lecture des résolutions.

Pourront s'y faire représenter les Groupes ou Syndicats qui, bien que non affiliés au Parti, acceptent son programme et sa tactique.

Adresser les adhésions soit au Secrétaire du Conseil National (27, avenue d'Orléans, Paris), soit au Secrétaire de la Commission d'organisation, Noël, 3, cours Devilliers, Marseille.

BELGIQUE

Manifeste du Parti Ouvrier belge. — AU PEUPLE ! — Par l'énergie et la persistance de ses réclamations, le peuple a forcé les anciennes Chambres censitaires à décréter la *Révision de l'article 47* de la Constitution, établissant le *régime du cens.*

Cet obstacle supprimé, des Chambres constituantes, élues par le corps électoral censitaire, doivent décréter le nouveau système électoral. Bien *qu'élues par la bourgeoisie, elles doivent obeir à la volonté populaire,* unanime à réclamer le *Suffrage Universel* qui permettra à la nation de *résoudre les questions ouvrières, de réformer le système inique des impôts, de supprimer l'odieux service*

militaire, de transformer et d'améliorer l'enseignement, de délivrer le paysan du joug du gros propriétaire et l'ouvrier de l'exploitation du grand capitaliste.

Le peuple a, pendant soixante années, attendu son heure. Maintenant qu'elle est venue, on attribue au Parlement l'intention criminelle d'ajourner à plusieurs mois la solution de la réforme constitutionnelle, provoquant ainsi l'opinion publique et aggravant le mécontentement et le malaise qui pèsent sur le pays. Cette remise serait *un défi* et *un soufflet* lancés à la masse populaire. Il faut que celle-ci intervienne par tous les moyens dont elle dispose et avec toute la force qu'elle possède, pour rappeler les Constituants à leur devoir et à leur imposer s'ils faiblissent ou s'ils faillissent.

La Révision n'a été obtenue, n'a été arrachée, plutôt, que parce que nous avons été fermes et forts. Le suffrage universel ne sera conquis que si nous savons être résolus, vigoureux et opiniâtres. Il faut que nous parlions haut afin que notre voix, dominant celle des Constituants, soit écoutée et que le suffrage universel, que nous revendiquons et acclamons, soit proclamé la loi du pays.

S'il arrivait que par une obstination et un aveuglement coupables, les Constituants censitaires refusaient, comme on le dit, de nous accorder le Droit sacré de Citoyen, nous serions unanimes à leur opposer, conformément aux décisions des Congrès du Parti Ouvrier, comme suprême protestation, le Refus du Travail, la *Grève Générale.*

Debout donc tous, les dépouillés du droit et du bien-être, renouvelons le Serment de la Manifestation du 10 août 1890, au Parc de Saint-Gilles, disons que nous n'aurons ni trêve ni repos avant d'avoir conquis le Suffrage universel, instrument de notre délivrance et de notre émancipation.

Le Conseil Général du Parti ouvrier : Le trésorier, Désiré Vantendorpe; les secrétaires, Jean Volders, Grégoire Servy; les membres du bureau : Louis Bertrand, Gustave Defnet, Antoine Delporte, Ferdinand Elbers, Georges Maes; les délégués fédéraux : Ev. Pierson, Fédération des métallurgistes; F. Vandembrande, Fédération des Travailleurs du bois; Jean Vanléda, Fédération des Cigariers : O. Vankerkhoven, Fédération des Peintres; E. Vandervelde, Fédération des Etudiants; J. Werters, Fédération Anversoise; Léon Defuisseaux, Fédération Boraine; C. Schenk, Fédération Bruxelloise; Th. Massart, Fédération du Centre; Fr. Mignon, Bassin de Charleroi; Ferd. Hardyns, Fédération Gantoise; R. Mayeux, Fédération Liegeoise; P. Vanlangendonck, Fédération Louvaniste; J. Deroi, Fédération Namuraire; Ch. Picraux, Fédération Verviétoise; A Destamps, Fédération de la West-Flandre.

ITALIE

Un discours d'Andrea Costa. — Notre ami Andrea Costa, le vaillant député socialiste d'Imola, prononça à la tribune de la Chambre des Députés italienne, à propos de la discusion sur l'avénement du ministère Giolitti, un magnifique discours dont nous

détachons le passage suivant, qui n'est qu'une brillante et opportune paraphrase du mot de Karl Marx : « L'émancipation des Travailleurs ne sera l'œuvre que des Travailleurs eux-mêmes. »

ANDREA COSTA. *(Signes d'attention)*. — Fidèles à notre vote du 26 mai, nous repousserons aujourd'hui le projet de loi proposé par la Commission ainsi que l'amendement du ministère : n'entendant pas donner une heure seule d'exercice provisoire à qui n'a pas notre confiance. Entendons-nous, d'ailleurs. La raison, pour laquelle nous refusons notre vote, n'est pas la même pour laquelle les autres partis refusent le leur.

Et pour nous ce n'est pas une question d'hommes. Ce n'est pas une question de Droite ou de Gauche.

Au risque de m'attirer les foudres de beaucoup de mes collègues, je considère la Droite et la Gauche et aussi désormais l'Extrême-Gauche comme des formes historiques épuisées, que l'on tente en vain de faire revivre et à la résurrection desquelles, à parler franchement, nous croyons tous bien peu.

En face de la question sociale, toujours plus pressante, plus imposante, l'orientation des partis ne peut plus être celle du passé.

Deux grandes tendances, deux grandes forces peuvent seules, rationnellement, logiquement, être en lutte aujourd'hui, le parti conservateur et la démocratie sociale ; la bougeoisie et la classe ouvrière : celle-là pour conserver sa prédominence économique et politique sur la société ; celle-ci pour conquérir avec le pouvoir politique son émancipation sociale.

La lutte n'est donc pas entre la Droite et la Gauche.

La lutte logiquement, fatalement, est une lutte de classes.

Le problème ainsi posé, et c'est ainsi que nous le posons, est supérieur aux hommes et aux partis.

Le problème ainsi posé touche à l'essence même des institutions ; et aussi longtemps que dureront les actuelles institutions économiques et politiques, que se succèdent au ministère Crispi, di Rudini ou Giolitti, que s'y suivent demain Cavalotti, Mussi ou Imbriani, la classe travailleuse, la grande force vive de la nation, n'aura aucune raison d'espérer sa propre émancipation. Nous qui ne promettons, honorable Fortis, des choses impossibles et d'autant moins impossibles que nous croyons pouvoir les réaliser prochainement, nous disons à la classe ouvrière : qu'elle ne doit compter que sur elle-même pour s'émanciper ; et puisque nous désirons à la veille des élections, porter entier notre programme devant les électeurs afin qu'ils le jugent, puisque nous voulons non cacher ou replier notre drapeau, mais le faire flotter librement devant les urnes, nous disons qu'en votant ici contre le ministère, nous ne votons pas pour de mesquines raisons d'hommes ou de parti, mais pour affirmer les grandes idées qui nous animent. Et de ce banc, à la classe ouvrière et aux hommes de cœur et de bon sens qui en embrassent la cause, nous crions : N'attendez rien du gouvernement ! Sauvez-vous par vous-même ! (*Bravos à l'Extrême-Gauche, — très vifs commentaires*).

Ce discours de Costa a eu grand retentissement dans toute l'Italie et y a été reproduit par tous les journaux. Jamais en effet la situation n'avait été aussi nettement posée en Italie sur le terrain de la lutte des classes.

Le Congrès ouvrier de Gênes vient de donner pleinement raison à Andrea Costa.

Nous lisons en effet dans le *Parti ouvrier* :

« Après avoir ainsi coupé la chaîne qui rivait les socialistes au Parti anarchiste, les délégués de deux cents organisations socialistes environ, se sont réuni le jour suivant et fondé le Parti ouvrier socialiste italien, qui, désormais, débarrassé de toute attache compromettante, pourra, en se plaçant carrément sur le terrain de la lutte de classes, aborder les problèmes sociaux, porter les travailleurs italiens, si attardés encore, au même niveau des travailleurs des autres pays, et leur donner la conscience de leurs droits et de leurs intérêts et le sentiment de la solidarité et de la discipline.

« Le nouveau Congrès a abordé tout de suite les questions à l'ordre du jour, surtout celle du programme du Parti, qu'on a voté avec quelques modifications que Turati et d'autres avaient proposées. Le journal *La Lotta di classe* a été déclaré l'organe officiel du Parti ; on a nommé le nouveau Comité directeur.

« Ayant ainsi coupé sa queue, le Parti ouvrier italien, il faut l'espérer, pourra maintenant marcher d'un pas résolu à la conquête des pouvoirs politiques, sans s'engager ni se compromettre avec les autres partis, bourgeois ou anarchistes, qui en avaient jusqu'ici arrêté les mouvements. »

Voici, maintenant, le programme voté par le Congrès ouvrier italien.

Attendu :

Que, par suite du régime social actuel les hommes sont forcés de vivre en deux classes séparées, d'un côté les travailleurs exploités, de l'autre côté les capitalistes, détenteurs et monopolisateurs des richesses sociales ;

Que le prolétariat est formé par les salariés des deux sexes, quelles qu'en soient la profession et la situation, et qui, par suite de leur assujettissement économique, se trouvent dans un état de misère, d'infériorité et d'oppression ;

Que tous les hommes, pourvu qu'ils coopèrent, suivant leurs forces à créer et conserver les bienfaits de la vie sociale, ont le même droit à en jouir, surtout au point de vue de leur sûreté sociale ;

Attendu :

Que les organisations économico-politiques aujourd'hui existant, protégées par le système propriétaire actuel, représentant la prédomination des monopoliseurs des richesses sociales et naturelles sur la classe ouvrière ;

Que les travailleurs ne pourront jamais obtenir leur émancipation que par la socialisation des instruments de travail (sol, mines, fabriques, moyens de transport, ete.) et l'organisation sociale de la production ;

Attendu :

Que le but final ainsi indiqué ne peut être atteint que par l'action du prolétariat organisé en parti de classe, indépendant de tous les autres partis, se manifestant soit :

1° Comme lutte professionnelle, corporative en vue d'obtenir des améliorations immédiates dans la situation des travailleurs (durée de travail, salaires, règlements de fabriques, etc.), lutte qui doit être engagée et soutenue par les Bourses du Travail et par les organisations professionnelles ; soit ;

2° Comme lutte plus large en vue d'arriver à la conquête des pouvoirs publics (état, communes, administrations publiques, etc.), afin qu'ils ne soient plus comme aujourd'hui des instruments d'oppression et d'exploitation,

mais qu'on puisse les employer pour l'expropriation économique et politique de la classe dirigeante.

Les travailleurs italiens, dans le but d'arriver à l'émancipation de leur classe, ont délibéré de se constituer comme parti de classe, indépendant des autres partis.

ESPAGNE

Le Congrès universel de la libre-pensée qui doit avoir lieu à Madrid le 12 octobre prochain s'annonce comme devant avoir une solennité extraordinaire.

De l'appel du Comité organisateur nous extrayons ce qui suit :

« En ce Congrès le monde verra les descendants de Colomb et de Gama, sortir de leur honteuse passivité, pour s'embarquer et se diriger résolument vers les plages du nouveau continent moral, découvert par la grande Révolution française, où doit se fonder le règne de l'émancipation sociale.

*
* *

« La *franc-maçonnerie* qui jadis, par l'épée de Bolivar et par l'épée de Riego, brisa en Espagne le spectre du despotisme, et qui défend partout la cause de la liberté et de l'unité du genre humain, manquera-t-elle à votre fraternel rendez-vous ?

« Venez à nous, *Fils de la Lumière*, le moment est solennel ; envoyez de toutes les parties de l'univers des délégués au Congrès : ne reculez pas devant les sacrifices : que vos étendards, la terreur des serviteurs de la théocratie, flottent sous le ciel bleu de l'Espagne, et qu'en défilant en masses étendues et imposantes devant la statue de Servet, ils jettent l'épouvante parmi les esclaves de Rome !

« Et toi, ô France, notre institutrice, notre maîtresse, manqueras-tu à notre appel ?

« Quand la vieille Espagne, déchirant la robe de pénitent, va déclarer sa foi dans la Révolution, pourrais-tu rester absente, ô France, sans que les mânes de Voltaire et de Victor Hugo frémissent d'indignation sur leurs trônes patriarcaux ?

« Les députés radicaux, anticléricaux, les conseils municipaux libres-penseurs, les associations de tous genres de la démocratie française avancée, engagés actuellement dans une lutte ardente contre le cléricalisme, comprenant que leur cause est la nôtre, doivent nous prêter leur appui enthousiaste, en accourant, nombreux, au futur Congrès.

« En voyant arriver la France, la bannière tricolore en main, et le son de la sublime *Marseillaise* sur les lèvres, nous lui prodiguerons une chaleureuse et brillante ovation, et la place d'honneur lui sera réservée.

*
* *

« A ses côtés, nous placerons la patrie de Kant, de Bebel et de Liebknecht.

« La France est le flambeau qui mit le feu à l'ancien régime ; l'Allemagne est la terre renfermant en elle les mines profondes : celle-là allume, celle-ci élabore.

« L'Allemagne, en faisant la révolution religieuse, prépara, par son caractère raisonné et persévérant, le monde à la révolution sociale.

« Nous protesterons tous contre la rivalité sauvage de ces deux grandes nations et nous les supplierons avec ferveur, d'employer les éléments qu'elles accumulent pour s'entre détruire, à contribuer au bien-être des classes nécessiteuses.

« L'ère des nationalités et des races va prendre fin pour faire place au règne de l'Humanité. Tant qu'a duré l'âge de la théologie, les peuples divisés en élus ou en réprouvés, ont eu à supporter toutes les horreurs de la guerre et de la destruction : en affirmant que désormais la science cimentera l'union du genre humain et de l'univers, nous proclamons de fait l'abolition de la guerre, la suppression des frontières et la fédération universelle des peuples sous la souveraineté des travailleurs.

« Les religions ont toujours enfanté la guerre ; désormais la Libre-Pensée nous amènera la paix.

*
* *

« Qui met en péril l'unité de l'Italie ? Le Pape. Qui met en péril la paix de l'Espagne ? Le clergé.

« Les destinées pacifiques de l'Italie et de l'Espagne sont donc intimement liées à la cause de la Libre-Pensée.

« Il n'est pas deux nations ayant plus d'intérêt dans le futur Congrès que ces nations sœurs qui, sous leurs splendides diadèmes de lumière, se regardent depuis des siècles des bords de la Méditerranée, échangeant des signes d'intelligence et d'amitié !

« Aussi, espérons-nous que la franc-maçonnerie, les sociétés démocratiques et les journaux de l'Italie, nous prêteront leur ardent concours pour amener au Congrès une nombreuse et digne représentation de la patrie de l'immortel Bruno.

*
* *

« L'Angleterre, à qui Espagnols et Portugais ont frayé le chemin vers ces mers qui constituent aujourd'hui le support de son gigantesque pouvoir, ne pourrait pas sans se rendre coupable d'indigne ingratitude, manquer au rendez-vous que lui donnent les descendants de Gama et de Colomb.

« Ici, dans cette pensée dont les libres ailes vont se déployer aux yeux du monde, réside le germe de la prospérité de l'Angleterre, comme dans la pensée éternelle, le germe de toute prospérité et de toute richesse.

*
* *

Russes, Autrichiens, Hongrois, peuples des bords du Danube, qui luttez pour la liberté, venez faire acte de présence, comme

des nations gémissant encore sous le double joug du trône et de l'autel et qui, désireux de briser les chaînes du despotisme, viennent confesser à la face du monde, leur foi dans la pensée et dans la conscience libre.

*
* *

« Infortunée Pologne, Grèce, à vos seuls noms la liberté et la beauté sourient !

« Suisse, qui brillez comme une étoile, au milieu de la nuit du despotisme pour guider les peuples vers les régions de la liberté et de la démocratie, vous ne manquerez pas à notre appel cordial.

*
* *

« Suédois, Norvégiens, Danois et Hollandais, peuples qui devez votre fière indépendance à l'indomptable énergie avec laquelle vous avez sû résister à la théocratie, accourez renforcer nos cris d'indignation contre la férocité du sacerdoce, qui jadis traîna nos ancêtres aux supplices et les livrait aux flammes des bûchers.

« Comme l'ancien monde était supporté par les épaules de l'Atlas, le Nouveau Monde est supporté par les épaules de la grande République du Nord de l'Amérique.

« Là, résident la force, la richesse, le vaste pouvoir de la démocratie. La grande république, avec sa puissante franc-maçonnerie, dont les rangs se développent dans les festivités en colonnes qui embrassent des lieues d'étendue, pourrait-elle ne pas nous prêter son appui et sa force ? Ne viendra-t-elle pas toucher la terre qui porta le navigateur à qui elle est redevable de son foyer et de sa vie ?

« Si l'Europe a le devoir d'aller en 1893 à Chicago, les Etats-Unis ont un devoir plus strict encore de venir, au prochain automne, à Madrid.

*
* *

« La Belgique, ce pays peuplé de lutteurs tenaces contre le cléricalisme où se dresse le tabernacle de la Libre-Pensée, et où la franc-maçonnerie alluma le premier flambeau de la science émancipatrice par la fondation de l'Université libre de Bruxelles, nous fait l'honneur de joindre son appel au nôtre pour demander à tous les peuples d'accourir au Congrès de Madrid.

« Le Conseil de la *Fédération Internationale des Sociétés de Libres Penseurs*, qui a sa résidence à Bruxelles, a approuvé cet appel à l'unanimité et se dispose à le propager avec ardeur.

*
* *

« Venez donc, hommes de toutes les races, de toutes les croyances et de tous les continents, qui possédez un cœur généreux et âme une libre, et le 21 octobre, à la même date où,quatre siècles passés, nos marins, en perçant de leur regard auxieux et scrutateurs le mystère qui entourait un monde nouveau, poussèrent le cri de *Terre !* nous autres, en perçant par la pensée libre, le mystère dont les religions entourent les destinées de l'homme, nous pousserons le cri de *Liberté !*

AUX AMÉRICAINS

« Nous adressons un appel spécial, ardent et fervent, à nos frères de l'Amérique.

« Les Républiques américaines sont redevables de leur existence à Colomb et à la Liberté, que nous allons glorifier dans le Congrès.

« Ne pas nous envoyer une représentation nombreuse et brillante, serait pour elles renier leur origine et leur principe.

« Les mânes de Colomb et de Bolivar sortiraient courroucées de leurs sépulcres et fulmineraient leur juste colère contre une si insigne ingratitude.

« Que les loges maçonniques, les journaux véritablement républicains, les Comités et les Clubs démocratiques ouvrent des souscriptions pour couvrir les frais de voyage de leurs délégués.

« Les gouvernements même qui ne renient pas leur patrie et leur origine républicaine, ont le devoir de subsidier à cette œuvre libératrice.

« N'envoyez-vous pas vos pensionnaires en Europe pour qu'ils y étudient les sciences et les arts ?

« Or, il n'y a ni science ni art sans liberté qui est la substance des républiques.

« Nous avons une confiance absolue dans l'ordre maçonnique, et nous sommes sûrs qu'il ne restera pas sourd à notre appel. Que les Loges se mettent d'accord et concentrent leur enthousiasme et leurs ressources, pour envoyer des représentants nombreux au Congrès : qu'elles procèdent avec rapidité (parce que le temps presse) et qu'elles nous transmettent sans retard leurs réponses satisfaisantes. Nous les annoncerons à l'Espagne et à l'Europe, afin de vivifier et d'accroître l'enthousiasme.

« Par l'esprit qui animera chacune des Républiques américaines et la place qu'elles occuperont dans ce concert de la liberté, l'Espagne et le monde jugeront l'ardeur avec laquelle elles soutiennent cette œuvre libératrice.

« C'est l'Espagne, votre veille mère l'Espagne, tant de fois accusée de tyrannie à votre égard, qui, convertie à la loi de la liberté, et animée de sentiments de réconciliation et d'amour, vous attend à Madrid à l'ombre des bannières de Washington, de Bolivar et de Juarez.

« Enfants de la libre Amérique, vous refuserez-vous à venir vous jeter dans ses bras ? »

Le Comité orgonisateur Espagnol,

Antonio Machado, professeur à l'Université de Madrid ; Visconde de Torres-Solanot, publiciste et propriétaire ; José Amoros, ingénieur ; Odon de Buen, professeur à l'Université de Barcelone ; Francesco Rispa, ancien député aux Cortes ; Francesco Ruiz, typographe ; Félix Navarro, architecte ; Antonio Roldan, médecin : Fernandez Morales, député provincial de Madrid ; Raimundo F. Durand, propriétaire ; Manuel Matoses, homme de lettres ; Nicolas Salmeron y Garcia, étudiant ; Enrigue Catalapiedra, ingénieur ; Ramon Chies, conseiller municipal de Madrid ; Fernando Lozano (Demofilo), publiciste à Madrid.

PROGRAMME DU CONGRÈS :

I. — Principes.

1. L'idéal chrétien et l'idéal moderne ; opposition entre l'un et l'autre ;
2. Opposition entre le catholicisme et le christianisme ;
3. Incompatibilité du catholicisme avec la vie moderne ;

A) Avec la science ;

B) Avec la morale positive ;

C) Avec l'Etat républicain et même avec le régime constitutionnel ;

D. Avec la nouvelle organisation sociale ; vaine prétention de concilier le catholicisme avec le socialisme ;

E) Avec l'art ;

F) Avec la vie économique ;

4. Moyens les plus efficaces et les plus rapides de purifier la vie moderne du virus catholique ;

A) Dans la conscience : Enseignement laïque ;

B) Dans la politique : Séparation de l'Eglise et de l'Etat. Suppression du despotisme théocratique dans les îles Philippines et de toute espèce de missions religieuses ;

C) Dans la vie sociale : Suppression du caractère sacerdotal et des institutions monastiques ;

E). Dans l'administration publique : Laïcisation de tous les établissements de bienfaisance, d'instruction, de correction et de toutes les institutions militaires ou civiles qui dépendent de l'Etat, de la province ou de la commune ;

F) Dans les actes de l'état-civil : Laïcisation de l'état-civil.

II. — Histoire.

5. Histoire de l'Emancipation de la Conscience. Part qu'y a prise la Franc-Maçonnerie : Mission accomplie par l'Ordre maçonnique ;

6. Processus des idées libres penseuses en Espagne ;

Avant les Arabes :

Sous le régime des Arabes ;

Au moyen-âge ;

Au siècle dernier ;

A l'époque contemporaine :

7. Obstacles opposés par la vaine science théologique à la science positive de Colomb. Conseil de Lisbonne. Junte de Salamanque.

8. Influence de la découverte de l'Amérique sur l'émancipation de la pensée. Les puritains ; la République Nord-Américaine ; le Mexique et ses lois de réforme ; les autres Republiques Ibéro-Américaines.

III. — Organisation.

9. Exposé de la situation de chaque pays relativement à la Libre-Pensée. Statistique des forces cléricales et libres-penseuses ;

10. Fédération universelle des libres-penseurs. Discussion du règlement ;

11. Fédération des Libres-Penseurs Ibéro-Américains. Moyens d'organiser et de soutenir l'enseignement laïque.

IV. — L'influence de la Libre-Pensée sur l'organisation sociale de l'avenir.

V. L'influence des dogmes sur les problèmes biologiques et géologiques.

VI. Le mysticisme et les perturbations du système nerveux.
VII. Organisation des fêtes sociales et universelles de la Libre-Pensée.
VIII. Le Comité d'études morales.
IX. La Crémation.

Le Congrès s'ouvrira le 12 octobre, jour de l'anniversaire de la découverte de l'Amérique et se clôturera le 19 du même mois.

La séance du 12 sera consacrée à honorer la mémoire de Christophe Colomb ; à cette fin on discutera les points 7 et 8 du programme.

Dans la journée du 16, le Congrès fera une manifestation devant la statue de Michel Servet.

Un autre jour, on se rendra au cimetière civil pour visiter les tombeaux des grands hommes qui y sont enterrés.

Dans la soirée du 19 aura lieu le banquet d'adieu.

Tous les documents, mémoires, rapports et travaux divers, ainsi que les cotisations et contributions pécuniaires quelconques doivent être adressées à M. Léon Furnemont, avocat, conseiller communal de Bruxelles, trésorier de la Fédération internationale, et correspondant de l'Espagne, au plus tard le 20 septembre prochain. Les adhésions au Congrès, individuelles ou de groupes, doivent être adressées, dans le même délai, à M. E. Gorissen, secrétaire du Conseil général, correspondant du Portugal.

Il importe, dans l'intérêt de la bonne organisation du Congrès, que les rapports et les adhésions soient ainsi centralisés à bref délai, afin que le Conseil général puissent s'entendre, en temps opportun, avec le Comité organisateur de Madrid.

Il est particulièrement recommandé de rédiger les rapports sur les questions soumises au Congrès ave la plus grande concision et de formuler des conclusions pouvant servir, le cas échéant, de matières à délibération, et d'indiquer sur les couvertures de ces rapports, d'une manière très apparente, le nom de l'auteur et celui de l'Association adhérente dont il fait partie, ainsi que le numéro de la question traitée.

LE CONSEIL GÉNÉRAL

La Commission directrice : Napoléon Navez, ingénieur, secrétaire, correspondant de l'Italie. 323, rue de la Province Nord, Anvers. — Emile Gorissen, architecte, secrétaire, correspondant du Portugal, 323, rue du Progrès, Bruxelles. — Léon Furemont, avocat, tresorier, correspondant de l'Espagne, 61, rue de la Putterie, Bruxelles.

Pour le Comité organisateur espagnol : D. Ramon Chies, conseiller municipal, de Madrid. — D. Fernando Lozano (Demofilo), directeur du « Las Dominicales de Libre Pensamiento », de Madrid. — Dr Odon de Buen, professeur à l'université de Barcelone.

A. VEBER.

REVUE DES LIVRES

Le nouveau mysticisme, par P. Paulhan. — Paris, Félix Alcan, éditeur. — Prix : 2 fr. 50.

Dans ce livre intéressant à plus d'un titre, M. Paulhan nous montre l'anarchie intellectuelle et morale qui nous a conduit à cet état de malaise général dont nous retrouvons facilement l'empreinte dans la Littérature et dans les Arts, aussi bien que dans la Philosophie et même dans la vie courante. De là cet esprit nouveau dont les tendances mystiques sont nettement caractérisées par la préoccupation des questions de magnétisme, d'hypnotisme, par un réveil du Spiritisme et un retour aux Sciences occultes, à la Théosophie. Nous ne voulons ni atténuer, ni méconnaître cette espèce d'épidémie de mysticisme, mais nous croyons qu'il n'y a là qu'une simple survivance de l'esprit métaphysique dont nous héritons et que notre éducation, encore toute scolastique, ne fait que développer. Cela tient beaucoup aussi à ce que la Science, n'ayant pas encore réussi à nous donner une conception suffisante de notre univers, les esprits, mal disciplinés par défaut de méthode, n'ayant point appris à ignorer, ne voyant dans la Science que l'impossibilité d'aller au-delà de certaines limites, ne prennent de la Science que la lettre, au lieu d'en prendre le sens, et se replongent dans le domaine du rêve et de l'imagination, préférant se construire un monde hypothétique plutôt que de s'en tenir au creuset du Savant. Cela est tellement vrai que nous voyons presque exclusivement ce nouveau mysticisme se révéler chez les moins disciplinés au point de vue scientifique. Il ne suffit pas, en effet, d'avoir étudié les Sciences pour avoir acquis l'esprit scientifique : celui-ci est le résultat d'une culture intellectuelle spéciale, d'un véritable entraînement, qui dépend bien moins du nombre de connaissances scientifiques, de l'érudition même, que d'une bonne méthode dans l'application de l'intelligence aux recherches Scientifiques. Il ne faut point, en effet, confondre un esprit Scientifique avec un esprit Savant ; il ne suffit pas de se meubler la mémoire de noms techniques ni de faits spéciaux pour acquérir ce degré de culture intellectuelle qui permet de se rendre compte du mécanisme de la connaissance humaine, de son domaine et de ses limites, de saisir les

rapports et les analogies des Choses et des Phénonènes dans leur déterminisme naturel, au lieu de leur prêter une causalité aussi arbitraire que fantaisiste.

Aussi craignons-nous peu, pour notre part, cette restauration du mysticisme, car l'esprit scientifique nous envahit de toutes parts. Sans doute, il y a souvent plutôt l'illusion de la Science que la Science réelle, mais partout il est facile de retrouver la même aspiration, la même prétention, le même besoin « de savoir, de savoir avec précision, de savoir beaucoup; plus que jamais, aussi, on veut analyser ce qu'on sait, et aussi ne prendre les analyses que pour arriver à la synthèse, (p. 166). » Or, tous les jours nous augmentons nos moyens de savoir. Dès lors, à quoi bon nous tourmenter de quelques défections dues au découragement ou à une impatience trop grande de tout savoir ? Nous avons déjà vu les Sciences physiques arriver à leur unification synthétique par la belle conception de l'Unité et de la Corrélation des forces physiques ; le Transformisme, le Darwinisme, l'Evolutionnisme, ont commencé à nous faire entrevoir l'invite des Sciences naturelles : tôt ou tard nous aurons la synthèse de toutes nos connaissances, c'est-à-dire la vraie Philosophie. Alors, les esprits seront orientés, la raison satisfaite : il n'y aura plus place pour le mysticisme ; le vague, l'inconnu, les ténèbres n'auront plus ni mirage, ni attirance morbide pour les esprits avides de connaître la raison des choses.

D'ailleurs, ne voyons-nous pas la nouvelle orientation des esprits vers l'humanisme, vers le socialisme, nous offrir un avant-goût de ce que pourra devenir ce besoin d'idéal, d'harmonie dont on parle comme d'une partie intégrante de notre mentalité humaine ?

Pour nous, le *sens social* est appelé à remplacer le sens religieux, le sens du divin. A mesure que la Science détrône les Dieux, nous voyons surgir chez les hommes le sentiment qu'ils sont et doivent être leur propre providence. Cet éveil de la conscience sociale en face et en corrélation des progrès scientifiques, est précisément, à notre avis, la caractéristique par excellence de notre époque, en même temps que nous y voyons la preuve et la source de la force irrésistible du courant socialiste contemporain. Aussi sommes-nous très heureux de trouver cette tendance si bien indiquée dans l'intéressant ouvrage de M. Paulhan.

« Il est permis de se demander, dit-il, (page 173) si toutes les formes nouvelles et les besoins d'association, de plus en plus compréhensifs et de mieux en mieux coordonnés, ne doivent pas, au bout d'un certain temps, remplacer tous les autres et ne sont pas destinés à résoudre certains problèmes qui nous paraissent encore insolubles, ou du moins à les remplacer par d'autres dont la solution sera possible. Il semble que l'idée coopérative, si terre à terre, si modeste dans quelques-unes de ses applications, large en même temps et si profonde que nous ne pouvons en voir clairement les limites dans la pratique, peut nous permettre de comprendre, non pas comment les choses se passeront mais comment elles devraient, et peut-être comment elles peuvent se passer.

« Le but du socialisme c'est un meilleur groupement des forces sociales, une meilleure répartition des produits sociaux. La coopération appliquée soit à la consommation, soit à la production est un moyen d'em-

pêcher la dispersion ou le gaspillage des forces, l'opposition des intérêts et aussi d'obtenir une convergence plus grande des idées, des désirs et des efforts. Elle tâche d'être en un mot une réalisation plus complète de cette grande loi universelle de l'association systématique. Il est évident qu'en formant de nouveaux groupes, elle risque de désorganiser les anciens.

« Il ne faut pas s'en effrayer si la solidarité devient plus forte et plus précise. La coopération, comme l'entend l'école nouvelle, a pour but de produire dans la société ce qui se produit continuellement dans notre esprit et ce qui constitue le progrès : la dissolution des associations factices produites par le hasard, afin de permettre aux éléments qui les composent d'entrer dans des combinaisons plus solides et mieux coordonnées, et l'économie des forces par la suppression des intermédiaires et le rapprochement des éléments dont les intérêts peuvent converger.

« Dans la société nous avons aussi des associations imposées par les circonstances et qui doivent se dissoudre. Il faut, par exemple, que les enfants qui se trouvent ensemble sur les bancs d'une même classe et qui prennent l'habitude de se voir en dehors des classes, qui contractent des liens d'amitié assez faciles à rompre en général, se séparent un jour pour entrer dans d'autres combinaisons sociales, une administration, un commerce, etc. Des liens trop forts établis entre eux produiraient forcément, à moins d'une rencontre heureuse qui leur permette d'entrer ensemble dans la même carrière, soit la douleur de la séparation, soit l'impossibilité de tenir, dans la vie sociale, la place qui est imposée à chacun de nous. La famille n'est pas évidemment une simple association de co tiguïté comme l'ensemble des élèves d'une classe, cependant elle prête aussi, bien qu'à un degré moindre, aux mêmes objections. Des causes nombreuses peuvent exiger son relâchement. C'est l'obligation de travailler qui sépare les enfants des parents au point de les faire parfois, pour gagner leur vie, changer de ville et même de pays, c'est la divergence possible des intérêts, divergence rendue très sensible parfois par les différences de caractère, de goûts, d'humeur qui ne sont sont pas chose rare et qui suffisent à constituer cette opposition, c'est la différence des croyances assez fréquentes encore d'une génération à l'autre et qui rend les individus peu propres à collaborer à une œuvre commune, c'est enfin la grande économie de forces sociales qui résulterait de l'association remplaçant en beaucoup de cas l'action individuelle, de la formation de cadres généraux qui permettent d'utiliser à un degré inconnu dans l'activité isolée les forces de l'individu.

« Ces cadres généraux sont dans la société ce que les idées générales sont dans l'individu... Il est bien sûr que la famille et aussi la patrie constituent à certains égards une mauvaise application de ces principes. Il est possible que pour bien des ménages une organisation qui permettrait aux parents de confier en partie le soin de leurs enfants à des personnes spécialement chargées de ses fonctions pourrait avoir d'heureux effets en laissant à ces parents plus de temps et de liberté pour leur travail personnel, en assurant aux enfants des soins plus éclairés et plus assidus.

De même la patrie, en retenant agglomérés ou du moins unis d'une manière relativement étroite des individus qui quelquefois pourraient s'employer utilement ailleurs, par l'opposition à la division du travail qui

résulte de l'état des relations entre nations différentes, état tel que chacune d'elles est obligée de ne pas accepter vis-à-vis des autres une solidarité, une dépendance qui, en cas de conflit, pourrait être un péril, la patrie peut être, comme la famille, une forme d'association destinée à s'affaiblir sinon à disparaître. En l'état actuel l'une et l'autre ne s'imposent pas moins à nos devoirs, nous ne devons pas, pour agir, adopter des sentiments qui règneront peut-être dans des miliers d'années, bien qu'il soit évidemment utile de prévoir le sens de l'évolution et d'en tenir compte. La désagrégation de la famille, depuis l'organisation de la cité antique, a fait plus de progrès qu'il ne lui en reste à faire, pour que la famille, telle que nous la comprenons, n'existe plus. Ne nous préoccupons pas outre mesure des froissements que l'avenir réserve à des sentiments qui sont les nôtres, mais qui ne seront pas forcément ceux de nos descendants ; ceux-ci ne regretteront sans doute pas plus notre famille actuelle que nous ne regretterons celle qui a tant fait pourtant pour notre organisation sociale.

Au-dessus de la patrie enfin est l'humanité, qui en un sens n'existe pas encore ; elle ne sera un objet réel que le jour où les relations entre les peuples auront pris un caractère différent de celui qu'elles ont gardé jusqu'ici, où la solidarité, les coopérations régulières, l'unité de fin se seront établies d'un bout de l'univers à l'autre. Jusque-là l'humanité, comme tout systématisé n'existe qu'au sens compréhensif non au sens extensif, non comme réunion d'hommes, mais comme réunion des caractères proprement humains, avec la signification que Molière donnait au mot dans une scène fameuse de don Juan. Le culte de l'humanité dans un sens ou dans l'autre, comme recherche religieuse de l'idéal entrevu : l'union universelle des hommes, comme respect et développement de ce qui, dans l'homme, constitue l'homme même, comme expression de la subordination désirable ou réelle de l'homme à un grand ensemble de conditions sociales ou à un idéal moral n'est pas peut-être aussi dépourvu de sens qu'on l'a dit et redit, mais il a le tort d'adapter des formes vieillies d'action et de pensées à des idées nouvelles, de « mettre le vin nouveau dans de vieux vaisseaux ».

« De plus il serait incomplet. La religion, comme l'a dit Guyau, doit être non seulement humaine, mais cosmique. L'homme désire ou veut se sentir relié aux lois générales de coordination du monde, c'est-à-dire qu'il poursuit en théorie comme en pratique la synthèse la plus large possible des phénomènes, le maximum de finalité. Autrefois il se faisait volontiers le centre de l'univers, il en était après Dieu, et par Dieu le principe et le but. Il est aujourd'hui moins exigeant et se contenterait de collaborer à une œuvre divine d'harmonie cosmique. On a pu croire autrefois que cette harmonie universelle existait, que l'homme était un de ses facteurs plus ou moins importants. Il faut en rabattre. Le positivisme religieux, le panthéisme, le déisme ont mis trop d'ordre dans l'univers théorique qu'ils ont construit, même l'évolutionnisme qui considère l'univers dans son ensemble comme étant un tout organique et celui qui pense que « Dieu se fait » et qui recule dans le futur l'harmonie que le présent nous refuse.

« Une nouvelle méthode de résoudre les problèmes peut fortifier nos espérances, c'est la méthode sociale. Bien des questions qui nous tourmentent disparaîtront, elles seront résolues ou bien elles perdront toute signi-

fication pour des êtres appartenant à un état social plus avancé. Les anciens se préoccupaient de bien des choses qui ne nous intéressent plus, non parce que nous les connaissons mieux, mais parce que nous n'avons pas à les connaître, nous ne songeons pas à les déclarer inconnaissables, nous les avons éliminées du cercle de nos recherches parce que les questions qui traitaient d'elles n'avaient ni sens ni portée.

« A mesure qu'on a reconnu la régularité des lois naturelles, on a enlevé à Dieu une partie de son importance comme explication des faits, à mesure que l'on créerait la régularité et la finalité des lois sociales on lui enlèverait une partie de son importance comme régulateur des faits. Lorsque la médecine trouve un bon remède pour une maladie elle supprime un certain nombre des prières qui demandaient à Dieu la guérison de cette maladie. Des juges intelligents et intègres préviennent les recours à la Divinité qui ont pour but de réparer les injustices des hommes ; un bon gouvernement sage et prudent prévient les prières innombrables que suscitent les maux de la guerre. Plus vous réduisez le mal sur la terre, plus aussi vous diminuez l'influence divine ; des caisses de retraite pour la vieillesse, des sociétés de secours mutuels, des syndicats qui sauvegardent les intérêts, rendent inutile une bonne part de la Providence divine en organisant une providence humaine. Et qu'on ne croie pas qu'il ne s'agisse ici que d'intérêts matériels. L'adaptation à un état social plus élevé, la formation et le développement des sentiments de solidarité que l'expérience fortifierait au lieu de les détruire ou de les amoindrir comme cela n'est que trop fréquent, c'est au fond, le seul progrès moral que l'on puisse concevoir. Et ceux qui croient le concevoir autrement se trompent, ce n'est pas la nature du progrès moral qui peut varier d'une société à l'autre, c'est l'état social que l'on croit supérieur et que l'on se propose comme idéal. La sainteté d'un François d'Assise est aussi malgré les apparences un rêve de société.

« Il est permis de croire que des progrès sociaux remplaceront les théories théologiques ou métaphysiques en supprimant les occasions de les employer ou de se poser les questions qu'elles doivent résoudre. Par quelle méthode est-il possible, si cette possibilité est réelle, de réaliser ces progrès ? Par la même méthode qui a permis de réaliser les progrès avec cette différence toutefois qu'au lieu de constater, il s'agit ici de faire ; nous venons d'entrevoir le côté idéal du système, regardons aussi son côté pratique. La vraie science n'a pas commencé par des lois générales, par des théories du monde, c'était la métaphysique et la théologie qui les donnaient, elle a commencé par des constatations de faits, et elle a continué par des groupements de phénomènes, par des généralisations de plus en plus vastes, et sans doute la théologie et la métaphysique ont pu être et elles ont été en fait des excitatrices de la science, comme aussi le désir de satisfaire la faim, la soif et les divers besoins de l'humanité, mais elles se sont retirées devant elles : dès qu'une théorie scientifique a été fixée, elle a évincé une théorie métaphysique ou théologique. La connaissance de la pression atmosphérique a supprimé la théorie de l'horreur du vide et du même coup une série de questions qu'on pouvait s'adresser à ce sujet. De même dans la pratique il faut commencer par de petites réformes, par des faits positifs et précis, une bonne société coopérative bien organisée

est un grand service rendu. Des expériences sociales comme celle du Familistère de Guise qui rassemble une société coopérative de production, une société coopérative de consommation, une caisse de retraites. une organisation de secours mutuels, qui unit les intérêts des travailleurs à ceux des capitalistes en permettant aux ouvriers d'acquérir aisément leur part de capital, ont une grande portée. Peu à peu sans doute on pourra arriver aux généralisations. Pour le moment nous en sommes sur ce dernier point à la métaphysique. Principes monarchiques ou théoriques sur la souveraineté du peuple, sur le droit divin, sur l'égalité absolue, toutes ces doctrines paraîtront peut-être quelque jour sans signification et sans importance. Ce n'est pas à dire qu'elles soient inutiles : ici comme dans le domaine scientifique, les théories générales non fondées ont pu être des excitations et des encouragements. Elles ont aussi de l'importance à cause du plus ou moins de liberté qu'elles ont donné aux tentatives, aux essais nouveaux. Pour vérifier des théories alchimiques on a découvert des phénomènes certains qui ont donné lieu à des généralisations par lesquelles ont été évincées les croyances dont elles dérivaient indirectement ; pour appliquer des principes douteux on peut créer des œuvres durables d'où sortiront un jour des formes générales de société qui élimineront les principes d'où pourtant elles proviennent. Un socialisme bien compris et bien appliqué rendra inutiles et vains la plupart de nos problèmes politiques, problèmes mal posés et agités dans le vide ; la résolution des problèmes de la politique générale, de la théologie, de la métaphysique, de ces problèmes dont le souci se réveille avec tant d'intensité est une des faces de la question sociale.

« On s'en rendra compte mieux encore si l'on réfléchit à tout ce que la société peut faire du pouvoir de l'homme pour connaître et pour apprendre. Ce n'est que par les conditions sociales qui nous sont faites que nous pouvons acquérir des idées, apprendre des faits, et nous en servir. C'est par la société que nous avons la vie, la science et l'action, toutes ces ouvertures vers un monde caché encore, que nous indiquions tout à l'heure c'est la société seule qui les peut agrandir. Et je sais bien la part immense qu'il faut faire à l'initiative individuelle, mais cette initiative même c'est le milieu social qui la prépare et lui donne son importance, c'est lui qui la rend possible et c'est lui qui la rend féconde. »

N'est-ce pas bien là le sens social que nous donnons et cherchons maintenant en tout et partout ; n'est-ce pas là le développement du sentiment de la solidarité comme étant la véritable *loi sociale ?* Depuis que la Révolution a fait retentir aux quatre coins du monde l'immense cri du réveil de la conscience sociale sour la forme de la revendication des *Droits de l'homme*, l'évolution toute entière des sociétés modernes est dominée par cette loi de la solidarité que subissent inconsciemment les gouvernements et les masses. Qu'est-ce donc, en effet, que ce Libéralisme plein de promesses, ce suffrage universel, ce parlementarisme tant décrié et si dévoyé, ce socialisme si irrésistible, ce Philanthropisme des rêveurs, des écrivains et des âmes charitables. Est-ce donc un reste du sentiment du divin des Renan, de la religiosité des Spencer, ou n'est-ce point plutôt une poussée gigantesque de l'instinct des masses qui se développe et s'organise à la façon des autres produits de la vie depuis les appétits les

plus grossiers jusqu'aux aspirations les plus élevées de notre humanisation ? N'oublions pas que si les premiers hommes ont pu triompher de leurs ennemis de toutes sortes, ce fut en unissant leurs efforts, en se solidarisant pour la lutte et non en se déchirant les uns les autres. Voyons donc ce que nous enseigne l'histoire, comprenons ce qui se passe sous nos yeux. N'est-il pas profondément suggestif de constater précisément que l'Individualisme à outrance absorbe de plus en plus les forces vives des classes dirigeantes, dites éclairées, sans doute parce qu'elles sont surtout aveuglées par les vieilles idées métaphysiques et les conceptions mystiques de la Vie et de la Société, en face de l'instinct de solidarité qui groupe de plus en plus les prolétaires dans leurs revendications sociales, humaines ? Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, l'avenir est au *sens social* des sentiments et des idées, de la Littérature et des Arts, de la Science et de l'Industrie, de la Morale et de la Philosophie.

Dr Julien PIOGER.

Vamireh, roman des temps primitifs, par J.-H. Rosny ; Kolb, éditeur.

Peu après *Daniel Valgraive*, cette étude si noblement philosophique d'une conscience s'orientant vers le rationnel altruisme, vers l'idéale morale ou le Bien sera *conçu comme la source des psychés les plus belles, les plus profondes, les plus finies et les plus intenses* et non point suivant les préceptes incomplets des Evangiles, J.-H. Rosny nous a donné *Vamireh* une autre étude non moins saisissante, non moins philosophique.

L'auteur prend l'Homme à l'éveil des idées. Il y a vingt mille ans. Les grandes races animales vont disparaître. L'Homme habite les cavernes, c'est le robuste Dolichocéphale. C'est le temps de la horde et des activités belliqueuses, mais déjà des tendresses naissent en l'Homme, des rêves vagues le poussent à des réalisations artistiques.

Et le livre s'ouvre sur des pages extraordinairement vivantes *La Nuit belliqueuse* où s'agitent et combattent les grandes races animales, dont Vamireh, l'Homme qui contemple ces luttes, puis s'y mêle reste le définitif vainqueur.

« Mais il était bien mort le Félis Spelunca, il ne devait plus faire trembler les ténèbres. L'homme se sentit dans la poitrine un grand bien-être, le gonflement d'un orgueil très doux, un élargissement de personnalité, de vie, de confiance en soi qui le tint rêveur et nerveux devant les fleurs lumineuses de l'aube. »

L'auteur, dit ensuite la vie de la horde ; les chasses, les funérailles d'un des chasseurs tué par un urus — et cela dans un style merveilleusement adapté aux scènes décrites, puissamment suggestif. « Un jour de plus disparut à la profondeur du passé. Une nuit de plus découvrit un pan de l'infini. Frissonnant, alors, avec des imaginations embryonnaires, avec la pensée du trépas et de la nuit emmêlées, les humbles préhistoriques fidèles à Wanhâb ajoutèrent un rêve aux millions des rêves dont naquirent les cultes, dont naquirent les mariages de la Peur, du Surnaturel et de l'Immortalité. »

Vamireh, quitte la horde, s'embarque sur le fleuve et descend vers l'Orient à travers la forêt immense. Il trouve d'abord l'Homme des arbres, anthropoïde encore rapproché de l'Homme des cavernes, qui le comprend encore, mais déjà bien déchu.

Puis c'est l'Orient, avec sa plaine vaste, verdoyante et déjà cultivée Vamireh y trouve une jeune vierge qui lui plaît et qu'il enlève. Les orientaux se lancent à la poursuite. — Et c'est une fuite à travers la forêt, des combats encore, l'alliance de Varimeh, en qui surgissent des sentiments de solidarité, avec les mangeurs de vers, une race déchue contre les orientaux et les chiens leurs alliés; c'est la victoire de Vamireh, indulgent et généreux, ce sont enfin les épousailles de Vamireh et d'Elem.

Et c'est surtout dans tout ce livre une glorification de l'Amour et de la Bonté.

Quel symbole en cette scène où le Mammouth reconnaissant veille sur le sommeil de Vamireh, l'homme doux, et le protège contre les férocités animales.

Et c'est encore dans ce livre comme une ironie à l'égard du monde présent qui se prétend civilisé et se trouve en réalité plus bestial et plus sauvage que ce monde préhistorique.

Hypothèses ! Sans doute. Mais combien vraisemblables. Pas plus que nous Rosny n'admet la préexistence d'un âge d'or. Il a foi en l'avenir. N'a-t-il pas raison de croire cependant que les hommes vivaient heureux, à l'aurore des civilisations, alors qu'ils ne connaissaient ni les conquérants ni les législateurs?

La Fin des Bourgeois, par Camille Lemonnier.
I volume. — Dentu, éditeur. — Paris.

Voici, peu après le très remarquable roman de notre ami George Renard que notre collaborateur Le Lorrain a apprécié fort judicieusement une autre œuvre non moins vivante et non moins sûrement socialiste : la *Fin des Bourgeois*, de Camille Lemonnier.

L'auteur d'*Un Mâle* de *Happe Chair*, de *Ceux de la Glèbe* avait, plus d'une fois déjà, fait preuve en ses œuvres de sympathies plébéiennes. (Une nouvelle l'*Enfant du Crapaud*, entre autres, lui valut même l'honneur d'une condamnation). Mais nulle part encore, Camille Lemonnier n'avait affirmé son amour du peuple, d'une façon aussi éclatante que dans son dernier roman.

C'est une réelle œuvre d'art socialiste. C'est la confirmation des espérances tant de fois déjà exprimées ici même.

Ce qu'il nous a fait bon à lire, ce qu'il nous a réconforté ce livre de Lemonnier, nous ne saurions le dire.

Il est crâne, oui d'abord, mais mieux il est d'une conception philosophique hautement sociale — il est précis, il est vivant, d'une foudroyante vérité.

La *Fin des Bourgeois* c'est l'écroulement d'une classe, c'est l'agonie d'une race.

Les Ranenfosse à l'origine ont été de laborieux porions. La houillère dont ils sont aujourd'hui les propriétaires a été acquise à force de labeurs,

au prix du sang même par les obscurs et besogneux ancêtres. Les deux fils du dernier des porions de la dynastie sont Jean Eloi le banquier et Jean Honoré l'avocat.

Camille Lemonnier a su tracer avec une belle vigueur cette agonie, montrer le pourrissement de cette bourgeoisie. Il a prouvé que même dans sa source la plus pure, le travail, la fortune est illégitime — que le travail ne doit pas avoir pour but la satisfaction égoïste, mais bien la satisfaction des collectivités.

Il a indiqué la renaissance possible par le retour aux origines, la fusion avec le peuple. D'où resurgiront les activités défuntes ? : de la mésalliance de Ghislaine, bourgeoise titrée avec un rustre.

C'est une œuvre, on le voit, de haute signification, virile et forte que celle de Camille Lemonnier.

L'Athènes de la Sprée, par Luc Gersal. — 1 volume.
Savine éditeur, Paris.

On a déjà publié plus d'un volume sur Berlin et les Berlinois, leurs mœurs, leur esprit qui a quelque rapport avec celui des parisiens — que la Ligue des Patriotes nous pardonne ce blasphème. Tout n'a pas été dit cependant, et le livre de M. Gersal comblera plus d'une lacune.

Un chapitre intéresse particulièrement les lecteurs de la *Revue Socialiste*, c'est celui qui a trait au socialisme berlinois, à son organisation, à sa doctrine. On nous permettra de le résumer brièvement.

Les réunions du parti sont nombreuses. M. Luc Gersal constate qu'elles sont d'une tenue toujours pacifique. Les réunions publiques (*œffentliche Versammlungen*) les plus importantes, sont d'ailleurs très surveillées par la police, — un lieutenant (officier de paix) assiste à toutes les réunions. Dès que le lieutenant a déclaré la salle pleine ; il est impossible d'y pénétrer y eut-il encore place pour plusieurs centaines d'hommes. Il est défendu de se tenir debout ; il faut être assis devant sa table. On consomme — car les assemblées se tiennent dans les salles de brasseries — et on fume, sauf quand Bebel a la parole. C'est un trait caractéristique.

Une estrade est ménagée pour les orateurs ; à côté d'eux le lieutenant de police prend des notes. On prononce aisément la dissolution d'une assemblée — le moindre incident sert de prétexte.

Berlin compte trois organes de propagande socialiste.

Le *Vorwœrts* (En Avant).

Le *Berliner Volkstribune* (Tribune du peuple).

Le *Berliner Arbeiterbibliotek* (Bibliothèque ouvrière).

Le *Vorwœrts* quotidien est le plus complet. Il publie chaque dimanche un supplément littéraire *Sonntagsblatt*. Il a pour collaborateur avec Liebknecht, Bebel, Guesde, Lafargue, Kantsky, Adler.

A Berlin il y a 100,000 électeurs socialistes et plus de 50,000 femmes faisant partie de l'organisation socialiste, triplement éducative, corporative et politique.

Dans l'hiver de 1890-1891, pour obéir à un vœu du Congrès de Halle, on a fondé une école d'ouvriers *Arbeiter bildungsschule*. Dès la première

inscription, 21.000 adhérents s'étaient fait porter snr les registres ; ce chiffre est bien dépassé depuis.

Les classes ont lieu le soir. On enseigne l'allemand, le calcul. la comptabilité, le dessin, l'histoire, l'histoire naturelle, l'économie politique. Il y a six établissements distribués en différents quartiers.

Tout élève paye une rétribution scolaire mensuelle de 50 pfennigs, soit 0,62 centimes.

Le dimanche l'école organise généralement une conférence sur une question de théorie socialiste.

Il existe aussi une *Frei religion Gemeinde* (communauté de la libre religion) dirigée par Bruno Wille, organisée sur le modèle des chapelles protestantes mais où l'on professe les doctrines de la libre-pensée matérialiste.

Il existe encore les *Lese und Discurtirkclub* et les *Bildungsverein* en grand nombre, et enfin les sociétés diverses. *Skatklubs Rauchklubs* socialistes. Cette organisation appelle un rapprochement naturel, remarque M. Gersal, avec les soirées familiales des socialistes parisiens.

L'éducation corporative est fort sérieuse. La séparation est absolue entre les ouvriers socialistes et les consommateurs qui ont eux aussi leur organisation corporative ; on reconnaît d'ailleurs la nuance politique au titre. Les groupements conservateurs se dénomment : *Innungen*, *Zunftvereine*, titres moyen-âgeux. Les groupes socialistes s'instituleut *Fachvereine*, *Geverkvereine*, *Gauvereine* (syndicats ouvriers).

Les *Rohstoff und Consumvereine* (sociétés de consommation. sont *freisennig* nationaux libéraux comme leur fondateur Schulze Delistch.

Beaucoup de syndicats sont fédérés, mais Berlin à cause des petits métiers renferme un grand nombre de syndicats locaux.

Le *Facheverein* est à la fois une institution de défense en cas de grève, de chômage et de « lock out » — et une institution éducative.

Le socialisme allemand est tout entier dans le *Klassengefühl* (sentiment de classe) Inutile de répéter ici tout ce que nos lecteurs connaissent sur l'extraordinaire prédominence de la théorie marxiste chez nos amis de Berlin.

M. Luc Gersal déclare, d'ailleurs, que si rien d'original n'a été produit par la doctrine socialiste allemande en ce dernier temps, la faute en est au sentiment de respect exagéré que les socialistes allemands professent pour la théorie marxiste.

L'ouvrage le plus important de l'école allemande contemporaine, le livre de Marx Schippel, *Das moderne Elend und hie moderne Ubervölkerung* (La misère et la surpopulation de nos jours) n'est qu'une redite de certains chapitres du Capital de Marx.

Pourtant, il y a, à Berlin un socialisme municipal. On lutte contre l'impôt du loyer, pour la gratuité des fournitures scolaires, pour le rachat des services publics, ce qui est réformiste étant marxiste au premier chef.

Robert BERNIER.

Un Gascon au Mexique, par Ludovic Chambon. — Paul Dupont, éditeur, Paris.

Sans mal de mer ni danger de fièvre jaune, les membres vierges des sanglants assauts de toute la moustiquaillerie tropicale, je me suis en quelques heures offert le luxe d'une excursion à travers les provinces méridionales et centrales du Mexique. Mon guide, *Un Gascon au Mexique*, par Ludovic Chambon. En me séparant de lui, je garde de cette contrée, non ma vision rapide, fugitive, superficielle, mais au contraire, des souvenirs précis, nuancés, multiples. M. Chambon ne s'évertue pas à soutirer l'admiration du lecteur par de belles périodes, des flots d'érudition ou de l'esprit à jet continu, il écrit sans prétention, sans pose, ce qui nous vaut un livre charmant, original, d'ailleurs très littéraire.

Par les cités Yucatèques, dans le Tabasco ou le Chepias, dans la forêt vierge, chez les Indiens, en quelque endroit que nous emmène M. Chambon toujours nous serons intéressés. L'auteur excelle aux descriptions, aussi quelle avalanche de jolis paysages, de ruines majestueuses, évocatrices d'un splendides passé. Que si d'aventure l'ambiant se fait monotone, nous n'aurons pas le temps de nous en apercevoir, car M. Chambon qui possède un beau capital d'anecdotes le dépense alors avec infiniment de talent et parfois nous nous prendrons à regretter, que la beauté du site requérant l'admiration de l'aimable conteur, soit écourté le récit sentimental ou rabelaisien, plus souvent rabelaisien. Je m'empresse de dire qu'en ce livre tout n'est pas, débauche de couleurs ou rires sonores ; on tourne une page d'une verve endiablée et l'on s'arrête à une phrase interrogative, qui va suggérant de graves réflexions. Sur la famille, l'amour, le travail, des considérations qui ne manquent ni de justesse ni de profondeur.

Je ne puis résister au désir de reproduire quelques passages du chapitre en lequel M. Chambon nous donne un tableau si vivant et si poignant de l'exploitation éhontée dont les Indiens sont victimes au Mexique.

« Voici comment un Indien pert légalement sa liberté. Il vit heureux, tranquille, mais le brillant salaire qu'on fait miroiter à ses yeux et le noble désir de gagner davantage, le décident à passer un contrat *ajuste*, par lequel il s'engage à travailler pendant un certain temps, quatre ans au plus.

Article 25. — Loi de Tabasco. — On appelle *ajuste* le contrat par lequel un individu fournit à un autre ses services personnels pour les travaux des champs, moyennant une certaine rétribution... » Notez bien que la prévoyante loi n'autorise ce contrat que *en los trabajos del campo*. Seuls en effet, les Indiens peuvent supporter les travaux des champs dans ces régions tropicales. Les injustices du péonnage ne peuvent se commettre avec impunité que loin des villes, dans l'isolement des *haciendas* et des *monterias*. L'article 26, Ley de Tabasco, dit bien : « *Es nulo el contrato perpetuo de ajuste* » ; mais on le rend perpétuel avec les moyens fournis par la loi ellemême. »

. . . .

« Pour se mettre sous le couvert de la loi, le propriétaire n'a rien de plus pressé que de se faire le créancier de son Indien. Aussi subvient-il tout d'abord à ses premiers frais d'installation, et lui fournit-il généreusement eau-de-vie, remèdes, habits, viande, vivres de toutes sortes, nécessaire et superflu, mais en reportant sur ses registres triplée ou quadruplée, toujours enfin multipliée la valeur de ce qu'il donne. Et quand le pauvre péon demande son compte, il se trouve débiteur de 7 à 800 piastres. Le propriétaire dans sa malhonnêteté, force ainsi la note non seulement pour faire de

son serviteur un esclave en l'empêchant de se libérer, mais encore pour épouvanter par la rondeur de la somme à débourser les autres *hacendados*, *rancheros* et entrepreneurs désireux d'acheter les travailleurs en payant leurs dettes. Ces actes indignes lui sont rendus faciles par son rôle d'intermédiaire entre les commerçants et ses hommes. Tout ce que ces derniers reçoivent passe par ses mains. Ainsi donc, se trouvant à la fois débiteur du travail reçu et créancier des avances faites, c'est-à-dire fournisseur et payeur, il est tout naturellement tenté de falsifier sa comptabilité ; et de faire la balance à son profit. »

Revenons à l'Indien fort étonné de devoir 7 à 800 piastres. Que lui reste-t-il à faire ?

Abandonner son maître ? Mais non ! il doit rester en service jusqu'à l'extinction de sa dette. Réclamer ? Mais pourrait-il discuter ? Il est timide et sans instruction. De plus il s'expose à recevoir des coups de fouet (azote).

S'adresser aux juges ? Mais tous les juges sont vendus aux riches. En suite les haciendas et les monterias sont parfois à plusieurs jours de marche des centres importants, et le propriétaire, dans la crainte d'une évasion, prend ses mesures pour éviter au péon tout voyage à la ville. Payer sa dette ? Impossible, ses économies sont nulles, ses parents et amis sont aussi pauvres que lui.

« Fatigué de cette vie de misérable, il prend parfois la suprême résolution de fuir. Aussitôt il tombe sous le coup de l'art. 34 déjà cité ; on le considère comme un *profugo* (fugitif) et plusieurs limiers se lancent à sa poursuite.

. . . .

« Les Indiens réclament-ils, refusent-ils de travailler, ne sont-ils pas respectueux, aussitôt on leur donne 6, 12, ou 25 coups de fouet, suivant la gravité de leur prétendue faute. Le patient s'agenouille, s'appuie sur les talons et courbe le dos. L'encargado frappe sur les reins. Le torse est nu ; de plus on a soin de faire coller le pantalon sur la peau, pour qu'aucun pli ne diminue la force de la flagellation. Les uns hurlent de douleur, les autres se contentent de serrer les dents. A la fin du châtiment le péon doit saluer l'encargado et lui baiser la main. On ne fait exception ni pour les femmes ni pour les enfants, Au Yucatan, ces derniers sont obligés après chaque coup reçu, de dire en maya : « Mahatin, sontimeté. (Pardon, je ne le ferai plus). »

. . . .

« Les choses en resteront là tant que la justice ne sera pas mieux rendue au Mexique, tant que le droit de liberté de travail ne sera pas (après éducation préalable, solennellement proclamé), et tant que *haciendados, rancheros*, entrepreneurs, etc., seront à la fois les payeurs et les fournisseurs de leurs hommes.

Jusqu'alors, sans espoir de se libérer, sans aspiration, n'ayant que la bouteille d'eau-de-vie pour unique désir, les Indiens continueront à croupir dans leur esclavage déguisé.

Il est triste de voir maintenant si maltraités et si exploités, les descendants de la belle race dont l'intelligence et la civilisation sont encore prouvées par les splendides cités en ruine de l'Amérique Centrale. Il est triste surtout de voir ces choses pendant que le socialisme agite la vieille Europe. »

En M. Chambon est un humoriste, un écrivain très artiste qui plus d'une fois dans *Un Gascon au Mexique* me faisait songer à Alphonse Daudet ; les précédentes citations suffiront à prouver qu'il y a aussi en lui un penseur que n'indiffèrent pas les préoccupations sociales. La belle pitié qu'il affirme si éloquemment pour les victimes de l'exploitation capitaliste, sa sincère indignation contre des violences, des cruautés telles qu'on a peine à s'en

croire contemporain, nous font, sans hésitation, placer M. Ludovic Chambon dans la vaillante phalange des littérateurs de l'art social, parmi ceux qui — précieux compagnons — combattent avec nous pour le relèvement de tous les humbles, de tous les courbés du joug capital, pour la complète transformation d'une société dans laquelle l'extrême misère des uns hurle avec le luxe inouï des autres, dans laquelle quotidiennement de braves travailleurs peuvent mourir de faim, à côté de parasites repus.

Maxence Roldes.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Pour paraître prochainement : **Almanach de la Question Sociale**
Revue Annuelle du Socialisme International (3e année) 1892
Sous la direction de P. Argyriadès.

L'Almanach de la Question Sociale, dont le succès a été considérable pendant les deux première années, continuera sa série par la publication de celui de 1893 qui ne le cèdera en rien aux deux premières par le choix et l'intérêt de ses études ainsi que par la variété de ses articles.

Cet Almanach présentera un double intérêt, d'abord par les écrits de littérateurs et socialistes connus, ensuite par les nombreuses gravures et portraits dont il sera agrémenté, car l'Administration, pensant être agréable à ses lecteurs qui ont fait un si bon accueil aux deux premières années de son Almanach, le fera illustré pour l'année 1893.

Voici les noms de la plupart des collaborateurs :

Anseele. — Allemane. — Léon Bienvenu. — Bebel. — Bertrand. — Jules Brouez. — Breton. — Victor Considerant. — J.-B. Clément, — Léon Cladel. — Chauvière, conseiller municipal. — Domela Nieuwenhuis. — Dumay, député. — Duc-Quercy. — Hector Denis. — Lucien Descaves. — Deckherr. — Fournière. — Hovelacque, député. — Hamon. — Clovis Hugues. — Dr Jaclard. — Dr Letourneau. — Benoît Malon. — Louise Michel. — Constantin Millé. — Paule Minck. — Nadard. — Eugène Pottier. — J. Richepin. — Raymond. — Dr Regnard. — Georges Renard. — Aurélien Scholl. — Edouard Vaillant, conseiller municipal. — A. Veber. — E. Vandervelde. — Charlotte Vauvelle. — Emile Zola.

L'Almanach de la Question sociale pour 1893 formera un volume de 210 pages in-8° sur beau papier. Le prix en sera comme les deux premières années : de 1 fr. 50 pour la France et l'Etranger. — Adresser dès à présent, les demandes avec mandat à l'administration de la « Question sociale », 5, Boulevard Saint Michel, Paris.

Discours sur la liberté commerciale et sur les finances, par Richard Cobden avec une introduction par M. Léon Say. XIV[e] volume de la Petite bibliothèque économique française et étrangère, 1 volume. in-32, cartonné et orné d'un portrait. — Prix : 2 fr. 50.

Ce petit volume contient 1 lettre et 9 discours de Cobden traduits en français. Ce sont 10 morceaux dans lesquels l'énergie et le talent de Cobden ressortent avec une vigueur et une actualité étonnantes. Le libre-échange et la politique rationnelle du dégrèvement des impôts y sont traités, avec une force qui n'a jamais été égalée. Cobden était passé maître dans cet art sans apprêt qui suspend les auditeurs à la bouche de l'orateur, et les enchaîne sans qu'ils s'en aperçoivent. Un des plus importants des discours traduits est celui qui a amené une des scènes les plus violentes du parlement anglais, le jour où Robert Peel a accusé Cobden de provoquer à son assassinat. La violence de Robert Peel contre Cobden dont il devait devenir plus tard l'auxiliaire et l'ami, est un des faits les plus émouvants de l'histoire économique du siècle.

Bois ton sang, par Pierre Devoluy, avec préface par Albert Lantoine.— Paris, librairie de l'*Art Indépendant*, 11, rue de la Chaussée d'Antin. — Prix, 3 fr.

Pensieri Morali, per letture educative, par Pasquale Simonelli. — Napoli, tip. de Angelis Belisario, Porto Medina, alla Pignasecca, 44. — Prix, 1 fr.

Pétition à la Chambre des députés pour la réalisation pratique et légale du Droit au Travail, par Hypolite Destrem. — Chez l'auteur, 39, rue de Chateaudun. — Prix, 20 centimes.

Science et fanastisme, par Georges Moitet. — Chez Poinsot, libraire, 96, Boulevard des Batignolles. — Prix, 0,25 centimes.

Pour paraître prochainement sous la direction de notre amie et collaboratrice Aline Valette, un nouveau journal hebdomadaire socialiste l'**Egalité** *organe des droits et des intérêts féminins.*

La tâche que s'imposera l'*Egalité* a été ainsi esquissée par la plume alerte et précise d'Aline Valette :

« Aider à rétablir l'équilibre, à harmoniser l'effort dans le vaste domaine du travail, et, dans ce but, édifier les conditions de travail, cette connaissance pouvant seule permettre à chacun et à chacune de faire choix de la profession ou du métier plus spécialement adapté à sa nature et à ses facultés ; ne pas perdre de vue que cet équilibre économique reconquis ne sera lui-même qu'un état transitoire appelé fatalement à précéder l'ère bienheureuse où la femme sera rendue à son rôle biologique de créatrice et éducatrice de l'espèce ».

Nos plus sincères souhaits de réussite au nouveau journal socialiste et féministe.

On nous prie d'insérer :

La Ligue noire, poème philosophique anti-clérical, par Simon Bedouch, est envoyée gratuitement contre toute demande accompagnée d'un timbre de 0,5 cent. pour l'envoi s'adresser à l'auteur, Simon Bedouch, rue du Faubourg Saint-Martin, 210, Paris. — Les cercles, groupes, sociétés diverses peuvent faire des demandes collectives à raison de 0,25 cent. l'exemplaire.

La rareté de quelques numéros de la *Revue Socialiste* nous a empêchés jusqu'à présent de fixer, pour nos collections, des prix de propagande.

Les vides ayant été comblés par des réimpressions, nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous sommes en mesure de livrer les sept premières années au prix suivant que, ainsi qu'on le verra, nous nous sommes efforcés d'abaisser très sérieusement, afin de rendre cette série d'études accessible aux partisans de la justice et du progrès, et de contribuer ainsi à la diffusion des idées que nous défendons.

Du 1er Janvier 1885 au 31 Décembre 1891

Sept années à 12 fr. . . . . **84** fr.
Une année. . . . . **15** fr.
Un Numéro. . . . . **1** fr. **50**

Envoi franco contre mandat-poste à l'ordre de M. Rodolphe Simon, administrateur.

Le Directeur-Gérant : Benoît Malon.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

L'ASSOCIATION OUVRIÈRE

ET L'UNIONISME ANGLAIS (1)

En face des grands capitaux employés à la production, l'ouvrier se trouve aujourd'hui dans une situation essentiellement critique : le capitaliste, qui est le libre détenteur de ces capitaux, ne les engage que pour en tirer un intérêt ; l'ouvrier, au contraire, est forcé, par le souci du pain quotidien, de prendre du travail ; il n'a pas de ressources antérieures, tandis que le capitaliste en possède. La situation est donc absolument inégale entre ces deux hommes : l'un est enchaîné par le besoin, l'autre a les moyens d'existence assurés.

Aussi l'ouvrier, pour avoir du travail, doit-il passer par les conditions du capitaliste ; et la principale condition de ce dernier est de payer son ouvrier le moins cher possible. Cela est forcé, étant donnée la concurrence qui règne entre les capitalistes.

Ainsi donc, salarié obligé d'aliéner son travail afin de subsister, entrepreneur abaissant les salaires jusqu'à la dernière limite afin de réaliser un profit, tels sont les rapports d'individu à individu qui président au soi-disant contrat que forment entre eux le travailleur et le capitaliste, dans l'office de la production.

Mais les choses n'en restent pas là, car l'ouvrier et le capitaliste ne sont pas seuls demeurés en présence. A la force matérielle que donne au capitaliste le hasard d'être né avec de l'argent, l'ou-

(1) Une indisposition de notre rédacteur en chef nous prive cette fois du *Bulletin* ; nos mesures sont prises pour qu'à l'avenir l'actualité du mois soit toujours traitée sous cette rubrique, soit par le rédacteur en chef, soit par un de nos collaborateurs, dans la *Revue Socialiste*.

LA RÉDACTION.

vrier ne s'est pas contenté d'opposer sa faiblesse : il a fait intervenir une force morale, un contrat, celui-là véritable et signé par des égaux : l'association entre ouvriers.

L'association, voilà le principe nouveau, qui est venu rompre la subordination par laquelle l'ouvrier se trouvait fatalement aux mains du capitaliste, comme l'éponge est aux mains qui la pressent.

L'ouvrier a entendu l'écho de ses aspirations dans la profonde communauté d'aspirations de ses semblables, et il est parvenu à exprimer cette communauté dans une réalité vivante : l'association ouvrière.

Par l'association, l'ouvrier a fait naître une puissance collective, et il a attaqué le capitaliste dans ses mœurs mêmes : il a opposé la collectivité à l'individualisme de la société actuelle.

Par l'association l'ouvrier est enfin sorti des habitudes antagonistes et de l'égoïsme vulgaire de la société bourgeoise.

Et certes en élevant la formidable puissance de la communauté en face de tous les antagonismes de la société bourgeoise, les ouvriers réservent plus d'une surprise aux bourgeois.

Ceux-ci, en effet, prenant leurs mœurs pour quelque chose d'inévitable, n'en étaient-ils pas venus jusqu'à considérer comme fatale la dure situation de l'ouvrier ? N'y aura-t-il pas toujours des forts et des faibles ? Et comment l'ouvrier pourrait-il se rendre puissant, lui qui ne possède aucune ressource matérielle, lui qui n'a rien en dehors de sa propre personne ? A chacun ce qu'il a, c'est fatal. Et l'égoïsme et la fatalité régnaient en maîtres, dans le cœur des bourgeois. Et dans l'idée de ces satisfaits l'inégalité qui séparait les deux individus, le capitaliste et l'ouvrier, restait toujours le même durant les siècles des siècles.....

Mais l'ouvrier n'a rien admis d'une pareille fatalité et il a entrepris de faire ses affaires lui-même : il s'est associé à d'autres ouvriers.

Et que l'ouvrier s'associe de plus en plus à d'autres ouvriers, que tous les ouvriers s'associent entre eux, et la société qui fait leur misère croulera tout d'une pièce !

En tout cas, par des associations même partielles, les ouvriers arriveront à miner, dans leurs bases les plus profondes, l'individualisme bourgeois et la puissance du capital.

Je n'ai pas à faire ici un traité de l'association, ni à en indiquer une doctrine. Loin de moi toute théorie et toute métaphysique ! Mais il me semble intéressant de montrer par une étude pratique quels peuvent être la force et les effets de ces associations ouvrières qui, amassant leur fonds sous par sous, organisent déjà, sans se laisser arrêter par aucune difficulté, la lutte du travail contre le capital.

*
* *

Les associations que je vais essayer de décrire d'abord sont les *Trades Unions*. Ces sociétés sont très nombreuses en Angleterre, et ce sont bien elles qui, de toutes les sociétés ouvrières existant en Europe. comprennent le plus grand nombre d'ouvriers. Elles constituent un très puissant exemple d'association ouvrière.

Mais n'oublions pas de rappeler que les *Trades Unions* sont des Sociétés anglaises, qui partant sont nées et se sont développées dans un pays où il est de mode de garder en toute circonstance des airs d'indépendance personnelle. Les Trades Unions sont donc restées des sociétés indépendantes les unes vis-à-vis des autres. Aussi les individualistes pourront-ils se divertir, en retrouvant certaines de leurs mœurs dans la manière d'être des Trades Unions. Mais qu'à cette vue ils ne se hâtent pas trop d'être joyeux et surtout qu'ils ne se laissent pas aller à admirer les Trades Unions, car ils sentiraient bien vite un puissant coup de massue s'abattre sur le charme de leur admiration naissante : ils verraient les Trades Unions dans leur rôle véritable, c'est-à-dire possédées d'un instinct de lutte profondément commun à toutes : la lutte contre les capitalistes.

Oui, les Trades Unions sont toutes constituées pour résister à l'exploitation que les patrons, qu'ils soient grands capitalistes ou sociétés d'actionnaires, font subir aux ouvriers. Se forger une arme contre les exploiteurs du travail, telle est la pensée commune des ouvriers qui ont fondé les Trades Unions grandes ou petites, anciennes ou nouvelles.

Aussi, je suis résolu à ne cacher aucune des diversités extérieures qui se sont produites dans les Trades Unions, car on apercevra d'autant mieux ensuite la profonde communauté qui est à la base même de l'existence de ces sociétés et qui leur fait jouer le premier rôle dans le mouvement ouvrier de l'Angleterre.

I.

Les *Trades Unions* sont des sociétés qu'ont fondées les ouvriers anglais afin de s'organiser contre les patrons et de se constituer une caisse pouvant les secourir en temps de lutte, et parfois en d'autres circonstances difficiles.

Les Trades Unions contiennent environ deux millions de membres. Tous, les secrétaires, les trésoriers, aussi bien que les simples membres, sont ouvriers. C'est à ce titre seul qu'on peut faire partie des Trades Unions.

Indiquons immédiatement par quelques faits précis ce que représentent ces sociétés ouvrières.

Soit les deux cent cinquante-neuf sociétés qui, en 1890, fournirent des données statistiques au gouvernement anglais pour le *Statistical tables and report on Trades Unions*. Ces deux cent cinquante-neuf sociétés comprenaient :

En 1889 : 679.283 membres (1)
En 1890 : 871.232 »

On le voit, l'accroissement en une année a été de près de 200.000 membres. Les Trades Unions sont donc en plein développement.

Les fonds de ces 259 sociétés montaient :

En 1889 à 23.873.500 fr. 27 (2).
En 1889 à 29.011.039 fr. 27 (3).

Ils sont alimentés par des cotisations qui sont versées régulièrement par les membres. Et ces cotisations varient, pour chacun d'eux entre deux, sous et vingt-cinq sous par semaine, suivant les Trades Unions.

Quant aux dépenses, elles étaient pour les 259 TradesU nions en questions :

En 1889 : de 17.655.833 fr. 25 (4).
En 1890 : de 21.543.824 fr. 25 (5).

Ces dépenses se répartissent d'une façon générale : en indemnités payées aux membres qui sont en grève ou qui sont sans travail, en secours aux malades, en pensions de retraites, en frais de funérailles, etc., et en quelques frais généraux. Ainsi les ouvriers qui versent leurs cotisations aux Trades Unions, reçoivent en retour certains paiements dans les circonstances admises par les sociétés dont dont ils font partie. Mais toutes les Unions ne soutiennent pas leurs membres dans tous les cas que nous venons d'énumérer. Toutes, c'est forcé, les soutiennent en temps de grève, beaucoup en temps de chômage. Mais plusieurs n'organisent pas d'une façon générale le service des secours aux malades et des pensions aux vieillards.

D'ailleurs, il est imposible de fixer de règle générale dans la manière d'agir des Trades Unions. Elles sont par elles-mêmes des

(1) Voir *Statistical tables and report*, page 4.

(2) *ibid.* 954.939 livres sterlings 18 schellings 11 1[2 deniers.

(3) *ibid.* 1.160.441 livres sterlings 10 schellings 7 1[2 deniers.

(4) 705.233 livres sterlings 6 schellings 3 deniers, d'après le *statistical tables*.

(5) 861.752 livres sterlings 18 schellings 6 1/2 deniers *id.*

sociétés très indépendantes, constituées par métiers et divisées souvent par localités : et ce n'est que dans le mouvement général ouvrier qu'on peut les prendre en bloc. Mais en mainte circonstance particulière une Trade Union se conformera à certains intérêts spéciaux à ses membres. Parfois même telle ou telle Trade Union pourra paraître individualiste, c'est-à-dire peu préoccupée des désirs des autres Trades Unions du pays.

Les questions de métiers ont ici leur influence. N'ont-elles pas déterminé quelques Trades Unions à se montrer hostiles à la journée de huit heures ? Les peintres, par exemple, qui ne peuvent exercer leur métier que dans la belle saison, veulent faire alors des journées aussi longues que possible, afin de gagner des salaires soit-disant aussi élevés que possible, et ils ne se laissent guère tenter par la journée *maximum* de huit heures. Mais les peintres, en cette circonstance, ne tiennent pas compte de ce que les salaires augmentent à mesure que les journées de travail diminuent. La main d'œuvre, en effet, étant alors moins prodiguée, est payée plus cher. Toutefois nous n'avons pas à entrer ici dans une discussion théorique : nous voulions montrer simplement que les Trades Unions peuvent différer par leurs désirs particuliers, comme nous allons les voir différer par les richesses et par certains détails de leurs constitutions.

Les unes, en effet, s'arrangent de façon à subsister avec des cotisations de leurs membres de 2, 3 ou 4 sous par semaine, (1) tandis que d'autres prélèvent des cotisations de 20 à 25 sous pour le même temps. De même, les unes ont une organisation très centralisée, tandis que d'autres laissent beaucoup d'indépendance à leurs *branches*, c'est-à-dire à leurs subdivisions. Les unes soumettent leurs membres à des règles d'apprentissage, qui les obligent à pratiquer leur métier trois, quatre, cinq et même sept années avant de pouvoir être reçus dans les Trades Unions. D'autres au contraire n'exigent aucun apprentissage. Voilà bien des différences entre ces sociétés. Il en résulte de sensibles inégalités dans la situation des Trades Unions. Et ces inégalités qui les divisent en riches et en pauvres, en puissantes et en faibles, en organisations très serrées et organisations moins solides, ne sont pas sans avoir sur les Trades Unions l'influence qu'elles ont sur les personnes : parfois bien des rivalités s'ensuivent. Les rapports deviennent alors tendus ; telles et telles Trades Unions se traitent comme des sociétés étrangères et même ennemies. Et cela a dégénéré plus d'une fois en luttes très vives.

Mais hâtons-nous de dire que ce ne sont là que des exceptions à la règle, ou tout au plus des rivalités provenant de circonstances

(1) *Statistical tables*, page 38 et suivantes.

particulières ou fortuites. Et même chez les Trades Unions rivales, les instincts communs de lutte contre les capitalistes demeurent absolument intacts.

Ceci nous amène, à vrai dire, à relever autre chose que des divisions parmi les Trades Unions : nous avons à relever parmi elles un principe commun d'action autrement important que les divisions, un principe commun d'action qui donne toute leur force aux Trades Unions : la défense des intérêts ouvriers contre les intérêts capitalistes.

Voilà bien un principe commun d'action, car les ouvriers ne peuvent véritablement défendre leur intérêts qu'en se réunissant les uns aux autres dans la communauté. Les Trades Unions ne peuvent donc véritablement défendre les intérêts des ouvriers qu'en s'alliant de plus en plus les unes aux autres dans une communauté aussi étroite que possible.

Et c'est bien pour défendre les intérêts des ouvriers qu'ont été instituées les Trades Unions : elles sont nées à cet effet. On peut donc apercevoir le principe commun d'action qui est en elles, au berceau même du *Trade unionisme*. Qu'on l'ait ou qu'on ne l'ait pas remarqué, dans les temps de luttes primitives, il ne s'en est pas moins développé d'une façon continue : il a uni de plus en plus les Trades Unions, et en pratique il a produit des résultats absolument manifestes. Certes, on pourrait s'en convaincre si l'on jetait les yeux sur les magnifiques exemples de solidarité ouvrière qu'ont donnés les Trades Unions, en accomplissant de grands sacrifices les unes pour les autres dans les grèves et dans d'autres circonstances critiques. Mais si nous nous basions sur ces circonstances critiques pour montrer que les Trades Unions sont de plus en plus solidaires les unes des autres, on nous accuserait de choisir nos exemples parmi des faits qui ne sont pas journaliers. Nous allons donc examiner certaines institutions des Trades Unions qui, elles, ne peuvent rien signifier de violent ni d'exceptionnel et nous verrons que ces sociétés tendent de plus en plus à une action commune.

Depuis 1868, les Trades Unions se réunissent chaque année dans un congrès, en assemblée générale : c'est le *Trade Union Congress*. Elles y envoient chacune leurs délégués. Ce congrès s'occupe de questions communes aux diverses Trades Unions, il nomme ensuite un Comité, le *parlementary committee*, qui siège toute l'année en permanence avec des attributions fixes. Une foule d'affaires importantes pour les Trades Unions défilent devant le congrès. La tactique, la propagande, les avantages à conquérir, l'action auprès des pouvoirs publics, tout cela est discuté par les délégués des Trades Unions et passé au vote. Les Trades Unions

indiquent donc, dans cette assemblée générale, la ligne de conduite qu'elles veulent suivre en masse.

Mais déjà avant le *Trade Union Congress*, les Trades Unionistes avaient fondé des assemblées ayant une caractére de communauté; je veux parler des *Trades Councils*, qui sont des assemblées représentant les Trades Unions d'une ville entière, ou bien les Trades Unions de toute une région industrielle. Ces *Trades councils* se sont beaucoup développés en Angleterre, ils existent maintenant dans tous les centres ouvriers un peu importants. Ils tiennent leurs réunions tous les mois et même toutes les semaines. Quelques-uns d'entre eux représentent jusqu'à cinquante, soixante et soixante-dix mille Trade Unionistes. Ces *Trades Councils* s'occupent souvent en détail des affaires de leurs Trades Unions. En tout cas, ils constituent pour elles un très puissant noyau d'unité.

En outre, depuis que les Trades Unions ont pris un véritable essor, on a vu plus d'une fois toutes celles d'un même métier, établies sur différents points du pays, se réunir les unes aux autres dans une société appelée : *Amalgamated society*.

L'*Amalgamated society* est donc une vaste Trade Union s'étendant sur tout le pays et gouvernant par les mêmes statuts toutes les Trades Unions du même métier anciennement indépendantes. Les mécaniciens, les fabricants de chaudières à vapeur et les constructeurs de navires de fer, les tailleurs, etc., ont tous formé des *amalgamated society*. De cette façon les mécaniciens de Londres sont réunis aux mécaniciens de Liverpool, et les constructeurs de navires de fer de Newcastle sont réunis aux constructeurs de navire de fer de Glasgow..... etc.

Signalons enfin ces vastes fédérations qui se sont formées peu à peu et qui comprennent toutes les Trades Unions de métiers adjacents, comme les maçons, les briquetiers, les plafonneurs, les menuisiers, les charpentiers..... etc.

On le voit, les Trades Unions ont en réalité une tendance très marquée à se développer dans le sens de la communauté, en se réunissant les unes aux autres.

C'est seulement, en effet, en s'y prenant de cette façon qu'elles pourront faire triompher les intérêts ouvriers contre les intérêts capitalistes. Et le triomphe des intérêts ouvriers est pour elles une question de vie ou de mort. Dans une lutte entre deux adversaires, il faut que l'un des deux soit victorieux. Dans la lutte que les Trades Unions ont à soutenir contre la puissance des capitalistes, il faut ou que les ouvriers triomphent ou que les capitalistes triomphent. Les Trades Unions ne peuvent donc s'arrêter en chemin : elles doivent ou bien périr ou bien poursuivre la victoire ouvrière. Qu'importent, devant la marche inévitable de ce mouvement, cer-

taines réticences individuelles ? Qu'importe que quelques ouvriers vieux ou ayant soutenu beaucoup de combats dans les rangs *Trades Unionistes*, viennent prétendre que leurs Trades Unions leur ont rapporté des avantages suffisants, et que le rôle de ces sociétés doit se borner maintenant à conserver le bien acquis ? Les ouvriers qui parlent ainsi ne le font qu'en leur propre nom, et non pas au nom des ouvriers en général. Car dans ces mêmes Trades Unions qu'ils voudraient retenir dans un rôle conservateur, arrivent d'autres ouvriers ou une autre génération d'ouvriers, et ceux-ci ne sont pas encore fatigués par la lutte Trade Unioniste et ils trouvent que les Trades Unions doivent encore leur conquérir des avantages : c'est à ce prix seulement qu'ils entrent dans une Trade Union, c'est à ce prix seulement qu'ils lui versent leurs cotisations. Et la lutte vers la victoire reprend alors de plus belle, et les Trades Unions doivent de plus en plus s'unir contre les capitalistes. Et ainsi les Trades Unions tendent à faire disparaître les causes qui les divisent et à rassembler leurs membres dans une classe ouvrière commune, comme celle qu'invoque le socialisme.

Dans la première moitié de ce siècle, quand les Trades Unions se sont constituées, il était impossible de réaliser entre elles une véritable communauté. Nulle part, pas plus en Angleterre que dans les autres pays, on ne se trouvait prêt alors à organiser un mouvement ouvrier général. Cependant nous verrons qu'un projet de fédérer les Trades Unions apparut peu de temps après leur naissance, tant on pouvait sentir déjà le lien qui les unissait !

Depuis lors, les Trades Unions se dirigent d'une façon accentuée vers une association ou une fédération commune. Elles le font librement, à la manière anglaise, c'est-à-dire en sociétés indépendantes qui se réunissent les unes aux autres, quand cela leur plaît. Mais l'important est qu'elles le fassent et nous avons vu qu'elles le font, en devenant des sociétés de moins en moins cantonnées dans leur seule existence. Certes cela ne les empêchera pas de rester libres et indépendantes dans l'administration de leurs affaires particulières et locales. Elles conserveront leur organisation spéciale dans une organisation plus générale. De cette façon les désirs d'individualité et d'indépendance, si enracinés chez les Anglais, recevront une satisfaction. On ne peut vouloir, en effet, que le mouvement ouvrier avance en Angleterre d'une façon contraire aux besoins des hommes de ce pays. Et puisqu'on ressent en Angleterre des besoins d'indépendance, qui, à côté de beaucoup d'airs de mode, sont fortement implantés dans la nature du peuple, il faut tenir compte de ces besoins dans la manière d'organiser les ouvriers. C'est justement ce à quoi réussissent tout à fait bien les Trades Unions, avec leurs organisations particulières.

Et en même temps,ayant à soutenir la lutte des ouvriers contre les capitalistes, les Trades Unions forment à côté de leurs organisations particulières, des organisations plus générales, où, se réunissant les unes aux autres pour les affaires communes, elles préparent le triomphe du mouvement ouvrier socialiste dans l'individualiste Angleterre !

Certes il est impossible de demander aux Trades Unions de manifester en temps ordinaire, toutes à la fois, la solidarité qui est au fond des cœurs ouvriers : elles ne peuvent se réunir que les unes après les autres et par étapes successives ; car le mouvement ouvrier anglais ne se produit pas, comme cela a lieu par exemple en Allemagne, par l'apparition d'une masse unique de prolétaires soumis à une discipline unique. Ce sont des sociétés particulières qui en Angleterre participent au mouvement ouvrier et l'accélèrent en s'animant les unes les autres. Mais qu'importe le chemin suivi, pourvu que l'on arrive au but ? Et ne voyons-nous pas, d'ailleurs, qu'en s'adaptant, comme il le fait, aux divers caractères nationaux, le mouvement ouvrier donne encore une preuve de son intensité extraordinaire et de son puissant internationalisme ? Qu'importe même si, en dehors de toutes les Trades Unions qui ont des tendances à la communauté et qui impriment une impulsion véritable au mouvement ouvrier, il s'en trouve quelques-unes qui inclinent au contraire à l'individualisme ?

N'est-ce pas la majorité qui décide ? Et en Angleterre surtout, où l'on n'arriverait à quoi que ce soit si l'on faisait attention aux dissidences particulières ! D'ailleurs ne serait-il pas naturel que quelques Trades Unions résistassent au mouvement général vers la communauté ? Serait-il étonnant que parmi les unions qui se trouvent en possession de ressources convenables, quelques-une se laissent aller à jouir de leur argent d'une façon égoïste et personnelle? Elles formeraient par exception une petite bande de sociétés séduites par les instincts capitalistes et infidèles à la cause ouvrière, voilà tout. Du reste, elles n'auraient pas longtemps à vivre, car, demeurant seules, elles seraient vite abattues par les patrons, qui n'éprouveraient aucune gêne à imposer des réductions de salaires aux membres de ces unions. Mais d'ici là, elles jouiraient, sans songer à leur mort, d'un bonheur consistant à bien profiter de leurs différentes caisses : caisses de secours, de retraites, etc... Aussi pourquoi s'imposeraient-elles des sacrifices pour d'autres unions ? Bien davantage ne compromettraient-elles pas tout ce qu'elles possèdent, ne compromettraient-elles pas leurs intérêts si vifs, en les confondant avec les intérêts d'unions moins riches ? Ne risque-t-on pas de se ruiner en s'alliant à de moins heureux, à de moins fortunés que soi ? Et l'égoïsme bourgeois com-

manderait ici en maître détournant ces unions de la communauté ouvrière. Que cela puisse se produire dans les Trades Unions, encore une fois, c'est tout à fait naturel. Le capitalisme étreint le monde, usant de tous les moyens pour désarmer la classe ouvrière. Et si parfois quelques Trades Unions ont été vaincues par les luttes violentes que leur livraient les capitalistes, quelques autres ne peuvent manquer de tomber dans les pièges que la société bourgeoise ne cesse de leur tendre. Mais les instincts de communauté et de solidarité ouvrière n'en dominent pas moins le mouvement Trade Unioniste. Et celui-ci poursuit sa marche, rassemblant les Trades Unions dans des institutions communes et les dirigeant vers le but commun : le triomphe des intérêts ouvriers à assurer contre les intérêts capitalistes.

Toutefois les Trades Unions rencontrent dans leur marche progressive un obstacle autrement dangereux que ne peuvent l'être les attraits de l'égoïsme bourgeois, car cet obstacle-là sort du tempérament anglais lui-même : je veux parler d'un sentiment très enraciné en Angleterre : le sentiment de la *respectability*.

C'est bien une étrange invention que la *respectability* qu'affichent toutes les classes de l'Angleterre. Ici, sur le continent, tous les ouvriers sont des ouvriers et se prennent pour des ouvriers. Mais en Angleterre, il n'en est pas ainsi : l'ouvrier *respectable* se tiendra tout à fait à l'écart de l'ouvrier qu'il ne jugera pas *respectable*. Des ouvriers Anglais ne m'ont-ils pas dit que d'autres ouvriers n'ont pas voulu travailler avec eux, parce que ces ouvriers-là payaient une cotisation de neuf sous à leur Trades Unions, tandis qu'eux-mêmes n'en payaient à la leur qu'une de cinq sous ? Les *neuf sous* se salissant aux *cinq sous* : voilà la *respectability*. Tel est ce sentiment purement conventionnel qui, à son tour, a établi des démarcations conventionnelles inouïes.

La *respectability* n'a rien à faire, bien entendu, avec la dignité que tout homme a en lui-même : non, c'est le mépris pour tout ce qui n'est ni sa société, ni sa chapelle, ni sa maison, ni son blason, ni sa Trade Union. C'est le mépris qu'ont toute une catégorie de gens pour toute une autre catégorie de gens et qui les empêche de se rapprocher. C'est la subordination complète à une tenue hypocrite : il faut d'abord paraître respectable soi-même, car sinon comment pourrait-on user de cette prérogative vis-à-vis des autres !

Le sentiment de la *respectability* s'est tellement répandu en Angleterre qu'il a créé parmi les ouvriers des divisions profondes. Les ouvriers *skilled*, c'est-à-dire les ouvriers possédant un métier, comme les mécaniciens, les verriers, etc., ne pouvaient se laisser aller à frayer avec les ouvriers *unskilled*, c'est-à-dire les ouvriers sans métier, comme les portefaix, les manœuvres, etc. Heureuse-

ment que les ouvriers Anglais se sont aperçus que leurs intérêts généraux devaient primer toutes ces catégories particulières, et ils ont déjà refoulé une bonne partie de distinctions aussi peu naturelles. C'est ainsi que depuis trois ou quatre ans les ouvriers *unskilled* étant parvenus à constituer des Trades Unions, sont représentés à côté des ouvriers *skilled* dans les assemblées communes des Trades unionistes, comme les *Trades Councils*, les *Trades Congress*, etc.

Il nous est vraiment difficile, à nous autres étrangers, de saisir combien est important le fait que des manœuvres et des portefaix siègent maintenant en Angleterre sur les mêmes bancs que des verriers et des maçons. Cela indique de la part des ouvriers Anglais une condamnation radicale de mœurs depuis longtemps enracinées dans le tempérament de la race. Il y avait précédemment, chez les anglais, une différence absolue entre l'ouvrier *skilled* et l'ouvrier *unskilled*, entre la maçon et le manœuvre, entre l'homme qui adapte les pierres ou les briques les unes aux autres pour faire une construction et celui qui les apporte simplement. Les ouvriers *skilled* se considéraient comme tout à fait à part des ouvriers *unskilled*. Et nous n'exagérons rien en disant que si de pareilles mœurs ont changé, ce changement a en Angleterre l'importance d'une révolution.

Mais quoique la classe ouvrière ait condamné les distinctions entre les *skilled* et les *unskilled*, ces distinctions ont régné pendant si longtemps qu'il faut se méfier des restes de leur influence. Et il existe encore des traces de leur influence, car bien des ouvriers prennent soin de lutter contre elles. Ceux qui luttent le plus sont naturellement les ouvriers *unskilled* eux-mêmes, qui avaient pâti si longtemps des démarcations entre *skilled* et *unskilled*. Les *unskilled* ont gardé un esprit de résistance très prononcé contre les préjugés conventionnels des ouvriers *skilled*. Et en fondant des Trades Unions, il y a quelques années, les ouvriers *unskilled* ont créé des sociétés d'un tout autre esprit que les anciennes Trades Unions des ouvriers *skilled*.

Aussi dès que ces Trades Unions ont été constituées, on a parlé d'un *nouvel unionisme*, de *nouvelles unions*, et on a opposé ces *nouvelles unions* aux *vieilles unions*. C'est bien, en effet, dans l'esprit de résistance contre la convention des *vieilles unions* que réside en réalité le *nouvel unionisme*. Les *nouvelles unions* ne veulent pas pour le Trade *unionisme* des idées de *respectability* et des mœurs *respectables* qui ont trop de fois rendu les *vieilles unions* des corps pleins de préjugés de caste et séparés de la masse ouvrière. Aussi le *nouvel unionisme* pousse-t-il fortement les Trades Unions dans leur marche progressive : il veut qu'elles se

développent de plus en plus suivant les grands instincts de solidarité ouvrière et resserrent de plus en plus les liens de communauté qui les unissent.

Jetons dès maintenant un coup d'œil général sur le *nouvel unionisme*, car c'est de lui que sont sorties les unions les plus récentes, et il contribuera mieux que tout autre chose à nous montrer ce que représente actuellement le Trade unionisme.

II

On s'est peu entendu dans le public anglais au sujet de la différence entre *le vieil* et *le nouvel unionisme*. On a beaucoup discuté sur ce point et en fin de compte de nombreuses gens ont trouvé plus simple de prétendre qu'il n'y avait pas de *nouvel unionisme*. Les *nouvelles unions*, disent-ils, ne sont que ce qu'ont été les *vieilles unions* à leur début : des sociétés pauvres, sans solidité et partant turbulentes. Mais une fois plus solidement assises, elles seront ce que sont devenues les *vieilles unions*, car rien en réalité, sauf l'inégalité matérielle présente, ne les distingue les unes des autres. Pourquoi donc avoir inventé le *nouvel unionisme ?* Ceux qui parlent ainsi ne font attention qu'à la situation matérielle des *nouvelles unions*, et il leur est bien impossible d'apercevoir ce que représente le *nouvel unionisme*, qui réside, comme nous l'avons dit, dans l'esprit même des *nouvelles unions*. Mais en tout cas, qu'on admette ou qu'on n'admette pas la signification réelle du *nouvel unionisme*, ce n'est pas sans cause qu'on a tant discuté à son égard : on sentait qu'il s'agissait bien là d'un fait très grave, que le *nouvel unionisme* allait introduire des idées et des habitudes nouvelles parmi les Trades Unions, en un mot qu'il imprimerait à la lutte contre le capital un renouveau de vigueur.

Les *vieilles unions*, en effet, après avoir admirablement lutté contre le capitalisme, en étaient arrivées à se reposer un peu. Elles songeaient trop maintenant, du moins certaines d'entre elles, à ne plus s'occuper que de la bonne administration de leurs caisses de secours et de retraite. Eh bien ! l'on vit les *nouvelles unions* apparaître au bon moment pour renouveler la tradition du véritable Trade Unionisme, c'est-à-dire pour reprendre, avec une ardeur nouvelle, la lutte contre les capitalistes.

Mais ce qui dut impressionner encore davantage dans le *nouvel unionisme*, c'est qu'on sentit qu'avec lui le socialisme pénétrait décidément d'une façon manifeste dans les Trades Unions.

Certes, jusqu'alors, les Trades Unions avaient fait du socialisme en pratique et en fait, en tant qu'elles luttaient contre les capitalistes, mais leur socialisme n'allait pas plus loin, elles n'avaient aucune idée socialiste et ne s'appuyaient sur aucun principe socialiste. Avec le *nouvel unionisme* et ses idées de résistance contre les conventions socialistes, et les mœurs *respectables* des *vieilles unions*, tout cela change. Ce sont bien cette fois des idées et des principes qui s'introduisent dans les Trades Unions.

Le *nouvel unionisme* proclame en premier lieu que la lutte entreprise par les Trades unionistes contre les capitalistes est une lutte de classes. Et dans la classe ouvrière même, le *nouvel unionisme* n'admet aucune des démarcations qu'avait laissées s'introduire le *vieil unionisme* : il embrasse tous les ouvriers dans une même communauté. Il veut être en un mot un évangile de fraternité, tandis que le *vieil unionisme* a dégénéré parfois, pour certaines Trades Unions, en un livre de caisse au service des membres de leur société particulière. Les nouveaux unionistes ne veulent donc plus représenter des intérêts égoïstes, particularistes, conventionnels, mais bien les vrais intérêts de la classe ouvrière. Ils considèrent les Trades Unions comme devant lutter pour les grandes conquêtes ouvrières, ils sont en un mot des *Trade unionistes socialistes*.

On comprendra maintenant combien au fond les *nouveaux unionistes* sont craints par ceux-là même qui, dans le public, leur dénient leurs titres : on les sent prêts à armer toute la classe ouvrière. On sent bien que derrière leurs sociétés particulières, sont tous les ouvriers, avec les besoins et les désirs de leur classe.

Il n'y a plus dans les nouvelles unions d'intérêts purement privés : les *nouveaux unionistes* joignent à leurs intérêts particuliers de grands intérêts de classe. Et ainsi ils réagissent, en socialistes, contre le rôle de sociétés privées, ou tout au moins trop retranchées en elles-mêmes, que les vieilles unions s'étaient laissé aller à prendre, en s'adonnant presqu'uniquement à l'administration de leurs caisses de retraite, de secours, etc.

Certes, c'est un fait peu ordinaire que des sociétés ouvrières spécialement destinées à lutter contre les capitalistes se soient répandues sur toute la surface d'un pays, en organisations serrées comme l'ont fait les Trades Unions en Angleterre. Nulle part, il n'y a d'organisations si prospères, si nombreuses, si fortement établies pour diriger l'assaut du travail contre le capital. Et de pareilles organisations oublieraient-elles leur rôle véritable ? Non, elles ne l'oublieront pas, car les *nouvelles unions* sont arrivées à point pour ranimer le Trade unionisme : « Vos unions ont été formées, disent les *nouveaux unionistes* aux *vieux*, pour résister à l'exploitation des capitalistes. La lutte est absolument nécessaire

pour nous tous ouvriers ; vous ne pouvez donc vous laisser aller à vivre seulement dans l'attente de secours mutuels ou de pensions de retraite. »

En effet, depuis que les nouvelles unions sont apparues avec de nouveaux désirs de lutte, on a vu renaître une réelle activité parmi les Trades Unions. Les sociétés qui représentaient la génération âgée des Trades Unions ayant trop songé au repos, une jeune génération s'est levée et est venue donner à la première un renouveau d'entraînement. Toutefois les *nouveaux unionistes* restent à l'avant-garde des Trades-Unions, tandis que les *vieux* préfèrent souvent composer l'arrière-garde et même y traîner. Mais tout cela n'est-il pas inévitable? N'est-il pas naturel que parmi des sociétés qui ont atteint un développement aussi considérable que les Trades Unions. une partie d'entre elles se montrât peu à peu conservatrice ? Celles qui étaient allées de l'avant les premières, les *vieilles unions*, devaient paraître reculer au bout d'un certain temps, laissant cette fois les *nouvelles unions* prendre sur elles de l'avance : c'est la marche même du progrès, de la vie, du developpement des choses.

D'ailleurs le *nouvel unionisme*, en faisant naître des Trades Unions très fortement empreintes de socialisme, a ouvert la voie aux autres unions pour entrer dans le socialisme. Lui qui se tient à l'avant-garde de l'armée Trade unioniste, montre, en étant socialiste, ce que sera plus tard le gros de l'armée. En effet, puisque les Trades Unions servent aux ouvriers pour s'affranchir du joug des capitalistes, comment n'adopteraient-elles pas le socialisme, qui seul peut procurer un affranchissement complet à la classe ouvrière ? Elles l'adopteront peu à peu. Bien des fois déjà, elles ont été socialistes sans le savoir, dans leurs luttes contre les capitalistes et dans les moyens qu'elles employaient.

Il faut remarquer en outre que ce n'est pas seulement dans les *nouvelles unions* qu'il y a des socialistes avérés : bien des leaders Trade Unionistes, membres des vieilles unions, sont franchement passés au socialisme. Les vieilles unions prennent donc part en réalité au mouvement socialiste qui se dessine dans le Trade unionisme. Et elles ne peuvent qu'y prendre part davantage.

Les Trades unions ont certes besoin d'un socialisme très pratique, car elles se trouvent tous les jours aux prises avec les réalités de l'organisation appliquée. Mais à mesure qu'elles avanceront dans les conquêtes ouvrières et socialistes, leur socialisme s'étendra, embrassant des désirs de plus en plus vastes de la classe ouvrière.

Les Trades Unions suivront donc la voie conquérante qui se pose devant les ouvriers. De cette façon les différences, qui existent pour le moment entre le *vieil et le nouvel unionisme* iront en s'effaçant.

Mais le *nouvel unionisme* en lui-même disparaîtra-t-il ? Dans la pratique le mot *nouvel unionisme* perdra-t-il sa signification ?

Nous ne le croyons pas, car les Trades Unions devront à l'avenir posséder en elles un parti avancé. C'est grâce à un parti avancé. c'est-à-dire à un parti de plus en plus socialiste, qu'elles pourront exprimer sans cesse les désirs grandissants des ouvriers et se préparer à les satisfaire. Et ce parti avancé représentera le *nouvel unionisme* de l'époque.

Sans parti avancé les Trades Unions dégénèreraient : elles se laisseraient simplement aller à jouir des biens qu'elles auraient acquis et, peu à peu, elles n'offriraient plus aucune résistance contre les patrons. Aussi quoique un semblable parti puisse parfois paraître introduire la scission parmi les Trades Unions, cela n'est vrai qu'à un point de vue tout extérieur, et ne signifie rien en réalité : un parti avancé constitue un principe de vie pour les Trades Unions, sociétés faites non pour se reposer, mais pour lutter et avancer sans cesse. Et comme les Trades Unions sont spécialement des organisations économiques, ayant toutes de puissants intérêts ouvriers à leur base, un parti avancé ne peut être pour elles le dissolvant qu'il est inévitablement, pour des sociétés politiques vivant d'opinions présentes. Loin d'amener la dissolution des Trades Unions, un parti de plus en plus socialiste ranimera sans cesse leur organisme, fatalement destiné à se relâcher, s'il s'abandonnait au repos.

Mais les Trades Unions continueront leur vie active, car les ouvriers anglais trouvent en elles des armes trop bien préparées, trop bien aiguisées, et trop spécialement dirigées contre les capitalistes, pour que ces ouvriers les délaissent dans la lutte qu'ils poursuivent contre le capital. Qu'on se représente bien ce que sont les Trades Unions en Angleterre : elles groupent dans tous les métiers toute la partie agissante des ouvriers. Elles sont, dans tous les métiers, un noyau d'organisation pour tous les ouvriers. Les ouvriers anglais possèdent en elles des organisations entièrement constituées pour leur conquérir des avantages et résister aux patrons ; ils ont en elles une arme toute prête pour soutenir leur revendications.

Plus la lutte contre le capital continuera, plus de pareilles sociétés, créées pour lutter contre les capitalistes, seront utilisées et devront rapporter d'avantages.

De leur côté les ouvriers, en utilisant leurs Trades Unions, s'habitueront de plus en plus à l'organisation et partant deviendront des plus en plus aptes à diriger habilement ces sociétés.

En outre, avec les Trades Unions les ouvriers anglais n'accomplissent pas seulement une œuvre destructive au point de

vue économique, c'est-à-dire qu'ils ne vont pas seulement abattant la puissance des capitalistes, mais ils édifient pour eux-mêmes une puissance considérable : ils constituent des corps de métiers qui prennent de plus en plus en main les travaux à exécuter dans la production. Que de fois les patrons ont-ils été déjà obligés de traiter directement avec les Trades Unions pour faire exécuter leurs travaux ! Souvent même les patrons voyant que malgré tout on ne peut empêcher les Trades Unions d'exister et d'élever le taux des salaires, trouvent plus simple et plus avantageux de s'adresser directement aux Trades unionistes, qu'à des ouvriers qui ne sont pas organisés : les travaux sont accomplis plus régulièrement et avec plus d'ensemble, en un mot avec une organisation véritable.

En tout cas, que les patrons le veuillent ou ne le veuillent pas, les Trades Unions deviennent des corps de métier de plus en plus chargés de l'entreprise générale des travaux. Et quand la société se rendra maîtresse, au moyen de l'Etat et de la Commune, des grands instruments de production, les Trades Unions seront des associations de travailleurs toutes prêtes pour avoir en main les travaux à exécuter dans les branches de la production rentrées au pouvoir de la communauté. D'un autre côté, si la Révolution survenait violemment, la collectivité n'aurait pas en Angleterre à improviser subitement une organisation nouvelle du travail : elle trouverait dans les Trades Unions des cadres définis d'association de métiers, auxquels elle pourrait confier la production suivant certaines conditions.

La Révolution ouvrière ! Les Trades Unions la préparent inconsciemment ou consciemment, en luttant en forces puissantes contre les capitalistes. Et en même temps qu'elles concourent à la grande œuvre future, les Trades Unions améliorent dans le présent la situation des ouvriers anglais.

La plupart du temps les ouvriers anglais, après avoir formé des Trades Unions, sont arrivés à imposer aux patrons des élévations de salaires. Dans certains métiers les Trades Unions ont fait hausser les salaires d'un quart, d'un tiers, de la moitié (2).

Mais c'est surtout à diminuer les heures de travail que les Trades Unions se sont apppliquées. En Angleterre, dans bien des industries où les Trades Unions ont été actives, on ne travaille maintenant que 9 et 8 heures (1), que 7 heures dans plusieurs autres, que 6 heures ou 6 h. 1/2 dans quelques-unes (3).

---

(1) Voir les différents rapports des Trades Unions et les *Report on strikes and lock outs*.

(2) Les gaziers de Londres ne travaillent que 8 heures.

(3) Les mineurs du Durham ne restent dans la mine que 6 heures, etc., etc.

En outre, dans la plupart des métiers, les patrons ont dû permettre que le travail cessât le samedi dès une heure,de sorte que les ouvriers ajoutent toute l'après-midi du samedi à leur repos du dimanche. Tout cela a été obtenu directement par les Trades Unions. Et comme un niveau qui monte à mesure que l'autre s'abaisse, les salaires ont augmenté quand les ouvriers ont fait diminuer le temps de travail qui leur était imposé.

C'est par de grandes grèves, une action vigoureusement concertée et le plus souvent solidaire, que les Trades Unions ont rapporté aux ouvriers la plupart des avantages que nous venons de signaler.

Certes les Trades Unions n'ont pas réussi chaque fois qu'elles voulaient conquérir des avantages : souvent les grèves ont échoué entraînant la ruine des Trades Unions qui les avaient entreprises et quelquefois leur disparition momentanée. Mais les Trades Unionistes n'acceptaient de pareilles défaites qu'après une résistance formidable. Et les patrons victorieux sortaient de la lutte avec de sérieuses pertes pécuniaires, et la plupart du temps avec un matériel fortement endommagé, par le long temps du chômage. Aussi ces mêmes patrons étaient-ils plus circonspects une autre fois, avant de laisser les ouvriers déclarer la grève. Et plus les Trades Unions deviendront fortes et organisées, plus les patrons se montreront coulants et disposés à certaines concessions, afin d'éviter la grève. Sans doute alors les Trades Unions ne toucheront à leurs fonds de grèves que dans les occasions tout à fait importantes, quand par exemple la lutte contre les capitalistes pourra s'accomplir au moyen d'une grande action générale.

Mais ce n'est pas seulement par la résistance violente dans les grèves que les Trades Unions combattent les patrons et livrent des assauts au régime capitaliste : elles ont un autre moyen d'empêcher les capitalistes d'abaisser les salaires autant qu'ils le voudraient et d'accroître les intérêts de leur argent : je veux parler des fonds de chômage que les Trades Unions consacrent à soutenir leurs membres sans travail.

Les Trades Unions donnent à leurs *sans travail* 10, 12 ou 15 francs par semaine. Ils peuvent ainsi subsister un certain temps sans avilir le taux des salaires. Ils ne vont pas, pressés par l'aiguillon du besoin, offrir aux patrons leur travail à n'importe quel prix. Ils peuvent souvent attendre le moment où, la production devenant plus active, ils retrouveront un salaire moyen. Ainsi par une tactique toute pacifique, et par le simple usage d'une de leurs institutions, les Trades Unions empêchent les patrons de réduire les salaires et d'accroître leurs intérêts autant que l'exigerait le développement normal du capital. Et nous verrons, au cours de cette

étude, bien d'autres cas où le libre jeu des lois économiques aura été plus ou moins entravé par l'action de Trades Unions.

Ainsi l'organisation Trade Unioniste constitue bien de toute façon, en Angleterre, une force faisant échec à l'organisation de la société capitaliste et lui étant directement opposée. Et ce qui donne à l'organisation Trade Unioniste sa force réelle, c'est le caractère ouvrier dont elle est empreinte au plus haut degré. Nous avons déjà dit au commencement de notre étude, qu'il fallait être ouvrier pour faire partie d'une Trade Union. Les Trades Unions ont été constituées par des ouvriers, faites pour les ouvriers ; elles sont de même dirigées par les ouvriers. Et étant des sociétés véritablement ouvrières, les Trades Unions constituent une masse extraordinairement compacte, quoiqu'elles soient par elles-mêmes des sociétés différentes : les ouvriers se retrouvent en elles tous organisés contre les patrons. Ils ont là un lien supérieur qui fait passer au second rang une foule de questions superficielles : questions personnelles, rivalités de leaders, ambitions diverses.

Les individus se disputant, les *leaders* voulant se supplanter, les ambitieux en quête d'influence, tout cela existe dans les Trades Unions, mais tout cela n'affecte pas la grande masse anonyme qui poursuit la victoire ouvrière à l'aide de l'organisation Trade unioniste : cette grande masse anonyme est possédée du désir de vaincre par l'organisation,elle est prête à congédier ceux qui ne songeraient qu'à leur victoire personnelle ! Il faut travailler, dans les Trades Unions, il faut travailler en vue des avantages et des buts précis que les ouvriers ont à atteindre. Les *leaders*, chez soi, peuvent bien songer autant qu'ils le veulent à leurs rivalités personnelles, mais la grande organisation ouvrière n'en reste pas moins là, tenant rassemblés, en une masse d'hommes qui montent vers le bien-être, les ouvriers désireux avant tout d'utiliser leurs Trades Unions.

Au sein des sociétés ouvrières il s'agit que les personnalités fassent abstraction d'elles-mêmes. Tout le monde doit se mettre au travail commun ; le rôle des *leaders* n'est pas de se hisser sur un piédestal, mais de se conformer aux besoins de l'organisation ouvrière. Tout le monde, encore une fois, doit travailler dans les Trades Unions, et doit travailler en vue de faits précis et purement ouvriers. Là est la grande force que les Trades Unions donnent aux ouvriers anglais, là est le secret du puissant mouvement qu'elles dirigent contre les capitalistes.

Et en Angleterre, quand certains hommes qui ne sont pas eux-mêmes ouvriers veulent servir la cause de la classe ouvrière, ils doivent le faire avec une grande notion des besoins que les

ouvriers cherchent à satisfaire à l'aide de leurs organisations. Ils doivent en un mot se mettre au service de l'organisation Trade unioniste, quoiqu'ils ne puissent en faire partie eux-mêmes. Aussi nous verrons, en Angleterre, en dehors des socialistes ouvriers, quelques socialistes d'une ardeur particulière au travail, à l'action pratique, à la lutte.

Maintenant que nous avons montré les Trades Unions dans leurs caractères généraux, que nous avons montré les traits les plus saillants qui semblent se dégager du développement qu'elles ont atteint, il est nécessaire maintenant que nous portions notre attention sur les faits et les évènements particuliers qui les ont accompagnés dans leur développement. En un mot, nous devons faire l'histoire des Trades Unions, après en avoir donné un tableau général.

Et quand nous serons allés prendre les Trades Unions à leur source, quand nous les aurons suivies dans leurs crises et dans leurs progrès, quand nous aurons vu les diverses faces de leur état actuel, le caractère et les idées des hommes avec lesquels elles ont des rapports, quand nous aurons accompli ces recherches, nous serons décidément capables de juger d'une façon définitive si les Trades Unions fournissent au prolétariat anglais un puissant moyen pour marcher à son émancipation, ou si au contraire elles tendent à devenir des sociétés bourgeoises destinées à traîner quelque temps encore comme sociétés bourgeoises et capitalistes. (1)

G. GHISLER.

---

(1) Cette étude est destinée à servir d'introduction à un travail étendu sur les *Trade's Unions anglaises.*

LA RÉVOLUTION DE DEMAIN

(*Suite et fin*)

Je me suis efforcé, dans mon précédent article, (1) de montrer comment, d'une part, la concentration croissante des capitaux, dans les mains d'une ploutocratie de plus en plus restreinte — concentration que rien ne peut arrêter, car elle résulte de la force des choses, des nécessités commerciales et industrielles modernes ; — et d'autre part la concentration également inévitable des travailleurs en syndicats professionnels, tendant, à raison de la connexité et de la solidarité de leurs intérêts, à se joindre, à s'associer, de façon à ne former plus qu'un seul corps, conduiraient fatalement à un conflit suprême, dont l'issue ne pouvait être autre que l'établissement d'un régime de socialisation du capital mis au service du travail également socialisé.

Ce régime prochain implique naturellement un système de répartition des produits, radicalement différent de celui actuellement existant.

Le sol, les capitaux, les machines n'appartenant plus à personne, mais appartenant à tous, toutes les classes parasites se trouvent du coup supprimées. Plus de rentiers, plus de propriétaires, plus de patrons, prélevant, en vertu de leur seule qualité de détenteurs individuels d'une portion du sol ou du capital, un droit quelconque, intérêt ou bénéfice, avant toute répartition du produit réalisé par le travail.

Cette répartition, dès lors, devrait être ainsi réglée.

Une part du produit serait réservée pour la conservation ou l'accroissement du capital collectif ;

(1) *Revue Socialiste*. — Septembre 1892.

L'autre part serait distribuée aux travailleurs associés, — et sous ce titre nous comprenons tous ceux qui collaborent effectivement à l'œuvre commune, depuis les directeurs, ingénieurs, administrateurs, gérants, jusqu'aux simples manœuvres.

Mais d'après quelles règles, sur quelles bases se ferait cette distribution ?

Nous touchons ici au nœud vital du problème socialiste.

Comment déterminer la norme d'après laquelle, dans toutes ses catégories si variées et si compliquées, l'heure de travail pour tous les coopérateurs sera évaluée ?

Je ne puis exposer plus clairement cette difficile théorie qu'en recourant à la lumineuse étude de Georges Renard : *Le Socialisme actuel en France*, parue ici même : (1)

« Chaque année l'Etat socialiste dresse ce qu'on peut appeler son budget ; il met en regard la *consommation* prévue et la *production* nécessaire. Les commissions de statistique calculent pour un an la somme des besoins de la nation entière : elles les calculent même largement, de facon à n'être pas prises au dépourvu, si la récolte est mauvaise, de façon à préparer un fond de réserve pour les années stériles, s'il y a surcroît. Elles savent le nombre d'heures de travail qu'exige la création de toute cette richesse ; elles savent aussi le nombre des travailleurs. Elles peuvent en conséquence déterminer la journée *maxima* que chacun doit à la société et, en même temps, la part qui revient à chacun dans la somme des produits et qui est égale à la somme de ses heures de travail. Nous pouvons appeler sa part normale. Elle sera toujours supérieure à ce qui est nécessaire pour vivre, et, comme quantité de choses seront gratuitement assurées, il n'y a pas à craindre le retour de la misère.

« Prenons des chiffres pour éclaircir ces calculs. Supposons que trente millions d'heures de travail soient reconnues indispensables pour suffire à tous les besoins du pays, supposons que les travailleurs se montent à vingt millions. Chacun d'eux devra 1.500 heures de travail par an, c'est-à-dire, si l'on compte 300 jours de travail à l'année, 5 heures de travail par jour. Il aura par suite droit à prendre dans les entrepôts publics l'équivalent de 1.500 heures de travail.

« Une fois que les commissions de statistique ont fixé la besogne et la rétribution qui reviennent à chacun, elles répartissent l'ouvrage entre les différents *corps de métiers* et c'est sur eux que l'on compte pour fonctionner comme régulateur du prix de l'heure de travail. Les corporations répartissent à leur tour l'ouvrage entre

(1) *Revue Socialiste* ; Nov., Déc. 1887, Janv. 1888.

les membres qui les composent. Mais que faire, si l'une d'elles n'a pas le nombre de travailleurs nécessaires ? Attribuer dans celle-ci une rémunération plus forte à l'heure de travail.

« Reprenons les chiffres que nous avons pris tout à l'heure. La somme de travail qui incombe à une corporation s'élève, je suppose, à quinze millions d'heures. L'Etat met à sa disposition une rémunération équivalente, soit quinze millions de *bons* du travail. Si 1.000 ouvriers se présentent, chacun fait 1.500 heures et reçoit en *bons* la même valeur. Il a ainsi sa part *normale* dans les produits de la nation. Mais s'il vient seulement 500 ouvriers au lieu de 1.000, cela démontre que la rémunération offerte est insuffisante pour assurer le travail ; l'Etat doit donner le double de *bons*, soit trente millions au lieu de quinze millions. — Si au contraire 12.000 ouvriers offrent leurs services, ce fait prouvera que le travail est plus facile et vaut moitié moins.

« On pourra donc ainsi dresser une échelle de valeurs et dire : dans le premier cas, l'heure de travail vaut 1 ; dans le second, elle vaut 2 ; dans le troisième 1/2.

« Il va sans dire que le tarif ainsi établi pourra changer, si les ouvriers refluent vers les métiers les mieux rétribués comme il est naturel. Quoiqu'il arrive, il sera toujours déterminé par le libre choix des travailleurs. Du reste, comme la rétribution plus forte des uns réduira d'autant celle des autres, ceux-ci, qui seront le plus grand nombre, seront intéressés à faire cesser cette inégalité en diminuant les inconvénients et les dangers des travaux mieux rémunérés. Il est donc permis de croire qu'à la longue la valeur de l'heure de travail deviendra presque partout uniforme. »

Cette théorie n'est pas sans soulever, à mon sens, de sérieuses objections.

Et tout d'abord, la *valeur* du produit peut-elle être déterminée uniquement d'après le *temps* nécessaire à la réalisation ?

Cela se conçoit, à la rigueur, lorsque le produit est d'une consommation ou d'un usage général et nécessaire. C'est pourquoi, d'ailleurs, Karl Marx a pris le soin de bâtir toute son argumentation sur le produit le plus uniformément et le plus certainement usuel : le froment.

Il serait, en effet, possible d'évaluer, chaque année, les besoins de la population, quant à la consommation du pain. Car tout le monde mange du pain, et tout le monde en mange dans une proportion que l'on peut presque exactement déterminer.

Il en est de même, — bien que, déjà, la détermination soit plus incertaine — pour d'autres produits de consommation générale : la viande, le vin, la bière, etc.

Mais une foule d'autres substances alimentaires échappent,

dans une certaine mesure à cette double détermination préalable de la production et de la consommation.

On peut, en effet, pour les produits conservables d'une année à l'autre, ou même aux suivantes, tenir compte de l'excédent ou du déficit possibles, de façon à prévoir un chiffre de production correspondant au chiffre de la consommation.

Il n'en saurait être de même pour les produits dont la consommation doit être immédiate : tels la plupart des produits maraîchers, pour ne citer que cette catégorie.

Mais admettons que pour toutes les espèces de produits *naturels*, de produits de consommation, on puisse exactement évaluer la quantité qui sera annuellement nécessaire à la population. Admettons que les aléas de la production résultant des intempérie, ou de toute autre cause, puissent être normalement calculés, et atténués dans une mesure suffisante.

La valeur de l'heure de travail sera donc fixée, tant bien que mal, au profit des travailleurs agricoles.

Soit.

En sera-t-il de même aussi aisément pour les travailleurs industriels ?

Les produits industriels, dans leur immense majorité, ne sont pas d'un usage général et nécessaire, même ceux qui, à ce point de vue, seraient le plus assimilables aux produits *naturels* — le vêtement, par exemple — ne sauraient d'avance être ainsi réglés.

Tout le monde s'habille, assurément, plus ou moins. Mais quelle infinie variété dans les goûts de chacun ! Pourrez-vous, je ne dis pas : exactement, mais seulement à un certain degré d'approximation, prévoir quelle quantité d'étoffes, de draps, de chaque espèce, de chaque nuance, sera nécessaire, dans tout le cours de l'année, pour satisfaire à la demande des quarante millions d'hommes, de femmes et d'enfants composant la nation ?

Si cela n'est pas possible — et comment cela le serait-il, à moins de supposer qu'une loi fixera et règlera l'habillement de chaque individu ? — Comment, pour tous les travailleurs employés à la fabrication, à la teinture de ces draps et de ces étoffes, la *valeur* de l'heure de travail pourra-t-elle être déterminée ?

Si la question se pose ainsi pour les produits industriels les plus indispensables, combien plus fortement elle s'impose pour les produits d'usage arbitraire, intermittent, de luxe ou de fantaisie ?

Toutes ces variations de la valeur des choses sont admirablement mises en lumière par M. de Laveleye :

« En un jour de chasse, j'abats un chevreuil et vous un lièvre. Ils sont le produit des mêmes efforts pendant le même temps : auront-ils la même valeur ? Non ; le chevreuil me nourrit pendant

cinq jours, le lièvre pendant un. La valeur de l'un sera cinq fois plus grande que celle de l'autre. Le vin de Château-Laffite vaut 15 francs la bouteille, et celui du vignoble voisin 1 franc : et cependant le premier n'a pas exigé deux fois plus de travail que l'autre. Le blé récolté sur une terre fertile a plus de valeur que celui qui vient d'une terre ingrate ; et cependant il a coûté « socialement » c'est-à-dire régulièrement et toujours moins de travail. Le beurre se vend 4 francs le kilogramme, et pourtant il est le produit presque spontané, des herbages où la vache se nourrit. Ainsi, on obtient, tantôt pour une même somme d'efforts, des valeurs très inégales, et tantôt des valeurs égales pour des quantités de travail inégales. La valeur n'est donc pas en proportion du travail.

« Sans doute le travail est un élément essentiel de la valeur, mais partout où la rareté, c'est-à-dire le monopole naturel ou social intervient — et où n'agit-il pas ? — il n'en est pas le seul.

« En réalité, la valeur vient de l'utilité. Nous estimons les choses d'après les avantages qu'elles nous procurent. Un individu bon à rien est un vaurien. Valeur est synonyme de courage, parce qu'il fut un temps où les hommes valaient en raison de leur bravoure. A l'utilité, il faut ajouter comme condition de valeur, la rareté. Le blé est très utile, mais il n'a pas grande valeur, parce qu'il est très abondant. Toutefois, si l'on y regarde de près, on voit que la rareté n'est qu'une forme de l'utilité. Plus un objet est rare, s'il m'est nécessaire, plus sa possession me sera utile, si, au contraire, je le remplace sans peine, parce qu'il se trouve partout, l'utilité de le posséder sera minime ; elle sera égale à la peine que j'aurais dû prendre pour m'en procurer un pareil.

« L'eau, dit-on, est de la plus grande utilité, et cependant elle n'a pas de valeur, donc, ce n'est pas l'utilité qui fait la valeur. Cette objection, toujours répétée, repose sur une amphibologie qu'on n'a jamais réfutée, parce qu'elle est très spécieuse.

« Voici où est la méprise : par eau, dans le premier cas, on entend l'eau en général, l'élément, et dans ce sens elle a la plus grande utilité, mais elle est aussi la plus grande valeur, car un individu perdu dans le désert, une ville assiégée, un pays ruiné par la sécheresse, donneraient tout pour se procurer de l'eau. Quand on dit que l'eau n'a pas de valeur, on entend une certaine quantité d'eau, et dans ce sens elle a aussi très peu d'utilité. Que vaut un seau d'eau au bord de la rivière ? Rien, la peine de le prendre : à un quatrième étage, il vaudra quelques centimes, représentant le salaire du porteur qui l'aura monté : au milieu du Sahara, pour le voyageur qui ne peut à aucun prix, en obtenir d'autre, il vaudra tous les millions de la terre. La valeur croîtra ainsi dans la

mesure de la rareté ou des proportions de la difficulté de remplacer. On peut donc dire, en conservant aux mots leur sens habituel, qu'un objet a d'autant plus de valeur qu'il est plus utile, soit parce qu'il répond au besoin existant, soit parce qu'il dispense du sacrifice d'argent ou d'efforts qu'il faudrait s'imposer pour s'en procurer un pareil.

« Dans toute valeur, il y a du travail, parce que l'homme doit au moins cueillir le fruit que la nature lui offre ; mais la valeur n'est pas en proportion du travail, parce que, s'il cueille une noisette, il aura une valeur bien moindre que s'il détache un régime de bananes. »

Si la valeur, le *prix* d'une chose dépend de mille conditions de temps, de lieux, de circonstances qu'il est impossible de prévoir, comment déterminer la valeur, le prix de chacune des heures de travail employées pour produire cette chose et la mettre à la disposition du consommateur ou acquéreur ?

Et cependant, puisque l'on prétend attribuer à chaque travailleur le produit *intégral* de son travail, il faut bien, de toute nécessité, pour évaluer ce produit intégral, prévoir l'intégral du prix de l'objet créé ou fabriqué.

En sorte que, au lieu que ce soit le temps de travail qui fixe la valeur du produit, ce serait la valeur du produit, déterminée seulement, au moment où il est mis à la disposition du public, soit par son abondance, soit par sa rareté, soit par l'empressement du public à se le disputer, soit par le peu de faveur qui l'accueille ; ce serait la valeur du produit qui fixerait la valeur du temps de travail employé à le fabriquer.

Et ainsi le taux de l'heure de travail, et par conséquent la répartition entre les travailleurs du bénéfice intégral qui lui revient, ne pourrait être arrêtés et effectués qu'après la *vente* (je dis : *vente*, bien qu'en régime collectiviste, il n'y ait, en réalité, qu'échange de produits) de l'objet.

En somme, le phénomène de fixation de la valeur des produits et de réalisation du bénéfice s'opérerait, dans la société collectiviste, absolument comme il fonctionne aujourd'hui. La répartition seule serait modifiée, en ce sens que tout le bénéfice réalisé serait partagé entre les travailleurs associés, le capitaliste — patron ou actionnaire — étant éliminé.

Sans doute, cette idée de donner à chaque travailleur l'intégralité de la part à laquelle il a droit dans la production sociale, part correspondante à la *valeur* utilitaire, d'usage, de mode ou de luxe, de ce qu'il a produit, cette idée est séduisante et paraît conforme à la justice distributive.

Mais on voit à quelles difficultés se heurte son application.

Je vais plus loin. J'ose prétendre que, même au point de vue de la justice distributive, il n'est pas vrai de dire que le bénéfice intégral réalisé sur le produit doive revenir au travailleur qui l'a créé, façonné ou fabriqué.

Cela n'est pas vrai, en fait non plus qu'en droit, car dans une société où l'ensemble des matières premières, machines et capitaux étant destinés à produire non pour quelques-uns mais pour tous, ne sont la propriété de personne, mais le bien commun de la collectivité, tous travaillent pour chacun, et chacun travaille pour tous.

Dès lors, comment, dans le produit individuel de chaque collaborateur, déterminer la part qui est dûe à son effort exclusif, déduction faite de la valeur du concours que lui ont fourni non seulement l'ensemble de ses contemporains, mais encore l'ensemble des générations passées ?

« On ne peut — dit Auguste Comte dans sa *Politique positive* — constester la gravité nécessaire du service humain, quand on apprécie dans son ensemble l'existence de chaque génération qui toujours hérite, avant tout travail, du résultat accumulé de tous les travaux antérieurs ».

Si cela est vrai pour l'ensemble des travailleurs humains, comment ne serait-ce pas vrai, et bien plus vrai, pour chacun d'eux ?

Cela est si vrai que tous ceux qui, dans l'atelier social, exercent une « fonction » administrative, judiciaire, militaire ; ceux même qui, dans les manufactures de l'Etat, dirigent ou surveillent les travaux, sont rétribués par des traitements fixes, proportionnés à l'importance sociale de leurs fonctions.

Il suffit de considérer les autres collaborateurs de l'atelier, qui exécutent sous les ordres, la direction ou la surveillance de ceux-là, comme exerçant, eux aussi, une fonction d'ordre public, pour concevoir qu'il ne saurait également leur être attribué autre chose qu'un traitement, correspondant à leur rang dans la classe professionnelle à laquelle ils appartiennent. Car le produit de leur travail est aussi social dans sa source et dans sa destination que le produit du travail de ceux : directeurs, contre-maîtres, surveillants, qui les commandent ; que le produit du travail de ceux : administrateurs, juges ou arbitres, soldats, gens de police, chargés soit de maintenir l'ordre matériel indispensable pour que les travailleurs puissent exercer leur « fonction », soit de pourvoir à la bonne gestion de la richesse publique seule garantie de la régulière répartition de leurs traitements.

C'est à une telle conclusion que se fixe l'auteur d'un livre extrêmement suggestif qui, dans une forme littéraire, attrayante,

nous donne le tableau hypothétique d'une société organisée selon le régime collectiviste :

Un citoyen de notre société contemporaine se trouve transporté subitement, par une fiction ingénieuse que je laisse aux lecteurs de « Cent ans après ou l'an 2.000 » le plaisir de goûter, dans une cité extraordinaire, où les formes, les procédés et les institutions de notre système économique moderne sont, depuis longtemps, oubliés :

— « Comment réglez-vous les salaires ? — demande notre contemporain au docteur Lecte, l'un des personnages le plus considérables de la cité.

« Le docteur Lecte réfléchit quelques moments, puis il dit :

— « Je suis assez au courant de l'ancien ordre de choses pour comprendre ce que vous entendez par cette question ; et cependant la société nouvelle est si totalement différente de l'ancienne, que je cherche une réponse qui vous paraisse bien claire. Vous demandez comment nous réglons les salaires ? La vérité est que nous n'avons, dans notre économie politique moderne, rien qui corresponde à ce que vous appeliez de votre temps, *des salaires*.

— Vous voulez sans doute dire que vous ne payez pas les services en argent comptant, réplique notre contemporain. Mais il me semble que le crédit alloué à chacun, dans vos magasins nationaux, correspond à nos salaires du dix-neuvième siècle. A quel titre l'individu réclame-t-il sa part du budget social ? Quelle est la base de la répartition ?

— Son titre, répondit le docteur, est le fait qu'il est homme ; et telle est aussi la base de la répartition.

— Le fait qu'il est homme ! répondis-je d'un ton d'incrédulité. Est-il possible que tous les citoyens touchent exactement la même part au budget social ?

— Assurément, non seulement nous ne nous servons pas d'argent pour payer les salaires, mais, ainsi que je vous l'ai dit, nous n'avons rien qui réponde à votre idée de salaire.

— Mais enfin, m'écriai-je, il y a des ouvriers qui travaillent deux fois plus que d'autres. Est-ce que les ouvriers habiles ne se plaignent pas d'un système qui les place sur le même pied que les maladroits »

— Nous ne leur donnons jamais l'occasion de se plaindre d'une injustice, dit le docteur, puisque nous exigeons la même somme de travail de chacun d'eux.

— Je serais curieux de savoir comment, puisque l'on ne rencontre pas deux hommes dont les capacités soient exactement pareilles.

— Rien n'est plus simple. Nous demandons à chacun le

même effort. Nous lui demandons de rendre à la société autant de services qu'il peut, de faire de son mieux, en un mot.

— Eh bien ! supposons que chacun fasse réellement de son mieux ; il n'en reste pas moins vrai que le produit du travail d'un homme peut valoir deux fois celui de son camarade.

— C'est très vrai, dit le docteur ; mais le produit obtenu n'a rien à faire avec la question de rétribution, qui n'est qu'une question de mérite. Le mérite est une quantité morale ; la production est une quantité matérielle. Singulière logique que celle qui prétendrait résoudre un problème moral d'après un étalon matériel ! Il ne faut faire entrer en ligne de compte que la quantité de l'effort, non celle du résultat. Tous ceux qui font de leur mieux ont le même mérite. Les capacités individuelles, si brillantes qu'elles soient, ne servent qu'à fixer la mesure des devoirs individuels. Un homme particulièrement doué, qui ne fait pas tout ce qu'il peut faire, a moins de mérite qu'un homme inférieur comme capacité, mais qui donne son maximum d'effort.

— Au point de vue philosophique, tout cela est très joli. Mais il paraît dur qu'un homme qui produit le double d'un autre (même en admettant que tous les deux fassent de leur mieux) n'obtienne que la même rétribution.

— Vraiment, dit le docteur, cela vous paraît dur ? Est-ce curieux ? Actuellement, il nous semble tout naturel qu'on soit puni pour ce qu'on a négligé d'accomplir, dans la mesure de ses forces, et non pas récompensé pour ce qu'on a fait. Je suppose qu'au dix-neuvième siècle, quand un cheval traînait une charge plus lourde qu'une chèvre, on devait le récompenser ? Pour nous, nous lui aurions administré une bonne correction s'il ne l'avait pas fait, en partant du principe que la capacité détermine la tâche. C'est étonnant comme les points de vue, en morale, se déplacent !

— Et le docteur cligna de l'œil d'une manière si comique, que j'éclatai de rire.

— Je repris :

Si nous récompensions les hommes pour les dons qu'ils ont reçus de la nature, tandis que nous considérions les capacités des chevaux et des chèvres comme déterminant simplement le service qu'on pouvait en exiger, c'est, sans doute, parce que les animaux ne pouvant pas raisonner, font instinctivement de leur mieux, et que les hommes ont besoin d'être stimulés par une rémunération proportionnée au résultat de leurs efforts. A moins que la nature humaine ait entièrement changé depuis cent ans, je me demande comment il se fait que vous ne soyez pas réduits à la même nécessité.

— Je ne crois pas, dit le docteur, que la nature humaine ait

changé à cet égard. Nous avons tout comme au dix-neuvième siècle, besoin d'encourager les hommes, par des distinctions et des avantages, à donner le maximum de leurs efforts, dans n'importe quelle branche de l'industrie.

— Mais quels peuvent être ces encouragements, puisque, quelle que soit la somme de son travail, le revenu du citoyen reste le même ? Des caractères d'élite peuvent être stimulés par l'amour du bien public ; l'homme ordinaire restera endormi sur son aviron, en se disant que son sort ne changera pas, soit qu'il s'efforce, soit qu'il se relâche.

— Quoi ! vous paraît-il vraiment que la nature humaine n'est pas sensible à d'autres aiguillons que la crainte de la misère ou la soif du luxe ? Croyez-vous qu'à leur défaut, l'homme, assuré du lendemain, demeure sans ambition aucune ? Vos contemporains n'étaient pas de cet avis, bien qu'ils aient pu se le persuader. Quand il s'agissait d'efforts de la nature la plus élevée et de dévoûment absolu, ils comptaient sur de tout autres leviers de l'activité, humaine. Ce n'est pas l'intérêt mais l'honneur, l'espoir de la gratitude humaine, le patriotisme, l'enthousiasme du devoir qu'on faisait briller aux yeux du soldat, quand il s'agissait de mourir pour la patrie ; il n'est pas d'époque où l'appel adressé à ces sentiments n'ait fait surgir ce qu'il y a de plus noble, et de plus élevé dans la nature humaine. Bien plus, si vous analysez cet amour de l'argent, le grand levier moral de votre époque, vous verrez que la crainte de la misère et le désir du luxe n'étaient que deux des éléments qui entraient dans la composition de ce puissant mobile. Il y entrait, en outre, la soif du pouvoir, l'appétit d'une position sociale, l'ambition de la notoriété et du succès. Ainsi vous voyez que, tout en abolissant la pauvreté et la crainte qu'elle inspire, le luxe désordonné et les espérances qu'il sollicite, nous n'avons pas fait disparaître les motifs principaux qui de votre temps même, invitaient à la conquête de l'argent, ni aucun de ceux qui inspiraient les efforts suprêmes. Seulement, les mobiles grossiers ont été remplacés par des aspirations plus hautes, inconnues à la plupart des affamés de votre époque. Maintenant qu'on ne travaille plus pour son compte, que toute industrie se fait au profit de la nation, le patriotisme, la passion de l'humanité, inspirent à nos ouvriers ces mêmes sentiments pour lesquels accouraient vos soldats. L'armée industrielle est une armée non seulement par la vertu de son organisation parfaite, mais aussi par l'ardeur de dévoûment qui anime ses membres. De même que vous, d'ailleurs, nous appelons l'amour de la gloire au service du patriotisme. Comme notre système est fondé sur le principe d'obtenir de chaque homme le maximum de ses efforts, les moyens

employés pour stimuler le zèle de nos ouvriers représentent une des parties essentielles de notre plan social. Chez nous, l'activité, déployée au service de la nation est le seul chemin qui mène à la réputation, à la distinction, au pouvoir. La valeur des services rendus décide du rang que le citoyen occupera dans la société.

Sans doute, il est permis de se demander, avec M. Théodore Reinach, le distingué traducteur du livre de M. Bellamy, si « dans le domaine économique le mobile de l'honneur et de l'ambition pourra jamais se substituer à celui de l'intérêt personnel ? » Mais l'intérêt personnel ne se compose-t-il pas au moins autant de satisfactions morales, des appétits d'orgueil et de vanité, que des satisfactions purement matérielles ?

Il m'est toujours particulièrement agréable d'appeler au secours des théories socialistes qui semblent les plus audacieuses, l'autorité académique et bourgeoise du chef de l'école économique officielle.

« Il est faux — écrit M. Leroy-Beaulieu dans son livre *L'Etat moderne* — que la personne humaine soit uniquement conduite par l'intérêt personnel, ou du moins par la forme la plus grossière de cet intérêt : l'intérêt pécuniaire. Certes, ayant à lutter contre d'obstacles à sa conservation et à son bien-être, l'homme obéit principalement à un mobile qui est le principal, le plus habituel, le plus constant, le plus intense : l'intérêt personnel qui, dans nos sociétés reposant sur l'échange des produits, prend la forme de l'intérêt pécuniaire.

« Mais, au fur et à mesure surtout que la civilisation se développe et que la richesse s'accroît, l'intérêt pécuniaire n'absorbe plus l'homme tout entier, ou du moins n'absorbe plus entièrement tous les hommes. D'autres mobiles coexistent avec lui, se développent peut-être avec le temps plus que lui : les convictions religieuses, l'espoir en une vie, le ferme propos de la mériter par de bonnes actions ; ou simplement la sympathie, le plaisir de s'ennoblir aux yeux de ses concitoyens ou à ses propres yeux, le goût de se distinguer, de faire parler de soi, la recherche de certains honneurs, électifs ou autres, une sorte de luxe se portant sur la moralisation, l'éducation, le soulagement d'autrui..... »

On ne saurait mieux dire. Au fond, l'intérêt personnel, dans une société collectiviste, où chacun est assujetti au travail, où la vie matérielle est garantie, où les accumulations individuelles de fortunes sont impossibles, subsiste tout entier : seulement, il change d'objet. Puisque ce n'est plus par la richesse que l'on peut se distinguer, assouvir son ambition ou son orgueil, ce sera forcément par les seuls moyens qui seront à la portée de tous : par une vertu éclatante, ou par une intelligence hors ligne, ou plus simplement par une application exceptionnelle au travail.

En réalité, même dans nos sociétés modernes, pour les trois quarts des hommes, la « passion du lucre » se borne à acquérir les ressources matérielles suffisantes pour assurer l'existence et une retraite convenable.

Si l'on offrait à chacun de nos travailleurs, employés, petits industriels, petits commerçants, un salaire ou bénéfice garanti pour tout le temps de leur activité physique, avec une retraite pour leurs vieux jours : — et si, en même temps, on les débarrassait du souci et de la charge de l'éducation pour leurs enfants, de la dot pour leur fille, pense-t-on que l'immense majorité, sinon la totalité, ne préfèrerait pas ces assurances modestes ; mais positives, aux aléas décevants de la lutte pour la vie, aux chances — si rares — de la fortune, et aux probabilités — si nombreuses — de la misère ?

En quoi consiste donc notre intérêt personnel, sinon à être certain d'avoir toujours du travail, et de pouvoir vivre en travaillant.

N'est-ce pas justement cette incertitude du travail, du salaire et du bénéfice, qui fait le tourment de nos sociétés modernes ? N'est-ce pas cette peur de la misère, pire que la mort, qui pousse les hommes à s'entre-déchirer, à s'entre-dévorer, dans une bataille sans merci ?

N'est-ce pas cette peur de la misère, dont le préjugé bourgeois a fait à la fois une sorte de flétrissure morale en même temps qu'elle est la plus atroce des souffrances, qui transforme nos sociétés civilisées, comme le dit Stuart Mill, en « une mêlée où l'on se foule aux pieds, où l'on se coudoie, où l'on s'écrase, où l'on se monte sur les talons ? »

Non ; ainsi que le déclare le célèbre économiste-philosophe, si c'est là, en effet, « le type de la société actuelle, ce n'est pas là la destinée la plus désirable pour l'humanité, c'est simplement une des plus désagréables phases du progrès industriel. »

« Le meilleur état pour la nature humaine — dit encore Stuart Mill — est celui dans lequel personne n'est riche, personne n'aspire à devenir plus riche, et ne craint d'être renversé par les efforts que font les autres pour se précipiter en avant. »

Qui donc oserait soutenir qu'un tel état social n'est pas cent mille fois préférable à cet état actuel où la fortune est quelquefois sans doute, le prix de l'intelligence et d'une honnête habileté, mais où, le plus souvent, elle n'est que le gros lot du hasard, ou la récompense de la fourberie et du vol ? A cet état social que Stuart Mill appelle « une mêlée » et que M. Paul Leroy-Beaulieu (auteur toujours précieux à citer) qualifie de « chaos » ?

Mais ce que peut être l'intérêt personnel, quand il n'a pas

pour mobile la conquête de la fortune, ne le voyons-nous pas, sous nos yeux, dans une foule de catégories sociales actuelles ? Pour le savant, pour l'artiste dignes de ce nom, pour le soldat, l'amour de la science, l'amour de l'art, l'amour du *métier* ne diminuent-ils pas tout autre sentiment ?

Si l'on donnait au premier le choix entre le profit et la gloire qu'il pourrait retirer d'une découverte, ne choisirait-il pas celle-ci ? Rappelez-vous M. Chevreul, qui, après avoir enrichi par ses admirables travaux une foule d'industries, meurt plus que centenaire, ne laissant pour toute fortune que les économies accumulées qu'il a pu faire sur son modeste traitement.

Avant d'écrire un livre, de peindre un tableau, le littérateur, le peintre, amoureux de leur art, calculent-ils ce que pourra leur rapporter leur œuvre ? Dût-elle ne leur rien rapporter, dût-elle au contraire leur coûter des sacrifices, ils l'accompliront, car, l'ayant connue, *ils ne peuvent pas ne pas la réaliser* — pas plus que la femme grosse ne peut se soustraire à la nécessité de mettre son enfant au monde.

Dans le courage d'un soldat, dans son héroïsme, dans son énergie à supporter les fatigues et à braver les périls de la guerre, trouvez-vous l'ombre d'une préoccupation mercenaire ? Cette fidélité, ce dévouement aux quelques mètres d'étoffe qui symbolisent à ses yeux la patrie, ce culte religieux qu'il lui voue, au point de sacrifier sciemment sa vie pour le défendre — dira-t-on que c'est l'espoir de la richesse, la passion de l'argent qui les suscitent en son âme ?

Non. C'est calomnier ou méconnaître la nature humaine que de dire ou de croire que nous ne sommes capables d'effort, de travail et de vertu que si nous y sommes invités par l'intérêt personnel, et par quel intérêt personnel ? le plus bas, le plus grossier, le plus brutal : le désir de gagner de l'argent ! »

Certes, je ne le puis nier : dans nos sociétés, où la possession de la fortune est le suprême objectif, car l'argent donne tout : l'honneur, le pouvoir, la jouissance ; où il semble qu'il n'y ait plus d'autre religion, d'autre foi, d'autre morale que celles qui sont si admirablement condensées dans le précepte de Guizot : « Enrichissez-vous ? » Oui, en effet, être riche, c'est non seulement être garanti contre la misère matérielle, mais encore c'est être considéré, loué, magnifié ; où le millionnaire a tous les privilèges et toutes les gloires du noble d'autrefois sans être tenu d'aucun de ses devoirs : — Certes, l'intérêt personnel, je veux dire l'appétit du gain, exorbitant ou illicite, du gain conquis n'importe comment, est terriblement surexcité. Et c'est là, justement, ce qui, après avoir de si haut élevé nos sociétés bourgeoises, précipite leur

chûte (1). Car, dans cette mêlée furieuse des égoïsmes, la ploutocratie moderne se décime de ses propres mains. Chacun voulant toujours être de plus en plus riche, cherche à détruire ses concurrents, et, avant peu, toute la richesse sociale sera au pouvoir de de quelques milliardaires. Alors, de deux choses l'une : ou le peuple, avili, tombera à l'état de plèbe ignoble sous la dictature du roi des Juifs ; ou il se lèvera enfin, dans un élan de colère ou de dégoût, et d'un coup d'épaule l'ordre bourgeois, représenté par cinq ou six grandes banques ou syndicats, sera renversé.

Mais cet appétit déréglé, cette fièvre dévorante de l'or, cette insatiable et féroce convoitise de la fortune, sont-ce donc là des vertus sociales que nous devions conserver et développer ? C'est la maladie au contraire, c'est l'horrible mal qu'il faut guérir ; car s'il ne disparaît pas, c'en est fait du malade.

Et quoi ! on ose prétendre que si l'homme n'a plus l'espoir de devenir riche, il ne voudra plus rien faire ! Mais est-ce que l'immense majorité des hommes n'est pas précisément destituée de cet espoir ? Est-ce que les millions de prolétaires industriels ou agricoles, qui constituent le principal élément de notre activité sociale, ne sont pas irrévocablement voués au travail, sans autre perspective que celle d'en retirer juste ce qu'il leur faut pour ne pas mourir de faim ?

Vous dites au salarié de l'usine, du chantier ou du champ : « Travailles, parce qu'en économisant sur ton salaire qui te donne à peine de quoi te nourrir, tu peux légitimement espérer, au bout de vingt, trente ou cinquante ans, de vivre de tes rentes. »

Et si ce salarié vous répond : « Mais comment, avec ce salaire presque insuffisant pour subvenir à mon existence de chaque jour, comment espérer jamais épargner assez pour devenir riche ?

Vous répliquez : « Mon brave, tous les français sont égaux devant la loi. C'est là le grand principe de 1889, en vertu duquel tu as le droit, entends-tu ? le *droit* d'être milliardaire comme M. de Rothschild. Sans doute, tu n'as et tu n'auras jamais le moyen de le devenir — à moins d'une de ces chances miraculeuses, du

(1) Qu'est-ce que la France ? écrivait Balzac en 1840, *Etude sur Catherine de Médecis*. Un pays exclusivement occupé d'intérêts matériels... où l'argent domine toutes les questions, et où l'individualisme, produit horrible de la division à l'infini des héritages qui supprime la famille, dévorera tout, même la nation, que l'égoïsme livrera quelque jour à l'invasion ?

Pour être vieux d'un demi siècle, le tableau n'en est pas moins saisissant d'actualité.

— Dans un article de la *Justice*, 9 janvier 1891, M. Camille Pelletan écrit ceci : « Il semble que nous descendons d'un degré ; les partis se meurent ; les idées politiques s'évanouissent ; le monde des affaires envahit tout. »

genre de celle qui ferait gagner le gros lot à quelqu'un qui n'aurait pris aucun billet de la loterie. Mais tu as le droit : n'est-ce pas superbe ? »

Parbleu ! nous avons tous *le droit* d'attrapper la lune avec les dents. Aucune loi, aucun règlement de police ne s'y opposent. Est-ce à dire que nous en ayons le pouvoir ?

Cette plaisanterie, au nom de laquelle la classe possédante prétend maintenir sous sa sujétion la classe possédée, commence, si je ne m'abuse, à être usée passablement. Et l'on peut prévoir le jour prochain où la bourgeoisie capitaliste sera obligée de fournir à ses *sujets* une viande moins creuse que celle de ces droits platoniques avec l'ombre desquels elle amuse, depuis tantôt cent ans, un publics de badauds.

Quoiqu'il en soit, le seul exemple de cette immense majorité de travailleurs, vivant au jour le jour, sans même être assurés de leur pain du lendemain, ne prouve-t-il pas que ce mobile de l'intérêt pécuniaire n'est pas absolument indispensable pour que nous puissions concevoir une société dans laquelle il serait inconnu, ou tout au moins subalternisé ?

J'estime qu'il faut, au contraire, retourner l'argument et hardiment soutenir que, dans une société d'où le mobile pécuniaire, la nécessité ou le désir de gagner de l'argent seraient éliminés à la fois comme inutiles et impossibles, le travail perdant son caractère d'obligation pénible et souvent dégradante, acquerrait son véritable caractère de fonction publique — comme nous le voyons déjà dans les diverses catégories où la rétribution ou salaire du fonctionnaire est fixe : l'armée, la magistrature, les services administratifs.

Pensez-vous que si les savants, les littérateurs, les artistes, étaient affranchis de la nécessité de faire commerce et de battre monnaie avec leur production, l'art, la littérature, science aujourd'hui fatalement mercenaires ne gagneraient pas en véritable noblesse et en véritable liberté ? Au lieu d'être asservi, comme il l'est, aux *commandes* de l'industrie, aux caprices de la mode et aux aberrations du goût, le génie humain pourrait largement déployer ses ailes et planer bien au-dessus de nos mesquineries et de nos préjugés. Toute grande découverte scientifique, toute œuvre d'art supérieure, sont au-delà des besoins présents et de la compréhension contemporaine. Un homme de génie est un homme dont la pensée dépasse la génération actuelle et va au-devant de la génération à venir. Il est comme un voyageur qui ayant gravi un sommet, découvre des paysages, des horizons et des ciels que ses compagnons, demeurés derrière lui dans la plaine, ne peuvent apercevoir. Faites le compte des hommes de génie compris et salués

comme tels par leurs concitoyens. D'Aristote à Auguste Comte, d'Archimède à Galilée, de Beethoven à Wagner, de Shakespeare à Molière, quels sont ceux qui, s'ils ont échappé à l'accusation ordinaire de folie, n'ont pas vécu ignorés ou méprisés, en tout cas estimés bien au-dessous de la valeur réelle que la postérité leur devait reconnaître ?

C'est pourquoi les productions sérieuses de la science, de la littérature et de l'art, n'étant généralement pas *marchandés*, et ne rapportant, au contraire à leurs auteurs, le plus souvent que déboires et déceptions, le savant *pratique* se spécialise, se cantonne dans un petit coin qu'il s'efforce d'exploiter lucrativement ; l'écrivain avisé, l'artiste *dans le train* rabaissent leur talent à la hauteur moyenne de l'intelligence de leur clientèle. On produit sur commande et sur mesure, et à cet égard le peintre, le compositeur, le romancier sont parfaitement assimilables au cordonnier ou au tailleur d'habits.

Tel est, véritablement, le caractère de la science, et surtout de la littérature et de l'art, en un siècle où tout se pèse, s'apprécie, est considéré au point de vue de la valeur mercantile.

Et c'est ainsi que, loin d'exciter et d'améliorer les hautes aptitudes de l'intelligence, l'intérêt pécuniaire les dégrade et les atrophie, en les obligeant à se mettre au service, à subir les impulsions, à suivre la direction de la majorité des esprits, médiocre ou ignorante.

Quelles vraiment grandes et belles actions l'intérêt pécuniaire a-t-il jamais pu inspirer ! Honneur, Devoir, Vertu, Héroïsme, dites si, parmi les sentiments qu'évoquent à l'esprit ces vieux mots, toujours jeunes, vous pouvez distinguer l'appétit de l'argent, l'amour du gain, la préoccupation du bénéfice !

La vérité est, au contraire, que l'intérêt pécuniaire, l'amour de l'argent, la poursuite égoïste de la fortune, sont les causes toujours actives et agissantes de la démoralisation publique.

La question d'argent ! C'est elle qui trouble et aigrit les relations des Etats entre eux, et suscite les guerres économiques, prélude des guerres militaires ; c'est elle qui met aux prises, comme des factions ennemies, dans un même Etat, les diverses classes sociales, les gras et les maigres ; c'est elle qui dans les familles même, fait des héritiers autant de rivaux jaloux, impatients de se disputer la succession sur le cadavre de leur père ; c'est elle qui, avec les complications de nos lois successorales, domine nos relations les plus intimes et institue autour du foyer commun je ne sais quelle guerre sourde, hypocrite, féroce, de convoitises allumées et de jalousies haineuses ; c'est elle qui, le plus souvent, tourne l'ami contre l'ami, et de deux hommes disposés par incli-

nation à s'entendre à s'aimer et à s'aider, fait deux bêtes brutes qui ne cherchent qu'à se nuire, à se déchirer et à se dévorer.

La question d'argent ! C'est elle, en un mot, qui tend et exalte tous les ressorts de notre égoïsme ; qui exaspère la lutte pour la vie, et en fait une affreuse bagarre où, sans pitié, les forts écrasent les faibles, les gros mangent les petits.

Assurément, l'intérêt personnel est le facteur essentiel de toute activité, de tout progrès social. Mais d'abord, la nécessité de travailler pour vivre, ensuite les nobles attraits de la gloire ou, plus modestement, de la considération, de l'estime de ses contemporains, le souci de ce qu'on appelle une bonne réputation ne constituent-ils pas pour chacun de nous un intérêt personnel suffisant, et qui, pour être purifié de l'alliage grossier du motif pécuniaire, n'en est que plus libre et plus réellement capable de s'adapter aux exigences de la vie sociale ?

Oui, mais — dira-t-on — votre société, composée d'hommes qui ne travaillent plus pour leur compte, c'est-à-dire dans le but de s'enrichir coûte que coûte ; dans laquelle tout le monde sera embrigadé, encadré dans des compagnies ouvrières où le travail sera régulièrement organisé, où chacun sera classé selon sa valeur effective ; cette société-là ressemblera à une caserne.

Ce reproche est un de ceux qu'on adresse le plus couramment aux doctrines socialistes. Regardons-la et n'ayons pas peur de la relever.

Singulière contradiction, en effet ! On vante à tout instant les beautés et les vertus de l'organisation militaire ; on dit de l'armée qu'elle est l'école de l'honneur, du courage, du patriotisme, du dévouement ; que nulle part mieux que là, ne se trempent les caractères, ne se fortifient les cœurs, ne se disciplinent les mauvais instincts ; que nulle part ne règne une plus noble et plus active émulation entre les hommes ; que l'armée en même temps qu'elle est la force d'une nation, en est l'orgueil et la gloire.

Et dès qu'il est question, dans les discussions économiques, d'appliquer aux associations civiles et pacifiques des travailleurs quelques-unes des règles morales et positives de l'association militaire ; aussitôt, de droite comme de gauche, s'élèvent de clameur indignées : « Eh quoi ! vous voulez assimiler le travailleur à un soldat ? Vous voulez faire de l'Etat une vaste caserne ? Vous voulez donc éteindre tout esprit de progrès et d'initiative, toute liberté ? »

Mais la contradiction est spécieuse. Sans doute, quand on considère l'armée au repos, l'armée dans les casernes, l'armée désœuvrée et inutile ; quand on voit le soldat, soumis à une disci-

pline minutieuse et abêtissante, parce qu'elle n'a pas de motifs directs et immédiats ; asservi aux tracasseries et quelquefois aux férocités de ses chefs, traînant en somme dans la monotonie des garnisons une existence d'esclave, inutile à soi et aux autres : — Sans doute, on a raison de répudier toute assimilation entre le civil et le militaire ; on a raison de ne pas vouloir que la société soit une caserne, ni que l'armée des travailleurs ait rien de commun avec l'armée des Dumanet commandés par les Ramollot.

Mais est-ce là véritablement l'armée ? Est-ce là véritablement le soldat ?

L'organisme militaire est fait pour l'action. En juger alors qu'il ne fonctionne pas, c'est juger des qualités de rapidité, de précision, de force d'une machine en la contemplant au repos.

C'est, en effet, justement quand l'armée est dans sa fonction réelle, soit la défense nationale, soit la conquête ; c'est alors qu'éclatent ses beautés et ses vertus ; c'est alors que le lien d'honneur et de solidarité qui unit chefs et soldats par tous est senti ; c'est alors que s'éveille le véritable esprit militaire, qui est tout d'élan, d'émulation, de désintéressement et d'héroïsme. Jamais l'homme, ne conçoit mieux à la fois qu'il est *quelqu'un*, et aussi qu'il appartient à un ensemble dont il ne peut se détacher. L'intérêt individuel est en même temps excité au plus haut degré par l'instinct de la conservation, par les sentiments d'orgueil et d'ambition, et fortement contenu par la nécessité de se subordonner à l'intérêt collectif, dans laquelle réside la sauvegarde supérieure.

Ainsi se trouvent ensemble sollicités et réglés les instincts et les passions les plus égoïstes, les plus puissants, et les sentiments les plus élevés, les plus altruistes.

C'est bien parce qu'ils ont le sens confus de cette vérité, que les travailleurs aiment à affirmer leur esprit d'union et de solidarité, en qualifiant d'*armée* l'ensemble de leurs groupes professionnels.

Ah ! que les prolétaires, soldats du travail, comme leurs pires soldats de la défense nationale, sachent enfin plier leur esprit et leur cœur aux lois de cette discipline morale et pratique, sans laquelle il n'est pas d'association, pas d'action en commun possibles ; et ils pourront marcher gaîement et résolument aux conquêtes économiques, car ils seront invincibles !

En résumé, j'estime que le problème de l'attribution, à chaque travailleur, du produit intégral de son travail, n'est pas encore prêt de sortir du domaine des théories et des systèmes, et que les solutions que l'on peut dès à présent envisager, ne sont pas d'application immédiate.

En admettant, en effet, que ces solutions fussent trouvées, il

faut bien reconnaître qu'elles ne pourraient être partiellement réalisées, dans un état socialiste, alors que les états environnants seraient encore insuffisamment dégagés du régime de l'appropriation individualiste.

L'abolition de la monnaie, qui est une conséquence normale de la mise en commun des capitaux, ne se peut concevoir que comme une mesure générale, internationale. Car pour commencer, pour échanger avec les peuples voisins force serait bien au peuple collectiviste de se conformer aux habitudes, aux usages, aux procédés en cours dans le monde.

Il en est de même pour la fixation de la valeur moyenne de l'heure de travail, dans chaque catégorie professionnelle. Cette valeur moyenne ne peut évidemment être déterminée que si, partout, les matières premières, le capital de production, terres, machines, outils, est mis gratuitement à la disposition des travailleurs associés. S'il en était autrement, comment établir cette détermination, alors que le *prix* des objets produits ou fabriqués ne sera plus uniformément basé sur la quantité de travail qu'ils auront coûtée, mais résultera d'une infinité de circonstances de temps, de lieux, de mode, de nécessité ou de non nécessité, de déficit ou de surproduction ?

Ce sont là les problèmes de l'avenir. La révolution de demain, sans aucun doute, se bornera à proclamer :

1° Le droit au travail et l'obligation du travail pour tous les citoyens ;

2° Un minimum de salaire garanti à chaque travailleur ;

3° La répartition des bénéfices, déduction faite des frais sociaux, entre tous les producteurs organisés en syndicats ;

Elle décrètera en même temps :

1° La main-mise de l'Etat et des Communes, chacun selon sa sphère d'action, sur tous les services et commerces de transports, d'approvisionnement et d'alimentation ;

2° La conversion de la Dette publique perpétuelle en annuités viagères au profit des rentiers actuels ;

3° La conversion graduelle des propriétés foncières privées en propriétés nationales ou communales.

Le programme est assez vaste pour remplir un cycle révolutionnaire. Une fois ces mesures en voie de réalisation, le reste se développera tout naturellement par la force des choses, au fur et à mesure que s'éteindront, en Europe et en Amérique, les sociétés individualistes. Et cette extinction sera plus rapide qu'on ne peut le concevoir, car toutes les nations, même les plus monarchiques, sont arrivées à peu près au même degré de maturité sociologique, et l'impulsion donnée par l'une d'elles entraînera l'ébranlement

et la chute des régimes du passé, au moins sur tout notre continent occidental.

Est-ce là une utopie ? Mais ne voit-on pas que, déjà, tous les prolétariats européens sont en marche pour se rapprocher les uns des autres, pour s'unir dans une pensée et bientôt dans une action communes ? Ne voit-on pas qu'il se forme une opinion publique internationale, un véritable suffrage universel qui relie ensemble toutes les patries ? Et quand, à l'heure où les idées socialistes ne faisaient encore que bégayer leurs formules, on a vu la Révolution de 1848, qui les proclamait, secouer notre vieux monde avec la rapidité et l'irrésistible puissance d'un courant électrique, jonchant le sol de trônes renversées, ne peut-on légitimement prévoir que la Révolution de demain, préparée par un demi siècle de travaux scientifiques et philosophiques, continuatrice d'ailleurs et héritière de son aînée de 1789, apportant non plus de vagues aspirations, des desiderata confus, mais une doctrine précise, des formules nettes, tout un ensemble de réformes pratiques et immédiatement réalisables ; ne peut-on prévoir que cette révolution qui sera demain celle de la France, sera bien vite devenue la révolution européenne ?

D'ailleurs, qu'importe ? Faisons notre tâche du jour, et ne nous inquiétons pas du lendemain. Car si notre tâche est stérile, demain l'effacera. Mais si elle est bonne et féconde — et elle l'est, ou bien la science, la justice, l'humanité, ne seraient que de vains mots — demain la recueillera, et lui fera produire ses fruits.

Confions-nous au temps. Le temps est le meilleur et le plus puissant des socialistes.

Henri AIMEL.

LA DÉBACLE

Ici même, j'ai maintes fois affirmé ma profonde admiration pour l'œuvre de Zola. Je ne pense donc pas qu'on m'accusera de passer à l'ennemi, si je me permets de discuter son dernier roman, la *Débacle*. On doit toujours la vérité, on la doit surtout sans ménagements à des hommes de la valeur de Zola.

En chacune de ses études l'auteur des *Rougon Macquart* a tenté, à l'exemple du prestigieux Balzac, dont il fut un des premiers à proclamer le colossal génie — de dégager, d'établir une théorie sociale, et ce n'est pas, à mon avis, une des moindres raisons du succès de ses livres. Nous avons applaudi *Germinal* et *l'Argent*, où Zola a su si merveilleusement exposer les causes de la gigantesque évolution sociale dont ce siècle verra sans doute l'achèvement, l'épanouissement triomphal — nous espérions donc qu'il donnerait sur le mouvement communaliste de 1871, des pages concluantes, qu'il le jugerait en toute impartialité, qu'il en reconnaîtrait la haute signification humanitaire, mais en cela nous avons été déçu.

Zola dont la vision est ordinairement d'une si belle ampleur semble avoir été ici la victime de toutes les idées instinctives de tous les préjugés bourgeois.

Il s'est presque entièrement mépris sur les causes de la Révolution de 1871 — et si plaine a quelques vagues poètes alcooliques commensaux des brasseries montmartroises, la vaine entreprise d'attaquer le mérite littéraire de la *Débâcle* — je crois qu'il est de mon devoir de signaler respectueusement à l'auteur de *Germinal* et de *l'Argent*, ce qui m'apparaît comme une erreur historique.

Un publiciste M. H. Barthélemy qui tout récemment a donné

dans *l'Evènement* une assez longue étude critique de la *Débâcle* a constaté avec raison, que Zola s'était montré particulièrement injuste à l'égard des Parisiens.

Interprétant les origines du mouvement insurrectionnel, M. Zola met au premier rang « les trente sous pour lesquels beaucoup se battaient », et en fait « une des causes au fond et la raison d'être de l'émeute ».

Il n'est pas tendre, d'ailleurs, pour la population parisienne, qu'il accuse d'une « soulerie chronique ».— *Page 593.*

Il n'est pas juste non plus envers elle, car, oubliant les victimes faites par le bombardement, il dit — *page 605* — que les obus ennemis n'ont fait qu'« écorner les gouttières des maisons ».

Il pousse même son hostilité jusqu'à représenter tous les soldats parisiens par deux monstres, menteurs, paresseux, lâches, voleurs et assassins.

Il n'est pas un officier dans l'armée qui ne dise que, si les Parisiens sont indisciplinés, ils sont d'une rare bravoure ; il n'est aucun Parisien qui ne se rappelle les victimes faites par les projectiles allemands, dont les ravages ont amené la protestation de tous les représentants des puissances étrangères.

S'il est incontestable que la population de Paris était en proie à une sorte de folie obsidionale qui survécut au siège, il est non moins certain, même pour tous ceux qui déploraient la lutte fratricide engagée sous les yeux des vainqueurs, que nous devons à la Commune, à elle seule, de posséder encore aujourd'hui cette République qui, malgré les plus terribles embarras, nous a relevés aux yeux du monde entier.

Et ce sont là des réflexions très judicieuses, sur lesquelles on nous permettra d'insister tout à l'heure. L'histoire de la Commune étant encore fort mal connue, il y a intérêt, à discuter beaucoup les hommes et les évènements de cette époque pour tenter d'en dégager l'enseignement véritable.

D'une manière plus exacte, plus nette, Zola a d'abord déterminé les causes et les responsabilités de nos désastres de 1870.

Il y a bien de ci de là quelques erreurs de détail, excusables d'ailleurs dans une œuvre aussi copieuse, aussi touffue, qui a nécessité tant de documents — elles ont été relevées avec conscience par M. H. Barthélemy. Je ne reviendrais pas sur ces fautes, et je ferai grâce à l'auteur de la *Débâcle* d'avoir laissé agir si librement ses troupiers, d'ignorer qu'il y a d'autres officiers que le capitaine et le lieutenant, d'autres sous officiers que le sergent et le caporal dans une compagnie d'autant mieux qu'il a décrit d'une façon admirable un combat d'artillerie (pages 310 à 314).

Ce ne sont pas tant les détails qu'il faut considérer ici que la

conception générale et en ce qui concerne la campagne de 1870 elle est bien près d'être parfaite.

Les premiers chapitres sont vigoureusement écrits. Le récit des marches et des contremarches de l'armée, les hésitations des uns, l'ignorance infatuée des autres, le manque d'entente et de cohésion dans les ordres, les malechances sont exposés d'une façon précise et exacte. C'est de l'histoire. Le général Bourgain Desfeuilles, le capitaine Beaudoin, Rochas, Jean, Maurice Levasseur sont des types d'un sûr dessin, vraisemblables dont on trouverait encore plus d'un représentant, car l'armée d'aujourd'hui, hélas ! ressemble à celle d'hier et c'est le propre du militarisme d'engendrer toujours les mêmes héroïsmes et les mêmes turpitudes.

On va en ces premiers chapitres de la *Débâcle*, de page en page, le cœur serré d'angoisse et de tristesse. On souffre avec les malheureux troupiers, dont le courage se brise, dont l'héroïsme s'annihile sous le coup des fatigues inutiles, que la faim démoralise, pousse aux révoltes, à l'indiscipline. On endure les mêmes peines, on ressent les mêmes douleurs.

Déjà quelques-uns désespèrent. Mais les simples, les Rochas et les Jean, gardent une confiance entêtée — les uns parce qu'ils sont d'enragés chauvins, les autres parce qu'ils sont des robustes — et leur fermeté regaillardira les autres.

Enfin ! les premiers coups de feu sont tirés. On a pris contact avec l'ennemi, cet ennemi que jusqu'alors on a semblé fuir, sur lequel on répand les bruits les plus contradictoires, et dès le premier choc on se rend déjà compte que la lutte sera pénible et dure, qu'on ne culbutera pas aisément l'adversaire, qu'il faudra pour le vaincre autre chose que de la crânerie. Le Prussien est mieux commandé, mieux armé, plus discipliné, plus nombreux, et c'est une déception de songer que contre toute cette armée mathématiquement menée, la bravoure personnelle demeurera inutile.

A quoi serviront ces qualités de notre race, l'entrain, l'enthousiasme, l'héroïsme du sacrifice ? Si encore on savait les utiliser. Et la désespérance gagne les plus ardents.

L'Empereur, malade, ne sait plus à quel parti se résoudre. L'Impératrice qui ne voit que l'intérêt dynastique, qui n'a aperçu dans cette guerre qu'un moyen de consolider le trône exige de Napoléon, la marche en avant, coûte que coûte. Elle a peur de Paris, elle craint un soulèvement populaire. Dans la marche en avant, l'Empereur trouvera peut-être la mort avec quelques millions d'hommes, mais l'Empire sera sauvé.

Et Napoléon III le rêveur, l'ancien carbonaro, capable malgré son grand crime du Deux Décembre, de quelques retours, hésite, tergiverse, perd un temps précieux.

Tout cela est vraisemblable.

Je ne veux pas ici tenter une apologie quelconque de Napoléon III, mais je pense qu'il faut se dégager de toute haine systématique et envisager les choses de plus haut qu'on ne le fait ordinairement. Nous ne sommes pas de ceux qui comme Delaherche, n'attaquent un régime que parce qu'il est vaincu, font de l'histoire à la façon de Thiers, toujours tendre aux triomphateurs et à notre avis Zola a eu raison d'expliquer Sedan, la reddition des 80.000 hommes, comme le résultat d'un remords tardif. Il est inutile d'accuser Napoléon III de lâcheté et de trahison à propos de ce désastre. Il est historiquement prouvé que pendant plusieurs heures, Napoléon s'est exposé au feu de l'ennemi, paraissant chercher la mort et quant à la trahison, on en cherchera en vain le mobile. Louis Bonaparte peut malheureusement être exécré pour bien d'autres crimes qui ont été mortels à la patrie française et au progrès humain.

La deuxième partie de la *Débâcle* s'ouvre sur l'attaque de Bazeilles, la défense du village par l'infanterie de marine et les habitants. Et c'est ensuite le commencement de la catastrophe, Mac-Mahon blessé, le commandement remis à Ducrot, qui le cède à Wimpfen, et les ordres qui changent, les positions abandonnées puis reprises ; Bazeilles en feu, l'assaut du plateau d'Illy, la charge épique des chasseurs de Margueritte.

Quelles pages vivantes, héroïques, et cruellement évocatrices que celles-là.

Combien aussi elles ont soulevé de colère et d'indignation en ma pensée !

Tant de bonnes volontés, tant d'énergies, tant de bravoure si stupidement dépensées, si cruellement dépensées. Oh ! l'épouvantable chose que la guerre, l'insigne folie ! Quand donc les hommes comprendront-ils qu'il n'y a pas de plus inqualifiable lâcheté que celle d'obéir aux ordres des meurtriers et de s'entretuer au seul profit des puissants. Quand donc les hommes déserteront-ils tous les casernes — abandonneront-ils leurs canons et leurs fusils — proclameront-ils que le vrai patriotisme c'est l'amour de l'humanité. Crieront-ils guerre à la guerre !

Zola termine un des chapitres que nous venons de résumer par une évocation grandiose. La bataille s'achève, Maurice vient de sauver son ami Jean Macquart et comme il court à un ruisseau voisin, pour y puiser de l'eau il aperçoit un paysan « poussant sa charrue attelée d'un grand cheval blanc. Pourquoi perdre un jour ? Ce n'était pas parce qu'on se battait que le blé cesserait de croître et le monde de vivre ».

Le fait est-il authentique ? N'est-ce là qu'une antithèse romantique ? Peu m'importe. Cette soudaine apparition du travailleur,

devant ce colossal meurtre, parmi tout ce sang, est superbement philosophique et je l'admire. Sans doute il eut été facile à Zola de développer ce thème, mais il s'est contenté de noter l'impression et en sa sobriété cette observation est hautement éloquente.

Zola est un fervent de la Nature, il croit à la Nature souverainement réparatrice, suprêmement consolante et c'est assez à nos yeux pour nous prouver que Zola n'est pas si pessimiste qu'on le prétend. La fin de la *Débâcle*, comme la conclusion de *Germinal*, exprime de larges espoirs.

Sedan a capitulé d'ailleurs. L'armée est prisonnière dans la presqu'île d'Iges, l'atroce camp de la misère. Les régiments partent pour l'Allemagne. Dans la confusion, Maurice et Jean comme quelques autres parviennent à s'évader, à se réfugier chez un parent l'oncle Fouchard. Le caporal a été blessé dans la fuite, il restera là, sera soigné par la sœur de Maurice, Henriette veuve de Weiss, une des victimes de Bazeilles, tandis que Maurice regagne Paris.

Maurice est de ceux qui se battent à Montretout,à Champigny — de ceux qui ont repris espoir à l'avènement de la République — mais dont on use encore une fois l'enthousiasme et la foi par de nouvelles hésitations. Il est de ceux qui réclament la sortie en masse. Il est de ceux qui protestent au 31 octobre contre la duplicité du gouverneur Trochu et de ses accolytes.

Et ici il est nécessaire d'indiquer les vraies causes de ce mouvement du 31 octobre que Zola semble ignorer.

Le 8 septembre, dit Gromier, dans ce même *Journal d'un vaincu* que nous analysions dans un précédent numéro — Trochu se prononça pour la convocation d'une Assemblée afin de donner au gouvernement « une attitude sincère et digne » selon ses propres expressions » Puis pour éviter des élections républicaines on fixe le vote au 16 octobre.

Le 18 septembre Trochu appuie Gambetta demandant les élections municipales le plus tôt possible. Mais on ajourne encore.

Le 22 septembre, Trochu reçoit, un peu forcément la visite des gardes nationaux indignés de ne point pouvoir effectuer les élections déclarées si justes par le général lui-même. Trochu réédite son mot du 18 et les gardes nationaux se retirent confiants.

Le 28 septembre arrive sans la moindre élection municipale. Le lendemain 29, Flourens et ses cinq bataillons font une démonstration anti-gouvernementale sur la place de la Grève. On admet Flourens, Razoua, Millière, auprès du général Trochu qui promet de réfléchir, puis fait proclamer Flourens, major de rempart.

Voici octobre. Le 5, après une nouvelle manifestation et une nouvelle réponse dilatoire de Trochu, Gambetta intervient, et fait

encore ajourner les élections. Le mécontentement est à son comble : Paris comprend que Trochu et consorts veulent, simplement, se maintenir au pouvoir.

Le 6 octobre, le 74me bataillon (Ménilmontant-Charonne) par 1564 voix sur 1576 inscrits vote la nécessité et la légitimité des élections.

Le 8 octobre manifestation communaliste. Le 10 octobre, Trochu se prononce pour l'arrestation de Flourens, de Millière et de Blanqui. On arrive jusqu'au 30 octobre tant bien que mal. Paris gronde, mais on immobilise pour le contenir — c'est bien plus urgent que de combattre les Prussiens — les bataillons de la garde nationale, les mobiles bretons, l'armée régulière. A tout prix les quatre septembriseurs tiennent à garder le pouvoir.

Le 31 octobre dans la nuit, Etienne Arago, maire de Paris, adresse une convocation solennelle aux électeurs. Cette convocation signée Etienne Arago, Ch. Floquet, Henri Brisson, Clamageran est déchirée par ordre du gouvernement. Pour Trochu et ses collègues, la journée du 4 septembre tient lieu avantageusement de manifestation électorale.

Le soir, Trochu, mettait le comble à ses agissements dictatoriaux par une interdiction des élections.

Etienne Arago, Floquet, Brisson protestèrent, adressèrent leur démission.

Le maire du XIIme, Grivot et bien d'autres protestèrent à leur tour.

Ce mouvement du 31 octobre, a-t-il été, comme le croit Zola, une simple émeute, une échauffourée. Il nous parait avoir une autre signification. Tout ce que nous venons de résumer ne prouve-t-il pas, qu'il y eut là la protestation légitime d'une population indignée. La date est intéressante, elle a plus d'importance que ne semble lui accorder l'auteur de la *Débâcle*. C'est le début du mouvement communaliste.

Pendant ce temps, Jean demeuré à Remilly, chez l'oncle Fouchard, assiste à toutes les réquisitions, à toutes les exactions du vainqueur. L'oncle rançonne d'ailleurs l'ennemi à sa façon, s'enrichit aux dépens du conquérant par des fournitures de viande avariée — Les francs-tireurs escarmouchent de leur côté avec les Prussiens. A ce propos, on me permettra de trouver injustes certaines appréciations de Zola concernant les compagnies franches. Si quelques-unes ont été des bandes pillardes qu'on ne saurait trop flétrir — comme les Nicolaï que les paysans bourguignons gardent en exécration — d'autres, bien d'autres se sont conduites bravement, loyalement.

Le 18 mars arrive ; Maurice est dans les rangs de la Commu-

ne. Et dès maintenant la vision de Zola nous semble troublée, imprécise ; il écourte à dessein, comme convaincu que la *Commune* n'est que le complément de la débacle.— Il le fera dire à l'Allemand Gunther, le protestant botté, heureux de la destruction de la Babylone moderne — très vivante encore malgré Thiers et Bismark.

Cette idée du châtiment de Paris n'est pas éclose en des cerveaux protestants seulement — j'étais enfant en 1871, mais je me souviens du sermon d'un curé qui prophétisait la destruction de la capitale « Il n'en restera pas pierre sur pierre ! »

Eh ! bien, non ! malgré toutes les haines provinciales, malgré toutes les colères rurales, il faut le crier bien haut, la Commune n'est pas issue du découragement de Paris mais bien au contraire d'un sursaut d'héroïsme de la grande cité.

Paris ne voulait pas se rendre d'abord, mais surtout Paris voulait restaurer sur les ruines d'un monde déchu, en dépit des bourgeoises obstructions, la République sociale et émancipatrice. Si Paris n'a pas triomphé, si grâce aux trahisons, aux défections, la Commune a été vaincue, nous le disions l'autre jour encore, c'est au grand détriment de l'humanité, mais au moins le retour de la monarchie a été pour jamais rendu impossible, la République a été fondée — le sacrifice n'a pas été inutile, et c'est pourquoi nous saluons bien bas les héros martyrs de 1871.

Non, vraiment, ce ne fût pas seulement pour les 30 sous que les Parisiens se soulevèrent. Ils obéirent à de plus hautes préoccupations.

Et que si dans la Commune il s'est introduit quelques peu recommandables ratés de la bourgeoisie, la grande masse prolétarienne a prouvé, par elle, une fois de plus sa modération et sa générosité.

Que des Mendès ou des Maxime du Camp, que des publicistes d'une immorale bêtise, que des écrivassiers d'une ignoble stupidité aient tenté de déshonorer la Commune, cela ne nous surprend pas — mais que des hommes de la valeur de Zola accréditent les racontars des aigrefins et des ruffians, il y a là de quoi nous attrister, de quoi nous arracher une protestation.

« — Pourquoi t'es-tu mis du côté des gredins ? pourquoi as-tu fait une saleté pareille — demande-le major Bourroche, au déserteur Maurice Levasseur blessé pour la Commune.

— Parce qu'il y a trop de souffrance, trop d'iniquités et trop de honte ».

Combien parmi les soldats de la Commune auraient répondu pareillement à semblable interrogation ? Tous, nous en sommes certains.

Nous avons vu dans l'analyse du livre de Gromier (*Journal d'un vaincu*) combien la répression de la Commune avait été épouvantable, et lâchement féroce.

Zola nous apporte à son tour un nouveau document et voici un passage de la *Débâcle* (page 626) fort affirmatif :

« Deux jours se passèrent, le jeudi et le vendredi au milieu des mêmes incendies et des mêmes massacres. Le fracas du canon ne cessait pas ; les batteries de Montmartre dont l'armée de Versailles s'était emparée, canonnaient sans relâche celles que les fédérés avaient installées à Belleville et au Père-Lachaise ; et ces dernières tiraient au hasard sur Paris : des obus étaient tombés rue Richelieu et à la place Vendôme. Le 25 au soir, toute la rive gauche était entre les mains des troupes. Mais sur la rive droite les barricades de la place du Château-d'Eau et de la place de la Bastille tenaient toujours. Il y avait là deux véritables forteresses que défendait un feu terrible incessant. Au crépuscule, dans la débandade des derniers membres de la Commune, Delescluze avait pris sa canne, et il était venu d'un pas de promenade, tranquillement jusqu'à la barricade qui fermait le boulevard Voltaire, pour y tomber foudroyé, en héros. Le lendemain, le 26, dès l'aube le Château-d'Eau et la Bastille furent emportés, les communards n'occupèrent plus que la Villette, Belleville et Charonne, de moins en moins nombreux, réduits à la poignée de braves qui voulaient mourir. Et, pendant deux jours, ils devaient résister encore et se battre furieusement.

« Le vendredi soir, comme Jean s'échappait de la place du Carrousel, pour retourner rue des Orties, il assista, au bas de la rue Richelieu à une exécution sommaire, dont il resta bouleversé. Depuis l'avant veille, deux cours martiales fonctionnaient, la première au Luxembourg la seconde au théâtre du Châtelet. Les condamnés de l'une étaient passés par les armes dans le jardin, tandis que l'on traînait ceux de l'autre jusqu'à la caserne Lobau, où des pelotons en permanence les fusillaient, dans la cour intérieure, presque à bout portant. Ce fut là surtout que la boucherie devint effroyable. Des hommes, des enfants condamnés sur un indice, les mains noires de poudre, les pieds simplement chaussés de souliers d'ordonnance, des innocents dénoncés à faux, victimes de vengeances particulières, hurlant des explications, sans pouvoir se faire écouter ; des troupeaux jetés pêle mêle sous les canons des fusils, tant de misérables à la fois, qu'il n'y avait pas de balles pour tous, et qu'il fallait achever les blessés à coups de crosse. Le sang ruisselait, des tombereaux emportaient les cadavres, du matin au soir. Et par la ville conquise, au hasard des brusques affolements de rage vengeresse, d'autres exécutions se

faisaient, devant les barricades, contre les murs des rues désertes, sur les marches des monuments. C'était ainsi que Jean venait de voir les habitants du quartier amenant une femme et deux hommes, au poste qui gardait le Théâtre Français. Les bourgeois se montraient plus féroces que les soldats, les journaux qui avaient reparu poussaient à l'extermination. Toute une foule violente s'acharnait contre la femme surtout, une de ces pétroleuses dont la peur hantait les imaginations hallucinées, qu'on accusait de rôder le soir, de se glisser le long des habitations riches, pour lancer des bidons de pétrole enflammé dans les caves. On venait, criait-on,de surprendre celle-là, accroupie devant un soupirail de la rue Ste-Anne. Et malgré ses protestations et ses sanglots, on la jeta, avec les deux hommes, au fond d'une tranchée de barricade qu'on n'avait pas comblée encore, on les fusilla dans ce trou de terre noire comme des loups pris au piège. Des promeneurs regardaient, une dame s'était arrêtée avec son mari, tandis qu'un mitron, qui portait une tourte dans le voisinage, sifflait un air de chasse.

« C'est Jean Macquart, qui, dans la lutte fratricide, blesse mortellement son ami,son sauveur de naguère: Maurice Levasseur. Et le jeune homme meurt, tandis que Jean regagne son pays chartrain, triste, mais résolu.

« Le champ ravagé était en friche, la maison brûlée était par terre ; et Jean le plus humble et le plus douloureux s'en alla marchant à l'avenir, à la grande et rude besogne de toute une France à refaire,mais d'une France que la Commune venait de sauver du despotisme en effrayant les conspirateurs monarchiques et en obligeant ses vainqueurs à conserver la République qu'ils auraient livrée sans le noble soulèvement de Paris qui sauva la liberté française et réveilla le socialisme dans toute l'Europe. Le 18 mars est devenu la date sacrée que célèbrent d'Odessa à New-York, de Copenhague à Lisbonne, de Rome à Berlin, de Vienne à Genève, de Madrid à la Haye, de Bruxelles à Londres les prolétaires militants des Deux-Mondes.

Tous les progressistes rendent justice à la Commune de Paris. Comment l'auteur de *Germinal* a-t-il pu se tromper si lourdement sur son compte ? Nous le déplorons respectueusement.

Robert BERNIER.

LA LIMITATION DES HEURES DE TRAVAIL EN BELGIQUE

I.

Etat de la Question.

De tous les problèmes qui se posent en matière de réglementation industrielle, il n'en est pas de plus important que celui de la fixation d'une journée normale de travail. Comme on le proclamait déjà, au Congrès de l'Internationale qui se tint à Genève en 1866 « la première condition, sans laquelle toute tentative d'amélioration échouerait, est la limitation des heures de travail ». Aussi importe-t-il de rechercher dans quelle mesure et par quels moyens, il est possible, dans notre pays et indépendamment d'une entente internationale, de se rapprocher du régime des trois huit, inscrit au programme du Parti Ouvrier.

Au point de vue de la durée du travail, la Belgique reste avec l'Allemagne, au dernier rang des grandes nations industrielles. La moyenne des principales industries, qui est d'environ 9 heures en Angleterre, 10 heures en Suisse, se rapproche sensiblement de 11 heures (10 h. 50). Mais, en cette matière, il importe moins de connaître les moyennes, et surtout les moyennes officielles, que d'être au courant des faits particuliers à chaque industrie, et surtout des abus qui pourraient donner lieu à répression.

Le rapport présenté à la section d'Economie sociale de l'Exposition de Paris (1889), par M. Soupart, directeur du charbonnage de Marchienne, nous fournit, pour les principales industries, des données intéressantes, empruntées au recensement industriel de 1880. Nous les reproduisons ici, avec cette réserve importante,

qu'émanant exclusivement des chiffres d'industrie, elles reflètent sans doute la situation dans un jour beaucoup trop favorable.

Quoiqu'il en soit, il a été constaté, pour l'ensemble des ouvriers recensés en 1880, qu'il y en avait :

2.790	seulement	travaillant	moins de	8 h.	soit	0.73 0/0.
5.817	»	»		8	»	1.51 0/0.
12.071	»	»		9	»	3.14 0/0.
161.193	»	»		10	»	41.97 0/0.
54.517	»	»		11	»	14.25 0/0.
133.431	»	»		12	»	34.74 0/0.
.14.046	»		plus de	12	»	3.66 0/0.

Il résulte des comparaisons faites avec la durée du travail à l'étranger, et de nos observations personnelles dans plusieurs industries réunies, que ces chiffres indiquent la durée du travail effectif et non celui du séjour à l'usine.

M. Soupart donne ensuite les chiffres suivants pour la durée moyenne dans les principales industries :

	Heures	
Industrie métallurgique	9.80	centièmes
Exploitation d'ardoisières, carrières de pierre, marbrières	10.01	»
Exploitation de mines et minières métalliques	10.02	»
Industrie de l'imprimerie en général	10.34	»
Exploitation des mines de houille	10.37	»
Construction de machines à vapeur	10.46	»
Industrie verrière	10 50	»
Fabrication de gaz d'éclairage	10.69	»
Fabrication de produits chimiques	10.74	»
Construction de locomotives et matériel de chemins de fer	10.75	»
Fabrication du papier	10.78	»
Chaudronnerie	10.83	»
Fabrication du coke	10.90	»
Fabrication du sucre	10.97	»
Fabrication d'allumettes	11.14	»
Meunerie	11.28	»
Fabrication de la poudre	11.30	»
Fabrication de briquettes	11.39	»
Industrie chanvrière	11.40	»
Industrie céramique	11.41	»
Industrie cotonniere	11.45	»
Distillerie d'alcool et eau-de-vie	11.50	»
Industrie linière	11.53	»
Brasserie	11.63	»
Industrie lainière	11.70	»
Raffinage du sucre	11.72	»
Fabrication d'armes blanches et d'armes à feu	12.03	»
Fabrication de bougies	12.21	»

Enfin, dans un troisième tableau extrait également du recensement de 1880, M. Soupart indique les maxima de la journée de travail dans ces diverses industries. Comme toujours le taux de la rémunération est en raison inverse de la durée des efforts ; les plus longues heures coïncident avec les plus bas salares. Tandis que dans la métallurgie, la verrerie, la fabrication des monnaies, la raffinerie, etc.. les salaires dépassent mille francs et

que la journée reste au-dessous de douze heures, nous constatons exactement le contraire dans les industries suivantes :

	Salaires	Maximum d'heures de trav.
Fabrication de la chaux	693 fr.	14
Fabrication céramique et briqueterie	576.36	16
Industrie linière	617.40	14
Industrie chanvrière	654.24	15
Féculerie	243.78	12
Fabrication du sucre	237.60	12
Vinaigrerie	300.81	14
Blanchiment des fils et tissus	712.32	15
Fabrication et épuration d'huiles	709.32	16
Fabrication d'articles de bonneterie, etc.	729.27	13

Tels sont les chiffres officiels, d'après les déclarations des fabricants, sans contrôle de la part des véritables intéressés, sans que les recenseurs aient rien fait pour corriger les erreurs volontaires et découvrir les abus que l'on n'ose pas avouer. Et néanmoins, ces journées de 14, 15, 16 heures, impliquant 16, 17 et 18 heures de séjour dans l'usine, ne justifient que trop cette dure appréciation du Dr Braun : « La Belgique, qui égale presque l'Angleterre au point de vue industriel, retarde d'un demi-siècle au point de vue social ».

Ce n'est pas cependant que certains progrès n'aient été réalisés depuis cinquante ans, soit par l'initiative patronale, soit encore et surtout par l'action collective des ouvriers. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer aux données de 1880, les renseignements recueillis par la Commission d'enquête de 1846.

Le rapport de cette Commission (1) constate que « la durée « journalière de travail est, sauf de rares exceptions, la même pour « les enfants et les jeunes gens que pour les adultes ; elle est géné- « ralement de 12 heures, et varie entre huit et quinze heures. »

Il semble donc que, pris en masse, les ouvriers aient conquis plus d'une heure de loisir depuis 1846. Seulement, si l'on recherche les causes de cette réduction, il apparaît comme probable, qu'elle a principalement, sinon exclusivement, profité à certaines catégories d'ouvriers, mieux traités et mieux organisés que les autres.

Les réductions volontaires, de par la grâce des chefs d'industries, doivent être considérées comme exceptionnelles. Une heure de loisir, c'est un bienfait peu décoratif : cela ne se montre pas aux visiteurs comme une crèche, un économat, une cité ouvrière et autres institutions patronales, qui présentent en outre l'avantage de transformer les travailleurs en immeubles par destination. Si nous fai-

(1) *Enquête sur la condition des classes ouvrières et sur le travail des enfants*, t. I, p. 1. — Bruxelles, Lesigne, 1848.

sons abstraction de quelques expériences sur lesquelles nous aurons à revenir, on peut affirmer qu'en Belgique, la limitation des heures de travail a été jusqu'à présent l'œuvre exclusive des ouvriers eux-mêmes : soit directement, par des grèves, soit indirectement, par la menace d'en organiser.

Le mouvement le plus important qui s'est produit pour atteindre ce but, date d'environ vingt ans (1871-1872). Parti de Newcastle, il ne tarda pas à s'irradier dans toute l'Europe industrielle. En Belgique, l'agitation commença parmi les ouvriers de Verviers, qui était à cette époque la citadelle de l'Internationale. Les mécaniciens, prenant l'initiative, réclamèrent et obtinrent, sans devoir se mettre en grève, la journée de 10 heures. Puis, vint le tour des mouleurs et des tailleurs de limes qui arrivèrent à leurs fins après une courte résistance. A Bruxelles, l'opposition des patrons fut énergique et, pour la vaincre, il fallut mener à bien un certain nombre de grèves partielles (septembre-octobre 1871). Les métallurgistes Gantois firent une grève générale qui se termina par transaction. A Couillet, Tubize, Malines et dans le Centre, les choses s'arrangèrent à l'amiable.

Le mouvement des dix heures, ne se localisa pas dans l'industrie métallurgique, mais, dans les autres métiers, on échoua faute d'organisation, Ce fut le cas notamment pour les grèves qui éclatèrent à Gand, dans l'industrie textile, en septembre 1871, et dans l'industrie charbonnière dans les bassins de Charleroi (janvier 1872), du Borinage (juin-juillet) et du Centre (septembre).

Dans ces dernières années, l'effort tenté en 1871 a été renouvelé et cette fois victorieusement, par les Chevaliers du travail de Charleroi. La grève de décembre 1889 se termina pas un compromis en date du 13 janvier 1890 : il fut décidé que dans tous les charbonnages de la région la journée de travail serait réduite d'une heure sans descendre au-dessous de dix heures. En fait, sauf de négligeables exceptions, la journée est actuellement de dix heures pour les ouvriers *à veine*. — Au mois de mai 1891, une convention analogue a été faite dans le bassin de Liège, à l'intervention du Conseil de l'industrie et du travail : La durée du travail pour les *abatteurs* fut fixée à 7 1 2 ou 8 heures (1).

Est-il possible d'induire de ces résultats que l'action des syndicats professionnels, jointe à des concessions plus ou moins volontaires des patrons, suffit à la tâche et n'a pas besoin d'être appuyée, ou stimulée, par l'intervention du législateur ? Nous le

---

(1) Sabatier. Rapport fait au nom de la Section Centrale, sur le projet de loi de M. Janson, sur le travail dans les mines. pp. 44 et suivantes. Documents parlementaires, 1890-1891, n° 238.

croyons d'autant moins que ces améliorations partielles laissent complètement en dehors ceux parmi les ouvriers qui souffrent le plus de la prolongation excessive des journées de travail. Qu'importe aux sclaneurs du Borinage, aux tisserands de la West Flandre, aux ouvrières des fabriques d'allumettes de Grammont ou de Lessines, à tous ceux qui sont trop misérables pour avoir la force de réagir contre leur misère, que les Chevaliers ou les artisans des métiers de luxe, soient assez bien organisés pour n'avoir par absolument besoin d'une loi sur les heures de travail ? D'ailleurs, même pour ces privilégiés, l'exemple des Trades Unions démontre que l'initiative patronale et les sociétés de résistance, ne suffisent pas à dispenser les ouvriers d'un recours à l'action légale.

En supposant, ce que nous désirons ardemment, que nos associations professionnelles, au lieu de compter à peine un dixième de la population ouvrière, viennent à prendre un développement considérable, encore serait-il à désirer que cette question des heures de travail soit réglée par des moyens moins onéreux et moins brutaux que les grèves. De deux choses l'une : ou bien nos syndicats resteront faibles et la grande masse des ouvriers continuera son labeur de forçats ; ou bien ils deviendront forts et la lutte pour les heures de travail infligera de lourdes pertes à l'industrie. Rappelons seulement qu'aux Etats-Unis, de 1881 à 1886, sur 22.304 grèves qui ont été relevées par le Bureau du travail, il en est 7.632, soit un tiers, qui ont eu pour but principal ou exclusif la limitation de la journée du travail. Soit un sacrifice *direct*, en salaires et en profits perdus, de plus de 30 millions de dollars. On objectera sans doute que cet état de chose viendrait à cesser, si le régime de la conciliation et de l'arbitrage parvenait à se généraliser : mais, en attendant qu'un jour si bleu approche, force nous est de constater que l'action collective des ouvriers est onéreuse ou impuissante.

Au surplus, les adversaires de la réglementation comptent en général beaucoup moins sur l'action des grèves, que sur les vertus du patronage, la philanthropie des classes dirigeantes, l'initiative des chefs d'industrie, inspirés par leur intérêt bien entendu. Il a été maintes et maintes fois démontré, qu'au-delà d'une certaine limite, la prolongation de la journée de travail n'amène pas d'augmentation sensible dans la productivité du travail et l'on en conclut que les patrons n'hésiteront pas à réduire les heures de travail jusqu'à cette limite, dès l'instant où ils seront convaincus de cette vérité.

Nous croyons quant à nous que c'est se faire illusion, ne pas tenir compte de certains sentiments, le plus souvent obscurs et mal définis, qui font que la plupart des patrons résistent obstinément

aux tentatives de réduction des heures de travail. Le fait est que, dans un grand nombre d'usines, on prolonge la journée au-delà de ses limites normales, tout en sachant fort bien que cela n'augmente pas la production d'une manière sensible. Récemment encore, à Dinan, nous visitions une très important fabrique, où travaillent près de 500 ouvriers (tisserands et filateurs). L'ingénieur qui nous conduisait, après nous avoir dit que la journée de travail effectif était de 12 heures, le séjour de l'usine de 14, fut obligé de reconnaître que les ouvriers produiraient tout autant en travaillant deux heures de moins. Et ce qui est vrai chez nous, ajoutait-il, s'applique également à tous les établissements similaires où la journée va souvent jusqu'à 13 heures. Cela étant, pourquoi donc ne fait-on pas cette chose si simple — donner aux ouvriers deux ou trois heures de loisir — puisque cela ne peut porter aucun préjudice à la production ? Les motifs de ces résistances patronales sont multiples ; on peut citer parmi les principaux :

1° Et peut-être surtout, l'absence d'initiative et la défiance des routiniers à l'endroit de toute théorie qui n'a pas encore été consacrée par des milliers d'expériences antérieures.

2° La crainte des pertes temporaires qui pourraient résulter, pendant un temps, si court qu'il soit, du changement des habitudes et de l'organisation coutumière du travail.

3° Enfin, ce sentiment presqu'instinctif, que beaucoup ne s'avouent peut-être pas à eux-mêmes et qui consiste à croire que le travail est un frein salutaire. Les ouvriers, quand ils ne sont plus assujettis à de longues heures, conservent du temps de reste pour songer à leur situation, chercher les moyens d'en sortir, se concerter, s'organiser, élever de plus grandes exigences. Au point de de vue dela production —le travailleur étant considéré seulement comme machine vivante — peu importe 10 ou 12 heures, mais, au point de vue de la répartition, il ne faut pas oublier que c'est un homme, dont les besoins et la force de résistance croîtront avec les loisirs. Le tisserand, travaillant dix heures, produira autant et peut-être plus que s'il en travaillait douze, mais il ne tardera pas à réclamer une part plus considérable du produit. Il n'est pas douteux qu'en dernière analyse, la diminution des heures de travail n'entraîne, en même temps que l'augmentation des salaires, la réduction des profits du capitaliste. Donc, les salariés et la communauté en général ont intérêt à la limitation de la journée, tandis que les chefs d'industrie, s'ils se placent au point de vue étroit de leur intérêt individuel, doivent logiquement agir en sens contraire. Pour qu'il en soit autrement il faudrait qu'ils obéissent à des mobiles altruistes. Or, combien n'en est-il pas, qui pensent, en leur intérieur, ce qu'un des leurs a eu le triste courage de décla-

rer devant la Commission d'enquête de 1886 : « La science industrielle consiste à obtenir d'un être humain, la plus grande somme de travail utile en le rémunérant au taux le plus bas ». Le mot a fait impression : d'aucuns l'ont répété au Sénat ; les industriels présents ont désavoué — naturellement — leur malencontreux confrère, et l'un d'eux s'est même écrié : « On ne discute pas avec un fou ». (1).

Fort bien, mais n'oublions pas que ce « fou », c'est le directeur de la Société Austro-Belge, à Corphalie, qu'il règne en maître sur près de six cents ouvriers, et que c'est précisément contre des fous de cette espèce, que l'intervention du législateur est efficace et nécessaire.

Jusqu'à présent, il est vrai, celui-ci ne s'est guère montré disposé à intervenir. La projet de la Commission d'enquête de 1846, fixant la journée de travail à douze heures 1 2, fut enterré dans les cartons ministériels. En 1886, à la Commission du travail, M. Hector Denis fut seul à défendre le principe de la réglementation du travail des adultes, et récemment, la Section Centrale de la Chambre a repoussé, à l'unanimité, le projet de loi présenté par M. Paul Janson, et fixant à dix heures, au maximum, la durée du travail dans les charbonnages.

Cette proposition, étendue à d'autres industries, sera l'une des premières qui émaneront du groupe socialiste, sous le régime nouveau qui est à la veille de s'introduire. Aussi, nous pensons qu'il ne sera pas inutile de rencontrer les principaux arguments que M. Sabatier, rapporteur de la Section Centrale, a fait valoir contre le projet Janson.

II

Examen des objections contre la réglementation des heures de travail.

Les principales objections contenues dans le rapport de M. Sabattier peuvent se résumer comme suit : Atteinte à la liberté du travail. — Impossibilité d'établir un maximum d'heures de travail sans fixer en même temps un minimum de salaire. — Inflexibilité de la formule légale, qu'il est impossible d'appliquer

---

(1) Sabatier *l. cit.* p. 8.

à toutes les industries et à tous les établissements d'une même industrie.

1° *Atteinte à la liberté du travail.*

« L'ouvrier, quel que soit son sexe, doit avoir le droit absolu « de disposer de son temps, de ses jours et de son intelligence ; « la loi n'a pas à s'en mêler. Elle doit avoir pour objet et pour « but de garantir la liberté individuelle et non d'y porter « atteinte ». On peut renfoncer cet argument en supposant — comme le fait M. Léon Donnat, dans le Nouveau Dictionnaire d'économie politique — en supposant, dis-je, un certain nombre de cas où l'ouvrier peut avoir un intérêt sacré à se livrer pendant quelque temps à des excès de travail. Et néanmoins les réglementairistes lui disent : « Tu dois regagner le temps perdu par un « long chômage, tu désires acquitter les dettes contractées, tu « veux envoyer de l'argent à tes vieux parents éprouvés par « l'hiver, tes enfants crient la faim, ton mari ou ta femme sont « étendus sur un lit de douleur, tu aurais besoin de travailler « onze, treize, quinze heures pour aller jusqu'au bout de ton « devoir... Eh bien, non ! tu ne travailleras pas plus longtemps « que ne le veut la loi, parce que tu n'es pas libre et que nous « avons légiféré pour te donner la liberté. »

Pour réduire cette argumentation à sa juste valeur, il suffit de se demander si, dans les exploitations que l'on veut soumettre à la loi, la durée du travail dépend de la volonté individuelle des ouvriers. S'agit-il de s'imposer une norme au producteur autonome, à l'artisan établi à son compte, au paysan qui se repose pendant les longues veillées d'hiver, sauf à faucher au clair de lune lorsque vient la saison des foins ? Ce serait incontestablement aussi absurde que de décréter la journée de huit heures pour les travailleurs intellectuels et de créer des veilleuses de nuit chargées d'éteindre la lampe d'Herbert Spencer ou des Albert Schæffle. La réglementation n'est évidemment désirable et possible que dans les branches d'industrie ou la production est socialisée. Partout où il y a division du travail, coordination des efforts de plusieurs ouvriers, la durée du travail de chacun c'est de dépendre de ses fantaisies individuelles, et, à mesure que l'on se rapproche de la grande industrie, elle se détermine de plus en plus par la durée du travail d'autrui. Que dirait-on d'un ouvrier qui invoquerait des malheurs de famille pour demander à travailler dans une fosse, après l'heure de la remonte, dans une filature après que la cloche aurait sonné l'arrêt des machines, dans une fabrique quelconque au-delà des limites fixées par le règlement. Dans ces industries, mûres pour être converties en services publics, la durée du travail

est toujours fixée d'autorité, sans qu'il soit possible de tenir compte des cas particuliers et des volontés individuelles. La seule question est de savoir s'il vaut mieux que cette fixation dépende de l'action collective des ouvriers, de l'intervention de la loi ou de la seule appréciation du chef d'entreprise. Or, indépendamment des considérations d'ordre moral et hygiénique qui militent en faveur de la réglementation, lorsque l'action collective des ouvriers est insuffisante, nous avons une autre raison pour nous prononcer dans ce sens : c'est que, dans notre pensée, le chef d'industrie exerce une véritable fonction publique, dont ses profits sont les émoluments. Ses richesses, sociales dans leur source, doivent être sociales dans leur emploi ; il n'en peut abuser pour imposer aux prolétaires des conditions de travail inacceptables, et, par conséquent, la collectivité peut et doit intervenir pour réglementer les industries qu'elle ne juge pas encore opportun de socialiser.

2° *Maximum d'heures de travail et minimum de salaire.*

L'expérience faite en Suisse et en Angleterre permet d'affirmer qu'il est complètement inexact que toute réduction des heures de travail implique nécessairement une diminution de salaires, ce qui obligerait par conséquent, à compléter la réforme en assignant un minimum à ceux-ci. Les rapports des inspecteurs de fabrique et les témoignages des enquêtes industrielles, minutieusement analysés et commentés, par M. Raoul Jay, pour la Suisse, et par Miss Victorine Jeans pour l'Angleterre (1) permettent de considérer les résultats suivants ;

1° La réduction légale des heures de travail, même dans une proportion assez forte, n'entraîne ordinairement pas de diminution dans l'effet utile des ouvriers.

2° Dans le cas où il y a diminution dans l'effet utile, la contrainte légale exerce une action compensatrice en provoquant l'amélioration des moteurs et et le perfectionnement de l'outillage. Le travail mécanique supplée au travail normal, les dépenses de chauffage et d'éclairage diminuent, et neutralisent la charge résultant de l'usure plus rapide du matériel ou de l'introduction des nouveaux procédés techniques.

3° Dans un certain nombre d'industries, qui ne subissent que peu ou point l'action de la concurrence étrangère, des réductions beaucoup plus fortes de la journée de travail deviennent possibles, alors même qu'elles entraîneraient une diminution de la production, pourvu que les ouvriers soient assez bien organisés

---

(1) *Revue d'Economie politique*, 1891 ; pages 817 et suiv. — 1892, pages 138 et suiv.

pour que l'élévation du prix de revient se représente sur les profits des capitalistes ou sur les prix à payer par les consommateurs. C'est pourquoi les socialistes anglais demandent que la journée de huit heures soit établie d'abord dans les industries locales, comme les tramways ou le gaz.

Dans l'une ou l'autre de ces trois hypothèses, il est évident que la question des heures de travail reste tout à fait indépendante de cette autre question plus délicate : la fixation d'un minimum de salaire.

3° *Inflexibilité de la formule légale.*

L'argument principal invoqué par M. Sabatier, en général, comme par tous les anti-réglementaristes, c'est que la diversité des conditions du travail rend impossible l'application d'une journée uniforme à toutes les industries et à toutes les entreprises.

Remarquons tout d'abord qu'il s'agit seulement de fixer un *maximum*, et que, dans toutes les législations actuelles, ce maximum reste sensiblement en deça de la durée moyenne du travail. C'est ainsi qu'en Suisse, par exemple, dans la majorité des industries on travaille moins de onze heures.

Néanmoins nous reconnaissons très volontiers que la fixation d'une limite uniforme présente de sérieux inconvénients : ou bien, cette limite reste peu élevée et le nombre des ouvriers qui bénéficient de la réduction est peu considérable ; ou bien, la réduction est importante et certaines industries ou certaines exploitations se trouvent dans l'impossibilité d'en supporter la charge. Trop lâche, la limitation devient inutile ; trop étroite, elle peut être dangereuse. Aussi, pour neutraliser ces inconvénients, faut-il avoir recours à l'un ou l'autre des moyens qui ont été employés ailleurs ou à ceux que la législation belge met, dès à présent, à notre disposition.

Ces correctifs peuvent être groupés en trois catégories :

1° Le système suisse ;

2° Le système anglais ;

3° Et enfin le système que nous proposons d'établir en Belgique, et que l'on pourrait appeler la réglementation contractuelle.

1° *Le système suisse.*

Aux termes de la loi du 23 mars 1877, la durée du travail régulier ne peut excéder onze heures, dans toutes les fabriques situées sur le territoire de la Confédération. Seulement, la loi accorde au Conseil fédéral le droit de réduire la durée normale du travail quotidien, lorsqu'il s'agit d'industries insalubres, ou bien lorsque les conditions d'exploitation ou les procédés employés

sont de nature à rendre un travail de onze heures préjudiciable à la santé et à la vie des ouvriers. — D'autre part, la loi donne aux autorités locales et cantonales le droit de délivrer des autorisations permettant de prolonger temporairement la durée du travail.

Si le Conseil fédéral n'a jusqu'à présent pas usé de son droit de réduire la journée à moins de onze heures, on a fait en revanche un usage fréquent — trop fréquent — des dispenses, pendant les premières années d'exécution de la loi. Les rapports des inspecteurs sont au début fort peu encourageants à ce point de vue : « Les autorisations sont souvent données dans des conditions « absolument contraires à la loi, coup sur coup aux mêmes éta- « blissements..... Elles ne sont pas régulièrement portées à la con- « naissance des inspecteurs et des ouvriers. Ces derniers ne savent « souvent pas pour combien de temps l'autorisation a été donnée. « Il est facile pour les chefs d'établissement de violer la loi en « étendant indéfiniment les autorisations données pour un temps « déterminé. Il arrive d'ailleurs que certains d'entre eux réussis- « sent à obtenir des autorités, des autorisations pour un temps « indéterminé (1). » Les rapports ultérieurs constatent, il est vrai, des résultats beaucoup plus favorables ; les abus diminuent, les dispenses deviennent plus rares, le mauvais vouloir des autorités locales tend à disparaître, mais il n'en reste pas moins certain que le système des dispenses, arbitrairement accordé par les autorités locales, prête à des vexations et à des actes de partialité sans nombre, surtout dans un pays où les passions politiques sont très vives. Mieux vaudrait, semble-t-il, transférer le droit d'accorder les dispenses, soit à l'autorité supérieure, soit aux inspecteurs de fabrique, et surtout, s'efforcer de rendre les dispenses de plus en plus rares, en adoptant de mieux en mieux la limite légale aux conditions spéciales des diverses industries. C'est ce qui nous amène à dire quelques mots de la méthode suivie en Angleterre.

2° *Le système anglais.*

Ce qui caractérise la législation des fabriques en Angleterre, c'est qu'au lieu d'avoir été étendue brusquement à toutes les industries, elle s'est généralisée graduellement, et en tenant compte de la situation spéciale à chacune d'elles. L'acte de 1850, qu'on a appelé la grande charte de la législation industrielle en Angleterre, ne s'appliquait qu'à l'industrie textile, et fixait la journée de travail, pour les jeunes gens et les femmes, à 10 h. 1/2. (Il est très important de remarquer que, dans le fait, les effets de

(1) Raoul Jay. La limitation légale de la journée de travail en Suisse. *Revue d'Economie politique*, 1891 ; page 829.

la loi se sont étendus aux adultes par cette raison que la connexité des opérations industrielles empêche de garder à l'atelier une catégorie quelconque d'ouvriers alors que les autres en sont sortis). De 1850 à 1864, on peut dire textile que l'industrie est seule réglementée ; de 1864 à 1871, la réglementation s'étend à ce que Marx appelle l'industrie de manufacture : manufactures de faïences, de futaines, de cartouches et capsules, blanchisseries, teintureries, etc. ; enfin, à partir de 1871, les prescriptions de la loi s'étendent jusqu'au niveau de l'industrie des artisans. « La seule branche de l'industrie qui n'ait été soumise encore qu'à un contrôle purement nominal est celle qui se fait dans l'intérieur de la famille, l'industrie domestique. Un atelier (Workshop) est défini de la façon suivante : tout local où le patron a toujours le droit d'entrer. Cette définition se trouve exclure de la protection de la loi un assez grand nombre de travailleurs — par exemple ceux qui son employés dans la confection des vêtements (1). »

A côté d'avantages sur lesquels il est inutile d'insister, à raison même de leur évidence, ce système de législations spéciales présente, au point de vue pratique, le double inconvénient d'être d'une application fort lente et d'imposer à un Parlement qui n'est pas composé d'hommes spéciaux, l'obligation de légiférer dans des matières qui exigent des connaissances pratiques qui ne se rencontrent guère que chez les hommes de métier. Dans ces conditions, le moyen le plus efficace d'aboutir rapidement et d'une manière satisfaisante, serait de fixer tout d'abord, un maximum légal, comme en Suisse, et d'accorder, pour le surplus, un pouvoir réglementaire autonome aux institutions déjà existantes qui représentent les intérêts des patrons et des ouvriers.

3° *Système de la réglementation contractuelle.*

La loi belge du 16 août 1887 institue, dans toute localité où l'utilité en est constatée, un Conseil de l'industrie et du travail, divisé en autant de sections qu'il y a dans la localité d'industries distinctes, réunissant les éléments nécessaires pour être utilement représentées. Chaque section est composée, en nombre égal, de chefs d'industrie et d'ouvriers, élus par leurs pairs.

Il suffirait de créer ces Conseils dans chacune des autres industries, et de donner à chaque section le droit de réduire la journée de travail au-dessous du maximum légal, pour donner à la réglementation la souplesse et la flexibilité qui lui manquent. En cas

---

(1) Miss Jeans. Les effets des lois de fabrique en Angleterre. *Revue d'Economie politique*, janvier-février 1892.

de partage des voix, on désignerait un tiers arbitre. Ce système aurait tous les avantages du contrat, sans présenter les inconvénients de la grève ; et donnerait tous les résultats que l'on peut attendre de l'intervention de la loi, sans prêter aux objections qu'on peut lui opposer.

En résumé donc, nous pensons qu'il y aurait lieu de s'arrêter au système suivant.

1° Loi générale fixant un maximum qui ne peut être dépassé dans aucune des industries soumises à la réglementation, sauf dispenses temporaires et révocables à accorder pour les inspecteurs de fabrique.

2° Droit accordé aux Conseils de l'industrie et du travail de réduire la journée normale au-delà des limites fixées par la loi, de manière à se rapprocher de la journée de huit heures, autant que faire se peut.

Emile VANDERVELDE.

(*A suivre*)

DE LA JUSTICE DANS L'ORDRE ÉCONOMIQUE

Cherchons les résultats auxquels nous conduirait dans le domaine économique, la théorie de la Justice, telle que nous l'avons exposé. (*Revue socialiste* du 15 février 1892).

A l'origine des sociétés, l'homme vit surtout de sa pêche et de sa chasse, puis il entretient des troupeaux, enfin il cultive la terre.

La terre qu'une famille a défrichée, assainie, labourée, devient sa propriété ; les lois consacrent cette appropriation, la société garantit à chacun son bien.

Cette façon de procéder n'a rien d'injuste, ni de contraire au principe d'égalité ; la terre n'ayant à l'origine aucune valeur et dépassant les besoins des habitants, son appropriation ne lèse personne ; c'est ainsi que, encore aujourd'hui dans les pays neufs, on la cède pour des sommes insignifiantes (1).

Mais lorsque tout le sol disponible dans une contrée est approprié, ceux qui, par suite de circonstances quelconques n'ont pas de propriété, se trouvent dans une situation inférieure, ils sont contraints pour subsister de se mettre au service des propriétaires ou patriciens qui constitueront une classe privilégiée, une aristocratie. Dès lors, les révolutions auront beau renverser les dynasties, abolir les privilèges politiques ; l'injustice et l'inégalité continueront de régner et d'être la loi des sociétés. Cela tient à ce que l'homme ne vit pas en dehors du monde

(1) L'histoire proteste contre cette façon idyllique de concevoir la propriété dont l'origine — comme tous les penseurs socialises l'ont démontré — est entachée de fraude et de violence. Ajoutons que les critiques de M. Frablan contre le socialisme d'Etat lui sont toutes personnelles. LA RÉDACTION.

extérieur, il a besoin de tout ce que produit la nature, soit spontanément soit à l'aide du travail.

L'industrie transforme les objets naturels et les approprie à nos besoins ; elle en fait des objets échangeables susceptibles d'entrer dans le commerce. Mais la matière première provient toujours du sol et celui qui possède domine forcément celui qui en est dépourvu, surtout dans les temps primitifs et dans les sociétés où l'industrie et le commerce extérieur sont peu développés.

La production agricole étant organisée sur la base de la propriété individuelle, l'industrie suivra les mêmes errements.

Il faut bien reconnaître qu'il n'en pouvait être autrement et qu'à l'origine de la civilisation, la propriété individuelle était le seul moyen de développer la production. Aujourd'hui encore, c'est un problème de savoir si une nation pourrait vivre en dehors de ce régime ; mais quand les premières sociétés se sont fondées, l'indivision aurait arrêté tout essor de l'agriculture, elle eût été un retour à la barbarie préhistorique, en réduisant les hommes à vivre de chasse et de pêche.

L'établissement de la propriété, coïncidant avec les premières connaissances agricoles et les premières lois, a dû procurer aux populations une aisance et un bien-être inconnus jusque-là. C'est sans doute cet heureux temps que les poètes ont caractérisé sous le nom de l'*âge d'or*, dont tant d'auteurs font mention, qu'il est difficile de le considérer simplement comme une image poétique.

Aujourd'hui avec les progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts, la propriété privée est devenue un obstacle à la civilisation et à la justice. Je n'insisterai pas sur ce point qui a été établi déjà par un grand nombre d'écrivains et sur lequel tous les socialistes sont d'accord depuis Fourier jusqu'à Proudhon et Karl Marx. C'est pour ainsi dire la vérité fondamentale du socialisme. J'examinerai seulement la question au point de vue purement agricole.

Si le sol est très morcelé, l'agriculture ne peut utiliser les ressources que les sciences et l'industrie mettent à sa disposition ; elle reste routinière et pauvre.

Si la propriété est répartie par grands domaines, le plus grand nombre de citoyens, sera réduit au prolétariat et n'aura qu'une existence précaire.

Les grands propriétaires, se trouvant plus riches qu'il ne serait nécessaire pour vivre largement, seront enclins à négliger les cultures, à transformer une certaine partie de leurs domaines en propriétés de luxe, jardins d'agrément, parcs de

chasse, etc., ou bien ils réduiront la main d'œuvre employée, étendront les pâturages, pour simplifier l'administration de leurs biens. Et le résultat de tout cela, ce sera : diminution du travail pour la classe pauvre, baisse de la main d'œuvre, misère croissante et dépopulation. A moins que le prolétariat ne trouve des ressources dans l'industrie et le commerce d'exportation, ainsi que le cas se présente notamment en Angleterre, en Belgique, en France et en Allemagne. Mais l'industrie étant elle-même concentrée en un petit nombre de mains, présentera les mêmes vices que l'exploitation agricole. Richesse excessive, chez les chefs d'industrie, subordination et pauvreté chez les ouvriers, état social précaire, haine des classes, mépris chez les grands, envie chez les petits.

L'injustice est d'autant plus grande que la richesse est inégalement répartie. D'ailleurs en admettant une égale répartition à l'origine, elle ne se maintiendrait pas dans la suite des temps ; la richesse s'accumulerait de plus en plus dans un petit nombre de familles qui constitueraient une aristocratie, tandis que les autres resteraient dans le prolétariat. Dans ces conditions, la liberté est un leurre, aussi bien que l'égalité politique.

L'appropriation individuelle du sol, n'est pas forcément inhérente à l'humanité ; on a vu des nations vivre d'après d'autres principes, n'accorder par exemple à l'individu que la possession provisoire, la simple jouissance d'un champ pendant un temps plus ou moins long ; mais ces usages ont disparu et le peu qui en reste tend à s'effacer comme un vestige d'antique barbarie.

Plusieurs causes peuvent être invoquées à cet égard ; d'abord dans ces conditions la propriété est généralement mal entretenue, nul ne veut y faire de grandes dépenses comme celles que nécessiteraient des plantations, des constructions rurales ; les instruments de culture resteront grossiers et primitifs, on n'entreprendra pas de travaux pour l'amélioration des terres ; en un mot l'exploitation sera défectueuse et le résultat médiocre.

D'ailleurs la possession provisoire exigerait un partage périodique des terres, opération délicate prêtant à l'arbitraire et difficile à faire équitablement ; puis pour qu'il y ait égalité il faudrait que tous les citoyens d'une même cité, fussent laboureurs, ce qui en pratique est inadmissible, d'autant plus impossible que la civilisation est plus avancée et le travail plus divisé.

Voilà assez de raisons pour justifier l'abandon de ce mode de jouissance.

Une autre façon de procéder, serait la communauté, c'est-à-dire l'exploitation d'un territoire en commun par toute une cité et la répartition des produits suivant certaines règles.

Ce procédé semblerait se prêter à plus de justice que la propriété individuelle et ne présenterait pas les inconvénients du partage périodique des terres.

Il n'a guère été usité que par les communautés religieuses ; cependant on en cite quelques exemples entre personnes libres.

Rappelons que c'était la méthode proposée par les socialistes de la première moitié de ce siècle.

Enfin un autre procédé d'exploitation du sol serait d'en attribuer la propriété à l'Etat qui l'affermerait aux citoyens ou à des sociétés ouvrières, ou bien qui l'exploiterait lui-même. Je ne crois pas nécessaire d'insister sur les inconvénients d'une exploitation directe par l'Etat. L'affermage lui-même donnerait lieu à des difficultés sérieuses...

Il semble que l'appropriation par groupes (communes ou cités) se prêterait mieux que tout autre procédé à une équitable répartition des produits et pourrait encore laisser à l'individu toute la liberté compatible avec l'état de société.

Concevons, par exemple, un territoire comme la France divisé en communes, chaque Commune étant propriétaire de son sol inaliénable, s'administrant elle-même, cultivant son territoire, vendant ses produits, dont la valeur serait répartie entre ses membres proportionnellement à leur travail, puisque tous auraient des droits égaux.

Ici l'initiative privée ne serait pas détruite, elle s'exercerait à l'égard des affaires de la commune dont l'administration appartiendrait à tous. Nous n'avons fait là qu'une hypothèse, mais on ne voit pas qu'elle soit impossible.

Cependant ce système a été combattu par beaucoup d'écrivains, notamment par Proudhon. Il condamne la communauté au nom de la liberté, mais ses arguments portent sur une communauté totale de biens, il n'envisage pas le cas où la communauté se réduirait à celle du sol et des instruments de production et dans laquelle les produits seraient répartis proportionnellement au travail, ainsi que cela se fait actuellement pour les sociétés coopératives de production, dont un grand nombre fonctionnent depuis de longues années au grand avantage de leurs membres, qui ne se trouvent nullement atteints dans leur liberté, bien au contraire.

En fait la communauté dans le travail existe déjà dans l'industrie et l'agriculture ; est-ce qu'ils ne travaillent pas en commun, tous ces ouvriers des manufactures, usines, ateliers,

fabriques (1), tous ces moissonneurs, vignerons, terrassiers? Seulement l'ouvrier n'est dans tout cela qu'un instrument, il n'a aucune part à l'administration, à la direction. Que perdrait-il donc, s'il devenait co-propriétaire de son atelier? Rien.

Que gagnerait-il?

La sécurité, l'indépendance, une plus équitable répartition des produits, une part légitime dans la direction de son industrie.

D'ailleurs Proudhon admet les sociétés coopératives de production qui réalisent la communauté dans le travail, il y a donc chez lui une certaine inconséquence à critiquer la communauté de propriété. Surtout lui qui a lancé ce mot tapageur *la propriété c'est le vol*.

Les économistes classiques sont, bien entendu, opposés à toute socialisation du sol.

Parmi les socialistes, une fraction considérable, les collectivistes ou socialistes d'Etat, demande la socialisation du sol et de l'industrie au profit de l'Etat. Nous avons déjà dit que nous considérions ce moyen comme impraticable, sujet aux abus et conduisant au despotisme bureaucratique.

En effet, plus le groupe associé sera considérable, moins l'individu aura d'initiative et de responsabilité, le produit de son travail disparaîtra dans la masse et il n'aura plus qu'un minime intérêt à produire beaucoup et bien. Il faudra dès lors une discipline sévère pour maintenir le travailleur dans son devoir et conserver l'activité sociale ; une hiérarchie compliquée sera nécessaire et deviendra un obstacle insurmontable à l'égalité en réduisant le simple citoyen au rôle de fonctionnaire très subalterne. La nation formerait alors une immense armée industrielle dont les simples citoyens seraient les soldats et chacun sait que la position du soldat n'est pas le comble du bonheur quoique matériellement elle soit meilleure que celle de l'ouvrier.

En outre l'Etat devenant propriétaire et producteur universel, aura à diriger toutes les transactions commerciales et on sait par expérience, combien peu cela lui réussit : quand il s'agit des deniers de l'Etat, tout le monde y va largement. Ménager l'Etat! Autant vaudrait économiser l'eau de la rivière ou l'air que nous respirons. On le voit assez dans les expropriations pour cause d'utilité publique.

---

(1) Le travail en commun, n'a d'ailleurs rien d'antipathique, au contraire, il est plus agréable que le travail solitaire, excepté pour les travaux qui exigent une grande attention.

L'Etat industriel et commerçant sera toujours au-dessous de ses affaires et il ne tardera pas à faire banqueroute. On peut objecter que l'Etat entretient déjà un certain nombre de manufactures, que les travaux n'y reviennent pas beaucoup plus cher que dans l'industrie privée et que les ouvriers employés sont sensiblement plus heureux que ceux qui travaillent pour des patrons.

Reste à voir ce que deviendrait ce système s'il se généralisait.

Remarquons d'abord que dans bien des cas, l'Etat est obligé de recourir à des entrepreneurs, la régie étant reconnue trop dispendieuse.

De plus, actuellement, l'Etat dans ses manufactures, peut licencier les mauvais ouvriers et cette crainte maintient le bon ordre parmi les autres. Il n'en serait plus de même, si toute la production était socialisée ; l'Etat serait obligé d'employer tout le monde, puisqu'il n'y aurait plus de travail en dehors de lui. Il serait donc très difficile de sévir contre la paresse et il en résulterait un relâchement général.

Un autre inconvénient, c'est que tous les travaux, les ventes, les achats, les transactions seraient exécutés par ordre ministériel ; de là, des lenteurs, des oublis, des malentendus très préjudiciables, si bien qu'en pratique, il faudrait laisser aux administrateurs locaux, une grande part d'initiative ; mais alors il vaut mieux laisser cette initiative aux groupes eux-mêmes en les reconnaissant indépendants et responsables.

Dans un groupe restreint il s'établira une généreuse émulation entre tous les membres, chacun aura intérêt à surveiller son voisin, puisqu'il sera co-partageant du produit groupal, proportionnellement à son travail ; les transactions faites au nom de la communauté seront surveillés de près, par les intéressés eux-mêmes, ce qui évitera les abus.

De plus il ne faudra qu'une hiérarchie très simple, et chacun prendra part à l'administration de la cité.

Quand au pouvoir central, il faudra lui laisser le moins d'attributions possible : seulement les objets qui sont essentiellement d'intérêt général.

On peut objecter que l'association ouvrière, s'est peu developpée, ce qui ne prouverait pas en faveur de ce mode de production : il faut observer que l'industrie se prête parfois difficilement à la coopération, elle est dans bien des cas, sujette aux fluctuations commerciales, aux variations de la mode, exposée à des crises prolongées, à des changements rapides dans le personnel employé.

L'association ouvrière se prête mal à toutes ces exigences.

Il n'en serait pas de même dans une entreprise agricole, qui offrira plus de stabilité, dont les produits conserveront toujours leur valeur, qui au besoin pourra s'adjoindre quelque industrie secondaire, pour éviter autant que possible les chômages,qui en outre, présente une élasticité considérable relativement à la main d'œuvre employée. Ainsi un terrain de dix hectares d'étendue peut, à la rigueur, être cultivé par un seul homme ; mais avec une culture intensive, on pourra faire travailler dix hommes d'un bout de l'année à l'autre sur un seul hectare et toujours on obtiendrait des produits rémunérateurs, grâce à cette merveilleuse élasticité, avec un peu de prévoyance et l'adjonction d'industrie plus ou moins importante il sera facile d'éviter les chômages et cela vaudrait mieux que d'exécuter des travaux publics improvisés pour la circonstance, et qui pourraient ne pas être toujours d'une utilité incontestable.

L'agriculture se prêterait donc à la coopération mieux que l'industrie.

La coopération nous offrirait ainsi le seul moyen de remédier aux inconvénients de la propriété, sans détruire l'initiative privée et la liberté.

Mais encore faudrait-il démontrer expérimentalement que l'exploitation du sol en commun est possible, que c'est un moyen d'obtenir plus de justice dans la répartion des produits et en même temps d'augmenter la richesse générale, enfin que ce serait un progrès et non un retour à la barbarie, comme le prétendent bon nombre d'économistes et de politiques.

C'est pourquoi, l'œuvre la plus urgente pour les socialistes serait la création d'une Commune coopérative, comportant à la fois une exploitation agricole et une ou plusieurs entreprises industrielles.

C'est une expérience nécessaire qui ouvrirait un champ nouveau au socialisme sans préjudice d'ailleurs des améliorations de toutes natures qui pourraient être apportées, d'autres parts, à la situation des ouvriers des villes et des campagnes.

FRABLAN.

LUNDIS SOCIALISTES

(Suite) (1)

XXXIV. — Le Ministère du Travail et les travaux de reserve.

Attributions diverses du Ministère du Travail, son action possible sur la loi de l'offre et de la demande par la réorganisation des travaux publics. — Organisation d'armées agricoles et industrielles. — Les bienfaits de leur fonctionnement.

Au point ou nous en sommes, l'action du ministère du travail se serait manifestée par l'extension, l'amélioration et l'application rigoureuse des lois de protection ouvrière, par la réorganisation du travail des condamnés et enfin par l'établissement d'un service sérieux de statistique.

Il devrait encore pourvoir :

1° A la réorganisation du travail dans les manufactures et autres établissements de l'état dont le nombre aurait augmenté et l'importance serait allée croissant, parallèlement à la création favorisée des *Magasins généraux* et des services publics communaux ;

2° A l'exercice rationnel de la puissante force de pondération résultant de la masse de commandes industrielles laissées à la discrétion de la nouvelle institution ministérielle qui s'en servirait pour atténuer ou prévenir les crises, régulariser le marché et préparer l'organisation sociale du travail ;

3° A l'institution d'une chambre ouvrière consultative du travail à bases rigoureusement corporatives et d'une chambre consultative de

(1) Publication commencée le 15 février 1892.

l'industrie et du commerce, admises à présenter des projets qui seraient publiquement discutés ;

4° Par l'institution d'un grand conseil arbitral élu moitié par les syndicats ouvriers, moitié par les syndicats patronaux et les chambres du commerce, (la présidence appartenant à un délégué du Ministère du Travail) conseil arbitral qui se prononcerait sur tous les différents économiques à lui soumis par les parties intéressées ;

5° Réorganisation de l'enseignement agricole, industriel et commercial.

Une heureuse transformation du travail résulterait sans conteste d'un tel ensemble de mesures. Néanmoins étant donné surtout les répercussions du marché étranger sur le marché français, l'ère des crises ne serait pas entièrement close, et il y aurait encore pour bien des professions des temps de chômage total, tout au moins de fortes répressions dans la demande du travail.

Comment y pourvoir, comment fournir du travail au grand nombre de ceux, qui, momentanément désoccupés, réclameraient.

Deux moyens se présenteraient :

Ouvrir des ateliers sociaux et forcer la production, ou bien mettre en activité les chantiers des travaux publics en instance.

Le premier procédé ne pourrait être entrepris que très en grand et nécessiterait une révolution économique complète sous peine de n'être qu'un expédient fort imparfait qui atténuerait peut-être la crise, mais la prolongerait.

Voyons le second procédé appliqué à la France.

Actuellement les travaux publics sont votés au jour le jour par deux Chambres politiques rivales plus soucieuses, en ces sortes de choses, des petits intérêts électoraux que de l'utilité commune, et d'ailleurs déployés le plus souvent par des spéculateurs, qui, sous le masque de certains intérêts régionaux, stérilisent les plus fécondes initiatives.

Dans le nouveau système, les grands travaux d'utilité générale seraient simplement sériés par rang d'urgence et on laisserait au Ministère du travail (ou aux communes en certains cas) le soin de l'exécution, étant entendu que ces travaux sont destinés surtout à parer aux époques de crises.

Dans cette hypothèse, le Ministère du Travail qui, par les bénéfices résultant de sa gestion de manufactures de l'Etat, tabacs, alcools, poudres et explosifs, allumettes, poste et télégraphe, etc., etc., disposerait déjà d'un budget de plus d'un milliard, on emploierait la plus grande partie dans le sens indiqué plus haut aux grands travaux d'utilité générale ayant pour but l'amélioration du sol et le perfectionnement de l'outillage, ce qui constituerait un véritable accroissement du capi tal productif.

A cet avantage s'ajouterait celui de plus-values croissantes que le Ministère du Travail emploierait au développement des institutions socialistes et à l'allègement des charges budgétaires.

Ainsi armé, le *Ministère du Travail* pourrait organiser les armées agricoles et industrielles que tant de socialistes ont réclamé, cette armée productive et réparatrice se composerait :

1° Des ingénieurs agricoles,des ingénieurs civils, des architectes, du personnel médical, des préposés administratifs nommés par le ministère.

2° Des chefs de travaux élus par les travailleurs permanents.

3° Des travailleurs *permanents* engagés volontaires qui pourraient être au nombre de 50.000.

4° Des travailleurs éventuels dont le nombre pourrait s'élever en certaines circonstances à 300.000 et plus.

On ferait large mesure en attribuant à tout ce personnel un salaire collectif moyen de 500 millions de francs par an. Les *permanents* auraient une haute paye, les éventuels c'est-à-dire les chômeurs involontaires embauchés temporairement jusqu'à la reprise du travail dans leur profession devraient se contenter du salaire minimum avec (outre la gratuité des chemins de fer pour une ou deux visites par mois à leur famille) indemnité de placement.

Dans les mois de fort travail agricoles les éventuels pourraient être mis à la disposition des cultivateurs, à salaire débattu de gré à gré c'est-à-dire plus fort, ce changement de travail étant facultatif.

En toutes saisons dans les périodes d'inflation industrielle les travaux publics n'occuperaient guère que 50.000 hommes, le nombre grossirait en période de dépression pour s'élever dans les moments de crise à 3 ou 400,000 hommes.

Le nombre des chômeurs en temps de crise n'est guère plus élevé.

Deux objections cependant :

Première objection : Les femmes qui souffrent aussi des crises ne pourraient pas être employées dans les travaux de terrassement.

Réponse : Les services accessoires des armées industrielles, cuisine, couture, blanchissage, racommodage, confection, etc., pourraient comporter l'embauchage de 20.000 femmes. Ensuite il serait possible à l'administration ministérielle d'augmenter transitoirement le personnel féminin des manufactures de tabacs, des fabriques d'allumettes, des cartoucheries, des établissements d'alcool, etc., jusqu'à concurrence de 10.000 ouvrières de plus.

Enfin le Ministère du Travail disposant directement de la confection, pourrait bien dans les villes éprouvées par le chômage, forcer les commandes de façon à occuper 20.000 ouvrières de plus.

Total des ouvrières pouvant être ainsi éventuellement employées, 50.000. Le nombre des chômeuses surtout de celles qui sont sans ascendant valide ou sans mari travaillant, ne dépasse pas ce chiffre.

Deuxième objection : Les chômeurs, industriels seraient peu soucieux d'accepter des travaux de terrassiers et d'agriculteurs.

Réponse. — L'objection ne porte pas puisque les victimes des diverses crises actuelles, on l'a bien vu de 1884 à 1887, ont toujours réclamé, notamment à Lyon et à Marseille, l'ouverture de chantiers communaux de terrassement qu'ils n'ont d'ailleurs jamais pu obtenir.

Au surplus pas d'autres moyens, en société capitaliste, de neutraliser les crises. J'ajoute que cette dérogation à la séparation absolue des travaux industriels et des travaux agricoles aurait plus d'un avantage. Ce contact des ouvriers urbains et des ouvriers agricoles profiterait à tous. Les premiers apprendraient des seconds à mieux tenir compte des réalités, et les seconds au contact des premiers, s'initieraient aux nobles préoccupations de la politique générale. Une opinion politique nouvelle nettement réformiste, et cette fois irrésistible, s'en dégagerait, qui hâterait singulièrement la résolution dans le sens de la justice des antagonismes écomoniques et des conflits sociaux.

En tout cas le but serait atteint et le droit au travail garanti.

XXXV. — L'Agiotage et ses malfaisances.

La loi des faits dominants. — Une citation de M. Leroy-Beaulieu. — Les envahissements du fléau de l'agiotage. — Sa compression impossible dans l'Etat actuel. — Opinion de M. Villel. — Le socialisme aura seul raison de l'agiotage.

C'est, je crois, Ferdinand Lassalle qui a dit qu'à chaque époque de l'évolution humaine, le processus social est déterminé par quelques faits dominants. On trouve facilement dans la situation actuelle la démonstration de cette loi. Le monde économique étant en système capitaliste basé sur la productivité du capital, même lorsqu'il est entre les mains d'un détenteur oisif il semble que tout soit arrangé pour favoriser le parasitisme et l'injustice.

Pendant que les petits propriétaires victimes de la concentration capitalistes sont jugulés sur les marchés de la production où la concurrence règne en souveraine, les moyens et les petits bourgeois — les titulaires de cette classe moyenne que les envahissements de la grande industrie, de la haute finance et du gros commerce réduisent sans cesse — la masse des petits possédants et des épargnistes est ruinée dans cet antre de l'agiotage que l'on appelle la bourse.

« Personne n'ignore le brigrandage qui se fait sous le couvert de la fondation de sociétés par actions. Rien n'est plus éhonté ni plus criminel. C'est un des symptômes les plus tristes de la démoralisation publique.

« Ce qu'étaient autrefois dans les temps les plus reculés du moyen-âge les grandes compagnies d'aventuriers et de brigands qui rançonnaient les marchands ou pillaient les campagnes, les sociétés par action le sont aujourd'hui, non pas toutes, sans doute, mais beaucoup d'entre elle, avec plus de sécurité, plus d'impunité, plus de loisir et plus de jouissance que leurs fondateurs et leurs directeurs. C'est une organisation soumise et méthodique du pillage » (Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste français* du 2 juillet 1881).

Ainsi parle un thuriféraire de l'ordre capitaliste que l'on ne saurait taxer de sévérité à l'égard des spéculateurs.

Et le fléau envahit tout, lassant du travail, décourageant de la probité, bouleversant les situations, déroutant la classe moyenne, paupérisant le prolétariat, aiguisant les rapacités, corrodant les consciences, déprimant les âmes, semant partout l'iniquité, la guerre et la misère.

Les meilleurs esprits s'en affligent et s'en épouvantent, mais comment réagir, car réagir est une nécessité urgente.

Les choses n'en étaient pas encore à ce point, quand Proudhon écrivit dans son *Manuel du spéculateur à la Bourse.*

« Il n'y a plus à reculer, il faut que cette situation ait une issue et il n'y en a que deux possibles ; ou le triomphe du système, c'est-à-dire l'expropriation en grand du pays, la concentration des capitaux du travail sous toutes ses formes, l'aliénation de la personnalité, du libre arbitre des citoyens au profit d'une poignée de croupiers insatiables — ou la *liquidation.* »

En sériant ainsi 1815, 1830, 1848, 1852, 1870, on peut dire qu'à chaque époque l'agiotage s'est accru en proportion géométrique. On peut continuer la série en considérant l'agiotage actuel comme le doublement géométrique de l'agiotage du second empire qui parut l'*ultima Tublé*, la réalisation suprême de la démoralisation financière.

Il n'en était rien et d'autres surprises nous étaient réservées, le fléau sévit sur les deux mondes et il croît dans des proportions dont quelques chiffres donneront une idée pour l'Europe.

De 1875 à 1884 le total des émissions nouvelles s'est élevé à plus de 42 milliards pour l'Europe ; depuis, l'accroissement par année a toujours été de 6 milliards. Les dettes publiques ont largement contribué à la progression vertigineuse.

M. de Reden a calculé, qu'en 1850, les dettes gouvernementales s'élevaient à 46 milliards ; d'après M. Maurice Block, elles atteignaient le total respectable de 64 milliards en 1879 ; en 1881, elles se totalisaient, nous a appris M. Mailhal par le chiffre effrayant de 120 mil-

liards. Ce n'est pas être au-dessous de la vérité d'évaluer à un milliard et demi par an l'accroissement continuel des dettes publiques ; et si dans les lignes ci-dessus nous laissons entrer en ligne de compte les dettes communales, on peut estimer à 130 milliards au moins la valeur représentative des titres que les Etats et les Communes jettent sur le marché financier en proie aux spéculateurs, qui n'ont que l'embarras du choix, car de plus en plus la fortune publique prend la forme financière.

Auguste Chirac a dressé pour la France le tableau suivant :

ANNÉES	Valeurs financières milliards	Titres, val. mobil. milliards	Total mobiliers milliards
1851......	3.870	29.543	34.413
1870......	6.343	49.596	55.939
1882......	35.572	70.816	106.388

Ces données nous apprennent que de 1851 à 1882 c'est-à-dire en trente ans, les valeurs mobilières autres que les financières, ont un peu plus que doublé, tandis que les valeurs financières seules ont décuplé.

Les pirates ont de quoi pirater et ils n'y manquent guère. Chaque jour ce sont des déconfitures nouvelles dans lesquelles, en rafflant les millions par centaines, on ruine les familles par milliers. Les auteurs de ces opérations en sont quittes au pis-aller pour quelques mois de prison et les plus grands coupables sont toujours indemnes; tant la justice est douce aux grands fripons. Et le mal va croissant d'une façon vertigineuse. On a proposé bien des moyens de sévir contre les agioteurs ; l'histoire nous apprend que même appliqués par des gouvernements énergiques, ils ont toujours été impuissants. On pourrait gêner l'agiotage par quelques sévères dispositions légales, mais on ne le supprimerait pas ; et nous trouvons assez bien motivées ces paroles déjà anciennes de M. de Villèle à la Chambre des députés de la Restauration :

« Il n'y a qu'un moyen de tuer l'agiotage: c'est de renoncer à votre système de crédit. Mais tant que vous sentirez, comme nous, l'indispensable nécessité pour un pays comme la France, de recourir à des emprunts le jour où sa sûreté peut l'exiger, ou même sa prospérité le lui demander, il faut bien conserver tous les moyens de crédit... Tant que vous sentirez la nécessité de conserver cette ressource extraordinaire du crédit pour les circonstances extraordinaires, vous êtes soumis à la pénible condition d'en subir les conséquences fâcheuses : l'*agiotage*. »

Rien à répondre ; les emprunts d'Etat et les emprunts communaux sont le plus puissant élément d'agiotage, ils en sont aussi le plus irrésistible excitant.

D'où il ressort qu'en demandant la graduelle extinction des dettes publiques nationales et communales, réclamée par le socialisme, on

aura pour premier résultat de tarir la source la plus abondante de l'agiotage.

Il en est d'autres que le socialisme ne négligera pas dans son œuvre d'assainissement moral et financier. Il arrachera leurs dernières griffes aux râteleurs du travail d'autrui par la nationalisation des Banques d'Etat, des chemins de fer, des mines houillières et métallifères, des canaux, des messageries terrestres et maritimes, de l'assurance dans toutes ses branches, des eaux minérales, des hauts-fourneaux, etc. Ajoutez à cela la réduction des services publics communaux, des monopoles usurpés en ce moment par les Compagnies du Gaz, de l'Eclairage électrique, des Eaux, des docks et entreprôts, des magasins généraux, des omnibus et tramways, des petites voitures, etc., et voyez ce qu'il restera pour alimenter les marchés à terme ? Un centième des valeurs actuelles.

Alors :

Le combat cessera faute de combattants.

Entrons maintenant dans le détail des diverses réponses qui viennent d'être énumérées.

XXXVI. — Le Crédit Social.

Les Conséquences nuisibles du régime actuel. — La lutte contre les privilèges. — Arguments en faveur de la nationalisation du crédit. — Facilité de son application.

Quand les hommes affranchis de l'ignorance, de la servitude et de l'exploitation capitaliste auront fait justice des sophismes philosophique, politique, économique, ils s'étonneront qu'on ait pu livrer, en plein XIXe siècle, les grands établissements de crédit — ces institutions sociales par excellence — à quelques financiers sans conscience.

Où conduit, en effet, cette aliénation ?

Les gros spéculateurs qui, en leur qualité de rois de la Bourse, drainent comme il leur convient l'épargne nationale, sont les maîtres des chemins de fer, des mines, canaux, messageries, hauts-fourneaux, etc. ; et ces mêmes individus sont les directeurs et les bénéficiaires des banques nationales investies du privilège bien social de fabrication de monnaie fiduciaire, ils ont ainsi la haute main sur le commerce et l'industrie, c'est-à-dire sur toute la vie économique des nations.

Tous les bons esprits s'en inquiètent enfin ; les monopoleurs sont combattus et pour ce qui est par exemple de la socialisation du crédit, sujet de cet article, Millerand a donné récemment à la bourgeoisie française un solennel avertissement en lui disant combien elle serait avisée

de marquer son souci des nécessités économiques nouvelles et des légitimes revendications populaires en ouvrant par la nationalisation de la Banque de France la série des réformes sociales sérieuses.

Autant que l'intérêt social du plus grand nombre, la science économique commande cette transformation du crédit public.

« Les banques, a très bien dit Rouanet dans la *Revue Socialistes*, ont des ateliers de monnaie fiduciaire et les banquiers des agents intermédiaires qui fournissent le marché du médium de circulation nécessaire, en même temps qu'ils mobilisent les capitaux, les concentrant et aidant par là au développement de la production.

« Mais l'extention des banques a amené la formation d'une puissance spéciale, les banquiers ou financiers, qui, périodiquement, inondent le marché d'une quantité de signes monétaires en disproportion avec la masse réelle des marchandises que ce signe représente; d'où les perturbations anarchiques qui révolutionnent le monde de l'échange, tarissent la source de crédit et spolient le marché au profit des faux monnayeurs fiduciaires. D'où encore la nécessité de mettre ordre à ce despotisme anarchique par l'intervention naturelle de l'Etat. »

L'intervention de l'Etat ne peut s'exercer que par la reprise du monopole, qui est en outre nécessitée par les besoins nouveaux du crédit notamment en ce qui concerne l'agriculture et le travail associés.

A tous ces points de vue envisagée, la nouvelle institution aurait des attributions singulièrement étendues.

Dans une semblable hypothèse on pourrait concevoir la *Banque Nationale* (*Banque de France, Crédit Foncier, Crédit Mobilier, Comptoir d'Escompte, Crédit Industriel et Commercial, Société de Dépôts et Compte courants* et *Trésorerie* réunis et transformés) administrée directement par le *ministre des finances et du crédit* assisté d'un conseil électif. Elle aurait à pourvoir tout d'abord au recouvrement des impôts et à l'extinction graduelle des dettes publiques.

En même temps qu'elle améliorerait les conditions du crédit commercial, la *Banque Nationale* pourrait, par l'action énorme qu'elle exercerait au marché refréner l'agiotable (déjà affaibli par d'autres mesures), prévenir les crises industrielles, moraliser l'échange et favoriser, quand les intérêts généraux l'exigeraient, certaines industries productives, les améliorations agricoles, viticoles, sylvicoles en première ligne.

Elle pourrait enfin, d'accord avec le Ministère du Travail dont nous avons parlé, aider au créditement d'associations ouvrières de production et favoriser l'établissement des magasins généraux, nationaux ou communaux dont nous ferons prochainement ressortir l'utilité.

N'en voilà-t-il pas assez pour faire admettre que cette première et plus importante des réformes financières à effectuer. La nationalisation de la Banque d'Etat serait un puissant instrument d'amélioration économique et de transformation sociale.

C'est donc en parfaite connaissance de cause que tous les groupements socialistes et tous les partis ouvriers d'Europe et d'Amérique l'ont inscrit dans leur programme de revendications immédiates.

Quant à la reprise elle-même, rien de plus simple, n'en déplaise aux économistes rétrogrades qui sont chargés de menacer les naïfs des foudres de la Haute-Banque, pour le cas où la nation oserait reprendre son bien.

La Banque de France ne fonctionne qu'avec les sommes que lui versent les trésoriers généraux pour le compte du Trésor ; or ces sommes représentent plus de deux milliards qui sont composés, en majeure partie, d'espèces sonnantes.

Il suffirait donc au gouvernement d'ordonner à ces trésoriers-payeurs généraux de ne plus verser à la Banque de France, pour que celle-ci, pour continuer ses opérations, soit obligée de remettre en circulation tout le métal qu'elle a emmagasiné. On peut remarquer, en effet, que, de 1872 à 1890, l'encaisse de la Banque de France a passé de moins de 800 millions a près de 2 milliards et demi, de sorte qu'elle a emmagasiné à peu près huit mois de perception faites ordinairement par les trésoriers-payeurs généreux. Plus elle ira, plus elle accroîtra cet emmagasinement.

Raison de plus pour procéder à la reprise, qui est au-dessus de la discussion de procédure, puisqu'il dépend de la nation d'être maîtresse de son Trésor public et de révoquer le privilège d'émission du billet de banque.

Ne nous laissons donc pas troubler par les criailleries de la haute banque et des économistes rétrogrades; la nationalisation du crédit est non seulement d'urgente nécessité, mais encore de facile application.

XXXVII. — De la Socialisation des Mines.

Les arguments de César De Paepe en faveur de cette mesure. — Leur bien-fondé. — Réquisitoire d'un délégué mineur. — Avantage de la socialisation.

Il n'y a pas de route royale pour la Science, a dit, non sans raison, Karl Marx, dans la préface du *Capital*.

Certes, ces rapides esquisses n'ont et ne peuvent avoir aucune prétention scientifique ; mais, s'appliquant aux choses économiques et à des faits d'observations souvent obscurs, toujours complexes, elles réclament du lecteur quelque attention, peuvent manquer d'attrait, et nous n'y pouvons rien.

On reconnaitra qu'il serait difficile, par exemple, de traiter sous

la forme d'une chronique littéraire la grave question de la socialisation des mines ?

Cette réforme n'en est pas moins, de toute urgence, réclamée par la justice et par l'humanité.

Pour le démontrer, nous pourrions prendre argument des conflits que par sa rapacité meurtrière et constants abus de pouvoir suscite le patronat minier qui, non content d'exploiter sans merci les prolétaires qui lui assurent de si gros dividendes, prétend encore les asservir politiquement ; mais nous préférons rester sur le terrain de l'utilité générale.

En sa forte étude *sur les services publics dans les sociétés futures*, César De Paepe motive fortement le retour à la société des richesses du sous-sol, criminellement aliénées par des gouvernants prévaricateurs.

« Il en doit être ainsi, dit-il : 1° Parce que les mines, carrières, etc., sont nécessairement des monopoles, puisque les terrains à houille, à minerais, à marbre, à pierre bleue, à pavé, à ardoise, sont nécessairement assez limités, et que tout monopole aux mains des particuliers ou d'association quelconques peut devenir le point de départ de spéculation et de rançonnement exercés sur le public ;

« 2° Parce que l'industrie houillère en particulier, par suite de la substitution de plus en plus générale de la machine à vapeur au travail musculaire de l'ouvrier dans presque toutes les industries, doit distribuer régulièrement à tout l'appareil industriel moderne son pain quotidien, qui est la houille, c'est-à-dire le calorique, c'est-à-dire le mouvement ; et que, par suite de cet état de choses, la production moderne se trouve sous la dépendance de l'industrie houillère, laquelle est ainsi devenue un véritable service public d'un genre particulier, un service public destiné à fournir à la production son aliment indispensable, l'élément essentiel de sa vitalité : la force motrice. »

Tel est bien défini le caractère social de la propriété minière. Les concessionnaires n'en ont guère souci.

Un délégué mineur très modéré et qui est actuellement membre du *Conseil supérieur du Travail*, formula dans un Congrès d'ouvriers mineurs au nom de la *Chambre Syndicale des Mineurs de la Loire* ces graves accusations qui ont fait le tour de la presse et n'ont été l'objet d'aucune rectification :

« Messieurs les actionnaires veulent que leurs actions doublent, triplent, quintuplent. Pour cela, ils font participer messieurs les ingénieurs aux bénéfices, ils les forcent à faire sortir beaucoup de charbon avec peu d'ouvriers et peu de matériaux.

« *Il s'ensuit de nombreux accidents et des pertes considérables de houille*, mais que leur importe que la *propriété nationale* soit gaspillée, qu'elle soit écrasée, foulée aux pieds l'humanité, pourvu que leurs coffres-forts se remplissent !

« Je signalerai au congrès qu'il y a des mines dans le bassin de la Loire qui sont exploitées par *éboulements*, méthode condamnée par les gardes-mines. Ce genre d'exploitation est défectueux, il présente divers inconvénients :

« 1° C'est le plus dangereux pour l'ouvrier ; 2° la Compagnie n'en retire pas même le tiers ; 3° les deux tiers qui restent deviennent la proie du feu, au détriment de la vue et de la santé du mineur ; 4° le redevancier est volé et la fortune publique est brûlée.

« Je citerai encore, toujours pour le compte de cette Compagnie, qu'en 1869, lors de la grève des mineurs de la Loire, elle a laissé incendier des massifs immenses de houille, pour ne pas céder aux demandes des ouvriers.

« De pareils faits sont des crimes de lèse-propriété qui devraient traduire leur auteur à la barre des cours d'assises. Si un paysan incendiait sa récolte pour ne pas payer ses manœuvres trop cher, les tribunaux l'appelleraient certainement à leur barre. »

On devait d'autant plus en agir de même vis-à-vis des Compagnies minières, qui si léonines que soient les lois de concessions, elles contiennent, au moins en France, quelques garanties dont un Etat sincèrement démocratique se prévaudrait.

En effet, la législation française prescrit contre les concessionnaires cinq cas de déchéance, qui sont les suivants :

1° Pour réunions des mines non autorisées (décret du 23 octobre 1851).

2° Pour refus de payement des taxes dues à des syndicats autorisés (art. 6, loi du 27 avril 1838).

3° Pour refus de payement des travaux faits d'office par l'administration (art. 9, loi du 27 avril 1838).

4° Pour compromission des intérêts des consommateurs par la suspension ou la restriction de l'exploitation (art. 49 de la loi de 1810).

5° Pour compromission de la sûreté publique par la suspension ou la restriction de l'exploitation (art. 49 déjà cité).

Du chef des quatrième et cinquième paragraphes, les compagnies sont incontestablement en défaut, les abus de M. Rondet qui n'a pas tout dit l'établissent suffisamment et l'Etat pourrait faire valoir un autre argument.

Sur les 1,216 mines concédées, 717, c'est-à-dire plus de la moitié ne sont pas exploitées. Pour les combustibles minéraux seulement, sur 612 concessions instituées, 277, soit 45 o/o se trouvaient dans le même cas en 1872.

Et qu'on ne cherche pas à cette non-exploitation d'autres motifs réels que celui d'amener le haussement des prix du charbon et comme résultat l'augmentation des bénéfices des concessionnaires prévaricateurs. L'article 49 de la loi de 1810 est donc parfaitement applicable,

et combien plus le serait-il si l'on entrait dans les détails de l'exploitation !

Se récriera-t-on maintenant sur l'onérosité budgétaire qu'entraînerait la nationalisation des mines ? Justement on n'aurait ici à faire face à aucune des difficultés financières qu'il faudra résoudre pour opérer, par exemple, le rachat des chemins de fer.

Le capital nominal des compagnies minières ne dépasse pas un milliard pour la France. Et encore y aurait-il, à régler, en justice et en équité, certains comptes avec les exploitants sans vergogne qui ont taché leur privilège de tant de boue et l'ont trempé de tant de sang.

Il y aurait bénéfice pour tous, bénéfice pour l'Etat, qui serait maître de sa richesse houillère, bénéfice pour les consommateurs, qui auraient le charbon meilleur marché ; bénéfice moral pour tous, car la nationalisation des mines serait l'acheminement à l'apaisement social qu'on n'obtiendra que par la graduelle instauration de la justice dans les choses économiques.

Il y aurait surtout bénéfice pour les prolétaires des mines qui, dans leurs congrès internationaux de Bruxelles, de Paris et de Londres ont ainsi formulé leurs revendications :

1° La fixation légale de la journée à 8 heures :

2° L'abolition du marchandage.

3° Salaires minima : piqueur, 8 francs ; boiseur et mineur, 7 fr. ; manœuvre, 6 francs ;

4° Le paiement de la journée intégrale aux malades et aux blessés ;

5° L'admission à la retraite après 25 ans de service, sans conditions d'âge ; pensions aux victimes d'accidents ;

6° Taux de la pension 3 francs par jour y compris les jours fériés.

Le premier devoir de l'Etat serait d'appliquer ce modeste programme pour le plus grand-bien de centaines de milliers de familles ouvrières.

XXXVIII. — Monopoles et Services Publics.

De la socialisation des chemins de fer. — Statistiques et arguments. — Citation d'Henry Georges. — Les premières réalisations. — Voies et moyens. — Un livre de Wickerseimer. — Opinion de Camille Pelletan. — Conclusion.

Tout se lie dans l'organisme social ; la socialisation des mines, dont nous traitions lundi dernier, ne peut être que le premier pas dans la voie féconde de la socialisation des monopoles en général.

Est-il besoin de démontrer ?

La concentration capitaliste, l'accroissement et le fusionnement des monopoles, les coalitions industrielles et commerciales de toute

puissantes compagnies patronales ou financières en foulant de plus en plus les travailleurs, en rançonnant de plus en plus les consommateurs et enfin en tendant à subordonner l'Etat à une ploutocratie sans entrailles et qui crève de richesses, toute cette aggravation de la situation économique a fait des conseils de De Paepe une prescription de salut public.

Ainsi, pour les chemins de fer même, en faisant abstraction de la dure exploitation dont sont victimes dans la seule Europe plus de trois millions de travailleurs des voies ferrées, même en passant sur les défectuosités du service. si vexatoires pour les populations et quelque fois si meurtrières pour les voyageurs, il est bien certain que la nationalisation s'impose par simple nécessité budgétaire.

Les bénéfices nets des compagnies s'élèvent pour l'Europe à 2 milliards 850 millions, pour l'Amérique à 1 milliard 600 millions, *soit un total annuel de près de quatre milliards et demi.*

Où est pour les peuples la nécessité de payer ce lourd tribut à une infime minorité d'accapareurs ?

Et plus sombre encore s'annoncent les lendemains, car tous les monopoleurs se coalisent contre la liberté des travailleurs et contre les intérêts de tous les citoyens.

« De même nous dit Henry George, le célèbre auteur de *Progrès et Pauvreté*, de même que les voleurs s'unissent pour piller de concert et partager le butin. de même les différentes lignes de chemins de fer s'unissent pour élever les tarifs et égaliser leur gain ; de même le *Chemin de fer du Pacifique*, forme avec la Compagnie de *Navigation de l'Océan pacifique* une combinaison qui équivaut à l'établissement de barrières d'octroi sur terre et sur mer. Et de même que les créatures de Buckingham, sous prétexte de faire respecter la patente royale, opéraient des recherches dans les maisons privées et saisissaient les papiers et les personnes par convoitise pour extorquer de l'argent, de même une grande Compagnie télégraphique qui, grâce à la puissance du capital associé, prive le peuple des Etats-Unis des avantages complets d'une invention bienfaisante, accapare la correspondance et ruine les journaux qui l'incommodent. »

Tels sont les faits cités par Henry George. Sa conclusion n'est pas optimiste.

« Il n'est pas nécessaire d'appuyer sur ces choses, il suffit d'y faire allusion. Chacun connait la tyrannie et la rapacité qui font que les capitaux réunis corrompent, volent et détruisent. »

Dans ces conditions la socialisation s'impose. Elle est même déjà en voie d'effectuation. Fonctionnant en Belgique dès le principe, en Allemagne depuis quelques années, en cours de réalisation en Suisse et en Autriche-Hongrie. commencée également en Russie, à l'ordre du jour en Angleterre et aux Etats-Unis, elle donne en France des résul-

tats favorables sur le réseau qui a échappé à la rapacité des Compagnies, elle est au total réclamée par tous les progressistes ; quoiqu'on fasse, son jour est proche dans notre patrie ; la France productrice ne se laissera pas rançonner jusqu'en 1954 par la simple raison que MM. Raynal, Rouvier, Ferry, Constans, et les ignorantes majorités qui les ont suivis l'ont ainsi voulu.

Les fameuses *Conventions* seront revisées, les actionnaires responsables auront à rendre compte de bien des abus d'exploitation, de bien des avances (intérêts et principal) de l'Etat que les complices de l'ordre administratif ont laissé escamoter. Ces justes restitutions favoriseront singulièrement le rachat des actions et du matériel roulant. Quant aux obligataires, ils recevront des titres amortissables et convertis, par exemple en valeurs à 2,50 ou 3 o/o comme il en est en Angleterre et même en Amérique. De la sorte, sans secousses, sans faire d'injustice l'Etat rentrerait dans ses droits, dans son avoir pour le bien de tous.

Il n'y aurait que l'embarras du choix pour le mode nouveau d'exploitation. L'administration directe a donné d'assez beaux résultats en Belgique, en Allemagne, en Autriche-Hongrie, en Suisse, pour qu'elle puisse être généralisée en France.

D'autres systèmes ont cependant été proposés, analogues à celui dit des *Compagnies ouvrières* de Proudhon ; Auguste Chirac et Jules Pinaud pensent que l'on pourrait confier l'exploitation des réseaux aux employés actuels groupés en Syndicats et liés par un sérieux cahier des charges.

Très suggestive notamment et pleinement probante est l'*Etude sur le rachat des Chemins de fer d'Orléans, de l'Ouest, de l'Est et du Midi* que vient de publier, chez Chaix, M. Wickerseimer, ancien député.

De cette utile publication dont nous ne saurions trop recommander la lecture, Camille Pelletan a écrit la préface dont voici la conclusion :

« Partout en comprend qu'une nation ne livre pas impunément ses grandes routes à des intérêts privés (et les anciennes routes *nationales* sont tombées dans le réseau vicinal qui se ramifie par les seules routes nationales des pays modernes : les voies ferrées). Partout on s'aperçoit que livrer, avec les artères principales d'un territoire, les prix des transports à des sociétés financières, c'est leur livrer l'une des conditions vitales de toutes les productions et de tous les commerces, c'est-à-dire de l'existence même de la nation.

« Des associations de capitalistes qui possèdent, par un privilège d'Etat, les principales voies de communication, reçoivent, par cela même, le droit de lever tribut sur le pays. Voilà, dites-vous, de l'*industrie privée !* Oui, comme les fermiers généraux de l'ancien régime, qui trouvaient des bénéfices scandaleux dans une industrie privée consistant à lever les impôts !

« Il faudra bien que la France s'en aperçoive à la fin. Pauvre France, qui se croit une démocratie, et qui, dans son noble et hérédi-

taire dédain des questions d'argent (la France est restée une marquise trouvant que l'argent pue) laisse se constituer chez elle, plus puissamment que dans les monarchies voisines, le seul pouvoir redoutable pour les peuples d'aujourd'hui, dans les décadences des vieilles influences, le pouvoir des manieurs de millions, de manieurs des millions des autres ! »

C'est bien notre avis et c'est pourquoi élargissant la question, nous disons : étant donné les conditions et l'orientation du développement économique moderne, il y a urgence de tranformer en service public toute organisation de production ou de transmission qui devient monopole. Et, après les grands établissements de crédits, après les mines et carrières, après les chemins de fer et canaux, il conviendra de socialiser les sources d'eaux minérales qui sont encore laissées à des particuliers, les sources d'huile minérale (pétrole) et en général tous les richesses du sous-sol.

Puis devront venir la nationalisation des transports maritimes, des assurances, des grandes entreprises régionales de défrichement, de drainage, d'irrigation, de déssèchement, de reboisement, d'endiguement de fleuves, de canalisation des rivières.

Il ne serait pas moins nécessaire de mettre sous la direction de l'Etat les chantiers maritimes, les grands ateliers de constructions et en général les grands établissements sidérurgiques dès que, par l'importance qu'ils auront prises, ils seront devenus des monopoles.

Ce qui est vrai pour l'Etat l'est aussi pour la Commune, qui doit elle aussi transformer en services publics urbains tous les monopoles de son ressort. Et nous allons voir là encore que le champ d'action est vaste.

Benoît Malon.

(*à suivre*)

ÉCHOS DRAMATIQUES

LES VACANCES AU THÉATRE

De juillet à octobre. — Ils ont fui à tire d'ailes, vers les plages de l'Océan, ou de la Méditerranée, tous ces oiseaux au brillant plumage, au ramage vibrant et sonore, qui égaient, pendant l'hiver, perchés dans nos divers théâtres, la grande volière parisienne : les petites perruches polissonnes, les jolis pinsons, les pies moqueuses, les grands aras à longue queue tragique, qui portent de gueule dorée et de plumage rouge-vert ou rose tendre ! Tous, chanteurs ou diseurs comiques ou dramaturges, roucoulent ou déclament à l'envie, suivant les plus saines traditions du Conservatoire. Tous jettent aux quatre vents des casinos leur léger bagage classique, et rafraîchissent aux brises marines, leur sang brûlé, par l'atmosphère des théâtres : leur talent vicié par le convenu. Tous, grands premiers rôles ou ingénuités, emplissent de leurs chants, tristes ou joyeux, les échos mondains ; et apportent dans leurs tournées dramatico-comiques, un peu de la gaîté et du laisser-aller de pensionnaires en vacances. La frétillante, l'*amoureuse* Réjane met sa perruque de côté ; une perruque rousse sur fond noir ! Bah les bons bourgeois provinciaux n'y regardent pas de si près : là où il y a du talent de diction, on peut se passer d'harmonie..... des couleurs. Du-Minil, de la Comédie-Française, se fait applaudir dans l'*Etrangère*. Bien que le jeu soit nerveux et exhubérant au premier acte, cette jeune femme a de l'avenir. Tous emplissent à la fois d'air leurs poumons et de beaux écus leur escarcelle. A Dieppe, pendant la saison, l'excellent comique *Galipeaux* a été couvert de fleurs, par son directeur : un beau grand gas israélite, à barbe demi rousse, qui paraît saturé d'eau de mer ; et

qui a pour les billets de faveur une horreur non dissimulée, du moins quand il s'agit de journaux avancés.

Est-ce qu'il serait syndiqué comme ses confrères de Paris ?

Que devient le *petit monde* théâtral, pendant que les chefs de file sont en villégiature ; pendant que les directeurs préparent leur saison, ou trament dans l'ombre, de noirs complots contre les journalistes ? Hélas ! ils ont leurs vacances eux aussi, les vacances des pauvres, les vacances forcées qui font les jours sans pain ! Aux Etoiles les congés sont fêtes et liesse ; ils refusent les engagements ! pour quelques notes à chanter... faux... parfois, pour quelques mots à dire, ils daignent recevoir de forts cachets, qu'ils ne se donnent pas toujours la peine de gagner.

Mais aux petits, tout est peine et misère ; le talent même leur est inutile, si ce talent n'est point coté et tarifé. Que deviennent à plus forte raison, ceux qui n'ont même pas la ressource, comme les artistes de chant ou de diction, de donner quelques leçons ? Que dire des choristes, ouvreuses, machinistes, habilleuses, *tout un monde ouvrier*, que la fermeture des théâtres jette sur le pavé ? Il faudrait expliquer à ceux-là, que la solidarité, l'association, peuvent seules les mettre à l'abri de ces grèves directoriales des théâtres : les *congés obligatoires !* La solidarité, quelle force merveilleuse ! c'est elle, bien plus que l'argent, qui a fait les juifs ce qu'ils sont : une puissance avec laquelle on doit compter.

Tout métier s'apprend ; on ne s'improvise pas machiniste, ou choriste ou même habilleuse ; en présence d'une grève de ces différents états, les patrons se résigneraient à *payer les vacances*, parce qu'on mange en vacances comme pendant l'année. Hélas ! que devient-elle en été la nymphe gracieuse suspendue dans les airs par un gros fil de fer ? Et le pauvre diable qui sort d'une boite ? et la fée des eaux, et le génie des mers, et le pauvre hère qui *fait* la *tempête* ou la pluie ou le vent ? et le souffleur qui joue tous les rôles, et le sévère contrôleur exposé à tous les courants d'air pour 1.200 francs par an ? Où s'envolent ces pauvres feuilles desséchées par les feux de la rampe ? où vont cette légion de pauvres gueux, auxquels on oublie de payer non pas des feux, mais du feu pour se réchauffer quand l'hiver sera venu ? Pour les femmes, la vie est moins rude, elles peuvent se vendre ; la misère est une entremetteuse habile et toujours prête, soudoyée inconsciemment, je le veux bien, par les directeurs de théâtre. Mais les hommes n'ont pas même cette hideuse ressource ; la famine les guette, les métiers interlopes les cueillent, la lutte pour la vie les étreint, et prépare ces chûtes qui au premier abord paraissent inexplicables. Et alors, quand revient la saison, cette *saison* qui enrichit les directeurs ! les pauvres affamés se louent pour ce que l'on veut ; pour une bou-

chée de pain, pour un abri au sixième étage ; car la mère est vieille, car les petits ont faim, car il faut vivre ; et si l'hiver est trop rude, la femme rentre trop tard, et l'homme ne dit rien, les petits enfants eux-mêmes sont loués et figurent dans les pièces ; car l'*Enfance pauvre* sert aux plaisirs de l'*enfance riche* ; les rires, les battements de mains des uns sont fait des pleurs, du manque du sommeil des autres. Et les pauvres mères verront s'étioler ces petites plantes encore frêles : la toux dessèchera les petites poitrines découvertes trop tôt, les propos hasardeux saliront des oreilles encore tendres ; et s'il vit ! l'enfant pur et sain, deviendra le voyou pâle, ou la fillette blême et pourrie ; fleurs du mal, qui poussent à l'ombre des plaisirs bourgeois ! Quant aux plaisirs populaires, l'avidité des directeurs de théâtre les tue quand ils existent. A l'Opéra ce n'était point assez de remplacer les fauteuils par des banquettes aux matinées du dimanche ; on pense à *supprimer les matinées* elles-mêmes. Ces messieurs ne font pas leurs frais, paraît-il ! le peuple non plus ne fait pas ses frais et c'est beaucoup plus grave puisqu'il paye la subvention que les directeurs reçoivent.

Rien de neuf à la Comédie Française ; vieux mélo d'Erckmann-Chatrian : le *Juif Polonais*, vieux jeu, vieux acteurs très honorables du reste, retapés pour la circonstance : poncif en diable. On baille à se démonter la machoire sur de vieux airs alsaciens susurrés par Reichenberg déguisée en Gretchen pour la circonstance. Que Claretie se joue plutôt lui-même, que de nous donner de pareilles tartines de fromage blanc arrosé de sang qui n'est que du sirop de groseille.

GERVAISE.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ELUS

La Chambre élue en 1889 en un jour de désarroi et qui encore n'a pu mener à bien aucune réforme sérieuse, va rentrer après trois mois de vacances. Trois ans d'inutiles bavardages nous ont édifié sur l'intelligence politique et la valeur réformatrice des élus de M. Constans, qui a su jouer habilement de la crise boulangiste pour éliminer autant que possible du parlement les républicains de principes et les hommes à convictions généreuses.

Si nous n'avons point de débats à résumer, nous trouvons par contre dans le *Journal Officiel* un très grand nombre de documents intéressants. Nous nous contenterons de mentionner brièvement quelques-uns d'entre eux.

Et d'abord une citation extraite du rapport fait au nom de la Commission du budget par M. Raymond Poincarré au sujet du projet de loi relatif à l'ouverture et à l'annulation de divers crédits sur l'exercice 1891.

Ecoutons M. Poincarré, député opportuniste, et nous apprécierons plus sainement les magnifiques promesses d'économies qui sont inscrites dans tous les projets de budget présentés par le gouvernement, promesses illusoires, car les crédits supplémentaires demandés en cours d'excercice rétablissent toujours, au nez des badauds, le total primitif des dépenses.

Les projets de budget manquent trop souvent d'exactitude et de sincérité. Ils ne contiennent pas toutes les prévisions de dépenses qui y devraient rentrer. Sous prétexte de présenter aux Chambres des économies, les administrations s'ingénient, tantôt à offrir des réductions apparentes et provisoires, qu'elles cherchent ensuite à récupérer par voie de crédits supplémentaires, tantôt à dissimuler des nécessités de dépenses, qu'elles se réservent de faire connaître plus tard, après le vote du budget, c'est-à-dire lorsqu'elles ne

seront plus exposées, en révélant ces dépenses, à être mises en demeure de les racheter par des économies correspondantes. Rien ne saurait être plus dangereux et plus funeste, pour l'équilibre durable du budget, que de pareilles pratiques, si elles persistaient et dégénéraient en habitude. Nous comptons, pour les faire cesser, sur la fermeté du Gouvernement et sur la clairvoyance de la Chambre.

Le budget doit comprendre toutes les dépenses qui peuvent être prévues au moment où il est établi. Par un calcul condamnable, ce sont souvent les plus utiles, les plus nécessaires même de ces dépenses qui sont tenues secrètes lors de l'élaboration du budget. On les réserve pour les projets de crédits supplémentaires, avec l'espoir qu'à raison de cette utilité ou de cette nécessité, la demande, si tardive qu'elle soit, ne sera pas repoussée.

Au lieu d'un budget de dépenses, il y en a ainsi, pour une seule année, toute une série. En passant de l'un à l'autre, on se rapproche de plus en plus de la vérité, et on ne la connaît enfin tout entière que quelques jours avant la clôture de l'exercice.

Encore convient-il d'ajouter que, dans un grand nombre de cas, les administrations n'attendent pas l'ouverture des crédits pour engager les dépenses, voire même pour les régler.

Nous trouverons, au courant de ce rapport, plusieurs exemples de dépassements considérables qui ont eu lieu avant toute autorisation, quelquefois même au mépris d'un vote formel du Parlement. Des faits analogues sont relatés dans le rapport de M. Cochery sur le projet n° 1977.

Votre commission du budget avait d'abord pensé, conformément à notre opinion, qu'il y avait lieu de refuser les crédits dépensés sans ouverture préalable. Lorsque les Chambres auraient été appelées à statuer sur le règlement définitif de l'exercice, elles auraient eu ainsi toute liberté d'aviser aux mesures à prendre, soit pour réprimer de tels abus, soit pour en prévenir le renounouvellement. Mais, après avoir entendu le Gouvernement, votre commission s'est arrêtée à une résolution différente. *Comme dans l'état actuel de nos lois sur la comptabilité publique, une dépense ordonnancée sur un chapitre, même au delà du chiffre des crédits votés, peut être payée sans obstacle, et comme, en fait, les dépassements constatés correspondaient, pour la plupart à des payements effectués, nous nous sommes contentés de soumettre à l'appréciation de la Chambre les irrégularités que nous avions relevées*. Pour le passé, d'ailleurs, il n'aurait peut-être pas été possible d'infliger rétroactivement une sanction à des abus que nos lois n'ont pas prévus. Mais, pour l'avenir, des dispositions législatives nous paraissent devoir s'imposer, et votre commission appelle sur ce point, à ses yeux capital, l'attention particulière de M. le ministre des finances.

Il résulte de tout ceci que lorsque les Commissions du budget ou les Chambres font retentir le ciel du mot magique d'*Economie*, elles se livrent tout simplement à une innocente distraction, « puisqu'une dépense ordonnancée sur un chapitre, *même au-delà* « *des crédits votés, peut être payée sans obstacle.* »

Le rapport de M. Emile Dubois relatif au projet de loi adopté par le Sénat, ayant pour objet la réforme des prisons pour courtes peines et l'application du régime de la séparation individuelle pour certaines catégories de condamnés, nous fournit quelques renseignements sur la grave question de la récidive. (page 708 et suivantes. — Annexes, Chambre session ordinaire 1892.

« Chaque année, dit M. Dubois, nos établissements péniten-
« tiaires rendent à la liberté plus de 300.000 détenus, dont la moi-
« tié ne tarde pas à revenir en prison et le nombre des récidistes
« qui n'était que de 47 % en 1874, s'est élevé à 71 % en 1888 ».

« La tribu des vagabonds et des malfaiteurs d'habitude va
« s'accroissant. De 1851 à 1855 on comptait en France 51.000 réci-
« divistes ; en 1878, 70.000 ; en 1888 leur nombre dépasse 94.000. »

Dans la plupart des pays qui ont appliqué d'une façon plus ou moins rigoureuse le système de l'emprisonnement cellulaire, on constate une diminution de la récidive et de la criminalité, tandis qu'en France la moyenne annuelle ne fait qu'augmenter.

« En Suède, le nombre des détenus qui était au 31 décembre
« 1837 de 4.974 soit 1 pour 608 habitants, s'est abaissé en 1877 à
« 4.664 soit 1 sur 1.005 habitants ».

Pour la Prusse, la grande et la petite criminalité diminuent également d'après les tableaux reproduits par M. Dubois.

En Hollande la diminution de la récidive est considérable.

En Belgique. la récidive en 1884 n'était que de 45 % par rapport au chiffre des condamnés tandis que trente ans auparavant elle s'élevait à 65 %.

Espérons que des faits aussi encourageants amèneront bientôt une réforme semblable de notre régime pénitentiaire.

Nous ne signalons que pour mémoire seulement l'excellent rapport de M. Guillemet, député, fait au nom de la Commission chargée d'examiner les propositions de la loi relatives à l'abolition des octrois. (Annexes, Chambre des députés. — Session ordinaire de 1892, pages 815 à 857, nº 2.056). Ceux de nos lecteurs que ce sujet intéresse trouveront dans ce remarquable travail une étude complète de la question, en même temps que des renseignements très détaillés au sujet des taxes de remplacement substituées aux octrois dans la plupart des pays civilisés. Il y a notamment un exposé des législations étrangères relatives à l'impôt sur le revenu, ce fameux impôt démocratique, que les monarchies voisines appliquent chez elles, pendant que la France de la Grande Révolution livrée à une bourgeoisie incapable et mauvaise, recule devant toute velléité réformatrice.

Le sort des femmes employées dans l'industrie et qui, récemment accouchées sont obligées par la misère de reprendre prématurément leur place à l'atelier, a ému de tout temps non seulement les socialistes mais aussi les gens d'opinions diverses en qui le culte du *Dieu Capital* n'a pas complètement détruit tout esprit d'humanité. Les Chambres Françaises commencent enfin, après l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse qui ont depuis longtemps appliqué chez elles des mesures protectrices de la vie des mères et des enfants, à s'occuper d'une aussi urgente question. Par respect pour le régime capitalistique, qui réclame à grands cris la liberté la

plus large d'exploitation de la chair ouvrière, nos grands démocrates de la buvette parlementaire avaient amusé le peuple en expulsant quelques jésuites, mais ils laissaient se continuer volontiers l'assassinat des générations prolétariennes transformées en *chair à profit*. Les progrès chaque jour plus menaçants du socialisme imposent à l'attention des pouvoirs publics l'étude (au moins pour la galerie) des questions ouvrières. C'est par une heureuse conséquence de cette nouvelle mode jusqu'à présent plus féconde en phrases sonores et promesses qu'en résultats positifs que nous trouvons à l'*Officiel* un bon rapport de M. Dron, député, fait au nom de la commission chargée d'examiner les propositions de loi ayant pour but d'interdire le travail industriel aux accouchées pendant un certain délai et de les indemniser de ce chômage forcé. (Annexes Chambre des députés session ordinaire 1892, pages 724 à 736 — Annexe, n° 2.027). M. Dron démontre tour à tour d'une façon irréfutable que ce repos est nécessaire : 1° dans l'intérêt de la mère (l'opinion de tous les médecins et de tous les accoucheurs en fait foi.) — 2° dans l'intérêt de l'enfant — à cet égard les statistiques sont éloquentes « Le Congrès d'hygiène de « Vienne a constaté qu'en Suisse la mortalité des enfants, y com- « pris les morts nés, s'élevaient en moyenne à 29 ou 30 % et que, « depuis l'exclusion des femmes en couches de la fabrique elle « s'est abaissée en peu d'années de cinq pour cent ».

« La même observation a été faite à Mulhouse où la solliciude « des patrons a d'elle-même appliqué les mesures d'exclusion. « Il résulte de documents fournis par M. Alfred Engel que la mor- « talité des enfants du premier âge a baissé de 15 %, grâce à une « œuvre si utile ».

M. Dron se livre ensuite à une argumentation médicale parfaitement correcte dans laquelle il établit que 46 % des causes de la mortalité des enfants du premier âge résultent d'affections gastro-intestinales dues en majorité à l'alimentation artificielle. L'entrée prématurée à l'atelier empêche les mères de nourrir leurs enfants au sein et multiplie par suite les causes de mort. 3° dans l'intérêt du pays.

« Dix-sept millions d'enfants ont péri chez nous depuis un « siècle avant d'avoir atteint leur première année, dit le docteur « Rodet : sur ces dix-sept millions il en est la moitié qui aurait « vécu si la mortalité avait été réduite à ses proportions *inévi- « tables* ».

Nous n'entrerons pas dans le détail des systèmes proposés pour obvier aux difficultés financières du projet ; car cet exposé nous entrainerait trop loin.

Ce ne sont pas les projets qui manquent ; c'est, de la part de

la majorité des Chambres, la volonté ferme d'aboutir. Ainsi, nous trouvons à l'*Officiel* une excellente proposition de loi concernant la création d'une caisse générale des retraites, déposée par MM. Chassaing, Girodet, Hovelacque, Souhet, Bony-Cisternes, Cluseret, Couturier, Baudin, députés.

Ce projet éminemment radical et qui pose la question d'une façon bien plus démocratique, que le fameux projet Constans-Rouvier restera certainement dans les cartons. La bonne volonté de nos amis n'aura point d'effet pratique.

Les auteurs de la proposition, dans leur exposé des motifs, critiquent d'une façon fort juste et à notre avis péremptoire la proposition relative à la création d'une caisse de retraite, que MM. Constans et Rouvier déposèrent dans le temps. Ils n'ont pas de peine à établir qu'une caisse des retraites n'atteindra véritablement son but que 1° si elle a des effets immédiats ; 2° si elle est universelle (car tel qui est riche aujourd'hui peut tomber demain à la charge de l'assistance publique ; 3° si elle est gratuite.

Le chiffre de la pension variera suivant la population des communes babitées par le bénéficiaire. Les deux sexes y seront admis avec la plus complète égalité, après avoir accompli leur soixantième année, sans prélèvement ni impôt d'aucune espèce.

Art. 8.— La caisse générale de retraites est alimentée par :
« 1° Les sommes à provenir de la suppression de l'hérédité en ligne « collatérale ;
« 2° Des droits de successions acquittés par chaque héritier sur la quo- « tité lui revenant, passif déduit, et fixés à :

« 1°.	—	1 %	jusqu'à	10.000 francs.			
« 2°.	—	2 %	de	10.000 francs	à	15.000 francs.	
« 3°.	—	3 %	de	15.000 francs	à	20.000 francs.	
« 4°.	—	4 %	de	20.000 francs	à	25.000 francs.	
« 5°.	—	5 %	de	25.000 francs	à	30.000 francs.	
« 6°.	—	10 %	de	30.000 francs	à	50.000 francs.	
« 7°.	—	20 %	de	50.000 francs	à	100.000 francs.	
« 8°.	—	40 %	de	100 000 francs	à	500.000 francs.	
« 9°.	—	50 %	de	500.000 francs	à	1.000.000	
« 10°.	—	75 %	au-dessus de un million de francs.				

« 3° Des droits identiques aux précédents sur les donations entre vifs ;
« 4° Des dons et legs affectés à la caisse des retraites ;
« 5° Des versements effectués par l'Etat, en cas d'insuffisance de la caisse « des retraites ».

Nous ne prétendons pas que ce projet soit parfait, ni à l'abri de toute critique. Mais il pose la question sur son véritable terrain et pourrait parfaitement servir de base et de point de départ à une discussion approfondie.

Le génie de l'exploitation capitaliste, après avoir créé tant d'ingénieuses inventions que nous connaissons bien, ne se reposa pas comme Dieu le père le septième jour. Il mit à profit le jour de repos pour trouver quelque chose de mieux encore. Tondre jusqu'à l'épiderme l'ouvrier qui travaille sans trop le faire crier, c'est bien ; mais écorcher celui qui ne travaille pas, spéculer sur

la recherche même du travail, dérober à qui n'a rien et ne fait rien, c'est d'une jolie subtilité. Les bureaux de placement qui, entre les mains de quelques habiles, ont réalisé ce tour de force, mériteront certainement une mention particulière dans l'histoire économique et sociale de notre siècle. Malheureusement, les victimes ont eu le mauvais goût de protester bruyamment : Quelques-unes même ont, je crois, employé la dynamite. Aussi les pouvoirs publics se sont émus. Quelques députés ont déposé d'excellentes propositions de loi relatives au placement gratuit des ouvriers et employées. Ces propositions viennent d'être l'objet d'un rapport favorale de la part de M. Arnauld Dubois, député (Annexes, Chambre, Session ordinaire 1892, pages 974 à 990 ; Annexe n° 2067).

Ce rapport conclut à l'organisation par les municipalités de bureaux de placement gratuits. Les bureaux qui fonctionnent actuellement et qui exigent une rétribution pour leurs services seront libres de continuer leur industrie. Mais il est bien probable que la concurrence des bureaux municipaux gratuits ne tardera pas à leur être funeste.

L'auteur est opposé à leur suppression ; car il ne veut restreindre aucune facilité ni aucun mode d'embauchage. Les dépenses nécessaires au fonctionnement de ces services publics seront mi-partie à la charge des communes, mi-partie à la charge de l'Etat.

Nous savons bien que ce n'est pas là peut-être la solution préférée du parti socialiste, lequel confierait volontiers aux syndicats cette mission, de façon à accroître l'importance de ses organismes nouveaux, de façon à montrer aux travailleurs que le syndicat est pour eux une institution protectrice, bienveillante, une sorte de famille. Un tel service rendu hâterait singulièrement l'organisation corporative de la classe ouvrière et par ce moyen doublerait sa puissance. Mais le projet de loi laisse liberté complète à tous de s'occuper du placement des ouvriers, concurremment avec les bureaux communaux gratuits.

En terminant, un petit mot. Dans le consciencieux rapport de M. Barodet concernant les engagements électoraux des députés, nous trouvons que 321 programmes promettent l'établissement de droits protecteurs. Les députés sont restés sur ce point dans les termes de leur programme. Qu'ils aient eu tort ou raison sur le fonds même de la question, nous devons les féliciter de cette fidélité à la parole donnée. Mais ce qu'il y a de surprenant, c'est que la même statistique mentionne 346 engagements fermes pris en faveur de la *révision de la constitution*. Ces 346 députés constituent une forte majorité qui aurait pu réviser, mais qui n'a pas voulu.

A. DELON.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Sommaire. — *France* : Les Conseils généraux. — Le Congrès de l'Union fédérative du centre. — Le Congrès de Tours. — Le convent maçonnique. — Le Congrès de St- Ouen. — Inauguration de la « Maison du Peuple ». — Le Congrès national des syndicats ouvriers. — Le Congrès national ouvrier de Marseille. — Les ouvriers étrangers. — Le Congrès des mineurs. — La grève de Carmaux. — *Angleterre* : Le Congrès des Trades Unions. — *Hollande* : Correspondance. — *Allemagne* : Le Congrès du Parti Socialiste. — *Suisse* : Le prochain congrès socialiste.

FRANCE

Ces derniers temps ont été marqués par nombre de congrès socialistes, le convent maçonnique, la pompeuse célébration officielle du Centenaire de la République et de la trilogie révolutionnaire qui la quintessencie : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*.

Dans cette forêt de faits nous serons obligé de nous en tenir à une simple élaboration municipale. Aux élections de mai dernier tous les socialistes avaient donné. Aux élections cantonales partielles de 31 juillet, et 7 août, une fraction seulement de nos groupes sont entrés en ligne. Et cependant les candidats du parti ouvrier ont réuni dans 47 cantons, plus de 63.000 voix. L'on a compté trente élus, dont quatorze conseillers généraux et seize conseillers d'arrondissement.

Conseils Généraux. — En cours de session, à Marseille, à Dijon et à Montpellier les conseils généraux ont voté des secours aux grévistes de Carmaux et des vœux contre le renouvellement du privilège de la Banque de France, et pour sa transfor-

mation en Banque d'Etat. — A Lille, le conseil général a rejeté toutes les propositions des trois conseillers généraux socialistes de Roubaix. — Un seul vœu, déposé par les trois mêmes conseillers en faveur de la journée de huit heures, a été transformé en vœu en faveur de la journée de dix heures, et a été adopté.

Le Congrès de l'Union fédérative du Centre. — Prologue du grand congrès national ouvrier de Saint-Quentin que nous résumerons dans le bulletin de novembre, cette conférence préparatoire du parti, communément dénommé « allemaniste », s'est plus spécialement occupée de la loi sur les Prud'hommes dont elle a énergiquement réclamé la révision. Nous regrettons d'avoir égaré le texte de ses conclusions. Rappelons cependant que cette assemblée ouvrière s'est aussi déclarée anti-coopératiste.

Le Congrès de Tours. — Voici les vœux adoptés par ce congrès organisé par la fraction dite « broussiste » du parti socialiste français :

1· Le salaire des femmes devra être égal à celui des hommes, la femme mariée ne devra point travailler hors de son ménage.

2· L'homme et la femme auront des droits égaux et la femme devra être émancipée politiquement.

3· Abolition du travail dans les prisons et couvents.

4· Suspension momentanée des forces productives ou la grève générale.

5· Unification des salaires sur la base des plus élevés.

6· Suppression du marchandage et du travail aux pièces.

7· Travail de huit heures et un jour de repos par semaine.

8· Abolition de la loi sur l'internationale.

9· Instruction primaire et supérieure gratuite à tous les enfants.

Le convent maçonnique. — Jusqu'à ce jour, — si l'on excepte l'assemblée de 1889, que les circonstances politiques exceptionnelles forcèrent à se départir de sa tranquillité habituelle, — le convent maçonnique ne traitait que des questions d'ordre intérieur ou de philosophie politique.

Cette année, le convent a formellement blâmé et désavoué les francs-maçons, représentants dans les assemblées électives, qui ont voté des subsides pour l'exercice des cultes. De plus la maçonnerie qui jusqu'à présent a surtout porté au bout du pont de la Concorde de vagues formules de liberté, d'égalité et de fraternité, veut maintenant y porter un alliage plus sûr et plus franc de formules de libre-pensée, de justice et de solidarité. Bref le mot d'ordre du convent de 1892 a été « l'anticléricalisme décidé, et le socialisme laïque et libertaire ».

Bien qu'un peu trop teinté de mutuellisme, le discours du grand orateur le fr.·. Dequaire-Grobel, agrégé de philosophie, a admirablement résumé les travaux du convent, dont les tendances de réformisme social ont encore été nettement affirmées par le président du banquet de clôture, notre collaborateur Blatin, ex-député du Puy-de-Dôme.

Voici quelques lignes extraites du discours de M. Dequaire :

La Franc-Maçonnerie animait la Convention nationale de son souffle ; elle est prête à animer encore nos assemblées législatives, car elle n'a rien perdu de son ardeur généreuse...

Bourgeoise, la grande association qui a fait tomber les barrières entre les castes ! Bourgeoise, cette Maçonnerie au sein de laquelle, il y a un siècle, les généreux de la noblesse donnaient la main au Tiers-Etat, au sein de laquelle, aujourd'hui, les généreux du Tiers-Etat donnent la main aux impatients du Quatrième Etat !...

Seront aussi avec nous, avons-nous dit, ceux qui se placeront courageusement en face de la misère imméritée, qui aborderont les problèmes sociaux avec le désir énergique de les résoudre à l'aide de la solidarité et de la liberté. Ce qu'on appelle la question sociale est composé d'un certain nombre de problèmes dont on peut déterminer la position et les formules en prenant par la pensée l'homme depuis son berceau pour le conduire jusqu'à la mort et en recherchant les causes de misère imméritée qui produisent leur effet au cours de cette évolution vitale.

Telle est la méthode de classification des problèmes sociaux que préconisait naguères l'un des plus éminents d'entre les sociologues francs-maçons ; c'est la méthode que nous allons adopter...

A ce passage, toute l'assemblée a interrompu l'orateur pour applaudir cette délicate allusion à Benoit Malon. Pendant le banquet, j'eus l'occasion de remercier M. Dequaire de son fraternel hommage au directeur de la *Revue Socialiste*, et de le féliciter de la part personnelle qu'il avait prise dans la poussée progressiste de la maçonnerie française. Mais je ne pus pas lui cacher tout à fait combien la suite de son éloquente harangue m'avait parue en retard sur les programmes socialistes, et par conséquent sur les idées préconisées par l'auteur du *Socialisme Intégral* et du *Précis de Socialisme*.

Vous avez peut-être adopté la méthode de classification de Benoit Malon, lui ai-je dit, mais certes, vous n'en avez pas adopté les solutions. Néanmoins, merci pour vos sincères efforts vers les améliorations sociales.

..... J'allais oublier de signaler l'adoption significative, (à l'unanimité moins six voix) de la proposition suivante déposée au début des travaux par notre ami Parmentier, et vaillamment soutenue et commentée par lui et les ff.·. Doumer et Blatin :

Au moment où le Grand Orient de France ouvre ses assises annuelles, j'ai pensé que nous ne saurions donner à nos travaux un plus heureux début qu'en accomplissant dès ce jour une œuvre d'humanité et de solidarité.

Ils sont inscrits dans notre constitution ces grands principes qui honorent la Franc-Maçonnerie, le respect du droit, la glorification du travail, la défense des opprimés.

Mais il ne suffit pas d'affirmer ces principes par des paroles, il faut aussi les affirmer par des actes.

En voici une occasion !

En ce moment, vous le savez, des citoyens luttent à Carmaux, au nom du Droit et de la Justice, pour maintenir l'inviolabilité du suffrage universel.

Je vous propose d'adresser aujourd'hui même à ces énergiques lutteurs un salut fraternel et, comme témoignage de sympathie, de leur envoyer une somme de 500 francs à prendre sur le fonds de propagande qui n'a jamais eu et n'aura jamais une meilleure ni plus utile destination.

Le Congrès de St-Ouen. — Chargé de faire pour la *Revue Socialiste* un article spécial sur les municipalités socialistes, nous aurons l'occasion de revenir à loisir sur le congrès des conseillers municipaux socialistes. Aussi, nous bornons-nous aujourd'hui à donner le résumé des conclusions votées. Toutes les fractions du parti socialiste étaient représentées au congrès de St-Ouen et toutes ont conclu dans le même sens. Les délégués ont prouvé, et on ne saurait trop les en féliciter, que leur probité socialiste était bien au-dessus des mesquines discussions de personnes et de chapelles :

1° Mise à la charge des communes et de l'Etat des vieillards et des enfants sans famille et sans ressources par la création de maisons hospitalières d'invalides du travail et de pupilles — ressources à créer pour arriver à la réalisation de ces projets :

Moyens : par la transformation du mode d'impôt actuel en un impôt fortement progressif sur le capital et sur le revenu, à partir de 3.000 francs ; suppression du budget des cultes, des sinécures rétribuées et réduction des gros appointements. Droits pour les communes de se solidariser à cet effet.

2° Etudes sur les moyens à employer pour arriver à la suppression des octrois.

Moyens : Transformation de l'impôt comme il est dit ci-dessus : suppression du budget des cultes, des sinécures, réduction des gros appointements, impôt sur les terrains non affermés et non bâtis, retrait aux propriétaires de l'exonération d'impôt pendant trois ans pour les constructions neuves.

Enfin, impôt somptuaire.

3° Hygiène des communes.

Par la création de commissions de logements insalubres, par un service médical et pharmaceutique, de voirie, d'eau, etc.

Etendre le service de l'hygiène aux écoles et aux mines. Aux usines, par des inspecteurs pris au sein des chambres syndicales, assistés de techniciens et sous l'administration de la commune.

4° Suppression des monopoles (moyens d'y arriver).— Etudes sur le régime des mines, modifications à y apporter.

Moyens : Annulation des contrats qui ont aliéné la propriété nationale, tels que : mines, ardoisières, canaux, chemins de fer, éclairage, transit urbain, etc. Retour des propriétés exploitables aux sociétés ouvrières organisées syndicalement aux clauses établissant les devoirs sociaux de solidarité à remplir par les sociétés ouvrières.

5° Les communes maîtresses de leur administration et de leur police.

Moyens : Les communes maîtresses absolues de tous leurs services publics. Fonder la Fédération des communes. Réclamer le rétablissement du droit commun pour la commune de Paris.

6° Des adjudications communales : clauses à introduire dans les cahiers des charges pour la défense des intérêts des travailleurs ; suppression du cautionnement pour les chambres syndicales.

Moyens : Suppression du système des adjudications ; exécution directe des travaux communaux par la commune, confiant ces travaux à des corporations ouvrières organisées syndicalement, la commune fournissant le matériel.

En attendant, réglementation du cahier des charges, imposition des prix de série d'après les tarifs élaborés par les syndicats de n'employer aucun ouvrier syndiqué ni d'ouvriers étrangers en dehors des conditions indiquées, établissement de la journée de huit heures, exonération du cautionnement pour les sociétés ouvrières.

7° Recherche des moyens de rallier, autour d'un programme minimum toutes les nuances républicaines socialistes, en laissant à chacun sa liberté d'action pour les questions qui ne réuniraient pas l'adhésion unanime.

Sur cette question, la commission déclare qu'elle ne croyait pas à la possibilité d'élaborer un programme soit minimum soit uniforme, de nature à rallier toutes les fractions du parti socialiste.

Mais, considérant que les divisions de ce parti avaient été exagérées par nos adversaires, que ses divisions n'avaient pas eu les conséquences qu'ils prétendent, qu'en toute occasion, les socialistes ont prouvé qu'ils mettaient leurs conceptions bien au-dessous des devoirs à remplir au mieux des intérêts de la Révolution, la commission a cru devoir s'en tenir à exprimer le vœu que toutes les fractions du Parti Socialiste ne se fassent pas entre elles une guerre fratricide ; qu'elles mènent chacune le bon combat selon leurs forces et leurs moyens et soient toujours unis contre l'ennemi commun.

8° Choix de la ville ou commune chargée d'organiser le congrès des conseillers municipaux pour l'année 1893.

C'est la ville de Saint-Denis (Seine), qui a été choisie.

Inauguration de la Maison du Peuple. — Le dimanche 17 septembre a eu lieu, au milieu d'un grand concours de socialistes, et en la présence de Mme César De Paepe et de ses enfants, l'inauguration du local de cette institution, qui n'est pas une simple Société coopérative, destinée à aider les ouvriers à vivre

d'une façon plus large et plus économique, mais une école où tous les travailleurs viendront s'instruire, chercher en commun les moyens propres à détruire le régime capitaliste et à organiser la société future. — La fête devait être présidée par Benoît Malon ; mais forcé de garder la chambre par son malheureux état de santé, notre Directeur a dû se faire excuser par l'intermédiaire du citoyen Parmentier, auquel a été dévolue la présidence effective. Après le discours de notre ami Parmentier, discours presque tout entier consacré à retracer la vie si remplie et si militante de Malon, qui n'est devenu un théoricien, un philosophe socialiste que par la force de la maladie, sont venues les harangues fort applaudies de Clovis Hugues, et des citoyens Roussel, Landrin et Perthuis.— Puis, distribution des jouets aux enfants adoptés, diners, divertissements littéraires et artistiques, et, avec beaucoup de succès, la représentation d'une comédie en un acte et en vers : « Le Bandit » de Clovis Hugues.

Le cinquième Congrès national des syndicats ouvriers. — A la séance d'ouverture, dans la grande salle de la Bourse du Travail de Marseille, le citoyen Coulet, conseiller municipal de Marseille, et secrétaire général de la commission d'organisation, a prononcé une allocution de bienvenue, où il a surtout insisté sur la question de la représentation du prolétariat dans les corps élus.

Nous n'avons pas voulu par là, a-t-il dit, faire un acte politique ; nous avons pensé que le prolétariat était digne d'occuper une place honorable dans une société et qu'il était mûr pour diriger ses propres affaires. Nous estimons en outre qu'il faut carrément rompre en visière avec les anciens errements et que les travailleurs d'usines ne doivent pas rechercher leurs représentants ailleurs que dans leurs rangs mêmes.

Les sauveurs providentiels ne sont plus de mode. En effet, tant que la direction des affaires publiques restera entre les mains de la classe bourgeoise ce sera vainement que les prolétaires chercheront une évolution salutaire à l'idée de réforme partielle.

A l'issue de la séance d'ouverture, les délégués ont été reçus à l'Hôtel-de-ville, par le docteur Flaissières, maire de Marseille. Voici un passage de son discours :

Ce m'est un grand honneur de vous voir réunis en aussi grand nombre, vous qui êtes venus de tous les points de France pour prendre part aux travaux de ce congrès dont les résultats seront des plus favorables à l'idée de groupement représentée par les syndicats. Marseille plus que tout autre ville apprécie chaque jour ce que le grand parti des travailleurs doit à l'institution des syndicats ; elle sait, cette grande ville, que tout son éclat commercial, industriel et artistique, est dû surtout à la bonne volonté, à l'énergie et à l'intelligence des ouvriers de la main.

Au nom de la population marseillaise, au nom de tous mes collègues du conseil municipal, je me félicite de vous recevoir à l'Hôtel-de-Ville et j'augure bien des résultats heureux du congrès.

La première question à l'ordre du jour était : « Des fédérations nationales et internationales, des syndicats ouvriers des deux sexes ».

Le citoyen Delcluze fait un exposé très clair et qui a été vivement applaudi du mouvement syndical.

Sur la question du travail des femmes, le Congrès a adopté les résolutions suivantes :

Considérant que la place de la femme est au foyer et non à l'atelier, que dans la situation actuelle créée par la classe capitaliste, la femme et l'enfant sont en concurrence dans différents métiers avec l'homme, le congrès décide que les plus grands efforts devront être faits par toutes les corporations ouvrières pour faire cesser un pareil état de choses, que la femme momentanément ne devra être admise dans l'industrie qu'à salaire égal et à travail égal et tout autant que les professions dans lesquelles on veut l'employer ne seront ni insalubres, ni contraires à ses aptitudes ; que le maximum de la journée de travail soit fixé à 8 heures de travail au-dessous de 18 ans et à 6 heures pour les enfants au-dessous de 14 ans, avec un repos de deux heures pour le repas de midi et au droit à un jour de repos au moins par semaine.

Que le travail de nuit et les veillées soient interdits ; que les ateliers, usines, ouvroirs et tous les centres locaux dans lesquels les femmes et les filles mineures travaillent soient rigoureusement visités par des inspecteurs ouvriers élus directement par les syndicats ouvriers de la ville et payés par l'Etat, et que toute infraction aux conditions d'hygiène des ateliers, à la réglementation du travail soit passible de peines correctionnelles, que le travail soit interdit pendant six semaines avant et six semaines après les couches, avec indemnité des journées de travail perdu payé par la commune ;

Que le travail confié aux ouvriers des couvents et des prisons soit payé aux mêmes conditions que le travail libre, ce qui rétablirait l'équilibre dans le commerce et l'industrie ;

Qu'en matière d'accidents la responsabilité incombe aux patrons ou aux directeurs des industries.

D'autre part, le Congrès au point de vue électoral demande que la femme soit électeur éligible en matière de prud'homie et d'inspection des ateliers. Le Congrès demande aussi que les enfants de veuve, les vieillards, les malades et les invalides du travail soient mis à la charge de la Société.

Voici maintenant les termes de la résolution relative à la grève générale :

Considérant que la détestable organisation capitaliste dont dispose la classe dirigeante contre les travailleurs, a rendu impuissantes et vaines les tentatives amiables d'émancipation faites depuis un demi siècle par la démocratie socialiste ; qu'il existe entre le capital et le travail une opposition d'intérêts que les législateurs soi-disant libéraux n'ont pas voulu détruire :

Qu'après avoir fait aux pouvoirs publics de nombreux et inutiles appels pour obtenir le droit à l'existence et au bien-être, la grande et universelle famille des travailleurs a acquis la triste et cruelle certitude que seule une révolution du travail pourra lui donner la liberté économique et le bien-être matériel, conformes aux principes les plus élémentaires du droit naturel ;

Que parmi les moyens légaux, inconsciemment mis à la disposition des travailleurs, il en est un qui, habilement et pratiquement interprété, doit assurer la transformation économique, en faisant triompher les légitimes aspirations du prolétariat ;

Que ce moyen est la suspension universelle simultanée de la force productive dans tous les métiers, c'est-à-dire la grève universelle, laquelle au moins limitée à une période restreinte, conduira infailliblement le parti ouvrier au triomphe des revendications formulées dans son programme ;

Le Congrès décide :

1° Le principe de la grève universelle ;

2° Les fédérations des syndicats et corporations et les fédérations des Bourses du Travail sont invitées à répandre et propager les principes dans la masse des travailleurs ; à étudier et préparer une organisation spéciale de la classe ouvrière française dans le but de fournir au Congrès international de 1893 un projet complet de grève universelle ;

3° Le Premier Mai doit être une date de consultation mondiale de tous les travailleurs, sans distinction de ceux qui sont syndiqués ou de ceux qui ne le sont pas sur le principe de la grève universelle.

Le Congrès de Marseille. — Pour tous ceux qui suivent de près le développement de l'idée socialiste, incontestablement devenu l'un des éléments actifs de notre vie publique, ce congrès de Marseille présente une importance très réelle, tant par les questions qui y ont été agitées, que par le talent plein de promesses des orateurs et par le souvenir historique qu'il évoque des premières luttes livrées sous la Troisième République par le prolétariat français en voie d'organisation. Encore et surtout il est intéressant par la nouvelle tactique et les nouveaux moyen d'action qui y ont été adoptés.

Etaient représentées, par une centaine de délégués, environ cent villes et six cents Chambres Syndicales ou Sociétés d'études sociales. Ouvert sous la présidence du citoyen Carette, maire de Roubaix, le Congrès a d'abord procédé par acclamation à la réélection des membres du Conseil National du Parti Ouvrier : Lafargue, Guesde, Ferroul, Crépin, Dereure, Quesnel et Prévot.

Une longue salve d'applaudissements a salué l'entrée des délégués allemand, belge et hollandais, Liebknecht, Anseele et Van Kol.

Parmi les adresses reçues par le Congrès nous relevons celles de Vera Sassoulitch au nom des socialistes russes et celle de Volders au nom du parti ouvrier socialiste belge ; les voici :

Les démocrates des sociétés russes saluent les délégués français réunis au Congrès national. Qu'il soit de bonne augure au nom de cette ville de Marseille, où il y a douze ans les représentants du prolétariat français ont élaboré le programme du parti ouvrier, basé sur les principes du socialisme scientifique moderne.

La France bourgeoise se jette dans les bras du czar juste au moment où

commence l'agonie du régime autocratique russe et où la Russie entière, affamée par l'avidité et la stupidité de son gouvernement, s'apprête à arracher son droit des mains ensanglantées de ses oppresseurs.

La France ouvrière et socialiste est une ennemie implacable du despotisme ; elle ne s'alliera qu'à ceux qui travaillent pour l'affranchissement politique et pour l'émancipation économique de la France productive.

La vieille Russie qui se meurt — asiatique et despotique — est une alliée naturelle et indispensable de tout ce qui est réactionnaire en Europe et présente par conséquent un danger, une entrave perpétuelle à l'avènement triomphal du prolétariat de l'Europe entière.

La nouvelle Russie européenne et moderne qui surgira de la crise actuelle, non seulement ne présentera plus d'entrave à ce triomphe, mais fournira au contraire de nombreux bataillons à la grande armée internationale du prolétariat démocratique-socialiste du monde entier.

Vive la France ouvrière et socialiste ! Vive l'alliance et la solidarité des partis socialistes du monde entier !

Signé : VERA ZASSOULITCH.

CONGRÈS DE MARSEILLE

Bruxelles, le 24 septembre 1892.

Compagnons,

Le parti ouvrier belge qui salue votre Congrès et lui souhaite bonne réussite, vient renouveler l'affirmation de solidarité internationale que son délégué Anseele a formulée de vive voix.

Depuis longtemps des liens étroits unissent nos deux partis, l'occasion qui s'est offerte au Congrès de Bruxelles de les resserrer par la collaboration à un commun travail d'émancipation, se reproduit actuellement à votre Congrès de Marseille et nous en profitons.

Marchant au même but, avec dans l'âme la volonté identique de combattre le capitalisme sous toutes ses manifestations et dans le cœur la même espérance de renverser toutes les réactions, nous avons besoin d'unir nos forces et de nous grouper sous la même bannière.

Aux ennemis de notre classe, coalisés internationalement, il faut opposer la coalition internationale des travailleurs, pour la réalisation de cette devise que nous acclamons avec vous d'un seul élan : « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous » !

Rivés partout à l'esclavage du salariat par de semblables liens, nous subissons toutes les humiliations, les privations et les exactions, sans pouvoir profiter du fruit de nos labeurs.

Dominés par les gouvernements réactionnaires, exploités par les compagnies capitalistes, nous sommes poussés à la révolte contre la société si cruelle qui réserve la misère aux producteurs et l'opulence aux parasites.

Fatigués de souffrir, conscients de notre force et sûrs de l'avenir, nous entendons mener la lutte contre la caste des exploiteurs et des oppresseurs et combattre pour l'émancipation complète du prolétariat.

On cherche, contrairement à nos intérêts et à nos obligations, à nous séparer et on fomente contre nous, profitant de la faiblesse de quelques salariés, victimes de la tactique odieuse des sociétés capitalistes, des dissensions et des discordes. Des ouvriers, excités, sont irrités les uns contre les autres, des actes de brutale protestation sont commis aux applaudissements de nos pires adversaires. Il faut que les partis ouvriers s'élèvent contre ces querelles, ces faiblesses et ces violences ; il faut, et nous vous invitons à le

proclamer avec nous, qu'une seule pensée exprimée en un seul cri nous unisse à travers frontières et océans : « Le capitalisme est l'ennemi ! »

Recevez, Compagnons, l'expression des sentiments de solidarité et de fraternité du parti ouvrier belge, et croyez que nous avons pour tous nos confrères, ceux de Belgique et de l'étranger, la même affection.

Pour le Conseil général du parti ouvrier,

Le Secrétaire pour l'extérieur :
Jean VOLDERS.

Le Congrès avait débuté par une proposition contenant ces mots :

Le Congrès, douloureusement ému par les troubles de Liévin et de Lens, crie aux mineurs du Pas-de-Calais : *Cessez cette lutte fratricide. Ce n'est pas contre vos frères de Belgique que se doivent tourner vos colères, mais contre les Compagnies qui se servent de leurs bras pour vous affamer et vous asservir.*

Puis Liebknecht a pris la parole en ces termes :

Compagnons et Frères,

Je suis très heureux de me rendre parmi vous parce que nous avons une politesse à vous rendre. En effet, lors de notre Congrès de Halle, vous nous avez envoyé Ferroul et Guesde ; aujourd'hui je suis envoyé par l'ensemble de la démocratie socialiste allemande, d'abord pour vous remercier et ensuite et surtout pour vous dire que ceux qui disent que nous ne sommes plus internationalistes nous calomnient d'une façon infâme. Notre programme nouveau est sur ce point beaucoup plus affirmatif que l'ancien. Nous considérons aujourd'hui plus qu'hier qu'il n'y a dans le monde que deux nations : celle des prolétaires et celle des capitalistes. Nous sommes encore forcés d'appeler nos Congrès partiels des Congrès nationaux, mais c'est improprement qu'ils sont encore nommés ainsi, la preuve c'est que je suis ici.

Les gouvernants ont fait couler un fleuve de sang dans l'espoir qu'il pourrait servir de frontières entre vous et nous, mais il sont loin d'avoir réussi en Allemagne où la France socialiste est aimée.

L'armée ouvrière enfin constituée, marche avec certitude à la victoire, elle triomphera sûrement car nos ennemis se tuent eux-mêmes : en Allemagne, nous faisons tous nos efforts pour précipiter leur chute, car nous avons toujours les mêmes doctrines qu'il y a quinze ans, le seul changement survenu c'est que nous sommes plus nombreux pour les défendre. Notre programme nous l'avons accentué : si nous avons modifié notre tactique c'est que le terrain de la lutte a changé depuis que nous avons forcé nos gouvernants à ne pas renouveler les lois d'exception, ce qui permet de lutter aujourd'hui au grand jour ! mais surtout ne pensez pas un instant qu'un parti qui a vaincu un homme comme Bismarck peut être lui-même vaincu ou corrompu.

Je termine, chers compagnons, en le poussant le cri par lequel nous terminons toutes nos réunions en Allemagne :

Vive la démocratie socialiste internationale et révolutionnaire !

Ce discours que les interviews subséquentes auxquelles Liebknecht a dû se prêter ont dignement commenté a inspiré au *Petit Parisien*, nullement socialiste les réflexions suivantes :

« Deux discours ont été prononcés presque simultanément : l'un à Marseillle, au Congrès ouvrier, par M. Liebknecht parlant au nom des socialistes allemands ; l'autre à Montauban, dans un banquet royaliste, par M. d'Haussonville, interprète du comte de Paris.

« On dirait entendre à la fois le testament du passé et le programme de l'avenir, la voix d'un monde qui finit et celle d'un monde qui commence.

« Tout ce qu'a dit M. d'Haussonville est vieux, usé, rabâché cent fois par les réactionnaires devant la France inattentive.

« Les accusations portées contre la République sont aussi injustes que les serviles avances faites à la démocratie sont inutiles.

« Le discours de M. Liebknecht a au contraire une immense portée.

« Entre chaque ligne, on voit apparaitre le programme internationaliste du prolétariat, qui monte à l'horizon et qui garde le secret des lendemains mystérieux.

« Au nom des travailleurs allemands, le délégué du socialisme d'Outre-Rhin a répudié l'odieuse politique de conquête qui a creusé « le large fleuve de sang ».

« Nous n'avons pas l'illusion de croire que la situation va se trouver modifiée et que les Allemands comprendront immédiatement les hontes du caporalisme qu'ils subissent et les dangers que leur apporte l'inique annexion de l'Alsace-Lorraine.

« Mais c'est un résultat que de voir répudier par un député au Parlement allemand, par un chef du socialisme germanique, toute solidarité avec le crime commis en 1871, par l'abus de la force. »

Avant de donner le texte des résolutions votées, citons encore quelques passages de l'allocution prononcée par le maire de Marseille à l'Hôtel-de-Ville, où il y eut pour le congrès politique une réception semblable à celle du congrès syndical.

Nous constatons que le programme de Lyon, dont vous êtes les auteurs a rencontré ici une majorité considérable. Pour le soutenir et le faire triompher, nous sommes disposés à accepter désormais vos résolution et à vous suivre dans la carrière que vous tracerez.

Nous sommes convaincus que vos résolutions ne seront jamais autre chose que l'expression sage et logique de ce que désire lui-même le peuple.

Le Conseil Municipal de Marseille indiquait dernièrement par un vœu qu'il adoptait à la presque unanimité qu'il comptait surtout sur le suffrage universel comme moyen d'action pour la transformation de la société.

N'oubliez pas, cependant, que les conseils municipaux ont actuellement de fort modestes prérogatives et que la tutelle du pouvoir central leur est

lourde. Si vous ajoutez de nouveaux articles socialistes au programme de Lyon, vous tiendrez compte de la situation d'infériorité dans laquelle se trouvent les communes, vous ne nous imposerez pas des efforts au-dessus de nos forces, c'est-à-dire au-delà des limites de notre restreinte tutelle.

Notre cause est si juste, Messieurs, que le temps est proche où vous aurez conquis les assemblées électives et pénétré dans les pouvoirs publics les plus considérables. Ce jour-là, vous nous restituerez notre autonomie communale et vous pourrez compter sur notre concours effectif.

En terminant, le maire déclare qu'il faut, avant tout, que la propagande socialiste s'effectue sans aigreur.

Je sais bien, dit-il, que certains plus violents ne nous pardonnent point d'être dans les assemblées. Il y a tout lieu, cependant, d'attendre du rayonnement pacifique des idées socialistes.

Il ne faut point haïr ceux de nos frères qui n'ont pas encore vu la lumière. Le règne de l'égoïsme n'est pas éternel et il ne résistera pas chez le bourgeois à qui l'esprit de justice et la logique finiront bien par dessiller les yeux.

Nous sommes disposés à combattre tous les privilèges ; nous essaierons de faire disparaître toutes les inégalités ; elles constituent des classes. Mais nous n'oublierons pas que nous avons devant nous des frères qui n'ont pas d'autre tort que celui de n'avoir pas encore compris ce que comporte l'idée socialiste.

La violence et la haine ne sauraient être des moyens dignes de nous.....

Voici maintenant les résolutions votées :

LE PREMIER MAI

Considérant que la démonstration internationale du 1er Mai a pour but d'affirmer la solidarité des travailleurs de tous les pays et de les acheminer par une action commune à l'expropriation politique et économique de la classe capitaliste ;

Considérant que la journée de huit heures, qui a été choisie comme la revendication principale et générale, est en même temps que la plus importante des réformes à arracher à la société bourgeoise, une protestation contre le surtravail dont les prolétaires sont victimes au seul profit de la classe parasitaire, et le moyen de démontrer aux masses encore ignorantes qu'elles n'ont rien à attendre des pouvoirs publics, tant qu'ils seront aux mains de leurs exploiteurs économiques.

Le deuxième congrès national du parti ouvrier décide.

1· Que le 1er mai 1893, le travail devra être partout suspendu et les usines, mines, ateliers vides, où les travailleurs ne manufacturent avec la fortune du maître que de la misère pour eux et leurs familles ;

2· Que, pour le reste, les travailleurs auront à manifester, d'après les circonstances locales et sous la forme qu'ils jugeront la meilleure, soit qu'ils votent comme à Paris, où le scrutin sera ouvert pour des candidats de leur classe, soit qu'ils usent de leur droit à la rue, soit qu'avec les municipalités socialistes ils fêtent leur premier avénement au pouvoir communal, soit que, par de nouvelles mises en demeure, ils fassent éclater la mauvaise volonté et l'impuissance des dirigeants bourgeois.

Le congrès entend n'exclure aucun mode de participation au 1er mai ; il les admet tous et ne demande au prolétariat français que d'être debout ce jour-là, au cri de : « Vivent les huit heures ! Vive l'internationale ouvrière ! »

LE CONGRÈS DE LONDRES

Considérant que la journée de huit heures est inscrite sur les progammes socialistes des deux mondes et que sa réalisation sera étudiée au congrès international de Zurich ;

Considérant que les Trades Unions de la Grande-Bretagne et l'Irlande après avoir pris part au Congrès de Bruxelles déchirent le pacte international à Londres en opposition à celui de Zurich ;

Considérant que l'agitation pour la journée légale de huit heures est sortie du congrès international de Paris en 1889 et que les vieilles Trades Unions ne l'ont acceptée que sous la pression du mouvement socialiste ;

Considérant que le parti socialiste international ne peut laisser limiter à la seule question de huit heures l'agitation ouvrière, ainsi que le désire la majorité des trades unionistes de Glasgow.

Le dixième congrès national du parti ouvrier français, formé par les représentants de six cent vingt-deux chambres syndicales et des groupes socialistes, décide qu'ils ne prendront pas part au congrès de Londres.

Il blâme la majorité antisocialiste de Glasgow d'avoir essayé de jeter la division dans le parti en organisant le congrès de Londres et invite les trades unions à se rallier au mouvement ouvrier international et à se faire représenter au congrès de Zurich.

LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

Le congrès décide :

1° Que, fidèle à son rôle d'agitateur et d'instructeur des masses prolétariennes, le parti devra, l'année prochaine, engager la lutte dans toutes les circonscriptions où il compte des groupes ou des membres.

2° Qu'au cas où par endroits, des coalisations s'imposeraient, les candidats du parti sont tenus à rester sur le terrain de la lutte de classe et à arborer le programme général du parti.

3° Qu'il sera toujours loisible aux groupes d'adjoindre à ce programme telles revendications locales ou professionnelles qui seraient jugées nécessaires, étant donné qu'en aucune circonstance ces adjonctions ne seront en contradiction avec le but du parti et sa tactique.

Le congrès invite, en outre, les membres du parti à se préparer. dès aujourd'hui, à la prochaine bataille électorale, en organisant sans tarder et par semaine le sou du scrutin.

LA QUESTION AGRICOLE

Le congrès adopte les résolutions suivantes :

Article premier. — Minimum du salaire fixé par les syndicats ouvriers, agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de ferme, filles de ferme, etc.).

Art. 2. — Création de prud'hommes agricoles.

Art. 3. — Interdiction aux communes d'aliéner leurs terrains communaux, amodiation par l'Etat aux communes des terrains domaniaux maritimes et autres terrains incultes.

Emploi des excédents des budgets communaux à l'agrandissement de la propriété communale.

Art. 4. — Attribution par la commune des terrains concédés par l'Etat, possédés, achetés par elle, à des familles non possédantes, associées et simplement usufruitières avec interdiction d'employer des salariés et obligation de payer une redevance au profit du budget de l'assistance commune.

Art. 5. — Caisse de retraite agricole pour les invalides et les vieillards, alimentée par un impôt spécial sur les revenus de la grande propriété.

Art. 6. — Achat par la commune des machines agricoles et leur location à prix de revient aux travailleurs agricoles.

Création d'associations de travailleurs agricoles pour l'achat d'engrais, de grains, de semences, de plantes, etc., et pour la vente des produits.

Art. 7. — Suppression des droits de mutation pour les propriétés au-dessous de 5.000 francs.

Art. 8. — Réduction par des commissions d'arbitrage, comme en Irlande, de baux de fermage et de métayage et indemnité aux fermiers et aux métayers sortants pour la plus-value donnée à la propriété.

Art. 9. — Suppression de l'article 2102 du code civil, donnant aux propriétaires un privilège sur la récolte.

Suppression de la saisie-brandon, c'est-à-dire des récoltes sur pied.

Constitution pour le cultivateur d'une réserve insaisissable comprenant les instruments oratoires, les quantités de récolte, fumiers et têtes de bétail indispensables à l'exercice de son métier.

Art. 10. — Révision du cadastre et, en attendant la réalisation générale de cette mesure, revision parcellaire par les communes.

Art. 11. — Cours gratuits d'économie et champs d'expérimentation agricole.

Le Congrès national des mineurs. — Le Congrès des mineurs s'est tenu à la Ricamarie ; il s'est occupé des caisses de secours et a adopté le projet de 1889 voté par la Chambre. La caisse des blessés et malades sera entièrement à la charge des patrons qui devront fournir une indemnité égale à la moitié du salaire de chaque blessé. Cette indemnité ne pourra pas être inférieure à deux francs. — Quant à la caisse des retraites, la proposition suivante est adoptée : les versements seront faits à capital aliéné, collectif pour les mineurs français, de manière à assurer un minimum de deux francs par jour reversibles par moitié sur la veuve et les enfants au-dessous de seize ans.

A mentionner également la revendication des huit heures, et d'une sérieuse modification de la loi sur les délégués mineurs ; — et l'adoption d'ordres du jour blâmant l'attitude du gouvernement à Carmaux, demandant la déchéance de la Compagnie, et engageant les courageux grévistes à continuer la lutte.

Voici les statuts de la future fédération nationale des mineurs français.

Article Premier. — Il est fondé une fédération nationale des ouvriers mineurs de France, qui a pour but de défendre les intérêts de la corporation au point de vue corporatif et du groupement.

Art. 2. — La fédération est composée d'un Comité fédéral.

Art. 3. — Le siège du Comité fédéral est fixé dans la ville où a eu lieu le dernier Congrès national.

Art. 4. — Le Conseil d'administration de la fédération nationale sera composé d'autant de membres qu'il y aura de syndicats adhérents.

ART. 6. — Toutes les fois qu'une question d'intérêt matériel et corporatif sera soumise au Parlement ou ailleurs le Comité donnera l'opinion de la corporation.

ART. 7. — Le Comité fédéral national devra choisir, s'il y a lieu, les délégués au Comité fédéral international.

ART. 8. — Le Comité fédéral devra faire un rapport *trimestriel* détaillé, qu'il déposera au prochain Congrès national.

ART. 9. — Chaque délégué au Comité fédéral reçoit mandat sur les questions en discussion dans le sein du syndicat qu'il représente.

ART. 10. — Les syndicats adhérents restent libres d'organiser comme ils l'entendront, leurs relations avec le Comité fédéral.

ART. 11. — Le Comité fédéral choisit son bureau dans son sein.

Il se compose d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier, d'un trésorier-adjoint ;

ART. 12. — L'un des secrétaires devra faire connaître l'ordre du jour des prochaines séances, sans retard, aux associations adhérentes pour qu'elles puissent mandater leur délégué.

Le trésorier fédéral ne pourra garder en caisse une somme supérieure à 100 francs. Le reste devra être déposé à la caisse d'Epargne.

ART. 13. — Le Comité fédéral se réunit en séance ordinaire, tous les mois. Néanmoins des réunions extraordinaires auront lieu lorsque le bureau le jugera nécessaire.

ART. 14. — Chaque syndicat verse mensuellement à la caisse du Conseil fédéral une somme de deux centimes par membre cotisant.

ART. 15. — Le trésorier en fonctions à chaque Congrès national fera un compte-rendu financier dont il remettra ensuite l'actif à son successeur.

ART. 16. — Tout syndicat démissionnaire ne peut rentrer dans tout ou partie de ses versements.

ART. 17. — En cas de dissolution de la Fédération, les fonds seront répartis entre les syndicats au *prorata* de leurs versements.

ART. 18. — Tout syndicat qui serait en retard de trois mois de ses cotisations, sera invité à se mettre à jour par son délégué, et s'il s'y refuse sans motif valable, il sera considéré comme ne faisant plus partie de la fédération.

ART. 19. — La Fédération nationale des mineurs date du 1er octobre 1892.

Les ouvriers étrangers. — Les tristes incidents du Pas-de-Calais, où, consciemment ou non, tout le monde n'a peut-être pas fait tout son devoir, ont eu comme épilogue le manifeste suivant rédigé par les délégués d'organisations minières de France et de Belgique.

Aux mineurs Belges et Français !

Après une enquête approfondie sur les faits et les griefs qui ont provoqué le conflit entre les mineurs belges et français, les délégués des deux nations ont été unanimes reconnaître que le mouvement d'hostilité a été provoqué tant par les Compagnies houillères françaises que belges, dans le but :

1° D'obtenir une réduction de salaires tout en prolongeant le nombre d'heures de travail. En effet, il résulte des renseignements obtenus que les Compagnies houillères du Pas-de-Calais ont, de par leurs agents d'embauchage fonctionnant en Belgique, attiré en France de nombreux ouvriers, leur procurant du travail dans des conditions préjudiciables aux mineurs français.

Il est, du reste, suffisamment prouvé que les mineurs belges, tout en acceptant de travailler moyennant un salaire peu élevé, consentaient volontairement à l'augmentation du nombre des heures de présence dans le fond de la mine.

De là est né en grande partie le mouvement qu'on constate.

2· De porter atteinte au développement des associations syndicales, tout en enrayant le mouvement des fédérations internationales de mineurs.

Les Compagnies houillères ne visent qu'une chose : Renverser ces institutions pour reconquérir dans l'avenir leur prestige d'autrefois et asservir davantage encore les ouvriers qui, par un travail dangereux et pénible, contribuent à faire fructifier les capitaux des richissismes actionnaires.

Les mineurs belges n'ont pas suffisamment compris la manœuvre, et tout porte à croire que c'est inconsciemment qu'ils ont accepté de faire le jeu des Compagnies.

3· D'entraver la libre expression du suffrage universel en congédiant de parti-pris les mineurs français et plus particulièrement ceux investis de fonctions électives, pour les remplacer par des étrangers. Sur ce point les Compagnies houillères jalousent l'association syndicale qui, par sa puissante organisation, a réussi à évincer des conseils municipaux bon nombre d'agents et d'amis de celles-ci. Cette atteinte au suffrage universel ne saurait être tolérée, car la tactique des exploiteurs ne consiste qu'à mettre en péril l'espoir qu'ont les mineurs de France de voir triompher dans un temps plus ou moins proche les lois à l'état de projet qui doivent améliorer leur situation.

Frères belges et français, le conflit qui a éclaté entre vous est très regrettable.

A nos frères belges, plus malheureux que coupables, nous recommandons de s'unir à nos frères de France, de marcher la main dans la main à la conquête des réformes et du bien-être commun ; nous les conjurons de faire partie d'un syndicat de mineurs et ne pas travailler plus longtemps ni à meilleur compte que les Français, car les capitalistes n'ont qu'un but : rendre les mineurs esclaves et de plus en plus malheureux.

Il ne doit pas y avoir de Belges ou de Français ; ne sommes-nous pas tous les enfants de la même grande famille d'humanité ? Notre but n'est-il pas d'obtenir, en travaillant, le pain nécessaire pour nos femmes et nos enfants et la part de bien-être à laquelle nous avons droit ?

Mineurs français, vos frères belges vous tendent une main fraternelle, acceptez-la ! Réfléchissez aux véritables origines du confit et ne vous en prenez plus à l'avenir aux mineurs irresponsables de l'agitation qu'on a intentionnellement provoquée parmi vous. Donnez cette preuve de bonne confraternité aux ouvriers belges qui aiment la France et qui forment des vœux pour sa prospérité, son bonheur et sa liberté.

(Signé) : Callewaert, Cavrot, Maroille,
Basly, Lamendin, Evrard.

La grève de Carmaux. — La lutte reste ouverte. Jamais on ne vit un tel élan de solidarité morale pour l'unique satisfaction du triomphe des principes républicains. La presse modérée elle-même finit, sans oser l'avouer franchement, par être stupéfaite de l'outrecuidante malfaisance de la gent actionnaire. Toutes les sympathies sont désormais acquises aux admirables ouvriers de Carmaux, dont l'attitude si digne con-

traste singulièrement avec l'hypocrite étalage de calembredaines juriques des barons parvenus qui, depuis plus d'un siècle, détiennent une portion de la richesse publique, laquelle leur a valu millions sur millions. Véritablement la dernière réponse de la Compagnie semble une gageure d'Escobar. Nous espérons que le droit et la justice, incarnés par les ouvriers de Carmaux, triompheront.

ANGLETERRE

(Correspondance de notre ami Jules Magny).

Le Congrès des Trades Unions.-- Le 25me congrès annuel des Trades Unions, composé de 495 délégués, a eu lieu à Glasgow du 5 au 10 septembre. La corporation de la capitale industrielle de l'Ecosse a, par l'organe de son Bailli, souhaité la bienvenue aux membres du Parlement du travail. Le premier jour, le président provisoire, Mr John Wilson, député, a déclaré dans un discours préliminaire que le congrès avait besoin de jeune sang, d'esprit nouveau, d'enthousiasme plus vif, mais aussi qu'il devait agir avec discrétion, sans égoïsme ni dogmatisme. Après la vérification des pouvoirs des délégués, le congrès élut comme président de ses délibérations. un délégué de Glasgow, Mr John Hodge, et comme vice-président, Mr Shipton.

Le discours d'ouverture du président a touché aux principaux sujets qui intéressent la classe ouvrière. Il a appelé l'attention sur ce fait qu'il existait plus de 50 *acts* (ou lois relatives au travail) dues à l'influence directe des Trades Unions. Il déclara que les deux fléaux du pays étaient la misère et l'ivrognerie. Pour les combattre, il préconisa les réformes locales qui agiraient comme attractions antagonistes à celles de la taverne. Il conseilla la création de Clubs des Trades Unions, où, moyennant une faible cotisation, les membres des divers syndicats tiendraient leurs réunions, apprendraient à se connaître, à discuter leurs intérêts, au lieu de se réunir aux cabarets, comme c'est maintenant l'habitude. Il insista beaucoup sur l'importance de l'organisation du travail, d'une action concertée, d'un plan de campagne, au moyen desquels les Trades Unions enrôleraient un grand nombre de la masse immense des ouvriers qui sont encore en dehors des syndicats.

Il parla ensuite de l'amélioration à apporter dans le travail des femmes et de la nécessité pour les ouvrières de former aussi des syndicats. Il insista sur l'importance d'exercer une pression sur le Parlement pour la création d'inspectrices pour les ateliers de femmes.

Une réforme qui a fait beaucoup de chemin en Angleterre, depuis une dizaine d'années, c'est le repos du dimanche. Maintenant, le dimanche, il y a de la musique dans les parcs de Londres et le canotage y est permis. Beaucoup de boutiques de confiseurs et de fruitiers sont ouvertes le dimanche. Une société, la « Ligue du dimanche », a été fondée, pour agiter en faveur de l'ouverture des musées et des bibliothèques publiques le dimanche. Beaucoup de Clubs de l'Est de Londres ont, le jour du Sabbat, des concerts et des représentations théâtrales. Cette question du dimanche est surtout profitable aux ouvriers et l'on ne s'attendrait pas à de l'opposition de la part de chefs dans le parti ouvrier ; mais la religion, si vivace en Angleterre dans toutes les classes, et surtout la religion calviniste, si froide et si intransigeante, vient crier au scandale et à l'abomination de la désolation. Le président du Congrès, cédant à ses instincts calvinistes, critiqua l'ouverture des musées et des bibliothèques publiques, le dimanche.

Il approuva le socialisme municipal, la nationalisation du sol et des chemins de fer, l'abolition des redevances perçues par les propriétaires de mines.

Sur la question des huit heures légales, le président ne fut pas catégorique, il s'y rallie, mais n'est pas dispos à imposer cette mesure à des métiers qui la déclarent impraticable. Il parla contre l'immigration en Angleterre des *paupers* (indigents) étrangers et de la nécessité de rèformer le système de la *Poor Law* (Loi des Pauvres) qui est scandaleusement administrée.

Après le discours présidentiel vint la discussion du rapport présenté par le Comité parlementaire. Le Comité, composé de dix membres, dont quatre partisans de la journée légale de huit heures, fut attaqué par Mr Woods, député, pour n'avoir pas agi dans cette question d'après les résolutions votées au congrès précédent. Le secrétaire, Mr Jenwick, député, élu l'année dernière malgré son hostilité à la journée légale, répondit à Mr Woods et sut si bien présenter sa défense que le congrès adopta l'action du comité par 289 voix contre 131.

Le congrès vota ensuite en faveur de la réduction à 3 mois de la présidence électorale ; passa une résolution de sympathie envers les membres des sociétés coopératives, une autre résolution en faveur d'une journée de huit heures pour les mécaniciens occupés dans les mines.

Une motion présentée par Mr Cotts, d'Aberdeen, déclarant que le parti ouvrier devait être indépendant des partis tory et libéral fut votée à une voix de majorité (111 contre 110). Une autre motion, enjoignant au congrès d'insister auprès des *Trades*

unionistes pour qu'ils ne votent qu'en faveur de candidats ouvriers parlementaires qui s'engageraient à obtenir le paiement des députés et des dépenses électorales, fut adopté. Mais un amendement à cette proposition, consistant dans l'insertion du mot « indépendant » devant le mot candidat, fut rejeté par 125 voix contre 121, ce qui est une négation du vote d'indépendance précédemment cité.

La question relative à l'immigration des indigents étrangers fut repoussée par la question préalable. Il fut agréé qu'on s'adresserait au gouvernement pour faire cesser l'achat en Bavière des crayons en usage dans les administrations publiques.

Mr Matkin proposa que le Comité parlementaire convoquât un congrès international en mai prochain pour discuter la question des huit heures. MM. Parnell et Quelch, deux délégués de Londres proposèrent comme amendement d'adhérer au congrès international déjà annoncé pour avoir lieu à Zurich. L'amendement fut repoussé par 189 voix contre 97. Il fut ensuite décidé que ce congrès international devrait avoir lieu aussitôt que possible, sans attendre mai prochain.

La grande discussion sur la question des huit heures vint ensuite. Mr Maudsley qui, l'année dernière, était opposé à toute limitation légale, proposa que la journée de huit heures fût accordée légalement aux différents corps de métiers dont la majorité des membres syndiqués adopteraient la journée de huit heures. A cette proposition, Mr Arnold opposa comme amendement que la loi fût applicable à tous les métiers excepté ceux dont les deux tiers au moins des membres syndiqués prosteste-raient contre l'adoption de la loi. La clause de la proposition et celle de l'amendement sont bien distinctes. La première est une clause d'option, la dernière une clause d'exemption. Cette année-ci, comme l'année dernière, ce fut la clause d'exemption qui fut votée, par 205 voix contre 155.

Mr Jenwick fut réélu secrétaire par 276 voix. Les membres du comité parlementaire pour l'année courante sont ; John Wilson, député ; Maudsley, J.-H. Wilson, député ; Ben Tillett (fabien) ; Holmes, Inskip, Anderson, Harford, Jack et Hodge.

HOLLANDE

Correspondance. — Un dimanche de septembre a eu lieu à la Haye la grande manifestation en faveur du suffrage universel. La « *Ligue pour le suffrage universel et le referendum* » avait invité avec d'autres corporations les sections du parti

démocrate-socialiste hollandais, parce que les socialistes sont l'âme de tout mouvement anti-gouvernemental en Hollande. Les socialistes révolutionnaires avec leurs sections et syndicats, considérant que le suffrage universel fait plus pour les conditions de la lutte des classes, avaient accepté l'invitation.

Dans ces circonstances se manifesta nettement l'opposition du gouvernement. Les compagnies de chemins de fer refusaient des convois spéciaux pour les délégués. Le bourgmestre de La Haye prohibait d'abord la grande marche et plus tard la manifestation même, le dernier sous le prétexte que le choléra régnait dans le royaume, fait que niait le gouvernement même. La Ligue pour le suffrage universel et le referendum se retirait déjà.

Mais on avait compté sans les socialistes. Ils constataient que les manœuvres militaires furent tenues, que l'ouverture des Etats-généraux avait lieu également avec les cérémonies ordinaires.

La manifestation, favorisée par un temps splendide, a été un grand succès dont l'honneur revient à tous ceux qui y ont pris part.

134 (cent trente-quatre) drapeaux et bannières y furent plantés et les corporations dont ils étaient la représentation comptent plusieurs milliers de travailleurs. Le nombre des délégués et autres manifestants était de plus de six mille personnes, sans compter le public spectateur, qui n'avait qu'à regarder avec étonnement la foule, venue pour manifester malgré la défense du gouvernement.

Neuf orateurs, parmi lesquels deux femmes, ont parlé du haut de quatre plateformes, tandis que la musique jouait.

Le soir on a pris la résolution. qu'une députation remettrait entre les mains du ministre une motion en faveur de l'établissement immédiat du suffrage universel.

Dans les casernes les troupes avaient été consignées et on avait même rappelé la cavalerie des manœuvres.

Point d'actions provocantes néanmoins de la part de la police.

Une victoire pour le parti ouvrier, un échec pour le gouvernement, surtout pour de bourgmestre de La Haye !

A Amsterdam la promenade fut organisée par 35 syndicats ouvriers de cette ville ; et une foule énorme de dix à vingt mille personnes, accourues de tous les points d'Amsterdam y avaient pris part. Une autre promenade a eu lieu dans les mêmes conditions à *Groningue*, et ailleurs des meetings préparatoires.

Les travailleurs unis sont invincibles.

Le cabinet libéral hollandais s'est empressé de déposer le projet de réforme électorale. Ce projet propose d'accorder le droit de suffrage à tout citoyen hollandais (les femmes seront exclues de ce droit) majeur, sachant lire et écrire (pouvant signer lui-même son billet sur les bureaux) et se trouvant en état de fournir la subsistance à sa famille. Exception est faite seulement pour les prisonniers, aliénés, déserteurs, et soldats sous les armes. Le corps électoral sera porté de 300,000 hommes à 800,000, ou 900,000, — c'est-à-dire jusqu'à 17 — 20 % de la population.

Par conséquent, un pas de plus et l'on arrive au suffrage universel ; mais malheureusement, en Hollande, proposer un projet et le voter c'est deux.

La peur pour les démocrates-socialistes c'est le seul moteur social ! CHRIST-CORNÉLISSEN.

ALLEMAGNE

Congrès du parti socialiste. — Aux termes de la décision du Congrès d'Erfurt, le Congrès du parti pour 1892 se tiendra à Berlin, le 16 octobre prochain.

Voici l'ordre du jour provisoirement adopté :

1° Rapport du Comité directeur ;

2° Rapport des vérificateurs ;

3° Rapport sur l'action parlementaire de la fraction socialiste du Reichstag ;

4° La Fête du travail en 1893 ;

5° Le Congrès ouvrier international de Zurich ;

6° L'organisation professionnelle, le boycottage et la marque de contrôle ;

7° La crise économique et ses effets ;

8° L'antisémitisme et le socialisme ;

9° Propositions diverses émanant de l'initiative privée.;

SUISSE

Prochain Congrès socialiste. — Le Congrès annuel des socialistes suisses aura lieu les 5 et 6 novembre prochain. Voici les questions inscrites à l'ordre du jour :

1° Rapport sur la situation ;

2° Fête du 1er Mai ;

3° Congrès international de Zurich en 1893 ;

4° Election populaire du Conseil fédéral ;

5° Droit au travail ;

6° Représentation proportionnelle ;

7° Logements ouvriers ;

8° Socialisation des chemins de fer ;

9° Monopole du commerce des blés de la part de l'Etat.

L'importance politique de ce Congrès n'échappera à personne ; on sait que dans ces questions la démocratie suisse a toujours marché en tête des autres pays. Adrien VEBER.

CORRESPONDANCE

26 septembre, 1892.

A Monsieur Benoît Malon,
directeur de la *Revue Socialiste*.

Monsieur le directeur,

Voulez-vous permettre à un lecteur assidu de la *Revue Socialiste* et à un admirateur de vos œuvres de vous présenter quelques observations. Et d'abord, laissez-moi vous chercher querelle au sujet de votre dernier bulletin. A propos de la grève de Carmaux, vous dites : « A Carmaux c'est le suffrage universel que les enri-« chis de la haute finance ont voulu insulter et frapper... Humblot, « blême de peur, a signé sa démission exigée par les ouvriers... ; « il s'est empressé de renier lâchement la signature qu'il avait « lâchement donnée... Le gouvernement doit faire respecter les « décisions du suffrage universel. »

J'ai été fort étonné de lire ces lignes signées de votre nom. Vous, homme sensé, pratique, qui parlez non pour être agréable aux ouvriers ou aux déshérités mais parce que vous trouvez injuste l'inégalité sociale actuelle, vous qui n'êtes pas un de ces politiciens qui, par des paroles flatteuses, cherchent une popularité malsaine, comment pouvez-vous admettre sérieusement que le suffrage universel ait été atteint par le renvoi du citoyen Calvignac. Je laisse de côté la compagnie qui m'est peu sympathique ; mais, dans le cas présent, quelle société n'aurait pas agi comme elle. Dans quel métier, dans quelle profession paye-t-on des ouvriers, des employés, des travailleurs qui ne viennent pas travailler. Hors le cas de maladie, la chose peut-elle être admise ? La question étant examinée froidement, la réponse ne peut être douteuse.

Non, le suffrage universel n'est nullement atteint à Carmaux.

Je ne dirai pas comme M. Yves Guyot que c'est aux ouvriers à subvenir aux besoins du camarade qu'ils ont élu : c'est un mauvais moyen qui ne peut être que transitoire. Ce qu'il faut, c'est que la loi mette à la charge, selon les cas, de la commune, du département ou de l'Etat, les fonctions électives incompatibles avec un travail régulier et qui, par suite, *doivent être rétribuées*. Voilà la seule solution à donner à cette malheureuse affaire, n'envenimons pas les choses ; au contraire, adoucissons-les. Que tout le monde admette qu'il y a eu, dans cette malheureuse grève, un malentendu. Que la société et les ouvriers rentrent tous dans le *statu quo ante* et que M. Calvignac abandonne l'usine tant que dureront ses fonctions de maire ; qu'en attendant une loi, ses camarades, ses amis se cotisent pour lui remplacer ses salaires, quant à blâmer M. Humblot de sa *lâcheté*, et d'avoir renié sa signature *lâchement donnée*, je comprends encore moins. Une signature comme une parole donnée, le couteau sur la gorge, n'a jamais pu avoir aucune valeur. Certes, je suis partisan des grèves dans la plupart des cas et je crois comme vous « qu'elle est le seul moyen de défense du prolétariat sur le terrain économique (1) ». Mais pourquoi la violence qui va jusqu'à la menace d'assassinat aussi bien envers les patrons qu'envers les camarades ? Les ouvriers n'arriveront donc jamais à comprendre (il est vrai qu'au lieu de les y aider, on les pousse en sens contraire) qu'ils *n'ont pas le droit* d'empêcher de travailler ceux qui veulent continuer le travail ; que la première des libertés, c'est la *liberté* du travail, si je ne veux pas vous suivre dans votre grève, laissez-moi ; je me contente de ce que j'ai : peut-être ai-je tort ; mais mon *droit absolu* est de travailler dans telle condition qui me plaît non incompatible avec la loi. Tout ce que j'ai lu contre cette théorie, ne m'a jamais convaincu, au contraire.

La violence est un mauvais moyen qui peut enlever aux ouvriers les sympathies nombreuses qui les entourent. J'en connais assez de vrais socialistes dans la classe bourgeoise travailleuse, de vrais amis des ouvriers ; nous cherchons à amener à nous ceux qui ne sont pas aujourd'hui avec nous ; mais si nous réussissons quelquefois ne détruisez pas notre œuvre par des appels à la violence qui ne donnent, d'ailleurs aucune solution ; par ces grèves sans juste raison qui ne servent qu'à apporter plus de misère parmi les travailleurs.

Mais je me suis laissé entraîner sur cette question qui ne devait être que secondaire, je voulais, au moment où va se discuter le budget, demander s'il ne serait pas temps d'incorporer dans cette loi l'impôt progressif sur le revenu et sur les héritages.

---

(1) *Socialisme intégral*, 2me volume, p. 58. (tout ce qui est dit dans ce chapitre est fort juste).

Comme la chose a été prouvée nombre de fois, il y a là une source immense de profits qui devraient servir d'abord à amortir notre dette écrasante et à dégrever les impôts les plus iniques ; portes et fenêtres, sel, transports, bougies, pétrole, OCTROIS, etc. On pourrait augmenter au contraire les impôts sur les objets de luxe, chiens, chevaux, voitures de luxe, etc., pianos, etc.

Voulez-vous me permettre, non de vous donner un projet complet, mais des idées bien nettes, bien simples qui permettraient d'arriver à des impôts faciles à asseoir et à percevoir : ce sera une sorte de conclusion aux nombreux articles de la *Revue Socialiste* qui ont traités de ces sujets et, particulièrement, en ce qui concerne les héritages, à celui de M. Francolin.

Voici comme j'entends l'impôt sur le revenu : je prends pour base les loyers qui sont et seront toujours proportionnels aux revenus. Je tiens compte de la famille qui jusqu'ici paye d'autant plus d'impôts qu'elle est plus nombreuse. Je ne considère qu'une personne payant un certain loyer et je dis :

Pour les logements de	150 fr. et au-dessous	pas d'impôt.	
»	151 à 200 francs..	5 %	»
»	201 à 300 »	6 %	»
»	301 à 400 »	8 %	»
»	401 à 500 »	10 %	»
»	501 à 1,000 »	20 %	»
»	1,001 à 2,000 »	40 %	»
»	2,001 à 5,000 »	50 %	»
»	5,001 à 10,000 »	76 %	»
»	10,001 et au-dessus	100 %	»

l'impôt appliqué à chaque fraction du loyer.

Ainsi un loyer de 1,000 francs par une seule personne aura :

0 %	sur 150...............	0 00
5 %	sur 50 (de 151 à 200)	2 50
6 %	sur 100 (de 201 à 300)	6 »
8 %	sur 100 (de 301 à 400)	8 »
10 %	sur 100 (de 401 à 500)	10 »
20 %	sur 500 (de 501 à 10,00)	100 »
	Total.....	126 50

tandis que le même loyer payé pour quatre personnes, père, mère et 2 enfants serait considéré comme un loyer de $\frac{1000}{4}$ = 250 francs par personne et chaque personne aurait à payer

sur 150 francs		....	00 »
» 50	»	(de 151 à 200)	2 50
» 50	»	(de 201 à 250)	3 »
		Total.....	5 50

et pour les 4 personnes 22 francs (au lieu de 126 fr. 50 tout à l'heure pour une seule personne ; bien entendu, les domestiques

n'entrent jamais dans le nombre des personnes qui servent à diviser le loyer).

Les mêmes opérations conduiraient aux résultats suivants ;

Un loyer de 900 fr. pour	1	personne payerait	106 50	d'impôts.
» »	3	»	25 50	»

car chaque personne aurait 300 francs de loyer.

Un loyer de 2,000 fr. pour	1	personne payerait	526 50	»
» »	3	»	177 90	»
» »	8	»	45 »	»

Je vous le répète, ce n'est qu'une ébauche, un principe, mais ce principe tient compte à la fois et simplement du *revenu et de la famille.* On peut changer, modifier les chiffres comme on voudra, mais le principe me semble démocratique.

*
* *

Pour les héritages, il est nécessaire d'établir deux sortes d'impôts ; un sur la ligne directe et un autre sur la ligne collatérale.

Pour les héritages en ligne directe voici mon tableau :

Héritage au-dessous de 10,000 fr.		par personne	00 %	d'impôt
» 10,001 à	20,000	»	5 %	»
» 20,001 à	50,000	»	10 %	»
» 50,001 à	100,000	»	30 %	»
» 100,001 à	500,000	»	50 %	»
» 500,001 à	1,000,000	»	75 %	»
» 1,000,000	et au-dessus	»	80 %	»

Ainsi un enfant héritant de 1,000,0000 de francs payera

pour les	10,000	premiers francs		00 00
»	20,000	suivants	5 %	500
»	30,000	»	10 %	3,000
»	50,000	»	30 %	15,000
»	400,000	»	50 %	200,000
»	500,000	»	75 %	375,000
	1,000,000			593,500

Tandis que s'il y avait dix enfants chacun n'hériterait que de 100,000 francs et payerait 18,500 francs et à eux dix 185,000 francs (au lieu de 593,500 francs pour un seul).

*
* *

Pour les héritages en ligne collatérale, ils devraient être imposés d'après le degré de parenté :

1° De	00,00	à	10,000		5 %	500
	10,001	à	20,000	= 10,000	10 %	1,000
	20,001	à	50,000	= 30,000	30 %	9,000
	50,001	à	100,000	= 50,000	50 %	25,000
	100,001	à	500,000	= 400,000	75 %	300,000
	500,001	à	1,000,000	= 500,000	80 %	400,000
	1,000,001	et au-dessus			90 %	

ainsi pour un million revenant à un héritier : impôt 735,500 fr.

2° De	00,00	à	10,000		10 %	1,000
	10,001	à	20,000	= 10,000	30 %	3,000
	20,001	à	50,000	= 30,000	50 %	9,000
	50,001	à	100,000	= 50,000	75 %	25,000
	100,001	à	1,000,000	= 900,000	85 %	765,000
	1,000,001	et au-dessus			90 %	

ainsi pour un million revenant à un héritier : impôt 821,500 fr.

3° De	00,000	à	50,000	50 %	25,000
	50,000	à	100,000	80 %	40,000
	100,000	et au-dessus		90 %	810,000

ainsi pour 1 million revenant à un héritier : impôt 875,000 fr.

4° Pour tous les autres degrés et par héritages provenant de testament de

00,000 à 100,000		80 %	80,000
100,001 et au-dessus		90 %	810,000

ainsi pour un million revenant à un héritier : impôt 890,000 fr.

* * *

Ceci encore n'est qu'une idée, un principe, mais qui peut servir de base.

Quand enfin attaquera-t-on ces questions qu'il est urgent de résoudre ?

Croyez, Monsieur le Directeur, à mes sentiments d'estime et de solidarité.

Un ancien Officier.

RÉPONSE.

J'ai inséré intégralement la lettre de mon honorable correspondant. La deuxième partie contient un projet d'impôt progressif digne des méditations de nos lecteurs auxquels il est soumis, je n'en dirai donc rien.

Mais les critiques qui constituent la première partie appellent une réponse.

Si j'ai été trop violent de forme dans mes appréciations sur les tyranneaux de Carmaux et sur leur Humblot, je laisse à mes lecteurs le soin de se prononcer sur ce point. Je n'en persiste pas moins à croire qu'il y a lâcheté à violer une promesse même arrachée. Si l'on n'a pas su être héroïque, il faut

savoir au moins se résigner. Le contraire est une forfaiture. Mon honorable contradicteur n'a pas peiné comme j'ai eu à le faire de longues années dans les bagnes capitalistes, autrement il comprendrait que l'écrivain socialiste qui tient une plume, sent l'indignation lui monter au cœur, lorsqu'il se trouve en face d'oppressions et d'iniquités dont, pour les avoir souffertes, il connaît bien toute l'horreur. Il comprendrait aussi, dans le cas de Carmaux, que pour que les ouvriers en soient venus à s'ameuter contre le directeur Humblot, que l'on désigne couramment là-bas sous le peu flatteur sobriquet de *Buveur de sang*, il a fallu que ce triste personnage ait bien des abus de pouvoir à se reprocher vis-à-vis des malheureux travailleurs qu'il exploite, opprime et peut affamer à son gré.

Au reste j'espère que le procès d'Albi aura édifié mon correspondant sur la moralité de M. Humblot ; il a dû reconnaître ne pas avoir été menacé et il a poussé l'oubli de sa dignité jusqu'à se rendre coupable d'un mensonge patent quand, à l'interrogation de Millerand : *La compagnie n'a-t-elle pas fait de la pression politique sur ses ouvriers ?* il a osé répondre : *Non, jamais* ! C'est nier l'évidence, on le savait du reste et les débats l'ont établi, sans ombre de contestation possible.

Je croirai offenser mon honorable correspondant si je lui disais : Trouvez-vous digne d'estime l'homme tout-puissant qui, pour aggraver le cas de pauvres diables qu'on va condamner, se rend coupable d'une pareille entorse à la vérité ?

Il m'est au moins permis de lui dire :

Vous ne voulez pas que l'on parle de la peu intéressante Compagnie, en effet, vous seriez obligé d'apporter vous aussi votre flétrissure à ses rapaces qui volent les forêts communales, subtilisent les mines, en un mot s'approprient la fortune publique et sans vergogne exploitent durement leurs ouvriers, les affament lorsqu'ils ne veulent pas se faire des instruments de réaction, car ces parvenus ont surtout la haine de la Révolution qui les a enrichis.

C'est bien là la signification du renvoi de Calvignac, l'Elu ouvrier. Il demandait d'abord quelques jours de congés pour remplir ses fonctions de maire, sans être payé pendant ses absences, naturellement. Ce fut une vengeance politique du monarchiste impénitent Reille de les lui refuser ; et, lorsque les ouvriers se sont bornés à demander la mise en congé de Calvignac pendant tout le temps où il serait maire, il y a méchanceté basse et provocation à le refuser.

N'est-ce pas à vous que je puis demander : Pouvez-vous croire sérieusement que les agissements des Reille, Solage et consorts ne sont pas une nouvelle déclaration de guerre à la République, un attentat contre le suffrage universel ?

Reste le fait de la grève rendue obligatoire pour quelques lâcheurs.

Je ne puis mieux faire, sur ce point, que de publier une analyse de la belle et généreuse plaidoirie de mon ami Alexandre Millerand :

« Ce qui s'est passé le 15 août, ce n'est qu'un épisode de ce grand drame qui commence à se jouer dans notre pays et le monde entier, comme partout ailleurs.

« Il y a deux acteurs en présence : le peuple, non pas cette poignée de prévenus choisis par le hasard ou des rancunes de dénonciateurs, mais la population tout entière de Carmaux ; en face, il y a non pas Humblot, cet instrument docile et irresponsable de la Compagnie, non pas ses subordonnés, depuis les porions jusqu'aux ingénieurs, non pas ces marionnettes, mais

il y a celle qui en tient les fils, cette Compagnie qui, en 1880, comme le disait la *Dépêche*, distribuait 17 0/0 de dividendes et mettait encore dans sa caisse, en dehors d'un million de réserve, 846,000 francs ; cette compagnie qui, riche à millions, ne donne à ses ouvriers qu'une part infime de ce qu'elle gagne et qui, lorsque, comme au mois de mars dernier, est obligée de faire une concession, n'a qu'une idée : reprendre la concession qu'on lui a arraché. Voilà les deux acteurs en présence.

« Le 15 août, ce n'était pas contre le despotisme économique de la Compagnie que se levait la foule, c'était contre une tyrannie politique, odieuse, intolérable. Cette tyrannie politique, M. Humblot a eu l'audace de répondre ici, à Albi, où tout le monde sait le contraire, que la Compagnie ne l'avait jamais exercée.

« Jamais ! pas même en 1885, lorsque le baron Reille usait d'une pression scandaleuse, pas même en 1887 et en 1889, lorsque la Compagnie prenait par la famine ses ouvriers, leur mettait le couteau sur la gorge et leur disait : Ou votez pour nous, ou vous n'aurez pas de pain !

« Prenez les chiffres mêmes de la Compagnie. Avant 1889, on exécutait à peine 280 journées à Carmaux ; c'était le chômage. En 1889, nous assistons au spectacle inouï d'une Compagnie qui se sert pour faire de ses ouvriers ses électeurs, de tous ses moyens ; la ruse, par la distribution de cartes que l'on était obligé de remettre à la rentrée dans les bureaux ; la séduction. Une femme allait partout, de porte en porte, prenant en voiture les enfants, cajolant les mineurs, et disant : « Il faut être du côté du pain ! » Beaucoup de mineurs n'ont pu résister à la tentation. Je n'ai pas le courage de leur en faire un crime.

« Les patrouilles que l'on reproche aux grévistes de faire, mais elles ont été copiées sur les patrouilles de M. de Solages. Il y a entre elles cette différence : celles des grévistes sont faites de dévoués et de travaillants qui n'ont pas de pain, celles du marquis, de gens mangeant bien et buvant encore mieux. Je dois reconnaître qu'après 1889, la Compagnie a tenu ses promesses. Elle avait dit : Prenez Solages et vous aurez du pain. En moins d'un an le nombre des ouvriers s'est augmenté de mille. Seulement, il s'est produit alors un fait bien humain et bien heureux ; les mineurs se sont repris, même ceux embauchés en 1889. Ces serfs ont eu assez de leur servitude et ont voulu reprendre leur dignité d'hommes et de citoyens, et c'est à ce moment qu'ils sont devenus forts et alors que leurs victoires ont commencé.

« C'est d'abord l'arbitrage de 1892, dans lequel ils ont eu pleinement satisfaction ; ensuite ç'a été leur victoire politique lorsqu'ils ont élu Calvignac maire et enfin conseiller d'arrondissement. Le lendemain de son élection, Calvignac était renvoyé. C'etait sans doute une simple coïncidence, comme il y avait eu une coïncidence lorsque quelques jours avant, Calvignac avait accompli son devoir de maire en exigeant des redevances que la Compagnie devait à l'Etat. Vous avez prétendu que Calvignac avait été renvoyé parce qu'il ne pouvait accomplir ses fonctions d'ouvrier à cause de ses obligations politiques. Mais quand vos autres agents, vos médecins, vos ingénieurs, vos porions, comme cela a été démontré, avaient accepté ces mêmes fonctions politiques, les avez-vous renvoyés ? Non.

« Calvignac était le représentant des ouvriers et vous l'avez brisé. La Compagnie l'a nié ; elle ment. Je n'en veux pour preuve que les déclarations de M. Jossier, ce préfet qui oublieux de l'exemple de M. Hendlé qui accourut de Rouen à Rodez pour déposer dans l'affaire des mineurs de Decazeville n'a pas cru devoir venir. M. Jossier a reconnu que, si la Compagnie se trouve dans la situation actuelle, c'est parce qu'elle avait voulu mettre à la porte un certain nombre d'ouvriers qui la gênent.

« Vous recherchiez les responsabilités morales, monsieur le procureur, mais les voilà ; oui, il y a derrière les dix mineurs qui sont là des gens qui devraient être assis sur ces bancs, si la loi morale était applicable. Et, puisque la justice est impuissante à les punir, je les traduis, moi, devant le tribunal de l'opinion publique. Ces gens ce sont ceux-là qui ont fait la provocation la plus éhontée à la grève, qu'ils ont cherchée, qu'ils ont voulue et qu'ils ont eue. Ces gens ce sont les gens de la Compagnie.

« Et l'éminent défenseur démontre comme nous l'avons fait nous-même, que le renvoi de Calvignac était injustifiable.

« Le motif invoqué par la compagnie, s'écrie M. Millerand, est un mensonge. Si la compagnie a renvoyé Calvignac, c'est qu'elle était certaine que ce renvoi amènerai la grève ; cette grève, on l'a recherchée avec tant d'ardeur, tant de passion qu'on a commis un pas de clerc, qu'on n'a pas suffisamment préparé les conditions dans lesquelles elle devait éclater.

« Tout cela, messieurs les juges, on le sait à Carmaux. La population tout entière a vécu ces incidents, ne l'oubliez pas, et voilà pourquoi, le 15 août il y avait devant la maison Humblot une foule jetée en avant par des vexations continuées d'années en années et que la tyrannie politique, venant après le despotisme, précipitait en avant.

« Vous prétendez, monsieur le procureur, que, derrière cette foule de deux mille hommes, il y avait des meneurs. Vous oubliez votre procédure. Un de vos témoins, le maître mineur Sablairolles, vous a déclaré que Planty, l'adjoint de Calvignac, Garric et autres engageaient les mineurs au calme. Calvignac lui-même, que vous avez, par un oubli singulier, mis seul en cause ce matin comme l'auteur responsable des troubles, est allé à la gendarmerie protéger le directeur des mines. Sans son intervention peut-être la scène du 5 août aurait eu une issue que nous déplorerions.

« La compagnie osait hier encore affirmer dans un communiqué que son personnel n'avait jamais tenté de se rapprocher d'elle. Que fit-on le 7 août, le 15 août, lorsque ces mêmes meneurs allèrent le trouver pour offrir la mise en congé de Calvignac, pour tenter une conciliation. Vous les avez repoussés. S'il y a eu des troubles le 15 août, c'est donc la faute de la compagnie, et elle restera l'auteur responsable de la grève et de l'affaire qui est examinée aujourd'hui. Qu'a fait le parquet dans cette situation ? Il a, lui le représentant de la justice et de l'administration, cueilli au hasard, contre le vœu de l'administration, dix malheureux qu'on vous amène aujourd'hui pour les condamner.

« M. Millerand démontre ensuite les contradictions relevées dans les dépositions des témoins à charge, et notamment du gendarme Ichard, cette Providence du parquet. Il s'élève contre l'accusation qui a pris des individus comme boucs émissaires. Pourquoi Salabert, Lucien Léon et Birbès qu'il défend, sont-ils amenés ici ? Où sont les preuves ? et, reprenant un à un tous les témoignages, il démontre que le parquet n'a pu recueillir contre ses clients absolument aucune preuve du délit qui leur est reproché.

« Eh ! bien, ils ont crié : « Ayez pitié de nous ! reprenez Calvignac ! » Ils savaient que lui renvoyé, d'autres le suivraient. On n'a pas eu pitié d'eux, puisqu'on les amène ici pour leur faire porter le poids des fautes commises par une foule anonyme. Ces fautes, ils les ont déjà expiées par six semaines de détention préventive. Vous êtes des juges, vous ne devez donner qu'un verdict d'acquittement et cet acquittement sera accueilli avec allégresse, non seulement par cette population de Carmaux, qui, avec une énergie admirable, lutte depuis deux mois contre les millions de la compagnie, mais encore par toute la France républicaine qui accompagne de tous ses encouragements, de toutes ses sympathies, de son obole, les efforts de ces travailleurs. »

Dans un admirable élan, M. Millerand ajoute :

« La justice est la garantie suprême de la paix sociale. Pour qu'elle soit la haute pacificatrice, il faut qu'elle inspire confiance à tous et que ses balances ne soient faussées au profit de personne. Depuis dix ans la conscience publique a vu, avec indignation et surprise des financiers de haut vol ayant une main dans toutes les caisses, râfler impunément la fortune et l'épargne de la société ; ces voleurs, ces coquins sont demeurés impunis, et ils jouissent en paix du fruit de leurs rapines.

« Quel jugement voudriez-vous que portât l'opinion publique si, à côté de ces grands coquins impunis, on voyait frapper les petits mineurs de Carmaux, coupables seulement d'avoir poussé un cri de rage contre cette compagnie qui, après leur avoir enlevé leur dignité d'hommes, veut leur enlever leur indépendance de citoyens. Vous ferez votre devoir de juges. J'attends l'acquittement. »

Cependant les juges ont condamné. Que pouvait-on attendre de mieux ? Le principal d'entre eux, M. Granié *est le gendre de l'un des plus forts actionnaires* des mines de Carmaux et il n'a pas eu la pudeur de se récuser.

C'est pour plaire, sans doute, à ce *juge-et-partie*, que le procureur parlait sans cesse de *rebellion* et de *révoltes*, dans une accusation de violence contre un particulier.

Aussi est-ce à bon droit que toute la presse franchement républicaine est pour les mineurs de Carmaux, contre leurs oppresseurs, et je suis bien certain que, mieux informé par le procès d'Albi, mon honorable correspondant est lui aussi maintenant pour les victimes qui luttent pour la République, pour le suffrage universel et pour la dignité des travailleurs.

B. Malon.

REVUE DES LIVRES

Études pénales et sociales, par Tarde. — *Bibliothèque de criminologie*. Un volume in-8, de 460 pages.—Editeurs : Storck, à Lyon, et Masson, à Paris. — 1892.

M. Tarde, que nos lecteurs connaissent bien et qui s'est rapidement acquis une très juste notoriété parmi les philosophes contemporains et surtout parmi ceux d'entre les philosophes à qui la *Sociologie* doit le plus, vient de réunir en un beau volume un certain nombre d'articles extraits de diverses publications périodiques, la *Revue Philosophique*, la *Revue des Deux-Mondes*, les *Archives de l'Anthropologie criminelle*, la *Revue Scientifique*. Des questions très diverses mais qui toutes touchent soit à la science des sociétés soit à la *Science pénale* et la *Criminologie* (qui ne constituent évidemment qu'une partie et certainement pas la moins intéressante ni la moins poignante de la sociologie), sont traitées dans cet ouvrage avec une verve de style, une abondance et une originalité de vues qui, de la part de l'auteur des : *Lois de l'imitation* et de la *Philosophie pénale*, n'étonneront personne.

Les trois chapitres consacrés au duel, qui ne tiennent pas moins de 83 pages, forment un véritable traité du duel, considéré dans son passé, dans son présent, dans ses causes et aussi dans les remèdes qu'il conviendrait de tenter pour la guérison de cette aberration aussi absurde que barbare.

Cette coutume, chère à certains journalistes qui ont plus d'escrime que d'idées ou de valeur morale, n'est probablement pas autre chose que la survivance d'une politique superstitieuse du Moyen-âge, car les anciens ne connaissent point le combat singulier engagé pour venger les injures purement individuelles.

Chez les Germains il existait d'après Tacite quelque chose d'analogue ; on pratiquait le duel *divinatoire*. Avant d'engager un combat on faisait battre un guerrier quelconque avec un prisonnier ennemi. D'après l'issue de cette rencontre, on augurait bien ou mal de la tentative projetée. De là vint plus tard le *duel judiciaire*, le *jugement de Dieu*. Les deux plai-

deurs heurtent l'épée et Dieu tout-puissant et tout juste donne naturellement la victoire à celui des deux qui a pour lui la raison et le bon droit. De nos jours, personne n'a plus cette foi naïve. On va sur le terrain pour la galerie, pour le public, par vanité.

Le duel dans l'armée est une absurdité cruelle. De tout temps, il a été autorisé et même imposé dans l'armée française. Dans l'armée allemande il est autorisé depuis 1874 ; il est recommandé dans l'armée Italienne, dans laquelle, à une période antérieure, il avait complètement disparu sous l'influence de quelques mesures énergiques. En Angleterre et dans l'armée anglaise, ces mœurs de spadassin sont méprisées et ridiculisées.

M. Tarde propose une série de mesures telles que : lois sévères sur la diffamation, punition des duellistes, interdiction pour les journaux sous des peines sévères de publier les procès-verbaux des rencontres. Ce dernier moyen nous paraît heureux : Quand il sera impossible de faire savoir aux badauds et aux oisifs des cercles et des cafés boulevardiers que l'intrépide X ou Z, vendeur de prose pornographique ou fond-secrétière, a vaillamment reçu une écorchure au poignet, quand le duel ne sera plus un excellent procédé de réclame à bon marché. on verra tous les châtouilleux de point d'honneur mettre de côté ce bagage encombrant et désormais improductif.

Le chapitre suivant est une analyse critique très intéressante et très vive de l'ouvrage de Lombroso sur le *Délit politique*.

Arrêtons-nous un instant à l'étude intitulée l'*Atavisme moral*, non pas pour entrer dans la discussion, ce qui nous entraînerait à de trop longs développements. mais pour montrer par une citation en quelle estime sont tenus auprès des gens qui pensent les travaux d'un des esprits les plus éminents de la démocratie socialiste italienne, le docteur Napoléon Colajanni, auteur de l'ouvrage fameux à si juste titre qui s'appelle la *Sociologie criminelle*.

« C'est un plaisir de discuter avec un esprit sincère et calme, aux « convictions sans passions, aussi désintéressées qu'arrêtées, dont la fixité « se déploie en une variété inépuisable d'ingénieux développements, servis « par une vaste érudition. Tel est M. Colajanni, et voilà pourquoi, bien « que je me félicite hautement d'être d'accord avec lui sur tant de points « et de pouvoir m'appuyer souvent sur le résultat de ses solides recher- « ches en statistique, je ne sais si je ne suis pas tout aussi ravi de l'occa- « sion qu'il m'offre aujourd'hui de le contredire un peu...

« Mais avant tout, que je commence par louer comme il convient son « beau livre sur la *Sociologie criminelle*. Jamais la question du type phy- « sique des criminels, ni celle des rapports du crime avec la folie, l'épi- « lepsie, la dégénérescence, l'hérédité, n'avaient été vues de si près, ni « sous tant de faces différentes, ni éclairées à la lumière de tant de chiffres « et de documents pris un peu partout, toujours aux bonnes sources. De « cet examen consciencieux il se dégage la preuve que les *causes sociales* « *du délit* l'emportent immensément sur ses prédispositions naturelles. »

Le psychologue s'associe souvent et d'une façon très heureuse, chez M. Tarde, au sociologiste et au criminologiste. Ces divers problèmes se tiennent en effet de très près. Il est même nécessaire d'avoir réfléchi à la plupart d'entre eux pour pouvoir comprendre avec une certaine pénétra-

tion les crimes dits *passionnels*, qui par les personnages en scène et les incidents du drame montrent la mise en jeu de combinaisons psychologiques intéressantes et peu communes. Les chapitres sur *l'Amour morbide* et sur *Quatre crimes passionnels* (affaire Chambige, affaire Wladimiroff, affaires Weiss et Achet) sont de la psychologie criminelle appliquée et de la plus subtile sans conteste.

Signalons encore les études sur la crise du droit moral et la crise du droit pénal, sur l'idée de culpabilité, sur Dépopulation et Civilisation, sur les idées sociologiques de M. Guyau.

En terminant, notre auteur traite du suffrage universel. Il montre que les quatre cinquièmes de la nation ne votant pas, le suffrage dit universel ne représente pas l'opinion ni la volonté du pays d'une façon certaine. Les femmes et les enfants devraient voter, au moins pour ces derniers, par l'intermédiaire d'un mandataire légal, qui serait le père. Un père de famille qui incarne en lui l'intérêt de trois, quatre, cinq, dix têtes différentes devraient avoir plus d'influence sur la gestion des affaires publiques qu'un célibataire isolé. Il est certain qu'il y a là une idée neuve. La voix du célibataire ne peut sans injustice flagrante neutraliser celle du père de famille qui représente cinq ou six personnes.

Mais il est probable, au train où vont les choses, qu'il se passera encore longtemps avant que notre République songe à introduire un peu plus de justice dans le fonctionnement du suffrage universel et de tant d'autres institutions aisément critiquables.

A. Delon.

Les maisons de tolérance, leur fermeture, par le docteur Louis Fiaux, ancien membre du Conseil Municipal de Paris. (3me édition). — Georges Carré, éditeur, 58, rue Saint-André-des-Arts. Paris. — Prix : 3 fr. 50.

Pas fin de siècle du tout, M. Louis Juvénal Fiaux flétrit, chaque fois qu'il les rencontre sous sa plume, toutes les ignobles licences de la bestialité amoureuse, tous les raffinements savants de la luxure. Bisexuel ou unisexuel, l'Eros, car en l'espèce il ne peut s'agir de Vénus qui purifie tous les libres plaisirs des amants, l'Eros a révélé ses plus intimes secrets au docteur Fiaux. « L'étude et la pratique de la médecine enlèvent tant de préjugés, confèrent tant d'immunités. »

M. Fiaux n'est un inconnu pour aucun des lecteurs de la *Revue Socialiste*. En politique et en sociologie il a abordé bien des sujets avec plus ou moins de bonheur, mais toujours avec une rare sincérité, avec une éloquente conviction.

La question de la prostitution, notamment, a toujours tenu en éveil ce médecin philosophe. Adversaire résolu de son arbitraire réglementation, où il n'a découvert aucune trace de légalité, M. Fiaux a déjà publié sur cette plaie sociale plusieurs volumes fort remarqués, entres autres : *La police des mœurs en France et dans les principales villes d'Europe ; — La Prostitution en Belgique et en Russie*.

Le présent volume, réclamant avec de nombreux documents à l'appui

la fermeture des maisons de tolérance, est une continuation de l'œuvre commencée, continuation où sont spécialement visées la police moins connue des b..... et la maison publique « enseigne et enseignement de mauvaises mœurs, une vraie peste pour la santé populaire. »

Ceci dit, nous résumons à grands traits et comme à bâtons rompus le livre de M. Fiaux, car notre but est simplement d'inspirer au lecteur de le lire pour y puiser une conviction sur cette étrange matière.

Les chiffres prouvent la décadence et la lente disparition des maisons de tolérance, que l'argot populaire désigne par un mot significatif: « fabriques de regrets ». Reste à les supprimer totalement en droit.

Très amusant le chapitre II, sur les qualités requises pour tenir maison publique. Mais combien tristes sont les suivants : la chasse à la pensionnaire, le peuplement de la maison, le « rabat » des agents courtiers, la franc-maçonnerie des tenanciers..... Vous ignorez sans doute qu'au vu et au su de la police parisienne et départementale, il existe un « Annuaire des Maisons de société », l'Annuaire Berum.

Egalement au vu et au su de la police, la plupart des maisons possèdent on tout au moins sont à même de fournir des mineures (et aussi des mineurs) même non âgées de seize ans. M. Fiaux nous le prouve, et nous raconte à ce sujet des histoires bien lugubres.

Quant à l'exploitation des femmes en maison, des amendes et des vols dont sont victimes ces misérables esclaves, tout le monde le sait, mais peu de personnes ont été à même de connaître les détails narrés dans ce livre. Et c'est à dessein que nous employons le mot « esclaves », car tenanciers et tenancières opèrent de réelles séquestrations, de véritables ventes de femmes.

Nous passons les chapitres sur la comptabilité des passes, le « travail » des pensionnaires et leur vie vénérienne. *Stuprum non committitur cum meretrice.* Oh ! lisez-les sans crainte. Ils ne vous suggèreront aucun vice. Le style de M. Fiaux n'est pas celui de M. Catulle Mendès. Au surplus, comme antidote, vous aurez la description de la mentalité et de la fin des pensionnaires de tolérance, le navrant spectacle de leur abrutissement, de leur écrasement.

Les maisons de tolérance sont des repaires de tribadisme, de pédérastie et de bestialité, et autant de petits conservatoires et laboratoires de la syphilis. — « Toute femme saine qui entre en maison devient inévitablement syphilitique dans les trois premières années de son séjour. » — « Les filles de maison, n'ayant qu'une clientèle passagère, sont moins soigneuses de leur corps et moins crupuleuses de la santé de leurs visiteurs.

Enfin le titre de M. Fiaux, d'ancien conseiller municipal de Paris, est suffisant pour que le lecteur soit certain que la police, ses lâchetés et ses complicités soient fustigées sans détours. De plus la police fait toutes sortes d'efforts pour empêcher ou retarder la disparition naturelle des maisons.

« En faveur des droits de la personne humaine méconnus par la réglementation », M. Fiaux s'appuyant sur de nombreux exemples fournis par l'Etranger et en France par la municipalité d'Amiens, réclame l'exécution des vœux formulés par les cahiers de 1789 par nombre de congrès, c'est-à-dire la disparition immédiate des maisons publiques.

Que l'on supprime les maisons de prostitution, nous le voulons bien et nous souhaitons sincèrement que la tenace persévérance de M. Fiaux arrive à réveiller de sa torpeur l'insouciance publique et administrative. Mais après la suppression des couvents vénériens, la vie serait-elle beaucoup meilleure pour nombre de prostituées? La prostitution sera-t-elle abolie? La question de la misère n'en subsistera-t-elle pas moins?

Nous ne doutons pas que M. Fiaux ne soit d'accord avec nous; le vrai remède efficace se trouve dans la suppression de la faim, mauvaise conseillère et des misères matérielles pour l'avènement de la justice économique. Du pain et du travail pour tout le monde. En tous cas, toujours du pain. — Bien que ce livre soit une étude spéciale, il aurait gagné, au point de vue philosophique, à s'augmenter d'un chapitre, où cette particularité aurait été rattachée à la généralité, c'est-à-dire reliée à la grande question sociale.

Très documenté, très probant, ce pamphlet ému émane sûrement d'un cœur très généreux qui a seulement eu le tort de trop restreindre la portée sociale de ses conlusions. Bref, à ce livre à lire il manque une certaine inspiration nettement socialiste.

Science et Fanatisme.— petite brochure dédiée à ses « amis les travailleurs » par M. Georges Moitet, professeur d'astronomie et secrétaire du Comité de l'association parisienne des conférenciers. — C'est en quinze pages, très concises et à la portée de tous, un résumé ou plutôt un précis historique de la science astronomique, et des luttes qu'elle a soutenues contre la rage bigotte du fanatisme religieux. Nos meilleurs encouragements à l'auteur et au propagandiste.

Adrien Véber.

De Jérusalem à Constantinople, journal d'un voyageur, par Lucien Trotignon; 1 vol. — Savine, éditeur.

Ce livre est le récit attrayant d'un intéressant voyage. Il nous paraît bon de le signaler ici, surtout pour ce qui a trait à la Palestine. Rien de plus amusant que le récit des querelles entre moines orthodoxes, italiens et coptes, qui se font là-bas une concurrence acharnée sous l'œil bienveillant des Turcs.

L'auteur, assez malicieusement du reste, nous fait part de quelques observations qui contredisent singulièrement les on-dit des livres sacrés. Et voici justement une réflexion qui ne manque pas de saveur.

Près du vestibule, un étroit escalier conduit à une chapelle bâtie sur un rocher qui passe pour le sommet du Golgotha. Le voisinage de tous ces lieux saints, réunis côte à côte, ne laisse pas que de surprendre. Contentons-nous de citer à ce sujet l'opinion peu suspecte de Lamartine. Le Calvaire, le Tombeau et plusieurs autres sites du drame de la Rédemption, se trouvant ainsi accumulés sous le toit d'un seul édifice de médiocre étendue, cela semble peu conforme au récit des Evangiles et l'on est loin de s'attendre à trouver le tombeau de Joseph d'Arimathie taillé dans le

roc, hors des murs de Sion, à cinquante pas du Calvaire, lieu des exécutions ; mais les traditions sont telles et elles ont prévalu. »

Et ce n'est pas la seule constatation qu'on peut faire, en ce genre, comme on s'en convaincra par la lecture du livre de M. Trotignon.

Le Krack certain des Caisses d'Epargne, par J.-T. de la Boulaye, 1 broch., Savine, éditeur. Paris. — Prix : 1 fr.

L'auteur démontre, par des chiffres, la situation critique des Caisses d'Epargne à l'heure présente.

Les dépôts s'élèvent à plus de 3 milliards 373 millions de francs, dont l'Etat se trouve débiteur.

La France ayant déjà 66 milliards de dette, quand elle possède une fortune totale de 135 milliards, ne serait pas à même de rembourser à première réclamation les créditeurs des Caisses d'Epargne. Un peu puérilement l'auteur de la brochure attribue l'exagération de la dette nationale, à certaines dépenses ridicules de l'administration. La réforme serait bien insuffisante, si on la bornait à quelques modifications budgétaires.

Anarchisme et Nihilisme, par Jehan Preval, 1 vol., Savine, éditeur.

Un peu de tout en ce volume, et beaucoup de choses même qui ne justifient pas le sous-titre : *Christianisme*, *Alliance Franco-Russe*, *etc.*, *etc.*

L'auteur se plaint du peu d'enthousiasme des Français pour le Tzar. Méridional va ! Il estime que la Sibérie est un pays charmant, que les fonctionnaires russes sont des philanthropes ! Permis d'en douter.

Quelques vérités, bien que rares, se font jour à travers ce verbiage.

Nihilisme et anarchie sont des mouvements qui n'auront plus de raison d'être quand on aura accordé les libertés que réclame le prolétariat universel. C'est tellement juste que cela est presque une lapalissade.

Pour la Patrie, unissons-nous ! *Réforme électorale*, par Alfred Crétin, Savine, éditeur. Paris.

Ce livre est l'exposé d'un système qui, dans l'espérance de M. Crétin et de ses amis, servira de plate-forme au grand parti républicain conservateur en voie de formation. Nous envisageons sans trop d'inquiétude les progrès de ce grand parti.

Il nous a intéressé toutefois ce livre par l'énoncé de quelques revendications nullement dédaignables.

M. Crétin demande une représentation des minorités, et une représentation corporative, la création d'assemblées départementales qui remplaceraient avantageusement les préfets et les sous-préfets, la suppression des frais d'élection, le vote obligatoire, tout cela est également revendiqué par bien des nôtres, et nous ne pouvons que nous féliciter de voir ces idées préconisées par un adversaire.

Robert BERNIER

Le Directeur-Gérant : BENOÎT MALON.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

BULLETIN

Sommaire. — *La Victoire de Carmaux. — Opinion de la presse. — Les incidents de Lens. — Les Monopoles et le Socialisme d'Etat.*

C'est à bon droit que la presse démocratique toute entière s'est vivement préoccupée de la grève de Carmaux. En effet, on n'était pas en présence d'un simple conflit économique ; c'est une véritable bataille politique et sociale qu'ont livrée et gagnée trois mille mineurs prenant d'assaut un des châteaux-forts de la réaction monarchique, forçant à capituler une des plus puissantes organisations capitalistes et financières de la France. Nos lecteurs connaissent les faits, et il en est fort question encore dans la suite de ce fascicule, nous n'avons donc pas à y revenir ici; disons seulement que le fait d'avoir passionné à ce point l'opinion publique, que d'avoir opposé à l'occupation militaire une force morale victorieuse, de s'être acquis l'intervention de tous les députés socialistes et des principaux députés de l'Extrême Gauche, d'avoir vaincu à la tribune parlementaire et contraint l'intraitable Compagnie minière de Carmaux à accepter l'arbitrage d'un ministre républicain, marque bien que la lutte économique prend dans notre pays un caractère tout nouveau et qu'une ère pleine de promesses s'ouvre pour les revendications ouvrières.

A Carmaux le prolétariat s'est fait le champion de la République et du suffrage universel ; à cette cause sainte il a offert 80 jours de misère, méritant et conquérant l'admiration de tous les démocrates.

On est heureux de pouvoir ajouter que ce dévouement a été récompensé : la solidarité ouvrière s'est affirmée à cette occasion par l'envoi de 1000 fr. par jour en moyenne et, en dernier lieu, la boiteuse sentence arbitrale (digne du ministre apeuré

qui l'a rendue, mais non pas des prolétaires républicains qui avaient accepté l'arbitrage) a été améliorée, sous la double pression de l'action socialiste et de l'action radicale heureusement coalisées, en la circonstance.

Cet heureux concours est dû en partie à Baudin, Ferroul et Duc-Quercy qui ont fait preuve d'un grand sens politique, en n'acceptant pas la délégation qu'on leur offrait et en incitant les mineurs à nommer (ce qu'ils ont fait) les trois chefs de l'Extrême Gauche, Clémenceau, Pelletan, Millerand. C'était obliger en quelque sorte le parti radical tout entier à donner de toutes ses forces et à entraîner la victoire. Ajoutons que les trois délégués ont été dignes de la confiance des mineurs et que grâce à eux les courageux mineurs de Carmaux ont en somme satisfaction, et la première tentative d'arbitrage entre travailleurs et capitalistes n'aura pas failli. Ce n'est pas là un résultat dédaignable.

Tout est fondé sur la lutte et sur l'opposition des intérêts dans la société actuelle ; entre les nations, pas d'autre droit que celui de la guerre ; entre les partis politiques, des hostilités implacables; dans le monde économique, les antagonismes perpétuels, de brusques et toujours renaissants conflits. Et dans ce dernier cas, la lutte n'a pas lieu sur le terrain de l'égalité. Jusque là, les gouvernants, même républicains, ont toujours considéré les grévistes comme des révoltés dangereux et comme des émeutiers probables qu'on doit s'efforcer de terroriser par des provocations de police et d'insultantes précautions militaires.

On a voulu faire de même cette fois ; mais il a fallu en rabattre devant l'admirable sentiment public de l'agglomération ouvrière carmaurienne et se résoudre à traiter les travailleurs en belligérants. Sur ce terrain le prolétariat, qui a pour lui le droit, le nombre, l'idée républicaine et la justice sociale, en un mot toutes les forces vivantes et toutes les aspirations progressives de l'humanité militante, est sûr de vaincre.

Carmaux n'est que le modeste début d'une série féconde de victoires ouvrières.

La presse démocratique tout entière en juge ainsi, avec raison ; quelques extraits l'établiront :

Du *Paris* :

Et maintenant cette grève si longue, si pénible, qui nous a apporté tant d'angoisses, qui nous a fait si souvent penser à l'irréparable malheur de Fourmies, n'aura pas été inutile. Je crois que les Compagnies hésiteront désormais à toucher à la liberté électorale de leurs ouvriers, à leurs droits de citoyens. Cette liberté, ces droits, les mineurs de Carmaux ont consenti de durs sacrifices pour les faire respecter. Ils ont, certes, eu le tort grave au commencement de se livrer à des actes de violence. On peut les blâmer anssi de

n'avoir pas accepté immédiatement la sentence arbitrale, mais le sentiment de solidarité auquel ils obéissaient était noble et généreux. (RANC).

Du *Rappel* :

Une fois de plus, les mineurs de Carmaux donnent à leur Compagnie et au gouvernement une leçon de dignité. Ces hommes qui s'étaient levés pour défendre la République et le suffrage universel, qui, plus tard, ont pratiqué si admirablement la solidarité en refusant d'abandonner leurs camarades, ont compris que, dans leur grève, deux questions se trouvaient en jeu : la question politique et la question sociale tout entière.

Sur le terrain politique, ils ont remporté une grande victoire. L'arbitre a proclamé leur droit et toute la population ouvrière de ce pays les a soutenus.

Au point de vue social, il en est encore de même, bien qu'ici le triomphe soit surtout moral. Les mineurs de Carmaux tenaient dans les mains l'avenir du socialisme. Ils n'ont pas voulu le compromettre, ils n'ont pas voulu qu'on pût les accuser d'avoir, au cas où des événements déplorables eussent marqué la continuation de la grève, provoqué ces événements ; ils n'ont pas voulu davantage laisser dire qu'ils n'avaient pas eu confiance en leurs mandataires. Et, dès qu'ils ont été sûrs que les malheureuses victimes de la Compagnie seraient graciés et pourraient se procurer du travail, ils ont, avec un ensemble magnifique, déclaré qu'ils redescendraient dans les fosses.

C'et un bel exemple : nous le saluons.

Aussi bien, la grève de Carmaux fera-t-elle date dans l'histoire des revendications sociales. Ce mouvement, né d'une insulte faite au suffrage universel et prenant fin ainsi, restera avec un caractère grandiose que, seules, des personnes de mauvaise foi oseront contester. (C. Bos).

De la *Lanterne* :

La volonté populaire victorieusement affirmée, le suffrage universel vengé d'odieuses tentatives ayant pour but de le mutiler ; la République consolidée dans son principe par les mineurs de Carmaux qui ont, de plus, donné les preuves les plus touchantes des sentiments de solidarité qui les animent, tels sont les précieux résultats acquis par cette grève dont le souvenir restera dans les annales de la démocratie française.

C'est là ce qui caractérise cette grève et lui assure une place à part dans le souvenir reconnaissant de la démocratie républicaine : elle n'a été entreprise et poursuivie que pour un principe, et, malgré les privations, les souffrances matérielles, les cruelles incertitudes pour l'avenir qui en étaient la conséquence, elle n'a cessé que lorsque ce principe a triomphé !

Du *Radical* :

Ainsi que nous l'avions espéré, la grève de Carmaux a pris fin. La réunion générale des mineurs, après avoir entendu M. Clémenceau, a voté à l'unanimité, la reprise du travail.

Les ouvriers de Carmaux ont bien mérité de la République. Défenseurs des droits du suffrage universel, ils ont bravé pendant deux mois pour cette noble cause et la misère et la calomnie. Ils ont fait jusqu'au bout leur devoir. (Henry MARET).

De la *Libre-Parole* :

Il faut voir tout cela avec une certaine largeur d'esprit.

Il y a cent vingt ans, on aurait stupéfié les Français en lèur disant qu'un prince ou un duc serait absolument, au point de vue de la loi, l'égal d'un pauvre diable.

Il y a cinquante ans, un ouvrier n'aurait même pas songé une minute à manifester les prétentions de Calvignac. Un contre-maître lui aurait réglé son compte, et il serait parti sans oser faire une observation.

Figurez-vous un patron entrant, il y a vingt ans seulement, dans le cabinet de M. Loubet, à Montelimar, et lui disant : « Je viens de congédier un ouvrier dont je ne suis pas content, et il prétend avoir le droit de rester quand même à mon service. » L'excellent Loubet aurait levé les bras au ciel.

Si vous la regardez de près, en effet, cette décision est un des actes les plus révolutionnaires qui soient. Ce parfait bourgeois a porté un coup terrible aux droits du patronat et consacré par sa sentence des idées qui, vers 1835, auraient justifié des poursuites en cour d'assises. Il accorde évidemment à l'ouvrier une sorte d'hypothèque sur l'usine dans laquelle il travaille.

Tous ces droits, on ne les a pas donnés aux ouvriers, ils les ont pris ; ils les ont conquis un à un par une généreuse tendance à se révolter toujours, par l'esprit de sacrifice qui leur fait accepter pendant de longs mois de douloureuses privations, par le dévouement de milliers d'êtres obscurs qui ont organisé des grèves qui n'ont pas réussi et qui ont été mis en prison sans que le monde sût même leur nom... (E. DRUMONT).

Tout en n'acceptant pas les clauses de l'arbitrage, que par la plume d'Henri Rochefort il qualifie ainsi : le partage décidé par M. Loubet est celui de Montgomery : *tout d'un côté rien de l'autre*, l'*Intransigeant* ne juge pas moins favorablement l'attitude des mineurs auxquels il a montré sa sympathie par une souscription qui dépasse 18.000 fr.

Du *XIX*e *Siècle* :

Ah ! les braves gens ! Mais quels devoirs cette attitude impose au gouvernement et au parti républicain ! Je ne parle pas seulement des satisfactions promises et dues à la population de Carmaux : je parle des obligations qu'elle crée pour l'avenir. Les travailleurs viennent de prouver leur capacité et leur sagesse politique. C'est un avertissement décisif. Aveugle qui ne le comprendrait pas. (A. MILLERAND).

Nous pourrions continuer par la *Petite République française*, la *Marseillaise*, la *Nation*, le *Petit Parisien* et tous les journaux avancés de Paris et des départements. Partout le langage a été identique ; mais ce serait tomber dans les répétitions, et nous préférons terminer par cette claironnée de Camille Pelletan dans la *Justice* :

Il fut un temps où l'honneur de la patrie française était attaché au dévouement intrépide que les mœurs populaires avaient voué à l'idéal de justice et de progrès, légué aux générations actuelles par la démocratie. C'est là ce qui faisait la France grande dans le monde ; c'est là ce qui faisait que chacune de ses commotions remuait le globe ; c'est là ce qui faisait qu'il fut un temps où tout homme de cœur d'une nation étrangère disait le mot connu : « J'ai deux patries : la mienne d'abord, la France ensuite ! »

Nobles amis, que nous avons vus à Carmaux, vous êtes restés des Français de cette France-là. Regardez les dirigeants d'aujourd'hui ! « Comment une telle lutte ! Une lutte qui nous gêne... qui peut nous obliger à verser le sang pour

M. Reille... Et pourquoi ?... Pas même pour cinquante centimes de plus de salaire... Non, pour ces calembredaines : le suffrage universel, la solidarité des travailleurs ! Cette grève, véritablement, n'a aucune explication !

Et vous avez continué le conflit ; et vous l'avez continué... gaiement... ce serait trop dire, les enfants avaient faim... la femme avait faim... la femme qui, tout le temps, aurait soutenu votre courage, s'il avait eu besoin d'être soutenu. Vous avez été en avant-garde. Non, la France n'est pas devenue le monstrueux champ de bataille d'intérêts matériels qu'on en voudrait faire... Vous avez donné le coup de clairon : on vous suivra.

Vous étiez résolu à risquer les derniers sacrifices, comme vos pères de 89 et de 92, comme ceux de 1830 et de 48. La graine de ceux-là semblait perdue : vous avez prouvé le contraire.

Je l'avoue, je n'ai jamais eu une émotion aussi profonde, qu'en demandant à ces vaillants d'accepter le traité qu'on leur offrait, avec une victoire certaine, mais entourée de telles restrictions apparentes, qu'ils n'y pouvaient pas croire.

Ils étaient ulcérés de méfiance. Et je fais à nos ministres, même à ceux du centre gauche, l'honneur de croire que s'ils avaient pu voir sur place le rôle de leurs subordonnés, ils auraient été les premiers à le déplorer : il faut bien que cela soit, puisqu'ils l'ont modéré souvent.

Là-bas, tout ce qui est officiel n'est pas à la République, — c'est au baron Reille. Il faudra peut-être raconter un jour, avec les détails que nous avons recueillis sur place, l'histoire incroyable de ce conflit.

Oui, nous sommes venus demander à ces vaillants, au nom de la cause à laquelle ils avaient sacrifié, et leur pain, et leur vie même, l'acceptation de conditions où toute la France a vu leur victoire..... où, tant de fois trompés, ils auraient été tentés de ne voir qu'une tromperie nouvelle.

On a parlé de meneurs, suscitant, exploitant leurs colères. Où étaient-ils donc, ici, les soi-disant meneurs ? Tous ne poursuivaient que la reprise du travail. Chacun de ceux qu'on représentait comme des spéculateurs en grève, cherchant dans le sang, je ne sais quel ignoble avantage personnel, pouvaient peut-être, d'un mot, arrêter l'apaisement ; tous ont travaillé au résultat. Non, jamais je n'ai vu de spectacle plus émouvant que celui du comité de la grève quand il prit sa décision. Nous avions multiplié les dernières objurgations : la misère... ils la supportaient depuis trois mois... les périls... peu leur importait... Une seule raison a pu les déterminer : l'intérêt de la République et des progrès sociaux... Le comité, où il y avait des passionnés, a voté la reprise du travail au scrutin secret... à l'unanimité. Ils nous l'ont dit après : chacun croyait que sa boule blanche serait la seule. Et quand ils annoncèrent le résultat, tous se mirent à fondre en larmes ! Ils craignaient encore pour leurs camarades sacrifiés : ils avaient juré de ne pas les abandonner !

Et quand nous avons vu ceux-là à la prison d'Albi, ce fut le langage contraire : « Faites votre possible pour ceux qui sont pères de famille... Puisque la cause du droit populaire a triomphé, cela nous suffit ! »

Et c'est ensuite, devant les trois mille travailleurs qui souffraient de la misère depuis trois mois, c'est ensuite que nous avons craint de voir la méfiance profonde, après tant de déceptions, l'emporter sur la certitude de la victoire. Nous remercions ces braves de n'avoir pas une minute douté de notre sincérité. Malgré cela, ils résistaient, ils nous croyaient trompés.

Pendant tout cela, au milieu de profondes angoisses, nous comparions... nous comparions les républicains arrivés, qui ne peuvent plus nier, après la parole de M. Loubet, qu'il n'y eût le bon droit du côté de la grève ; qu'il n'y ait eu atteinte au suffrage universel ; et qui se font les agents de M. Reille, et qui applaudissent à toutes les vexations, à toutes le provocations ; et qui,

devant cet horrible lendemain, rouge de sang versé pour le bon droit, poussaient le gouvernement aux violences, ou, tout au moins, se réfugient derrière de misérables équivoques... Nous les comparions à ces milliers de travailleurs obscurs, sans espoir d'avantages personnels pour eux-mêmes, bravant les derniers périls pour le droit qu'ils défendaient... et, quand on leur montrait l'intérêt du progrès démocratique et social, immolant jusqu'à leurs légitimes colères, jusqu'au souvenir de leurs trois mois de misere, à l'intérêt suprême de l'idée !

Les évènements de Lens se rattachent au même système de provocation capitaliste et réactionnaire que ceux de Carmaux. Quand nous l'avons dit, *Le Patriote* belge nous a courtoisement accusé de mensonge. Or, voici la déposition précise de Basly :

A la suite des élections municipales du mois de mai, la Compagnie fut évincée de la mairie de Liévin, dont les mineurs prirent possession. A partir de cette date, on commença à sévir contre les conseillers municipaux élus, contre les syndiqués, que l'on renvoyait de la mine pour le moindre prétexte. On embauchait à leur place des ouvriers belges. A la fosse n° 3 de Liévin, deux cents belges furent embauchés. Comme ils étaient obligés de passer par la mairie, ils ne pouvaient se dissimuler.

« Au train dont on y allait, nous voyions le moment où il ne resterait plus de Français, par conséquent plus d'électeurs à Liévin. C'était évidemment l'affaire de la Compagnie ; ce n'était pas celle de tout le monde.

« Des agences d'embauchages s'étaient organisées et fonctionnaient dans le Borinage. Chez nous, également, sous nos yeux, des agents fonctionnaient, embauchaient des Belges moyennant une commission de 5 francs par tête.

« On commença à murmurer et à protester. Mais, au préalable, nne délégation fut envoyée par les mineurs au directeur de la mine pour lui demander l'embauchage des Français. On fit à la délégation un accueil charmant et de très belles promesses.

« Puis rien ne vint.

« Le 15 août à propos du départ d'un certain nombre de jeunes gens qui s'en allaient faire leurs 28 jours, eut lieu la première échauffourée. Il y eut des poursuites et une dizaine de prévenus. On n'arrêta personne.

« Arriva le jour de paye, le 22 août. Les têtes étaient montées, des violences se produisirent ; on défonça soixante-dix fenêtres des maisons habitées par des Belges. Le procureur de la République fit dresser huit procès-verbaux. Cette fois encore personne ne fut arrêté.

« La semaine suivante, il y eut un jour de chômage à la fosse n° 8 de Lens. Une délégation se présenta chez le directeur qui, lui aussi, fit des promesses. Le travail reprit. Mais les promesses ne furent pas tenues.

« Pendant la troisième quinzaine le mécontentement gagna Courrières ; les manifestations recommencèrent à Liévin.

« Alors, sur une intervention de la Belgique, le procureur de la République fit arrêter tous les prévenus et il y eut des condamnations qui varièrent de deux à six mois de prison.

« Sur ces entrefaites, des délégués nous furent envoyés par la *Fédération des mineurs belges*. Des pourparlers s'engagèrent, malgré les attaques dirigées contre moi par M. Jean Volders, directeur du *Peuple*, qui fut désavoué. Nous publiâmes le manifeste qui mit fin à tout.

« De leur côté, les Compagnies avaient réfléchi et reprirent les conseillers municipaux et les syndiqués qu'elles avaient précédemment renvoyés.

Dans son interpellation à la Chambre, Basly a encore accentué comme suit :

1° Il y a eu atteinte au libre fonctionnement des chambres syndicales ;

2° Il y a eu atteinte au suffrage universel ;

3° Il y a eu embauchage d'ouvriers étrangers au détriment de nos nationaux ;

4° Que compte faire le gouvernement pour empêcher le retour d'événements comme ceux qui se sont passés à Lens et à Liévin en juillet et en août derniers ? Pourquoi les Compagnies se sont-elles refusées à reconnaitre aux ouvriers le droit de se syndiquer ? L'obstruction systématique des Compagnies s'est manifestée par la réduction des salaires. Les militants de la grève de 1889 sont restés sur le pavé, bien qu'on ait repris à cette époque 755 mineurs ; leur seul tort était d'avoir réclamé une augmentation de salaire.

Les Compagnies ont provoqué elles-mêmes le conflit en août dernier. On a congédié 300 ouvriers dans l'arrondissement de Béthune, alors qu'on demandait aux Compagnies, non pas même de renvoyer les ouvriers étrangers, mais d'embaucher des ouvriers français. Des manifestations se sont produites, notamment au départ des réservistes pour leurs 28 jours.

Les Compagnies poussent les ouvriers dans la voie cléricale et les congédient quand ils n'y entrent pas. Elles entretiennent par l'œuvre des cercles catholiques une propagande hostile à la République. On fait distribuer gratuitement dans les écoles le journal *La Croix*, et cela dans certaines usines par les soins d'un ingénieur belge, qui renvoie les ouvriers lorsqu'ils sont nommés conseillers municipaux, en portant ainsi atteinte au suffrage universel.

Ce n'était pas là un début, Lafargue nous l'apprend dans le *Socialiste* :

Il y a quelques années, les Compagnies de chemins de fer, pressentant le danger que courait la domination capitaliste, avaient pris un oukase ordonnant à leurs employés de démissionner des corps élus dont ils faisait partie. Cela fit tapage à l'époque. Un membre du parti ouvrier, qui était conseiller municipal à Villeneuve-Saint-Georges, près Paris, refusa d'abandonner la place où l'avait envoyé la confiance de ses concitoyens : il fut congédié sans tambour ni trompette. L'affaire fut portée à la Chambre et les députés capitalistes, issus du suffrage universel, approuvèrent cette atteinte portée au suffrage universel ; eux qui sont toujours disposés à voter des millions pour subventionner les Compagnies de chemins de fer, avouèrent qu'ils étaient impuissants pour protéger leurs employés, alors même qu'ils étaient comme eux, des élus du suffrage universel. Notre ami resta bel et bien congédié.

L'exemple a porté fruit : partout où les électeurs, au lieu de nommer des capitalistes, choisissaient un ouvrier ou un socialiste, son affaire était réglée d'avance, il était expulsé de tous les ateliers et était obligé de gagner son pain par n'importe quel métier.

Dormoy, conseiller municipal de Montluçon et bon ouvrier mécanicien fut forcé de vendre de porte en porte de l'huile, et ce commerce ne lui rapportait qu'une moyenne de 2 fr. 50 par jour ; à Roanne et ailleurs, les élus devenaient marchands de légumes, de journaux, débitants de vin, cabaretiers. Dans plusieurs villes, les camarades se cotisèrent afin de leur fournir des fonds pour s'établir ; dans les départements du Nord, ce sont les brasseurs qui firent les frais de leurs établissements pour y écouler leur bière.

Les capitalistes ne se contentent pas de pourchasser l'élu ; ils étendent leur

vengeance sur tous les membres de la famille. Lepers, adjoint au maire de Roubaix, est flanqué à la porte, ainsi que ses deux filles qui travaillaient dans une filature de Tourcoing...

Les grandes compagnies jouent gros jeu. La reprise par l'Etat des chemins de fer et des mines n'est plus qu'une question de temps. C'est ainsi que pendant que M. Tolain réclamait à la tribune du Sénat, la nomination par le gouvernement des directeurs de toutes les exploitations de mine ou de chemins de fer, on distribuait à la Chambre le texte d'une proposition de résolution concernant l'exploitation des mines et signée de MM. Barodet, Pelletan, Dumay, Maret, Mathé, Millerand, Mesureur, Jacques, Calvinhac.

Voici le texte de l'exposé des motifs :

La loi du 21 avril 1810 sur les mines a créé un monopole monstrueux.

De très nombreuses et très grosses fortunes ont été édifiées sur la misère des ouvriers mineurs traités comme des serfs.

C'est une véritable reconstitution de la féodalité, sous une forme nouvelle, non moins impitoyable et plus dure.

Nous pensons que cette situation, si grosse de conflits, sans cesse renaissants, et de danger pour l'ordre social, doit cesser.

Ne sont-il donc pas dignes de toute notre sollicitude, ces hommes intrépides, condamnés au travail, à l'insalubrité et aux risques de mort foudroyante des galeries souterraines ? Ne méritent-ils pas un meilleur sort, ceux dont le produit alimente toutes les autres industries et sans lequel la société serait comme frappée de paralysie ?

Représentants du peuple et républicains, nous avons le devoir de nous inspirer des grands principes de la Révolution française : le droit, l'égalité, la justice, et de ne faire que des lois qui tendent au bonheur commun.

Le droit, la justice sont imprescriptibles.

C'est au nom de ces principes, d'une si éclatante évidence, que les anciens droits féodaux ont été supprimés et que les nouveaux doivent l'être ; — que la propriété de l'homme par l'homme, l'esclavage, a été abolie et que l'exploitation de l'homme par l'homme, ce nouvel esclavage, médiocrement tempéré par le salaire, doit l'être ; — enfin, que la propriété individuelle est expropriée journellement pour cause d'utilité publique.

En conséquence, Messieurs, nous avons l'honneur de proposer à la Chambre l'adoption de la résolution suivante :

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique. — La Chambre, au nom de la justice et dans un intérêt d'ordre social, invite le gouvernement à présenter, dans le plus bref délai possible, un projet de loi ayant pour but de faire passer progressivement l'exploitation des mines aux mains des compagnies ouvrières de mineurs et d'en déterminer les conditions.

D'autre part la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France est ajournée et les municipalités socialistes cherchent les moyens de transformer les monopoles de leurs cités respectives (gaz, traction, etc.) en services urbains. Le règne des monopoleurs est à sa période descendante et d'importantes réalisations socialistes sont prochaines. Bon gré malgré, la bourgeoisie dirigeante sera obligée à sacrifier de plus en plus au socialisme d'Etat, préface du socialisme collectiviste.

Ainsi le veulent les nécessités sociales contemporaines auxquelles on peut bien appliquer l'antique définition des destinées : *Volenti ducunt, nolenti trahunt.*

B. Malon.

LE SOCIALISME A L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

DISCOURS INAUGURAL D'HECTOR DENIS

A la séance d'ouverture des cours de l'Université libre qui a eu lieu le 17 octobre, le nouveau recteur de l'Université, notre éminent collaborateur Hector Denis a prononcé sur le socialisme un discours mémorable.

Nous laissons à d'autres le soin d'apprécier cette œuvre magistrale, qui, sur la plupart des points, répond trop à notre pensée pour que nous ayons d'autre but que de la résumer aussi exactement que possible. Cependant, il est une chose que nous tenons à dire : c'est que notre cher et savant ami, en dégageant l'idée socialiste de toutes contingences, en la portant si haut que les éclaboussures d'en bas ne puissent l'atteindre, a conquis un titre de plus à la reconnaissante affection du prolétariat.

Dans son introduction, après un émouvant hommage à E. de Laveleye, Hector Denis, en quelques traits saisissants, met en lumière la contradiction fondamentale des sociétés modernes : l'*égalité de droit* et l'*inégalité de fait* ; il montre la division des peuples en deux classes antagonistes, livrées à une concurrence sans merci, l'oppression des plus faibles, entravés dans leur développement physique, intellectuel et moral. Car, s'il leur est interdit d'aliéner leur liberté, il leur est encore permis de vendre leur santé, de sacrifier leurs loisirs, de renoncer à leur part des bienfaits de la civilisation.

Protestation toujours grandissante contre cet état de choses, le Socialisme s'efforce de prolonger l'égalité de droit vers l'égalité de fait et tend à faire disparaître celles des inégalités qui ont des causes, non pas naturelles, mais historiques et sociales. Doit être considéré comme socialiste, *tout plan de réforme sociale dans lequel le sentiment altruiste concourt, avec l'intérêt personnel, à diriger les activités économiques et qui tend, en poursuivant l'évolution de la propriété et en constituant un droit économique nouveau, à nous rapprocher de l'égalité des conditions.*

Cette définition contient trois éléments essentiels : un principe moral, l'altruisme, une conception nouvelle du droit et l'affirmation du caractère relatif de la propriété. C'est par ces divers aspects que le socialisme s'oppose à l'économie politique classique. Pour les théoriciens de celle-ci, l'ordre social a des fondements immuables : immuable, le principe moral dirigeant qui est et ne peut être, en tous temps et en tous lieux, que l'intérêt personnel ; immuables, les lois économiques considérées comme inéluctables : immuable enfin la notion de la propriété. A cette rigidité, le socialisme oppose les progrès de l'altruisme, la nécessité de l'intervention de l'Etat, les transformations nécessaires de la propriété. Ce sont ces trois points qu'il importe d'examiner successivement.

I. — Le premier caractère commun à toutes les doctrines socialistes, c'est qu'elles admettent que l'homme n'est pas exclusivement dirigé par son intérêt personnel, et que, de plus en plus, à mesure que grandit en lui le sentiment de la solidarité humaine, il se laisse guider par un autre principe moral : l'altruisme. Ce principe moral dérive de la nature humaine : il ne relève d'aucune communion religieuse et philosophique ; il les pénètre et les anime toutes. Le Socialisme, et c'est en cela qu'il s'oppose aux religions et aux métaphysiques, n'abandonnera jamais à aucune autorité extérieure à l'homme, le gouvernement moral du monde et l'assurera finalement à l'humanité même. Car l'altruisme n'est pas seulement cette fraternité chrétienne qui nous attache à nos semblables, c'est un sentiment plus profond qui nous attache au grand Etre humanitaire, à toutes les générations, mortes, vivantes ou à naître, à l'Humanité considérée, suivant le beau mot de Pascal, comme un seul homme qui subsiste toujours et qui apprend continuellement.

Certes, la moyenne des hommes est encore bien loin de cet idéal moral, des milliers d'êtres n'en ont même pas conscience, mais il ne faut pas oublier que le Socialisme scientifique ne se fonde pas exclusivement sur l'altruisme, et reconnaît l'action puissante des sentiments égoïstes et personnels. C'est ce qui fait dire

à Graham, qui est cependant un adversaire : « Bien que le socialisme complet exige un progrès moral qu'il n'est pas probable de voir se réaliser bientôt, une partie du socialisme, une amélioration considérable de l'état présent est possible, sans réclamer une nature humaine beaucoup meilleure que ce qu'elle est. »

En outre, il faut ne pas oublier que la réalisation des réformes actuellement possibles, exercerait une action éducatrice considérable, amènerait des progrès moraux qui permettraient des transformations économiques nouvelles. Les syndicats professionnels sont des écoles d'altruisme, l'assurance obligatoire enseigne la prévoyance, car la solidarité forcée que la législation tutélaire établit entre les intérêts, se fixe dans la concience selon les lois psychologiques de l'association et de l'habitude. La loi d'hérédité les transmet comme disposition organique.

Par là même, l'Etat prépare sa propre abdication ; elle est d'avance inscrite dans les lois de l'esprit humain qui rendent finalement toute contrainte extérieure superflue. L'amende et la prison deviendraient inutiles pour que les enfants aillent à l'école, dans un pays où, grâce à l'instruction obligatoire, tout le monde aurait appris à lire. L'étude si négligée encore de la psychologie économique montrera qu'un minimum d'altruisme réalise des structures économiques qui élèvent l'altruisme à un degré supérieur ; que, dès lors, est possible un socialisme graduellement adapté à l'évolution morale de la nature humaine.

II. — La seconde notion fondamentale que H. Denis fait entrer dans la définition du socialisme, c'est la conception d'un droit économique nouveau, qui a pour principal caractère l'action réformatrice de l'Etat. A vrai dire, il est certaines écoles, les phalanstériens, par exemple, et aujourd'hui les anarchistes, qui se fondent exclusivement sur le *contrat*, la libre entente. Néanmoins, la tendance étatiste du socialisme, à la fin XIXe siècle, n'est guère contestable ; sous la pression des masses ouvrières, la société, représentée par l'Etat, tend de plus à exercer une action régulatrice sur sa propre évolution.

Tout le monde connaît les objections de l'école libérale, fondés sur l'inéluctabilité des lois naturelles et sur le danger de toute entrave à la liberté individuelle. H. Denis les soumet successivement à une critique pénétrante.

L'opinion que les phénomènes sociaux doivent être abandonnés à leurs cours parce qu'ils sont soumis à des lois naturelles n'a pu prévaloir qu'aussi longtemps que l'on a donné à ces lois le caractère de tendances absolues et invariables. A mesure que l'expérience a révélé les actions modificatrices qui les troublent

et les paralysent, non seulement l'homme a été porté davantage à intervenir, mais son action a été d'autant plus efficace et plus étendue que la complexité des rapports était mieux connue.

Les lois naturelles de la vie n'ont jamais empêché un médecin d'intervenir pour sauver un malade. Les lois naturelles qui régissent l'organisme social ne sont pas une raison pour que le législateur se croise les bras et laisse écraser les faibles. De plus en plus nombreux d'ailleurs sont les économistes qui admettent que l'école de Manchester a fait son temps et que dans le contrat de travail, par exemple, il ne faut pas voir la *marchandise-travail*, mais l'*homme qui travaille* et qui doit être protégé, s'il n'est pas assez fort pour se protéger lui-même.

L'intervention de l'Etat sera donc une question de fait et de mesure ; elle sera jugée nécessaire quand les réformes devront, pour être vraiment efficaces et justes, atteindre une généralité que l'initiative des individus et des associations ne peut leur donner qu'avec une extrême lenteur, et au prix de durs sacrifices et de longues perturbations sociales. Par exemple, les patrons bien intentionnés seraient dans des conditions inférieures vis-à-vis des patrons indifférents ou égoïstes si les mesures protectrices du travail, si les assurances ouvrières, n'atteignaient une extension aussi grande que le champ même de la concurrence.

Cette conception du rôle de l'Etat implique évidemment une conception de la liberté qui s'éloigne beaucoup de celle des individualistes. Pour ceux-ci, la liberté consiste dans le *droit* d'être libre : pour les socialistes, au contraire, c'est le *pouvoir* d'être libre. Purement négative et formelle pour les uns, elle ne devient positive, pour les autres, que si elle implique une puissance effective. Dans ce sens, l'intervention de l'Etat, bien qu'elle limite le domaine de la *liberté négative,* devient un moyen de réaliser la liberté positive. Lorsqu'on prétend rendre une industrie plus libre en la soustrayant à l'influence de la loi, les travailleurs tombent sous la domination d'une force irresponsable, qui doit atteindre son but sans s'inquiéter des misères poignantes qu'elle répand autour d'elle.

III. — Le troisième caractère qu'H. Denis trouve au Socialisme, c'est que toutes ses écoles envisagent la propriété comme une institution historique, toujours modifiable et perfectible. Elles tendent, par sa transformation graduelle, à faire disparaître les oppositions d'intérêts qui existent entre les facteurs de la production, et à faire participer tous les travailleurs à la propriété ou à la jouissance des instruments de travail. Elles s'efforcent d'y atteindre en la constituant tantôt en *mode sociétaire ou coopératif,*

quand les collectivités des travailleurs exploitent des capitaux communs, tantôt en *mode collectiviste,* par l'incorporation définitive du sol et des capitaux au domaine public, tantôt en *mode mixte*, par la combinaison de la propriété individuelle et de la propriété collective, par l'élimination de quelques-uns des droits dont la propriété individuelle est la synthèse.

Ainsi donc, dans ce domaine, comme dans tous les autres, ce qui caractérise le socialisme, c'est qu'il oppose aux principes absolus de ceux qui tiennent pour immuables les institutions dont ils profitent, l'affirmation que tout se transforme, dans la société comme dans la nature, que tout est soumis à la grande loi de l'Evolution. L'esprit impartial qui suivra le mouvement des écoles, se convaincra qu'à travers tous ses tâtonnements et ses audaces, le Socialisme est dans son ensemble un effort persistant pour constituer une véritable dynamique sociale, une théorie du progrès.

Ceci répond déjà à ceux qui prétendent qu'il est dans l'essence des théories socialistes de poursuivre la solution brusque du problème de la propriété par l'action impérative de l'Etat. Mais ce qui est plus frappant encore c'est que, par sa nature même, le Socialisme est réfractaire aux coups d'autorité. Si révolutionnaire que puisse être un marxiste, il ne peut concevoir l'expropriation des capitalistes que dans les industries où la concentration des capitaux s'est opérée. Donc, pour que le collectivisme intégral puisse s'établir, brusquement, et par la force, il faudrait évidemment que ce mouvement de concentration soit universel et simultané. Or, M. Schæffle se charge de nous apprendre que le plus grand nombre des industries restent aux mains des petits ou moyens producteurs et que la concentration capitaliste ne s'observe pas dans l'agriculture en Allemagne.

Les tendances révolutionnaires de certains groupes socialistes ne tiennent donc pas, bien au contraire, au fond même de leurs doctrines, mais à des impatiences que la misère des uns et l'idéalisme des autres, suffisent à expliquer. Je n'ignore pas, dit le socialiste anglais Hyndman, que certaines personnes supposent que nos arrangements bourgeois actuels devraient être totalement détruits et que d'autres y devraient succéder instantanément. Mais quelque succès que puisse avoir une révolution, il est certain que le genre humain ne peut changer de nature d'un seul coup. Brisez la vieille enveloppe, mais n'oubliez jamais que les nouvelles formes sociales doivent se développer au sein de l'ancienne.

Protéger l'éclosion de ces formes nouvelles, discipliner l'idéal par des expérimentations rigoureuses,s'efforcer par tous les moyens possibles de le faire pénétrer partiellement dans la réalité, tel

est le noble rôle qu'Hector Denis assigne aux législateurs, éclairés par une fidèle représentation des intérêts. A titre d'exemples, et sans vouloir esquisser un programme, il propose de faire de véritables expériences collectivistes. En attendant, le rachat de tous les charbonnages, pourquoi l'Etat n'en ferait-il pas exploiter quelques-uns par des compagnies de travailleurs, organisées d'après le mode coopératif ou collectiviste. Restreindre les droits des propriétaires, comme en Irlande, reconstituer un domaine agraire collectif par la mise en exploitation et l'agrandissement des biens communaux, et pour subvenir aux besoins de l'assurance ouvrière et d'autres réformes sociales, frapper les revenus d'un impôt progressif et restreindre le droit de succession, au moins en ligne collatérale, voilà autant de réformes immédiatement réalisables, autant d'étapes vers la constitution d'une société meilleure.

Tel est, dans ses grandes lignes, cet exposé doctrinal dont, malheureusement, ce résumé succinct ne peut donner qu'une idée incomplète. Il y manque la richesse des détails, les trésors d'érudition et surtout le grand souffle d'humanité qui donnent à toutes les œuvres d'Hector Denis tant d'intérêt, de charme et de beauté sereine.

Emile VANDERVELDE.

PHYSIOLOGIE

DES

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

La grande cause de la *Justice sociale* devra beaucoup à nos frères et voisins de Belgique. La doctrine pure comme la pratique leur sont familières et elles ont reçu également l'une et l'autre le précieux apport de leurs spéculations savantes et de leurs initiatives dans l'ordre des applications. Il semble aujourd'hui que ce composé de généreux sentiments et d'exactes constatations scientifiques et économiques qui porte le nom si chéri par les uns et si redouté par les autres de *Socialisme international*, après avoir traversé l'épreuve victorieuse de l'élaboration phylosophique, va essayer bientôt au choc de la réalité la valeur de ses formules et la solidité de ses théorêmes. A cette Théorique socialiste qui, sous ses aspect différents : économique, historique, philosophique et moral s'accorde si bien avec l'évolution de la société et de la pensée contemporaines, à tel point que toutes les forces matérielles et intellectuelles semblent s'atteler au triomphe prochain de l'Idée rédemptrice, les savants et les penseurs du vaillant peuple qu'une frontière sans haine sépare de nous ont apporté leur part de féconde collaboration. Pour ne citer que les défunts, rappelons le nom du docteur César De Paepe, cet esprit de premier ordre qui dès 1869 au Congrès de l'Internationale tenu à Bâle se plaçait parmi les créateurs du collectivisme scientifique, ce *saint* du socialisme dont le nom mérite d'être inscrit, à cause de son altruisme exaspéré, sur le calendrier de la Religion future. Et dans le domaine des essais, de la tactique, ils ont su réaliser de belles

œuvres. Leurs hommes d'organisation et d'action ont fait de la *coopération*, envisagée comme une préface au Communisme, une merveilleuse machine de guerre socialiste (1). Ils ne sont certainement pas inférieurs aux philosophes du parti ces grands praticiens qui ont suscité de nouvelles formes démocratiques, ces agitateurs, ces propagandistes qui ont discipliné un peuple presque entier et jeté à une minorité censitaire un ultimatum menaçant et bientôt obéi.

C'est l'ouvrage d'un des plus jeunes membres du Parti ouvrier belge que nous présentons avec notre sincère tribut d'admiration aux lecteurs de la *Revue socialiste*. L'enquête de Vandervelde (2) est un travail de haute valeur, rempli de faits intéressants, de documents précieux et pris sur le vif, qui joint à ce souci du détail exact une inspiration philosophique très large ; la préoccupation du savant qui cherche à saisir le sens et l'évolution des phénomènes, qui comprend le passé au lieu de le dénigrer, qui dans le présent cherche la loi de l'avenir, qui, fidèle à la sévérité de la méthode positive, enchaîne les faits sociaux dans un déterminisme rigoureux, nous paraît animer toutes les pages du livre et vivifier même les énumérations les plus arides. Nous essaierons d'en extraire toute la « substantifique moëlle » pour la faire savourer à ceux que passionne l'étude de la science encore si neuve des sociétés.

Dès les premières pages, Vandervelde se place à peu près au point de vue du naturaliste décrivant des êtres arrivés à des stades différents de développement. Les associations professionnelles sont pour lui des organismes en train d'évoluer et auxquels il applique d'une façon très heureuse les données générales du Transformisme. L'histoire de telle association particulière reproduit, en abrégé, les phases caractéristiques de la transformation générale. D'autre part, on trouve dans les diverses régions d'un pays, en raison d'un développement inégalement rapide, toute la série des formes qu'a adoptées l'organisation ouvrière, avant d'en arriver aux types des centres industriels les plus avancés. L'évolution dans l'espace donne quelquefois la clef de l'évolution dans le temps. C'est ainsi que l'on peut retrouver, pour l'industrie du vêtement, depuis Bruges jusqu'à Bruxelles, tous les moments de

---

(1) Propos que j'ai entendu attribuer à Anseele : « *Nous bombardons la société bourgeoise à coup de pains de quatre livres* », au sujet des wagons de pains envoyés par le *Vooruit* de Gand pour soutenir une grève récente des mineurs du Borinage.

(2) Enquête sur les associations professionnelles d'artisans et d'ouvriers en Belgique, par Emile Vandervelde ; 2 volumes grand in-8°. — Bruxelles, imprimerie des Travaux Publics.

l'organisation des tailleurs Bruxellois depuis un siècle : antique corporation, mutualité professionnelle, société de maintien de prix, fédération socialiste. Voilà les quatre formes principales qui se reproduisent régulièrement. Cette succession des quatre états est la *loi* de développement des associations d'ouvriers. Ce sont là en effet non pas des créations de fantaisie, mais des organismes (ou mieux : des organes) sociaux, dont la structure adéquate au milieu ambiant se transforme en même temps que lui. Cette idée remarquable a été exposée pour la première fois par Hector Denis que, à l'exemple de Vandervelde, nous qualifierons volontiers de maître, dans une série d'articles publiés en 1867 par le journal : *La Liberté.*

Les ouvriers industriels sont les seuls qui, jusqu'à présent, se soient groupés en vastes associations. D'après le recensement de 1880 leur nombre serait de 718,236 dont 569,984 ouvriers majeurs. On en compte un peu plus d'un dixième, environ 70,000, qui soient syndiqués d'une façon permanente.

I. — Formes Archaïques.

Elles se présentent sous deux aspects : d'abord les corps de métier, vieux restes du moyen-âge. On cite comme exemple la communauté des boulangers de Bruges, qui possédait des institutions de secours mutuels entre autres, la *rente des boulangers*, maison de retraite où vivaient les membres âgés et dénués de ressources de la corporation. Unis par un lien religieux, placés sous le patronage d'un même saint, ils assistaient en corps à la messe, célébraient des fêtes corporatives, et jouissaient du privilège de vendre leur pain à un prix de monopole, fixé depuis longtemps et passé dans l'usage. Mais le régime de la libre concurrence devait détruire ces vestiges du vieux temps. Les socialistes Gantois ont établi à Bruges une coopération socialiste, succursale du *Vooruit*, l'admirable création d'Anseele ; cette succursale compte 300 membres et vend le pain à un prix inférieur. Pour arrêter les progrès de la boulangerie socialiste, les conservateurs ont fondé une coopérative concurrente le *Voorzoog*. Les deux sociétés rivales vendent un pain 26 centimes, plus une part des bénéfices à chaque adhérent à la fin du semestre, ce qui fait en réalité 22 centimes par pain. Les maîtres boulangers ne peuvent livrer à aussi bon marché. Leur tarif est de trente centimes par pain.

Beaucoup d'anciens corps de métier subissent le même sort, telles : la société des maîtres tailleurs, celle des maîtres cordon-

niers, celle des tisserands de la laine, qui, à Bruges, comptait plusieurs milliers de membres et qui se trouve réduite aujourd'hui à vingt-cinq.

Il reste une seconde forme d'association antique ce sont les *offices*. On appelait ainsi sous l'ancien régime « les corporations « érigées en corps, d'un nombre déterminé de membres et dont « le monopole a été acheté au souverain ou à l'administration de « la ville, ou est donné en location par celle-ci. »

Il existe encore à Bruges les offices des porteurs de bière, des porteurs de grains, qui ont le monopole de ces travaux, et qui ne conservent plus qu'une importance purement archéologique.

II. — Mutualités professionnelles.

C'est le type intermédiaire entre les anciennes corporations et les modernes sociétés de résistance. Elles datent de la fin du XVIIIe siècle et du commencement de celui-ci. A Bruges la mutualité est très développée ; on y compte 139 mutuellistes sur 1,000 habitants tandis que pour le reste du royaume la proportion n'est que de 23 pour 1,000 habitants.

«. Ce sont des sociétés mixtes, composées de maîtres et de « compagnons d'un même métier, qui ont pour but d'assurer à « leurs membres des secours en cas d'incapacité de travail. »

III. — Sociétés de Maintien de Prix.

A mesure que la production artisane, dans laquelle un grand nombre de petits patrons exploitent leur métier, fait place à la manufacture qui agglomère les salariés non possesseurs de moyens de travail et les contraint à travailler sous la direction et au profit d'un seul, on voit les associations de secours mutuels disparaître peu à peu. Les sociétés de maintien de prix sont fondées par les plus avisés de la classe ouvrière ; elles auront comme caractéristiques des institutions complexes (secours en cas de maladie, d'accidents, de chômage, de vieillesse, etc.), une tendance marquée au monopole et à la limitation du nombre des travailleurs de chaque métier, un particularisme souvent égoïste.

Retraçons l'histoire d'une de ces sociétés, celle des chapeliers. Pendant une première période, qui va de 1790 à 1840, il n'existe que des métiers isolés. Les ouvriers et les patrons sont unis pour se secourir mutuellement. (Mutualités professionnelles).

Le seconde période, celle des sociétés de maintien de prix correspond à l'établissement des manufactures. Outre les secours en cas de maladie, l'union cherche à restreindre l'offre des bras en restreignant le nombre des apprentis, en défendant de travailler avec les non-syndiqués, en interdisant tout labeur le dimanche ; on ne doit pas exécuter plus d'ouvrage qu'il n'en est fait d'habitude pour l'argent : on doit refuser, tant qu'il y a des camarades inoccupés, de donner un coup de main pour une besogne supplémentaire : nul ne peut se procurer une place à l'atelier que par l'intermédiaire de la société. Par contre les chômeurs reçoivent une indemnité de 16 francs par semaine jusqu'à treize semaines de chômage, afin qu'ils ne soient point tentés de faire concurrence aux autres par l'offre de leur travail à meilleur marché.

Sous un régime semblable le nombre des ouvriers n'augmente pas. Les salaires vont en croissant jusqu'en 1876, époque à laquelle ils atteignent le chiffre de soixante francs par semaine.

Mais bientôt la grande industrie s'établit et ces minutieuses précautions deviennent illusoires. M. Vimenet fonde une fabrique mécanique de chapeaux de feutre, qui occupe 1,500 personnes. Toutes les opérations étant exécutées par des machines, la main-d'œuvre se réduit à quelques manipulations insignifiantes qu'il est facile d'apprendre. Le premier venu deviendra chapelier sans apprentissage, sans habileté manuelle. Aussi la résistance des ouvriers est brisée ; on se passe d'eux, on les remplace par des manœuvres. Les anciens chapeliers à la main, instruits, bien payés contrastaient avec leurs collègues de la grande industrie. Autant les premiers avaient gagné en intelligence et en moralité sous l'influence d'une aisance modeste et d'une condition assurée, autant les seconds, réduits à de misérables salaires, abrutis par une besogne inintelligente et désespérément monotone, s'adonnent à l'alcool et glissent peu à peu vers une amère démoralisation. Mais à ces tristes résultats il y a une compensation : les bénéfices de l'exploitant augmentent à mesure. Le chiffre des chômeurs s'élève constamment, réduit les salaires au strict nécessaire par la concurrence et rend toute résistance impossible. Aussi, comprenant l'inutilité de ces luttes parcellaires, les chapeliers de la grande industrie n'ont plus confiance que dans une transformation complète de la société. Ils deviennent socialistes et forment un syndicat affilié au Parti Ouvrier.

Les bijoutiers, dont Vandervelde nous retrace les luttes et nous décrit les organisations complexes, se sont préservés jusqu'à présent de la décadence et de la ruine, à cause de l'habileté professionnelle qui nécessite un long apprentissage, à cause surtout

de la nature de leur travail qui veut un goût délicat et semble devoir échapper par là même à l'invasion de la mécanique. Ils en sont donc restés au stade des sociétés de maintien de prix, à moins que la concurrence allemande encore à son début, ne vienne révolutionner cette industrie.

La Fédération du bronze, qui n'a pu encore être domptée par la machine, résiste victorieusement et se maintient maîtresse du marché. Par des grèves nombreuses, les bronziers ont obtenu des augmentations de salaires qu'ils savent maintenir en limitant le nombre des apprentis et en coupant court à l'offre surabondante des bras par l'indemnité payée aux chômeurs.

Les gantiers (teinturiers pour gants) organisés suivant le type des sociétés de maintien de prix, ont obtenu par des grèves heureuses de faire payer 35 centimes la douzaine ce qui auparavant ne rapportait que 15 centimes.

L'organisation solide des typographes est célèbre. Leur discipline et leur union leur ont permis de faire hausser les salaires et d'obtenir la réduction à dix heures de la journée de travail à Bruxelles. En province, les salaires sont en raison directe de la force des associations. Cependant, la défaite est à prévoir, à cause de l'augmentation du nombre des apprentis et de la diminution de la quantité de travail offerte par les patrons.

Les imprimeurs-lithographes jouissent d'avantages analogues obtenus par les mêmes moyens.

L'Union verrière mérite une mention spéciale. Affiliée à la Société américaine des *Chevaliers du Travail*, ainsi que la plupart des métallurgistes et des mineurs du bassin de Charleroi, elle a réussi pendant longtemps à sauvegarder les hauts prix de la main-d'œuvre, justifiés au point de vue de l'équité par l'insalubrité extrême de la profession (il y a peu de souffleurs qui dépassent quarante ou quarante-cinq ans). La demande patronale étant alors plus forte que l'offre ouvrière, et le nombre des apprentis restreint, les verriers dominaient la situation. Mais aux environs de 1870 la concurrence étrangère inquiète les patrons ; on cherche à perfectionner l'outillage. Après de nouveaux tâtonnements, ils adoptent les fours à bassin qui, en simplifiant l'apprentissage menacent les avantages acquis par le recrutement plus facile de travailleurs concurrents.

En 1884, une grande grève éclate : elle est victorieuse par l'appui de sociétés étrangères et surtout par l'intervention des Américains qui appellent aux Etats-Unis l'excédent de la main-d'œuvre belge.

En 1886, nouveau conflit, accompagné d'émeutes et de la destruction de l'usine Baudoux. Le secrétaire des verriers, Falleur,

est impliqué dans le procès, injustement condamné. L'association se dissout peu à peu. A peine abattue, l'organisation ouvrière renaît encore. Pendant que les patrons constituent une caisse de résistance et organisent un *cartel* pour unifier la production et la vente, un nouveau syndicat est fondé en 1889, auquel des adhésions toujours plus nombreuses vont donner une grande puissance.

Les verriers ont eu l'initiative d'une création nouvelle et bien intéressante, croyons-nous, au point de vue de l'évolution économique de l'avenir : c'est la Fédération professionnelle internationale des Verriers. Le cosmopolitisme des souffleurs qui vont où est le travail, « le taux élevé des salaires qui leur permet de supporter sans « trop de peine, les frais de délégation ; enfin et surtout la con- « centration excessive des centres d'exploitation » expliquent suffisamment le succès d'une telle entreprise. La Fédération comprenait (au moment où écrivait Vandervelde en 1891) les Anglais, les Belges, les Français du Nord et de la Loire et les Américains.

IV. — Fédération du Parti Ouvrier.

Le quatrième mode et le plus récent de l'Association professionnelle consiste dans les Fédérations du Parti Ouvrier. Chacune d'elles comprend essentiellement comme pivot et comme centre une coopérative de consommation, autour de laquelle se grouperont des sociétés de secours mutuels, des Chambres syndicales, des cercles politiques, des groupes de propagande et d'action socialistes. Il existe autant de Fédérations qu'il y a de régions industrielles dans le pays.

La Fédération Bruxelloise comprend le cigariers, les marbriers et les tailleurs de pierres, les sculpteurs sur bois, les menuisiers et ébénistes, les tailleurs, les cordonniers, les doreurs, les relieurs, les métallurgistes.

Il existe, en outre, la grande Fédération des mineurs, la Fédération gantoise (industrie linière et cotonnière) la Fédération verviétoise (industrie lainière).

Nous trouvons à Bruxelles l'Union des Cigariers. L'invention des moules à cigares a dépossédé ces artisans habiles, dont la dextérité est devenue inutile. Ici comme dans la plupart des cas le développement de l'industrie mécanique a accru les chômages. « Je crains, disait un industriel Anversois lors d'une enquête, « que dans l'article tabac et cigares l'introduction des machines « ne réduise le nombre des ouvriers dans la proportion de dix à « deux. » Par l'effet du bon marché, la consommation a augmenté :

On emploie par suite à cette fabrication un plus grand nombre de personnes qu'auparavant, mais ce sont des femmes et des enfants au-dessous de dix ans que l'on paie d'une façon dérisoire. Abaissement général des salaires, durée plus longue de la journée de travail (14 et 15 heures dans certaines localités), telles ont été les conséquences du machinisme, conséquences atténuées à Anvers et à Bruxelles à cause de la résistance des syndicats.

Dans ces deux dernières villes les positions anciennement acquises ont été à peu près conservées, grâce à une discipline très sévère. La journée ne dure que dix heures, l'emploi des moules est interdit dans les ateliers ; mais ailleurs la résistance a été vaincue. A Liège, les femmes envahissent : à Gand la salaires ont baissé de 30 % depuis 1872 par la concurrence des enfants. A Grammont, les cigariers travaillent douze heures et ne gagnent pas leur vie : à Maësyck un patron déclare que 30 % de ses ouvriers sont secourus par le Bureau de Bienfaisance et que 40 % succombent sous les usuriers.

Voilà deux régimes opposés : 1° l'industrie manufacturière, avec ses sociétés de résistance, son patron constitutionnel. L'ouvrier vit aisé mais le produit se vend cher.

2° L'industrie mécanique. Le patron gouverne en maître absolu, le produit est bon marché, mais l'ouvrier ne reçoit qu'un salaire incertain et extrêmement réduit. Cette seconde forme prospère, se développe, la première décline.

Les luttes vaillantes soutenues à Bruxelles, à Anvers n'empêcheront pas le développement du machinisme qui est inéluctable, mais elles ont pour effet de rendre le passage d'une forme, à l'autre moins rapide et de développer des sentiments d'union, de solidarité et de Fraternité parmi les travailleurs. « C'est un touchant spectacle que de voir « ces rudes hommes s'assembler toutes les semaines à la « *Maison du Peuple*, trop pauvres pour « boire un verre de bière, mais assez riches pour retrancher de « leur pitance de quoi entretenir leurs frères sans travail. L'un « d'eux me disait avec une lueur d'orgueil au visage : C'est grâce « à notre association que pas un de nous n'est forcé de passer « par le Bureau de bienfaisance. »

Les adhérents à la Fédération de la pierre (Bruxelles) subissent le même sort. La concurrence des ouvriers venus de la campagne, la mise en pratique par certains façonniers du *sweating-system* et du *truck-system* (car ces derniers sont aussi marchands d'alcool et payent surtout en alcool les misérables qu'ils recrutent), mais surtout l'emploi du polissage *mécanique* ont déterminé, à partir de 1880, une baisse des salaires qui se continue inexorablement.

Les menuisiers et les charpentiers se voient également menacés par les mêmes causes. Outre le travail des prisons, il existe actuellement trois grands établissements où l'on prépare mécaniquement le gros œuvre des travaux de menuiserie. Les artisans n'ont plus qu'à donner le dernier coup de main. M. Derville, le secrétaire du syndicat estime qu'il suffit de vingt-cinq ouvriers aidés de machines pour faire le travail de mille artisans.

Pour les tailleurs, les grandes maisons de confection ont avili considérablement le prix de la main-d'œuvre. Aussi les associations de tailleurs demandent-elles le travail à l'atelier. Cette transformation que Marx prévoyait en 1863 aura inévitablement pour conséquence la division du travail et le machinisme. C'est ce qui s'est déjà produit à Lille, à Berlin et surtout en Angleterre, à Leeds notamment, où les fabriques d'habits ont complètement automatisé le travail du tailleur.

Les grandes fabriques où les chaussures sont fabriquées mécaniquement et qui occupent un millier d'ouvriers ont pris un grand développement depuis 1886 et ont abaissé les salaires de l'ouvrier en chambre. Le cordonnier qui recevait auparavant 5 fr. par paire de bottines ne touche plus aujourd'hui que 3 fr. 50 pour le même travail et ne gagne que 2 fr. 50 par jour au maximum.

Nous ne pourrons entrer dans de longs détails au sujet des autres organisations ouvrières. La Fédération des métallurgistes, après la grève victorieuse de 1886, a obtenu, outre la suppression d'une foule d'abus secondaires, la réduction à dix heures de la journée de travail et la suppressien du travail aux pièces.

Les mineurs forment deux groupes importants : Les *Chevaliers du Travail* dans le bassin de Charleroi (23.000 adhérents sur 30.000 ouvriers) et la Fédération nationale des mineurs affiliée au Parti ouvrier ; cette dernière, le 1er Mai 1891, à la veille de la grande grève des quatre bassins, comptait 70.000 affiliés, chiffre qu'elle n'avait jamais atteint jusqu'alors et qui a diminué depuis. Laissons également de côté l'histoire de la Fédération gantoise et l'histoire de la Fédération de la vallée de la Vesdre (laines). Nous ne ferions qu'y retrouver la répétition monotone des mêmes faits.

II.

Le premier volume de l'ouvrage contient une monographie détaillée de toutes les associations professionnelles qui existent actuellement en Belgique. Dans le second volume, moins considérable que le premier, Vanderwelde s'élève au-dessus de cette

multitude de petits détails pour résumer en quelques caractères généraux et essentiels, en *quelques lois*, la constitution, les tendances et l'avenir de ces sociétés.

Pour ce qui touche aux corporations d'ancien régime, leur physiologie intime peut se réduire aux traits suivants.

1° Elles ne sont pas créées pour un but unique, spécial mais bien pour répondre aux principaux besoins matériels ou moraux de leurs membres (caisses d'assurance diverses, fêtes corporatives, juridiction disciplinaire, cérémonies religieuses, etc.

2° Elles se composent uniquement de maîtres soumis entre eux à la plus stricte égalité, mais les compagnons et les auxiliaires sont exclus.

4° Elles monopolisent une industrie ou un métier, font une guerre impitoyable aux non-affiliés. — Solidarité parfaite dans l'intérieur de la corporation, mais en dehors lutte sans merci envers et contre tous.

4° Le nombre des membres est limité ; le fils hérite de la charge du père.

Ces sociétés ont subi, à l'époque contemporaine, une série de transformations ; celles qui n'ont pas pu s'adapter aux conditions économiques modernes ont disparu : D'autres ont dégénéré en associations patronales. (Ex. *Les Nations* d'Anvers qui travaillent au déchargement des navires et dont les parts varient comme prix d'achat de 15.000 à 35.000 francs) ; D'autres enfin sont devenues des mutualités professionnelles.

Les *mutualités professionnelles* à leur tour comportent : 1° un caractère purement professionnel ; 2° une union parfaite entre les maîtres, (qui dans l'industrie de métier ne se différencient guère des ouvriers) et les compagnons ; 3° un but mutuelliste et religieux.

L'évolution de ces organismes sociaux se fait dans un double sens : D'une part, les mutualités cessent peu à peu d'être exclusivement corporatives pour s'étendre à des ouvriers étrangers ; d'autre part, elles ont donné naissance aux premières sociétés de maintien de prix.

Les *Sociétés de résistance* dérivent toutes (ainsi que le prouve l'histoire de la plupart d'entr'elles) des corporations de l'ancien régime par l'intermédiaire des mutualités professionnelles : Une fois en lutte pour la défense du salaire, elles finissent par reproduire la physionomie des anciennes corporations, surtout la tendance au monopole et le particularisme corporatif. Ces caractères primitifs s'atténuent par les progrès de la division du travail et du machinisme.

Les corporations et les mutualités professionnelles appartien-

nent à l'époque de l'*industrie de métier*, dans laquelle l'outil, est généralement possédé par celui qui le met en œuvre. Les autres formes (sociétés de résistance, fédérations affiliées au Parti ouvrier) n'ont pris naissance qu'avec l'avénement de la société capitaliste, laquelle se distingue surtout par l'opposition de deux classes : les propriétaires des moyens et instruments de travail et les salariés.

Tant que la forme *manufacture* (habileté manuelle, apprentissage prolongé) est en vigueur, les sociétés de maintien de prix résistent avec avantage. Dès que le machinisme intervient, la lutte n'est plus possible : Alors les syndicats socialistes se créent, appelant à eux tous les travailleurs sans exception. Liberté entière d'accès, renonciation complète à tout essai de monopole, organisation entre les adhérents d'une complète solidarité par les caisses de secours et de maladies, défense des intérêts professionnels, affiliation à un parti politique, voilà les traits essentiels des groupes du Parti ouvrier, qui correspondent à la phase de la *grande industrie de fabrique* ; Mais ces groupes sont fondés sur une institution économique de première importance, que les Belges avec un merveilleux esprit pratique, ont su porter non loin de la perfection : Ce sont les coopératives socialistes de consommation (1). Voilà le secret des succès et de la force croissante de nos frères de Belgique : Voilà l'attrait qui réveille le travailleur de sa torpeur, qui l'attire et lui fait apprécier par des résultats palpables plus convaincants que toute logique et toute argumentation, l'excellence d'une organisation collective de la société. « En somme, « chaque fédération tend à se rapprocher d'une forme d'organisa- « tion nouvelle — à peu près réalisée déjà par le *Vooruit*..... réu- « nissant les travailleurs de tous les corps de métier, avec un « patrimoine commun, et pourvoyant à tous les besoins de ses « membres. Le *Vooruit* est une société collectiviste en miniature, « une petite République ayant sa monnaie, ses institutions écono- « miques et politiques strictement égalitaires (l'administrateur- « gérant gagne 4 fr. par jour comme le dernier des ouvriers bou- « langers), ses organes de la vie intellectuelle (journal, biblio- « thèque). »

Il résulte de tous ces faits qu'une des conséquences habituelles de l'évolution industrielle est la *décroissance de l'égoïsme corporatif.* Cette conclusion qui sort naturellement de l'histoire économique de la classe ouvrière organisée, est le prélude de l'avénement du socialisme. S'il est impossible de conquérir une condition aisée par la lutte individuelle ou en groupes fermés, s'il est néces-

(1). D'après Vandervelde, p. 48, T. II, il existe en Belgique 179 sociétés coopératives.

saire pour réussir d'avoir l'appui d'un nombre toujours plus nombreux de compagnons, les instincts d'égoïsme individualiste ne seront-ils pas détruits au profit du sentiment plus large de la solidarité et de la fraternité ? Un *grand progrès moral* s'accomplira par l'action presque mécanique du milieu social. Et comme le socialisme n'est que l'efflorescence naturelle des meilleurs sentiments de l'âme humaine, comme il n'est compatible qu'avec une conception très-élévée du Droit, il rencontrera alors seulement la douce atmosphère nécessaire à son éclosion. De nos jours, au sein de la démoralisation de toutes les classes, dans ce mélange de platitude, d'égoïsme, d'indulgence aux filouteries adroites, et de routine qui forme le fond de cet esprit bourgeois, malheureusement si répandu chez tant d'ouvriers, rien n'aurait pu germer que de rabougri et de vil, si la sévère discipline industrielle issue du régime capitaliste n'était venue fustigeant les hommes par la nécessité de l'union, régénérant après avoir corrompu, préparant l'ordre après avoir déchaîné l'anarchie.

III.

Dans les deux derniers chapitres de son ouvrage, Vandervelde étudie deux questions importantes : La légitimité relative des mesures qui ont pour effet de limiter l'offre du travail et en dernier lieu les rapports du collectivisme avec les associations professionnelles.

Les augmentations de salaire obtenues par certains ouvriers au moyen des grèves ont-elles pour effet de nuire à l'ensemble de la classe prolétarienne, obligée de payer plus cher un même produit avec un salaire qui n'a pas augmenté ? — Non, répond le professeur Brentano : Une grève heureuse amène plus souvent une diminution de profit qu'une augmentation de prix. — D'autre part, la diminution de profit nuit aux industries de luxe, mais profite aux industries de nécessité.

Les sociétés de résistance, malgré leur exclusivisme rigoureux, rendent service d'abord en maintenant chez beaucoup d'ouvriers des qualités artistiques, dont la perte serait regrettable et ensuite (au point de vue strictement socialiste) en créant une catégorie plus habile, plus instruite, mieux payée, dans laquelle se recrutent naturellement les chefs du parti ouvrier, ses administrateurs, ses comptables, ses orateurs. Le secrétaire de la fédération des mineurs est un typographe ; le comptable de la *Maison du Peuple* (à Bruxelles) exerçait le même métier ; la plupart des organisa-

teurs des coopératives appartiennent aux industries de luxe. Malgré l'égoïsme corporatif, condition tout d'abord défavorable, c'est dans les couches supérieures du Prolétariat que se répandent le plus promptement les idées de régénération et de transformation économique. Les malheureux que dégrade le *sweating-system* sont trop déprimés pour concevoir d'eux-mêmes des pensées de dignité personnelle et d'émancipation sociale.

Les associations professionnelles nous conduisent au collectivisme par plusieurs moyens différents.

La coopération de consommation et de production détruit peu à peu la petite bourgeoisie et substitue le mode collectif de production et d'échange au mode individualiste. Dans cet ordre d'idées, il serait utopique de parler d'expropriation.

Au contraire dans la grande industrie centralisée, l'expropriation collectiviste est praticable et logique. Cette opération éminemment douloureureuse se fera brusquement, ou peu à peu. Brusquement, c'est la Révolution sociale, suffisamment justifiée par la résistance trop souvent aveugle de la bourgeoisie au mouvement d'émancipation des classes inférieures ; Ou *peu à peu*, par le développement des institutions patronales, telles que le Familistère de Guise, les conseils de conciliation et d'arbitrage, les chambres d'explication qui fonctionnent aux mines de Mariemont et de Bascoup, la participation aux bénéfices. Tous ces empiètements sur l'autorité et sur les gains patronaux sont de précieux avantages conquis presque toujours au moyen d'une forte organisation syndicale avec laquelle on préfère ne pas entrer en lutte. Les chefs d'industrie s'imaginent que ces concessions faites avec opportunité consolident plutôt le régime capitaliste. Erreur. C'est le régime constitutionnel substitué au pouvoir absolu. Et, au bout du régime constitutionnel, nous savons qu'on trouve souvent la République.

Dans les deux cas, l'agent essentiel de toute évolution, c'est l'association corporative fortement organisée, habituant ses adhérents à la discipline, à l'ordre, au *self-gouvernement*, aux affaires. C'est elle qui, le lendemain d'une Révolution, se verra chargée de mettre en œuvre l'immense outillage industriel et commercial d'une nation. Que de qualités ne faudra-t-il pas pour réussir dans une besogne aussi délicate ! Chaque forme de groupement est donc une école précieuse où se prépare l'avenir. Le prolétariat ne supplantera la bourgeoisie que lorsqu'il sera devenu apte à la remplacer dans son rôle de directrice de la production. Vandervelde croit du reste que cette grande transformation est proche en Amérique, à cause de la très grande puissance de la classe ouvrière organisée et de l'extrême concentration des entreprises par le

système des *trusts*. Quoiqu'il en soit sur ce dernier point, la marche ascendante du Prolétariat est évidente. Les concessions même qu'on lui fait dans une esprit conservateur sont des positions conquises, dont il se servira contre l'ennemi. Si on ne cède pas à temps, il emportera la place de haute lutte.

Nous avons voulu signaler à nos lecteurs et à nos amis une aussi remarquable publication et, à cette occasion affirmer l'estime toute particulière et la sympathie profonde qui unissent les socialistes français au Parti Ouvrier Belge.

Ces échanges de viriles amitiés internationales entre tous les combattants de la civilisation future nous sont un réconfort en ce moment, au moment où sur notre frontière du Nord (premiers jours d'octobre 1892) des malheureux en viennent aux mains au lieu de s'unir contre l'oppresseur commun ; au moment où Liebknecht prêchant à Marseille la bonne doctrine de la Paix universelle et de l'oubli des haines nationales est accablé d'injures (1) par les journaux de la bourgeoisie (réactionnaires, opportunistes et radicaux) qui, des deux côtés du Rhin, tiennent boutique d'un même patriotisme de caporal.

A. DELON.

---

(1) La *Hessihne Morgen Zeitung* du 28 septembre proteste énergiquement contre le langage que M. Liebknecht a tenu au Congrès de Marseille, langage qui lui paraît constituer le crime de haute trahison. Elle conclut en ces termes : « Quand nous voyons un Allemand protester en France contre la « guerre qui nous a donné la plus splendide conquête de notre histoire, « l'unité de l'empire, c'est là un *crime de haute trahison qui ne saurait* « *être trop rigoureusement châtié.* Si la manifestation de sentiments aussi « *antipatriotiques demeure impunie*, les ennemis de la patrie relèveront la « tête avec une audace croissante. »

La *Post* de Berlin, de son côté, dit que M. Liebknecht a eu parfaitement raison de déclarer que le gouvernement français n'a pas songé à l'expulser. « Ce serait, ajoute la *Post*, le comble de l'ingratitude de la part d'un gouver- « nement français que d'expulser un orateur qui parle en ces termes de « l'Alsace-Lorraine. Voilà qui serait tout nouveau dans l'histoire de la France.

« De deux choses l'une : Ou bien le chef du parti socialiste allemand *ne sait plus ce qu'il dit*; ou bien son discours dégagé de toutes les circonlocutions signifiait : « Si *vous voulez l'Alsace et la Lorraine, ne vous gênez pas*. Le parti qui est numériquement le plus fort en Allemagne est *prêt à vous frayer moralement la route en renouvellant sa solennelle protestation contre l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Allemagne*. » (*Justice* 1er octobre 1892.)

LA RÉVOLUTION DE DEMAIN

(Suite)

ÉVOLUTION ET RÉVOLUTIONS

J'ai essayé d'indiquer, aussi sommairement, aussi rapidement que je l'ai pu, comment l'ensemble des phénomènes économiques, chez nous comme ailleurs, pousse notre régime social vers des transformations profondes.

J'ai indiqué, très insuffisamment, me réservant de développer cette partie de mon étude quand j'en rassemblerai et coordonerai les morceaux pour en faire un livre ; — j'ai indiqué que les phénomènes politiques qui se déroulent sous nos yeux, accusant de plus en plus l'impuissance du parlementarisme, la corruption des classes dirigeantes, concourent avec une force croissante à précipiter le mouvement.

Pour compléter ce travail, il faudrait marquer l'abaissement et la dégradation de la moralité, privée et publique, directement provoquées par le développement des appétits matériels et égoïstes, la soif du lucre, la prédominance du capitalisme.

Veuves des croyances religieuses qui, jadis, faisaient leur force ou leur résignation, les âmes se dessèchent et s'atrophient. Plus d'autre foi que la foi en la richesse, qui permet de réaliser ici-bas toutes les promesses de bonheur futur jadis offertes aux déshérités de ce monde, en compensation de leur misère terrestre. En un mot, les dieux sont morts, et il ne reste plus qu'un dieu, que l'on méprise, mais que l'on adore : l'ARGENT.

Pourtant, sous cet effondrement de toutes les croyances, sous cette ruine de toutes les nobles pensées, on entend sourdre, on voit

jaillir une morale nouvelle, qui apporte au monde un idéal de justice, de pitié, de charité, de fraternité, d'humanité, que le monde a toujours rêvé, mais qu'il n'avait pas encore entrevu.

Car il n'est pas vrai que la question sociale ne soit qu'une question de ventre : il n'est pas vrai que l'homme soit seulement un animal qui mange, boit, se rassasie d'amour, et s'endort. C'est aussi un être pensant qui, invinciblement, aspire à la vérité, à la justice ; c'est un être sociable, le plus sociable des êtres, physiquement impropre à la vie isolée, admirablement doué pour la vie collective : plus sensible, infiniment, aux souffrances morales qu'aux douleurs matérielles ; capable, en un mot, des hautes actions, des héroïques sacrifices, bien plus par *sentiment* (amour, haine, orgueil) que par *nécessité*.

Je parle de l'homme contemporain, produit ultime d'une colossale série de générations, à travers lesquelles les facultés supérieures de la race se sont lentement, mais continuement affinées et fortifiées ; en sorte qu'aujourd'hui on peut dire, sans vaine gloriole, qu'elles dominent, dans la plupart des individus isolés, les instincts inférieurs.

N'est-ce pas ainsi que, de la horde, l'homme s'est élevé à la tribu, de la tribu à la cité, de la cité à la patrie, et que désormais, dans ses aspirations, il embrasse l'Humanité tout entière ?

N'est-ce pas ainsi que de la promiscuité des sexes, il s'est élevé à la famille, et de la pantagomie à la monogamie ?

N'est-ce pas ainsi que de l'idée de solidarité et de fraternité, d'abord réduite au clan, à la cité, à la patrie, il s'est élevé à l'idée de solidarité et de fraternité universelles, qui aujourd'hui l'agite ?

Non, l'homme n'est pas seulement un estomac qui digère. C'est encore, c'est surtout un cerveau qui cherche le Vrai, un cœur qui aspire au Bon et au Beau.

Ce qui pousse les masses vers le socialisme, c'est, outre les misères qu'elles ressentent, un profond sentiment de Justice et d'Humanité.

Est-il juste, est-il humain que, dans une société soi-disant civilisée, il y ait des individus qui travaillent sans pouvoir vivre, et d'autres qui vivent sans travailler ?

Est-il juste, est-il humain que, grâce à notre organisation politico-économique, en France, par exemple, selon les dernières statistiques de M. Bertillon, la misère tue, chaque année, quatre-vingt-dix mille individus ?

Est-il juste, est-il humain qu'une majorité de plus en grande d'hommes soient voués, depuis leur enfance jusqu'au complet épuisement de leurs forces, aux privations, à la détresse, uniquement pour procurer à une minorité de plus en plus restreinte

toutes les aises, toutes les jouissances, tous les luxes, toutes les superfluités et toutes les splendeurs de la richesse ?

Est-il juste, est-il humain, que la répartition des produits de l'activité, du travail, soit faite de telle sorte que ce sont les plus oisifs qui reçoivent le plus, les plus actifs qui reçoivent le moins ? (1).

Mais surtout est-il juste, est-il humain de concevoir la société comme une réunion fortuite d'individus indépendants les uns des autres, dans laquelle la loi du plus fort — ou du plus coquin — doit régner ; et ne faut-il pas plutôt la concevoir comme une véritable association, ainsi que son nom l'indique, entre individus qui,

---

(1) « Sans doute, la nature a fait les hommes inégaux en force, en santé, en intelligence. Toutefois, les inégalités qui tiennent à la répartition des richesses paraissent dépasser de beaucoup par leurs proportions celles qui résultent de la nature. Les différences qui peuvent exister entre la taille d'un géant et celle d'un nain, entre la force musculaire de l'homme le plus robuste et celle du plus débile, probablement même entre la capacité intellectuelle d'un homme de génie et celle d'un esprit borné, si on pouvait les mesurer à quelque dynamomètre, ne sont que bien peu de choses à côté de la prodigieuse différence qui existe entre tel ouvrier de nos campagnes qui gagne à grand-peine un millier de francs par an, et tel lord anglais, dont le revenu s'élève à une vingtaine de millions de francs. Le rapport est de 1/20.000ᵉ. C'est-à-dire qu'un seul homme peut posséder pour sa part une somme de richesses suffisante pour faire vivre 20.000 personnes, — la population d'une ville importante.

« La surprise qu'un fait aussi énorme peut nous causer redouble, si nous réfléchissons que, d'ordinaire, le revenu le plus minime rémunère le travail le plus pénible, tandis que le revenu le plus élevé ne récompense que l'oisiveté ; — l'échelle de la rémunération pour chaque homme semblant ainsi varier en raison inverse de la peine qu'il prend.

« Et cet étonnement devient de la tristesse si l'on considère combien d'autres inégalités plus cruelles et plus douloureuses entraîne après elle l'inégalité des fortunes. Ne parlons ni du vice ni de l'ignorance, qui peuvent bien pourtant, dans une large mesure, être regardés comme des conséquences fatales de la misère : ne considérons que ce bien par excellence auquel il semble que tous les hommes devraient avoir des droits égaux ; je veux parler de la vie. Eh bien ! elle est très inégalement dispensée aux riches et aux pauvres, et la statistique démontre que la vie est deux fois plus longue dans les classes riches que dans les classes pauvres. En sorte que, par une cruelle ironie du sort, d'autant plus petite est la part de richesses qui revient à un homme, d'autant plus grand est le tribut qu'il doit payer à la maladie et à la mort.

« En Angleterre, la vie moyenne dans les classes riches, est évaluée à 44, et même à 55 ans. Celle des classes pauvres est évaluée à 22 et s'abaisse même (à Manchester) à 17 ans. D'après M. Loua *(Economiste français — 1882)*, voici quels seraient les chiffres de la mortalité annuelle. à Paris :

« Par 10.000 habitants : Classes riches et aisées : 156. — Classes pauvres : 285. »

(Ch. Gide : *Précis d'Economie politique*.)

ayant reçu de l'ensemble de leurs prédécesseurs humains un capital moral, intellectuel et matériel accumulé, à travers la longue série des siècles, par les concours personnels de tous les êtres passés, doivent le transmettre sinon accru, du moins non-diminué, à l'ensemble de leurs successeurs ?

Il ne faut pas que les arbres nous empêchent de voir la forêt ; il ne faut pas non plus que la forêt nous empêche de distinguer les arbres. Sans aucun doute, c'est l'association des individus qui compose la collectivité sociale ; c'est l'ensemble des intérêts individuels qui constitue l'intérêt général.

Il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue moral et intellectuel, chaque individu doit savoir et sentir que seul, isolé, il n'est rien, il ne peut rien ; que la faible portion d'activité, d'efforts, de génie si l'on veut, qu'il met au service de la société, bien qu'utile à l'existence de cette société, ne lui est pas indispensable : qu'elle est même peu de chose, un appoint infinitésimal comparé à la masse des efforts, de l'activité, du génie de ses semblables réunis ; que même cette infinitésimale portion, il serait incapable de la fournir, sans le concours indirect qu'il a reçu de ses prédécesseurs humains, sans le concours direct qu'il reçoit de l'ensemble de ses contemporains.

Il n'en est pas moins vrai qu'au point de vue économique, et comme conséquence du point de vue supérieur que je viens d'énoncer, l'intérêt de chacun de nous n'est pas dans l'isolement, l'abstention, l'égoïsme ; mais, au contraire, dans le concours, la coopération, l'altruisme.

Je sais que la grosse objection opposée aux théories socialistes, c'est qu'elles anéantissent la liberté individuelle. Et — rencontre singulière ! — c'est dans cette objection fondamentale que se concentrent et fraternisent les conservateurs bourgeois et les anarchistes.

Quand — dit-on — toutes les professions seront organisées sous le mode collectif, c'est-à-dire quand les chantiers, ateliers, usines, magasins, au lieu d'être exploités pour le compte d'un particulier ou d'une société privée, le seront par les travailleurs eux-mêmes organisés en syndicats, pour le compte de l'Etat (et par Etat j'entends l'ensemble réel, vivant, des individus groupés, soit dans la commune, soit dans la province, soit dans la nation : car il y a au moins ces trois états dans l'Etat) il est clair que tous : ouvriers, artisans, employés, seront transformés en fonctionnaires, soumis à une discipline rigoureuse, jugulés par une règlementation inflexible ; qu'ils devront produire, en quelque sorte mécaniquement, automatiquement, et que, ayant perdu cette ressource précieuse de pouvoir changer de patron — puisqu'il n'y en aura plus — ils auront, *ipso facto*, perdu toute liberté individuelle.

Je crains que ceux qui s'efforcent à nous effrayer ainsi ne soient dupes de la générosité de leurs sentiments — à moins que, tout simplement, ils ne veuillent nous duper nous-mêmes.

Car enfin, qu'entend-on par ce mot de liberté individuelle, qui est comme le : « Tarte à la crême ! » de tous les rétrogrades plus ou moins enfarinés de démocratisme ?

Il signifie la liberté pour chacun de faire ce qui lui plaît, ou il ne signifie rien du tout. Or, les partisans les plus fougueux, les plus intransigeants de l'individualisme oseraient-il soutenir que ce soit là une liberté absolue, irréductible ? Ne sont-ils pas obligés de convenir que nulle association humaine ne serait possible, si chacun conservait, entier, le droit de faire tout ce qui lui plaît, et de ne rien faire qui lui déplaise ?

Depuis l'époque où les hommes vivaient épars, isolés, sans liens entr'eux ni de parenté, ni d'amitié, ni de commerce, jusqu'à ce jour où ils sont groupés en sociétés plus ou moins civilisées, chaque pas qu'ils ont fait vers une société plus policée, mieux ordonnée, n'a-t-il pas été marqué par une diminution de volume de la prétendue liberté individuelle primitive ?

L'institution de la famille n'a-t-elle pas créé pour l'homme et pour la femme des devoirs et des obligations qui ont été se resserrant, à mesure que la famille elle-même, se consolidant, *s'unifiant*, passait de l'état polygamique à l'état monogamique ? Epoux, père, fils, frère, l'individu, à ces divers titres, le plus souvent cumulés, ne s'est-il pas assujetti à tout un ensemble de mœurs, et par suite de lois, restrictives de sa liberté naturelle ?

Les familles, en se groupant dans les cités, n'ont-elles pas, dans une certaine mesure, aliéné une portion de leur autonomie, pour se plier à des règles communes, sans lesquelles la vie sociale n'aurait pas été possible ? Et les cités, en se fédérant, en s'agrégeant en un seul corps, appelé Etat, Patrie, n'ont-elles pas, elles aussi, vu se restreindre leurs libertés originelles pour pouvoir s'ajuster, se souder les unes aux autres ?

Quand vous montez dans un omnibus, vous êtes bien obligé de n'occuper de place que ce qu'il faut pour ne pas gêner vos compagnons de voyage. Si, au nom de la liberté individuelle, vous prétendez étendre vos jambes et vos bras, ou vous asseoir sur les genoux de la voisine, on vous priera de descendre, et l'on aura raison. La société, c'est l'omnibus : tout le monde y a droit à une place égale ; mais il est clair que cette place est d'autant plus exigüe qu'il y a plus d'occupants.

Il faut en prendre son parti : il n'y a pas d'état où la liberté individuelle soit, *théoriquement*, plus complète que l'état de nature, auquel Jean-Jacques nous convie de retourner pour être

plus heureux. Ou les partisans de l'individualisme complet veulent nous faire revenir à la sauvagerie primitive, ou ils ne savent ni ce qu'ils veulent ni ce qu'ils disent.

Or, admettent-ils, en principe, que l'état de société soit préférable à l'état de nature ?

Admettent-ils que, dans une société civilisée, mieux les actes de chacun de ses membres y sont coordonnés et réglés par l'opinion, la coutume, les mœurs, en un mot les lois communes, et plus les hommes sont tranquilles, et mieux ils peuvent développer dans tous les sens leurs facultés morales, mentales, et physiques ? Si oui, que viennent-ils nous chanter, avec leur liberté individuelle ?

Je sais bien que, en droit pur, en droit métaphysique, je suis libre de ne pas me vêtir, de refuser tout travail, de me jeter d'une fenêtre sur le pavé. Mais en fait, je suis obligé de reconnaître qu'il est préférable pour moi de m'habiller à peu près comme tout le monde s'habille, de vivre à peu près comme tout le monde vit. Car si je vais tout nu, j'aurai trop froid en hiver, trop chaud en été ; et d'ailleurs, je serai privé de la liberté d'éviter les fluxions de poitrine. Si je ne travaille pas, je ne pourrai plus subsister, et je me priverai, d'ailleurs, de la liberté de manger à ma faim et de boire selon ma soif. Et si je me tue, je me priverai totalement, pour l'avenir, de toute liberté individuelle.

Liberté individuelle ! C'est un mot sonore, mais c'est un mot creux. Est-ce que les conditions, les nécessités physiques de mon existence ne constituent pas, d'abord, un premier frein, et le plus puissant, à cette prétendue liberté ? Suis-je libre de ne pas vivre sur cette planète où je suis attaché ? Suis-je libre de me soustraire aux influences générales du climat, de la race, du milieu qui ont fait, dans la plus forte mesure, l'homme que je suis, et non un autre ? Suis-je libre de n'être pas, pour ma part, l'héritier d'un passé fait de milliers de siècles et de millions de morts, le contemporain d'un présent qui, bon gré mal gré, m'enveloppe, me pousse, m'entraîne vers son but : l'Avenir ?

Suis-je libre de ne pas me nourrir, de ne pas dormir, de ne pas marcher pour aller d'un point à un autre ? de ne pas parler si je veux me faire entendre ? A chaque instant de ma vie, ne suis-je pas gêné, contraint dans ma liberté par un obstacle venant du temps qu'il fait, du lieu où je me trouve, de mille circonstances naturelles ou artificielles, permanentes ou fortuites, auxquelles il faut me résigner, ou bien qu'il me faut éviter ou modifier dans la mesure de mes forces ? Et à ce point de vue, le sauvage, qui jouit de la plénitude de la liberté individuelle, n'est-il pas, au fond, l'esclave le plus étroitement dépendant du milieu qui l'environne ?

Entouré de dangers, ayant pour ennemi les fauves, et ses semblables même, forcé de chercher au hasard sa nourriture, et le plus souvent de la conquérir au péril de sa vie, furtif et tremblant, l'œil au guet, l'oreille tendue... il est libre, assurément — libre comme le lièvre perpétuellement menacé par le chasseur.

Liberté individuelle ! Entend-on par là que je sois libre de commettre une action préjudiciable à mon voisin ? Mais alors, il faut également convenir que mon voisin a le droit de commettre à mon égard une action qui me sera nuisible. Du moment que tout m'est permis contre les autres, tout est permis aux autres contre moi. Conséquence : fin de toute société.

Mais il n'y a dans toute cette querelle qu'une misérable équivoque. S'il est vrai que le but de toute association humaine doive être un accroissement continu de sécurité matérielle pour chacun, et aussi, pour chacun, un accroissement de bien-être moral, intellectuel, et physique — et cela est vrai, ou bien il n'est pas de société qui se puisse justifier — n'est-il pas exact de dire que plus ce bien-être est grand, plus l'individu est libre, au véritable sens du mot ?

Grâce à la sécurité qui protège son existence, à la fois contre les choses et contre les hommes, il est affranchi des terreurs, des gênes, des contraintes, de la difficulté de vivre, en somme, qui rend précaire et singulièrement limité l'exercice normal et utile de sa liberté. Plus, en effet, cette sécurité est grande, et plus librement il peut penser et agir. Plus son bien-être augmente, et plus il se dégage de la servitude fatale du travail, plus il a de loisirs et d'esprit et de corps : en un mot, plus il a de temps disponible pour *faire ce qu'il lui plaît.*

Si le régime collectiviste avait pour but, ou pour résultat, d'aggraver le travail de chacun, en l'obligeant à une tâche de plus en plus absorbante et de moins en moins rémunératrice, de diminuer la sécurité et le bien-être individuels, oui, on aurait raison de le répudier comme contraire à la liberté.

Mais quoi ! n'est-ce pas là, justement, l'effet, sinon le but, du régime individualiste ? Est-ce que le : « Chacun pour soi » de nos vieilles sociétés égoïstes ne tend pas à restreindre de plus en plus la sécurité, le bien-être nécessaires, au préjudice d'un nombre de plus en plus considérable d'individus, voués à un travail de plus en plus accablant et de moins en moins rétribué ?

En quoi consiste-t-elle donc, aujourd'hui, pour l'immense peuple des salariés, cette liberté individuelle dont on paraît pour eux si soucieux ? Ils n'ont pas même la liberté du travail, puisque ceux qui les font travailler peuvent, à leur gré, selon leurs besoins ou même selon leur caprices, leur fermer ou leur ouvrir les portes de leurs chantiers, de leurs ateliers, de leurs usines.

Ils n'ont, à coup sûr, pas non plus la liberté de débattre leurs salaires, sauf en des catégories et en des cas tout à fait exceptionnels, puisqu'il est démontré que, pour la plus grande masse des ouvriers, le taux du salaire ne dépasse jamais, quoi qu'ils fassent, le quantum strictement nécessaire à leur subsistance.

Et quant aux artisans, aux commerçants, voués à tous les hasards d'une concurrence de plus en plus âpre et féroce, dominés par la haute industrie, par le haut commerce centralisés sous la direction de puissants syndicats financiers, dira-t-on qu'ils jouissent de la plénitude de leur liberté ? Amère ironie ! Liberté de faire faillite et de retomber dans le salariat : telle est la seule, en effet, à laquelle ils puissent aspirer.

Darwin nous montre toutes les espèces, végétales et animales, soumises à l'inéluctable loi de la lutte pour la vie, les plus forts éliminant sans pitié les plus faibles.

L'espèce humaine, comme les autres, a subi cette loi. Mais après avoir dompté sous le joug de son génie tous les êtres animés qui l'entourent, et qui, jadis, la menaçaient ou entravaient son expansion ; après avoir domestiqué à son service les animaux utiles, et jusqu'aux forces de la nature : l'air, l'eau, le feu ; conquis la terre et découvert le ciel ; après avoir ainsi assuré la sécurité de son existence et s'être emparée de toutes les ressources propres à développer le bien-être de chacun de ses membres : alors que, grâce à l'accumulation des matériaux et des capitaux industriels, les sociétés civilisées possèdent les moyens certains, évidents, non seulement de garantir l'existence matérielle de chacun des individus qui les composent, mais encore, grâce aux progrès des inventions mécaniques et aux puissants résultats de la division des travaux combinée avec l'association des travailleurs, d'améliorer de plus en plus cette existence, et au surplus, de pourvoir largement à celle des faibles, des infirmes, des vieillards, des femmes et des enfants ; quand on pourrait attribuer à chacun sa part suffisante, et même un peu au-delà, sans compromettre la surabondance pour tous..... — les hommes continueraient à se battre entr'eux, à se déchirer, à se détruire, uniquement pour que quelques-uns aient davantage que les autres ?

Et c'est au nom de cette prétendue liberté individuelle, qui ne serait que la liberté du vol, de la misère et de la mort, que des économistes attardés osent préconiser comme l'idéal définitif de l'humanité les sinistres fatalités qui asservirent son premier âge !..... (1).

---

(1) Herbert Spencer, qui est cependant un des disciples philosophiques de Darwin, et qui a appliqué dans toute sa rigueur à la sociologie le principe

On a, d'ailleurs, une certaine tendance d'esprit à ne voir dans le régime collectiviste qu'un système qui doit avoir fatalement pour effet, sinon pour but, de concentrer les métiers et industries en de vastes agglomérations d'ouvriers, travaillant pour ainsi dire à la façon des moines dans un couvent de trappistes.

C'est là une erreur, née sans doute du spectacle de la concentration actuelle, croissante, des travaux dans les usines, mines, chantiers, chemins de fer, etc....

Mais cette concentration est un résultat accidentel du fonctionnement actuel des forces motrices et mécaniques, qui ne peuvent être mises en action qu'à grand prix et sur des points localisés.

Or, à cet égard, l'état présent des connaissances scientifiques et des découvertes déjà réalisées ou sur le point de l'être nous autorise à prévoir que le XXe siècle apportera une révolution profonde dans le régime même du travail.

Ne peut-on dès aujourd'hui prévoir l'heure prochaine où la vapeur, le gaz, l'électricité, dont il est possible de tirer des forces motrices pour ainsi dire illimitées, seront distribués sur tous les points du pays, et mis à la disposition de chacun, selon ses besoins, absolument comme nous voyons l'eau, le gaz d'éclairage, le téléphone mis au service des besoins individuels ?

« On a calculé — dit M. Gide *(Principes d'économie politique*, p. 115) — que la force motrice des seuls cours d'eau de la France, qui se dépense inutilement à user des galets, représentait quelque chose comme trente millions de chevaux-vapeur, c'est-à-dire une force au moins égale à celle de tous les hommes en âge de travailler que compte à cette heure l'espèce humaine.

« Une seule chute, comme celle du Niagara, suffirait à toutes les usines de l'Angleterre. Que dire de la force cachée dans ces immenses fleuves maritimes, tels que le Gulf-Stream ! Un cyclone, dans les quelques jours de son existence, développe assez de force motrice pour faire marcher toutes les usines du monde pendant mille ans, et les vagues que le vent soulève à la surface immense

---

de la lutte pour l'existence, reconnaît que cette lutte diminue d'intensité, devient de moins en moins indispensable, à mesure que s'accomplit l'évolution sociale :

« La lutte intersociale pour l'existence — écrit-il, — qui a été une condition indispensable de l'évolution des sociétés, ne jouera pas nécessairement dans l'avenir un rôle semblable à celui qu'elle a joué dans le passé. » (*Principes et Sociologie*. — T. III. p. 328.)

Et ailleurs, dans le même ouvrage, Spencer prévoit la transformation sociale des régiments militaires en régiments industriels, et l'abolition de la guerre.

des mers, ou le flot de la marée, qui deux fois par jour vient ébranler des milliers de lieues de côtes, constituent des réservoirs de force véritablement inépuisables.

« Pour tirer parti de ces forces naturelles, il suffirait qu'on trouvât le secret de les *transporter* à distance pour les appliquer sur le point où nous pouvons les utiliser et aussi d'*emmagasiner* les forces qui ne se développent que d'une façon intermittente, pour les employer au moment où nous en avons besoin. Or, l'électricité paraît susceptible de nous rendre ce premier service et peut-être même le second.

« Peut-être même y aura-t-il là le germe d'un révolution heureuse dans l'industrie. Si, un jour, la force motrice pouvait être distribuée à domicile, comme l'eau et le gaz, et s'il suffisait de tourner un robinet pour se la procurer, on ne verrait plus ces immenses ateliers qui constituent pour les populations ouvrières des milieux eux-mêmes malsains, aussi bien au point de vue hygiénique qu'au point de vue moral, et qui, entr'autres inconvénients, ont celui de rendre la vie de famille impossible. »

On le voit : la liberté individuelle, c'est-à-dire l'indépendance relative dans le travail, la reconstitution de la *maison*, par la vie de famille redevenue possible ; la femme et les enfants restitués au foyer ; l'ouvrier, en un mot, d'instrument inconscient de la machine, de paria, exclu, de par les nécessités du travail, de toutes les joies, de tous les droits, de tous les devoirs de l'existence familiale, redevenu dans une certaine mesure, l'*artisan* du moyen-âge, vivant et travaillant chez lui, au milieu des siens ; — cette liberté individuelle, la seule vraie, la seule légitime, la seule nécessaire, a-t-elle rien de commun avec la prétendue liberté individuelle accordée par exemple au petit boutiquier, de lutter, comme il pourra, à ses risques et périls, contre la concurrence des grands magasins ; à l'employé de chemin de fer de débattre le taux de son salaire et la durée de son travail contradictoirement avec le directeur de sa Compagnie ; en définitive, à ceux qui n'ont rien de discuter les conditions de leur concours avec ceux qui ont tout ?

Du reste, qu'on le veuille ou non, la division du travail, née du machinisme moderne, est, comme le dit très bien M. Gide — « une conséquence inévitable de l'organisation de la production, qui tend à absorber de plus en plus la vie individuelle au profit de la vie collective. »

La liberté ! on ne saurait mieux la définir que ne l'a fait un économiste de bon sens — il y en a quelques-uns — M. Dunoyer :

« J'appelle *liberté* ce pouvoir que l'homme acquiert d'user de ses forces plus facilement, à mesure qu'il s'affranchit des obstacles

qui en gênaient originairement l'exercice. Je dis qu'il est d'autant plus *libre* qu'il est délivré des causes qui l'empêchaient de s'en servir ; qu'il a plus éloigné de lui ces causes, qu'il a plus agrandi et désobstrué la sphère de son action. Ainsi on dit qu'un homme a l'esprit libre, qu'il jouit d'une grande liberté d'esprit, non seulement quand son intelligence n'est troublée par aucune violence extérieure, mais encore quand elle n'est ni obscurcie par l'ivresse, ni altérée par la maladie, ni retenue dans l'impuissance par le défaut d'exercice.

« Le langage articulé est un meilleur instrument que le langage par signes ; on est donc plus libre d'exprimer sa pensée et de l'imprimer dans l'esprit d'autrui par la parole que par les gestes. La parole écrite est un instrument plus puissant que la parole articulée ; on est donc plus libre d'agir sur l'esprit de ses semblables lorsqu'on sait figurer la parole aux yeux que si l'on sait l'articuler seulement. La presse est un instrument deux ou trois cents fois plus puissant que la plume ; on est donc deux ou trois cents fois plus libre d'entrer en relation avec les autres hommes lorsqu'on peut répandre ses idées par l'impression que lorsqu'on ne peut les publier que par l'écriture.

« Au lieu de considérer la liberté comme un dogme, je la présenterai comme un résultat; au lieu d'en faire l'attribut de l'homme, j'en ferai l'attribut de la civilisation ; au lieu d'imaginer des formes de gouvernement propres à l'établir, j'exposerai de mon mieux comment elle naît de tous les progrès. »

Ainsi, la liberté individuelle, que l'on présente comme un droit primordial, n'est qu'une résultante. Elle naît de l'affranchissement collectif des hommes vivant dans un même groupe, civique ou national, et triomphant, par leurs efforts communs, des obstacles de tout genre que la nature oppose au développement de leur activité matérielle ; s'élevant progressivement, par la connaissance de plus en plus exacte qu'ils acquièrent du *milieu* qui les entoure, au-dessus de tous les autres êtres ; manœuvrant à leur gré, grâce aux inventions de leur science et aux applications de leur art, les grandes forces terrestres qui, jadis, les accablaient et emprisonnaient, pour ainsi dire, leurs mouvements.

Etre libre, en un mot, c'est savoir et pouvoir. Que sait, que peut l'homme isolé ? Supprimez le concours collectif, et l'homme isolé sera plus chétif et plus misérable que le dernier des animaux.

Le régime individualiste qui a eu sa période nécessaire, dans l'histoire de la civilisation humaine, reposait sur une idée fondamentale : l'*idée de propriété*. Or, philosophiquement, moralement, et économiquement, l'idée de propriété individuelle est ruinée.

Elle ne peut plus se justifier ni dans son origine, ni dans son processus, ni dans sa fin.

Il y a belle lurette que le dogme de la propriété, sacrée, immuable, éternelle, est allé rejoindre les vieilles lunes et les neiges d'antan.

Accrochez par le bouton de son paletot le premier bourgeois qui passera, et demandez-lui s'il croit pour de bon que la Propriété est une institution de Dieu. Il vous rira au nez, et ce sera bien fait.

Mais dès lors que la Propriété n'est qu'un fait social, une institution organisée par les hommes, il est clair : 1° que cette institution est modifiable comme les autres ; 2° qu'elle doit se modifier dans le sens des conditions morales, politiques et économiques du pays ; sans quoi elle deviendrait antisociale et ne tarderait pas à disparaître.

Et c'est précisément le cas de la Propriété contemporaine.

Quand nous disons *Propriété*, il est entendu, une fois pour toutes, que nous visons l'appropriation individuelle du sol, des capitaux et des matériaux, et non pas l'appropriation individuelle des objets et des produits de consommation nécessaires à l'existence : vivres, vêtements, mobilier, logement, etc. Ces objets, assurément, sont par leur nature, destinés à la conservation ou à l'agrément personnels de l'individu qui se les approprie ; tandis que, par leur nature aussi, le sol, les matériaux, les capitaux ont évidemment une destination commune.

Il n'est pas un produit du travail humain dont celui qui le façonne n'ait, directement ou indirectement, reçu les éléments essentiels de l'ensemble des générations antérieures. A plus forte raison, il n'est pas un grain de cette planète sur laquelle nous vivons, après tant de milliards d'ancêtres qui, eux aussi, y vécurent ; il n'est pas un atome de ses richesses minérales, végétales ou animales duquel un individu quelconque puisse dire : « Ceci est à moi ! »

N'estimerait-on pas insensé et bon à mettre aux petites maisons, l'homme qui, sous le prétexte qu'il nage, prétendrait être propriétaire de la mer, ou du moins de la surface liquide sur laquelle il évolue ; qui sous le prétexte qu'il respire, soutiendrait que l'air qui l'entoure est à lui ; qui, sous le prétexte que le soleil l'échauffe et l'éclaire, affirmerait que ses rayons sont sa propriété ?

En définitive, que sommes-nous donc, nous les vivants d'aujourd'hui, sinon les héritiers des vivants d'hier, les frères des vivants de demain ? Nous « faisons la chaîne », comme l'a dit un penseur cité par Renan dans ses *Feuilles détachées*.

Est-ce que, venant au monde, nous ne l'avons pas trouvé déjà aménagé, amélioré, enrichi, par les travaux des myriades d'êtres

humains qui, avant nous, y ont passé ? Ne nous sommes-nous pas trouvés, dès le premier jour, nantis d'un capital de richesses, d'un fonds d'inventions et d'arts sans lesquels nous eussions été juste au niveau des sauvages préhistoriques ?

Tout cela : ces forêts jadis inextricables, éclaircies et mises en rapport ; ces fleuves et rivières jadis innavigables, devenus des routes qui marchent ; ces champs, jadis incultes, fécondés par une culture séculaire ; ces villes, jadis humbles bourgades, aujourd'hui puissantes cités, où s'accumulent toutes les merveilles d'une industrie dont le point de départ est en des découvertes faites il y a des centaines de siècles, et dont les développements successifs ont été déterminés autant par le génie d'une succession de savants que par les efforts de millions et de millions de travailleurs anonymes ; — tout ce vaste et magnifique domaine ne nous est-il pas échu gratis, et est-il quelqu'un de nous qui puisse à juste titre, prétendre à une part quelconque de propriété sur ce sol, sur ce qu'il contient, et sur ce qu'il produit ? Est-il quelqu'un qui puisse, à bon droit, dire : Voici ma chose ; car moi seul l'ai créée de toutes pièces, et dans ses éléments constitutifs et dans ses tranformations (1) ?

Qu'est-ce même, au regard de l'immense accumulation d'efforts, d'intelligence et de travail des générations disparues, que la chétive somme de travail, d'intelligence et d'efforts de la génération contemporaine, minute de vie qui unit l'insondable passé à l'incommensurable avenir ?

Et voilà comment, d'abord instinctif, inconscient et grossier, le socialisme qui, jadis, dans un élan farouche de colère et de vengeance, jetait le serf contre le seigneur, l'esclave contre le maître, s'élève à la conception la plus haute et la plus pure du problème humain ; comment il implique non plus seulement la solution

---

(1) Il est intéressant de constater que M. Herbert Spencer lui-même, qui est cependant un individualiste systématique, conclut à la collectivisation du sol :

« Il y a lieu de penser — dit l'éminent philosophe dans ses *Principes de sociologie* (tome III, page 741-742) — que si la possession privée des choses produites par le travail devient plus nette et plus sacrée qu'elle ne l'est à présent, la terre habitée, que le travail ne saurait produire, finira par se distinguer des autres choses comme un objet *qui ne saurait être possédé à titre privé.*

« De même que l'individu, primitivement son propre maître, perd en tout ou en partie cette propriété, durant le régime militaire, mais la reprend à mesure que le régime industriel se développe : de même il possible que la propriété commune du sol, absorbée en totalité ou en partie dans la propriété des hommes dominants durant l'évolution du militarisme, reparaisse à mesure que l'industrialisme s'approche de l'apogée de son évolution. »

plus ou moins empirique, plus ou moins violente, des questions économiques, mais encore celle des questions philosophiques et morales auxquelles est liée l'existence des nations, l'existence de la grande famille humaine.

Ce n'est pas pour qu'un certain nombre d'hommes mangent un peu plus, jouissent un peu plus, et travaillent un peu moins, que le socialisme moderne élabore, expose et poursuit ses revendications.

Ce n'est pas pour qu'une catégorie déterminée d'hommes soient plus heureux au détriment des autres : — c'est pour que tous les hommes soient plus heureux, plus unis, plus dégagés des soucis égoïstes de la vie individuelle — partant meilleurs.

Voilà comment le socialisme tend, non seulement à réorganiser les relations matérielles des hommes entr'eux, sur les bases d'une justice plus équitable et d'une égalité moins illusoire : mais encore à organiser leurs relations morales, sur les bases de l'humanité, de la solidarité, de l'altruisme (1).

Voilà comment le socialisme ne contient pas seulement une doctrine rénovatrice, mais encore les éléments d'un idéal nouveau, d'une nouvelle foi — tranchons le mot : d'une *religion*. Non plus assurément d'une religion mystique, descendue des impénétrables profondeurs du ciel, mais sortie du cœur, plus encore peut-être que de la raison de l'homme.

Oui, tout cela est en genèse dans cette Révolution qui gronde sous nos pieds, dont les secousses souterraines agitent les flots populaires et ébranlent les piliers vermoulus des institutions du passé : dans cette Révolution que les uns redoutent, que d'autres appellent, et qui viendra à son heure, quelques efforts que l'on fasse soit pour la conjurer, soit pour la précipiter.

Certes, il serait doux de caresser le rêve d'une évolution pacifique des idées, des mœurs, des institutions politiques et économiques, conduisant, sans secousse ni heurt, les sociétés actuelles dans la voie du progrès, les transformant insensiblement.

---

(1) « La civilisation moderne — dit M. Paul Leroy-Beaulieu — qui a été singulièrement individualiste (et c'était une nécessité, une condition du progrès pendant les trois premiers quarts de ce siècle), tend à devenir plus socialiste dans le sens que ce mot devrait avoir, ou plutôt plus altruiste. »

Et M. Leroy-Beaulieu cite les œuvres d'utilité ou d'agrément collectifs (écoles, lavoirs, bains publics, fontaines, égouts, hôpitaux, hospices, asiles, refuges de nuit, squares, jardins, musées, bibliothèques, etc...) créées par les municipalités et par l'Etat, et dont le nombre s'accroît prodigieusement.

Mais n'est-ce pas la démonstration de ce phénomène irrésistible de collectivisation sociale qui tend de plus en plus à mettre à la disposition commune les produits de travail de chacun ?

Est-ce un rêve, d'ailleurs ? Cette évolution, c'est la condition même de la vie des individus et de la vie des nations. De même qu'un homme civilisé, avant d'avoir acquis les facultés physiques, intellectuelles et morales qui le constituent à l'état de citoyen, de chef de famille, de travailleur, est passé par une succession d'états antérieurs : enfant, adolescent, pubère, élève, apprenti ; de même, une nation naît, d'abord abrupte, éparse et sauvage, puis grandit, se fortifie, s'épanouit, arrive au plein de sa mâturité.

Mais le développement, individuel ou collectif, ne peut être aperçu que dans la perspective du passé, qui permet de saisir la masse sans que l'œil s'égare sur les détails : tel l'ensemble d'un monument, la physionomie d'un paysage ne peuvent être *vus* que de haut et de loin.

On ne peut constater, du jour au lendemain, la croissance intellectuelle et physique, d'un enfant ; on ne peut non plus, d'une année à l'autre, — à peine le peut-on dans l'espace d'une génération — apprécier d'une manière sensible les changements réels réalisés dans l'esprit, dans le régime matériel et moral d'un peuple.

Et cependant, il est certain que pour l'individu comme pour la nation, chaque jour a marqué une modification dans l'état général de l'*être*, modification imperceptible, inanalysable ; — et c'est la longue suite de ces modifications accumulées qui aboutit à transformer du tout au tout la physionomie, les conditions de penser et d'agir, l'*âme*, en un mot, du sujet observé.

Allez vivre en forêt, en pleine saison d'hiver. Les arbres sont dépouillés de leurs feuilles ; ils paraissent morts. Ils ne le sont pas cependant ; et quelques mois plus tard les bourgeons seront apparus, ils auront grossi, ils auront éclaté, jaillissant en frondaisons puissantes. Et la forêt sèche, muette et noire sera devenue une forêt verdoyante, bruissante et débordante de vie. Cette transformation, qui, à chaque heure, à chaque instant, s'opérait autour de vous, sous vos yeux, l'avez-vous pu suivre dans l'infini détail, dans l'intime mouvement de ses phases ? Avez-vous jamais *vu* un arbre grandir, une feuille pousser ?

Ainsi de ces forêts d'hommes qu'on appelle nations, sans cesse en travail de développement et de progrès.

Mais ce mouvement n'est pas isolé. En même temps qu'il est la résultante, la synthèse de tous les mouvements individuels, il est lié au mouvement des autres nations. Car les existences individuelles ne sont que des fractions de l'existence nationale ; et les existences nationales ne sont que des fractions de l'existence internationale, embrassant l'ensemble des populations civilisées,

Si tous les mouvements individuels évoluaient d'une façon

normale, sans accidents, sans crises, — je veux dire : si tous les membres d'une même association humaine se développaient en force, en raison, en moralité, également et ensemble, l'évolution pacifique ne serait jamais troublée. Mais les inégalités physiques et mentales entre individus, bien que graduellement atténuées par un système de plus en plus unifié et généralisé d'éducation et d'instruction privée et publique ; la prédominance naturelle, dans chaque individu, des instincts personnels égoïstes sur l'instinct social, provoquent des désaccords, des conflits, des cacophonies qui perturbent, entravent ou précipitent à l'excès le mouvement collectif. Les inégalités de situation et de fortune (conséquence fatale des inégalités physiques et mentales) vont s'accentuant, et suscitent d'une part (de la part des classes infériorisées) l'effort de plus en plus ardent pour *acquérir ;* d'autre part (de la part des classes supérieures) la résistance de plus en plus énergique pour *conserver.*

Quand, de part et d'autre, l'effort et la résistance ont atteint leur maximum d'intensité, il est clair que le mouvement collectif est annihilé. Il y a crise. La nation souffre, moralement et matériellement. Elle est malade. Et l'unique remède pour rétablir l'harmonie dans ses fonctions organiques, c'est quelque chose qui, faisant plier la résistance obstinée des uns, et laissant s'écouler le trop plein de l'effort des autres, établit entre ceux-ci et ceux-là un nouvel équilibre.

Ce quelque chose, c'est une Révolution (1).

Les Révolutions, ainsi considérées, sont, comme l'a dit Karl Marx, les accoucheuses périodiques de l'évolution nationale. Elles mettent, pour ainsi dire, au jour les modifications morales et matérielles arrivées à terme. Quelle distance entre la France de 1800 et la France de 1788 ! On eût dit que des siècles les séparaient. Est-ce donc en ces quelques années que s'étaient opérés ces changements profonds dans les conditions mentales et économiques des individus, dans leur manière de sentir, de penser, de parler et d'agir ? Sans doute, c'est la Révolution qui, en cette décade finale du dix-huitième siècle, avait réalisé ces changements. Mais ils étaient déjà préparés, mis au point, et tout près d'éclore, grâce à l'évolution sociale, philosophique, artistique, politique et économique qui, de François Ier à Louis XVI, avait peu à peu modifié tous les esprits, favorisé l'essor du commerce et de l'industrie, et par suite

---

(1) Le progrès, après qu'il s'est accompli dans les esprits d'un mouvement insensible, se réalise dans la société par saccades, et la force, malgré les calomnies dont elle est l'objet, est la condition *sine quâ non* des réformes. (Proudhon, *Contrad. éoconom.*, p. 130).

élevé les classes bourgeoises à un état de savoir, de richesse et de puissance qui devait forcément, de rien qu'elles étaient jadis, les amener à être tout.

Hé bien ! cette Révolution inévitable, qui la prévoyait ? Personne ou du moins de très rares esprits. Mais quoi ! ceux-là même qui en furent les principaux agents ne la voyaient pas. Mirabeau, les Girondins, Danton, Robespierre, en 1789, se rendaient-ils compte qu'ils allaient à 1793 ? Six mois seulement avant l'abolition de la Royauté, qui aurait osé sinon la concevoir du moins la formuler ?

Henri AIMEL.

(*A suivre*).

LE SOCIALISME ET SES DÉTRACTEURS

A PROPOS DES RÉCENTES INTERVIEWS DU *FIGARO*

La bourgeoisie s'occupe à sa façon de socialisme : elle fait des frais de reportage pour connaître les idées des socialistes. Depuis un an ou deux, les journaux du boulevard sont pleins de la prose de socialistes interviewés.

Voilà le *Figaro* qui, ces temps-ci encore, s'est longuement occupé de la question sociale. Mais le *Figaro* ne s'y est pas pris comme les autres journaux. Ceux-ci avaient fait spécialement questionner des socialistes et les socialistes avaient infailliblement répondu que la société bourgeoise touchait à sa fin. Mais c'était en réalité peu séduisant pour les bourgeois de lire sans cesse des promesses de mort prochaine pour eux et leur société. Aussi, le *Figaro* a-t-il eu une idée ingénieuse : il a bien fait interviewer encore, par coutume, des socialistes, mais il a commencé par faire interviewer un bon nombre de capitalistes et des plus importants : Rotchschild, Schneider, Christophle, etc. ; et les capitalistes ont infailliblement répondu qu'ils se portaient fort bien eux et leur société.

Les bourgeois et les capitalistes peuvent donc maintenant vivre à l'aise et se réjouir.

Quant à moi, lorsqu'un des articles du *Figaro* me tombe sous la main, je me réjouis aussi, mais pour tout autres raisons que les bourgeois et les capitalistes. Je me réjouis de voir, dans les capitalistes interviewés, de simples fanfarons, au lieu de gens bien armés. Ces capitalistes ont certainement bien souvent parlé, comme tout le monde, dans leur vie habituelle, de la révolution sociale

qui se prépare : en tout cas, il leur faut chaque année, le jour de la fête pacifique du 1er Mai, des troupes de plus en plus nombreuses, pour protéger leurs personnes. Et voilà que questionnés une fois, d'une façon en quelque sorte publique, au sujet du danger qu'eux et les leurs ont tous ressenti, ils n'ont rien de plus pressé que de dire, le sourire aux lèvres, qu'aucun danger n'existe en réalité pour eux !

Certes nous ne pouvons les prendre au sérieux.

Toutefois, s'il y en a parmi eux qui parlent sérieusement, ils sont encore moins forts que ceux qui ne font que fanfaronner, car ils se dupent eux-mêmes.

Ayant senti plus d'une fois le danger du socialisme, ils ne peuvent se résoudre à le reconnaître ; ayant vu se remuer sous l'aiguillon de ce même socialisme des masses serrées de prolétaires, ils préfèrent fermer les yeux, et le qualifier d'utopie ; tout cela montre qu'ils aiment mieux rester dans l'illusion que voir la réalité, nier le socialisme plutôt que d'inventer des moyens pour le combattre, que ce sont, eux, en un mot, qui sont de véritables utopistes, et qu'ils se laisseront surprendre en fin de compte... par le socialisme.

Et la naïve tranquillité de ces capitalistes ne peut nous être désagréable, à nous autres socialistes.

D'ailleurs, il ne sera pas sans intérêt pour nous de connaître un peu la façon dont les capitalistes se montrent si sûrs de leur société : nous verrons encore une fois défiler devant nous les faiblesses de la société bourgeoise.

C'est M. Huret qui a fait les interviews dont je parle. Dans ses questions aux capitalistes, il se bornait, somme toute, à leur demander avec les explications et les ménagements qu'il fallait, ce qu'ils pensaient du socialisme.

I

Arrêtons-nous d'abord au plus important de ces capitalistes : à celui qui a un rôle de potentat dans la société bourgeoise : au baron A. de Rothschild.

M. Huret est allé trouver ce grand personnage à Dinard où il respirait l'air de mer. Quand M. Huret se présenta au château qu'habitait le Baron, ce dernier sortait de table. C'était un bon moment pour causer facilement avec lui. Rothschild, sortant de table, ne se sentait certes pas l'estomac creux, comme c'est le sort de tant de misérables, qui n'ont qu'un morceau de pain pour leur repas : caressé par le bien-être dont l'avait rempli sa cuisine copieuse et savante, il se laissa aller librement à la conversation,

traitant de la question sociale tout-à-fait suivant son cœur. Voilà quelques-unes des plus belles paroles qui sortirent de la bouche de ce repu :

« *Il n'y a pas de crise en ce moment, je ne le crois pas du tout...*

« *Je n'y crois pas pour ma part, à ce mouvement ouvrier ;* je suis sûr que les ouvriers — je parle en général — sont très satisfaits de leur sort, qu'ils ne se plaignent pas du tout et qu'ils ne s'occupent pas de ce qu'on appelle le *socialisme*. Certes, il y a des meneurs qui tâchent de faire le plus de bruit possible autour de leurs personnes, mais ces gens-là n'ont aucune prise, aucune influence sur les ouvriers honnêtes, raisonnables et travailleurs. Car il faut distinguer entre les bons et les mauvais ouvriers !

« Ainsi, il est absolument faux, par exemple, que les bons ouvriers demandent la journée de huit de heures ; ceux qui la demandent ce sont les paresseux et les incapables ; ils se tiennent ce raisonnement : « Travailler dix heures ou douze heures par jour, d'abord c'est fatiguant, et puis, il y en a qui sont moins paresseux et plus adroits que nous, qui produisent davantage dans le même espace de temps et qui, par conséquent gagnent davantage ; tâchons de les forcer à travailler moins, notre intérêt et notre paresse ne pourront qu'y gagner ! » C'est bien cela ! Mais les autres, pères de famille sérieux et rangés, n'entendent pas du tout qu'on les empêche de travailler le temps qu'ils jugent utile à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

« Mais quand même, admettons qu'on les force tous à ne travailler que huit heures ! Savez-vous ce qu'ils feront, la majorité ? Eh bien ! ils iront boire ! ils iront davantage au cabaret, voilà tout ! »

Et le Baron de Rothschild a dit aussi :

« *Il y a des gens plus riches, il y a des gens moins riches, voilà tout !* »

Je ne répondrai pas un mot à de pareilles idées : le dédain dont j'ai le droit de les couvrir ici, en sera une meilleure réfutation que l'argumentation la plus forte. Car ce n'est pas par quelques traits d'encre jetés sur du papier qu'on répond à de telles paroles : c'est par des actes ! Et les actes viendront : la revanche que les prolétaires ont à tirer de la sérénité de jouisseur absolument scandaleuse qu'a affichée Rothschild, cette revanche légitime ne peut manquer d'avoir son jour !

Qui met en doute les changements sociaux qui pointent à l'horizon ? La révolution sera violente ou légale, voilà tout ; mais, en tout cas, qu'elle s'établisse par les balles, ou qu'elle soit fondée par le code, ce n'est pas impunément qu'un homme, auquel les lois conservent des millions, s'est donné le droit de considérer,

tout bonnement, comme un peu moins riches que lui, tous les malheureux qui vivent au jour le jour, condamnés à trainer leur misérable existence de salariés, sans le moindre espoir d'en sortir ! Non, ce n'est pas impunément que cet archimillionnaire a dit : « Il y a des gens plus riches, il y a des gens moins riches, voilà tout ! » Et ce n'est pas impunément non plus que Rothschild a traité de mauvaises gens les ouvriers qui cherchent à obtenir quelques garanties contre le labeur de forçats que leur imposent des patrons sans scrupule ! Ah ! le Baron de Rothschild prétend qu'il n'y a que les *paresseux*, les *incapables* qui désirent la réduction de la journée de travail, tandis que les ouvriers *sérieux* sont très heureux de devoir travailler douze, quinze heures par jour pour rapporter du pain à leur famille ! Vraiment, vis-à-vis de tous les ouvriers qui peinent au travail, leur vie entière, pour enrichir les capitalistes, ce Baron de la finance a dévoilé un peu trop complaisamment son égoïsme de satisfait !

Qu'on ne s'étonne donc pas, si les prolétaires maudissent Rothschild : leur malédiction s'appesentira sur lui comme celle de la Justice !

Il y a un passage de l'entretien de Rothschild que je dois citer avant d'en finir avec cette interview : c'est celui où il s'exprime au sujet des attaques que les antisémites dirigent spécialement contre sa personne :

« Si on permet, dit-il, d'attaquer le capital par un côté ou par l'autre, la classe tout entière des possédants y passera : il en sera comme des mailles d'un filet..... si l'une d'elle est rompue, le filet s'en va en ficelle !.....»

Le Baron de Rothschild est vraiment bien bon de montrer une telle sollicitude pour les bourgeois : de quels doux instincts de solidarité ne fait-il pas preuve en englobant les petits possesseurs dans son filet ? Certes, je comprends que cela lui paraitrait très agréable, de communiquer à tous les bourgeois la peur qu'il ressent, pour son propre compte, des attaques de Drumont et du marquis de Morès. Au moins se sentirait-il ainsi entouré de nombreuses légions pour résister à l'antisémitisme !

Mais que les bourgeois se rassurent : on peut parfaitement confisquer les capitaux de Rothschild, sans qu'eux-mêmes soient privés du plaisir de caresser tout à leur aise, leur petit capital. Rothschild, en les confondant avec lui, et en voulant les apeurer, n'a cherché, suivant son habitude, qu'à jouer son propre jeu.

Nous autres, socialistes, nous sommes bien placés pour démasquer cette ruse banale de Rothschild, car nous, en effet, quand nous attaquons Rothschild, c'est à tous les capitalistes que nous en avons. Nous visons, dans le banquier juif, le capital, la propriété

privée et non pas seulement le potentat qui possède un nombre colossal de millions. Mais Rothschild sait parfaitement que bien des gens ne vont pas si loin que nous : que beaucoup d'antisémites n'en veulent qu'à lui et aux Juifs. Et il sait parfaitement aussi que même un bon nombre de bourgeois, aux instincts capitalistes les plus purs, seront des premiers à le renverser (il en a tellement mis dedans des bourgeois !) : et ces bourgeois ont bien l'intention, une fois les capitaux de Rothschild confisqués, de continuer à se goberger, pour leur part, en conservant la propriété de leurs capitaux à eux, — et si possible en y ajoutant ceux de Rothschild.

Rothschild a donc menti effrontément en parlant d'une étroite solidarité entre lui et les autres bourgeois : il a voulu uniquement se faire de la bourgeoisie une sorte de garde, pour retarder sa propre défaite. Mais c'est affaire aux bourgeois, les bons petits confrères en capitalisme de M. Rothschild, de se débrouiller comme ils l'entendent dans ce genre de mystifications !

Quant aux socialistes, ils ont le devoir de ne pas oublier le scandaleux égoïsme vis-à-vis des prolétaires dont a fait preuve le milliardaire sans clairvoyance et sans entrailles !

Rothschild lui-même, en lisant son interview a été tellement effrayé des propos monstrueux qu'il avait laissé échapper, qu'il les a démentis. Sans doute qu'a ce moment, il ne sortait plus de table, tout entier à la jouissance de son estomac satisfait, comme quand il causa si complaisamment avec M. Huret : bien au contraire Rothschild devait se sentir la bile en mouvement après une longue et laborieuse digestion due à ses mets truffés et compliqués, — et cette bile le disposait à être inquiet.

Aussi, à l'idée que les ouvriers auraient sous les yeux l'interview qu'il lisait en ce moment, cet homme fut terrifié : et il écrivit immédiatement au *Figaro* une lettre où il se montrait plein de tendresse pour tous les ouvriers. M. Huret, affirmait-il, en avait abominablement menti. Certes, nous ne nous laissons pas toucher par de semblables protestations : M. Huret avait tout intérêt à rapporter fidèlement, dans le *Figaro*, l'entretien du Baron de Rothschild, afin de s'éviter des démentis désagréables. Toutefois il n'avait pas calculé avec les différentes phases de la digestion du Baron.....

II

Passons maintenant à l'interview de M. Christophle, *gouverneur du Crédit Foncier*. Certes, cela ne va pas nous procurer un spectacle plus ragoutant que l'interview de Rothschild. Le capitaliste Rothschild nous a montré un égoïsme plein d'une basse férocité. Le capitaliste Christophle va nous montrer un égoïsme

plein du plus stupide entêtement. Croyez-vous que ce Christophle, qui manie les milliards que représente le sol de la France, ait cherché à connaître un peu sérieusements les systèmes qui ont pour but de répondre aux aspirations de la classe des travailleurs ? Non certes, ce n'est pas son affaire à cet homme :

« Ah ! mais, dit-il à M. Huret qui lui parle de la propriété collective, c'est le vol cela ! tout simplement ! Et puis ! supprimer l'intérêt du capital !... c'est une théorie que je ne peux même pas discuter !..... »

Ne la discutons pas non plus avec Christophle. Disons-lui simplement que lui, bourgeois, profite certainement de biens enlevés à la noblesse et au clergé, pendant la Révolution de 89. Appelle-t-il pour cela ses biens, un vol ?... s'appelle-t-il pour cela un voleur ?... Et lui qui, au Crédit foncier, traite tant d'affaires avec ces nouveaux propriétaires de la France, les bourgeois, conviendrait-il par hasard qu'il n'est qu'un agent d'affaires de voleurs ? En tout cas, de quel droit ce bourgeois, après ce qu'ont pris les bourgeois à d'autres gens, vient-il qualifier la propriété collective de vol, elle, qui a pour but de rendre à tous ceux qui travaillent, les biens que de tout temps ils ont fait fructifier ?

D'ailleurs, Christophle, en considérant la propriété collective comme le vol, ne sait pas un traître mot de la question : il s'entête à nous prendre, nous autres collectivistes, pour de préhistoriques partageux. Ecoutez-le plutôt :

« Mais nous en arriverions, dit-il, avec ces théories, à cette folie, à cette imbécillité, de vouloir supprimer la propriété elle-même ! La vieille histoire du partage en nature ! On partagerait tout ; mais voyons, ça ne durerait pas une semaine ! Il y aura toujours des hommes à passions vives et dévorantes, pressés de jouir, et d'autres aux besoins modérés, contenus ; les premiers abandonneront tout de suite leur *part de propriété* pour satisfaire un caprice ; les autres sacrifieront leur part de jouissance et accumuleront les biens qu'ils auront obtenus des premiers en paiement de leur sacrifice ! »

Ah ! vraiment, chacun dans les premiers temps de la société collectiviste, détiendra librement sa *part de propriété!* Mais, c'est la propriété privée cela ! C'est la propriété qui existe chez les bourgeois, sur une moins large échelle, voilà tout ! Et, en effet, cette propriété là est un vol, car on accapare avec elle le bien de ceux qui sont faibles et qui ne savent pas conserver leur part de propriété. C'est par cet accaparement que s'est formée la propriété privée et qu'elle existe avec les caractères que nous lui voyons aujourd'hui. Mais le collectivisme veut justement la destruction de cette propriété privée : il veut la propriété sociale, où chacun

pourra appliquer son travail et récolter le produit de ce travail, mais où personne n'aura le droit de mettre la main sur le fonds productif, qu'a accaparé, avec la propriété privée, une classe de jouisseurs, pour exploiter la classe des travailleurs.

On le voit, M. Christophle ne sait pas ce qu'il dit à propos de la propriété collective ; il ignore complètement en quoi elle consiste, et, en la qualifiant de vol, il la confond avec la propriété privée.

Mais, d'un autre côté, le capitaliste Christophle est profondément savant : il sait sur le bout des doigts les plus vieux errements de l'économie politique bourgeoise, au sujet des bienfaits que la société actuelle procure aux travailleurs.

« *Les frais de luxe*, dit-il à M. Huret, sont les plus profitables aux travailleurs. »

Vraiment tous les éventails que l'on fabrique, pour rehausser la beauté de ces dames, et tous les meubles de mauvais goût, aux formes baroques et compliquées que l'on produit à foison, pour orner les salons riches, tout ce sale luxe, en un mot, voilà ce qui nourrit les ouvriers, voilà ce qui fait sortir le blé de terre, tisser la laine et permet au travailleur de récolter le fruit de son travail ! Le luxe, voilà ! à ce qu'il paraît, ce qui produit le pain ! Comme si tous ces colifichets ajoutaient seulement un arpent de terre à la terre nourricière et permettaient aux ouvriers d'en profiter.

Ce que signifie le luxe, comment ne pas le voir ?

Si de malheureux ouvriers et de plus malheureuses ouvrières travaillent des douze et des quinze heures par jour dans des usines où l'on fabrique les objets de ce luxe bienfaisant, n'est-ce pas uniquement parce qu'une classe de producteurs détient le fonds productif de la société, terre et capital? Les ouvriers qui n'ont aucun droit sur ce fonds productif,que feraient-ils,s'ils ne se conformaient pas aux goûts de luxe des possesseurs ? Ils mourraient de faim, tandis que le grain abonderait dans les greniers des propriétaires. Ils mourraient de froid, tandis que la laine serait amassée dans les magasins de sociétés d'actionnaires.

Cette glorification du luxe, comme bienfait social, conduit à des aberrations réellement abominables : M. Christophle se charge bénévolement de nous édifier à cet égard : il trouve que c'est un vrai bonheur pour les ouvriers, que lui, homme riche, prenne la peine, dans ses chasses, de faire « pousser du blé *exprès pour nourrir les faisans.* »

Oui certes, M. Christophle, voilà un beau luxe ! mais, tandis que les faisans mangent ce blé pour le plaisir que vous aurez à le tuer, n'y aura-t-il pas, *sans blé et sans pain*, autour de vos chasses,

de vieux ouvriers ou des ouvriers malades, ou des ouvriers sans travail, ou de pauvres veuves, ou de misérables filles? Et, même, les ouvriers, qui auront fait pousser le blé pour ces heureux faisans, grâce à des salaires de deux ou trois francs par jour, pourront-ils toujours trouver assez de travail, chez vous, ou chez d'autres propriétaires, pour ne jamais manquer de pain ? Cependant la terre continuera à regorger de blé, et on continuera à crier à une production trop abondante !

III

Nous voici arrivé, maintenant à M. Cousté, *président de la Chambre de Commerce* de Paris. M. Huret nous décrit la tenue de ce parvenu ; nous le voyons aux eaux à Vichy : le matin dans sa chambre avec « un pantalon et une chemise blanche à vaste jabot retombant en gros plis sur la poitrine, enguirlandant le cou et les manches d'un flot de dentelle ; l'après-midi, après la douche, très correct en son costume *ville d'eaux* : chapeau gris-perle, gilet blanc, veston anglais. »

Je n'ai pu résister à la tentation de reproduire ce portrait, d'un bourgeois. Mais je ne m'arrête pas à ces détails, car au fond les portraits des bourgeois ne m'importent guère.

A nous, socialistes, ce sont les principes qui importent avant tout. Nous ne combattons pas seulement des individus dans les capitalistes : nous combattons une classe. Il ne s'agit pas pour nous d'abattre en, tout et pour tout, Rothschild, Christophle, Cousté, etc. : nous devons abattre en eux le capitalisme, la propriété privée. C'est aux instincts, aux sentiments, aux idées, aux lois capitalistes que nous nous attaquons. Ce sont les principes mêmes de la société actuelle que nous voulons détruire. Car si l'on ne mine pas, dans la base de ses lois, l'état social actuel, les troubles les plus violents n'empêcheront pas des Rothschild de succéder aux Rothschild, des Christophle aux Christophle.... Continuons donc à combattre dans les personnages interviewés, les idées et les principes capitalistes.

Cousté, lui, empoignons-le sur le chapitre de la liberté. Il a en effet manifesté une si noble indignation quand M. Huret lui parla des projets restrictifs des socialistes au sujet de la concurrence ! Ecoutez-le :

« *Et la liberté*, Monsieur, qu'est-ce qu'elle devient là-dedans ? De quels droits empêcherez-vous les fabricants de produire tant qu'ils voudront ? Tant pis pour eux si les marchés sont engorgés, c'est à eux de prévoir les demandes probables et de se régler là-dessus. La concurrence doit être *absolument libre, tout le commerce est là !*

La concurrence doit être absolument libre....... Voilà les beaux

principes du laisser-faire ! *Tout le commerce est là :* entendez cette belle parole ! Quel acte magnifique de se conformer à ce : *tout le commerce est là !* C'est grâce, en effet à une semblable apothéose du commerce, que règne dans la société libertaire des bourgeois, un état de choses vraiment épouvantable. Les bourgeois, par hasard, ne se doutent-ils pas que leur libre concurrence a déchaîné sur les ouvriers la lutte la plus affreuse, obligeant hommes, femmes et enfants à s'arracher mutuellement leur travail et leur pain, que dis-je, envoyant sur le marché du travail, les membres d'une même famille pour faire baisser le salaire du père par les salaires du fils, de la fille, de la mère ? Et avec une pareille liberté, les ouvriers et leurs familles, qui ne trouvent pas de travail, sont parfaitement libres de mourir de faim ! Aucune réglementation n'est là pour les protéger contre une concurrence, toute de désordre et d'acharnement ! Cette domination d'une lutte abominable due à des capitalistes jouisseurs, banquiers et hommes d'affaires de toute sorte.... sur les véritables producteurs, voilà cette sainte liberté ! O nobles sophismes bourgeois, avez-vous jamais trouvé un interprète plus accompli que ce M. Cousté ! Entendez comme il parle bien :

« Nous voudrions tous voir les ouvriers *parfaitement heureux!* Quand on aime l'ouvrier, on comprend ça ! Seulement il ne faut pas oublier que *la liberté doit passer avant tout*, l'industrie doit être absolument libre, c'est le principe de la société moderne ! »

IV

Allons maintenant chez M. Schneider, au Creusot. M. Schneider n'est plus seulement un capitaliste comme ceux que nous venons de voir : il est, en outre, un patron. Qui n'a pas entendu parler de son immense établissement : *Le Creusot !*

Là, seize mille ouvriers sont employés ; c'est-à-dire que seize mille hommes peinent le jour et la nuit, dans une métallurgie, aux gueules de brûlantes fournaises. Ils reçoivent en moyenne, pour leurs journées ou leurs nuits de travail, un salaire de 3 francs. Certains ne reçoivent que 2 fr. 55 ; quelques-uns gagnent 5 francs et de très rares 10 francs. « Mais bien sûr, disait d'un ton satisfait un contremaître à M. Huret, qu'il y en a plus à 3 francs qu'à 10 ; c'est même la très grande majorité. »

Oui, la très grande majorité de ces milliers d'hommes gagnant au plus 3 francs, pour suer, douze heures durant (1), près du métal en fusion et en pétrir de leurs bras émaciés de lourdes masses de fer, de bronze, d'acier, tel est le sort des ouvriers, dans

---

(1) M. Huret nous dit que la journée de travail est de douze heures au Creusot.

une métallurgie capitaliste ! Et, à ce qu'il paraît, comme patron, M. Schneider est un *bon patron*, c'est-à-dire qu'il a institué des caisses de secours et de retraite pour les ouvriers et qu'il leur facilite la construction de petites maisons dont ils pourront devenir peu à peu propriétaires. Mais c'est bien ici que l'on voit l'insuffisance des fondations *charitables* que peuvent créer les *bons patrons* : toutes les institutions de bienfaisance de M. Schneider ne font pas que les ouvriers du Creusot retirent des immenses richesses qu'ils produisent et des énormes bénéfices qu'ils rapportent à cet établissement capitaliste, autre chose qu'un modique salaire, une vie misérable à 3 francs par jour pour eux et leurs famille, et un labeur terrible ! Car c'est là l'existence à laquelle les ouvriers sont condamnés dans la société actuelle, en face de l'existence des capitalistes.

Tant que la société sera divisée en ces deux classes de gens ; d'un côté les patrons et les capitalistes, et de l'autre les ouvriers ; tant que les uns, en un mot, se donneront le droit de posséder les richesses produites, tandis que les autres ne pourront avoir ce droit, les patrons seront riches, les ouvriers seront misérables. Supposez que les uns et les autres soient également à l'aise : les patrons n'existeraient plus ; ils n'auraient plus de raison d'être. Leur emploi serait tenu par des ouvriers administrateurs.

C'est pourquoi, le socialisme s'attaque au capital, aux capitalistes, aux patrons. Et Schneider peut bien nous dire :

« Pensez-vous qu'il ne faut pas de l'argent pour faire marcher une boîte comme celle-ci ? Et bien ! à côté du directeur, de *la tête*, il y a le *capitaliste* qui aboule la forte somme. »

Nous lui répondrons que vraiment nous ne voyons pas en quoi est utile la tâche de ce capitaliste : il n'est pas *la tête ;* il obtient un gros intérêt de la forte somme pour sa peine de l'abouler, voilà tout ! tandis que les ouvriers qui font fructifier cette forte somme,et qui l'ont d'ailleurs créée, n'en retirent que la misère. Nous voulons donc que le capitaliste n'ait ni la peine d'abouler une forte somme, ni le profit que les ouvriers y ajoutent par leur travail.

Cette forte somme doit faire partie des biens de la société, de la communauté, comme certains grands instruments de production, tels que les chemins de fer, les canaux, quelques chantiers et manufactures, etc., font déjà partie des biens de l'état capitaliste. Et alors il n'y aura nul besoin qu'un capitaliste soit là, pour prendre de la peine au sujet de la forte somme, et en retirer un gros profit.

Mais « comment empêcher la formation du capital privé ? » s'écrie M. Schneider ?

C'est bien simple : on ne possèdera pas de capital privé. Le capital privé sera tout bonnement considéré comme un vol, comme

un bien ravi à la communauté. Et de même que maintenant, on empêche les gens de mettre la main dans la poche de leur voisin, de même on les empêchera de mettre la main sur les biens de la communauté. Mais il sera beaucoup plus facile de protéger les biens de la communauté qu'il ne l'est de protéger la bourse de chacun ; car si l'on prend l'argent de son voisin d'un façon furtive et cachée, ce qui nécessite pour découvrir le voleur une nombreuse police, on s'apercevra immédiatement alors de celui qui se serait emparé d'une grande usine, d'un morceau de terre, etc., en un mot, de capital. On ne peut posséder cela qu'au grand jour et le voleur sera immédiatement dénoncé à la justice.

Voilà, M. Schneider, comment je vous réponds, en langage capitaliste, pour me faire entendre de vous, mais maintenant je dirai simplement, en langage socialiste, à ceux qui veulent m'entendre, que les hommes, une fois l'habitude prise, ne songeront plus guère à se rendre maîtres des biens de la société et à reformer du capital privé. Ils seront fort heureux, grâce à la propriété sociale, de retirer de leur travail, un équivalent réel de richesse. Avec le produit de ce travail, ils pourront se divertir, s'adonner à des jouissances artistiques, et faire des recherches scientifiques.

Cela leur paraîtra sans nul doute beaucoup plus agréable, que de songer à devenir propriétaires privés de grandes usines, qui sont, somme toute, des meubles assez encombrants.

Personne, plus qu'un autre, dans la société collective ne pourra posséder les instruments de production. Personne ne craindra donc qu'un autre se les approprie, pour l'exploiter et opposer à ses ressourcee des ressources plus puissantes. Personne en un mot ne songera à s'armer, pour sa part, de capital, n'en ayant personnellement pas besoin.

D'ailleurs le régime capitaliste, en concentrant et en centralisant la production en quelques mains, fait qu'il sera de plus en plus facile et nécessaire, de remettre au pouvoir de la classe ouvrière, ce capital que s'approprient quelques individus et quelques grandes compagnies.

Le collectivisme a, en effet, ses causes dans la production capitaliste même, et, à un moment donné, il rendra la refonte sociale aussi urgente que naturelle. Le capital perdra alors toute raison d'être. Et le capitaliste — auquel M. Schneider, vous donnez vraiment un rôle bien considérable, pour la peine qu'il a à abouler la forte somme — disparaîtra tout simplement. Il est vrai qu'à vous et à vos pareils, cela ne vous semble pas simple du tout, et je regrette déjà toutes mes explications, car vous ne les comprendrez jamais. Vous et vos pareils. vous jouissez trop complètement du capital, pour comprendre qu'il doit disparaître ! Le capital c'est votre vie, à vous autres capitalistes ! Aussi tous, vous continuerez à vous écrier :

« Le capital, le capital, comment peut-on supprimer le capital ?...»

C'est votre vie, le capital ! Est-ce que vous ne l'avez pas prouvé ici, MM. de Rothschild, Christophle, Cousté, Schneider ? C'est parce que le capital remplit tout votre être, que vous avez été aveugles en face des réalités les plus visibles, mais qui n'ont rien de capitaliste. C'est parce que le capital remplit votre âme et votre esprit, que vous nous avez révélé les idées les plus stupides, les égoïsmes les plus féroces, les monstruosités les plus abominables, comme des choses tout à fait habituelles et indispensables à votre existence. Le capital, c'est votre vie, dois-je vous répéter.

Car, vous autres capitalistes, vous êtes incapables de faire quelque chose pour les ouvriers. On vous arrachera vos biens par la peur, — voilà tout ! Les réformes vous les accorderez, en tremblant ; mais vous ne vous rapprocherez jamais véritablement des ouvriers !

Oui, la presse bourgeoise a pu dépenser pas mal d'argent ces dernières années pour savoir ce que veulent les socialistes et les ouvriers : cela n'a diminué en rien l'immense fossé qui sépare les capitalistes des ouvriers ! Toutes les vieilles leçons des économistes libéraux sur le capital, la liberté, le luxe, etc., nous les avons vues aussi fraîches dans les cervelles des capitalistes qu'a visités M. Huret, qu'elles l'étaient au temps des Cobden et des Manchesteriens les plus en renom. Il est donc tout naturel que les capitalistes aient jugé le socialisme avec une inintelligence aussi absolue : ils n'y ont jamais rien compris.

V

Il n'est cependant pas difficile d'entendre le socialisme, sans même en connaître les théories : il suffit pour cela d'être ouvrier. Deux ouvriers qu'a aussi visités M. Huret au Creusot se chargent de nous le prouver. Ces deux hommes, comme tous les ouvriers du Creusot, sont protégés contre le socialisme, par la surveillance de leur *bon patron*. L'un et l'autre nous disent qu'il ne s'agit pas d'être socialiste au Creusot, car ceux qui le seraient, perdraient leur travail, et alors, « qui est-ce qui donnerait du pain aux mioches ? »

Eh bien ! ces deux hommes, par quelques mots d'une simplicité absolue vont réfuter, d'une façon définitive, et mieux que ne pourrait le faire n'importe quel raisonnement, tout ce qu'ont dit les capitalistes contre le socialisme. L'un est un contre-maître, c'est-à-dire un homme vendu au patron et chargé de surveiller ses camarades. Mais ce traître est cependant obligé de juger les choses avec son cerveau d'ouvrier ; et quand M. Huret lui demande si les ouvriers ne désiraient pas partager les richesses du Creusot, il tranche la question à fond :

« Tout ça, c'est des bêtises, dit-il, les ouvriers c'est des ouvriers, et les patrons c'est des patrons ; on n'y changera jamais rien, allez ! »

Lui, en effet, peut désirer qu'on n'y change rien, car il est grassement payé pour être un espion parmi ses camarades, et ses ignobles intérêts sont liés aux intérêts des patrons. Mais les vrais ouvriers, qui ne sont pas contre-maîtres, pensent autrement : ils se sentent une classe opposée à celles des patrons. Et d'autant plus remarquable est le propos que ce contremaître a exprimé avec une brutalité tout à fait expressive en disant :

« Les ouvriers, c'est des ouvriers, et les patrons. c'est des patrons ! »

Cette distinction absolue entre patrons et ouvriers, voilà le principe de la lutte des classes ! Ah ! monsieur le contre-maître, bourgeois d'occasion, vous ne vous doutiez pas que ces quelques mots sortis de votre bouche d'ancien ouvrier, étaient l'axiome fondamental du socialisme ! La lutte des classes, c'est sur elle que repose le triomphe des ouvriers : car la séparation de la société en deux classes, rend inévitable la victoire de l'une sur l'autre.

Certes, tant qu'on divisait l'humanité, en hommes et en esclaves, on pouvait dire avec un semblant de vérité :

« Les esclaves, c'est des esclaves ; les patrons, c'est des patrons ; on *n'y changera jamais rien, allez !* »

Mais ces temps sont passés. Depuis un siècle, la vile bourgeoisie a trop flatté les ouvriers, dans le but de faire tourner les révolutions à son profit, pour qu'eux-mêmes ne se soient pas considérés comme *les égaux* des patrons. Et la grande industrie, qui les a rassemblés, ne pouvant marcher que par eux, et non à l'aide d'actionnaires qui n'y entendent rien, leur a bien montré qu'ils étaient les véritables nourriciers de la société.

Etant donné, en effet, que ce sont eux les producteurs, dont on ne peut se passer, la grande industrie leur restera à eux, après la lutte, avec ses moyens d'alimenter la société.

La lutte des classes ! ce principe du socialisme, si ce contremaître l'a exprimé inconsciemment avec son cerveau d'ouvrier, voici un ouvrier, qui l'exprime aussi inconsciemment que lui, mais en véritable ouvrier.

Quand M. Huret lui demande si on aime bien le patron au Creusot, il répond avec un indifférence absolue :

« Peuh ! on ne l'aime, ni on le déteste, il n'est *pas plus mauvais que les autres.* »

Cet homme, tout le long de sa conversation avec M. Huret, a montré un tempérament de résigné ; il ne sait du reste pas ce que c'est que le socialisme, et il profite des institutions de bienfaisance de M. Schneider. Eh bien ! malgré cela, il ne peut s'empêcher

de dire à propos du patron : *pas plus mauvais que les autres !* »
Il les range tous, charitables ou pas charitables dans la même catégorie, dans la même classe ! Et cet homme, qui semble indifférent et résigné luttera comme tous les ouvriers, pour les intérêts de la classe ouvrière, parce qu'il les sent véritablement, et que ces intérêts-là restent les siens.

D'ailleurs, écoutez si la lutte contre les patrons et la société capitaliste ne résonne pas déjà au fond de son âme ! Il ne peut s'empêcher de maudire la petite maison pour laquelle M. Schneider lui a avancé de l'argent :

« Ah ! c'te maudite maison, dit-il qu'il faut payer tous les mois !..... C'est ça qui vous tue, ces quarante francs.... Quelquefois, ils nous seraient si utiles, si utiles ! Mais il n'y a pas à dire, si on ne paie pas, la compagnie vous vend ; il vaut encore mieux se serrer le ventre ! »

Oui, en maudissant sa petite maison, l'ouvrier du Creusot a compris quelle dure mystification était la propriété pour les ouvriers ! Le voilà, qui, avec ses maigres ressources, doit encore faire l'avare et se *serrer le ventre*, pour devenir véritable propriétaire ! Et une fois propriétaire, il saura s'il a plusieurs enfants, que sa propriété devra être vendue après sa mort ! Les enfants, la propriété ne sera pas pour eux ! Elle retournera sans doute au patron, pour être repassée, comme un meuble qu'on échange, à une autre famille ouvrière ! Et d'ailleurs combien de ces ouvriers, restent-ils longtemps propriétaires de leur bien ? Les petits bourgeois ont déjà tant de peine, malgré les hypothèques, à conserver le leur !.....

Oui, cet ouvrier du Creusot, socialiste inconscient n'a pas seulement affirmé la lutte des classes : en maudissant sa propriété, il a montré que les sentiments collectivistes pouvaient germer en lui !

Ainsi donc, vous tous capitalistes, qui avez lu dans vos journaux, une foule d'interviews de socialistes, vous n'y avez rien compris ; tandis que ce misérable salarié, qui n'a jamais entendu parler de socialisme, dévoile dans le fond de sa nature, des tendances socialistes très accentuées !

Vous n'aviez donc qu'à consulter vos ouvriers pour savoir ce qu'était le socialisme ! Vous auriez vu ces hommes désireux d'un bien qui leur est dû, et marchant pour les conquérir, dans une immense communauté ! Vous auriez vu cette grande masse ouvrière sur la voie des belles collectivités futures !

Je me trompe, capitalistes, vous n'auriez rien vu du tout : vous ne pouvez comprendre le langage de vos ouvriers ! Car, comme dit cet ancien ouvrier :

« Les ouvriers, c'est des ouvriers, et les patrons c'est des patrons. »

Georges GHISLER.

LA LIMITATION DES HEURES DE TRAVAIL EN BELGIQUE

(Suite et fin)

IV.

Les Limites de la Réglementation

Il nous reste à examiner la question de l'étendue de la réglementation des heures de travail, au point de vue intensif, à rechercher les catégories d'industries auxquelles la réglementation devrait s'appliquer, et le maximum légal qu'il y aurait lieu de fixer en Belgique.

Nous croyons pouvoir laisser de côté l'agriculture et le commerce — où la question ne se pose pas en ce moment et où la réglementation rencontrerait des difficultés considérables — pour nous en tenir exclusivement à l'industrie proprement dite, c'est-à-dire à l'industrie des transports, ou industries extractives, et aux industries manufacturières.

A. — Industries des transports.

L'exploitation des chemins de fer et des tramways présentent cette double particularité de donner lieu, trop souvent, à de graves et dangereux abus quant à la durée du travail et de se prêter, moins que les autres branches d'industrie, à l'établissement d'une journée normale. Ce sont des services publics, ou des entreprises privées dont l'organisation technique est complètement socialisée. Il ne peut être question ici de concurrence étrangère, et, par conséquent, la limitation des heures de travail ne souffre guère de difficultés. En ce qui concerne spécialement les ateliers de l'Etat, la fixation de la journée normale à huit heures présenterait ce

double avantage d'améliorer la situation du personnel, et de donner à l'industrie privée un exemple, qui finirait par se propager par voie d'imitation.

B. — Industries extractives.

Le principal argument contre la réglementation, dans les industries extractives, et tout particulièrement dans l'industrie charbonnière, est exposé par M. Sabatier, dans les termes suivants : La limitation des heures de travail ne peut être imposée à « nos charbonnages, car, même en dehors de toute concurrence « étrangère, cette réglementation serait trop nuisible à notre indus- « trie charbonnière. La multiplicité et la variabilité des éléments « qui composent la mine et exercent de l'influence sur les travaux « et le prix de revient modifient sans cesse la situation et exigent, « dans l'ensemble, une liberté complète d'action. »

Nous n'avons pas l'intention de traiter cette question en détail, et nous renvoyons sur ce point au rapport de M. Sabatier, à la réfutation, très remarquable et très décisive, publiée par Louis Bertrand dans la *Revue Socialiste* (1).

Bornons-nous, pour rester dans le cadre d'un exposé général, à quelques indications sommaires.

En ce qui concerne la durée du séjour dans les mines, nous extrayons du rapport de M. Sabatier le tableau ci-dessous, qui indique la durée du séjour des ouvriers dans les mines de Belgique (y compris la descente, la remonte et le trajet intérieur) :

CATÉGORIES	1er ARRONDISSEM. MONS			2e ARRONDISSEM. CENTRE			3e ARRONDISSEM. CHARLEROI			4e ARRONDISSEM. NAMUR			5e et 6e ARRONDIS. Prov. de LIÈGE		
	Maximum	Minimum	Moyenne générale approximative	Maximum	Minimum	Moyenne générale approximative	Maximum	Minimum	Moyenne générale approximative	Maximum	Minimum	Moyenne générale approximative	Maximum	Minimum	Moyenne générale approximative
Ouvriers à veine....	11.30	8.30	10.30	12 »	9 »	10 »	10.30	9.30	10 »	12 »	8 »	10 »	11 »	5.30	8.48
Sclauneurs, traineurs	14 »	9.30	12 »	14 »	10 »	11.15	13 »	10 »	11.30	13.30	7.30	11 »	12 »	6.30	10.17
Coupeurs de voies...	10 »	8 »	9.30	11 »	8 »	9.45	10.30	9 »	10 »	11 »	7.30	10 »	12 »	6 »	9.54
Raccommodeurs. ...	10 »	7 »	9.30	11 »	8 »	9.50	11 »	9 »	10 »	11 »	7.30	9.50	12 »	8 »	9.45
Remblayeurs.	12 »	8 »	10 »	11 »	9 »	10 »	12 »	9 »	10 »	11 »	7.30	10 »	12 »	8 »	10.06
Bouveleurs, bacueurs et avaleurs.	10 »	8 »	8.30	8.30	8 »	8.15	8.30	7.45	8 »	»	»	8 »	14 »	8 »	9.15

Il résulte de ce tableau que la durée du séjour des ouvriers dans la mine varie dans de fortes proportions suivant la nature du travail auquel ils sont employés. Cependant, s'il existe des diffé-

(1) *Revue Socialiste.* (Mars et Avril 1892). — *La Réglementation du travail minier en Belgique.*

rences très considérables pour les ouvriers de la surface et les ouvriers du fond qui se livrent à des travaux accessoires, les oscillations autour de la moyenne n'on pas une aussi grande amplitude pour les ouvriers à veine. Il importe donc — ce que n'a pas fait M. Janson — de distinguer entre ces deux catégories d'ouvriers.

1° En ce qui concerne d'abord les ouvriers à veine, le rapport de M. Sabatier fournit des renseignements extrêmement intéressants sur les conséquences des compagnies de Charleroi, de la réduction de la journée à dix heures de travail qui fut opéré à la suite de la grève de 1889 : « Il est à remarquer tout d'abord, dit-il, « que la réduction ne porte pas entièrement sur le travail effectif. « Il résulte, en effet, des renseignements fournis par la direction « du charbonnage de Monceau-Fontaine, que l'on est parvenu à « diminuer d'une heure le temps de la descente et de la remonte. « Le travail effectif n'est donc, en réalité, diminué que d'une demi « heure dans ce charbonnage, et il paraît évident que le même « résultat pourraît être obtenu ailleurs. »

« Or, il est certain que l'ouvrier à veine peut sans peine, en y « mettant de la bonne volonté, abattre la même quantité de char- « bon, bien que travaillant une demi-heure et même une heure en « moins. Nous en avons la preuve dans les relevés insérés dans « la note de la direction générale des mines. Il en résulte que « l'effet utile pendant le premier semestre de 1890, n'a pas diminué « comparativement à celui que l'on obtenait en 1889, avant le com- « promis, si l'on prend la production dans son ensemble, et qu'il « a même augmenté dans plusieurs charbonnages. »

En présence de ces contestations, il paraît certain que l'honorable M. Sabatier, qui reconnait explicitement que la réduction des heures de travail est possible dans tous les bassins (Rapp. p. 46), s'oppose à l'intervention du législateur pour des motifs purement théoriques. La solution qui nous semble devoir s'imposer, pour les ouvriers à veine, c'est l'adoption du projet Janson, complété par le Droit accordé aux Conseils de l'industrie d'abaisser la durée du travail au-dessous du maximum légal.

2° En ce qui concerne les autres catégories d'ouvriers, les nécessités de l'exploitation exigent incontestablement que leur travail se prolonge au-delà de celui que fournissent les ouvriers à veine. Mais il est non moins certain que, dans le plus grand nombre des mines, c'est la mauvaise organisation des services qui les oblige à faire des journées de treize, de quatorze et de quinze heures. C'est ce que déclare en termes exprès, M. le directeur général des mines, dans la note qui se trouve jointe au rapport de M. Sabatier :

« L'un des défauts saillants de l'organisation du travail dans

« beaucoup de nos mines réside dans la lenteur apportée à l'éva-
« cuation du charbon produit par l'ouvrier à veine dans les cou-
« ches en plateures ; il perd souvent un temps considérable à
« attendre qu'il soit débarrassé de son charbon, ce qui n'arrive
« guère dans les exploitations en dressant, grâce aux cheminées
« d'évacuation. Il importe essentiellement que le transport des
« produits se fasse rapidement et régulièrement, et que la char-
« bon produit dans les chantiers soit enlevé au fur et à mesure de
« l'abatage. Dès lors, les voies doivent être établies en conséquence
« et être parfaitement entretenues ; le chemin de fer souterrain
« doit être établi solidement, de manière à éviter les déraille-
« ments si fréquents ; le service du transport doit être assuré par
« un matériel bien approprié et par un personnel suffisamment
« nombreux et convenablement choisi. On obtiendra ainsi un effet
« utile plus élevé, tout en réduisant la durée du séjour dans les
« mines de l'ouvrier à veine et du personnel sclauneur. »

Cette seule citation, corroborée d'ailleurs par d'autres témoignage, suffit à démontrer que dans notre industrie charbonnière, la durée de travail, surtout pour les travaux accessoires, ne dépend pas seulement des couches, mais de l'énergie des ouvriers et de l'organisation plus ou moins parfaite des divers services. Le seul argument que l'on puisse tirer des différences qui existent dans les conditions de gisement, c'est qu'il faut procéder aux réductions légales avec beaucoup de prudence, fixer un maximum assez élevé et laisser le surplus à l'initiative des Conseils de l'industrie et du travail.

C. — Industries manufacturières.

On peut diviser les industries manufacturières en trois catégories d'après les procédés dominants dans chacune d'elles : Industrie Domestique, Industrie Manufacturière proprement dite et Industrie de Fabrique.

1° Dans l'Industrie Domestique, réduite la plupart du temps à n'être plus qu'un département externe de la fabrique, la durée du travail est en général excessive. C'est ainsi par exemple que, dans l'industrie du vêtement, les horreurs du *sweating system*, à Bruxelles et dans les autres grandes villes, ne le cèdent en rien à celles qui ont été constatées à Londres. Malheureusement, la réglementation du travail en chambre se heurte à des difficultés telles qu'il n'est guère possible d'espérer qu'elle soit efficace. Aussi, les associations d'ouvriers tailleurs mettent-elles tout leur espoir dans une transformation complète de leur industrie. Le point principal du programme de leur Fédération c'est la suppression du travail en chambre et son remplacement par le travail à l'atelier.

2° Dans les ateliers de l'Industrie Manufacturière, la réglementation du travail présente encore des difficultés, mais elles vont décroissant à mesure qu'on se rapproche de l'industrie de fabrique. Dans un grand nombre de ces branches d'industrie, qui exigent encore un apprentissage plus ou moins long, les associations ouvrières parviennent à restreindre la durée du travail dans des limites satisfaisantes. Tel est le cas, par exemple, pour les gantiers, les bijoutiers, les bronziers, les confiseurs, les chapeliers à la main, les dessinateurs et graveurs lithographes, et en général pour les métiers de luxe qui se concentrent à Bruxelles. En revanche, les associations deviennent impuissantes et réclament l'intervention de la loi dans les métiers déjà entamés par le machinisme, et notamment dans la typographie, la cordonnerie, l'industrie cigarière, l'industrie du bois, etc. Un grand nombre d'établissements appartenant à ces industries tomberaient sous l'application de la loi, si, comme en Suisse, on entendait par fabriques les exploitations dangereuses, les exploitations occupant plus de 5 ouvriers et employant des moteurs mécaniques, les exploitations quelconques, employant plus de 10 ouvriers (Arrêté du Conseil fédéral du 3 Juin 1891).

3°) Dans l'Industrie de Fabrique, la réglementation devient d'autant plus facile que l'industrie est plus socialisée, et de nombreuses expériences — venant s'ajouter à celles qui ont été faites à l'étranger — démontrent que l'on pourrait, sans danger, réduire dans des proportions considérables la durée du travail.

Il ne sera pas inutile de mentionner quelques-unes de ces expériences, à titre exemplatif :

a) M. Jaspar, électricien à Liège, réduit la durée du séjour à l'usine, de 13 à 12 heures sans que la production en soit affectée.

b) En 1890, M. Vertongen, fabricant de cordes à Termonde, réduit la journée de travail de 12 à 10 heures, sans diminution d'effet utile. Les résultats de cette expérience, très minutieusement constatés, ont fait l'objet d'un intéressant rapport à la Société belge d'Economie politique.

c) La société coopérative de boulangerie, la Maison du Peuple, a établi la journée de huit heures pour tous ses ouvriers, en les divisant en trois équipes. Les résultats de cette expérience ont dépassé l'attente de ceux qui l'avaient faite.

d) Rappelons enfin la réduction d'une heure opérée par la Société Oudin et Cie à Dinant, et à la suite de laquelle la production a augmenté. Cela est absolument conforme à l'opinion expriprimée par la Chambre de commerce de Verviers, déclarant en termes exprès que dans l'industrie lainière, on peut et on doit pro-

duire davantage et mieux en neuf ou dix heures, qu'en douze, treize, quatorze et davantage.

La journée de travail dans l'industrie textile, varie actuellement de 11 à 14 heures (travail effectif). Pour nous rendre compte des conséquences de ce régime, au point de vue de la production, nous prendrons l'exemple que nous avons eu récemment sous les yeux. La fabrique de la société Oudin, dont nous venons de parler, occupe environ cinq cents ouvriers. Les installations, au point de vue hygiénique et technique ne laissent absolument rien à désirer : les moteurs atteignent — au dire du personnel — le maximum d'accélération possible sans diminuer la qualité des produits ou activer outre mesure la détérioration du matériel. La main d'œuvre est réduite au minimum, et consiste, pour la très grande majorité des ouvriers, en un simple travail de surveillance. Il semble donc, qu'à ce degré d'automatisation, la production doive être invariable, heure pour heure, quelque soit la longueur de la journée. Cependant, on a constaté récemment que l'on produisait plus en 12 heures qu'en 13, et l'un des ingénieurs tombait d'accord avec ses ouvriers pour dire que l'on pourrait descendre jusqu'à dix heures, sans que la production soit nuisiblement affectée.

Si cela est vrai dans les conditions que nous venons de décrire, n'est-il pas évident qu'il en sera de même, à fortiori, dans les établissements ou l'accélération des moteurs, le perfectionnement de l'outillage sont encore possibles, et où le travail manuel joue un rôle plus considérable. Si la fatigue de l'ouvrier comme simple *surveillant* de machines rend inutile la prolongation de la journée au-delà de dix heures, qu'est-ce à dire dans le cas où il doit faire une plus grande dépense de force musculaire ? N'est-il pas possible de prévoir, *à priori*, les conséquences économiques de l'intervention légale, que l'on peut du reste étudier dans les pays où la réglementation existe déjà.

IV

Conséquences des Lois de Fabrique.

Dans l'appréciation des résultats obtenus à l'étranger, il faut se garder de deux écueils : déclarer sur la foi de témoignages douteux que les lois de fabrique n'existent que sur le papier, ou leur attribuer la vertu magique de transformer radicalement, dans un sens favorable aux ouvriers, les conditions de travail qui existent à un moment donné de l'évolution industrielle.

Il est évident tout d'abord que la réglementation ne peut exercer qu'une influence limitée. Un dictateur qui fixerait la durée du travail d'après des vues préconçues et sans tenir compte du degré de développement de l'industrie, n'aboutirait qu'à constater son impuissance. La loi peut régulariser une situation, donner un point d'appui aux associations ouvrières, supprimer des abus vivants, mais elle ne peut suppléer aux efforts collectifs des ouvriers, ou se passer de l'appui de l'opinion publique. Des lois comme la loi de douze heures votée en France après 1848, sont des concessions de pure forme, dont on commence seulement aujourd'hui à surveiller l'application. Les fabricants autrichiens ont accepté la journée normale, à condition qu'elle ne soit pas sérieusement appliquée ; à peu près comme ces enfants qui disent à leur mère : « Je veux bien que tu me laves, mais à condition que tu ne me mouilles pas. » Mais il n'en est pas de même partout : en Angleterre, en Suisse, et dans certains Etats de l'Amérique du Nord, les lois de fabrique sont rigoureusement exécutées. Nous allons examiner brièvement ce qu'elles ont produit et ce que l'on peut attendre de leur extension à notre pays, au triple point de vue économique, physique, moral, c'est-à-dire en considérant successivement l'ouvrier, comme un moyen de production, comme un corps et comme un cerveau.

I. — Au point de vue économique.

1) On peut considérer comme démontrer que les lois de fabrique n'ont pas eu de conséquences fâcheuses au point de vue de la production. Partout où l'effet utile des ouvriers a diminué, l'outillage mécanique s'est perfectionné. « Le premier résultat des « lois sur les fabriques, dit Miss V. Jeans, a été celui-ci : favoriser « le développement du régime des fabriques. » On peut dire que ces lois ont produit en Angleterre et en Suisse des conséquences analogues à la suppression des droits protecteurs dans l'industrie linière en Belgique. Les fabricants se déclaraient ruinés d'avance, leurs profits allaient être réduits à néant ; il ne leur restait plus qu'à fermer leurs usines. Or, la concurrence étrangère fut au contraire un stimulant qui fit introduire de grands perfectionnements dans l'outillage et se traduisit, en définitive, par une augmentation des salaires.

2) Un effet secondaire, mais qu'il ne faut néanmoins pas passer sous silence, c'est que les progrès du machinisme, accélérés par la réglementation, ont produit des conséquences temporaires défavorables à certaines catégories d'ouvriers, qui ont été refoulées dans les professions non réglementées. Il va sans dire que ces inconvénients particuliers, si regrettables qu'ils soient, ne consti-

tuent pas plus un argument contre la réglementation que contre l'introduction des machines et de tous autres moyens d'économiser la main-d'œuvre. On doit seulement en conclure que les lois de fabrique devraient être complétées par certaines mesures de protection et de transition en faveur des intérêts lésés. « C'est aussi un bon argument, dit Miss Jeans, pour prouver que lorsqu'on a fait un premier pas dans la voie de la réglementation, il vaut mieux aller jusqu'au bout. »

3) Etant donnés ces résultats, il paraît impossible de soutenir que la limitation des heures de travail serait un bon moyen de diminuer le nombre des chômeurs. Pour que ce résultat soit atteint il faudrait que la production par tête d'ouvrier se réduise, sans que la production totale diminue dans la même proportion. En d'autres termes, la charge résultant du moindre effet utile de chaque ouvrier, devrait se répercuter de telle sorte que la consommation ne se contraste pas d'autant. Or celà ne semble guère possible, sauf pour certaines industries locales, que dans l'hypothèse d'une entente internationale.

II. — Au point de vue physique.

Les rapports des inspecteurs suisses attachent une grande importance aux résultats obtenus à ce point de vue, surtout dans l'industrie de la broderie. Nous ne voyons néanmoins pas qu'il faille s'exagérer les avantages à attendre de ce côté, de la réglementation du travail. Toutes autres conditions restant égales, la dépense de forces est la même pendant dix heures de travail intensif que pendant douze ou treize heures de travail nonchalant. Le seul avantage c'est la durée moins longue du séjour à l'usine.

Au surplus — sauf dans certains métiers particulièrement insalubres, nous ne croyons pas que la réglementation des heures de travail soit indispensable dans notre pays pour empêcher la dégradation de la race. Il s'agit en somme d'une question d'équilibre entre la recette et la dépense physiologiques. Or, les travaux de M. Denis sur la statistique alimentaire établissent que, pour la masse des ouvriers belges, la ration quotidienne suffit pour compenser la déperdition des forces. Certes, la consommation de viande est manifestement insuffisant, mais, l'excédent en hydrocarbure supplée à l'insuffisance des éléments azotés. Le déficit qui existe en ce qui concerne ces dernières exerce surtout une influence mauvaise sur leur développement cérébral.

III. — Au point de vue moral et intellectuel.

En Suisse, les rapports d'inspection et les témoignages de beaucoup d'industriels déclarent que les effets de la loi ont été

très satisfaisants quant au développement intellectuel et moral des ouvriers. Voici comment s'exprime à cet égard M. Blocher, directeur d'une filature de coton, dans une conférence faite à Bâle : « Les effets des prescriptions légales sont jusqu'aujourd'hui plus « remarquables au point de vue moral qu'au point de vue physi- « que..... On avait craint chez nous de voir les ouvriers user du « loisir que leur assure la limitation de la journée de travail pour « fréquenter plus souvent les cabarets et se livrer davantage à la « débauche. Je n'ai rien remarqué de semblable. C'est lorsqu'on « travaillait jour et nuit que j'ai remarqué le plus grand liberti- « nage. Alors se commettaient les fautes les plus graves, non seu- « lement le dimanche et le soir, mais même à l'atelier, pendant le « travail. La faute, sans doute, n'en était pas tout entière au travail « beaucoup trop long et trop fatiguant ; mais, la mise en pratique « d'une journée de travail plus courte a eu pour conséquence « l'introduction d'une discipline plus forte et, depuis, l'ivrognerie « a été ramenée au minimum. »

Au point de vue intellectuel, pour se rendre compte des bienfaits que l'on est en droit d'attendre de la réduction progressive des heures de travail, il suffit de se demander ce que peut être la vie des cent soixante mille ouvriers belges dont la journée est encore d'au moins douze heures de travail effectif, soit quatorze heures et plus de présence à l'usine. Ajoutez à ces quatorze heures sept heures de sommeil, deux heures pour les repas du matin et du soir, le trajet jusqu'à l'usine et les travaux domestiques indispensables ; que reste-t-il ? une heure de loisir, une heure sur vingt-quatre pour aimer et pour penser, et encore faut-il qu'une abrutissante fatigue ne les jette pas sur leur paillasse, comme des masses de plomb.

De tous les maux produits par le régime capitaliste, il n'en est pas qui nous révolte autant que cette impossibilité de participer à la vie intellectuelle. Ici, l'homme n'est pas seulement frappé dans sa chair mais dans son cerveau. Nous avons infiniment plus de pitié pour les pauvres diables, résignés et passifs, qui s'attellent tous les jours à la même uniforme et interminable besogne, que pour les irréguliers ou les primitifs qui luttent péniblement, âprement, contre les hasards de l'existence. L'insurgé, le réfractaire, le sauvage rongé par la faim, l'Arabe perdu au désert, peuvent souffrir les tortures les plus atroces : ils sont hommes, ne fut-ce que par la souffrance. L'automate des grandes fabriques, au contraire, n'est pas un homme, mais un moyen de production, « mean not man » comme disait récemment un socialiste Américain.

Ce qui fait la grandeur de la formule des trois-huit, c'est qu'elle

est une invincible et toujours grandissante protestation contre cet état de choses. Il est absurde de penser que les ouvriers, qui ont inscrit cette revendication en tête de leur programme, se figurent qu'un beau jour, d'un coup de baguette magique, pa un vote simultané de tous les Parlements conquis au Socialisme, la durée du travail sera exactement la même dans tous les pays industriels de la terre. Les plus incultes parmi les prolétaires ont assez de sens pratique pour comprendre — aussi bien que n'importe quel économiste bourgeois — que l'uniformité est impossible en cette matière ; ils savent que les peuples les plus avancés auront depuis longtemps dépassé la limite de huit heures, lorsque les autres, ceux de la vieille Europe, parviendront, aux prix d'efforts immenses, à y atteindre. Mais ce qu'ils affirment c'est l'impérieuse nécessité pour tous les prolétaires de travailler dans chaque pays à la réduction des heures de travail, d'entamer à ce sujet des négociations internationales, et de gagner ainsi quelques heures, pour devenir des hommes libres au lieu de n'être que des accessoires de machines.

Emile VANDERVELDE.

UN LIVRE SOCIALISTE

Bien que courbé par la maladie impitoyable qu'il doit à de nombreuses années de luttes et de souffrances, notre vaillant ami Benoît Malon n'en continue pas moins une bataille incessante en faveur de la Justice Sociale et de la République des prolétaires. Il a dû abandonner par force les agitations de la place publique, il a déposé l'arme du combattant sans peur et sans reproche, mais du fond de son cabinet de travail, il fait autant de besogne, la plume à la main, grâce à une activité sans relâche, qu'aux jours de sa jeunesse ardente de militant.

Directeur, inspirateur et collaborateur fécond de la *Revue Socialiste*, il a encore trouvé le moyen d'exciter l'admiration de tous les penseurs, même opposés à nos doctrines, en publiant les deux volumes si remarqués du *Socialisme Intégral*, travail capital qu'il va compléter cet hiver par un troisième volume et qui, par son influence sensible sur beaucoup d'esprits à notre époque, vaudra à la cause de la civilisation et de l'équité autant qu'une bataille gagnée.

Aujourd'hui nous présentons à nos lecteurs un nouvel ouvrage dû encore à cet infatigable travailleur de la pensée. *Précis historique théorique et pratique de Socialisme*, (Librairie de la *Revue Socialiste*, 10, rue Chabanais, Paris. — Un volume de 352 pages ; prix, 3 fr. 50), tel est le titre de cette nouvelle publication.

Elle est destinée certainement aux socialistes convaincus qui ont lu les œuvres précédentes de B. Malon, aux ouvriers qui auront le loisir de parcourir 350 pages si instructives, mais elle est surtout destinée aux bourgeois, à ces bourgeois bien intentionnés, doués de

sentiments bons et justes, animés d'excellentes tendances démocratiques, qui restent malheureusement hostiles au socialisme parce qu'ils ne le connaissent pas ou mieux parce qu'ils ne le connaissent qu'à travers les élucubrations inexactes et de mauvaise foi, dont la presse anti-démocratique de tous formats et de tous prix empoisonne l'intelligence de ses lecteurs. Pour ceux-là, il fallait un manuel, un ouvrage clair et concis quoique savant, écrit par un des maîtres du socialisme, contenant un raccourci saisissant tout l'essentiel des irréfutables doctrines que nous défendons et que personne n'a réfutées. Il y a, en effet, dans la bourgeoisie instruite, parmi les lettrés, les savants, les professeurs, les médecins, les artistes des trésors de bonne volonté qu'il faut savoir recueillir ; il y a, dans ces catégories, des socialistes latents qui viendront sous le drapeau de l'*Emancipation humaine*, quand quelqu'un aura su percer la couche d'indifférence et de routine qui éloigne beaucoup d'entre eux des idées nouvelles qu'ils connaissent mal parce que l'ennemi sait les travestir et les faire paraître ridicules. C'est le concours de tous ces gens-là que Malon recherche surtout. Enlever à la classe bourgeoise une partie de son élite morale et intellectuelle n'est-ce pas affaiblir cette classe et préparer sa ruine ? Ecrémer la classe conservatrice, n'est-ce pas montrer bientôt qu'il n'y a plus, à la défense de l'exploitation capitaliste, qu'une coalition d'appétits et d'égoïsmes bas, dénués de toute raison, de toute philosophie, de toute inspiration morale un peu généreuse ?

Le socialisme, en effet, n'a rien à craindre de la lumière du grand jour. Aussi essaie-t-il par tous les moyens, de se faire connaître. Se faire connaître, ce sera pour lui se faire aimer : car il repose essentiellement sur tout ce que le cœur humain a de meilleur et de plus noble : Il repose aussi à un autre point de vue sur les conquêtes les plus récentes de la raison humaine et de cette science moderne dont nous sommes si fiers. Les théories philosophiques sont la résultante et l'interprétation des doctrines de la plupart de nos philosophes contemporains, tels (pour ne citer que les français) que : Fouillée, Guyau, Paulhan, etc... La doctrine économique a été coulée dans un airain indestructible par le génie de Karl Marx. Les vues sur la famille, sur la morale, sur l'évolution sociale sont en accord parfait avec la théorie évolutionniste, avec la sociologie de Letourneau, et avec toute la grande école historique allemande ou *Catheder-Socialisme*. Ainsi armé, le socialisme recherche le choc des idées, appelle la discussion. Il sait bien ce qu'il fait, car il réunit en lui la quintessence de la moralité et de la science. Par là, il s'imposera peu à peu à tous les hommss de cœur et à tous les hommes d'étude.

Dans son *Précis*, Malon résume tout ce qu'il est nécessaire de

savoir pour comprendre le passé, le présent, l'avenir du socialisme. Il étudie d'abord le socialisme dans l'antiquité, puis dans la période chrétienne, puis chez les grands utopistes tels que Thomas Morus et enfin pendant la Révolution Française. Dans une deuxième partie, intitulée justement : *Socialisme idéaliste*, nous voyons défiler les grandes figures de Saint-Simon, Owen, Fourier ; puis le *Socialisme de transition* avec Vidal, Pecqueur, Colins, Cabet ; enfin nous arrivons au *Socialiste réaliste*, de Marx qui est longuement exposé. Sous le nom de *Collectivisme moderne*, Malon expose, en quelques chapitres lumineux, les conclusions du grand parti socialiste contemporain international sur la question morale, sur la propriété, sur la famille, sur la crise politique et sur la grande iniquité économique qui déshonore la civilisation moderne comme l'esclavage déshonorait la société antique.

Mais pour faire cesser cette iniquité devons-nous nous proclamer révolutionnaires et exclusivement révolutionnaires ?

— Non. répond le savant directeur de la *Revue socialiste ;* nous devons présenter à la Bourgeoisie un programme de réformes pratiques et la mettre en demeure de réaliser progressivement ces réformes. Si la bourgeoisie refuse, nous aurons le bon droit de notre côté, notre conscience sera tranquille et quand des circonstances révolutionnaires éclateront alors nous serons révolutionnaires avec ardeur, car nous aurons fait tous nos efforts pour amener une solution équitable et pacifiques des antagonismes criants qui agitent le monde capitaliste et qui le *tueront.*

Six chapitres sont consacrés à l'étude de ces *réformes possibles,* immédiatement applicables.

Puissent les hommes politiques et les électeurs s'inspirer de ce programme si sage et dont la mise en pratique serait si bienfaisante à tous ceux qui souffrent.

En terminant, le poète qui est dans l'âme de Benoît Malon se réveille après le savant et l'économiste. Nous jetons avec lui un regard vers l'avenir probable que le socialisme nous réserve. Dans une vision étincelante de lumière printanière, nous voyons une société collectiviste surgir avec toutes les grâces de la jeunesse, au milieu des acclamations reconnaissantes des hommes délivrés du mal et de l'injustice. Ce n'est là peut-être qu'un rêve, qu'un idéal lointain. C'est, en tous cas, un bel idéal qui vaut bien qu'on vive et même qu'on meure pour lui.

A. Delon.

P. S. — Je n'ai pu esquisser qu'à grandes lignes la contexture générale du *Précis historique, théorique et pratique de socialisme*. La préface que

nous reproduisons ci-dessus, renseignera amplement le lecteur sur le but que s'est proposé l'auteur.

PRÉFACE

C'est pour obéir à des instances amicales réitérées que l'auteur du présent ouvrage, dont la première série des *Lundis socialistes* a fourni l'ébauche, a entrepris (en puisant largement dans ses plus récentes publications, et notamment dans le *Socialisme intégral*), des doctrines, des revendications, des aspirations socialistes, cette condensation dont l'utilité ne saurait guère être contestée.

Tels sont, en effet, les progrès du socialisme, depuis ces dernières années, et si menaçantes les éventualités qui peuvent surgir d'un moment à l'autre, que jamais il ne fut plus urgent d'inventorier les systèmes, d'expliquer les situations, d'analyser les revendications, dégager les possibilités et de sérier les probabilités.

A chacun donc d'apporter son grain de sable : j'apporte le mien. Vétéran du socialisme révolutionnaire, je dis par quelles réformes on pourrait prévenir les conflits sanglants ; ancien militant du socialisme ouvrier, je m'adresse surtout à la Bourgeoisie, pour lui dire que le temps est passé où elle pouvait, sans danger immédiat, méconnaître la signification révolutionnaire des événements qui se précipitent.

Elle a été souvent avertie par les socialistes cette Bourgeoisie, dont la mission historique pourrait être si bienfaisante, si glorieuse encore. Pour n'en citer qu'un seul exemple, ne flamboient-elles pas encore ces lignes qu'en 1849 Victor Considerant écrivait dans la *Démocratie pacifique ?*

« J'ai essayé de vous démontrer que le Socialisme était l'irrésistible force historique du temps, l'idée même de l'époque ; qu'il fallait le prendre corps à corps et résoudre ses problèmes ou périr, Nous n'avons plus de roi, plus de bouc émissaire à charger, avec les siens, des péchés d'Israël, et à renvoyer, par la voie de Cherbourg ou du Hâvre à Holly-Rood ou à Claremont. Une nouvelle révolution serait le signal d'une guerre civile épouvantable. Il faut à tout prix l'éviter, il n'y a qu'un moyen : c'est que vous Gouvernement, vous Bourgeoisie, vous Influence, vous consentiez à étudier le Socialisme, à l'entendre à fond et à vous faire socialistes vous-mêmes, afin de le contenir, de le diriger, de prendre, dans la pratique sociale, l'initiative du Progrès dont il renferme les germes, et qu'il vous appartiendrait de féconder et de faire mûrir. C'est le seul moyen d'écarter les dangers. »

Au lieu d'écouter le grave avertissement, la Bourgeoisie française qui, auréolée de tant d'éclat, avait tant de devoirs, se refusa égoïstement, peureusement à tout examen de la question sociale, à toute réforme sérieuse ; après avoir cruellement sévi contre les socialistes, elle fit *chorus* avec les méprisables calomniateurs de la rue de Poitiers.

Il arriva, comme l'avait prédit Considerant, que la résistance amena les désastres ; et la Némésis qui suit les grands crimes sociaux ne se fit pas attendre. Trois ans après sa faillite morale, la Bourgeoisie française était à jamais déchue de son rôle d'initiatrice des peuples, et la France révolutionnaire qui, par peur du socialisme, avait été infidèle à son passé, sombrait dans les hontes du second empire, d'où elle ne devait sortir que découronnée, mutilée, amoindrie, au point d'être maintenant menacée dans son existence, elle qui, depuis un siècle, était la tête de colonne de l'Europe progressive.

Que les Bourgeoisies européo-américaines méditent sur cet exemple ! Qu'elles songent aussi que les folles résistances, si chèrement payées de la

classe dirigeante française ne firent, par surcroît, que favoriser l'extension du socialisme qui, de force presque exclusivement française qu'il était, est devenu une force internationale, déjà irrésistible et formidablement grandissante, et n'a cessé depuis lors, de se manifester par une série ininterrompue de faits révolutionnaires.

On peut énumérer.

Aux abdications de 1851, il fut répondu par l'*Internationale* ; aux lâchetés gouvernementales de 1870, par la Commune de Paris.

La Commune de Paris a été vaincue, dira-t-on. C'est vrai, mais elle a implanté la République en France ; mais elle a légué au Socialisme, comme une semence de justices futures (et aussi, hélas ! de haines populaires), le sang de ces trente-cinq mille fusillés, la torture de ces quarante mille captifs, la souffrance de ces cinquante mille proscrits. Elle a fait du Dix-Huit Mars une date mondiale, une *Pâques socialiste*, que célèbrent fidèlement, en témoignage d'invincible espérance, les prolétaires des Deux-Mondes. Enfin l'insurrection sociale parisienne a été suivie, en Espagne, de l'insurrection cantonaliste qui, quatre mois durant, a fait flotter sur les murs de Carthagène, le drapeau rouge devenu, depuis 1871, l'étendard fédéral des prolétariats socialistes.

Et la protestation révolutionnaire ne s'est pas arrêtée là.

En Russie, où il ne semblait pas devoir faire de sitôt son apparition, le socialisme prenant la tutelle de la liberté, a engagé contre le despotisme une lutte terrible. Cent mille des siens y ont trouvé ou la mort dans les supplices, ou la torturante et meurtrière captivité dans les bagnes sibériens ; mais un Tzar a péri, mais la terreur est entrée, depuis quinze ans dans les palais impériaux : elle n'en sortira qu'avec l'émancipation du peuple russe.

Dans l'Amérique du Nord, cette tant célébrée Terre promise de l'individualisme bourgeois, les puissantes organisations ouvrières répondent aux provocations capitalistes par les grèves colossales, et livrent, aux soldats de l'ordre, de véritables batailles dont l'issue finale n'est pas douteuse.

Que serait, à juger par ces prodromes, la conflagration que pourrait amener, s'il se prolongeait, l'aveugle déni de justice des classes dirigeantes ? Les symptômes d'exaspération, les actes anarchistes de propagande par le fait qui, dans ces derniers mois, ont pu donner à réfléchir aux gouvernements et aux privilégiés les plus obtus, indiquent assez, semble-t-il, le caractère qu'à l'encontre même des socialistes, qui seraient débordés, prendraient les luttes suprêmes.

Ce n'est certes pas par des condamnations que l'on parviendra les menaçants cataclysmes. La voie à suivre, le socialisme l'indique. « Il est divin de combattre la douleur par de la vertu », disait l'oracle de Cos ; il est noblement humain, ajouterons-nous, de combattre les justes mécontentements et les haines aveuglantes par de la justice et de la fraternité.

Au surplus, il faudra bien qu'on en arrive là.

Le socialisme est devenu si puissant, en Allemagne, qu'il s'appuie sur un million et demi d'électeurs, ce qui représente plus de trois millions d'adhérents. En France, il a commencé la conquête des municipalités, dont trente sont déjà en son pouvoir ; dans le nombre, celles de Marseille, Roubaix, Narbonne, Montluçon, Commentry, Montvicq, Bezenet, Saint-Ouen, Thizy, La Ciotat, Tours, Saint-Denis, etc., etc., et il a émis de fortes garnisons dans les municipalités de Paris, Lyon, Toulon, Beaucaire, Toulouse, Tours, Cette, Béziers, Saint-Quentin et de combien d'autres villes françaises !

Tandis qu'en Suisse, c'est le gouvernement fédéral qui, s'appuyant sur les Fédérations ouvrières, s'est mis sérieusement aux réformes ; en Belgique, c'est le socialisme ouvrier qui, par la belle organisation de ses formidables

établissements coopératifs, se prépare à l'administtation de la chose publique...

Mais l'énumération serait interminable, car partout les partis ouvriers mettent en ligne leurs phalanges innombrables. Pendant ce temps, le socialisme théorique qui a franchi la période des écoles rivales a formulé son Symbole dans d'imposantes assises internationales, et sa voix retentit dans les Parlements, dans les Universités, parfois même dans les Académies et, qui plus est encore, dans les Temples !

Tant de signes annoncent que les répressions seront désormais impuissantes, que le vieux système ne peut plus suffire aux besoins affinés et accrus, aux nouvelles conceptions étiques des contemporains, qu'un monde plus juste veut naître. Et il naîtra, car la situation actuelle n'a pas d'autre issue possible.

La civilisation chrétienne que d'aucuns voudraient approprier aux aspirations contemporaines, ne sauraient plus vivre dans l'ambiant scientifique et social moderne. Elle est bien morte, quoiqu'elle fasse semblant de vivre ; elle doit aller joindre, dans la fosse commune de l'histoire, la civilisation gréco-romaine, qu'elle avait détruite et remplacée.

Si même elle a paru survivre à l'irruption de la Révolution française, c'est que les Bourgeoisies qui prirent alors la conduite des affaires humaines, n'avaient que le sens de la liberté, mais manquaient totalement du sens social et n'avaient guère que des préoccupations d'ordre matériel. Souscrivant à leur incapacité philosophique et morale, elles laissèrent la direction des consciences au Christianisme épuisé, auquel elles-mêmes ne croyaient plus, et elles bâtirent leur société sur le principe antisocial du *Chacun pour soi*, cette systématisation de la guerre de tous contre tous, du heurt continuel et meurtrier des intérêts, des activités et des buts.

Les conséquences, on les connaît.

Partout des antagonismes, partout des conflits, partout des iniquités, partout des souffrances, et, dans tous les esprits, le désarroi, le mécontentement de soi et des autres ; si bien que, âgé d'un siècle à peine, la société bourgeoise qui devrait être pleine encore de sève et de jeunesse, est déjà maudite et décadente, semblable à ces enfants vieillots qui, épuisés par quelque mal ou quelque vice secret, n'atteindront pas l'adolescence.

C'est que, pour fonder un ordre nouveau, pour jeter dans le moule de l'histoire une civilisation vivace, capable, comme les civilisations païenne et chrétienne, de fournir une carrière cyclique de quinze siècles, il ne suffit pas d'arborer de nouveaux intérêts particuliers, de nouvelles exigences individuelles.

Il faut apporter aussi une nouvelle conception synthétique du monde et une nouvelle règle sociale commune de conduite, telles l'une et l'autre de donner satisfaction à la mentalité des plus éclairés, à la sensibilité des meilleurs, à la conscience des plus justes, telle enfin de pouvoir orienter l'humanité progressive vers une civilisation supérieure. Or, cette conception synthétique du monde, la science moderne en peut donner les éléments ; cette règle sociale commune de conduite, le socialisme l'apporte.

Le Socialisme devient ainsi l'inévitable aboutissant des modernes transformations économiques, car au degré de développement intellectuel et moral où nous sommes arrivés, une pression n'est plus possible.

Le plus sage est donc, surtout pour les Bourgeoisies, de chercher comment, sans bouleversement, sans trop de lésions d'intérêt, on pourrait procéder graduellement à l'instauration des justices sociales réclamées par les prolétaires et par les meilleurs des classes éclairées.

Voilà ce que l'auteur aurait voulu rendre évident. Il se trouvera largement récompensé, s'il a pu désarmer quelques hostilités, s'il a fait cesser

quelques malentendus, si enfin il a réussi à gagner quelques adhérents de plus à la sainte cause de la rénovation sociale, dont il voudrait pacifique et graduel le triomphe qui est proche, peut-être, inéluctable à coup sûr.

Reconnaître ce caractère palingénésique de la situation mentale, politique, économique actuelle, et favoriser la transition, c'est acte de prévoyance sociale ; c'est aussi acte de haute moralité.

Parties intégrantes d'une Humanité qui approche de sa majorité, et qui, bientôt, saura et voudra pleinement jouir du pouvoir qui est sien, d'adoucir, dans le rayonnement de son action, la cruelle, mais partiellement modifiable nature des choses, et de faire régner la solidarité et le bonheur parmi ses membres ; atomes conscients de ce monde social en formation, quel plus noble usage pourrions-nous faire de la vie que de la consacrer à l'extinction du mal moral et social, à l'extirpation de l'injustice et à la suppression de toutes les souffrances évitables.

En ce temps de sombres conflits, de douloureuses fins et de laborieuses genèses, participer au bon combat des naissants altruismes, des enthousiasmes humanitaires contre les vieilles rapacités, contre les persistantes cruautés est encore, pour tous ceux qui ont de la justice dans la conscience et de la pitié dans le cœur, la seule vie qui soit digne digne d'être vécue.

Paris, 25 août 1892.

B. MALON.

ÉCHOS DRAMATIQUES

CLUNY. — *La Tournée Ernestin*, vaudeville à grand spectacle, en 4 actes et 7 tableaux de Léon Gandillot.

ODEON. — *Le Mariage d'hier*, de V. Jamet. *Horace*.

Rive gauche. — A tout seigneur tout honneur ; le petit théâtre de Cluny, cet humble rival de l'Odéon, est en train, comme le petit Poucet, d'écraser ses grands frères. Il est accueillant et gai ce petit coin , on ose y rire, on y chante au parterre. La jeunesse des Ecoles s'y donne rendez-vous, tandis que les dilettante dramatiques vont consoler à l'Odéon, la tragédie qui agonise entre les belles mains molles et grasses de l'aimable Rosa-Josepha le nouveau budgétivore qui gouverne paternellement l'empire Odéonien.

En un mot, la *Tournée Célestin* empoigne non seulement le public de la rive gauche, mais le tout Paris. Elle empoigne même les *directeurs de théâtre*, sans avoir l'air d'y toucher ; et rien n'est amusant et instructif, comme de voir le public souligner par ses rires, la *tombée* vigoureuse de ces pachas, qui ont un ciel de lit pour idéal, et une pluie d'or pour rafraichir leurs idées théâtrales. Danaé était belle et jeune au moins ; elle offrait aux regards de ses amants, des formes pures ; un voile de cheveux blond lui tenait lieu de pudeur ; et ses griffes se dérobaient sous le satin de la peau. Les estimables directeurs de théâtre, n'ont évidemment aucun de ces avantages ; et les artistes femmes qui travaillent avec eux gagnent bien péniblement leur pauvre vie. Le labeur est rude ; elles n'y vont pas gaîment ! Mais la faim remplace souvent l'herbe tendre, du bon Lafontaine. Gandillot touche donc à cet ulcère dramatique : le *Directeur de théâtre ;*

le sujet est scabreux; je parle des exotiques bien entendu ! Qui oserait mettre les autres en scène ! Il y a, parait-il, le *Directeur* qui mange la grenouille ; *celui* qui se fait payer par les artistes ; le *roublard financier*, qui engage sans les entendre les artistes très protégées, et qui refuse d'entendre les artistes sérieux qui n'ont que du talent ; le *luxurieux* qui engage sur audition très particulière ; *celui* qui ne joue que les pièces payées, et jette au panier les bonnes pièces, *celui* qui reçoit les auteurs et les artistes par l'intermédiaire de son concierge. Il y a l'*espèce* qui se gobe, c'est la plus inoffensive et la plus répandue ; il y a l'espèce qui est gobée par les agences théâtrales ; c'est peut-être la plus dangereuse. Il y a l'espèce du tyranneau féroce, qui traite sa troupe, comme jadis les négriers traitaient leur bétail humain ! *Qui* la prostitue, à tous les rôles ; *qui* l'exploite, par tous les moyens licites et particuliers ; *qui* la jette sans pain sur les grandes routes ; *qui* lui fait signer des engagements draconiens ; *qui* tue en elle le sens artistique, sous les caprices bizarres, d'un esprit de lucre, rarement dirigé par le sens commun ou même l'intérêt bien entendu. Il y a le mélomane quand même, qui rase le public en musique. Il y a le *Directeur sélect* qui le rase à grand orchestre. Puis vient le directeur homme de lettres, que les pièces des autres laissent parfaitement froid ; et le *directeur galant* qui ne joue que les pièces faites sur commande à la mesure de son *étoile polaire*. Si la confection ne va pas, tant pis pour le pauvre auteur ! Une espèce resterait à découvrir : ce serait un Directeur artiste, instruit, et désintéressé. Peut-être, plus tard, l'apercevra-t-on dans la *lune*, à l'aide du télescope de l'avenir. Mieux vaudrait, en attendant, supprimer l'emploi, et encourager les tentatives analogues à celle qui s'est produite au Château d'Eau : *association entre les artistes*. A ce point de vue, la Comédie française, est en progrès sur les autres théâtres.

Dans la *Tournée Ernestin*, après avoir esquissé d'une main légère, le profil directorial, Gandillot dessine d'une plune alerte la silhouette des artistes en vedette, hommes et femmes ; leurs petits travers qui, du reste, nuisent surtout à eux-mêmes, sont saisis sur le vif. Les applaudissements du public font perdre la tête à ces pauvres diables, qui sont en somme assez bons diables. C'est ainsi que le superbe *Ernestin*, gonflé à l'instar d'un ballon, se laisse adorer naïvement par les filles du monde qui sont un peu bébêtes. Il aspire à jouer tous les rôles, même les rôles de femmes et chante ceux qu'il ne joue pas. Il dicte lui-même sa *Presse*, et je vous prie de croire qu'elle est excellente ; on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Ernestin est commandeur

de tous les ordres connus et inconnus, il daigne recevoir le Président d'une république étrangère et trouve naturel d'être choisi lui-même comme chef de l'Etat ; ce en quoi il a tort ; car un bon acteur est ordinairement un homme de talent ; tandis que, comme chacun sait, un bon Président de la République (à *San Baccara* bien entendu) doit mettre son talent dans sa poche, quand il en a, attendu qu'il a été démontré à l'aide de A + B et de tous les X du monde, que sur les hauteurs présidentielles, la réussite était en raison directe de l'inertie de l'intellect, et de la bosse du cérémonial. Quand à Nelly-Rosier, le type de divette choisi par l'auteur, elle a plus d'amants que d'amour, ce qui est fréquent, même en dehors du théâtre. Elle écrase sous sa notoriété tapageuse et risquée, sous sa beauté pimentée, et en relief, les pauvres petites camarades, au regard encore candide, (fleurs printanières à peine entr'ouvertes, qu'un peu de bonheur ferait épanouir). Il en est de même dans la nature : les senteurs fortes et âcres emplissent l'atmosphère de leur parfum troublant ; tandis que les émanations délicates s'évaporent dans l'air.

La manie qu'ont parfois les artistes femmes de se présenter au public sous toutes les formes, d'écrire, de disséquer elle-même leur talent, et d'offrir ainsi à la critique une ostéologie peu récréative est signalée.

En somme, sous les dehors d'une gaieté qui touche au burlesque, Gandillot a fait une véritable étude de mœurs. Les personnages sont vivants. Ils mettent en lumière une des plaies de notre société : *Le Directeur de Théâtre*, et un des dangers du théâtre en général : l'*Etoile* qui accapare à elle seule l'argent que l'on devrait répartir entre tous les artistes. Les situations sont d'un comique franc. La conclusion d'un mariage bourgeois, entre gens qui ne se connaissent pas et qui se déplaisent, est indiqué de la façon la plus plaisante. Décors très réussis. On remarque surtout le théâtre de San Baccara, vu des coulisses.

Passons à l'Odéon, qui fait beaucoup de bruit non pas pour rien (comme avec Porel de Shakespearienne mémoire), mais avec une pièce de V. Jamet : *Le mariage d'hier*. Cette œuvre se soutient honorablement à la scène. A notre point de vue *socialiste*, il est curieux d'observer le courant d'opinion en face d'un fait légal : *Le divorce*. D'après l'auteur qui naturellement soutient une thèse, et met en scène des types et non des individualités, le *divorce* est considéré dans nombre de familles, comme une tare : c'est presqu'aussi grave que de professer des opinions socialistes ! Et tel salon mondain qui ouvre la grand' porte à l'adultère, ferme la petite, devant la femme divorcée. Le pape lui-même est moins rigoriste. Il est vrai que tous les

papes ne sont pas bien pensants ! Elle va bien la Société XIXe Siècle ! La conclusion est claire : ne divorcez plus... légalement.

Dans l'avenir, une solution plus simple encore surgira d'elle-même : cherchez et vous trouverez.

L'Odéon est réduit à limiter le Répertoire. Son Aggripine s'est envolée vers la Comédie Française. En revanche, elle donne *Horace* avec Mme Second Weber et Damoye. La nouvelle Camille manque de vie et d'animation comme Psyché de poétique mémoire. Pygmalion ne l'a qu'à moitié réveillée. Camille, la vigoureuse et belle romaine, est une fille enragée d'amour jusqu'à la folie ; jusqu'à la haine de sa patrie et de sa famille. Ce rôle ne comporte pas de pose, mais une vie intense, une explosion d'amour, de douleur et de colère, l'artiste est compassée, elle prépare trop ses effets. La nature et la passion n'agissent point ainsi. Ce rôle veut un tempérament spécial. Mme Weber arrivera peut-être à le donner à force d'art et d'étude ; mais l'art suprême est de dissimuler le travail. Et ce point lui manque encore. Damoye est plus sobre et en même temps plus ardent, plus emballé ; quand il convient, il a plus de force et de souffle. C'est un artiste d'une grande valeur ; sa mimique est toujours juste ; malheureusement il est mal servi, du moins dans les rôles qu'il tient, par son extérieur. Comme Lekain, il en aura plus de mérite à réussir. Mme Weber est, au contraire, d'une véritable beauté tragique ; mais elle se dessine mal, et marche raide comme un automate. Qu'est-ce donc aussi que ce grondement hystérique qu'elle profère quand on annonce le mort de Curiace ? L'effet est moins qu'heureux et je suppose que Corneille ne l'avait pas prévu.

C'est égal, quand il s'agit de tirer parti des aptitudes d'un artiste, le directeur de l'Odéon est incomparable ; il procède en ligne directe de Porel, et ne se laisse pas même influencer par son *alter ego* ; il a la chance, par exemple, de posséder une petite fille vive et intelligente, qui rappelle Lavigne à s'y méprendre, quant aux intonations ; le Palais-Royal ferait un sort à cette enfant prédestinée, Mlle Vincent, qui a un bel avenir comique. Marck n'hésite pas, il en fait une confidente tragique ; et allez donc ! Pauvre petite brunette ! elle est dans cette robe d'emprunt si gentille et si drôle, qu'elle dériderait un mort. Puisse un peu de notoriété lui réussir, et la remettre dans la voie qui lui convient.

GERVAISE.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ELUS

La rentrée des Chambres a été marquée par la discussion de l'interpellation relative aux affaires de Carmaux. Jamais l'outrecuidante insolence des grands seigneurs du capital ne s'était étalée avec plus de cynisme et un plus large mépris des droits populaires. Aussi consacrerons-nous la plus grande partie de l'espace qui nous est réservée à la reproduction des débats.

M. Dupuy-Dutemps a fait un exposé très net de la question. En voici le passage le plus important : Les droits du suffrage universel ont été violés. Ce n'est pas douteux. Je vous dirai tout à l'heure dans quelles conditions cet attentat s'est produit ; mais auparavant je tiens à indiquer, afin de suivre un ordre méthodique et clair, la thèse que j'entends soutenir.

Nos lois civiles et nos lois pénales interdisent de la façon la plus complète toute pression ayant pour but d'empêcher l'élection d'un citoyen déterminé. Or, je prétends que, lorsque cette pression se produit postérieurement au vote lui-même, lorsqu'une puissance ou un homme quelconque s'efforce de détruire les effets du suffrage universel, le résultat est identique, et par suite la faute morale, sinon la faute légale, est également identique.

On n'a évidemment pas dit aux ouvriers : Vous ne voterez pas pour un tel. On leur a dit : Vous avez élu un tel et, par notre propre pouvoir, celui que vous avez choisi, le mandataire que vous avez investi de votre confiance ne siègera pas. Nous allons le punir de la confiance que vous lui avez donnée.

Eh bien ! je soutiens que c'est exactement le cas prévu par la loi et qu'il importe peu, au point de vue de l'abus, que ce soit un cas *a posteriori*. C'est la persécution de l'élu après l'élection : c'est donc une violation manifeste, certaine des droits mêmes du suffrage universel. (*Applaudissements à gauche.*)

Telle est ma thèse, et si cette thèse est justifiée, si les faits viennent l'appuyer, je ne crois pas qu'il se rencontre parmi nous, qui sommes élus par le suffrage universel, quelqu'un qui puisse la contredire.

Cet exposé terminé, j'entre dans l'examen des faits, et vous allez voir que les faits donnent complètement raison à la théorie que je soutiens.

Calvignac, dont il sera souvent question dans ce débat, n'est pas un ouvrier nomade. Il habite Carmaux et il a toujours habité cette localité. Il est en quelque sorte né dans la mine. Son père qui a été ouvrier mineur, y est mort à la suite d'un accident. (Interruptions sur divers bancs.)

Libre à vous, messieurs, de faire entendre des protestations : cette affaire me paraît cependant assez grave pour que vous m'écoutiez sans m'interrompre. (Très bien ! — Parlez ! à gauche.)

Je répète que le père de Calvignac est mort dans la mine à la suite d'un accident et que, pour éviter le service d'une pension ou allocation de secours que la famille eût été dans la nécessité de demander, la compagnie s'est engagée à employer le fils dans la mine en qualité d'ajusteur. En conséquence de cette décision, qui constitue un contrat, depuis 1873, c'est-à-dire depuis vingt ans, Calvignac est ouvrier ajusteur dans la mine, et jamais aucun reproche n'a été formulé contre lui.

Voilà des faits constants, contre lesquels, je crois, on ne peut pas s'élever.

Puis, à la suite du vote des lois sur les syndicats, il s'est créé à Carmaux un syndicat professionnel. Calvignac en a été nommé secrétaire ; mais, en réalité, il en a été l'âme. De là, l'animosité de la compagnie contre lui. Il est cependant incontestable que Calvignac en remplissant les fonctions qui lui étaient ainsi conférées, exerçait un droit qui était édicté par la loi, qu'on ne saurait légitimement lui en faire un grief. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Plus tard, Calvignac a été nommé membre du conseil municipal de Carmaux, puis maire, et enfin conseiller d'arrondissement. C'est à la suite de cette dernière élection qu'on l'a brutalement chassé de la mine.

Il existe, il me semble, des coïncidences nombreuses dans cette affaire. Pendant vingt ans Calvignac a été un ouvrier modèle ; personne ne lui a fait de reproche et il n'a encouru ni peine ni amende. Mais le jour où il s'est mêlé aux choses de la politique locale, et même de la politique générale, il est devenu suspect aux yeux de la compagnie, et c'est à partir de ce moment que les tracasseries lui ont été suscitées.

La compagnie, dans le but d'échapper au reproche qui lui est adressé aujourd'hui d'avoir obéi à des mobiles politiques, étrangers à l'exercice de la profession dans la mine, a dit, a fait dire et écrire dans les journaux que le renvoi de Calvignac avait été motivé par des fautes professionnelles. On a imprimé des tableaux dans lesquels on a cherché à établir que Calvignac était un ouvrier inassidu et que c'est le manque d'exactitude qui a provoqué et motivé le renvoi dont il se plaint et dont les ouvriers de Carmaux se plaignent avec lui.

Messieurs, c'est cette légende que je vais essayer de détruire, car elle manque de fondement, et, si l'excuse — car c'est une excuse — invoquée par la compagnie est erronée, il faudra bien chercher la cause exacte du renvoi de Calvignac et la trouver ailleurs que dans ses manquements au règlement.

J'ai entre les mains les photographies exactes des certificats qui ont été délivrés à Calvignac et qui démontrent de la façon la plus péremptoire que, s'il s'est absenté parfois, c'est toujours pour cause de maladie.

Le premier certificat porte la date du 5 juillet 1892, et rappelez-vous que le renvoi de Calvignac date du 3 du mois suivant. Cette pièce est extraite des bulletins médicaux de la compagnie.

« Numéro matricule, 1877 ;

« Nom : Calvignac, Jean-Baptiste ;

« Durée possible : quinze jours. »

C'était le 5 juillet que ce certificat était délivré ; donc la présomption était que jusqu'au 20 juillet, Calvignac ne pouvait être inquiété puisqu'il était atteint d'une maladie, certifiée par le médecin même de la mine.

Sur cette même pièce, à la suite de ce qui précède, on lit :

« Prorogation de huit jours. »

Puis une autre prorogation de cinq jours, à la date du 28 juillet, ce qui nous porte au 3 août.

Je mets maintenant sous les yeux de la Chambre une autre certificat qui démontre que Calvignac était encore malade le 2 août : « Je certifie que le sieur Calvignac est atteint de bronchite et de dyspepsie.

« En foi de quoi, etc...

« Signé : Revellat, médecin de la mine.

« Carmaux, le 2 août 1892. »

Le renvoi ayant été effectué le 3 août et Calvignac étant atteint à ce moment d'une maladie constatée et certifiée par un médecin de la mine, il est donc bien certain que le renvoi ne peut être motivé par les absences de Calvignac, puisque ces absences étaient légitimes.

Donc, messieurs, il faut en convenir, le renvoi n'a pas pu être motivé par les absences qui ont été alléguées, et c'est le seul motif donné jusqu'ici par la compagnie. Par quoi donc le renvoi a-t-il été provoqué ?

Je reprends mon argumentation. Calvignac venait de subir une double élection comme conseiller municipal et comme maire. Je dis « subir », car ce n'était pas aussi réjouissant pour lui que vous pourriez le croire. Il venait d'être nommé conseiller d'arrondissement. Tant qu'il n'avait été que conseiller municipal et maire, on n'avait pas protesté ; mais la compagnie, qui ne fait pas de politique, — nous allons le voir tout à l'heure, — avait présenté au conseil d'arrondissement, contre M. Calvignac, un candidat très connu dans notre pays et qui a été pendant longtemps le candidat officiel de la compagnie : le docteur Cabot. Or, le docteur Cabot a été battu, et c'est le dépit de voir son candidat battu qui a provoqué — le fait n'est pas douteux — la mesure prise à l'encontre de Calvignac.

Que s'est-il passé alors ? Il s'est produit des faits que je suis le premier à regretter. Les mineurs de Carmaux, dont la volonté était méconnue, se sont livrés à des manifestations violentes, sur lesquelles je n'ai pas à insister. Ces manifestations ont été réprimées par la justice ; je n'ai pas pour habitude de discuter les décisions de la justice ; nous ne sommes pas ici les réformateurs de ces décisions ; elles sont acquises et ce n'est pas à nous à nous en occuper.

Mais, depuis, que s'est-il passé encore ? Est-ce que les mineurs se sont un instant départis du calme ? est-ce que, à un moment quelconque, ils ont commis un acte de violence ? Nul ici ni surtout là-bas n'oserait le soutenir. Ils ont conservé une attitude calme et d'autant plus digne d'éloges qu'ils ne combattent ni pour leur salaire ni pour leur bien-être. Ils combattent pour leur liberté politique, non seulement pour eux, mais pour la France tout entière. (Applaudissement à gauche).

Voilà donc les faits. Ils ne seront certainement pas contredits.

Mais on peut se demander si on ne posera pas la question sur le terrain où la compagnie s'est souvent placée. On peut dire : Après tout, quels que soient les motifs invoqués, quelles que soient les raisons données à l'appui de la thèse des ouvriers mineurs, il n'en reste pas moins vrai que Calvignac était un ouvrier ; que, comme tel, il était sujet de la compagnie et qu'on pouvait lui signifier son congé au moment précis où on voulait le renvoyer.»

Cette thèse est dangereuse, parce qu'il ne peut pas être permis de faire indirectement ce qu'il est défendu de faire directement.

Dès l'instant qu'on ne peut pas, d'une façon directe, empêcher les électeurs de voter pour Calvignac, je me demande comment, indirectement, il serait possible d'annuler l'effet de leur vote.

Il n'est pas admissible, surtout lorsqu'il s'agit d'une compagnie puissante

qui à elle seule fait vivre 4.000 familles, qui tient les droits qu'elle exerce d'un monopole, d'une concession qui lui a été faite (très bien ! très bien ! à gauche), il n'est pas admissible, dis-je, que l'Etat aujourd'hui se prétende désarmé en face de ses agissements.

On soutiendra sans doute que dans l'espèce l'Etat n'est armé d'aucune loi. Je fais observer qu'il en existe tout au moins une, la loi organique sur les mines de 1810.

Après ces paroles, suit un développement juridique que nous retrouverons dans le discours de M. Millerand.

Millerand, après avoir rappelé les circonstances du renvoi de Calvignac, continue en ces termes :

Voilà dans quelle condition s'est opéré le renvoi de l'ouvrier Calvignac. N'ai-je pas le droit de dire qu'évidemment ce renvoi n'a pas eu pour motif les causes apparentes qu'on a invoquées, qu'aucune ne tient debout et que les vraies raisons sont des raisons politiques ?

Mais après avoir voulu la grève, comme l'a déclaré à plusieurs reprises le préfet du Tarn, la Compagnie a voulu la prolongation de la grève. C'est ici que j'arrive à l'application même de la loi, application que je réclamerai dans un instant du Gouvernement.

La Compagnie, disais-je, a voulu la prolongation de la grève. En effet, elle a eu l'audace d'écrire, dans la lettre qu'elle a adressée à M. le ministre des travaux publics pour refuser l'arbitrage qui lui était proposé, ainsi que les conditions formulées par les grévistes, que jamais elle n'a été saisie des demandes ni des revendications de son personnel.

C'est à la fin de septembre que la Compagnie écrivait cette lettre ; or, le 7 août, cinq jours après le commencement de la grève, les délégués grévistes se rendaient dans le cabinet du directeur de la mine et lui soumettaient cette proposition : « Voulez-vous reprendre notre camarade Calvignac ? Voulez-vous au moins le mettre en congé, et la grève est finie ? »

Et le 15 août au soir, au cours de la scène regrettable qui eut lieu devant le maréchal des logis qui en fut témoin, Calvignac disait à M. Humblot : « Il faut en finir. Laissez-moi rentrer demain pour contenter mes camarades, et dans quarante-huit heures je vous promets de quitter la mine. »

La Compagnie refusa. (Exclamations à gauche).

Et maintenant c'est au Gouvernement que je m'adresse. On a parlé de la loi de 1810 ; je demande à la Chambre la permission de lui remettre sous les yeux le texte de l'article 49 :

« Si l'exploitation est restreinte ou suspendue de manière à inquiéter la sûreté publique ou les besoins des consommateurs, les préfets, après avoir entendu les propriétaires, en rendront compte au ministre de l'intérieur pour y être pourvu ainsi qu'il appartiendra. » (Très bien ! très bien ! à gauche).

Qu'est ce que veut dire texte ? C'est le droit de haute police reconnu au Gouvernement toutes les fois que la sécurité publique est inquiétée. (Très bien ! très bien ! à gauche).

Je demande au Gouvernement d'user du droit de haute police que lui confère l'article 49 de la loi de 1810... (Très bien ! très bien à gauche) et puisque, depuis deux mois, il existe dans un coin de la France une Compagnie, un directeur ou un président du Conseil d'administration de compagnie qui refuse... (Très bien ! très bien ! à gauche) a voulu une grève...

M. Cuneo d'Ornano. — Dans quel intérêt ?

M. Millerand. — Dans un intérêt politique... qui refuse depuis deux mois le travail à ces trois mille ouvriers mineurs qui, cinq jours après le commencement de la grève, lui proposaient de reprendre Calvignac, je demande au Gouvernement, sans vouloir pour le moment mettre en question — je m'expliquerai dans un instant sur ce point — le droit de propriété de la Compagnie, qui ne peut lui être enlevé que dans certaines formes, je demande au Gouvernement, dis-je, de vouloir bien user de son droit de haute police en mettant demain en régie provisoire les mines de Carmaux. (Applaudissements à gauche).

On m'objectera peut-être que la loi de 1810 n'est pas la seule sur la matière et qu'elle a été modifiée sur certains points par loi de 1838. Sans doute la loi de 1838 a tracé des formes et une procédure pour la déchéance, ce que le législateur de 1810 avaient omis de faire. Je crois, je suis convaincu que le Gouvernement a le droit et le devoir de poursuivre la déchéance de la Compagnie, et qu'il peut le faire en s'inspirant des règles tracées par la loi de 1838 ; la seule question qui se pose aujourd'hui, au moment où nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures provisoires rendues nécessaires par la Compagnie, est la suivante : La loi de 1838 a-t-elle limité le droit de l'Etat, a-t-elle été faite pour restreindre ce droit, ou, au contraire, n'a-t-elle pas été faite pour l'étendre et pour l'affirmer plus fortement ?

Je ne veux pas, dans un débat de cette nature, fatiguer la Chambre par des citations ; je lui demande seulement de lui signaler le langage que tenaient, lors de la discussion de la loi de 1838, des hommes qui, certes, n'étaient ni des socialistes, ni même des républicains.

Le commissaire du loi s'exprimait ainsi dans sa séance du 13 avril :

« La propriété d'une mine n'est véritablement qu'un privilège d'exploitation... (Très bien ! très bien ! à gauche) qui a été concédé dans des vues d'intérêt public, qui restera perpétuellement dans les mains du concessionnaire tant qu'il l'exploitera d'une manière conforme à l'intérêt public, mais qui doit lui être retiré dès que la suspension volontaire des travaux compromet ce même intérêt public. » (Très bien ! très bien ! à gauche).

Et M. Martin (du Nord), ministre des travaux publics, s'exprimait ainsi :

« Une mine sans doute est une propriété, mais à quel titre, à quelles conditions? L'acte qui l'a constituée impose au détenteur, quel qu'il soit, l'obligation d'entretenir une exploitation constante et de la diriger de manière à ne compromettre ni la sûreté publique ni les besoins des consommateurs. Si la sûreté publique est en péril, la condition essentielle de la concession n'est pas remplie et le contrat est résolu. »

Enfin, — et ce sera ma dernière citation, — M. Sauzet, le rapporteur, s'exprime en ces termes :

« Ainsi, Messieurs, ce que l'Etat peut faire en vertu de l'article 49, ce n'est pas attendre, ce n'est pas s'en fier à l'intérêt privé, ce n'est pas de suspendre les travaux. Ce qu'il peut faire, c'est ordonner des travaux, et s'ils ne les font pas, c'est les faire exécuter aux frais du concessionnaire. »

M. Cuneo d'Ornano. — En cas d'inondation !

M. Millerand. — J'entends bien que la loi de 1838 prévoit un cas spécial et qu'elle a été faite en vue d'une hypothèse particulière. Mais, est-ce que je m'appuie sur la loi de 1838 ? Je cherche simplement si la loi de 1838 a supprimé, restreint le droit de haute police qui appartient au Gouvernement en vertu de la loi de 1819. Or, je constate que, non seulement elle ne l'a ni modifié ni restreint, mais qu'elle a fait ressortir encore le droit éminent de l'Etat fondé sur cette idée que la propriété de la mine n'est pas une propriété comme une autre, et que le jour où le concessionnaire, soit dans un intérêt

économique, soit à plus forte raison dans un intérêt politique, mésuse de sa concession, interrompt les travaux, provoque une grève, le Gouvernement a le droit de s'emparer de la mine et de faire ce qu'il ne fait pas. (Applaudissements à gauche).

M. Cuneo d'Ornano. — Quelle est la procédure de l'exercice du droit de haute police ? Nous ne sommes plus en 1810.

M. Millerand. — Et vous le regrettez, monsieur Cuneo d'Ornano ? (Rires à gauche).

M. Cuneo d'Ornano. — Nullement. Je suis de mon temps. C'est vous qui voulez remonter aux vieilles législations ! Vous parlez toujours du droit de haute police : moi, je suis pour la liberté ! (Très bien ! très bien ! sur divers bancs).

M. Millerand. — Non, je ne veux pas remonter aux vieilles législations. Mais, puisque les Parlements républicains, ainsi que le constatait tout à l'heure M. le président du conseil, n'ont pas pu faire la législation nouvelle qui est nécessaire, il faut bien que nous nous servions des armes que vous avez mises dans nos mains pour la sécurité publique.

M. Cuneo d'Ornano. — Mais vous n'avez pas de procédure pour exercer le droit de haute police. Cela n'existe plus et vous ne pouvez pas faire de M. Loubet un empereur ! (On rit).

M. Millerand. — Je n'ignore pas, et je réponds ainsi à M. Cuneo d'Ornano, qu'il n'existe pas de précédent à la mesure que je propose, pas plus que nous ne connaissons de précédent à l'acte inqualifiable de la Compagnie de Carmaux.

On nous dira que nous allons jusqu'au bout de notre droit : je le reconnais ; mais la Compagnie de Carmaux a excédé le sien en faisant ce que vous savez. Seulement, avant que le Gouvernement, que la majorité républicaine refusent d'user des seules armes légales qu'ils ont entre les mains, je les supplie de peser ces trois considérations toutes simples, toutes nues, que je ne développe pas et que je veux seulement indiquer avant de descendre de la tribune.

Vous avez en face de vous une Compagnie, ou plutôt une personnalité politique, incarnation de cette Compagnie, qui, après avoir essayé, au 16 mai, de faire marcher la France, renouvelle aujourd'hui, sur un plus petit théâtre, la même tentative contre des ouvriers républicains. (Très bien ! très bien ! et applaudissements à gauche).

Vous assistez à une tentative de la puissance de l'argent, de la féodalité financière, pour prendre et pour joindre à la puissance économique qu'elle a déjà, et grâce à elle, la puissance politique.

Enfin, vous avez en face de vous des ouvriers qui luttent pour conserver l'arme pacifique du bulletin de vote, et si vous leur dites que vous n'avez aucun moyen pour leur maintenir cette arme entre les mains, si vous leur dites que, devant une Compagnie qui, après avoir pesé sur eux de tout son poids depuis 1885 jusqu'à 1889, essaye encore de reprendre sa prépotence politique, si vous leur dites à ces ouvriers, qui, avec une énergie admirable, ont lutté à toutes ces époques contre la pression la plus éhontée, que cette Compagnie peut briser entre leurs mains le bulletin de vote et que vous, Gouvernement et Parlement républicains, vous n'avez aucun moyen de le leur rendre, je vous le demande, quel recours leur restera-t-il et où feront-ils appel pour obtenir justice ? (Applaudissements répétés à gauche).

J'ai fini, Messieurs, je soumets avec confiance, au Gouvernement et à la majorité, l'ordre du jour suivant, que je dépose, d'accord avec mon collègue M. Dupuy-Dutemps, et que nous avons conçu, à dessein, dans des termes tels

que personne ici, ni un membre du Gouvernement ni un membre de la majorité, ne pourra se refuser à le voter :

« La Chambre, confiante dans la volonté du Gouvernement de faire respecter les droits et la liberté du suffrage universel, l'invite à appliquer à la compagnie des mines de Carmaux les lois de 1810 et 1838 en poursuivant sa déchéance et en prenant immédiatement les mesures provisoires nécessaires pour assurer avec la reprise du travail la sûreté publique compromise par le fait de la Compagnie. » (Applaudissements à gauche).

(L'orateur en retournant à son banc, est félicité par ses collègues).

Nous ne citerons que pour mémoire les explications embarrassées du baron Reille, qui a produit à la tribune des accusations fausses au sujet des absences de Calvignac.

Ces accusations ont été à nouveau réfutées par Baudin, qui a exhibé la photographie du certificat de maladie délivré par le médecin de la Compagnie et qui a conclu éloquemment en ces termes :

Je vous le répète, la Compagnie ne saurait sortir de ce dilemme : Ou le renvoi de Calvignac a eu un motif politique, ou il n'en a pas eu. Si Calvignac a été simplement renvoyé, comme on l'a dit, parce que son travail était irrégulier, je pourrais répondre aux défenseurs de la Compagnie, si je reprenais la discussion — ce que je ferais, certes, moins bien que mon ami M. Millerand — que, chaque fois que Calvignac rentrait d'absence ou de maladie, on lui *imposait un nouveau chômage*. Je vous le prouverais avec les comptes de la Compagnie elle-même. Dès le lundi, on lui disait : « Tu chômeras parce que nous n'avons rien à te donner à faire ». Ces chômages n'ont-ils pas été nuisibles à son travail ?

Je pourrais vous montrer par des certificats qui sont entre les mains de M. Dupuy-Dutemps, que plus Calvignac défendait le syndicat, plus il avait la confiance de ses camarades, et plus on lui donnait, à lui, *ouvrier excellent, des mauvais travaux, comme par exemple les travaux de nettoyage*. C'est bien la preuve que les chômages qu'on lui imposait ne gênaient pas le travail. A qui fera-t-on croire qu'on n'a pas voulu frapper l'homme politique ?

La première préoccupation des ouvriers, comme de celui qui vous parle, a été de défendre la République ; ce n'est pas la première fois que nous la défendons, et nous le ferons toujours. Je vous supplie, messieurs, de ne pas émettre un vote qui m'obligerait de dire aux ouvriers de Carmaux : « La voie légale vous est fermée, choisissez un autre moyen ! » (Applaudissements à l'extrême gauche).

Tout le monde connait la fin de la discussion : L'arbitrage accepté, après plus de deux mois de résistance, par le baron Reille, c'est-à-dire la soumission, *au moins apparente*, de la Compagnie.

A la fin de la séance l'urgence a été déclarée au sujet d'un projet de loi déposé par M. Baïhaut et relatif au retrait et à la déchéance de la propriété des mines. « Cette proposition com-
« plète et rend plus clair les cas de déchéance ; elle simplifie la
« procédure à suivre, elle stipule qu'en cas de déchéance, le

« concessionnaire déchu ne pourra pas se représenter à l'adju-
« dication. »

Mais quand ce projet sera-t-il voté ?

Une autre conséquence heureuse de l'interpellation a été de faire mettre en tête de l'ordre du jour la discussion des projets de loi relatifs à l'arbitrage.

Cette discussion a commencé à la séance suivante (séance du 20 octobre). Le titre 1 du projet de loi est le seul qui soit soumis à la Chambre pour le moment. Il n'a pour objet que l'organisation facultative de l'arbitrage accidentel. — Le titre II qui concerne la création de conseils permanents de conciliation et d'arbitrage, semblables à ceux qui existent en Angleterre et en Belgique, n'a pas encore été étudié par la commission. Un membre de la droite M. Lecour a fait à ce sujet un excellent discours, rempli de renseignements sur les bons effets produits à l'étranger par les conseils permanents de conciliation et démontrant que le véritable intérêt de la loi est dans la discussion et l'adoption aussi promptes que possible du titre II.

Le Comte de Mun, avec son grand talent oratoire, est venu défendre la même idée. Il est prêt, comme presque tous les députés, à voter le titre I, qui n'innove rien mais facilite seulement l'arbitrage occasionnel déjà inscrit dans notre code de procédure civile (livre III, à partir de l'article 1003), mais il désire surtout l'institution de conseils permanents par lesquels la représentation et la défense préalable de tous les intérêts permettrait de prévenir les grèves et de pacifier les esprits. S'élevant plus haut encore, l'éloquent orateur catholique a montré que ce serait là le commencement de la représentation légale du travail, qui n'existe nulle part en France, et l'embryon de l'organisation professionnelle qui nous fait complètement défaut.

« Voilà ma première observation, dit-il, il y a en a une autre qui ne me paraît pas moins importante : à mes yeux les comités permanents de conciliation ne sont pas seulement des organes destinés à prévenir les conflits, ils sont bien autre chose encore ; ils sont, ou du moins ils peuvent être le point de départ, l'amorce, si vous voulez, de l'organisation professionelle qui fait défaut à notre pays et qui est le grand besoin du monde du travail. (C'est vrai ! Très bien ! à droite).

Que faites-vous quand vous préconisez l'arbitrage ?

Vous n'émettez pas seulement le vœu que les conflits se résolvent pacifiquement, vous faites quelque chose de bien plus grave, d'une bien plus haute portée : vous proclamez publiquement qu'il *existe un droit de travail, aussi sacré que celui de la propriété, qui mérite un égal respect, et dont il faudra tenir compte dans tous les conflits qui viendront à surgir* ; et pour qu'on en tienne compte il n'y a qu'un moyen, c'est que ce *droit soit représenté*. Voilà où vous tendez, voilà par où votre loi peut être une loi sociale d'une très grande portée.

Vous vous acheminez progressivement vers cet état de choses : *cette*

représentation des intérêts et des droits du travail qui, seuls ou presque seuls, dans notre pays n'ont pas de représentation légale.

Il y a bien des hommes qui parlent au nom des ouvriers, il y en a qui, ayant été ouvriers eux-mêmes, ont plus facilement que d'autres la confiance de leurs camarades ; mais, il n'y a personne qui puisse se dire représentant de telle ou telle profession ; il n'y a pas de corps constitués qui puissent s'attribuer ou auxquels on puisse reconnaître le pouvoir de représenter officiellement les droits des travailleurs.

Eh bien, voilà ce qu'il faut donner au pays ; car cette absence de représentation est la source principale de toutes les difficultés sociales. Sans doute, il y a les syndicats professionnels. Je partage, à cet égard, l'opinion de M. Le Cour ; je crois avec lui qu'après avoir traversé la première crise de leur formation, après les luttes violentes qu'elle entraîne, qu'on aurait peut-être pu conjurer avec un peu plus de prévoyance, mais qui sont maintenant, presque inévitables, je persiste à croire que les syndicats deviendront, comme les Trade's Unions anglaises, la véritable représentation du travail. Voilà pourquoi je ne cesserai d'applaudir et d'aider à leur développement.

Mais, pour le moment, il faut bien le dire, ils ne représentent qu'une fraction des travailleurs, et presque toujours, à côté d'eux, il reste un nombre important, quelquefois très considérable, d'ouvriers non syndiqués.

Dans ces conditions, où est la représentation du travail ? On ne le sait pas, on la cherche souvent vainement.

M. Mesureur a proposé la création de Chambres de travail dont une des attributions serait précisément de prévenir les conflits et d'organiser l'arbitrage, mais qui auraient, en outre, la mission de représenter en permanence les intérêts du travail.

Eh bien ! je voudrais que cette proposition fût votée par la Chambre. Aucune ne répond mieux au besoin social de notre temps, et bien que je sois l'un des signataires d'une autre proposition conçue dans le même esprit, je m'y rallierais volontiers.

C'est la voie dans laquelle la Belgique est entrée ; par sa loi de 1887, elle a constitué des conseils permanents de l'industrie. Leur fonctionnement n'est pas assez ancien pour que les résultats en soient bien connus : ils ont d'ailleurs, à mes yeux, un inconvénient très grave : c'est que l'administration gouvernementale a, dans leur création, une part abusive ; mais ils sont fondés sur un principe juste, celui de la représentation du travail.

Emparez-vous de cette idée, donnez-lui la forme qu'elle doit revêtir dans notre pays, en l'appuyant sur la liberté professionnelle, sur l'égal respect des droits, en composant les conseils de délégués nommés, dans les plus larges conditions d'indépendance, par les patrons et par les ouvriers, et vous aurez fait un pas considérable vers la pacification sociale. Vous en ferez d'autres dans le même sens, en vous inspirant du même principe, quand vous organiserez les caisses de secours contre les accidents, les caisses de retraite, et ainsi vous aurez enfin conduit le pays à l'organisation professionnelle qui lui fait défaut.

Je résume ces observations.

Je vais, comme tout le monde probablement, voter aujourd'hui le titre I qui vous est proposé. Si nous devons nous borner là, je crois que la discussion pourra se terminer ce soir, sans aucune difficulté. Mais alors elle aura été incomplète et insuffisante. Je demande instamment à la commission de nous permettre de discuter à très bref délai le titre qui regarde la constitution des conseils permanents de conciliation et d'arbitrage, parce que j'y vois à la fois, le moyen de prévenir les conflits et de préparer la représentation professionnelle. (*Applaudissements à droite*).

M. Jourde propose ensuite que l'Etat soit considéré comme un patron ordinaire et que par conséquent les conflits qui pourront surgir entre lui et les ouvriers de ses manufactures, soient également soumis à l'abitrage. La Chambre a repoussé cet amendement par 317 voix contre 179.

M. Basly, plus heureux, a pu faire voter la prise en considération et le renvoi à la commission d'un amendement tendant à organiser l'arbitrage obligatoire pour les différends qui se produisent entre les concessionnaires des mines et leurs ouvriers.

Dans la séance du 22 octobre une longue discussion s'est engagée au sujet de l'amendement Basly, que la commission, après avoir délibéré, a repoussé d'accord avec le gouvernement. Cet amendement a été définitivement rejeté par la Chambre par 359 voix contre 160.

Signalons au commencement de la séance du 24 octobre le refus par la Chambre de prendre en considération la proposition de loi relative à l'abolition de la taxe de la boulangerie (droit pour les maires de taxer le pain). Nous avions vivement critiqué le rapport favorable à l'abolition dans une de nos précédentes chroniques (*Revue Socialiste* — mars 1892, page 340). Nous sommes heureux que, sur les observations concluantes de M. Dumay, la Chambre des députés ait su résister aux avocats du faux et dangereux libéralisme économique.

L'affaire de Carmaux qui semblait devoir se terminer par la victoire définitive du suffrage universel a de nouveau interrompu le cours des travaux législatifs. Après l'illogique sentence de M. Loubet qui pourrait se résumer ainsi : 1° Les ouvriers ont eu parfaitement raison de se mettre en grève, puisque la Compagnie en renvoyant Calvignac,sans motif sérieux, a commis un attentat contre le suffrage universel.

2° Quoique les ouvriers aient raison, ils se soumettront cependant aux exigences de la Compagnie.

Une demande d'amnistie a été déposée par M. Terrier et repoussée par 324 voix contre 198. Puis l'infatigable député de Belleville, Dumay, a interpellé le gouvernement sur la présence des troupes à Carmaux. L'ordre du jour demandant le retrait des troupes a obtenu une respectable minorité de 90 voix, (séance du 27 octobre). Espérons encore que la constance et l'énergie des grévistes auront gain de cause et que la rentrée de tous les ouvriers sans exception terminera un conflit, qui fait honneur à l'esprit de solidarité de la classe ouvrière.

Signalons aussi l'interpellation de Basly, développée au commencement de la séance du 27 octobre, au sujet de la guerre de tous les instants faite par les compagnies minières du Nord

de la France, aux ouvriers syndiqués et aux conseils municipaux composés d'ouvriers socialistes. Cette fois-ci encore capitalisme et cléricalisme se sont amicalement unis. Ce sont, en effet, les associations cléricales belges qui ont envoyé, sur la demande des patrons, des malheureux travaillant à bas prix. A mesure que les belges arrivaient, les mineurs français suspects d'indépendance étaient renvoyés.

Au ministre des travaux publics, qui a fait preuve d'un optimisme exagéré, Lafargue a répondu par un discours vigoureux et serré que nous regrettons beaucoup de ne pas pouvoir reproduire. Il a montré la conspiration contre les syndicats et contre le suffrage universel s'organisant dans la France entière depuis que les salariés ont appris à se servir du bulletin de vote comme d'un moyen d'émancipation. Mais nous ne pouvons résister au plaisir de citer un extrait de ce discours, qui contient certaines citations pleines d'intérêt. Aux ouvriers à méditer les opinions de MM. les économistes bourgeois.

D'ailleurs, ce n'est pas seulement Lens, c'est partout qu'on emploie des ouvriers étrangers pour ruiner la main-d'œuvre française. On appelle dans le Midi des Italiens, dans le Nord, des Belges, et les économistes, qui sont les prêtres du dieu Capital... (Ah ! ah ! au centre et à gauche), trouvant que les Italiens et les Belges ne suffisaient pas pour ruiner la main-d'œuvre française, ont jeté les yeux sur leur vaste monde ; ils ont regardé en Asie, ils ont vu les Chinois et ils ont parlé des Chinois pour venir faire concurrence à la main-d'œuvre française. Et je vais vous citer l'extrait d'un compte rendu du *Journal des économistes* et de l'*Economiste français*. Il s'agit d'une réunion qui a eu lieu le 5 mai 1880 dans la Société d'économie politique et dans laquelle on a traité la question chinoise et la liberté du travail.

Au centre. Ce n'est pas la question !

M. Paul Lafargue. — Mais si, c'est la question. Puisqu'on accuse les Belges de ruiner la main-d'œuvre française, je vous montre qu'il y a un parti pris, une conspiration de toute la classe capitaliste dans le but de ruiner cette main-d'œuvre française.

Ah ! vous m'accusiez de ne pas êfre patriote ! Mais c'est moi qui défends les salaires des Français, tandis que c'est vous qui soutenez ceux qui veulent les abaisser, jusqu'à les réduire au chiffre minine dont se contentent les Chinois. (Interruptions).

M. Raymond Poincaré. — Il est facile de prêter à ses adversaires des idées ridicules pour les réfuter !

M. Paul Lafargue. — Les adversaires que je cite n'ont rien de ridicule. C'est d'abord M. Leroy-Beaulieu, académicien et professeur au Collège de France, qui exprime cette opinion dans cette fameuse séance que je viens de rappeler :

« Les exigences souvent exagérées des ouvriers européens finiront par amener en Europe les hommes de la Chine, de l'Inde et du Japon, dont on connaît la sobriété. »

Et M. Lavallée, un autre économiste qui n'a rien non plus de ridicule, disait :

« Le Chinois est très laborieux et il vit de rien, ce qui fait qu'il peut se

contenter d'un modique salaire... L'invasion des Chinois est avantageuse parce qu'elle accélère, partout où on l'observe, le mouvement de production et le progrès des échanges. »

C'est là que gît la beauté des Chinois pour les patrons !

M. Simonin dit : « Le Chinois ! mais c'est le bienfaiteur, c'est la providence des mondes nouveaux. »

Enfin, M. le docteur Lunier, qui était alors fonctionnaire du Gouvernement — j'ignore s'il l'est encore aujourd'hui — il était inspecteur général des services administratifs au ministère de l'intérieur, dit ceci :

« Il est probable que bientôt l'émigration chinoisie se fera par la voie de terre et que l'on verra se produire à l'Est de l'Europe des émigrations... qui apporteront à notre vieille Europe leur sobriété, leur patience industrieuse et, par suite, leur main-d'œuvre à bon marché. »

La main-d'œuvre à bon marché, c'est toujours la ritournelle.

Et M. Robinot, un autre économiste... (Exclamations sur un grand nombre de bancs. — Bruit).

Je passe cette citation parce que celles que je vous ai faites suffisent pour vous prouver que la préoccupation des économistes, qui représentent théoriquement les intérêts des classes capitalistes, est de trouver des ouvriers à bon marché, n'importe où, dût-on aller même en Chine pour s'en procurer et les importer en France, sauf à ruiner ainsi la main-d'œuvre française. Il y a même un économiste qu'on m'a empêché de citer et qui dit cyniquement : Si cela gêne l'ouvrier français, eh bien tant pis !

Voilà ce qu'on appelle du patriotisme !

Un des grands hommes de la bourgeoisie a solennellement déclaré qu'il n'y avait point de question sociale. Et cependant depuis l'ouverture du Parlement, c'est la question sociale, sous ses aspects divers, qui s'y traite, qui agite les esprits et qui menace les ministères.

A. Delon.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE.— *France* : La grève de Carmaux.— Le Congrès de St-Quentin.— Le Socialisme dans l'armée. — Les employés de commerce. — Les employés des postes et télégraphes. — Les Etudiants Socialistes. — *Angleterre* : La Fédération démocratique socialiste. — Correspondance de Jules Magny. — *Suède et Norwège* : Progrès des Socialistes. — *Danemark* : La marche du Socialisme. — *Allemagne* : Les accidents du travail. — Les victimes du travail des mines. — *Suisse* : Protestation. — *Espagne* : Statistique. — Le Congrès de la Libre-Pensée.— La Législation du travail. — *Portugal* : Monopoles. — *Grèce* : L'extension du Socialisme. — *Etat-Unis* : La socialisation des services publics. — La réglementation du travail.— Les Chevaliers du Travail.— Un Secrétariat ouvrier du Travail.— *Brésil* : Initiative socialiste.

FRANCE

La Grève de Carmaux. — La place nous étant parcimonieusement mesurée, et ce bulletin devant surtout consister à signaler les documents historiques, nous nous en tiendrons rigoureusement là relativement à la grève de Carmaux, dont tous les détails sont connus de nos lecteurs.

Voici donc les textes :

SENTENCE ARBITRALE DE M. LOUBET.

Le soussigné arbitre nommé par la Compagnie des mines de Carmaux et par les ouvriers de la dite Compagnie à l'effet de trancher par une sentence les points qui divisent les parties, a successivement reçu MM. Clémenceau, Pelletan et Millerand, députés, mandataires des ouvriers ; M. Calvignac, ouvrier de la Compagnie et maire de Carmaux ; M. le baron Reille, président du Conseil de la Compagnie, assisté de M. Humblot, directeur ; Dujardin-Beaumetz, ingénieur conseil, Bétolaud et Rousset, avocats.

Les mandataires des ouvriers, au nom de leurs mandats ont formulé ainsi leurs prétentions :

1· Réintégration de M. Calvignac ;

2· Réintégration de tous les ouvriers sans exception ;

3· Remplacement de M. Humblot, directeur.

Sur ces divers chefs il a été répondu par les représentants de la Compagnie :

1· Qu'ils ont agi en vertu du règlement en remerciant M. Calvignac ;

2· Qu'ils sont prêts à reprendre tous les ouvriers occupés par la Compagnie au moment de la grève, à l'exception de ceux qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi ;

3· Qu'ils ne peuvent consentir au remplacement de M. Humblot.

Après avoir entendu à diverses reprises les représentants des ouvriers et de la Compagnie et pris connaissance des documents qui lui ont été remis.

Sur le premier point : Réintégration de M. Calvignac,

Considérant que le renvoi de M. Calvignac ne peut être justifié par son absence du 5 juillet au 2 août ;

Qu'il était en *permission régulière* délivrée par le médecin de la Compagnie ;

Que ce renvoi, peu après son élection à la mairie et au Conseil d'arrondissement, a pu légitimement paraître une atteinte portée au suffrage universel ;

Que dès lors la Compagnie a outrepassé son droit.

Mais, considérant que les nouvelles fonctions de Calvignac ne sauraient lui permettre de se livrer à un travail régulier ; que dans cette situation, il paraît juste, tout en le maintenant comme ouvrier de la Compagnie, de lui accorder un congé pendant tout le temps que dureront ses fonctions de maire.

Sur le second point : Réintégration de tous les ouvriers sans exception,

Considérant qu'il y a lieu de faire une distinction entre les ouvriers qui ont simplement pris part à la grève, et ceux qui, à l'occasion de cette grève, se sont livrés à des actes qui ont motivé des condamnations correctionnelles ;

En ce qui touche les premiers :

Considérant qu'ils n'ont fait qu'user d'un droit que la loi leur confère et, par suite, qu'ils doivent être repris par la Compagnie.

En ce qui touche les seconds :

Considérant qu'en recourant à la violence ils ont outrepassé leurs droits et légitimé le refus de la Compagnie de les reprendre.

Sur le troisième point : Remplacement de M. Humblot,

Considérant qu'il n'est rien allégué qui soit de nature à motiver le renvoi de cet agent de la Compagnie,

L'arbitre soussigné a rendu la décision suivante :

1· Calvignac sera réintégré dans ses fonctions d'ouvrier de la Compagnie. — Un congé lui est accordé pendant tout le temps que dureront ses fonctions de maire ;

2· Seront repris par la Compagnie tous les ouvriers qui se sont mis en grève, à l'exception toutefois de ceux qui ont été condamnés par le tribunal correctionnel d'Albi ;

2· Il n'y a pas lieu de pourvoir au remplacement de M. Humblot.

Signé : Emile LOUBET.

Paris, 26 octobre 1892.

RÉPONSE DES DÉLÉGUÉS DES GRÉVISTES

Citoyens,

La sentence arbitrale vient de nous être communiquée. Nous vous rendons immédiatement compte de notre mandat. Aussitôt avisés que vous nous aviez fait l'honneur de nous choisir comme délégués, nous nous sommes concertés et nous avons reconnu :

1° Que la question personnelle au citoyen Calvignac était relativement facile à résoudre en raison de l'offre qu'il faisait de demander à la Compagnie sa mise en congé le jour même de sa rentrée aux ateliers ; 2° que la condition première d'une bonne solution était la réintégration de tous les ouvriers sans exception. Il était évident que les ouvriers ne pouvaient accepter l'oubli du passé en ce qui concerne M. Humblot qu'à la condition que cet oubli serait réciproque.

Le samedi 22, à quatre heures du soir, nous nous sommes rendus auprès de l'arbitre et nous lui avons exposé ce qui précède avec une franchise complète. Non seulement M. Loubet ne nous a fait aucune objection, mais encore il nous a déclaré qu'il ferait tous ses efforts auprès des représentants de la Compagnie pour faire accepter cette condition de bonne grâce.

Le soir même, il nous invitait à mander M. Calvignac à Paris et, dès le lendemain, le maire de Carmaux se rendait chez M. le président du Conseil. Une demi-heure après son départ, nous étions réunis de nouveau dans le cabinet de M. Loubet et nous discutions avec lui les questions se rapportant à la mise en congé de M. Calvignac. Nous faisons ressortir de nouveau l'importance décisive de la question de réintégration de tous les ouvriers. Nous observions pour la seconde fois que les ouvriers condamnés par tribunal d'Albi devraient rentrer à l'atelier quand ils auraient purgé leur peine.

Nous répondîmes d'avance à l'argument qu'on ferait peut-être valoir que la Compagnie ne pouvait reprendre des hommes ayant un casier judiciaire, en mettant sous les yeux de l'arbitre de nombreux précédents. Pas plus que la veille, aucune objection ne nous fut faite par M. Loubet, qui garda la même attitude.

Le lendemain, lundi matin 24, dans une nouvelle entrevue, M. le président du Conseil nous déclara que la Compagnie accepterait officiellement la réintégration de tous les ouvriers. Nous lui fîmes observer que sa mission ne consistait pas à nous transmettre les volontés de la Compagnie, dont les résistances prévues ne pouvaient l'empêcher de rendre une décisiou sur ce point capital.

M. le président du Conseil paraissait désirer une garantie que M. Calvignac demanderait dès le premier jour sa mise en congé. Nous lui offrîmes d'obtenir une lettre où cet engagement serait pris pour le cas où la solution adoptée le justifierait.

Cette lettre fut écrite et signée par M. Calvignac le jour même. Nous la laissâmes le lendemain entre les mains de M. le président du Conseil, qui nous l'a restituée après la sentence.

Voici le texte de la lettre :

« Monsieur le Président du Conseil,

« J'ai l'honneur de vous informer que, le jour même de ma rentrée aux ateliers, je demanderai ma mise en congé à la Compagnie des mines de Carmaux.

« Agréez, etc.

« CALVIGNAC »

M. Loubet, qui devait nous revoir dans la journée ne put nous recevoir que le lendemain, mardi 25, à huit heures et demie du matin. Il nous dit que la Compagnie accepterait de faire rentrer quatre ou cinq des condamnés d'Albi, mais qu'elle se refusait à les reprendre tous. Nous insistâmes alors avec la plus grande énergie pour que satisfaction fut donnée au légitime sentiment de solidarité des ouvriers.

Le 15 août, c'est la population tout entière de Carmaux qui avait envahi en menaçant le parc et la maison du directeur. D'après le langage même

du ministère public au procès d'Albi, elle était responsable au même titre que les dix prévenus.

Décidés à tenter les derniers efforts pour arriver à une solution favorable sur ce point décisif, nous revîmes encore M. Loubet à midi, à quatre heures et à sept heures. Dans la seconde de ses entrevues, M. le président du Conseil nous indiqua une solution qui consisterait à ne mettre dans la sentence que la réintégration des deux condamnés déjà libérés et le droit pour l'arbitre de statuer ultérieurement sur les autres.

Nous persistâmes jusqu'au dernier moment à réclamer la réintégration de tous les ouvriers comme la condition nécessaire d'une solution satisfaisante.

Pendant toutes nos négociations nous n'avons cessé d'insister sur l'importance vitale du conflit. Nous avons fait ressortir les conséquences heureuses qu'aurait le succès de l'arbitrage pour le gouvernement de la République et les redoutables périls d'un avortement.

Nous avons constaté, en recevant la réponse de l'arbitre :

1° Que nous n'avons pas satifaction sur le premier point puisque M. Calvignac est mis d'office en congé sans attendre sa demande, et qu'on lui refuse la rentrée préalable, seule réparation de la faute de la Compagnie, constatée par l'arbitre lui-même.

2° Que nous n'avons pas satisfaction sur le second point, puisque nous n'obtenons pas la réintégration de tous les ouvriers. A cet égard, la décision de l'arbitre ne fait que reproduire la proposition qu'il donne dans ses considérants comme celle de la Compagnie.

Il nous avait cependant déclaré, comme nous l'avons relaté, que la Compagnie accepterait de reprendre quatre ou cinq des condamnés d'Albi. Lui-même nous affirmait avoir fait des efforts pour obtenir de la Compagnie la mesure de réparation qu'il refuse.

3° Que nous n'avons pas satisfaction sur le troisième point, puisque la sentence innocente M. Humblot, que les considérants condamnent. On y lit en effet, à quelques lignes de distance, les deux passages suivants :

« *Le renvoi de M. Calvignac ne peut être justifié par son absence du 5 juillet au 2 août... Le renvoi peu après son élection à la mairie et au Conseil d'arondissement a pu légitimement paraître une atteinte portée au suffrage universel ; dès lors la Compagnie a outrepassé son droit.* »

Et quand il s'agit de M. Humblot, seul auteur du renvoi ainsi qualifié l'arbitre dit : « *Il n'est rien allégué qui soit de nature à motiver le renvoi, de cet agent de la Compagnie.* »

Telles sont les décisions de l'arbitre, où nous retrouvons, non le langage que M. Loubet nous a tenu pendant quatre jours, mais les prétentions de la Compagnie.

Nous n'avons rien épargné pour obtenir un résultat plus conforme à la justice et à l'intérêt de la République.

Le mandat que vous nous aviez confié a pris fin. Nous restons avec vous pour la défense de vos droits.

CLÉMENCEAU, MILLERAND, PELLETAN.

Voici maintenant la résolution, ensuite approuvée par les grévistes, qui fut immédiatement prise par le Comité de la grève :

Le Comité de la grève, après avoir entendu la lecture de la sentence arbitrale faite par M. le préfet du Tarn et recueilli des indications et après en avoir délibéré, déclare qu'il y a lieu de ne pas se soumettre à la sentence arbitrale, de continuer la grève, et, résolu à épuiser les moyens pacifiques et

légaux, fait appel de cette sentence devant l'opinion républicaine et attend avec confiance son verdict.

Pour le Comité, et par ordre,

Le président, J.-F. Mazens.

Le secrétaire, Calmettes.

Enfin, après un juste tribut d'hommages aux infatigables citoyens Ferroul, Baudin et Duc-Query, ainsi qu'aux citoyens Clémenceau, Millerand et Pelletan, il nous reste à donner le texte de la résolution qui, à la suite de longs pourparlers entre les grévistes et leurs délégués et un ferme discours de Clémenceau, a été prise à l'unanimité sur la proposition du Comité de la grève.

Le Comité de la grève, en raison des engagements pris par les délégués des mineurs de Carmaux, après des négociations avec le gouvernement, déclare s'en rapporter aux députés MM. Clémenceau, Millerand et Pelletan pour l'exécution de leurs engagements, et décide la reprise du travail pour le jeudi 3 novembre.

L'engagement des délégués auquel il est fait allusion ci-dessus, était ainsi conçu :

En sus de ce qui est acquis au profit des mineurs par la sentence arbitrale, les trois délégués des ouvriers mineurs de Carmaux prennent vis-à-vis du Comité de la grève les engagements suivants :

1° Tous les condamnés du 4 octobre seront immédiatement graciés ;

2° Tous les condamnés du 4 octobre auront du travail dans les huit jours. S'il en est quelques-uns qui ne soient pas réintégrés dans la mine de Carmaux, ils auront du travail ailleurs, en attendant le jour où nous aurons réussi à les faire rentrer dans la mine de Carmaux.

Ces engagements sont corrélatifs de la résolution de reprendre le travail.

Signé : Camille Pelletan, G. Clémenceau, A. Millerand.

C'est les larmes aux yeux, « sans enthousiasme et avec résignation », avec de tristes appréhensions que les mineurs de Carmaux ont voté la reprise du travail, grâce surtout aux bienfaisantes interventions et démarches de leurs délégués et aux éloquentes instances de M. Clémenceau. Nous voulons espérer qu'ils seront tous récompensés de leur abnégation, de leur solidarité désintéressée, de leur dévouement social...

Mais, soit dit en passant et en manière de conclusion parlementaire, qu'attend-t-on pour former une nouvelle extrême gauche différente de l'ancienne. Le parti républicain gouvernemental glisse doucement dans les bras de la droite. A tous ceux qui n'ont pas perdu le sens du vieil esprit républicain à souscrire franchement aux idées républicaines du parti socialiste.

Le Congrès de Saint-Quentin. — RÉSOLUTIONS. — (1re Commission).

Première question. — Lois ouvrières.

1° Des garanties aux syndicats ouvriers ;
2° Des art. 414 et 415 du code pénal ;
3° Du marchandage ;

4° Création de bourses du travail dans les départements et de leur fédération ;
5° Des bureaux de placement ;
6° Fédération nationale et internationale de métiers.

Résolutions.

Liberté complète pour les syndicats ouvriers, leur personnalité civile et obligatoire après simple déclaration.

Journée de huit heures comme maximum.

Salaire fixé par les chambres syndicales.

Suppression des articles 414 et 415 du code pénal.

Abolition du marchandage.

Abrogation de l'article 1799 du code civil.

Application des décrets de mars 1848 sur le marchandage et la journée de travail.

Suppression du travail aux pièces.

Organisation de bourses de travail dans les centres industriels, fédération de ces bourses.

Suppression des bureaux de placement et droit exclusif pour les bourses du travail et syndicats du placement des ouvriers.

Pénalités rigoureureuses contre ceux qui tenteraient la formation de bureaux de placement sous une rubrique quelconque.

Suppression de places de grève et construction d'emplacements pour les ouvriers et ouvrières cherchant du travail, sous la direction administrative des bourses du travail.

Affectation de fonds municipaux aux bourses et syndicats pour le placement des travailleurs.

En cas d'absence de bourses du travail ou d'éloignement de celles-ci, droit absolu par les syndicats ouvriers de tenir des réunions dans les locaux municipaux.

Organisation de fédérations corporatives nationales et internationales.

Suppression du travail dans les prisons, couvents et maisons religieuses.

Création de Conseils de prud'hommes dans toutes les villes.

Etendre cette juridiction à tous les salariés.

Rémunération des conseillers prud'hommes.

Abrogation de la loi contre l'internationale des travailleurs.

Deuxième question. — Des armées permanentes. — Fédération des peuples.

Suppression des armées permanentes et leur remplacement par l'armement du peuple.

Et pour cela : instruction professionnelle, scientique et littéraire de tous les enfants, mis pour leur entretien à la charge de la nation.

Abrogation de la loi conre l'internationale des travailleurs.

Et pour s'opposer aux projets fratricides des gouvernants, le congrès engage les socialistes de tous les pays à répondre à une déclaration de guerre, d'où qu'elle vienne par une déclaration de guerre sociale.

Le congrès déclare qu'il proteste contre toute lutte fratricide entre peuples, qu'il se prononce pour la disparition des frontières et que son idéal philosophique et social est de voir tous les peuples de la terre vivre dans la paix du travail, de liberté et de la justice sous le soleil de la République sociale et universelle.

Troisième question. — Création de syndicats agricoles ; des rapports à établir entre le Prolétariat industriel et le Prolétairat agricole,

Les bourses du travail organisant une active propagande pour créer dans chaque canton ou chaque commune des chambres syndicales ouvrières agricoles.

Création de conseils de prud'hommes dans chaque canton pour juger des cas entre ouvriers et patrons agricoles.

Défense aux communes d'aliéner les biens communaux ; obligation d'en poursuivre l'extension par tous les moyens.

Exploitation des biens communaux par les chambres syndicales ouvrières organisées.

Pour donner au chambres syndicales ouvrières les moyens de mettre en valeur les biens communaux, les conseils municipaux conquis par les travailleurs mettront à la disposition de ces derniers tout ce qui est nécessaire à la culture, tels : engrais, semences, instruments aratoires, etc., etc.

Création de cercles d'études sociales agricoles et d'action politique.

Le congrès invite les fédérations du parti ouvrier socialiste révolutionnaire à organiser des cercles d'études sociales agricoles partout où besoin sera.

Les cercles d'études sociales et d'action politique devront viser conformément au programme du parti ouvrier socialiste révolutionnaire, la conquête des municipalités afin de faire passer le pouvoir communal entre les mains du prolétariat agricole.

Quatrième question. — De la Révolution et des mesures immédiates pour en assurer le succès.

A. — Fermeture des portes de toutes les villes encloses.
Interdiction momentanée de circulation à l'intérieur aussi bien qu'à la frontière afin d'empêcher l'émigration des suspects.
Envoi, où partout sera besoin, de délégués révolutionnaires.

B. — Suppression immédiate des armées ; licenciement de toutes les troupes existantes.

C. — Armement immédiat du peuple confié à la prudence des délégations révolutionnaires.

D. — Occupation de tous les services publics : postes, télégraphes, chemins de fer, arsenaux, poudrières, manufactures d'armes, etc., etc.

Changement de leur direction, en attendant la remise de leur administration aux corporations.

E. — Mesures énergiques pour protéger la Révolution, que les attaques viennent du dedans ou du dehors.

F. — Désaffection des églises, couvents, séminaires, bourses financières et commerciales, etc., etc.

G. — Tous les contrats antérieurs seront abrogés, nuls et de nul effet. Tout contrat de louage de personne sera interdit.

La Sociale étudiera le meilleur mode de représentation de la valeur d'échange.
Suppression de l'intérêt de l'argent. Abolition de l'héritage.

H. — Tout être humain devra le travail selon ses forces.
La Société prendra à sa charge les enfants, les malades, les infirmes, les vieillards.

Momentanément, et jusqu'à l'organisation socialiste de la production et de l'échange, la Société garantit à tous les moyens d'existence, de telle sorte que personne ne soit atteint dans la satisfaction de ses besoins légitimes alors qu'il reste des produits en magasin.

Pour ce faire, toutes les choses nécessaires à la vie seront réquisitionnées.

I. — Annulation de toutes concesssions.
Expropriation de toutes les exploitations financières, commerciales, industrielles et agricoles.

J. — Annulation de tous les titres de propriété, grand-livre, titres de rentes, actions, obligations, etc., etc.

K. — Socialisation du sol, sous-sol, immeubles et instrument de travail.

Cinquième question. — Des Congrès internationaux de 1893 : Zurich et Chicago.

Adhésion à la tenue du Congrès de Zurich, sous le bénéfice des mesures de garantie mentionnées au rapport, à savoir : que les délégués n'y viennent qu'avec les subsides des sociétés ouvrières, soit que les subsides viennent d'elles ou de subsides municipaux alloués à des corporations ouvrières s'occupant de l'émancipation des travailleurs.

Adhérer au Congrès de Chicago. Les délégations rendues possibles par des subventions municipales.

Faire également tout le nécessaire pour la réussite du Congrès qu'organisera la Bourse du Travail de Paris, et pour ne pas en entraver le succès, supprimer le Congrès du Parti ouvrier en 1893.

A cet égard, le Congrès de Saint-Quentin à tenu à témoigner comme suit : Le Congrès, tout en faisant abandon du congrès national du parti ouvrier en 1893, invite la Bourse du travail de Paris à mettre à l'ordre du jour de son congrès :

La question de la grève générale.

Et l'invite également à compléter son ordre du jour d'ici à la fin de l'année pour permettre aux associations syndicales d'étudier cet ordre du jour.

Des moyens pour faire aboutir les résolutions du Congrès.

Agitation révolutionnaire en période électorale et mises en demeure aux corps élus par des demandes basées sur les résolutions prises dans les congres ouvriers.

Organisation des fédérations de métiers et préparation immédiate à la grève générale.

Le Secrétariat du Parti ouvrier est chargé d'étudier, dans le plus bref délai, les moyens les plus efficaces de faire aboutir les résolutions du congrès.

Le socialisme dans l'armée. — Socialiste point ne seras. Voilà le mot d'ordre de toute l'armée, qui n'est même pas sincérement républicaine, chacun sait cela. Mais jusqu'à ce jour aucun officier supérieur n'avait encore osé rétablir ouvertement le délit d'opinion et provoquer l'expulsion d'un soldat socialiste. Or, un Monsieur d'Or a réussi à faire casser un officier d'administration de *réserve*, qui est aussi secrétaire de la rédaction du *Petit Calaisien*, sous prétexte « d'avoir critiqué les corps élus « et constitués, le maire, les adjoints, les préfets, les sous-préfets, « les fonctionnaires de l'ordre judiciaire, et à cause *des attaches « avérées de M. Bodereau au parti socialiste et de ses relations avec toutes sortes de personnes de basse condition !...* »

Nous espérons bien que, grâce à l'intervention de MM. Ranc et Millerand, le citoyen Bodereau sera rétabli dans son grade. Mais que penser de l'inqualifiable outrecuidance du Monsieur d'Or ! Décidément ses propos sont au-dessous de tout commentaire. Leur signalement suffit à leur flétrissure.

Les employés de commerce parisien. — La Chambre syndicale des employés de commerce de Paris, dans une grande réunion tenue à la Bourse du Travail, a fait voter les revendications suivantes ;

1° Réduction de la journée de travail par l'ouverture des magasins à huit heures, le matin et la fermeture à huit heures, le soir, c'est-à-dire dix heures de travail et deux heures pour les repas :

2° Suppression des amendes ;

3° La liberté pour tous les employés de prendre leur repas au dehors ;

4° Un jour de repos payé par semaine ;

5° La suppression du couchage des jeunes gens et des garçons sur les comptoirs des magasins.

L'assemblée a voté ensuite un ordre du jour renouvelant sa confiance aux membres du bureau.

A également été adopté à l'unanimité des deux mille assistants l'ordre du jour suivant, réclamant l'institution d'une justice professionnelle plus équitable, plus compétente, et surtout plus expéditive et moins coûteuse par la créatiou de prud'hommes commerciaux :

« Les chambres syndicales d'employés de Paris et de province réunies à la Bourse du travail, considérant que la législation qui règle les litiges entre patrons et employés, place ces derniers dans un état d'infériorité, parce que les tribunaux de commerce qui sont presque toujours chargés de les juger sont exclusivement composés de patrons, demandent aux sénateurs de vouloir bien voter le plus tôt possible le projet de loi portant réorganisation des tribunaux de prud'hommes accepté par la Chambre qui étend cette juridiction aux employés. »

Les employés des Postes et Télégraphes. — Voilà un syndicat qui n'est certes pas du goût de nos ministres, qui ne veulent à aucun prix reconnaître aux fonctionnaires quels qu'ils soient, le droit au groupement corporatif. Et cependant les agents et sous-agents des postes et télégraphes se sont syndiqués et se réunissent à la Bourse du Travail de Paris, et y écoutent des orateurs socialistes, et y critiquent l'administration, et y réclament contre les disgrâces infligees aux chefs de leur mouvement.

Les étudiants socialistes. — Nous recevons les statuts du groupe des étudiants socialistes révolutionnaires internationalistes de Paris qui vient de se fonder et auquel nous envoyons l'expression de toutes nos sympathies.

ANGLETERRE

La Fédération démocratique socialiste. — La douzième Assemblée annuelle de la Fédération démocratique socialiste a été tenue le 1er août au hall de la Fédération, 337, Strand, Londres.

Le camarade Robert Burrows a été nommé président à l'unanimité.

Après lecture du rapport du secrétaire, la Commission de vérification des pouvoirs rend compte de son mandat.

Les centres suivants étaient représentés :

Battersea, Bermondsey, Bethnal-Green, Canning-Town, Clerkenwel, Deptfort, Est-Dulwich, Est-Saint-Pancrace, Edmonton, Finsburg-Park, Hoxton, Kensal-Town, Mile-End, Nord-

Kensington, Kentish-Town, Paddington, Peckam, Soutwark, Lambeth, Walworth, Wandsworth, Ouest-Islington, Wood-Green, Blackburn, Burnley, Darwen, Northampton, Reading, Rochdale, Southampton, Tunbridge-Wells.

Les rapports du secrétaire et du trésorier ont été adoptés.

Relativement au programme, l'amendement suivant a été présenté par la section South-Salford : Fixation d'un minimum de salaires et d'un minimum de prix d'achat pour tous les articles de consommation.

Après discussion, l'amendement a été divisé, la première partie a été adoptée, et la seconde, relative au minimun, a été ajournée pour être discutée à fond par les sections.

Dans la séance de l'après-midi, il a été question de l'attitude de la Fédération, vis-à-vis du Parti indépendant du Travail, et il a été décidé que la Fédération présentera des candidats comme par le passé et qu'elle observera vis-à-vis du Parti une bienveillante neutralité.

Diverses propositions regardant l'organisation intérieure de la Fédération ont encore été adoptées.

Le président Burrows prononce ensuite le discours de clôture et l'assemblée se sépare au chant de la *Marseillaise* et aux cris de : *Vive la Révolution sociale.*

(Correspondance de notre correspondant Jules Magny.)

Trafalgar Square. — Voici l'arrêté officiel relatif aux meetings dans Trafalgar Square.

« Attendu que, d'après la loi de 1844 relative au Trafalgar Square et celle de 1851 relative aux Terres de la Couronne, l'entretien, le contrôle, la direction et les règlements de Trafalgar Square incombent aux commissaires des travaux publics ;

« Attendu qu'il est expédient de permettre de tenir des meetings dans Trafalgar Square, sujets à des règlements nécessaires en vue d'assurer la commodité et la sûreté publiques et aussi le maintien de l'ordre ;

« Je soussigné, au nom des Commissaires des travaux publics, dans l'exercice des pouvoirs à eux conférés, comme il est dit ci-dessus, par ces présentes, arrête les règlements suivants relatifs à la tenue des meetings dans Trafalgar Square :

1° Aucun meeting public ne pourra avoir lieu, excepté entre deux heures de l'après-midi et le coucher du soleil, les dimanches et les *Bank Holidays* (1).

---

(1) On appelle *Bank Holidays*, quatre jours de congé légal, pendant lesquels les banques sont fermées. Ces quatre jours sont : le lendemain de Noël, le lundi de Pâques, le lundi de la Pentecôte, et le premier lundi d'août.

2° Aucun meeting public ne pourra avoir lieu si une déclaration écrite n'en est envoyée par les promoteurs quatre jours entiers d'avance au préfet de police de la métropole, spécifiant l'objet du meeting, le jour et l'heure auxquels il doit avoir lieu.

3° Les discours ne pourront être prononcés que de certains endroits indiqués par les Commissaires des travaux publics.

4° Il n'est permis de tenir qu'un meeting à la fois, et si des déclarations pour deux ou plusieurs meetings sont envoyées pour le même jour, on donnera la préférence au meeting dont la déclaration aura été reçue la première.

Ces règlements sont applicables dès le 31 octobre 1892.

G. Shaw-Lefevre,
Premier Commissaire des Travaux Publics.

26 octobre 1892.

Les mineurs de Durham et les huit heures. — Il fut décidé, il y a quelque temps, qu'on ferait voter les membres de l'Union des mineurs de Durham sur la question des huit heures légales de travail. Le vote a eu lieu dans toutes les loges et le résultat est le suivant :

Pour la journée légale....	12.684
Contre » »	28.217

La majorité contre la journée légale est de 15.333, une majorité imposante, considérant que le nombre total de votants était de 40.901.

La question avait été posée, comme on sait, par le Comité exécutif : 1° Etes-vous en faveur des huit heures par le moyen d'un acte du Parlement ? Oui ou non. — 2° Etes-vous en faveur de la réduction des heures de travail par le moyen des Trades Unions ? Oui ou non.

La réponse à la première question est indiquée ci-dessus. Quant au vote sur la seconde, il n'est pas encore connu au moment où j'écris.

Une mesure démocratique. — Un bon point à Lord Herschell, le Lord chancelier du cabinet Gladstone. Il vient de nommer juge de paix à Liverpool un ouvrier bien connu pour son dévouement aux Trades Unions, Mr. Matkin, secrétaire du syndicat des charpentiers et menuisiers. Cette mesure démocratique est d'un heureux augure pour les mesures beaucoup plus importantes que la démocratie socialiste attend du cabinet Gladstone.

SUÈDE ET NORWÈGE

Progrès des socialistes. — Le parti socialiste s'est formé en 1887 seulement : il y a deux ans on ne comptait que 17 organisations, maintenant il y en a 27 avec 3,000 membres. Les pro-

grès du parti ont été entravés par l'absence du suffrage universel; mais, malgré que la gauche en ait adopté le principe dans son programme, on n'a pas abouti, car on n'a pu réunir la majorité nécessaire pour changer la loi constitutionnelle du pays. D'ailleurs l'étendue du pays et sa population clairsemée, et surtout la question de l'union avec la Suède ont été les obstacles les plus importants que le mouvement socialiste a rencontrés en Norwège. La question de l'indépendance du pays a toujours primé la question sociale : il en a été de même dans les pays qui n'ont recouvré leur indépendance que ces derniers temps.

Cependant, sur le terrain économique des succès ont été obtenus : ainsi, il y a une loi qui défend le travail de nuit dans les boulangeries, et des lois protectrices du travail des femmes et des enfants. Le parti démocratique plus nombreux que le parti socialiste, au moins pour le moment, s'est toujours montré un peu indifférent au mouvement ouvrier, lequel, dans un avenir plus ou moins lointain, doit en ébranler la puissance et en ruiner l'influence. Ce qui est incontestable c'est qu'en Norwège, comme partout ailleurs, on comprend la nécessité pour les travailleurs d'arriver à la conquête des pouvoirs publics, pour préparer les conditions pratiques de l'avènement du socialisme, car en dehors de ce moyen l'émancipation des prolétaires, même si on peut l'obtenir n'aura jamais la sanction légale, et demeurera toujours un peu précaire.

Au congrès de Christiania du 2 août dernier, voici quelles étaient les principales questions à l'ordre du jour :

La Fédération des organisations ouvrières ; la création d'un organe du parti ; le travail à la pièce et la question agraire.

On a voté un projet d'organisation de toutes les associations ouvrières de la Norwège. Le Congrès s'est prononcé en faveur du suffrage universel pour les deux sexes, ainsi que de l'impôt progressif, de l'assurance de la vieillesse à la charge de l'Etat, abolition du travail à la pièce, droit d'héritage égal pour les enfants légitimes et illégitimes, gratuité de l'enseignement, de l'assistance médicale, judiciaire, etc.

DANEMARK

La marche du socialisme. — Les socialistes danois marchent de l'avant. Ils ont organisé, cet été, une propagande sérieuse dans les campagnes et sont arrivés à créer un grand nombre de groupes d'ouvriers agricoles. Ils ont convoqué deux grandes démonstrations : l'une, au mois de juin, pour le Zeeland, avec Copenhague et les îles voisines ; l'autre, au mois de juillet,

pour le Yütland. Toutes deux ont admirablement réussi. La fête du Yütland a été organisée dans la ville de Randers, dont les principales rues ont été parcourues par un cortège comprenant dix mille manifestants, de l'aveu même des journaux réactionnaires. Il a été décidé qu'un congrès des travailleurs des champs serait tenu, en automne, à Aarhus, capitale du Yütland.

Le Congrès national du parti socialiste danois s'est ouvert à Copenhague, le 22 juillet et a siégé pendant trois jours. Le nombre des délégués était de 104, alors que l'an dernier il ne s'élevait qu'à 71. Les groupes politiques et les syndicats professionnels représentés au Congrès comptent respectivement 15,000 et 32,000 membres ; 24 associations agricoles avaient envoyé des délégués.

On appréciera la vitalité du socialisme en Danemark en considérant que le *Social Democraten*, le journal socialiste quotidien; dont le format est celui du *Temps*, le grand journal français compte au-delà de 22,000 abonnés. Le Yütland n'a pas moins de quatre journaux socialistes quotidiens.

Le prochain congrès national se tiendra à Aarhus, en 1894.

ALLEMAGNE

Les accidents du travail. — Une décision intéressante vient d'être prise en matière d'indemnité aux victimes des accidents du travail.

La commission judiciaire, créée pour trancher les différents et résoudre les difficultés qui surgissent dans l'application de la loi relative à l'assurance contre les accidents du travail, avait à examiner le cas d'une jeune fille, Bertha Kempf, âgée de 18 ans, qui, blessée dans une usine de produit chimiques, avait dû subir l'amputation de deux doigts de la main droite.

La commission a décidé que la perte de l'usage de la main droite est plus préjudiciable lorsqu'il s'agit d'une ouvrière que lorsqu'il s'agit d'un ouvrier, et elle a porté de 60 à 75 % de salaire qui lui avait été payé jusqu'alors, la rente allouée à la victime.

Cette décision part d'une très saine appréciation des faits et est absolument conforme à l'équité.

Les victimes du travail des mines. — Depuis 50 ans, dans le district de Dortmund, 8,606 mineurs sont morts victimes des accidents survenus dans les mines ; ce relevé ne porte que sur les travailleurs qui ont succombé à la mort, au plus tard dans les 24 heures après l'accident.

Il y a 40 ans, lorsque l'industrie charbonnière n'avait qu'un faible développement, les accidents étaient peu nombreux ; ils occasionnaient la mort d'une vingtaine d'ouvriers par an, soit 2,75 victimes par 1,000 ouvriers employés.

Le progrès se fit dans la voie de l'extension de l'exploitation et de l'accroissement de la productivité de l'ouvrier : il ne se manifesta nullement dans la voie de la protection et de la conservation de la vie des travailleurs des mines. Au contraire : toute augmentation de production fut payée par les ouvriers, par une contribution plus lourde à la mort.

En 1866, les mines firent 136 victimes ; en 1868, le nombre fut de 219, soit une proportion de 4,40 morts par 1,000 travailleurs.

A partir de 1870, l'exploitation des mines prit un nouvel essor ; le tribut des vies ouvrières à l'enrichissement des capitalistes devint aussi plus considérable. En 1874 et en 1876, 273 mineurs succombèrent ; en 1880, le nombre fut dépassé ; en 1883, on atteignit 395, et en 1891, 438. Pendant toute cette période, la proportion a varié de 3,246 à 4,179 par 1,000 ouvriers employés.

SUISSE.

Protestations. — Une Election socialiste. — Les journaux socialistes de la Suisse protestent contre les dépenses occcasionnées par les fortifications sur divers points du territoire helvétique. Ces dépenses ont déjà absorbé la somme de neuf millions et ne sont pas terminées. « Voilà ce que nous devons à l'Alle-
« magne, dit le *Grutli* de Lausanne, qui par l'annexion de l'Al-
« sace-Lorraine, malgré les protestations des socialistes, a lancé
« tous les peuples de l'Europe dans la voie des folles dépenses
« d'un militarisme écrasant. »

Le parti ouvrier socialiste suisse vient d'entrer au Conseil fédéral en la personne du citoyen Steck récemment élu à Zurich.

ESPAGNE.

Statistique. — Le journal l'*Imparcial*, de Madrid, qui n'est pourtant pas un organe socialiste, a publié ces jours-ci une statistique sur les causes des différents suicides qui ont eu lieu dans ces derniers temps à Madrid. Voici la conclusion donnée par ce journal :

« Des 25 suicides survenus dans notre ville, en moins d'un
« mois, on peut en attribuer plus de la moitié à la misère. »

Le Congrès de la Libre-Pensée. — Le congrès des Libres-Penseurs s'était ouvert au théâtre du prince Alphonse à Madrid, avec le concours de beaucoup de professeurs de différentes universités d'Europe, et en présence d'un auditoire féminin relativement assez considérable. — Son programme, que nous avons publié dans notre numéro de septembre, n'a malheureusement pas pu être discuté (le gouvernement de S. M. Catholique l'ayant jugé subversif, et ayant procédé à la dispersion des congressistes.

Nous regrettons cet acte d'autoritarisme qu'aucun ministère n'aurait osé se permettre dans un autre pays civilisé. — En revanche les ministres spagnols ont couvert de leur protection le congrès papiste et outrageusement ultramontain de Séville.

La Législation du Travail. — Les gouvernants bourgeois font semblant d'entrer, les uns après les autres, dans la voie du Socialisme d'Etat.

Le ministère avait déposé trois projets de loi en faveur des ouvriers.

Le premier réglemente le travail du dimanche en le défendant dans la presque totalité des industries.

Le second a trait au travail des femmes et des enfants.

Enfin, le troisième projet est relatif aux accidents du travail. Quand viendront-ils simplement en discussion ?

PORTUGAL.

Etablissement de Monopoles. — Le gouvernement portugais aurait annoncé à la Chambre qu'il va établir un monopole exclusif de la vente de la poudre dans les colonies portugaises.

Il établira également le monopole des allumettes et des alcools.

GRÈCE.

L'extension du Socialisme. — Le socialisme prend pied dans tous les pays : il a pénétré à Athènes, a pu posséder un journal socialiste *Ardin* (radicalement), qui est rédigé par le citoyen Platon Dracoulis, un partisan convaincu en Grèce de l'expropriation capitaliste et de la socialisation.

Dracoulis assistait au Congrès international socialiste de Paris, en 1889. Il était envoyé par quelques amis pour en suivre les travaux, quoique ne figurant pas comme délégué. Rentré dans son pays, il se mit à l'œuvre. Sa propagande commence à porter des fruits, avec l'aide du typographe Doukemis, grâce à leurs efforts le Premier Mai a été célébré à Athènes.

ETATS-UNIS.

La Socialisation des services publics. — Une pétition monstre a été présentée tout récemment à la législature de l'Etat de Massachussets, pour obtenir dans les villes les plus importantes l'établissement de dépôts de charbon, aux frais des municipalités, pour permettre aux habitants de s'approvisionner à des prix équitables. Il parait que la chose va s'effectuer, car les

marchands de charbon s'y oppose énergiquement et vont jusqu'à réclamer des indemnités dans le cas où les dépôts seront établis. Mais on ne comprend pas à quel titre on réclame une indemnité, du moment qu'il n'y a aucun monopole, et que la liberté du marché demeure intacte. En tout cas, qu'il nous soit permis de demander si l'on indemnise les ouvriers devenus disponibles par suite de l'application d'un outillage industriel plus perfectionné ?

La réglementation du travail. — La Chambre des députés du Massachussetts a voté une loi fixant à un minimum de dix heures, la journée des travailleurs des chemins de fer.

Les Chevaliers du Travail. — Les Chevaliers du travail, l'organisation la plus puissante des Etats-Unis, qui était demeurée jusqu'ici étrangère au mouvement socialiste, ont décidé d'intervenir au Congrès international qui se réunira à Zurich, en 1893. Ce fait, ainsi que les déclarations faites tout récemment par Powderly, le président des chevaliers du travail, ne laissent plus aucun doute que le socialisme va entrer sous peu aux Etats-Unis dans une phase nouvelle qui lui permettra d'exercer sur l'avenir des travailleurs une heureuse influence.

Voici de quelle manière s'était exprimé M. Powderly :

Les chevaliers du travail réclament la socialisation des mines, chemins de fer, télégraphes, téléphones, etc., pour être exploités, non dans l'intérêt des particuliers, mais dans l'intérêt général. On dira que je suis socialiste, et je ne m'en dédis pas. La grande majorité de la population des Etats-Unis se prononce de plus en plus pour un régime meilleur que celui aujourd'hui en vigueur ; *cette nouvelle organisation ne peut être que le socialisme.*

Quant au salariat, il faut le remplacer par la coopération ; la socialisation des moyens de commnnication est une chose nécessaire pour favoriser l'association des travailleurs agricoles et industriels.

Venant ensuite à parler de la journée de huit heures, M. Powderly, déclare qu'il ne l'avait jamais combattue, se bornant seulement à déconseiller la grève générale, qui, à son avis, ne pouvait donner des résultats pratiques satisfaisants, que le jour où les travailleurs auraient été complètement organisés.

Un secrétariat ouvrier du Travail. — Dernièrement a eu lieu à New-York une première réunion des délégués de plusieurs organisations socialistes et ouvrières en vue de la création, pour les Etats-Unis, d'un secrétariat national et international du travail.

Etaient représentés les sections de Brooklyn et de Cincinnati du Parti socialiste du travail, les sections de New-York, d'Hudson- County et de Brooklyn, de la Fédération centrale du travail, les Trade's Unions juives de l'Etat de New-York et le Comité du Congrès international ouvrier de Chicago.

Après un débat approfondi il a été décidé à l'unanimité de convoquer pour le 27 juillet à Pittsbourg en Pensylvanie, une conférence des diverses organisations ouvrières existant aux Etats-Unis, pour la constitution définitive du Secrétariat ouvrier du Travail. A cette réunion étaient représentées neuf fédérations nationales, six fédérations locales et soixante-dix associations isolées, comptant ensemble environ 150.000 membres.

Il a été décidé que le bureau serait établi à Pittsbourg et

qu'il compterait cinq membres désignés par les syndicats de cette dernière localité.

BRÉSIL.

Initiative socialiste. — Ci-dessous un extrait d'une lettre adressée à notre Directeur par le citoyen Lanzoni :

« Les masses ouvrières du Brésil, jusqu'à présent éloignées « du mouvement politique du pays, commencent à s'éveiller, à « se compter, à s'organiser. Le développement de l'industrie, « l'accroissement du prix des objets de première nécessité et des « logements, — pendant que les taux des salaires restent station- « naires — la concurrence, que les ouvriers étrangers, introduits « gratuitement par le gouvernement, viennent provoquer dans « un pays qui n'a pas encore ni son industrie ni son agriculture « assez développées pour donner emploi à tous les bras, cette « concurrence est certainement l'une des causes les plus puis- « santes qui provoquent le mouvement socialiste.

« Ajoutez à cela la révolution politique qui vient de s'accom- « plir, et le revirement qu'elle a produit dans les esprits, le « levain qu'elle a infiltré dans le sein de la société brésilienne. « levain qui est puissamment fécondé par les livres (surtout les « vôtres : *Socialisme Intégral*, *Précis de Socialisme*, etc.) et « journaux socialistes européens, et par l'écho du mouvement « qui s'accomplit en Europe. Et vous pourrez vous expliquer « comment le Brésil jusqu'ici éloigné du mouvement ouvrier « socialiste va entrer en plein dans ce mouvement, en apportant « un contingent de troupes fraiches à la bataille que le prolétа- « riat livre à la société bourgeoise.

« Dans ces conditions, un journal qui serait le porte-voix du « nouveau parti et le centre autour duquel les masses ouvrières « puissent se rallier m'a paru d'absolue nécessité.

« Ce journal aura pour titre *O Operario*, sera quotidien, et « bien entendu fera une large place à l'exposition doctrinaire « des idées socialistes encore imparfaitement connues au Brésil. »

Nos meilleurs vœux et souhaits au jeune parti socialiste brésilien et à l'ardent publiciste Antonio Lanzoni, qui s'est d'ailleurs déjà fait apprécier en Europe, lorsqu'il dirigeait la *Rivista italiana del Socialismo*.

Adrien VEBER.

P.-S. — Ces lignes étaient mises en pages, quand nous est arrivée la nouvelle du criminel attentat de la rue des Bons-Enfants. Nous ne pouvons que renouveller notre réprobation contre ces pratiques criminelles qui déshonoreraient le socialisme s'il avait la moindre accointance avec les coupables auteurs de ces actes à la fois cruels et lâches.

CORRESPONDANCE

Paris, 24 Octobre 1892.

A Monsieur Benoît Malon,
directeur de la " Revue Socialiste "

Monsieur le Directeur,

Je dois d'abord vous remercier de l'accueil que vous avez fait à ma lettre et aussi de la réponse dont vous l'avez honorée. Cette réponse appelle de ma part quelques observations que vous me permettrez de vous soumettre.

Soyez persuadé que je comprends très bien votre indignation ; je n'ai pas peiné, comme vous, il est vrai, dans les bagnes capitalistes ; mais, si la vie m'a été relativement assez facile, j'ai eu à lutter cependant ; luttes morales, luttes d'idées, de conscience et aussi lutte pour vivre ; mais surtout j'ai pu voir de près bien des fois la honte de notre prétendue *haute* bourgeoisie, où l'honneur n'est qu'un mot et où l'égoïsme est la seule loi ; j'ai été écœuré par la lâcheté de ceux qui trouvent que tout est bien hors d'eux (optimistes pour les autres, pessimistes pour eux-mêmes ; juste le contraire de ce qui doit être) ; de ces aveugles qui ne veulent pas voir que leur entêtement et leur férocité les conduit à leur perte, qu'un peu de vraie charité (et par charité, j'entends amour des autres) pourrait écarter. — Je ne doute donc pas, par ce que j'ai vu, des abus de pouvoir commis journellement envers les ouvriers, car cette exploitation des faibles crève partout les yeux. De plus, le procès d'Albi et surtout la discussion à la Chambre (1) ont montré que la Compa-

(1) Je lis à l'instant l'article de Leroy-Beaulieu dans l'*Economiste Français* du 22 octobre ; il est bourgeois dans l'âme et *économiste classique* ! Voir surtout le troisième paragraphe ; quelle peur ! ! !

gnie est encore plus lâche qu'on ne pouvait croire, car elle n'admet l'arbitrage que contrainte et forcée : elle se *résigne*, devant la réprobation générale, à accepter aujourd'hui, ce qu'elle eût dû (si elle eût été de bonne foi) accepter il y a deux mois et ce qu'elle a refusé. En somme, on en viendra sans doute, comme solution, à ce que je proposais dans ma lettre : *statu quo ante* et le congé ou les congés nécessaires accordés à Calvignac pour remplir ses fonctions de maire.

Mais tout cela n'enlève rien au principe que je posais : *droit* pour un patron de renvoyer un ouvrier qui ne travaille pas régulièrement ; — tout cela prouve non seulement que la Compagnie a *abusé de son droit* et que la mise en avant de ce droit n'a été qu'un prétexte : voilà qui n'est pas douteux. Certainement, si elle n'avait pas été composée de ces gens gangrenés jusqu'à la moëlle par l'égoïsme bourgeois, elle aurait cherché elle-même, dès le début, un moyen de conciliation, tandis qu'elle a profité de son droit (et, malheureusement le droit, dans nos sociétés, est loin d'être généralement l'équité) pour faire œuvre de réaction. Ce n'en est pas moins par une sorte de ricochet, si je puis ainsi dire, qu'on a fait du renvoi de Calvignac une atteinte portée au suffrage universel.

Reste la grande question de la liberté du travail (1). Qu'on appelle lâcheurs tant qu'on voudra, ceux qui ne *peuvent* pas ou ne *veulent* pas suivre leurs camarades dans une grève ; que ces lâcheurs aient raison ou tort ; je vais même plus loin ; qu'ils soient non seulement lâcheurs dès le début de la grève, mais lâcheurs après, complètement et même lâchement lâcheurs, qu'ils aient droit même au mépris de leurs camarades, la question n'en reste pas moins entière ; et, sous aucun prétexte, on ne peut admettre la violence ou l'intimidation pour les empêcher de travailler.

Nous, plus que tous les autres, qui ne voulons vivre que par la justice (avenir que nous rêvons pour nos sociétés), nous devons considérer comme sacrées toutes libertés, — compatibles, bien entendu, avec la liberté de tous, — surtout aujourd'hui plus que jamais où la morale ne repose plus sur aucune révélation, n'est plus et ne peut plus être que sociale. En cette morale trois principes dominent tous les autres et ont droit à tout notre respect : l'honneur, l'amour et la liberté.

L'Honneur : non pas l'honneur bourgeois ridicule et suranné qui consiste en des traditions absurdes, — mais la

(1) Sur cette question, bien entendu, je suis d'accord, en principe, au moins, avec M. Leroy-Beaulieu (article cité ci-dessus).

loyauté toujours et quand même ; la franchise, l'honnêteté brave et scrupuleuse vis-à-vis des autres comme vis-à-vis de soi-même ; cet honneur qui fait que la valeur des gens ne vient pas de leur fortune mais de leur vie, qui fait qu'on a toujours présent devant les yeux le *devoir*, quelque pénible même qu'elle pût être à de certains moments, ce devoir qu'on doit toujours accomplir et en quoi consiste la *vraie vertu*, celle qui permet à l'homme de s'estimer lui-même, de rentrer avec plaisir dans le fond de sa conscience ; ce devoir qui doit être la religion d'aujourd'hui, qui doit être recherché et suivi pour lui-même dans la vie de tous les jours.

L'Amour : c'est-à-dire l'amour du prochain, cette fraternité, cette solidarité qu'ont prêchés nos grands révolutionnaires et leurs précurseurs ; cette autre *vertu* qui est par elle-même douce et agréable, dont la culture nous apprend à vivre pour les autres et par là même à goûter une grande félicité ; cette solidarité complète, sans classe possible, chacun ne cherchant que le bonheur d'autrui.

La Liberté : liberté de penser, d'agir, — tant que cette dernière n'atteint pas, n'empêche pas la liberté des autres. Or, parmi ces libertés, il n'en est pas de plus grande, avec la liberté de conscience, que la liberté du travail (1), si cette liberté n'existe plus, c'est qu'il y a abus de pouvoir de la majorité ; c'est qu'il y a écrasement de ceux qui ne pensent pas (ce qui est leur droit absolu) comme cette majorité ; c'est que le mot de liberté n'est qu'un mot et alors rien n'existe plus sans elle, ni la solidarité, ni l'honneur, car c'est manquer à ces deux grandes vertus que manquer à la liberté sainte (2).

C'est avec ces trois mots comme guide, que pourra s'établir, sainement et fortement, ce socialisme qui doit remplacer l'injustice par l'équité, l'inégalité scandaleuse par l'égalité la plus grande possible, le bonheur de chacun ne dépendant plus que de son travail et de son intelligence et encore l'inégalité naturelle compensée autant que possible par la grande charité sociale, par la solidarité qui protège les déshérités ; l'égoïsme par l'altruisme ; la lutte sauvage pour la vie par la paix dans le travail associé ; et cette lutte ne cessera que le jour où les grands capitaux individuels ne pourront plus se concevoir, car cette propriété monstrueuse fermera toujours le cœur aux plus nobles

---

(1) Du reste, que serait le *droit au travail*, sans la liberté du travail ?

(2) C'est pourquoi, bien que socialiste, je suis pour la liberté dans les échanges, la protection étant l'écrasement des uns au profit des autres, étant l'opposé du droit au travail et du droit à la vie.

instincts pour ne laisser subsister que ceux qui sont la honte de notre société.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments sympathiques et dévoués.

UN ANCIEN OFFICIER.

P.-S. — J'ai oublié de dire dans ma dernière lettre, pour qu'il n'y ait pas confusion, mais le lecteur a dû le comprendre, que, dans mon projet d'impôt sur le revenu, j'ai pris Paris pour exemple, les chiffres des loyers seraient à changer pour une ville moyenne, petite, pour un bourg ou un village.

Le *Temps* publiait récemment sur la situation ouvrière à Carmaux, une série de correspondances dont le but était de montrer que Carmaux était l'*Eldorado* des mineurs et que par suite la Compagnie était pure de toute exploitation, de tout abus de pouvoir.

Mais les chiffres donnés par le correspondant de notre grave confrère étaient, paraît-il, si fantaisistes, que M. L. Comte, pasteur à Saint-Etienne, non suspect par conséquent d'opinions trop subversives, a cru devoir rétablir les faits.

Mais le *Temps* a refusé d'insérer la rectification de l'estimable pasteur stéphanois. Celui-ci s'en plaint vivement dans une lettre qu'il nous adresse pour nous demander de l'aider à rétablir les faits en publiant la lettre que le *Temps* a refusé d'insérer.

Nous trouvons trop généreuse l'intervention de L. Comte pour ne pas lui prêter, avec empressement, le concours de notre publicité.

Voici donc le texte de la lettre adressée à M. Hébrard et que celui-ci a refusé de publier :

Saint-Etienne, le 12 octobre 1892.

Monsieur le Directeur,

Je lis dans le *Temps* du 11 octobre une enquête très intéressante que votre correspondant spécial vous envoie de Carmaux sur la situation de cette malheureuse localité, enquête dans laquelle se sont glissés des erreurs qu'il importe dans un haut intérêt de justice sociale de rectifier.

Le *Temps* jouit — et à bon droit — auprès de ses lecteurs d'une telle autorité qu'il suffit au plus grand nombre d'entr'eux de rencontrer dans ses colonnes telle ou telle affirmation pour qu'ils la regardent comme une vérité irréfutable. Aussi, je ne doute pas que la plupart de vos abonnés ne s'autorisent de l'*enquête* de Carmaux pour asseoir leur jugement sur la conduite des mineurs de ce centre houiller en particulier et de tous les mineurs en général. Vous comprenez combien il serait à la fois

injuste et regrettable qu'une pareille éventualité se produisit. Nous nourissons déjà une si belle collection de préjugés à l'endroit des ouvriers et de leur condition matérielle qu'il est inutile d'en accréditer de nouveaux par une observation superficielle des choses. Avant tout soyons exacts, dans la constatation des faits si nous voulons être justes. Je suis convaincu, monsieur le directeur, sachant tout l'intérêt que porte votre journal à l'amélioration matérielle des travailleurs manuels, que vous réserverez un bon accueil aux observations que je prends la liberté de vous envoyer.

Permettez-moi d'abord de signaler les quelques erreurs de fait.

Votre correspondant établissant une comparaison entre le salaire des mineurs de Carmaux et le gain des paysans de la région nous parle du *méchant petit seigle* récolté dans la Lozère et vendu 4 francs le double décalitre. Voilà une affirmation qui aura fait rêver tous ceux de vos lecteurs quelque peu au courant du prix des céréales. Le prix du froment du pays ne dépasse pas 3 fr. 80 le double décalitre et le seigle, qui se vend généralement un tiers de moins, trouve preneur à 4 francs ? Il faut que le pain noir exerce une fascination bien irrésistible sur les habitants de la Lozère pour payer le seigle plus cher que le blé. Il est vrai que des goûts et des couleurs...

Votre correspondant ne me paraît guère mieux informé quand il nous montre les cultivateurs obligés parfois d'emprunter pour « acheter en remplacement de bêtes trop âgées, une nouvelle paire de bœufs de charroi et de labour ». Pardon, monsieur, le paysan n'est pas si niais que vous paraissez le supposer. Il sait — surtout dans le Tarn et dans la Lozère — pays d'élevage, que les bœufs ne subissent une dépréciation notable que lorsqu'ils dépassent l'âge de sept ou huit ans, encore à cet âge là en les *faisant reprendre* les vend-il à un prix qui lui permet d'acheter au commencement de l'hiver une paire de bœufs de deux ans et demi qui au printemps lui fourniront le même travail que ceux dont il s'est défait. On débourse de l'argent pour renouveler une paire de mules, de mulets ou de chevaux, mais quand il s'agit de bœufs, la paire que l'on vend suffit pour payer celle que l'on achète. S'il y a parfois une différence en moins il y a d'autres fois une différence en plus. C'est qu'en effet, si le bœuf perd sa valeur marchande au point de vue du travail, il garde toujours une valeur marchande à peu près égale au point de vue de la boucherie, à condition cependant qu'il ne dépasse pas un certain âge, mais le paysan est payé pour connaître cette particularité; aussi, se débarrasse-t-il de ses

bœufs à temps, sauf peut-être dans la chanson de Pierre Dupont.

Ces deux erreurs, Monsieur le directeur, suffiraient déjà pour mettre en garde contre les assertions de votre correspondant tout lecteur qui ne se paye pas de mots et ne se laisse pas éblouir par le *noir sur blanc* de la prose imprimée. En voici d'autres qui, décidément, ne me permettent plus d'ajouter une foi illimitée à l'*enquête de Carmaux*.

L'ouvrier célibataire, au dire de votre honorable correspondant, et l'ouvrier marié sans enfants reçoivent 40 hectolitres de charbon par mois et le père de famille 45; c'est-à-dire, si mon calcul est exact, 480 hectolitres de charbon par an dans le premier cas et 540 dans le second. Oh ! oh ! que voilà une Compagnie bien généreuse ! Savez-vous, monsieur, que 10 hectolitres de charbon représentent une tonne et qu'un ménage ouvrier qui n'allume généralement qu'un feu mettrait au moins six ans à brûler la quantité de combustible que vous lui octroyez si libéralement ? Il est regrettable que la Compagnie de Carmaux ne s'inspire pas un peu de votre munificence, des ouvriers pourraient se constituer des rentes, en vendant le surplus de leur chauffage. En vérité, on se demande si vous n'avez pas eu affaire avec un mauvais plaisant qui aura profité de votre ignorance et de votre naïveté pour vous mystifier.

Plus loin votre collaborateur vante les avantages de la cité ouvrière construite par la Compagnie et il ajoute : « Pour cinq francs par mois l'ouvrier y trouve une maisonnette à lui seul et un jardin de cent mètres carrés qui le fournit, pour l'année, de pommes de terre, d'oignons, de choux et de carottes. » Décidément, monsieur le reporter, vous êtes né natif de Tarascon ou de Barbentane et ce coquin de soleil méridional vous joue de très mauvais tours. Avez-vous lu dans le *Temps* les très remarquables études de M. Grandeau sur la culture de la pomme de terre ? L'éminent agronome, signalant les expériences faites pendant quatre campagnes consécutives par M. Aimé Girard démontrait qu'on obtenait avec la *Richter imperator* un rendement de 20 à 25,000 kilos par hectares. Mettons-en 25. En admettant que les mineurs de Carmaux connaissent tous les secrets de la culture intensive et l'emploi rationnel des engrais chimiques ils ne peuvent récolter que 250 kilos de pommes de terre sur leur cent mètres carrés, quantité qui est loin d'être suffisante pour une famille d'ouvriers composée de cinq personnes, le père, la mère et trois enfants. Cette moyenne pour les enfants n'est pas exagérée, puisque d'après vous dans les quartiers de Carmaux « bourdonnent comme des mouches des nuées de mioches ». Mais si le jardinet est entièrement occupé par la

culture de la pomme de terre, où le mineur plantera-t-il ses choux, ses oignons et où sèmera-t-il ses carottes ? Vous me répondrez qu'on peut, une fois les pommes de terre arrachées, mettre des choux d'hiver. A la rigueur la chose est facile, mais vous me permettrez de vous rappeler qu'un terrain sur lequel on fait chaque année la même culture ne donne bientôt plus qu'une infime quantité de produits quelle que soit la dose de fumier de basse-cour qu'on y mette. Comme la maison de Tartarin, le jardin des mineurs de Carmaux n'a l'air de rien du dehors, mais quand on y entre, coquin de sort ! admis à contempler, non plus le fameux boabab, mais les pommes de terre les lecteurs du *Temps* s'en retournent plein d'admiration.

En toute humilité, je hasarderai encore une autre observation. Le petit goret qu'on achète 12 à 15 francs, qu'on engraisse avec des épluchures — épluchures, sans doute, des pommes de terre, des carottes et des choux de ce fameux jardin — et qu'on revend 90 à 100 francs n'est que le produit d'une imagination aussi ingénieuse que fertile. On n'engraisse pas un cochon, quelque porcelet qu'il soit, avec des épluchures quand bien même ces épluchures seraient arrosées avec l'eau de l'évier. Et si tel mineur, en effet, élève un porc, le vend ou le tue c'est qu'il possède ou qu'il loue un petit champ à moins qu'il n'achète pommes de terre et son pour l'engraisser. Dans un cas comme dans l'autre, ce n'est pas 75 à 85 francs par an qu'il gagne de ce chef mais tout au plus une pièce de 10 à 15 francs.

Les erreurs que je relève ne sont pas, comme on pourrait le croire, des erreurs de détail. Sans doute, s'il s'agissait d'établir un budget de 7 à 8,000 francs, il serait loisible de les regarder comme telles, mais quand on veut se rendre compte d'un budget d'ouvrier il ne faut jamais perdre vue qu'il n'y a pas de détails infimes ; les colonnes des recettes et des dépenses ne sont remplies que de très petites sommes dont l'addition elle-même ne représente qu'un faible total.

Ces erreurs de faits rectifiées, il est temps de reprendre les chiffres que votre correspondant donne comme représentant le gain et les dépenses du mineur de Carmaux et d'examiner jusqu'à quel point ils répondent à la réalité.

J'accepte les chiffres que donne votre reporter : la journée moyenne du piqueur et du boiseur est de 5 fr. 45 ; celle des aides mineurs et boiseurs 4 fr. 95 ; celle des remblayeurs 4 fr. 07 ; des rouleurs 3 fr. 60 ; des encageurs 4 fr.; des ouvriers des grilles 2 fr. 18 si ce sont des enfants ; 3 fr. 22 si ce sont des adultes ; des ouvriers d'usine de 3 fr. 05 à 4 fr. ; des ouvriers des ateliers de 3 fr. 25 à 5 fr.

L'ouvrier peut-il vivre lui et sa famille avec ce salaire? Peut-il assurer à ses enfants l'éducation professionnelle ? Peut-il se mettre de côté pour ses vieux jours une petite somme qui complètera la modique pension que lui allouera la Compagnie ou la caisse de secours ? Peut-il s'assurer contre les accidents et la maladie ? Telles sont les questions auxquelles a essayé de répondre votre honorable correspondant et auxquelles il a répondu en laissant croire qu'avec de la conduite, de la modération dans ses désirs, du travail, de l'économie, le mineur de Carmaux pouvait terminer sa vie en bon rentier qui a de beaux biens au soleil, qui dote honorablement sa fille et qui achète un fonds de commerce à son fils.

Il faut en rabattre de cette idylle si l'on veut rester dans la vérité. Pour ramener les choses au point une observation préalable d'une grande importance est indispensable.

La société des mines de Carmaux occupe — je prends les chiffres de votre correspondant 2.794 ouvriers, tant du fond que de l'extérieur, qui doivent se décomposer à peu de chose près de la façon suivante : 700 piqueurs ou boiseurs ; 950 remblayeurs, rouleurs et encageurs ; 1.142 ouvriers occupés aux grilles, aux lavoirs, aux usines et aux ateliers. Telle est du moins la proportion dans le bassin houiller de la Loire et je suppose que la même proportion s'observe à Carmaux. Si l'on se rappelle l'échelle des salaires que nous avons établie plus haut sur la foi de votre correspondant on verra que le quart à peine des mineurs gagnent une journée moyenne de 5 fr. à 5 fr. 50, un second quart de 3 fr. 50 à 4 fr. et la moitié de 3 fr. 22 à 3 fr. 50. Il est vrai, Monsieur le Directeur, que votre reporter majore ce salaire en y ajoutant celui des enfants qui sont en âge de travailler, ce qui lui fournit l'occasion d'écrire les lignes suivantes qui ne manqueront pas de faire sourire les personnes qui vivent au milieu des classes ouvrières : « Supposez que l'ouvrier travaille par mois vingt-quatre jours, ce qui est la proportion habituelle, vous aurez pour la famille de l'ouvrier du fond un salaire mensuel de 251 fr. 22 (5 fr. 25 pour le père, 2 fr. 75 pour le fils aîné et 2 fr. 18 pour le second) ; il entrera 216 fr. dans le ménage de l'ouvrier des usines, chez celui des ateliers 227 fr. » Il est évident qu'en lisant ces lignes les partisans du tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles vont pousser des cris de triomphe et d'indignation : « ces ouvriers, une collection de mangeurs et de buveurs, avec des appointements de 216, 227, 250 fr. par mois, ils n'arrivent pas à nouer les deux bouts. » Avant de porter sur ces mineurs un jugement aussi sévère que sommaire on ferait mieux de réfléchir. On comprendrait bientôt

que les ménages où il rentre des salaires si élevés ne se rencontrent pas à toutes les portes. Une pareille éventualité ne se produit, en effet, qu'avec un concours de circonstances vraiment exceptionnelles et du reste elle ne saurait se reproduire pendant de longues années. Songez donc : il faut que les ainés soient des garçons et il y a autant de chance pour que ce soient des filles ; il faut que les parents envoient leurs enfants à l'usine au sortir de l'école primaire et renoncent à leur faire suivre un cours d'apprentissage, il faut enfin qu'à l'âge de douze ans les enfants soient assez robustes pour supporter le travail, quelque facile qu'il soit, qu'exige le triage du charbon, or l'enfant du mineur est souvent rachitique et scrofuleux ; il faut enfin que le père n'ait pas été blessé et réduit à une incapacité totale ou partielle de travail. Dans ces conditions il doit être aisé à Carmaux, comme ailleurs, de compter les familles qui peuvent tabler leur budget sur une recette de 216 à 250 fr. par mois d'autant plus qu'il faudrait déduire de cette somme les journées perdues par suite de maladie, d'accident ou d'ensevelissement d'un camarade.

Eh bien ! mettons en regard de ce gain les dépenses de ce ménage privilégié et demandons-nous si un tiers des ouvriers de Carmaux est en mesure « de terminer sa vie en bon rentier qui a de beaux biens au soleil. »

Une famille dont le père et les deux fils ainés travaillent se composent au moins de six membres et souvent de sept et de huit. Le prolétaire comme son nom l'indique est prolifique. Ne nous en plaignons pas, sans lui la France ne serait bientôt qu'une expression géographique. Quelles sont les dépenses auxquelles cette famille de dix personnes sera tenue si elle veut vivre non pas dans l'abondance mais d'une façon raisonnable, rationnelle ?

Chauffage gratuit.	
Loyer	110
Vêtements, chaussures, linges de corps.....	300
Pain, 3 k. 1/2 par jour pour six personnes, à 0,37 le kilogr......................	468.97
Vin, 2 litres par jour à 0,40 le litre.........	292
Viande, salé, 1 fr. par jour.................	365
Graisse ou beurre, huile, café..............	150
Légumes, fromage.......................	146
Eclairage, savon, entretien de l'appartement, achat d'ustensiles, linge, etc...........	100
Total....	1.931.97

Il faudrait ajouter à cette somme d'autres menues dépenses telles que fournitures de livres pour les enfants qui vont à l'école, cotisations au syndicat dont tout ouvrier doit faire partie au même titre qu'un patron métallurgiste fait partie d'un syn-

dicat du fer, cotisations aux caisses de secours mutuels et de retraite, achat d'un journal quotidien, etc., etc. J'admets cependant que cet heureux ménage aura une certaine marge entre son gain et ses dépenses et pourra pendant quelques années ramasser, si la chance le favorise, trois ou quatre mille francs. Encore devra-t-il quand il arrivera à *ces gagnements élevés* payer le dû chez l'épicier, le boulanger, le marchand de vin, acheter un lit, un garde habit, quelques chaises, un peu de linge et la première année passera sans qu'il puisse mettre un sou de côté. Et les années de vaches grasses ne seront pas nombreuses. Bientôt l'un des fils sera réclamé par le service militaire, quand il reviendra le second rejoindra le régiment. L'ainé se mariera, dans tous les cas il pensera à se créer un pétit pécule pour le jour rapproché où il s'établira. C'est le moment où les forces du père commencent à diminuer, où de piqueur il deviendra remblayeur, ouvrier de dehors et où sa journée au lieu de sortir à 5 fr. 45 tombera à 4 fr. sinon à 3 fr. 75. Surviennent alors une maladie, un accident, une mort dans la famille, un chômage forcé par suite d'une de ces crises industrielles pendant lesquelles on ne fait plus que 4 ou 5 journées par semaine (1) et le gain de l'ouvrier, même celui dont les enfants travaillent ou ont travaillé avec lui, sera diminué dans une notable proportion.

Du reste,il est bon de le répéter,ces familles-là ne sont qu'une infime minorité. La grande généralité, en mettant les choses au mieux, ne disposent pas d'un budget de plus de 15 à 1600 fr. Pour ces derniers ménages c'est la gène, c'est la vie au jour le jour. Pour manger du pain tant bien que mal on met l'enfant au triage du charbon dès l'âge de douze ans,alors qu'il aurait besoin de courir, de s'amuser,de s'emplir les poumons d'air pur et de fréquenter l'école. Les parents ne peuvent augmenter leurs ressources qu'au détriment de la santé de leurs enfants et de leur éducation professionnelle. Il faudrait cependant avoir le courage d'en convenir ; or, pensez maintenant aux ouvriers dont le salaire annuel n'atteint pas 1200 fr. et qui ont six à sept bouches à nourrir et vous conviendrez que c'est une pitié de laisser croire que le mineur peut s'il le veut « doter honorablement sa fille et acheter un fonds de commerce à son fils »

---

(1) A Carmaux, de l'aveu même du *Temps*, il y a eu 54 jours de chômage en 1886, 57 en 1887, 36 en 1888. Ainsi, durant ces trois années les familles qui recevaient un salaire journalier de 8, 9, 10 fr. ont vu leur salaire annuel diminuer de 432, 486, 540 fr. en 1886, et de 456, 513 et 570 fr. en 1885. On voit par là combien il est injuste — et peu scientifique — de calculer le salaire annuel de l'ouvrier d'après son gain journalier.

La vérité c'est que le mineur, quatre-vingt-dix fois sur cent, gagne juste le nécessaire pour vivre et loin de doter ses enfants il est à leur charge quand il devient incapable de travailler, car ce n'est pas avec les 300 ou 350 fr. de retraite qu'on lui alloue à l'âge de 60 ans et après 30 ans de travail qu'il peut vivre avec sa femme. Il est vrai — et c'est une considération bien propre à calmer nos remords — il est vrai que l'ouvrier mineur n'atteint que très rarement l'âge fixé pour avoir droit à sa retraite — 84 fois sur 1000 d'après des chiffres officiels — il a le bon esprit de mourir le plus tôt possible et s'il arrive à l'âge voulu notre expérience des milieux ouvriers nous autorise à dire qu'il ne jouit pas longtemps de sa modeste pension. Eh bien ! mourir, n'est-ce pas ce qu'il a de mieux à faire ?

Veuillez agréer, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L. Comte, *pasteur*.

NOUVELLE FRAUDE DES COMPAGNIES DE CHEMIN DE FER

Paris, le 6 novembre 1892.

Mon cher Malon,

Permettez moi de vous signaler un fait que personne, probablement n'osera relever ; le voici dans toute sa gravité :

Depuis les conventions de 1883, non seulement les compagnies des chemins de fer *déduisent, de leurs recettes brutes, les indemnités pour pertes et avaries, qui devraient être supportées par les bénéfices nets et non par la garantie de l'Etat.* mais, encore, elles falsifient les recettes brutes elles-mêmes, en se livrant à des *falsifications secrètes et de faveur*, au profit de certains gros accapareurs ; le public payant, d'ailleurs, le tarif *ostensible* dans toute sa rigueur.

Les recettes seront désormais plus fausses encore maintenant que l'on a supprimé l'impôt sur les transports, parce que cet impôt était presque le seul contrôle que l'Etat put exercer sur la matérialité des perceptions.

Voici des chiffres :

Dans la période 1864-1873, chaque nouveau kilomètre ajouté au réseau existant, procurait une recette kilométrique annuelle de 76.000 fr.

Dans la période 1873-1882, chaque nouveau kilomètre ajouté

produisait encore 39.000 fr. — *malgré les conséquences de la guerre.*

Mais *voici les conventions*, et aussitôt, période 1882-1891, les recettes kilométriques *ajoutées*, touchent à 6.000 fr.

Oui six mille ! au lieu de 39.000, au lieu de 76.000, ce n'est pas le *commerce général* qui a été réduit, car il s'élevait à *7 milliards 3 millions* en 1864, et, depuis 1873, il s'est toujours élevé *au-dessus de 9 milliards de francs.*

On dira, peut-être, que le *commerce général* exprimé en *valeur* ne saurait être comparé avec les transports, et qu'il faudrait vérifier si les *quantités* du *commerce général* n'ont pas fléchi, parce que c'est sur les *quantités* que se règlent les transports.

Hé bien ! soit. Voici l'une des rares statistiques *en poids*, qui aient été publiées :

Commerce général	1877 :	22	millions de	*tonnes*
» »	1887 :	29	»	»

Les quantités transportées ont donc cru ; le prix des objets a diminué ; c'est d'ailleurs ce que constate depuis plusieurs années la commission des valeurs en douanes ; mais la réduction des prix n'a profité qu'aux accapareurs, et non au public, grâce à l'entente criminelle intervenue entre les compagnies et les accapareurs.

Sans cette entente criminelle, les recettes des six grandes compagnies qui ont été alléguées à *1101* millions pour 1891, auraient dû s'élever à *1360* millions.

Je considère que, pour une seule année, le *vol commis* s'élève à 260 millions ! et j'évalue à 1.500 millions le total des recettes dont les compagnies ont, systématiquement, privé le fonctionnement de la *garantie*, depuis 1883 !

Voilà pourquoi, depui 1883, la crise commerciale industrielle, et par suite *sociale*, n'a fait que s'aggraver chaque année.

Et nunc erudimini.....

Auguste Chirac.

REVUE DES LIVRES

L'Argent et le Travail, par le Comte Léon Tolstoï.

La littérature socialiste vient de s'enrichir d'une œuvre nouvelle : l'*Argent et le Travail*, par Tolstoï, livre de critique et de combat, prenant place à côté de *Capital et Travail* de Lasalle et de *Paroles d'un Révolté* de Kropotkine.

Nous ne dirons pas que le livre apporte des arguments nouveaux à ceux qui sont engagés dans la lutte pour l'émancipation économique du prolétariat et qui, soit par l'étude, soit par les conditions mêmes de leur existence, examinent de près le problème social. Mais écrit par Tolstoï, un grand nom de la littérature contemporaine, appelé inévitablement à être répandu dans le monde bourgeois qui le lira parce qu'il lit toutes les œuvres du maître russe et qui en accueillera le contenu sans trop de dédain et en le méditant peut-être, parce que c'est Tolstoï qui en est l'auteur, ce livre ne peut manquer de servir la cause du socialisme. Nous aurons à en reproduire plus d'un passage ; pour le moment nous nous bornons à en faire une rapide analyse, exprimant brièvement l'enchaînement et le contenu des chapitres.

Le point de départ du livre est le recensement de Moscou. L'auteur s'est dit que ce recensement ne doit pas être une accumulation de chiffres présentant de l'intérêt pour les sociologues, mais que par cela même qu'il est le miroir de la misère du peuple, il doit être « une œuvre tendant au « rapprochement fraternel des riches, oisifs et instruits avec les misérables, les oppressés et les ignorants ». L'idée lui est venue de profiiter du rencensement pour faire une œuvre charitable ; mais il n'a pas tardé à reconnaître que la charité ne peut rien contre le paupérisme. « Sous ces « paroles, faire du bien, on comprend ordinairement secourir au moyen « de l'argent. Quant à moi, faire du bien et donner de l'argent, non seulement ce n'est pas la même chose, mais même je trouve que ce sont deux « choses contradictoires. L'argent en soi est un mal. C'est pourquoi qui « donne de l'argent fait du mal. »

Cette dernière phrase est la synthèse du livre.

Après avoir décrit, dans une centaine de pages, ses visites aux maisons hospitalières de Moscou, pages où il demeure, comme le signale Emile Zola dans une lettre qui sert d'introduction au livre, « le profond psychologue de *La Guerre et la Paix* et d'*Anne Karenine*. Tolstoï aborde de front la question économique.

« Il existe, dit-il, une opinion généralement admise que l'argent « représente la richesse, que la richesse, à son tour, est le résultat du « travail et que, par conséquent, l'argent c'est le travail. C'est parfaite- « ment juste, mais seulement dans une société où n'existe pas encore « l'exploitation de l'homme par l'homme.

« Dans notre société, il arrive bien raremnnt que l'argent soit le pro- « duit du travail de celui qui le possède ; l'argent représente presque tou- « jours le travail passé ou futur des ouvriers, celui qu'on leur impose par « la violence. »

L'argent n'est donc « qu'un signe conventionnel qui donne le droit ou plutôt le moyen de profiter du travail d'autrui » et il ne s'agit pas seulement du travail passé ou présent, mais « depuis que la monnaie existe « dans le monde et depuis que le crédit, comme sa conséquence, s'est « établi, il est devenu possible d'aliéner son travail. »

L'argent, qui permet à celui qui le possède de ne rien faire en obligeant les autres à travailler pour lui, est « une nouvelle et terrible forme « de l'esclavage, qui ne se distingue de l'ancienne que par son imper- « sonnalité et par l'abolition de tous les rapports humains entre les « hommes. »

D'où vient cette puissance souveraine de l'argent qui nous frappe tous par son injustice et sa cruauté ? Et pourquoi cette puissance entraîne-t-elle l'asservissement d'une partie de l'humanité? La science répond : parce que pour la création de tout produit, trois facteurs sont nécessaires, la terre, le capital, le travail, et qu'il faut que les uns possèdent la terre, les autres le capital et que les troisièmes fournissent le travail. — Cette affirmation est pleine de contradictions. — « L'idée qu'on se fait du travail- « leur est inséparable du terrain et du sol ou plutôt de la terre sur laquelle « il vit et des outils avec lesquels ils travaille.

« Quand l'économiste affirme que la division en trois des facteurs de « la production est la règle fondamentale de cette même production, il « n'agit pas autrement que le zoologiste qui, voyant un grand nombre de « serins ayant les ailes coupées et enfermés dans une cage, tirerait de ce « spectacle cette conclusion que la cage, et les quelques grains de mil « qu'on mit dedans, sont les conditions naturelles d'existence de ces « oiseaux, et que la vie de ces êtres est régie par trois facteurs : la cage, « les grains de mil et les barreaux. Si grande que puisse être la masse « des travailleurs chassés de la terre et du sol, dépouillés de leurs outils « et du fruit de leur travail, les caractères naturels du travailleur seront « toujours de vivre sur le sol terrestre et de fabriquer avec ses propres « outils ce dont il a besoin. »

Quelle est l'origine de l'argent? Le besoin de faciliter les échanges, disent les économistes. « Son importance véritable, répond Tolstoï, ne gît « pas dans ce qu'il est un moyen d'échanges, mais dans ce qu'il est un

« instrument de despotisme », et il examine les phases successives de l'organisation de la propriété, passant des mains de tous aux mains de quelques-uns, et entraînant, sous des formes variées et avec des instruments appropriés aux circonstances, l'asservissement de la grande majorité des hommes.

Que faire? l'auteur trouve dans Jean-Baptiste une réponse simple, précise et claire :

« Que celui qui a deux tuniques en donne une à celui qui n'en a point « et que celui qui a de quoi manger fasse de même. »

L'homme ne doit pas vivre pour son propre intérêt, il doit vivre pour le bien de ses semblables.

LUX.

La nouvelle Révélation de la vie, *méthode de la connaissance*, par Ch. Fauvety. — Paris, librairie des Sciences psychologiques, 1, rue Chabanais. — Prix : 3 fr. 50.

A Asnières habite et vit, comme un sage de l'antiquité, un vieux philosophe à qui les années semblent aiguiser l'esprit au lieu de l'émousser. Son nom est Charles Fauvety. Après avoir payé, dès avant 1848, un large tribut aux revendications socialistes d'alors, car c'est lui qui alla prendre Proudhon à l'atelier typographique où il travaillait à Lyon et qui fit les frais des premières publications du célèbre révolutionnaire, — voilà tantôt 50 ans que notre philosophe, l'une des gloires les plus pures que puisse revendiquer le parti républicain, s'est livré à l'étude des divers systèmes de phylosophie asiatique et européenne, et à la recherche des plus hautes vérités spéculatives. Il vient de publier un livre, *Nouvelle Révélation*, qui est comme la cristallisation de ses longues méditations. Ce livre, quel que soit son sort final — *habent sua fata libelli*, ne peut manquer d'intéresser les penseurs d'abord, et il est susceptible ensuite d'exercer sur les esprits l'influence la plus salutaire, voire décisive, au point de vue social et moral.

Malgré le titre, il ne s'agit ici d'aucune vision d'halluciné, comme l'*Apocalypse* dite de saint Jean, grimoire de cauchemars sur lequel Newton et Bossuet exercèrent en vain leur sagacité. C'est un processus du connu à l'inconnu, un constat de lois, expression de rapports, qui, observables et vérifiables dans le contingent, doivent être vrais pour et dans l'absolu, sans quoi tout ce qui nous environne resterait à jamais une sombre énigme, les perceptions combinées de nos sens et les raisonnements de notre esprit ne seraient que des illusions mensongères.

On sait qu'Emmanuel Kant, au siècle dernier, mit en une lumière que personne depuis n'a pu obscurcir et que les physiologistes et psychologues postérieurs n'ont fait que confirmer, l'existence propre du *moi* et son irréductibilité avec le *non moi* dans les êtres particuliers, c'est comme l'endroit et l'envers d'une médaille ; mais le philosophe de Kœnigsberg en en resta là de son analyse pénétrante. Or, pour qu'un être soit, les deux termes *moi* et *non moi* sont insuffisants, quel qu'en soit l'indispensabilité : il y a leur *rapport* nécessaire, adéquat à ajouter, de même que le *module* à l'endroit et à l'envers, pour constituer une médaille. Sans rapports

d'interdépendance entre un sujet et objet quelconque, il n'y a donc pas d'être possible, pas plus que de phénomène sans un noumène correspondant.

En appliquant ce principe à l'univers, somme des *non moi* particuliers, on a pu en inférer légitimement que l'univers est encore un *non moi* spécial en corrélation avec l'Être lui-même, non pas l'Être extérieur au monde et indépendant de lui, comme le dieu des religions, mais coexistant à lui, quoique différent de lui, intriqué avec lui, à un degré de justesse souverainement intime. En laissant isolés dans la pensée l'Être et l'Univers, en faisant abstraction de leurs rapports, on se borne à créer deux entités spéculatives analogues à l'*absolu* de Berkeley et de Mansel, à l'*inconscient* de Hartmann.

Or, dans le microcosme que nous sommes, dans les êtres à portée de nos observations et investigations, nous notons entre le *moi* et le *non moi* une union dont la vie est la plus haute expression organique comme la raison consciente la plus haute expression psychique ; une balance d'actions et de réactions, un jeu de forces, un rhythme de vibrations réciproques qui entretiennent l'ordre en nous, jusqu'à ce que tout cela, usant nôtre non moi par l'exercice même, se rédistribue et se localise ailleurs de nouveau. Ce que nous appelons mort n'est que la suspension des rapports temporaires existant entre ce dernier et notre moi, pour lequel peut commencer alors une autre série de rapports, rien ne se perdant dans l'univers, malgré tous les changements d'état et de forme.

Maintenant, considéré comme non moi d'un moi corrélatif, comment nous apparaît l'univers ? Comme un non moi éternel et infini, central partout, circonférenciel nulle part, comme le réservoir de la substance et le foyer de la vie. Il implique un moi éternel, infini, vivant, et, de plus, ayant la perfection des facultés que nous constatons dans notre sujet propre.

C'est, si l'on préfère, le *summum* des rapports, la loi vivante et consciente de l'Univers.

Et l'œuvre n'est pas inutile.

En notre fin de siècle, nous pouvons nous flatter d'être arrivés à un rare degré d'anarchie mentale qui, logiquement commence du reste par se traduire en actes. Les anciens dogmes religieux, les dieux majeurs et mineurs du panthéon sémitique et païen, jonchent le sol de leurs débris. Tout au plus en survit-il certains plis extérieurs, des cérémonies mécaniques, et un rituel fort analogue au moulin à prières des bouddhistes de la Birmanie et du Siam.

L'idée première s'est évanouie, les légendes enguirlandant cette idée ne laissent plus qu'un souvenir d'absurdité. Depuis le schisme d'Orient, la scission protestante, le progrès émancipateur des sciences, le Christianisme un moment général en Europe, n'est plus aujourd'hui qu'une boutique italienne qu'alimentent de leurs achats et de leurs offrandes, quelques milliers de descendants des conquis de Rome. De même que dans les pays gréco-slaves et saxons, où la religion s'est *nationalisée*, dans les pays latins il s'opèrera une évolution pareille jusqu'à la période ultime où la religiosité — appréhension de l'inconnu chez les uns, vague sentiment d'au-delà chez les autres — deviennent une affaire stric-

tement personnelle, ainsi qu'elle l'est déjà pour les esprits mûrs et avancés.

Ce qui importe beaucoup en France, à cet égard, c'est de mettre au plus tôt un terme à l'enseignement en partie double que l'Etat fait donner à la jeunesse : d'un côté, un enseignement laïque, scientifique et rationnel, quoique fragmentaire et incohérent, mais toujours perfectible ; de l'autre, un enseignement théologique suranné, miraculaire, antithèse et subversion du précédent, dont la stérilité la dispute à la fausseté. Qui ne voit ainsi que nous défaisons d'une main ce que nous faisons de l'autre, et que nous nous condamnons au gâchis intellectuel, au chaos moral ?

Un enseignement ne produit toute son efficacité, toutes ses répercussions dans l'être humain qu'à la condition d'être relié dans ses parties par quelque concept supérieur, par quelque donnée synthétique. Or, c'etait là la prétention des religions bien plus que ce n'en a été l'office utile et fécond. Mais cet office est de ceux qui ne se prescrivent pas dans les sociétés. Il vaut mieux le dégager que le nier et l'oublier. C'est ce dégagement qu'a tenté, pour la France républicaine, M. Fauvety.

Quant à l'état laïque, il ne doit salarier que des services publics laïques ; le budget des cultes, qui ne sert à payer aujourd'hui que des agents de désordre et d'erreur, doit constituer la première dotation de la Caisse de retraite des vieillards et des invalides du travail : cela est aussi juste qu'humain.

Pène SIFFERT.

La **France de Demain**, par un *Patriote*. — Paris, Nouvelle Librairie Parisienne, Albert Savine, éditeur, 12, rue des Pyramides.
Prix : 1 franc 25.

Si condensés sont les documents et citations de ce livre ; si incisives et débordantes d'un généreux élan de compattisance pour ceux qui souffrent sont les bonnes pages de cette brochure que l'on dirait que les différents chapitres sont autant de tableaux tracés précipitamment par l'auteur, au sortir d'un beau rêve.

« Plus d'abus, plus de privilèges, plus d'injustices ! L'heure de la démocratie a sonné. Non pas l'heure d'une démocratie servile qui se contente d'étiquettes et de masques, mais celle de la démocratie vraie qui veut être souveraine enfin, qui veut asseoir dans le monde, le régime de la liberté, de l'égalité, de la justice et du droit. » Ainsi s'exprime l'auteur de la *France de Demain*.

Plus loin, il s'adresse aux bourgeois en ces termes : « Sachez imiter la noblesse dont vous avez usurpé les privilèges sans lui emprunter aucune des vertus qui la distinguent ; inscrivez dans les annales de la France un *Quatre août* de la Bourgeoisie ».

Puis après une vive et juste critique du fonctionnarisme actuel, l'écrivain donne son idée sur le gouvernement, les questions sociales, l'impôt. et c

Qu'on nous permette de nous arrêter assez longuement sur le chapitre qui traite de la *question sociale*, dont nous ne saurions mieux faire que d'en reproduire les principaux passages. On verra que l'auteur dans certaines

questions abonde entièrement dans notre sens, en s'appuyant sur les profonds et brillants exposés de M. Benoît Malon :

« On ne fera jamais rien non plus si l'Etat n'intervient pas et ne concilie pas les intérêts en conflit. Le *Capital* et le *Travail* ne sont point réellement antagonistes qu'on ne puisse trouver le *modus vivendi* qui doit assurer à chacune de ses forces sociales l'équitable rémunération qui est due à ses services. Ce qu'il y a de certain c'est que jusqu'à présent dans la répartition des bénéfices,le capital s'est fait la part trop belle. Le moment est venue d'établir plus d'équité dans ce partage. Les moyens de parvenir à ce désirable état de choses sont fort nombreux, mais tous soulèvent des objections diverses. D'accord avec l'école socialiste dont Benoît Malon est des plus avisés théoriciens, j'estime que partout ou un grand service public est en jeu c'est au monopole de l'Etat qu'il faut recourir « Intervenir au nom de l'intérêt commun et au besoin transformer en service public le monopole qui, entre les mains d'une compagnie financière ou d'un patronat quelconque ne peut être et n'est qu'un instrument de profits particuliers » tel me paraît être le devoir de l'Etat, sa raison d'être contre les théories de l'anarchisme.

« Mais, je vais me heurter ici à l'objection — hélas ! trop fondée — de ceux qui s'écrient : « Vous voulez donc augmenter les attributions de l'Etat alors que vous êtes les premiers à reconnaître la défectuosité de ses services. C'est là une théorie à la Gribouille et se jeter dans la rivière pour échapper à l'averse de pluie

« Pardon je n'entends pas l'Etat organisé comme il l'est aujourd'hui, avec ses milliers de fonctionnaires inutiles qui tirent « au flanc » à qui mieux mieux, qui se font de leurs paperasses un oreiller de paresse et trop souvent un moyen d'embêter l'administré ; l'Etat auquel je confierais ces monopoles serait une véritable administration de « bon père de famille, » ayant souci des intérêts publics à la gestion desquels il est commis, administrant consciencieusement et avec zèle sans se faire un jeu de la patience des citoyens et de l'honnêteté professionnelle.

« On argue de l'incapacité administrative de l'Etat.La critique est fondée dans l'ordre des choses actuel, mais à qui la faute? A cette aberration singulière de l'Etat lui-même qui confie comme le dit si justement Benoît Malon aux thuriféraires des grandes compagnies, oppressives agioteuses et spoliatrices l'enseignement de l'économie politique dans les écoles, de sorte que l'Etat paye pour que l'on enseigne aux futurs titulaires de ses services que l'action sociale est contraire aux lois naturelles et que pour le délégué ou l'employé d'administration idéale le *devoir consiste à faire le moins et le plus mal possible*.

« De là les gaspillages et les fainéantises qui sont la honte des ministères,le fléau de l'administration ; de là ces complicités lâches des ingénieurs et des inspecteurs de l'Etat au bénéfice des compagnies financières, qu'ils devraient surveiller et qu'ils encouragent dans leurs malveillances et dans leurs prévarications au détriment de l'intérêt public dont ils ont la garde et qu'ils trahissent.

« Avec Hamilton, professeur d'économie politique suédois, j'estime que l'accroissement continu de l'action de l'Etat doit être considéré comme

une loi de développement social. Si un Etat se refuse a obéir à cette loi générale de développement et ne perfectionne pas son administration de la justice, son organisation militaire, ses institutions civilisatrices, ses ressources économiques, il doit en tant qu'Etat succomber soit sous la violence, soit par épuisement.

« Je me résume et je conclus.

« Si l'on veut sincèrement une réforme sociale tendant à l'amélioration du sort de ceux qui peinent et tuer ainsi les théories anarchistes dans l'œuf que toutes les réactions sont en train de couver avec une sollicitude maternelle, il faut « organiser la production et la répartition des richesses de façon que le droit à une suffisante vie soit assuré à tous les êtres humains, aux valides par le travail, aux invalides par la solidarité sociale.» Cela résume la question, le droit au travail pour ceux qui sont en état de gagner leur pain à la sueur de leur front, le droit à l'assistance publique, pour ceux qui en sont incapables.»

Nous pensons que ces extraits donneront au lecteur une idée de l'excellente petite brochure sur laquelle nous avons voulu attirer son attention.

F. Roussey-Dalon.

La rareté de quelques numéros de la *Revue Socialiste* nous a empêchés jusqu'à présent de fixer, pour nos collections, des prix de propagande.

Les vides ayant été comblés par des réimpressions, nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous sommes en mesure de livrer les sept premières années au prix suivant que, ainsi qu'on le verra, nous nous sommes efforcés d'abaisser très sérieusement, afin de rendre cette série d'études accessible aux partisans de la justice et du progrès, et de contribuer ainsi à la diffusion des idées que nous défendons.

Du 1er Janvier 1885 au 31 Décembre 1891

Sept années à 12 fr.	**84** fr.
Une année	**15** fr.
Un Numéro	**1** fr. **50**

Envoi franco contre mandat-poste à l'ordre de M. Rodolphe Simon, administrateur.

L'abondance des matières nous oblige à ajourner au prochain numéro les *Lundis Socialistes ; Les Chevaliers du Travail ; De la Réforme de l'Instruction et de l'Education publiques* et une partie de la *Bibliographie*.

Le Directeur-Gérant : Benoît Malon.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

UNE PROTESTATION MOTIVÉE

La communication suivante de la Commission d'enquête, et portant la date du 1er décembre a fait le tour de la presse :

La Commission d'enquête s'est réuni à deux heures.

M. de Monchicourt entendu a refusé de déposer, ses pièces étant saisies et entre les mains des autorités judiciaires.

« On a publié aujourd'hui une liste de certains journaux qui auraient touché dans l'affaire de Panama. On peut croire après cette publication, que d'autres journaux n'auraient rien reçu. Les journaux ont-ils tous touché ? »

M. de Monchicourt a répondu : « *Oui tous les journaux ont touché, sans aucune exception depuis 15 fr. jusqu'à 400,000 francs* »

Nous protestons, pour notre part, contre le *sans aucune exception* de M. de Monchicourt.

La *Revue Socialiste* qui, pour avoir ses coudées toutes franches contre les rateleurs, quels qu'ils soient, de l'épargne populaire, s'est réfusée à insérer un bulletin financier et des annonces commerciales ne peut rien avoir à faire avec les tripoteurs panamistes. Ni d'eux, ni de nul de leur pareils en flibusterie financière, ni même d'aucun agent quelconque de publicité, elle n'a jamais reçu un centime.

C'est pourquoi, ayant les mains nettes, même de ces annonces mensongères ou charlatanesques qu'en ce temps de corruption capitaliste la presse industrialisée doit insérer pour subsister, nous n'avons jamais laissé passer, sans la flétrir, une infâmie de la féodalité financière.

La collection des huit années accomplies de la *Revue socialiste* en peut témoigner. Elle peut aussi fournir la preuve que nous n'avons pas attendu la clameur de l'opinion publique pour stigmatiser les manœuvres ruineuses et corruptrices des Lesseps,

Fontanes, Eiffel et autres Cottu qui se vengent d'être poursuivis pour leurs mensonges et leurs malhonnêtes maquignonnages des consciences, en dénonçant surnoisement ceux-là mêmes qu'ils ont corrompu et en faisant vendre par un Véragaude quelconque (déposition Martin devant la Commission d'enquête) des armes empoisonnées aux Duffeuille de l'orléanisme.

Il est vrai que la clairvoyante et forte étude que publia sur le Panama mon ami Gustave Rouanet, en 1889, dans trois numéros successifs de la *Revue*, passa inaperçue. Il n'en pouvait être autrement, la réclame panamiste battait alors son plein et tout le monde sait que la publicité financière a presque tué l'indépendance du journalisme pour tout ce qui sort de la bosse politique courante ou des injures personnelles.

Mais *scripta manent* ; Rouanet va publier en volume sous ce titre : *la Vérité sur le Panama*, son étude de 1889 ; elle ne sera que trop d'actualité encore. D'ailleurs l'écrivain socialiste la complètera et l'éclairera de faits nouveaux, dans une suggestive *Introduction* dont nos lecteurs vont pouvoir juger, car notre distingué collaborateur a bien voulu nous la communiquer et nous en insérons ci-contre d'importants extraits.

Cette publication accentuera la dénégation absolue que nous devions opposer au *sans exception* prononcé devant la Commission d'enquête.

Certes on nous a parlé d'annoncer, à nous aussi, au moment de l'orgie de réclame, *nous avons fait exception ;* nous ne sommes certainement pas les seuls de la presse socialiste d'alors.

Et maintenant un mot d'ordre plus général.

Avec la bonne foi qui les distingue, certains partisans monarchistes s'efforcent, nous l'avons déjà indiqué, de tourner les corruptions panamistes contre la République actuelle. Quels imprudents ! ils battent en brèche leur dernier rempart contre la République sociale qui, elle, mettra fin, non seulement aux concussions et aux tripotages, mais encore à tous les privilèges parasitaires dont se prévalent ces étranges épurateurs.

La forme du gouvernement n'est pas en cause dans les *kracks* financiers, à preuves les colossales débâcles financières qui frappaient, peu après l'*Année Terrible*, les places de Vienne et de Berlin, à preuves les crises plus récentes et non moins intenses de Londres et de Rome, etc.

L'affaire des faux poinçons du concussionnaire en grand, le bismarhien Baar, n'est vieille que de quelques semaines, et celle dite des *Fusils juifs*, dans laquelle le fournisseur Lœwe est également convaincu de concussion sur les fournitures militaires, est évoquée devant les tribunaux de Berlin, qui n'ont pu parvenir à étouffer l'affaire et passionne l'Allemagne.

Si l'on veut un *krack* en perspective et des tripotages financiers genre Panama, on les trouve dans le *Crédit Foncier et Communal* d'Alsace, dirigé par un nommé North, que son Conseil a exécuté, mais que l'on n'a pu poursuivre, si nous en croyons la *Petite Presse*, parce que les poursuites auraient dû monter jusqu'à M. Puttkamer, Secrétaire d'Etat.

Pense-t-on aussi que les scandales de la municipalité de Madrid qu'elle aussi a fait sombrer son mintstère, soit bien faite pour recommander les administrations monarchistes ?

Chaque nation a ses plaies ; nous pourrions multiplier les exemples. Ce que nous avons dit suffit pour démontrer que, quelle que soit sa forme politique, République bourgeoise ou Monarchie, toute société basée économiquement sur l'antagonisme des intérêts, l'exploitation du travail d'autrui, l'individualisme effréné et la spéculation sous toutes ses formes, est condomnée à être, de plus en plus, la proie des rapaces qui, pouvant opérer par *trustes* industrielles et commerciales, par ratelages financiers, par l'exploitation à outrance et par la filouterie sous toutes ses formes, n'ont que l'embarras du choix. Ce n'est pas impunément que dans une société on professe que l'on peut gagner autrement que par son travail, et telle est l'essence du capitalisme.

Toutes choses égales, la seule différence, quand il y en a une, en pareil cas, entre la Monarchie et la République, c'est que, dans la première on étouffe le scandale, tandis que dans la seconde on fait la lumière et les prévaricateurs ont au moins la punition de la flétrissure publique.

Mais, encore une fois, dans ces malheurs publics ce n'est pas de la forme politique du gouvernement mais du système social qu'il s'agit. Nous en voyons une preuve de plus dans ce fait que les toucheurs de chèques ou de commissions du Panama sont peut-être plus nombreux et plus âpres du côté monarchique. Sachons voir avec équité; le mal vient de la furie de gain individuel qu'alimente la forme capitaliste de la production et qu'attire la fièvre de jeu qui, en ce temps d'anarchie économiques et d'iniquités sociales décourage le travail, corrompt toutes les formes de l'échange et tranforme les marchés financiers en cavernes des quarante voleurs.

Pour en revenir au Panama, ce qui est mortellement atteint dans l'immense désastre qui a englouti un milliard et demi de l'épargne française, c'est le capitalisme lui-même. Nous voudrions pouvoir insister sur ce point. car nous avons là une preuve de plus que les grandes entreprises d'intérêt public ne doivent pas être laissées aux particuliers. Les agioteurs vont où il y a à agioter, les voleurs où il y a à voler, et quel champ pour l'agio, les pira-

teries, les parasitismes de tout ordre que ces émissions qui se chiffrent par plusieurs millions d'obligations à lots ; *à lots*, remarquez bien, car les lanceurs tiennent à doubler l'attrait immoral de l'agio par l'attrait, plus démoralisant encore, de la loterie.

Aussi, dans ces sortes d'opérations, il n'y a pas que la conscience de quelques parlementaires, de quelques journalistes et de quelques papillons de salon d'atteinte; l'ondée corruptrice a pénétré dans les couches profondes du monde où l'on épargne et disons, par parenthèse, qu'il n'a pas le droit de se plaindre le Gogo qui espérait des dividendes de 20 %, avec des majorations de quatre capitaux pour un. Encore moins celui qui avec 500 francs espérait décrocher un lot de 10, 50 ou 100,000 francs.

Bref, qui dit spéculation, appel au gain, dit désastre moral toujours, désastre matériel souvent. Le succès matériel vient quelquefois : mais, en mettant les choses au mieux, on n'aboutit, comme pour le Suez, qu'après avoir payé de scandaleuses prélibations à d'avides intermédiaires, et l'œuvre terminée, les capitaux avancés sont tellement majorés, que livrés aux spéculateurs, le nouveau service reste toujours très onéreux. Autre aurait été la situation, si le canal de Suez avait été entrepris par les Etats intéressés et le gouvernement anglais n'aurait pas pu commettre la filouterie qui lui a livré l'isthme dont il avait, par toutes sortes de moyens peu honnêtes, entravé le percement. Ainsi, au surplus, commande la logique : social dans sa destination, le service public doit l'être l'être aussi dans son établissement et dans son exploitation ; voilà la vérité et la justice.

On y viendra et d'autant plus vite que les effondrements comme celui du Panama sont faits pour convaincre les plus obstinés.

Quoi qu'il arrive, dit dans la *Tribune républicaine* de Nevers, mon excellent collaborateur Raiga, quoiqu'il arrive la grande lessive au bois de Panama qu'on nous promet, aidera à l'édification définitive de la démocratie.

Parmi les conservateurs avisés on s'en rend fort bien compte.

« Je crains bien, écrit M. Magnard dans le *Figaro*, que ce ne soit au socialisme qu'elle profite. Ses partisans y trouveront des arguments puissants pour démontrer que cet état social, dont le maintien est considéré comme essentiel, ne protège rien de ce qu'il est censé défendre et sauver. »

On peut se demander, en effet, si, au milieu d'une pareille anarchie, en une telle bataille du hideux *chacun pour soi*, unique mobile d'action de la société actuelle, la propriété est protégée, si l'épargne, amassée à force de labeur et de privations, est en sûreté ? C'est donc avec raison qu'après avoir énuméré quelques désastres financiers, le rédacteur en chef du *Figaro* conclut :

« Le capital contribue donc lui-même à se suicider, à se volatiliser. » Rien de plus vrai. Le capitalisme, si dur à l'immense majorité laborieuse, fauteur de tant d'oppressions, de tant d'iniquités, de tant de misères, périra, comme toutes les choses mauvaises, de ses propres excès et ce qui lui succèdera durablement, ô monarchistes ! ce n'est pas le régime déjà en proie aux vers, que vous rêvez follement de restaurer, mais bien la République internationale et socialiste qui démantèlera l'exploitation, l'escroquerie et leur succédané la féodalité financière, pour leur substituer une société politique fondée sur la liberté civique, sur la Fédération des peuples émancipés de tous les despotismes et une société économique basée sur le travail, la justice et la solidarité.

Gardons cette consolation dans nos tristesses présentes et laissons, confiants dans l'avenir, les morts ensevelir leurs morts : par delà le défilé funèbre, pointe l'aube du socialisme libérateur et réparateur.

B. Malon.

P. S. — Au moment de mettre sous presse nous recevons l'*Intransigeant* du 8 décembre dans lequel Rochefort dévoile que le scandale a été couvé et préparé avec l'aide de Guillaume II et de François Joseph, par ce triste Comte de Paris dont John Lemoine a dit qu'il a pour caractéristique de commettre les bêtises les plus grosses jusqu'au bout. Et toujours il recommence.

Après le reniement de la monarchie constitutionnelle aux pieds du comte de Chambord et la campagne avec le boulangisme que d'ailleurs il tua et déconsidéra, voilà maintenant que ce prétendant enragé s'allie, d'une part, aux pires ennemis de la France, recourt, d'autre part, à Tricoche et Cacolet pour collectionner les faits individuels de prévarications (d'ailleurs moins nombreux qu'on ne l'a crié) dont il espérait servir pour salir la République et réussir ainsi à se faufiler dans la place, à la faveur d'une désorientation infernalement combinée du suffrage universel.

Mais la conspiration de scandale a démasqué trop tôt ses ignobles manœuvres et la troisième République, qui en a bien vu d'autres, rejettera d'un geste cette poignée de boue sur les orléanistes sans vergogne, épurateurs impurs, qui avaient prétendu s'en servir contre elle.

LA VÉRITÉ SUR LE PANAMA[1]

I

... A l'heure où nous écrivons ces lignes le nœud de l'intrigue du Panama n'apparait pas encore d'une façon bien nette. A travers les histoires contradictoires apportées devant la Commission d'enquête; au milieu des conflits suscités un peu partout dans les régions officielles, entre la magistrature et le parlement, entre les juges instructeurs et les juges assis, plus d'un point d'interrógation se pose, auquel on ne pourra répondre sans doute, que plus tard.

Cependant il n'est pas difficile de saisir d'ores et déjà le fil conducteur de la pièce. Il suffit, pour cela, de suivre la marche naturelle du scandale, depuis le premier jour où M. Delahaye l'a soulevé à la tribune, en précisant bien, tout d'abord, les termes mêmes dans lesquels les accusations furent formulées.

Que dit, en effet, à la Chambre. le député d'Indre-et-Loire?

Ceci textuellement :

Les administrateurs de Panama « ont indignement abusé de « la confiance publique. Ils ont dilapidé follement, criminelle- « ment géré le milliard et demi qui avait été remis entre leurs « mains. J'ai demandé contre eux un châtiment exemplaire... « Je le demande cncore.

(1) Cet article est extrait de l'Introduction du livre si palpitant d'actualité que Gustave Rouanet publie en ce moment même sous le titre *La vérité sur le Panama*; nous regrettons que le manque de place nous empêche de la donner tout entière.

Puis, fléchissant dans la rigueur vengeresse, dont il semblait animé contre les administrateurs, l'impitoyable censeur ajoutait :

« J'ai découvert que ces grands dupeurs avaient été dupés, « qus ces exploiteurs avaient été exploités avec un tel cynisme, « une telle âpreté, que si le malheur des actionnaires et des « obligataires de Panama permettait de prononcer le mot de « pitié, c'est à eux qu'il faudrait le réserver dans la lamentable « catastrophe où ils ont sombré dans l'entreprise du Panama. »

La pensée de derrière la tête, si je puis ainsi dire, le mobile véritable de l'indignation vertueuse qu'étalait l'accusateur, et dont les colonnes des journaux monarchistes font quotidiennement parade, apparaissent, dès le début, dans cette opposition du discours de M. Delahaye ; dans l'artifice oratoire d'une harangue, qui commenca par un foudroyant réquisitoire, et qui se termine par l'expression d'une commisération apitoyée sur d'infortunés administrateurs « dupés » cyniquement exploités.»

Ainsi, plus de treize cents millions ont été dévorés dans une entreprise insensée, ne reposant sur aucune base sérieuse d'exécution, sans aucun espoir d'avenir probable (on le verra plus loin par l'opinion des ingénieurs compétents et des statisticiens autorisés dont je reproduis les avis et les chiffres) ;—ces millions ont été soutirés à l'épargne par les moyens de tromperie les plus condamnables, grâce à un vaste système de mensonges et de fausses nouvelles laborieusement construit et coûteusement maintenu dix années durant par des administrateurs infidèles ; — et il suffit, pour atténuer leur responsabilité, que dis-je ! pour faire prendre en pitié ces fossoyeurs de l'épargne, qui ont creusé de leurs propres mains, la fosse aux milliards, que dans l'atmosphère de vénalité créée par eux, dans le tourbillon des basses cupidités par eux déchaînées, il se soit trouvé quelques députés que le contagion a atteints....

Aussitôt, le flot d'indignation contre MM. de Lesseps et consorts s'apaise, fait place à la pitié, et l'ardeur des colères géantes se retourne contre les complices minuscules, les comparses malhonnêtes, mais imbéciles, qui auraient contribué pour quelques milliers de francs, dont on ne connaît pas encore exactement le nombre, à l'immense débâcle !

Il y a là une contradiction si flagrante ; un renversement si complet des rôles, qu'on ne peut attribuer une attitude semblable qu'à l'ardent intérêt porté à MM. de Lesseps et leurs coprévenus...

... Admettons comme prouvé que le Parlement a touché trois millions selon les uns, cinq selon les autres, voire même dix selon quelques outranciers.

Qu'est-ce que 5 et même 10 millions, jetés à l'ignoble avidité de quelques législateurs, sur les treize cents encaissés par le conseil d'administration de la Compagnie ?

Car le total des émissions se monte à plus de treize cents millions ; *alors qu'au début, les promoteurs du Canal de Panama affirmaient qu'une somme de 600 millions serait suffisante pour parfaire le percement de l'Isthme, à peine commencé aujourd'hui.*

Je le répète, la pitié un peu dédaigneuse dont on couvre M. de Lesseps ne peut avoir d'autre but que celui d'atténuer l'étendue de sa responsabilité effective, en le représentant comme la victime des âpretés prévaricatrices de la majorité républicaine.

Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les journaux conservateurs.

Ils font des retours mélancoliques sur la popularité dont cet homme a joui en France ; le contraste douloureux entre les bénédictions qui saluaient autrefois ce nom et les malédictions qui le poursuivent aujourd'hui, est très littérairement mis en relief par des écrivains passés maîtres en ces exercices.

Les journaux spéciaux, tenant plus particulièrement comptoir de ce genre d'article, ont même envoyé leurs confectionneurs ordinaires à la Chesnay. Là, ces Dangeau d'une royauté financiére expirante ont noté, en termes émus, pour les badauds et les âmes tendres, la vie patriarcale de la grande famille, courbée sous le vent du malheur. Ils ont raconté les soins touchants dont madame de Lesseps entoure la vieillesse de celui qui fut le grand Français ; l'ordre, le calme, la simplicité de cette demeure, confortable, sans luxe criard, cossue sans ostentation, du meilleur goût enfin.

Cet appel à la pitié publique, ces regrets que M. Le Provost de Launay adressait, du haut de la tribune, au ministre de la justice (1) lui reprochent de traîner à la barre des tribunaux un homme comme M. de Lesseps, malade nonagénaire, sont absolument très habiles.

... Le calcul du parti monarchiste, secondé sans doute par les administrateurs, dont les intérêts sont les mêmes, consiste à faire passer ceux-ci au second plan, en les faisant participer aux

---

(1) « Qu'est-ce que va demander la justice, aux administrateurs qui viennent d'être cités ? Ici j'ouvre une parenthèse : Je déplore que M. le garde. des sceaux ait fait citer M. Ferdinand de Lesseps *(Rumeurs sur divers bancs, exclamations à gauche)*, parce que je considère que lorsqu'un homme est arrivé à cet âge, lorsqu'il est dans cet état de santé, la justice ne doit pas s'adresser à lui (*exclamatious à gauche et au centre*.) »

Chambre des députés, séance du 21 Novembre 1892, *Journal Officiel* p. 1651.

larmoyantes justifications de M. de Lesseps, remplacé sur la sellette par la représentation nationale.

En suivant cette tactique, les conservateurs font d'une pierre deux coups : d'une part, ils sauvent ceux de leurs amis directement compromis, soit au conseil d'administration, soit dans la presse, et de l'autre, ils éclaboussent la République de toute la boue qui se remue à la Commission d'enquête.

On assure que les administrateurs ne seraient pas étrangers aux stupéfiantes découvertes qui, tous les jours, alimentent la curiosité fiévreuse du public. J'ignore si les assertions formulées devant la commission parlementaire se vérifieront ; s'il est exact qu'un des prévenus ait laissé voler les pièces compromettantes pour un grand nombre de notabilités politiques ; si en un mot, la Compagnie, dont les administrateurs sont richissimes des bénéfices réalisés dans la gestion qui a provoqué tant de ruines, est derrière la campagne de presse qui se poursuit depuis plus de quinze jours.

Ce qu'il y a de certain, c'est que ces messieurs ne pourraient pas mieux échapper à la réprobation générale, qu'en rompant les chiens sur le monde politique. Le sentiment d'honnêteté est puissant encore en France ; la corruption n'est qu'à la surface ; elle n'a gangréné que les hautes sphères sociales. La masse est restée saine, foncièrement honnête et susceptible d'être révoltée par un spectable d'immoralité comme celle que révèlent les marchandages dénoncés.

Si donc les administrateurs n'ont pas monté directement le scandale, on peut assurer qu'ils en sont les bénéficiaires les plus directs. Ils l'avaient tout au moins préparé, en gardant précieusement la trace des actes de vénalité qui leur ont profité ; et tel est la force du sentiment qu'ils exploitent, que la masse des actionnaires ruinés est moins indignée des mensonges systématiques par lesquels on est parvenu à lui prendre son argent, que des défaillances de quelques députés.

Quoiqu'il en soit des mobiles véritables qui ont poussé les fauteurs du scandale, le but qu'ils se proposaient est près d'être atteint. Une suspicion générale plane sur la majorité républicaine...

Cependant, si le parti républicain a une grave responsabilité que j'examinerai tout à l'heure, dans la débâcle de Panama, celle des conservateurs n'est pas moindre...

Il est des faits publics bien acquis : tel est, par exemple, l'appui constant donné par la droite à l'entreprise du Panama patronnée et défendue par eux jusqu'à la dernière heure.

On peut consulter le *Journal Officiel* : dans tous les votes où

il s'est agi de Panama, c'est la droite qui a fourni le gros appoint de la majorité.

Dans les journaux, même attitude ; qui ne se rappelle les appels de M. de Cassagnac et ses diatribes contre l'incurie du pouvoir, qui laissait aller à vau-l'eau, disait-il, la fortune de la France et compromettre, au profit de l'étranger, une œuvre patriotique.

Tel était depuis 1886, la solidarité étroite reconnue, avouée par le parti monarchiste, entre l'entreprise de Panama et les conservateurs, qu'en 1888-89 ; les républicains avaient toutes les peines du monde à se défendre des projets de reconstitution de la Compagnie par le gouvernement, reconstitution que les sommaient de faire les députés et les journalistes de droite.

Beaucoup parmi ceux qui ont voté en 1888 l'autorisation d'émettre des valeurs à lot, ne l'ont peut-être fait que parce qu'ils redoutaient les conséquences du rejet que les adversaires de la République ne manqueraient pas d'exploiter contre eux. En 1889, même, quand tout le monde pouvait et devait être fixé sur la situation réelle de Panama, est-ce que la droite a hésité un seul instant à voter à une forte majorité pour le projet ridicule de M. Rouvier ? Et sur l'invitation de qui ? De M. George Roche, député conservateur.

Comme le remarque justement M. Drumont, dans la *Dernière Bataille*, les adversaires de Panama n'ont trouvé de l'écho que sur les bancs de la gauche en 1888 et 1889.

Oh ! je connais par avance la réponse à ces faits : Les monarchistes croyaient à l'entreprise ; à la possibilité de l'exécution, à l'excellence de l'œuvre qu'ils n'ont appris à apprécier que plus tard. Ils étaient désinteressés, dans le jugement optimiste qu'ils portaient sur Panama.

Malheureureusement pour ces convertis d'hier, M. Charles de Lesseps s'est chargé de démentir leur beau zèle gratuit. Dans la conversation qu'il a eue avec MM. Le Provost de Launay et de Lamarzelle, rapportée par celui-ci devant la commission d'enquête, M. Charles de Lesseps dit assez que *c'est moins dans le monde politique que dans le monde des salons, qu'il a rencontré des exigences avides, qu'il a dû donner des sommes importantes, des participations de garantie nombreuses, pour se rendre favorables les dispensateurs de l'opinion mondaine.*

Aussitôt que l'émission est annoncée, dit-il à M. de Lamarzelle, c'est à qui fera partie du syndicat. Nous recevons la visite de quantité de gens qui viennent nous dire : « Je vaux tant, donnez-moi tant. »

Mais ce ne sont ni les banquiers. ni les journalistes qui nous font les

conditions les plus dures, ce sont les gens du monde. Ceux-là loueront ou éreinteront l'opération dans leurs milieux, suivant qu'on leur accordera ou qu'on leur refusera la somme qu'ils ont réclamée ; et parmi ces gens du monde, il y a les personnes les plus haut placées, ceux qui jouissent des situations les plus considérables et les plus élevées.

J'avoue qu'à côté de leurs exigences j'ai toujours trouvé les journalistes très réservés.

D'ailleurs et ceci est péremptoire, quand la Compagnie ayant ruiné les facultés contributives de la petite épargne dût s'arrêter, à qui s'adressa-t-on, pour étouffer les réclamations, prévenir la correctionnelle et sauver les administrateurs.

A un ancien ministre de la justice du 16 mai. Au garde des sceaux du maréchal de Mac-Mahon ; au nommé Joseph Brunet, qui moyennant 100,000 fr. par an (voyez notamment la *Libre-Parole* de Drumont), fit le vide et le silence autour des opérations de la Compagnie.

Le parti conservateur ne le reniera pas, celui-là? Sa complicité avec M. de Lesseps ne fait pas de doute cependant. Tous les faits qu'on recherche aujourd'hui péniblement, un à un ; les maquignonnages qu'on dénonce un peu au hasard, parce qu'on n'a plus des preuves certaines, après quatre ans, celui-là les a eues entre les mains.

Il se garda de les signaler, d'éclairer les actionnaires et les obligataires, sur la façon dont l'argent souscrit avait été employé. Au contraire, il les dissimula soigneusement sous sa robe d'ancien chef de la Justice française. Ils les cacha aux yeux indiscrets. Et pour cette œuvre de dissimulation, son salaire avoué se monta à 100.000 francs par an ! J'ai dit : salaire avoué, car en présence des faits nouveaux acquis au procès, on a le droit de se demander, si pour tant de complaisance montrée à l'égard des administrateurs, ses honoraires, pour employer un euphémisme correct, ne se montèrent qu'à la somme inscrite sur les livres. N'oublions jamais, en effet, quand on essaye de pénétrer dans les arcanes de cette mystérieuse affaire, que les administrateurs sont immensément riches, et qu'ils savent à mille francs près, ce que valent bien des consciences, tant dans le monde conservateur que dans le monde républicain.

En tout cas, ce qui est certain, c'est que ce monarchiste avéré sauva les administrateurs, au lieu de dénoncer leur gestion comme c'était son devoir ; qu'il trompa les intéressés, en faisant reluire à leurs yeux l'espoir d'une reconstitution impossible de la Compagnie ; et que c'est grâce à ces manœuvres que bien d'actes délictueux ont pu franchir le cap de la prescription.

Mais ce n'est pas seulement dans le monde aristocratique

des gentilshommes payés pour vanter l'excellence de Panama, ou parmi les hommes politiques de droite, que M. de Lesseps entretenait des rabatteurs, pour la chasse aux écus organisée sur toute la surface du territoire.

Un écrivain qui connaît bien les choses de l'Eglise, au courant des intrigues de sacristie et des manœuvres ecclésiastiques en matière de finance, nous révélait récemment que la Compagnie de Panama s'était ménagée des appuis importants jusque dans le Vatican.

Toute la catholicité, écrivait, il y a quelques jours, Jean de Bonnefon dans l'*Eclair*, a trempé les pieds dans les eaux de Panama, depuis le Pape jusqu'au vicaire de la Madeleine, qui faisait à Mme de Lesseps des salamalecs comme les sauvage en font au fusil de Robinson, non pour les mêmes raisons que les sauvages, mais pour des raisons opposées ; car si le fusil de Robinson tuait, le canal faisait vivre.

Au temps glorieux où les finances du Vatican valsaient sous l'archet de Mgr Folchi, on joua sur Panama.

Combien et pendant combien de temps ? Il est difficile de le préciser. Cette administration des finances de l'Eglise fait toujours penser au Purgatoire de sainte Brigitte : en entrant dans cette atmosphère nocturne, pleine de murmures mystérieux, on pense à cette succursale de l'Enfer, à ce dortoir morne et terrible où l'on ne voit personne et l'on entend des voix basses et des soupirs qui sortent des murs.

Ce qui est certain, c'est que les intermédiaires qui conseillèrent à Folchi des achats et des ventes du Panama touchèrent à l'administration même de fortes commissions. Parmi eux se trouvait le rédacteur en chef d'un journal dont tous les efforts ont tourné pendant dix ans vers le but d'être ou de passer pour le journal officieux du Pape.

De temps à autre, cette feuille expédiait son collaborateur à Paris et entre deux filets, en l'honneur de M. de Bismarck ou de l'empereur Guillaume, on voyait un éloge du Grand Français. Mgr Galimberti, avant d'être nonce, au temps où prélat vague il courait les rues de Rome à la recherche d'une fortune, obtint deux ou trois petites subventions et il s'en vantait assez volontiers.

La politique du Vatican était à cette époque toute germanique : on s'occupa surtout du Panama dans les caisses romaines, au moment où M. de Lesseps fut recu triomphalement à Berlin.

Un parent de Mgr Folchi, M. Sévéro Folchi, estimait à trois millions les plumes de cygnes laissées dans le Panama par l'administration de son oncle,

A une époque, cet oncle vénérable touchait une commission de cent francs par titre de cinq cents francs qu'il achetait pour le compte de son maître.

Comme l'opérette ne perd jamais ses droits, il y eut sur Panama des exploitations amusantes.

Un demi-prélat, secrétaire particulier d'une très grande dame française, allait tous les ans porter, de la part de la marquise du P..., une forte somme aux pieds du Saint-Père. Deux années de suite cette somme fut versée en actions de Panama. La première année, l'abbé se contenta de toucher une commission sur l'achat des titres. La seconde fois il demanda cinquante pour cent, c'est-à-dire la moitié de la somme, à l'administration, qui d'ailleurs refusa. L'abbé, qui, par ses aumônes n'était pas sans influence dans les

bureaux romains, discrédita l'affaire, et Folchi vendit à tour de bras, de ses grands bras qui ressemblaient à des ailes de moulin à vent, mais qui s'occupaient à moudre autre chose que du blé. Mgr Druon, alors supérieur de Saint-Louis, plus tard défroqué et mort enfin, toucha douze mille francs pour arrêter les ventes.

En France, le clergé ne négligea pas cette bonne affaire. Les grands journaux catholiques eurent une certaine réserve dans leurs conseils.

Les premiers rôles furent donc joués dans le Panama par des comparses, par des feuilles spéciales, fondées pour exploiter le clergé depuis l'archevêché jusqu'à la dernière cure de campagne.

Des quantités énormes de Panama furent placées, obligation par obligation, dans la clientèle de ces feuilles au titre mystique.

Un de ces journaux, dont les bureaux n'étaient pas loin du faubourg Montmartre, avait pour directeur un repris de justice, failli trois fois, condamné onze fois. Ce gentilhomme rédigeait le 24 octobre 1885 un filet ainsi conçu :

« Souvent les familles, et plus spécialement les veuves, consultent le curé de la paroisse sur le placement de leurs petites économies. Aucune valeur ne présente plus d'avantages que les actions du Panama... Messieurs les membres du clergé qui voudraient prendre ou faire prendre de ces titres feront bien d'écrire à la direction du journal, on leur donnera un bon conseil. »

Plusieurs prêtres écrivirent. J'ai eu sous les yeux la réponse du directeur du journal. On prévenait le prêtre que si à la prochaine émission il plaçait des actions de Panama il toucherait pour son propre compte vingt-cinq francs par titre retenu.

Si l'on voulait compléter ces renseignements on n'aurait pas à aller chercher bien loin le directeur du journal. Il est logé aux frais de l'Etat dans une maison centrale et sa feuille vendue aux enchères — à des gens honorables du reste — a été adjugée pour trois cent cinquante francs « « y compris le bref approbatif de S. S. Léon XIII », disait le procès-verbal de vente.

Le lendemain M. Drumont constatait, avec sa franchise brutale, même lorsqu'il s'agit de dauber sur un des siens, la participation du clergé dans le Panama.

« C'est une fresque de danse macabre que cette affaire. Autour du cercueil de Reinach tous les corps de l'Etat défilant tour à tour, il apparaît qu'il sont tous un peu cadavéreux.

« L'abbé Frémont n'a pas attendu l'article de Bonnfon sur le rôle de certains ecclésiastiques dans le Panama, il a cru devoir entrer lui-même dans le débat et il a flétri, du haut de la chaire, la coupable conduite de Delahaye, qui avait osé demander qu'on ouvrît une enquête sur les députés vendus.

« C'est, du reste, une des plus extraordinaires manifestations du trouble qui règne dans les intelligences, que cette excursion de l'Eloquence sacrée dans le domaine de la Finance, et l'on s'explique l'émotion qu'elle a causée dans le clergé. Le pauvre archevêque qui a dû déjà envoyer une fois à Rome ce prêtre aux idées bizarres, se demande maintenant s'il ne faudrait pas l'envoyer à Jérusalem. »

Conservateurs et catholiques n'ont donc rien à envier au parti républicain. Les uns et les autres ont eu pour Panama des

complaisances tarifées, dont il serait possible, si on cherchait bien, dans l'antre mystérieux où sont enfermées les écritures, de retrouver le chiffre exact.

Il serait alors démontré que le parti républicain n'a fait que suivre l'exemple du parti conservateur, en appuyant l'entreprise de M. de Lesseps (je parle bien entendu de ceux qui l'ont fait sans aucune pensée de lucre) ; mais que le premier ne doit pas supporter seul la responsabilité de la lourde faute commise, et qu'en tous cas, si des influences ont été achetées, si des articles, des discours et des bulletins de vote ont été grassement payés, ce n'est pas seulement dans tel camp politique, qu'on doit espérer les trouver.

Malheureusement le parti républicain est pris dans un engrenage terrible.

Pour rendre coup pour coup aux adversaires de la République et repousser l'assaut furieux dont elle est l'objet, sous le couvert des opérations de Panama, il faudrait faire une lumière éclatante sur tous les actes de la gestion de la Compagnie.

On ne peut établir la participation réelle de chacun dans l'œuvre de dilapidation financière commise, rétablir le bilan des défaillances de chaque parti, qu'en s'emparant de tous les éléments d'information nécessaires pour marquer sûrement toutes les culpabilités.

Alors prendrait fin la comédie d'indignation qui se joue depuis quinze jours et serait dévoilée la supercherie à l'aide de laquelle on veut dissimuler les 1,300 millions soustraits au public derrière les 3, 5 ou 10 millions égarés à la Chambre, exclusivement sur les bancs de la majorité républicaine.

La lumière, la condamnation impitoyable de tous ceux qui de près ou de loin ont trempé à un degré quelconque, dans les marchandages de votes dont les couloirs de la Chambre ont été les témoins, — là, et rien que là sont le salut, l'avenir de la République.

Mais précisément la Commission d'enquête se heurte de tous côtés à ceux qui ont intérêt à ce que cette lumière tant désirable ne puisse pas se faire.

La presse a dit assez hautement à M. Brisson ce qu'elle pensait de son puritanisme intempestif. Les journaux républicains l'ont criblé de sarcasmes emboîtant le pas aux journaux conservateurs, qui comme le *Gaulois* ou le *Figaro*, tout en sommant le gouvernement de faire la lumière ne poursuivaient pas moins le président de la Commission de leurs faciles railleries.

Cette attitude de la presse républicaine et d'une fraction du parti républicain a besoin d'être expliquée.

III

Fouettée par les provocations de M. Delahaye, il est évident que la majorité républicaine sentit, dès le premier jour, la nécessité de laver le Parlement des imputations formulées contre son honorabilité.

La commission d'enquête nommée le lendemain refléta ce désir sincère de clarté. Elle voulut et elle veut encore, à l'heure où nous écrivons, accomplir l'œuvre de salubrité morale pour laquelle elle avait été instituée.

Mais pour exécuter la tâche qui lui était dévolue, la commission, devait forcément, tâtonner, travailler dans les ténèbres et frapper au hazard.

Car les accusateurs n'apportaient aucun fait précis de concussion, appuyée sur une pièce probante, irrésistible, qui permit de juger sans désemparer, sur confrontation pure et simple des témoignages et des inculpés.

M. Delahaye avait bien annoncé qu'une fois, la commission réunie, il lui mettrait sous les yeux les indications formelles qu'on lui demandait pendant la séance ; il s'était engagé à remettre aux commissaires enquêteurs la clé, selon son expression, de l'armoire où se trouvait les preuves des faits de vénalité.

Or, cet engagement ne fut tenu qu'à moitié. Dans le mémoire très habile et très serré qu'il laissa à la commission, le député d'Indre-et-Loire indiqua des personnes ayant approché la Compagnie de Panama et mêlés plus ou moins directement à ces trafics. Ces personnes, mandées aussitôt, ont dû souvent se référer à d'autres individus. De sorte que l'œuvre des commissaires, qui semblait d'abord très facile, ne tarda pas à se transformer en véritable instruction judiciaire.

Cette instruction, la commission s'attache à la suivre avec un zèle louable. Mais la gestion de Panama est très compliquée ; on y trouve toute sorte de gens et de commerces associés. Ce qui fait que les commissaires, cheminant dans les ténèbres épaissies à plaisir par les intéressés, se heurtent aux rencontres les plus imprévues.

On a convoqué M. X., pour avoir de lui tel renseignement sur un député, et au lieu de la déposition attendue sur l'objet de sa comparution, M. X...déclare que c'est tel directeur du journal ou tel banquier, qui a touché la somme importante signalée.

Ni le banquier ni le directeur du journal ne sont satisfaits,

naturellement, de la tournure, de l'instruction, et ils s'en prennent à la pauvre Commission, exposée à la mauvaise humeur fort compréhensible des victimes de ses indiscrétions involontaires.

La commission ne pouvait, cependant, agir autrement ; les relations du monde politique, du monde journalistique et du monde financier sont trop étroites, pour que l'enquête puisse se restreindre aux seuls membres du Parlement.

C'est souvent par l'entremise des banquiers que les députés touchaient, s'ils ont touché ; c'est par l'intermédiaire de M. de Reinach, que M. Antonin Proust a été admis au syndicat de participation, M. Léon Renault, M. Albert Grévy, M. Hébrard, etc., également. Enfin, des députés journalistes sont accusés, Fondées ou non, les suspicions dont ils sont l'objet ne pourront être vérifiées, réfutées ou prouvées, que par une incursion dans le monde de la Presse, et une enquête sur les sommes distribuées aux journaux.

Force est donc à la Commission d'étendre son examen aux relations de la Compagnie de Panama avec la presse ; de chercher à savoir ce qui a été distribué pour des annonces, pour de la publicité, proprement dite, et quelles sommes ont servi à payer les complaisances de tel homme politique influent, attaché à un journal participant.

Mais ici, on se heurte aux protestations indignées de la presse toute entière, sans distinction de nuance, qui prétend que cela ne regarde pas le public.

Le prix des annonces, certainement. La quatrième page d'un journal est un mur où n'importe qui peut appeler l'attention du passant sur la qualité de la marchandise qu'il offre à l'acheteur.

A celui-ci de s'assurer qu'elle est de bonne qualité et que la pièce répond à l'échantillon qu'on lui en montre....

Malheureusement on ne s'est pas contenté, de 1880 à 1889, de louer la 4me pages des journaux à la Compagnie de Panama. Les colonnes de la rédaction ordinaire lui ont été également livrées, et l'on sait que ces colonnes sont encore mieux rétribuées que les clichés de la quatre.

Ici se pose une question que les dénégations orgueilleuses des hautes influences journalistiques ne sauraient écarter.

La presse affirme-t-on n'est pas justiciable du public. Les journalistes n'ont pas à rendre compte, on ne saurait comparer la vente d'un vote à l'insertion d'un article payé, prônant ou dépréciant une entreprise financière.

Entendons-nous :

Que le directeur du journal qui ne considère la confection

de sa feuille qu'au point de vue du tirage et de la recette, se croie le droit de publier tout ce qui est de nature à augmenter ses profits, ou a accroître les dividendes des actionnaires, si le journal est une société anonyme, nous le considérons. Ce directeur est un entrepreneur, un chef d'industrie. et il n'a pas à s'embarrasser de scrupules. Il ne doit compte à personne de ses bénéfices, pas plus que le compositeur qui lève la lettre ou le porteur qui distribue le papier dans les kiosques.

Mais nous n'admettons pas la même indifférence chez ceux qui ont l'honneur de tenir une plume, ou dont la situation politique donne aux assertions intéressées du journal une autorité qu'elles n'auraient point sans eux. Ceux-là n'ont pas le droit de se livrer, moyennant espèces, à l'éloge ou au blâme des sociétés financières. L'écrivain qui fait de ces articles commet toujours une mauvaise action, et le journaliste réputé, l'homme politique qui le couvrent, sont ses complices.

Je sais que j'énonce là une théorie paradoxale ; qu'elle soulevera l'éclat de rire des uns, l'indignation des autres.

Mais ce que j'avance est si vrai, au fond, que la presse compromise pendant dix ans dans le Panama ; la presse qui pendant dix ans a encensé M. de Lesseps et lui a fait la réputation européenne que l'on sait, s'effraie des révélations dont les recherches de la Commission d'enquête la menacent.

De là les durs avertissements qui lui ont été donnés tous les jours, de borner son enquête aux coupables du Parlement et de ne pas s'occuper de ce qu'ont touché les journaux. De là les hostilités déployées contre M. Brisson qui avait eu le courage de reconnaître et de dire que la commission devrait s'aider de tous les moyens, pour arriver à connaître la vérité...

La-dessus, les journaux ont entonné un chœur à l'unisson et sommé la commission d'avoir à ne pas s'occuper des annonces des journaux, mais exclusivement des seules prévarications parlementaires. Rares sont ceux qui, comme le *Rappel* et la *Petite République Française*, ont demandé la lumière complète.

Si à cette hostilité de la presse on ajoute les résistances de ceux qui sont directement compromis, leurs intrigues et les manœuvres par laquelle ils s'efforcent de paralyser la bonne volonté de la Commission, on comprendra combien il est difficile à celle-ci d'arriver à établir exactement les dessous dont tout le monde parle et se gausse dans les réunions intimes, mais que tant de gens ont intérêt à ne pas laisser dévoiler.

Cette hostilité unanime — sauf quelques exceptions sert à merveille le parti conservateur. Elle concentre sur une catégo-

rie d'individus, sur les députés seuls l'attention du public et ces députés siègent surtout à gauche, — on affirme même qu'il n'y a que de ceux-là.

La foule, à force d'entendre dire que ces mandataires de la nation sont les seuls qui aient à rendre compte de leurs actes et de leurs opinions sur le Panama, oublie M. de Lesseps, se prend d'un beau mépris pour les représentants de la majorité qu'elle confond dans une commune réprobation.

Il n'y a pas à s'y tromper, ce sont les républicains que vise la suspicion publique en éveil ; et les journaux de leur parti qui les admonestent dans les termes qu'on a vus, loin d'atténuer aux yeux du pays la gravité des faits qui leur sont reprochés, ne font que la confirmer. Ils l'étendent même, ce langage coïncidant avec les insinuations et les injures quotidiennement déversées sur la République par les journaux conservateurs.

Là est le danger qu'il faut signaler...

Le vin du scandale est tiré, il faut le boire.

... Il s'agit de savoir aujourd'hui, si,pour conserver à la vie politique et à ses profits, quelques traficants de mandats, on risquera de provoquer la même crise, et de créer à la République le même péril. On ne sauvera pas davantage les coupables,mais on rendra peut-être irréparable le mal que ces gens-là ont déjà fait, en abusant de la confiance publique. Les marchands de votes et d'appui financiers n'en doivent pas moins recevoir la peine que comporte leur crime.

Et je le répète, pour que le châtiment soit juste, pour qu'il soit équitable, il faut qu'il frappe tous ceux qui,à un degré quelconque, ont abusé le public, trompé sa crédulité, contribué à dilapider le milliard, exploité en un mot cette fantastique entreprise de Panama, qui est comme le résumé et la synthèse du mode de production et d'enrichissement contemporains...

Donc, quelle que soit la coalisation d'intérêts que le gouvernement républicain trouvera devant lui ; la force d'inertie des pouvoirs judiciaires que j'examinerai tout à l'heure, et qui se se fédèrent, eux aussi, pour empêcher de voir au fond de cette affaire, qui traîne depuis trois ans de juge d'instruction au procureur général,dût-on même braver la colère de certaine presse, il faut que justice se fasse, que la lumière éclaire les recoins les plus secrets de ces ténèbres.

Pour les gouvernants honnêtes, qu'épouvantent les signes accumulés de décomposition politique et sociale révélée par le Panama, c'est le seul moyen de racheter leurs fautes, de se faire pardonner leurs erreurs et de consolider la République.

Gustave Rouanet.

THÉORIE DE LA VALEUR

Dans sa remarquable étude sur les origines du socialisme allemand, M. Jean Jaurès, citant Proudhon, a écrit :

« La théorie de la valeur est, pour ainsi dire, la pierre angulaire du socialisme. »

En présence d'une formulation aussi tranchante, il semblerait que Proudhon et M. Jean Jaurès ont estimé que, sur le *mot*, lui-même, le mot *valeur* il existe un accord unanime qui dans l'assemblage de ses six lettres, aurait placé la puissance d'évoquer une seule et même idée, image identique, impressionnant identiquement tous les systèmes cérébraux.

Or, ce serait là une pure hypothèse ; elle serait dangereuse ; la choisir comme plate forme d'un raisonnement serait vouloir fonder un édifice sur des sables mouvants.

En effet, s'il est un mot ondoyant, un mot à facettes, un mot dont le tintement dissyllabique contienne les plus déconcertantes dissonnances, c'est bien le mot *valeur*.

La raison en est simple :

« Valeur » est *par excellence*, l'expression de l'égoïsme individuel, et par suite, l'incarnation d'une opinion personnelle.

« *Pour* MOI, *cela* VAUT *tant* » est une phrase universelle.

S'abstraire du *moi* pour qualifier le *valoir* est un de ces efforts que, de Fichte à Marx, aucun penseur n'a essayé.

En réalité « valeur » ne contient aucun principe fixe qu'une analyse, même savante, soit susceptible d'isoler.

Ce féminin est un neutre, c'est un adjectif à la recherche d'un substantif.

Le *philosophiste* dit : c'est une relativité.

L'*algébriste* dit : c'est un rapport.

Or, on ne définit pas une relativité : on l'*exprime*.

On ne définit pas un rapport : on le *calcule*.

De telle sorte qu'en dépouillant le mot de tous ses travestissements personnels ; en élaguant aussi bien le travailleur qui apprécie un salaire,que le marchand qui suppute un prix ; tous deux impliquant, d'ailleurs, la controverse du patron et de l'acheteur qui soutiendront, forcément, l'appréciation opposée, ou la supputation contraire, j'arrache au mot la prétendue précision dont, arbitrairement, on le dote et le considérant dans les innombrables variations dont il est inséparable, je dis :

La valeur est un rapport.

Mais un rapport de *quoi* à *quoi ?*

Ici apparaît une nouvelle question : c'est la localisation des vagabondages du mot.

La science socialiste est à la recherche du plus parfait équilibre entre toutes les fonctions de la vie humaine. Il s'agit donc, ici, de *consommation* et de *production*.

Analysons :

Produire est un *effort*, consommer est un *résultat*.

Produire est aussi une *cause* ; consommer est, par suite, un effet ; mais *consommer* est, aussi, une *cause ;* et, alors, *produire* devient un *effet*.

En conséquence, ce que recherche le socialisme, en essayant une théorie de la valeur, c'est de déterminer le *rapport* :

De la production *cause-effet*, à la consommation *effet-cause*.

Et cette circonstance que la cause et l'effet se combinent pour équivaloir à chacun des deux termes : *production et consommation*, donne à leur rapport — à la valeur — son nom social : *la vie ;* exprimant, nécessairement inéluctablement, tout ce qu'il faut à l'*être* pour s'alimenter, se développer, s'accroître : c'est-à-dire : *réfection*, *création, perfection*.

Or, pour que cette trinité puisse être satisfaite, il faut que le *plein effort* obtienne toujours le *plein résultat ;* ce qui revient à dire : qu'il faut que le résultat égale toujours l'effort, que la *cause* égale l'*effet ;* que la même cause produise toujours le même effet,

Cette fois le rapport est déterminé.

Si l'effet A égale la cause B, et si nous appelons R le résultat, nous avons immédiatement :

$$\frac{A}{B} \text{ ou } \frac{B}{A} = R \text{ et dès lors } R = 1$$

donc le rapport c'est l'*unité*.

Nous voilà, il est vrai, bien loin des *variations de la valeur ;* mais nous avons déblayé le terrain, l'idée n'est plus confuse, ni incertaine ;

Le rapport c'est l'unité, et l'unité c'est la vie.

Que l'on dispose les termes de la façon que l'on voudra :

Le rapport, la vie, c'est l'*unité*.

Cela étant quelle expression numérique, allons-nous découvrir aux deux termes qui engendrent ce rapport à l'unité ?

Quelle sera la cause ? quel sera l'effet ? finalement, quel sera le prix de l'effet, et, par conséquent : la valeur de la cause ?

Ce qui revient à dire qu'il ne faut pas confondre : la condition, la mesure, le prix de la valeur ; et si nous comprenons le sens d'un pareil assemblage de mots, c'est parceque nous savons, maintenant, que la valeur c'est le rapport et que le rapport c'est la vie.

Laissons pour un instant la valeur-rapport, et ne considérons que l'idée qui a toujours été au fond de toutes les théories émises c'est-à-dire : la valeur-prix.

De celle-ci on peut dresser l'acte de naissance.

La valeur-prix naît au moment précis où la chose qu'elle qualifie change de détenteur.

C'est l'opinion de Marx, elle est exacte ; seulement, Marx, en se bornant à écrire le mot *valeur*, a laissé subsister une amphibologie, c'est valeur-prix qu'il aurait dû écrire.

Aussi est-ce là que commencent les confusions.

Fichte a cherché la *valeur-utilité*, combinée avec la *valeur-travail;* sa mesure, c'est le *froment*.

Marx a recherché la *quantité de travail* contenue dans les choses ; sa mesure, c'est le *temps* socialement nécessaire pour produire la chose.

M. Jaurès qui se trompe en croyant que « Marx a complète« ment dissipé les obscurités qui enveloppent l'idée de la valeur », essaye à son tour une formule :

« Dans la société ordinaire, dit-il, la vraie mesure de la valeur « est la quantité de travail non pas subordonnée, mais condition« née par son utilité. »

On le voit : partout, sous les apparences d'une généralisation, perce l'idée spéciale du *prix* au moment de l'échange ?

Je veux, *provisoirement*, concéder que le prix de l'objet puisse être logiquement calculé *d'après la formule de Marx*.

Dans ce cas je voudrais bien savoir où se trouve, aussi, le calcul qui m'indiquera comment j'aurai pu me procurer ce prix, condition de l'échange ?

Rien dans les formules de Fichte ou de Marx ou de M. Jean Jaurès ne me donne une notion quelconque de ma capacité à solder un prix.

Voici, par exemple une table ; son prix résulte de l'unité de temps socialement nécessaire pour sa fabrication.

Donnons-lui une expression numérique : 10 heures.

Je vois très bien comment on a payé, à l'ouvrier, le travail qu'il a exécuté.

En revanche, je ne vois pas du tout comment je me procurerai les 10 heures-monnaie pour payer mon acquisition.

J'entend bien ; on me dit :

— Vous ferez dix heures de travail ; c'est-à-dire vous travaillerez pendant un temps équivalent.

— Je travaillerait, soit ; mais à quoi ? on ne me le dit pas ! autant vaudrait, alors, faire soi-même sa table !

Mais je veux bien admettre le procédé, qu'en résulte-t-il ?

Il en résulte que je suis *rationné !* or, si je suis rationné par le *collectivisme*, ce n'est pas la peine de *démolir* le *capitalisme*, un maître rationneur, aussi, celui-là !

Pour déterminer le temps social moyen employé à la quantité de travail contenu dans les choses, il a fallu d'avance fixer le nombre de ces choses, et leur appliquer, ensuite, la mesure du temps ; du moment que ce temps social devient une valeur-prix, c'est fini ; je suis rationné, je n'ai pas le droit d'acquérir *trois fauteuils*, si j'en ai besoin, si même j'en ai la simple fantaisie !

Si je prends *trois fauteuils*, je prive deux ayant-droits à ces deux objets, et tout le système se trouve désorganisé.

J'ai choisi cet exemple élémentaire, parce qu'il évoque l'idée d'une fabrication simple.

Mais si je pénétrais dans le domaine de l'alimentation ; si j'étudiais la fabrication et la consommation du pain, le rationnement y apparaîtrait plus monstrueux encore.

Et si, par hasard, on me répondait que, pour éviter le rationnement, on a supputé d'avance plus de consommation qu'il n'était probable : alors la quantité de temps socialement nécessaire, ayant cru, aura engendré une unité d'heure — moyen — d'échange plus forte, et je serai obligé de faire plus d'heures de travail pour obtenir un même objet ; effort perdu, dans tous les cas, sans compter que ce serait une sorte de recommencement de la plus-value, non pas absorbée, cette fois, par le *capital*, mais absorbée par la *non-consommation ;* ce qui, non seulement ne me paraît pas plus avantageux, mais, encore, me semble à peu près pareil.

Est-il besoin d'insister davantage, pour faire naître cette impression que ceux ayant étudié la géniale critique de Marx, intitulé le *Capital*, ont commis une erreur grave en s'imaginant que la formule de ses critiques pourrait servir de formule à la réorganisation.

La théorie de la valeur, émise par Marx, était une théorie anti-capitaliste, un moyen de lutte contre les accaparements du

capital ; mais jamais, à mon avis, Marx n'a voulu en faire une formule d'installation socialiste.

Une telle erreur eût été inconciliable avec la précision et la netteté de ses aperçus, comme avec la puissance de ses conceptions.

L'erreur existe pourtant ! mais elle n'est pas sienne, elle est l'œuvre de ses adeptes et de ses successeurs, c'est-à-dire de ceux qu'on est convenu d'appeler les Marxistes.

Ceux-ci ont pris, au maître, les mots qu'il avait écrits contre le passé, et au lieu d'en *saisir l'esprit*, ils en ont... imprudemment... appliqué *la lettre* à la transformation de l'avenir.

Et c'est ainsi qu'est née la fameuse *monnaie-heure de travail*, avec la journée limitée à 8 heures.

Hé bien, il faut le dire nettement :

Exiger en *principe socialiste* que le temps quantité de travail doit être la mesure de la valeur : *valeur-rapport* ou *valeur-prix*, est une erreur insoutenable !

Ce qui constitue la mesure, c'est son caractère de fixité, d'immobilité, d'invariabilité.

Quand on affirme que tel objet *vaut* une heure de travail social, il faut que, toujours, avec une heure de ce travail on puisse obtenir l'objet ainsi mesuré, *quel qu'il soit !*

Or il n'en est pas ainsi.

Mettons en présence les deux premiers besoins de l'être : la réfection et la création.

Ou, plus élémentairement, afin de simplifier, considérons l'*agriculture* généralisant la satisfaction du besoin nourriture et l'*industrie* généralisant la satisfaction des *autres besoins*.

Entre l'agriculture et l'industrie il y a nécessité d'échanges incessants.

Hé bien, si l'*unité d'échange* mesurant la valeur du produit agricole et celle du produit industriel, est *variable,* il n'y a plus de mesure, et il n'y a plus de prix, il n'y a plus de valeur possible !

En voici la preuve :

Admettons qu'il ait fallu 7,200 heures de travail social pour produire (sur 100,000 hectares de terres) 1 million 1/2 d'hectolitres de blé, (à raison de 15 hectolitres à l'hectare) indispensables à la consommation d'une collectivité.

Dans ce cas 208 hectolitres 3 *vaudront* 1 heure de travail.

Or voici qu'*à travail égal*, mais de par la volonté des éléments, le rendement n'a été que de 10 hectolitres par hectare, ayant produit, par conséquent, un million d'hectolitres de blé.

Une heure de travail ne vaudra plus, alors, que 139 hectolitres 9.

Par suite, si je veux échanger, pour obtenir la valeur de 208 hectolitres 3, il me faudra travailler *une heure et demie*.

Pourquoi ? parceque les éléments l'auront voulu, et que, contre eux je suis tout à fait impuissant.

En langue usuelle cela s'appelle payer 1 1/2 ce qui ne vaut que 1 ; ou 150 ce qui vaut 100 ; d'où un déficit, un effort perdu, égal à 50 %.

Renversons l'hypothèse :

Admettons que la production ait été de 20 hectolitres à l'hectare, en remarquant que cela s'est passé en dehors de ma volonté et sans que la quantité d'heures de travail ait subi aucune variation.

Le déficit, alors change de place ; mais il n'en existe pas moins.

Mon heure d'agriculteur vaudra 284 hectolitres, et si le tarif *heure-monnaie*, a été, dressé en vue de 208 hectolitres, je paierai avec 3/4 heure de travail un objet valant une heure.

Dans les deux cas il y a surplus non employé, première étape d'une capitalisation.

Allons plus loin.

Admettons que, malgré ses défauts, la *monnaie-heure de travail* ait été adoptée au lendemain de la révolution triomphante !

Je voudrais bien savoir, alors, comment les Marxistes s'y seront pris pour calculer la mesure de la valeur d'une production qui n'aura pas encore pu se produire ; et comment ils pourront livrer, à l'échange, une production qui n'aura pas encore été produite ?

Car si je nie que le temps et l'espace soient une mesure de la *valeur des choses*, je ne saurais oublier qu'ils sont deux conditions inéluctables de leur *formation*.

Or, en matière de réorganisation sociale, c'est toujours à la première période d'installation qu'existe le plus grave danger de voir la réaction traînant, avec elle, son vieil attirail tout agencé, archi-connu, culbuter les novateurs et se restaurer triomphalement sur les effarements de l'ignorance et de l'imprévoyance des vainqueurs d'hier.

Alors, quoi ? on emploiera la violence ? soit ! pendant combien de temps ?

Allons donc !

Je l'ai dit ailleurs : « La force est certainement l'accoucheuse « des sociétés, *mais elle n'en fut jamais la nourrice.* »

Réquisitions ? violences ? exécutions ? soit ! mais tout cela ne saurait devenir un système permanent... si oui ? La réaction se fait, alors, avec l'aide de ceux-là mêmes qui ont assuré la victoire de la révolution, et *contre eux* qu'ils ont portés au pouvoir !

Ainsi : en tant que mesure de la valeur l'*unité-heure de travail social* ne tient pas devant une sérieuse analyse.

Et en tant que système pratique, elle est le comble de l'imprudence et la synthèse de tous les dangers.

Je ne saurais être suspect de malveillance envers les Marxistes, dont j'ai si souvent partagé les travaux, mais ma conscience et mes études m'obligent à déclarer que vouloir appliquer à une réorganisation socialiste, les formules de critique anti-capitalistes, indiquées dans l'œuvre de Marx *et s'y entêter,* ce serait s'exposer au soupçon de *paraître* vouloir le triomphe socialiste en faisant, au fond, tout ce qu'il faut pour l'empêcher de réussir.

La gravité d'un pareil reproche s'accentuera, encore, quand on se souviendra que les Marxistes sont internationalistes, et que d'après eux, il faudrait attendre de pouvoir établir le tarif : *heure de travail* MONDIALE, avant de songer à installer, nulle part, une organisation socialiste !..........

Il faut donc en revenir à la *valeur-rapport,* et la traduire en *valeur-prix.*

Reprenons, en conséquence la formule :

$\frac{A}{B} = R = 1$, afin de déterminer quel sera le prix B de l'effort A, pour que $R = 1$.

Cette *détermination* ne peut être que *conventionnelle.*

En effet :

Si l'on veut bien remarquer que le socialisme est la science de l'équilibre entre les forces de la nature et celles de l'homme, qui sont solidaires dans l'univers, on comprendra que ce soit seulement par une convention tirée de la *volonté des hommes,* et non pas par une formulation tirée de la *nature des choses,* que cet équilibre pourra être obtenu.

L'équilibre des forces, pour la vie, est tellement une affaire de convention, que les économistes capitalistes eux-mêmes, ont demandé à des conventions consenties le règlement des échanges mutuels.

Je ne saurais mieux spécifier ma pensée qu'en citant l'hypothèse suivante, prise dans l'œuvre d'un économiste américain M. Peshine Smith.

« Supposons, dit-il, qu'un sauvage dénué de tout aille en
« trouver un autre qui possède un arc, des flèches et une hache de
« pierre, et qu'il lui demande quelle part du gibier il aura, s'il
« prend l'arc et les flèches et laisse à l'autre la faculté de travailler,
« sans interruption, au canot qu'il construit ; ce dernier offre de
« lui donner comme salaire la moitié du gibier ; si son offre est
« repoussée, comme déraisonnable, il lui dira sans doute : « Chassez

« votre gibier, à la course, et tuez-le avec un bâton ; vous ne vous « en procurerez pas la moitié autant que je vous en offre. »

Voilà la convention. L'économiste ne voit pas, ou ne veut pas voir que, pendant qu'il ne chassera pas, le sauvage constructeur du canot aura plus rapidemment terminé son canot ; qu'il pourra, même, en faire un autre ; et que ce qu'il appelle *salaire* est un *échange ;* mais n'importe ! ce que j'ai voulu retenir c'est le principe *conventionnel* de la valeur *discutée,* pour préciser que c'est la *discussion* que le socialisme veut supprimer, afin que le plus fort ne dévore pas le plus faible.

En d'autres termes, la science socialiste veut que la conception d'un *accord* qui, en *capitalisme individualiste,* aboutit à l'accaparement, aboutisse, en *individualisme collectiviste,* à l'approvisionnement.

Dès lors, quittant l'application de $\frac{A}{B} = R = 1$ à l'individu, il faut entrer dans l'examen de son application à la *collectivité* tout entière.

Dans une collectivité socialiste, la quantité des *efforts* mutuels doit égaler la quantité des *résultats* mutuels, pour satisfaire intégralement la vie (R = 1) sans déficit, et *quoique les efforts individuels, d'une part, et les résultats individuels, d'autre part, puissent, éventuellement, être inégaux entre eux.*

Montrons d'abord que les efforts et les résultats peuvent être inégaux entre eux, sans que la vie collective éprouve aucun déficit.

Posons :

$$\frac{a \quad a^2 \quad a^3 \quad a^4 \quad a^5 \quad \ldots.}{b \quad b^2 \quad b^3 \quad b^4 \quad b^5 \quad \ldots.} = \frac{A^{15}}{B^{15}} = R = 1.$$

dans cette expression les *efforts (a)* son inégaux entre eux et vont en croissant, comme les *résultats (b)* qui vont dans le même sens.

Mais il peut se faire que l'on constate :

$$\frac{a^5 \quad a^4 \quad a^3 \quad a^2 \quad a \ldots.}{b^2 \quad b^3 \quad b^4 \quad b^5 \quad b \ldots.} = \frac{A^{15}}{B^{15}} = R = 1.$$

c'est-à-dire que l'effort individuel a^5 ne corresponde qu'à un résultat b... et ainsi des autres.

Cependant la combinaison des efforts et des résultats collectifs aura produit, quand même, l'équilibre vital pour la collectivité.

Or, ce que le socialisme veut pouvoir écrire, c'est :

$$\frac{a \quad a^2 \quad a^3 \quad a^4 \quad a^5}{b^3 \quad b^3 \quad b^3 \quad b^3 \quad b^3} = \frac{A^{15}}{B^{15}}$$

ce qui signifie que les efforts *(a)* pourront demeurer inégaux, mais que les résultats *(b)* auront été *égalisés.*

Passons maintenant aux *expressions numériques,* qu'il conviendra de donner aux efforts et aux résultats, pour que R = 1.

Essayons d'abord d'appliquer la mesure marxiste.

D'après les dénaturateurs de la pensée du grand critique allemand, voici ce qui se passerait :

Quinze millions de travailleurs, travaillant 10 heures par jour pendant 300 jours, (machinisme compris) ont fabriqué, créé, extrait *tout ce qui est nécessaire ou utile ou agréable* aux besoins annuels de la collectivité.

J'appelle ce total : 225 milliards de *kilogrammes* de *choses* (afin d'avoir une quantité calculable), lesquelles par le temps employé à les produire, valent 45 milliards d'*heures*.

D'où, pour chacun, une capacité d'échange égale à 5 kilogr. contre une heure de travail.

Quant à l'*avoir social* de chaque travailleur, il est représenté par 3,000 heures, lui donnant droit à prendre dans les dépôts sociaux 15,000 kilogr. de choses.

Je suis un des travailleurs, et je trouve que mon avoir social est inférieur à mes besoins, il me faut pour les satisfaire 87,600 kilogr. de choses; d'après le tarif marxiste ces 87,600 kilogr. valent 17,500 *heures de travail ;* soit 2 fois 365 journées de 24 heures ! deux ans, jour et nuit ! Voilà le travail qu'il me faudra fournir si par hasard la satisfaction de ma vie exige :

$$\frac{87.600 \text{ a}}{87.600 \text{ b}} = 1.$$

A ce prix, ce ne serait plus ma vie que j'entretiendrais, c'est de la mort que j'achèterais ! Je sais bien que les Marxistes, abusant d'une phrase de Marx ont divisé le travail en *travail supérieur* et en *travail inférieur,* l'unité du premier valant plusieurs unités du second.

Mais à quel signe reconnaîtra-t-on le travail supérieur ?

Rude problème !

J'entends bien ! la science, le génie, etc.

Mais, pardon ! Marx lui-même a déclaré que la *valeur-prix* ne naissait qu'au moment de l'échange ; à quoi reconnaîtra-t-on, *à priori*, que tel échange est un échange de génie ? et tel autre un échange d'idiot ?

Prenons garde ! nous allons confondre la nature de l'effort avec le produit de l'effort ? nous glissons tout doucement vers les origines supérieures !

Je vois venir *Jéhovah* mandatant les *lévites* et leur donnant le droit régalien dont parle la *bible ;* et, bientôt, le parasitisme règnera de nouveau ! et, ô dérision ! ce sera au nom du socialisme !

Marx s'est bien gardé de s'aventurer dans les détails.

Il a écrit simplement :

« Le travail supérieur n'est que du travail simple multiplié. »

— et le travail simple :

C'est « la dépense de la force simple que tout homme ordi-
« naire, sans éducation spéciale, possède dans son organisme. » Et, plus loin, il ajoute : « Une journée de travail supérieur ou « compliqué vaudrait, par exemple, deux journées de travail « simple. » (*Le Capital*, trad., Deville, p. 71).

Il est visible que Marx n'a voulu donner là qu'un moyen de mesurer les répartitions intérieures entre collaborateurs dans un même genre de travail usinier.

Mais *tout travail n'est pas usinier;* pas plus que tout produit !

Marx n'a donc jamais eu la prétention d'étendre sa formulation à la mesure de la capacité générale d'acquérir, parmi la masse des échanges sociaux.

C'est, pourtant, ce qu'ont fait ses disciples.

« La monnaie sera supprimée (dit l'un d'eux).

« La société achêtera le travail et vendra les produits.

« Chaque travailleur possèderait deux livrets.

« L'un mentionnant les heures de travail qu'il devra faire, et « les heures qu'il aura faites : débit et crédit.

« L'autre sa part sociale et ses dépenses : Crédit et débit. » (Henri Brissac, *Revue Socialiste*, octobre 1891 ; p. 455).

Or, en ce qui concerne la part sociale, je viens de démontrer que le système de l'*heure-monnaie* aboutit au rationnement, et, à défaut, engendre de véritables impossibilités sociales.

En ce qui concerne les relations entre le travail et la satisfaction du premier besoin vital : *la réfection*, j'ai démontré par l'exemple de la capacité variable des heures agricoles, l'impossibilité d'établir une *mesure commune* ayant pour base le *temps de travail.*

Ayant, ainsi, une fois de plus, constaté l'antagonisme des choses en matière de production et de consommation, il faut bien en revenir aux égalisations conventionnelles, en demandant à la *science socialiste* de faire prévaloir la volonté collective sur les résistances opposées par la nature des choses.

Remarquant alors que, dans les besoins humains, il y a une sorte de progression automatique :

Qu'en effet : sans *réfection*, il est impossible de songer à la *création*, et encore moins à la *perfection* ;

Que la réfection comprend, précisément, toutes les productions dont les variations sont des plus indépendantes de la volonté collective ;

La logique scientifique devait, forcément, conclure que c'est à la *réfection* qu'il fallait donner, d'abord, une mesure fixe.

Or, comme la réfection contient « cette force simple que tout

« homme ordinaire, sans éducation spéciale possède dans son « organisme » et que Marx prétend mesurer à l'heure, ainsi que nous venons de le voir plus haut, si nous lui donnons une *expression fixe*, nous aurons du même coup, fixé la base du *coût* général des choses.

Une convention sociale décidera donc que cette *expression* sera *mille* pour chaque individu.

Mille n'est choisi que parce qu'il implique une *divisibilité* suffisante pour correspondre, à la quantité éventuelle des objets nécessaires à la réfection.

La même convention décidera que chaque individu sera pourvu de *symboles* identiques entre eux et dont le nombre s'élèvera à mille.

Appelons *jeton* ce symbole.

Supposons maintenant que le nombre des travailleurs composant une collectivité s'élève à 15 millions ; il y aura donc 15 milliards de *jetons*.

Admettons que, sur les 15 millions de travailleurs, 3 millions se consacrent à produire les éléments de la *réfection*, et 12 millions à créer tous les autres produits.

Il en résultera que 3 millions d'efforts satisfont à 15 millions de résultats, en ce qui concerne la *réfection, besoin primordial ;*

Et que 12 millions d'efforts satisfont 15 millions de résultats, en ce qui concerne les *autres produits.*

Tous les efforts réunis composant la vie sociale :

$$\frac{3}{15} + \frac{12}{15} = \frac{15}{15} = 1.$$

Voilà comment se présente la formule *au point de vue collectif.*

Il faut, maintenant équilibrer la série des rapports dans chacun des échanges entre les deux efforts inégaux, et arriver à écrire *conventionnellement :*

$$\frac{7\,\frac{1}{2}}{15} + \frac{7\,\frac{1}{2}}{15} = \frac{15}{15} = 1.$$

Absolument comme si les efforts *réfections* avaient été les mêmes que les efforts correspondant aux autres résultats.

Tout d'abord, remarquons que je suis forcé de *majorer* la fraction $\frac{3}{15}$ pour l'*égaliser* avec l'autre, au lieu de *réduire* la fraction $\frac{12}{15}$ pour l'*égaliser* avec la première, sous peine de ne plus obtenir le rapport à l'unité $\frac{15}{15} = 1$.

En effet, si pour équilibrer : $\frac{3}{15}$ et $\frac{12}{15}$ j'avais simplement, diminué 12 de 9 et écrit ;

$$\frac{3}{15} + \frac{3}{15}$$

je n'aurais plus obtenu que $\frac{6}{15}$ et le *rapport nécessaire* n'aurait plus été satisfait.

Cette façon *arbitraire d'égaliser*, est le procédé ordinaire du *capitalisme*, et, c'est pourquoi, avec lui, les *déficits de vivre* sont constatés, malgré l'abondance des choses.

Or, le socialisme étant, par essence, absolument le contraire du *capitalisme*, il ne saurait, à ce dernier, emprunter ses procédés.

Nous pouvons maintenant reprendre l'hypothèse à laquelle nous avions soumis la formule marxiste, à savoir que les 15 millions de travailleurs ont produit 225 milliards de kilogrammes *de choses*, et supposer, — arbitrairement, cette fois, mais sans aucun danger pour nos conclusions — que ces choses aient été ainsi réparties :

Pour les besoins *réfection*....	75 milliards kilogr.
Pour les besoins *autres*......	150 » »
Total.....	225 milliards kilogr.

Le coût des 75 milliards de kilogrammes *réfection* se compose : de trois millions de fois la provision de mille jetons, attribuée à chaque travailleur ; soit 3 milliards.

Le coût des 150 milliards de kilogrammes d'*autres produits* se compose de 12 millions de fois la provision de mille jetons attribuée à chacun des travailleurs, soit 12 milliards.

Ici j'ouvre une parenthèse :

Pour la *production-réfection* j'ai éliminé l'*outillage et la terre*. La terre n'a, en socialisme, aucune valeur : l'outillage est le *résultat d'un effort*, mais cet effort se trouve compris dans la masse de ceux ayant créé les *autres produits*.

De même, *pour ces derniers* j'ai éliminé les matières et l'outillage, qui également, représentent des *efforts compris dans la masse des autres*.

Toutefois, il sera utile de les rétablir dans les répartitions subdivisionnaires, mais en calculant en masse, leur élimination ne trouble en aucune façon les résultats.

Je ferme la parenthèse.

Donc 75 milliards de kilogr. ont coûté 3 milliards,
et 150 milliards de kilogr. ont coûté 12 milliards.

Les 75 milliards fournissent 5,000 kilogr. par tête
et les 150 milliards fournissent 10,000 kilogr. par tête.

Cela étant, le 3 millions de *producteurs réfection*, (leur consommation personnelle étant prélevée), n'ont à livrer que *60 milliards de kilogr.* ; et les 12 millions d'*autres producteurs* n'ont à livrer (dans les mêmes conditions) que 30 milliards de kilogr. Or, ce sont seulement ces 90 milliards de kilogr. qui doivent être changées au moyen des 15 milliards de jetons distribués, puisque *les consommations réciproques ont été prélevées*.

Il est clair que les *60 milliards de kilogr. réfections* seront

payés 12 milliards, par les 12 millions de producteurs divers ; et que les *30 milliards de produits divers* seront payés 3 milliards par les *producteurs réfection.*

Voilà le prix des choses arrêté :

100 kilogr. de produits réfection valent 20 jetons,

100 kilogr. de produits divers valent 10 jetons.

Voilà, du même coup, satisfaite la formule :

$$\frac{7\,½}{15} + \frac{7\,½}{12} = \frac{15}{15} = 1.$$

que j'ai posée tout à l'heure. En effet : les 75 milliards de kilogr. *réfection* payés à raison de 20 jetons les 100 kilogr. ont représenté 15 milliards ; et les 150 milliards de kilogr. d'*autres produits*, à raison de 10 jetons les 100 kilogr. ont été payés aussi 15 milliards.

Au total 30 milliards. Nous avons donc :

$$\frac{15}{30} + \frac{15}{30} = \frac{30}{30} \text{ ou, en simplifiant, } \frac{7\,½}{15} + \frac{7\,½}{15} = \frac{15}{15} = 1.$$

Remarquons, d'autre part :

que chaque travailleur a reçu :

en *réfection*	1.000
en *produit divers* ..	1.000
en *jetons*	1.000
Total....	3.000

ou en généralisant pour la *collectivité* :

en réfection	15 milliards.
en produits divers...	15 »
en jetons	15 »
Total.....	45 milliards.

Ce qui confirme la règle que j'ai ailleurs développée, à savoir : « que l'unité de monnaie satisfait toujours le *triple d'utilités* « *échangées.* »

On peut faire les mêmes opérations sur chacune des divisions que j'ai adoptées, aussi bien que sur chacune de leurs nombreuses subdivisions.

On obtiendra, ainsi, le *prix des diverses choses* groupées dans la *réfection*, et celui des différents objets groupés sous la rubrique *création*, ou produits divers.

Mais comme on aura toujours été obligé d'observer la limite imposée par : *le nombre des jetons, celui des travailleurs et la quantité des choses produites,* l'équilibre sera toujours obtenu, et le *prix* total des besoins correspondra toujours à la *quantité des moyens,* QUELLES QUE SOIENT LES QUANTITÉS DE TRAVAIL ET DE TEMPS CONTENUES DANS CHAQUE CHOSE ÉCHANGÉE ; ce qui est l'équilibre complet de $\frac{A}{B} = 1$, dont j'ai expliqué les termes dès les premières pages de cette étude.

Je puis d'ailleurs généraliser dans une formule algébrique tous les raisonnements que je viens de développer :

J'appelle M le nombre de travailleurs se livrant aux travaux de *réfection.*

J'appelle N le nombre de travailleurs se consacrant aux divers produits de *création.*

J'appelle D le total des jetons conventionnellement mis en circulation.

J'appelle E la *quantité* des *produits réfection.*

J'appelle K la *quantité* des *produits création.*

En désignant par P *le prix de l'unité de choses* appartenant à la *réfection*, et P' *le prix de l'unité d'objet* appartenant à la *création*, j'obtiens la formule que voici :

$$\frac{N \times \frac{D}{M + N}}{E - \left(M \times \frac{E}{M + N}\right)} = P$$

Laquelle après réduction par élimination des termes communs, aboutit directement à : $\frac{D}{E} = P$, qui signifie que : *le prix est le rapport du nombre des jetons à la quantité des produits.*

Et, enfin, en généralisant :

Le prix est le rapport de la quantité des moyens à la quantité des besoins.

Seulement si j'avais dit cela, tout d'abord, sans passer par les expressions conservant la trace des différentes opérations et des divers raisonnements, il est presque certain que je n'aurais pas été compris.

J'obtiens, de même pour P' la formule suivante :

$$\frac{M \times \frac{D}{M + N}}{K - \left(N \times \frac{K}{M + N}\right)} = P'$$

qui soumise, comme la précédente, aux réductions et éliminations habituelles, devient : $\frac{D}{K} = P'$.

Je ne crois pas avoir à expliquer que l'on peut multiplier les séries d'objets ;

Subdiviser E, en e' e'' e''', etc., et, aussi, K, en k' k'' k''', etc.

Rien ne sera changé à l'équilibre final parce qu'on sera toujours obligé d'écrire :

$$\frac{D}{E + E' + E'' + E''' .... + K + K' + K'' + K''' ....}$$

ce qui signifie que toute valeur subdivisionnaire rentre dans sa catégorie, et sa catégorie dans le total *produits*, pour servir de

diviseur au dividende *fixe* qui est représenté par le nombre de *jetons*.

Je ne crois pas, davantage, avoir à expliquer que la formule n'oppose aucun obstacle à ce que les échanges se traduisent de mille façons différentes ; que, par exemple, tel individu trouvant *pour son tempérament*, trop de *réfection* dans mille, reporte une partie de ses jetons sur les échanges de la catégorie *création*.

Ce sera une conséquence de la variété des goûts.

Or, la variété des goûts ne peut qu'activer la variété des échanges, et démontrer, une fois de plus, que l'*inégalité des facultés individuelles est une condition fondamentale de l'égalité des échanges parce que deux facultés, comme deux quantités égales entre elles n'ont rien à échanger.*

Ainsi serait favorisé le stimulant *personnel* que, faute d'avoir su déterminer le point où l'expansion individuelle peut devenir nuisible au bien-être collectif, la méthode marxiste tend à étouffer sous la désespérante uniformité de ses réglementations dictatoriales.

On peut donc concevoir, maintenant, comment un stimulant individuel pourra inspirer la création d'une utilité nouvelle, et en doter la collectivité.

Je rappellerai, à ce propos, l'exemple que j'ai donné plus haut, lorsque j'ai placé un besoin de 87,600 kilogr. de choses en face de la tarification *heure de travail*, prônée par les marxistes, et constaté la nécessité d'un travail irréalisable, par conséquent impossible.

Avec la mesure conventionnelle et fixe établie par les formules précédentes, rien de pareil :

A toute utilité nouvelle correspondra une unité d'échange — le jeton — puisée dans une *réserve* conventionnellement créée.

Le nombre de jetons qui s'offrira au créateur de la nouvelle utilité, en fixera immédiatement la valeur et appliquera aussitôt la formule, satisfaisant ainsi, à la fois, et les besoins exceptionnels de l'individu, et les goûts de la collectivité, sans fausser aucune valeur déjà établie.

Et, dans ce cas, si, comme Marx le veut, justement, la valeur n'aura pris naissance qu'au moment de l'échange, en revanche cette valeur aura trouvé dans une réserve de jetons qui peut toujours se concevoir, la mesure qu'elle n'aurait pu découvrir dans une *réserve d'heures de travail*, impossible à réaliser.

Faut-il multiplier les exemples ? descendre aux minutes des heures employées aux travaux, dire que celles-ci n'ayant à se régler que sur la production nécessaire brèves ou longues, procureront toujours tous les moyens de vivre ?

Faut-il préciser que les invalidités de l'enfance et de la

vieillesse, mises à la charge de la collectivité valide se trouvent comprises dans la formule et satisfaites sans préjudicier à quiconque ?

Dois-je, enfin, faire ressortir que, par le choix du nombre de jetons et par l'évaluation des productivités, je me suis conformé, autant que possible, aux indications des statistiques déjà connues et étudiées ? que, par suite, la méthode que je viens d'exposer, peut être mise en application, de la veille au lendemain, sans avoir à attendre, comme il le faudrait pour la méthode marxiste, le résultat d'expériences que les circonstances rendront toujours très difficiles ; qu'en effet, il suffira de procéder au simple recensement des professions et métiers, pour obtenir, aussitôt, tous les éléments de ces calculs, que la pratique pourra continuellement perfectionner ?

Mais à quoi bon surcharger l'attention par l'infinité des détails, puisque, par une formulation algébrique, on possède immédiatement la généralisation et la particularisation des chiffres à fixer ?

J'espère, même, que mes lecteurs me pardonneront de leur avoir infligé la tension d'esprit que nécessitent toujours les synthèses algébriques, parce qu'ils auront reconnu à quel point ces synthèses ont précisé et éclairé les contours généraux et les minutieux détails de l'analyse des valeurs.

En résumé :

J'ai démontré que la valeur est un rapport ; qu'en organisation socialiste, ce rapport est celui de l'effort au résultat.

Qu'il est égal à l'unité.

Qu'ainsi, seulement, il peut satisfaire *la vie*.

Qu'il n'y a pas de valeur intrinsèque.

Qu'il n'y a pas de mesure absolue.

Qu'il n'y a aucune logique soutenable à mettre le temps écoulé, pris comme *étalon de la valeur*, en comparaison avec le temps qui s'écoulera pris comme *étalon de travail*, et réciproquement.

Que si l'on calcule la *valeur*, d'après la *nature des choses*, la collectivité se trouve fatalement repoussée vers la servitude, parce que, alors, « au lieu que ce soit l'homme qui régisse, administre « et consomme les choses, ce seraient les choses qui consomme- « raient et asserviraient l'homme. »

Que des conventions sociales peuvent seules déterminer, *non le rapport*, mais la *numération* réciproque de l'effort (A) et du résultat (B), satisfaire la *réfection*, alimenter la *création* et conduire à la *perfection*.

Que la production des choses concernant spécialement la

réfection, exige des conditions d'espace, de climat, et de temps, qui échappent, quant à présent, à la domination de l'homme, et l'obligent à recourir à des *conventions* qui sont *sociales* pour une *même collectivité*, et qui seraient *internationales* pour les *collectivités mondiales.*

Que les zônes économiques sont indépendantes des frontières politiques.

Que Marx n'a point prévu l'internationalisme économique, en émettant sa théorie de la valeur, puisque, lui-même ne la déclare *vraie que pour un milieu donné.* (page 71).

Qu'enfin si désirable que soit la réalisation des aspirations anti-nationalistes, cette réalisation ne saurait s'accomplir que le jour où après avoir mesuré la productivité de chaque zône géographique et climatérique, au point de vue de la *quantité* des matières alimentaires ; après avoir installé la gratuité absolue de tous les transports dans l'univers ;

Une convention mondiale aura consenti à prendre comme étalon de la valeur, non pas l'*heure de travail*, mais le *jeton-monétaire*, celui-ci étant, bien entendu, dépouillé de *toute valeur intrinsèque*, quelle que soit la matière employée à sa fabrication.

J'ajoute, en terminant, que si le socialisme a été forcé, par l'internationalisme capitaliste, de recourir à l'internationalisme révolutionnaire, pour triompher du capital, le souci de maintenir son triomphe lui imposera tout d'abord, une réorganisation basée sur le *particularisme collectiviste*, lequel, tout en pratiquant la fraternité internationale, ne sera pas moins contraint, *scientifiquement*, à considérer les nations comme des *zônes économiques*, constituées et différenciées par la grandeur des espaces occupés, le nombre de leurs habitants, les conditions du climat ; jusqu'au moment où l'Europe, puis l'univers, incessamment sillonnés par la science, auront eu le temps d'être convertis à l'*unification*, grâce aux efforts du *progrès*, ce marcheur éternel !

Auguste CHIRAC.

LE PARTI OUVRIER BELGE

I.

Au cours du chômage que la maladie m'a contraint de prendre et dont je ne suis qu'à moitié sorti, il m'est arrivé de songer à la fois au passé et à l'avenir du parti ouvrier. Coup d'œil rétrospectif et regard vers le futur ont été, tout bien considéré, réconfortants. Il doit en être ainsi pour tous ceux qui feront de même.

Il y avait à l'aurore de 1885, à Bruxelles, berceau du parti, un groupement nommé la *Fédération des Ligues ouvrières et des Sociétés démocratiques* qui se composait d'éléments variés : politiques, rationalistes, démocratiques, républicains et socialistes. On comptait parmi ces groupes : les *Solidaires*, les *Ligues ouvrières de Saint-Josse et Bruxelles*, la *Ligue de la Réforme électorale*, la *Ligue typographique En Avant*, la *Ligue de l'Ameublement*, l'*Association générale ouvrière* et quelques rares syndicats. A côté se trouvaient les associations socialistes de l'ancienne *Association Internationale* et celles de l'ancienne *Chambre du Travail* fédérées aux sociétés analogues, très puissantes avec leur coopérative superbe de Gand, et aux anciens groupes d'Anvers.

Tous ces éléments, à certains moments, se rencontrèrent. Ils provoquèrent, déjà solides par le lien fédéral, des manifestations en faveur du suffrage universel et aussi en faveur des ouvriers sans travail, et participèrent aux manifestations révisionnistes des progressistes, que la campagne énergique d'Edmond Picard, agissant en dehors de la tactique parlementaire de Janson et de Féron, avait enflammés. De la Fédération ouvrière démocratique surgit

la propagande pour la création des *Ligues ouvrières*. On en fonda dans tous les faubourgs : à Etterbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Laeken, Cureghem, Molenbeek, partout enfin.

L'idée surgit alors dans tous les esprits, et elle prit corps à la Ligue ouvrière de Bruxelles, de grouper sous un même drapeau et autour d'un même programme les forces ouvrières non cimentées jusque là. Un avant-projet de programme, élaboré par De Paepe, fut discuté, amendé et quelque peu modifié, l'accord s'établit, et on décida de convoquer à Bruxelles, pour les fêtes de Pâques, un Congrès de toutes les organisations ouvrières, socialistes et démocratiques.

Les socialistes flamands de *Vooruit*, déjà une force considérable à Gand, ceux du *Werker*, d'Anvers, adhérèrent, ainsi que les socialistes de l'ancien parti brabançon. Du centre, où Jolimont avec ses Caisses de solidarité et ses débris de syndicats restait un foyer de socialisme, vinrent des adhésions enthousiastes, ainsi que de Verviers où le socialisme avait laissé des traces profondes et quelques sociétés, de Liége où d'anciens combattants réunis en groupes actifs, mais peu nombreux, accoururent à l'appel lancé de la capitale. Du bassin de Charleroi arriva également l'approbation de l'*Union verrière* et des anciennes corporations internationalistes des houilleurs et enfin on apprit le ralliement du Borinage, secoué par une série de grêves.

Ce Congrès s'ouvrit au *Cygne*. Une poignée d'hommes venus de tous les coins du pays, de la Flandre, du Brabant et de la Wallonnie, étaient là rassemblés, animés visiblement du désir de s'unir et dès le premier moment on eut la certitude que l'alliance serait scellée.

Une discussion surgit au début. Les Bruxellois de la Fédération démocratique, avec le soussigné Volders pour organe, préconisaient, dans le but d'appeler tous les prolétaires sous la nouvelle bannière, le titre de *Parti ouvrier* ; les socialistes flamands et brabançons, unis par des relations étroites, demandaient, par la voix d'Anseele et de Bertrand, d'adopter le titre de parti socialiste, ou du moins d'ajouter socialiste à la première désignation. Le débat fut court. On résolut d'avoir une consultation après la séance, et à l'assemblée du lendemain on annonçait, aux applaudissements unanimes et prolongés des Congressistes, que l'accord était fait sur le nom de Parti ouvrier.

Dès ce jour, les parias de Belgique avait un organe, un moyen d'action et de revendication. Un changement s'était fait dans ce pays censitaire où seuls les partis de la bourgeoisie avaient fait entendre leur voix et dirigé les affaires. L'internationale, défunte alors, n'avait pas en effet le double caractère politique et économi-

que du parti ouvrier et ne pouvait exercer le rôle auquel celui-ci prétendait à son origine et qu'il a rempli depuis.

A sa naissance il eut à essuyer quelques moqueries et quelques sarcasmes. On riait dans le monde réactionnaire et dans les clans conservateurs de cette foule de pauvres bougres prétentieux et utopistes, qui affichaient la prétention grande de défendre la classe ouvrière....., comme si la bourgeoisie censitaire ne veillait pas avec sollicitude sur elle.

On ne plaisanta pas longtemps. Une propagande endiablée fut poursuivie dans toutes les provinces. Les vieux de l'Internationale, Brismée, Verrycken, Brasseur, Pierron, Standaert, avec César De Paepe à leur tête ; les De Fuisseaux avec Léon, l'ancien député, comme chef de file ; les Massart, Wart, Conreur, Léonard, du Centre ; les Goedsckalck, d'Anvers ; Maigray et Picraux, de Verviers : les Demblon, Thirion et Blanvalet, de Liège ; tous les anciens et les jeunes de Gand, d'Anvers, de Bruxelles confondus et les Defnet, Delporte, Vandendorpe ; les borains Fauvieau et Maroille, avec le doyen des propagandistes, peut-on dire, Edmond Van Beveren au premier rang. Vingt autres encore furent sur pied, prêchant l'organisation ouvrière et le ralliement au drapeau rouge.

Tout à coup, éclate comme un coup de foudre, l'émeute du 18 mars 1886 à Liége. D'une parole enflammée, Wagner, un révolutionnaire illuminé, honnête et pur de convictions comme Moineau, déchaîne la foule massée en cortège pour l'anniversaire de la Commune. Liége fut pendant quelques heures aux émeutiers, dont les ravages se bornèrent à briser quelques comptoirs et quelques tables de café.

Le lendemain la grève était à Liége et dans tout le bassin de Seraing. Elle gagnait deux jours après Charleroi, ou se produisit la mystérieuse histoire de l'incendie Baudoux, ensuite les promenades de bandes de grévistes surexcités par la misère et finalement les fusillades de Roux, survenant au moment où la grève sévissait au Centre et dans le Borinage.

On sait ce qui suivit : l'Enquête du Travail, décrétée par le gouvernement, et l'agitation populaire, décidée et soutenue par le parti ouvrier. C'est alors qu'on vit partout ces colonnes ouvrières monstres, réclamant le suffrage universel et des réformes, protestant contre la condamnation de Schmidt et de Falleur — les boucs émissaires des troubles de Charleroi — et se couronnant par la manifestation de Bruxelles, le 15 août 1886.

Le résultat le plus clair de l'*Enquête du Travail* fut d'établir officiellement l'horrible détresse et la désastreuse infériorité de condition de la classe laborieuse et de légitimer le parti ouvrier.

Il se produisit alors ce fait, qu'on peut qualifier d'historique,

c'est que le parti ouvrier, tout en n'étant rien, était tout. Sous son action, l'esprit public se modifia, les préoccupations changèrent, la presse s'occupa de la question ouvrière, mise à l'ordre du jour, et on commença à reconnaître l'urgence d'appeler le peuple à la vie politique.

Une véritable révolution morale s'est donc accomplie en moins de sept années ; c'est le pauvre petit parti ouvrier de 1885 qui en a été l'agent et le moteur. Et combien rapides avaient été les progrès !

II.

A chaque session de Congrès, on pouvait suivre le développement graduel du parti ouvrier. Des ligues ouvrières étaient sorties peu à peu les noyaux des syndicats, elles avaient fourni les fondateurs ou les adhérents aux coopératives, elles avaient donné un appoint aux mutualités existantes et en avaient créé de nouvelles, elles avaient livré les moyens et les hommes pour assurer, autant que faire se peut sous le régime censitaire, la représentation du peuple travailleur.

Ainsi le parti ouvrier est devenu un véritable Etat, divisé en fédérations territoriales comprenant toutes les associations d'une région, avec des mandataires choisis par ces groupes et représentant spécialement les idées et les intérêts de ceux-ci. Chaque fédération est formée d'une ou plusieurs coopératives, d'un certain nombre de syndicats, de mutualités et de ligues ouvrières, ayant chacune leur rôle et leur mission. Ces différents groupements se réunissent également par la fédération spéciale, sous les auspices du parti ouvrier et constituent notamment la Fédération métallurgique, celle des coopératives, celle des mutualités, celles des travailleurs du bois, des peintres, et finalement celle des Etudiants socialistes.

Les Etudiants socialistes, dont l'arrivée est relativement nouvelle et qui sont représentés spécialement par Emile Vandervelde, un jeune qui a plus lu que beaucoup de vieux et qui parle comme un ancien orateur, et Louis De Brouckère, un jeune au cerveau vaste et bien meublé, remplissant un rôle spécial et, comblant une lacune, sont venus achever l'organisation du parti. En effet, c'est à eux qu'on doit le complément artistique et scientifique qui manquait à l'organisation ouvrière. En combinant leur action avec celle des groupes choraux et musicaux, ils contribueront à répandre le goût des belles choses et des solides connaissances. Leur existence compte deux dates : le Congrès national d'étu-

diants, auquel assistaient les catholiques de Louvain, et le Congrès international des étudiants, à la *Maison du Peuple*, où les idées socialistes triomphèrent.

Il faut ajouter qu'à cette éducation artistique et scientifique, le parti ouvrier ajoute, grâce à ses nombreux cercles de gymnastique, l'éducation physique.

Le parti ouvrier, on le voit, avec ces puissantes coopératives de la *Maison du Peuple*, du *Vooruit*, du *Progrès*, du *Werker*, de la *Ruche verviétoise*, de la *Populaire*, du *Prolétaire*, et toutes les coopératives de la Flandre et de la Vallonie, livrant 700,000 kilos de pain par semaine ; avec ses syndicats exerçant leur influence dans toutes les industries ; avec ses mutualités rendant d'inappréciables services à toute une population ; avec ses ligues et sections politiques recrutant des adhérents partout et répandant les idées socialistes ; avec ses groupes de gymnastes s'occupant d'éducation physique et ses cercles d'étudiants et d'artistes vulgarisant les connaissances artistiques et scientifiques et élevant le niveau intellectuel de la masse, le parti ouvrier est une organisation complète et complexe, dont l'influence dans le pays, si grande déjà qu'elle a modifié la tactique des partis réactionnaires et engendré la démocratie catholique, le parti ouvrier, donc, a donné la preuve incontestable de la capacité et de la maturité de la classe travailleuse, il a démontré que l'heure était venue pour le peuple de prendre part à la vie nationale et de posséder le droit politique indispensable à l'émancipation économique.

La séparation entre ouvriers catholiques et socialistes, sous la poussée qui se produit, ne pourra être un obstacle, car bien que quelques froissemetns aient eu lieu, la visite de la *Maison du Peuple* à la *Maison des Ouvriers* après le meeting démocrate, socialiste et catholique du *Saint-Michel*, a été un événenement qui fait prévoir l'éventualité d'un rapprochement, dicté du reste par la nécessité de faire réussir la cause commune de tous les prolétaires ruraux et citadins.

Il resterait, avant d'aborder les derniers points, à parler de la presse du parti ouvrier, mais il vaut mieux réserver ce sujet pour une prochaine étude, et dire quelques mots du Congrès international de 1891 et d'autres points importants.

On n'était jamais parvenu jusqu'ici à réunir à la fois tous les éléments organisés du socialisme de tous les pays et les groupes corporatifs des Trades Unions d'Angleterre. Chargé par le congrès marxiste et par le congrès possibiliste de Paris en 1889, de réunir le congrès international à Bruxelles, le parti ouvrier belge entra en négociations avec les comités des diverses organisations nationales et après bien des efforts eut le bonheur de réunir à Bruxelles

la plus belle et la plus importante assemblée socialiste qu'il y eut jamais. Tous les pays de civilisation avancée étaient représentés et les personnalités les plus éminentes de la science et de la politique socialiste étaient là ; la liste que nous publierons un jour est la nomenclature de tous les militants en vue de la démocratie socialiste internationale.

Un des derniers évènements marquants de la vie du parti ouvrier est la profession de foi socialiste faite du haut de la chaire de l'Université libre de Bruxelles par l'éminent et savant recteur Hector Denis — le compagnon Hector Denis, comme il le dit lui-même — une des plus belles et des plus nobles figures que la démocratie et le peuple puissent honorer. Si dans le socialisme on reconnaissait et vénérait des saints, à côté de César De Paepe dont le souvenir pleure toujours dans nos cœurs, on placerait Hector Denis ; puis le bon, aimant et savant B. Malon et Wilhelm Liebknecht, le vieux lutteur érudit, dont la bonté, pour ceux qui le connaissent, égale l'énergie et la fermeté indomptables. Mais notre foi positive se contente de placer ces hommes au plus haut de notre estime et de notre reconnaissance, parce qu'ils contribuent à faire grand, digne, instruit et puissant le socialisme, c'est-à-dire notre parti ouvrier international et qu'ils sont la gloire et l'honneur de notre mouvement émancipateur.

Le dernier point à mettre en lumière avant de clôturer, c'est la proclamation de la déchéance du Cens par les censitaires eux-mêmes, c'est le renversement, par les Chambres des privilégiés, de l'obstacle qui empêchait la classe ouvrière d'arriver à l'électorat. En effet, c'est à la suite d'une série de manifestations en province, couronnée par une démonstration solennelle à Bruxelles, avec démarche à l'Hôtel de ville auprès des députés révisionnistes bruxellois, le démocrate Paul Janson et le bourgmestre Charles Buls, que la proposition de révision fut déposée. Ainsi un mandat populaire fut donné — la proposition fut aussitôt déposée — aux deux représentants chargés déjà par la bourgeoisie de poursuivre la suppression de l'article 47.

Cette fois encore comme toujours, et de plus en plus à mesure que les évènements se suivent, l'intervention de la masse populaire était nécessaire et sa poussée seule pourrait culbuter les résistances intéressées de la réaction.

S'il n'y avait pas eu depuis sept années, une organisation ouvrière se développant et se fortifiant, les efforts de la pléïade révisionniste formée notamment de Paul Janson, l'orateur entraînant, d'Emile Féron, le ferme logicien et le tacticien habile, d'Eugène Robert, de Demeur, de Houzeau, de Victor Arnould, qui a eu ses bonnes heures également, d'Edmond Picard, le flagel-

leur, s'en allant un fouet d'une main et une pioche de l'autre, on ne serait pas où l'on en est maintenant. Sans entrer dans la conscience censitaire, il est permis de croire et de dire que les censitaires se sont résignés à l'abdication plutôt par pression que par persuasion.

Il ne faudra pas changer de système. L'influence du Parti ouvrier, qui entraînera forcément avec lui toute la masse ouvrière et rurale catholique dans cette question, doit s'exercer avec une irrésistible vigueur.

Et maintenant nous pouvons conclure qu'un parti qui, comme le nôtre, a marqué si profondément son empreinte dans l'existence nationale, qui a bouleversé l'opinion et amené les conservateurs et réactionnaires à reviser la Constitution, qui a forcé le cléricalisme, sous peine de déchéance et de décrépitude, d'adopter quelque réformes ouvrières et de démocratiser ses programmes et ses organisations, un parti comme celui-là doit être le maître de la situation et de son exigence, lorsqu'elle exprime une réclamation aussi juste et légitime que le suffrage universel, doit être écoutée et exécutée.

A l'heure présente le sort est jeté : que les rétrogrades du Sénat et les tardigrades de la Chambre, obstinés dans une résistance opiniâtre et obtuse, le veuillent ou non, le parti ouvrier, organe de la classe populaire, entend avoir le suffrage universel, clef de toutes les réformes. Sa volonté — comme celle de Dieu — sera faite, par n'importe quel moyen.

Jean VOLDERS.

I

L'AME DE DEMAIN

(Suite)

BILLET

Cannes, 18 Décembre.

Je ne vous comprends plus : Vous pensez en positiviste et parlez en idéaliste. J'omets volontairement de classer les positivistes parmi les philosophes, et vous ne daignez protester. C'est pourtant eux, qui, dans le cercle où se meut votre esprit, ont le plus d'idées générales. Quoi ! vous vous taisez sur Herbert Spencer, alors que tous ceux qui font profession ou métier de penser sont si abondants sur lui ! Serait-il, à vos yeux, un simpliste ? Comment ! vous videz un encrier à défendre l'exégète ranci et de science douteuse que méprisent les coups de nos jeunes les plus batailleurs, et du plus direct successeur français d'Auguste Comte pas un mot ! Il a du style, cependant, l'anecdotier de la Révolution. Le trouveriez-vous, d'aventure, trop simpliste, lui aussi ! C.

RÉPONSE

Château des Brouillards, 19 Decembre.

Oui, c'est volontairement que j'ai passé sous silence ces bâtards d'Auguste Comte, à peine plus intelligents que ses fils légitimes. Je vous en prie, laissons à leur cabinet ces ramasseurs de bouts de papier. Il leur manque encore tant de fiches et de notules, et ça marque tant

de trous dans leur œuvre, que l'on ne saurait s'y aventurer sans trébucher de l'esprit. L'anglais, anarchiste de la haute, défend son aristocratie locale contre une lamentable plèbe en rumeur de révolte et rabâche, apprises par cœur, les économisteries de la vieille école abandonnée de Manchester amputées de l'âme qu'y avait mise John-Stuart Mill. Le français, petit bourgeois incroyant, emprunte aux curés leurs anas imbéciles sur la Terreur. Tenez, reparlons plutôt des littérateurs. Ils sont tout aussi prétentieux, mais on est averti du moins qu'ils font de la fantaisie. F.

QUATRIÈME LETTRE

Cannes, 25 Décembre.

Soit, parlons des gens de lettres. Mais desquels, je vous prie? Des feuilletonistes de petits journaux ou des philosophes pour dames, des romanciers pour brutes ou des poètes pour malades? Ecoutez donc, je ne sais s'il ne vaut pas mieux les jeter tous dans le même oubli.

La littérature a été mes premières amours, et je m'en garde rancune amère, tant la déception a été profonde. J'ai fréquenté, vous l'ai-je dit? les cénacles où se délayent en salive les pures et brûlantes sèves d'idées et d'images, de la bière noyant le tout. J'ai tutoyé là de très grands poètes, sacrés tels pour un sonnet. J'ai fait de l'escrime esthétique avec des critiques de seize ans, et je connais deux ou trois douzaines de « jeunes maîtres » qui, au moment de tirer au sort, avaient déjà jeté à la loterie des éditeurs leur sixième roman. J'ai connu les théoriciens stériles et les laborieux plus stériles encore. Je les ai tous vus passer au laminoir de leur petit cerveau un filon arraché à la veine de quelque vrai maître, Baudelaire et Stendhal de préférence. Et je leur en veux, j'en veux à leur métier et à ses rubriques d'avoir tué en moi toute faculté d'émotion et d'admiration. Je les déteste pour avoir éveillé en moi un sot critique au sens maladivement affiné. Mettez un simple en face d'une œuvre : si c'est un livre, il en goûtera le récit ; si c'est un tableau, le sujet : la philosophie s'en dégagera et la leçon, si leçon il y a, sera reçue. Moi, perverti par les esthètes, je ne verrai que le faire et j'éplucherai le livre en peintre, le tableau en littérateur, s'agît-il d'un état d'âme ou d'une citrouille. Me tombe un chef-d'œuvre sous la main, les défaillances de l'artisan me cacheront le génie du trouveur.

Quel temps, mon ami, que celui où l'on voit des critiques au biberon! Nous avons aussi beaucoup d'assassins qui ont à peine l'âge d'être guillotinés. Je songe, effrayé, à la précocité des générations

venantes. Nos écrivains, sauf exceptions précieuses mais raillées, ne veulent plus commencer par les incorrectes et émouvantes niaiseries rimées où l'âme qui doit planer un jour tente son essor, tel un oiselet voletant, gauche et charmant, au-dessus de son nid. La plupart de ces enfants phénomènes sont prodigieusement érudits, ou le paraissent, grâce aux manuels. Ils ont dans la tête un échantillon des littératures de jadis et d'ailleurs, et dans le cœur le seul désir de parvenir ; ils lisent l'humanité dans les livres et ne savent même pas noter ce que leur concierge peut leur dire d'intéressant. Ceux qui daignent encore écrire un rondel ou une ballade s'essayent avec des fausses ingénuités à l'imitation des simplettes histoires de nos premiers âges littéraires ; on dirait des bourgeoises, égarées au village, qui tentent de patoiser, manient la baratte en se sauvant à la première tache, se garderaient bien de jeter une fourchée de fumier sur le chariot, et, néanmoins, soupirent qu'elles étaient faites pour la vie champêtre. Ils sont dépassés, à ce jeu puéril, par des hordes de Flamands, de Valaques et d'Américains du Sud qui traduisent en sabir de banlieue les joliesses amoureuses de Charles d'Orléans.

A tout prendre, je préfère ces sots bonshommes aux élégants messieurs qui confisent des psychologies littéraires. Oh ! ces bavardages de salon d'enrichis où l'on a lu et cru comprendre des vulgarisations de philosophie allemande, ces trop savantes subtilités qui viennent tout droit de la scolastique du moyen-âge, ces chimies de riens dans de vides cornues cérébrales, connaissez-vous rien d'aussi pitoyable ! Le procédé (car toutes les « littératures » ont le leur) est d'une simplicité telle qu'il est à la portée de quiconque, ayant de l'orthographe et deux mille francs devant soi, refuse de métrer des soieries ou de construire des viaducs. On cueille dans les vocabulaires les termes de la science et de la philosophie les plus présentables en société, et l'on va de l'avant, on déballe son « moi » ou celui d'un personnage imaginaire. Si, par hasard, un quidam doué de bon sens s'obstine à lire et prétend à comprendre, on foudroie le bonhomme de cet argument sans réplique : « Eh ! balourd, il faut, pour entendre, un autre intellect que le tien. Ce n'est pas une âme vulgaire comme la tienne que j'ai disséquée, mais celle d'un monsieur « très distingué » dont tu n'approcheras jamais. » L'interpellé ne peut contester : on voit bien, à la foire, des veaux à deux têtes. Seulement, ils sont dans de l'esprit de vin.

Mon langage vous étonne, sans doute ; à la tournure de mon esprit, vous deviez me croire plutôt partisan des raffinés jongleurs de la pensée et du mot. Ne vous hâtez pas, cependant, de me taxer de contradiction. Vous le savez, les êtres un peu complexes paraissent illogiques à qui ne sait démêler tous les mobiles de leurs actes ou de leurs dires. Je ne crains donc guère ce reproche, et, pourtant, j'ai tenu à le prévenir. Vous avez pressenti que si je me laisse aller contre

cette sorte d'écrivains à une vivacité de sentiments dont j'eusse été incapable avant notre rencontre, c'est que je ne les sens pas sincères et qu'ils m'ont gâté par leur stupide industrie la joie que j'eusse gardée toujours dans la débâcle de toutes mes joies, savoir : rêver l'homme de lettres idéal quintessenciant en un livre unique, œuvre d'une vie, des idées rares harmonieusement exprimées en des vocables neufs ou savamment rajeunis. C'est dépit d'amant déçu, vous dis-je, et ces déceptions font naître les grandes haines.

Croyez-vous que j'excepte de mon anathème cette nouvelle catégorie de littérateurs qu'on appelle les mystiques ? Il faudrait pour cela que je n'eusse pas eu le malheur de les voir naître. Et, pour mon malheur, j'ai passé aussi par ces coulisses-là et en ai contemplé les cabotins au repos. Car, j'appelle cabotin, c'est-à-dire mauvais interprète, quiconque ayant à soi ce qu'il faut pour écrire s'en sert pour répéter la forme ou la pensée d'un autre, au lieu de faire tout bêtement les comptes de sa blanchisseuse. En imitation de deux grands poètes qui combinèrent à merveille la dévotion et la volupté, ils ont fabriqué de cette élégante littérature pour nos blasés à la recherche de nouveaux vices, de ces vices cérébraux qu'appela le « vice suprême » un grand artiste atteint d'une folie raisonnante des grandeurs qui ne l'empêche, hélas ! pas de se survivre et d'enterrer son œuvre d'hier sous le ridicule de l'œuvre d'aujourd'hui. Au lieu de chercher des « frissons nouveaux ». comme ils disent, ils ont tout uniment pillé les Ecritures et campé sur les planches la Vierge et le Christ. Oui, j'ai vu, sur un théâtre, le Fils de Dieu, le Verbe des dix-neuf siècles écoulés, conter fleurette à Marie-Magdeleine. J'ai vu dans des mystères joués, peints ou mimés, car toutes les formes du spectacle y ont passé, voire l'ombre chinoise tant propices aux pantomimes obscènes, j'ai vu les badauds se croire artistes et croyants parce qu'une musique savante et subtile s'était faite la complice du tréteau pour cette énervante besogne d'onanisme mystique. Avec les âmes nobles et les âmes neuves, j'ai souffert des postures hiératiques que démentaient les clins d'yeux canailles du texte et des interprètes. J'ai entendu des viveurs, venus à ces jeux pour être au courant, brailler entre deux bocks à la résurrection de l'idéal ; je les ai vus rudoyer leurs compagnes de hasard pour avoir regretté tout haut l'Ambigu et n'avoir su avaler leurs langues décemment en la société d'esthètes distingués. Les sous-faiseurs d'art, habiles à monnayer, ont pris le vent et il n'est bon mélodrame aujourd'hui qui n'ait son bon curé, acclamé par des incroyants enchantés de se donner mutuellement un brevet de tolérance. Ah ! ma chère madame, si tous les prêtres étaient comme c'ui-là... J'aime mieux, décidément, le Jésus-Christ de Zola et les cynismes du Théâtre Libre : le cochon y barbote dans son auge, et ne fait point mine, du moins, de lever son groin vers le ciel.

CAMILLE.

RÉPONSE

Château-des-Brouillards, 3 Janvier 1892.

A la bonne heure, mon ami, vous reprenez forme et vie. Vous voilà déjà passé du mépris à l'indignation, et la fièvre succéde au coma. Vos colères que je n'approuve pas toutes m'ont réjoui. Je savais bien, moi, que vous finiriez par vibrer. Certes, vous rêvez toujours d'avoir la lune, mais vous n'êtes pas éloigné du moment où l'on se convainc que le seul moyen de l'avoir est encore de la tenir au bout d'un bon télescope, et qu'on ne l'aura jamais autrement, ni mieux, ni de plus près, et, surtout, que, si on l'avait dans ses bras, on ne saurait qu'en faire.

A présent que je vous sens sauvé, ou sur le point de l'être, soufflons un peu, voulez-vous ! écoutons ensemble l'appel discret qu'en sa détresse une belle âme, une âme de demain perdue sous un amas d'âmes inférieures, des âmes d'hier, a noté en ces feuillets, journal d'un naufragé déjà résigné à son sinistre. Vous y verrez que mon malheureux camarade (un journaliste chassé en province par la faim) méritait mieux que son sort. — Un journaliste, direz-vous, la grande perte ! — Oui, monsieur, perte réelle, car le journaliste, j'entends le vrai, est moraliste et philosophe plus que tout une académie des sciences morales et politiques, et celui dont je vous parle savait penser, n'ayant point atrophié son jugement dans une spécialisation scientifique ou littéraire quelconque.

Voici les notes de mon exilé, telles que je les retrouve dans mes papiers :

. . . .

En attendant d'être comme eux, c'est-à-dire incapable de les juger (le fut-on jamais par ses pairs !) je veux fixer à mesure les impressions reçues de ces gens au penser lent, au parler abondant, pas plus attachés que les Parisiens à leurs préjugés, en ayant qui leur sont propres, convenables, là et non plus loin ; une idée, même commune, même fausse, se transplantant avec plus de difficulté qu'un arbuste rare.

On admire ici un fonctionnaire retraité pour un chien qu'il a, un roquet blanc, gros comme un liard de beurre, dont les père et mère, ratiers authentiques, ont coûté six cents francs.

Le retraité et son animal logent au quatrième étage d'une maison colosse bâtie par une société de crédit, où il n'y a pas de rats, même dans les caves.

Quand il a touché sa pension, notre homme se donne le luxe de promener son chien dans la campagne. On ne rentre jamais sans avoir mis à mal deux ou trois poules. Le maître paie le dégât, sans sourciller, et s'en va au café où l'affaire est déjà connue, très fier d'être montré aux voyageurs comme le monsieur qui a un ratier de six cents francs.

Nous avons rencontré avant-hier, dans la montagne, une gardeuse d'oies destinée à faire fortune.

Nous avions laissé notre voiture à une demi-lieue de là et, sous un soleil à pic, nous allions, à travers haies et terres, vers une ruine qu'il faut avoir vue.

Surgit d'un trou de buisson la paysanne, son tricot à la main, ses oies au bout de sa gaule passée sous le bras. On ne peut se rencontrer aux champs sans causer ; on cause, donc.

Le temps est chaud, nous sommes donc de la ville ? Les récoltes ne seront point trop bonnes ; où avons-nous donc laissé notre voiture ? Les sentiers sont mauvais ; elle est partie plus loin ? Voilà des blés qui ne donneront que de la paille ; nous ne la reprendrons donc pas au retour ? On a du mal à vivre, quand on cultive ; nous serons-t-y point fatigués d'aller d'une traite jusqu'au vieux château ? Nous ferions ben de nous reposer par cette chaleur ; l'auberge est là tout contre, au tournant du sentier.

— Elle est à vous, l'auberge ?

— Oui, mon bon monsieur.

O génie du commerce, Fourier t'a calomnié.

De la terrasse du Grand-Café ou de la fenêtre du Cercle des Négociants, comme on voudra.

Votre interlocuteur interrompt ses doléances sur le préfet, qui est toujours à Paris, et vous montre un passant :

— Tenez, voilà le plus grand cocu de la ville.

Mes voisins achètent des poules au marché et,pour les engraisser, les enferment dans un volailler à compartiments qui occupe un coin de la cour commune. Quand la bête ne peut plus remuer dans son étroite cage, elle est à point. Quelquefois, pressées d'aller jacasser sur le portail, les bonnes la tuent à moitié et j'entends une demi-heure comme un cri de pauvre vieille maman égorgée. Parfois à ces râles répondent les pleurs d'enfants d'une charretée de cabris entassés qu'on mène à la boucherie. Et sentant monter autour de moi cette clameur

contre la cruauté humaine, je tremble d'entendre aussi la protestation douloureuse des plantes et des choses elles-mêmes.

Raconter les histoires du prochain, grande occupation ici. Celui qui ne se prête pas à médire n'est pas pour cela épargné. On en ôte un peu aux autres, afin que chacun ait son paquet.

Je sais un brave homme dont le défaut était d'être sans vice. On lui en a prêté un. Il travaille maintenant à mériter sa réputation. Il sera bientôt assez riche d'escapades pour qu'on lui en emprunte et les reporte sur d'autres plus timides, plus mal portants ou plus vertueux.

Hier soir, j'ai eu la curiosité d'un bizarre monde d'errants réguliers. Dans une salle de cabaret où l'on peut tenir cinquante, sautaient et viraient, au son d'un piston enragé, une soixantaine de couples ; les gars dépoitraillés, les jeunesses vêtues de couleurs voyantes, eux rudes et elles hardies, le plus vieux couple n'atteignant pas quarante ans, tous hâlés noir comme les bohémiens et non bis comme les paysans. Ce sont les gens du canal, mariniers et marinières ; les vieux et les tout jeunes dorment dans le bateau, avec l'âne.

Quand le musicien est las de souffler, il racle un violon criard qui perce à peine le bruit des galoches, car tout se saute, même la valse. Après chaque danse, leur sou donné au ménétrier, les garçons vont au comptoir boire de la bière mélangée de limonade. Les filles galopent en troupeau vers la cour, où le cabaretier a déposé à leur intention un seau d'eau sur la margelle du puits. Elles se repassent avec des poussées le gros verre qu'elles ont empli à même le seau en plongeant jusqu'au poignet leur patoche mal lavée, ou point.

Un garçon qui paierait à boire à une fille se ferait moquer de tous. Les plus amoureux, pourtant, se font apporter en cachette une bouteille de limonade qu'ils boivent avec l'élue, dans le noir, sous l'escalier extérieur de la maison.

O la légende de Paris-Babylone !

Me sachant de la grand'ville, on veut me montrer qu'on vaut mes compatriotes. Aussi, dès qu'on est entre hommes, c'est à qui se vantera des plus grosses turpitudes. Le quart en serait vrai, qu'il leur devrait valoir à tous le bagne. Quelle idée ont-ils donc de la « capitale », et quelles horreurs font-ils donc quand ils vont y passer quelques jours !

Une chanteuse, dans un théâtre forain, m'a charmé tout un soir de l'adorable gaucherie de son jeu, de la fraîcheur de sa voix d'enfant de chœur, de son fin profil de vierge gamine. Au milieu des autres pitres grotesques et lamentables elle brillait d'une clarté blanche, douce,

reposante, attendrissante. Les vieux garçons les plus répugnants se sentaient pères à la regarder.

Je l'ai revue le lendemain matin, toute semblable à la bande sordide dont elle était. Elle se tenait accroupie sur les degrés de la baraque, voûtée comme la grosse vieille femme qu'elle épouillait filialement, et sale !...

Sa vertu, m'a-t-on dit, l'encroûte dans cette crasse où ses parents la veillent, n'exploitant, honnêtes, que sa voix, véritablement merveilleuse, bientôt emportée par les brises qui se glissent entre les toiles mal jointes de la loge. Alors, elle fera le boniment à la porte, avec la grosse vieille femme de trente ans qui, jadis, eut, elle aussi, une voix d'ange de cathédrale.

La vertu d'une artiste n'est pas celle d'une ménagère ; sa vertu, c'est son art ; et elle doit tout lui sacrifier. Voilà ce que je t'aurais prouvé ma petite, si j'avais eu dix ans de moins ou dix mille francs de plus.

Le journaliste, en province, est considéré comme un amuseur, et on lui accorde autant d'estime qu'au comédien, un peu moins qu'au musicien. On ne lui en voudrait pas d'être débraillé, ivrogne et paillard ; au contraire, s'il est d'allure bourgeoise et de mœurs régulières, on s'étonne comme d'un manque de tenue. Le rencontre-t-on au café, on ne souffre pas qu'il paie sa consommation ; son insistance est une offense, quelque chose comme une tentative effrontée de se tenir sur le pied d'égalité avec les notables qui veulent se débaucher en sa compagnie et entendent faire les frais de leur plaisir.

L'autre jour, me trouvant avec un usinier qui a voyagé quelque peu, je crus pouvoir penser tout haut là-dessus. Il m'écoutait de son air hautement bienveillant. Quand j'eus fini, il voulut me prouver par un mot bien senti qu'il m'avait compris et m'approuvait dans ma révolte d'homme cultivé. Et voici ce dont il accoucha, d'une voix d'oracle :

— Il n'y a pas de sot métier.

Je me retins de le gifler, mais je me vengeai mieux en payant son bock.

. . . .

Mais je m'arrête : j'ai conscience de vous ennuyer, avec mon journaliste. Pour faire bref, je vous dirai qu'il a fini par s'enlizer, en dépit du réconfort spirituel que quelques amis et moi ne lui épargnâmes point. Bientôt, nous vîmes à ses réponses qu'il ne lisait plus même nos longues lettres ; dans ses rares réponses, chaque fois davantage espacées, nous pouvions noter avec douleur le repliement graduel de cette intelligence ailée, à mesure il prenait davantage le ton de son déplorable milieu ; et ce qui précipita la chute, c'est qu'il était un pas-

sionné ; bientôt il ne vibra plus que pour ses sottes polémiques locales.

Il est deux sortes de fin pour les esprits élevés : l'isolement absolu qui, donnant le vertige, précipite le cerveau dans les abîmes de la démence, et l'étouffement par les foules. L'homme de loisir doit se garder du premier péril ; pour l'homme de labeur, il faut, en plus de son héroïsme particulier, le hasard pour le sauver du second. Entendez par le hasard l'ensemble des circonstances extérieures que déterminent les faits, indépendants de toute volonté personnelle.

L'étouffement par les foules de province est irrémédiable. Là, l'écart entre le haut esprit et les meilleurs de la masse est trop grand, Paris ayant attiré à soi l'élite de ces meilleurs. Non qu'il n'y ait pas en province quantité d'intelligences distinguées. Mais elles sont dans l'ornière des idées toutes faites. Elles réalisent la perfection dans leur ordre, mais ne s'évadent pas en des recherches novatrices de pensée, car là plus que partout le paradoxe est tenu en horreur, et tout écart de l'ornière est qualifié tel. Pour vivre de la vie de l'esprit et en tirer œuvre féconde, mieux vaut vivre avec des ratés et des demi-fous ignorants, poussés précisément par leur ignorance à tout inventer, qu'avec les médiocres les mieux équilibrés et les plus sagement accomplisseurs des tâches machinales.

Le calme de la province peut être salutaire à l'homme d'études spéciales, au savant ; mais nulle part qu'à Paris le penseur et l'homme de lettres ne peuvent trouver leur atmosphère. Paris, ou le campement sans cesse renouvelé d'un perpétuel voyage ; mais la stagnation en province, non, jamais. A Paris, ou peut choisir ses relations affectives et intellectuelles ; on peut quand on le veut les rompre pour un temps et pousser son œuvre dans l'isolement absolu que nécessite toute forte contention d'esprit. En province, où tous se connaissent, il faut être seigneur châtelain pour avoir le droit de refuser sa porte à tout une ville et à ses stupides cancans. Et notez que, pour gagner son pain, mon malheureux ami s'était mis au service du public pensant du lieu. Mieux lui eût valu de vivre avec des simples, qui ne lui eussent parlé que de la pluie et du beau temps et l'eussent ainsi reposé de ses travaux abstraits.

Vous avez bien compris que je ne méprise pas les utiles tâches intellectuelles du journaliste de province. Il n'en est point de plus nobles pour certains esprits, qui y sont propres et ne sont point destinés à faire mieux. En province, peut-être plus qu'à Paris, le journaliste remplace à son insu le prêtre. Toute fonction demande, appelle son organe, et finalement le crée. Le journaliste vient au moment précis où, la foi s'en allant, la morale ne vit plus que du mouvement acquis. Tout à point le journal se substitue au prône ; quelle que soit l'opinion politique qu'il exprime, si mauvaise que soient ses mœurs privées, le journaliste travaille à l'amélioration mentale et morale des masses, tout

en ne semblant satisfaire que leurs besoins de curiosité. Toute action basse ou cruelle dont il sert le récit à ses lecteurs forme à mesure l'âme de ceux-ci, sans qu'ils en aient conscience. Oui, toute veillée où se lit la gazette en famille est une communion morale, imparfaite, cahotante, avec des pertes et des scories, mais finalement profitable. D'un mot le fait divers flétrit la mauvaise action dont il raconte les détails : telle mère qui bat comme plâtre ses enfants fait involontairement un retour inaperçu d'elle-même sur sa mauvaise action au récit de telle gueuse arrêtée pour avoir martyrisé ses petits. Croyez bien que ce n'est pas seulement l'arrestation qui frappe son esprit, mais aussi la réprobation dont le journaliste marque d'un mot cette mauvaise mère. Non, certes, elle ne sera pas corrigée du coup ; peut-être ne le sera-t-elle jamais ; mais elle aura légué son émotion fugitive à ceux qui naîtront d'elle, et ils ne battront pas leurs enfants.

Ne prenez pas cela pour une nouvelle digression et laissez-moi aller à mon but par les voies qui me semblent les meilleures. Si j'ai insisté sur le rôle moral du journalisme en un moment où la presse est immorale ouvertement et où elle est peu estimée de la littérature, ce n'est pas sans raison. Il ne faut pas espérer que les moyens de notre amélioration soient jamais parfaits ; tels qu'ils sont, il les faut employer aux tâches utiles et belles. Oui, tel journal vend son opinion à tous les ministères ; mais il rachète cette ignominie par la publication de telle œuvre qui augmentera la richesse émotive de notre race et lui donnera des sentiments nouveaux. Tel autre a vidé par ses réclames effrontées vingt mille bas de laine ; mais les mérites de son plus humble reporter, payé d'un morceau de pain, rachètent son crime en semant la sainte pitié sur les masses encore endurcies.

Ce qui est vraiment risible, c'est l'hostilité méprisante des littérateurs à l'égard de la feuille volante. Pour eux, la pensée et la forme qui ne s'empoussièrent pas en compacts in-douze n'existent pas, donnassent-elles en de saisissants raccourcis la sensation de la vie elle-même surprise en ses diverses attitudes. Ce préjugé a gagné une portion notable du public intelligent, et le vieux journaliste touche-à-tout d'une magistrale ignorance est un type convenu dont on ne s'est pas donné la peine de noter l'évolution en un Protée agile, compréhensif, ouvert à toute idée, voire à toute utopie, qui sait mettre le bien penser et le bien dire à la portée de tous. Et ainsi, sans qu'on le voie, le journal devient le livre des foules. Bien des tares le souillent encore, bien des pauvretés mentales et parfois morales s'y étalent, mais le goût se forme et s'épure, et, ma foi, si un jour prochain le journal tue le livre, du diable si je plaindrai même les éditeurs.

Mais non : le livre, ce noble format, ne périra pas. Il lui sera seulement réservé des tâches plus rares. Les choses de science et de pensée, qui seront un jour réunies, se partageront le livre avec les œuvres

de littérature éprouvées par vingt reproductions de journal et que l'humanité tiendra à sauver des vieux papiers. A cela encore aura encore servi le journal, ce crible qui gardera nos neveux de l'étouffement sous la paperasse qu'accumulent en ce moment des professionnels incessamment multipliés. Et que ceux-ci ne se plaignent pas de leur lot : le meilleur d'eux-mêmes restera dans le cerveau collectif,et un bon article lu par cent mille ouvriers est plus utile aux fins générales qu'un mauvais roman chipoté du bout des yeux par cinq cents oisifs.

Ceci nous ramène à la littérature. Son désarroi, son éparpillement, ses tâtonnements désespérés sans pouvoir sortir du roman où trois ou quatre ouvriers exceptionnels la tiennent enfermée, tout cela vous a frappé comme moi ; murée dans sa spécialisation, elle languit et tente vainement de varier ses formes. Je ne parle pas des poètes : ils sont acculés et éculés : les fleurs, les oiseaux, l'âme, le paysage de terre et de mer, l'aspiration vers l'inconnu, la femme, Dieu, le vide, tout cela est fini, et les pauvres diables se battent les flancs, ne sachant autre chose. Cette débâcle vient à son heure. Le rythme, l'assonnance, la rime, tout cela se trouve aux premiers bégayements de l'humanité où les batailles, les théogonies, les préceptes de morale et d'agriculture devaient se graver dans les mémoires, seules tablettes que connurent nos préhistoriques ancêtres. Encore aujourd'hui l'enfant, ce raccourci de nos étapes mentales, retient cent vers de Lafontaine contre vingt lignes de grammaire ou d'histoire. Véritablement, du jour où l'écriture est apparue, le rythme est devenu un luxe, ce qui explique sa longue durée à travers les âges.

Oui, oui, j'entends ici les défenseurs du vers. Les descriptions des magies de la nature, les splendides et inexactes reconstitutions du passé, les lassitudes de l'âme,les cris de la douleur, les appels de la passion amoureuse trouveront toujours des poètes. Soit. Mais qu'on cesse de les tenir pour les guides spirituels des foules, puisque, surtout, ils se refusent à sentir la puissante poésie des choses modernes.

Je dois vous sembler quelque brutal utilitaire qui, tenant les lettres pour un art oiseux ou en ignorant les beautés suprêmes, les méprise. Vous savez bien que je ne suis pas tel, mais je voudrais tant que vous en vinssiez à ne demander à la littérature que ce qu'elle peut donner, c'est-à-dire des satisfactions esthétiques. Jadis, tout fut littérature. Philosophie, histoire, récits de combats, théogonie, voyages, éloquence, théâtre. Il n'en est plus de même à présent, et une spécialisation s'est imposée dans les matières d'écriture comme dans les autres. La littérature, aujourd'hui, c'est à proprement parler les belles-lettres, c'est-à-dire le conservatoire du langage et la délectation des esprits. C'est pourquoi la querelle des partisans de l'art pour l'art et des partisans de l'art social me semble une futile et sotte querelle. Il n'est pas un roman qui ne soit social, s'il prétend reproduire les mœurs. Il n'est pas un poème

qui ne soit social, s'il prétend exprimer un sentiment ou une douleur. Il n'est pas une comédie qui ne soit sociale, si elle prétend bafouer un vice. Et si le roman ne dit pas nos meurs, si le poème ne chante pas nos rêves, si la comédie ne raille pas nos travers, ils n'existent pas.

Le malheur est que nos littérateurs ont une éducation purement littéraire, ce qui limite singulièrement leur champ d'études. Ils sont tous les produits identiques de l'Université et, sauf quelques rares laborieux, ils s'en tiennent à ce qu'on leur a appris au lycée. Si bien qu'ils sont moins universels que les grands écrivains de jadis et sont par ainsi inaptes à connaître l'homme moderne et à en fixer tous les traits, toutes les attitudes, toutes les pensées.

De là à crier à l'impuissance du roman, il n'y avait pas loin. Et l'on a vu s'égailler des légions de jeunes écrivains à la recherche de nouvelles formes littéraires. D'autres, incapables de labourer le sol de l'observation humaine, encore en friche malgré les puissants labeurs des Balzac et des Zola, se sont imaginé de réformer la langue elle-même. La masse a subi l'influence et, en ce moment, la littérature menace de devenir un stérile exercice de lexicologues délirants. Les chercheurs du cadre et les chercheurs de la phrase se sont rencontrés, et ça nous a fait une jolie mêlée. L'ultra-mysticisme s'est marié aux interprétations erronées d'une science qui se cherche encore, et des artistes ont cru trouver dans la bizarrerie du sujet et de la forme une issue ; ils n'ont fait que choir en un cul-de-sac, car seule la nature avec ses réalités est inépuisable. Je n'y insiste pas, car vous avez senti autant que moi l'inanité de ces jeux d'esprit.

Les badauds en ont ri, et vous en avez été attristé. Vous avez déploré l'influence des peintres et des musiciens sur les jeunes littérateurs un long temps acharnés à donner, par les mots assemblés, des impressions de couleur ou d'harmonie sans se soucier de ce qu'un tel ouvrage dirait à l'esprit. Car c'est à l'esprit que doit s'adresser le littérateur, et non aux sens. L'œuvre littéraire doit y aller droit et sans aucun intermédiaire, ce qui fait sa supériorité sur les autres œuvres d'art. Moi aussi, parbleu ! j'ai ri de cette folie ; je me suis amusé de ces bégaiements d'où toute pensée était absente de parti-pris et je me suis remémoré l'étudiant limosin de Rabelais, lequel « vocitait de Lutèce. » Tandis que je m'en ébaudissais à distance, vous mordiez à ce fruit vert, que vous avez craché, lui trouvant un goût de gâté. Nous avions tort tous deux de blâmer ces essais informes, car ils avaient leur raison d'être et ils ont eu leur utilité. A mesure que la mentalité générale se développe, il faut qu'elle trouve un magasin d'expressions adéquates pour exprimer ses nouveaux modes. Sans le savoir, ceux dont nous moquions ou déplorions les travaux, forgeaient ou exhumaient des mots et des tours de phrase dont se serviront avec joie les écrivains de demain. Si vous voulez mieux me comprendre, prenez

tel livre que vous voudrez parmi les contemporains et retranchez-en tous les mots et toutes les tournures qui ne sont pas dans Voltaire. Si vous en laissez une page intacte, mettez que j'ai eu tort et envoyons à Charenton la moitié de notre jeunesse littéraire.

Tout de même, on a donné à la forme une importance excessive, et l'écrivain d'aujourd'hui a mille peine à se garder d'une préciosité puérile et pédante qui est dans tous les encriers, au bout de toutes les plumes. Le souci de l'écriture comme on jargonne aujourd'hui, est venu attester que nos littérateurs ont plus de mots que de pensées. A présent, le «que» est proscrit des phrases élégantes ; ce malheureux « que » qui fourmille dans Pascal et dans Bossuet est pourchassé impitoyablement par ceux qu'alarment deux «de» que sépare un seul mot. Et malheur à qui n'habille pas ses phrases à la mode. On le tue net en déclarant qu'il ne sait pas écrire. Pédantasses, va ! Est-ce que vos «de» et vos «que» retranchés tiennent devant ceci : Que deviennent vos prétendues beautés littéraires,qui ne sont que joliesses morbides d'un printemps, traduites en une langue étrangère ? Voilà le vrai criterium. Transcrivez Manon Lescaut en n'importe quelle langue, elle fera pleurer. Essayez donc de traduire vos musiques de mots et de phrases en anglais, et vous verrez ce qu'il en restera. Un feuilletonniste à un sou vous damera alors le pion, et ce sera justice.

C'est vouloir limiter l'âme moderne que de lui donner des moyens d'expression tellement spéciaux qu'elle soit arrêtée aux frontières naturelles que forment les langues des peuples. On en vient ainsi à créer dans son propre pays de menues provinces intellectuelles au-delà desquelles on n'est plus entendu, et l'on se croit très supérieur parce qu'on ne s'adresse qu'à un public restreint. Quelle misère !

Il est vrai que les mêmes prétendus aristocrates du verbe sont en même temps travaillés par un besoin d'exotisme dont se corrige le mal qu'ils pourraient faire. Car c'est en vain qu'on voudrait échapper à la pénétration des lettres étrangères. Nous en avons autant besoin et elles s'imposent aussi sûrement qu'à nos consommateurs les aciers anglais, les bois scandinaves et les blés russes. O la belle mêlée de pensées et de mots et comme les écrivains les plus patriotes se sentent envahis, tout en envahissant les voisins,tous se dépouillant et nous enrichissant. Tel russe nous apporte du rêve inédit, tel norwégien nous casse un préjugé sur la tête et tel yankee nous dote de nouvelles terreurs qui se résoudront en affinement de sensibilité cérébrale. Et nous jetons à tous de la clarté, de la méthode, de la mesure — et du rire.

Savez-vous votre tort, qui est celui de presque toute la jeunesse cultivée de ce temps ? C'est d'avoir trop demandé à l'art et à la littérature. Au lieu de faire de l'art l'ornement de la vie sociale, vous en avez voulu faire l'aliment de la vie intime. Ainsi de la littérature. Oui, mon cher, vous avez agi comme ces naïves couturières qui rêvent

au prince Rodolphe et comme ces prostituées qui soupirent après la réhabilitation de Fleur-de-Marie. Vous avez vu la vie par la littérature et la nature par la peinture. Vous vous êtes ainsi créé un monde artificiel et je ne m'étonne pas que la lassitude et le dégoût vous soient venus. Laissez, laissez aux simples de trouver dans le roman leur Bible oubliée, laissez aux oisifs de chercher dans l'art des sensations et des satisfactions de curiosités maladives, et prenez la littérature pour un département très spécial, mais très nécessaire, de la pensée écrite. N'y prenez ni votre science ni vos règles de vie, et vous pourrez trouver à ces nobles jeux de l'esprit de très belles joies.

Surtout, que le souvenir des chefs-d'œuvre du passé ne vous gâte pas ces joies. Sachez les estimer à leur valeur : ils sont le trésor des âges disparus et le meilleur en est passé dans les œuvres de l'âge présent. Considérez-les seulement comme l'expression la plus parfaite du temps et du milieu qui les produisit, ne les tenez pas pour éternels, car tout passe, et voyez en eux des documents plus propres à nous faire connaître l'âme du passé qu'à former l'âme présente. Votre ami.

FERRALS.

INTERMÈDE

La scène se passe aux lieux créés par la Pensée et que l'Esprit dissipe.

JÉHOVAH.

Approche, heureux coquin, et viens troubler l'ineffable repos où tous, ici, nous nous abîmons splendidement. Que j'ai de joie à te revoir, et combien et souvent j'ai maudit les Forces qui, jadis, d'indispensables complémentaires nous firent ennemis après nous avoir séparés, puis opposés. Viens, mon frère, viens récréer ma vieille âme. Ne crains point tant la contagion de mon inutile mansuétude que je ne désire du sel de ta malice relever nos mornes béatitudes, hélas infinies comme la mort...

SATAN.

Il est bien temps, vraiment, que tu voies enfin quel rôle de dupe nous avons joué. Vois dans quel état de décrépitude je suis. Nous semblons deux vieux paysans qui radotent leurs souvenirs au coin d'un feu de veuve. Stupidement, nous avons été les formidables murailles latérales auxquelles est venu se heurter — combien de siècles ! — l'imbrisable crâne humain en un incessant mouvement de pendule.

JÉHOVAH.

Oui, tu sais les choses... Tu les as toujours sues mieux que moi.

SATAN.

Belle avance ! Je suis aussi lézardé que toi, et nous croulons ensemble. Le crâne humain s'est élargi, il tient presque tout l'espace qui béait entre nous deux. Encore un peu, et ses oscillations cesseront, et l'Homme sera dieu.

JÉHOVAH.

Le malheureux ! S'il en était ainsi, je le plaindrais... Quoi ! il saurait tout, pourrait tout !

SATAN.

Il sait déjà plus que moi, peut déjà plus que toi.

JÉHOVAH.

N'abuse pas un vieillard impotent que tous ici dédaignent de tenir au courant des choses. Ta moquerie lui serait moins sensible que leur insultante insouciance, mais gâterait le plaisir qu'il prend à te revoir.

SATAN.

Rassure-toi ; il est bien fini le temps où je venais tendre mes filets aux pieds de ton trône. Les fils de Job et les neveux de Faust, je perdrais ma peine à te les disputer, et nous chicanerions pour une noix vide.

JÉHOVAH.

Ainsi cet effacement des splendeurs, ce vide des immensités ne sont pas en moi, en l'abandon où me laisse l'adoration d'un dieu plus jeune tiré par moi des flancs d'une femme, mais dans notre retour commun au néant ?

SATAN.

L'Esprit parle par ta bouche.

JÉHOVAH.

C'est impossible. L'univers aurait-il en quelques siècles, quelques instants ! oublié que je suis le maître du tonnerre !

SATAN.

Ta foudre, les fils de Prométhée l'ont conquise ; plus docile et plus rapide que la colombe de Noé, elle porte leur pensée à travers les océans.

JÉHOVAH.

Que ne l'ai-je épuisée à détruire cette race impie ! Pourquoi l'ai-je laissée aux mains débonnairement complices d'un Homme déifié.

SATAN.

Vaine doléance. Ton fils accomplissait la Loi. Et sa mère, qui le remplace, est l'ignores-tu ? plus humaine encore que lui. Que veux-tu ! C'est la fatalité de ce que les Hommes, pénétrant enfin nos plus intimes ressorts, appellent l'Evolution. Je fus l'atroce tyran qui régna par l'ombre et par les terreurs qu'elle recèle. Après avoir eu des autels

à Carthage même, où j'engloutissais dans mes entrailles de bronze rougi au feu la fleur des générations, il me faut contenter des hommages de nègres hébétés que me dispute ton fils. Tu régnas sur les aubes encore pâles des horreurs nocturnes, car ta victoire sur moi fut, on le sait, l'usurpation d'un cadet chassant du trône son aîné. Tu mélangeas d'amour, sentiment humain, la crainte, sentiment divin, et duras moins que moi. Je personnifiai alors la révolte contre toi, et l'on m'imputa également les primitifs, ramenés à mon culte obscur par leurs atavismes, et les précurseurs des temps. Je me tus, et pour cause. J'étais aussi innocent des uns que des autres. Je ne suis pas plus le mal que tu n'es le bien. Nous sommes des moments écoulés, et voilà tout.

JÉHOVAH.

Tu me trompes, esprit de mensonge. Jamais l'encens n'a tant fumé sur les autels, où mon fils et sa mère ont pris ma place. Eux, c'est encore moi, et le monde n'a pas cessé de trembler au souvenir des prodiges par où je me manifestai. Les miracles de ma puissance font toujours son émerveillement...

SATAN.

Quels miracles !

JÉHOVAH, *hésitant.*

Lourdes, par exemple...

SATAN, *dédaigneux.*

Charcot fait mieux à sa clinique.

JÉHOVAH.

Mon fils ressuscita des morts.

SATAN.

C'est les sages de l'Orient qui lui enseignèrent le procédé, qu'ils possèdent encore. Aucun deux, cependant, n'a vécu deux vies d'homme.

JÉHOVAH.

Je séparai en deux la mer Rouge.

SATAN.

L'Homme l'a réunie à la mer intérieure.

JÉHOVAH.

Je fis bondir les collines comme des chevreaux.

SATAN.

Il a créé d'énormes serpents de fer et de feu qui percent les monts et sortent de leurs flancs avec plus de rapidité qu'un cheval emporté.

JÉHOVAH.

Mon fils a sauvé tous les hommes.

SATAN.

L'Homme s'est découvert des frères que ton fils ignorait.

JÉHOVAH.

Je fus le dieu des armées et ma droite faucha des bataillons.

SATAN.

En cela même, l'Homme te dépasse et sa puissance de destruction légitime et prouve son aspiration à la divinité. Il fait reculer la guerre devant sa propre abomination, tant il en a perfectionné les instruments.

JÉHOVAH.

Je promis le ciel aux bons et menaçai de l'enfer les méchants.

SATAN.

Il dissipe l'ignorance, source de méchanceté, et travaille à donner à tous, entends-tu ! à tous, la terre devenue un paradis.

JÉHOVAH.

Je suis l'âme de tout.

SATAN.

Il dit que nous sommes les reflets de son âme d'hier, et l'âme de demain nous élimine.

JÉHOVAH.

Soit. Il tient la terre, mais j'ai les cieux.

SATAN.

Chaque jour il t'en arrache un pan, que ses géomètres mesurent et pèsent.

JÉHOVAH.

Il ne possède pas l'infini !

SATAN.

Et nous ?

Silence. Ruminant leurs souvenirs, ils crachottent doucement sur les cendres d'une étoile en train de s'éteindre.

EUGÈNE FOURNIÈRE.

(*à suivre.*)

LA LIQUIDATION FONCIÈRE

EXPROPRIATION DE PARIS

« Voici qu'une révolution nouvelle s'annonce
« par bien des signes.... Cette révolution....
« peut et doit s'accomplir pacifiquement... Elle
« exige de tous, et surtout des plus éclairés,
« un concours de bonne foi. »

(CHALLEMEL-LACOUR. — Discours prononcé au Panthéon, le 22 septembre 1892, à l'occasion du centenaire de la République).

Si ces lignes, comme je me plais à l'espérer, tombent sous les yeux de quelque propriétaire parisien, je le prie de ne point s'effaroucher du titre, un peu rébarbatif, que je donne à cette étude. Qu'il me fasse d'abord crédit de quelques instants et prenne sur lui de me lire. Sans doute, je ne jurerais point de le convertir du premier coup, et de le rallier sans réserve à ma thèse : mais j'ose lui promettre et me promettre que, s'il a la patience de me lire jusqu'au bout, le débat qui pourra ensuite s'instituer entre nous ne comportera ni colère dans les cœurs, ni violence dans le langage. Nous aurons à discuter sans passion, sur le terrain de l'utilité commune et de la justice sociale, moins encore des doctrines que des faits; et ce sera certainement grand profit pour tous.

Je ne voudrais pas cependant paraître user d'artifice, pour endormir des méfiances toujours en éveil, et capter la complaisance, rebelle aux surprises, de MM. les propriétaires : j'entends au contraire ne rien dissimuler et proscrire toute équivoque. Il s'agit bien, dans ma pensée, pour ne point mentir au titre de ce travail, de préparer les esprits à l'idée d'une liquidation complète de la propriété foncière à Paris. Tel est le but final de cette étude, et je l'indique sans atténuation comme sans ambages.

J'estime, et je veux essayer de démontrer que,— sinon dans toute la France, au moins à Paris, — la propriété individuelle a fait son temps ; que le régime actuel est un obstacle au développement social et viole les règles de la justice.

J'estime que la propriété de tous les immeubles parisiens doit passer des particuliers à la Commune : et j'ajoute que cette transmission, indispensable à la sauvegarde des intérêts généraux, peut et doit s'accomplir sans difficulté, par la simple application des lois actuelles.

J'estime que le rachat de la propriété parisienne est une opération relativement aisée, pour si vaste qu'elle paraisse : et j'ajoute que pour y procéder équitablement, en tenant le compte le plus scrupuleux des droits que l'état social actuel a pu créer au profit des propriétaires, il suffirait de faire subir à nos lois quelques modifications, nullement fondamentales, modifications que la justice commande et qui ont des racines profondes dans les traditions de l'ancienne France.

Tout cela s'expliquera clairement au cours de ce travail.

Ainsi la Ville de Paris deviendrait propriétaire de tous les immeubles compris dans l'enceinte de ses murailles. Sans doute, elle en devrait le prix, représenté par des obligations gagées sur l'ensemble de la propriété parisienne, et garanties en outre, par toutes les ressources du budget communal : mais tous les ans, par le jeu d'une combinaison financière dont il suffira d'esquisser le plan, la Ville réduirait sa dette. Avec les revenus mêmes des immeubles, elle *amortirait* son prix d'acquisition : et le jour viendrait, plus ou moins proche, où la Ville aurait intégralement payé la lourde rançon du passé, où la propriété parisienne serait définitivement affranchie, où Paris s'appartiendrait à lui-même. Cependant, et le lendemain même du rachat, la Ville aurait organisé le service communal du logement. La valeur des immeubles ayant été, par l'opération du rachat, définitivement consolidée, il suffirait de leur demander les revenus nécessaires pour faire face au service d'un capital, qui non-seulement ne pourrait plus s'accroître, mais qui, au contraire, par le jeu de l'amortissement, irait diminuant chaque année. De la sorte, le mouvement ascensionnel des loyers se trouverait enrayé net : et ce serait un avantage immédiat, dont la population parisienne sentirait vivement le prix. Annuellement, l'ensemble des loyers pourrait être réduit d'une somme égale au revenu des capitaux amortis : et, d'étape en étape, on arriverait au moment où, les immeubles ayant cessé de traîner le poids mort de la dette, la Ville pourrait n'exiger de ses locataires que le montant des frais d'entretien. Il serait oiseux et téméraire de

prévoir l'usage que la Ville de Paris ferait alors de son magnifique patrimoine : c'est affaire, hélas ! non pas à nous, mais aux Parisiens du XXe siècle. Il n'est pas, cependant, interdit de supposer qu'ils pourraient, avantageusement, décider de doter tous les services publics avec le seul produit des immeubles : de telle façon que, moyennant une faible redevance ajoutée aux frais d'entretien, et que l'on pourra pour la commodité du langage continuer à appeler *loyer*, les citoyens du libre Paris seraient affranchis de toute autre charge. Nos neveux, dirons-nous à notre tour, verront de belles choses !

Telle est, à mes yeux, la transformation qui attend la propriété parisienne : j'espère montrer qu'elle s'élabore déjà dans les faits, qu'elle peut en tout cas s'accomplir naturellement et sans secousse. Il y suffira de quelques « *concours de bonne foi* », pour parler comme M. Challemel-Lacour.

Je serais surpris à dire franc, que les concours nécessaires fissent défaut à l'œuvre de salut. La réforme dont j'ai seulement tracé jusqu'à présent les grandes lignes parait de nature à séduire l'immense majorité des Parisiens, soit par les perspectives lointaines qu'elle découvre, soit par les avantages immédiats qui en doivent nécessairement découler. Ce n'est point là matière de bréviaire : et, quand on traite devant des Parisiens la *question des loyers*, chacun sait ce que parler veut dire. J'apporte une solution que je crois conforme aux indications fournies par les faits. Solution socialiste, soit ! Le grand public n'a plus peur des mots et ne s'embarrasse pas pour si peu. Le jour où, sous une forme quelconque, l'opinion serait saisie du projet dont je veux tracer les linéaments, nous assisterions à un classement nouveau qui ne serait pas pour inquiéter les socialistes.

On peut, en effet, suivant les circonstances et les points de vue, distinguer les Parisiens en républicains et réactionnaires, catholiques et libres-penseurs, prolétaires et capitalistes....., que sais-je encore? Toutes ces distinctions ont leur raison d'être, et représentent des différences réelles de tempérament, de préjugés ou d'intérêts. Mais, de toutes les classifications possibles, celle qui, dans le domaine social, répond aux différences les plus intimes et les plus profondes, n'est-ce pas celle qui met dans un camp le peuple innombrable des locataires, dans l'autre une infime minorité, les propriétaires? Locataires et propriétaires ; ceux qui paient leur terme et ceux à qui on le paie, voilà, pour

employer un mot qui n'est point rayé du vocabulaire politique, voilà les deux *classes* de la société parisienne.

A tous ceux qui paient au propriétaire un tribut chaque année croissant, qu'on montre un moyen d'alléger leurs charges et d'en affranchir complètement leurs héritiers ; qu'on rassure du même coup leurs consciences, en démontrant que l'intérêt du locataire est ici d'accord avec l'intérêt général et se confond avec la justice ; qu'on leur prouve qu'il ne sera pas fait tort à la propriété des droits qu'elle peut légitimement prétendre : et nous verrons immédiatement les querelles politiques s'apaiser, les haines religieuses faire trève, les distinctions sociales s'évanouir. Tous, avec un égal empressement, avec une égale avidité, s'empareront du projet de réforme : et si jamais il était soumis au scrutin, quel superbe et triomphant plébiscite !

Je crois voir déjà, dans cette inévitable rencontre, dont le jour et l'heure restent seulement à fixer, la petite phalange des propriétaires, demeurée seule au milieu du champ de bataille, abandonnée même des troupes mercenaires qui seront passées à l'ennemi. Car ils déserteront tous, les gardes du corps de la propriété ! Ils déserteront, MM. les concierges, à qui le régime actuel ne fait pas sans doute une si enviable situation, puisque, le mois dernier, rue Dauphine, un d'eux s'est tué pour se soustraire aux tortures de la faim. Ils déserteront, MM. les receveurs de rentes, assurés qu'ils seront de retrouver dans l'administration municipale, avec la dignité accrue, l'emploi de leurs aptitudes spéciales et de leur expérience ! Et les propriétaires resteront seuls, point trop à plaindre cependant, puisqu'on leur remplira les mains et les poches d'obligations de la Ville, représentant la valeur exacte et légitime de leurs immeubles.

Serait-il trop ambitieux d'espérer une victoire plus éclatante encore ? Victoire précieuse, à laquelle consentiraient même les vaincus.

J'imagine qu'il s'en trouvera quelques-uns parmi les propriétaires, qui, touchés d'une grâce spéciale, donneront à l'œuvre de justice une sincère et cordiale adhésion. Ils ne ressemblent pas tous, on peut croire, au légendaire M. Vautour : et si la propriété actuelle est détestable dans son principe et ses conséquences, l'homme ne participe point nécessairement des vices du régime. Ce serait donc calomnier gratuitement les propriétaires que de les croire tous incapables d'un mouvement généreux, et sourds à la voix de la justice. N'est-ce point l'honneur de notre France que toutes les réformes, toutes les révolutions y ont trouvé des collaborateurs et des auxiliaires jusque parmi ceux dont elles menaçaient les intérêts ?

Au surplus, où sera l'intérêt du propriétaire, et tous l'entendront-ils de même façon ? Victimes de la réforme, en quoi donc ? On va leur payer, en bonnes et solides obligations de la ville de Paris, non pas sans doute la valeur injustement majorée, mais la valeur exacte et légitime de leurs immeubles. Cela n'ira pas, évidemment, sans une réduction de leur revenu : mais ne s'en trouvera-t-il pas un grand nombre pour préférer aux soucis de l'administration d'un immeuble, aux risques de l'entretien, aux aléas de non-location et de non-paiement, des coupons à échéance fixe, représentant un revenu, inférieur peut-être, mais certain ? Par ce temps d'abominables attentats, qui menacent autant les pierres que les personnes, j'ai quelque idée qu'on trouverait sans chercher bien loin des propriétaires qui, même au prix d'une réduction de revenu, échangeraient leurs titres de propriété contre des obligations foncières de la Ville.

Ils seront peut-être plus nombreux qu'on ne pense ceux qui, sollicités par la justice éclatante, et retenus par un intérêt douteux, entreront résolûment dans les voies du juste, et apporteront à l'œuvre de réforme un « *concours de bonne foi.* »

I

Mettons-nous donc à la besogne, et commençons la gigantesque opération.

J'ai dit que, pour la première partie de la tâche, les lois actuelles étaient pleinement suffisantes : nous allons donc suivre la procédure ordinaire en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

On m'accordera qu'il est permis de supposer l'arrivée au Conseil municipal d'une majorité franchement socialiste ; si Paris était appelé à voter dimanche, cela pourrait être vrai la semaine prochaine : la supposition n'a donc rien d'extravagant. Un membre de cette majorité dépose une proposition tendant à l'expropriation de Paris : cela n'est pas une nouveauté, puisque déjà, le 7 octobre 1880, le Conseil municipal a été saisi par un de ses membres, M. Manier, d'un projet « tendant à l'expropriation « de tous les immeubles situés dans l'enceinte de la ville de « Paris. » Il y a douze ans, ce projet n'eut même pas les honneurs d'un rapport en séance ; mais les temps ont marché, et la majorité nouvelle le traite moins dédaigneusement. Elle le fait étudier par une commission spéciale, le discute en séance publique, et finalement l'adopte. Reste au Conseil municipal, dont mon hypothèse n'étend pas les attributions au-delà du cercle tracé par les lois actuelles, à se pourvoir auprès des autorités

compétentes en *déclaration d'utilité publique*, conformément à la loi du 3 mai 1841.

Que cette loi soit applicable, il n'est pas permis d'en douter.

Dans tous les temps et dans tous les pays, on a reconnu l'impossibilité de concilier le respect absolu de la propriété individuelle avec les exigences de la vie collective et les nécessités du progrès social. Les jurisconsultes romains eux-mêmes, qui poussaient jusqu'à la superstition, jusqu'au fétichisme, le culte de la propriété *quiritaire* en faisaient fléchir les droits rigoureux devant l'intérêt public. Tous les législateurs ont donc forgé des armes destinées à briser, lorsque l'utilité publique le commande, les résistances obstinées des propriétaires, et à les déposséder contre indemnité : dans l'arsenal de notre législation, c'est la loi du 3 mai 1841 qui remplit cet office. Elle est conçue dans les termes les plus généraux ; elle permet d'exproprier, suivant les circonstances, soit un immeuble isolé, soit tout un lot d'immeubles, soit tout un quartier. A quel nombre d'immeubles limiterait-on l'application d'une loi qui ne limite rien ? Toute restriction serait arbitraire et illégale : la loi de 1841, appliquée dans son esprit et dans son texte, permet donc d'arriver à l'expropriation non seulement d'un quartier de ville, mais d'une ville entière. Il suffit, pour qu'on puisse en faire cette application, que l'*utilité publique* soit légalement constatée.

De quoi résulterait, dans le cas qui nous occupe, l'utilité publique ? Elle aurait été pleinement mise en lumière par l'auteur du projet, par le rapport de la commission, par la discussion en séance : et l'autorité chargée de la déclarer n'aurait point de peine à la reconnaitre. Je regrette de ne pouvoir tout dire à la fois ; et, lorsque je montrerai l'opération terminée, le rachat effectué, l'administration municipale des immeubles en plein fonctionnement, je me réserve de faire ressortir alors tous les avantages qui résulteront du régime nouveau soit pour la collectivité parisienne, soit pour chacun de ses membres : ainsi l'utilité publique sera surabondamment établie. Pour le moment qu'il me soit permis de me borner à exposer : 1° la raison décisive, raison de principe et fondamentale, qui rend l'expropriation de Paris non seulement *utile*, mais *nécessaire* ; 2° les circonstances spéciales grâce auxquelles cette opération, qui dans d'autres milieux ne pourrait pas s'accomplir sans déchirement, est rendue facile, à Paris, et préparée même en quelque sorte par le mode d'administration de la propriété et le caractère particulier qu'elle y affecte.

II

Un fait, banal à force d'évidence, domine ici toutes les considérations.

Qu'est-ce qui fait la valeur d'un immeuble parisien ? C'est, indépendamment du sol et des sommes qu'il a fallu payer à l'entrepreneur et à l'architecte, un ensemble de circonstances auxquelles le propriétaire demeure étranger. Paris est la tête et le cœur d'un grand pays : c'est un foyer intellectuel, artistique, commercial, industriel et politique ; c'est le centre de la vie nationale et le produit de toute notre histoire. Paris doit sa valeur actuelle non pas seulement aux travaux de la génération présente, mais encore au labeur accumulé des générations antérieures. Ainsi la valeur d'un immeuble parisien, calculée d'après les revenus qu'il donne, dépend pour la plus forte part du quartier où il est situé, du voisinage d'un établissement industriel ou artistique, de la facilité des communications, des travaux d'utilité publique exécutés par la Ville ou par l'Etat. En un mot, cette valeur n'a pas été créée par le propriétaire, qui cependant en profite seul : elle est l'œuvre de tous, des Parisiens d'hier comme des Parisiens d'aujourd'hui, l'œuvre de la collectivité tout entière, qui n'en profite pas, et qui, loin d'en profiter, en souffre.

J'entends que, dans nombre de cas, le propriétaire pourra produire un titre d'acquisition récente, et démontrer qu'il a payé lui-même, à beaux deniers comptants, cette valeur dont il n'a point à rechercher l'origine : qu'elle appartint légitimement ou non à son vendeur, il l'a payée, lui, et il y aurait à l'en dépouiller injustice flagrante. Aussi bien faudra-t-il tenir compte de cette situation dans la liquidation finale et le règlement des *droits acquis* : n'opérant pas sur une table rase, et repoussant les conseils de la violence, nous serons toujours, plus ou moins, prisonniers du passé. Mais le fait social demeure avec son incalculable portée.

Or ce fait se perpétue, il se renouvelle, il va s'aggravant chaque jour. Fatalement, irrésistiblement, par le jeu naturel de l'activité sociale, par l'accroissement de la population, par les progrès de l'industrie, par la multiplication des échanges et des relations entre les hommes, par le développement des travaux publics et les embellissements de la cité, les immeubles parisiens, pour ne parler que de ceux-là, sont destinés à recevoir une plus-value *toujours croissante*. Cette plus-value, c'est la société qui la créera, c'est le propriétaire qui se l'attribuera tout entière : ainsi le veut le prétendu droit de propriété.

Jugeons l'arbre d'après ses fruits, et le principe par ses conséquences.

Ainsi les contribuables parisiens vont se saigner aux quatre veines pour assainir la ville ; ils vont élever des monuments

superbes et ruiner le budget en travaux d'embellissement; ils feront de Paris la parure de la France et l'admiration du monde. Résultat : les propriétaires s'enrichiront, les maisons augmenteront de valeur, les logements deviendront plus chers. Plus le contribuable aura fait de sacrifices, plus le locataire sera frappé. Injuste et cruelle contradiction ! Tout l'effort social aboutit à l'augmentation des loyers.

Ainsi, tandis que l'intérêt des capitaux baisse partout, le revenu des maisons augmente sans cesse. Un père de famille qui, il y a vingt ans, a acheté de la rente 5 %, a vu son revenu réduit d'un dizième, et doit s'attendre, dans un prochain avenir, à une plus forte réduction : le propriétaire qui, il y a vingt ans, a acheté un immeuble à Paris, a constamment augmenté ses loyers et les augmentera encore.

Ainsi l'activité de la ruche parisienne en travail a pour résultat le plus clair de grossir les revenus du propriétaire. Ingénieurs, industriels, commerçants, ouvriers, artistes, inventeurs suez, trimez, tuez-vous à la peine. L'instinct populaire vous dira le néant de vos efforts : « On ne travaille que pour le loyer », et ce dicton parisien est d'une justesse profonde.

Voilà, étudié dans son principe et mesuré dans ses suites, ce qu'est aujourd'hui non pas le *droit*, mais le *privilège* de la propriété. Abusif comme tous les privilèges, inique et révoltant, qui le nierait ? Mais il est, par une conséquence logique, antisocial et gros de dangers. Car enfin tout le peuple des producteurs, depuis l'ingénieur jusqu'au manœuvre, peut se fatiguer un beau jour de son rôle de dupe ; les *vilains* du XIX[e] siècle, plus exploités par l'aristocratie privilégiée des propriétaires que leurs ancêtres par la noblesse féodale, peuvent se lasser d'être traités comme « gens taillables et corvéables à merci ». Et que se passera-t-il le jour où l'éternel : *Sic vos non vobis* cessera de leur plaire ? Sera-ce l'arrêt complet de la vie sociale ? Sera-ce la Révolution, avec ses ouragans et ses tempêtes ? On tremble de dire qu'un désastre public, un cataclysme général, une convulsion profonde de la société peuvent seuls arrêter dans sa marche envahissante le privilège de la propriété !

Tel est, avec le régime actuel, le vice incurable du système : il ne comporte pas de palliatif et appelle une réforme profonde. Sans doute, ce vice existe partout à des degrés divers, mais nulle part il n'éclate comme à Paris, où la population s'accroît sans cesse, où les travaux publics ont pris un développement sans exemple. Le mal empire tous les jours, il causera bientôt au corps social des souffrances intolérables : mais il est depuis longtemps signalé par tous ceux qui ont sondé les principes de la propriété moderne et qui en ont suivi le développement.

C'est ainsi que, dès 1822, en Angleterre, sir Alfred Russel Wallace présentait un système de rachat du sol.

En 1870, toujours en Angleterre, John Stuart Mill, mettant en pratique des idées déjà formulées par son père, le célèbre sociologue, fondait la *Land tenure reform Associaton*, dont le programme renfermait un article IV ainsi conçu :

« Réclamons au profit de l'Etat, au moyen de l'impôt, la « plus-value graduelle du sol, pour autant qu'on puisse la cons- « tater, ou au moins une grande partie de cette plus-value, qui « est la conséquence naturelle de l'accroissement de prospérité « et de richesse, sans aucun effort ni dépense de la part du pro- « priétaire, réservant aux propriétaires le droit de céder leurs « terres à l'Etat, au prix courant du jour où ce principe aura été « adopté par la législation. »

A. Wagner, cité par Benoît Malon (*Socialisme intégral*, t. 2, p. 291, note) insiste particulièrement sur la nécessité de socialiser la propriété urbaine.

Enfin, l'illustre Laveleye posait ainsi le principe : « La taxe « foncière devrait être imposée et révisée de temps en temps, de « telle façon que l'accroissement du revenu, qui résulte de l'éner- « gie et du progrès de toute la société, profitât au moins en « partie à l'Etat. »

M. Manier s'inspirait de ces mêmes idées dans l'exposé des motifs de son projet déposé le 7 octobre 1880. Il constatait que la population de Paris s'accroissait chaque année de 50,000 individus, et il ajoutait : « Avec le système actuel, non seulement la « plus-value des propriétés ira toujours en s'augmentant au pro- « fit exclusif d'une classe de citoyens et au préjudice des autres, « sans aucune espèce de compensation, mais il sera impossible « de réaliser aucun progrès sans qu'il tourne immédiatement « dans le même sens. »

Rappelons enfin, pour ne pas négliger un intéressant précédent de l'ordre administratif, une proposition déposée au Conseil municipal de Marseille, en 1880, par M. Catta, qu'un économiste endurci, M. Eugène Rostand présente comme « l'un des mem- « bres les plus instruits de cette assemblée. » La proposition Catta tendait « à établir une *taxe de plus-value*, proportion- « nelle au profit que tel ou tel immeuble pouvait avoir retiré « des grands travaux publics récemment exécutés à Marseille. »

Tout le monde est donc d'accord pour signaler la nature du mal, pour dénoncer les iniquités et les périls de la propriété moderne, plus spécialement de la propriété urbaine. Toutes les dépenses d'intérêt public, tous les progrès sociaux tournent à l'avantage du propriétaire, qui en profite pour élever ses loyers ;

de telle sorte que les masses laborieuses forgent incessamment l'instrument de leur propre oppression, et renforcent la tyrannie qui les écrase. Cela, c'est le vice même du régime, qui engendre forcément l'injustice, toujours grandissante.

Quant aux remèdes proposés. j'avoue n'avoir qu'un goût médiocre pour la *taxe de plus-value*, préconisée théoriquement par John Stuart Mill et Laveleye, proposée, sur le terrain pratique, par M. Catta. La quotité de cette taxe de plus-value serait nécessairement arbitraire : pour combien de temps serait-elle établie? à quels immeubles serait-elle applicable? Et puis, à chaque nouveau progrès, à chaque amélioration nouvelle, le travail serait à recommencer, sous peine de laisser renaître l'injustice !

Le seul remède, en vérité, sera fourni par la solution la plus radicale, qui se trouve être en même temps la plus pratique.

Il faut :

1° *Exproprier* les détenteurs individuels au profit de la collectivité, c'est-à-dire, pour le seul cas qui nous occupe, au profit de la Ville de Paris. Ainsi, les racines mêmes du mal seront extirpées, et le retour des iniquités passées est à tout jamais impossible. La plus-value qui résultera des travaux publics, de l'accroissement de la population, des progrès de toute sorte, profitera non plus à une classe de privilégiés, mais à la collectivité elle-même ; suivant le mode d'administration qui sera adopté, elle pourra même être purement fictive.

2° *Liquider* la propriété foncière, c'est-à-dire en fixer la valeur à une date déterminée, en distinguant, dans la mesure où le permettront les circonstances, la portion de cette valeur qui appartient légitimement aux détenteurs actuels, celle au contraire dont ils ne peuvent prétendre à profiter. On verra plus tard que cette ventilation se fera d'elle-même, d'après une règle certaine, sans estimation capricieuse et sans arbitraire : la règle nous sera fournie par les pratiques de l'ancienne monarchie. Ainsi, nous arriverons à déterminer la *valeur en liquidation* de la propriété foncière.

3° *Payer* aux propriétaires dépossédés la valeur de leurs immeubles, telle qu'elle aura été fixée au jour de la liquidation, conformément aux règles de la justice sociale. Ce payement se fera au moyen d'obligations amortissables, pourvues d'une affectation hypothécaire, c'est-à-dire gagées, jusqu'à complet amortissement, par l'ensemble des immeubles expropriés, par la propriété parisienne tout entière. Le service des coupons sera garanti par un privilège sur les revenus des immeubles. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas dans le monde entier de valeur plus solide :

et l'on peut prévoir que les obligations hypothécaires de la Ville de Paris feraient une belle prime en Bourse,..... s'il y avait encore une Bourse.

III

Mais, pour justifier un projet d'expropriation, visant uniquement Paris par préférence à toute autre ville, ce n'est peut-être point assez d'avoir montré comment la propriété, dans sa forme actuelle, y exerce plus cruellement ses ravages, et comment le mal a pris à Paris des proportions inconnues ailleurs ; ce n'est point assez d'avoir établi que l'expropriation s'imposait au nom de la *nécessité* publique, qu'elle était ratifiée par la justice et ne lèserait aucun intérêt légitime ; peut-être convient-il encore, pour calmer certaines consciences particulièrement scrupuleuses, de dire pourquoi la dépossession des détenteurs actuels ne risque même pas de froisser des sentiments respectables.

C'est qu'il n'y a pas, en effet, entre la propriété parisienne et le propriétaire, du moins dans l'immense majorité des cas, ce lien d'affection qui, dans notre société française, existe presque partout ailleurs entre l'homme et la terre. On peut estimer qu'il y aurait barbarie, dans l'état actuel des esprits et des faits, à exproprier le bourgeois de province, à l'arracher de la vieille maison où il est né, où sont morts ses parents, où toutes les pierres parlent à son cœur et lui rappellent les plus chers souvenirs de la vie de famille. Et quant à nos paysans, qui n'hésiterait à les déraciner de cette terre qu'il aiment d'un si farouche amour, qu'ils arrosent littéralement de leurs sueurs, qui tient aux fibres les plus intimes de leur être et est devenue comme une partie d'eux-mêmes ? Il faudra, pour justifier de pareils déchirements, que la propriété, poursuivant le cours de ses méfaits, répande autour d'elle la désolation et la ruine, et qu'elle fasse des victimes jusque dans les rangs des propriétaires eux-mêmes. Mais à Paris ! Est-ce que le propriétaire *aime* sa maison de rapport ? Est-ce qu'il en connait autre chose que le nombre des locataires et le montant des baux ? Concierge, architecte, receveur de rentes, le propriétaire a tout un personnel qui le décharge de la surveillance quotidienne, des soins de l'entretien, du souci même de la perception du loyer ; la propriété ne se manifeste à lui que tous les trois mois, par le montant des sommes qu'il encaisse. Exproprié de ses immeubles, il n'y laissera pas une partie de son cœur. Faut-il faire une exception pour quelques hôtels particuliers, quelques demeures patri-

moniales qui ne sont pas des maisons de rapport? L'exception sera faite, on le verra plus tard, sans que la réforme en soit restreinte ou contrariée : le bien général pourra se réaliser sans causer de deuil ni de regrets à personne.

Déjà, d'ailleurs, dans tous les quartiers de Paris, on rencontre des immeubles en grand nombre, sur la façade desquels des plaques pompeuses apprennent au public qu'ils appartiennent non pas à des familles ou à des individus, mais à des sociétés anonymes. *Rente foncière*, *Société immobilière de Paris*, *Crédit Foncier de France*, compagnies d'assurances diverses, etc..., autant de propriétaires impersonnels, incapables de sentiments d'affection, et dont l'expropriation ne fendra pas le cœur : il suffira qu'elle respecte leurs intérêts. Ces compagnies ont organisé un mode d'exploitation et d'administration de leurs immeubles, qui pourra servir de modèle à la Ville. Le personnel sûr et expérimenté, qu'elles emploient a sa place toute marquée dans le service de la propriété municipale ; leurs procédés s'adaptent admirablement à la gestion collective d'un ensemble d'immeubles, d'un îlot de maisons, d'un quartier tout entier. La concentration qui s'est opérée déjà dans les mains de ces compagnies puissantes facilite d'autant la concentration définitive : elles font chaque jour la preuve que les immeubles parisiens peuvent être gérés en la forme collective, et servent ainsi, bien involontairement sans doute, la cause du socialisme.

Tout est donc mûr pour l'expropriation générale. Elle ne fera point violence aux intérêts légitimes ; elle ne fera pas couler une larme ; elle est déjà préparée par les faits, et la propriété collective des compagnies ouvre les voies à la propriété collective de la ville ; les difficultés d'administration qu'on pourrait craindre sont résolues d'avance par la pratique même des Compagnies. On peut se mettre à l'œuvre dès demain, sans inquiétude comme sans remords.

IV

Et maintenant, *liquidons*, c'est-à-dire déterminons la valeur à payer aux détenteurs actuels.

Aurons-nous recours à la loi de 1841, et ferons-nous fixer cette valeur par un jury de propriétaires ? Non : et c'est ici qu'il faudrait, pour procéder par les voies régulières, demander au pouvoir législatif une modification de nos lois actuelles.

D'après quelle règle, en effet, devra se faire la liquidation ? Cette règle, résulte, avec la dernière évidence, des raisons mêmes qui ont nécessité l'expropriation : *le propriétaire n'a pas droit à la plus-value sociale*.

Tel est le principe qui est, sinon la clef de voûte, au moins une pièce importante du système. Je crois déjà l'avoir pleinement justifié; j'y reviendrai cependant pour prévoir les objections, tirées d'une comparaison abusive entre la propriété foncière et les valeurs mobilières : car il faut asseoir le principe sur le roc.

Mais, avant de rentrer dans cette discussion théorique, demandons à l'histoire ses enseignements. Elle nous apprendra que l'ancien régime a toujours refusé aux propriétaires le droit à la plus-value. Voilà la tradition nationale, aujourd'hui obscurcie, qui a été définitivement abandonnée par la monarchie bourgeoise de 1830, mais qu'il appartient à la démocratie sociale de remettre en honneur.

Donc, à l'égard des propriétaires, la règle de conduite de l'ancienne monarchie se formulait ainsi :

Si les immeubles qui recevaient une plus-value restaient entre les mains de leurs propriétaires, *ceux-ci payaient la plus-value.*

Si la plus-value s'appliquait à des immeubles expropriés, les propriétaires n'en profitaient pas, *et on ne leur payait pas cette plus-value.*

Suivons dans les faits l'application de cette règle : il n'y a pas, pour la question qui nous occupe, d'étude plus intéressante et plus féconde.

Nous sommes au commencement du XVIIe siécle, sous le règne de Louis XIII. Paris étouffe dans l'enceinte de Philippe-Auguste, et l'on songe à lui donner de l'air. La vieille enceinte divisait en deux parties l'île Notre-Dame, aujourd'hui l'île Saint-Louis, « appelé par excellence l'*Isle*, comme la plus « belle de celles de la Seine qui sont aux environs de Paris (1). » On détruit l'enceinte, on transforme l'île, on la relie à la rive droite par un pont que construit l'entrepreneur Marie ; on veut en faire un des plus beaux quartiers du Paris nouveau. Mais le chapitre de Notre-Dame a des droits sur l'île ; il soulève des difficultés, et demande, pour cesser toute opposition, une somme, considérable pour l'époque, de 50,000 livres. Qui devra payer cette somme ? Tout naturellement, ceux qui vont profiter des travaux entrepris, c'est-à-dire les propriétaires : le pouvoir royal ne s'y trompe pas.

« Pour lever plus facilement cette somme, les entrepre- « neurs firent décider par le conseil du roy *qu'elle serait prise* « *sur les propriétaires des maisons et des masures de l'île* »

(1) *Histoire de la ville de Paris*, par le bénédictin D. Michel Félibien ; tome 2, page 1391. — Paris, 1726.

(même des masures !) « ce qui anima tellement ceux-ci contre « les entrepreneurs qu'ils demandèrent, en 1643, par Hébert, l'un « des propriétaires, d'être subrogés à Marie et à ses associés, en « s'offrant d'achever dans trois ans les ponts et les quais qui res- « taient à faire, *de payer au chapitre de Notre-Dame les cin- « quante mille livres promises par le roy, de donner* UNE « PAREILLE SOMME *pour faire revestir le terrain*, et d'observer « les autres traités avec les entrepreneurs, suivant les disposi- « tions des arrêts précédents (1). »

Que voilà des propriétaires inflammables et se piquant aisément au jeu ! La race en serait-elle perdue ? Nous recommandons, en tout cas, les procédés du XVII[e] siècle à l'attention du Conseil municipal de Paris ; ils faciliteraient peut-être l'achèvement du boulevard Haussman.

Ecoutons maintenant Colbert.

Le grand ministre ne prend même pas la peine de justifier le principe du remboursement par les propriétaires de la plus-value résultant des travaux publics. Il en fait simplement l'application, comme d'une règle ayant toujours eu force de loi, dans une dépêche à M. de Tubœuf, intendant de la province de Touraine (2 octobre 1679). Au sujet de l'ouverture d'une nouvelle rue dans la ville de Tours, Colbert écrit à l'intendant :

« Les propriétaires des maisons et héritages qui se trouvent « dans ledit alignement seront remboursés de la juste valeur « d'iceux *par les habitants des rues Traversière et de la « Sellerie, et par ceux des maisons de la nouvelle rue, à « proportion de l'utilité qu'ils peuvent en tirer*, suivant l'état « qui sera dressé à cet effet par l'intendant (2). »

Ainsi l'indemnité d'expropriation, comme nous dirions aujourd'hui, n'est pas prise dans les caisses publiques, elle ne sort pas de la poche des contribuables, elle est demandée tout entière aux propriétaires qui profitent des travaux. Si nous appliquions les principes de Colbert au prolongement de la rue Réaumur ?

Arrivons à l'année 1720 : nous allons assister à la création d'un quartier qui est devenu l'un des plus brillants du Paris moderne.

Le jeune roi Louis XV vient de quitter Versailles, et la Cour est rentrée à Paris. Tous les grands seigneurs cherchent à se loger aux environs des Tuileries. Bonne aubaine pour les

---

(1) *Félibien, op. cit.*, t. 2, p. 1326.

(2) *Mémoire sur les dépêches de Colbert concernant les ponts-et-chaussées de 1679 à 1682*, publié par M. Cotelle dans les *Annales des ponts-et-chaussées*, 1851, p. 33.

propriétaires du quartier, désastre pour les locataires. Le quartier n'est plus tenable pour les gens de petite condition. C'est l'éternelle crise des loyers, qui éclate alors comme elle a souvent éclaté depuis, ce qui prouve qu'avec le régime de la propriété individuelle la question est insoluble et renaîtra sans cesse. Naturellement, les autorités municipales s'émeuvent : c'était alors le Prévôt des marchands et les échevins. Ils demandent au Conseil du Roy l'autorisation de prendre les mesures commandées par les circonstances. De notre temps, on eût pensé tout de suite à la création de logements à bon marché, avec concours du Crédit Foncier et combinaison financière. Mais, en ces temps déshérités, MM. Siegfried et Raffalovitch n'étaient pas de ce monde ; on n'avait pas encore inventé ce vocable odieux d'*habitations ouvrières*, — comme si les ouvriers devaient être parqués dans des logements d'une nature spéciale ! l'école de la philanthropie à 7 et 8 % et de la charité à gros dividendes ne s'était pas encore formée. On ne songea donc pas à édifier des constructions dans le genre de la Cité Doré ou de la Cité Jeanne-d'Arc, que les membres de la *Société des Habitations ouvrières* citaient avec orgueil au Congrès de 1889, et que M. Gamard lui-même, au Conseil municipal de 1883, flétrissait du nom de *taudis empestés*. Avec une hauteur de vues à laquelle leurs successeurs ne se sont pas toujours élevés, les échevins du XVIII[e] siècle pensèrent que le seul moyen de conjurer la crise des loyers était d'ouvrir tout un quartier nouveau. Mais laissons parler le Conseil du roy, statuant sur la demande des échevins : il faut lire le texte même de l'arrêt pour en goûter toute la saveur :

« Le Roy étant informé que, depuis que Sa Majesté a fixé son « séjour à Paris, plusieurs seigneurs et officiers se sont logés « aux environs du quartier du Louvre, de St-Honoré et de la « Butte St-Roch où il a été bâti plusieurs hôtels, ce qui a obligé « et engage encore tous les jours les artisans de différentes pro- « fessions qui étaient dans ce quartier et aux environs d'en sortir « pour aller s'établir ailleurs ; *et, comme ils ne peuvent se « loger qu'avec beaucoup de difficulté, et à des prix excessifs « qui augmentent celui des ouvrages, des marchandises et « des denrées, au grand préjudice du public*... »

Jamais la *question des loyers* n'a été posée depuis avec plus de précision et de loyauté. Au remède proposé maintenant :

«... Les Prévôt des Marchands et échevins ont représenté « à Sa Majesté qu'il serait très avantageux de former un nou- « veau quartier depuis et hors des remparts jusqu'au chemin « des Porcherons, et depuis la continuation qui sera faite de la

« rue d'Anjou, quartier de la Ville l'Evèque, avec des rues « traversantes jusqu'à la rencontre du faubourg Montmartre, « passant par la Grange-Batelière, où les dits artisans pourront « continuer à s'y établir. » (I)

C'est, on le voit, une ville entière à créer. Les terrains vagues, les jardins qui s'étendent depuis le Rempart jusqu'aux Porcherons, depuis le faubourg Montmartre jusqu'à la rue d'Anjou, vont être transformés en terrains à bâtir. Ils vont recevoir une plus-value énorme. Le Conseil des échevins et le Conseil du Roy n'entendent pas créer, avec les deniers des contribuables, une plus-value qui profite aux seuls propriétaires.

On donne donc aux propriétaires le choix entre deux combinaisons :

Ou bien la Ville deviendra propriétaire de *tout le terrain* du quartier nouveau. C'est l'expropriation globale, au profit de la collectivité : moyen radical d'empêcher que la plus-value ne profite aux propriétaires. Va-t-on tenir compte, en les dépossédant, du *manque à gagner* qu'ils vont subir ? Nos ancêtres ont le sens trop droit pour tomber dans une pareille erreur. On remboursera aux propriétaires *le prix que le terrain leur a coûté* ; ou même, ce qui n'offre pas un grand danger, étant donné qu'il s'agit de terrains en culture, on calculera la valeur en liquidation d'après les baux des dix dernières années ; mais on évitera, en tout cas, les risques d'une appréciation par jurés, trop portés à tenir compte au propriétaire du bénéfice que lui auraient procuré les travaux, s'il n'avait pas été exproprié. La ville se réserve même le droit de ne pas payer en argent, mais en constitution de rentes. Tout y est, on le voit : l'*expropriation*, la *liquidation* faite d'après des bases telles que la plus-value revienne à la collectivité, et le paiement au moyen d'*obligations* de la ville.

C'est impeccable comme doctrine ; cela témoigne d'un sens très profond de la justice ; c'est, — j'en demande pardon à l'ombre du Régent, — c'est du plus pur socialisme. Espérons que nos conseillers municipaux ne rougiront point de se faire les plagiaires du grand ancêtre de Mgr le Comte de Paris et du Prévôt des Marchands de 1720 !

Passons à la deuxième combinaison :

Si les propriétaires veulent éviter l'expropriation totale, on

(1) Les lecteurs qui seraient curieux de se rendre compte de l'importance des travaux demandés à cette époque par le Conseil des échevins pourront se reporter au plan reproduit par Charles Yriarte dans son *Histoire de Paris* (1882). Ce plan remonte à 1670.

consent, par faveur grande, à leur en donner le moyen : il suffira qu'ils abandonnent gratuitement tout le terrain nécessaire à la formation des rues, places, etc., qu'ils paient tous les gros travaux et contribuent même aux travaux de luxe. Au moins ainsi, si les terrains qui leur restent reçoivent une plus-value, elle n'aura pas été créée seulement avec les deniers des contribuables !

Croira-t-on que j'exagère ou que je m'abuse ? Dira-t-on que j'ai dû forcer ou mal interpréter le texte ? — Voici, littéralement, l'arrêt du Conseil : je prie le lecteur d'en peser tous les termes :

« Pour l'exécution de ce dessein (la création du quartier « nouveau) il est nécessaire que Sa Majesté permette à la ville « d'acquérir TOUT le terrain de ce quartier, en remboursant les « propriétaires *sur le pied de leurs contrats d'acquisition* et « baux en ferme depuis dix années, ou en leur passant des « *contrats de constitution de rentes*.... »

Voilà le premier système : je crois impossible de tracer en moins de mots un programme plus complet d'expropriation pour cause de *nécessité* publique, et d'indiquer un mode de liquidation plus équitable.

Deuxième combinaison : c'est la même phrase qui continue :

«.... *Si mieux ils n'aiment, pour se conserver les dits héri-* « *tages, en abandonner tout ce qui sera jugé nécessaire pour* « *former les rues et places, fouiller les canaux et égoûts* « *et autres travaux publics, et contribuer en outre aux* « *dépenses à faire pour la perfection du dit quartier*, eu « égard aux héritages qui leur resteront et à l'avantage qu'ils « en recevront soit par l'établissement de ce nouveau quartier « ou en devenant face sur rue. » (1)

L'arrêt poursuit en mettant à la charge des propriétaires un travail d'une importance considérable : «.... Il convient pour la « perfection du dit quartier et la commodité des habitants que « le canal du grand égout découvert, régnant depuis le rempart « derrière le Calvaire jusqu'à sa chute au ponceau de Chaillot, « qui est encombré en plusieurs endroits et où les eaux crou- « pissent, ce qui exhale de mauvaises odeurs capables d'infecter « l'air, soit reporté vers la campagne dans un nouveau terrain, « *et ce aux dépens des propriétaires des terres aboutissantes* « *au dit canal.* »

Propriétaires, payez ! Payez les travaux qui vous profitent.

---

(1) Arrêt du Conseil d'Etat du Roy, en date du 4 décembre 1720. Il figure à sa date dans un recueil de pièces classées chronologiquement que l'on trouve à la Bibliothèque nationale (Inventaire, f. 21087, vol. 43).

Serait-il indiscret de demander à nos conseillers municipaux, républicains, radicaux, autonomistes ou socialistes, de se décider un jour à nous faire du socialisme comme sous Louis XV ?

Le bon vieux temps, que nombre de propriétaires regrettent, n'était pas pour eux l'âge d'or. S'il avait été question, il y a quelque vingt ans, de mettre à la charge des propriétés riveraines, ou simplement voisines, les travaux de percement de l'avenue de l'Opéra, quel tolle dans le monde des propriétaires !

Le duc d'Orléans n'y eût pas manqué cependant : et ce n'est point sous la Régence qu'un receveur de rentes eût pu écrire la lettre citée par Jules Lermina (1), lettre qui fait ressortir en raccourci tous les abus de la propriété sans frein, telle qu'elle est déchaînée à travers la société moderne. Voici cette lettre :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par suite de « décisions municipales, les maisons à numéros impairs formant « l'autre côté de la rue où se trouve votre maison, n° 16, ont « été expropriées et seront incessamment démolies. Un square « sera construit, avec fontaine, cascade et promenade publique. « En conséquence, j'ai cru devoir, vu l'urgence, informer « les locataires du n° 16 qu'à partir du terme d'avril les loyers « seraient augmentés d'un cinquième, ce qui porte le revenu « de votre immeuble de 25000 à 30000 francs.... »

Un régime qui permet l'éclosion d'une pareille prose est un régime condamné. Qu'on nous ramène aux carrières !

G. DAZET.

(La suite au prochain numéro).

---

(1) Jules Lermina : *A Messieurs les Propriétaires. Plus de Loyers.* (Paris, 1897).

RACHAT DES CHEMINS DE FER

D'ORLÉANS, DE L'OUEST DE L'EST & DU MIDI (1)

Avec la question de la Banque de France, la question des Chemins de fer est celle qui touche le plus au cœur la féodalité financière. Partant, sa solution intéresse au plus haut point l'avenir de la démocratie.

On a pu croire, après les fameuses Conventions de 1883, que le problème du rachat ne se poserait plus de longtemps. Les défenseurs des Grandes Compagnies se flattaient même de l'avoir enterré. Leurs espérances seront déçues. Nous voici de nouveau à la veille d'une crise aiguë des chemins de fer.

Déjà, dans son admirable rapport sur le budget de 1891, Camille Pelletan a mis en pleine lumière les innombrables abus des Compagnies privilégiées et signalé le péril imminent de l'accroissement indéfini de leurs dettes vis-à-vis de l'Etat.

De son côté, M. Wickersheimer, dans un livre, paru récemment, proclame l'urgente nécessité d'en finir au plus tôt avec l'état de choses actuel.

Il se livre à un examen minutieux de la situation des diverses Compagnies et, mettant en regard l'intérêt supérieur de l'Etat, conclut au rachat immédiat des Compagnies d'Orléans, de l'Ouest, de l'Est et du Midi.

Les pouvoirs publics seront fatalement amenés, dans un avenir peu éloigné, à prendre position. Le travail de M. Wicker-

---

(1) *Etude sur le rachat des Chemins de fer d'Orléans, de l'Ouest, de l'Est et du Midi*, par M. Wickersheimer, ingénieur en chef des mines, ancien député.— Paris, 1892, Guillaumin et Cᵉ.

sheimer arrive donc à propos pour indiquer nettement au pays qui sera prochainement consulté, toute la gravité et toute la portée de la question.

L'auteur a soin d'indiquer que ce n'est pas au nom de « certaines doctrines économiques » (page 212) — les doctrines du socialisme, évidemment — qu'il se prononce pour le rachat des quatre Compagnies sus-nommées, et l'exploitation de leur réseau par l'Etat. Ce qu'il a en vue c'est la cessation des abus du monopole.

Il veut mettre en garde contre les dangers qu'ils font courir aux finances publiques.

C'est donc surtout au point de vue financier, et des réalisations pratiques et immédiates qu'il se place. Quelles que soient les tendances de l'auteur en ce qui concerne le socialisme, peu importe. Le principal pour nous, c'est qu'un homme de bonne foi et de sérieuse compétence, vienne apporter à l'appui de la thèse qui nous est chère, l'appui de son autorité et nous montre la possibilité de diminuer, en une certaine mesure, la néfaste influence de la féodalité ploutocratique.

Aussi bien, les lecteurs de la *Revue socialiste* nous sauront gré de les entretenir quelques instants de l'ouvrage de M. Wickersheimer.

Mais d'abord, pour plus de clarté, je rappellerai brièvement quels engagements liaient les Compagnies et l'Etat avant les conventions de 1883, et quel nouveau régime nous subissons depuis cette époque.

Antérieurement à 1883, les lignes concédées aux six grandes Compagnies, étaient divisées en deux sections : l'ancien et le nouveau réseau. On établissait chaque année, séparément, le compte de chacun de ces deux réseaux. L'ancien réseau qui comprenait les lignes à grand trafic était exploité aux risques et périls des Compagnies. Toutefois les produits de ce réseau n'appartenaient pas intégralement aux Compagnies. En prenant l'engagement de garantir un minimum d'intérêt au capital engagé dans les lignes du second réseau, l'Etat avait obligé les Compagnies à concourir au paiement de cette charge, quand les produits de l'ancien réseau dépasseraient un chiffre déterminé appelé revenu *réservé*.

Quant au nouveau réseau, l'État s'était engagé, à garantir pendant 50 ans, l'intérêt à 4 % et l'amortissement au même taux, du capital d'établissement des lignes, jusqu'à concurrence d'un maximum déterminé. En outre, les Compagnies devaient rembourser à l'Etat les sommes qui leur avaient été avancées à titre de garantie d'intérêt, avec les intérêts à 4 %, dès que les produits nets du nouveau réseau, accru de l'excédent des produits nets de

l'ancien réseau, auraient dépassé l'intérêt garanti. De plus, l'Etat était appelé au partage des bénéfices, au-dessus d'un certain chiffre (1).

De 1863 à 1880, les Compagnies ont eu recours à la garantie d'intérêt. Elles devaient à l'Etat à cette époque, capital et intérêt, environ 600 millions. (Bulletin du ministère des travaux publics de 1880 et 1881).

Ajoutons qu'en cas de rachat, le montant de la créance de l'Etat devait être compensé avec la somme due à la Compagnie pour la reprise du matériel de l'ancien et du nouveau réseau. On sait quelles étaient les conditions du rachat. 1° L'Etat devait payer aux Compagnies jusqu'à l'extinction de la concession, une annuité égale à la moyenne des revenus nets des sept dernières années déduction faite des produits nets des deux plus faibles années. 2° Dans les trois mois qui suivront le rachat, l'Etat devait rembourser en capital le prix réel de premier établissement des lignes dont la concession remonte à moins de quinze années. 3° l'Etat devait rembourser aux Compagnies le prix du matériel roulant, des gares et de l'outillage.

Telle est, à grands traits, l'économie des concessions antérieures à 1883.

A cette époque, les Compagnies devant 600 millions à l'Etat, le rachat de toutes les concessions ou d'au moins trois eut été une opération facile et ne comportant aucun aléa pour les finances publiques. Mais les conventions si justement dénommées « scélérates » furent signées. L'Etat abdiqua ses droits. Les Compagnies triomphèrent.

M. Wickersheimer résume très clairement les principales aggravations des Conventions nouvelles. Je lui laisse la parole :

« Le caractère principal des Conventions de 1883 est la fusion de l'ancien et du nouveau réseau en un compte unique d'exploitation et la consolidation du dividende des actions ; la garantie de l'Etat s'étendant indistinctement sur tous les réseaux. En outre, cette garantie, auparavant limitée à 50 années, est étendue jusqu'à l'expiration des concessions (1960 environ) ; il en est de même du compte de premier établissement qui s'accroît d'année en années.

« Il est vrai que c'est au législateur qu'il appartient de limiter par la loi des finances les sommes à consacrer annuellement à ces sortes de dépenses (qui se chiffrent en moyenne par 65 millions par an) nous pouvons ajouter que cette garantie est pratiquement illusoire ; le procédé invariable des Compagnies est de présenter

(1) Aucoc. *Droit administratif*, T. III, pages 501 et 502.

des projets de dépenses exagérées, escomptant par avance les réductions qu'y fera le gouvernement. Celui-ci rogne en effet ces dépenses et les Chambres invariablement les sommes ainsi arrêtées...

« On comprend sans qu'il soit nécessaire d'insister à quels gaspillages peuvent conduire de pareilles conditions où des Compagnies faisant appel à la garantie d'intérêt sont désintéressés. beaucoup plus qu'il ne le faudrait d'une gestion économique...

« Les lignes ajoutées aux réseaux des Compagnies par les conventions de 1883 seront construites par l'Etat sauf un concours des Compagnies de 25,000 francs par kilomètre. Mais il faut ajouter qu'en compensation de ce concours, l'Etat leur a fait de nombreux cadeaux, soit en lignes construites aux frais du Trésor, qu'il leur a abandonnées, soit en annuulant une partie de leur dette au chef de la garantie.

« En acceptant le remboursement des dettes des Compagnies en travaux sur leurs propres réseaux, l'Etat a d'abord renoncé aux intérêts des sommes qu'il avait avancées et dont l'accumulation finissait par faire une somme considérable ; ensuite il s'est exposé à avancer de nouveau à titre de garsntie, les intérêts de ces intérêts sans être certain de les récupier — on peut même dire qu'il a renoncé au capital de cette dette puisque en cas de rachat, il assume les charges effectives de tous les emprunts des Compagnies et le paiement des dividendes des actions. Il leur fera ainsi cadeau de 600 millions qu'elles devaient encore au moment des conventions. »

Il est inutile d'insister sur le caractère scandaleux de ces conventions de 1883. Elles sont suffisamment connues. Mais il est du plus haut intérêt de montrer les résultats qu'elles ont produits.

Avec ce système, que se passe-t-il ? Les Compagnies, qui comme celles de Paris-Lyon, et du Nord sont prospères et peuvent espérer échapper à la garantie d'intérêt, profitent du régime de la garantie pour faire des dépenses qui diminueront plus tard leurs frais d'entretien et augmenteront le dividende des actionnaires lorsqu'il sera redevenu libre. De plus, ces Compagnies qui approchent du moment où elles seraient obligées de partager leurs bénéfices avec l'Etat ont un véritable intérêt à exploiter assez chèrement pour ne pas donner prise sur elle. Au contraire les Compagnies qui, ne pouvant de longtemps espérer de revenu que de l'argent des contribuables, se cantonnent dans l'inertie. Bien plus, n'étant aiguillonnées par aucun des stimulants ordinaires de l'industrie privée elle n'ont aucun intérêt à gérer, avec économie, les réseaux qui leur sont confiés. Quoi qu'elles fassent les dividendes sont garantis ! A quoi bon se donner tant de mal ?

Les conséquences d'un pareil état de choses se font lourdement sentir. Sur six grandes Compagnies, quatre : l'Orléans, l'Ouest, l'Est et le Midi, sont gravement obérées.

Leurs dettes envers l'Etat se sont tellement accrues depuis plusieurs années qu'aujourd'hui on peut tenir pour certain qu'elles ne pourront jamais être remboursées ni même atténuées d'ici à l'expiration des concessions.

Camille Pelletan, dans son rapport sur le budget de 1891, démontre que c'est une illusion que de compter sur les remboursements des avances faites à des Compagnies « qui depuis 1863, après vingt-sept ans d'une expérience ininterrompue ont réclamé plus d'un milliard ; 600 millions avant les conventions de 1883 et 420 millions depuis. Combien ont-elles remboursé ? 48 millions ! »

D'après les calculs de M. Wickersheimer établis sur des chiffres officiels, le système actuel des Conventions doit se traduire en 1960 à l'époque de l'extinction des concessions par une perte totale pour l'Etat de plus de 13 MILLIARDS, dans l'hypothèse où les Compagnies continueront — et elles ne peuvent s'en dispenser — de puiser annuellement dans les caisses publiques.

Quel sera le gage du Trésor à cette époque ? Le matériel roulant, le matériel des gares et l'outillage. Or, dès aujourd'hui, ce gage est insuffisant pour une Compagnie, le Midi, et le sera pour les trois autres avant cinq années.

Nous sommes à proprement parler en présence de sociétés privilégiées associés à l'Etat pour l'exploitation d'un monopole qui leur procure de grands bénéfices — au détriment de la masse des contribuables.

Où peut-on trouver un état de choses plus scandaleux, plus inouï que celui que nous venons de mentionner ? Quand il s'agit de protéger les travailleurs, d'accorder des indemnités ou des avances à un syndicat d'ouvriers pour l'exploitation d'une mine, oh ! alors on crie à l'abomination de la désolation, et l'on entend les organes de la presse bourgeoise honnir le socialisme d'Etat, « le pire de tous... »

Au contraire, la France dût-elle en périr, lorsque les intérêts de classe capitaliste sont en jeu, on délie la bourse à tous cordons. Les grandes Compagnies au milieu du siècle prochain devront à la collectivité plus de *13 milliards !* qui auront été employés à payer des dividendes aux actionnaires et des intérêts aux obligataires ! C'est une misère.

Et tant de largesse de la part de l'Etat, pour retirer des Compagnies quels bénéfices ?

Les Compagnies ont coutume de faire sonner très haut les immenses profits qu'elles procurent à l'Etat. Près de 300 millions s'il faut les en croire !

C'est ainsi qu'elles prétendent procurer à l'Etat par l'impôt sur les voyageurs et la grande vitesse, un profit de 88 millions.

M. Wickersheimer fait justement observer que cette somme est tout entière à retrancher. En effet, si tous les chemins de fer étaient exploités par l'Etat, elle serait exactement la même. En d'autres termes : l'intermédiaire des Compagnies ne donne de ce chef aucun bénéfice à l'Etat. Les Compagnies font, il est vrai, la perception gratuite de cet impôt. Mais cette recette ne coûte pas un sou aux Compagnies, car le prix de l'impôt est incorporé dans les billets et dans les tarifs de grande vitesse.

En outre, cet impôt n'est pas payé par les Compagnies (c'est-à-dire par les actionnaires) mais bien par le public voyageant ou transportant ; les Compagnies ne paient pas un centime d'impôt pour le monopole dont elle jouissent.

Tout aussi justifiés les prétendus profits procurés par le service des postes et le transport des militaires et des marins.

En fin de compte M. Wickersheimer réduit les 300 millions annoncés à 15 millions. Tel est le chiffre exact des profits particuliers que l'Etat retire de l'exploitation par les Compagnies.

D'ailleurs la tactique des Compagnies a toujours été de farder la vérité et même de la travestir.

Pour conserver et accroître leurs privilèges, il faut voir avec quelle habileté, elles ont toujours su amener les gouvernements à capituler devant elles. M. Wickersheimer nous donne, dans un chapitre fort suggestif, l'histoire de leurs manœuvres. Profitant soit des embarras financiers de l'Etat, soit de la faiblesse ou de la complicité des pouvoirs publics, elles sont toujours parvenues à violer leurs engagements. Les contrats passés avec elles n'ont jamais été qu'un leurre pour la France.

« Le jour où le peuple se rendra compte, dit l'auteur, de la question des chemins de fer, l'histoire seule des violations successives de tous les contrats passés, depuis soixante ans, entre l'Etat et les Compagnies, suffira à entraîner la question du rachat avec une vigueur telle que toute opposition sera emportée comme un fétu de paille par un ouragan. »

Que de brochures répandues à profusion par leurs soins pour donner le change sur le rachat et pour en dénaturer le sens ! Que de préjugés soigneusement entretenus par les intéressés pour faire de cette mesure de salut public un véritable épouvantail !

Il faudra pourtant y arriver si nous voulons éviter la ruine des finances publiques, ou plutôt la ruine de la France. Le rachat apparait comme le moyen unique de remédier au système des conventions scélérates qui nous mène directement et rapidement à une épouvantable catastrophe.

Le rachat des quatre compagnies obérées est-il donc une opération financière qui doive être fort dispendieuse ?

« Beaucoup de gens s'imaginent, écrit Camille Pelletan dans la préface qu'il a consacrée à l'étude de M. Wickersheimer, qu'il faudrait débourser des sommes extraordinaires pour acheter d'aussi vastes exploitations. Ils ne savent pas ce qu'il y a d'inexact dans ce nom de « rachat » donné à la reprise des chemins de fer. En réalité, c'est surtout un changement d'administration. On ne sait pas assez que le prix du prétendu rachat se résoudrait, non en un capital à verser, mais en une annuité dont une partie est naturellement fournie par les recettes que les Compagnies encaissent, que l'Etat encaisserait et dont le reste correspond aux garanties actuellement à notre charge. En sorte que, financièrement, à part les questions de détail, qui feraient pour un chiffre très restreint le bénéfice ou la perte de l'opération, et qui en feraient assurément le bénéfice, il n'y a pas payement d'un prix de rachat, mais changement d'étiquettes sur des sommes payées dès aujourd'hui. Et il ne faut pas oublier que le montant des dettes des Compagnies compenserait le prix du matériel roulant. ».

M. Wickersheimer démontre, après avoir présenté un bilan détaillé des recettes et des dettes de chacune des Compagnies d'Orléans, de l'Ouest, du Midi et de l'Est, que dans les conditions de recettes actuelles, le rachat de ces Compagnies se traduirait immédiatement par un boni d'environ 16 millions sur le budget de l'Etat.

Mais le chœur des intéressés s'écriera aussitôt : « Vous voulez donc exposer l'Etat à tous les risques d'une entreprise de transport et mettre votre budget à la merci d'une exploitation industrielle ! » C'est, en effet, une des principales objections stéréotypées qu'on vous lance à la face. Comme si l'Etat français, à l'heure actuelle, ne subissait pas déjà tous les risques des grandes entreprises de transport et le budget français n'en ressentait pas tous les contre-coups ! Aujourd'hui l'Etat assume toutes les chances de pertes, sans avoir, en revanche les chances de gain. Qu'on lise au projet de budget les sommes inscrites au ministère des finances et au ministère des travaux publics pour combler les déficits des Grandes Compagnies, et l'on sera édifié !

Mais l'Etat, disent encore les défenseurs des Compagnies, est incapable de gérer une industrie avec une économie comparable à celle des particuliers. L'objection est habile, mais mal fondée : Est-ce que les Compagnies peuvent être assimilées à des particuliers ? Est-ce que depuis la constitution des grands réseaux, elles n'exercent pas le monopole le plus formidable qui soit ? Est-ce que par là même elles ne sont pas soustraites à l'aiguillon de la con-

currence ? Est-ce que, d'autre part, le personnel des Compagnies n'est pas recruté aux mêmes sources que le personnel de l'Etat ? La seule différence qui existe entre l'exploitation des Compagnies et celle de l'Etat, c'est que celles-là ne se préoccupent que d'intérêts privés, que de dividendes à payer, tandis que l'Etat se dirige d'après l'intérêt général.

Car, comme dit Toussenel, « l'Etat c'est nous, redisons-le sans cesse. La caisse de l'Etat, c'est la nôtre. La richesse de l'Etat est la mesure de notre prospérité, car l'Etat ne thésaurise pas. Quand il y a de l'excédent dans les recettes du trésor, il faut de deux choses l'une : ou que cet excédent soit converti en dépense d'utilité publique, ou qu'il serve à réduire d'autant la masse de l'impôt, l'Etat n'a pas d'intérêt à exploiter le travailleur, ni à réduire ses salaires au dessous du minimum...... il est intéressé, au contraire à ce que le peuple vive heureux et paisible, puisque sa tranquillité et sa prospérité sont solidaires du bien être des classes laborieuses (1) ». Monopole pour monopole, le monopole de l'Etat est cent fois préférable à celui des Compagnies.

L'Etat, maître des chemins de fer, accomplirait les réformes si impatiemment attendues et que les Compagnies sont intéressées à ne pas entreprendre.

M. Wickersheimer dresse le plan des réformes qui doivent assurer la prospérité publique : construction d'un réseau de 20,000 kilomètres de chemin de fer économiques à voie d'un mètre au lieu des 4,500 kilomètres projetés de voies onéreuses ; ces chemins économiques relieraient aux grandes lignes les principaux chefs-lieux de canton et feraient pénétrer la vie jusque dans les communes rurales ; abaissement des tarifs, exploitation, à titre d'expérience, d'une partie d'un réseau par des syndicats d'employés et d'ouvriers, etc., etc.

Je ne puis entrer dans les détails. J'ai essayé de présenter en raccourci les principales questions traitées dans cet important ouvrage. Je ne puis qu'inviter le lecteur à s'y reporter, l'assurant qu'il trouvera des renseignements précieux, des documents authentiques, à l'aide desquels il pourra asseoir solidement ses convictions.

Le jour où l'opinion publique sera suffisamment éclairée sur la question des chemins de fer, où elle saura ce que coûtent à la France les grandes Compagnies privilégiées, où elle aura devant elle le tableau de leurs accaparements successifs, où elle pourra enfin comprendre la puissance redoutable de ces manieurs de millions, — de millions des autres, selon l'expression de Camille Pelletan, — ce jour-là, elle n'aura plus qu'un souci en tête : se débarrasser au plus vite de ces sangsues malfaisantes qui épuisent le pays et préparent sa ruine.

M. Wickersheimer aura grandement contribué, pour sa part, à dénoncer le péril. Il faut l'en féliciter. E. RAIGA.

(1) Toussenel : *Les Juifs rois de l'époque*, T. II, p. 133.

DE LA RÉFORME

DE

L'INSTRUCTION ET DE L'ÉDUCATION PUBLIQUES

Il est hors de doutes que la devise républicaine s'étalant sur tous les monuments publics n'exprime qu'un desideratum, et qu'il n'y aura jamais en réalité de « Liberté » tant que ceux qui ne possèdent pas seront sous la dépendance directe et absolue de la minorité capitaliste qui les étreint non-seulement au point de vue économique, mais encore au double point de vue de l'instruction et de l'éducation ainsi que des positions qui en sont les privilèges naturels, sans qu'il soit possible de briser cette barrière contre laquelle viennent souvent se heurter des intelligences supérieures.

Comment peut-on espérer davantage l'application de cette autre partie de la devise républicaine « Egalité » qui n'est pour notre époque qu'une chimère, quand pour les raisons précitées, la fortune et la position acquise créent de droit une classe de privilégiés, qui est la négation absolue de ce principe immuable qui ne devrait avoir d'autres dérogations appréciables, que celles dérivant de la nature.

Si dans les conditions actuelles la Liberté et l'Egalité sont sacrifiées, la Fraternité ne l'est pas moins, et l'on ne saurait en attendre des manifestations réelles et efficaces, quand de si grandes distances nous divisent par l'intérêt, l'éducation et l'instruction, partageant la société en catégories d'êtres humains, qui ne paraissent même pas toujours avoir la même origine, tant les différences que créent les avantages dûs à la fortune et aux positions occupées, sont grandes.

Nous qui sortons directement de ce qu'on est convenu d'appeler peuple, nous, dont les parents sont tous des ouvriers, et

qui avons nous-même gagné notre vie dès notre enfance par de durs labeurs, nous enfin, que les hasards de la vie ont mis en relations constantes et intimes avec toutes les classes de la société, ne savons que trop bien, que généralement les patriciens et leurs enfants, nous sont superficiellement supérieurs et à ceux qui nous entourent; soit par l'instruction, soit par l'éducation qui les a raffinés dans tout leur être, polissant chez eux ce que la nature peut avoir de rugneux et d'anguleux dans sa forme primitive et qui aurait très certainement disparu si nous avions joui des mêmes avantages d'éducation dont ils ont le privilège incontestable. Mais cette inégalité qui empêche les rapports fraternels que nous voudrions voir exister entre tous les hommes, il serait aisé de la briser et la triple devise sera bien proche de sa réalisation lorsque l'instruction et l'éducation publiques, auront réuni sur les mêmes bancs d'écoles, tous les enfants de toutes classes, dont les capables recevront pour récompenses l'entrée dans les professions dites libérales, ainsi que les emplois publics, qui sont aujourd'hui l'apanage presque exclusif de quelques favorisés de la fortune ou des intrigues politiques.

Mais comment arriver à ces résultats?

Pour ce qui est du côté de la question sociale que nous envisageons, es moyens en sont bien simples, si simples même qu'ils trouveront d'autant plus de détracteurs et d'opposition qu'on les craindra davantage, puisqu'ils sont réalisables à courte échéance si on le veut vraiment, ainsi que nous allons nous efforcer de le démontrer: Pour cela, nous sollicitons d'abord l'indulgence de ceux qui voudront bien nous faire l'honneur de nous lire, en les priant de ne pas rejeter ces idées dès les premières lignes, effrayés par leurs nouveautés réformistes, et de bien réfléchir avant de les condamner, car le concours de toutes les intelligences et de toutes les bonnes volontés est indispensable à la réalisation de tout progrès.

La première réforme qui s'impose en suivant notre système, consiste dans la suppression complète de tous les lycées, collèges et établissements similaires pour les deux sexes: La seconde, qui devient la conséquence de la première, entraîne la transformation en *Internats gratuits* de toutes les écoles professionnelles, d'après le principe régissant l'école de St Cyr et l'école Polytechnique, etc., etc.

Ces deux grandes lignes établies, nous allons formuler un programme ayant cette résultante, et qui pourra trouver des détracteurs intéressés, mais que pas un homme éclairé ne condamnera, car il repose sur la justice, base de tout bien que les nobles devises de la vraie République que nous rêvons ont consa-

crée par ces mots de « Liberté, Egalité, Fraternité, » et qui en sont l'expression la plus élevée.

A la place des collèges et des lycées que nous supprimons nous élevons l'enseignement primaire gratuit, au niveau de l'enseignement secondaire actuel, en y ajoutant en plus l'étude pratique des langues étrangères qui contribuent tant à élargir les idées, et qui sera obligatoire pour tous, garçons ou filles, riches ou pauvres, qui devront fréquenter les mêmes écoles, établissant ainsi dès le début dans la vie, une confraternité démocratique qui reliera dès l'enfance, les différents éléments qui composent notre société divisée.

Les programmes de ces cours étant surtout combinés au point de vue pratique, le baccalauréat n'ayant plus de raison d'être, serait de fait supprimé ; tous nos élèves apprendront tout ce qui leur est nécessaire pour tenir leur place honorablement dans la société, possédant ainsi tout ce qui, au point de vue pratique de l'instruction et de l'éducation, peut les intéresser, pour leur position dans le monde. De plus comme les femmes recevraient une instruction égale à celle des hommes, elles ne seraient plus, pour la grande majorité, placées dans une position inférieure à celle de leurs frères ou leurs maris, réalisant ainsi une partie des revendications féminines ; et, d'autre part, les femmes supérieures seraient en droit, par leur savoir, de remplir si elles en prouvaient les aptitudes, toutes les positions des hommes, en se soumettant aux mêmes obligations qu'eux.

Avec ce système, j'entends déjà dire par ceux qui jugent trop vite ? Vous empêcherez le recrutement des professions dites libérales ? Encore un mot qu'il faudra oublier le jour où toutes les fonctions publiques étant ouvertes à toutes les intelligences d'élite ; il n'y aura point non plus de professions honorables, mais des hommes honorant toutes les professions et créerez le règne de la médiocrité égalitaire ! Eh bien, non, tel n'est pas le but que nous visons, au contraire, et voici comment :

Tandis qu'aujourd'hui, il suffit à n'importe quel crétin fortuné, qui a été mis au lycée à l'âge de six ou sept ans, de passer par la filière universitaire qui doit l'amener fatalement vers l'âge de 17 à 20 ans, dans la « boîte à bachots » d'où il sortira avec un parchemin destiné à lui ouvrir les portes d'autres établissements qui lui permettront, en suivant une autre filière, d'acquérir toutes sortes de droits particuliers, même celui de détruire son prochain, grâce à la science de quelques mots plus ou moins en « us » qui forment trop souvent son plus solide bagage scientifique. Dans notre système, au contraire, nous ne permettrons d'arriver à tous les enseignements professionnels, qu'à ceux qui

en sortant de l'école du premier degré, arriveront en tête des concours généraux qui se feraient à la fin de chaque année scolaire, ayant précisément pour but de récompenser les plus méritants, en leur permettant d'entrer dans les écoles du second degré, c'est-à-dire professionnelles.

Ainsi disparaîtraient d'un seul coup, de nombreux privilèges dûs presque exclusivement à la fortune, pendant qu'ici le mérite seul recevrait sa récompense, qui serait une première application de la justice humaine et hâterait l'avènement de la justice économique.

Quant à l'enseignement du second degré menant aux professions dites libérales, telles que celles de médecin, d'avocats, d'ingénieurs, de professeurs, etc., etc., la première réforme à y introduire, découlant nécessairement de notre système ayant pour but de rendre toutes fonctions ou positions accessibles à tous, serait de les transformer en *internats* gratuits dans toutes ses branches, et d'élever les années d'études de trois ans à six ans, afin que l'instruction classique et littéraire y soit complétée et puisse marcher de pair avec l'enseignement professionnel spécial.

Le nombre des élèves à admettre chaque année, devant être déterminé dans la proportion des besoins de la société, l'on n'aurait plus à craindre cette peste de savants avortés, ni la plaie des déclassés incompris et des désœuvrés sans avenir, puisque chacun des diplômés aurait de ce fait, la garantie d'une position qui lui serait assurée de droit, par le fait même de l'obtention de ses titres professionnels.

Pour ce qui est des positions administratives publiques, il serait créé des écoles professionnelles analogues à celles des professions scientifiques ou artistiques, qui formeraient des agents capables, et feraient disparaître en conséquence, les trop nombreux parasites budgétivores, éclos de la faveur et qui encombrent tous nos services publics.

De pareilles réformes, amèneraient forcément avec elles la victoire pacifique de la démocratie qui monte de plus en plus, menaçant de submerger la société moderne si elle s'oppose à sa juste évolution, qui, trop contenue, et mal dirigée, enfantera des révolutions dont les premières victimes seront ceux qui ne veulent pas voir l'abîme béant que leur égoïsme et leur imprévoyance creuse sous leurs pieds, en refusant de s'associer à des réformes justes, dont le triomphe assurerait la paix et le bonheur pour tous.

Peut-être objectera-t-on que de telles réformes entraîneraient des charges considérables ; je ne le pense pas, car pour la

suppression des pensions et des lycées, les économies réalisées de ce fait et jointes au budget de l'instruction publique, suffiraient, je le crois, amplement; et quand bien même quelques sacrifices seraient nécessaires pour arriver à entretenir les enfants pauvres, il serait aisé d'en trouver l'argent dont l'emploi serait si bien justifié par l'intérêt public ; la Nation y gagnerait sous tous les rapports, en subvenant aux besoins de l'enfant jusqu'à l'âge de quinze ans, nécessaire pour acquérir l'instruction et l'éducation morale et physique, avant lesquels un enfant ne devrait jamais être soumis à un travail manuel quotidien, les avantages de ces réformes les compenseraient largement par les résultats qui en découleraient.

Par ces moyens et sans révolutions sanglantes qui laissent toujours des haines et des victimes derrière elles, disparaîtrait l'ignorance et ses conséquences, ainsi que les barrières sociales que je signalais plus haut ; les positions dites libérales ou publiques seront l'apanage de tous et la juste récompense du mérite et de l'intelligence. Alors seulement, les hommes deviendront aptes aux autres réformes sociales qui s'imposent.

J. Claine.

REVUE DE LA PRESSE

La Nouvelle Revue publie dans chaque numéro une *Chronique politique* par M. de Marcère, dont la lecture est des plus suggestives. C'est une causerie dans une excellente forme, sur le fait capital de la quinzaine et je la lis toujours avec un vif intérêt, parce que son auteur y révèle, si je puis ainsi dire, la pensée de derrière la tête de la bourgeoisie républicaine. Cette pensée, assurément, on peut la saisir, dans tous les actes de la vie politique courante, quelque effort qu'on fasse pour la dissimuler. Mais M. de Marcère, ancien ministre de l'intérieur, ancien chef du cabinet, même, dédaignant l'hypocrisie habituelle à son parti, la précise avec une netteté de langage qu'on ne saurait trop louer. Et c'est ce qui rend ses chroniques si intéressantes.

Ainsi, dans le numéro du 15 novembre, commentant l'explosion de la rue des Bons-Enfants, il rattache cet attentat, abominable autant que stupide, à ce qu'il appelle le triomphe de la « doctrine naturaliste ». Cette doctrine « est celle des socialistes et des radicaux » ; elle fait reposer l'idée du droit « sur la volonté arbitraire (lisez le suffrage universel) et l'intérêt instinctif de l'homme ». La doctrine naturaliste supprime, en un mot, dans la vie sociale, l'élément moral, sans lequel l'humanité retourne à l'animalité primitive. Anarchistes, socialistes, radicaux, ce sont là autant de nuances d'un même parti solidaire, professant les mêmes principes, la même philosophie négative, étrangère à tout frein moral. Pour conjurer le danger que présente l'alliance imminente des radicaux et des socialistes (M. de Marcère veut bien admettre que ces deux dernières

nuances répudient, à tort, selon lui, l'anarchie et les explosions de dynamite), que faire? Les conservateurs doivent s'unir fortement, pour rétablir l'élément moral que la philosophie naturaliste s'efforce de chasser du domaine de la vie sociale. Or, savez-vous ce que M. de Marcère entend par élément moral? Vous croyez peut-être que c'est l'idée de devoir opposée à celle de droit; ou plutôt la complétant, car on ne saurait faire appel à l'une, sans lui juxtaposer l'idée de devoir qui en est le corollaire? Point. L'idée du devoir est purement humaine. Or « cet élément n'aurait aucune valeur et ne jouerait aucun rôle, s'il était le produit de l'imagination inventive d'un homme, fût-il un homme de génie... » L'homme, même de génie, ne saurait trouver en lui les règles de la loi morale. Il faut l'intervention d'en haut, une révélation extra-humaine, pour dicter à l'homme son devoir. « Pour tout dire, l'échafaudage de l'ordre social repose sur l'idée religieuse; et là où cette base fait défaut, on cherche en vain ce qui pourra soutenir l'échafaudage. »

Ce que M. de Marcère écrit, la bourgeoisie républicaine, fille de Voltaire et de la philosophie du XVIIIe siècle, le pense, abstraction faite des croyances et du scepticisme religieux de chacun de ses membres. Restaurer le dogme, pour asseoir sur une base solide, immuable, ses privilèges sociaux, telle est, au fond, l'œuvre qui se poursuit à cette heure, dans les négociations engagées entre le Vatican et les chefs du parti républicain. Quand cette dernière trahison aura été consommée, quand cette œuvre antiphilosophique, inhumaine, criminelle, sera parachevée, ses auteurs ne tarderont pas à s'apercevoir qu'elle est condamnée à un misérable avortement. « La politique révolutionnaire et la « politique conservatrice se trouveront face à face (je cite M. de « Marcère). Electeurs socialistes, radicaux, républicains libéraux « et conservateurs, opportunistes, royalistes ou bonapartistes, « devront se ranger sous l'une ou l'autre bannière... Ce que « le pape, du haut du Saint-Siège recommande aux catholiques, « l'intérêt évident le crie... cela vaut qu'on y songe et qu'on « fasse quelques sacrifices. D'un côté le socialisme, de l'autre « l'ordre social... Le choix n'est pas difficice à faire pour ceux « qui ont de la clairvoyance... » — M. de Marcère peut être certain, en effet, que les clairvoyants n'hésiteront pas. Ils iront au socialisme.

La Vraie République, *journal populaire des intérêts de la démocratie* — tel est le titre d'une publication hebdomadaire nouvelle, à laquelle nous sommes heureux d'adresser nos meil-

leurs souhaits de confraternité. Nous ne signerions pas sans réserves le programme paru dans son premier numéro, et notamment le paragraphe où notre nouveau confrère précise en ces termes la signification de son titre : La République « qui fera prévaloir la liberté de l'homme, la liberté du travail (?), la liberté de la conscience contre les gouvernements de tyrannie, de routine, etc... » On a tant abusé du mot *Liberté*, au cours de ces dernières années, qu'il nous répugne toujours un peu, quand nous le voyons accolé à son expression contraire : le *travail*.

Mais les programmes valent surtout par ceux qui les mettent en œuvre, et nous sommes heureux de constater déjà que nous pourrons trouver dans la *Vraie République* des faits intéressants. Nous la mettrons même tout de suite à contribution en retenant deux articles parus dans son dernier numéro.

Le premier, dû la plume de M. Fernand Maurice, dont le nom est familier à plus d'un lecteur de la *Revue*, s'élève contre l'opinion courante, que la Révolution française et l'évolution agraire, qui a complété depuis 1789 l'œuvre de la Révolution, ont parachevé la démocratisation du sol. Dans des débats parlementaires récents, M. Camille Pelletan disait à la Chambre : « C'est notre force, c'est notre honneur, et peut-être notre richesse, d'avoir une propriété plus divisée, plus démocratisée que partout ailleurs... » Au cours de la discussion sur le régime des boissons, M. Déroulède défendant les privilèges des bouilleurs de cru au nom des intérêts de la petite propriété, s'écriait :

La grande propriété est une infime minorité en France, et c'est la démocratie paysanne qui possède la plus grande partie du sol. Vous faut-il des preuves ? Voici des chiffres :

Il y a en France 5.700.000 exploitations agricoles ; ce premier chiffre en dit déjà beaucoup sur le partage de la terre. Mais ce n'est pas tout : dans ce total général, il y a 4.200.000 propriétaires de parcelles de terre, mesurant de 1 à 10 hectares. (*Interruptions à gauche*).

M. Fernand Maurice répond :

« Il est exact qu'il y a en France environ 5 millions 700 mille exploitations agricoles, et que sur ce nombre, 4 millions 800 mille sont inférieures en étendue à 10 hectares. Mais ce renseignement, ainsi produit tout seul, n'a aucune signification. Il faut le compléter en donnant l'étendue du sol occupé par l'ensemble de ces petites exploitations.

« On arrive alors aux résultats suivants :

	Nombre des exploitations	Etendue totale HECTARES
Très petite culture (moins de 1 hectare).	2.167.600	1.083.800
Petite culture (de 1 à 5 hectares)........	1.865.800	5.597.600
Petite culture (de 5 à 10 hectares).......	769.100	5.768.600
Moyenne culture (de 10 à 50 hectares)...	783.600	17.384.500
Grande culture (de 50 hect. et au-dessus).	85.600	19.727.200
	5.671.700	49.561.700

« Et l'on voit de suite ce que vaut l'argument de l'extrême division du sol. Les 4 millions 800 mille exploitations inférieures à 10 hectares, soit

84.7 %, occupent 11 millions d'hectares, ou 25.1 % de la superficie totale ; mais les 879 mille exploitations supérieures à 10 hectares, ou 14.3 % occupent 37 millions d'hectares, ou 74.9 %, du territoire national.

*
* *

« Ce détail n'est encore que relatif. Il ne s'agit ici que des exploitations, fermes, métairies, etc. Mais un propriétaire pouvant posséder plusieurs fermes, métairies, etc., l'on n'a pas la juste mesure du partage du sol. Le tableau suivant va nous révéler l'exacte vérité.

	Nombre des propriétaires	Etendue possédée HECTARES
Très petite propriété (moins de 1 hectare).	1.102.200	2.000.000
Petite propriété (de 1 à 5 hect.)..........	2.214.000	8.647.700
Petite propriété (de 5 à 10 hect.).........	529.400	6.254.100
Moyenne propriété (de 10 à 50 hect.)	438.000	14.496.200
Grande propriété (de 50 hectares et au-dessus..........................	72.700	17.415.000
	4.457.200	48.813.000

« Soit, 3 millions 845 mille petits propriétaires de moins de 10 hectares, possédant 16 millions d'hectares, ou 34.5 % du sol national ; et 510 mille propriétaires de plus de 10 hectares, détenant 32 millions d'hectares, ou 64.5 % du territoire.

« Entre-t-on dans le détail des catégories, on voit que la petite propriété de moins de *un* hectare, de moins de 5 hectares, prend le plus grand nombre des possesseurs. Or, pour quiconque est au fait de l'infériorité des procédés de notre agriculture et de la faiblesse de ses rendements, on juge de ce que peut rapporter à son maître un domaine de moins de 5 hectares. En supposant qu'une terre vaille quelque chose à partir de 5 hectares, on arrive à ceci qu'un MILLION de propriétaires possède **38** MILLIONS d'hectares, ou **78** % du territoire national.

« Si c'est cela la DÉMOCRATISATION du sol !

L'autre article, dû à la plume de M. Georges Dazet, est relatif aux Caisses des Ecoles. Un de nos collaborateurs doit publier ici même un article documenté sur le mécanisme de cette institution, au sujet de laquelle des renseignements précis nous ont été demandés par des municipalité de province. En attendant que paraisse ce travail, voici les résultats bienfaisants que signale M. Dazet :

« Il faut que la société, dès lors qu'elle a décrété l'obligation de l'instruction, fournisse au père les moyens matériels de remplir son devoir envers l'enfant. C'est à ce besoin que pourvoient les *Caisses des Ecoles*, par l'organisation des cantines scolaires.

« La *Caisse des Ecoles* est une institution créee par loi ; elle est obligatoire dans chaque commune, depuis la loi du 28 mars 1882. Dans la plupart des villages, et même dans nombre de villes, les caisses n'existent que de nom, si même elles existent ; dans les grandes villes et surtout à Paris, elles ont fait des miracles. On peut citer comme modèle la caisse des écoles du 18e arrondissement, qui, dès 1874, organisait des cantines scolaires dans les écoles de Montmartre ; Paris, la grande cité républicaine, a compris de bonne heure ses devoirs envers les enfants, et les Parisiens peuvent rappeler avec orgueil que, dès 1849, une caisse des écoles était fondée par la garde nationale.

Toutes les cantines scolaires tant à Paris qu'en province, fonctionnent d'après les mêmes principes. Elles distribuent, au repas de midi, des aliments chauds, dont le prix varie généralement entre 10 et 20 centimes ; il y a des portions payées et des portions gratuites. Toutes les précautions sont prises, d'ailleurs, pour que les enfants ne puissent pas distinguer entre eux les convives payants et les invités de la Caisse des écoles. Le nombre des portions gratuites varie, naturellement, suivant les milieux ; à Montmartre, dans certaines écoles, il s'élève jusqu'à 60 %.

Dans une grande ville comme Paris, où les vivres sont chers, les cantines ne se soutiennent que grâce aux cotisations des membres de la Caisse des écoles, et surtout grâce aux subventions municipales; mais, en province, on en peut citer qui se suffisent à elles-mêmes, tout en distribuant 25 % de portions gratuites.

Comme le fait remarquer Georges Dazet, c'est surtout grâce aux subventions du Conseil municipal, qu'à Paris, la cantine scolaire peut distribuer un chiffre considérable de portions gratuites. Les documents sur lesquels notre confrère s'est appuyé remontent à quelques années; actuellement à Montmartre, le chiffre des portions gratuites remis par la cantine s'élève à 90 pour cent.

Le Journal des Economistes est devenu le refuge philosophique (?) de M. Yves Guyot, depuis que l'ingratitude parlementaire a rendu ce ministre des travaux publics à l'étude des questions théoriques et de spéculation pure.

Dans le numéro de novembre, il rend compte du Congrès tenu à Paris du 17 au 22 octobre, pour l'étude de la transmission de la Propriété foncière. Ce Congrès n'a pas précisément abondé dans le sens des doctrines chères à M. Yves Guyot, qui s'est fait en France, depuis 12 ans, le propagandiste d'un système particulier de transmisssion, connu sous le nom de *système Torrens*. J'ai déjà eu l'occasion de signaler ce régime de propriété, adopté en Tunisie par M. Gambon. Voici comment M. Yves Guyot décrit le mécanisme de la *Registration of title*, ainsi que Robert Torrens l'avait défini en 1853, quand il le fit adopter par l'Australie du Sud.

« Le propriétaire qui veut se placer sous le régime *Torrens* envoie ses titres à la direction de l'enregistrement avec un plan de sa propriété : la validité de ces titres est examinée : des publications particulières aux voisins et des publications générales sont faites : au bout de trois mois, dans certains pays, de six mois dans d'autres; une fois cette purge opérée, la propriété est placée sous le régime de *Registration of title*. Le bureau de l'enregistrement inscrit sur le folio spécial d'un registre le titre de la propriété avec plan à l'appui. Il énumère toutes des charges, servitudes, baux, hypothèques, dont la propriété est grevée. Il remet au propriétaire un double si exactement semblable qu'on a même appliqué des procédés photographiques à sa reproduction. A partir de ce moment, à l'aide d'un fonds d'assurance, ce titre de propriété est garanti par l'administration contre toute réclamation.

« Une fois le titre remis entre les mains du propriétaire, celui-ci peut le transférer par simple endos à toute autre personne, sous la seule formalité de faire enregistrer son transfert. Les hypothèques sont établies comme le transfert et mentionnées sur le titre. On trouve partout les formules nécessaires qu'on n'a qu'à remplir et à envoyer au bureau de l'enregistrement. Si un propriétaire veut avoir recours à un emprunt passager, il peut déposer son titre dans une banque, et comme il ne peut rien faire de sa propriété, s'il ne l'a pas, on lui prête sur nantissement. Dans l'enquête faite, en 1881, par le gouvernement anglais, tous les déposants constatent que nulle part, cette législation n'a rencontré de difficultés pratiques. A la même époque, M. Robert Torrens m'écrivait : « Cette réforme a eu pour résultat de substituer la sécurité à l'incertitude, la simplicité à la complication, de réduire le prix des livres en shillings et le temps de mois en jour. »

Il est certain qu'avec l'application, même facultative, du système tel que le pose l'ancien ministre des travaux publics, la transmission de la propriété foncière, et surtout les transactions portant sur cette propriété seraient singulièrement facilitées. Les formalités si longues, si coûteuses et parfois si trompeuses pour les tiers intéressés, de l'hypothèque, seraient abrégées, réduites à rien. La propriété foncière perdrait son caractère d'immeuble ; elle deviendrait monnayable comme les parts de propriété de chemins de fer ou d'entreprise industrielle. Reste à savoir si cette mobilisation aurait les résultats féconds qu'en attendent ses promoteurs, et quel serait le sort réservé aux propriétaires dont les parcelles cadastrales seraient ainsi mises en actions. Si nous en jugeons par ce qui se passe en Tunisie, où l'acte Torrens est en vigueur, c'en serait bientôt fait du maintien de la propriété dans les mains de ceux qui la possèdent actuellement. M. de Foville, en effet, dans son livre la *France économique* (1887), laisse échapper l'aveu suivant sur les résultats de l'essai fait par M. Gambon : « La Tunisie comprend des terres fertiles, et *le système Torrens aidant, les Européens ne tarderont pas à en posséder une partie notable.* » — Qu'est-ce à dire? C'est que la terre, une fois débarrassée des entraves mises par la législation actuelle à son transfert, ne tarderait pas à devenir la proie des capitalistes spéculateurs.

C'est sans doute ce qui explique l'échec infligé au système Torrens par le Congrès de 1892 ; alors qu'en 1889, un Congrès semblable avait adopté à peu près les dispositions recommandées par M. Yves Guyot. M. Yves Guyot donne à entendre que l'assemblée de 1892, comptant beaucoup de notaires, de conservateurs des hypothèques, de receveurs de l'enregistrement, lesquels, pour la plupart, ont rejeté le nouveau mode de propriété, les conclusions du Congrès ont pu être fortement influencés par les intérêts particuliers de ses membres. C'est possible. Nous croyons cependant que là n'est pas le motif unique et déterminant des décisions prises. Le Congrès de 1889 comptait un nombre de membres très restreint ; il se composait surtout d'économistes, de théoriciens. Au contraire, celui de 1892 comptait plus de 600 membres ; il y avait dans l'assistance beaucoup de propriétaires, et à l'idée que leurs titres de propriété pourraient être soumis à tous les aléas, toutes les fluctuations et les vicissitudes des titres de rentes, de chemins de fer ou d'entreprises industrielles, je comprends que ces gens-là aient été effrayés. Ce bloc enfariné ne leur a dit « rien qui vaille », et ils ont repoussé le cadeau dangereux que voulaient leur faire messieurs les économistes.

Si je signale la défaite subie par ces derniers, ce n'est pas que je considère comme définitive la victoire des propriétaires terriens. Fatalement le mode de tenure agricole est destiné à disparaître. Déjà nombre d'institutions de crédit, telles que le Crédit foncier, ont fait une large brèche dans le système. L'hypothèque et les prêts fonciers grèvent lourdement la terre, et cet état de choses amène à une liquidation prochaine, grosse d'une révolution agraire où sombrera la propriété agricole actuelle. Sans renoncer à adoucir autant que possible les maux de toute nature que cette transformation provoquera, les socialistes ne peuvent qu'assister en spectateurs impartiaux, sinon indifférents, aux diverses phases de cette évolution.

L'Association Catholique, à défaut de faits sociaux intéressants ou d'articles suggestifs, contient, dans le numéro de novembre, un rapprochement très curieux sur la situation faite à la religion catholique en Hongrie et en Amérique. Depuis quelque temps, les relations du gouvernement de Pest avec le Saint-Siège sont très tendues. Le ministère hongrois, poussé par les revendications des protestants, qui sont encore en Hongrie une minorité respectable, malgré les privilèges de toute nature accordés à la religion catholique, voudrait enlever aux curés la tenue des registres civils ; car, en Hongrie, comme autrefois en France, les extraits de baptême constituent l'état civil légal des nouveaux-nés issus d'une famille catholique ou inscrite comme telle sur les registres de la paroisse. Il en résulte mille abus, dont le gouvernement de François-Joseph a dû se préoccuper. Le baptême des enfants issus de mariages mixtes donnent lieu aux mêmes difficultés. Aux termes d'une loi datant de 1868, ces enfants doivent suivre, selon le sexe, la religion du père ou de la mère ; les fils la religion du père, les filles la religion de la mère. Mais le clergé catholique a soin, lorsque son ministère est demandé pour un de ces mariages, de faire signer aux fiancés une déclaration les engageant à faire élever leurs enfants dans la confession catholique, quel que soit le sexe. Pour couper court à ces abus, le ministère défend l'usage de ces déclarations et il voudrait faire du mariage civil la base principale des unions ; substituer, en même temps, la commune au clergé, dans la tenue et la conservation des registres de l'état-civil. De là les négociations engagées entre le Vatican et le Cabinet de Pest. « Rome, dit l'*Association Catholique*, a opposé un *non-possumus* inflexible aux velléités toute modernes des champions de la soi-disant tolérance en Hongrie.... De

compromis il ne saurait être question en pareille occurence. Ni l'intervention de l'Empereur, ni la condescendance excessive de quelques prélats hongrois n'ont pu modifier l'attitude de Rome ni ses instructions à l'épiscopat... » Et l'organe autorisé de M. le comte de Mun s'indigne contre cette politique de l'empereur François-Joseph, qu'il appelle un *kulturkampf* déchaîné par le souffle de l'impiété révolutionnaire qui vient de France. « Le ministère Szapary, dit-il avec amertume, médite une rupture qui se traduira en une proposition de loi sur le mariage civil... » « Triste spectacle ! » conclut la Revue qui passe pour le champion de la liberté religieuse.

« Il faut sortir d'Europe et passer dans le continent américain, ajoute-t-elle, pour assister aux triomphes de l'Eglise. »

Persécutée, en effet, par le ministère Szapary (1), parce que celui-ci se dispose à introduire le mariage civil dans la législation hongroise, l'Eglise catholique triomphe en Amérique, où le cardinal Gibbons est appelé à bénir l'exposition de Chicago. « C'est ainsi, dit M. de Ségur-Lamoignon, que, forçant l'hommage et la reconnaissance des pouvoirs publics aux Etats-Unis, entourée d'une popularité glorieuse, l'Eglise catholique de l'Union s'est acquis une autorité et un respect qui lui valent aujourd'hui une place d'honneur qu'elle ne connaît plus dans notre vieille Europe révolutionnaire. »

La contradiction est au moins singulière. Si les catholiques entendent par « liberté religieuse », « indépendance de l'Eglise », expressions qui viennent souvent sous leur plume, la domination exclusive de leur confession, comment pourraient-ils invoquer l'exemple des Etats-Unis, et que prouve le fait triomphalement signalé par M. de Ségur-Lamoignon, du cardinal Gibbons bénissant l'exposition de Chicago ? Aux Etats-Unis, la législation ne reconnaît que le mariage civil, et même celui-ci est soumis à un ensemble de formalités en opposition absolue avec celles qu'exige le droit canonique. Aux Etats-Unis, l'Eglise catholique ne jouit d'aucune des prérogatives et des privilèges qui lui sont accordés en Hongrie et même dans la France révolutionnaire. On ne comprend donc pas très bien pourquoi l'*Association* nous cite le fait de l'exposition de Chicago. Il prouve simplement l'esprit de tolérance du protestantisme américain, qui réserve au cardinal-archevêque de Baltimore l'honneur de la cérémonie

---

(1) Depuis que ces lignes ont paru dans l'*Association Catholique*, le ministère Szapary a fait place au ministère Wekerlé, formé sous l'inspiration du chef du protestantisme hongrois, M. Koloman Tisza. Le programme du nouveau ministère promet l'introduction du mariage civil obligatoire.

prochaine, dans un pays où les cinq sixièmes de la population sont, de l'aveu même de l'*Association catholique*, protestants. Que dirait M. de Ségur-Lamoignon, si le même cas se produisait à Paris ou à Pest? Que la religion catholique est opprimée, que ses prêtres sont bafoués, et le rédacteur de la chronique où nous relevons les passages cités plus haut n'aurait pas assez d'expressions indignées, pour flétrir ce qu'il considérerait comme un sacrilège.

N'importe : l'attitude du Saint-Siège à l'égard du gouvernement très catholique de l'empereur François-Joseph contient une utile leçon à retenir. Elle montre ce que signifie, dans la pensée des catholiques, la « liberté religieuse », et nous recommandons les incidents de Pest aux ministres qui négocient avec Léon XIII.

L'Economiste Français, après s'être longtemps recommandé de ses confrères anglais en économie libérale, a dû, depuis quelques années, renoncer à s'appuyer sur l'autorité des publicistes d'outre-Manche, les théories du laissez-faire et de la concurrence tombant de plus en plus en discrédit chez nos voisins. A tel point qu'aujourd'hui l'expression classique d' " école de Manchester ", d' " école anglaise ", sont devenus un anachronisme. En réalité, il n'y a plus d'économistes libéraux qu'au collège de France, et si peu flatteur que cela soit pour notre amour-propre national, les théories jadis en honneur dans la mercantile Albion se sont réfugiées à Paris, dernier asile des doctrines barbares que la science économique a répudiées partout.

Les rédacteurs de l'*Economiste Français* avaient au moins, dans ce désastre de leurs croyances (?), la consolation de pouvoir affirmer que si leur système économique subissait une éclipse en Angleterre, cette éclipse ne serait, après tout, que passagère, et que jusqu'à ces derniers temps, les doctrines rivales de l'interventionnisme n'avaient pas encore eu la force de passer dans les faits de la vie économique courante. En matière communale, surtout, le rédacteur municipal de M. Leroy-Beaulieu, M. Ernest Brelay, opposait à l'administration « dépensière, brouillonne, désordonnée, idiote », du Conseil municipal de Paris (je ne force pas les termes ; il arrivait même souvent à cet écrivain de se servir d'expressions encore plus énergiques), l'administration pleine de sagesse, d'ordre et d'économie du *County-Council* de Londres. Mais depuis un an ou deux, les socialistes sont entrés dans le Conseil communal de la capitale britannique, et comme

les pouvoirs municipaux des communes anglaises sont beaucoup plus étendus que ceux de Paris, le *County-Council* a apporté dans son administration une audace d'innovations, une vigueur réformatrice qui font le désespoir de notre confrère. Au mois d'août il constatait que la ville de Londres n'a rien à envier, sous le rapport des fantaisies socialistes de ses administrateurs, à la ville de Paris, dépassée en quelques mois par ses rivaux de la Tamise. Au mois d'octobre, autre tuile sur la tête déjà chancelante des gardiens de la tradition anglaise en France. Le correspondant de l'*Economiste* signalait le fait suivant :

« Le Conseil municipal de Londres avait invité des soumissions pour la constructions de logements ouvriers sur un des sites dont il dispose par des expropriaitions rendues nécessaires par la construction du tunnel de Blackwall sous la Tamise. La Commission chargée de l'examen de ces soumission dans son rapport au Conseil, exprime l'avis « qu'il serait plus économique pour le Conseil d'entreprendre lui-même la construction de ces logements, vu qu'il n'aurait ainsi à supporter ni le bénéfice de l'entrepreneur, ni les fraïs de contrôle. Le Conseil pourrait facilement se procurer tous les matériaux de première qualité au prix même que les auraient payés les entrepreneurs. La Commission recommande, par conséquent, que la construction soit faite par le Conseil lui-même sans l'intervention d'un entrepreneur. Après une longue discussion, le Conseil a adopté la recommandation de sa Commission. M. Broms, ancien ouvrier, nommé comme tel membre du Parlement et qui fait partie du *County Council*, a dit « que tous les membres du Conseil savaient fort bien reconnaître dans leur capacité privée les avantages qu'il y a à supprimer les intermédiaires ; pourquoi alors se refuseraient-ils à les reconnaître aussi en leur capacité publique ». Sir John Subbock, pour sa part, considère que le Conseil en entreprenant lui-même ce genre de travaux perdra le bénéfice du stimulant salutaire et fortifiant de la concurrence. Les gouvernements à son sens, et les municipalités aussi, peuvent tout contrôler — c'est bien risqué de tant affirmer — mais l'expérience a démontré que s'ils veulent faire par eux-mêmes alors le contrôle disparaît. »

Mais voilà ! Sir John Lublock, grand actionnaire des docks et des Compagnies de gaz ne jouit pas d'une autorité bien grande sur nos coreligionnaires du County Council et ses objections n'ont pas été favorablement accueillies. Quelque temps après, nouvelle déception pour M. Brelay, qui partage son temps à l'*Economiste*, entre la critique des affaires municipales et l'éloge des sociétés coopératives anglaises. Au dernier Congrès des sociétés d'Irlande et de Grande-Bretagne, tenu à Rochdale, patrie de John Bright et forteresse du libéralisme ouvrier, le bureau central des sociétés — le *coopérative board* — « a chargé deux personnes, connues pour leur talent autant que pour leurs opinions excentriques, de rédiger deux *papers* destinés à être lus et discutés en séance plénière. » Ces personnes sont M. Tom Mann, un socialiste, membre de la *Fabian Society*, et Mlle Beatrix Potter. Tom Mann devait traiter la question suivante : Les devoirs des coopérateurs au sujet des heures et des conditions du travail. Voici comment M. Brelay rend compte de l'exposition faite par le délégué socialiste :

« L'orateur s'est déchaîné contre la concurrence qu'il considère comme meurtrière sous toutes ses formes ; il a flétri « l'irresponsable individualisme » comme auteur de tous les maux produits par le régime actuel, et a déclaré qu'il fallait rendre les abus désormais impossibles en organisant, sur de nouvelles bases, la production et la consommation. On croirait lire une page de Louis-Blanc ! Au fond, fidèle à son rôle, Tom Mann a surtout la production en vue ; il croit que les prix réduits ne sont jamais obtenus qu'au moyen de la réduction des salaires, combinée avec l'infériorité des choses manufacturées, et afin de combattre ce pernicieux bon marché, il propose aux sociétés coopératives une étroite alliance avec les *Trade-Unions*. Pour satisfaire celles-ci, les coopérateurs devraient, de plus en plus, fabriquer eux-mêmes tout ce qu'ils achètent ; et, en attendant, comme leurs sociétés industrielles sont encore trop peu nombreuses, ils n'accepteraient, pour leurs stores, que des objets ou denrées portant l'étiquette *Trade unioniste* dont la signification serait que l'ouvrier a reçu le salaire décrété par son syndicat, et n'a travaillé que le nombre d'heures fixé par cette même autorité.

« Rappelons. en passant, que ce procédé est employé, depuis longtemps, en Amérique, par les *Chevaliers du Travail* et qu'ils y ont attaché la redoutable conséquence du *boycottage*...

« ... L'intrépide unioniste a été applaudi. »

Naturellement Brelay est navré de ces applaudissements, et il le fait bien voir, en stigmatisant les propositions de Tom Mann et en raillant, avec moins de goût que d'amertume, les conseils donnés aux coopérateurs par Miss Potter.

« Cette demoiselle, dit-il, a le don ou l'art d'émouvoir, même un cœur notoirement coriace comme le nôtre ; les congressistes de Rochdale en ont été hypnotisés, ensorcelés ; pas un n'a présenté la moindre objection aux mesures anti-transpiratoires (M. Brelay commet souvent ces jeux de mots qu'il croit des jeux d'esprit) qu'elle a formulées, et c'est en vain qu'avec infiniment de bonne grâce, elle a sollicité des contradicteurs.

« Le seul remède radical à opposer au *sweating system* est dans l'application de règlements législatifs aux *sweated* industries.

« Il faut, dans la mesure du possible, substituer le travail en grands ateliers au travail en chambre *(home labour)*, afin de défendre les ouvriers des deux sexes contre la faiblesse résultant de leur isolement, des excès de pouvoir de ceux qui les emploient, des mauvaises conditions hygiéniques de leur habitation, de la durée consécutive infiniment trop prolongée de leurs ingrates occupations.

« La loi sur les fabriques et ateliers serait révisée et complétée de telle sorte que les inspecteurs du travail fussent mis à même de faire modifier ou fermer les locaux ou le *sweating* s'exercerait dans les dites conditions. En outre, une sanction pénale, consistant en amendes graduées, atteindront, successivement une à la fois le propriétaire ou l'employeur coupables ; l'un d'abriter le *sweating*, l'autre de le pratiquer. »

Naturellement, M. Brelay voit là un système de surveillance draconien. Il est épouvanté de constater que des idées pareilles sont favorablement accueillies dans un milieu comme celui des coopérateurs, fermés jusqu'ici aux excitations de la propagande socialiste. « Si les coopérateurs anglais, s'écrie-t-il, qui passent pour les plus raisonnables du monde, acceptent docilement les conseils socialistes de Miss Potter, il faudra craindre pour eux tous les périls d'une transpiration morbide (?) »

Quel que soit le sens attaché par M. Brelay à la nature du péril qu'il signale dans des termes énigmatiques, il est certain que le « distingué » rédacteur de l'*Economiste* a raison de voir

dans les faits qu'il critique si amèrement une défaite pour le libéralisme jusqu'ici triomphant en Angleterre, et nous consignons ses doléances comme un signe des temps. Décidément, le socialisme coule à plein bord, comme on dit dans le monde de M. Brelay.

Dans l'HARMONIE SOCIALE, Mme Aline Valette s'élève avec vigueur contre le maintien de certaines formes de langage qui ne correspondent plus à nos sentiments et à nos idées modernes. A temps nouveau, dit-elle très justement, verbe nouveau :

« Depuis tantôt un siècle, des institutions nouvelles nous régissent ; la conception de la vie, de jour en jour, nous apparaît, plus intense et plus large ; une sorte d'épanouissement ouvre plus grands nos cerveaux et nos cœurs. Notre intérêt et nos affections, de la famille se sont étendus à la patrie, de la patrie à l'humanité entière. Notre rayon visuel, d'horizon en horizon, a embrassé non seulement la planète, mais l'univers. D'où vient que le verbe est resté le même et que nous éprouvons comme une joie maligne à exprimer avec les vieux mots, les nouvelles choses ? Est-ce paresse de nos esprits, éloignement instinctif de la forme neuve ? Est-ce défiance et crainte de voir enfin l'idée consacrée par le verbe ? Quoi qu'il en soit, le fait existe et demande qu'on y réfléchisse.

« Observons-nous, et, sans tarder, apparaîtra le non-sens que nous signalons.

« Ce sera, devant des salariés, des expressions, des formes de langage, qui démarquent les classes que vous prétendez n'exister plus. Ce sera le mot « pauvre » qui, inconsidérément, sortira de votre bouche, accompagné du possessif qui fera de ceux qu'il représente, votre propriété, de par l'aide accordée ou promise. Ce sera le mot « aumône » qui, moralement, infériorisera celui ou celle qui la reçoit et qui, dans une société organisée, trouverait la protection naturellement due à l'enfance et à la vieillesse. Ce sera le mot « charité », expressif dans la bouche d'un Christ, révélateur de l' « état d'âme » d'une longue série de générations ; mais aujourd'hui perdu de sens et ne représentant rien moins qu'une aspiration noble, — celui ou celle qui fait la « charité » n'ayant plus au cœur l'amour qui légitime et la fait grande, celui ou celle qui la reçoit ne voyant que le retour amoindri de ce qui lui est dû.

« Nous pourrions, indéfiniment, continuer cette énumération.

« Défions-nous donc, conclut-elle, du vocabulaire d'hier. C'est consacrer les vieilles formes, les vieux moules que de persister à l'employer. Aussi bien, les mots nouveaux sont là, toujours suivant l'idée.

« Ouvrons les yeux et sachons voir.

« Et, bientôt, le mot « solidarité » sera dans toutes les bouches et dans tous les cerveaux, comme le mot « charité » a été sur toutes les lèvres et dans tous les cœurs. »

LA REVUE BLEUE a fait œuvre bonne et utile en dénonçant par la plume autorisée de M. Aulard la supercherie littéraire des *Mémoires* de Talleyrand. Non que cette publication indigeste soit de nature à provoquer des polémiques bien intéressantes sur les hommes et les faits de la Révolution. Notre époque de réhabilitations étranges et de critique à outrance, n'a encore vu se produire aucune apologie sérieuse de l'évêque d'Autun. Il ne s'est pas encore rencontré d'amateur de paradoxe et d'historien par à peu près, pour tenter de nettoyer cette guenille, de réhabiliter cet intrigant de bas étage, qui a déshonoré,

près de cinquante ans durant, tous les régimes, parce qu'il les a tous servis. Il importe donc bien peu à l'histoire de recueillir ses opinions personnelles sur les choses et les hommes de son temps. Encore moins nous importe-t-il d'avoir écrit de sa main le récit des événements auxquels il a été mêlé. Ce récit ne pouvant être qu'une justification mensongère du personnage.

Ces réserves faites sur l'importance qu'on doit attacher au sujet, il n'était pas sans intérêt de montrer la foi qu'on peut fonder sur l'authenticité de ces mémoires, parce que ceux-ci se rattachent à une foule d'autres publiés par les mêmes faiseurs.

Ainsi, M. Aulard ayant démontré par la confrontation de certains passages que le texte publié par M. de Broglie ne pouvait être de la main de Talleyrand, le noble duc, mis au pied du mur, a dû convenir que le manuscrit annoncé à grand fracas sous le titre de *Mémoires* de Talleyrand avait pour copiste, sinon pour auteur principal, M. de Bacourt, faiseur de mémoires très connu, qui a déjà édité la correspondance de Mirabeau avec le Comte de Lamark. C'était là au moins un aveu de la supercherie dénoncée par M. Aulard. M. de Broglie a cru l'atténuer en invoquant l'honorabilité de ce Bacourt, qui aurait été incapable, au dire du non moins honorable académicien, de dénaturer le sens des récits contenus dans l'œuvre originale de Talleyrand. Or, voici qu'un érudit vient de fournir la preuve flagrante des arrangements auxquels se livrait Bacourt, quand il redoutait pour un de ses amis la divulgation de certains faits. Dans la correspondance de Mirabeau, il a publié une lettre de Pellenc au comte de Mercy-Argenteau, où il est longuement question de Talleyrand et de ses intrigues avec Dumouriez. Bacourt a résumé ce long passage en quelques lignes, en supprimant tout ce qui a trait à l'évêque d'Autun. Plus menteur que Talleyrand ! Voilà qui donne un beau crédit aux mémoires de cet homme, arrangés par un Bacourt. Il n'était pas inutile de signaler le cas, et M. Aulard a rendu service, ce faisant, à l'histoire de la Révolution, dénaturée par des témoignages fantaisistes trop facilement accueillis par la badauderie de notre époque.

Hélas ! notre temps n'est fertile ni en hommes ni en événements. Gardons-nous donc d'obscurcir le souvenir réconfortant des grandes choses accomplies par la Révolution. Si notre époque est stérile, qu'elle respecte au moins cette période féconde, source de tant de vie et de jeunesse, où le XIX[e] siècle décadent et sceptique retrouverait, en s'y baignant, la force juvénile qui manque à ses reins défaillants.

GUSTAVE ROUANET.

LA QUESTION SOCIALE

DEVANT LES CORPS ELUS

L'évènement saillant du mois de novembre 1892 a été la terrible explosion de dynamite de la rue des Bons-Enfants. Les dynamiteurs font si bien le jeu de la politique la plus bourgeoise et la plus rétrograde qu'on en vient à se demander si les cris de paon poussés par la presse conservatrice et capitaliste sont bien sincères. Rien en effet ne sert mieux leurs intérêts que ces condamnables tentatives; cela permet d'établir une confusion facile entre les socialistes sérieux et les illuminés de l'anarchisme. On fait entendre au public ignorant que les uns et les autres se valent et on jette ainsi le discrédit sur des doctrines qu'on ne saurait réfuter et sur leurs défenseurs.

Et cependant, le congrès socialiste international de Bruxelles de 1891 a exclu les anarchistes, pour indiquer d'une façon saillante à tous les gens de bonne foi qu'il n'y a rien de commun ni comme tactique, ni comme doctrine entre nous et les chevaliers de la dynamite. Comme l'a très bien indiqué Ernest Roche dans la discussion de la nouvelle loi réactionnaire sur la presse, les anarchistes relèvent, comme les partisans de l'ordre bourgeois, du même principe philosophique et moral : l'individualisme et la lutte entre individus. Nous socialistes, nous sommes juste aux antipodes.

Il fallait dégager le grand parti de la rénovation sociale de toute complicité ou pratique ou morale avec les auteurs de l'attentat. C'est ce qu'a fait un socialiste révolutionnaire en termes excellents que nous reproduisons ci-dessous. (Séance du 8 novembre 1892).

M. Ferroul. — Messieurs, je crois nécessaire de répondre à quelques insinuations un peu vagues apportées à la tribune par M. le président du Conseil sur l'action de ceux qu'il a appelés des missionnaires de l'agitation à l'intérieur. (Bruits).

J'ai à répondre à M. le ministre que les propagandistes de tous les groupes socialistes représentés à la Chambre qui sont allés à Carmaux, puisque c'est à cette grève qu'on a fait allusion, n'ont eu qu'un souci : organiser la résistance et maintenir l'ordre. (Vives exclamations).

Vous avez beau protester, le fait est là. Je fais appel aux témoignages mêmes de ceux qui ne sont pas socialistes et qui nous ont vus au milieu des mineurs. Dans tous les cas, dans cette grève de deux mois et demi, faite pour la défense des droits qui sont la base même de la République, si vous avez pu constater une indomptable énergie, vous ne pouvez dire qu'il y ait eu des troubles ou des désordres. (Interruptions à droite).

A droite. — Et l'attaque contre le directeur M. Humblot ! (Très bien ! très bien ! à droite).

M. Ferroul. — Représentants du peuple et ouvriers socialistes nous nous sommes tous uniquement attachés à canaliser le mouvement, à le coordonner pour le faire réussir.

Et maintenant nous tous, nous mettons M. le ministre au défi de prouver que jamais un membre des groupes socialistes — je laisse les anarchistes de côté... — (Interruptions et rires).

Quel droit avez-vous de rire de mes paroles ? Est-ce que jamais il y a eu quelque chose de commun entre les anarchistes et nous ? Est-ce que les socialistes pas été toujours insultés et attaqués par les anarchistes ? N'avez-vous pas vu à Paris et ailleurs toutes les réunions organisées par les groupements socialistes troublées par les anarchistes qui respectent les vôtres ? Ignorez-vous la haine que ces gens-là professent contre nous ? cette haine qu'on expliquerait peut-être si au ministère de l'intérieur on voulait nous donner certains renseignements !

Ignorez-vous que dans nos congrès, partout et toujours, nous avons repoussé toute solidarité avec leurs doctrines et leurs pratiques ?

Je déclare repousser les insinuations apportées à cette tribune ; je déclare, au nom de tous mes amis, que le parti socialiste n'a rien de commun avec ceux qui se livrent à ces actes criminels de violence aveugle. Le parti socialiste a ses doctrines, il a sa tactique, il a son énergie particulière, il vous combat à visage découvert ; mais jamais, je vous le répète bien haut, jamais vous ne le trouverez complice de ces actes que nous réprouvons autant que vous. (Applaudissements sur quelques bancs à l'extrême-gauche).

Sur la demande du ministère, on a mis en discussion quelques dispositions additionnelles à la loi sur la presse. Il fallait s'attendre à un mouvement de réaction. Mais ce qu'il y a eu d'intéressant à constater c'est que, pendant le cours des débats, on a plutôt discuté *pour* ou *contre* le socialisme et le collectivisme qu'au sujet même des misérables petits articles de loi qu'on veut opposer au torrent de la démocratie sociale qui monte.

M. de Mun a prononcé à ce sujet un admirable discours dans lequel il a éloquemment prouvé qu'en enlevant peu à peu aux hommes leur foi religieuse, on les jette fatalement vers le socialisme révolutionnaire. Bien dit, M. de Mun, c'est en vertu

de cette constatation même que les socialistes (même ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, croient à la nécessité d'une reconstruction morale, d'une foi commune, d'une sorte de religion (*religare*, *relier*) unissant les hommes, après la réformation sociale, dans quelques grands et généreux sentiments que même ceux-là sont les ennemis irréconciliables des mensongères religions actuelles. Du reste de M. de Mun s'est déclaré très énergiquement l'ennemi du socialisme collectiviste, quoiqu'il se déclare d'accord avec les socialistes purs en ce qui touche à la *critique* de la société bourgeoise.

Voici un remarquable passage de son discours. (Séance du 16 novembre 1892).

Voilà la doctrine dont je me réclame. J'ai le droit de dire, après cela, qu'il n'y a rien de commun entre moi et les socialistes révolutionnaires ; j'ai le droit de dire que ceux qui lui livrent le pays, ce ne sont pas les chrétiens, ce sont ceux qui ont enseigné au peuple le matérialisme et l'athéisme social. (Très bien ! très bien ! à droite. — Interruptions à gauche).

M. Antonin Dubost. — C'est l'impuissance de vos doctrines qui y conduit !

M. le Comte Albert de Mun. — Ah ! vous parlez de notre impuissance ! Eh bien, qu'est-ce donc que vous donnez au peuple, vous, en échange de la foi que vous lui prenez ? Quoi ? Est-ce la justice que vous lui avez promise ? Non, vous ne la lui donnez pas, et vous ne pouvez pas la lui donner !

Car la justice suppose l'inflexible résistance aux abus de la force et de la puissance, à l'égoïsme de la richesse ; et quand, en foulant aux pieds la loi divine, on a déchaîné la lutte ardente des passions et des intérêts, on n'a plus rien, rien, à dire à ceux qui, étant vainqueurs dans la lutte, écrasent les vaincus. (Vifs applaudissements à droite. — Interruptions et bruit à gauche).

Et regardez autour de vous. *Qu'est-ce que vous montrez au peuple ? L'injustice triomphante et promenant fièrement son impunité. Les scandales financiers chaque jour renouvelés, la spéculation et l'agiotage qui élèvent des fortunes injustifiables et creusent, à côté, des gouffres de misères* (Applaudissements à droite).

M. François Deloncle. — Vous voulez parler de l'Union générale et des Dépôts des Comptes courants !

M. le Comte Albert de Mun. — Non, monsieur Deloncle ! vous n'avez pas le droit de me jeter à la face l'Union générale ni aucun autre désastre financier. (Exclamations à gauche).

Non ! vous n'en avez pas le droit pour deux raisons : d'abord parce que l'homme qui est à cette tribune n'a jamais été mêlé à aucune opération de ce genre (Très bien ! très bien !) et ensuite, parce que, quand on parle de justice, on ne peut pas prononcer le nom de l'Union générale ni comparer ce qu'on a fait contre elle à ce qu'on a toléré pour les autres ! (Très bien ! très bien ! à droite).

Est-ce que le peuple *est aveugle* ?

Est-ce qu'il ne voit pas la richesse se concentrer de plus en plus en quelques mains qui disposent du crédit public et, par là, de la sécurité nationale ? (Mouvement).

Tout le monde le sait, tout le monde le voit, l'ouvrier dans la mine et dans l'usine, le paysan sur son sillon ; et que voulez-vous qu'ils se disent quand, en face de ce collectivisme d'en haut, tous les jours plus

monstrueux, on leur montre comme le règne de la justice un collectivisme d'en bas qui sera peut-être aussi tyrannique, mais qui, à coup sûr, sera moins immoral? Contre ce péril-là, avez-vous des lois? Si vous n'en avez pas, pourquoi n'en demandez-vous pas?

Pourquoi? parce que vous aimez mieux ne pas regarder de ce côté-là, (Exclamations à gauche) et, au lieu de donner la justice au peuple, vous continuez votre tâche de déchristianisation.

Un incident curieux s'est produit dans la séance du 17 novembre (même discussion). C'est la première fois, croyons-nous, que le nom de Karl Marx et son œuvre y sont discutés. Signe des temps!

M. Aynard. — Je fais appel à votre indulgence et vous prie de croire que je n'ai pas la prétention d'avoir apporté à cette tribune une réfutation des idées socialistes. L'occasion se présentant, je me suis borné à répondre très brièvement à l'argumentation de l'honorable M. Ernest Roche; mais encore une fois, nous devons tous tenir à l'honneur de provoquer un ample débat et il ne faut pas que cette législature se sépare, que nous arrivions au terme de notre mandat sans que nous ayions institué à cette tribune un débat étendu sur ce qu'on appelle le socialisme, sans que nous ayions sommé les réformateurs de l'avenir de faire connaître leurs réformes. (Très bien! très bien)!

M. Paul Lafargue. — Vous ne les connaissez pas!

M. Aynard. — M. Lafargue, j'ai lu des ouvrages de votre beau-père allemand Karl Marx; je les ai lus avec une grande souffrance et au prix d'un grand tintamarre de cervelle, car il n'est pas difficile de les comprendre. (Interruptions à l'extrême-gauche. — Très bien! et rires sur un grand nombre de bancs).

M. Jourde. — Ce n'est pas de la faute de Karl Marx!

M. Aynard. — Avec beaucoup de travail, j'ai fini par saisir sa théorie qui, j'ai hâte de le dire, n'est que la corruption de l'économie politique. (Bruit à l'extrême gauche).

Mais ce que j'ai bien remarqué dans les ouvrages de M. votre beau-père, (on rit), — qui est un théoricien de grand talent, je le reconnais — il n'est pas, à mon regret, comme nos écrivains socialistes français de ce qu'on peut appeler la période romantique, qui, eux, avaient la grande supériorité de mêler à leurs théories un certain et parfois généreux idéalisme; la théorie matérialiste de Karl Marx est froide comme un couteau. (Bruit à l'extrémité gauche de la salle).

M. Jourde. — Si nous parlions comme vous le faites en ce moment à la tribune, nous serions blâmés.

M. Paul Lafargue. — A la faculté de Lille, un professeur de droit a fait l'éloge de Karl Marx et l'a proclamé l'un des plus grands savants en économie politique. S'il y a des économistes ici, ils diront que tout le monde s'incline devant la science de Karl Marx, qui a démontré... (Bruit).

M. le Comte de Bernis. — C'est de l'esprit de famille.

M. Paul Lafargue. — Je ne puis me faire entendre au milieu du bruit; mais je vous répondrai dans un instant M. Aynard.

M. Aynard. — Dans tous les cas, la Chambre pensera que j'ai donné à M. Lafargue tout le temps pour faire l'éloge de M. Karl Marx. Il voudra bien maintenant me permettre de finir.

Il a coupé ma phrase au bon moment: je voulais lui dire que, quel que

soit le *haut mérite*, — et je vous assure que j'en parle très sérieusement, — le *grand mérite scientifique de M. Karl Marx*, il y a quelque chose qui manque absolument à son ouvrage, qui est regardé comme l'évangile du socialisme matérialiste, c'est qu'il n'a pas de conclusion. (Très bien ! très bien) !

Karl Marx détruit tout et ne réédifie rien.

Eh bien, puisque nous avons l'honueur de posséder parmi nous M. Lafargue, il nous apportera la suite.

M. le Comte de Bernis. — La suite française de l'ouvrage allemand.

M. Aynard. — Il nous indiquera la réorganisation après la destruction (Interruptions à l'extrême gauche). J'ai bien le droit, il me semble, de formuler cet espoir !

La Chambre a définitivement adopté, dans la séance du 29 octobre la loi sur le travail des femmes et des enfants dans l'industrie. Cette loi, on le sait, fixe à 11 heures la durée de la journée de travail pour les femmes (la Chambre des députés avait adopté la durée de 10 heures. C'est le Sénat qui a presque imposé le chiffre de 11 heures).

Cette loi,bonne à certains points de vue, quoique déplorablement insuffisante a été promulguée dans le numéro du *Journal Officiel* du 2 novembre : elle sera mise en pratique à partir de janvier 1893.

Notons encore la première délibération (séances du 29 octobre du 3 et du 4 novembre) sur les projets de loi ayant pour but d'interdire le travail industriel aux accouchées pendant un certain délai. La discussion a été incomplète. Du reste il a été entendu que la question ne serait étudiée à fond que lors de la deuxième délibération.

La Chambre a adopté dans la séance du 5 novembre une disposition additionnelle à la loi sur les syndicats professionnels qui permet aux anciens ouvriers de faire partie de ces associations à la condition 1° d'avoir exercé le métier ou la profession pendant cinq ans ; 2° de n'avoir pas cessé pendant plus de dix ans d'exercer ce métier ou cette profession.

Dans les séances du 4 et du 5 novembre, on a discuté la loi sur les règlements d'atelier. Le projet de la commission qui confie aux patrons l'élaboration de ces règlements, mais ne les rend obligatoires qu'après homologation du Conseil des prud'hommes de la région, ou, à son défaut, du juge de paix du canton, a été adopté, malgré l'opposition de Ferroul qui demandait qu'une commission composée de patrons et d'ouvriers fût chargé de ce soin. Dumay a développé un amendement tendant à l'interdiction absolue d'instituer dans les règlements d'atelier des amendes ou des retenues de salaires. Cet amendement a été adopté.

Nous ne disons rien du Panama et des débats retentissants qui se sont prnduits, le sujet étant traité dans le présent numéro de notre recueil, par B. Malon et Gustave Rouanet, qui en tirent les conclusions que ce grave évènement comporte.

A. Delon.

MOUVEMENT SOCIAL

EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

SOMMAIRE. — *France*: Le discours de Lyon. — L'Institut d'Ethnographie comparée. — *Espagne*: Le Congrès de Malaga. — Socialisme municipal. — *Angleterre*: Le journée de huit heures. — Les Sans-Travail de Londres. — Socialisme communal. — *Belgique*: La protection des femmes et des enfants. — La Révision. — Le Secrétariat du Travail. — *Allemagne*: Le Congrès Berlin. — *Suisse*: L'organisation des ouvriers de l'Etat. — Refus du serment religieux. — Le Congrès de Soleure. — *Etats-Unis*: Un programme socialiste. — Ruine de la petite propriété. — La discipline des syndicats.

FRANCE

Le discours de Lyon. — L'un des évènements politiques les plus importants du dernier mois n'est-il pas le discours prononcé à Lyon par M. Millerand, sur la nécessité d'une alliance entre les radicaux et les socialistes, — discours auquel pour notre part nous applaudissons, car alliance ne signifie ni union, ni fusion, ni surtout confusion, mais entente sur les points communs et marche parallèle contre toutes les réactions.

Une entente a dit en substance M. Millerand, est nécesssire avant les élections, entre socialistes et républicains avancés, et ceux qui la refuseraient, assumeraient la responsabilité d'avoir repoussé l'avènement de progrès qu'on aurait pu avoir dès 1893; enfin cette union ne doit pas se faire sur des noms, mais sur des idées et des principes.

Cependant il faut avouer que cette entente rencontrera de

grandes difficultés. Nous n'avons ni le loisir, ni l'espace voulu pour en énumérer toutes les causes ; mais vraiment le parti radical a bien des fautes à son actif.

Evidemment, des hommes comme MM. Millerand et Jaurès sont hors de cause ; au surplus ils sont moins radicaux que socialistes.

Je sais bien que l'on peut plaider pour le parti radical quelques circonstances atténuantes, et, comme il ne manquera pas d'avocats, je passe, me bornant à ajouter qu'il y a possibilité d'alliance, au moins avec les radicaux qui sont susceptibles d'adhérer à ces déclarations de M. Camille Pelletan : « Si le « soleil de la liberté doit luire pour tout le monde, il n'en faut « pas moins défendre contre les embûches de ses adversaires, la « révolution dont les principes et les conquêtes sont encore me- « nacées.

« J'insiste sur le devoir qui s'impose de combattre l'esprit « de découragement auquel cèdent de nombreux républicains « trop portés à accepter les avances suspectes des pires ennemis « de la République.

« Il y a nécessité urgente d'entamer la lutte contre la féoda- « lité financière qui a remplacé l'ancienne féodalité et qui est « plus odieuse encore.

« Il faut pratiquer une politique républicaine ayant pour « objet l'étude et la solution des questions sociales, en même « temps que la préparation de l'avènement du quatrième Etat « proclamé par Clémenceau. »

... La lutte sera bientôt circonscrite entre la République réactionnaire et la République socialiste.

L'heure est donc venue ou bon gré mal gré, il va se faire un nouveau classement des partis. Les adhésions clérico-conservatrices à la forme républicaine se succèdent ; la conjonction des centres s'est faite sur la question douanière, sur l'amnistie, sur Fourmies, sur Carmaux ; elle se continue sur la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, etc... Beaucoup de faux républicains suivent le grand courant de réaction contre les nouvelles couches de la République démocratique et sociale. Le mouvement des forces conservatrices de toutes nuances s'accentue pour prendre une réelle et dangereuse consistance aux élections de 1893. Il est grand temps que les démocrates sincères de l'ancienne extrême-gauche se décidentà être pour ou contre le socialisme, sans épithètes, et cela d'une façon plus efficace et avec des plus sûres garanties qu'en 1885, car, dans les milieux ouvriers et socialistes l'on n'a pas oublié qu'aux élections de 1885, la presse radicale parisienne disait déjà une phrase, — qu'elle

s'est empressée d'oublier — « Quiconque n'est pas socialiste, n'est pas républicain ».

Depuis lors le Socialisme a grandi. Et, par le propre effort de la conscience publique, aujourd'hui, il a bien plus que le droit de cité ; il apparait déjà comme la dernière espérance nationale.

..... N'y a-t-il pas au Parlement, en outre des députés socialistes, des progressistes interventionnistes, des radicaux comme MM. Clémenceau et Pelletan, des socialistes comme M. Millerand, capables d'entreprendre sérieusement la sériation rationnelle des réformes à poursuivre ?

Et surtout — disons-nous avec Millerand — n'y a-t-il pas épars çà et là les éléments d'un parti démocratique très large, décidé tout ensemble à défendre les principes et les conquêtes de la Révolution contre les embûches de ses adversaires — à traduire en formules législatives les aspirations du monde du travail et les réformes politiques, administratives, financières et judiciaires, — à abattre les mille superfluités budgétaires, vestiges des anciens régimes ou chinoiseries du nouveau, — à reprendre les luttes de la Libre-Pensée contre Rome, — à préparer l'instruction intégrale, à ne plus parquer le peuple dans le fastidieux enseignement primaire, — à abolir la main-morte catholique, la féodalité religieuse en même temps que la féodalité financière, industrielle et agricole, à faire la guerre à tous les monopoles autres que ceux de l'Etat ou de la Commune, etc..., à faire échec à l'envahissante féodalité bourgeoise et enlever à sa domination discrétionnaire la force économique de la France, pour empêcher le République de perdre la magie de son nom.

A la veille d'une révolution inévitable, qui proclamera la déchéance de tous les privilégiés, n'est-il pas habile et honorable d'essayer de la conjurer ? Ne serait-il pas logique de faire supporter à ces privilégiés l'économie de la Révolution, en leur redemandant au nom d'un droit strict, d'une légitimité incontestable, une part des richesses que leur a procurées le travail collectif de la nation ?

Les manifestations du 1er mai, les congrès socialistes, le mouvement syndical, la solidarité dans les grèves, tout atteste l'unité d'action des écoles collectivistes. — Veut-on traiter avec cette force socialiste grandissante, veut-on du moins chercher avec elle la formule d'une marche républicaine parallèle, d'un accord agissant entre tous les vrais démocrates ?

Jamais moment n'a paru plus favorable. M. Millerand l'a nettement saisi et défini. Tout le monde veut des réformes.

L'Institut d'Etnographie comparée, qui s'adresse surtout à la classe ouvrière de Paris et rappelle l'Institut ouvrier de

Stockolm, et la Section d'Art et d'Enseignement de la *Maison du Peuple* de Bruxelles a rouvert ses cours sous la direction de notre ami et collaborateur Henri Galiment.

L'an dernier nous avons de temps à autre donné le nom de ses conférenciers, et l'on se souvient que ces noms appartenaient à toutes les fractions du parti républicain socialiste. Le but poursuivi par Galiment est donc encore une bonne œuvre d'union socialiste.

Voici la liste des six premiers mardis qui ont eu lieu depuis la rentrée des cours, 89, rue Mouffetard (Bibliothèque socialiste): Docteur Albert Regnard: *Renan et son œuvre*.—Albert Pétrot, Avocat à la cour d'Appel, vice-président du Conseil municipal, *La Constitution républicaine de 1793* et *La Constitution monarchique de 1875*. — Gustave Rouanet, Conseiller municipal, rédacteur à la *Revue Socialiste* : *L'Evolution régressive du Parti républicain*. — Adrien Veber, avocat à la Cour d'Appel, rédacteur à la *Revue Socialiste*: *La Réforme judiciaire*.—Docteur Bourneville (ancien député) Directeur de l'Ecole municipale d'infirmières laïques : *La Laïcisation des hôpitaux en France et à l'Etranger*. — Henri Galiment, professeur aux cours d'adultes de la ville de Paris : *L'invasion des ouvriers chinois*; *ses conséquences politiques et sociales*.

ESPAGNE

Le congrès de Malaga. — 76 sections de l'Union Obrera, comptant de 7.000 à 8.000 membres, s'étaient fait représenter par 19 délégués : — Adhésion formelle aux propositions du Congrès de Bruxelles, et aux futures résolutions du congrès de Zurich ; — adoption de mesures en vue de la fondation en Espagne d'un secrétariat ouvrier international du travail ; — fixation d'un nouveau Congrès à Madrid en mars 1894 ; — maintien du conseil général de l'Union à Barcelone.

Socialisme municipal. — Au grand étonnement de la bourgeoisie locale, le conseiller municipal socialiste de Bilbao, le citoyen Orte, a présenté au conseil communal une motion demandant : 1° l'installation d'appareils hygiéniques de chauffage dans toutes les écoles, et aussi de lavabos ; 2° le don d'effets d'hiver aux enfants pauvres ; 3° l'octroi à ces enfants d'aliments chauds à midi ; le tout aux frais de la ville.

Cette proposition fut repoussée, parce que, a dit le rappor-

teur. « si on accorde cela aux écoles de Bilbao, bientôt les mêmes exigences se reproduiraient dans les autres villes ». Voilà une réponse qui, aux prochaines élections, incitera la population bolbaine à nommer une municipalité entièrement socialiste.

ANGLETERRE

Les Sans-Travail de Londres. — D'abord voici l'exposé de la manifestation des 50.000 au Trafalgar-Square.

Les 50.000 manifestants appartenaient presque tous à la classe ouvrière.

L'Allemagne et l'Autriche avaient envoyé des délégués. Partout flottaient des drapeaux rouges et plusieurs corps de musique jouaient la *Marseillaise*. Les tribunes les plus entourées furent celles de Mme Aveling, de John Burns, de Keir Hardie et de Conybeare.

M. John Burns a prononcé un discours que la foule a fréquemment interrompu par des applaudissements frénétiques.

Il a lancé tout d'abord une apostrophe véhémente à la police. « Il y a cinq ans, s'est-il écrié, dans cet endroit même et à cette même heure, elle a frappé brutalement les manifestants.

« Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'une question politique, mais d'une question économique ; il s'agit des ouvriers sans travail. »

L'orateur a parlé ensuite en faveur de la journée de huit heures, de la création d'une bourse des travailleurs avec des ramifications s'étendant dans toute l'Angleterre, de la création d'un bureau de placement qui n'admette pas de renégats.

Le parti parlementaire ouvrier a fait de grands efforts pour les Sans-Travail. Il leur a déjà fait donner pour 17 millions de francs par les autorités chargées des travaux publics. Les députés ouvriers socialistes s'efforcent d'empêcher les administrations de l'Etat de faire faire des heures supplémentaires à certains travailleurs, alors qu'elles devraient prendre un plus grand nombre d'ouvriers.

L'orateur a parlé du surmenage qui amène les accidents de chemins de fer, alors que l'on pourrait employer 60.000 hommes de plus, et il regrette que de pauvres voyageurs soient tués. Combien ne serait-il pas préférable que les aiguilleurs de chemins de fer lançassent les administrateurs égoïstes et rapaces sur la ligne qui précipiterait leurs carcasses dans l'éternité.

« Il ne faut plus, a-t-il ajouté, que les travailleurs en soient réduits à la charité et les femmes à la prostitution. »

Le nombre des ouvriers sans travail atteint, dès aujourd'hui, à Londres, l'énorme proportion du redoutable hiver de 1887.

Cette situation a été signalée. il y a quelques jours, au ministre Fowler par une délégation des représentants ouvriers du Conseil comtal qui l'ont prié de prendre des mesures et notamment d'imiter l'exemple donné en 1886 et 1888, par son prédécesseur qui avait invité toutes les autorités communales anglaises à commencer immédiatement les travaux publics projetés.

Les manifestations de Trafalgar Square démontrent d'ailleurs qu'il n'y a pas de temps à perdre et que la question du droit au travail demande aujourd'hui plus que jamais à être résolue.

Socialisme Communal. — Le *County Council* de Londres commence à réaliser le programme socialiste sur lequel il a été élu le 4 mars dernier. Il a décidé d'exproprier la Compagnie concessionnaire d'une ligne de tramways à chevaux ayant un parcours de 20 milles environ, c'est-à-dire de trente-deux kilomètres, et qui va de Londres au nord de la Tamise. Et que l'on ne vienne dire maintenant que nos économiques insulaires ne nous précèdent pas, ne nous montrent pas la voie dans la socialisation des services publics.

BELGIQUE

La protection des femmes et des enfants. — Le Conseil supérieur de commerce et de l'industrie, pour établir les dispositions nécessaires à l'exécution de la loi votée en 1889 sur le travail des femmes et des enfants, y a réfléchi pendant trois ans. Trois années, il a mis trois ans pour accoucher d'une souris, dont voici la description :

Les enfants à partir de 14 ans pourront travailler dans les mines, même de nuit. A partir de 12 ans, ils peuvent être occupés dès 4 heures du matin.— La durée de la journée de travail pour les enfants au-dessous de 16 ans a été fixé à 9 heures et à 10 heures pour les jeunes filles au-dessous de 21 ans, y compris une heure et demie de repos. — Les femmes ne doivent pas travailler au fond de la mine pendant la nuit. Leur travail de jour est fixé à 10 heures ½, le temps de repos y compris.

La Révision. — C'est de 1884 que date le vrai grand mouvement belge : mais, depuis cette époque, que de travaux et que de résultats !

On a pu s'en rendre compte à Bruxelles, le mardi 8 novembre. Tandis que, dans un *Te Deum* à l'église Sainte-Gudule, la réaction glorifiait le seigneur de ce que pendant 60 ans les conservateurs avaient pu exploiter le peuple, celui-ci manifestait au-dehors, tantôt par un silence régulièrement éloquent pour des oreilles royales, tantôt par de bruyantes acclamations du Suffrage universel. Aujourd'hui le suffrage universel est revendiqué par l'opinion publique tout entière de la Belgique. Celle-ci, engourdie quelque peu, s'est réveillée sous les provocations réactionnaires, et aussi parce qu'elle était sans cesse talonnée par l'infatigable propagande du Parti Ouvrier, par les incessants efforts des Volders, Louis Bertrand, Vandervelde, Defnet, Anseele, Defuisseaux, etc. etc. De tous les coins de la Belgique des cris de protestation s'élèvent contre le vote scandaleux de la Commission des XXI parlementaires chargés de la révision de la loi électorale. Un jour cependant il faudra finir par voter une loi claire et précise, et alors, malgré les dernières tentatives pressantes de la réaction, le Suffrage universel l'emportera. Nous avons confiance en la bonne garde des Socialistes et la forte poussée de la pression populaire.

Le Secrétariat du Travail. — Voici le projet de Secrétariat du Travail élaboré par le conseil général du parti ouvrier, et soumis à toutes les fédérations du pays :

Conformément à la décision prise au congrès international de Bruxelles, il est institué un Secrétariat belge du Travail,

Ce Secrétariat a pour objet :

A. — De correspondre régulièrement avec les secrétariats similaires de l'étranger, afin de les tenir au courant des modifications qui surviennent dans la vie politique et économique des travailleurs belges et qui sont de nature à influer sur l'émancipation sociale des salariés des autres pays.

B. — D'informer les secrétariats étrangers, sans le moindre retard, des grèves qui éclatent en Belgique, de porter à la connaissance des intéressés belges les conflits éclatant dans d'autres pays, afin d'empêcher toute concurrence qui nuirait à la cause des grévistes.

C. — De dresser des statistiques relatives aux conditions du travail en Belgique, notamment en ce qui concerne :

1· L'organisation du travail. (Durée de la journée ; travail de nuit ; repos pendant le jour, pendant la semaine ; emploi des femmes et des enfants, etc.) ;

2· La rémunération du travail. (Taux et mode d'évaluation et de payement de salaires ; participation aux bénéfices, etc.) ;

3· La régularité du travail. (Chômage : durée ; causes ; influence de l'outillage, des conventions douanières, etc.) ;

4· Les accidents du travail. (Fréquence ; causes ; durée des incapacités des travailleurs, etc.) ;

5· L'application des lois protectrices du travail.

E. — De poursuivre, sur la demande du Conseil général, l'étude de toute question relative aux intérêts de la classe ouvrière.

FONCTIONNEMENT

Les organes du Secrétariat belge du Travail sont :

1° Le Bureau du Travail (ou le Comité du Travail);

2° Le Secrétaire général du Travail ;

3° Les Secrétaires régionaux du Travail.

A. — *Le Bureau (ou le Comité) du Travail*

Le Bureau du Travail siège à Bruxelles. Il se compose des membres du Conseil général, de...

Il surveille le travail du secrétaire général.

Il se réunit en séances ordinaires, une fois par mois, sur la convocation de l'un de ses membres désigné à cet effet.

Il peut être convoqué en séance extraordinaire pour l'examen de toute question exigeant une décision fmmédiate.

B. — *Le Secrétaire général du Travail*

Le Secrétaire général est tenu de remplir tous les devoirs qui lui sont imposés en général par les statuts du Secrétariat belge du Travail, et en particulier par les décisions du Bureau de Travail.

Pour l'exécution de ses travaux, il correspond directement avec les Secrétaires régionaux désignés par les Fédérations locales du parti ouvrier et avec les Secrétaires des syndicats ou groupes corporatifs, là où il n'existe pas de fédération locale.

A chaque Congrès annuel du Parti ouvrier, il présentera un rapport sur les travaux accomplis pendant l'année et sur ceux projetés pour l'année suivante. Ce rapport sera inséré à la suite du compte rendu du Congrès.

Le Secrétaire est nommé pour une période de 1 (ou 3) an par le Bureau du Travail; il est rééligible à l'expiration de son mandat et peut être remplacé avant l'expiration de celui-ci.

Le Secrétaire touche un traitement annuel dont le taux est déterminé par le Conseil général du Parti ouvrier. Celui-ci statue également sur l'opportunité d'adjoindre au Secrétaire un employé et il fixe, le cas échéant, le choix et la rémunération de ce dernier.

C. — *Les Secrétaires régionaux*

Les Fédérations syndicales de Parti ouvrier, et à leur défaut les Syndicats ou Groupes corporatifs, désignent les Secrétaires avec lequel le Secrétaire général pourra se mettre en rapport pour les renseignements nécessaires à l'élaboration de ses travaux.

Ces Secrétaires pourront être rémunérés aux frais des Fédérations ou des Groupes qui les ont désignés.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Les frais résultant du fonctionnement du secrétariat du travail seront supportés par le Conseil général du parti ouvrier. Celui-ci, toutefois, pourra exiger le payement d'une cotisation spéciale des fédérations ou syndicats auxquels le secrétariat sera surtout utile.

ALLEMAGNE

Le Congrès de Berlin. — Très intéressant le *Rapport du Conseil général* que le manque d'espace nous empêche de reproduire. Le citoyen Bueb, délégué d'Alsace-Lorraine est interna-

tionaliste. S'il proteste contre l'annexion, c'est parce qu'elle a violé le principe sacré de la volonté des peuples de se prononcer sur leur sort.

Les ouvriers alsaciens-lorrains veulent être un trait d'union entre le prolétariat français et le prolétariat allemand.

Ce discours prononcé d'une voix vibrante a été accueilli par de longs applaudissements.

A noter, le vote contre la réorganisation de l'armée ; puis, à un autre point de vue, celui contre la manifestation du 1er mai à laquelle les allemands ne participeront pas. Enfin le vote contre le socialisme d'Etat ainsi libellé :

Le congrès déclare que le socialisme n'a rien de commun avec le socialisme d'Etat. Ce prétendu socialisme d'Etat, en tant qu'il poursuit la monopolisation à son profit, veut se substituer au capital privé afin de pouvoir imposer au prolétariat le double joug de l'exploitation économique et de l'esclavage politique. Le socialisme d'Etat, lorsqu'il s'occupe d'améliorer le sort du prolétariat, propose des demi-mesures nées de la peur du socialisme ; c'est un palliatif afin de détourner les classes ouvrières du véritable socialisme.

Le socialisme n'a jamais dédaigné les mesures pour améliorer la situation des ouvriers : il les a approuvées même lorsqu'elles provenaient de ses adversaires ; mais il considère ces mesures comme des petits à comptes ne devant pas faire perdre de vue le but définitif de la transformation de l'Etat et de la société par le socialisme révolutionnaire.

Le socialisme est, par sa nature même, révolutionnaire. Le socialisme d'Etat, au contraire, est conservateur ; ce sont dont des antinomies absolument inconciliables.

Si les congressistes de Berlin veulent parler du socialisme d'Etat tel qu'on le pratique sous l'impérialat allemand, nous n'avons rien à dire ; mais nous nous refusons à voir dans ce vote un principe général de socialisme ; pas plus que nous ne saurions voir dans la campagne socialiste menée en France contre les monopoleurs de la Banque, des Chemins de fer, des Mines, Canaux, Transports maritimes, services urbains, etc., une campagne réactionnaire, ainsi que tendrait à le faire croire le libellé marxiste précité.

SUISSE

L'organisation des ouvriers de l'Etat. — En France l'organisation corporative des ouvriers et des employés salariés par l'Etat est formellement défendue, malgré quelques tolérances où la loi est tournée. Or, au pays de Guillaume Tell l'on ne res-

sent pas le moindre émoi même du projet d'une fédération syndicale de tous les ouvriers de l'Etat.

Voici ce que nous lisons dans la *Basler Volksfreund :*

« Ouvriers de l'Etat,

Le docteur Wassilioff, l'infatigable secrétaire des ouvriers, vient d'organiser en syndicat les ouvriers de la fabrique nationale d'armes de Berne. Il est en outre question de fonder une Fédération des ouvriers de l'Etat embrassant toute l'étendue de la Suisse. Pour se faire une idée des tendances et de l'esprit de la nouvelle organisation, il suffit de lire les articles suivants que nous extrayons des statuts de la société bernoise :

§ Ier. — Considérant :

1° Que le capitalisme qui asservit la classe ouvrière fait également sentir son esprit et son influence dans les entreprises dirigées par l'Etat ;

2° Que cet esprit et cette influence se manifestent dans les ateliers de notre pays démocratique par des rapports qui ne sont pas dignes de citoyens libres, étant donné que la réglementation et la discipline du travail y sont inspirées non par des principes d'union et de liberté, mais y ont pour base, du côté de la direction et de ses organes, l'absolutisme et l'intimidation ; du côté des ouvriers, l'angoisse et la peur ;

3° Que ces rapports malsains deviennent plus insupportables par la flagornerie et la délation qu'ils tendent à développer.

Les citoyens travaillant dans la fabrique nationale d'armes fondent une association syndicale pour combattre les effet du capitalisme énumérés ci-dessus, qui sont en opposition avec les idées de liberté des citoyens suisses.

§ 2. — Ce syndicat a pour but :

1° De développer chez ses membres l'esprit d'ordre, de discipline, d'activité, de solidarité ainsi que les autres vertus républicaines ;

2° De donner dans la fabrique nationale, une base démocratique à l'organition du travail et d'en faire ainsi une usine modèle ;

3° De faire de ses membres des pionniers du mouvement ouvrier suisse, en agissant de concert avec d'autres syndicats d'ouvriers des ateliers fédéraux ou cantonaux. »

Refus du serment religieux. — Le grand conseil bernois a été le théâtre d'une scène intéressante.

Le nouveau député socialiste, M. Steck, élu par les associations ouvrières de Berne, appelé à prêter serment comme député d'après la formule officielle, très orthodoxe, a refusé, déclarant accepter la formule admise dans la législation fédérale, qui n'implique qu'une promesse solennelle.

Aussitôt, un débat orageux se produit ; plusieurs députés protestent, disant que le pays bernois apprendra avec consternation une pareille proposition. Le président fait observer qu'il est préférable de faire une promesse solennelle plutôt que de prêter un serment et de ne pas le tenir.

Appelé à se prononcer par appel nominal, le grand conseil, par 136 voix contre 40, maintient l'obligation de prêter le serment officiel. M. Steck quitta la salle en protestant en son nom et au nom de ses électeurs et dit qu'il recourra aux autorités

fédérales, parce que l'article 49 de la Constitution prescrit que nul n'est tenu à accomplir un acte religieux.

Le Congrès de Soleure. — Le 5 novembre s'est ouvert à Soleure, sous la présidence du compagnon Wullschleger, de Bâle, le congrès annuel du parti socialiste suisse. Le rapport lu au nom du conseil général constate les progrès réalisés depuis l'année dernière ; le nombre des adhérents inscrits, qui était de 1000 lors du Congrès d'Olten, s'élève en ce moment à 4.000.

68 délégués, venus de 25 localités, assistaient au Congrès. Le Grütli, le Syndicat des typographes, celui des travailleurs du bois et celui des métallurgistes s'étaient également fait représenter.

Les conclusions du rapport du compagnon Brandt de Zurich, sur l'élection directe du Conseil fédéral par le peuple, furent votées à l'unanimité.

Le Congrès passa ensuite à la discussion de la question du droit au travail et adopta la résolution suivante, rédigée par le citoyen Steck :

« Le droit au travail est reconnu à tout citoyen suisse. Les autorités légales de la Confédération, des cantons et des communes, sont chargés de faire passer ce *desideratum* dans la pratique : 1° en organisant des bourses de travail ; 2° en protégeant les travailleurs contre les exclusions arbitraires ; 3° en couvrant de leur protection les syndicats formés par les ouvriers pour défendre leurs intérêts contre les patrons ; 4° en organisant d'une manière démocratique la situation périodique des travailleurs dans les fabriques, les usines et les ateliers ; en venant d'une manière suffisante, au secours des ouvriers sans travail. »

Très bien ! Voilà du bon socialisme réformiste.

ETATS-UNIS

Un programme socialiste.— Le Parti du Peuple ou national se recrute parmi les cultivateurs et les petits fermiers, qui, exploités à outrance par les intermédiaires et chargés de dettes, voient s'aggraver leur situation. De là leurs tendances à se rapprocher du socialisme. Ainsi dans un Congrès réuni à Owaha, ils ont adopté la résolution ci-après, comme un élément essentiel à leur programme économico-social :

Le Congrès déclare que la loi doit avoir pour objet d'assurer aux travailleurs la valeur intégrale de leur travail, et qu'elle doit toujours s'efforcer d'en améliorer la situation économique et morale. En conséquence le Congrès dénonce tous les monopoles des produits du travail, ainsi que celui du sel et des richesses naturelles, comme le minerai et le charbon, et toutes les forces de la nature, comme l'électricité, à l'aide desquelles le travail de l'homme devient plus productif.

On voit par cette résolution que le Parti du Peuple ne tardera guère à se grouper autour du drapeau socialiste, ce qui aura une grande portée dans la lutte américaine entre le travail et le capital.

Ruine de la petite propriété. — Dans l'état de Nebraska les dettes hypothécaires ont augmenté en 1891 de 55 millions ; et l'on a mis aux enchères 1800 fermes sur la demande des créanciers hypothécaires.

La discipline dans les Syndicats. — La taxe d'admission dans certaines organisations professionnelles varie entre trois et six dollars (de 15 à 30 fr.). La cotisation mensuelle est en général d'un à deux francs ; à chaque décès on paie, en outre un franc et même 1 fr. 50. Enfin, en cas de grève des ouvriers organisés, on est encore soumis à une cotisation spéciale, dont le montant est fixé chaque fois.

La discipline est, en général, très sévère ; toute contravention aux dispositions statutaires est frappée par des amendes de 5 dollars (25 francs) au moins ; en cas de non payement, l'exclusion est prononcée, et dès lors il est presqu'impossible de trouver des conditions de travail équitables. Même l'absence à certaines réunions dont l'importance a été auparavant annoncée, est frappée d'une amende.

Cette discipline paraîtra peut-être rigoureuse, mais c'est à ce prix seulement que les organisations ouvrières peuvent prospérer rapidement et arriver à exercer une action puissante, aussi bien dans l'intérêt de ceux qui en font partie, que dans celui de la classe ouvrière tout entière et du socialisme.

A. Veber.

REVUE DES LIVRES

Almanach de la question sociale *illustré* pour 1893, rédigé par l'élite des érivains socialistes, tel est le titre exact de la publication annuelle consciencieusement confectionnée par Argyriadès. C'est sa troisième apparition et non sa moins parfaite. S'il renferme moins de statistiques que les précédents, ce qui est un tort, les articles qui le composent sont en revanche plus variés et signés par des des noms plus divers et plus autorisés.

Vous souvenez-vous du journal à numéro unique : *La Manifestation du Ier Mai*, auquel avaient collaboré les principaux représentants de toutes les écoles socialistes. Eh bien, il en est de même de cet almanach de 222 pages, qui prend décidément rang parmi les publications les plus sérieuses du socialisme international, et qui n'a son similaire en aucune langue.

Un rédacteur anonyme du *Journal des Débats* daigne déclarer qu'il « l'a pris et le prend très au sérieux ». Grand merci. Mais alors pourquoi cet anonyme qui regrette l'absence de tout almanach bourgeois de cette force, n'at-il pas ébauché dans son long article une critique sérieuse « de la propagande et de la prédication des mauvaises doctrines » En sa qualité de réactionnaire, il lui était impossible d'être bienveillant ; mais il pouvait avoir une causticité de meilleur aloi : il aurait pu ne pas choisir trop habilement ses citations et tout au moins indiquer tantôt d'un mot, tantôt d'une phrase ce qu'il aurait à répondre :

A la belle étude de Malon sur le *Socialisme* et les *Forces morales* ;

Au substantiel article d'Argyriadès sur les *Détracteurs du Socialisme ;*

Aux quelques lignes si suggestives de Victor Considérant sur le *Problème social* ;

A l'article de Vandervelde sur les *Travailleurs intellectuels ;*

Aux *Deux mots de théorie* de Georges Renard ;

A la *Méthode de Karl Marx* exposée par Hector Denis ;

Au *Droit à la résistance* de Domela Nieuwenhuys ;

A notre commententaire des *Droits de l'Homme* proclamés par la Révolution française ;

A l'étude du *1er Mai* de Duc-Quercy, etc., etc.

Il faut nous arrêter dans cette énumération.

Signalons cependant encore l'article de *Jules Guesde* contre le vieux cliché prétendu communiste : « De chacun selon ses forces, à chacun selon ses moyens » ; — l'article de *Paul Lafargue* sur les « Misères du Travail de Fabrique » ; — celui de *Brousse* sur la « Liberté » ; — celui d'*Allemane* : « Esclaves et maîtres » ; — de *Vaillant* contre les différents occultismes, c'est-à-dire obscurantismes, bref contre toutes ces sectes mystiques qui cheminent lentement vers un renouveau religiosâtre, partant anti-scientifique et réactionnaire ; — l'appel à l'union de *Dumay* : « L'Utilité d'un seul parti socialiste français ».

L'Almanach de 93 contient aussi une traduction analytique de l'ouvrage de Bebel sur *La France et le Socialisme*, laquelle fait honneur à Argyriadès ; — quelques pages sur *La Commune* de Léon Cladel, sur lequel Morlin a consacré un article biographique et bibliographique assez complet ; — un portrait de *Cipriani* par Lissagaray ; — une étude de Jaclard sur l'*Administration maternelle* ; — etc., etc..... un mouvement socialiste international et la liste des publications socialistes du monde entier.

Quant aux photographies et aux illustrations, achetez l'Almanach et vous en aurez le plaisir. Il coûte 1 fr. 50 et les vaut largement. Vous tous qui êtes en quête d'étrennes en voilà une toute indiquée.

A. Veber.

El Evangelio del Hombre (l'Evangile de l'homme), par Ubaldo Romero Quinones, un vol. in-8°, Madrid. — Un souffle puissant de spiritualisme se dégage de la lecture de ce volume, écrit dans cette belle langue castillane, si sonore et si majestueuse à la fois. Le brillant auteur espagnol, directeur de la *Nueva Espana*, est un théosophe convaincu et un ardent partisan des doctrines métaphysiques combinées avec l'économie sociale.

L. M.

Questions sociales d'aujourd'hui, le Passé et l'Avenir des Trade Unions, par M. G, Howell, membre de la Chambre des Communes, traduction et préface, par M. Le Cour Grandmaison, député. Librairie Guillaumin et Ce, 14, rue Richelieu, Paris, 1 vol. in-8°, prix : 7 fr.

M. Howell, député ouvrier à la Chambre des Communes, vient, dans un livre tout récent, de faire l'historique des Trade Unions anglaises et signaler la crise qu'elles traversent en ce moment. Au lendemain de la grande grève des mineurs, à la veille de la discussion des lois sur l'arbitrage, les caisses d'accidents et de retraite et la réglementation du travail, cet ouvrage présente un intérêt d'actualité incontestable.

M. Le Cour, député de Nantes, a donc fait œuvre utile en le faisant connaitre en France.

Le Christ et sa réforme sociale. — Librairie A. Savine, 12, rue des Pyramides, Paris. (Envoi franco au reçu de 3,50 en timbres ou mandats). — Les deux problèmes les plus importants de notre époque, le problème religieux et le problème social, sont abordés dans cet ouvrage avec une hardiesse et une éloquence qui provoqueront l'attention des Libres Penseurs aussi bien que l'attention des Catholiques.

Le Crime politique et les Révolutions, *par rapport au Droit à l'Anthropologie et à la Science du Gouvernement*, par C. Lombroso et R. Laschi.

Largement documenté, appuyé sur de nombreux exemples empruntés tant à l'histoire qu'aux événements contemporains, cet ouvrage ne pourra pas manquer de présenter un vif intérêt pour les personnes qui s'occupent de sciences politiques, juridiques et philosophiques. (2 vol. in-8° de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 15 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

Le culte de la Raison et le culte de l'Etre-suprême, par M. Aulard, professeur à la Sorbonne. — On sait qu'en 1793 et en 1794, la France révolutionnaire essaya, sans y réussir, d'abolir la religion chrétienne au moyen du culte de la Raison, puis de la remplacer par le culte de l'Etre suprême. C'est cette tentative de *déchristianisation* que M. Aulard, professeur à la Sorbonne, vient de raconter dans son nouveau livre.

Toutes les curiosités sincères trouveront leur compte dans cette lecture, qui plaira autant aux amateurs d'anecdotes pittoresques qu'aux érudits et aux penseurs. (1 vol. in-18 de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, 3 fr. 50, Félix Alcan, éditeur).

Vient de paraître l'**Année Philosophique**, publiée sous la direction de F. Pillon (2e année. 1891). Ce second volume contient trois études dont l'importance ne saurait échapper aux personnes qu'intéresse le mouvement philosophique contemporain. Dans la première, M. Renouvier s'applique à établir la vraie nature des jugements géométriques. La seconde est consacrée à l'évolution historique de la doctrine des atomes, envisagée dans la science et dans la métaphysique, M. Pillon montre que cette évolution conduit très naturellement à l'idéalisme leibnizien. Dans la troisième étude, M. Lionel Dauriac traite du positivisme en psychologie à propos du livre très intéressant de M. William James, les *Principes de Psychologie*.

(1 vol. in-8° de la *Bibliothèque de Philosophie contemporaine*, 5 fr. — Félix Alcan, éditeur.)

Un peu de Philosophie naturaliste, par M. H. Mathieu. (1 vol. in-18, 2 fr. 50, Félix Alcan, éditeur).

L'invention du télescope et du microscope, en permettant à l'homme de surprendre les secrets de la nature, de voir les choses les plus lontaines comme les plus ténues, a prodigieusement influé sur les tendances de l'esprit humain. Quittant les vagues régions où, faute de mieux, se berçait

l'imagination de nos pères, il a nettement abordé le domaine de la réalité. Le réalisme commande maintenant toutes les branches des connaissances humaines et son avènement est un triomphe pour la vérité.

M. Mathieu s'est proposé d'examiner le côté philosophique de cette rénovation, et il montre l'influence des nouvelles études sur les divers problèmes qui ont toujours préoccupé l'homme. Parmi les questions qu'il passe en revue, nous signalerons les suivantes: la matière de l'éther, la vie animale, son origine, ses développements, l'origine du langage, la descendance animale de l'homme, la conscience, l'attention, la volonté, l'être suprême et la vie future, le progrès physique, intellectuel et moral, l'avenir de l'humanité. — Partisan de la doctrine de l'évolution, l'auteur étudie toutes ces questions avec la méthode des naturalistes, s'appuyant exclusivement sur les données de l'observation et de l'expérience.

Le vœu de vivre. — Livre IV de *dire du mieux*, 1re partie de *œuvre*, par René Ghil, deuxième volume.

Nous reparlerons de cette œuvre importante.

La Décadence du Capitalisme, conférence donnée au jeune barreau de Bruxelles le 7 avril 1892, par Emile Vandervelde. — Bruxelles, P. Weissembruch, imprimeur, 45, rue du Poinçon. — Prix ; 0 fr. 25.

Par la publication de **Si...**, *étude sociale d'après-demain* (envoi franco au reçu de 3 fr. 50 en timbres ou mandat) que met en vente l'éditeur Savine, 12, rue des Pyramides, l'auteur des *Rois de la République* et de l'*Agiotage* aborde une manière tout à fait nouvelle. M. Auguste Chirac qui, dès 1876, s'était appliqué à démasquer les spoliations de la haute Banque, nous dépeint maintenant dans *Si*. ., la Société française sept ans après la Révolution sociale qu'il a annoncée dans tous ouvrages antérieurs. Estimant que l'avenir n'a jamais été entrevu, même par Karl Marx qui a démoli sans savoir construire: M. Chirac, avec sa profonde connaissance de la science socialiste et sa compétence financière hors de pair, a entrepris de démontrer dans son *Etude sociale d'après-demain* que l'installation d'une organisation où tout le monde vivrait dans l'aisance et dans la liberté, n'a rien de chimérique et n'implique nullement la nécessité des persécutions religieuses. L'intérêt et la haute portée de *Si...*, où les envolées littéraires s'harmonisent merveilleusement avec les aperçus de l'économie sociale, assurent à ce livre un succes que les passions personnelles, n'étant pas en jeu, n'auront aucun intérêt à discuter.

Nous reviendrons sur cette œuvre originale de notre collaborateur.

F. R. D.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

L'Inde après le Bouddha, par E. Lamairesse, ancien ingénieur en chef des établissements français dans l'Inde. — Paris, Georges Carré, éditeur, 58, rue St-André-des-Arts. — Prix : 4 francs.

Jésus, par J. Strada. — Paris, Paul Ollendorff, éditeur, 28 bis, rue de Richelieu. — Prix : 3 fr. 50.

Sozialpolitisches Handbuch, par le Dr H. Lux. — Berlin, Verlag der Expedition der « Vorwærts » Berliner Volksblatt. — Preice : 2 marks.

Almanach des Coopérateurs Belges pour 1893. — Deuxième année. — Bruxelles, L. Bertrand, 11, rue du Pavillon. — Prix : 0 fr. 15.

Le Calendrier de l'Ère Révolutionnaire et sociale. avec les noms des *Héros de l'Humanité*, disposés d'une façon systématique, suivi de la *Bibliothèque matérialiste et socialiste*, par A. Regnard. In-8°, Paris, 1er vendémiaire CI. — En vente chez l'auteur, 35, rue Gay-Lussac. — Prix : 2 francs.

La Rénovation économique *mise à la portée de tous*. — Résumé synthétique par demandes et réponses. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie, 6, rue de la Préfecture

La Fraternité. — Etude de la mission sociale de l'Etat, composé d'un seul placard, par Jules Merley. — *Agence Internationale de la Presse*. — Paris, 51, rue de Grenelle. — Prix : 2 francs.

Les Œuvres du Travail. — Publications du *Comité Central*. — Paris, Rouff et Cie, éditeurs. 106, boulevard Saint-Germain.

La seconde Révolution française. — Solution et dénouement pacifique de la question sociale ouvrière, par François Husson. — Préface do M. Frédéric Passy : membre de l'Institut. — Paris, Guillaumin et Cie, éditeurs, 14, rue Richelieu. — Prix : 2 francs.

Les Destinées de l'arbitrage International, depuis la sentence rendue par le tribunal de Genève, par E. Rouard de Card professeur à la Faculté de droit de Toulouse. — Paris, A. Durand et Pedone-Lauriel, éditeurs, 13, rue Soufflot. — Prix : 2 francs.

L'Arbitrage International, avec une préface de Frédéric Passy, membre de l'institut, par Fernand Dreyfus. — Paris, Calmann Lévy, éditeur, 3, rue Auber, et 15, boulevard des Italiens. — Prix : 3 fr. 50

En les landes, par Emmanuel Delbousquet, avec préface de René Ghil, E. Goussard, imprimeur à Melle (Deux-Sèvres). — Prix : 1 franc.

De la mutualité *appliquée à la vie matérielle sociale*, par Cottin Angar. — Parie, librairie Guillaumin et Cie, 14, rue Richelieu. — Prix : 2 francs.

Almanach de l'Avenir pour 1893. — Première année. — Saint-Etienne, imprimerie du *Stéphanois*, 17, rue de Paris. — Prix : 0 fr. 15.

Ma Théologie. — Rouen, imprimerie Emile Deshays et Cie, 58, rue des Carmes. — Prix : 1 franc.

Projet (hors concours) **de Représentation des intérêts en Belgique**, par Ed. Kerfyser. — Bruxelles, F. Hayez, imprimeur de l'Académie Royale de Belgique, rue de Louvain, 112. — Prix : 1 fr. 50.

Les Pensions de retraite en 1892. — *Rapport fait à la Société Libérale pour l'étude des Sciences et des œuvres sociales de Gand*, par Louis Varlez. — Ixelles-Bruxelles, Jean Viselé, imprimeur-éditeur.

Compte-rendu des séances publiques du Congrès ouvrier, tenu à Montceau-les-Mines les 25 et 26 décembre 1891, salle Guillemet. — Dijon, publications de la Revue Sociale, 29. rue de la Mégisserie.

A Soluçâo National, par Felizardo de Lima. — Porto, typographia Gutenberg, 42, rua dos Caldeireiros.

La Società Greca, *sino all'epoca delle guerre Persiane studiata dal punto di vista della Sociologia, nella Proprieta, nella Famiglia, nelle Istituzioni Sacerdotali e nella Città*, per Enrico de Marinis. — Napoli, tipografia di Filinto Cosmi, vico Freddo alla Pignasecca, 3.

Un peu de Bibliographie, par Paul Otlet, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles. — Bruxelles, A. Vromant et Cie, imprimeurs-éditeurs, 3, rue de la Chapelle.

Questions algériennes autant que françaises. — Décentralisation, numération politique, division rationnelle des pouvoirs, socialisme autonomiste et fédéraliste, etc., etc. — Prix : 1 franc, dont 0,20, la part de l'auteur, seront consacrés aux *Bouchées de pain algériennes*. — Alger, imprimerie L. Remordet et Cie, rues de la Casba, 4, et Charles-Quint, 5.

La Paix dans l'usine par la participation, par J. Boivin, fabricant de gants pour passementerie, membre de la *Société de participation*. — Paris, imprimerie Chaix, rue Bergère, 20.

La Difesa nationale e la economie nelle spese militari, per il dottor Napoleone Colajani, deputato al Parlamento. — Catania, Niccolo Giannotta, editore, via Lincoln, 271-273. — Prezzo, cent. 80.

*Inauguration de la Salle de conférences de l'***Apostolat positiviste de Paris**, 13, rue de Poissy, par George Lagarrigue. — Distribution gratuite, Paris, au siège de l'*Apostolat positiviste*, 13, rue de Poissy.

Quintessences féminines, par Edouard de Pompéry.— Paris. C.Remwall et Cie, libraires-éditeurs, 15, rue des Saints-Pères. — Prix : 3 francs.

El programa comun del republicanismo iberico. — Una proposi-

cion à los republicamos de todas las fracciones. — Madrid, Biblioteca Republicana, imprenta de la *Gaceta Minera*, Cartagena. — Precio : una peseta.

Capital y Trabajo, la participacion en los beneficios como solucion del conflicto entre patronos et obreros, par Felice Orejon. — Madrid, Biblioteca Republicana, imp. de V. Velazquez, Cuanto Santosq, Cartagena. — Precio : una peseta.

Ephémérides révolutionnaires Législatives, par Charles d'Ancre (1792). — Reims, imprimerie de l'*Eclaireur de l'Est*, 4, rue Cérès. — Prix : 1 fr. 50.

Théorie et Pratique du Collectivisme Intégral Révolutionnaire, par Edouard Boulard.— Paris. chez Lecourtois, 38, rue Daubenton. — Prix franco : 1 fr.

Les Réformes démocratiques. — Première partie. — *L'impôt suivi d'un projet de loi*, par A. Sebaut. — Paris, Larose et Forcel, 22, rue Soufflot. — Prix : 2 francs.

ERRATA

Par suite d'une erreur de mise en page, les corrections de l'article *Une Protestation motivée* n'ont pu être faites.

Nous retablissons les principales :

Page 642, ligne 12, au lieu de « bosse politique », lire *basse* politique. — Ligne dernière, au lieu de « à étouffer l'affaire », lire *à étouffer les révélations qui indignent et passionnent l'Allemagne*.

Page 643, ligne 3, au lieu de « Conseil », lire *Conseil de Surveillance*. — Ligne 21, au lieu de « et telle est l'essence du capitalisme », lire *Or telle est l'essence du capitalisme, et les fruits les voilà*. — Ligne 26, au lieu de « flétrissure publique », lire *flétrissure de l'opinion*.— Ligne 33, au lieu de « qu'attire », lire *qu'attise*.

Page 644, ligne 20, au lieu de « et le gouvernement anglais », lire *par surcroit, le gouvernement anglais*.

AVIS DE LA RÉDACTION

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro : Le sentiment de la justice dans les choses d'organisation sociale, *par E. de Pompery*. — La Révolution de demain, *par H. Aimel*. — Les Lundis socialistes, *par B. Malon*. — Le socialisme d'hier et celui de demain, *par H. Galiment*. — Le socialisme et ses détracteurs, *par G. Ghisler*.

Le Directeur-Gérant : Benoît Malon.

Cannes — Imp. Typo-Lithographique Figère et Guiglion, rue de la Gare, 3.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME SEIZIÈME

N° 91. — JUILLET 1892

Un Professeur....... Le Nouveau Mysticisme................ 5
Jean Jaurès.......... Les Origines du Socialisme allemand, *suite* 11
Georges Ghisler...... De la diversité des tendances dans le mouvement socialiste, *suite et fin*......... 31
Benoît Malon......... Lundis Socialistes, *suite*................ 45
Dr A. Delon.......... Le privilège de la Banque de France..... 66
B. Malon............ Une Préface......................... 79
Th. A. Edison........ Une lettre d'Edison.................. 87
Ch. Gide............ Correspondance...................... 88
Gervaise............ Echos Dramatiques................... 92
Dr A. Delon.......... La Question Sociale devant les Corps élus. 97
A. Veber............ Mouvement Social.................... 104
R. Bernier, L. Fiaux, Maxence Roldes, Le Lorrain, et F. R.-D. Revue des Livres.... 119
Rodolphe Simon....... Quatrième Banquet de la « Revue »....... 128

N° 92. — AOUT 1892

Benoît Malon......... Bulletin............................ 129
Robert Bernier....... Le Journal d'un Vaincu................ 139
Jean Jaurès.......... Les Origines du Socialisme Allemand, *suite et fin*............................ 151
E. de Pompéry........ La guerre tuera la guerre............... 168
A. Serf.............. Les Grands Fiefs Modernes............. 173
B. Malon............ Lundis Socialistes, *suite*................ 190
Maxence Roldes...... Le Banquet du lieutenant Mizon et le guet-apens de Bac-Lé..................... 206
A. Delon............ Réponse à M. Gide.................... 213
A. Veber............ Le Quatrième Banquet de la *Revue Socialiste* 223
Lawrence Grounlund.. Correspondance...................... 244
Clovis Hugues........ Le Peuple Souverain, poésie............. 249
J. Sagnol........... Revue des Livres..................... 253

N° 93. — SEPTEMBRE 1892

Benoît Malon......... Bulletin............................ 257
Henri Aimel.......... La Révolution de demain............... 267
Paul Lafargue........ La théorie de la Valeur et de la plus-value de Marx et les économistes bourgeois.. 288
A. Holynski.......... Cabet et les Icariens, *suite et fin*......... 296
M. Charnay.......... Comment on recrute le Jury............. 308
A. Serf.............. Les Grands Fiefs Modernes, *suite et fin*... 320
B. Malon............ Lundis Socialistes, *suite*................ 334
Paul Buquet.......... L'Enseignement Secondaire Moderne et l'Economie politique.................. 348
Ch. Gide, A. Delon et G. de M. Correspondance................... 350
A. Veber............ Mouvement Social.................... 356
Dr J. Pioger, R. Bernier et Maxence Roldes Revue des Livres.... 370

N° 94. — OCTOBRE 1892

Georges GHISLER....... L'Association Ouvrière et l'Unionisme Anglais.............................. 385
Henri AIMEL.......... La Révolution de demain............... 404
Robert BERNIER....... La Débacle.......................... 424
E. VANDERWELDE...... La limitation des heures de travail en Belgique......................... 433
FRABLAN.............. De la Justice dans l'ordre économique.... 446
Benoît MALON......... Lundis Socialistes, *suite*............... 453
GERVAISE............. Echos Dramatiques.................... 468
A. DELON............. La Question Sociale devant les Corps élus. 471
A. VEBER............. Mouvement Social...................... 477
UN ANCIEN OFFICIER, MILLERAND et B. MALON Correspondance..... 498
A. DELON, A. VEBER et R. BERNIER Revue des Livres............. 507

N° 95. — NOVEMBRE 1892

B. MALON............ Bulletin.............................. 513
E. VANDERWELDE...... Le Socialisme à l'Université de Bruxelles, *Discours inaugural d'Hector Denis*..... 521
A. DELON............. Physiologie des Associations Ouvrières... 527
Henri AIMEL.......... La Révolution de demain, *suite*.......... 541
Georges GHISLER...... Le Socialisme et ses détracteurs......... 558
E. VANDERWELDE...... La limitation des heures de travail en Belgique, *suite et fin*................ 572
A. DELON............. Un Livre Socialiste..................... 582
GERVAISE............. Echos Dramatiques.................... 589
Dr A. DELON.......... La Question Sociale devant les Corps élus. 593
A. VEBER............. Mouvement Social...................... 605
UN ANCIEN OFFICIER, L. CONTE et A. CHIRAC Correspondance....... 622
LUX, P. SIFFERT et F. ROUSSEY-DALON. Revue des Livres......... 631

N° 96. — DÉCEMBRE 1892

B. MALON............ Une Protestation motivée............... 641
Gustave ROUANET...... La Vérité sur le Panama................ 646
Auguste CHIRAC....... Théorie de la Valeur.................... 659
Jean VOLDERS......... Le Parti Ouvrier Belge.................. 676
Eugène FOURNIÈRE..... L'Ame de Demain, *suite*................. 683
G. DAZET............. La Liquidation Foncière. — *Expropriation de Paris*........................... 700
E. RAIGA............. Rachat des Chemins de Fer d'Orléans, de l'Ouest, de l'Est et du Midi.......... 718
J. CLAINE............ De la Réforme de l'Instruction et de l'Education publiques.................... 726
Gustave ROUANET...... Revue de la Presse...................... 731
Dr A. DELON.......... La Question Sociale devant les Corps élus 744
A. VEBER............. Le Mouvement Social.................... 749
A. VEBER, L. M. et F. R.-D. Revue des Livres................. 761
Errata.............................. 766
Avis de la Rédaction.................. 766



